



communauté
de l'auxerrois

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

—

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Ce dossier contient 1508 feuillets.

Sommaire

NUMÉRO	INTITULÉ	RAPPORTEUR	PAGE
	Ordre du jour du Conseil Communautaire du 19.12.2024		1
	Procès verbal de la séance précédente		7
2024-254	Elus communautaires - Etat des indemnités	Carole CRESSON GIRAUD	71
	Annexe_Etat des indemnités		72
2024-255	Personnel communautaire- Rapport égalité femmes hommes	Carole CRESSON GIRAUD	73
	Annexe_Rapport égalité femmes hommes		77
2024-256	Finances - Décision modificative Budget principal	Francis HEURLEY	95
	Annexe_Décision modificative Budget principal		98
2024-257	Décision modificative - Budget annexe Assainissement - DM1 2024	Francis HEURLEY	264
	Annexe_Décision modificative - Budget annexe Assainissement		265
2024-258	Décision modificative - Budget annexe Eau potable - DM1 2024	Francis HEURLEY	326
	Annexe_Décision modificative - Budget annexe Eau potable		327
2024-259	Décision modificative - Budget annexe Mobilité - DM1 2024	Francis HEURLEY	381
	Annexe_Décision modificative - Budget annexe Mobilité		382
2024-260	Décision modificative - Budget annexe Parc d'activités AUXRPARC - DM1 2024	Francis HEURLEY	436
	Annexe_Décision modificative - Budget annexe Parc d'activités AUXRPARC		437
2024-261	Décision modificative - Budget annexe Parc d'activités ECOPOLE Venoy - DM1 2024	Francis HEURLEY	583
	Annexe_Décision modificative - Budget annexe Parc d'activités ECOPOLE Venoy		584
2024-262	Décision modificative - Budget annexe Prestations de service - DM1 2024	Francis HEURLEY	730
	Annexe_Décision modificative - Budget annexe Prestations de service		731
2024-263	Finances - Clôture du budget annexe Zone des macherins	Francis HEURLEY	876
2024-264	Budget primitif 2025 Budget Principal – Approbation	Francis HEURLEY	877
	Annexe_Rapport Budget primitif Budget principal 2025		878
	Annexe_Maquette budgétaire Budget Primitif Budget principal 2025		988
2024-265	Finances - Autorisations de programme et crédits de paiement - Budget principal 2025	Francis HEURLEY	1163
	Annexe_Autorisation de programmes et de crédits - Budget principal 2025		1164

Sommaire

NUMÉRO	INTITULÉ	RAPPORTEUR	PAGE
2024-266	Finances – Budget annexe Déchets-collecte- Budget Primitif 2025 - Approbation	Francis HEURLEY	1165
	Annexe_Budget Primitif Budget annexe Budget déchets collecte 2025		1166
2024-267	Finances - Autorisations de programme et crédits de paiement - Budget déchets collecte2025	Francis HEURLEY	1324
2024-268	Finances – Budget annexe Eau Potable- Budget Primitif 2025 - Approbation	Francis HEURLEY	1325
	Annexe_Budget Primitif Budget annexe Eau potable 2025		1326
2024-269	Finances – Budget annexe Assainissement - Budget Primitif 2025 - Approbation	Francis HEURLEY	1380
	Annexe_Budget Primitif Budget annexe Assainissement 2025		1381
2024-270	Finances - Autorisations de programme et crédits de paiement - Budget assainissement 2025	Francis HEURLEY	1456
	Annexe_Autorisation de programmes et de crédits - Budget annexe Assainissement 2025		1457
2024-271	Finances – Budget annexe SPANC- Budget Primitif 2025 - Approbation	Francis HEURLEY	1460
	Annexe_Budget Primitif Budget SPANC 2025		1461
2024-272	Finances - Budget annexe Mobilité durable - Budget Primitif 2025 - Approbation	Francis HEURLEY	1513
	Annexe_Budget Primitif Budget annexe Mobilité Durable 2025		1515
2024-273	Finances – Budget annexe PRESTATIONS DE SERVICE- Budget Primitif 2025 - Approbation	Francis HEURLEY	1568
	Annexe_Budget Primitif Budget Prestations de service 2025		1569
2024-274	Finances – Budget annexe AuxR_EcoParc - Budget Primitif 2025 - Approbation	Francis HEURLEY	1715
	Annexe_Budget Primitif Budget AuxR_EcoParc 2025		1716
2024-275	Finances – Budget annexe PARC D'ACTIVITÉS H2 MIGNOTTES / AuxR_H2PARC- Budget Primitif 2025 - Approbation	Francis HEURLEY	1863
	Annexe_Budget Primitif Budget Parc d'activités H2 Mignottes-AuxR_H2PARC 2025		1864
2024-276	Finances – Budget annexe AEROPARC - Budget Primitif 2025 - Approbation	Francis HEURLEY	2011
	Annexe_Budget Primitif Budget annexe AEROPARC 2025		2012
2024-277	Finances - Subvention d'équilibre 2024 Budget Annexe AUXR_PARC	Francis HEURLEY	2159
2024-278	Finances – Budget annexe AUXR_PARC - Budget Primitif 2025 - Approbation	Francis HEURLEY	2160

Sommaire

NUMÉRO	INTITULÉ	RAPPORTEUR	PAGE
	Annexe_Budget Primitif Budget annexe AUXR_PARC 2025		2161
2024-279	Attributions de compensation provisoires 2025 – services communs prévisionnels 2025	Francis HEURLEY	2307
	Annexe_Attributions de compensation provisoires 2025 – services communs		2310
2024-280	Finances - Provision pour créances douteuses - Constitution	Francis HEURLEY	2324
2024-281	Finances - Règlement d'intervention en matière de subvention - Modification	Francis HEURLEY	2325
	Annexe_Règlement d'intervention en matière de subvention		2326
2024-282	Tourisme - Subvention 2025 à l'office de tourisme - Attribution	Francis HEURLEY	2333
2024-283	Finances- Subventions 2025 aux associations et organismes - Attribution	Francis HEURLEY	2334
	Annexe_Subventions aux associations et organismes		2336
2024-284	Convention AJA - Communauté de l'auxerrois. Avenant N°3	Stéphane ANTUNES	2338
	Annexe_Convention AJA - Communauté de l'auxerrois. Avenant N°3		2339
2024-285	Renouvellement de la convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation pour la période 2025-2027	Crescent MARAULT	2341
	Annexe_Renouvellement convention de partenariat Maison de l'Emploi et de la Formation		2343
2024-286	Finances- Cotisations aux syndicats 2025 - Approbation	Francis HEURLEY	2347
2024-287	Finances - Tarifs 2025 d'intervention des agents communautaire - Approbation	Francis HEURLEY	2348
2024-288	Sport - Tarifs du stade nautique - Modification	Francis HEURLEY	2349
	Annexe_Tarifs stade nautique 2025		2350
2024-289	Prestation de service de balayage - Fixation des tarifs 2025	Francis HEURLEY	2351
	Annexe_Fixation des tarifs Prestation de service balayage 2025		2353
2024-290	Fixation des tarifs 2025 - IRVE	Francis HEURLEY	2356
2024-291	Finances - Garantie d'emprunt - Réhabilitation de 12 logements - résidence du château d'eau - Office Auxerrois de l'Habitat - Champs sur Yonne - Attribution	Francis HEURLEY	2357
	Annexe_Garantie d'emprunt-Réhabilitation de 12 logements-Champs sur Yonne		2359
2024-292	Finances - Sécurisation de la clôture de l'école, remplacement des dalles plafond de l'école maternelle et remplacement de la porte de la salle de la garderie - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux	Francis HEURLEY	2399

Sommaire

NUMÉRO	INTITULÉ	RAPPORTEUR	PAGE
2024-293	Finances- Achat de nouvelles chaises pour le restaurant scolaire - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux	Francis HEURLEY	2401
2024-294	Finances - Travaux de voirie voie Romaine-rue Gatto - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux	Francis HEURLEY	2402
2024-295	Finances - Travaux de réfection de toiture sur bâtiments communaux sis 3 route de Saint-Florentin - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux	Francis HEURLEY	2403
2024-296	Finances - Travaux de voirie rue des Buttes - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux	Francis HEURLEY	2404
2024-297	Finances- Travaux de voirie ruelle de la Planche - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux	Francis HEURLEY	2405
2024-298	Politique de l'habitat - Approbation des documents cadres en vue de la création d'une nouvelle entreprise sociale de l'habitat	Crescent MARAULT	2406
	Annexe_Politique de l'habitat - Approbation des documents cadres ESH		2408
2024-299	Politique de l'habitat – Désignation des trois représentants de la communauté d'agglomération au sein l'entreprise sociale de l'habitat	Crescent MARAULT	2470
2024-300	Intégration de la Communauté de l'Auxerrois au capital de la Société Publique Locale "Agence d'attractivité de l'Yonne"	Crescent MARAULT	2471
	Annexe_Intégration de la CA à la SPL Agence d'attractivité de l'Yonne		2475
2024-301	Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Yonne - avis	Dominique CHAMBENOIT	2504
	Annexe_Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Yonne		2505
2024-302	PLUiHM - Débat sur le PADD	Christophe BONNEFOND	2539
	Annexe_PLUiHM - Débat sur le PADD		2543
2024-303	Centre de valorisation Nord MONETEAU - appel à candidature SAFER - acquisition parcelle cadastrée AT 201	Christophe BONNEFOND	2581
2024-304	ZAE AuxR_Parc - lot n°6 sis avenue Jules Verne à Appoigny cadastré BD 844 - Cession	Christophe BONNEFOND	2583
	Annexe_Avis des domaines 6 sis avenue Jules Verne à Appoigny		2585
2024-305	Animation du site Natura 2000 « Landes et tourbières du bois de la Biche » - demande de subvention 2025	Philippe VANTHEEMSCHE	2591
	Annexe_Plan de financement natura 2000		2593
2024-306	Transition écologique - Convention de partenariat avec VOLTALIS pour le déploiement d'une solution de pilotage intelligent du chauffage électrique sur le territoire de la CAA - Approbation	Philippe VANTHEEMSCHE	2595

Sommaire

NUMÉRO	INTITULÉ	RAPPORTEUR	PAGE
	Annexe_Projet convention de partenariat avec Voltalis		2597
2024-307	Eau - Application de la redevance performance réseau eau potable	Michaël TATON	2604
2024-308	NPNRU - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Eau potable	Michaël TATON	2606
	Convention_EauPotable_RU		2608
2024-309	NPNRU - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Assainissement	Pascal BARBERET	2613
	Convention_Assainissement_RU		2615
2024-310	Assainissement - Application de la redevance performance des systèmes d'assainissement	Pascal BARBERET	2620
2024-311	Projet de zonages d'assainissement et eaux pluviales	Pascal BARBERET	2622
2024-312	Dysfonctionnement du système d'assainissement de la commune de Saint-Bris-Le-Vineux – Mesures conservatoires	Pascal BARBERET	2624
2024-313	Litige TIZGHA/LUTSEN – Conclusion d'un protocole d'accord transactionnel	Pascal BARBERET	2626
	Annexe_Protocolo d'accord transactionnel		2628
2024-314	Pollution du réseau des eaux pluviales – Protocole transactionnel avec l'établissement Amplitude Auto	Pascal BARBERET	2632
	Annexe_Protocolo transactionnel avec l'établissement Amplitude Auto		2634
2024-315	Convention de veille foncière avec la SAFER - Avenant n°6	Christophe BONNEFOND	2646
	Annexe_Convention de veille foncière avec la SAFER - Avenant n°6		2648
2024-316	Conservation de musique et danse - Adoption du procès-verbal de transfert	Crescent MARAULT	2650
	Annexe_PV de transfert du Conservatoire		2651
2024-317	Projet d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'auxerrois	Stéphane ANTUNES	2704
	Annexe_Projet d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'auxerrois		2706
2024-318	Contrat Local de Santé - Approbation de la charte d'engagement pour le "bus du cœur des femmes"	Maryline SAINT ANTONIN	2742
	Annexe_Contrat Local de Santé - Approbation charte d'engagement bus du cœur des femmes		2744
2024-319	Rapport d'activités de la Commission consultative des services publics locaux 2024	Francis HEURLEY	2754
	Annexe_Rapport d'activités de la CCSPL		2755
2024-320	Services communs entre la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre - Avenants aux conventions de services communs	Francis HEURLEY	2785

Sommaire

NUMÉRO	INTITULÉ	RAPPORTEUR	PAGE
	Annexe_Services communs avenants		2787
2024-321	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Auxerrois – Convention de mise à disposition de services de la Communauté de l'auxerrois	Crescent MARAULT	2931
	Annexe_Convention de mise à disposition de services de la CA au PETR		2933
2024-322	Mise à disposition de services pour assurer le pilotage et la gestion de la politique de la ville et remboursement des frais de fonctionnement du service	Carole CRESSON GIRAUD	2937
	Annexe_Convention de mise à disposition de services politique de la ville		2938
2024-323	Personnel communautaire - Actualisation du régime indemnitaire	Carole CRESSON GIRAUD	2941
	Annexe_Régime Indemnitaire		2955
2024-324	Dons de matériels informatiques	Dominique CHAMBENOIT	2965
	Annexe_Dons de matériels informatiques		2966
2024-325	Service commun de protection des données à caractère personnel - Adhésion de la Commune de Lindry	Francis HEURLEY	2967
	Annexe_Convention de service commun protection des données personnelles Lindry		2969
2024-326	Syndicat mixte de l'Aéroport d'Auxerre-Branches - convention de mise à disposition de personnel communautaire - Avenant n°1	Carole CRESSON GIRAUD	2988
	Annexe_Avenant convention mise à disposition Syndicat mixte de l'Aéroport d'Auxerre-Branches		2990
2024-327	Personnel communautaire- Rapport social unique 2023	Carole CRESSON GIRAUD	2991
	Annexe_Rapport social unique 2023		2993
2024-328	Personnel communautaire - Adhésion au contrat collectif de Santé proposé par le Cdg89	Carole CRESSON GIRAUD	3000
2024-329	Personnel communautaire- Modification de l'effectif réglementaire	Carole CRESSON GIRAUD	3003
	Annexe_Modification de l'effectif réglementaire		3006
2024-330	Décisions prises par délégation - Compte rendu	Crescent MARAULT	3007



communauté
de l'auxerrois

ORDRE DU JOUR

-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024

Adoption du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 21.11.2024

Ressources humaines

N°2024-254 - Elus communautaires - Etat des indemnités

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

N°2024-255 - Personnel communautaire- Rapport égalité femmes hommes

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

Finances

N°2024-256 - Finances - Décision modificative Budget principal

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-257 - Décision modificative - Budget annexe Assainissement - DM1 2024

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-258 - Décision modificative - Budget annexe Eau potable - DM1 2024

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-259 - Décision modificative - Budget annexe Mobilité - DM1 2024

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-260 - Décision modificative - Budget annexe Parc d'activités AUXRPARC - DM1 2024

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-261 - Décision modificative - Budget annexe Parc d'activités ECOPOLE Venoy - DM1
2024

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-262 - Décision modificative - Budget annexe Prestations de service - DM1 2024

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-263 - Finances - Clôture du budget annexe Zone des macherins

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-264 - Budget primitif 2025 Budget Principal – Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-265 - Finances - Autorisations de programme et crédits de paiement - Budget
principal 2025





communauté
de l'auxerrois

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-266 - Finances – Budget annexe Déchets-collecte- Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-267 - Finances - Autorisations de programme et crédits de paiement - Budget
déchets collecte2025

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-268 - Finances – Budget annexe Eau Potable- Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-269 - Finances – Budget annexe Assainissement - Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-270 - Finances - Autorisations de programme et crédits de paiement - Budget
assainissement 2025

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-271 - Finances – Budget annexe SPANC- Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-272 - Finances - Budget annexe Mobilité durable - Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-273 - Finances – Budget annexe PRESTATIONS DE SERVICE- Budget Primitif 2025 -
Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-274 - Finances – Budget annexe AuxR_EcoParc - Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-275 - Finances – Budget annexe PARC D'ACTIVITÉS H2 MIGNOTTES / AuxR_H2PARC-
Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-276 - Finances – Budget annexe AEROPARC - Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-277 - Finances - Subvention d'équilibre 2024 Budget Annexe AUXR_PARC

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-278 - Finances – Budget annexe AUXR_PARC - Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-279 - Attributions de compensation provisoires 2025 – services communs
prévisionnels 2025

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-280 - Finances - Provision pour créances douteuses - Constitution

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-281 - Finances - Règlement d'intervention en matière de subvention - Modification

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-282 - Tourisme - Subvention 2025 à l'office de tourisme - Attribution

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-283 - Finances- Subventions 2025 aux associations et organismes - Attribution

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-284 - Convention AJA - Communauté de l'auxerrois. Avenant N°3

Rapporteur : Stéphane ANTUNES





communauté
de l'auxerrois

Développement économique et commercial

N°2024-285 - Renouvellement de la convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation pour la période 2025-2027

Rapporteur : Crescent MARAULT

Finances

N°2024-286 - Finances- Cotisations aux syndicats 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-287 - Finances - Tarifs 2025 d'intervention des agents communautaire - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-288 - Sport - Tarifs du stade nautique - Modification

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-289 - Prestation de service de balayage - Fixation des tarifs 2025

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-290 - Fixation des tarifs 2025 - IRVE

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-291 - Finances - Garantie d'emprunt - Réhabilitation de 12 logements - résidence du château d'eau - Office Auxerrois de l'Habitat - Champs sur Yonne - Attribution

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-292 - Finances - Sécurisation de la clôture de l'école, remplacement des dalles plafond de l'école maternelle et remplacement de la porte de la salle de la garderie - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-293 - Finances- Achat de nouvelles chaises pour le restaurant scolaire - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-294 - Finances - Travaux de voirie voie Romaine-rue Gatto - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-295 - Finances - Travaux de réfection de toiture sur bâtiments communaux sis 3 route de Saint-Florentin - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-296 - Finances - Travaux de voirie rue des Buttes - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-297 - Finances- Travaux de voirie ruelle de la Planche - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux

Rapporteur : Francis HEURLEY

Administration générale

N°2024-298 - Politique de l'habitat - Approbation des documents cadres en vue de la création d'une nouvelle entreprise sociale de l'habitat

Rapporteur : Crescent MARAULT

N°2024-299 - Politique de l'habitat – Désignation des trois représentants de la communauté d'agglomération au sein l'entreprise sociale de l'habitat





communauté
de l'auxerrois

Rapporteur : Crescent MARAULT

Développement économique et commercial

N°2024-300 - Intégration de la Communauté de l'Auxerrois au capital de la Société Publique Locale "Agence d'attractivité de l'Yonne"

Rapporteur : Crescent MARAULT

Administration générale

N°2024-301 - Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Yonne - avis

Rapporteur : Dominique CHAMBENOIT

Stratégie et aménagement du territoire

N°2024-302 - PLUiHM - Débat sur le PADD

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

N°2024-303 - Centre de valorisation Nord MONETEAU - appel à candidature SAFER - acquisition parcelle cadastrée AT 201

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

N°2024-304 - ZAE AuxR_Parc - lot n°6 sis avenue Jules Verne à Appoigny cadastré BD 844 - Cession

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Finances

N°2024-305 - Animation du site Natura 2000 « Landes et tourbières du bois de la Biche » - demande de subvention 2025

Rapporteur : Philippe VANTHEEMSCHE

Transition écologique

N°2024-306 - Transition écologique - Convention de partenariat avec VOLTALIS pour le déploiement d'une solution de pilotage intelligent du chauffage électrique sur le territoire de la CAA - Approbation

Rapporteur : Philippe VANTHEEMSCHE

Eau

N°2024-307 - Eau - Application de la redevance performance réseau eau potable

Rapporteur : Michaël TATON

N°2024-308 - NPNRU - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Eau potable

Rapporteur : Michaël TATON

Assainissement

N°2024-309 - NPNRU - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Assainissement

Rapporteur : Pascal BARBERET

N°2024-310 - Assainissement - Application de la redevance performance des systèmes d'assainissement

Rapporteur : Pascal BARBERET

N°2024-311 - Projet de zonages d'assainissement et eaux pluviales





communauté
de l'auxerrois

Rapporteur : Pascal BARBERET

N°2024-312 - Dysfonctionnement du système d'assainissement de la commune de Saint-Bris-Le-Vineux – Mesures conservatoires

Rapporteur : Pascal BARBERET

N°2024-313 - Litige TIZGHA/LUTSEN – Conclusion d'un protocole d'accord transactionnel

Rapporteur : Pascal BARBERET

N°2024-314 - Pollution du réseau des eaux pluviales – Protocole transactionnel avec l'établissement Amplitude Auto

Rapporteur : Pascal BARBERET

Stratégie et aménagement du territoire

N°2024-315 - Convention de veille foncière avec la SAFER - Avenant n°6

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Administration générale

N°2024-316 - Conservation de musique et danse - Adoption du procès-verbal de transfert

Rapporteur : Crescent MARAULT

Culture

N°2024-317 - Projet d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'auxerrois

Rapporteur : Stéphane ANTUNES

Santé

N°2024-318 - Contrat Local de Santé - Approbation de la charte d'engagement pour le "bus du cœur des femmes"

Rapporteur : Maryline SAINT ANTONIN

Administration générale

N°2024-319 - Rapport d'activités de la Commission consultative des services publics locaux 2024

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-320 - Services communs entre la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre - Avenants aux conventions de services communs

Rapporteur : Francis HEURLEY

N°2024-321 - Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Auxerrois – Convention de mise à disposition de services de la Communauté de l'auxerrois

Rapporteur : Crescent MARAULT

Ressources humaines

N°2024-322 - Mise à disposition de services pour assurer le pilotage et la gestion de la politique de la ville et remboursement des frais de fonctionnement du service

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

N°2024-323 - Personnel communautaire - Actualisation du régime indemnitaire

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

Administration générale





communauté
de l'auxerrois

N°2024-324 - Dons de matériels informatiques

Rapporteur : Dominique CHAMBENOIT

N°2024-325 - Service commun de protection des données à caractère personnel - Adhésion
de la Commune de Lindry

Rapporteur : Francis HEURLEY

Ressources humaines

N°2024-326 - Syndicat mixte de l'Aéroport d'Auxerre-Branches - convention de mise à
disposition de personnel communautaire - Avenant n°1

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

N°2024-327 - Personnel communautaire- Rapport social unique 2023

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

N°2024-328 - Personnel communautaire - Adhésion au contrat collectif de Santé proposé par
le Cdg89

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

N°2024-329 - Personnel communautaire- Modification de l'effectif règlementaire

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

Administration générale

N°2024-330 - Décisions prises par délégation - Compte rendu

Rapporteur : Crescent MARAULT





communauté
de l'auxerrois

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
-
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 15 novembre 2024, s'est réuni le 21 novembre 2024 à 09 h 00 à Salle polyvalente de Laborde - Rue Georges-Mothéré 89000 Auxerre , sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 55

votants : 61 dont 6 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Stéphane ANTUNES, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Christian BOULEY, Auria BOUROUBA, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Olivier FELIX, Sophie FEVRE, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Isabelle JOAQUINA, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maryse NAUDIN, Mostafa OUZMERKOU, Patrick PICARD, Sylvie PREAU, Bernard Riant, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Yves VECTEN, Patricia VOYE, Farah ZIANI, Patrick CROS, Pierre FERRIER.

Absents représentés par leur suppléant : Frédéric PETIT par Pierre FERRIER, Stephan PODOR par Patrick CROS.

Pouvoirs : Céline BÄHR pouvoir à Marie-Ange BAULU, Jean-Philippe BAILLY pouvoir à Mani CAMBEFORT, Jean-Luc BRETAGNE pouvoir à Yves VECTEN, Nicolas BRIOLLAND pouvoir à Pascal BARBERET, Maud NAVARRE pouvoir à Farah ZIANI, Laurent PONROY pouvoir à Carole CRESSON GIRAUD.

Absents non représentés : Philippe RADET.

Secrétaire de séance : Maryline SAINT ANTONIN.

Madame Marie-Ange BAULU procède à un mot d'ouverture du conseil communautaire.





communauté
de l'auxerrois

N° 2024-227

Objet : Finances- Orientations Budgétaires 2025 - Débat

Rapporteur : Francis HEURLEY

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-36 du CGCT, l'article précité est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale. La Communauté de l'auxerrois est donc tenue d'organiser un débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025

Arminde GUIBLAIN souhaite remercier pour la présentation, et souhaiterait intervenir sur le développement économique, qu'elle indique être important pour l'attractivité du territoire ainsi que le développement de zones d'activités qui est très flatteur et ambitieux pour le territoire. Toutefois, elle indique être surprise qu'il n'y ait pas de ligne pour les zones d'activités existantes, et qui ont encore des terrains disponibles. Elle souhaite préciser qu'à Monéteau, il y a des terrains et espère qu'elle sera accompagnée si des projets se faisaient sur cette zone d'activités de Monéteau. Elle souhaite échanger et indique être disponible pour travailler avec les services de l'agglomération sur ce sujet.

Crescent MARAULT indique avoir anticipé la question puisqu'une délibération est mise au vote ce jour concernant un projet d'implantation sur la zone d'activités de Monéteau. Il souhaite par ailleurs rappeler que 100% de taxe foncière de ces installations reviendra à la Commune de Monéteau, alors que pour les zones d'activités de Venoy et d'Appoigny, 70% de la taxe foncière sera reversée à l'agglomération. Il précise qu'un effort est réalisé.





communauté de l'auxerrois

Arminda GUIBLAIN indique que concernant ladite taxe, des réseaux ont été réalisés par la Commune de Monéteau. Elle indique que si la Communauté de l'Auxerrois réalise des travaux sur la zone d'activités, la discussion pourra être revue.

Crescent MARAULT indique que la solidarité communautaire a favorisé la zone des macherins. Par ailleurs, il souhaite rappeler que sur la zone d'activités de Monéteau, la plupart des terrains appartiennent à des propriétaires privées, et indique que sans maîtrise du foncier, le développement de la zone ne peut pas se faire. Il précise, que Monéteau a vendu tous ses terrains sans obligation de réaliser des projets dans un délai déterminé, ce qui entraîne qu'en l'espèce environ 10 hectares sont détenus par des propriétaires privées sans projet.

Arminda GUIBLAIN indique qu'elle est disposée à reparler de la taxe foncière si la Communauté de l'Auxerrois réalise des travaux sur la zone des Macherins.

Mani CAMBEFORT indique qu'il y a des incertitudes, notamment internationales, avec les élections aux Etats unis, les évolutions de la guerre en Ukraine, au Proche Orient, qui ne seront pas sans conséquence. Il indique que cela a été vu en 2022 suite à la guerre en Ukraine, avec la forte inflation qui a suivie. Il précise qu'à défaut de pouvoir l'anticiper il faut en prendre conscience. Il poursuit sur l'incertitude nationale, et rappelle que le nouveau gouvernement a découvert un dérapage inexplicable de l'endettement. Il indique qu'en 2024 le pays ne connaît pas de grosses crises, ce qui rend ce dérapage d'autant plus inexplicable. Il précise que cet endettement se rajoute aux 3 200 milliards d'euros de dette, dont 1000 milliards sous cette présidence, dont il le rappelle la moitié est liée à la crise du COVID et de l'énergie. Il rappelle que comme souvent, le gouvernement se tourne vers les collectivités locales afin d'éponger l'ardoise des erreurs de gestion. Il indique que le gouvernement Valls avait déjà réalisé cela. Il rappelle que Sébastien MARTIN, président de la Communauté du Grand Chalon et président des intercommunalités de France, a réalisé un calcul et expose que si le projet de loi de finances était voté en l'état, l'effort serait 3 fois plus important qu'il y a 10 ans. Il rappelle que l'agglomération auxerroise sera concernée. Il indique qu'alors que les collectivités assurent 70% des investissements publics et contribuent à l'emploi local et ce alors qu'elles assurent les services publics de proximité qui sont le creuset du pacte républicain. Il indique que ce choix du gouvernement est dangereux.

Il poursuit concernant le budget principal, en indiquant qu'une rétrospective intéressante est réalisée sur les neuf dernières années. Il indique qu'il manque une mise en contexte, il précise que les dépenses d'investissement ont augmenté depuis 2015, il demande si cela a un sens de comparer avec la situation actuelle en raison des bouleversements ayant eu lieu depuis. Il précise que 4 changements importants ont eu lieu depuis 2015. Il rappelle tout d'abord, qu'en 2017, l'agglomération s'est agrandie, mais également qu'en 2017 la loi NOTRe a confié des compétences importantes aux intercommunalités, notamment avec le couple intercommunalité, région qui assure le développement économique. Troisièmement il rappelle





communauté de l'auxerrois

que depuis 2015, 20% d'inflation a eu lieu avec un impact sur les bases des impôts. Enfin, contrairement aux promesses de 2020, réitérée en 2020, il rappelle que les taux d'imposition ont augmenté 2 fois. Il poursuit en indiquant que depuis 2015 la hausse de la fiscalité est de presque 12 millions d'euros pour les seules taxes du budget général.

Il rappelle que la création de la taxe Marault s'est faite au prix de petit arrangement avec la vérité, puisqu'elle a été justifiée en disant que la section de fonctionnement était en déficit structurel et qu'il n'y avait pas le choix. Il indique avoir contesté à l'époque cette analyse et constate que ce rapport présenté va dans le sens de ces idées. Il constate qu'en 2022, le solde recette – dépense était très haut, 1,72 millions d'euros.

Crescent MARAULT répond vive la mutualisation

Mani CAMBEFORT indique avoir des questions sur les budgets annexes. Notamment sur le budget eau potable, il indique être en désaccord avec la délégation de service public telle qu'elle a été montée. Il rappelle qu'il est en de même pour la tarification qui en est une conséquence. Il poursuit sur la zone d'activité d'Auxerre Branches, il indique souhaiter comprendre quel fret aérien serait développé et quelles conséquences cela impliqueraient en matière de gestion de l'aéroport. Il indique avoir bien noté l'objectif. Il poursuit concernant la zone d'activités de Venoy, il indique qu'il est question d'une usine de cartons ondulés, il indique que plusieurs élus ont exposé lors des conseils que trop de zone d'activités sont développés au regard de la maîtrise de l'artificialisation des sols. Il indique que malgré un petit assouplissement annoncé par Michel BARNIER, l'objectif restera le même.

Il indique que plutôt que d'investir dans une nouvelle zone, il aurait mieux fallu ne pas brader AuxR_Parc avec des activités à faible valeur ajoutée. Il précise que cette zone n'avait pas été construite pour cela.

Crescent MARAULT répond qu'il n'y avait surtout aucune parcelle commercialisée.

Mani CAMBEFORT poursuit avec le budget annexe déchets collecte, il souhaite ne pas anticiper le débat ayant lieu sur l'expérimentation. Il indique que dans le rapport des perspectives budgétaires ont été énoncées, il indique qu'est écrit dans ledit rapport « la prospective tient compte de l'expérimentation dans les 7 communes test pour 2025-2026 et un fonctionnement du service inchangé sur le reste du territoire. » Toutefois, il indique que l'investissement prévu pour la période 2025-2026, est à plus de 9 millions d'euros, il précise que cela ne correspond pas à ce qui avait été exposé lors de la commission environnement qui ne dépassait 1,6 millions d'euros, il souhaiterait comprendre cet écart. Il indique toujours dans l'investissement que dans la prospective pour 2030, il est fait état de 26 millions d'euros d'investissement, il demande à quoi cela peut correspondre si cela ne correspond à un déploiement sur le territoire. Il indique que si cela correspond au déploiement, en un mois et demie, il y a une augmentation de 4 millions





communauté de l'auxerrois

d'euros au regard des coûts exposés par le bureau d'études. Il indique que les investissements sont sous-évalués, et que cela tournera davantage autour de 44 millions d'euros. Il indique que cela va étrangler la collectivité. Il rappelle que la collectivité va passer de 0 euros d'emprunt à un encours de dette 11 millions d'euros avec des frais par an à hauteur de 966 000 euros. Il indique que le président justifie cette réforme par l'augmentation de la TGAP, toutefois, il expose qu'au regard des éléments présentés, ce n'est pas la TGAP qui va étrangler financièrement la collectivité, il précise que l'association des maires de France a confirmé que cette dernière serait stable après 2025. Mais la réforme va étrangler financièrement, il indique qu'une augmentation de la TEOM est prévu en 2026,2027,2028. Une augmentation d'impôt est donc prévue pour financer une réforme qui est censée éviter une augmentation d'impôt. Il indique que la réforme tient en 5 mots payer plus pour avoir moins de service. Il indique que la prospective financière sur les déchets ne tient pas la route.

Crescent MARAULT répond qu'il n'y a jamais eu de petit arrangement, et souhaite par ailleurs rappeler que le budget ne disposait d'aucun excédent au précédent mandat, c'est d'ailleurs pour cela qu'il n'y avait jamais eu de budget annexe de créer car cela permettait d'abonder le budget principal. Il répond que la Ville d'Auxerre portait pour plus de 2 millions et demie d'euros les frais de mutualisation qui devaient être portés par l'agglomération. Il précise que cela se faisait au détriment de la Ville d'Auxerre, et qu'il était nécessaire de régulariser cela, il indique qu'il fallait donc faire appel à la fiscalité, c'est pour cela que la taxe Marault a été mise en place. Il précise par ailleurs, qu'elle n'a pas été augmentée, mais qu'elle a été créée puisqu'elle était à 0. Il indique que cela permet une dynamique des bases, également, ce qui est fait par beaucoup de collectivités. Il indique qu'avec cette fiscalité Marault, cela a pu régulariser la situation de la mutualisation qui a coûté plus de 10 millions d'euros à la Ville d'Auxerre. Il indique que même si la loi de finances prévoyait de solliciter les collectivités, il indique que pour des questions d'acceptabilité, l'assiette sera surement élargie, il est donc très probable que l'agglomération au même titre que la Ville d'Auxerre soit sollicitée et ce à hauteur d'un million d'euros.

Sur l'eau il poursuit en indiquant qu'il y avait un vrai enjeu sur l'eau, la qualité, la disponibilité, la préservation. Il indique qu'un projet a permis de mettre en œuvre tous ces objectifs, notamment avec de l'achat de foncier sur les zones de captage mais aussi un accompagnement à l'agriculture, mais aussi sur la sobriété avec les compteurs intelligent pour la performance du réseau. Il précise qu'il y a un taux très important de renouvellement. Il indique avoir échangé avec la Communauté de Dole qui semblait très intéressée par le projet fait sur l'Auxerrois. Il précise que sur la qualité de l'eau, une communication sera réalisée par la collectivité, puisque l'Auxerrois serait un des premiers territoires de France à avoir mis en place cette stratégie avec le traitement osmose inversée haute pression permettant de garantir toutes les molécules, pour que l'eau de l'Auxerrois soit une eau « premium ». Il rappelle que l'étude réalisée, a été faite sur une zone de captage qui est aujourd'hui fermée. Ce qui implique que les Auxerrois ne boivent pas l'eau qui a été testée. Par ailleurs, il rappelle que ce captage est réalisé sur une nappe de surface, qui peut plus facilement être polluée. Il indique que le traitement de l'eau est indispensable.

Sur l'aéroport, il indique qu'il faut maîtriser le foncier afin d'aller chercher des projets, il indique que la proximité d'une structure aéroportuaire avec un post frontière est un plus pour accueillir certaines





communauté de l'auxerrois

activités, il sera donc choisi des activités à forte valeur ajoutée, des activités de niche. Il précise que cela pourrait peut-être concerner la pharmaceutique, les nouvelles technologies notamment. Il cite l'exemple de SAFRAN, avec des moteurs électriques en lien avec la défense, sur de la très haute technologie, avec des pièces qui ont une très forte valeur ajoutée, avec peu de pièces mais coûteuses. Il précise que c'est ce type d'activité qui est envisagée pour l'aéroparc.

Sur Venoy, il indique que pour la consommation foncière, il se situe dans les orientations du SCOT, en termes de consommation d'espace, et rappelle que la clé de répartition fixée à l'échelle du PETR est respectée. Il expose que cela est cohérent avec la loi ZAN. Il précise que pour les déchets, le débat sera évoqué plus tard dans les débats.

Mani CAMBEFORT indique avoir demandé précédemment une présentation de la technique de l'osmose inversé haute pression.

Crescent MARAULT indique qu'une présentation sera faite en début d'année.

Mani CAMBEFORT indique ne pas croire que cette technique bloque tous les polluants, notamment les PFAS. Il poursuit sur la mutualisation, en rappelant qu'en tant que maire de Saint Georges, il s'était opposé à la mutualisation car il estimait alors que cela favoriserait la Ville d'Auxerre au détriment des autres communes. Il indique qu'en suivant cette logique, la création d'une taxe sur l'agglomération aurait dû entraîner la diminution des impôts pour les habitants d'Auxerre qui supporte également la charge des impôts de l'Auxerrois.

Pascal HENRIAT pense qu'il serait judicieux de reporter le vote du budget primitif, il indique que la situation est incertaine, avec une loi de finances incertaine. Il rappelle qu'elle est transmise au Sénat, puis ensuite à l'Assemblée nationale. Il rappelle que s'il n'y a pas d'entente cela entraînera un 49-3 entraînant à sa suite peut être un gouvernement renversé, ce qui entraînerait un budget fait rapidement ou inexistant. Il indique que les incertitudes politiques entraînent des incertitudes financières dont les collectivités seront les premières victimes. Il indique par ailleurs qu'a été exposé lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires que n'était pas connues toutes les spécificités qui s'appliqueront aux collectivités. Il précise par ailleurs s'être rendu au congrès des départements de France, où le premier ministre avait exposé son souhait de renoncer au caractère rétroactif de la taxe sur la TVA sur l'année n-1. Il indique que cette annonce sera faite aux autres collectivités. Il indique que concernant le prélèvement de 1 million pose souci pour toutes les collectivités françaises. Il indique que c'est pour toutes ces raisons, qu'il demande le report du budget primitif, à fin janvier. Il indique que sur le budget principal, il peut être remarqué enfin que le transfert de l'école de musique se réalisera en 2025 et AuxR_Expo en 2026, il indique que cela sera une bulle d'oxygène pour la Ville d'Auxerre. Il expose qu'en tant qu'élus de la Ville d'Auxerre, il estime être très satisfait de ce transfert. Il précise que ces bâtiments sont communautaires et dans un état neuf. Il indique qu'il y aura des discussions sur le budget annexe déchets collecte, il précise





communauté de l'auxerrois

être contre le point d'apport volontaire et n'est pas favorable à l'expérimentation pour la Ville d'Auxerre, il indique que cela a un coût trop important pour la Communauté d'agglomération. Il poursuit sur le budget mobilité, et précise qu'un article a été fait dans le journal départemental avec des remontées des auxerrois qui sont mécontents sur le service rendu. Il indique ne pas remettre en cause le travail et la politique, mais indique ne pas être satisfait du travail réalisé par le délégataire. Il indique que c'est un point de vigilance, il rappelle qu'il est beaucoup évoqué le déplacement doux et collectif mais il ne répond pas aux attentes de la population. Il poursuit en indiquant que les réclamations des habitants de la Ville d'Auxerre doivent être prises en compte. Il indique avoir été en accord sur la première création de la taxe sur la Communauté de l'Auxerrois. Il indique que cette taxe aurait pu être revalorisée par la revalorisation des bases de l'état. Il indique toutefois ne pas avoir été en accord avec la seconde revalorisation de cette fiscalité. Il précise que la pression fiscale est ressentie par les habitants.

Crescent MARAULT indique que d'attendre pour le vote du budget figerait tout. Il indique que tout l'intérêt d'un budget, est de pouvoir réduire l'incertitude par des choix et des orientations. Il indique que globalement ce qui a été annoncé sera le plafond, cela sera peut-être fait en plusieurs fois mais cela arrivera. Il poursuit en indiquant qu'il faut être réaliste, avec Manuel VALLS cela représentait 35 milliards, avec une forte contribution de l'Auxerrois, aujourd'hui cela sera autour de 60 milliards, avec une contribution qui sera donc encore plus forte. Il indique toutefois qu'il y a une obligation, celle pour l'état de réduire son déficit public de manière rapide et certaine. Il indique que la seule mesure pour laquelle il est certain d'atteindre ces objectifs ce sont sur les prélèvements sur les collectivités. Il précise que l'état va essayer de trouver des axes rapides, pour limiter son incertitude sur d'autres recettes espérées. Il indique qu'il y a un devoir de solidarité, puisque l'Auxerrois a bénéficié de ce plan de relance. Il rappelle qu'une partie de cette dette a été investie dans le territoire, il rappelle que le PGE a permis de sauver des entreprises. Il indique que c'est normal que les collectivités soient mises à contribution, il indique que c'est toujours brutal pour ces dernières. Il précise que le million va être la tendance.

Il indique sur le transfert, que l'agglomération ne doit pas être remerciée, la Ville d'Auxerre s'est engagée à transférer des bâtiments en bon état. Il rappelle que dans la dotation de compensation, la Communauté de l'Auxerrois ne reversera pas à la Ville d'Auxerre les frais de fonctionnement liés à cette structure, comme sur AuxR_Expo avec les 400 000 euros qui reviendront à l'agglomération, il n'y a donc pas de cadeau. Il précise par ailleurs que la CLECT permet d'estimer les coûts pour reverser dans le cadre de la dotation.

Concernant la mobilité, il indique que le problème n'est pas le délégataire qui fait son maximum en apportant des bus en supplément. Il indique que l'incapacité du prestataire aujourd'hui s'explique par l'état des bus qui n'ont jamais été remplacés en raison du manque de moyen. Il se rappelle des bus en hydrogène qui ont coûté très cher. Il indique que pour des questions de plan pluriannuel d'investissement avaient été commandés les 5 bus hydrogène, avec des livraisons en 2026 pour les suivants. Il rappelle que lorsque la collectivité apporte peu d'investissement forcément cela a un impact. Il indique que les bus sont vieillissants ce qui entraîne forcément des pannes diminuant le service, il indique qu'il faut se donner les moyens pour que cela ne se répercute pas sur les citoyens.





communauté de l'auxerrois

Il insiste sur la fiscalité, en indiquant qu'il y a quand même eu la suppression de la taxe d'habitation, il indique que l'idée n'est pas qu'elle se reporte en totalité, sur la taxe foncière. Toutefois, il indique qu'en valeur absolue depuis la suppression de la taxe d'habitation, il y a moins d'impôts locaux qui sont payés par les administrés. Il rappelle que le dernier impôt local sera sur le foncier bâti que ce soit pour l'agglomération mais aussi pour les villes. Il indique que les recettes diminuant la seule variable va être ce levier-là. Il précise qu'il faudra être vigilant pour ne pas actionner tout le temps ce volet. Il indique qu'il y a un grand travail qui est fait pour diminuer les dépenses de fonctionnement.

Il précise que cette suppression de la taxe d'habitation a été financée par la dette, il indique que c'est pour cela qu'il n'est pas possible de la rétablir. Mais la refonte de la fiscalité économique et citoyenne sera sûrement un sujet de la présidentielle 2027.

Pascal HENRIAT indique être en accord avec les idées énoncées sur la suppression de la taxe d'habitation qui était une erreur. Il indique qu'il y a deux catégories de citoyens, les propriétaires qui payent pour les services publics de la collectivité, et les usagers qui les utilisent sans les financer. Il précise qu'il y a une distorsion entre les citoyens. Il indique qu'il n'est pas possible de le rétablir. Mais il précise qu'il faut réfléchir pour que les citoyens puissent participer à la collectivité en ayant conscience de ce que coûte un service public de qualité. Il indique maintenir le report d'un mois du budget afin d'obtenir plus de clarté. Il indique avoir entendu l'état des bus, toutefois il indique que l'entreprise aurait dû anticiper l'état des bus et faire ce travail en amont. Il indique qu'il y a des problèmes pour certains trajets, qui sont trop longs avec presque 50 minutes pour certains.

Florence LOURY souhaiterait en préambule indiquer qu'il n'y a pas eu de commission des finances, elle se demande si cela est obligatoire pour le débat d'orientations budgétaires. Elle indique que sans commission des finances, cela ne permet pas de préparer les débats, d'autant plus que les documents sont longs et pas toujours très clairs pour les élus. Elle poursuit en indiquant que Michel BARNIER, demande un effort à hauteur de 5 milliards d'euros aux collectivités afin de réduire le déficit public pour l'année prochaine, elle rappelle que cela affectera le fonctionnement de la Communauté de l'Auxerrois et les investissements. Elle indique que pour les écologistes au niveau national, la priorité est de rechercher les fiscalités comme la taxation des plus riches, des entreprises polluantes, elle rappelle qu'il est nécessaire de réaliser des investissements pour l'avenir avec la réparation des hôpitaux et la participation à la transition écologique.

Elle propose que soient abandonnés deux projets, sur les zones d'activités économiques, elle indique être opposée à la Zone de Venoy, ce qui représente 8 millions d'euros à économiser. Elle indique que cette zone d'activité est de trop, et elle souhaite appuyer les propos tenus par Madame GUIBLAIN. Elle indique que ce projet vient en contradiction des éléments qui seront étudiés ce soir au conseil municipal, le PADD. Elle se dit étonnée qu'il ne soit pas étudié en conseil communautaire. Elle indique que ce document qui est obligatoire permet d'informer les élus et les administrés dans le cadre du PLUIHM et que ce dernier indique les souhaits de développement du territoire, elle précise que cela va complètement à l'encontre des grandes orientations.





communauté
de l'auxerrois

Farah ZIANI indique que ce sujet concerne le conseil municipal qui se tiendra ce soir, et que cela n'a pas de sens en l'état.

Florence LOURY indique que dans ce document il y a plusieurs pages qui insistent sur la réduction de l'emprise au sol avec un rappel de la loi ZAN, zéro artificialisation nette des sols, qui attribue à la collectivité 63 hectares pour les 10 années à venir, elle indique que la zone d'activités de Venoy de 56 hectares ne peut pas rentrer dans les projets pour l'avenir.

Elle souhaite qu'un autre projet soit abandonné, le développement des points d'apports volontaires sur 7 communes, puisque les administrés y sont opposés, et ce que cela représente 1.5 millions d'euros investi en 2025. Elle précise que cela représentera à l'avenir 22 millions d'euros selon le bureau d'études et sûrement même plus. Elle indique qu'en abandonnant ces deux projets, des capacités d'investissement seront retrouvées pour la Communauté de l'Auxerrois. Elle indique que cela permettrait d'investir dans le système de bus, en raison des problèmes persistent. Elle indique qu'il faut abonder sur ce service, et également en investissant dans la collecte en porte à porte.

Elle souhaite par ailleurs réagir sur la comparaison de la collectivité entre 2014 et 2019. Elle indique qu'il était évoqué que « nous passerons d'une collectivité attachée au service, à une collectivité qui peut investir ». Elle indique qu'en diminuant les charges de personnel, cela entraîne des souffrances, et précise qu'il ne faut pas compresser ce qui ne peut plus l'être. Elle indique que l'embauche du personnel est importante.

Denis ROYCOURT indique qu'il votera contre. Il souhaiterait intervenir concernant l'explication apportée par le Président sur le captage de la plaine des Isles. Il indique qu'a été évoquée la dépollution de la plaine des Isles, et ce alors même que dans une délibération précédente, la réouverture du captage a été suspendue, en raison des procédures de l'Etat trop lourde.

Crescent MARAULT précise qu'il n'y a pas de vote, il répond sur la plaine des Isles que c'est tout l'enjeu de trouver un équilibre entre transition écologique et développement économique. Il indique que dans ce compromis, il sera nécessaire de mettre un outil curatif. Il précise que la pollution est déjà existante, puisque comme la nappe est en surface, elle est régulièrement polluée. Il indique que si ce point de captage doit être réouvert il sera nécessaire prévoir un traitement. Il indique que dans le cadre du budget annexe, cela est compliqué d'intervenir puisqu'ils sont distincts du budget principal. Il indique que sur l'économie, il précise que si la collectivité ne souhaite pas contraindre la fiscalité des citoyens, l'impôt économique est la solution. Il précise que si la collectivité veut avoir des moyens pour aller plus loin, il faut trouver des ressources, celles qui posent le moins de difficulté c'est la fiscalité économique. Il indique par ailleurs que sur la zone d'activités Venoy, sera réalisée du développement de l'économie circulaire. Il indique par ailleurs que les entreprises de plus de 10 personnes, cotisent pour le versement mobilité, avec des recettes de fonctionnement supplémentaires sur le budget mobilité, budget aujourd'hui déficitaire,





communauté de l'auxerrois

avec le budget général qui doit abonder à hauteur d'un million et demi d'euros qui pourraient être utilisés pour autre chose. Il rappelle que Dunkerque dispose d'un budget annexe excédentaire et est en capacité de proposer des transports en commun gratuits, ce qui ne peut aujourd'hui être fait sur l'Auxerrois.

Il indique que l'Etat contraint les collectivités à maîtriser ses dépenses de fonctionnement. Il précise que l'Etat impose cela aux collectivités, notamment en limitant la dotation globale de fonctionnement. Cela pousse les collectivités à revoir le processus d'organisation pour pouvoir digérer les baisses de dotation et ce alors qu'il demande d'être en première ligne sur les crises. Il indique que les collectivités vont finir par atteindre leur limite, ce qui va contraindre l'état à faire la même chose que les collectivités.

Mathieu DEBAIN indique être déçu de la qualité du rapport du débat d'orientations budgétaires comparé aux années précédentes, il précise qu'il manque beaucoup d'informations. Il indique qu'une commission financière aurait permis de préparer les débats dans de meilleures conditions, il précise que des indicateurs clés ne sont pas présents dans la présentation comme la capacité de désendettement, l'épargne brute, l'épargne nette.

Francis HEURLEY indique que tout cela est présenté dans le dossier de séance.

Mathieu DEBAIN indique que sur le budget principal, ces éléments sont manquants et qu'il est difficile d'évaluer la qualité de gestion de l'agglomération sans ces éléments. Il indique remercier le président pour le tableau reprenant les biens achetés par l'EPF. Il indique toutefois que ce tableau n'est pas complet, il précise que sont manquants les archives départementales, et le local impasse des fournisseurs de l'épée.

Crescent MARAULT indique que si cela n'est pas repris c'est qu'aucun acte n'a été signé.

Mathieu DEBAIN indique avoir une remarque sur le budget annexe déchets collecte, il précise qu'il est prévu 4.4 M d'euros pour 2025 probablement en lien avec le déploiement des points d'apports volontaires. Il demande une confirmation sur ce point. Il rappelle qu'une augmentation de la TEOM à hauteur de 5.5% est prévue en 2027, il demande si cela correspond au passage intégral aux points d'apports volontaires.

Crescent MARAULT indique que l'investissement ne porte pas uniquement sur les points d'apports volontaires, il précise qu'il y a également la décarbonation de la collecte. Il rappelle que l'hydrogène coûte deux fois plus cher ce qui est bien au regard de la transition écologique, mais précise que la maintenance





communauté de l'auxerrois

est plus coûteuse. Il indique par ailleurs que lors du salon des maires, il y a beaucoup d'acteurs qui se positionnent sur les déchets et la transition écologique en lien avec la loi AGEC.

Il indique que la consigne va finir par arriver, ce qui veut dire que toutes les recettes, les industriels, comme sont créés des intermédiaires entre les matières recyclées et recyclables, ils pourront être en capacité de mettre en place leur filière de collecte, ils viendront en concurrence avec les collectivités, puisqu'ils vont faire des économies. Il prend l'exemple d'une entreprise de l'Yonne qui achète du PET parfois loin est beaucoup plus cher. Il indique que ces filières vont engager des frais pour sécuriser la ressource et la récupérer.

Denis ROYCOURT indique qu'il votera contre le budget des déchets et précise avoir deux questions. Il indique que le président avait précédemment exposé que les budgets annexes seraient équilibrés. Toutefois, il observe concernant le dernier rapport annuel sur les déchets, que ce dernier montre un excédent de 2 millions d'euros. Il demande si cela répondait à un besoin.

Crescent MARAULT indique qu'il est nécessaire de payer les BOM.

Denis ROYCOURT indique que l'investissement a été très offensif sur le dernier budget, toutefois, il rappelle que l'investissement n'a été réalisé qu'à 50%, il se demande pourquoi.

Crescent MARAULT indique que tous les projets prennent du temps et indique que pour les BOM cela nécessite deux ans de délai.

Magloire SIOPATHIS interroge Pascal HENRIAT sur son souhait de report du vote. Il constate que la plupart des risques, ils ont été provisionnés. Il indique que si une nouvelle devait arriver cela serait plutôt une bonne nouvelle, il demande quel serait le bénéfice pour les communes de reporter.

Pascal HENRIAT indique que le risque est celui du rejet du gouvernement avec un budget technique qui serait imposé. Il précise concernant la Communauté d'agglomération, les deux principaux points évoqués la recette de la TVA à l'année n-1 pourrait être amputée, mais il indique avoir déjà donné réponse sur ce point, mais aussi le million qui pourrait être retiré dans l'Yonne, pour la Communauté de l'Auxerrois. Il indique que ce report permettrait d'avoir une autre vision sur le budget à venir.





communauté
de l'auxerrois

N° 2024-228

Objet : Finances - Impôts ménages - Fixation du taux 2025

Rapporteur : Francis HEURLEY

La fiscalité locale est encadrée par le Code général des impôts et notamment ses articles 1379 et suivants et 1636 B sexies et suivants.

L'article 1636 B sexies précise que : « I. – 1. Sous réserve des dispositions des articles 1636 B septies et 1636 B decies, les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et de la cotisation foncière des entreprises.

Ils peuvent :

- a) Soit faire varier dans une même proportion les taux des quatre taxes appliqués l'année précédente;
- b) Soit faire varier librement entre eux les taux des quatre taxes.

Dans ce cas :

1° Le taux de cotisation foncière des entreprises et le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale :

- ne peuvent, par rapport à l'année précédente, être augmentés dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou, si elle est moins élevée, à celle du taux moyen des taxes foncières, pondéré par l'importance relative des bases de ces deux taxes pour l'année d'imposition ;

- ou doivent être diminués, par rapport à l'année précédente, dans une proportion au moins égale, soit à la diminution du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou à celle du taux moyen pondéré des taxes foncières, soit à la plus importante de ces diminutions lorsque ces deux taux sont en baisse ;

2° Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Il est proposé au conseil communautaire de ne pas faire évoluer les taux de ces impôts pour l'année 2025, et de les fixer comme suit :

- 4,00 % de taux de taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 2,41 % de taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties,





**communauté
de l'auxerrois**

- 9,21 % de taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

De fixer, pour 2025 les taux suivants identiques aux taux fixés pour l'année 2024 :

- 4,00 % de taux de taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 2,41 % de taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 9,21 % de taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 53
- voix contre	: 0
- abstentions	: 10 Jean-Philippe BAILLY, Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Pascal HENRIAT, Emilie LAFORGE, Florence LOURY, Maud NAVARRE, Denis ROYCOURT, Farah ZIANI
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 1 Philippe RADET.

N° 2024-229

Objet : Finances - Taxe GEMAPI - Produit 2025

Rapporteur : Francis HEURLEY

La taxe Gestion des Milieux Aquatiques et des Inondations (GEMAPI) a été instaurée par délibération n° 2021-074 du conseil communautaire en date du 24 juin 2021 et vise à financer l'exercice de l'intégralité de la compétence GEMAPI.

Elle finance les charges de fonctionnement et d'investissement liées à l'exercice de la compétence ainsi que les éventuelles annuités d'emprunt.

La communauté de l'auxerrois a délégué l'exercice de cette compétence au Syndicat du bassin du Serein et au Syndicat mixte Yonne Médián.

La contribution demandée par le Syndicat Mixte Yonne Médián représentait en 2024, une somme d'environ 5€ par habitant. Pour l'année 2025, le Syndicat Mixte Yonne Médián sollicite une contribution à la Communauté de l'Auxerrois représentant une somme d'environ 7€ par habitant.

La taxe GEMAPI est établie en fonction de la cotisation versée à ces syndicats, à savoir :

- cotisation au syndicat de la Vallée du serein : 6.000 €





communauté de l'auxerrois

- cotisation au syndicat Yonne Médian : 483.868 €

La communauté vote un produit de taxe attendu puis l'administration fiscale se charge de faire la répartition entre les contribuables.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 489.868 € pour l'année 2025.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De fixer le produit de la taxe GEMAPI à 489.868 € pour l'année 2025.

Yves VECTEN indique que les sommes nécessaires sont plus importantes en raison des travaux, il rappelle l'intervention sur plusieurs communes, avec un appel à projets sur d'autres communes. Il rappelle que cette décision a été faite par le comité syndical. Il précise que le fait d'avoir plus de techniciens entraîne l'augmentation de la somme qui devrait rester à compter de 2025 sur 7 euros par habitant.

Francis HEURLEY indique qu'il est nécessaire d'avoir des structures et des moyens humains pour porter ces investissements.

Yves VECTEN indique que des travaux sont réalisés et précise qu'il ne participera pas au vote.

MANI CAMBEFORT indique que cette taxe GEMAPI est particulière, puisque tout ce qui est prélevé est reversé intégralement au syndicat. Il indique par ailleurs que l'un des arguments de l'Etat est de dire que l'état n'a pas donné de missions supplémentaires aux collectivités. Il indique que la GEMAPI est clairement une mission supplémentaire et très coûteuse qui ont été confiées aux collectivités. Il souhaite qu'une présentation des travaux du syndicat soit réalisée.

Crescent MARAULT indique que cela pourrait être fait lors d'une commission générale en même temps que Yonne Médian. Il indique en complément des propos exposés par Mani CAMBEFORT, l'effort est compliqué, puisque l'administration fiscale est chargée de récupérer cette somme de 7 euros par habitant, il indique que les citoyens ne sont pas seuls à contribuer à la taxe GEMAPI, ce qui est très bien. Il indique que si l'état est défaillant, les collectivités doivent prendre leurs responsabilités pour ne pas agir en victime.





communauté de l'auxerrois

Christophe BONNEFOND indique que pour les transferts de compétence de l'Etat vers les collectivités locales. Il indique que dans ces transferts, l'Etat oublie de dire que ces dernières ont été transférées, il précise par ailleurs que cela se retrouve pour le transfert de l'habitat, des routes. Il indique que l'état a gardé une grosse part des services avec les coûts liés. Il rappelle que ces gens produisent de la norme qui entraîne des surcoûts pour tout le monde. Il indique qu'il faudrait supprimer ces choses-là, qui entraîne aujourd'hui des surcoûts, alors qu'au niveau local cela est bien fait.

Yves VECTEN indique que ces 7 euros par habitant ne concernent pas tous les habitants, il souhaite rappeler qu'avec le changement climatique la prévention est indispensable. Puisque l'état ne viendra pas compenser la perte de biens, et d'habitants. Il indique qu'un gros travail doit être fait sur l'écologie.

Patrick PICARD souhaiterait rajouter pour compléter que ce dossier doit être pris à bras le corps, avec l'Yonne qui a impacté certaines communes et peut entraîner des conséquences désastreuses.

Francis HEURLEY indique qu'un cabinet a réalisé des propositions intéressantes, sur des scénarii sur les petites communes pour décliner des travaux importants, de belles propositions.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 62
- voix contre	: 0
- abstentions	: 1 Yves VECTEN
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 1 Philippe RADET.

N° 2024-230

Objet : Finances - Cotisation foncière des entreprises - Fixation du taux 2025

Rapporteur : Francis HEURLEY

Le code général de impôts définit les modalités d'application de la contribution foncière des entreprises. Le taux est voté librement par l'assemblée délibérante de l'EPCI, sous réserve des règles de liens entre les taux des taxes directes locales prévues à l'article 1636 B sexies B du CGI.

Cet article précise que : « I. – 1. Sous réserve des dispositions des articles 1636 B septies et 1636 B decies, les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et de la cotisation foncière des entreprises.

Ils peuvent :





communauté de l'auxerrois

- a) Soit faire varier dans une même proportion les taux des quatre taxes appliqués l'année précédente;
b) Soit faire varier librement entre eux les taux des quatre taxes.

Dans ce cas :

1° Le taux de cotisation foncière des entreprises et le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale :

- ne peuvent, par rapport à l'année précédente, être augmentés dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou, si elle est moins élevée, à celle du taux moyen des taxes foncières, pondéré par l'importance relative des bases de ces deux taxes pour l'année d'imposition ;

- ou doivent être diminués, par rapport à l'année précédente, dans une proportion au moins égale, soit à la diminution du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou à celle du taux moyen pondéré des taxes foncières, soit à la plus importante de ces diminutions lorsque ces deux taux sont en baisse ;

2° Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le code général des impôts prévoit également au IV de l'article 1636 decies que les EPCI ont la possibilité de mettre en réserve une fraction des droits à augmentation de leur taux de CFE. Cette mise en réserve n'est possible que si les deux coefficients de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières sont supérieurs à 1 et que le taux de CFE voté est inférieur au taux maximum de CFE de droit commun.

Il est proposé au conseil communautaire :

- De fixer le taux de C.F.E. à 26,5% pour 2025.
- De mettre en réserve la différence de taux constatée, au titre de l'année 2025, entre le taux maximum de CFE de droit commun et le taux de CFE effectivement voté

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De fixer le taux de C.F.E. à 26,5% pour 2025, taux identique à celui fixé pour l'année 2024.
- De mettre en réserve la différence de taux constatée, au titre de l'année 2025, entre le taux maximum de CFE de droit commun et le taux de CFE effectivement voté

Vote du conseil communautaire :

- | | |
|-----------------------------|---------------------|
| - voix pour | : 63 |
| - voix contre | : 0 |
| - abstentions | : 0 |
| - n'a pas pris part au vote | : 0 |
| - absents lors du vote | : 1 Philippe RADET. |

N° 2024-231

Objet : Garantie d'emprunt - Renouvellement de composants 2023 du patrimoine de l'Office Auxerrois de l'Habitat

Rapporteur : Francis HEURLEY





communauté de l'auxerrois

VU l'article L 2252-1 et suivants et D1511-30 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 02 septembre 2024 du Conseil d'Administration de l'Office Auxerrois de l'Habitat (OAH) portant souscription d'un prêt pour un montant total de 2 151 629 euros auprès de la Banque populaire Bourgogne Franche-Comté pour le financement de renouvellement de composants 2023 du patrimoine de l'OAH,

Vu le Contrat de Prêt aux termes duquel la Banque populaire accorde à l'OAH un prêt d'un montant maximum en principal de deux millions cent cinquante et un mille six cent vingt-neuf euros sous la condition du cautionnement solidaire de la Communauté de l'Auxerrois,

L'Office Auxerrois de l'Habitat sollicite la Communauté de l'Auxerrois pour qu'elle se porte garante de cet emprunt à hauteur de **48 %**.

La ville d'Auxerre est également sollicitée à hauteur de 42 % en complément de garantie de cet emprunt.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

Article 1 : La Communauté de l'Auxerrois (le « Garant ») accorde en faveur de la banque populaire (le Prêteur), ainsi qu'à ses successeurs en droits et notamment tout cessionnaire de la créance détenue par le Prêteur à l'encontre de l'Emprunteur au titre du Contrat de Prêt, son cautionnement solidaire (le « Cautionnement ») en garantie du remboursement par l'Emprunteur de **48%** de toutes sommes dues en principal (soit 1 032 782 euros) augmentées de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités de toute nature, frais et accessoires dues au titre du Contrat de Prêt, et de l'exécution de toute obligation stipulée audit Contrat de Prêt.

Le prêt objet de la présente garantie est destiné à financer le renouvellement de composants 2023

Le Contrat de Prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Le Garant reconnaît avoir pris parfaite connaissance du Contrat de Prêt et de ses principales caractéristiques, rappelées ci-après (le « Prêt »).

Le Garant déclare que le Cautionnement est accordé en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment celles relatives aux plafonds de garanties.

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit à la présente.





communauté de l'auxerrois

Le Garant reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

Article 3 : Les principales caractéristiques du Prêt consenti par le Prêteur à l'Emprunteur et garanti par le Garant sont ci-dessous rappelées :

Montant :	2 151 629 euros
Taux d'intérêt :	Taux fixe de 3.57 % l'an
Taux effectif global indicatif :	3.583 % l'an
Date du point de départ de la phase d'amortissement du prêt (PDA)	30/10/2024 au plus tard
Amortissement du capital	Echéances constantes
Périodicité des échéances	trimestrielle
Base de calcul des intérêts :	
Durant la phase d'amortissement	30/360 j
Faculté de remboursement anticipé :	Indemnité actuarielle due au Prêteur (non plafonnée)
En cas d'exigibilité du Prêt :	Indemnité actuarielle due au Prêteur (non plafonnée)

Article 4 : Conformément aux stipulations de l'article 1, le Garant renonce au bénéfice de discussion et de division. Il prend en conséquence l'engagement de payer, à première demande du Prêteur ou de tout successeur aux droits de celui-ci, et notamment tout cessionnaire de la créance détenue par le Prêteur à l'encontre de l'Emprunteur, **48 %** de toute somme due au titre du Prêt en principal, augmentée des intérêts, intérêts de retard, indemnités de toute nature, frais et accessoires qui n'auraient pas été acquittés par l'Emprunteur à leur date d'exigibilité, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ni exiger que le Prêteur s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant et à un autre garant éventuel du Prêt

Article 5: Le Garant accorde sa garantie pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de toutes sommes dues au titre de celui-ci. Il s'engage jusqu'au remboursement intégral de toutes sommes dues au titre du Prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.





communauté de l'auxerrois

Article 6 : Le Garant accorde son cautionnement en faveur du Prêteur selon les termes de la présente délibération et autorise en conséquence son représentant habilité Monsieur Crescent Marault , Président à signer la présente délibération ainsi que tout autre document nécessaire à son exécution, étant expressément précisé que la présente délibération vaut engagement de caution du Garant envers le Prêteur, ou tout successeur de celui-ci ou cessionnaire du Prêt, sans qu'il soit nécessaire de signer un acte de cautionnement.

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicités requises par les dispositions du code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Prêteur.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 54
- voix contre : 0
- abstentions : 9 Christophe BONNEFOND, Christian BOULEY, Auria BOUROUBA, Anna CONTANT, Raymonde DELAGE, Sébastien DOLOZILEK, Isabelle JOAQUINA, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 1 Philippe RADET.

Mathieu DEBAIN indique que 48 % de l'emprunt sera garanti par la Communauté de l'Auxerrois et 42% par la Ville d'Auxerre, il demande pourquoi tout n'est pas fait par la collectivité.

Francis HEURLEY indique que cela correspond aux demandes de la banque, le delta de 10% répond à la trésorerie de l'OAH.

N° 2024-232

Objet : Aménagement de sécurité routière et réfection des trottoirs - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux

Rapporteur : Francis HEURLEY

Par délibération n°2022-230 du 24 novembre 2022, le Conseil Communautaire a adopté le règlement d'intervention du fonds de soutien aux communes pour les projets communaux.

Eligible à ce fonds de soutien, la commune de Branches a sollicité un soutien financier pour l'aménagement de sécurité routière et réfection des trottoirs.

Les travaux sont estimés à 38 722,90 € HT selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Aménagement de sécurité routière	11 830,00 €	Conseil départemental (30 % sur 11 830 €)	3 549,00 €
Réfection des trottoirs	26 892,90 €	Communauté de l'auxerrois (50 %)	17 586,95 €





communauté
de l'auxerrois

		Autofinancement (50 %)	17 586,95 €
Total dépenses HT :	38 722,90 €	Total recettes HT :	38 722,90 €

Les dispositions du règlement d'attribution de ce fonds de soutien prévoient que le versement est autorisé si les conditions listées ci-dessous sont réunies :

- Le fond à vocation à soutenir principalement les projets d'investissement des communes mais pourra également être affecté à des dépenses de grosses réparations ou d'entretien.
- Le soutien de la Communauté de l'Auxerrois ne pourra être supérieur à 50% du montant HT du projet dans la limite de 30 000€.
- Le montant attribué par la Communauté de l'Auxerrois ne pourra être supérieur au montant porté par la commune.
- Le montant accordé par la Communauté de l'Auxerrois se fera dans le respect des enveloppes budgétaires inscrites au budget avec un plafond de 30 000€ par commune sur la durée du mandat soit jusqu'en 2026.

La présente demande est conforme aux dispositions précitées.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer à la commune de Branches une subvention 17 586,95 € dans le cadre des fonds de soutien aux communes ;
- De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 62
- voix contre : 0
- abstentions : 1 Emilie LAFORGE
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 1 Philippe RADET.

N° 2024-233

Objet : Attributions de compensation définitives 2024 – Transfert de l'école de musique du Coulangeois

Rapporteur : Francis HEURLEY

Lors de chaque transfert de compétence ou de modification du périmètre territorial de la Communauté de l'Auxerrois, une évaluation des charges transférées des communes vers l'EPCI doit être réalisée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées – CLECT.

Ainsi, la CLECT en date du 17 septembre 2024 s'est prononcée sur l'évaluation des charges transférées suite au transfert de l'école de musique du Coulangeois au 1er juillet 2024.

La commission a approuvé à 15 voix pour et 0 abstention le rapport « Evaluation du transfert des charges concernant le transfert de l'école de musique du coulangeois à la CA » tel que présenté en annexe 1.





communauté de l'auxerrois

Ce rapport a été transmis à chaque commune membre de la Communauté de l'Auxerrois. Pour être validée, l'évaluation des charges proposée dans le rapport de la CLECT doit être approuvée dans le délai imparti à la majorité qualifiée des conseils municipaux, c'est-à-dire par deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou par la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

21 communes ont délibéré sur le rapport de la commission dont 21 favorablement représentant 86,67 % de la population du territoire communautaire. En somme, les conditions de majorités évoquées ci-dessus sont réunies. Les autres communes n'ont soit pas délibéré soit pas transmis leur délibération.

Conformément à l'article 1 bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des collectivités, il est proposé de fixer librement le montant de l'attribution de compensation.

Le coût total moyen de fonctionnement sur les 3 dernières années du transfert s'élève à 73 040.23 €. Afin de répartir équitablement les charges transférées entre les 8 communes de la SPL, il est proposé de partager les charges au poids des élèves par communes du coulangeois ; le poids des élèves hors SPL sera à la charge de la Communauté de l'Auxerrois, soit 45,12 % représentant 32 955,75 €.

Sur la base des charges évaluées, il est proposé de retenir la méthode dérogatoire ci-dessous :

répartition géographique des élèves 2023/2024					
	Commune	Elèves	Répartition	Extérieur à la SPL pris en charge par la CA	
Communes SPL	Coulanges	14	54,88%	} Prise en charge agglo	17,07%
	Escamps	4			4,88%
	Escolives	3			3,66%
	Gy l'évêque	2			2,44%
	Irancy	1			1,22%
	Jussy	2			2,44%
	Vincelles	13			15,85%
	Vincelottes	6			7,32%
	Sous total	45			
Communes de la CA hors SPL	Auxerre	4	18,29%	} Prise en charge agglo	45,12%
	Champs	5			
	Gurgy	1			
	Quenne	2			
	St Bris	3			
Sous total	15				
Communes extérieures à la CA	Bazarnes	5	26,83%	} Prise en charge agglo	45,12%
	Bessy	1			
	Charentenay	3			
	Coulangeron	1			
	Cravant	1			
	Mailly la ville	3			
	Trucy sur Yonne	1			
	Val de Mercy	3			
Vermonton	4				
Sous total	22				
TOTAL		82	100,00%		

De ce fait, il est proposé d'appliquer une modification sur l'attribution de compensation des 8 communes de la SPL.

L'évolution sur le montant de l'attribution de compensation 2024 est présentée ci-dessous. Il est calculé sur une base de 6 mois ; l'école de musique ayant été transférée au 1^{er} juillet 2024 :





communauté
de l'auxerrois

		Fréquentation en %	Répartition du reste à charge après transfert CA à défalquer des AC [A]	Impact 2024 sur AC (du 1er juillet au 31 déc. 2024) [B]	AC provisoires 2024 des communes [C]	AC 2024 modifiées [C] - [B]
Communes SPL	Coulanges	17,07%	12 467,97 €	6 233,99 €	46 991,00 €	40 757,02 €
	Escamps	4,88%	3 564,36 €	1 782,18 €	52 642,00 €	50 859,82 €
	Escolives	3,66%	2 673,27 €	1 336,64 €	41 562,00 €	40 225,37 €
	Gy l'évêque	2,44%	1 782,18 €	891,09 €	26 679,00 €	25 787,91 €
	Irancy	1,22%	891,09 €	445,55 €	15 186,00 €	14 740,46 €
	Jussy	2,44%	1 782,18 €	891,09 €	21 828,00 €	20 936,91 €
	Vincelles	15,85%	11 576,88 €	5 788,44 €	53 688,00 €	47 899,56 €
	Vincelottes	7,32%	5 346,55 €	2 673,28 €	17 032,00 €	14 358,73 €
Sous-total Communes SPL		54,88%	40 084,48 €	20 042,24 €	275 608,00 €	255 565,76 €
Prise en charge CA		0,00%	32 955,75 €		<i>sans objet</i>	
Total		54,88%	73 040,23 €			

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter les montants des attributions de compensation tels que présentés en annexe 2,
- D'autoriser le Président à notifier aux communes membres le montant de ces attributions de compensations,
- D'autoriser le Président à faire les ajustements budgétaires 2023.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 1 Philippe RADET.

N° 2024-234

Objet : PLU Escolives - Modification simplifiée

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Un arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois n° 2024-DSAT-090 en date du 10 juillet 2024 a prescrit la modification simplifiée du PLU de la commune d'Escolives-Sainte-Camille.

Cette procédure doit permettre :

- De corriger une erreur matérielle en date du 20 février 2014 portant sur l'institution du droit de préemption urbain à l'intérieur du secteur délimité.
- De mettre à jour les possibilités d'implantation d'activités agricoles dans les zones d'activité commerciales et artisanales, afin de répondre aux spécificités et aux besoins du territoire en matière de développement économique.





communauté de l'auxerrois

- De compléter et mettre à jour les annexes du PLU afin de prendre en compte les documents supérieurs en matière d'information et de réglementation sur les risques d'inondation.

Il appartient au Conseil Communautaire de définir les mesures de mise à disposition du public. Il est proposé les mesures suivantes :

- Le dossier de modification simplifiée sera mis à disposition du public pendant une durée de 30 jours.
- L'exposé des motifs et un registre, permettant au public de consigner ses observations, seront mis à disposition au siège de la Communauté de l'Auxerrois ainsi qu'à la Mairie de Escolives-Sainte-Camille, aux dates et jours d'ouverture habituels.
- Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de la Communauté de l'Auxerrois et à la Mairie d'Escolives-Sainte-Camille, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

Le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme d'Escolives-Sainte-Camille ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 63
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 1 Philippe RADET.

Mani CAMBEFORT demande que le rapport soit mis en annexe de la présente délibération.

Christophe BONNEFOND indique qu'il n'y a pas de rapport car la modification est indiquée dans le corps de la délibération.

N° 2024-235

Objet : ZAE AuxR_Parc - lot n°5 sis Avenue Jules Verne à Appoigny cadastré BC 642, BD 846 et BE 32-619 - Cession





communauté
de l'auxerrois

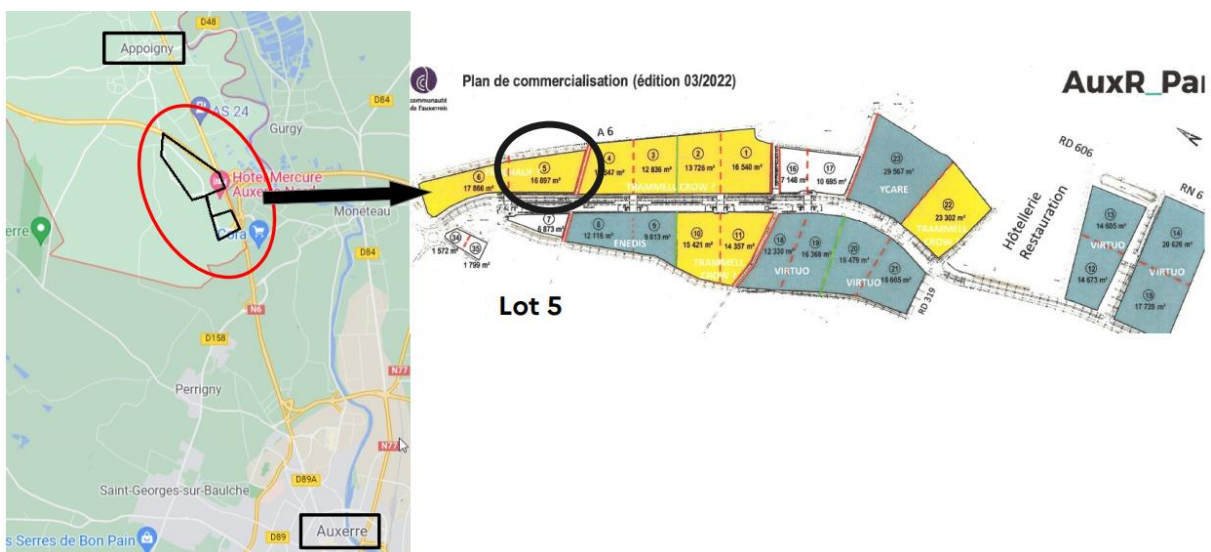
Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Par délibération n° 2017-181 du 05 octobre 2017, la Communauté de l'Auxerrois (CA) a approuvé le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite « Parc d'Activités à Appoigny ». La viabilisation de cette zone a permis un découpage parcellaire permettant de procéder à la vente des terrains.

Par délibération n°2023-111 du 29 juin 2023, la Communauté de l'Auxerrois a autorisé la cession du lot n°7 d'une superficie de 6 873m².

Dans le cadre de son projet de construction, l'entreprise Scania, dont le siège social est situé 2 boulevard de l'Industrie à Angers (49100) a fait connaître son intention d'acquérir le lot n°5 en lieu et place du lot n°7, sis avenue Jules Verne à Appoigny (89380), cadastré BE 32, 619, BC 642 et BD 846, d'une superficie de 16 897m² en vue d'y implanter un site de vente de poids lourds neufs à énergies alternatives au gazole fossile (Biogaz, Agrocarburants, Electrique, Hybride, ..). Outre son activité de vente, elle déploiera :

- Les outils de communication nécessaires pour faciliter la promotion de l'éco-mobilité auprès des entreprises de la zone d'activités (véhicules de démonstration, essais, formation à l'écoconduite, exposition de prototypes...);
- La formation continue en recrutant des stagiaires et apprentis, permettant la montée en compétence sur les sujets de la transition écologique dans le secteur de la mobilité ;
- Le déploiement d'un site labellisé BREEAM, niveau « Excellent » permettant de rendre compte de la qualité environnementale du projet dans son ensemble (gestion des déchets, de la ressource en eau, de l'énergie...).





communauté de l'auxerrois

Le prix de vente convenu est fixé à 45€HT/m², soit un total du prix de vente de 760 365€HT, conformément à l'avis des domaines du 22/08/2024.

Le Conseil communautaire est ainsi sollicité pour autoriser, la vente au profit de la société Scania représentée par la SARL FINANCIERE BONGARD, pour un montant de 760 365 € H.T.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'abroger la délibération n°2023-111 en date du 29 juin 2023 ;
- D'autoriser la vente du lot n°5 d'une superficie de 16 897m² cadastré BC 642, BD 846, BE 32 et 619, sis avenue Jules Verne à Appoigny (89380) ;
- De dire que la vente sera réalisée au prix de 45 € HT le m², soit un prix global de 760 365 € HT ;
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents et actes nécessaires aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 55
- voix contre : 0
- abstentions : 8 Jean-Philippe BAILLY, Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Florence LOURY, Maud NAVARRE, Denis ROYCOURT, Farah ZIANI
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 1 Philippe RADET.

Christophe BONNEFOND indique que la structure sociale de l'entreprise a évolué, la marque SCANIA est sous la dénomination SARL FINANCIERE BONGARD, il précise que cela sera ajouté à la délibération.

Mathieu DEBAIN demande combien d'emplois cette activité va produire.

Christophe BONNEFOND indique ne pas connaître ce chiffre, mais précise que cette activité est nécessaire, et en lien avec la future station de recharge.

Maryse NAUDIN demande quelle est l'activité principale de la société.

Christophe BONNEFOND indique que l'activité principale est la vente de camions.





**communauté
de l'auxerrois**

N° 2024-236

Objet : Parc d'activité des Macherins - Lot n°3 sis rue d'Amsterdam à Monéteau cadastré AW 342 - Cession

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Par délibération du 27 juin 2024, la Communauté de l'Auxerrois a autorisé la cession du lot n°3, cadastré AW 342 à la SARL LD CLOTURE pour un montant de 80 800€HT.

Cette délibération ne stipule pas la faculté de substitution. Or, la société LD CLOTURE représentée par Monsieur BLANCHECOTTE, a sollicité la CA de l'Auxerrois afin que soit stipulée la possibilité d'une autorisation de substituer cette vente au profit de la société SARL DMP représentée également par Monsieur BLANCHECOTTE.

Il est donc demandé d'abroger la délibération n°2024-151 du 27 juin 2024 pour permettre la cession du lot n°3 cadastré AW 342 d'une superficie de 2 525m² sis rue d'Amsterdam à Monéteau au profit de la société SARL DMP en lieu et place de la société LD CLOTURE.

La société SARL DMP, représentée par Monsieur BLANCHECOTTE projette de construire un bâtiment d'environ 250 m² en vue de stockage, vente, bureaux, d'y créer un showroom extérieur pour présenter les produits ainsi qu'un parking visiteur. Cette activité est le fruit de développement du volume d'affaire et viendra s'ajouter à l'activité initiale localisée sur la commune de Charbuy.

Le prix de vente convenu est fixé à 32€HT/m², soit un total du prix de vente de 80 800€HT conformément à l'avis des domaines du 24/06/2024

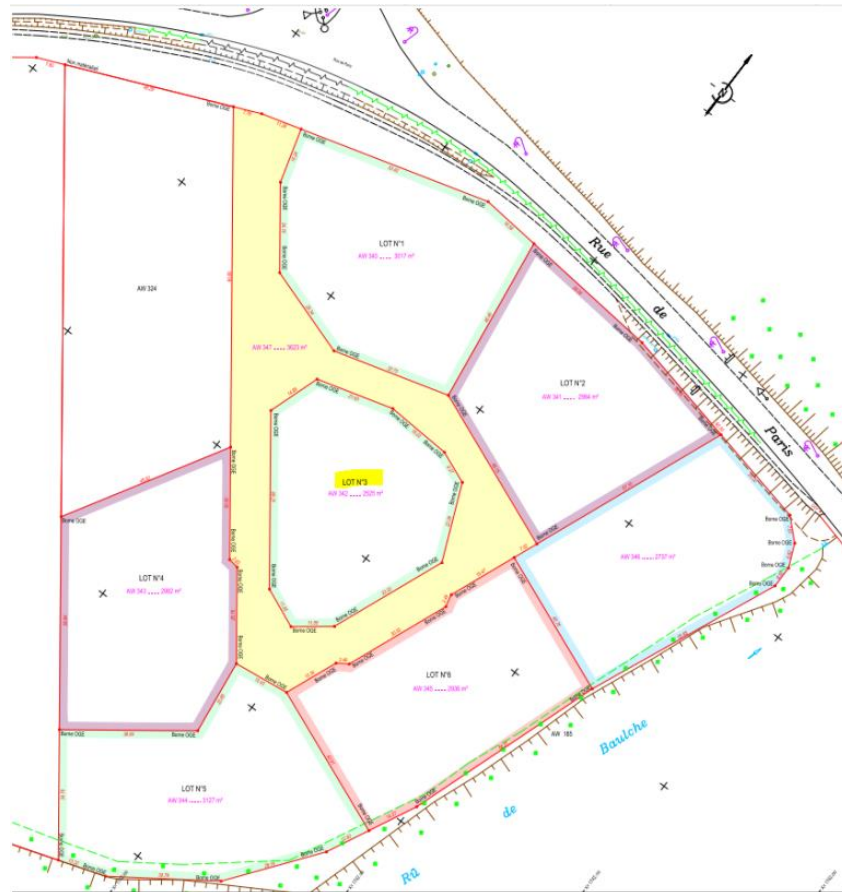
Le conseil Communautaire est ainsi sollicité pour valider la vente suivante :

- Lot n° 3, cadastré section AW 342, d'une superficie de 2 525 m² à 32 € HT/m² soit un montant total de 80 800 € HT





communauté
de l'auxerrois



Plan de division et de bornage – Parc d'activités des Macherins – lot n°3

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'abroger la délibération n°2024-151 en date du 27 juin 2024,
- D'approuver la cession, dans les conditions précitées, du lot n°3 sis rue d'Amsterdam à Monéteau, cadastré AW 342 d'une superficie de 2 525m² au prix de 80 800 €HT, au profit de la SARL DMP ou toute société ou de personne morale venant s'y substituer,
- D'autoriser le Président ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci d'un vice-Président habilité, à signer tous les actes (promesse de vente et/ou vente ainsi que tous documents nécessaires à cette transaction immobilière) devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires liés à la rédaction de l'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- De dire que la recette en résultant sera inscrite au budget de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois de l'année au cours de laquelle se réalisera l'opération de cession par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63





communauté de l'auxerrois

- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 1 Philippe RADET.

N° 2024-237

Objet : Protection ressource en eau périmètre de captage - Appel à candidature SAFER pour préfinancement acquisition parcelles sur les communes de Monéteau et Auxerre

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Depuis 2003, la Communauté de l'Auxerrois a établi un partenariat avec la SAFER Bourgogne Franche-Comté afin de mener les négociations avec les propriétaires et exploitants agricoles, en fonction des besoins de maîtrise foncière.

En novembre 2018, la Communauté de l'Auxerrois a signé une convention générale de mise en réserves de terres compensatoires dans le cadre de sa politique de prévention et de protection en vue d'assurer l'amélioration de la qualité des eaux souterraines captées.

La SAFER a publié un appel à candidature pour un ensemble de 50 parcelles d'une superficie totale de 19,97ha. Ces parcelles ont été mises en réserve par la SAFER au fur et à mesure des opportunités, certaines depuis 11 ans.

La liste des parcelles est reprise en annexe de la présente délibération.

La SAFER a précisé la valeur des parcelles et a calculé l'ensemble des frais financier pour chacune d'elles (rémunération SAFER, frais de portage foncier, etc) tels que prévus par la convention SAFER. La valeur des parcelles est de 57 600 €.

Le montant total incluant l'ensemble des frais s'élève à **104 160.24€ HT**.

Cette somme à payer par la Communauté de l'Auxerrois à la SAFER servira à préfinancer l'acquisition des parcelles.

Cette étape constitue le point de départ pour permettre à la SAFER de mener son animation foncière auprès des exploitants et propriétaires, afin de procéder à des échanges et créer des entités foncières homogènes, conséquentes, et regroupées au plus proche du captage des Boisseaux. A l'issue de cette deuxième étape, la Communauté de l'Auxerrois deviendrait pleinement propriétaire de « nouvelles » parcelles, et pourrait y établir des baux assortis de contraintes environnementales, pour tout type d'agriculture, notamment en maraîchage.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser le préfinancement l'acquisition des parcelles listées à la SAFER pour un montant total de 104160.24€HT afin de permettre à la SAFER de mener son animation foncière auprès des





communauté de l'auxerrois

exploitants et propriétaires, de procéder à des échanges et créer des entités homogènes au plus proche du captage des Boisseaux.

- D'autoriser le président ou son représentant à signer tous actes à intervenir,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget eau potable 2024,
- D'abroger la délibération n°2024-065 en date du 30 mai 2024 portant protection des ressources en eau périmètre de captage – Appel à candidature SAFER pour préfinancement acquisition parcelles sur les communes de Monéteau et Auxerre.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 63
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 1 Philippe RADET.

N° 2024-238

Objet : Service public de l'eau potable - Tarifs au 1er janvier 2025 - Approbation

Rapporteur : Michaël TATON

La Communauté de l'auxerrois en charge du Service Public d'Eau Potable doit garantir la distribution d'une eau de qualité de manière constante.

A l'issue du schéma directeur d'eau potable réalisé de 2019 à 2021, une stratégie est mise en œuvre pour la période de 2023 à 2043.

Cette stratégie se décline autour de 3 axes :

- La gestion et la sécurisation des ressources
- La gestion et la sécurisation de la distribution
- Le service rendu aux usagers et son coût

Pour mettre en œuvre cette stratégie, la Communauté a décidé de recourir à une gestion déléguée sur 20 ans, en concluant un contrat de concession de service public de type délégation de service public avec travaux.

Le budget annexe du service public d'eau potable doit donc financer les investissements hors contrat d'affermage, la production des ressources et le suivi du contrat d'affermage.

Dans la continuité de la stratégie Eau et Assainissement présentée lors du conseil communautaire du 25 mai 2023, les tarifs doivent être actualisés au 1^{er} janvier 2025.





communauté
de l'auxerrois

Tarifs	Tarifs 2024 (en € H.T./m ³)	Tarifs 2025 (en € H.T./m ³)
Part fixe annuelle	20,000 €	20,000 €
de 0 à 15m ³	0,154	0,154
de 16 à 120 m ³	1,036	1,046
de 121 à 1000 m ³	1,133	1,144
Au-delà de 1000 m ³	1,035	1,045

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De fixer la surtaxe communautaire à compter du 1er janvier 2025 comme suit :

Tarifs	Tarifs 2024 (en € H.T./m ³)	Tarifs 2025 (en € H.T./m ³)
Part fixe annuelle	20,000 €	20,000 €
de 0 à 15m ³	0,154 €	0,154 €
de 16 à 120 m ³	1,036 €	1,046 €
de 121 à 1000 m ³	1,133 €	1,144 €
Au-delà de 1000 m ³	1,035 €	1,045 €

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 53
- voix contre : 3 Jean-Philippe BAILLY, Mani CAMBEFORT, Sophie FEVRE
- abstentions : 7 Stéphane ANTUNES, Nicolas BRIOLLAND, Mathieu DEBAIN, Pascal HENRIAT, Florence LOURY, Bernard Riant, Denis ROYCOURT
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 1 Philippe RADET.





communauté de l'auxerrois

Denis ROYCOURT indique avoir plusieurs remarques réalisées par des consommateurs, il indique que le dossier n'a pas été présenté en commission environnement. Il indique que la périodicité de la tarification n'est pas indiquée, il souhaiterait que le titre soit modifié de la délibération en « tarification pour l'année 2025 ». Il demande si un calendrier a été réalisé afin d'atteindre l'objectif d'harmonisation du tarif entre toutes les communes de l'agglomération. Il indique qu'aujourd'hui le prix par m3 n'est pas accessible aux consommateurs et que la tarification du délégataire n'est pas communiquée, mais comme incluse dans le contrat de DSP, les usagers doivent être informés, tous comme les élus. Il indique que l'absence de communication de cette tarification, pourrait permettre d'appliquer le tarif voulu et non annoncé. Il indique que beaucoup ont vu leurs factures augmenter. Il indique que l'abonnement de SUEZ est revu tous les 6 mois, alors que celui de la communauté est annuel. Il précise que SUEZ augmente sa tarification tous les 6 mois. Il demande si cela va continuer. Par ailleurs il s'interroge sur la sécheresse, en effet, le nouveau contrat prévoit qu'une surtaxe pourrait s'ajouter il souhaiterait savoir comme cela sera calculé.

Michaël TATON indique avoir été alerté également par des consommateurs. Il précise qu'en 2023, a été voté un forfait différencié en fonction du diamètre de compteur. Ce qui a entraîné une augmentation importante des abonnements, il indique que des solutions peuvent être apportées, notamment en se rapprochant de SUEZ, pour diminuer le diamètre. Il précise concernant le stress hydrique, que lorsque le déploiement de la télérelève sera achevé, il pourra être réfléchi à une périodicité afin d'éviter une surconsommation des usagers en tant de sécheresse. Il poursuit, concernant le prix du m3 d'eau, qu'il va se renseigner auprès du délégataire toutefois il indique que ce prix est disponible. Il indique que le prix qui était précédemment exposé était faussé, puisque cela s'appuie sur la consommation personnelle.

Crescent MARAULT indique que cela a réduit la consommation d'eau, ce qui démontre que les administrés font attention. Il indique que l'évolution des tarifs permet de mettre en avant une sobriété puisque les administrés compenseront cette hausse de tarif par une baisse de la consommation.

Patrick PICARD indique que la périodicité ne colle pas, en effet, il précise que l'agglomération est sur une périodicité d'une année, alors que SUEZ sur 6 mois, il indique que rien sur la facture informe les administrés de ce système. Il indique avoir pris contact avec SUEZ qui ne lui apporte aucune réponse.

Crescent MARAULT indique que les échanges avec SUEZ seront repris dans le PV.

Après échanges, il ressort que les tarifs communautaires sont délibérés une fois par an, sauf exception notamment lors d'un changement de contrat en cours d'année. Les tarifs des délégataires d'eau potable et d'assainissement pour les contrats entrés en vigueur au 1er juillet 2023 sont indexés une fois par semestre au 1er janvier et au 1er juillet, article 48.2 « Formule de variation applicables pendant la durée du contrat » du contrat d'eau potable et article 51.2 « Evolution de la rémunération » du contrat d'assainissement. L'évolution des tarifs des délégataires pour les contrats entrés en vigueur au 1^{er} juillet 2023 est définie aux articles 48 et 51, respectivement pour le contrat d'eau potable et pour le contrat d'assainissement. Les tarifs évoluent suivant un coefficient de variation représentatif de l'évolution des charges supportées par le délégataire. Le coefficient est calculé à partir d'indices nationaux auxquels est appliquée une pondération. Il est à noter un ajustement du tarif applicable à la réception des unités de traitement (article 47.1.3) dans le contrat d'eau potable.





communauté de l'auxerrois

Guido ROMANO indique que sur la facture d'eau le diamètre du compteur n'apparaît pas. Il indique attendre un devis de la part de SUEZ pour remplacer ce diamètre. Il indique qu'il y a 3000 , 4000 compteurs qui sont concernés.

Denis ROYCOURT demande si tous les 6 mois SUEZ va augmenter ces tarifs.

Mickael TATON demande si cela était bien une révision ou un réajustement des abonnements, puisque tous les abonnements n'avaient pas été pris en compte, puisque la délégation de service public touchait à sa fin.

N° 2024-239

Objet : Service public de l'assainissement collectif- Tarifs au 1er janvier 2025- Approbation

Rapporteur : Pascal BARBERET

Le Service Public d'Assainissement Collectif a pour objet la collecte, le transport et le traitement des eaux usées.

Il doit garantir un réseau efficient sur l'ensemble du territoire et des rejets d'eaux conformes à la réglementation. Ceci demande des moyens financiers conséquents essentiellement fournis par les redevances d'assainissement prélevées sur chaque m3 consommé.

Une nouvelle délégation de service public est entrée en vigueur au 1er juillet 2023 pour une durée de 5 ans et il convient dans ce cadre d'actualiser les tarifs communautaires à compter du 1er janvier 2025 afin à la fois de pérenniser l'équilibre financier du budget tout en limitant au maximum le coût supporté par l'utilisateur.

Les montants des redevances proposés à compter du 1er janvier continuent à s'inscrire dans la perspective d'une harmonisation tarifaire sur 10 ans avec un tarif cible à 2,83 € TTC.

Les montants des redevances communautaires sont proposés ci-dessous :

Communes	Surtaxe (€HT/m3) Part variable au 1 ^{er} janvier 2024	Surtaxe (€HT/m3) Part variable au 1 ^{er} janvier 2025
Appoigny	0,88	0,88
Augy	0,62	0,74
Auxerre	0,88	0,88
Bleigny le Carreau	0,33	0,41
Branches	1,06	1,04
Champs sur Yonne	1,09	1,08
Charbuy	0,83	0,85
Chevannes	1,21	1,12
Chitry le Fort	1,19	1,16
Coulanges la Vineuse	0,77	0,82





**communauté
de l'auxerrois**

Escamps	1,75	1,63
Escolives Sainte Camille	1,17	1,14
Gurgy	0,88	0,88
Gy l'Evêque	1,08	1,07
Irancy	0,34	0,44
Jussy	0,38	0,48
Lindry	1,54	1,46
Monéteau	0,88	0,88
Montigny la Resle	0,98	0,98
Perrigny	0,72	0,82
Quenne	0,35	0,43
Saint Bris le Vineux	1,23	1,19
Saint Georges sur Baulche	1,11	1,10
Vallan	1,28	1,23
Venoy*	1,09	1,08
Villefargeau	1,47	1,38
Villeneuve Saint Salves	0,81	0,83
Vincelles	0,79	0,88
Vincelottes	0,57	0,88

**Venoy : hors périmètre de la nouvelle DSP*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les montants des redevances d'assainissement communautaires indiquées ci-dessus, applicables au 1^{er} janvier 2025.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 1 Philippe RADET.

Denis ROYCOURT indique que la commune de Venoy n'est pas comptabilisée dans la délégation de service public.

Pascal BARBERET indique que Venoy a mis en place une délégation de service public juste avant la reprise de la compétence, ce qui entraîne donc encore quelques années sans que la commune de Venoy soit rattachée à la Communauté de l'Auxerrois.





communauté de l'auxerrois

Christophe BONNEFOND indique que cela sera le cas jusqu'en 2030-2031, il précise que la commune de Venoy avait réalisé des travaux de 10 millions d'euros afin d'apporter des équipements conformes et en bon état pour le transfert à la Communauté de l'Auxerrois.

N° 2024-240

Objet : Service public d'assainissement non collectif - Actualisation des tarifs

Rapporteur : Pascal BARBERET

La Communauté de l'Agglomération de l'Auxerrois est compétente en matière d'assainissement non collectif

Les tarifs de la redevance du Service Public d'Assainissement Non Collectif doivent être actualisés au 1^{er} janvier 2025 pour tenir compte :

- Des prix du prestataire réalisant ces contrôles pour le compte de la Communauté de l'Auxerrois et de leur évolution contractuelle,
- De l'équilibre du budget du service.

Le tableau qui suit présente cette actualisation :

	2024	2025
Contrôle de conception et d'implantation d'un système d'assainissement non collectif	143.00	148.00
Contrôle de réalisation du système d'assainissement non collectif	126.00	131.00
1 ^{er} contrôle de bon fonctionnement et d'entretien, dit contrôle diagnostic d'un système d'assainissement non collectif existant	177.00	184.00
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien d'un système d'assainissement non collectif existant	126.00	131.00
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien réalisé à la demande de l'utilisateur dans un délai de moins de 3 semaines, qu'il s'agisse d'un premier contrôle ou d'un contrôle périodique	177.00	184.00

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De fixer à partir du 1^{er} janvier 2025 le montant de la redevance pour le contrôle de conception et d'implantation d'un système d'assainissement non collectif à 148.00 € HT,
- De fixer à partir du 1^{er} janvier 2025 le montant de la redevance pour le contrôle de réalisation du système d'assainissement non collectif à 131.00 € HT





communauté de l'auxerrois

- De fixer à partir du 1^{er} janvier 2025 le montant de la redevance pour le 1^{er} contrôle de bon fonctionnement et d'entretien, dit contrôle diagnostic d'un système d'assainissement non collectif existant à 184,00€HT,
- De fixer à partir du 1^{er} janvier 2025 le montant de la redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien d'un système d'assainissement non collectif existant 131.00 €HT,
- De fixer à partir du 1^{er} janvier 2025 le montant de la redevance pour le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien réalisé à la demande de l'usager dans un délai de moins de 3 semaines, qu'il s'agisse d'un premier contrôle ou d'un contrôle périodique à 184.00 €HT.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 63
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 1 Philippe RADET.

N° 2024-241

Objet : Stratégie relative aux déchets : Lancement d'une expérimentation sur 7 communes volontaires

Rapporteur : Lionel MION

L'Agglomération de l'Auxerrois avait lancé une étude globale relative à tous les aspects en lien avec la collecte, le traitement et la valorisation des déchets.

Après la stratégie qui a été adoptée en 2023, la communauté souhaite lancer une expérimentation sur 7 territoires pilotes qui sont volontaires et représentatifs de la diversité des communes de l'agglomération (urbaines, périphériques, rurales). Cela représente environ 10% du territoire et 7% de la population avec tous les types d'habitats : centre-ville, collectif, pavillonnaire et dispersé.

Cette expérimentation aura pour objet la mise en place du dispositif des points d'apports volontaires d'un centre de valorisation mobile, ainsi qu'un ensemble de dispositifs de collecte, de propreté, de contrôle, adapté à cette expérimentation.

Cette phase d'expérimentation permettra de tester la pertinence des dispositifs sur une durée de 12 mois à partir de sa mise en service.

A l'échéance de cette durée, une commission d'évaluation sera constituée suivant les règles de représentation et chargée, à partir des indicateurs d'activités qui auront été validés, d'émettre des préconisations pour un déploiement, une adaptation ou un ajournement de la collecte en point d'apport volontaire pour tout ou partie du territoire de l'agglomération à partir de 2027.

Ce dispositif d'expérimentation est également intégré dans les nouveaux règlements relatifs aux déchets (collecte, centres de valorisation, redevance spéciale).





communauté
de l'auxerrois

L'ensemble de ces éléments est détaillé dans la présentation annexée à la délibération.

La démarche a été présentée à la commission environnement le lundi 4 novembre 2024 qui a rendu un avis favorable.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'engager une phase d'expérimentation sur les 7 territoires volontaires.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 33
- voix contre : 21 Stéphane ANTUNES, Jean-Philippe BAILLY, Patrick BARBOTIN, Michel BOUBOULEIX, Jean-Luc BRETAGNE, Mani CAMBEFORT, Anna CONTANT, Mathieu DEBAIN, Gérard DELILLE, Sophie FEVRE, Pascal HENRIAT, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Mostafa OUZMERKOU, Patrick PICARD, Stephan PODOR, Bernard Riant, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Yves VECTEN
- abstentions : 9 Nicolas BRIOLLAND, Dominique CHAMBENOIT, Raymonde DELAGE, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Maryse NAUDIN, Maud NAVARRE, Magloire SIOPATHIS, Farah ZIANI
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 1 Philippe RADET.

Crescent MARAULT souhaiterait rappeler le contexte, il indique que la délibération avait été ajournée, puisque des doutes avaient été émis sur l'expérimentation de la stratégie et son efficacité. Il avait été demandé de revoir les éléments de l'expérimentation dans le cadre d'une commission environnement pour pouvoir expérimenter cette stratégie sur un périmètre représentatif et des collectivités favorables pour qu'à la fin de la période déterminée, une commission d'évaluation soit créée. Il indique qu'aujourd'hui cela est difficile de la créer, en raison des élections prochaines, il indique que peut être acté que la nouvelle assemblée actera la composition de cette commission d'évaluation à la rentrée 2026.

Denis ROYCOURT souhaite formuler un vœu qui doit entraîner un vote, il précise qu'il comprend 8 propositions afin de rendre plus effectif cette expérimentation. Il indique que les propositions qui sont faites rencontre l'utilité des habitants. Il indique qu'une expérimentation utile aurait pu se concevoir en prenant en compte les données du rapport actuel, en prenant des pistes globales et partagées. Il indique que le dispositif qui est présenté est incomplet, il précise que pour construire un vrai projet d'expérimentation il faut être précis sur les règles et les attentes. Il rappelle que ce qui était souhaité c'était de généraliser l'expérimentation si celle-ci s'avérait positive. Il indique que dans ce cas il aurait fallu se mettre d'accord afin de fixer des objectifs et des attentes, les conditions de généralité et d'acceptation de cette expérimentation. Il indique que malgré les remarques formulées lors de la Commission environnement cela n'a pas été précisé, il n'a pas été formulées de communes témoins pour pouvoir procéder à ces comparaisons. Il précise que le powerpoint présente uniquement les arguments en faveur du tout point d'apport volontaire, il rappelle par ailleurs que sur trois des arguments présentés, 5 sont au centre de la contestation. Il indique qu'il est embêtant de s'appuyer sur ces arguments. Il rappelle que ces arguments comprennent la maîtrise des taxes et la maîtrise des déchets qui dépendent de la qualité du tri du déchets. Il indique que personne ne peut croire qu'un tri rendu plus difficile pour les administrés sera meilleur. Il indique qu'aucune solution n'a été proposée pour les personnes à mobilité réduite. Il indique que le risque d'insalubrité est également présent, il expose dans ce sens que même





communauté de l'auxerrois

l'ADEME n'est pas favorable au tout point d'apport volontaire. Il précise avoir même été surpris que les ingénieurs conseils du bureau d'études signalaient que la qualité du tri est moins bonne en point d'apport volontaire. Il précise pour le coût net à payer après le soutien financier des éco-organismes, en 2020, la performance en termes de coût de point d'apport volontaire est moins bonne que pour les OMR et le tri. Il précise que le coût varie du simple au double. Il indique qu'il est même exposé dans le rapport du bureau d'études que ce coût supérieur du point d'apport volontaire s'explique par les dépôts sauvages notamment. Il indique par ailleurs que beaucoup de territoires qui ont expérimenté le point d'apport volontaire, sont revenus sur de la collecte en porte à porte.

Lionel MION précise que ces collectivités avaient mis en place la redevance incitative en parallèle du déploiement des points d'apports volontaires, ce qui ne sera pas le cas de la Communauté de l'Auxerrois.

Denis ROYCOURT reprend les propositions formulées dans le vœu.

- 1) Les communes volontaires doivent délibérer favorablement pour être "testeuse".*
- 2) Des caractérisations des poubelles de ces communes doivent être effectuées avant le lancement de l'opération pour servir de point zéro de comparaison.*
- 3) Avant l'expérimentation, des conditions de réussite et de généralisation des hypothèses testées doivent être précisées, pour cela les résultats atteints doivent être définis avec des performances, afin de les généraliser. Afin de ne pas fausser l'expérimentation, les conditions d'expérimentation doivent être équilibrées, toute chose doit être égale par ailleurs, la variation des facteurs.*
- 4) Les bacs en place dans les foyers doivent y rester tant que les résultats de l'expérimentation ne sont pas connus.*
- 5) Une commission de suivi émanant de la commission environnement devrait se réunir tous les 3 mois pour analyser les chiffres avec les équipes de collecte. Un compte-rendu est réalisé et transmis à chaque fois.*
- 6) A l'issue de l'expérimentation, la commission émet un avis.*
- 7) Avant l'expérimentation les conditions de réussite et de généralisation des hypothèses testées doivent être précisées. Pour cela, les résultats à atteindre doivent être définis avec les performances qui valideraient ou contrediraient cette évaluation pour être généraliser.*
- 8) Un bilan financier des coûts de cette opération doit être effectué à la fin de l'expérimentation afin de permettre un calcul des coûts de leur généralisation à toute la CAA. La CAA ne peut se lancer dans une aventure financière à l'aveugle.*

Lionel MION indique que les propositions qui sont faites reprennent pour la plupart les propositions qui ont été présentées par la majorité et notamment la commission technique dans un premier temps et d'élus d'évaluation, le point, commune par commune de caractérisation, et d'autres. Il indique que depuis la commission environnement les services travaillent, afin d'avoir un point de départ et un point d'arrivée. Il précise que la prise en compte sera donnée par l'expérimentation. Il rappelle que ne peuvent pas être obtenues les réponses avant l'expérimentation. Il indique comprendre les doutes, les interrogations, mais précise que l'expérimentation doit permettre de répondre à tout cela. Il indique ne pas comprendre le choix de certains de ne pas laisser les communes volontaires réaliser l'expérimentation. Il indique que les 2 millions d'euros qui sont présentés pour l'expérimentation, correspondent à 10% du périmètre envisagé et cela correspond à 10% du coût du déploiement global si cela a lieu. Il indique que cela est cohérent.

Denis ROYCOURT demande les performances retenues pour la généralisation des points d'apports volontaires.





communauté
de l'auxerrois

Lionel MION répond que les critères de l'ADEME ont été repris.

Mathieu DEBAIN indique que malgré un revers lors du dernier conseil communautaire, il salue certaines améliorations, il souligne que certains points restent problématiques et indique qu'il votera contre l'expérimentation. Il indique reconnaître en point positif, qu'il y a des progrès dans cette nouvelle version, avec une expérimentation de 12 mois plus raisonnable, que la période de 3 mois initialement prévue. En outre, il indique que si elle devait avoir lieu la mise en place est désormais repoussée en 2027 ce qui laissera le temps de permettre une meilleure évaluation. Il indique que la création d'une commission d'évaluation permettra de tirer des enseignements de la première année d'expérimentation. Il indique toutefois que des problèmes persistent, notamment celui de la transparence financière. Il demande si le prix de 1 millions d'euro pour l'achat des points de collecte est réel. Il demande le coût de l'installation, ainsi que l'achat de nouveaux camions et des infrastructures nécessaires, il indique ne rien connaître des dépenses de fonctionnement, il souligne le fait que ces éléments soient indispensables. Il poursuit sur le volontariat en indiquant que le volontariat exposé ne concerne que le volontariat des maires, il demande si les conseils municipaux ont été consultés. Il demande si les territoires au regard de ces éléments sont réellement volontaires. Il indique par ailleurs que la commission d'évaluation est positive, toutefois il indique qu'elle n'est que peu définie notamment au regard de sa composition, il indique qu'elle doit inclure la majorité des habitants des 7 communes concernées. Il indique qu'un tel projet ne peut pas se faire sans le consentement de la population. Il indique avoir compris que le déploiement des points d'apports volontaires se ferait en 2027 soit après les prochaines élections locales, il précise que cela permettra une véritable consultation démocratique sur ce sujet structurant. Il indique en conclusion, que la délibération est encore floue, en raison du manque de transparence budgétaire, des problématiques de volontariat, ainsi que des manquements sur la composition de la commission d'évaluation, ce qui le pousse à voter contre.

Lionel MION indique qu'il y a une incohérence, notamment sur l'objectivité de la composition de la commission d'évaluation. Il indique qu'il est plus souhaitable que celle-ci soit définie après les élections municipales avec les majorités qui seront alors en œuvre. Il demande juste en termes d'honnêteté que les élus qui sont contre les points d'apports volontaires présentent le pendant de ce système, que ce soit en termes de fiscalité, mais pas uniquement. Il rappelle que le système de déchetterie ne fonctionne pas aujourd'hui. Il indique s'insurger sur les remarques qui demandent de ne pas modifier le système de déchetterie, avec des agents livrés à eux-mêmes, et des déchetteries qui ne sont pas ouvertes.

Mathieu DEBAIN indique qu'aucune manière de collecter les déchets est parfaite, il indique que les citoyens n'ont pas eu de réelles informations, il précise que les citoyens doivent être informés sur les coûts de chaque collecte et les avantages et inconvénients des différents types de collecte.

Crescent MARAULT indique que ces éléments ressortiront de l'expérimentation.

Mani CAMBEFORT souhaiterait rappeler que le débat n'est pas entre ceux qui veulent faire évoluer le système actuel et ceux qui ne veulent rien faire. Il indique que tout le monde est convaincu que les modalités de collecte doivent évoluer, et précise que le moment venu chacun sera amené à faire ses propositions. Il indique toutefois ne pas être en accord sur la direction à prendre. Il précise que le territoire est mixte avec des zones urbaines et rurales, qui n'ont pas les mêmes enjeux. Il indique que la solution ne doit pas être unique. Il souhaite revenir sur les 4 arguments principaux présentés.





communauté de l'auxerrois

- 1- *Tous les territoires ont muté ou mutent il indique que cela est faux. Il souhaite prendre l'exemple de la communauté cœur de Loire, qui n'est pas en redevance incitative par ailleurs. Cette Communauté de communes était historiquement en points d'apports volontaires et a basculé en collecte en porte à porte au début de cette année, il indique que les élus précisent se retrouver sur le volet budgétaire.*
- 2- *Il est indiqué que ne rien faire pourrait faire augmenter la taxe, il précise que c'est une désinformation, il indique que le taux de TEOM est présenté à plus de 10%, il indique ne pas avoir trouvé un tel taux sur l'auxerrois.*
- 3- *Il est également évoqué que cela entraînera plus de valorisation en recyclage et moins de déchets enfouis : ce qui ne correspond pas au rapport de l'ADEME, les points d'apports volontaires engendrent un moins bon tri et la multiplication des dépôts sauvages.*
- 4- *Enfin, il indique qu'il est évoqué que cela répond à une obligation légale. Il demande en quoi l'obligation d'une solution à part pour les biodéchets devraient obligatoirement se faire avec un flux différent, et surtout avec une décarbonation des véhicules, ce qu'il indique ne pas être le cas aujourd'hui.*

Il indique que lors du dernier conseil communautaire, une expérimentation avait été proposée. Il explique qu'une bonne expérimentation doit répondre à 4 critères. Le premier correspond à répondre à la définition d'une expérimentation, répondre à une expérience contrôlée pour vérifier des hypothèses, avec des caractérisations par commune avant et après l'expérimentation, il indique qu'il regardera lorsque ce travail aura été réalisé par les services. Il indique deuxièmement qu'une expérimentation peut tester plusieurs hypothèses ce qui avait été proposé lors du précédent conseil communautaire, ce qui n'a pas été écouté puisqu'est continué le tout point d'apport volontaire. Il indique qu'une expérimentation implique d'avoir l'assentiment de la population et ce par le biais d'un vote du conseil municipal de chaque commune. Il indique que cela a été demandé à la commission environnement. Il précise qu'un autre critère, est celui du test en conditions réelles de l'expérimentation, et ce notamment sur le volet budgétaire. Il indique que cela représente comme évoqué 10% de l'agglomération qui serait concernée pour 1,6 millions d'investissement, comprenant 1 million pour les points d'apports volontaires, 390 000 euros de génie civil et 175 000 euros pour les caméras. Il indique que pour un déploiement sur 100% du territoire de l'Auxerrois cela entraînerait un montant d'environ 14 millions d'euros pour les points d'apports volontaires, alors que sur Nevers qui est beaucoup cité en exemple par la majorité, 15 à 20 millions ont été consacrés pour les déchetteries, 700 000 euros pour les caméras et entre 8 et 10 millions pour les camions, soit plus de 44 M d'euros soit le double des chiffres exposés. Il indique que cette somme ne permet pas de prouver que cela va avoir des effets. Il précise qu'au niveau du fonctionnement, sur les 7 communes il est prévu de consacrer 8 agents, 6 agents sur la propreté et 2 agents pour la vidéosurveillance. Il indique que si ce déploiement se fait à l'échelle de l'agglomération, cela équivaldrait à 80 agents, ce qui représente plus que le nombre d'agents du service aujourd'hui. Il rappelle qu'il est évident que cela ne va pas se passer et que l'expérimentation ne sera réalisée en conditions réelles. Il indique que la majorité est prête à tous pour que l'expérimentation fonctionne. Il indique que toutefois l'expérimentation a un impact trop important sur le budget de la communauté de l'Auxerrois, et correspond seulement à un prolongement du phasage. Il indique que le seul changement réel est le calendrier, ce qui laisse que seules les 7 communes seront concernées avant la fin du mandat. Il indique qu'il votera contre et précise que le seul point positif qu'il remarque est la possibilité de changement de cap en 2026.





communauté de l'auxerrois

Pascal HENRIAT indique que la méthode imposée ne convient pas. Il précise que les habitants parlent de service public et non d'économie financière. Il indique que tout ne peut pas toujours être ramené aux finances. Il indique que partout en France, les élus se liguent contre les points d'apports volontaires, jugés inégaux pour les territoires ruraux, qui vont se transformer en camion poubelle. Il précise que dans 80% des sites de point d'apport volontaire, il est constaté des dépôts sauvages, avec des rats. En cas de vidéosurveillance, ces dépôts se font en rase campagne. Il indique qu'est préconisé le choix des 7 communes tests, il indique que les maires en répondront devant leurs habitants. Il précise être contre l'expérimentation sur Auxerre, principalement la commune déléguée de Vaux. Il précise qu'il y a un quartier non identifié sur Auxerre aujourd'hui. Il indique que le coût de 1.5 millions d'euros, n'est pas une petite mesure, il indique que tous les auxerrois vont payer. Il préconise un mixte des points d'apports volontaires et enlèvement en porte à porte sur le même modèle que le verre et les piles. Il indique qu'il faut inciter, et ne pas être sourd aux attentes des auxerrois.

Crescent MARAULT indique que le contexte économique est le suivant 60 milliards de dettes, baisse des dotations qui va continuer. Il indique que ce qui était fait avant, ne sera plus possible. Il précise qu'il faut trouver de nouvelles solutions et ce sans attendre d'être face aux murs. Il indique que c'est un choix qui est fait. Il rappelle que Pascal HENRIAT souhaite baisser les subventions pour équilibrer le budget de 10 % aux associations, il indique que de son côté les associations demandent toujours plus de subventions. Il indique qu'aujourd'hui une proposition équitable est faite et qui est supportable économiquement. Il demande qu'elle soit essayée par l'expérimentation. Il indique qu'une décision budgétaire devra être prise, il souhaite que celle-ci soit la moins douloureuse possible pour les administrés. Il indique bien comprendre que certains sont opposés aux points d'apports volontaires, mais il précise qu'il faut que les communes qui le souhaitent puissent l'essayer.

Pascal HENRIAT indique qu'il n'est pas contre le tout point d'apport volontaire, mais indique prôner un mixte, tout comme la collecte du verre. Il indique qu'aujourd'hui les habitants ont pris l'habitude de déposer leurs verres dans les bacs adaptés. Il indique que Crescent MARAULT reproche à l'Etat qu'il pousse les collectivités à faire des économies forcées, alors même qu'il est imposé aux habitants de faire des économies et des choix dont ils ne veulent pas. Il indique savoir que les services publics sont déficitaires, toutefois, il indique qu'il faut laisser aux citoyens la possibilité de décider en exposant les coûts.

Farah ZIANI indique concernant l'expérimentation qu'elle s'abstiendra tout comme Maud NAVARRE. Elle indique être opposée aux points d'apports volontaires et ce notamment pour certaines difficultés que cela entraîne et notamment pour l'impact sur les personnes à mobilité réduite, mais aussi la diminution de la qualité du tri, la difficulté de trouver du foncier pour l'implantation des points d'apports volontaires ainsi que le coût. Elle indique que l'intégration communautaire doit se faire afin de trouver un consensus, elle indique qu'elle aurait souhaité une expérimentation plus poussée avec plusieurs types de collecte, avec un seul passage notamment pour les ordures ménagères et davantage pour le bac de tri. Elle indique que cette option a été évoquée lors de la commission environnement. Elle indique que sans alternative, cela entraînera une situation bloquée en 2026. Elle précise qu'un plan b doit être trouvé, si les auxerrois continuent de s'opposer à ce mode de collecte. Elle indique qu'un point n'a pas été abordé, celui de la facturation, elle demande si celle-ci sera la même pour les communes qui vont expérimenter par rapport autres. Elle demande une estimation au prorata par habitants, du coût du fonctionnement de la collecte en porte à porte, contre points d'apports volontaires. Elle demande si l'un des deux est plus cher en termes de fonctionnement.





communauté
de l'auxerrois

Crescent répond que la collecte en porte à porte est plus coûteuse pour les habitants.

Arminda GUIBLAIN souhaite expliquer son positionnement concernant cette délibération sur le lancement d'une expérimentation de collecte des déchets en point d'apport volontaire sur 5 communes et 2 quartiers d'Auxerre volontaires. Tout d'abord, elle rappelle qu'elle a voté contre le changement et l'arrêt de la collecte en porte-à-porte, il y a plus d'un an, lors des débats du conseil communautaire du 8 septembre 2023. Malheureusement, elle indique que la décision majoritaire a été en faveur de ce changement. En tant qu'élue, elle indique respecter ce vote démocratique, même si elle rappelle ne pas partager initialement cette orientation. Elle poursuit en indiquant que le 3 octobre 2024 lors du dernier conseil communautaire, elle avait exprimé son opposition à l'expérimentation initialement prévue ainsi qu'au plan d'actions présenté, et ce pour diverses raisons (temps d'expérimentation et bilan bien trop court, et surtout un déploiement pour Monéteau en 2025...). Elle indique qu'aujourd'hui il lui semble que cette délibération a évolué et qu'elle s'inscrit davantage dans les propositions qu'elle avait elle-même formulées il y a un an. Elle expose que ses propos étaient les suivants « procéder à un démarrage pilote dans quelques communes représentatives pour recueillir des données et procéder à une évaluation de ce système avant déploiement complet ». Elle indique qu'elle restera extrêmement vigilante quant à son suivi, et notamment sur la mise en place et le fonctionnement de la commission d'évaluation, sur les règles de représentation au sein de cette commission, afin qu'elles soient équitables, et sur les indicateurs d'activité qui devront être validés pour mesurer l'impact de l'expérimentation de façon objective. Elle indique avoir bien pris note, que cette délibération prévoit qu'une commission d'évaluation pourra émettre des préconisations pour un déploiement, une adaptation ou même un ajournement de la collecte en point d'apport volontaire pour tout ou une partie du territoire de l'agglomération, à partir de 2027. Elle précise qu'à ce stade, il faut être constructifs et accompagner ce changement dans les meilleures conditions possibles. C'est dans cet esprit qu'elle indique qu'elle votera en faveur de cette expérimentation. Elle précise que son vote aujourd'hui repose sur un équilibre entre la nécessité d'expérimenter et l'exigence d'une évaluation rigoureuse et transparente. Elle souhaite également préciser qu'aujourd'hui, il est demandé de voter sur une expérimentation, et non sur le maintien ou non de la collecte en porte-à-porte. Elle rappelle que cette décision a déjà été actée par le vote du 28 septembre 2023. Elle indique qu'aujourd'hui voter contre l'expérimentation c'est risquer un déploiement du point d'apport volontaire en masse.

Christophe BONNEFOND rappelle que si cette expérimentation démarre trois systèmes seront parallèles, la redevance spéciale pour les entreprises avec les coûts exacts, qu'il indique avoir défendu, le système actuel, et les points d'apports volontaires. Il indique que ne rien faire et transférer les déchets vers Avallon et Saint-florentin, n'est plus possible. Il indique qu'il est souhaité que soient revalorisés les déchets, et indique que les points d'apports volontaires sont présents dans de nombreux territoires. Il précise comme exemple qu'il bénéficie d'une salle des fêtes sur Venoy, et rappelle que le maire de l'époque s'est fait traiter de fou, et a dû faire une expropriation. Il indique que c'est cela aussi travailler pour l'avenir d'un territoire. Il indique que certains pratiquent la désinformation, mais précise que certains administrés sont très contents de pouvoir avoir la liberté de faire le tri quand ils le veulent. Il indique qu'en fin de réunion publique certaines personnes lui amènent des solutions qui seront mises en pratique dans la phase de test afin d'accompagner les personnes à mobilité réduite. Il indique que certains souhaitent que les points d'apports volontaires soient à côté de leur habitation pour plusieurs raisons. Il rappelle qu'il est important d'avoir le juste prix pour les habitants et d'avancer vers la valorisation.

Denis ROYCOURT indique qu'il y a vingt ans les déchetteries n'existaient pas.





communauté
de l'auxerrois

Patrick BARBOTIN indique que deux choses lui viennent à l'esprit, fin 2026 sera choisi la poursuite ou non de l'expérimentation. Il indique cela ne correspond pas à une expérimentation mais bien à une installation. Il se demande si la collectivité a les moyens d'engager 2 millions pour une expérimentation. Il précise comme élément de comparaison qui pourrait être utilisé, de regarder le dernier chiffre fiable relatif à la redevance incitative afin de savoir si les points d'apports volontaires atteignent ces chiffres.

Lionel MION indique les résultats de la collecte avec la redevance incitative seront pris en compte pour analyser les points d'apports volontaires. Il indique que pour les coûts engagés, une grande partie de l'investissement pourra être repositionné sur des Points d'apports volontaires qui existent déjà ou dans des quartiers denses qui ont des besoins. Il précise que les coûts ne seront pas perdus.

Patrick BARBOTIN indique que les interventions ne sont pas inutiles puisqu'elles permettent d'apporter des précisions. Il demande au regard du manque d'acceptabilité des citoyens si la Communauté de l'Auxerrois peut sacrifier 2 millions d'euros pour un projet qui ne sera peut-être pas poursuivi par la prochaine municipalité.

Crescent MARAULT rappelle qu'en conseil des maires il avait été proposé de faire deux options différenciées, avec les communes qui souhaitent rester en porte à porte et celles qui souhaitent passer en point d'apport volontaire, avec les fiscalités de chacune. Il rappelle que la compétence est communautaire et que le futur conseil communautaire aura la charge en lien avec l'expérimentation de décider ce qui se passera. Il précise que ceux qui voudront passer en tout point d'apport volontaire iront, et ceux qui souhaiteraient rester en porte à porte le pourront, avec une redéfinition des coûts de la collecte et une adaptation de la fiscalité. Il indique que cela avait été présenté, et qu'il sera à la charge de la commission d'évaluation de réaliser des propositions.

Patrick BARBOTIN indique que la cohabitation des deux systèmes ne permet pas de réaliser des économies. Il indique que l'acceptation sociale d'un service qui disparaît n'est pas pris en charge.

Crescent MARAULT indique qu'il ne disparaît pas mais qu'il évolue.

Magloire SIOPATHIS indique être intervenu lors du précédent conseil, afin d'exposer qu'il était contre les points d'apports volontaires au regard de plusieurs éléments. Tout d'abord, la configuration de la commune d'Appoigny, au regard des aménagements en cours est incompatible avec le calendrier proposé qui était de 2025. Mais également, il précise qu'il s'était opposé au regard de l'acceptabilité sociale du projet. Il indique que sa prise de position a permis de faire améliorer ce dossier. Il indique qu'il souhaite bon courage aux collègues qui souhaitent procéder à l'expérimentation, il indique n'avoir aucune légitimité à aller contre les communes qui souhaitent réaliser cette expérimentation que ce soit politiquement ou légalement. Il indique que la meilleure solution pour lui est de s'abstenir et de laisser les autres maires procéder à l'expérimentation.

Patrick PICARD indique que certains citoyens souhaitent rester en porte à porte et qu'il est nécessaire de l'entendre. Il indique que dans d'autres communes notamment la commune de Cour-sur-Loire, il tire des bénéfices à être passé du point d'apport volontaire en porte à porte au 1^{er} janvier 2024, il précise que d'autres communes souhaitent faire la même chose, il indique qu'il votera contre.





communauté de l'auxerrois

Yves VECTEN indique qu'il va voter contre, il indique que le bureau d'études a été lamentable, avec un travail qui a été bâclé. Il indique qu'il a du mal à faire accepter la fin de la redevance incitative.

Lionel MION indique que pour beaucoup de communes du Coulangeois cela a baissé le coût à la suite de la redevance incitative.

Florence LOURY s'interroge sur le quartier d'Auxerre qui serait concerné par l'expérimentation, mais aussi sur Vaux. Elle demande quel sera ce quartier. Elle indique qu'il est exposé qu'il est nécessaire d'essayer, mais elle rappelle que cela a un coût, de deux millions d'euros. Elle indique que des propositions avaient été faites pour le maintien en collecte à porte à porte.

Crescent MARAULT indique concernant le quartier d'Auxerre qui sera choisi, que cela sera voté en conseil municipal.

Mostafa OUZMERKOU indique contester la façon de procéder, de vouloir forcer l'expérimentation malgré la contestation de la population et leur attachement au service public de proximité. Il indique ne pas être convaincu des moyens envisagés pour permettre l'accessibilité de la population, avec une population vieillissante. Il constate que le vieillissement de la population est croissant, mais aussi le coût des moyens techniques importants qui vont être mis en place, tout comme les coûts humains et de vidéosurveillance. Il indique que le coût financier est paradoxal au regard du contexte financier des communes qui s'aggrave. Il indique qu'il votera contre.

N° 2024-242

Objet : Déchets - Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : Lionel MION

L'Agglomération de l'Auxerrois avait lancé une étude globale relative à tous les aspects en lien avec la collecte, le traitement et la valorisation des déchets.

Dans ce cadre, une expérimentation va être lancée sur 7 communes pour faire évoluer les modalités de la collecte des déchets et doit donc être intégrée dans un nouveau règlement de collecte.

Le pouvoir de police spéciale "déchet" associée au règlement de collecte est défini par l'article L 2224-16 du CGCT.

Le règlement définit les règles relatives à la collecte des déchets en application des articles L. 2224-13 et L. 2224-14 du CGCT, en fonction de leurs caractéristiques.

Dans ce cadre Il impose les modalités de collecte séparée, y compris le cas échéant la présentation et le lieu de collecte pour les différentes typologies de déchets.

Il précise également les modalités de collecte spécifiques applicables aux déchets volumineux et, le cas échéant, aux déchets dont la gestion est faite dans le cadre d'une filière à responsabilité élargie du producteur au sens de l'article L. 541-10 du code de l'environnement.





communauté de l'auxerrois

Il précise enfin la quantité maximale de déchets pouvant être prise en charge chaque semaine par le service public de gestion des déchets auprès d'un producteur qui n'est pas un ménage.

La durée de validité de ce règlement est au plus de six ans.

Le président du groupement de collectivités territoriales compétent en matière de collecte des déchets fixe par arrêté motivé, après avis de l'organe délibérant du groupement de collectivités territoriales compétent pour la collecte des déchets ménagers, les modalités de collecte des différentes catégories de déchets.

Par conséquent, le règlement de collecte sera adopté par arrêté du Président de la communauté d'agglomération après avoir recueilli l'avis du conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'émettre un avis favorable pour l'adoption du nouveau règlement de collecte.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 40
- voix contre : 15 Stéphane ANTUNES, Jean-Philippe BAILLY, Patrick BARBOTIN, Michel BOUBOULEIX, Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Pascal HENRIAT, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Patrick PICARD, Stephan PODOR, Bernard Riant, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT
- abstentions : 8 Nicolas BRIOLLAND, Dominique CHAMBENOIT, Raymonde DELAGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Bruno MARMAGNE, Maud NAVARRE, Sylvie PREAU, Farah ZIANI
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 1 Philippe RADET.

Mani CAMBEFORT indique qu'il votera contre.

Denis ROYCOURT indique qu'il est exposé que le règlement sera pris par arrêté du président, il indique que cela donne l'impression que la Commission environnement n'a plus de sens.

Lionel MION indique qu'il n'y a pas de changement, la Commission environnement est toujours saisie pour donner un avis.

Denis ROYCOURT indique qu'en page 3, une liste des usagers du service est dressée, il souhaiterait que soient ajoutés les grandes surfaces. Il souhaiterait également que des exemplaires papiers soient fournis. Il demande pourquoi la date et le lieu de naissance sont demandés.

Lionel MION indique que cela peut être précisé et qu'il prend bonne note de toutes les questions de Denis ROYCOURT.

N° 2024-243

Objet : Déchets - Redevance pour dépôts de déchets sur l'espace public

Rapporteur : Lionel MION





communauté de l'auxerrois

Tout dépôt de déchets dans l'espace public qui nécessite l'intervention d'agents publics fera l'objet d'une refacturation à hauteur de 157,12 € pour l'année 2025.

Ce montant prend en compte l'enlèvement, la remise en état des lieux souillés et le traitement de ces déchets ainsi que tous coûts indirects liés à cette intervention.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De fixer le montant de la redevance pour dépôts de déchets dans l'espace public à 157,12€ pour l'année 2025.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 1 Philippe RADET.

Carole CRESSON demande quand cela sera mis en place.

Lionel MION répond dès le début de l'expérimentation.

N° 2024-244

Objet : Stratégie relative aux déchets - Adoption du règlement des centres de valorisation des déchets

Rapporteur : Lionel MION

L'Agglomération de l'Auxerrois est compétente en matière de collecte, de traitement et de valorisation des déchets.

Dans ce cadre, elle dispose d'un maillage d'équipements à disposition des habitants pour compléter l'offre de service en matière de gestion des déchets.

Un centre de valorisation des déchets (ex déchetterie) est une installation industrielle, classée pour la protection de l'environnement, aménagée, fermée et gardée, où les usagers peuvent venir déposer les déchets, non pris en charge par la collecte des ordures ménagères en raison de leur nature, de leurs dimensions ou de leur volume.

Les centres de valorisation des déchets offrent ainsi plusieurs fonctionnalités :

- De collecter puis d'évacuer les déchets non pris en charge par la collecte dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité
- De favoriser au maximum le recyclage et la valorisation de la matière, dans les meilleures conditions techniques et économiques du moment, tout en préservant les ressources naturelles
- De supprimer/limiter la pollution due aux dépôts sauvages





communauté de l'auxerrois

- D'inciter l'ensemble des usagers au respect de l'environnement et palier à l'interdiction de brûlage des déchets à l'air libre
- D'encourager la prévention des déchets par le réemploi de certains déchets

En complément des centres fixes, un nouvel équipement mobile sera mis en place à compter de 2025. Il s'agit d'un centre de valorisation mobile dénommé « Val Mob » pour offrir un service de proximité en apport volontaire qui accueille les déchets apportés par les usagers, après un tri à la source en vue de leur valorisation.

Le présent règlement a pour objet de définir le fonctionnement des équipements, la nature des déchets acceptés, les conditions de dépôts et d'accès aux différents centres de valorisation des déchets ainsi que les bonnes pratiques relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Les dispositions du présent règlement sont applicables à tous les utilisateurs du service.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter le règlement des centres de valorisation des déchets

Vote du conseil communautaire :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - voix pour | : 58 |
| - voix contre | : 5 Stéphane ANTUNES, Jean-Philippe BAILLY, Mani CAMBEFORT, Florence LOURY, Denis ROYCOURT |
| - abstentions | : 0 |
| - n'a pas pris part au vote | : 0 |
| - absents lors du vote | : 1 Philippe RADET. |

Patrick BARBOTIN demande des éléments sur la déchetterie de Val de Mercy.

Lionel MION indique qu'elle est à Puisaye Forterre, il précise qu'il y avait quelques travaux à réaliser avant la réouverture, qui sera prochaine, avec une convention à venir sur le même principe que ce qui était fait.

Denis ROYCOURT indique qu'il est surpris qu'il n'y ait pas d'innovation, d'optimisation, avec des cartes d'accès, et d'autres points encore.

Lionel MION indique que les règlements évolueront à chaque apport, il précise que l'évolution est faite ici pour le centre de valorisation mobile, mais que cela évoluera à chaque apport et nouvelle proposition.

N° 2024-245

Objet : Déchets- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Fixation du taux 2025

Rapporteur : Lionel MION

Le conseil communautaire a institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble de son périmètre à compter du 1er janvier 2024 par délibération n°2023-134 du 28 septembre 2023.





communauté de l'auxerrois

L'article 1636 B undecies du code général des impôts dispose notamment que : « Les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1379-0 bis, 1520 et 1609 quater votent le taux de cette taxe dans les conditions fixées à l'article 1639 A ».

Les EPCI fixent librement le taux de TEOM. Le vote du taux de TEOM, au titre de la première année d'institution de la taxe comme des années suivantes, n'est pas soumis aux règles de lien et de plafonnement applicables aux impôts directs locaux.

L'article 1520 du CGI précise que la TEOM « ...est destinée à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et des déchets mentionnés à l'article L. 2224-14 du code général des collectivités territoriales ainsi qu'aux dépenses directement liées à la définition et aux évaluations du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés mentionné à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement, dans la mesure où celles-ci ne sont pas couvertes par des recettes ordinaires n'ayant pas le caractère fiscal.

Les dépenses du service de collecte et de traitement des déchets mentionnées au premier alinéa du présent I comprennent : « 1° Les dépenses réelles de fonctionnement ; 2° Les dépenses d'ordre de fonctionnement au titre des dotations aux amortissements des immobilisations lorsque, pour un investissement, la taxe n'a pas pourvu aux dépenses réelles d'investissement correspondantes, au titre de la même année ou d'une année antérieure ; 3° Les dépenses réelles d'investissement lorsque, pour un investissement, la taxe n'a pas pourvu aux dépenses d'ordre de fonctionnement constituées des dotations aux amortissements des immobilisations correspondantes, au titre de la même année ou d'une année antérieure. »

Considérant qu'il convient de mettre en œuvre la stratégie de gestion des déchets de la communauté de l'Auxerrois adoptée lors du conseil communautaire du 28 septembre 2023 en matière d'évolution des modes de collecte, d'amélioration des performances de tri, de modernisation de ses déchèteries et de décarbonation de sa flotte de véhicule sur le territoire,

Considérant les éléments financiers de mise en œuvre de la stratégie déchets présentés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2025 et notamment l'estimation du montant 2025 des dépenses et recettes définies à l'article 1520 du CGI à prendre en compte pour la fixation du taux de TEOM 2025. Il est proposé au conseil communautaire de fixer le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2025 à 9 % pour l'ensemble de son périmètre.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De fixer pour 2025 le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 9 %, taux identique à celui fixé pour l'année 2024.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 63
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 1 Philippe RADET.





communauté
de l'auxerrois

N° 2024-246

Objet : Stratégie relative aux déchets - Adoption du règlement de la redevance spéciale des déchets

Rapporteur : Lionel MION

L'Agglomération de l'Auxerrois est compétente en matière de collecte, de traitement et de valorisation des déchets.

Dans ce cadre, elle est responsable du service public ainsi que de ses conditions de financement.

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers et des déchets assimilés est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La Communauté de l'auxerrois, qui a instauré la taxe, en fixe chaque année le taux par délibération.

La Communauté de l'auxerrois n'a pas d'obligations en matière de collecte et de traitement des déchets non ménagers. Toute activité non ménagère est responsable de l'élimination des déchets qu'elle génère. Néanmoins, la Communauté de l'auxerrois peut, selon ses prescriptions, décider d'en assurer l'élimination dès lors que la collecte n'impose pas à la collectivité de sujétions techniques particulières.

La collecte et le traitement des déchets produits par certains usagers non ménagers, lorsqu'ils sont collectés par la Communauté de l'auxerrois, peuvent faire l'objet d'une recette spécifique au travers de la Redevance Spéciale (RS) qui est prévue par l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Communauté de l'auxerrois en fixe les tarifs par délibération.

Sa mise en œuvre a pour objectifs d'inciter les usagers à limiter leur production de déchets, à les trier, et à faire supporter aux producteurs de déchets le coût de gestion de leurs déchets.

Le présent règlement fixe les conditions et modalités selon lesquelles la Communauté de l'auxerrois assure la collecte des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères, assujettis à la redevance spéciale.

Les dispositions du présent règlement sont applicables à tous les utilisateurs du service assujettis à la redevance spéciale.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter le règlement de la redevance spéciale des déchets.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 54
- voix contre : 7 Jean-Philippe BAILLY, Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Florence LOURY, Bernard Riant, Denis ROYCOURT
- abstentions : 1 Pascal HENRIAT





communauté de l'auxerrois

- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 2 Sylvie PREAU, Philippe RADET.

Mani CAMBEFORT indique que dans la proposition de modification de règlement cela entraîne les points d'apports volontaires, ce qui engendrera un vote contre.

N° 2024-247

Objet : Déchets -Redevance spéciale Tarifs 2025

Rapporteur : Lionel MION

La Communauté de l'Auxerrois au titre de l'article L2333-78 du Code des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 par l'Art 57 (V), mais également au titre de la délibération en date du 21 novembre 2024 portant sur le règlement de collecte définissant les modalités d'intervention du service de collecte des déchets ménagers et assimilés. Ainsi qu'au regard de la délibération en date du 21 novembre 2024 portant adoption du règlement de la redevance spéciale des déchets est compétente pour intervenir afin de fixer les tarifs de redevance spéciale.

La Communauté de l'auxerrois finance son service d'élimination des déchets ménagers et assimilés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Par délibération du Conseil communautaire du 21 novembre 2024, les élus ont approuvé le règlement de collecte définissant les modalités d'intervention du service de collecte des déchets ménagers et assimilés. Puis par délibération prise à la même date, les élus ont validé le dispositif de mise en œuvre d'une redevance spéciale pour la prise en charge des déchets des activités non ménagères.

Sont redevables à la redevance spéciale toutes les activités non ménagères présentant à la collecte plus de 1 500 litres de déchets par semaine tous flux confondus.

Sont également redevables, et ce, dès le 1^{er} litre, tous les établissements, services publics, administrations..., non assujettis à la TEOM et bénéficiant du service de collecte des déchets de la Communauté de l'auxerrois.

Conformément au règlement de collecte, au-delà d'un volume hebdomadaire de 45 000 L de déchets tous flux confondus, les déchets ne pourront pas être pris en charge par le service public.





**communauté
de l'auxerrois**

L'institution de la redevance spéciale ne dispense pas les producteurs de déchets non ménagers du paiement de la TEOM. Le produit de la redevance doit équilibrer le montant des dépenses. Cette redevance est calculée en fonction de l'importance du service rendu. (Quantité de déchets collectés, fréquence de collecte, ...)

La redevance spéciale est recouvrée par les services de la collectivité.

Une convention particulière est signée avec chaque redevable.

A l'origine, une approche des coûts actualisés par le service a été réalisée, permettant d'obtenir une grille tarifaire, définissant les bases de calcul de la redevance en fonction des types de déchets collectés. (Ordures ménagères assimilées et emballages recyclables dont les cartons).

Sur la base de la matrice des coûts (méthode standardisée de l'ADEME d'expression des coûts du service d'élimination des déchets) il est proposé, pour le prochain exercice 2025, d'actualiser la grille tarifaire afin de tenir compte des modifications des modalités de gestion des déchets et des coûts associés (augmentation de la Taxe TGAP qui passe de 58€HT en 2024 à 65€HT en 2025, pas de changement sur le tri, ...)

Pour rappel, les tarifs en vigueur pour l'année 2024 étaient de :

- 0,0374 € / litre d'ordures ménagères et assimilées
- 0,0184 € / litre d'emballages recyclables (TRI)

La grille tarifaire pour l'année 2025 est la suivante :

	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages Recyclables, Cartons





communauté
de l'auxerrois

Tarifs de la redevance spéciale	0,0383 € / litre	0,0184 € / litre
	38,30 € / m3	18,40 € / m3

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De valider la grille tarifaire de la redevance spéciale pour l'exercice 2025.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5 Raymonde DELAGE, Pascal HENRIAT, Sylvie PREAU, Philippe RADET, Guido ROMANO.

Mani CAMBEFORT souhaite souligner que des courriers ont déjà été transmis aux entreprises avant le vote afin de leur indiquer que les tarifs allaient être modifiés.

N° 2024-248

Objet : Déchets - Convention de collecte des huiles usagées en centre de valorisation

Rapporteur : Lionel MION

La communauté de l'Auxerrois est compétente en matière de déchets.

Le décret n° 2021-1395 et l'arrêté du 27.10.2021 définissent les modalités de reprise des huiles usagées pour en assurer une collecte sans frais auprès de leur détenteur.

La communauté d'agglomération de l'Auxerrois collecte les huiles usagées de qualité «moteurs» des particuliers du territoire, grâce à un réseau de bornes d'apport présentes sur chaque centre de valorisation.

L'actuel prestataire, MARTIN ENVIRONNEMENT, rencontre des difficultés logistiques depuis plus d'un an et les délais entre la demande de collecte et l'enlèvement dépassent souvent un mois, ce qui impose de refuser des apports de particuliers, lorsque les bornes sont pleines, avec le risque de dépôts sauvages qui en découle.

La société Sevia est agréée pour le ramassage d'huiles usagées dans le département de l'Yonne, par arrêté préfectoral n°2020-445 du 17 novembre 2020. Le temps d'intervention proposé par cette société, après demande d'enlèvement, n'excède pas 15 jours.





communauté de l'auxerrois

La signature d'une convention de collecte avec l'entreprise SEVIA permettra d'assurer la continuité du service et le bon déroulement de cette filière, tout en assurant le caractère gratuit de la collecte et du traitement des huiles usagées.

La convention est jointe à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser le Président à signer la présente convention avec SEVIA pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5 Raymonde DELAGE, Pascal HENRIAT, Sylvie PREAU, Philippe RADET, Guido ROMANO.

N° 2024-249

Objet : Déchets - Prise en charge des déchets issus des lampes

Rapporteur : Lionel MION

La communauté de l'Auxerrois est compétente en matière de déchets.

Pour faire suite à la délibération 2021-032, l'organisme OCAD3E a changé de dénomination et est renommé ECOSYSTEM depuis le 1er juillet 2022. Pour ce fait, un contrat avec prise d'effet rétroactive pour la période 2022-2026 doit être résigné au nom de ECOSYSTEM.

La collecte et le traitement des équipements électriques et électroniques (DEEE) de catégorie 3 (Lampes usagés) sont encadrés par l'éco-organisme ECOSYSTEM. Cet éco-organisme a pour mission de prélever une redevance auprès des fabricants et de les reverser aux établissements qui œuvrent à la collecte et au recyclage des DEEE, dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur. ECOSYSTEM détermine, en accord avec la collectivité, les modalités de fourniture de conteneurs spécifiques et l'enlèvement gratuits pour le traitement et le recyclage des lampes usagées.

Depuis 2007, la Communauté a conventionné régulièrement avec l'éco-organisme OCAD3E, fixant les modalités d'applications de la filière. En 2021, une nouvelle convention avec OCAD3E avait été signée pour la période 2021-2026.





communauté de l'auxerrois

ECOSYSTEM a été agréé par arrêté ministériel du 22 décembre 2021 en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'équipements électriques et électroniques de catégorie 3 (lampes usagés).

Le barème de soutien est inchangé par rapport à celui de la dernière convention. Compte-tenu du bon déroulement de cette filière, et afin de maintenir la continuité du service d'enlèvement des DEEE et de faciliter l'établissement des états trimestriels des versements, il est proposé de signer une nouvelle convention avec ECOSYSTEM pour la période 2022-2027.

La nouvelle convention et ses annexes sont jointes à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser le Président à signer la présente convention et ses annexes avec ECOSYSTEM pour la période 2022-2027.
- D'abroger la délibération 2024-079,

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5 Raymonde DELAGE, Pascal HENRIAT, Sylvie PREAU, Philippe RADET, Guido ROMANO.

N° 2024-250

Objet : Déchets - Prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques

Rapporteur : Lionel MION

La communauté de l'Auxerrois est compétente en matière de déchets.

Pour faire suite à la délibération 2021-032, l'organisme OCAD3E a changé de dénomination et est renommé ECOSYSTEM depuis le 1er juillet 2022. Pour ce fait, un contrat avec prise d'effet rétroactive pour la période 2022-2026 doit être résigné au nom de ECOSYSTEM.

La collecte et le traitement des équipements électriques et électroniques (DEEE) de catégorie 3 (Lampes usagés) sont encadrés par l'éco-organisme ECOSYSTEM. Cet éco-organisme a pour mission de prélever une redevance auprès des fabricants et de les reverser aux établissements qui œuvrent à la collecte et au recyclage des DEEE, dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur.

ECOSYSTEM détermine, en accord avec la collectivité, les modalités de fourniture de conteneurs spécifiques et l'enlèvement gratuits pour le traitement et le recyclage des lampes usagées.





communauté de l'auxerrois

Depuis 2007, la Communauté a conventionné régulièrement avec l'éco-organisme OCAD3E, fixant les modalités d'applications de la filière. En 2021, une nouvelle convention avec OCAD3E avait été signée pour la période 2021-2026.

ECOSYSTEM a été agréé par arrêté ministériel du 22 décembre 2021 en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'équipements électriques et électroniques de catégorie 3 (lampes usagés).

Le barème de soutien est inchangé par rapport à celui de la dernière convention. Compte-tenu du bon déroulement de cette filière, et afin de maintenir la continuité du service d'enlèvement des DEEE et de faciliter l'établissement des états trimestriels des versements, il est proposé de signer une nouvelle convention avec ECOSYSTEM pour la période 2022-2027.

La nouvelle convention et ses annexes sont jointes à la présente délibération

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser le Président à signer la présente convention et ses annexes avec ECOSYSTEM pour la période 2022-2027.

- D'abroger la délibération 2024-079

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 59
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 5 Raymonde DELAGE, Pascal HENRIAT, Sylvie PREAU, Philippe RADET, Guido ROMANO.

N° 2024-251

Objet : Personnel communautaire - Convention d'adhésion au socle commun du Centre de gestion de l'Yonne

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 a modifié l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 afin de permettre aux collectivités non affiliées aux centres de gestion de demander à bénéficier de plusieurs missions exercées par les centres de gestion pour les collectivités affiliées.

Ces missions, qui sont listées dans l'article, ne peuvent être choisies séparément. On parle d'un socle commun de compétences.





communauté de l'auxerrois

Par délibération n°2020-025 en date du 13 février 2020, le conseil communautaire a approuvé la convention avec le centre de gestion de l'Yonne (CDG 89) relative à l'adhésion au socle commun de compétences. Cette convention prenant fin au 31 décembre 2024, il convient de la renouveler.

A titre de précision, le centre de gestion exerce les missions suivantes :

- Le secrétariat des conseils médicaux ;
- Une assistance juridique statutaire y compris pour la fonction de référent déontologue prévue à l'article L. 124-2 ;
- Une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine ;
- Une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite ;
- La désignation d'un référent laïcité chargé des missions prévues à l'article L. 124-3.

Le taux de cotisation est fixé par délibération annuelle du conseil d'administration du CDG 89, en référence à leur masse salariale et dans les limites prévues par la loi.

Pour l'année 2025, le taux de 0,0073 % est maintenu pour les adhésions au socle commun indivisible des collectivités et établissements non affiliés au CDG 89.

La convention est annexée à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les termes de la convention d'adhésion au socle commun avec le centre de gestion de l'Yonne ;
- De dire que les crédits seront proposés lors du vote du budget principal 2025 ;
- D'autoriser le Président à signer la convention précitée et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 59
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absents lors du vote	: 5 Raymonde DELAGE, Pascal HENRIAT, Sylvie PREAU, Philippe RADET, Guido ROMANO.

N° 2024-252

Objet : Personnel communautaire- modification de l'effectif réglementaire





communauté de l'auxerrois

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

Conformément aux dispositions de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement »

A ce titre, l'effectif réglementaire du personnel de la Communauté de l'Auxerrois doit être modifié pour tenir compte des mouvements de personnels ainsi que de l'évolution des fonctions et des besoins de la collectivité.

Les modifications portent en particulier sur les postes suivants :

Postes	GRADE	CATEGORIE	Suppression TC	Création TC	Création TNC
Animateur-trice prévention déchets	Adjoint technique ppal 1è cl	C	1		
Enseignant-e	ATEA ppal 2è cl	B	4 tnc (6h /15h /7 h/15 h)		2 tnc (8h/16h)
Gestionnaire cmd	Adjoint du patrimoine ppal 1è cl	C		1	
Gestionnaire contrôle de gestion	Rédacteur ppal 2è cl			1	
Gestionnaire contrôle de gestion	Rédacteur ppal 1è cl			1	
Gestionnaire contrôle de gestion	Rédacteur	B		1	
Enseignant-e	ATEA	B			1tnc (7h)
Agent-e sensibilisation déchets	Adjoint technique			1	
Agent-e sensibilisation déchets	Adjoint technique ppal 2è cl			1	

Les postes pourront être pourvus par voie statutaire ou à défaut par voie contractuelle sur le fondement de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

Le tableau annexé détaille la liste de l'ensemble des postes de la collectivité dont les recrutements par voie contractuelle sur le fondement de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique sont possibles





communauté de l'auxerrois

car répondant à la notion des besoins du service afin d'assurer la continuité du service public. Comme précisé dans le tableau, la rémunération sur ces postes sera établie en référence au grade défini au tableau, à l'échelon relatif à l'ancienneté de l'agent et au régime indemnitaire en vigueur au sein de l'institution.

Le comité social territorial a été consulté le 6 novembre 2024 et a émis un avis favorable :

- Collège des représentants du personnel : Abstention à l'unanimité.
- Collège des représentants de la collectivité : Favorable à l'unanimité.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver l'effectif réglementaire et les postes tels qu'ils apparaissent dans la délibération et les tableaux annexés
- D'autoriser le Maire à signer tous actes à intervenir, en application de la présente délibération
- De dire que les crédits nécessaires au financement des dépenses de personnel correspondant aux effectifs autorisés sont inscrits au budget, au chapitre 012.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 57
- voix contre : 0
- abstentions : 2 Jean-Philippe BAILLY, Mani CAMBEFORT
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5 Raymonde DELAGE, Pascal HENRIAT, Sylvie PREAU, Philippe RADET, Guido ROMANO.

N° 2024-253

Objet : Décisions prises par délégation - Compte rendu

Rapporteur : Crescent MARAULT

Par délibération n° 2022-166 du 30 juin 2022, le conseil communautaire a donné délégation au Président pour signer des actes de gestion courante.

Le Conseil communautaire doit être informé des décisions prises dans le cadre de cette délégation et prend acte des décisions suivantes :

Décision du Président :

N°	Date	Objet





communauté
de l'auxerrois

2024-RH-029	13/09/24	Portant nomination de mandataires suppléants et de mandataires auprès de la régie de recettes du Stade Nautique de l'Arbre Sec de la Communauté de l'Auxerrois
2024-DIEPP-027	23/09/24	Portant demande de subvention pour le déploiement d'équipements de pré-collecte des déchets de consommation hors foyers auprès de CITEO à hauteur de 114 800.00 € sur un montant total de 193 513.00 €.
2024-DIEPP-028	18/10/24	Portant demande de financement pour les travaux d'assainissement rue de Bellevue à Villefargeau auprès de : <ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 77 939,60 € - Etat DETR à hauteur de 77 939,60 € Sur un montant total de 233 818,79 € TTC.
2024-DIEPP-029	11/10/24	Portant demande de financement pour la révision et l'extension des documents de gestion du site patrimonial remarquable d'Auxerre auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche Comté à hauteur de 300 000.00 € sur un montant total de 600 000.00 €.
2024-DIEPP-030	16/10/24	Portant demande de subvention pour le déploiement d'équipements de Pré-collecte des déchets ménagers auprès de CITEO à hauteur de 334 936,31 € sur un montant 478 480,44 €

Conventions :

2024-005	12/07/24	Convention de formation professionnelle avec la société SAIGA Informatique pour une action de formation "Utilisation de l'application iMuse" sur une durée de 14h les 29 et 30 août 2024 pour la somme de 2100 euros
2024-006	17/09/24	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association sportive du collège Paul Bert pour l'utilisation du Stade nautique sur 4 couloirs du bassin les mercredis de la période scolaire de 13h15 à 15h du 1er septembre au 30 juin 2025





communauté
de l'auxerrois

2024-007	17/09/24	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association sportive du collège Jean Bertin pour l'utilisation du Stade nautique sur 4 couloirs du bassin les mercredis de la période scolaire de 13h15 à 15h du 1er septembre au 30 juin 2025
2024-008	17/09/24	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association sportive du Lycée Professionnel Agricole Champs Sur Yonne pour l'utilisation du Stade nautique sur 4 couloirs du bassin les mercredis de la période scolaire de 13h15 à 15h du 1er septembre au 30 juin 2025
2024-009	17/09/24	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association sportive du Lycée Jacques Amyot pour l'utilisation du Stade nautique sur 4 couloirs du bassin les mercredis de la période scolaire de 13h15 à 15h du 1er septembre au 30 juin 2025
2024-010	17/09/24	Convention de mise à disposition de locaux avec le club de Plongée Paul Bert au stade nautique selon un panning défini du 1er septembre au 31 août 2025
2024-011	17/09/24	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association Natation Maternité pour Auxerre et sa région pour l'utilisation du stade Nautique selon planning du 1er septembre au 2024 au 31 août 2025
2024-012	17/09/24	Convention de mise à disposition de locaux avec le Baby Club Auxerrois pour l'utilisation des bassins d'apprentissage et la pataugeoire le samedi de 8h15 à 10h30 selon planning du 1er septembre 2024 au 31 août 2025
2024-013	17/09/24	Convention de mise à disposition de locaux avec le club Eau Vive pour l'utilisation des bassins du stade nautique le samedi de 19h15 à 21h15 selon planning du 1er septembre 2024 au 31 août 2025
2024-214	17/09/2024	Convention de mise à disposition de locaux avec l'AJA Trathlon pour l'utilisation des bassins du stade nautique selon planning du 1er septembre 2024 au 31 août 2025
2024-215	17/09/24	Convention de coopération en faveur de l'inclusion de jeunes en situation de handicap avec L'Epenak dans les locaux du stade nautique selon planning du 19/09/24 au 26/05/25





communauté
de l'auxerrois

01/10/2024	Convention de mise à disposition de locaux situés 26 rue Etienne-Dolet au Conseil Départemental de l'Yonne
------------	--

Marchés :

N°	Date de notification	Objet	Montant (TTC)
24CA20	07/10/2024	Marché Public n°24CA20 RESEAUX DIVERS sur la Z.A. « H2 PARC » A Auxerre (89)	256 533.60 €
24CA21	22/10/2024	Marché 24CA21 Impression et distribution du magazine mensuel et du supplément d'été de la Communauté de l'Auxerrois Années 2024 à 2026 Lot 1 : Impression du mensuel et du supplément d'été	Montant maximum 180 000 € HT jusqu' en 31/15/2025 Montant maximum 140 000 € HT Année 2026
24CA21	22/10/2024	Marché 24CA21 Impression et distribution du magazine mensuel et du supplément d'été de la Communauté de l'Auxerrois Années 2024 à 2026 Lot 2 : Distribution du mensuel et du supplément d'été	Montant maximum 80 000 € HT jusqu' en 31/15/2025 Montant maximum 60 000 € HT Année 2026
240617MS	04/10/2024	Accord Cadre n°6 subséquent n°17 Commune de St Bris – rue de Gouaix Lot 1 : Assainissement	478 833.30 €
240617MS	04/10/2024	Accord Cadre n°6 subséquent n°17 Commune de St Bris – rue de Gouaix Lot 2 : Contrôles et tests des réseaux	5 328.00 €
240618MS	17/10/2024	Accord Cadre n°6 subséquent n°18 Commune d'Auxerre – rues Etang St Vigile, cité romaine, place préfecture	393 657.60 €





communauté
de l'auxerrois

		Lot 1 : Assainissement	
240618MS	17/10/2024	Accord Cadre n°6 subséquent n°18 Commune d'Auxerre – rues Etang St Vigile, cité romaine, place préfecture	4 066.20 €
		Lot 2 : Contrôles et tests des réseaux	

Avenants :

N°	Date de notification	Objet	Montant (HT)
23CA01 avt 1	08/11/2024	CREATION D UN RESEAU DE TRANSFERT DE VAUX A AUXERRE ET SUPPRESSION DE LA STATION D EPURATION DE VAUX TRAVAUX DE REHABILITATION ET D EQUIPEMENT DU POSTE DE REFOULEMENT ET DEMOLITION DE LA STATION D EPURATION	5360.62

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De prendre acte des décisions prises par délégation.
-

Questions diverses :

Mathieu DEBAIN indique avoir été alerté par des usagers de transport en commun. Il précise que de nombreux arrêts de bus ne respectent pas les règles pour les personnes à mobilité réduite, il expose que cela concerne notamment les arrêts Charles de Foucauld, police, Monge, hôpital, Perrigny. Il précise que certains bus ne répondent pas à la norme PMR, tout comme la navette gratuite de centre-ville avec une rampe dysfonctionnelle. Il indique que cela constitue un frein pour la mobilité. Il rappelle qu'il est nécessaire de respecter les normes de sécurité pour le transport pour tous.





communauté de l'auxerrois

Magloire SIOPATHIS souhaite faire un point général sur les dysfonctionnements du réseau de bus. Il souhaiterait avoir une pensée pour tous les usagers qui ont subi une situation catastrophique, y compris les élèves. D'abord, il indique qu'il est nécessaire de faire la distinction entre l'autorité organisatrice de la mobilité et celui qui est l'autorité en charge de la mise en œuvre de la politique publique des transports, le délégataire. Il précise que la LOM confie cette responsabilité à l'autorité organisatrice de la mobilité, des missions qui sont imposées légalement, à savoir assumer un service régulier de service public y compris à la demande, sur l'ensemble des communes de l'agglomération ; développer des principes de mobilité active comme les vélos, mais aussi transport solidaire avec la navette centre-ville. Il indique que toutes ces missions ont été mises en service par l'agglomération, le transport à la demande notamment qui connaît un succès réel. Il rappelle que les mobilités actives notamment les vélos, sont significatives sur l'ensemble du territoire de la Communauté de l'Auxerrois, le covoiturage aussi mais également l'organisation du transport scolaire en service urbain ou périurbain.

Il indique qu'un schéma global complet a été réalisé, ce qui a permis de prendre une délégation de service public avec un cahier des charges très complet, pour désigner KEOLIS. Il indique qu'il est nécessaire de faire la distinction entre l'autorité organisatrice de la mobilité et le délégataire chargé qui intervient depuis septembre. Il indique que des dysfonctionnements inacceptables ont été notés.

Il rappelle que sur les 24 véhicules que composent le parc, 11 sont immobilisés en raison des pannes techniques, des pannes dangereuses, boîte de vitesse, moteur. Il indique qu'il est nécessaire de rajouter les bus à hydrogène qui sont une innovation mais qui aujourd'hui aggravent la situation par leur inefficacité. Tout comme l'indisponibilité de la station hydrogène, qui tombe en panne et aggrave la situation. Il indique que de ce fait les bus ne peuvent pas se remplir en hydrogène et ne peuvent pas fonctionner. Il précise que le vieillissement du parc est aussi une cause.

Il indique qu'au département les bus de plus de 7 ans d'âge n'étaient plus acceptés sur le réseau pour les transports scolaires pour ne pas vivre ce qui est en train de l'être par la Communauté de l'Auxerrois.

Il précise que des mesures ont été prises très rapidement, comme les réparations des véhicules, avec des prestataires externes, qui s'attellent à la réparation. Il indique que KEOLIS a également fait appel à des partenaires et notamment des filiales du groupe. Il rappelle que KEOLIS est la filiale de la SNCF, il indique qu'autant il peut facilement être trouvés des autocars sur le marché français. Il indique que des autobus sont aujourd'hui une denrée rare. Il précise que KEOLIS a sollicité une des filiales de la SNCF pour faire rapatrier 4 autobus en provenance de Saint-Etienne, il indique souhaiter que cela arrive rapidement. Il précise que l'achat de bus hydrogène a été accéléré. Il indique que KEOLIS fait appel à la location d'autocar, qui n'ont toutefois pas forcément les mêmes services qui permettent l'accueil des PMR et encore moins les poussettes. Il précise que la situation est complexe, il indique qu'il faut donc faire en sorte que cette problématique soit résolue rapidement.

Il précise que des injonctions ont été faites à Keolis afin d'une communication fiable soit réalisée pour informer en temps réel les usagers, il indique par ailleurs que le principe d'un geste commercial a été acté avec KEOLIS. Il indique que les usagers occasionnels rares et ceux qui ont un abonnement annuel, verront une indemnisation différenciée. Il précise que cela est à l'étude et sera mis en place quand le service aura retrouvé son fonctionnement habituel.

Il indique que le point faible de KEOLIS est l'absence de dépôt, et précise que la construction du nouveau dépôt ne sera en service qu'en 2026. Il précise qu'il est demandé à KEOLIS d'anticiper le service de maintenance. Il indique que TRANSDEV s'en sortait mieux puisqu'il y avait des filiales sur place ce qui permettait que cela n'impacte pas les usagers. Il indique que ce sont tous ces éléments qui font qu'un travail est réalisé pour que demain afin que cela fonctionne davantage. Il indique ne pas être satisfait, et présente au nom de tout le conseil communautaire, des excuses pour les désagréments des usagers. Il





communauté de l'auxerrois

souhaite dédouaner le délégataire, qui travaille sur la solution la plus pertinente possible permettant d'éradiquer la situation. Il indique que c'est une situation exceptionnelle, et précise qu'il faudra trouver des solutions pour éviter que des phénomènes tels se reproduisent.

Denis ROYCOURT indique que KEOLIS annonce qu'il n'a pas le contrat des écoles, qu'il ne ramasse pas les écoles.

Magloire SIOPATHIS indique effectivement que KEOLIS de par son contrat de délégation de service public, assure les transports périurbains, urbains et scolaire. Toutefois, il précise que si une commune décide de desservir d'autres destinations, un contrat à part doit être pris. Il explique que c'est peut-être le choix qui a été fait par la commune d'Auxerre.

Denis ROYCOURT demande ce qu'est devenu l'ancien dépôt de Transdev.

Magloire SIOPATHIS indique que TRANSDEV était locataire de ce dépôt.

Denis ROYCOURT demande où est le nouveau dépôt.

Magloire SIOPATHIS indique qu'il sera à côté de la station d'hydrogène, et précise que les travaux devraient démarrer début janvier 2025 pour une mise en service en 2026.

Arminda GUIBLAIN indique qu'elle a sollicité les services de l'agglomération et de KEOLIS, en raison du nombre de demandes et des difficultés énumérées. Elle indique qu'il est dommage de ne pas avoir eu communication de ces difficultés qui auraient pu être communiquées aux usagers. Elle indique avoir apprécié la réponse apportée par Keolis, elle précise que la maintenance est importante pour éviter que cela se reproduise, notamment au regard des enfants qui attendent de nombreuses minutes avant de prendre le trajet.

Magloire SIOPATHIS indique que les enfants sont effectivement la préoccupation. Il précise qu'il y a un problème de durée de transport entre le collège Camus et Saint Siméon. Il précise que des discussions sont en cours pour diminuer le temps de trajet, et indique que d'autres choses sont prévues afin d'améliorer la situation. Il précise concernant le transport des personnes à mobilité réduite, que cette loi de 2005, concerne le transport mais aussi tous les équipements publics. Il précise que les institutions n'ont pas toujours respecté cela. S'agissant du sujet concerné, il indique qu'il y a un certain nombre de choses qui ont été mises en place. Il précise que cela concerne tout d'abord la mise en accessibilité de tous les véhicules, avec identification des arrêts prioritaires. Il indique que l'accessibilité est une obligation légale, il précise qu'il y a trois conditions qui permettent de ne pas appliquer cela, notamment au regard du prix prohibitif au regard du service réellement apporté, le risque de dénaturation d'un bâtiment historique, au regard du coût du service rendu. Il rappelle que ces problématiques s'appliquent au transport. Il indique que la collectivité a mis en place un service routier de substitution. Il indique que trois options étaient envisagées, la première la mise en place d'un service de transport pour le PMR, cette option qui n'est pas une obligation a été retenue dans la délégation de service public avec Keolis. Il précise que 100 % des 26 véhicules sont équipés de rampes électriques, il expose que certaines peuvent être défectueuses dans ce cas la remarque sera transmise à KEOLIS. Le véhicule sera dès lors retiré. Un bureau de contrôle vérifie cela tous les 6 mois. Pour l'absence dans certains cas des points de sécurité sur lesquels les fauteuils doivent être accrochés, il indique que tous les conducteurs n'avaient pas été formés, il indique que cela à





communauté de l'auxerrois

l'avenir ne devra plus se reproduire puisqu'ils ont tous été formés. Il précise qu'un dossier de mise en accessibilité est en application, 107 arrêts prioritaires ont été identifiés, 17 ont été exemptés. Il précise qu'aujourd'hui il n'y a qu'un seul arrêt qui n'est pas traité. En conclusion, il indique que c'est un service qui fonctionne.

Farah ZIANI indique avoir interpellé sur les chauffeurs qui partent avant l'heure du bus.

Magloire SIOPATHIS indique que cela a été traité.

Mani CAMBEFORT demande l'avancement sur le projet d'aire de grand passage.

Crescent MARAULT indique que des négociations sont en cours pour le foncier.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-254

OBJET : Elus communautaires - Etat des indemnités

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

La loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a instauré une obligation à destination des collectivités et EPCI à fiscalité propre.

Chaque année, un état présentant l'ensemble des indemnités perçues par les élus siégeant dans leur conseil doit être présenté.

Cet état est présenté annuellement aux élus avant l'examen du budget.

L'état des indemnités versées aux élus est annexé à la présente délibération. Les montants sont exprimés en euros bruts.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- Prend acte de cet état.



Etat annuel des indemnités versées aux élus communautaires en 2024

Référence réglementaire : Article L. 2123-24-1-1 du CGCT

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller communautaire 2024				Indemnités perçues au titre de représentant de l'intercommunalité dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain 2024				Indemnités perçues au titre de représentant de l'intercommunalité au sein d'une SEM ou d'une SPL			
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Fonctions	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Fonctions	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Fonctions
ANTUNES Stéphane	2 885,57 €			Conseiller délégué								
BARBERET Pascal	19 837,34 €			Vice-président								
BONNEFOND Christophe	20 174,40 €			Vice-président								
BRIOLLAND Nicolas	2 885,57 €			Conseiller délégué	9 228,85 €			Président				
CHAMBENOIT Dominique	20 174,40 €	20,00 €		Vice-président								
CRESSON GIRAUD Carole	2 959,56 €			Conseiller délégué								
DELILLE Gérard	2 860,90 €			Conseiller délégué								
EDOUARD Chrystelle	2 885,57 €			Conseiller délégué								
GUIBLAIN Arminda	20 174,40 €			Vice-président								
HEURLEY Francis	19 929,00 €	245,40 €		Vice-président								
LAFORGE Emilie	2 914,90 €	20,00 €		Vice-président								
MALTOFF Odile	20 005,87 €			Vice-président								
MARAULT Crescent	47 830,44 €	2 433,00 €		Président								
MION Lionel	20 005,87 €			Conseiller délégué								
SIOPATHIS Magloire	20 005,87 €			Vice-président								
TATON Mickaël	20 005,87 €			Vice-président								
VANTHEEMSCHE Philippe	20 154,40 €	20,00 €		Vice-président								
VECTEN Yves	2 956,56 €			Conseiller délégué								





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-255

OBJET : Personnel communautaire- Rapport égalité femmes hommes

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

En matière de personnel, la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique a créé l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la FPT qui a pour objectif de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et de les supprimer. (art. L. 132-9-3 et suivants du CGFP).

Il s'applique pour la première fois en 2024 et fait l'objet en octobre 2024 comme prévu, d'une publication à destination de tous sur le site Internet de la Communauté de l'Auxerrois.

Le rapport joint à la présente délibération est basé sur les effectifs permanents au 31 décembre 2023.

Les caractéristiques démographiques

1. Taux de féminisation

En 2023, à la Communauté de l'Auxerrois, le taux de féminisation pour l'ensemble des agents permanents est de 30.9 %.

Les femmes représentent 29.2 % des effectifs permanents titulaires/stagiaires et 44,4 % des effectifs permanents contractuels.

2. Emplois non permanents

13 % des agents recrutés sur emplois non permanents sont des femmes.

3. Répartition H/F selon les filières

Les agents de la Communauté se répartissent essentiellement dans la filière administrative et la filière technique.

Il faut noter une très forte représentation des femmes au sein de la filière administrative (83 %). En revanche, au sein de la filière technique, elles sont sous-représentées (10 %).

4. Répartition H/F selon la catégorie hiérarchique

A la Communauté de l'Auxerrois, 49.1 % des agents permanents de catégorie A sont des femmes (60 % au niveau national).

Les femmes constituent 45.3 % de l'effectif en catégorie B (64 % au national) et 22.9% des agents de cat C sont des femmes (60 % au niveau national).





communauté
de l'auxerrois

5. Postes à responsabilité

Le taux de féminisation pour les postes de direction et direction déléguée est de 58 %, en forte évolution depuis l'année antérieure (35%). La proportion de postes de direction occupés par les femmes est à présent supérieure à leur part dans les effectifs (31%) et à leur part en catégorie A (49.1%).

Sur le niveau responsable de service, les femmes occupent un tiers des postes, ce qui est conforme à la part des femmes dans l'effectif global.

Globalement, sur ces deux niveaux d'encadrement, les postes sont occupés à 44% par des femmes ce qui est supérieur à la part des femmes dans l'effectif global de la Collectivité.

Cependant, si l'on considère les effectifs en catégories A et B, la part des femmes sur ces postes est légèrement plus faible que celle des hommes : 29% des femmes et 33 % des hommes occupent un poste de directeur, directeur délégué ou responsable de service.

Sur les postes d'encadrement de proximité, elles représentent 15 % de l'effectif, soit une part très inférieure à l'effectif global des agents de la collectivité. Ceci s'explique notamment par la forte proportion d'encadrants de proximité dans les services techniques eux-mêmes composés à une très forte majorité d'hommes.

Le déroulement de carrière

36 % des avancements de grade ont concerné des femmes, ce qui est légèrement supérieur à leur part dans l'effectif (29 % de l'effectif titulaire est féminin)

Par rapport à l'effectif par sexe, 10% des femmes ont eu un avancement de grade, pour les hommes, le taux est de 7%.

Le temps de travail

Pour rappel, en fonction des cadres d'emploi, il existe différentes durées hebdomadaires de référence, à savoir 35 heures pour la majorité des cas, 20 heures ou 16 heures pour certains cadres d'emploi de la filière culturelle.

Les conditions d'activité des emplois permanents :

- à temps complet : l'activité à temps plein, l'activité à temps partiel (choisi ou de droit) selon une quotité de travail comprise entre 50 % et 90 % du temps hebdomadaire de référence,
- à temps non-complet : il s'agit des emplois créés pour une durée inférieure à la durée hebdomadaire de référence.

A la Communauté de l'Auxerrois, 13.6 % des femmes en emploi permanent travaillent à temps partiel (17% en 2022) alors que parmi les hommes, ils sont 1.9% (2% en 2022).

Les temps partiels sont effectués à 81 % par des femmes et 19 % par les hommes.

98% des femmes sont sur des postes à temps complet, les hommes sont tous sur des postes à temps





communauté
de l'auxerrois

complet. Ainsi, les 2 postes à temps non complet sont occupés par des femmes.

D) La rémunération

La rémunération est un élément de la situation statutaire et réglementaire de l'agent ; elle est donc essentiellement déterminée en fonction de son statut, qui établit des règles communes à tous les agents placés dans la même situation.

Les éléments obligatoires (traitement indiciaire brut, indemnité de résidence, Supplément Familial de Traitement) sont calculés de façon identique pour tous es agents.

Pour ce qui est du régime indemnitaire, à la Communauté de l'Auxerrois le régime indemnitaire varie en fonction des grades, métiers et responsabilités.

En 2023, pour les fonctionnaires de la Communauté de l'Auxerrois, dans la filière administrative, la rémunération brute moyenne des hommes est supérieure à celle des femmes de 9,6 % en catégorie A, similaire en catégorie B et inférieure de 10.9% en catégorie C. Au global sur la filière administrative, l'écart de rémunération est de 29 % en défaveur des femmes.

Dans la filière technique, la rémunération brute moyenne des hommes fonctionnaires est inférieure de 10% à celle des femmes en catégorie A, similaire en catégorie B, et inférieure de 6.3 % en catégorie C. Au global, l'écart de rémunération est de 28.4 % en défaveur des hommes.

Pour les contractuels, dans la filière administrative, la rémunération brute moyenne des hommes est supérieure à celle des femmes de 23.3 % en catégorie A et de 11.2% en catégorie B. Au global sur la filière administrative, l'écart de rémunération est de 29.5 % en défaveur des femmes.

Dans la filière technique, la rémunération brute moyenne des contractuels hommes est supérieure de 36.5% à celle des contractuels femmes en catégorie A, et inférieure de 17.7 % en catégorie B. Au global, l'écart de rémunération est de 19.7 % en défaveur des femmes.

Tous emplois permanents confondus, l'écart de rémunération des femmes par rapport aux hommes en catégorie A est de -10.3%, -0.7 % en catégorie B et -3% en catégorie C.

E) L'index égalité

Issu de la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la FPT a pour objectif de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et de les supprimer. ([art. L. 132-9-3 et suivants du CGFP](#)).

Il s'applique depuis le 30 septembre 2024 aux régions, départements, communes et EPCI de plus de 40 000 habitants, lorsqu'ils gèrent au moins 50 agents, ainsi qu'au CNFPT.

Cet index est calculé à partir des données du RSU sur une base de cent points répartis sur quatre indicateurs, assortis d'une pondération et d'un barème. Cette analyse très fine tient compte des différents éléments composant la rémunération, des filières, des grades et de la proportion des agents concernés.

La cible à atteindre par l'index est de 75 points et, à défaut, la Collectivité doit fixer des objectifs de





communauté
de l'auxerrois

progression permettant de l'atteindre dans un délai de trois ans.

La Communauté de l'Auxerrois est concernée, l'index a été publié.

Le score global est de 80/100, ainsi décomposé :

- L'écart global de rémunération entre les hommes et les femmes fonctionnaires est de 1.3 %, ce qui donne un score de 48/50 sur cet item.
- L'écart global de rémunération entre les hommes et les femmes contractuels est de 9.9%, ce qui donne un score de 11/15 sur cet item.
- L'écart de taux de promotion entre les femmes et les hommes est de 3%, ce qui aboutit à un score de 17/25
- Le nombre d'agents publics du sexe sous représenté parmi les dix agents ayant perçu les plus hautes rémunérations est de 2, soit un score de 4/10.

F) Le plan d'action égalité hommes /femmes

Par délibération du 25/03/2021, le Conseil Communautaire a adopté le plan d'action égalité hommes femmes pour la Ville d'Auxerre.

Il comporte plusieurs axes :

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes

La veille sur l'égalité des rémunérations et des carrières

L'accent sur le recrutement de femmes dans la filière technique

La sécurisation des procédures de recrutement en termes de discrimination

La sensibilisation des encadrants et agents en matière d'égalité professionnelle

L'élaboration d'une charte des temps

La prise en compte de l'égalité professionnelle lors de la mise en place du télétravail

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.





communauté
de l'auxerrois

EGALITE HOMMES/FEMMES 2023

RAPPORT PREALABLE AU BUDGET 2025

La politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

A) Les caractéristiques démographiques

Le rapport est basé sur les effectifs permanents au 31 décembre 2023.

1. Taux de féminisation

En 2023, à la Communauté de l'Auxerrois, le taux de féminisation pour l'ensemble des agents permanents est de 30.9 %.

Les femmes représentent 29.2 % des effectifs permanents titulaires/stagiaires et 44,4 % des effectifs permanents contractuels.

Emplois non permanents

13 % des agents recrutés sur emplois non permanents sont des femmes.

3. Répartition H/F selon les filières

Les agents de la Communauté se répartissent essentiellement dans la filière administrative et la filière technique.

Il faut noter une très forte représentation des femmes au sein de la filière administrative (83 %). En revanche, au sein de la filière technique, elles sont sous-représentées (10%).

4. Répartition H/F selon la catégorie hiérarchique

A la Communauté de l'Auxerrois, 49.1 % des agents permanents de catégorie A sont des femmes (60 % au niveau national).

Les femmes constituent 45.3 % de l'effectif en catégorie B (64 % au national) et 22.9% des agents de cat C sont des femmes (60 % au niveau national).

5. Postes à responsabilité

Le taux de féminisation pour les postes de direction et direction déléguée est de 58 %, en forte évolution depuis l'année antérieure (35%). La proportion de postes de direction occupés par





les femmes est à présent supérieure à leur part dans les effectifs (31%) et à leur part en catégorie A (49.1%).

Sur le niveau responsable de service, les femmes occupent un tiers des postes, ce qui est conforme à la part des femmes dans l'effectif global.

Globalement, sur ces deux niveaux d'encadrement, les postes sont occupés à 44% par des femmes ce qui est supérieur à la part des femmes dans l'effectif global de la Collectivité.

Cependant, si l'on considère les effectifs en catégories A et B, la part des femmes sur ces postes est légèrement plus faible que celle des hommes : 29% des femmes et 33 % des hommes occupent un poste de directeur, directeur délégué ou responsable de service.

Sur les postes d'encadrement de proximité, elles représentent 15 % de l'effectif, soit une part très inférieure à l'effectif global des agents de la collectivité. Ceci s'explique notamment par la forte proportion d'encadrants de proximité dans les services techniques eux-mêmes composés à une très forte majorité d'hommes.

B) Le déroulement de carrière

36 % des avancements de grade ont concerné des femmes, ce qui est légèrement supérieur à leur part dans l'effectif (29% de l'effectif titulaire est féminin)

Par rapport à l'effectif par sexe, 10% des femmes ont eu un avancement de grade, pour les hommes, le taux est de 7%.

C) Le temps de travail

Pour rappel, en fonction des cadres d'emploi, il existe différentes durées hebdomadaires de référence, à savoir 35 heures pour la majorité des cas, 20 heures ou 16 heures pour certains cadres d'emploi de la filière culturelle.

Les conditions d'activité des emplois permanents :

- à temps complet : l'activité à temps plein, l'activité à temps partiel (choisi ou de droit) selon une quotité de travail comprise entre 50 % et 90 % du temps hebdomadaire de référence,
- à temps non-complet : il s'agit des emplois créés pour une durée inférieure à la durée hebdomadaire de référence.

A la Communauté de l'Auxerrois, 13.6 % des femmes en emploi permanent travaillent à temps partiel (17% en 2022) alors que parmi les hommes, ils sont 1.9% (2% en 2022).

Les temps partiels sont effectués à 81 % par des femmes et 19 % par les hommes.





98% des femmes sont sur des postes à temps complet, les hommes sont tous sur des postes à temps complet. Ainsi, les 2 postes à temps non complet sont occupés par des femmes.

D) La rémunération

La rémunération est un élément de la situation statutaire et réglementaire de l'agent ; elle est donc essentiellement déterminée en fonction de son statut, qui établit des règles communes à tous les agents placés dans la même situation.

Les éléments obligatoires (traitement indiciaire brut, indemnité de résidence, Supplément Familial de Traitement) sont calculés de façon identique pour tous es agents.

Pour ce qui est du régime indemnitaire, à la Communauté de l'Auxerrois le régime indemnitaire varie en fonction des grades, métiers et responsabilités.

En 2023, pour les fonctionnaires de la Communauté de l'Auxerrois, dans la filière administrative, la rémunération brute moyenne des hommes est supérieure à celle des femmes de 9,6 % en catégorie A, similaire en catégorie B et inférieure de 10.9% en catégorie C. Au global sur la filière administrative, l'écart de rémunération est de 29 % en défaveur des femmes.

Dans la filière technique, la rémunération brute moyenne des hommes fonctionnaires est inférieure de 10% à celle des femmes en catégorie A, similaire en catégorie B, et inférieure de 6.3 % en catégorie C. Au global, l'écart de rémunération est de 28.4 % en défaveur des hommes.

Pour les contractuels, dans la filière administrative, la rémunération brute moyenne des hommes est supérieure à celle des femmes de 23.3 % en catégorie A et de 11.2% en catégorie B. Au global sur la filière administrative, l'écart de rémunération est de 29.5 % en défaveur des femmes.

Dans la filière technique, la rémunération brute moyenne des contractuels hommes est supérieure de 36.5% à celle des contractuels femmes en catégorie A, et inférieure de 17.7 % en catégorie B. Au global, l'écart de rémunération est de 19.7 % en défaveur des femmes.

Tous emplois permanents confondus, l'écart de rémunération des femmes par rapport aux hommes en catégorie A est de -10.3%, -0.7 % en catégorie B et -3% en catégorie C.





E) L'index égalité

Issu de la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la FPT a pour objectif de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et de les supprimer. (art. L. 132-9-3 et suivants du CGFP).

Il s'applique depuis le 30 septembre 2024 aux régions, départements, communes et EPCI de plus de 40 000 habitants, lorsqu'ils gèrent au moins 50 agents, ainsi qu'au CNFPT.

Cet index est calculé à partir des données du RSU sur une base de cent points répartis sur quatre indicateurs, assortis d'une pondération et d'un barème. Cette analyse très fine tient compte des différents éléments composant la rémunération, des filières, des grades et de la proportion des agents concernés.

La cible à atteindre par l'index est de 75 points et, à défaut, la Collectivité doit fixer des objectifs de progression permettant de l'atteindre dans un délai de trois ans.

La Communauté de l'Auxerrois est concernée, l'index a été publié.

Le score global est de 80/100, ainsi décomposé :

- L'écart global de rémunération entre les hommes et les femmes fonctionnaires est de 1.3 %, ce qui donne un score de 48/50 sur cet item.
- L'écart global de rémunération entre les hommes et les femmes contractuels est de 9.9%, ce qui donne un score de 11/15 sur cet item.
- L'écart de taux de promotion entre les femmes et les hommes est de 3%, ce qui aboutit à un score de 17/25
- Le nombre d'agents publics du sexe sous représenté parmi les dix agents ayant perçu les plus hautes rémunérations est de 2, soit un score de 4/10.

F) Le plan d'action égalité hommes /femmes

Par délibération du 25/03/2021, le Conseil Communautaire a adopté le plan d'action égalité hommes femmes pour la Ville d'Auxerre.

Il comporte plusieurs axes :

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes

La veille sur l'égalité des rémunérations et des carrières

L'accent sur le recrutement de femmes dans la filière technique

La sécurisation des procédures de recrutement en termes de discrimination

La sensibilisation des encadrants et agents en matière d'égalité professionnelle

L'élaboration d'une charte des temps

La prise en compte de l'égalité professionnelle lors de la mise en place du télétravail

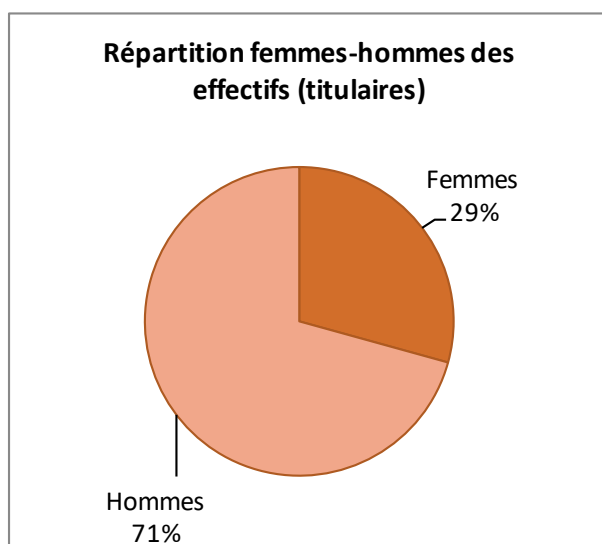


G) Les données chiffrées

Part des femmes et des hommes par filières

Titulaires

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	77	11	88
filière technique	19	228	247
filière animation	1	0	1
filière culturelle	2	1	3
filière sociale	0	0	0
filière médico-sociale	0	0	0
filière médico-technique	0	0	0
filière sportive	1	3	4
filière police municipale	0	0	0
TOTAL	100	243	343

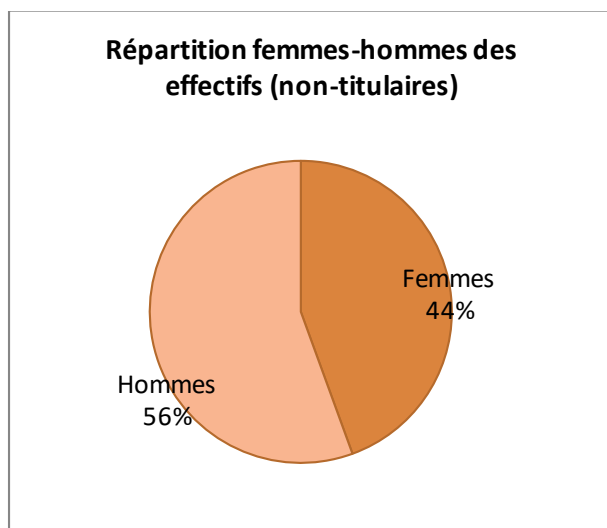


Non-titulaires emplois permanents

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	11	7	18
filière technique	8	14	22
filière animation			0
filière culturelle		2	2
filière sociale			0
filière médico-sociale			0
filière médico-technique			0



filère sportive	1	2	3
filère police municipale			0
TOTAL	20	25	45

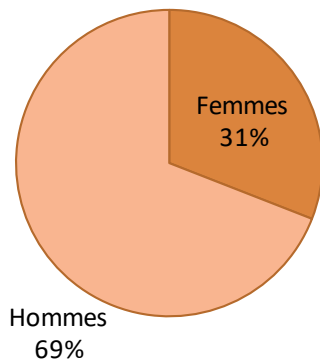


Titulaires et non-titulaires emplois permanents

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	85	18	106	83%	17%
technique	27	242	269	10%	90%
animation	1	0	1	100%	0%
culturelle	2	3	5	40%	60%
sociale	0	0	0	0%	0%
médico-sociale	0	0	0	0%	0%
médico-technique	0	0	0	0%	0%
sportive	2	5	7	29%	71%
police municipale	0	0	0	0%	0%
TOTAL	120	268	388	31%	69%

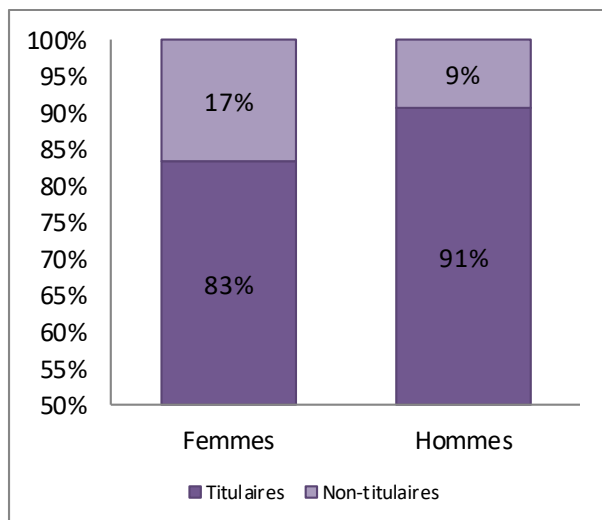


Répartition femmes-hommes des effectifs (titulaires et non-titulaires)

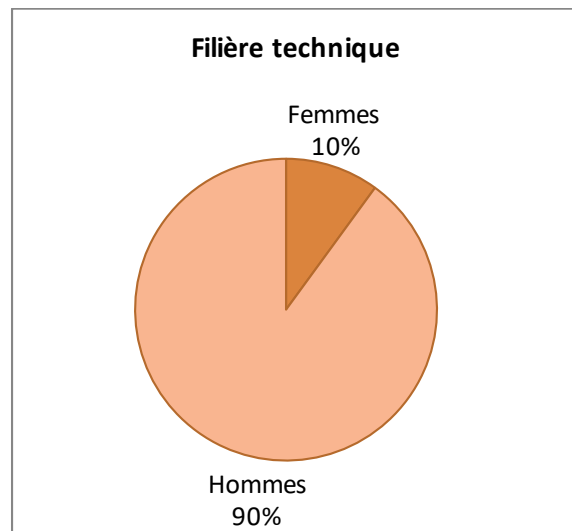
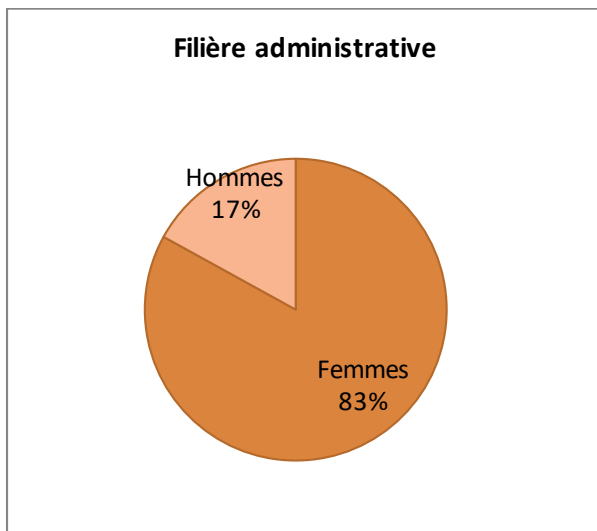
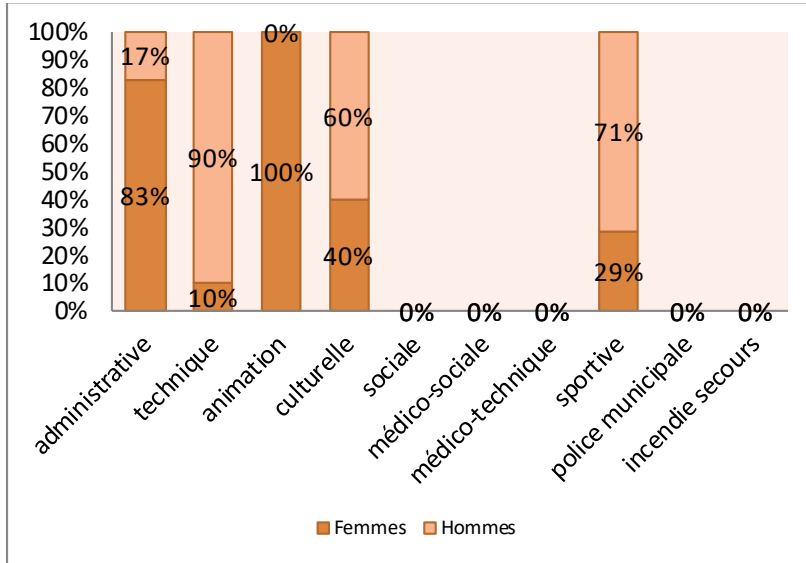


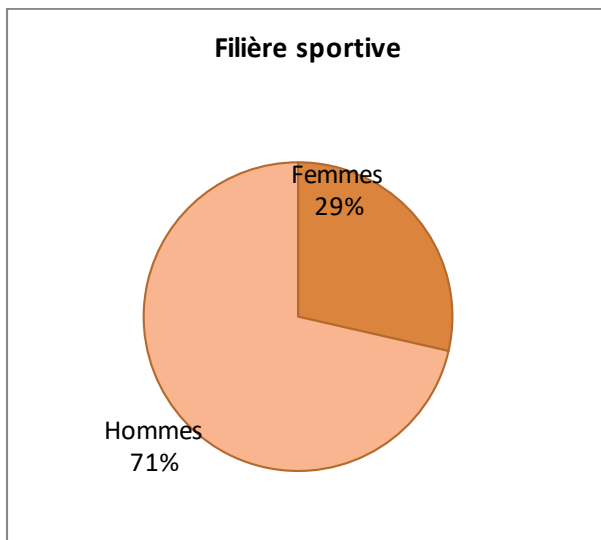
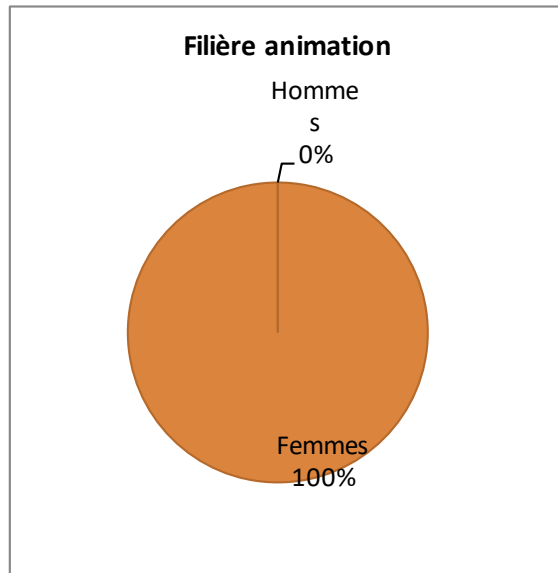
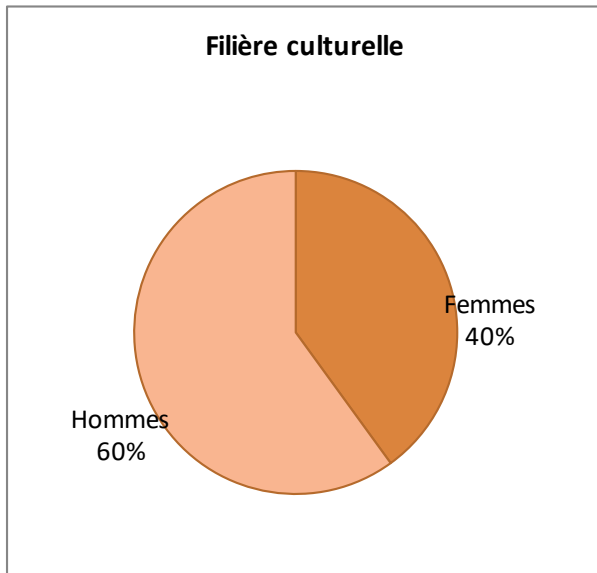
Part des titulaires et non titulaires

	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Titulaires	83%	91%	29%	71%
Non-titulaires	17%	9%	44%	56%



Répartition par filières

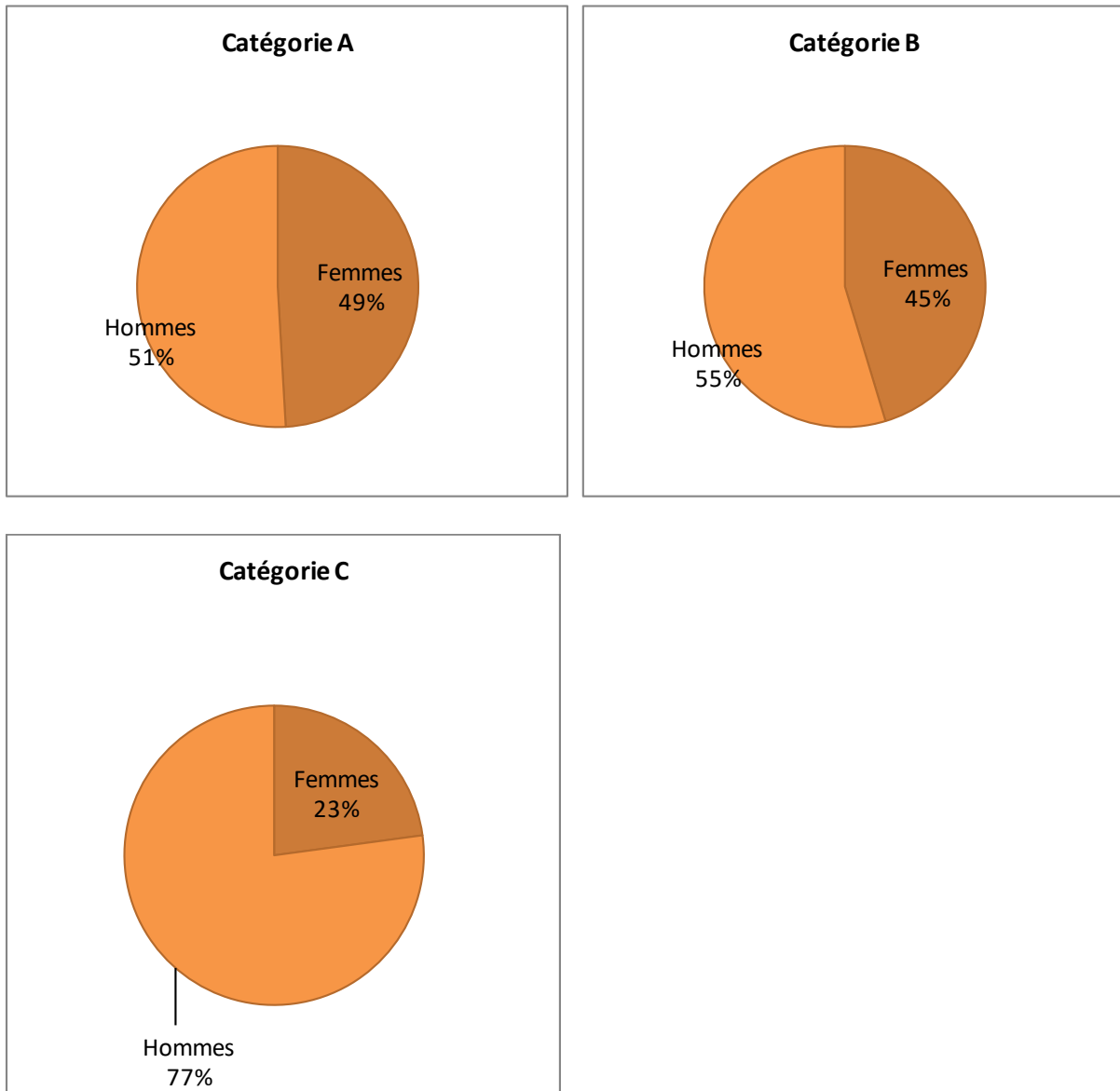




Répartition par catégorie hiérarchique

	Femmes	Hommes
cat A	27	28
cat B	34	41
cat C	59	199

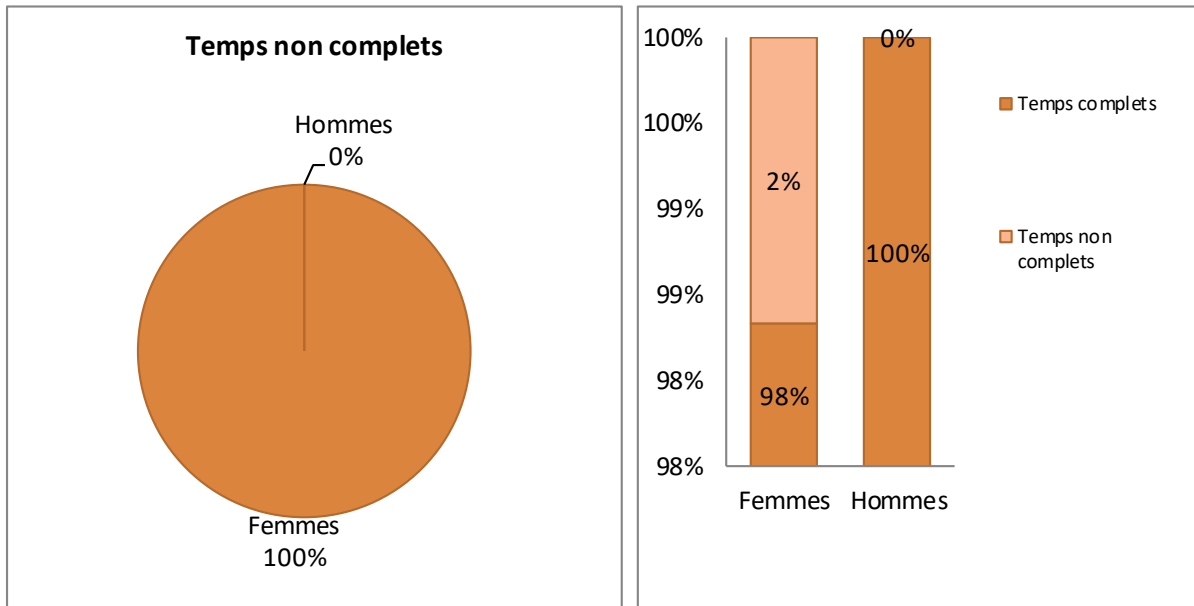




Temps complets / non complets

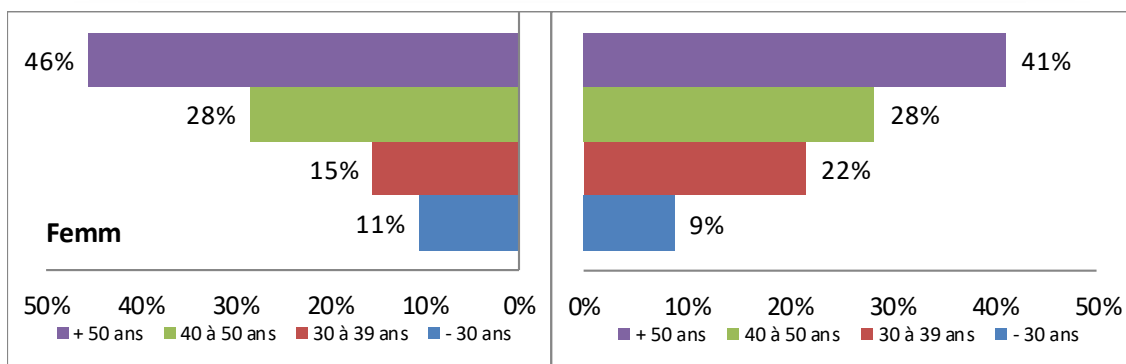
	Femmes	Hommes	% F	% H
Temps complets	118	268	98%	100%
Temps non complets	2	0	2%	0%
Total	120	268	100%	100%





Pyramide des âges / permanents et non permanents

	Femmes	%	Hommes	%
+ 50 ans	56	46%	116	41%
40 à 50 ans	35	28%	80	28%
30 à 39 ans	19	15%	61	22%
- 30 ans	13	11%	25	9%
Total	123	100%	282	100%

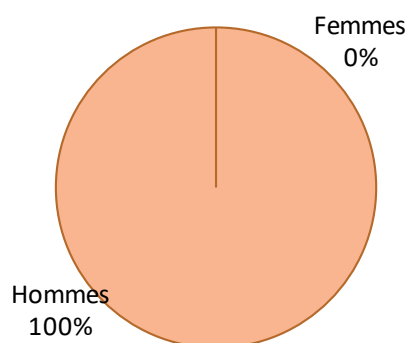


Répartition des femmes et des hommes sur les emplois fonctionnels

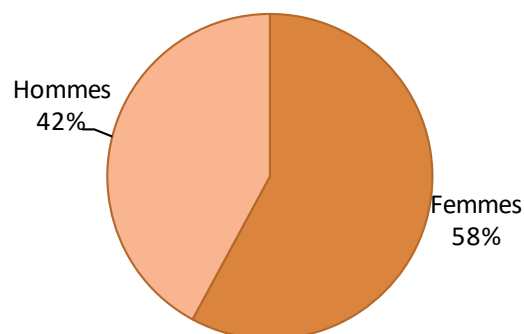
	Femmes	Hommes	Total
emplois fonctionnels	0	1	1
postes de direction	11	8	19
<i>emplois d'encadrement sup et de direction (ESD)*</i>			0
postes de chef-fe de service / direction d'équipement	7	14	21
Total	18	23	41

* DGS + DGA + dir + DGST + dir ST

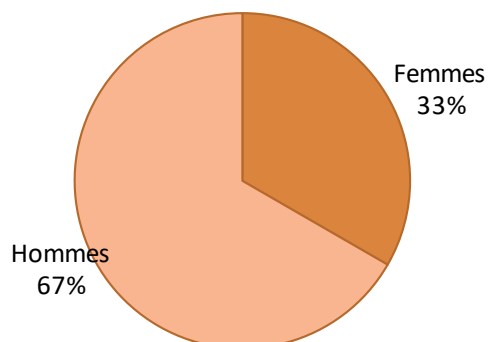
Répartition des emplois fonctionnels



Répartition des postes de direction



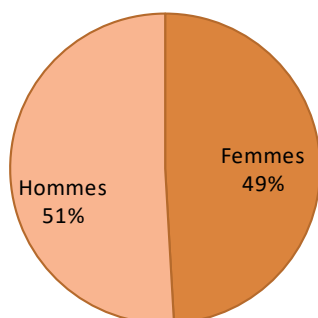
Répartition des postes de chef-fe de services / direction d'équipement



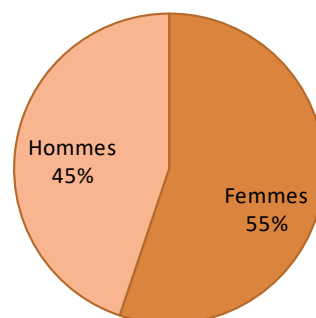
Répartition des femmes et des hommes dans certains cadres d'emplois

	Femmes	Hommes	Total
cadres A filière administrative	16	13	29
cadres A filière technique	10	13	23
cadres A filière culturelle	1	2	3
cadres A filière sociale	0	0	0
cadres A filière sportive	0	0	0
cadres A filière police	0	0	0
cadres A filière médico-technique	0	0	0
Total	27	28	55

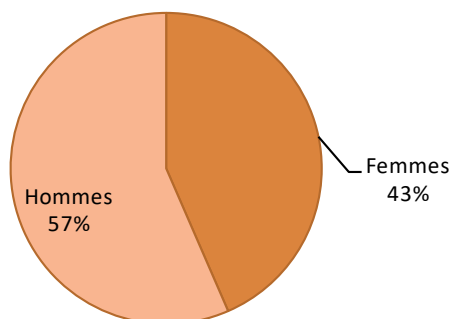
**Répartition femmes-hommes
cadres A - toutes filières**



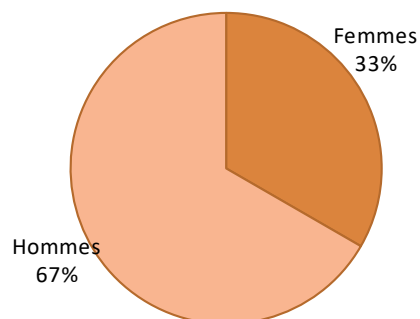
**Répartition femmes-hommes
cadres A - filière administrative**



**Répartition femmes-hommes cadres
A - filière technique**



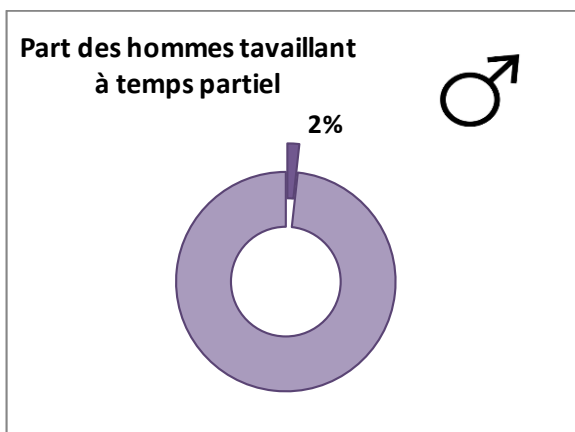
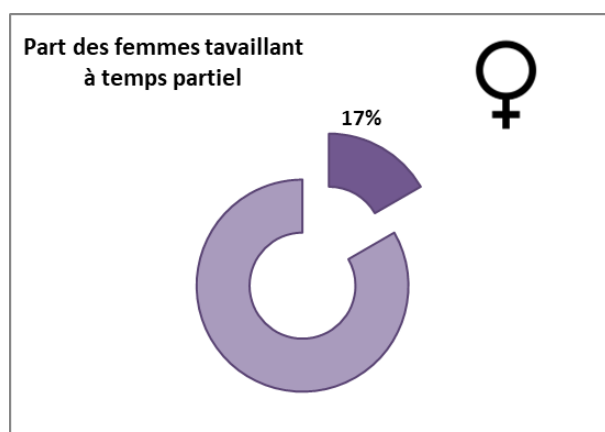
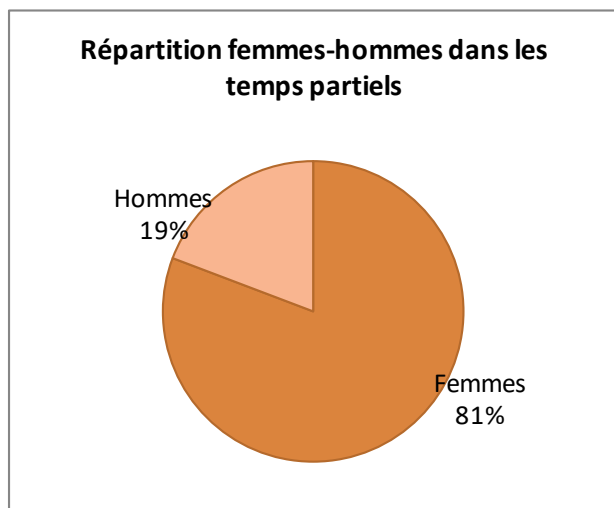
**Répartition femmes-hommes cadres
A - filière culturelle**



Répartition femmes-hommes sur le temps partiel

Catégorie		Femmes	Hommes
Catégorie A	Temps partiel	2	0
	Temps complet	25	28
	Total	27	28
Catégorie B	Temps partiel	5	0
	Temps complet	29	41
	Total	34	41
Catégorie C	Temps partiel	14	5
	Temps complet	45	194
	Total	59	199
Total toutes catégories	Temps partiel	21	5
	Temps complet	99	282
	Total	120	287





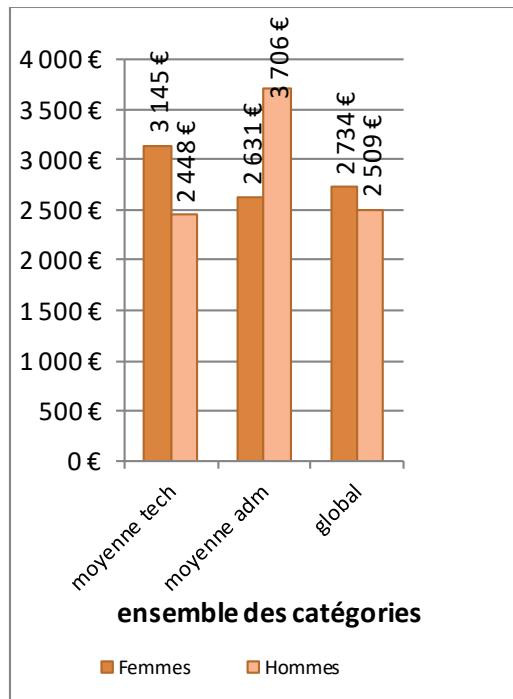
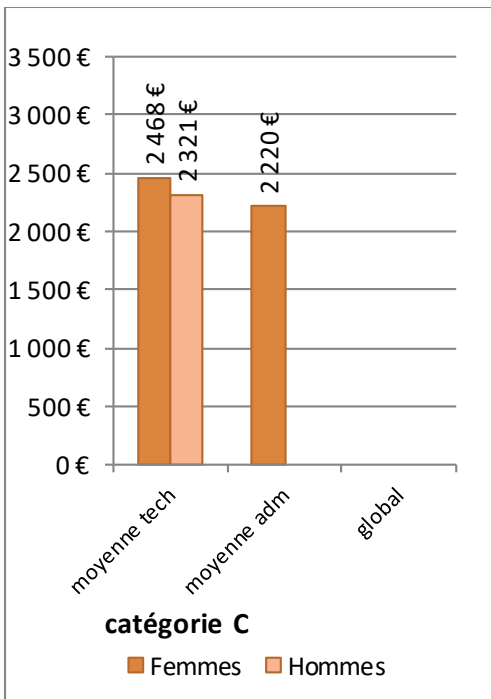
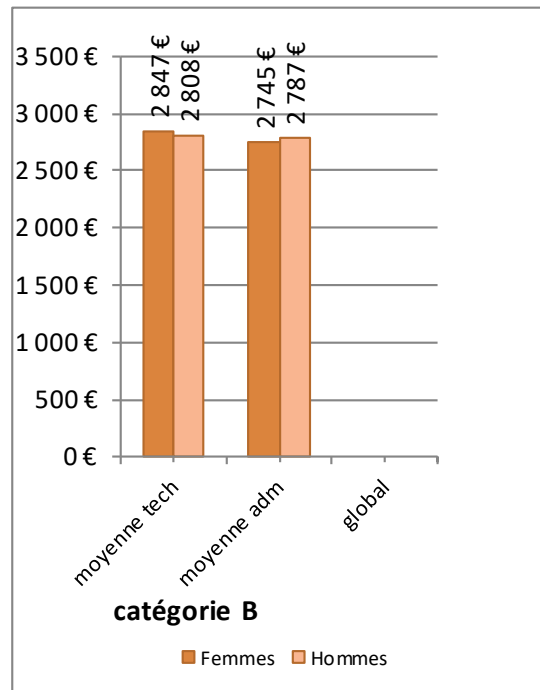
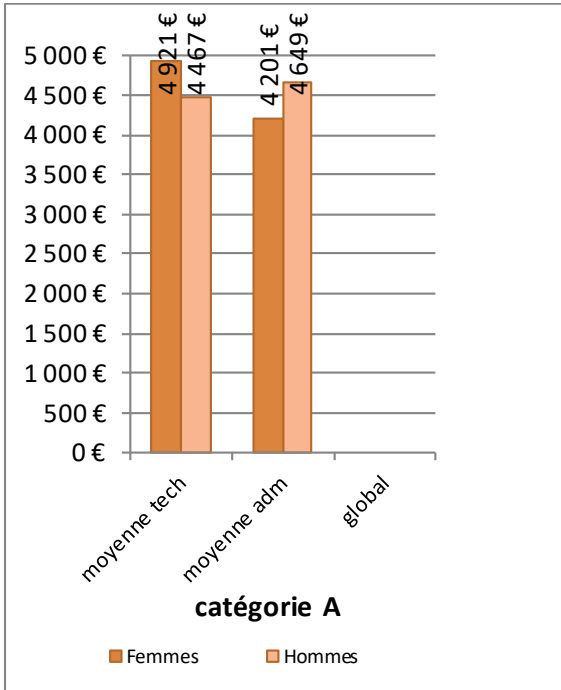
Congé parental

Femmes	0
Hommes	0
Total	0

Salaires bruts mensuels moyens (ramenés en ETPR) / titulaires

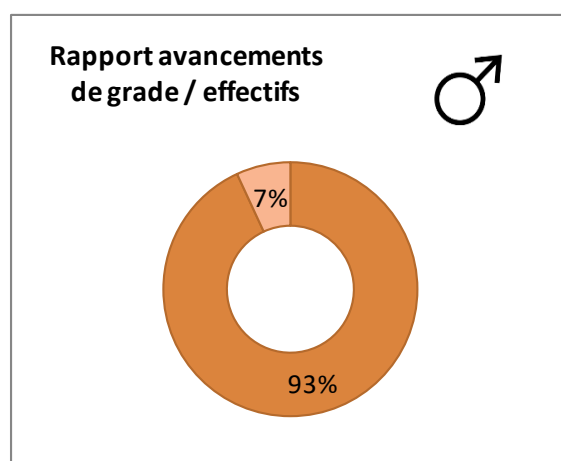
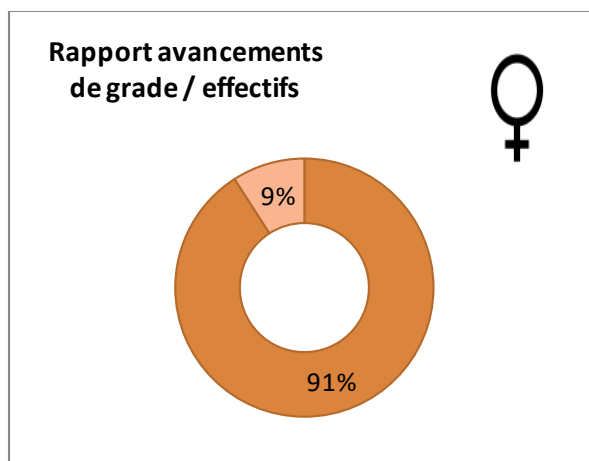
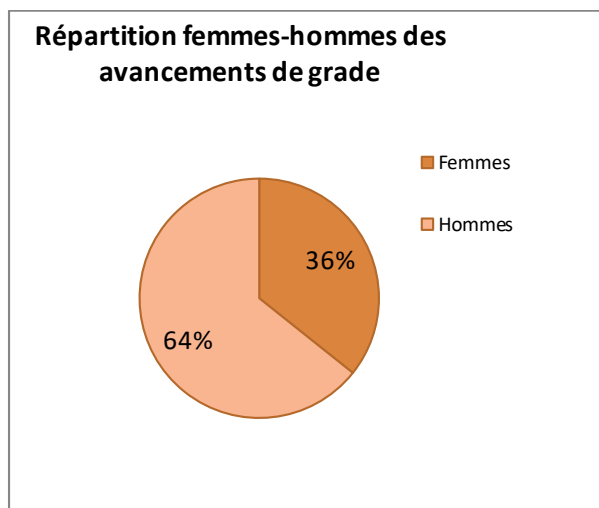
		cat A	cat B	cat C	ensemble
Femmes	moyenne tech	4 921 €	2 847 €	2 468 €	3 145 €
	moyenne adm	4 201 €	2 745 €	2 220 €	2 631 €
	global				2 734 €
Hommes	moyenne tech	4 467 €	2 808 €	2 321 €	2 448 €
	moyenne adm	4 649 €	2 787 €		3 706 €
					2 509 €





Avancements de grade

	Femmes			Hommes		
	Total	nbre d'avancements	%	Total	nbre d'avancements	%
cat A	16	0	0%	15	3	20%
cat B	26	4	15%	31	0	0%
cat C	58	6	10%	197	15	8%
Ensemble	100	10	10%	243	18	7%



Promotions internes

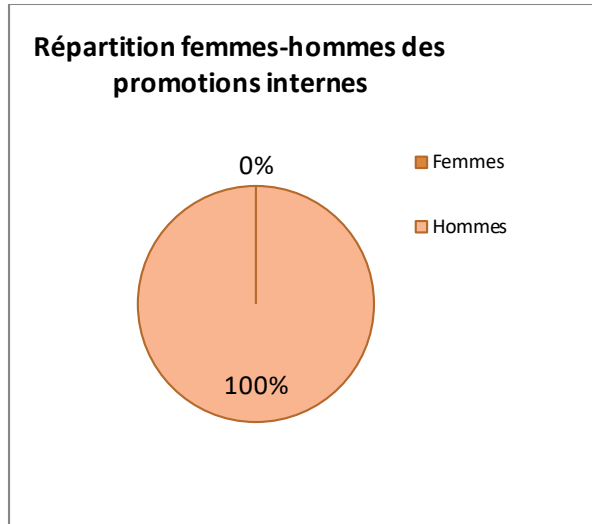
	Femmes			Hommes		
	Total	nbre de promotion	%	Total	nbre de promotion	%
cat A	16		0%	15		0%





communauté
de l'auxerrois

cat B	26	0	0%	31	1	3%
cat C	58		0%	197	3	2%
Ensemble	100	0	0%	243	4	2%





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-256

OBJET : Finances - Décision modificative Budget principal

Rapporteur : Francis HEURLEY

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à une décision modificative DM1 au budget principal portant sur l'ajustement crédits en fonctionnement et investissement comme suit :

Section de fonctionnement :

Chapitre voté	Libellé	Décisions Modificatives
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	85 000,00
(C)014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	201 000,00
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-892 540,00
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	10 000,00
Total Dépenses de fonctionnement		-296 540,00
(C)013	ATTENUATIONS DE CHARGES	4 000,00
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 000,00
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	67 981,00
(C)73	IMPOTS ET TAXES	-506 925,00
(C)74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	112 404,00
(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 000,00
Total Recettes de fonctionnement		-296 540,00
Solde section de Fonctionnement		0,00

En dépenses de fonctionnement, les ajustements de crédits portent sur :

- chapitre 011 : des crédits pour le remboursement des repas des étudiants de l'IUT à la ville d'Auxerre
- chapitre 014 : des crédits supplémentaires afin de permettre le reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme de l'auxerrois





communauté
de l'auxerrois

- chapitre 023 : la diminution du virement à la section d'investissement
- chapitre : 042 : l'ajustement du montant des amortissements
- chapitre 66 : actualisation du montant des intérêts d'emprunts.

En recettes de fonctionnement, les ajustements de crédits concernent :

- chapitre 013 : l'actualisation de remboursement sur rémunération du personnel
- chapitre 042 : l'ajustement des amortissements des subventions
- chapitre 70 : l'ajustement des flux de remboursement des budgets annexes au budget principal, et les remboursements par les communes membres pour l'utilisation du service ADS.
- chapitre 73 : l'ajustement du montant de la fraction de TVA compensation TH et compensation CVAE suite à l'actualisation réglementaire d'Octobre 2024,
- chapitre 74 : des crédits suite la notification de subvention
- au chapitre 77 : des crédits pour procéder à des annulations de mandat sur exercice antérieur

Section de d'investissement :

Chapitre voté	Libellé	Décisions Modificatives
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 000,00
(C)20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-50 000,00
(C)21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-103 652,00
(C)26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTIC	1 300 000,00
(S)24051	FONCIERE DE REVITALISATION	-1 250 000,00
Total Dépenses d'investissement		-83 652,00
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-892 540,00
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000,00
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	458 888,00
(C)21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00
Total Recettes d'investissement		-83 652,00
Solde section d'investissement		0,00

En dépenses d'investissement, les ajustements de crédits portent sur :

- chapitre 040 : l'ajustement du montant des amortissements
- chapitre 20 et 21 : des crédits pour des régularisations comptables
- chapitre 26 et chapitre d'AP 24051 : la modification de l'imputation de la prise de participation au capital de la Foncière commerce -imputation au compte 261 au lieu du compte 2764.

En recettes d'investissement, les ajustements de crédits portent sur :





communauté
de l'auxerrois

- chapitre 021 : la diminution du virement de la section de fonctionnement
- chapitre 040 : l'ajustement du montant des amortissements
- chapitre 13 : des crédits suite la notification de subvention
- chapitre 21 : des crédits pour des régularisations comptables.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

D'approuver la décision modificative n° 1 au budget Principal, telle que présentée ci-dessus.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006711400013

POSTE COMPTABLE : Centre des finances publiques d'Auxerre

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	40
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	41
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	44
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	47
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	52

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	55
A1.01 - Opérations non ventilables	57
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	58
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	61
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	62
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	63
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	66
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	69
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	72
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	73
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	76
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	78
A1.908 - Fonction 8 - Transports	81
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	85
A2.01 - Opérations non ventilables	87
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	88
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	94
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	95
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	96
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	99
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	103
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	106
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	107
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	108
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	111
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	113
A2.938 - Fonction 8 - Transports	116

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	120
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	121
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	125
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	1



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	127
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	129
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	130
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	131
B3.1 - Etat des provisions constituées	132
B3.2 - Etalement des provisions	134
B4 - Etat des charges transférées	135
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	136
B6 - Prêts	137
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	138
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	139
B7.3 - Etat des emprunts garantis	140
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	141
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	142
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	143
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	144
B7.8 - Autres engagements donnés	145
B7.9 - Autres engagements reçus	146
B8 - Subventions versées	147
B9 - Etat du personnel	148
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	150
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	151
B11.2 - Liste des établissements publics créés	152
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	153
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	154
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	155
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	156
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	157
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	158
D3 - Décisions en matière de taux	160
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	161
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	162
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	164
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	165
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	166

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	71125

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	28310682.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	590.88
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	635.49
3	Dépenses d'équipement brut / population	90.69
4	Encours de dette / population (2) (3)	37.43
5	DGF / population	149.38
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	40.26
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98.10
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14.27
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	5.89
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7.02

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	46 151 480,43	47 408 666,80	10 386 619,72	A1 11 643 806,09
Investissement	6 467 796,95	4 712 246,17	(3) 2 124 024,86	A2 368 474,08
Fonctionnement	39 683 683,48	42 696 420,63	(4) 8 262 594,86	A3 11 275 332,01

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)
	Dépenses		Recettes		
TOTAL des RAR	I + II	4 047 364,83	III + IV	913 702,46	B1 -3 133 662,37
Investissement	I	4 047 364,83	III	913 702,46	B2 -3 133 662,37
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	8 510 143,72
Investissement	A2 + B2	-2 765 188,29
Fonctionnement	A3 + B3	11 275 332,01

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 4 047 364,83
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	291 673,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	118 598,74
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	2 312 757,07
21	Immobilisations corporelles (3)	387 012,35
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	867 742,65
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	69 581,02
4541101	TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPE DE TIERS	12 038,70
4541102	TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS	57 542,32
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 913 702,46
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	913 702,46
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	-83 652,00	-83 652,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		-83 652,00	-83 652,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-296 540,00	-296 540,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		-296 540,00	-296 540,00
TOTAL DU BUDGET (5)		-380 192,00	-380 192,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
INVAP23035/2023	ACQUISITION VELOS LIBRE SERVICE STATIONS RECHARGE	2335	1 301 950,00
AP23040/2023	CONTOURNEMENT SUD AUXERRE	23040	27 650 000,00
INVAP24051/2024	FONCIERE DE REVITALISATION	24051	1 250 000,00
TOTAL			30 201 950,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	30 201 950,00
----------------------	----------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	1 340 137,84	0,00	-50 000,00	-50 000,00	1 290 137,84
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	3 357 203,30	0,00	0,00	0,00	3 357 203,30
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	5 044 465,20	0,00	-103 652,00	-103 652,00	4 940 813,20
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	2 788 287,33	0,00	0,00	0,00	2 788 287,33
Total des dépenses d'équipement		12 530 093,67	0,00	-153 652,00	-153 652,00	12 376 441,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement (4)	291 673,00	0,00	0,00	0,00	291 673,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 309 000,00	0,00	0,00	0,00	2 309 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
27	Autres immobilisations financières (4)	1 250 000,00	0,00	-1 250 000,00	-1 250 000,00	0,00
Total des dépenses financières		3 852 673,00	0,00	50 000,00	50 000,00	3 902 673,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	119 581,02	0,00	0,00	0,00	119 581,02
Total des dépenses réelles d'investissement		16 502 347,69	0,00	-103 652,00	-103 652,00	16 398 695,69

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	180 000,00		20 000,00	20 000,00	200 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		180 000,00		20 000,00	20 000,00	200 000,00

TOTAL	16 682 347,69	0,00	-83 652,00	-83 652,00	16 598 695,69
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 598 695,69
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	2 542 650,96	0,00	458 888,00	458 888,00	3 001 538,96
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	-50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 492 650,96	0,00	508 888,00	508 888,00	3 001 538,96
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	2 765 188,29	0,00	0,00	0,00	2 765 188,29
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	651 000,00	0,00	0,00	0,00	651 000,00
Total des recettes financières		3 925 188,29	0,00	0,00	0,00	3 925 188,29
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	223 000,00	0,00	0,00	0,00	223 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 640 839,25	0,00	508 888,00	508 888,00	7 149 727,25

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	8 121 034,36		-892 540,00	-892 540,00	7 228 494,36
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 452 000,00		300 000,00	300 000,00	1 752 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		9 673 034,36		-592 540,00	-592 540,00	9 080 494,36

TOTAL	16 313 873,61	0,00	-83 652,00	-83 652,00	16 230 221,61
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	368 474,08
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 598 695,69
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	8 780 494,36
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	6 486 551,52	0,00	85 000,00	85 000,00	6 571 551,52
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	16 898 400,00	0,00	0,00	0,00	16 898 400,00
014	Atténuations de produits	15 049 674,00	0,00	201 000,00	201 000,00	15 250 674,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	5 746 253,42	0,00	0,00	0,00	5 746 253,42
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		44 180 878,94	0,00	286 000,00	286 000,00	44 466 878,94
66	Charges financières	26 500,00	0,00	10 000,00	10 000,00	36 500,00
67	Charges spécifiques (4)	72 210,62	0,00	0,00	0,00	72 210,62
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		44 279 589,56	0,00	296 000,00	296 000,00	44 575 589,56

023	Virement à la section d'investissement (5)	8 121 034,36		-892 540,00	-892 540,00	7 228 494,36
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 452 000,00		300 000,00	300 000,00	1 752 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 573 034,36		-592 540,00	-592 540,00	8 980 494,36

TOTAL	53 852 623,92	0,00	-296 540,00	-296 540,00	53 556 083,92
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	53 556 083,92
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	19 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	23 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 871 590,00	0,00	67 981,00	67 981,00	1 939 571,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	16 708 820,00	0,00	-506 925,00	-506 925,00	16 201 895,00
731	Fiscalité locale	15 790 411,20	0,00	0,00	0,00	15 790 411,20
74	Dotations et participations (4)	10 709 559,00	0,00	112 404,00	112 404,00	10 821 963,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	63 100,00	0,00	0,00	0,00	63 100,00
Total des recettes de gestion courante		45 162 480,20	0,00	-322 540,00	-322 540,00	44 839 940,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		45 162 480,20	0,00	-316 540,00	-316 540,00	44 845 940,20

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	180 000,00		20 000,00	20 000,00	200 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		180 000,00		20 000,00	20 000,00	200 000,00

TOTAL	45 342 480,20	0,00	-296 540,00	-296 540,00	45 045 940,20
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	8 510 143,72
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	53 556 083,92
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	8 780 494,36	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	20 000,00	20 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	-50 000,00	0,00	-50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	-103 652,00	0,00	-103 652,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	-1 250 000,00	0,00	-1 250 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		-103 652,00	20 000,00	-83 652,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-83 652,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	85 000,00		85 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	201 000,00		201 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	300 000,00	300 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		-892 540,00	-892 540,00
Dépenses de fonctionnement – Total		296 000,00	-592 540,00	-296 540,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-296 540,00
--	--------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	458 888,00	0,00	458 888,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	50 000,00	0,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		300 000,00	300 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		-892 540,00	-892 540,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		508 888,00	-592 540,00	-83 652,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-83 652,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	4 000,00		4 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	67 981,00		67 981,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	-506 925,00		-506 925,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	112 404,00		112 404,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	6 000,00	20 000,00	26 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-316 540,00	20 000,00	-296 540,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-296 540,00
--	--------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		16 682 347,69	0,00	30 201 950,00	-83 652,00	-83 652,00	-1 250 000,00	1 166 348,00	-83 652,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 038 187,84	0,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	2 622 757,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 479 265,20	0,00	0,00	-103 652,00	-103 652,00	0,00	-103 652,00	-103 652,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 674 022,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	1 715 860,91	0,00	30 201 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		12 530 093,67	0,00	30 201 950,00	-153 652,00	-153 652,00	0,00	-153 652,00	-153 652,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	291 673,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 309 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 250 000,00	0,00	0,00	-1 250 000,00	-1 250 000,00	-1 250 000,00	0,00	-1 250 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		3 852 673,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	-1 250 000,00	1 300 000,00	50 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	119 581,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		16 502 347,69	0,00	30 201 950,00	-103 652,00	-103 652,00	-1 250 000,00	1 146 348,00	-103 652,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	180 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		180 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	-83 652,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.



- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		13 548 685,32	0,00	-83 652,00	-83 652,00	-83 652,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 542 650,96	0,00	458 888,00	458 888,00	458 888,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	-50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 492 650,96	0,00	508 888,00	508 888,00	508 888,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	651 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	223 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 875 650,96	0,00	508 888,00	508 888,00	508 888,00
021	Virement de la section de fonctionnement	8 121 034,36		-892 540,00	-892 540,00	-892 540,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 452 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		9 673 034,36		-592 540,00	-592 540,00	-592 540,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						0,00
---	--	--	--	--	--	-------------

Affectation au compte 1068 (9)						0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	--	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées						-83 652,00
---	--	--	--	--	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	16 682 347,69	0,00	30 201 950,00	-83 652,00	-83 652,00	-1 250 000,00	1 166 348,00	-83 652,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 038 187,84	0,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00	0,00	-50 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	135 350,63	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	426 825,00	0,00		-50 000,00	-50 000,00	0,00	-50 000,00
2033	Frais d'insertion	11 188,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	464 824,21	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	2 622 757,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	22 739,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	16 114,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	23 404,86	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	31 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	1 819 868,91	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	116 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	108 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	484 829,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 479 265,20	0,00	0,00	-103 652,00	-103 652,00	0,00	-103 652,00
2111	Terrains nus	170 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	1 262 454,38	0,00		-50 000,00	-50 000,00	0,00	-50 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	463 850,18	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	198 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 293,48	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	6 245,29	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	2 984,33	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	1 445 074,76	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	275 614,47	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	172 531,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	427 217,31	0,00		-53 652,00	-53 652,00	0,00	-53 652,00	-53 652,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 674 022,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 077 040,47	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 496 982,18	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	1 715 860,91	0,00	30 201 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		12 530 093,67	0,00	30 201 950,00	-153 652,00	-153 652,00	0,00	-153 652,00	-153 652,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10222	FCTVA	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	291 673,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	291 673,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	2 309 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 300 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00		1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 250 000,00	0,00	0,00	-1 250 000,00	-1 250 000,00	-1 250 000,00	0,00	-1 250 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	1 250 000,00	0,00		-1 250 000,00	-1 250 000,00	-1 250 000,00	0,00	-1 250 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		3 852 673,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	-1 250 000,00	1 300 000,00	50 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	119 581,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541100	TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS VINCELLES	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541101	TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPE DE TIERS	12 038,70	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541102	TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS	57 542,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458101	TX COMPTE DE TIERS PERIL	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458102	TX COMPTE DE TIERS FRT	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		16 502 347,69	0,00	30 201 950,00	-103 652,00	-103 652,00	-1 250 000,00	1 146 348,00	-103 652,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	180 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	180 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	180 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139146	Attributions compensation investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		180 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
2011	TIERS LIEU	AP2011 BPL	995 082,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2204	PLU INTERCOMMUNAL	AP22004	177 783,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2205	PSMV - PLAN DE SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR	AP22005	34 104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2207	SUBVENTIONS OPAH-RU	INVAP22007	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2220	ANRU BATIMENT STE GENEVIEVE	INVAP22020	73 036,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23040	CONTOURNEMENT SUD AUXERRE	AP23040	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23041	ANRU ROSOIRS	AP23041	10 735,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23042	FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES	AP23042	24 542,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2335	ACQUISITION VELOS LIBRE SERVICE STATIONS RECHARGE	INVAP23035	545 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24051	FONCIERE DE REVITALISATION	INVAP24051	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24059	SCHEMA CYCLABLE	INVAP24059	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			1 860 595,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2011
LIBELLE : TIERS LIEU
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP2011 BPL

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 048 999,93	995 082,59	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 048 999,93	995 082,59	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 048 999,93	995 082,59	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2204
LIBELLE : PLU INTERCOMMUNAL
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP22004

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		378 871,88	177 783,88	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	378 871,88	177 783,88	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	378 871,88	177 783,88	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2205
LIBELLE : PSMV - PLAN DE SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP22005

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		254 449,00	34 104,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	254 449,00	34 104,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	254 449,00	34 104,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2207
LIBELLE : SUBVENTIONS OPAH-RU
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP22007

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		1 420 000,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	1 420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20422	Privé : Bâtiments, installations	1 420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2220
LIBELLE : ANRU BATIMENT STE GENEVIEVE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP22020

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		76 000,00	73 036,78	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	25 045,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	25 045,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	76 000,00	43 191,78	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	76 000,00	43 191,78	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 000,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	1 000,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 23040
LIBELLE : CONTOURNEMENT SUD AUXERRE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP23040

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		23 502 500,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	23 502 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	23 502 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 23041
LIBELLE : ANRU ROSOIRS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP23041

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		22 000,00	10 735,32	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	22 000,00	10 735,32	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	22 000,00	10 735,32	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 23042
LIBELLE : FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP23042

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		870 000,00	24 542,50	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	870 000,00	24 542,50	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	36 241,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	833 758,50	24 542,50	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2335
LIBELLE : ACQUISITION VELOS LIBRE SERVICE STATIONS RECHARGE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP23035

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 301 950,00	545 310,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 500,00	1 750,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	3 500,00	1 750,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 298 450,00	543 560,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	342 403,20	170 403,20	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	956 046,80	373 156,80	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		207 143,86	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	207 143,86	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	51 120,00	0,00	0,00	0,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	156 023,86	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24051
LIBELLE : FONCIERE DE REVITALISATION
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP24051

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24059
LIBELLE : SCHEMA CYCLABLE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP24059

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		6 663 717,60	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 663 717,60	0,00	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	6 663 717,60	0,00	0,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		13 548 685,32	0,00	-83 652,00	-83 652,00	-83 652,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 542 650,96	0,00	458 888,00	458 888,00	458 888,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	169 705,72	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	244 999,80	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	51 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	1 128 941,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	47 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	23 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	8 507,50	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	515 274,00	0,00	450 470,00	450 470,00	450 470,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	28 870,60	0,00	0,00	0,00	0,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	60 666,14	0,00	158 418,00	158 418,00	158 418,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	263 733,20	0,00	-150 000,00	-150 000,00	-150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204123	Subv.Régions : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	-50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2115	Terrains bâtis	-50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 492 650,96	0,00	508 888,00	508 888,00	508 888,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	651 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	223 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 875 650,96	0,00	508 888,00	508 888,00	508 888,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
021	Virement de la section de fonctionnement	8 121 034,36		-892 540,00	-892 540,00	-892 540,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 452 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00		0,00	0,00	0,00
2804123	Subv. Régions : Projet infrastructure	0,00		0,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	0,00		0,00	0,00	0,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	1 400 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	0,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	52 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		9 673 034,36		-592 540,00	-592 540,00	-592 540,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.



(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		53 852 623,92	0,00	0,00	-296 540,00	-296 540,00	0,00	-296 540,00	-296 540,00
011	Charges à caractère général (4)	6 486 551,52	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	16 898 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	15 049 674,00	0,00		201 000,00	201 000,00		201 000,00	201 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	5 746 253,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		44 180 878,94	0,00	0,00	286 000,00	286 000,00	0,00	286 000,00	286 000,00
66	Charges financières	26 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
67	Charges spécifiques (4)	72 210,62	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		98 710,62	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles		44 279 589,56	0,00	0,00	296 000,00	296 000,00	0,00	296 000,00	296 000,00
023	Virement à la section d'investissement	8 121 034,36			-892 540,00	-892 540,00		-892 540,00	-892 540,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 452 000,00			300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		9 573 034,36			-592 540,00	-592 540,00		-592 540,00	-592 540,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	-296 540,00
--	--------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.



(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I	II			
TOTAL		45 342 480,20	0,00	-296 540,00	-296 540,00	-296 540,00
013	Atténuations de charges (3)	19 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 871 590,00	0,00	67 981,00	67 981,00	67 981,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	16 708 820,00	0,00	-506 925,00	-506 925,00	-506 925,00
731	Fiscalité locale	15 790 411,20	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	10 709 559,00	0,00	112 404,00	112 404,00	112 404,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	63 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		45 162 480,20	0,00	-322 540,00	-322 540,00	-322 540,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Total des recettes réelles		45 162 480,20	0,00	-316 540,00	-316 540,00	-316 540,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	180 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		180 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	-296 540,00
--	--------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		53 852 623,92	0,00	0,00	-296 540,00	-296 540,00	0,00	-296 540,00	-296 540,00
011	Charges à caractère général (5)	6 486 551,52	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
60611	Eau et assainissement	140 044,47	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	634 978,55	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	99 820,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	7 502,41	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	1 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	37 585,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	42 199,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	65 068,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	37 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	62 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	368,55	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 449 657,08	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	42 840,35	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	133 428,55	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	33 280,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	49 102,13	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	115 631,26	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	105 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	155 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	13 448,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	17 675,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	320 986,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	89 976,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Études et recherches	76 349,98	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	9 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	121 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	63 192,62	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	74 101,92	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	97 106,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	44 901,34	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 532,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	69 474,27	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	201 953,01	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	40 173,66	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	2 618,58	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	33 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	93 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	196 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	128 617,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	216 231,16	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	11 503,49	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62873	Remb. frais au CCAS/CIAS	4 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	112 682,03	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	76 014,08	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	74 520,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	90,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 048,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	17 451,31	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	16 898 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	53 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	53 367,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	48 531,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	107 274,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	7 381 056,44	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	88 499,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	52 111,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	1 869 076,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64131	Rémunérations	1 751 735,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	5 204,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	663 295,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	49 803,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 833 954,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 537 920,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	96 782,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	80 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	29 044,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	14 578,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	95 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	65 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	22 270,56	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	15 049 674,00	0,00		201 000,00	201 000,00		201 000,00	201 000,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	59 269,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
73913	Revers. taxes urbanisation et environ.	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	9 377 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	47 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739221	FNGIR	4 670 103,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	303 322,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
73951	Fraction compensatoire TFPB et THRP	98 502,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	43 678,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7398	Revers., restitutions et préél. divers	450 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	5 746 253,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	2 160,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	295 626,77	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	220 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	72 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	766 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	156 345,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657361	Subv. Fonct. CL de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657364	Subv.Fonct. Caisse des écoles	45 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	1 600 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	378 156,25	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	76 692,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 652 236,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6577	Remises gracieuses	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	45 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	380 937,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		44 180 878,94	0,00	0,00	286 000,00	286 000,00	0,00	286 000,00	286 000,00
66	Charges financières	26 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	26 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	72 210,62	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	72 210,62	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		98 710,62	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles		44 279 589,56	0,00	0,00	296 000,00	296 000,00	0,00	296 000,00	296 000,00
023	Virement à la section d'investissement	8 121 034,36			-892 540,00	-892 540,00		-892 540,00	-892 540,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 452 000,00			300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 400 000,00			300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	52 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		9 573 034,36			-592 540,00	-592 540,00		-592 540,00	-592 540,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	5 363,71
Montant des ICNE de l'exercice N-1	5 363,71
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		45 342 480,20	0,00	-296 540,00	-296 540,00	-296 540,00
013	Atténuations de charges (4)	19 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 871 590,00	0,00	67 981,00	67 981,00	67 981,00
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	592 300,00	0,00	4 881,00	4 881,00	4 881,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	183 760,00	0,00	8 800,00	8 800,00	8 800,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	167 000,00	0,00	23 500,00	23 500,00	23 500,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	93 100,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	204 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	70 200,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	13 200,00	0,00	900,00	900,00	900,00
70878	Remb. frais par des tiers	21 330,00	0,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	16 708 820,00	0,00	-506 925,00	-506 925,00	-506 925,00
73211	Attribution de compensation	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	11 605 947,00	0,00	-304 013,00	-304 013,00	-304 013,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	5 102 073,00	0,00	-202 912,00	-202 912,00	-202 912,00
731	Fiscalité locale	15 790 411,20	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	12 922 344,20	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	1 276 495,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	737 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	61 112,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	391 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731721	Taxe de séjour	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	10 709 559,00	0,00	112 404,00	112 404,00	112 404,00
741124	Dotations d'intercommunalité des EPCI	1 740 732,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741126	Dotations de compensation des EPCI	5 257 585,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I				
744	FCTVA	50 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00
74611	DGD des communes et EPCI	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	223 976,00		0,00	112 404,00	112 404,00	112 404,00
7472	Participation régions	6 979,00		0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	62 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	4 560,00		0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
74773	Participation FEADER	7 870,00		0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	73 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	1 656 719,00		0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	1 626 138,00		0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	63 100,00		0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	53 100,00		0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	10 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		45 162 480,20		0,00	-322 540,00	-322 540,00	-322 540,00
76	Produits financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00		0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00		0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		45 162 480,20		0,00	-316 540,00	-316 540,00	-316 540,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	180 000,00			20 000,00	20 000,00	20 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	180 000,00			20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		180 000,00			20 000,00	20 000,00	20 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00



= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		2 402 000,00	1 952 780,05	0,00	0,00	0,00	1 802 989,16	131 457,71	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	416 553,80	0,00	0,00	0,00	30 990,02	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	451 800,94	0,00	0,00	0,00	1 480 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 084 425,31	0,00	0,00	0,00	288 526,57	11 372,18	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 472,57	115 085,53	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 265 188,29	701 000,00	0,00	0,00	0,00	234 355,00	369 325,72	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 265 188,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	701 000,00	0,00	0,00	0,00	234 355,00	364 325,72	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		2 196 115,62	4 850 094,54	775 601,35	2 287 657,26		16 398 695,69
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	291 673,00	0,00	0,00		291 673,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	4 000,00	0,00	0,00		2 309 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	801 794,92	8 909,10	30 140,00	1 750,00		1 290 137,84
204	Subventions d'équipement versées	941 665,50	461 936,86	21 800,00	0,00		3 357 203,30
21	Immobilisations corporelles	155 977,02	1 875 093,21	509 827,39	1 015 591,52		4 940 813,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	127 097,16	958 482,37	213 833,96	1 270 315,74		2 788 287,33
26	Participations et créances rattachées	50 000,00	1 250 000,00	0,00	0,00		1 300 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	119 581,02	0,00	0,00	0,00		119 581,02
RECETTES		882 507,50	564 735,00	216 919,00	915 696,74		7 149 727,25
024	Produits des cessions d'immobilisations	651 000,00	0,00	0,00	0,00		651 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		3 265 188,29
13	Subventions d'investissement	8 507,50	560 735,00	216 919,00	915 696,74		3 001 538,96
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	4 000,00	0,00	0,00		9 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	223 000,00	0,00	0,00	0,00		223 000,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		2 402 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	2 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	2 300 000,00
238	Avances commandées immo corporelles	100 000,00
RECETTES		3 265 188,29
102	Dotations et fonds d'investissement	500 000,00
106	Réserves	2 765 188,29

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 940 764,55	0,00	12 015,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	111 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	451 800,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	305 365,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	127 170,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	5 509,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	934 029,86	0,00	12 015,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		701 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	701 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.					
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 952 780,05
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 188,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451 800,94
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 365,80
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 170,20
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 509,75
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	946 045,36
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	701 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	701 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
												2571 Concours		2572 Missions administratives
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		108 000,00	636 294,00	630 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	108 000,00	630 000,00	630 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	4 044,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	100 000,00	312 695,16	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	19 860,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	7 086,02	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	238 850,18	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	43 426,39	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	3 472,57	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	234 355,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	234 355,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 802 989,16
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 860,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 480 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 130,02
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 850,18
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 676,39
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 472,57
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 355,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 355,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		114,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	114,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		11 257,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	11 257,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		47 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	47 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 085,53	131 457,71
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 372,18
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 085,53	115 085,53
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	321 825,72	369 325,72
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 705,72	217 205,72
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 848,00	133 848,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 272,00	13 272,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		916 590,52	574 399,92	155 867,02	142 832,48	0,00	0,00	36 825,00	158 100,68
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	435 550,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	36 825,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	736 329,50	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 836,00
205	Licences, procédés, droits similaires	10 680,00	128 739,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	735,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	110,00	155 131,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	112 832,48	0,00	0,00	0,00	14 264,68
261	Titres de participation	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	69 581,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		223 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	653 507,50
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	651 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 507,50
454	Travaux effectués d'office	173 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 196 115,62
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	435 550,63
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 825,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	941 665,50
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 419,29
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	735,54
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 241,48
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 097,16
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 581,02
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	882 507,50
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	651 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 507,50
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		3 422 797,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 135 623,81
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	461 936,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	8 909,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	1 376 754,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	7 829,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	250 509,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	12 858,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	945 623,81
261	Titres de participation	1 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 735,20
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 274,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 461,20
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		291 673,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 850 094,54
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	291 673,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 673,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	461 936,86
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 909,10
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 376 754,38
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 829,80
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 509,03
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	958 482,37
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250 000,00
RECETTES		244 999,80	0,00	0,00	0,00	0,00	564 735,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	244 999,80	0,00	0,00	0,00	0,00	244 999,80
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 274,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 461,20
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoieement
DEPENSES		54 033,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	507 733,91	
203	Frais d'études, recherche, développement	30 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	21 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	1 293,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	507 733,91	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		23 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	23 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	213 833,96	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	213 833,96	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	193 586,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	193 586,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	775 601,35
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 140,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 800,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 293,48
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	508 533,91
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 833,96
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 919,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 919,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		666 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	1 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	393 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		136 356,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	51 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	85 236,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 605 617,08	0,00	15 090,18	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	198 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	237 301,34	0,00	15 090,18	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 170 315,74	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	779 340,60	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	779 340,60	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 287 657,26
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	645 591,52
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270 315,74
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	915 696,74
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 120,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	779 340,60
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 236,14

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		14 792 401,00	12 191 991,64	0,00	70 000,00	137 000,00	2 992 551,61	343 007,78	0,00
011	Charges à caractère général	46,00	2 608 455,87	0,00	0,00	85 000,00	1 197 082,61	118 647,16	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	8 450 145,00	0,00	0,00	0,00	1 488 729,00	207 150,00	0,00
014	Atténuations de produits	14 691 405,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	1 133 390,77	0,00	70 000,00	52 000,00	306 190,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	36 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	54 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00	17 210,62	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		41 530 480,20	371 100,00	0,00	0,00	0,00	399 750,00	95 400,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	341 540,00	0,00	0,00	0,00	377 000,00	49 600,00	0,00
73	Impôts et taxes	16 201 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	14 997 411,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
74	Dotations et participations	10 331 174,00	4 560,00	0,00	0,00	0,00	18 750,00	43 800,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	4 721 487,20	3 601 626,85	2 351 251,48	3 374 272,00		44 575 589,56
011	Charges à caractère général	0,00	645 952,20	859 974,60	502 420,08	553 973,00		6 571 551,52
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 700 035,00	421 127,00	1 413 265,00	1 217 949,00		16 898 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	550 000,00	9 269,00	0,00		15 250 674,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	375 500,00	1 770 525,25	426 297,40	1 602 350,00		5 746 253,42
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		36 500,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		72 210,62
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	489 957,00	535 100,00	1 146 453,00	277 700,00		44 845 940,20
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		23 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	291 531,00	32 000,00	628 200,00	219 700,00		1 939 571,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		16 201 895,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	400 000,00	391 000,00	0,00		15 790 411,20
74	Dotations et participations	0,00	188 426,00	50 000,00	127 253,00	58 000,00		10 821 963,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	10 000,00	53 100,00	0,00	0,00		63 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		14 792 401,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	46,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	10 000,00
661	Charges d'intérêts	36 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	54 450,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	14 691 405,00
RECETTES		41 530 480,20
731	Fiscalité locale	14 997 411,20
732	Fiscalité reversée	800,00
735	Fraction de TVA	16 201 095,00
741	D.G.F.	6 998 317,00
744	FCTVA	50 000,00
748	Autres attributions et participations	3 282 857,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		10 912 083,66	0,00	832 663,98	120 244,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	511 648,96	0,00	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	383 839,45	0,00	162 525,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	34 740,00	0,00	85 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	31 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	272 902,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	89 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	38 164,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	161 829,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	96 222,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	86 562,62	0,00	160 414,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	2 541,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	33 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	290 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	79 274,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	100 935,00	0,00	5 505,00	1 732,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	68 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	15 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	5 433 790,44	0,00	301 826,00	85 767,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 151 083,00	0,00	114 913,00	32 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	196 848,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	295 246,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	361 144,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		371 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	341 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	4 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		327 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	327 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 191 991,64
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	511 828,96
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	546 365,23
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 040,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 780,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 902,24
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 976,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 164,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 829,72
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 222,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 976,82
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 541,38
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 100,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 250,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 274,52
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 172,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 205,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 821 383,44
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 298 741,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 848,56
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 246,77
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	361 144,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	371 100,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	341 540,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 560
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 000,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							256					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		72 000,00	479 625,00	0,00	0,00	0,00	241 584,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	8 368,55	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	40 750,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	817,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	20 000,00	5 887,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	77,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	1 426,00	0,00	0,00	0,00	2 599,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	145 783,00	0,00	0,00	0,00	158 976,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	29 716,00	0,00	0,00	0,00	59 309,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	52 000,00	246 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	20 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	18 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	2 072 841,23	0,00	0,00	120 701,38
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	432 567,78	0,00	0,00	1 515,62
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	263 878,50	0,00	0,00	86 765,14
613	Locations	0,00	0,00	2 788,00	0,00	0,00	31 499,31
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	109 080,39	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	9 740,98	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	17 007,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	143 588,58	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	13 476,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	330,00	0,00	0,00	121,31
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	782 189,00	0,00	0,00	300,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	294 455,00	0,00	0,00	500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	1 590,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	379 000,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	375 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 992 551,61
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444 951,95
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	403 393,64
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 104,55
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 080,39
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 740,98
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 007,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 887,01
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77,20
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 788,58
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 501,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451,31
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 087 248,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	383 980,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 600,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 590,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	399 750,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	377 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 750,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		66 514,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	4 124,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	7 950,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	6 925,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	726,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	33 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	13 738,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		35 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	28 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	51 204,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	775,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	35 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	14 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	32 600,00	0,00	192 689,78	343 007,78
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 340,00	67 464,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,00	8 020,40
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	28 400,00	0,00	0,00	28 400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 925,60
628	Divers	0,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00	32 037,16	36 237,16
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 036,00	2 537,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 015,00	125 841,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 981,00	50 372,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 210,62	17 210,62
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	95 400,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	49 600,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	43 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		476 158,00	2 123 221,20	1 755 268,00	41 600,00	0,00	0,00	0,00	54 940,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	200,00	10 528,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	170 000,00	104 300,00	76,00	13 600,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	59 864,80	3 715,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
618	Divers	200,00	13 535,40	3 293,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	69 985,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	500,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 150,00
628	Divers	18 000,00	80 214,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 427,00	19 621,00	20 516,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,00
641	Rémunérations du personnel	205 723,00	1 211 333,00	1 235 974,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	78 308,00	443 967,00	481 166,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	25 200,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		52 500,00	291 531,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	73 926,00
708	Autres produits	0,00	291 531,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	52 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 926,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		270 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	270 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 721 487,20
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 728,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323 976,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 579,80
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 028,40
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 985,92
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 650,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 214,08
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 564,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 653 030,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 003 441,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 300,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 200,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489 957,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 531,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 426,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		2 616 594,47	0,00	0,00	0,00	0,00	13 400,00	971 632,38
606	Achats non stockés de matières et fourni	39 465,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
611	Contrats de prestations de services	443 419,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
613	Locations	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 240,35
615	Entretien et réparations	54 554,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 380,00
617	Etudes et recherches	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	70 161,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
628	Divers	162 379,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 306,03
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 797,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	7 317,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	303 557,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	111 773,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 203 829,25	0,00	0,00	0,00	0,00	13 400,00	296 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 456,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
RECETTES		86 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	449 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
747	Participations	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	36 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 601 626,85
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 465,47
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	472 419,66
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 840,35
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 934,96
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 161,85
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 685,31
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 797,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 317,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303 557,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 773,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 513 229,25
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 106,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535 100,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		466 721,77	0,00	11 540,43	0,00	0,00	0,00	0,00	1 317 720,28
606	Achats non stockés de matières et fourni	72,00	0,00	9 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 559,00
611	Contrats de prestations de services	195 288,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 380,28
613	Locations	684,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	6 300,00	0,00	1 595,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
617	Etudes et recherches	11 945,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	552,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 175,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	6 723,00	0,00	325,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 874,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 334,00
641	Rémunérations du personnel	148 298,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	855 752,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	56 687,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 320,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	18 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	16 697,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		127 253,00	0,00	328 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	328 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	127 253,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	155 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	155 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	94 100,00	203 800,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	94 100,00	203 800,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 269,00	0,00	0,00	2 351 251,48
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 251,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299 669,15
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	684,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 095,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 945,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 727,50
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 048,43
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 208,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 004 050,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392 007,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 000,00	0,00	0,00	391 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 600,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 697,40
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 269,00	0,00	0,00	9 269,00
RECETTES		0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	391 000,00	0,00	0,00	1 146 453,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	626 200,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 000,00	0,00	0,00	391 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 253,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		1 945 659,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	336 566,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	433,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	2 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		219 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	111 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	893 704,00	0,00	513 348,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	30 977,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	20 076,00	0,00	18 210,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	107 860,00	0,00	2 790,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	8 561,00	0,00	5 832,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	514 873,00	0,00	350 797,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	202 167,00	0,00	135 719,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	190,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	20 961,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 374 272,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 477,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	20 961,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395 813,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 250,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 393,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	865 670,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337 886,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 000,00	0,00	277 700,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 700,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 000,00	0,00	58 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».



- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €	2022-11-24
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Communauté d'agglomération de l'auxerrois (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	368 474,08	0,00	0,00	368 474,08
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-3 133 662,37	0,00	0,00	-3 133 662,37
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 765 188,29	0,00	0,00	-2 765 188,29

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	2 765 188,29	0,00	0,00	2 765 188,29
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 765 188,29	0,00	0,00	-2 765 188,29
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 482 000,00	20 000,00	20 000,00	2 502 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	11 852 975,36	-592 540,00	-592 540,00	11 260 435,36
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	9 370 975,36	-612 540,00	-612 540,00	8 758 435,36

(1) *Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.*(2) *Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés*(3) *Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"*

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 2 482 000,00	20 000,00	II 20 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 300 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 300 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		182 000,00	20 000,00	20 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10222	FCTVA	2 000,00	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>180 000,00</i>	<i>20 000,00</i>	<i>20 000,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		0.00
				(B)	

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)		0.00
				(C)	

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00
-----------------------	-----	-------------	-------------------------------	-------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------



EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-257

OBJET : Décision modificative - Budget annexe Assainissement - DM1 2024

Rapporteur : Francis HEURLEY

Par délibération n° 2023-223 du 21 décembre 2023, le Conseil communautaire a adopté le budget primitif du service de l'assainissement 2024.

Il y a lieu de procéder à une décision modificative n°1 diminuant les crédits nécessaires de 380 192 euros telle que présentée ci-dessous :

en euros	Dépenses	Recettes
Investissement	-83 652,00	-83 652,00
Fonctionnement	-296 540,00	-296 540,00
Totaux	-380 192,00	-380 192,00

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement telle que présentée ci-dessus.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006711400146	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE D'AUXERRE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative 1 (2)

BUDGET : ASSAINISSEMENT (3)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	32
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	34
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	35
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	36
A3.2 - Etalement des provisions	37
A4.1 - Equilibre des opérations financières	38
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	40
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	41
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	42
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	43
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	44
A6 - Etat des charges transférées	45
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	46

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	47
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	48
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	49
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	50
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	51
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	52
B1.7 - Etat des engagements reçus	53
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	54
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	55

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	56
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	58
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	59
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	60

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	61
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-2 597 652,40	-2 597 652,40
+		+	+
R	E		
P	R		
O	S		
R	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		-2 597 652,40	-2 597 652,40

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	-2 280 231,40	-2 280 231,40
+		+	+
R	E		
P	R		
O	S		
R	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		-2 280 231,40	-2 280 231,40

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-4 877 883,80	-4 877 883,80
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 186 253,77	0,00	-250 000,00	-250 000,00	936 253,77
012	Charges de personnel, frais assimilés	396 400,00	0,00	0,00	0,00	396 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	243 500,00	0,00	0,00	0,00	243 500,00
Total des dépenses de gestion des services		1 826 153,77	0,00	-250 000,00	-250 000,00	1 576 153,77
66	Charges financières	314 500,00	0,00	0,00	0,00	314 500,00
67	Charges exceptionnelles	240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 480 653,77	0,00	-250 000,00	-250 000,00	2 230 653,77
023	Virement à la section d'investissement (6)	4 894 551,62		-2 669 299,40	-2 669 299,40	2 225 252,22
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 800 000,00		321 647,00	321 647,00	4 121 647,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		8 694 551,62		-2 347 652,40	-2 347 652,40	6 346 899,22
TOTAL		11 175 205,39	0,00	-2 597 652,40	-2 597 652,40	8 577 552,99

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 577 552,99
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 874 851,75	0,00	-2 600 000,00	-2 600 000,00	3 274 851,75
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 874 851,75	0,00	-2 600 000,00	-2 600 000,00	3 274 851,75
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	2 347,60	2 347,60	2 347,60
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 874 851,75	0,00	-2 597 652,40	-2 597 652,40	3 277 199,35
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	614 000,00		0,00	0,00	614 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		614 000,00		0,00	0,00	614 000,00
TOTAL		6 488 851,75	0,00	-2 597 652,40	-2 597 652,40	3 891 199,35

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 686 353,64
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 577 552,99
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	5 732 899,22
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	1 853 737,08	0,00	-200 000,00	-200 000,00	1 653 737,08
21	Immobilisations corporelles	200 000,00	0,00	-200 000,00	-200 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 051 233,30	0,00	-2 000 000,00	-2 000 000,00	6 051 233,30
	Total des opérations d'équipement	1 707 000,00	0,00	0,00	0,00	1 707 000,00
	Total des dépenses d'équipement	11 811 970,38	0,00	-2 400 000,00	-2 400 000,00	9 411 970,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 477 000,00	0,00	119 768,60	119 768,60	1 596 768,60
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 477 000,00	0,00	119 768,60	119 768,60	1 596 768,60
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	824 774,51	0,00	0,00	0,00	824 774,51
	Total des dépenses réelles d'investissement	14 113 744,89	0,00	-2 280 231,40	-2 280 231,40	11 833 513,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	614 000,00		0,00	0,00	614 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 214 000,00		0,00	0,00	1 214 000,00
	TOTAL	15 327 744,89	0,00	-2 280 231,40	-2 280 231,40	13 047 513,49

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 047 513,49
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	4 381 744,19	0,00	0,00	0,00	4 381 744,19
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	67 421,00	67 421,00	67 421,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 381 744,19	0,00	67 421,00	67 421,00	4 449 165,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	1 447 273,33	0,00	0,00	0,00	1 447 273,33
	Total des recettes réelles d'investissement	5 829 017,52	0,00	67 421,00	67 421,00	5 896 438,52
021	Virement de la section d'exploitation (4)	4 894 551,62		-2 669 299,40	-2 669 299,40	2 225 252,22
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 800 000,00		321 647,00	321 647,00	4 121 647,00
041	Opérations patrimoniales (4)	600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	9 294 551,62		-2 347 652,40	-2 347 652,40	6 946 899,22
	TOTAL	15 123 569,14	0,00	-2 280 231,40	-2 280 231,40	12 843 337,74

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	204 175,75
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 047 513,49
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	5 732 899,22
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-250 000,00		-250 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	321 647,00	321 647,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-2 669 299,40	-2 669 299,40
	Dépenses d'exploitation – Total	-250 000,00	-2 347 652,40	-2 597 652,40

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	-2 597 652,40
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	119 768,60	0,00	119 768,60
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	-200 000,00	0,00	-200 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-200 000,00	0,00	-200 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-2 000 000,00	0,00	-2 000 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	-2 280 231,40	0,00	-2 280 231,40

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-2 280 231,40
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	-2 600 000,00		-2 600 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 347,60	0,00	2 347,60
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		-2 597 652,40	0,00	-2 597 652,40

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	-2 597 652,40
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	67 421,00	321 647,00	389 068,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		-2 669 299,40	-2 669 299,40
Recettes d'investissement – Total		67 421,00	-2 347 652,40	-2 280 231,40

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-2 280 231,40
---	----------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 186 253,77	-250 000,00	-250 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	1 029 853,77	-250 000,00	-250 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	100,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	100,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	2 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	20 000,00	0,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	2 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	35 000,00	0,00	0,00
618	Divers	2 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	3 200,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	800,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 200,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 500,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	24 700,00	0,00	0,00
6356	Redevances occupat° domaine public	47 000,00	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	3 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	396 400,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	221 400,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	560,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	103 210,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	25 000,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	30,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	22 500,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	22 200,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	243 500,00	0,00	0,00
6531	Indemnités élus	20 200,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite élus	1 800,00	0,00	0,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	6 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	115 500,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	100 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 826 153,77	-250 000,00	-250 000,00
66	Charges financières (b) (8)	314 500,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	300 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	14 500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	240 000,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	30 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	209 800,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	200,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	100 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	100 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 480 653,77	-250 000,00	-250 000,00
023	Virement à la section d'investissement	4 894 551,62	-2 669 299,40	-2 669 299,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	3 800 000,00	321 647,00	321 647,00
6688	Autre	0,00	321 647,00	321 647,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 800 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 694 551,62	-2 347 652,40	-2 347 652,40
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 694 551,62	-2 347 652,40	-2 347 652,40
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 175 205,39	-2 597 652,40	-2 597 652,40

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			-2 597 652,40

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	133 253,09
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	126 020,09
= Différence ICNE N – ICNE N-1	14 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 874 851,75	-2 600 000,00	-2 600 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	5 784 851,75	-2 600 000,00	-2 600 000,00
7068	Autres prestations de services	90 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		5 874 851,75	-2 600 000,00	-2 600 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	2 347,60	2 347,60
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	2 347,60	2 347,60
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		5 874 851,75	-2 597 652,40	-2 597 652,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	614 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	614 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		614 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 488 851,75	-2 597 652,40	-2 597 652,40

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	-2 597 652,40
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 853 737,08	-200 000,00	-200 000,00
2031	Frais d'études	1 845 600,41	-200 000,00	-200 000,00
2033	Frais d'insertion	6 136,67	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	2 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	200 000,00	-200 000,00	-200 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	200 000,00	-200 000,00	-200 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	8 051 233,30	-2 000 000,00	-2 000 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	8 051 233,30	-2 000 000,00	-2 000 000,00
2002	Opération d'équipement n° 2002 (5)	0,00	0,00	0,00
2005	Opération d'équipement n° 2005 (5)	0,00	0,00	0,00
2006	Opération d'équipement n° 2006 (5)	172 000,00	0,00	0,00
2007	Opération d'équipement n° 2007 (5)	12 000,00	0,00	0,00
2008	Opération d'équipement n° 2008 (5)	0,00	0,00	0,00
2009	Opération d'équipement n° 2009 (5)	735 000,00	0,00	0,00
2010	Opération d'équipement n° 2010 (5)	788 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 811 970,38	-2 400 000,00	-2 400 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 477 000,00	119 768,60	119 768,60
1641	Emprunts en euros	1 174 000,00	119 768,60	119 768,60
1681	Autres emprunts	303 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 477 000,00	119 768,60	119 768,60
4581202002	AUXERRE AV LAROUSSE RUE VIELLARD (6)	17 922,34	0,00	0,00
4581202003	CHITRY BOURG (6)	521 644,41	0,00	0,00
4581202005	QUENNE RUE PLUVIGNON (6)	25 323,00	0,00	0,00
4581202101	GY L'EVEQUE RUES VIGNEAU TISSIER (6)	4 250,00	0,00	0,00
4581202102	GY L'EVEQUE RUES COULANGERON GRILLETIERES (6)	18 021,50	0,00	0,00
4581202201	APPOIGNY RUES PONT PLANCHETTE (6)	57 569,26	0,00	0,00
4581202203	AIDE FIN AESN REVERSÉE TRAVAUX PROPRIETAIRES (6)	90 000,00	0,00	0,00
458123048	QUENNE RD 240 C DEPARTEMENTAL (6)	6 132,00	0,00	0,00
458124049	QUENNE TRAVAUX DOMAINE PRIVÉ (6)	23 000,00	0,00	0,00
458124056	APPOIGNY SECTEUR PAVILLON SÉPARATIF DOMAINE PRIVÉ (6)	38 400,00	0,00	0,00
458124057	ST GEORGES ARDILLES PICARDIE SÉPRATIF DOMAINE PRIV (6)	22 512,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		824 774,51	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		14 113 744,89	-2 280 231,40	-2 280 231,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	614 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	614 000,00	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	614 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	600 000,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	100 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	500 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 214 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		15 327 744,89	-2 280 231,40	-2 280 231,40

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-2 280 231,40
---	----------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	4 381 744,19	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	3 432 075,75	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	949 668,44	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	67 421,00	67 421,00
1681	Autres emprunts	0,00	67 421,00	67 421,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 381 744,19	67 421,00	67 421,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45820	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (5)	18 406,00	0,00	0,00
4582202002	AUXERRE AV LAROUSSE RUE VIELLARD (5)	11 427,00	0,00	0,00
4582202003	CHITRY BOURG (5)	981 787,33	0,00	0,00
4582202005	QUENNE RUE PLUVIGNON (5)	70 000,00	0,00	0,00
4582202006	VENOY HAMEAU DE MONTALLERY (5)	37 200,00	0,00	0,00
4582202102	GY L'EVEQUE RUES COULANGERON GRILLETIERES (5)	72 000,00	0,00	0,00
4582202201	APPOIGNY RUES PONT PLANCHETTE (5)	54 000,00	0,00	0,00
4582202202	OPCT APPOIGNY RUES ORMES SENTIERS VOSVES (5)	10 231,00	0,00	0,00
4582202203	AIDE FIN AESN REVERSÉE TRAVAUX PROPRIETAIRES (5)	108 310,00	0,00	0,00
458224049	QUENNE TRAVAUX DOMAINE PRIVÉ (5)	23 000,00	0,00	0,00
458224056	APPOIGNY SECTEUR PAVILLON SÉPARATIF DOMAINE PRIVÉ (5)	38 400,00	0,00	0,00
458224057	ST GEORGES ARDILLES PICARDIE SÉPRATIF DOMAINE PRIV (5)	22 512,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		1 447 273,33	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		5 829 017,52	67 421,00	67 421,00
021	Virement de la section d'exploitation	4 894 551,62	-2 669 299,40	-2 669 299,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	3 800 000,00	321 647,00	321 647,00
1641	Emprunts en euros	0,00	321 647,00	321 647,00
28153	Installations à caractère spécifique	3 800 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		8 694 551,62	-2 347 652,40	-2 347 652,40
041	Opérations patrimoniales (8)	600 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	100 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	500 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		9 294 551,62	-2 347 652,40	-2 347 652,40
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		15 123 569,14	-2 280 231,40	-2 280 231,40

		+
RESTES A REALISER N-1 (9)		0,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		-2 280 231,40

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2002 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT ORMES SENTIER VOSVES APOIGNY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		430 822,22	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	18 660,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	18 660,13	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	412 162,09	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	412 162,09	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2005 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT CREATION STEP EXT RESEAU LINDRY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 077,78	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 077,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	6 077,78	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2006 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT MISE EN SEPRATIF QUENNE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		540 294,35	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	79 915,35	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	79 915,35	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	460 379,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	460 379,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2007 (1)
LIBELLE : CREATION STEP VAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		11 878,11	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 878,11	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	11 878,11	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2008 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT REHABILITATION RESEAU VINCELLES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		743 221,89	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	48 171,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	48 171,17	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	695 050,72	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	695 050,72	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2009 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT MISE EN CONFORMITE STEP GY LEVEQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		37 855,83	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	36 120,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	36 120,10	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 735,73	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 735,73	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2010 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT CREATION SYSTEME EPURATION CHITRY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 621 692,43	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	40 242,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	40 242,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 468,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 468,64	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 579 981,79	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 500 058,86	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	79 922,93	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la Régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
						Type de taux (12)	Index (13)				Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.



(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-------------------------



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2019-12-31

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	-------------------------------	------------------	--	--	--------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	204 175,75	0,00	0,00	204 175,75
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	174 024,38	0,00	0,00	174 024,38
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	378 200,13	0,00	0,00	378 200,13

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	378 200,13	0,00	0,00	378 200,13
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	378 200,13	0,00	0,00	378 200,13

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 091 000,00	119 768,60	119 768,60	2 210 768,60
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	8 694 551,62	-2 669 299,40	-2 669 299,40	6 025 252,22
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	6 603 551,62	-2 789 068,00	-2 789 068,00	3 814 483,62

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés



(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 2 091 000,00	119 768,60	II 119 768,60
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 477 000,00	119 768,60	119 768,60
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 174 000,00	119 768,60	119 768,60
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	303 000,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		614 000,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	614 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
----------------	-----------------	-----------	--------------------	------------------------------------	-----------------------------

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Communauté d'agglomération (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-258

OBJET : Décision modificative - Budget annexe Eau potable - DM1 2024

Rapporteur : Francis HEURLEY

Par délibération n° 2023-222 du 21 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2024 du service de l'Eau.

Il y a lieu de procéder à une décision modificative modifiant les crédits ouverts entre chapitres et nature telle que présenté ci-dessous.

en euros	Dépenses	Recettes
Investissement	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau telle que présentée ci-dessus.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006711400047	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE D'AUXERRE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative 1 (2)

BUDGET : EAU POTABLE (3)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	34
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	35
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	36
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	37
A6 - Etat des charges transférées	38
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	39

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	40
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	41
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	42
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	43
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	44
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	45
B1.7 - Etat des engagements reçus	46
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	47
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	48

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	49
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	51
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	52
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	53

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	54
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	0,00	0,00
		+	+
R	E		
P	R	0,00	0,00
O	T	(si déficit)	(si excédent)
R	S	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	0,00	0,00
		+	+
R	E		
P	R	0,00	0,00
O	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
R	S	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	0,00
----------------------------	-------------	-------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	769 700,00	0,00	500 000,00	500 000,00	1 269 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	414 000,00	0,00	0,00	0,00	414 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	236 451,49	0,00	205 492,28	205 492,28	441 943,77
Total des dépenses de gestion des services		1 420 151,49	0,00	705 492,28	705 492,28	2 125 643,77
66	Charges financières	40 200,00	0,00	0,00	0,00	40 200,00
67	Charges exceptionnelles	240 000,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 700 351,49	0,00	705 492,28	705 492,28	2 405 843,77
023	Virement à la section d'investissement (6)	4 710 300,00		-705 492,28	-705 492,28	4 004 807,72
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 170 000,00		0,00	0,00	1 170 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		5 880 300,00		-705 492,28	-705 492,28	5 174 807,72
TOTAL		7 580 651,49	0,00	0,00	0,00	7 580 651,49

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 580 651,49
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 122 300,00	0,00	0,00	0,00	3 122 300,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	20 800,00	0,00	0,00	0,00	20 800,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		3 143 100,00	0,00	0,00	0,00	3 143 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 143 100,00	0,00	0,00	0,00	3 143 100,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	138 000,00		0,00	0,00	138 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		138 000,00		0,00	0,00	138 000,00
TOTAL		3 281 100,00	0,00	0,00	0,00	3 281 100,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 299 551,49
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 580 651,49
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	5 036 807,72
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	718 788,41	0,00	0,00	0,00	718 788,41
21	Immobilisations corporelles	197 572,22	0,00	0,00	0,00	197 572,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 024 203,41	0,00	0,00	0,00	9 024 203,41
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	9 940 564,04	0,00	0,00	0,00	9 940 564,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	184 500,00	0,00	0,00	0,00	184 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	184 500,00	0,00	0,00	0,00	184 500,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 125 064,04	0,00	0,00	0,00	10 125 064,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	138 000,00		0,00	0,00	138 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	65 000,00		0,00	0,00	65 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	203 000,00		0,00	0,00	203 000,00
	TOTAL	10 328 064,04	0,00	0,00	0,00	10 328 064,04

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 328 064,04
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	1 831 147,50	0,00	705 492,28	705 492,28	2 536 639,78
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 831 147,50	0,00	705 492,28	705 492,28	2 536 639,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	1 679 133,03	0,00	0,00	0,00	1 679 133,03
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 679 133,03	0,00	0,00	0,00	1 679 133,03
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 510 280,53	0,00	705 492,28	705 492,28	4 215 772,81
021	Virement de la section d'exploitation (4)	4 710 300,00		-705 492,28	-705 492,28	4 004 807,72
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 170 000,00		0,00	0,00	1 170 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	65 000,00		0,00	0,00	65 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 945 300,00		-705 492,28	-705 492,28	5 239 807,72
	TOTAL	9 455 580,53	0,00	0,00	0,00	9 455 580,53

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	872 483,51
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 328 064,04
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

5 036 807,72

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	500 000,00		500 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	205 492,28		205 492,28
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-705 492,28	-705 492,28
	Dépenses d'exploitation – Total	705 492,28	-705 492,28	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	705 492,28	0,00	705 492,28
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		-705 492,28	-705 492,28
Recettes d'investissement – Total		705 492,28	-705 492,28	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	769 700,00	500 000,00	500 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	4 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	250,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 450,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	2 000,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	5 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	197 900,00	0,00	0,00
618	Divers	429 700,00	500 000,00	500 000,00
6226	Honoraires	45 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 500,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	5 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	25 100,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	35 000,00	0,00	0,00
6356	Redevances occupat° domaine public	300,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	414 000,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	69 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	1 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	197 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	50 000,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	4 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	40 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	236 451,49	205 492,28	205 492,28
6531	Indemnités élus	20 200,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite élus	1 800,00	0,00	0,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	6 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	178 451,49	205 492,28	205 492,28
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	30 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 420 151,49	705 492,28	705 492,28
66	Charges financières (b) (8)	40 200,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	41 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-800,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	240 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200 000,00	0,00	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	40 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 700 351,49	705 492,28	705 492,28
023	Virement à la section d'investissement	4 710 300,00	-705 492,28	-705 492,28
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 170 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 170 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 880 300,00	-705 492,28	-705 492,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 880 300,00	-705 492,28	-705 492,28
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 580 651,49	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	18 452,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	19 348,51
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-800,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 122 300,00	0,00	0,00
70121	Contre-valeur taxe consommat° eau	3 080 000,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	42 300,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	20 800,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	20 800,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		3 143 100,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		3 143 100,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	138 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	138 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		138 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 281 100,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	718 788,41	0,00	0,00
2031	Frais d'études	712 618,41	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 170,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	2 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	197 572,22	0,00	0,00
2111	Terrains nus	170 438,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	25 634,22	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 500,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	9 024 203,41	0,00	0,00
2313	Constructions	360 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	8 664 203,41	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		9 940 564,04	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	184 500,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	70 000,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	92 000,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	13 500,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	9 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		184 500,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		10 125 064,04	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	138 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	138 000,00	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	138 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	65 000,00	0,00	0,00
217531	Réseaux d'adduction d'eau (mise à dispo)	15 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	50 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		203 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		10 328 064,04	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 831 147,50	705 492,28	705 492,28
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	1 385 069,00	683 430,00	683 430,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	446 078,50	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	13 790,00	13 790,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	8 272,28	8 272,28
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 831 147,50	705 492,28	705 492,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 679 133,03	0,00	0,00
1068	Autres réserves	1 679 133,03	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 679 133,03	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 510 280,53	705 492,28	705 492,28
021	Virement de la section d'exploitation	4 710 300,00	-705 492,28	-705 492,28
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 170 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 170 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		5 880 300,00	-705 492,28	-705 492,28
041	Opérations patrimoniales (8)	65 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	15 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	50 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		5 945 300,00	-705 492,28	-705 492,28
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		9 455 580,53	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.



(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES*(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-------------------------



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2019-10-10

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	-------------------------------	------------------	--	--	--------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	872 483,51	0,00	0,00	872 483,51
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-2 551 616,54	0,00	0,00	-2 551 616,54
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 679 133,03	0,00	0,00	-1 679 133,03

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2) Vote
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	1 679 133,03	0,00	0,00	1 679 133,03
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 679 133,03	0,00	0,00	-1 679 133,03
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	322 500,00	0,00	0,00	322 500,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	5 880 300,00	-705 492,28	-705 492,28	5 174 807,72
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	5 557 800,00	-705 492,28	-705 492,28	4 852 307,72

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés



(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 322 500,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		184 500,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	70 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	92 000,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	13 500,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	9 000,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		138 000,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	138 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
----------------	-----------------	-----------	--------------------	------------------------------------	-----------------------------

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)						
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III		
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I					
Marchés de partenariat (1)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-259

OBJET : Décision modificative - Budget annexe Mobilité - DM1 2024

Rapporteur : Francis HEURLEY

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à une décision modificative DM1 au budget annexe Mobilité portant sur l'ajustement crédits en fonctionnement concernant les refacturations entre budgets, intérêts des emprunts ainsi que les amortissements qui impactent également la section d'investissement.

✓ Section de fonctionnement

D/R	I/F	Gestionnaire	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
D	F	FIN	023	023	MOBI	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-10 000,00
D	F	FIN	66111	66	MOBI	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	10 000,00
D	F	FIN	6811	042	MOBI	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	20 000,00
D	F	GEST	6215	012	MOBI	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	14 760,00
Total dépenses de fonctionnement							34 760,00
D/R	I/F	Gestionnaire	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
R	F	FIN	777	042	MOBI	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.VIREE AU RESULTAT DE L'E	10 000,00
R	F	TRANS	7061	70	MOBI	TRANSPORT DE VOYAGEUR	24 760,00
Total recettes de fonctionnement							34 760,00

✓ Section d'investissement

D/R	I/F	Gestionnaire	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
D	I	FIN	13911	040	MOBI	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	10 000,00
Total dépenses d'investissement							10 000,00
D/R	I/F	Gestionnaire	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
R	I	FIN	021	021	MOBI	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-10 000,00
R	I	FIN	28153	040	MOBI	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	20 000,00
Total recettes d'investissement							10 000,00

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

D'approuver la décision modificative n° 1 au budget annexe MOBILITE, telle que présentée ci-dessus.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006711400054	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE AUXERRE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Décision modificative 1 (2)

BUDGET : MOBILITE DURABLE (3)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	34
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	35
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	36
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	37
A6 - Etat des charges transférées	38
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	39

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	40
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	41
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	42
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	43
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	44
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	45
B1.7 - Etat des engagements reçus	46
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	47
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	48

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	49
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	51
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	52
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	53

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	54
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	34 760,00	34 760,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R	(si déficit)	(si excédent)
O	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		34 760,00	34 760,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	10 000,00	10 000,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
O	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		10 000,00	10 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	44 760,00	44 760,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	10 052 134,00	0,00	0,00	0,00	10 052 134,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	169 000,00	0,00	14 760,00	14 760,00	183 760,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	53 010,00	0,00	0,00	0,00	53 010,00
Total des dépenses de gestion des services		10 274 144,00	0,00	14 760,00	14 760,00	10 288 904,00
66	Charges financières	73 795,00	0,00	10 000,00	10 000,00	83 795,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		10 347 939,00	0,00	24 760,00	24 760,00	10 372 699,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	129 050,00		-10 000,00	-10 000,00	119 050,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	218 350,00		20 000,00	20 000,00	238 350,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		347 400,00		10 000,00	10 000,00	357 400,00
TOTAL		10 695 339,00	0,00	34 760,00	34 760,00	10 730 099,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 730 099,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 198 930,00	0,00	24 760,00	24 760,00	1 223 690,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	6 038 609,00	0,00	0,00	0,00	6 038 609,00
74	Subventions d'exploitation	3 177 167,00	0,00	0,00	0,00	3 177 167,00
75	Autres produits de gestion courante	208 233,00	0,00	0,00	0,00	208 233,00
Total des recettes de gestion des services		10 622 939,00	0,00	24 760,00	24 760,00	10 647 699,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		10 622 939,00	0,00	24 760,00	24 760,00	10 647 699,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	72 400,00		10 000,00	10 000,00	82 400,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		72 400,00		10 000,00	10 000,00	82 400,00
TOTAL		10 695 339,00	0,00	34 760,00	34 760,00	10 730 099,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 730 099,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	275 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	275 000,00	0,00	0,00	0,00	275 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	275 000,00	0,00	0,00	0,00	275 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	575 000,00	0,00	0,00	0,00	575 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	72 400,00		10 000,00	10 000,00	82 400,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	72 400,00		10 000,00	10 000,00	82 400,00
	TOTAL	647 400,00	0,00	10 000,00	10 000,00	657 400,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	890 949,79
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 548 349,79
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	874 113,10	0,00	0,00	0,00	874 113,10
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 174 113,10	0,00	0,00	0,00	1 174 113,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	16 836,69	0,00	0,00	0,00	16 836,69
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	16 836,69	0,00	0,00	0,00	16 836,69
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 190 949,79	0,00	0,00	0,00	1 190 949,79
021	Virement de la section d'exploitation (4)	129 050,00		-10 000,00	-10 000,00	119 050,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	218 350,00		20 000,00	20 000,00	238 350,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	347 400,00		10 000,00	10 000,00	357 400,00
	TOTAL	1 538 349,79	0,00	10 000,00	10 000,00	1 548 349,79

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 548 349,79
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

275 000,00

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 760,00		14 760,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	20 000,00	20 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-10 000,00	-10 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	24 760,00	10 000,00	34 760,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	34 760,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	10 000,00	10 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	10 000,00	10 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 000,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	24 760,00		24 760,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		24 760,00	10 000,00	34 760,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	34 760,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		20 000,00	20 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		-10 000,00	-10 000,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	10 000,00	10 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 000,00
---	------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	10 052 134,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	6 500,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	5 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	9 988 126,43	0,00	0,00
6226	Honoraires	40 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 500,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	5 200,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	5 807,57	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	169 000,00	14 760,00	14 760,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	106 500,00	14 760,00	14 760,00
6331	Versement de mobilité	200,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	400,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	35 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	10 200,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 300,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 200,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	53 010,00	0,00	0,00
6531	Indemnités élus	20 200,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite élus	1 800,00	0,00	0,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	6 000,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	25 010,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		10 274 144,00	14 760,00	14 760,00
66	Charges financières (b) (8)	73 795,00	10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	76 000,00	10 000,00	10 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 205,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		10 347 939,00	24 760,00	24 760,00
023	Virement à la section d'investissement	129 050,00	-10 000,00	-10 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	218 350,00	20 000,00	20 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	218 350,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		347 400,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		347 400,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 695 339,00	34 760,00	34 760,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		34 760,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	16 753,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	18 958,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 205,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 198 930,00	24 760,00	24 760,00
7061	Transport de voyageur	1 153 680,00	24 760,00	24 760,00
7068	Services accessoires transports	20 250,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	25 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	6 038 609,00	0,00	0,00
734	Versement de mobilité	6 038 609,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	3 177 167,00	0,00	0,00
7471	Subv. exploitat° État	457 850,00	0,00	0,00
7472	Subv. exploitat° Régions	1 119 317,00	0,00	0,00
7475	Subv. exploitat° Groupements	1 600 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	208 233,00	0,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	208 233,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		10 622 939,00	24 760,00	24 760,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		10 622 939,00	24 760,00	24 760,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	72 400,00	10 000,00	10 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	72 400,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		72 400,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 695 339,00	34 760,00	34 760,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	34 760,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	300 000,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	300 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2003	Opération d'équipement n° 2003 (5)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		300 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	275 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	275 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		275 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		575 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	72 400,00	10 000,00	10 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	72 400,00	10 000,00	10 000,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	72 400,00	10 000,00	10 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		72 400,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		647 400,00	10 000,00	10 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	874 113,10	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	387 584,60	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	486 528,50	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	300 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 174 113,10	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 836,69	0,00	0,00
1068	Autres réserves	16 836,69	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		16 836,69	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 190 949,79	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	129 050,00	-10 000,00	-10 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	218 350,00	20 000,00	20 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	218 350,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		347 400,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		347 400,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 538 349,79	10 000,00	10 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2003 (1)
LIBELLE : ACQUISITION BUS HYDROGENE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 145 800,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 677 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	2 658 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	468 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	468 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.



(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-------------------------



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2019-10-10

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	-------------------------------	------------------	--	--	--------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-890 949,79	0,00	0,00	-890 949,79
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	874 113,10	0,00	0,00	874 113,10
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-16 836,69	0,00	0,00	-16 836,69

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	16 836,69	0,00	0,00	16 836,69
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-16 836,69	0,00	0,00	-16 836,69
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	347 400,00	10 000,00	10 000,00	357 400,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	347 400,00	10 000,00	10 000,00	357 400,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés



(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 347 400,00	10 000,00	II 10 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		275 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	275 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		72 400,00	10 000,00	10 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	72 400,00	10 000,00	10 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
----------------	-----------------	-----------	--------------------	------------------------------------	-----------------------------

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)						
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III		
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I					
Marchés de partenariat (1)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-260

OBJET : Décision modificative - Budget annexe Parc d'activités AUXRPARC - DM1 2024

Rapporteur : Francis HEURLEY

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à une décision modificative DM1 au budget annexe AuxRparc portant sur l'ajustement crédits en fonctionnement et investissement afin de pouvoir procéder aux écritures de stock de fin d'année liées à l'exécution budgétaire des dépenses et recettes réelles.

✓ **En section de fonctionnement :**

D/R	I/F	Gestionnaire	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
D	F	FIN	023	023	ECO	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 057 000,00
R	F	AMES	7015	70	ECO	VENTES DE TERRAINS AMENAGES	2 057 000,00

✓ **En section d'investissement:**

D/R	I/F	Gestionnaire	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
D	I	FIN	168751	16	ECO	GFP DE RATTACHEMENT	46 100,00
D	I	FIN	1641	16	ECO	EMPRUNTS EN EURO	2 010 900,00
R	I	FIN	021	021	ECO	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	2 057 000,00

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

D'approuver la décision modificative n° 1 au budget annexe AUXRPARC, telle que présentée ci-dessus.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006711400096

POSTE COMPTABLE : Centre des finances publiques d'Auxerre

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : PARC ACTIV. APPOIGNY (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	41
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	42
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	45
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	46
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	47
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	50
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	53
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	56
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	57
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	60
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	62
A1.908 - Fonction 8 - Transports	65
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	69
A2.01 - Opérations non ventilables	71
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	72
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	75
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	76
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	77
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	80
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	83
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	86
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	87
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	88
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	91
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	93
A2.938 - Fonction 8 - Transports	96

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	100
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	101
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	105
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	1



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	107
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	109
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	110
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	111
B3.1 - Etat des provisions constituées	112
B3.2 - Etalement des provisions	114
B4 - Etat des charges transférées	115
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	116
B6 - Prêts	117
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	118
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	119
B7.3 - Etat des emprunts garantis	120
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	121
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	122
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	123
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	124
B7.8 - Autres engagements donnés	125
B7.9 - Autres engagements reçus	126
B8 - Subventions versées	127
B9 - Etat du personnel	128
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	130
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	131
B11.2 - Liste des établissements publics créés	132
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	133
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	134
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	135
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	136
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	137
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	138
D3 - Décisions en matière de taux	140
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	141
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	142
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	144
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	145
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	146

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	70747

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	432.45

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	2.69
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	183.40
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	106.90
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	100.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	58.29
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	98.54

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	30 442 936,68	30 442 936,68	0,00	A1 0,00
Investissement	15 159 652,24	15 159 652,24	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	15 283 284,44	15 283 284,44	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	2 057 000,00	2 057 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		2 057 000,00	2 057 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	2 057 000,00	2 057 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		2 057 000,00	2 057 000,00
TOTAL DU BUDGET (5)		4 114 000,00	4 114 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 102 318,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	7 159 318,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		5 102 318,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	7 159 318,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 102 318,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	7 159 318,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	9 813 940,50		0,00	0,00	9 813 940,50
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		9 813 940,50		0,00	0,00	9 813 940,50

TOTAL	14 916 258,50	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	16 973 258,50
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 973 258,50
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		2 057 000,00	2 057 000,00	2 057 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	14 916 258,50		0,00	0,00	14 916 258,50
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		14 916 258,50		2 057 000,00	2 057 000,00	16 973 258,50

TOTAL	14 916 258,50	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	16 973 258,50
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 973 258,50
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	7 159 318,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	109 000,00	0,00	0,00	0,00	109 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		109 010,00	0,00	0,00	0,00	109 010,00
66	Charges financières	81 110,00	0,00	0,00	0,00	81 110,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		190 120,00	0,00	0,00	0,00	190 120,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		2 057 000,00	2 057 000,00	2 057 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	14 916 258,50		0,00	0,00	14 916 258,50
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		14 916 258,50		2 057 000,00	2 057 000,00	16 973 258,50

TOTAL	15 106 378,50	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	17 163 378,50
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 163 378,50
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 374 765,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	6 431 765,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	917 673,00	0,00	0,00	0,00	917 673,00
Total des recettes de gestion courante		5 292 438,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	7 349 438,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 292 438,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	7 349 438,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	9 813 940,50	0,00	0,00	0,00	9 813 940,50
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		9 813 940,50	0,00	0,00	0,00	9 813 940,50

TOTAL	15 106 378,50	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	17 163 378,50
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 163 378,50
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	7 159 318,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 057 000,00	0,00	2 057 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 057 000,00	0,00	2 057 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 057 000,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 057 000,00	2 057 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	2 057 000,00	2 057 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 057 000,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 057 000,00	2 057 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	2 057 000,00	2 057 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 057 000,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 057 000,00		2 057 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 057 000,00	0,00	2 057 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 057 000,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		14 916 258,50	0,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 102 318,00	0,00		2 057 000,00	2 057 000,00		2 057 000,00	2 057 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		5 102 318,00	0,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 102 318,00	0,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	9 813 940,50			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		9 813 940,50			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	2 057 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.



- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		14 916 258,50	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	2 057 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		2 057 000,00	2 057 000,00	2 057 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	14 916 258,50		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		14 916 258,50		2 057 000,00	2 057 000,00	2 057 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	2 057 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		14 916 258,50	0,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	5 102 318,00	0,00		2 057 000,00	2 057 000,00		2 057 000,00	2 057 000,00
1641	Emprunts en euros	5 102 318,00	0,00		2 010 900,00	2 010 900,00		2 010 900,00	2 010 900,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	0,00	0,00		46 100,00	46 100,00		46 100,00	46 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		5 102 318,00	0,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 102 318,00	0,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	9 813 940,50			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	Charges transférées (8)	9 813 940,50			0,00	0,00		0,00	0,00
3555	Terrains aménagés	9 813 940,50			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		9 813 940,50			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		14 916 258,50	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	2 057 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		2 057 000,00	2 057 000,00	2 057 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	14 916 258,50		0,00	0,00	0,00
3555	Terrains aménagés	14 916 258,50		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		14 916 258,50		2 057 000,00	2 057 000,00	2 057 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.





III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		15 106 378,50	0,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00
011	Charges à caractère général (4)	109 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		109 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	81 110,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		81 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		190 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			2 057 000,00	2 057 000,00		2 057 000,00	2 057 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	14 916 258,50			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		14 916 258,50			2 057 000,00	2 057 000,00		2 057 000,00	2 057 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	2 057 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.



(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	15 106 378,50	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	2 057 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 374 765,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	2 057 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	917 673,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 292 438,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	2 057 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 292 438,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	2 057 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	9 813 940,50	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		9 813 940,50	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 057 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		15 106 378,50	0,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00
011	Charges à caractère général (5)	109 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6045	Achats études et prestations de services	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
608	Frais sur terrains en cours aménagement	109 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		109 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	81 110,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	81 110,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		81 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		190 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			2 057 000,00	2 057 000,00		2 057 000,00	2 057 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	14 916 258,50			0,00	0,00		0,00	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	14 916 258,50			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre		14 916 258,50			2 057 000,00	2 057 000,00		2 057 000,00	2 057 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		15 106 378,50	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	2 057 000,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 374 765,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	2 057 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	4 374 765,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	2 057 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	917 673,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	917 673,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 292 438,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	2 057 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 292 438,00	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	2 057 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	9 813 940,50	0,00	0,00	0,00	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	9 813 940,50	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		9 813 940,50	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres		
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
							2561 Missions statutaires et réglementaires		2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres		2571 Concours	2572 Missions administratives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».



- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	5 102 318,00	2 057 000,00	2 057 000,00	7 159 318,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	2 057 000,00	2 057 000,00	2 057 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-5 102 318,00	0,00	0,00	-5 102 318,00

(1) *Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.*(2) *Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés*(3) *Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"*

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 5 102 318,00	2 057 000,00	II 2 057 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		5 102 318,00	2 057 000,00	2 057 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 102 318,00	2 010 900,00	2 010 900,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	46 100,00	46 100,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		0.00
					(B)

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)		0.00
					(C)

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00
-----------------------	-----	-------------	-------------------------------	-------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------



EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-261

OBJET : Décision modificative - Budget annexe Parc d'activités ECOPOLE Venoy - DM1 2024

Rapporteur : Francis HEURLEY

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à une décision modificative DM1 au budget annexe Eco-pole Venoy portant sur l'ajustement crédits en fonctionnement et investissement afin de pouvoir procéder aux écritures de stock de fin d'année liées à l'exécution budgétaire des dépenses et recettes réelles.

✓ **En section de fonctionnement :**

D/R	I/F	Gestionnaire	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
D	F	AMES	6015	011	ECO	TERRAINS A AMENAGER	-43 566,00
D	F	FIN	7133	042	ECO	VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	43 566,00
Total section de fonctionnement							0,00

✓ **En section d'investissement:**

D/R	I/F	Gestionnaire	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
R	I	FIN	1641	16	ECO	EMPRUNTS EN EUROS	-43 566,00
R	I	FIN	3351	040	ECO	TERRAINS	43 566,00
Total section d'investissement							0,00

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

D'approuver la décision modificative n° 1 au budget annexe Parc d'activités ECOPOLE Venoy, telle que présentée ci-dessus.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

: COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006711400179

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'AUXERRE

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : ECO-POLE ZAE VENOY (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	41
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	42
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	45
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	46
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	47
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	50
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	53
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	56
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	57
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	60
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	62
A1.908 - Fonction 8 - Transports	65
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	69
A2.01 - Opérations non ventilables	71
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	72
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	75
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	76
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	77
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	80
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	83
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	86
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	87
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	88
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	91
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	93
A2.938 - Fonction 8 - Transports	96

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	100
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	101
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	105
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	1



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	107
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	109
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	110
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	111
B3.1 - Etat des provisions constituées	112
B3.2 - Etalement des provisions	114
B4 - Etat des charges transférées	115
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	116
B6 - Prêts	117
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	118
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	119
B7.3 - Etat des emprunts garantis	120
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	121
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	122
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	123
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	124
B7.8 - Autres engagements donnés	125
B7.9 - Autres engagements reçus	126
B8 - Subventions versées	127
B9 - Etat du personnel	128
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	130
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	131
B11.2 - Liste des établissements publics créés	132
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	133
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	134
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	135
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	136
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	137
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	138
D3 - Décisions en matière de taux	140
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	141
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	142
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	144
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	145
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	146

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	70747

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	432.45

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	23.86
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	3 015 117,44	1 601 112,72	-93 554,00	A1 -1 507 558,72
Investissement	1 507 558,72	93 554,00 (3)	-93 554,00	A2 -1 507 558,72
Fonctionnement	1 507 558,72	1 507 558,72 (4)	0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	-1 507 558,72
Investissement	A2 + B2	-1 507 558,72
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (5)		0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	3 261 352,72		0,00	0,00	3 261 352,72
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 261 352,72		0,00	0,00	3 261 352,72

TOTAL	3 261 352,72	0,00	0,00	0,00	3 261 352,72
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 507 558,72
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 768 911,44
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	3 304 918,72	0,00	-43 566,00	-43 566,00	3 261 352,72
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 304 918,72	0,00	-43 566,00	-43 566,00	3 261 352,72
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 304 918,72	0,00	-43 566,00	-43 566,00	3 261 352,72

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 463 992,72		43 566,00	43 566,00	1 507 558,72
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 463 992,72		43 566,00	43 566,00	1 507 558,72

TOTAL	4 768 911,44	0,00	0,00	0,00	4 768 911,44
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 768 911,44
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	-1 753 794,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 797 360,00	0,00	-43 566,00	-43 566,00	1 753 794,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 797 360,00	0,00	-43 566,00	-43 566,00	1 753 794,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 797 360,00	0,00	-43 566,00	-43 566,00	1 753 794,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 463 992,72		43 566,00	43 566,00	1 507 558,72
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 463 992,72		43 566,00	43 566,00	1 507 558,72

TOTAL	3 261 352,72	0,00	0,00	0,00	3 261 352,72
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 261 352,72
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 261 352,72		0,00	0,00	3 261 352,72
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 261 352,72		0,00	0,00	3 261 352,72

TOTAL	3 261 352,72	0,00	0,00	0,00	3 261 352,72
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 261 352,72
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	-1 753 794,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-43 566,00		-43 566,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		43 566,00	43 566,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		-43 566,00	43 566,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-43 566,00	0,00	-43 566,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		43 566,00	43 566,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-43 566,00	43 566,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,
--	-----------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		3 261 352,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	3 261 352,72			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 261 352,72			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.



- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		4 768 911,44	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	3 304 918,72	0,00	-43 566,00	-43 566,00	-43 566,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 304 918,72	0,00	-43 566,00	-43 566,00	-43 566,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 304 918,72	0,00	-43 566,00	-43 566,00	-43 566,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 463 992,72		43 566,00	43 566,00	43 566,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 463 992,72		43 566,00	43 566,00	43 566,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						0,00
---	--	--	--	--	--	-------------

Affectation au compte 1068 (9)						0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	--	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées						0,00
---	--	--	--	--	--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		3 261 352,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 261 352,72			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	3 261 352,72			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
3351	Terrains	2 962 014,72			0,00	0,00		0,00	0,00
3354	Etudes et prestations de services	258 478,00			0,00	0,00		0,00	0,00
33581	Frais accessoires	40 860,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 261 352,72			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		4 768 911,44	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	3 304 918,72	0,00	-43 566,00	-43 566,00	-43 566,00
1641	Emprunts en euros	3 304 918,72	0,00	-43 566,00	-43 566,00	-43 566,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 304 918,72	0,00	-43 566,00	-43 566,00	-43 566,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 304 918,72	0,00	-43 566,00	-43 566,00	-43 566,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 463 992,72		43 566,00	43 566,00	43 566,00
3351	Terrains	1 433 014,72		43 566,00	43 566,00	43 566,00
3354	Etudes et prestations de services	30 978,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 463 992,72		43 566,00	43 566,00	43 566,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).



(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 261 352,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	1 797 360,00	0,00	0,00	-43 566,00	-43 566,00	0,00	-43 566,00	-43 566,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 797 360,00	0,00	0,00	-43 566,00	-43 566,00	0,00	-43 566,00	-43 566,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 797 360,00	0,00	0,00	-43 566,00	-43 566,00	0,00	-43 566,00	-43 566,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 463 992,72			43 566,00	43 566,00		43 566,00	43 566,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 463 992,72			43 566,00	43 566,00		43 566,00	43 566,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.



(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 261 352,72	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 261 352,72	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 261 352,72	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 261 352,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	1 797 360,00	0,00	0,00	-43 566,00	-43 566,00	0,00	-43 566,00	-43 566,00
6015	Terrains à aménager	1 471 329,75	0,00		-43 566,00	-43 566,00	0,00	-43 566,00	-43 566,00
6045	Achats études et prestations de services	227 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	57 670,25	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
608	Frais sur terrains en cours aménagement	40 860,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 797 360,00	0,00	0,00	-43 566,00	-43 566,00	0,00	-43 566,00	-43 566,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 797 360,00	0,00	0,00	-43 566,00	-43 566,00	0,00	-43 566,00	-43 566,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 463 992,72			43 566,00	43 566,00		43 566,00	43 566,00
7133	Variat° en-cours de production biens	1 463 992,72			43 566,00	43 566,00		43 566,00	43 566,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre		1 463 992,72			43 566,00	43 566,00		43 566,00	43 566,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 261 352,72	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	3 261 352,72	0,00	0,00	0,00	0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	3 261 352,72	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 261 352,72	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).



(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							256					2571 Concours		2572 Missions administratives
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
						DEPENSES	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							256					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».



- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 507 558,72	0,00	0,00	-1 507 558,72
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 507 558,72	0,00	0,00	-1 507 558,72

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 507 558,72	0,00	0,00	-1 507 558,72
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-1 507 558,72	0,00	0,00	-1 507 558,72

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I	0,00	II
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		0.00
					(B)

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)		0.00
					(C)

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00
-----------------------	-----	-------------	-------------------------------	-------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------



EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-262

OBJET : Décision modificative - Budget annexe Prestations de service - DM1 2024

Rapporteur : Francis HEURLEY

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à une décision modificative DM1 au budget annexe Prestations de service portant sur l'ajustement crédits en fonctionnement afin de pouvoir procéder aux écritures de refacturation entre budgets et régularisation d'écritures comptables.

D/R	I/F	Gestionnaire	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
D	F	FIN	673	67	ATME	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	6 100,00
D	F	GEST	6215	012	ADS	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	4 881,00
D	F	GEST	6215	012	ADS	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	1 000,00
D	F	GEST	62871	011	ADS	A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	1 900,00
Total dépenses de fonctionnement							13 881,00

D/R	I/F	Gestionnaire	Nature	Chapitre	Service	Libellé	Montant
R	F	GEST	70841	70	AMEN	AUX BUDG ANNEXES ET AUX REGIES	4 881,00
R	F	GEST	70848	70	ADS	AUX AUTRES ORGANISMES	1 000,00
R	F	GEST	70875	70	ATME	PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	6 100,00
R	F	GEST	70878	70	ADS	PAR D'AUTRES REDEVABLES	1 900,00
Total recettes de fonctionnement							13 881,00

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

D'approuver la décision modificative n° 1 au budget annexe Prestations de service, telle que présentée ci-dessus.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus :
COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006711400104

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AUXERRE

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : PRESTATIONS DE SERVICE (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	36

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	38
A1.01 - Opérations non ventilables	40
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	41
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	44
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	45
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	46
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	49
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	52
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	55
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	56
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	59
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	61
A1.908 - Fonction 8 - Transports	64
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	68
A2.01 - Opérations non ventilables	70
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	71
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	74
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	75
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	76
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	79
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	82
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	85
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	86
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	87
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	90
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	92
A2.938 - Fonction 8 - Transports	95

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	99
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	100
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	104
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	1



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	106
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	108
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	109
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	110
B3.1 - Etat des provisions constituées	111
B3.2 - Etalement des provisions	113
B4 - Etat des charges transférées	114
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	115
B6 - Prêts	116
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	117
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	118
B7.3 - Etat des emprunts garantis	119
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	120
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	121
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	122
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	123
B7.8 - Autres engagements donnés	124
B7.9 - Autres engagements reçus	125
B8 - Subventions versées	126
B9 - Etat du personnel	127
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	129
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	130
B11.2 - Liste des établissements publics créés	131
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	132
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	133
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	134
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	135
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	136
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	137
D3 - Décisions en matière de taux	139
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	140
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	141
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	143
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	144
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	145

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	70747

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	432.45

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.88
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.88
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	62.80
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	100.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	42 303,34	42 303,33	665,90	A1 665,89
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	42 303,34	42 303,33	(4) 665,90	A3 665,89

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	665,89
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	665,89

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	13 881,00	13 881,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		13 881,00	13 881,00
TOTAL DU BUDGET (5)		13 881,00	13 881,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	23 100,00	0,00	1 900,00	1 900,00	25 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	39 000,00	0,00	5 881,00	5 881,00	44 881,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		62 100,00	0,00	7 781,00	7 781,00	69 881,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	6 100,00	6 100,00	6 100,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		62 100,00	0,00	13 881,00	13 881,00	75 981,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	62 100,00	0,00	13 881,00	13 881,00	75 981,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	75 981,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	62 100,00	0,00	13 881,00	13 881,00	75 981,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		62 100,00	0,00	13 881,00	13 881,00	75 981,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		62 100,00	0,00	13 881,00	13 881,00	75 981,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	62 100,00	0,00	13 881,00	13 881,00	75 981,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	75 981,00
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 900,00		1 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	5 881,00		5 881,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	6 100,00	0,00	6 100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		13 881,00	0,00	13 881,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 881,00
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	13 881,00		13 881,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		13 881,00	0,00	13 881,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 881,00
--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.



- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		62 100,00	0,00	0,00	13 881,00	13 881,00	0,00	13 881,00	13 881,00
011	Charges à caractère général (4)	23 100,00	0,00	0,00	1 900,00	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	39 000,00	0,00		5 881,00	5 881,00		5 881,00	5 881,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		62 100,00	0,00	0,00	7 781,00	7 781,00	0,00	7 781,00	7 781,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		6 100,00	6 100,00		6 100,00	6 100,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	6 100,00	6 100,00		6 100,00	6 100,00
Total des dépenses réelles		62 100,00	0,00	0,00	13 881,00	13 881,00	0,00	13 881,00	13 881,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	13 881,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.



(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II		
TOTAL		62 100,00	0,00		13 881,00	13 881,00		13 881,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	62 100,00	0,00		13 881,00	13 881,00		13 881,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		62 100,00	0,00		13 881,00	13 881,00		13 881,00
76	Produits financiers	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles		62 100,00	0,00		13 881,00	13 881,00		13 881,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00			0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	13 881,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		62 100,00	0,00	0,00	13 881,00	13 881,00	0,00	13 881,00	13 881,00
011	Charges à caractère général (5)	23 100,00	0,00	0,00	1 900,00	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00
60631	Fournitures d'entretien	3 860,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	340,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	16 700,00	0,00		1 900,00	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00
62878	Remb. frais à des tiers	700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	39 000,00	0,00		5 881,00	5 881,00		5 881,00	5 881,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	39 000,00	0,00		5 881,00	5 881,00		5 881,00	5 881,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		62 100,00	0,00	0,00	7 781,00	7 781,00	0,00	7 781,00	7 781,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		6 100,00	6 100,00		6 100,00	6 100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		6 100,00	6 100,00		6 100,00	6 100,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	6 100,00	6 100,00		6 100,00	6 100,00
Total des dépenses réelles		62 100,00	0,00	0,00	13 881,00	13 881,00	0,00	13 881,00	13 881,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		62 100,00	0,00	13 881,00	13 881,00	13 881,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	62 100,00	0,00	13 881,00	13 881,00	13 881,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	10 700,00	0,00	4 881,00	4 881,00	4 881,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	28 300,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	6 100,00	6 100,00	6 100,00
70878	Remb. frais par des tiers	18 300,00	0,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		62 100,00	0,00	13 881,00	13 881,00	13 881,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		62 100,00	0,00	13 881,00	13 881,00	13 881,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00



- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours		2572 Missions administratives
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres		
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
							2561 Missions statutaires et réglementaires		2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres		2571 Concours	2572 Missions administratives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».



- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I	0,00	II
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		0.00
				(B)	

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)		0.00
				(C)	

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00
-----------------------	-----	-------------	-------------------------------	-------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------



EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-263

OBJET : Finances - Clôture du budget annexe Zone des macherins

Rapporteur : Francis HEURLEY

Le budget annexe zone des macherins a été créé pour porter la commercialisation des terrains situés sur ladite zone. L'ensemble des parcelles seront cédées d'ici au 31/12/2024. Il n'y a donc plus de stock de terrain. En conséquence il est proposé de clôturer ce budget annexe au 31/12/2024 et de procéder à la reprise des résultats au budget principal, après adoption du compte administratif 2024.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- Décide de clôturer le budget annexe zone des macherins au 31/12/2024.
- dit que la reprise des résultats de ce budget sera effectuée après adoption du compte administratif 2024 pour être intégrés au budget principal.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-264

OBJET : Budget primitif 2025 Budget Principal – Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

Les articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales encadrent le vote du budget des communautés d'agglomération.

L'organe délibérant est seul compétent pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité. Les membres des assemblées délibérantes ont le droit de se faire communiquer par le maire ou le président tous les documents budgétaires dont disposent les services. De plus une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation des membres de l'assemblée délibérante (article L. 2121-12).

Le quorum doit être réuni au moment du vote proprement dit et pas seulement au début de la séance. Le vote peut se faire au scrutin secret si un tiers des membres présents le réclame.

Le vote se fait par chapitre ou si l'assemblée délibérante le décide par article. Pour les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que pour les départements et les régions le vote peut se faire par nature ou par fonction.

Le débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget s'est tenu le 21 novembre 2024.

Le budget primitif du budget principal 2025 joint, arrête les équilibres ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF 2025	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	46 059 904,67 €	12 986 574,44 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter le budget principal, chapitre par chapitre, ainsi que les opérations listées dans le document budgétaire,
- De combler le déficit du budget annexe des transports urbains par le versement d'une subvention exceptionnelle d'équilibre,
- D'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.





**communauté
de l'auxerrois**

**BUDGET PRIMITIF
2025**

Direction des Finances



SOMMAIRE

Présentation agrégée de tous les budgets.....	4
Opérations d'ordre.....	5
Flux croisés entre budgets	6
Evolution de la masse salariale du budget principal 2025	8
Etablissement public Foncier	9
Le budget principal.....	10
Les dépenses et recettes réelles.....	11
Les opérations d'ordre	13
Aménagement territorial.....	14
Espace public	17
Vie économique.....	20
Mobilité infrastructure	26
Environnement	29
Pays d'Art et d'Histoire Culture et Sport	33
Solidarités	37
Habitat.....	40
Administration Générale	43
Les budgets annexes	50
Mobilité durable	50
Eau potable.....	53
Assainissement	57
SPANC.....	61
AuxR Parc.....	63
AuxR_ECOPARC	67
Éco-pôle Venoy.....	67
AERO PARC	70
AuxR_H2PARC.....	72
H2 Mignottes	72
Déchets collecte	74
Prestations de services	78
Analyse de la dette.....	80
ANNEXES	83
Annexe 1 - présentation agrégée des budgets	84
Annexe 2 - balance par chapitre des budgets.....	85



Annexe 3 - Liste des emprunts par budget 102
Annexe 4 - PPI 109



PRÉSENTATION AGRÉGÉE DE TOUS LES BUDGETS

L'activité de la Communauté de l'Auxerrois se répartit entre 1 budget principal et 10 budgets annexes.

En 2025 le budget annexe de la zone des Macherins n'est plus présenté : l'intégralité des ventes de la zone ayant été réalisée, le budget peut être dissout. Les résultats seront repris au budget général après le vote du compte administratif 2024.

Le montant total agrégé des budgets s'élève à 143M€ de dépenses réelles et ordre tous budgets confondus

Section	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
FONCTIONNEMENT	83 492 657,37	98 313 837,59	118 095 102,92	91 377 570,32	7 884 912,95
INVESTISSEMENT	36 440 746,30	45 398 279,22	69 537 451,45	51 774 991,16	15 334 244,86
	119 933 403,67	143 712 116,81	187 632 554,37	143 152 561,48	

FONCTIONNEMENT – Montant des dépenses réelles de fonctionnement par budget

Budget	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
BUDGET PRINCIPAL	38 293 890,12	41 802 703,45	44 575 589,56	44 263 529,82	61,61%
MOBILITE DURABLE	9 506 609,37	10 320 439,00	10 347 939,00	10 128 740,00	14,10%
EAU POTABLE	645 234,49	921 900,00	1 700 351,49	977 200,00	1,36%
ASSAINISSEMENT	2 442 520,81	951 700,00	2 480 653,77	1 013 000,00	1,41%
SPANC	6 329,89	35 000,00	53 060,38	31 000,00	0,04%
PARC ACTIV. APOIGNY	123 632,20	190 120,00	190 120,00	130 100,00	0,18%
ECO-POLE ZAE VENOY	1 414 004,72	1 687 860,00	1 797 360,00	1 569 860,00	2,19%
PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTE	3 150,00	1 555 000,00	1 904 500,00	1 259 100,00	1,75%
AERO PARC		945 636,00	945 636,00	1 309 000,00	1,82%
DECHETS COLLECTE	9 387 110,20	11 126 721,00	11 443 811,63	11 088 226,00	15,43%
PRESTATIONS DE SERVICE	42 303,34	62 100,00	62 100,00	75 650,00	0,11%
TOTAL BUDGETS	61 864 785,14	69 599 179,45	75 501 121,83	71 845 405,82	100,00%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont majoritairement portées par le budget principal qui représente logiquement 61.61% des dépenses puisque c'est lui qui supporte l'ensemble des charges de structure et services supports dont une partie est ensuite refacturée aux budgets annexes.

A noter toutefois que le budget mobilité durable représente 14% des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité du fait de l'importante DSP. Le budget déchets collecte porte quant à lui près de 16% des dépenses réelles.



INVESTISSEMENT – Montant des dépenses réelles d'investissement par budget

Budget	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
BUDGET PRINCIPAL	6 317 099,95	9 973 362,00	16 398 695,69	12 497 696,44	34,26%
MOBILITE DURABLE	1 039 779,79	275 000,00	1 465 949,79	436 868,92	1,20%
EAU POTABLE	3 104 874,59	5 413 700,00	10 125 064,04	7 985 400,00	21,89%
ASSAINISSEMENT	6 690 063,49	6 538 000,00	14 113 744,89	9 616 321,00	26,36%
PARC ACTIV. APPOIGNY	243 393,74	12 784 916,00	5 102 318,00	1 514 335,00	4,15%
ECO-POLE ZAE VENOY	93 554,00		1 507 558,72		0,00%
PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTE	30 920,00		34 070,00		0,00%
AERO PARC			-		0,00%
DECHETS COLLECTE	779 299,50	1 031 000,00	3 101 151,10	4 426 259,00	12,13%
TOTAL BUDGETS	18 298 985,06	36 015 978,00	51 848 552,23	36 476 880,36	100,00%

En matière de dépenses d'investissement les dépenses sont plus réparties entre les différents budgets. On trouve notamment une part des travaux consacrées aux réseaux d'eau et d'assainissement qui fait que ces deux budgets représentent respectivement 22 et 26% du total des dépenses.

Les budgets de zones d'activités ne font pas apparaître de dépenses d'investissement puisque s'agissant de budgets gérés avec des écritures de stock, toutes les dépenses sont inscrites en fonctionnement.

Dans le présent rapport, chaque politique publique fait l'objet d'une présentation qui comprend :

- Le budget primitif 2025 en fonctionnement et investissement en dépenses et recettes réel
- le budget primitif 2024 (BP 2024) et le budget total 2024
- le comptes administratif 2023
- l'écart entre le budget 2025 et le réalisé 2023.

Opérations d'ordre

➤ Les Opérations d'ordre

Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations réelles ou des opérations d'ordre. Les opérations d'ordre non budgétaires n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité ou de l'établissement ; il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements ni à décaissements.

Les opérations d'ordre sont de deux types :

- les opérations de transfert entre sections : le compte 042, en dépenses de fonctionnement, est un chapitre globalisé permettant de retracer les provisions pour risques et charges ainsi que les amortissements. Ce compte s'équilibre avec le compte 040 en recettes d'investissement et inversement.
- Les opérations au sein d'une même section : Le compte 041, en section d'investissement, permet un transfert entre les dépenses et les recettes de cette section, et retrace principalement les opérations patrimoniales.

En outre, les virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement (023/021) destinés à compléter les recettes nécessaires aux opérations d'investissement adoptées au titre de l'exercice doivent également être équilibrés.

Les opérations d'ordre sont présentées pour chaque budget.



Flux croisés entre budgets

Certaines dépenses et recettes sont afférentes à plusieurs budgets mais elles ne peuvent être imputées comptablement que sur le budget ayant la quote-part la plus importante. Par conséquent, des flux financiers interviennent entre ces différents budgets, de manière à réaffecter la dépense et la recette pour la part correspondant à chacun d'eux.

Les tableaux ci-dessous présentent les flux de remboursement entre budgets.

Détail des écritures de refacturation entre BP et BA		Réalisé 2023	Réalisé 2024	Budget 2025
Budget principal				
Recettes		696 684,63 €	603 769,30 €	617 050,00 €
	ASSAINISSEMENT	199 191,05 €	130 167,75 €	133 300,00 €
70872	Refacturation des frais annexes	2 452,80 €	2 668,32 €	2 700,00 €
70841	Refacturation des agents (dont services ressourc	175 588,24 €	108 580,16 €	110 800,00 €
70872	Charges de gestion diverses	1 439,31 €	1 369,63 €	1 400,00 €
70872	Charges bâtimementaires	19 710,70 €	17 549,64 €	18 400,00 €
	DECHETS COLLECTE	296 452,89 €	282 210,65 €	288 000,00 €
70872	Refacturation des frais annexes	43 661,07 €	45 144,44 €	45 600,00 €
70841	Refacturation des agents (dont services ressourc	158 157,17 €	175 226,44 €	178 700,00 €
70872	Charges de gestion diverses	94 484,64 €	61 354,50 €	63 200,00 €
70872	Charges bâtimementaires	150,01 €	485,27 €	500,00 €
	EAU	91 648,16 €	66 425,44 €	68 200,00 €
70872	Refacturation des frais annexes	2 890,80 €	2 672,64 €	2 700,00 €
70841	Refacturation des agents (dont services ressourc	67 600,90 €	44 833,35 €	45 700,00 €
70872	Charges de gestion diverses	1 445,77 €	1 369,81 €	1 400,00 €
70872	Charges bâtimementaires	19 710,70 €	17 549,64 €	18 400,00 €
	MOBILITE	109 392,53 €	124 965,46 €	127 550,00 €
70872	Refacturation des frais annexes	1 004,48 €	929,92 €	950,00 €
70841	Refacturation des agents (dont services ressourc	104 443,04 €	121 254,66 €	123 700,00 €
70872	Charges de gestion diverses	1 417,98 €	458,30 €	500,00 €
70872	Charges bâtimementaires	2 527,04 €	2 322,58 €	2 400,00 €
Budget Collecte				
Dépenses		296 452,89 €	282 210,65 €	288 000,00 €
	BUDGET PRINCIPAL	296 452,89 €	282 210,65 €	288 000,00 €
62872	Refacturation des frais annexes	43 661,07 €	45 144,44 €	45 600,00 €
6215	Refacturation des agents (dont services ressourc	158 157,17 €	175 226,44 €	178 700,00 €
62872	Charges de gestion diverses	94 484,64 €	61 354,50 €	63 200,00 €
62872	Charges bâtimementaires	150,01 €	485,27 €	500,00 €
Budget MOBILITE				
Dépenses		109 392,53 €	124 965,46 €	127 500,00 €
	BUDGET PRINCIPAL	109 392,53 €	124 965,46 €	127 500,00 €
62872	Refacturation des frais annexes	1 004,48 €	929,92 €	900,00 €
6215	Refacturation des agents (dont services ressourc	104 443,04 €	121 254,66 €	123 700,00 €
62872	Charges de gestion diverses	1 417,98 €	458,30 €	500,00 €
62872	Charges bâtimementaires	2 527,04 €	2 322,58 €	2 400,00 €



Budget EAU

Dépenses		91 648,16 €	66 425,44 €	68 200,00 €
	BUDGET PRINCIPAL	91 648,16 €	66 425,44 €	68 200,00 €
62872	Refacturation des frais annexes	2 890,80 €	2 672,64 €	2 700,00 €
6215	Refacturation des agents (dont services ressourc	67 600,90 €	44 833,35 €	45 700,00 €
62872	Charges de gestion diverses	1 445,77 €	1 369,81 €	1 400,00 €
62872	Charges bâtimementaires	19 710,70 €	17 549,64 €	18 400,00 €
Recettes		41 427,18 €	53 666,56 €	54 700,00 €
	ASSAINISSEMENT	41 427,18 €	53 666,56 €	54 700,00 €
70841	Refacturation des agents (dont services ressourc	41 427,18 €	53 666,56 €	54 700,00 €

Budget ASSAINISSEMENT

Dépenses		240 618,22 €	183 834,30 €	188 000,00 €
	BUDGET PRINCIPAL	199 191,05 €	130 167,75 €	133 300,00 €
62872	Refacturation des frais annexes	2 452,80 €	2 668,32 €	2 700,00 €
6215	Refacturation des agents (dont services ressourc	175 588,24 €	108 580,16 €	110 800,00 €
62872	Charges de gestion diverses	1 439,31 €	1 369,63 €	1 400,00 €
62872	Charges bâtimementaires	19 710,70 €	17 549,64 €	18 400,00 €
	BA Eau	41 427,18 €	53 666,56 €	54 700,00 €
6215	Refacturation des agents (dont services ressourc	41 427,18 €	53 666,56 €	54 700,00 €

Les tableaux ci-dessous présentent les flux de remboursement entre le budget principal et les communes membres, syndicats et autres collectivités.

Budget principal			
Recettes		Tiers de refacturation	BP2025
	VIE ECONOMIQUE		61 000,00 €
70846	Remboursement des services mis à disposition	Syndicat mixte aéroport	56 000,00 €
70876	Remboursement des charges administratives et de gestion	Syndicat mixte aéroport	5 000,00 €
	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		102 000,00 €
70846	Remboursement des services mis à disposition	Syndicat du PETR	96 000,00 €
70876	Remboursement des charges administratives et de gestion	Syndicat du PETR	6 000,00 €
	AUTORISATION DU DROIT DES SOLS		289 200,00 €
70845	Refacturation charges de personnel du service commun ADS	Communes membres CA Auxerrois	168 900,00 €
70875	Remboursement des charges administratives et de gestion du service commun ADS	Communes membres CA Auxerrois	85 400,00 €
70848	Refacturation charges de personnel - Prestation de service ADS	Communes membres CA Aillantais	18 400,00 €
70878	Remboursement des charges administratives et de gestion - Prestation de service ADS	Communes membres CA Aillantais	16 500,00 €
	PROTECTION DES DONNEES		44 960,00 €
70845	Refacturation charges de personnel du service commun DPO	Communes membres CA Auxerrois	26 430,00 €
70875	Remboursement des charges administratives et de gestion du service commun DPO	Communes membres CA Auxerrois	11 830,00 €
70848	Refacturation charges de personnel - Prestation de service DPO	Syndicats mixtes Fourrière, PETR, Aéroport et Yonne médian CCAS	4 610,00 €
70878	Remboursement des charges administratives et de gestion - Prestation de service DPO	Syndicats mixtes Fourrière, PETR, Aéroport et Yonne médian CCAS	2 090,00 €
	SANTE		19 750,00 €
70848	Remboursement des charges de personnel - contrat local de santé	CC de l'Aillantais	7 000,00 €
70878	Remboursement des charges administratives et de gestion - contrat local de santé	CC de l'Aillantais	750,00 €
70848	Remboursement des charges de personnel - contrat local de santé	CC chablisien	10 500,00 €
70878	Remboursement des charges administratives et de gestion - contrat local de santé	CA de l'Aillantait	1 500,00 €



Evolution de la masse salariale du budget principal 2025

Les dépenses de personnel comprennent la rémunération des agents, les cotisations sociales, les dépenses d'assurance statutaire, les frais de médecine du travail ainsi que l'adhésion au CNAS

Sur 2025, le budget principal sur le chapitre 012 sera de 19 980 000€.

La maîtrise de la masse salariale est un impératif qui conduit à limiter les créations de postes et optimiser les fonctionnements pour garantir l'efficacité de l'organisation.

L'objectif reste de contenir ou réduire les effectifs à la faveur de départs de la collectivité (retraites, mutations, départs), de favoriser les réorganisations pour gagner en performance et de compenser toute création ou évolution de poste par une suppression de poste en parallèle.

La prévision comprend :

Hausse des cotisations URSSAF (1 point) et retraites CNRACL (4 points) : 349 000 €

Départs 2024 et recrutement 2024 validés : (- 6/+ 20) = 594 000€

Plan de recrutement 2025 : (-6/+13) = 724 000 €

Les avancements d'échelons et de grade : 90 000€

Transfert du conservatoire : + 2 370 000 €

Transfert des agents dans les services communs : + 384 000€

Hausse de la participation employeur au dispositif de prévoyance : + 10 000 €

La hausse du budget du personnel est « contenue » ces dernières années en raison des baisses des ETP.



Etablissement public Foncier

L'Établissement Public Foncier Doubs BFC, institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles L. 324-1 à L. 324-10 du code de l'urbanisme et, précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la collectivité et l'EPF.

Dans le cadre d'un projet, la collectivité peut donc solliciter, un portage par l'Établissement Public Foncier Doubs BFC, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la collectivité ou à tout opérateur désigné par elle.

Liste des opérations pour lequel l'EPF assure le portage foncier :

Opération	Date signature Achat	Adresse	prix acquisition	frais agence en sus	Prorata TF	Frais notariés	Montant total
ORBANDELLE	08/11/2021	9 rue d'Orbandelle	330 000 €		1 312,51 €	4 576,37 €	335 889 €
JOUBERT	11/01/2022	19 rue du Pont et 68 rue Joubert	335 000 €		4 312,98 €	4 673,44 €	343 986 €
ORBANDELLE	23/11/2021	46 rue de Paris	220 000 €		263,29 €	3 696,44 €	223 960 €
Etienne Dolet	31/03/2022	16 rue Etienne Dolet	125 000 €		1 138,03 €	2 677,09 €	128 815 €
Etienne Dolet	31/03/2022	16 rue Etienne Dolet	75 000 €		547,46 €	2 053,38 €	77 601 €
ORBANDELLE	18/10/2022	64 route de Paris	135 000 €		166,44 €	2 858,61 €	138 025 €
Etienne Dolet	15/02/2023	22 rue Etienne Dolet et 1 allée Saint-Amarin	3 000 000 €		51 629,11 €	30 182,22 €	3 081 811 €



LE BUDGET PRINCIPAL



communauté
de l'auxerrois



Les dépenses et recettes réelles

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 289 438,29	5 267 859,20	6 571 551,52	6 115 548,44	4,35
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 448 395,56	16 828 400,00	16 898 400,00	19 980 000,00	3,46
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 862 227,03	14 423 725,00	15 250 674,00	13 787 403,00	10,71
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 639 482,12	5 251 219,25	5 746 253,42	4 361 578,38	17,02
66	CHARGES FINANCIERES	24 989,68	26 500,00	36 500,00	14 000,00	0,84
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	26 159,44	5 000,00	72 210,62	5 000,00	0
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISI	3 198,00		-		-
Somme :		38 293 890,12	41 802 703,45	44 575 589,56	44 263 529,82	

RECETTES

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	8 262 594,86		8 510 143,72		-
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	30 145,01	2 500,00	23 000,00	54 000,00	-
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV	1 753 050,87	1 782 590,00	1 939 571,00	1 998 460,00	3,65
73	IMPOTS ET TAXES	16 225 898,00	16 779 061,00	16 201 895,00	17 190 293,00	54,64
731	IMPOSITION DIRECTE	13 412 117,37	15 794 003,62	15 790 411,20	16 146 370,00	-9,16
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	10 979 771,02	10 568 034,00	10 821 963,00	10 440 403,67	1,19
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	144 107,44	33 100,00	63 100,00	47 000,00	-3,5
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	633,92		6 000,00		-100
Somme :		50 808 318,49	44 959 288,62	53 356 083,92	45 876 526,67	



INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 424,20	2 000,00	2 000,00		-
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-		291 673,00		-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	228 742,68	2 305 000,00	2 309 000,00	234 000,00	844,67
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	581 241,94	1 090 405,00	1 290 137,84	806 861,00	-3,33
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 045 423,18	885 000,00	3 357 203,30	3 648 000,00	-71,52
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 832 981,94	3 295 077,00	4 940 813,20	4 083 085,00	23,6
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 432 280,03	1 095 880,00	2 788 287,33	3 545 950,44	-50,73
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PA	-		1 300 000,00	1 800,00	-100
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	536,00	1 250 000,00	-	50 000,00	12 499 900
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	94 692,57	50 000,00	50 000,00		0
45411	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	99 777,41	-	69 581,02	128 000,00	-
Somme :		6 317 099,95	9 973 362,00	16 398 695,69	12 497 696,44	

RECETTES

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 124 024,86		368 474,08		-
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-	481 000,00	651 000,00	300 000,00	-
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 466 699,54	500 000,00	3 265 188,29		-37,67
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 823 526,29	1 061 941,00	3 001 538,96	2 435 805,58	-31,59
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 329,00	5 000,00	9 000,00	6 719 559,01	-99,91
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	20 596,42		-		-100
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 237,56		-		-
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 545 835,83	-	1 314 335,00	
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	-	50 000,00	50 000,00		0
45412	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE RECETTES	-	173 000,00	173 000,00	115 000,00	-
4581	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	2 064,00		-		-
Somme :		5 446 477,67	6 816 776,83	7 518 201,33	10 884 699,59	



Les opérations d'ordre

FONCTIONNEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	1 884 585,17	7 228 494,36	23 328,14	23 328,14
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	1 363 689,36	1 452 000,00	1 752 000,00	1 773 046,71	409 357,35
		1 389 793,36	3 336 585,17	8 980 494,36	1 796 374,85	432 685,49

En dépenses de fonctionnement, les opérations d'ordre concernent :

- au chapitre 023 : le virement à la section d'investissement pour 23 328.14 €
- au chapitre 042 : les amortissements des immobilisations pour 1 773 046.71 €.

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	150 697,00	180 000,00	200 000,00	183 378,00	32 681,00
		150 697,00	180 000,00	200 000,00	183 378,00	32 681,00

En recettes de fonctionnement, les opérations d'ordre concernent :

- au chapitre 042 : les amortissements des subventions d'investissement pour 183 378 €

INVESTISSEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	150 697,00	180 000,00	200 000,00	183 378,00	32 681,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-	-	305 500,00	305 500,00
		150 697,00	180 000,00	200 000,00	488 878,00	338 181,00

En dépenses d'investissement, les opérations d'ordre concernent :

- au chapitre 040 : les amortissements des subventions d'investissement pour 183 378 €
- au chapitre 041 : les crédits nécessaires aux remboursements des avances sur marché (en dépenses et recettes)

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	1 884 585,17	7 228 494,36	23 328,14	23 328,14
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	1 257 841,36	1 452 000,00	1 752 000,00	1 773 046,71	515 205,35
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-	100 000,00	305 500,00	305 500,00
		1 389 793,36	3 336 585,17	9 080 494,36	2 101 874,85	844 033,49

En recettes d'investissement, les opérations d'ordre concernent :

- au chapitre 021, le virement de la section de fonctionnement pour 23 328.14
- au chapitre 040 : les amortissements des immobilisations pour 1 773 046.71 €
- au chapitre 041 : les crédits nécessaires aux remboursements des avances sur marché (en dépenses et recettes).



Aménagement territorial



communauté
de l'auxerrois

- 1 – Aménagement territorial
- 2 – Administration droits des sols



1.1 Aménagement territorial

Cette politique publique regroupe tous les projets transversaux pour le territoire

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	49 188,09	120 500,00	257 596,00	206 930,00	157 741,91
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	771 520,13	896 319,00	896 319,00	937 743,00	166 222,87
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURA	73 736,23	70 000,00	70 000,00	70 000,00	- 3 736,23
		894 444,45	1 086 819,00	1 223 915,00	1 214 673,00	320 228,55

Les dépenses de fonctionnement sont constituées au chapitre 011 par :

- Des publications et affiches : 19 000 €
- Des honoraires pour les commissaires enquêteurs et géomètre pour : 10 000 €
- Réalisation de prestations géomètre lors de cession : 10 000€
- une prestation de distribution du PLUiHM : 2 730 €
- Cotisation Sites et Cités Remarquables pour 4 500 €
- le remboursement des frais de portage et de la taxe foncière à l'EPF pour 160 000 €

Les charges de personnel s'élèvent à 937 743 euros.

Au chapitre 65 figurent la cotisation au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) pour 70 000 €.

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE	61 764,27	113 000,00	113 000,00	102 000,00	40 235,73
		174 030,27	113 000,00	113 000,00	102 000,00	40 235,73

Les recettes de fonctionnement sont constituées par les remboursements du PETR pour la mise à disposition de personnel.

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	217 867,48	432 200,00	479 568,87	442 000,00	224 132,52
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	10 000,00	100 000,00	153 836,00	100 000,00	90 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 253,50	-	110,00	20 000,00	8 746,50
		239 120,98	532 200,00	633 514,87	562 000,00	322 879,02

Les documents de planification représentent la majorité des investissements affectés à cette politique publique.

Sont notamment prévus :

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. 250 000€

Le Plan de Sauvegarde et de mise en valeur : 120 000€

Le plan paysage : 72 000 €

L'enveloppe de subvention pour les projets communaux d'intérêts communautaire est de 100 000€.



✓ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILIS	-	481 000,00	651 000,00	300 000,00	300 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECU	4 919,57	-	6 000,00	-	4 919,57
		4 919,57	481 000,00	657 000,00	300 000,00	295 080,43

Les recettes d'investissement proviennent de cession rue Joubert – Auxerre.

1.2 Droit des sols

Le contour de cette politique publique :

- Service commune instruction du droit des soles
- Gestion des risques et sécurité (police spéciale de l'habitat)
- Gestion et instruction des dossiers affectés au secteur du Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 074,19	77 400,00	116 564,80	48 000,00	- 11 074,19
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	385 625,55	455 847,00	455 847,00	485 478,00	99 852,45
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	-	25 200,00	25 200,00	33 000,00	33 000,00
		444 699,74	558 447,00	597 611,80	566 478,00	121 778,26

Les dépenses sont constituées essentiellement par les charges de personnel pour 485 478 € et les autres charges concernent l'hébergement et la maintenance informatique des logiciels ainsi que le SIG pour 66 000, et une prestation de service pour l'externalisation des Certificats d'urbanisme pour 3 mois de 15 000 €.

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	242 612,62	247 950,00	286 650,00	289 200,00	46 587,38
		242 876,95	247 950,00	286 650,00	289 200,00	46 587,38

Les recettes sont constituées par les remboursements par les communes membres des prestations réalisées dans le cadre du service commun ADS.

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	80 000,00	84 721,05	8 000,00	8 000,00
		-	80 000,00	84 721,05	8 000,00	8 000,00

La dépense d'investissement porte sur la migration informatique de l'outils ADS et module.



Espace public



communauté
de l'auxerrois

- 1 – Eclairage public
- 2 – Espaces verts
- 3 – Propreté
- 4 – Voirie



1 – Eclairage public

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-	-	2 715,40		-
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	239 255,90	322 755,00	322 755,00	235 940,00	- 3 315,90
		239 255,90	322 755,00	325 470,40	235 940,00	- 3 315,90

Les dépenses de fonctionnement sont exclusivement constituées de charges de personnel pour un montant de 235 940 €.

2 – Espaces verts

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 235,34	9 000,00	17 612,00	10 000,00	- 4 235,34
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	1 729 194,01	1 737 656,00	1 737 656,00	1 916 933,00	187 738,99
		1 743 429,35	1 746 656,00	1 755 268,00	1 926 933,00	183 503,65

Les dépenses de fonctionnement sont quasi exclusivement constituées de charges de personnel pour un montant de 1 916 933 € auxquelles s'ajoutent 10 000 € de fournitures d'entretien.

➤ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	89 518,62	-	155 867,02		- 89 518,62
		89 518,62	-	155 867,02		- 89 518,62

Aucune dépense d'investissement n'est prévue sur 2025.

3 – Propreté

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 845,45	9 250,00	6 803,00	9 500,00	- 12 345,45
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	1 157 081,25	1 205 406,00	1 205 406,00	1 199 946,00	42 864,75
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	67 237,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	2 763,00
		1 246 163,70	1 284 656,00	1 282 209,00	1 279 446,00	33 282,30

Les charges de personnel s'élèvent à 1 199 946 € auxquelles s'ajoutent 70 000 € de cotisation au syndicat mixte de la fourrière animale et 9 500 € pour l'entretien de matériel pour la balayeuse.

➤ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 440,00	-	778 511,42		- 1 440,00
		1 440,00	-	778 511,42		- 1 440,00

Aucune dépense d'investissement n'est prévue sur 2025.



4 – Voirie

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	917,61	12 000,00	3 613,00	12 000,00	11 082,39
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	1 151 035,90	1 217 949,00	1 217 949,00	1 472 535,00	321 499,10
		1 151 953,51	1 229 949,00	1 221 562,00	1 484 535,00	332 581,49

Les charges de personnel s'élèvent à 1 472 535 € auxquelles s'ajoutent 12 000 € d'achats et entretiens mécaniques

➤ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	56 421,66	-	478 931,22	-	- 56 421,66
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				50 000,00	50 000,00
		56 421,66	-	478 931,22	50 000,00	- 6 421,66

50 000€ dépense d'investissement sont prévue sur 2025 pour a mise en accessibilité des arrêt de bus.



Vie
économique



communauté
de l'auxerrois

- 1 – Développement économique
- 2 – Tourisme
- 3 – Installations Portuaires
- 4 – Enseignement supérieur



1 – Développement économique

Le contour de cette politique publique :

- Développement et attractivité économique : aménagement et commercialisation des zones d'activités
- Démarche technopole centrée sur la transition écologique et le déploiement de la filière hydrogène
- Promotion et animation du tissu économique et commercial

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	693 910,52	966 211,42	996 069,99	937 146,78	243 236,26
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	343 875,46	421 127,00	421 127,00	267 803,00	- 76 072,46
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	646 625,32	1 314 479,25	1 431 225,50	580 700,00	- 65 925,32
		1 684 512,10	2 701 817,67	2 848 422,49	1 785 649,78	101 238,48

Les dépenses de fonctionnement sont composées par :

- pour ce qui concerne les zones d'activités :

- ✓ l'entretien des zones d'activités pour un montant de 247 452.76 € incluant les voiries (entretien et remise à niveau), espaces verts, éclairage public (réalisation de l'entretien par travaux en régie, conventionnement avec les communes et recours à des prestataires)
- ✓ une prestation de 50 000 € pour réaliser un inventaire des zones d'activités communautaires
- ✓ le versement d'une subvention de 80 100 € au budget annexe AuxRparc pour le financement des intérêts d'emprunt des échéances 2025 pour les prêts souscrits directement sur le budget annexe.

- 215 000 € pour la gestion déléguée d'AuxRgreenLab à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)/WACANO, l'entretien et la maintenance du bâtiment, les fluides et le nettoyage des locaux.

- 152 000 € pour la gestion déléguée d'AuxRfactory à la CCI/WACANO, l'entretien et la maintenance du bâtiment, les fluides et le nettoyage des locaux

- En matière de développement de la filière hydrogène :

- ✓ 53 807 € pour la 3^{ème} année d'accompagnement pour le développement de la technopole Hydrogène
- ✓ 50 000 € pour mission accompagnement à la candidature au dispositif HYDROGEN VALLEY

- 17 000 € de communication pour la promotion du territoire :

- ✓ Impression + diffusion Entreprendre#3 : 12 000 €
- ✓ Impression de vitrophanie pour 4000 € et 1000 € d'achat de matériel pour stand évènementiel

- en matière d'animation du tissu économique et commercial:

- ✓ 20 000 € pour la 1^{ère} année de la convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 2025-2027
- ✓ 9 800 € d'aide pour le financement d'animations collectives
- ✓ Abonnement à MYTRAFFIC : 16 200 €

- soutien au développement des entreprises locales :

- ✓ 25 000 € d'aide aux loyers/travaux
- ✓ 30 000 € d'aide au titre de DECA BFC convention
- ✓ 34 000 € pour la participation à Initiative 89
- ✓ 10 000 € pour une mission d'assistance à la création de la SEM Foncière



-soutien à l'emploi :

- ✓ 103 000 € de subvention à la mission locale
- ✓ 103 000 € de prestations par la maison de l'emploi

- 200 000 euros de cotisation au Syndicat mixte de l'aéroport d'Auxerre Branches (SMAAB)

- Adhésions à divers organismes : 11 730 € pour Centre-ville en mouvement, France hydrogène, French Tech, RETIS, club des managers,

Les charges de personnel s'élèvent à 267 803 €.

➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	24 159,63	12 400,00	36 800,00	61 000,00	36 840,37
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	75 043,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	- 25 043,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURAN	24 267,79	16 100,00	46 100,00	30 000,00	5 732,21
		123 714,46	78 500,00	132 900,00	141 000,00	17 529,58

Les recettes de fonctionnement de 141 000 € sont constituées par :

- les remboursements de personnel et frais par le SMAAB pour 61 000 euros,
- une subvention FNADT ingénierie technopole H2 estimée à 50 000 euros,
- les produits encaissés par les régies des sites AuxRgreenLab et AuxRfactory à hauteur de 30 000 € notamment les locations de bureaux.

➤ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECU	-	-	291 673,00		-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	266,00	-	4 000,00	4 000,00	3 734,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	8 909,10	11 000,00	11 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	151 587,00	40 000,00	438 532,00	30 000,00	- 121 587,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 064 734,38	578 100,00	1 685 093,21	848 400,00	- 216 334,38
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	675 230,65	240 000,00	365 691,04	510 000,00	- 165 230,65
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHE	-	-	1 250 000,00		-
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	1 250 000,00	-		-
		1 986 510,60	2 108 100,00	4 043 898,35	1 403 400,00	- 488 418,03

En investissement 1.4 M€ sont prévus en lien avec cette politique publique dont les principaux projets sont :

- ✓ Le rachat de l'ilot Joubert -Auxerre à l'EPF pour 340 000 €
- ✓ L'achat de terrain pour le développement de la station hydrogène : 200 000 €
- ✓ Les subventions d'équipement pour les entreprises avec une enveloppe de 30.000€
- ✓ Une enveloppe de 100 000 euros pour des réserves foncières
- ✓ Les programmes de voiries sur les zones d'activités et plantations : 460 000€
- ✓ Travaux d'extension rue de l'Europe-Appoigny pour nouvelle activité économique : 100 000 €



- ✓ AuxRfactory : travaux d'aménagement intérieur de travaux (acoustique, extraction, coffrage baie informatique, sécurisation R+1), acquisition de mobilier et licence informatique pour 143 300 €
- ✓ AuxRgreenLab : 26 000 € d'acquisition de matériel de bureau et mobilier

✓ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECU	224 868,20	-	244 999,80		- 224 868,20
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 919,00	-	4 000,00	4 000,00	2 081,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 545 835,83	-	1 314 335,00	1 314 335,00
		247 383,62	4 545 835,83	248 999,80	1 318 335,00	1 091 547,80

En recettes d'investissement est prévue le remboursement par le budget annexe AuxRparc d'une partie des avances remboursables pour un montant de 1 314 335 €, cela est rendu possible par les ventes de terrains qui seront réalisées sur ce budget en 2025.

2 – Tourisme

Le contour de cette politique publique :

- ✓ Mise en valeur du patrimoine culturel et historique de la ville et de l'agglomération
- ✓ Développement de l'offre d'hébergement de qualité sur le territoire
- ✓ Promotion de l'œnologie et de la gastronomie du territoire

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 607,97	3 970,00	30 680,00	41 270,00	37 662,03
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	491 651,40	400 000,00	550 000,00	528 000,00	36 348,60
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	330 776,08	331 000,00	349 299,75	339 700,00	8 923,92
		826 035,45	734 970,00	929 979,75	908 970,00	82 934,55

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- au profit de l'Office de tourisme de l'Auxerrois d'un montant de 810 200 € dont :

- ✓ la subvention annuelle de fonctionnement pour 275 000 €
- ✓ le reversement de la taxe de séjour pour 475 200 €.
- ✓ une subvention spécifique de 60 000 € pour l'organisation de l'évènement « Fleur de vignes »

- Pour ce qui concerne les autres dépenses :

- ✓ une subvention de 21 600 € pour la participation aux « vendanges de Montmartre »
- ✓ des prestations d'étude et d'analyse juridique à hauteur de 40 000 € pour projet de camping / camping-car
- ✓ un montant de 14 500 € pour le développement d'une signalétique par intelligence artificielle générative



➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	34 481,53	32 000,00	32 000,00		- 34 481,53
731	IMPOSITION DIRECTE	491 651,40	400 000,00	400 000,00	528 000,00	36 348,60
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURAI	18 331,76	17 000,00	17 000,00	17 000,00	- 1 331,76
		560 964,69	449 000,00	449 000,00	545 000,00	535,31

Les recettes sont constituées par la taxe de séjour à hauteur de 528 000 € (qui est reversée à l'office de tourisme et au conseil départemental) et 17 000 € de loyers de l'Office de Tourisme. 32 000 euros sont par ailleurs remboursés au titre de la mise à disposition de personnel.

➤ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	50 000,00	-		-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	60 000,00	190 000,00	120 000,00	120 000,00
		-	110 000,00	190 000,00	120 000,00	120 000,00

Il est prévu des travaux afférents aux chemins de randonnées pour un montant de 120 000 €.

3 – Installations Portuaires

Cette politique publique porte sur la mise en valeur et développement du tourisme fluvial, notamment au travers des haltes nautiques.

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	41 488,00	87 856,03	86 457,38	74 376,00	32 888,00
		41 488,00	87 856,03	86 457,38	74 376,00	32 888,00

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Maintenance et entretien mobilier des haltes nautiques et fluides pour 61 876 €
- Convention d'occupation versée à VNF : 12 500 €

➤ Recettes de fonctionnement



Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	918,33	2 000,00	2 000,00		- 918,33
		918,33	2 000,00	2 000,00		- 918,33

➤ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	160 000,00	160 000,00		-
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		50 000,00	50 000,00	45 000,00	45 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		-	-	3 000,00	3 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 529,60	-	945 623,81		- 5 529,60
		5 529,60	210 000,00	1 155 623,81	48 000,00	42 470,40

Les dépenses d'investissement portent sur :

- contribution de la CA à l'étude sous maîtrise d'ouvrage VNF relative à l'étude de marché et technique du port d'Auxerre : 45 000 €
- des travaux de plantation d'arbres et arbustes pour 3000 €

4 – Enseignement supérieur

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		-	85 000,00	80 000,00	80 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				50 000,00	50 000,00
			-	85 000,00	130 000,00	130 000,00

Les dépenses portent sur le versement d'une subvention de 50 000 € à l'université de Bourgogne pour l'IUT et les repas des étudiants à rembourser à la ville.



Mobilité infrastructure



communauté
de l'auxerrois

1 – Mobilité



Le contour de cette politique publique :

- Promotion des mobilités dites actives
- Réalisation d'un schéma global des mobilité douces et déploiement d'un service de vélos en libre-service sur tout le territoire
- Animation d'un système d'autopartage et de co-voiturage
- Service de transport collectif (sur le budget annexe)
- Soutien au projet de contournement Sud d'Auxerre

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	178 100,84	391 300,00	379 338,00	400 665,00	222 564,16
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	1 832 603,83	1 600 000,00	1 602 350,00	1 353 064,42	- 479 539,41
		2 053 398,44	1 991 300,00	1 981 688,00	1 753 729,42	- 256 975,25

Les dépenses de fonctionnement sont composées de :

- 27 865 € pour l'entretien et la maintenance de l'aire de co-voiturage de Monéteau (espaces verts/sanitaires/borne de recharge véhicule électrique)
- 294 000 € pour la prestation de gestion du service des stations et vélos électriques en libre-service comprenant le réassort des vélos par stations, la maintenance, la gestion de l'application usagers, la collecte des recettes, la promotion et l'animation du service
- 40 800 € pour la prestation relative au développement du co-voiturage par KAROS
- 34 500 € pour la semaine de la mobilité
- 4000 € d'adhésion au GART (Groupement des autorités responsables de transport)

La subvention d'équilibre versée au budget mobilité pour 2025 est prévue pour un montant de 1 350 564.42 euros.

➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	183 570,87	219 700,00	219 700,00	302 550,00	118 979,13
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-	-	58 000,00		-
		183 570,87	219 700,00	277 700,00	302 550,00	118 979,13

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- les recettes du service vélo reversées par Fifteen pour 175 000 euros
- le remboursement par les budgets annexes pour 127 550 euros.

➤ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 750,00	1 750,00	38 575,00		- 1 750,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	145 802,94	-	23 404,86	2 765 000,00	2 619 197,06
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	546 825,60	545 200,00	763 200,00	379 000,00	- 167 825,60
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	402 976,33	100 000,00	1 030 315,74	1 432 000,00	1 029 023,67
		1 097 354,87	646 950,00	1 855 495,60	4 576 000,00	3 478 645,13



Les dépenses d'investissement portent sur :

- 2 765 000 € pour l'opération de contournement sud d'Auxerre – LISA (géré en AP/CP)
- 800 000 € pour la restructuration des chemins ruraux - contournement sud d'Auxerre (remboursés intégralement par l'Etat et le conseil départemental)
- 362 000 euros pour l'acquisition complémentaire de VAE et stations de recharge (géré en AP/CP)
- 600 000 euros de travaux pour la réalisation du schéma cyclable (géré en AP/CP)
- 32 000 euros pour la fourniture et pose d'abris vélo pour le Centre nautique, les locaux des services situés au foyer gouré et rue de Paris.
- 17 000 euros pour l'acquisition de terrain

➤ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECU	567 696,75	-	915 696,74	1 149 705,58	582 008,83
		573 934,31	-	915 696,74	1 149 705,58	582 008,83

Les recettes d'investissement sont composées de :

- subvention de 540 000 euros de l'Etat pour le financement du schéma cyclable
- 609 705.58 euros de participation de l'Etat et du département pour les travaux connexes du contournement sud.



Environnement



communauté
de l'auxerrois

- 1 – Eau potable
- 2 – Eaux usées
- 3 – Eaux pluviales
- 4 – Plan climat territorial
- 5 – Milieux naturels



1 – Eau potable

➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	91 648,17	94 100,00	94 100,00	68 200,00	- 23 448,17
		91 648,17	94 100,00	94 100,00	68 200,00	- 23 448,17

Les recettes sur cette politique publique correspondent aux remboursements de charges de personnel et de structures portées par le budget principal et réimputés sur les budgets annexes.

2 – Eaux usées

➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	199 191,05	203 800,00	203 800,00	133 300,00	- 65 891,05
		199 191,05	203 800,00	203 800,00	133 300,00	- 65 891,05

Les recettes sur cette politique publique correspondent aux remboursements de charges de personnel et de structures portées par le budget principal et réimputés sur les budgets annexes.

3 – Eaux pluviales

Le contour de cette politique publique :

- Gestion, entretien et aménagement des réseaux canalisés enterrés, des branchements et regards
- Gestion, entretien et aménagement des ouvrages de stockage et/ou traitement enterrés

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	149 986,86	155 000,00	155 000,00	180 000,00	30 013,14
		149 986,86	155 000,00	155 000,00	180 000,00	30 013,14

Les crédits sont uniquement destinés aux dépenses d'entretien des réseaux d'eau pluviale pour 180 000€.

➤ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	241 092,09	100 000,00	213 833,96	199 200,00	- 41 892,09
		241 092,09	100 000,00	213 833,96	199 200,00	- 41 892,09

Les investissements portent sur des travaux de renouvellement et extension de réseau - rue St Laurent et rue de l'Hermitage à Monéteau.



Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECU	193 586,00	193 586,00	193 586,00	195 000,00	1 414,00
		193 586,00	193 586,00	193 586,00	195 000,00	1 414,00

Les recettes sont issues des attributions de compensation versées par les communes et calculées lors du transfert de la compétence.

4- Plan climat territorial

Le contour de cette politique publique :

- Elaborer un diagnostic, une stratégie et un plan d'actions pour faire de l'Auxerrois un territoire neutre en carbone d'ici 2050
- Animer un partenariat entre les acteurs du territoire et la collectivité, afin de se donner les moyens de répondre aux enjeux climatiques de manière intersectorielle et transversale
- Suivre et animer les DSP concernant les réseaux de chaleur et le gaz

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	149 848,31	212 984,75	223 013,37	240 623,00	90 774,69
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	172 841,40	207 859,00	207 859,00	165 532,00	- 7 309,40
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURA	24 210,00	21 850,00	35 297,40	21 850,00	- 2 360,00
		346 899,71	442 693,75	466 169,77	428 005,00	81 105,29

Les dépenses de fonctionnement sont composées par les projets suivants :

- le Programme Alimentaire Territorial PAT : 25 000 € pour une étude d'opportunité relative à la mutualisation de la restauration collective, 3250 € pour le renouvellement de l'adhésion terre en ville et 1 000 € de frais divers .
- suivi des mesures compensatoires AuxRparc : 33 878 €
- Centrales photovoltaïque au sol et ombrières de parking - AMI 2 : 19 550 €
- AMO, accompagnement juridique et information préalable AMI méthanisation : 20 000 €
- Stratégie biodiversité- atlas de la biodiversité pour 100 000 €, et accompagnement écoles, support de communication, convention refuge LPO : 12 120 €
- actions Natura 2000 : 7 095 €
- Plan climat territorial - sensibilisation au changement climatique 2 500 €
- Convention CA - ATMO pour information, prévention et action en faveur qualité de l'air : 19 100 €
- Adhésions AMORCE, ATMO, commune forestière de l'Yonne : 9050 €
- maintenance/hébergement logiciel Deepki : 9 550 €
- Renouvellement labellisation TETE territoire Engagé Transition Ecologique : 2 880 €

La masse salariale s'élève à 165 532 € inscrite en dépenses au chapitre 012.



➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-	14 849,00	127 253,00	15 500,00	15 500,00
		197,92	14 849,00	127 253,00	15 500,00	15 500,00

Les recettes de fonctionnement sont constituées par les subventions Natura 2000 versées par la Région et l'Union Européenne au titre du FEADER.

➤ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	54 180,00	50 000,00	30 140,00		- 54 180,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	-	21 800,00		-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	800,00	2 093,48	152 150,00	152 150,00
		54 180,00	50 800,00	54 033,48	152 150,00	97 970,00

Les dépenses d'investissement portent sur :

- l'acquisition de terrains pour le projet de méthanisation pour 150 000 €
- l'achat de panneaux pour projet Natura 2000 et refuge LPO.

5 – Milieux naturels

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 178,00	-	9 269,00		- 3 178,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	383 255,57	391 000,00	391 000,00	489 868,00	106 612,43
		396 785,08	391 000,00	400 269,00	489 868,00	103 434,43

Il s'agit des cotisations aux syndicats Yonne Médian et Bassin du Serein pour l'exercice de la compétence GEMAPI d'un montant de 489 868 €, ces dépenses sont couvertes par la taxe Gemapi pour le même montant.

➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	52 886,40	54 800,00	54 800,00		- 52 886,40
731	IMPOSITION DIRECTE	391 186,00	391 000,00	391 000,00	489 868,00	98 682,00
		444 072,40	445 800,00	445 800,00	489 868,00	45 795,60

Il s'agit de la taxe GEMAPI pour 489 868 €. En 2025, il n'y a plus de mise à disposition de personnel au syndicat Yonne médian au chapitre 70.



Pays d'Art et
d'Histoire
Culture et
Sport



communauté
de l'auxerrois

- 1 – Culture
- 2 - Monuments remarquables
- 3 - Sport (dont stade nautique)



1. Culture

Le contour de cette politique publique :

- L'enseignement musical
- Pays d'art et d'histoire
- Les archives communautaires

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	57 291,33	64 600,00	76 600,00	405 181,81	347 890,48
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	312 945,42	327 809,00	397 809,00	3 033 621,00	2 720 675,58
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	242 685,54	270 000,00	246 800,00	233 789,96	- 8 895,58
		612 922,29	662 409,00	721 209,00	3 672 592,77	3 059 670,48

Les dépenses de fonctionnement sont composées de :

- l'intégration du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre , et du pôle d'enseignement artistique de Coulanges sur une année complète, pour un montant total de 2 820 000 € qui se décompose :
 - ✓ Pour les charges à caractère général : 327 000 euros dont 164 000 € de charges bâtimentaires (entretien, fluides, chauffage, maintenance), 30 000 € pour l'emménagement sur le site réhabilité, des prestations de service pour la création d'une résidence d'artistes et 24 200 € d'achat de fournitures, petit équipement, documentation ...
 - ✓ Pour les charges de personnel : 2 490 000 € de masse salariale
- du fonds de concours enseignement musical pour 81 213 €
- des actions Pays d'art et d'histoire (Lézards des Arts, Ô la belle toile, actions habitants, publications, ...) pour un montant de 53 490 €
- d'une enveloppe de subvention aux associations de 231 213 € dont 100 000 € pour le festival CATALPA et 50 000 € pour l'association AIDA pour des actions hors les murs.
- 3 000 € de prestations informatiques

Les charges de personnel s'élèvent à 3 033 621 dont 2 490 000 e pour l'enseignement artistique.

➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	3 856,00	-	2 000,00	192 000,00	188 144,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	29 925,00	18 750,00	18 750,00	206 750,00	176 825,00
		33 781,00	18 750,00	20 750,00	398 750,00	364 969,00

Les recettes de fonctionnement sont composées de :

- La participation des usagers au conservatoire et pole de Coulanges pour 192 000 €
- La subvention du département de 122 500 € au titre du soutien aux enseignements artistiques et la subvention de la DRAC de 65 500 € également au titre du soutien aux enseignements artistiques du conservatoire ainsi que pour la résidence d'artistes
- une subvention de la DRAC estimée à 18 750 € pour financer les actions Pays d'art et d'histoire.



➤ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 000,00	-	4 044,00	10 650,00	- 7 350,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	150 964,44	12 000,00	646 114,60		- 150 964,44
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 927,60	4 000,00	6 250,00	1 222 111,00	1 218 183,40
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				1 785,67	1 785,67
		172 892,04	16 000,00	656 408,60	1 234 546,67	1 061 654,63

Les dépenses d'investissement sont composées essentiellement par l'aménagement des abords du conservatoire à hauteur de 1 090 000 € et 121 500 € pour l'achat d'un piano, de bureaux et mobilier.

2. Monuments remarquables

Cette politique publique recouvre le soutien de l'EPCI aux monuments remarquables des communes.

➤ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	30 000,00	30 000,00		-
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	270 000,00	-	630 000,00		- 270 000,00
		270 000,00	30 000,00	660 000,00		- 270 000,00

Pas d'inscription de crédit en 2025.

3. Sport (dont stade nautique)

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 035 128,43	980 414,00	1 120 482,61	1 039 945,59	4 817,16
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	1 084 263,12	1 090 120,00	1 090 920,00	1 115 516,00	31 252,88
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	45 170,00	43 590,00	53 590,00	73 600,00	28 430,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		-	550,00		
		2 164 561,55	2 114 124,00	2 265 542,61	2 229 061,59	64 500,04

La politique sportive est quasi-uniquement constituée par la gestion du stade nautique. Les dépenses de fonctionnement de l'équipement s'élèvent à près de 2 157 061 € composées pour l'essentiel de :

- 1 115 516 € de charges de personnel
- 233 000 € pour le chauffage
- 245 000 € d'électricité
- 120 000 € d'eau et assainissement
- 150 000 € de frais de nettoyage des locaux
- 109 000 € de maintenance.

Est également inclus dans cette politique sportive le versement d'une subvention de 72 000 € à l'AJA dans le cadre de la convention de partenariat.



➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	32,11	-	4 000,00		- 32,11
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	368 148,10	375 000,00	375 000,00	390 000,00	21 851,90
		485 357,65	375 000,00	379 000,00	390 000,00	21 819,79

Les recettes du SNAS sont évaluées à 390 000 € pour les entrées.

➤ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	26 946,02		-
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	108 000,00	108 000,00	208 000,00	108 000,00	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	133 206,16	479 256,00	282 276,57	191 424,00	58 217,84
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	9 732,30	2 880,00	3 472,57	2 964,77	- 6 767,53
		250 938,46	590 136,00	520 695,16	302 388,77	51 450,31

Les dépenses d'investissement concernent :

- le stade nautique pour un montant de 194 388 € dont :

- 60 000 € pour l'installation de variateurs sur les pompes,
- 50 000 € pour la requalification des bassins extérieurs,
- 35 000 e pour l'achat d'échelles de bassin, chaises de surveillance, aménagements extérieurs
- 12 000 € remplacement centrale périphérique et transmetteur téléphonique
- 10 000 e pour le remplacement de 2 portiques d'accès.

- 108 000 € pour AJA - soutien aux investissements

➤ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECU	234 355,00	234 355,00	234 355,00	234 400,00	45,00
		234 355,00	234 355,00	234 355,00	234 400,00	45,00

La recette d'investissement de 234 400 € correspond au montant de l'attribution de compensation d'investissement pour le SNAS versée par la ville d'Auxerre.



Solidarités



communauté
de l'auxerrois

- 1 – Politique de la ville
- 2 – Cohésion sociale
- 3 – Santé



1 – Politique de la ville

Le contour de cette politique publique

- Animation est gestion du contrat de ville
- Programme de renouvellement urbain pour la partie sous le pilotage de la communauté de l'Auxerrois (maisons du projet et bâtiment à vocation économique)

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 055,08	4 200,00	4 200,00	5 000,00	- 1 055,08
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	73 266,72	79 604,00	79 604,00	43 806,00	- 29 460,72
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	354 914,60	244 300,00	199 000,00	117 300,00	- 237 614,60
		434 236,40	328 104,00	282 804,00	166 106,00	- 268 130,40

Les dépenses de fonctionnement sont composées d'une enveloppe de 117 300 € de subventions pour les actions portées par les associations et services municipaux de la ville d'Auxerre, porteurs de projets au titre des programmations d'actions du contrat de ville.

Les charges de personnel (chap012) s'élèvent à 43 806 €

➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	62 000,00	62 000,00	62 000,00		- 62 000,00
		66 856,71	62 000,00	62 000,00		- 62 000,00

Le Conseil départemental de l'Yonne ne verse plus d'enveloppe à répartir aux porteurs de projet. Par conséquent, il n'y a pas de recettes inscrites en 2025.

2 – Cohésion sociale

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 470,75	15 590,00	38 340,00	6 800,00	2 329,25
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		-	71 300,00	65 000,00	65 000,00
		4 470,75	15 590,00	109 640,00	71 800,00	67 329,25

Ces dépenses sont afférentes :

- à l'opération ANRU Sainte Geneviève pour un montant de 6 800 € et portent sur la location du local 49 rue Cézanne à Auxerre pour la maison du projet et divers achats pour son fonctionnement,
- une enveloppe de subvention de 65 000 € pour le PLIE (elle figurait antérieurement sur la politique de la ville)



➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	183 816,67	-	73 926,00	73 926,67	- 109 890,00
		183 816,67	-	73 926,00	73 926,67	- 109 890,00

les recettes de fonctionnement sont constituées par une subvention ANRU de 73 926.67 € pour le financement de l'ingénierie.

➤ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	50 000,00	50 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 800,00	-	11 257,20		- 4 800,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	53 927,10	3 000,00	14 264,68		- 53 927,10
		84 308,10	3 000,00	25 521,88	50 000,00	- 8 727,10

En 2025, un montant de 50 000 € est prévu pour un programme – équipement social et solidaire dans le cadre de l'ANRU Sainte Geneviève.

3 – Santé

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	64 520,52	19 000,00	19 000,00	13 500,00	- 51 020,52
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	47 458,26	47 514,00	47 514,00	177 249,00	129 790,74
		111 978,78	66 514,00	66 514,00	190 749,00	78 770,22

Les dépenses de fonctionnement concernent la réalisation des actions « accueil des internes » et « bus des femmes » pour un montant de 13500 € au chapitre 011.

Les charges de personnel (chap012) s'élèvent à 177 249 €

➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	7 288,41	6 600,00	6 600,00	19 750,00	12 461,59
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	94 188,00	28 800,00	28 800,00		- 94 188,00
		101 476,41	35 400,00	35 400,00	19 750,00	- 81 726,41

Les recettes de 19 750 € sont constituées par les remboursements des communautés de communes de l'aillantais et du chablisien dans le cadre de leur participation au contrat local de santé.



Habitat



communauté
de l'auxerrois

1 – Habitat

2 – Gens du voyage



1 – Habitat

Le contour de cette politique publique :

- Définition des politiques locales de l'habitat et du logement avec la création d'un programme d'action
- Lutte contre l'habitat indigne
- Promotion de la production de nouveaux logements
- Pilotage les dispositifs d'amélioration de l'habitat

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	155 272,91	193 500,00	188 700,00	99 000,00	- 56 272,91
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	101 376,40	287 458,00	287 458,00	160 473,00	59 096,60
		259 649,31	480 958,00	476 158,00	259 473,00	2 823,69

Les dépenses de fonctionnement portent sur :

- une prestation réalisée par l'ADIL à hauteur de 75 000 €
- un montant de 20 000 € pour l'AMO HABITAT
- Une contribution de 4000 e à l'AREHA-EST (convention 2024-2026).

Les charges de personnel s'élèvent à 160 473 €.

➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-	52 500,00	52 500,00		-
		-	52 500,00	52 500,00		-

Il n'y a pas de recette inscrite sur 2025. Pour mémoire en 2024, il s'agissait d'une subvention OPAH-RU.

➤ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	10 680,00		-
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	159 481,30	355 000,00	737 829,50	380 000,00	220 518,70
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.		-	50 000,00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				50 000,00	50 000,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	-	50 000,00	50 000,00	80 000,00	80 000,00
45411	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSE	99 777,41	-	69 581,02	48 000,00	- 51 777,41
		259 258,71	405 000,00	918 090,52	558 000,00	298 741,29

En investissement figurent :

- un montant de subvention de 380 000 € réparti entre :

- ✓ Une autorisation de programme au titre des subventions à l'habitat (OPAH), des crédits de paiement sont ouverts à hauteur de 100.000€ en 2025,
- ✓ Un montant de 250 000 € pour l'intégration à l'échelle de la CA d'un dispositif "valorisation architecturale et patrimoniale",
- ✓ une enveloppe de 30 000 € pour l'aide à la production LLS.



Au chapitre 27, il est prévu un montant de 50 000 € pour une prise de participation au capital de ESH POLYLOGIS. Au chapitre 45, une enveloppe de 80 000 € pour des travaux d'office et un montant de 48 000 € pour l'opération travaux d'office sur Jussy prévue en 2024 qui n'a pas encore été réalisée.

➤ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	-	50 000,00	50 000,00		-
45412	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE RECETTE	-	173 000,00	173 000,00	115 000,00	115 000,00
		2 064,00	223 000,00	223 000,00	115 000,00	115 000,00

En recettes d'investissement, il s'agit de la contrepartie des travaux d'office réalisés sur Auxerre et Vincelles.

2 – Gens du voyage

Le contour de cette politique publique :

- Gestion de l'accueil de moyen passage : accueil des familles itinérantes
- Appui dans l'aménagement de l'aire de grand passage
- Missions d'intégration des gens du voyage (sédentarisation)

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	41 990,88	78 429,00	95 447,16	80 633,00	38 642,12
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	70 041,65	80 032,00	80 032,00	46 723,00	- 23 318,65
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	1 780,49	-	5 800,00		- 1 780,49
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 697,44	-	17 210,62		- 24 697,44
		138 510,46	158 461,00	198 489,78	127 356,00	- 11 154,46

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les charges courantes à hauteur de 30 633 € pour le fonctionnement de l'aire d'accueil lorsqu'elle sera réouverte
- 50 000 € pour une étude relative à la réalisation de l'aire de grand passage

Les charges de personnel s'élèvent à 46 723 €.

Les recettes de fonctionnement seront à inscrire au budget supplémentaire selon les dates de réouverture de l'aire

➤ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 410,00	5 000,00	5 000,00		- 1 410,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-			10 000,00	10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	30 000,00	30 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	39 226,94	650 000,00	115 085,53	1 350 000,00	1 310 773,06
		40 636,94	655 000,00	120 085,53	1 390 000,00	1 349 363,06

Les dépenses d'investissement portent sur les étude et travaux sur l'aire d'accueil permanente pour 760 000 € et la réalisation de l'aire de grand passage pour 630 000 €.



Administration Générale



communauté
de l'auxerrois

- 1 – Administration générale
- 2 – Communication assemblée
- 3 – Atelier mécanique
- 4 – Logistique
- 5 – Délégué à la protection des données



1 – Administration générale

Cette politique publique ne correspond pas à un domaine d'intervention particulier mais regroupe les services ressources et toutes les dépenses qui ne relèvent pas précisément d'une politique publique présentée en infra. L'ensemble des services support est également rattaché à cette politique.

L'ensemble des éléments présentés ci-dessous porte sur les dépenses et recettes réelles

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 202 633,05	1 383 199,00	2 089 367,89	1 691 987,26	489 354,21
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	6 994 899,06	7 664 097,00	7 663 297,00	7 851 987,00	857 087,94
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 367 397,63	14 023 725,00	14 691 405,00	13 259 403,00	- 107 994,63
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	317 587,81	538 300,00	863 890,77	598 206,00	280 618,19
66	CHARGES FINANCIERES	24 989,68	26 500,00	36 500,00	14 000,00	- 10 989,68
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 361,20	5 000,00	54 450,00	5 000,00	3 638,80
		21 912 066,43	23 640 821,00	25 398 910,66	23 420 583,26	1 511 714,83

Au chapitre 011, les dépenses de 1,69 M€ sont notamment constituées par :

- le service support affaires juridiques pour 234 200 euros : assurance multirisques 30 000 €, frais d'actes et de contentieux 85 000 €, affranchissement 80 000 €, concours divers 31 300 € (ADCF, AMF, pôle métropolitain)
- la commande publique pour 168 000 € :
 - ✓ la maintenances des copieurs pour 70 000 €,
 - ✓ les achats de vêtements de travail pour 40 000 €, de fournitures administratives pour 40 000 € et 4000 € de fourniture et petit équipement
 - ✓ la documentation générale et technique pour 12 000 € (abonnements à des revues techniques notamment)
 - ✓ les annonces et insertions des marchés publics pour 5000 €
- le service support informatique pour 277 734 € qui comprend les maintenances serveurs, logiciels métiers, Licences, sécurité, intranet.
- Les télécommunications pour 188 800 euros : frais de téléphonie et accès internet et maintenance.
- pour le patrimoine : 391 443 euros afférents aux locaux occupés par les services supports. Il s'agit des fluides, loyers et charges locatives, maintenance, entretien des bâtiments, les frais de nettoyage des locaux et taxes foncières. Est également inclus un montant de 108 825 euros d'assurance obligatoire dommage ouvrage.
- pour la gestion des ressources humaines 137 130 euros de dépenses pour le versement à des organismes de formations, le recours à des prestataires, travailleurs sociaux, psychologues, la participation aux concours FPT, au FIPHFP.

Au chapitre 012, les charges de personnel non ventilées sur d'autres politiques s'élèvent à 7 851 0987 €.

Au chapitre 014 – Atténuation de produits, le montant des dépenses de 13 259 403 € est constitué par :

- Les attributions de compensations pour un montant de 8 229 300 euros.



- Le reversement au fonds national de garantie individuelle de ressources pour 4 670 103 €
- le reversement au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour 360 000€

Au chapitre 65, les charges de 598 206 € concernent essentiellement les abonnements informatiques pour l'utilisation des logiciels, licences et redevances annuelles pour 404 266 €

Le chapitre 66 s'élève à 14 000 € et concerne les charges d'intérêts des emprunts

Les charges exceptionnelles au chapitre 67 sont constituées par une enveloppe de 5000 € pour procéder à d'éventuelles annulation de titres sur exercices antérieurs.

➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	8 262 594,86	-	8 510 143,72		- 8 262 594,86
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	25 266,94	2 500,00	19 000,00	54 000,00	28 733,06
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	155 636,61	38 000,00	125 000,00	98 000,00	- 57 636,61
73	IMPOTS ET TAXES	16 225 898,00	16 779 061,00	16 201 895,00	17 190 293,00	964 395,00
731	IMPOSITION DIRECTE	12 527 607,00	15 001 003,62	14 997 411,20	15 128 502,00	2 600 895,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	10 337 435,27	10 321 575,00	10 331 174,00	10 094 227,00	- 243 208,27
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17,68	-	6 000,00		- 17,68
		47 550 659,81	42 142 139,62	50 190 623,92	42 565 022,00	- 4 969 434,36

Le chapitre 013 – atténuation de charges est d'un montant de 54 000 euros, constitué par des remboursements sur rémunération du personnel.

Le chapitre 70 – produit des services est d'un montant de 98 000 euros les remboursements des budgets annexes et CCAS au budget principal. Le tableau des flux de remboursement est présenté en page 6.

Le chapitre 73 – impôt et taxes est d'un montant de 17 190 293 € et le chapitre 731 Imposition directe s'élève à 15 128 502 € soit un total de 32 319 K€.

Le tableau suivant présente le produit de fiscalité attendu par application de la revalorisation des bases et des taux votés lors de la séance du conseil communautaire du 15 novembre 2024.

CFE	Proposition 2025
BASES	30 393 160,00
TAUX	26,50%
PRODUIT	8 054 187,40
74833 COMPENSATION CET	1 626 138,00
TOTAL CFE + COMPENSATION	9 680 325,40

TFB	Proposition 2025
BASES	105 688 905,00
TAUX	4,000%
PRODUIT	4 227 556,20



TFNB	Proposition 2025
BASES	2 209 655,00
TAUX	2,41%
PRODUIT	53 252,69

TH	Proposition 2025
FRACTION TVA NATIONALE	11 995 583,00
BASES	7 282 625,00
TAUX	9,21%
PRODUIT TH	670 729,76
TOTAL TH + COMPENSATION	12 666 312,76

	Proposition 2025
CVAE	5 193 910,00
IFER	737 460,00
TASCOM	1 276 495,00
TAXE ADDITIONNELLE FNB	108 821,00
ALLOCATION COMPENSATRICE	1 626 138,00
DCRTP	1 656 719,00

Le chapitre 74 – dotations et participations s'élève à 10 294 027 euros. Il est composé des compensations CET et DCRTP versées par l'Etat pour un montant de 3 282 857 euros présentées précédemment, auquel s'ajoute la DGF.

Compte tenu des modalités de calcul de la DGF, une diminution de 201 107 euros est attendue en 2025 par rapport à 2024.

	2022	2023	2024	proposition 2025
DOTATION DE COMPENSATION	5 377 273,00	5 346 054,00	5 257 585,00	5 056 478,00
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	1 741 148,00	1 731 116,00	1 740 732,00	1 740 732,00
TOTAL DGF	7 118 421,00	7 077 170,00	6 998 317,00	6 797 210,00

A noter qu'aucun montant n'a été inscrit en recettes de FCTVA – fonctionnement compte tenu du projet de loi de finances pour 2025.

➤ Les dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVE	1 424,20	2 000,00	2 000,00	-	1 424,20
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	227 066,68	2 300 000,00	2 300 000,00	230 000,00	2 933,32
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	285 196,46	286 455,00	416 553,80	275 211,00	- 9 985,46
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	-	22 739,20	-	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	894 013,50	1 627 721,00	551 976,29	1 117 000,00	222 986,50
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 565,02	-	100 000,00	-	- 4 565,02
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	-	-	-	1 800,00	1 800,00
		1 412 265,86	4 216 176,00	3 393 269,29	1 624 011,00	211 745,14



Le total des dépenses d'investissement s'élève à 1 624 011 euros dont 230 000 euros de remboursement de capital d'emprunt.

L'enveloppe d'investissement liée aux moyens des services est de 1.39M€. Elle est notamment destinée à :

- L'acquisition de logiciels, interface métiers pour 275 k€
- L'acquisition de matériel informatique pour 108 k€
- Les acquisitions de véhicules pour 765 k€
- De travaux pour 49 k€ dans les locaux des services aux boulisseries à Auxerre
- L'achat de mobilier, équipement pour 171 k€

➤ Les recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 124 024,86	-	368 474,08		- 2 124 024,86
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	1 466 699,54	500 000,00	3 265 188,29		- 1 466 699,54
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECU	511 245,81	634 000,00	748 500,00	856 700,00	345 454,19
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-	-	-	6 715 559,01	6 715 559,01
		4 101 970,21	1 134 000,00	4 382 162,37	7 572 259,01	3 470 288,80

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- 700 700 € d'Attribution de compensation d'investissement
- 150 000 € de subventions
- Un emprunt de 6 715 559 € pour financer les investissements.

2 – Communication assemblée

Le contour de cette politique publique :

- actions globales de communication visant à valoriser l'Auxerrois, l'action de la collectivité et promouvoir le territoire
- Tous les évènements et associations non rattachés à une politique particulière

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	334 325,78	448 650,00	494 749,98	476 890,00	142 564,22
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	534 177,01	542 488,00	542 488,00	618 780,00	84 602,99
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	315 899,65	331 500,00	331 500,00	265 500,00	- 50 399,65
		1 184 402,44	1 322 638,00	1 368 737,98	1 361 170,00	176 767,56

Les charges de fonctionnement sont constituées par :

- les dépenses de communication pour 440 000 euros comprenant :
 - ✓ L'impression et la distribution d'AUXERROIS MAGAZINE pour 180 000 €
 - ✓ L'organisation d'évènements et réception (journées des agents, foire, et autres évènements) pour 216 000€
 - ✓ Le recours à des entreprises pour prestations diverses de graphismes, impressions de document et autres supports pour 17 000 €



- ✓ 15 000 euros pour l'impression et l'installation de 1200 kakémonos dans les communes
 - ✓ 10 000 euros pour les Trophées des Entreprises Yonne Républicaine 2024.
- les charges de personnel s'élèvent à 618 780 € et les indemnités et formation des élus à 260 000 €

➤ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	24 542,50	220 000,00	424 947,14	220 000,00	195 457,50
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 990,90	-	12 015,50	-	9 990,90
		38 781,40	220 000,00	436 962,64	220 000,00	185 466,60

Les dépenses d'investissement concernent uniquement l'enveloppe de crédits dédiée au fonds de soutien communal

3 – Atelier mécanique

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	236 844,55	244 360,00	244 360,00	249 935,00	13 090,45
		236 917,05	244 360,00	244 360,00	249 935,00	13 090,45

Il s'agit des dépenses de personnel de l'atelier mécanique.

➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	508,39	11 100,00	11 100,00	9 500,00	10 008,39
		- 508,39	11 100,00	11 100,00	9 500,00	10 008,39

Les recettes sont constituées par les remboursements du budget annexe prestations de service qui refacture aux communes utilisant les services de l'atelier mécanique.

4 – Délégué à la protection des données

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 533,60	27 950,00	17 950,00	23 650,00	16 116,40
		7 533,60	27 950,00	17 950,00	23 650,00	16 116,40

Les dépenses concernent notamment la maintenance du logiciel RGPD-DPO, des prestations Accompagnement Analyse d'impact (AIPD) et Accompagnement Conseil.



➤ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	27 879,41	39 840,00	39 840,00	44 960,00	17 080,59
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-	4 560,00	4 560,00		-
		27 879,41	44 400,00	44 400,00	44 960,00	17 080,59

Les recettes sont constituées par les remboursements des collectivités utilisant le service DPO.



LES BUDGETS ANNEXES

MOBILITÉ DURABLE



communauté
de l'auxerrois



Le budget annexe mobilité durable assujetti à TVA retrace les dépenses et recettes HT afférentes à la compétence transports urbains et notamment le montant de la délégation de service public de transport versée à l'entreprise KEOLIS.

➤ **DEPENSES ET RECETTES REELLES**

➤ **Section de fonctionnement**

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 245 120,05	10 052 134,00	10 052 134,00	9 854 540,00	609 419,95
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	163 702,18	166 500,00	169 000,00	185 700,00	21 997,82
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	27 083,41	28 010,00	53 010,00	28 500,00	1 416,59
66	CHARGES FINANCIERES	70 225,80	73 795,00	73 795,00	60 000,00	- 10 225,80
		9 506 609,37	10 320 439,00	10 347 939,00	10 128 740,00	622 608,56

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10,12 M€ qui se répartissent entre :

⇒ Les charges à caractère général : 9,85 M€ dont

- 9,84 M€ constitués par le forfait à verser au délégataire
- 12 K€ pour des dépenses diverses notamment remboursement de frais au budget principal,

⇒ Les charges de personnel s'élèvent à 185 700 € dont 127 700 € de remboursement au budget principal.

⇒ Les charges de gestion courante s'élèvent à 28 500 € et sont composées des indemnités élus.

⇒ Les charges des intérêts des emprunts se fixent à 60 000 €.

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	1 255 423,48	1 171 430,00	1 198 930,00	1 239 544,00	- 15 879,48
73	IMPOTS ET TAXES	4 322 497,05	6 038 609,00	6 038 609,00	6 190 100,00	1 867 602,95
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 672 989,33	3 177 167,00	3 177 167,00	2 927 731,92	- 745 257,41
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURAN	416 469,67	208 233,00	208 233,00	208 233,00	- 208 236,67
		9 667 776,06	10 595 439,00	10 622 939,00	10 565 608,92	898 229,39

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Les recettes tarifaires estimées pour 2025 à 1,18M € auxquelles il faut ajouter la redevance du délégataire KEOLIS pour 208 K€
- Le versement mobilité : le conseil communautaire a voté un taux de 0,80% pour le versement mobilité 2024 qui continue de s'appliquer sur 2025. Il permet d'espérer des recettes à hauteur de 6,19M€.
- Les participations de l'État et de la Région pour l'exercice, par la communauté, de la partie de la compétence transport qui rentre dans leur champ de compétence : 1,57M€

La prévision d'abondement du budget général pour équilibrer ce budget est estimée à 1,35M € contre 1,6M€ inscrits au Budget primitif 2024.



➤ Section d'investissement

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	765 963,99	-	890 949,79		- 765 963,99
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	273 815,80	275 000,00	275 000,00	276 000,00	2 184,20
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	300 000,00	160 868,92	160 868,92
		1 039 779,79	275 000,00	1 465 949,79	436 868,92	- 602 910,87

La section d'investissement porte la dépense du remboursement de l'emprunt contracté pour l'acquisition des bus à hauteur de 276.000€ de capital amorti cette année.

Des crédits sont également prévus pour l'acquisition d'un terrain pour la création d'un dépôt de bus.

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		-	16 836,69		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECU	-	-	874 113,10		-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		-	300 000,00		
		4 500,00	-	1 190 949,79		-

Le financement de la section est assuré par des écritures d'ordre d'amortissement et d'abondement de la section de fonctionnement puisque ce type de dépenses doit être couvert par des ressources propres.

➤ OPERATIONS D'ORDRE

FONCTIONNEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	129 050,00	129 050,00		-
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT B	216 724,00	218 350,00	218 350,00	511 187,92	294 463,92
		216 724,00	347 400,00	347 400,00	511 187,92	294 463,92

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT B	72 394,00	72 400,00	72 400,00	74 319,00	1 925,00
		72 394,00	72 400,00	72 400,00	74 319,00	1 925,00

INVESTISSEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT B	72 394,00	72 400,00	72 400,00	74 319,00	1 925,00
		72 394,00	72 400,00	72 400,00	74 319,00	1 925,00

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	129 050,00	129 050,00		-
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT B	216 724,00	218 350,00	218 350,00	511 187,92	294 463,92
		216 724,00	347 400,00	347 400,00	511 187,92	294 463,92



EAU POTABLE



communauté
de l'auxerrois



Le budget eau potable retrace l'exercice de la compétence par la communauté de l'Auxerrois. C'est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) : Les recettes de ce budget ont donc l'obligation de couvrir la totalité des dépenses. Il fait l'objet d'un assujettissement à la TVA depuis le 01/07/2023.

➤ DEPENSES ET RECETTES REELLES

➤ Section de fonctionnement

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	150 474,34	364 700,00	769 700,00	373 000,00	222 525,66
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	205 716,71	414 000,00	414 000,00	473 700,00	267 983,29
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	13 356,57	58 000,00	236 451,49	50 500,00	37 143,43
66	CHARGES FINANCIERES	54 673,43	40 200,00	40 200,00	35 000,00	- 19 673,43
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 593,87	40 000,00	240 000,00	45 000,00	12 406,13
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	45 714,79	5 000,00	-	-	- 45 714,79
		645 234,49	921 900,00	1 700 351,49	977 200,00	474 670,29

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 977 000€ répartis entre :

⇒ Les charges à caractère général : 373 000 € dont

- 100 000 € pour étude Aires d'Alimentation des captages (AAC) des Boisseaux et de la plaine du Saulce
- 40 000 € pour une étude d'identification des linéaires de haies sur le territoire et développement de filière
- 40 000 € pour la mise en place d'une étude de préfiguration d'un PSE (paiement pour services environnementaux - consiste à créer puis mettre en œuvre un dispositif de rémunération directe des agriculteurs pour services environnementaux rendus, liés à la préservation de la qualité de l'eau et à la protection de la biodiversité.)
- 35 000 € pour une convention de partenariat cadre avec la chambre d'agriculture et programme d'action associé sur les enjeux notamment de la qualité de l'eau potable
- 22 000 € d'analyses eau pour captage Plaine des Isles et pour prélèvements et analyses des sols et plantes
- 18 000 € pour convention Safer: diagnostic foncier et animation AAC
- 15 000 € pour une expérimentation culturelle
- 40 000 € de taxes foncières

⇒ Les charges de personnel : 473 700 € dont 45 700 € de refacturation depuis le budget principal.

⇒ Les charges de gestion courantes de 50 500 € intègrent notamment le FILA Fonds d'initiative locale pour 20 000 € et les indemnités des élus pour 28 000 €.

⇒ Les charges d'intérêt de la dette sont estimées à 35 000€

⇒ Au chapitre 67, 40 000 euros sont inscrits pour l'attribution de subventions pour la mise en place de couverts liés à la charte pour la qualité de l'eau potable.

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEME	3 312 488,85	-	4 299 551,49	-	- 3 312 488,85
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	3 002 354,94	3 122 300,00	3 122 300,00	4 080 200,00	1 077 845,06
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	50 945,00	20 800,00	20 800,00	-	- 50 945,00
		7 387 603,84	3 143 100,00	7 442 651,49	4 080 200,00	- 2 285 588,79



Les recettes de fonctionnement sont constituées majoritairement par les taxes sur les consommations d'eau estimées à 4 M€.

➤ **Section d'investissement**

DEPENSE						
Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	200 743,20	184 500,00	184 500,00	192 000,00	- 8 743,20
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 842,53	693 000,00	718 788,41	377 000,00	351 157,47
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 691,53	30 000,00	147 572,22	150 000,00	128 308,47
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 649 659,77	4 404 700,00	9 024 203,41	7 266 400,00	5 616 740,23
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 513,55	101 500,00	50 000,00	-	27 513,55
		3 104 874,59	5 413 700,00	10 125 064,04	7 985 400,00	6 059 949,42

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7,9M€. Elles sont composées pour 192 K€ du remboursement de la dette en capital et de 7,8 € pour le programme d'investissement.

Il est ainsi prévu la réalisation des programmes d'études et de travaux suivants :

Commune	Type d'étude/ Travaux	Montant
	Acquisition de terrains pour protection des zones de captage	100 000,00
	Acquisition de terrain (DUP PI des Iles- résér. Chantemerle)	20 000,00
	Acquisition de compteurs/nouveaux branchements	30 000,00
AUGY	Renouvellement de conduite en limite de la D606 (côté pairs et	364 000,00
AUXERRE	Maîtrise d'oeuvre pour l'extension du réservoir Météo	200 000,00
AUXERRE	Déviation cond.600/Lisa	300 000,00
AUXERRE	Renouvellement de conduite Montardoins,Vauboulons,Montar	1 365 100,00
BRANCHE	Renouvellement de conduite route de Charbuy	100 000,00
CHARBUY	Renouvellement de conduite . rue des Prés verts Charbuy	437 900,00
ESCOLIVES	Renouvellement de conduite rues Creusot, Kapps, Grande Rue	932 000,00
GY L'EVEQUE	renouvellement de conduites rue Rechièvre	278 500,00
MONETEAU	Renouvellement de conduite Sent. Thizouille, rte de Seignelay,	792 400,00
MONETEAU	Extension de réseau Château des Chesnez	90 000,00
ST BRIS LE VINEUX	Renouvellement de conduite secteur Bougeilles	352 000,00
ST BRIS LE VINEUX	Renouvellement de conduite	642 200,00
ST GEORGES SUR BAULCHE	Maîtrise d'oeuvre externe secteur Ardilles	25 000,00
ST GEORGES SUR BAULCHE	Maîtrise oeuvre externe secteur Picardie	50 000,00
ST GEORGES SUR BAULCHE	Réhabilitation du réservoir Météo	370 000,00
ST GEORGES SUR BAULCHE	Renouvellement de conduite secteur Ardilles	1 092 300,00



RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	-	-	872 483,51		-
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVE	2 405 778,01	-	1 679 133,03		- 2 405 778,01
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECU	212 444,50	276 000,00	1 831 147,50	1 000 000,00	787 555,50
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-	2 916 500,00	-	3 882 400,00	3 882 400,00
		3 213 673,27	3 192 500,00	4 382 764,04	4 882 400,00	2 264 177,49

Le financement des investissements est assuré par le virement de la section de fonctionnement de 2,21 M€, 1 M€ de subvention de l'agence de l'eau et de l'Etat, 1,011 M€ d'amortissement. Une prévision d'emprunt est inscrite pour 3,88 M€, elle sera ajustée au budget supplémentaire sur la base de la reprise des résultats.

➤ **Opérations d'ordre**

FONCTIONNEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	1 459 200,00	4 710 300,00	2 218 255,80	2 218 255,80
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT B	868 913,84	870 000,00	1 170 000,00	1 011 647,08	142 733,24
		868 913,84	2 329 200,00	5 880 300,00	3 229 902,88	2 360 989,04

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT B	105 229,01	108 000,00	138 000,00	126 902,88	21 673,87
		105 229,01	108 000,00	138 000,00	126 902,88	21 673,87

INVESTISSEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-	65 000,00	14 850,00	14 850,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT B	105 229,01	108 000,00	138 000,00	126 902,88	21 673,87
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	296,40	-	-	500 000,00	499 703,60
		606 197,53	108 000,00	203 000,00	641 752,88	536 227,47

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-	65 000,00	14 850,00	14 850,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	1 459 200,00	4 710 300,00	2 218 255,80	2 218 255,80
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT B	868 913,84	870 000,00	1 170 000,00	1 011 647,08	142 733,24
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	296,40	-	-	500 000,00	499 703,60
		1 369 882,36	2 329 200,00	5 945 300,00	3 744 752,88	2 875 542,64



ASSAINISSEMENT



communauté
de l'auxerrois



Le budget Assainissement retrace l'exercice de la compétence par la communauté de l'Auxerrois, suite au transfert intervenu en 2020. C'est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) : Les recettes de ce budget ont donc l'obligation de couvrir la totalité des dépenses. Il fait l'objet d'un assujettissement à la TVA.

➤ **DEPENSES ET RECETTES REELLES**

➤ **Section de fonctionnement**

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		-	30 000,00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		-	100 000,00		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 727 511,37	216 800,00	1 186 253,77	365 300,00	- 1 362 211,37
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS	383 641,00	392 400,00	396 400,00	343 500,00	- 40 141,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	25 664,45	28 000,00	243 500,00	34 200,00	8 535,55
66	CHARGES FINANCIERES	296 106,98	314 500,00	314 500,00	250 000,00	- 46 106,98
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 648,01	-	210 000,00	20 000,00	13 351,99
		2 442 520,81	951 700,00	2 480 653,77	1 013 000,00	- 1 426 571,81

- Les charges à caractère général représentent 365 K€ et sont en forte diminution par rapport au CA 2023 en raison du nouveau contrat d'affermage qui intègre les prestations réalisées auparavant dans le cadre du marché de prestation pour l'exercice de la compétence en régie et celui de l'exploitation de la station d'épuration d'Appoigny.

Les charges à caractère général sont constituées pour les plus notables de :

- la réalisation d'études HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) pour 48 200 € et une enveloppe de 50 000 € pour d'autres études non programmées
 - 165 000 € d'honoraires pour : audit fin de contrat et passation d'un nouveau contrat, commissaire enquêteur zonage d'assainissement, contentieux
 - la redevance d'occupation du domaine public versée à VNF pour 50 000 €,
 - des remboursements de frais au BP pour 22 500 €.
- Les charges de personnel sont de 343 500 €. Elles concernent les postes des agents affectés totalement aux missions d'assainissement ainsi que des refacturations entre budget général et budgets annexes.
- 28 000 € sont inscrits au chapitre 65 pour ce qui concerne les indemnités des élus et 5000 € pour les créances éteintes
- Les charges financières qui sont afférentes aux intérêts des emprunts sont évaluées à 250 000 €.

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEME	3 568 590,95	-	4 686 353,64		- 3 568 590,95
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	5 697 969,01	5 874 851,75	5 874 851,75	3 545 500,00	- 2 152 469,01
		9 512 479,49	5 874 851,75	10 561 205,39	3 545 500,00	- 5 721 059,96

- Les recettes de fonctionnement sont composées par les produits des redevances d'assainissement pour un montant de 3,2 M€ auxquels s'ajoutent le montant des PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) pour 292 K€, essentiellement pour la mise en service du réseau sur la commune de CHYTRY.



➤ Section d'investissement

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 523 014,24	1 477 000,00	1 477 000,00	1 540 000,00	16 985,76
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	551 024,27	880 000,00	2 050 737,08	429 021,00	- 122 003,27
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 794,72	-	200 000,00	2 000,00	- 794,72
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 400 451,26	4 006 000,00	9 561 233,30	6 680 615,00	3 280 163,74
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	603 790,18	175 000,00	824 774,51	675 700,00	71 909,82
4581	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)				288 985,00	288 985,00
		6 690 063,49	6 538 000,00	14 113 744,89	9 616 321,00	3 535 246,33

- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 9,6 M€. Elles sont composées pour 1,54 M€ du remboursement de la dette en capital et de 6,7 € pour le programme d'investissement.

Il est ainsi prévu la réalisation des programmes d'études et de travaux suivants :

AUGY	59 000,00 €	M.O.Interconnexion réseaux d'Augy et d'Auxerre
AUXERRE	100 000,00 €	Reprise chambre à sable des quais
CHAMPS SUR YONNE	492 800,00 €	Renouvellement Promenade de l'Ouest - rue de la Poterne
CHITRY	676 120,00 €	Création système d'assainissement - Mise en conformité
COULANGE	30 000,00 €	Etudes diverses STEP intercommunale
GY L'EVEQUE	725 675,00 €	Maîtrise d'œuvre réhabilitation STEP + mises en séparatif
MONTEAU	58 800,00 €	Renouvellement collecteur. Rue des Peupliers
QUENNE	3 177 576,00 €	Mise en séparatif réseau - Mise en conformité + Interconnexion des réseaux de Quenne et d'Auxerre
SAINT BRIS	1 324 250,00 €	Mise en séparatif du réseau secteur Bougeilles
SAINT GEORGES	752 700,00 €	Mise en séparatif du quartier des Ardilles
VALLAN	133 000,00 €	Renouv. collec rues de l'Eglise et de Beau
VINCELLES	223 600,00 €	Renouv. collec. route de Vincelottes

➤ Les recettes d'investissement

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	-	-	204 175,75		-
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECU	3 163 470,20	1 439 848,25	4 381 744,19	600 000,00	- 2 563 470,20
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 213 514,00	-	-	5 519 136,00	4 305 622,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	133 650,00	175 000,00	1 447 273,33	675 700,00	542 050,00
4582	RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)				288 985,00	288 985,00
		4 510 634,20	1 614 848,25	6 033 193,27	7 083 821,00	2 573 186,80

Le financement des investissements est assuré par :

- 600 k€ de subvention de l'agence de l'eau et de l'Etat
- 3,2 M€ d'amortissement et le virement de la section de fonctionnement de 181 K€,
- 5,5 M€ d'emprunt.



➤ Les opérations d'ordre

FONCTIONNEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	1 737 151,75	4 894 551,62	181 491,84	181 491,84
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT B	3 177 323,55	3 800 000,00	3 800 000,00	3 212 008,16	34 684,61
		3 177 323,55	5 537 151,75	8 694 551,62	3 393 500,00	216 176,45

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT B	793 718,51	614 000,00	614 000,00	861 000,00	67 281,49
		793 718,51	614 000,00	614 000,00	861 000,00	67 281,49

INVESTISSEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-	100 000,00	378 172,07	378 172,07
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT B	793 718,51	614 000,00	614 000,00	861 000,00	67 281,49
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	26 253,98	500 000,00	500 000,00	300 000,00	273 746,02
		819 972,49	1 114 000,00	1 214 000,00	1 539 172,07	719 199,58

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-	100 000,00	378 172,07	378 172,07
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	1 737 151,75	4 894 551,62	181 491,84	181 491,84
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT B	3 177 323,55	3 800 000,00	3 800 000,00	3 212 008,16	34 684,61
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	26 253,98	500 000,00	500 000,00	300 000,00	273 746,02
		3 203 577,53	6 037 151,75	9 294 551,62	4 071 672,07	868 094,54



SPANC



**communauté
de l'auxerrois**



➤ **DEPENSES ET RECETTES REELLES**

Ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement. En dépenses, est inscrit le montant des contrôles réalisés dans le cadre de la compétence, et en recette la facturation auprès des particuliers de ces mêmes contrôles.

L'équilibre est donc assuré par la construction même de ce budget. Le budget se fixe à 31 000€ .

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 534,93	34 500,00	52 060,38	30 000,00	24 465,07
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	762,96	-	500,00	500,00	- 262,96
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	500,00	500,00	500,00	500,00
		6 329,89	35 000,00	53 060,38	31 000,00	24 702,11

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEME	18 281,85	-	18 060,38		- 18 281,85
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &	5 056,76	35 000,00	35 000,00	31 000,00	25 943,24
		24 390,27	35 000,00	53 060,38	31 000,00	7 661,39



AUXR PARC



communauté
de l'auxerrois



Le budget annexe AuxRparc est un budget lotissement HT avec une gestion de stock. Il retrace les travaux d'aménagement de la zone en dépenses de la section d'exploitation et les ventes de terrains et les subventions encaissées en recettes. Les écritures d'investissement concernent uniquement le remboursement d'annuité et la variation du stock.

➤ DEPENSES ET RECETTES REELLES

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	- €				-
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 879,48 €	109 000,00 €	109 000,00 €	50 000,00 €	41,19
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	10,00 €	10,00 €		0
66	CHARGES FINANCIERES	86 752,72 €	81 110,00 €	81 110,00 €	80 100,00 €	-14,62
Somme :		123 632,20 €	190 120,00 €		130 100,00 €	

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES D	- €	12 057 363,00 €	4 374 765,00 €	1 564 335,00 €	88,89
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- €				-
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	366 542,13 €	917 673,00 €	917 673,00 €	80 100,00 €	22,36
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	483,81 €				-
Somme :		367 025,94 €	12 975 036,00 €		1 644 435,00 €	

➤ Les dépenses de fonctionnement

Sur ce budget quelques dépenses de fonctionnement sont prévues afin de compléter l'aménagement de la zone par des travaux de raccordement réseau HTA et poteaux incendie pour 50 000 €

Le remboursement de l'échéance en intérêt s'élève à 81 110 €.

- Les recettes de fonctionnement sont constituées par les ventes de terrains pour un montant de 1,56 M€ :
 - entreprise MILENCE : 803 970 €
 - entreprise SCANNIA : 760 365 €

stock final au 31/12/2024	7 757 055,00 €
surface restant à vendre en m ²	172 379,00
px de revient au m ²	45,00 €
prix de vente total surface	7 757 055,00
perte sur vente	- €

Le budget principal ayant abandonné le budget annexe pour financer la perte sur les ventes (différence entre cout de revient et prix de vente), le coût de revient est désormais égal au prix de vente. Seuls des ajustements pourraient intervenir en fonction du bornage définitif des parcelles.



hypothèse	
surface vente 2025 en m ²	34 763,00
prix de vente 2025 au m ²	45,00 €
total vente	1 564 335,00 €
perte sur vente au m ²	- €
total perte à financer	- €

La surface de terrain à vendre après la prise en compte des ventes 2025 sera de 137 616 m².

INVESTISSEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	- €				-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	243 393,74 €	12 784 916,00 €	5 102 318,00 €	1 514 335,00 €	83,66
Somme :		243 393,74 €	12 784 916,00 €		1 514 335,00 €	

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	- €				-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €				-
Somme :		- €				

- En investissement, la constatation de la diminution de la valeur du stock final par rapport au stock initial, permet de dégager un solde positif. Ainsi, les recettes de vente des terrains vont permettre de procéder au remboursement partiel des avances remboursables au budget principal et l'échéance en capital de l'exercice de 200 000 €.

➤ LES OPERATIONS D'ORDRE

Sur ce budget, il s'agit des écritures de stocks



FONCTIONNEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 159 652,24 €	14 966 258,50 €	14 916 258,50 €	7 757 055,00 €	-3,12
Somme :		15 159 652,24 €	14 966 258,50 €		7 757 055,00 €	

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 916 258,50 €	2 181 342,50 €	9 813 940,50 €	6 242 720,00 €	-74,3
Somme :		14 916 258,50 €	2 181 342,50 €		6 242 720,00 €	

INVESTISSEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 916 258,50 €	2 181 342,50 €	9 813 940,50 €	6 242 720,00 €	-74,3
Somme :		14 916 258,50 €	2 181 342,50 €		6 242 720,00 €	

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 159 652,24 €	14 966 258,50 €	14 916 258,50 €	7 757 055,00 €	-3,12
Somme :		15 159 652,24 €	14 966 258,50 €		7 757 055,00 €	



AUXR_ECOPARC
ÉCO-PÔLE VENNOY



communauté
de l'auxerrois



Le budget annexe Eco pôle Venoy est un budget lotissement HT avec une gestion de stock. Il retrace les travaux d'aménagement de la zone en dépenses de la section d'exploitation. Les écritures d'investissement concernent uniquement la variation du stock.

➤ DEPENSES ET RECETTES REELLES

FONCTIONNEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 414 004,72 €	1 687 860,00 €	1 797 360,00 €	1 569 860,00 €	-57,91
Somme :		1 414 004,72 €	1 687 860,00 €		1 569 860,00 €	

INVESTISSEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	93 554,00 €		1 507 558,72 €		-
Somme :		93 554,00 €				

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	1 687 860,00 €	3 304 918,72 €	1 569 860,00 €	-50,55
Somme :		- €	1 687 860,00 €		1 569 860,00 €	

Pour l'exercice 2025, les dépenses de fonctionnement portent sur la réalisation d'études pour 75 K€, 147 K€ de maîtrise d'œuvre externe pour suivre les travaux de la ZAE, 37 K€ de frais accessoires (bornage, division foncière, accompagnement juridique) et 1,31M€ de travaux d'aménagement de la zone.

Le budget est équilibré par un emprunt de 1,67 M€.

➤ LES OPERATIONS D'ORDRE

Sur ce budget, il s'agit des écritures de stocks.



FONCTIONNEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	93 554,00 €	1 463 992,72 €	1 463 992,72 €	1 820 889,92 €	1 464,86
Somme :		93 554,00 €	1 463 992,72 €		1 820 889,92 €	

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 507 558,72 €	3 151 852,72 €	3 261 352,72 €	3 390 749,92 €	-10,12
Somme :		1 507 558,72 €	3 151 852,72 €		3 390 749,92 €	

INVESTISSEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 507 558,72 €	3 151 852,72 €	3 261 352,72 €	3 390 749,92 €	-10,12
Somme :		1 507 558,72 €	3 151 852,72 €		3 390 749,92 €	

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	93 554,00 €	1 463 992,72 €	1 463 992,72 €	1 820 889,92 €	1 464,86
Somme :		93 554,00 €	1 463 992,72 €		1 820 889,92 €	



AERO PARC



communauté
de l'auxerrois



Le budget annexe AERO_PARC est un budget lotissement HT avec une gestion de stock. Il retrace les travaux d'aménagement de la zone en dépenses de la section d'exploitation. Les écritures d'investissement concernent uniquement la variation du stock.

➤ **DEPENSES ET RECETTES REELLES**

➤ **Section de fonctionnement**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		945 636,00	945 636,00	1 309 000,00	1 309 000,00
			945 636,00	945 636,00	1 309 000,00	

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par 1,3 M€ par des acquisitions de terrains et des travaux de démolition

➤ **Section d'investissement**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Ecart CA 23 / BP 25
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		945 636,00	945 636,00	1 309 000,00	1 309 000,00
			945 636,00	945 636,00	1 309 000,00	

Un emprunt de 1,3 ME est prévu pour le financement des travaux.

➤ **LES OPERATIONS D'ORDRE**

Sur ce budget, il s'agit des écritures de constatation du stock final en fin d'exercice.

FONCTIONNEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			- €	11 905,00 €	
Somme :					11 905,00 €	

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		945 636,00 €	945 636,00 €	1 320 905,00 €	
Somme :			945 636,00 €		1 320 905,00 €	

INVESTISSEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		945 636,00 €	945 636,00 €	1 320 905,00 €	
Somme :			945 636,00 €		1 320 905,00 €	

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			- €	11 905,00 €	
Somme :					11 905,00 €	



AUXR_H2PARC
H2 MIGNOTTES



communauté
de l'auxerrois



Le budget annexe H2 Mignottes est un budget lotissement HT avec une gestion de stock. Il retrace les travaux d'aménagement de la zone en dépenses de la section d'exploitation. Les écritures d'investissement concernent uniquement la variation du stock.

➤ DEPENSES ET RECETTES REELLES

FONCTIONNEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 150,00 €	1 555 000,00 €	1 904 500,00 €	1 259 100,00 €	12,74
Somme :		3 150,00 €	1 555 000,00 €		1 259 100,00 €	

INVESTISSEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	30 920,00 €		34 070,00 €		-
Somme :		30 920,00 €				

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	1 555 000,00 €	1 938 570,00 €	1 259 100,00 €	12,74
Somme :		- €	1 555 000,00 €		1 259 100,00 €	

Pour l'exercice 2025, les dépenses de fonctionnement portent sur :

- des acquisitions de terrain à hauteur de 250 K€,
- la réalisation d'études (étude d'impact, étude faune et flore, diagnostic archéologique, ...) pour 86 k€
- 885 K€ pour la réalisation de travaux d'aménagement
- 38 K€ de frais accessoires (relevé topographique, bornage, mission SAFER, accompagnement juridique).

Le budget est équilibré par un emprunt de 1,6 M€

➤ LES OPERATIONS D'ORDRE

Sur ce budget, il s'agit des écritures de stocks

FONCTIONNEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 920,00 €	34 070,00 €	34 070,00 €	311 348,93 €	-3,13
Somme :		30 920,00 €	34 070,00 €		311 348,93 €	

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34 070,00 €	1 589 070,00 €	1 938 570,00 €	1 570 448,93 €	12,34
Somme :		34 070,00 €	1 589 070,00 €		1 570 448,93 €	

INVESTISSEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS		944 000,00 €	944 000,00 €	38 100,00 €	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34 070,00 €	645 070,00 €	994 570,00 €	1 532 348,93 €	-54,4
Somme :		34 070,00 €	1 589 070,00 €		1 570 448,93 €	

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 920,00 €	34 070,00 €	34 070,00 €	311 348,93 €	-3,13
Somme :		30 920,00 €	34 070,00 €		311 348,93 €	



DÉCHETS
COLLECTE



communauté
de l'auxerrois



A compter du 1^{er} janvier 2024, ce budget retrace l'ensemble des flux financiers liés à la collecte et au traitement des déchets sur l'ensemble du territoire de la communauté de l'Auxerrois et est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

➤ **DEPENSES ET RECETTES REELLES**

FONCTIONNEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	EvoI BP 23 / BP 24 en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 456 125,31 €	7 706 797,00 €	7 975 387,63 €	7 853 264,00 €	7,28
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 869 953,07 €	3 342 244,00 €	3 342 244,00 €	3 130 162,00 €	4,38
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 961,82 €	72 680,00 €	121 180,00 €	104 800,00 €	4,06
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	70,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		-
Somme :		9 387 110,20 €	11 126 721,00 €		11 088 226,00 €	

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	EvoI BP 23 / BP 24 en %
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	992 677,54 €		2 086 259,81 €		-
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 772,68 €		- €		-
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 670 160,56 €	1 699 911,00 €	1 499 911,00 €	1 625 100,00 €	-9,87
73	IMPOTS ET TAXES					
731	IMPOSITION DIRECTE	8 519 906,00 €	9 302 810,00 €	9 302 810,00 €	9 490 461,00 €	8,7
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	938 009,23 €	784 000,00 €	784 000,00 €	643 500,00 €	1,42
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 601,35 €		7 744,71 €		-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 620,89 €		- €		-
Somme :		12 129 748,25 €	11 786 721,00 €		11 759 061,00 €	

➤ Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont constituées par :

- les charges à caractère général pour un montant de 7,8 M€ et portent notamment sur :
 - les prestations de services – compte 611 - (collecte/tri/traitement des déchets) pour 6,5 M€ + 34K€ essentiellement pour de la communication/sensibilisation (guide, calendriers, ...)
 - les carburants pour 240 K€
 - l'atelier mécanique : 143 K€
 - les remboursements au budget principal pour 109 K€
 - des prestation d'étude pour 92,5 K€ notamment des étude de caractérisation et étude pour la création de centre de valorisation
- les charges de personnel pour un montant total de 3,13 M € dont 178 K€ de remboursement au budget principal. Ce budget intègre les dépenses de personnel permanent et non permanent à hauteur de 2 960 K€ et prend en compte les éléments suivants :
 - Hausse des cotisations URSSAF (1 point) et retraites CNRACL (4 points) : 62 600 €
 - Départs 2024 et recrutement 2024 validés : (-3/+ 2) =- 30 000 €
 - Plan de recrutement 2025 : (+5) = 221 000 €
 - Les avancements d'échelons et de grade : 10 000€.



Les autres charges de gestion courante qui s'élèvent à 104 800 € sont notamment constituées par la cotisation au syndicat mixte centre Yonne pour 50 000 €, 28 500 € pour les indemnités des élus et 21 000 € pour les admissions en non-valeur et créances éteintes.

➤ Les recettes de fonctionnement

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères constitue la principale recette de ce budget. Le produit de la TEOM pour 2025 est estimé à 9,49M €. Un taux de 9% est appliqué sur l'ensemble des bases afin de couvrir les charges du service.

Les autres recettes sont issues de :

- la redevance spéciale à hauteur de 1,1 M€
- Les recettes de revente de tri de matériaux représentent 520 K€
- Les participations des éco organismes sont estimées à 643 K€.

➤ Section d'investissement

INVESTISSEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	-
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	864,00 €		254 484,00 €	210 300,00 €	-100
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	778 435,50 €	630 000,00 €	2 145 667,10 €	2 034 824,00 €	-28,72
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	400 000,00 €	700 000,00 €	2 179 635,00 €	-
Somme :		779 299,50 €	1 031 000,00 €		4 426 259,00 €	

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	442 877,02 €		499 742,64 €		-
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	179 786,88 €	169 000,00 €	193 494,57 €		32,4
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	- €		171 000,00 €		-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	202 000,00 €	- €	3 755 424,00 €	-
Somme :		622 663,90 €	371 000,00 €		3 755 424,00 €	

➤ Les dépenses réelles d'investissement

4,42 M€ de dépenses d'investissement sont prévues, elles portent pour les plus notables sur :

- des études pour 210 K€ concernant le nouveau centre de valorisation et la phase 2 de l'AMO sur la mise en place des PAV – expérimentation
- l'acquisition de 2 bennes rétrofitées H2 pour 900K€
- l'achat de colonnes et sondes pour 750 K€
- des travaux pour 2,1 M€ pour le génie civil des points d'apport volontaire et abris-bacs, la création d'un espace de stockage des bacs, le commencement des travaux du nouveau centre de valorisation.



➤ Les recettes réelles de d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont composées uniquement par un emprunt pour un montant de 3,7 M€. le montant du FCTVA sera à inscrire en fonction du contenu de la loi de Finances pour 2025.

La section d'investissement est équilibrée par les dotations aux amortissements d'un montant de 700 K€

➤ LES OPERATIONS D'ORDRE

FONCTIONNEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €		1 576 913,89 €		-100
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	690 991,24 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	-13,03
Somme :		690 991,24 €	700 000,00 €		700 000,00 €	

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34 613,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	29 165,00 €	-18,37
Somme :		34 613,00 €	40 000,00 €		29 165,00 €	

INVESTISSEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34 613,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	29 165,00 €	-18,37
Somme :		34 613,00 €	40 000,00 €		29 165,00 €	

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €		1 576 913,89 €		-100
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	690 991,24 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	-13,03
Somme :		690 991,24 €	700 000,00 €		700 000,00 €	



PRESTATIONS DE SERVICES



communauté
de l'auxerrois



Le budget annexe prestations de service a été créé afin de permettre la réalisation de prestations pour le compte des communes et syndicats. Ces prestations sont facturées aux collectivités bénéficiaires.

On peut distinguer les prestations liées à :

- L'atelier mécanique : possibilité d'accès à l'atelier mutualisé
crédits 2025 en dépenses et recettes : 14 300 €

- L'ADS : instruction des permis de construire
crédits 2025 en dépenses et recettes : 34 900 €

- Le DPO : délégué à la protection des données dont la prestation permet aux communes et syndicats de satisfaire à cette obligation légale
crédits 2025 en dépenses et recettes : 6 700 €

- la Santé qui concerne la mutualisation du contrat local de santé avec la Communauté de l'aillantais
crédits 2025 en dépenses et recettes : 19 750 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 484,83 €	23 100,00 €	23 100,00 €	25 640,00 €	43,03
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	27 818,51 €	39 000,00 €	39 000,00 €	50 010,00 €	-13,68
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €				-
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			- €		
Somme :		42 303,34 €	62 100,00 €		75 650,00 €	

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025	Evol BP 23 / BP 24 en %
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	665,90 €		- €		-
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	42 303,33 €	62 100,00 €	62 100,00 €	75 650,00 €	1,26
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- €				-
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €				-
Somme :		42 969,23 €	62 100,00 €		75 650,00 €	



ANALYSE DE LA DETTE



▪ Répartition de la dette par budget

La dette globale de la collectivité s'élève à 30,2 M €. C'est le budget assainissement qui supporte la dette la plus importante avec 13,3 M € de capital restant dû. La dette est ensuite répartie à hauteur de 24% sur le budget AuxRparc et 12% sur le budget annexe mobilité durable. La dette du budget principal ne représente que près de 16% de l'encours.

Budget	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	% budget / CRD TOTAL
Budget principal	4 777 000 €	0,49%	6 ans et 9 mois	3 ans et 6 mois	3	15,82%
BA mobilité	3 562 040 €	2,01%	12 ans et 9 mois	6 ans et 6 mois	3	11,80%
BA AuxRparc	7 413 119 €	1,09%	7 ans et 10 mois	7 ans et 10 mois	2	24,56%
BA assainissement	13 321 334 €	2,00%	13 ans et 4 mois	7 ans et 1 mois	93	44,13%
BA eau potable	1 113 931 €	3,45%	10 ans et 6 mois	5 ans et 11 mois	13	3,69%
TOTAL	30 187 424 €	1,59%	10 ans et 9 mois	6 ans et 7 mois	114	100%

Evaluation au 30/09/2024

A noter qu'un prêt in fine arrivant à terme au 30/12/2024 souscrit auprès de la Banque Postale sur le budget principal pour le financement AuxRparc sera à rembourser pour un montant en capital de 2 072 000 €. Les crédits pour procéder au remboursement sont prévus sur le budget 2024. L'encours de dette sera diminué d'autant.

A contrario, il est envisagé de souscrire un prêt de 2M d'euros pour le financement de AuxR Eco Parc situé à Venoy.

▪ Eléments de synthèse

Eléments de synthèse	Au 30/09/2024	Au 31/12/2023	Variation
Votre dette globale est de :	30 187 424 €	32 052 193.59 €	↓
Son taux moyen s'élève à :	1.59 %	1.64 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	10.75 ans	11.33 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	6.58 ans	7.08 ans	↓

Evaluation au 30/09/2024

La dette diminue 1,8 M d'euros entre 2023 et le 30/09/2024, auquel il conviendra de déduire 2.072 M d'euros après remboursement du prêt *in fine*. Aucun prêt bancaire n'a été souscrit en 2024. Par conséquent, le remboursement des annuités en capital permet de diminuer l'encours de la dette. Le taux moyen diminue légèrement pour se porter à 1.49%, et la durée de vie moyenne également.

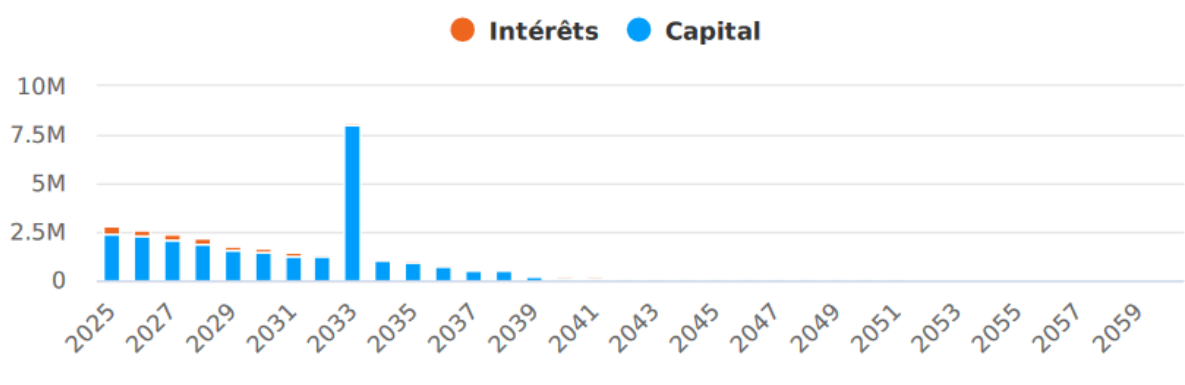


▪ Dette par type de taux

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	26 246 449.10 €	86,94 %	1,23 %
Variable	2 313 422.96 €	7,66 %	4,21 %
Livret A	1 627 551.64 €	5,39 %	3,75 %
Ensemble des risques	30 187 423.70 €	100,00 %	1,59 %

La dette est composée très majoritairement par des emprunts à taux fixe, ce qui permet à la collectivité d'être moins dépendante de l'évolution des taux variables. L'ensemble des emprunts sont classés en produits non structurés A1, soit les moins risqués au sens de la charte de bonne conduite (charte Glisser).

▪ Flux de remboursement



Le pic de remboursement en 2033 concerne le terme du second prêt *in fine* souscrit pour le financement de la zone d'activité AuxRparc. Des remboursements en capital de ce prêt peuvent intervenir avant le terme en fonction des ventes de terrain.

▪ Evolution du capital restant dû

Le montant de remboursement des emprunts en capital s'élève à 2,42 M € en 2025.

Budget	Capital restant dû AU 01/01/2025	Annuité de l'exercice - capital	Capital restant dû au 31/12/2024
Budget principal	2 648 233.28 €	227 066.68 €	2 421 166.60 €
BA mobilité	3 493 320.98 €	275 359.47 €	3 217 961.51 €
BA AuxRparc	7 363 118.50 €	200 000 €	7 163 119 €
BA assainissement	13 054 457.28 €	1 525 982.73 €	11 528 474.55 €
BA eau potable	1 013 595.87 €	189 766 €	823 829.79 €
TOTAL	27 572 725.91 €	2 418 174.96 €	25 154 550.95 €



ANNEXES



Annexe 1 - présentation agrégée des budgets

Budget	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	46 059 904,67	12 986 574,44	59 046 479,11
MOBILITE DURABLE	10 639 927,92	511 187,92	11 151 115,84
EAU POTABLE	4 207 102,88	8 627 152,88	12 834 255,76
ASSAINISSEMENT	4 406 500,00	11 155 493,07	15 561 993,07
SPANC	31 000,00		31 000,00
PARC ACTIV. APPOIGNY	7 887 155,00	7 757 055,00	15 644 210,00
ECO-POLE ZAE VENOY	3 390 749,92	3 390 749,92	6 781 499,84
PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTE	1 570 448,93	1 570 448,93	3 140 897,86
AERO PARC	1 320 905,00	1 320 905,00	2 641 810,00
DECHETS COLLECTE	11 788 226,00	4 455 424,00	16 243 650,00
PRESTATIONS DE SERVICE	75 650,00		75 650,00
TOTAL BUDGETS	91 377 570,32	51 774 991,16	143 152 561,48



Annexe 2 - balance par chapitre des budgets

BUDGET PRINCIPAL - Présentation par chapitre comptable – M57

FONCTIONNEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 289 438,29	5 267 859,20	6 571 551,52	6 115 548,44
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 448 395,56	16 828 400,00	16 898 400,00	19 980 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 862 227,03	14 423 725,00	15 250 674,00	13 787 403,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	1 884 585,17	7 228 494,36	23 328,14
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 389 793,36	1 452 000,00	1 752 000,00	1 773 046,71
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 639 482,12	5 251 219,25	5 746 253,42	4 361 578,38
66	CHARGES FINANCIERES	24 989,68	26 500,00	36 500,00	14 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	26 159,44	5 000,00	72 210,62	5 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	3 198,00		-	
Somme :		39 683 683,48	45 139 288,62	53 556 083,92	46 059 904,67

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	8 262 594,86		8 510 143,72	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	30 145,01	2 500,00	23 000,00	54 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	150 697,00	180 000,00	200 000,00	183 378,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 753 050,87	1 782 590,00	1 939 571,00	1 998 460,00
73	IMPOTS ET TAXES	16 225 898,00	16 779 061,00	16 201 895,00	17 190 293,00
731	IMPOSITION DIRECTE	13 412 117,37	15 794 003,62	15 790 411,20	16 146 370,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	10 979 771,02	10 568 034,00	10 821 963,00	10 440 403,67
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	144 107,44	33 100,00	63 100,00	47 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	633,92		6 000,00	
Somme :		50 959 015,49	45 139 288,62	53 556 083,92	46 059 904,67



INVESTISSEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	150 697,00	180 000,00	200 000,00	183 378,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-		-	305 500,00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 424,20	2 000,00	2 000,00	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-		291 673,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	228 742,68	2 305 000,00	2 309 000,00	234 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	581 241,94	1 090 405,00	1 290 137,84	806 861,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 045 423,18	885 000,00	3 357 203,30	3 648 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 832 981,94	3 295 077,00	4 940 813,20	4 083 085,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 432 280,03	1 095 880,00	2 788 287,33	3 545 950,44
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PA	-		1 300 000,00	1 800,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	536,00	1 250 000,00	-	50 000,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	94 692,57	50 000,00	50 000,00	
45411	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	99 777,41	-	69 581,02	128 000,00
Somme :		6 467 796,95	10 153 362,00	16 598 695,69	12 986 574,44

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 124 024,86		368 474,08	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	1 884 585,17	7 228 494,36	23 328,14
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-	481 000,00	651 000,00	300 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	1 389 793,36	1 452 000,00	1 752 000,00	1 773 046,71
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-		100 000,00	305 500,00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 466 699,54	500 000,00	3 265 188,29	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 823 526,29	1 061 941,00	3 001 538,96	2 435 805,58
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 329,00	5 000,00	9 000,00	6 719 559,01
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	20 596,42		-	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 237,56		-	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 545 835,83	-	1 314 335,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	-	50 000,00	50 000,00	
45412	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE RECETTES	-	173 000,00	173 000,00	115 000,00
4581	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	2 064,00		-	
Somme :		6 836 271,03	10 153 362,00	16 598 695,69	12 986 574,44



BUDGET MOBILITE DURABLE - Présentation par chapitre comptable – M43

FONCTIONNEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2,10		-	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 245 120,05	10 052 134,00	10 052 134,00	9 854 540,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	163 702,18	166 500,00	169 000,00	185 700,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	475,83		-	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	129 050,00	129 050,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	216 724,00	218 350,00	218 350,00	511 187,92
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	27 083,41	28 010,00	53 010,00	28 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	70 225,80	73 795,00	73 795,00	60 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-			
Somme :		9 723 333,37	10 667 839,00	10 695 339,00	10 639 927,92

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	-			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	72 394,00	72 400,00	72 400,00	74 319,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV	1 255 423,48	1 171 430,00	1 198 930,00	1 239 544,00
73	IMPOTS ET TAXES	4 322 497,05	6 038 609,00	6 038 609,00	6 190 100,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 672 989,33	3 177 167,00	3 177 167,00	2 927 731,92
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	416 469,67	208 233,00	208 233,00	208 233,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	396,53	-	-	
Somme :		9 740 170,06	10 667 839,00	10 695 339,00	10 639 927,92



INVESTISSEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	765 963,99		890 949,79	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	72 394,00	72 400,00	72 400,00	74 319,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	273 815,80	275 000,00	275 000,00	276 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-		300 000,00	160 868,92
Somme :		1 112 173,79	347 400,00	1 538 349,79	511 187,92

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	129 050,00	129 050,00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	216 724,00	218 350,00	218 350,00	511 187,92
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-			
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			16 836,69	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-		874 113,10	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-		300 000,00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 500,00			
Somme :		221 224,00	347 400,00	1 538 349,79	511 187,92



BUDGET EAU POTABLE - Présentation par chapitre comptable – M49

FONCTIONNEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	196 189,13	369 700,00	769 700,00	373 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	346 380,12	414 000,00	414 000,00	473 700,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	1 459 200,00	4 710 300,00	2 218 255,80
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	868 913,84	870 000,00	1 170 000,00	1 011 647,08
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 400,42	58 000,00	236 451,49	50 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	45 588,95	40 200,00	40 200,00	35 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 593,87	40 000,00	240 000,00	45 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISI	82,00		-	
Somme :		1 514 148,33	3 251 100,00	7 580 651,49	4 207 102,88

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	3 312 488,85		4 299 551,49	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	926,10			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	105 229,01	108 000,00	138 000,00	126 902,88
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV	3 954 206,91	3 122 300,00	3 122 300,00	4 080 200,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	118 715,00	20 800,00	20 800,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7,98		-	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 259,00		-	
Somme :		7 492 832,85	3 251 100,00	7 580 651,49	4 207 102,88



INVESTISSEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	23 191,74		-	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	105 229,01	108 000,00	138 000,00	126 902,88
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500 968,52		65 000,00	514 850,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-		-	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	225 635,06	184 500,00	184 500,00	192 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 084,03	693 000,00	718 788,41	377 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 205,08	131 500,00	197 572,22	150 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 780 758,68	4 404 700,00	9 024 203,41	7 266 400,00
Somme :		3 711 072,12	5 521 700,00	10 328 064,04	8 627 152,88

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	-		872 483,51	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	1 459 200,00	4 710 300,00	2 218 255,80
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	868 913,84	870 000,00	1 170 000,00	1 011 647,08
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500 968,52		65 000,00	514 850,00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	2 405 778,01		1 679 133,03	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	307 223,14	276 000,00	1 831 147,50	1 000 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-	2 916 500,00	-	3 882 400,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500 672,12		-	
Somme :		4 583 555,63	5 521 700,00	10 328 064,04	8 627 152,88



Budget ASSAINISSEMENT - Présentation par chapitre comptable – M49

FONCTIONNEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 727 511,37	216 800,00	1 186 253,77	365 300,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	383 641,00	392 400,00	396 400,00	343 500,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	1 737 151,75	4 894 551,62	181 491,84
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	3 177 323,55	3 800 000,00	3 800 000,00	3 212 008,16
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 664,45	28 000,00	243 500,00	34 200,00
66	CHARGES FINANCIERES	296 106,98	314 500,00	314 500,00	250 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 648,01		240 000,00	20 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIO	2 949,00		100 000,00	
Somme :		5 619 844,36	6 488 851,75	11 175 205,39	4 406 500,00

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	3 568 590,95		4 686 353,64	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	793 718,51	614 000,00	614 000,00	861 000,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVI	5 697 969,01	5 874 851,75	5 874 851,75	3 545 500,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	178 097,53		-	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 422,39		-	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	66 399,61		-	
Somme :		10 306 198,00	6 488 851,75	11 175 205,39	4 406 500,00



INVESTISSEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	608 273,82		-	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	793 718,51	614 000,00	614 000,00	861 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	26 253,98	500 000,00	600 000,00	678 172,07
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	715,00		-	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 523 014,24	1 477 000,00	1 477 000,00	1 540 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	551 024,27	880 000,00	2 050 737,08	429 021,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 794,72	-	200 000,00	2 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 400 451,26	4 006 000,00	9 561 233,30	6 680 615,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	603 790,18	175 000,00	824 774,51	675 700,00
4581	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)				288 985,00
Somme :		7 510 035,98	7 652 000,00	15 327 744,89	11 155 493,07

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	-		204 175,75	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	1 737 151,75	4 894 551,62	181 491,84
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	3 177 323,55	3 800 000,00	3 800 000,00	3 212 008,16
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	26 253,98	500 000,00	600 000,00	678 172,07
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 163 470,20	1 439 848,25	4 381 744,19	600 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 213 514,00		-	5 519 136,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	133 650,00	175 000,00	1 447 273,33	675 700,00
4582	RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)				288 985,00
Somme :		7 714 211,73	7 652 000,00	15 327 744,89	11 155 493,07



Budget SPANC - Présentation par chapitre comptable – M49

FONCTIONNEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	Inscriptions 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 534,93	34 500,00	52 060,38	30 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	762,96	0,00	500,00	500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	500,00	500,00	500,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	32,00	0,00	0,00	
Somme :		6 329,89	35 000,00	53 060,38	31 000,00

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	Inscriptions 2025
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	18 281,85	0,00	18 060,38	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 056,76	35 000,00	35 000,00	31 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 051,66	0,00	0,00	
Somme :		24 390,27	35 000,00	53 060,38	31 000,00



BUDGET PARC D'ACTIVITE D'APPOIGNY - Présentation par chapitre comptable – M57

FONCTIONNEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	-			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 879,48	109 000,00	109 000,00	50 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	15 159 652,24	14 966 258,50	14 916 258,50	7 757 055,00
043	OPERATIONS ORDRE INTERIEUR SECTION FONCT.	-			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	10,00	10,00	
66	CHARGES FINANCIERES	86 752,72	81 110,00	81 110,00	80 100,00
Somme :		15 283 284,44	15 156 378,50	15 106 378,50	7 887 155,00

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	14 916 258,50	2 181 342,50	9 813 940,50	6 242 720,00
043	OPERATIONS ORDRE INTERIEUR SECTION FONCT.	-			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV	-	12 057 363,00	4 374 765,00	1 564 335,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	366 542,13	917 673,00	917 673,00	80 100,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	483,81			
Somme :		15 283 284,44	15 156 378,50	15 106 378,50	7 887 155,00



INVESTISSEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	-			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	14 916 258,50	2 181 342,50	9 813 940,50	6 242 720,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	243 393,74	12 784 916,00	5 102 318,00	1 514 335,00
Somme :		15 159 652,24	14 966 258,50	14 916 258,50	7 757 055,00

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	-			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	15 159 652,24	14 966 258,50	14 916 258,50	7 757 055,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-			
Somme :		15 159 652,24	14 966 258,50	14 916 258,50	7 757 055,00



BUDGET ECO POLE VENOUY - Présentation par chapitre comptable – M57

FONCTIONNEMENT**DEPENS**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 414 004,72	1 687 860,00	1 797 360,00	1 569 860,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	93 554,00	1 463 992,72	1 463 992,72	1 820 889,92
Somme :		1 507 558,72	3 151 852,72	3 261 352,72	3 390 749,92

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	1 507 558,72	3 151 852,72	3 261 352,72	3 390 749,92
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV	-		-	
Somme :		1 507 558,72	3 151 852,72	3 261 352,72	3 390 749,92

INVESTISSEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	93 554,00		1 507 558,72	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	1 507 558,72	3 151 852,72	3 261 352,72	3 390 749,92
Somme :		1 601 112,72	3 151 852,72	4 768 911,44	3 390 749,92

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	93 554,00	1 463 992,72	1 463 992,72	1 820 889,92
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-	1 687 860,00	3 304 918,72	1 569 860,00
Somme :		93 554,00	3 151 852,72	4 768 911,44	3 390 749,92



BUDGET ZONE D'ACTIVITE H2 MIGNOTTES - Présentation par chapitre comptable - M57

FONCTIONNEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 150,00	1 555 000,00	1 904 500,00	1 259 100,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	30 920,00	34 070,00	34 070,00	311 348,93
Somme :		34 070,00	1 589 070,00	1 938 570,00	1 570 448,93

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	34 070,00	1 589 070,00	1 938 570,00	1 570 448,93
Somme :		34 070,00	1 589 070,00	1 938 570,00	1 570 448,93

INVESTISSEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	30 920,00		34 070,00	
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS		944 000,00	944 000,00	38 100,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	34 070,00	645 070,00	994 570,00	1 532 348,93
Somme :		64 990,00	1 589 070,00	1 972 640,00	1 570 448,93

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	30 920,00	34 070,00	34 070,00	311 348,93
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-	1 555 000,00	1 938 570,00	1 259 100,00
Somme :		30 920,00	1 589 070,00	1 972 640,00	1 570 448,93



BUDGET AUX_AEROPARC - Présentation par chapitre comptable - M57

FONCTIONNEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		945 636,00	945 636,00	1 309 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			-	11 905,00
Somme :			945 636,00	945 636,00	1 320 905,00

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		945 636,00	945 636,00	1 320 905,00
Somme :			945 636,00	945 636,00	1 320 905,00

INVESTISSEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		945 636,00	945 636,00	1 320 905,00
Somme :			945 636,00	945 636,00	1 320 905,00

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			-	11 905,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		945 636,00	945 636,00	1 309 000,00
Somme :			945 636,00	945 636,00	1 320 905,00



BUDGET DECHETS COLLECTE - Présentation par chapitre comptable -M57

FONCTIONNEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 456 125,31	7 706 797,00	7 975 387,63	7 853 264,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 869 953,07	3 342 244,00	3 342 244,00	3 130 162,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	1 576 913,89	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	690 991,24	700 000,00	700 000,00	700 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 961,82	72 680,00	121 180,00	104 800,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	70,00	5 000,00	5 000,00	
Somme :		10 078 101,44	11 826 721,00	13 720 725,52	11 788 226,00

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	992 677,54	-	2 086 259,81	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 772,68	-	-	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	34 613,00	40 000,00	40 000,00	29 165,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV	1 670 160,56	1 699 911,00	1 499 911,00	1 625 100,00
73	IMPOTS ET TAXES				
731	IMPOSITION DIRECTE	8 519 906,00	9 302 810,00	9 302 810,00	9 490 461,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	938 009,23	784 000,00	784 000,00	643 500,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 601,35	-	7 744,71	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 620,89	-	-	
Somme :		12 164 361,25	11 826 721,00	13 720 725,52	11 788 226,00



INVESTISSEMENT

DEPENSE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	34 613,00	40 000,00	40 000,00	29 165,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-	1 000,00	1 000,00	1 500,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	864,00	-	254 484,00	210 300,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	778 435,50	630 000,00	2 145 667,10	2 034 824,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	400 000,00	700 000,00	2 179 635,00
Somme :		813 912,50	1 071 000,00	3 141 151,10	4 455 424,00

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	442 877,02	-	499 742,64	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	1 576 913,89	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	690 991,24	700 000,00	700 000,00	700 000,00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	179 786,88	169 000,00	193 494,57	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-	-	171 000,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-	202 000,00	-	3 755 424,00
Somme :		1 313 655,14	1 071 000,00	3 141 151,10	4 455 424,00



BUDGET PRESTATIONS DE SERVICE - Présentation par chapitre comptable – M57

FONCTIONNEMENT**DEPENSE**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 484,83	23 100,00	23 100,00	25 640,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	27 818,51	39 000,00	39 000,00	50 010,00
Somme :		42 303,34	62 100,00	62 100,00	75 650,00

RECETTE

Chapitre (C)	Chapitre (L)	Réalisé 2023	BP 2024	Budget Total 2024	BP 2025
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	665,90		-	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV	42 303,33	62 100,00	62 100,00	75 650,00
Somme :		42 969,23	62 100,00	62 100,00	75 650,00



Annexe 3 - Liste des emprunts par budget

Budget principal

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)									
	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
			Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)	2 648 233,28					227 066,68	13 899,93		2 784,27
1641 Emprunts en euros (total)	2 648 233,28					227 066,68	13 899,93		2 784,27
2020-03 MON535606EUR DO	1 173 333,28	10,83	F	Taux fixe à 0.52 %	0,521	106 666,68	5 893,33		909,04
2021-01 MON539777EUR	1 474 900,00	12	F	Taux fixe à 0.56 %	0,561	120 400,00	8 006,60		1 875,23
1643 Emprunts en devises (total)									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)									
Total général	2 648 233,28					227 066,68	13 899,93	0,00	2 784,27

Budget annexe Mobilité durable

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)									
	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
			Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)	3 493 320,98					275 359,47	55 090,04		10 868,88
1641 Emprunts en euros (total)	3 493 320,98					275 359,47	55 090,04		10 868,88
2018-03 MON525872 DO	1 068 750,00	14	F	Taux fixe à 1.47 %	1,500	75 000,00	15 509,27		3 692,61
2018-04 MON525860EUR DO	1 068 750,00	14	V	(Euribor 3M + 0.46)- Floor 0 sur Euribor 3M	3,263	75 000,00	31 465,76		5 586,92
2020-01 3000523 DO	1 355 820,98	10,29	F	Taux fixe à 0.62 %	0,622	125 359,47	8 115,01		1 589,35
1643 Emprunts en devises (total)									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)									
Total général	3 493 320,98					275 359,47	55 090,04	0,00	10 868,88



Budget annexe Eau potable

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
			Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)	804 507,95					168 997,21	32 589,12		13 972,95
1641 Emprunts en euros (total)	707 507,95					71 997,21	27 701,26		13 972,95
2017-02 3513936	151 721,11	3,32	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	35 342,67	7 176,41		3 746,25
2018-03 JUS MINS29563 DO	132 762,39	17,08	F	Taux fixe à 5.46 %	5,460	4 520,25	7 248,83		6 399,07
2019-42 ESCO 1165777 DO	15 000,00	2,26	F	Taux fixe à 4.34 %	4,411	6 000,00	553,36		91,14
2019-95 COU 47604	134 640,00	16,33	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,750	7 920,00	5 049,00		2 650,03
2019-94 COU 1355070 DO	101 500,00	17,33	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,750	5 800,00	3 098,19		396,18
2019-97 COU 1355069 DO	110 088,56	17,58	F	Taux fixe à 2.01 %	2,010	5 222,90	2 157,38		342,87
2019-101 IRA 07073022 ME	61 795,89	7,34	F	Taux fixe à 4.09 %	4,153	7 191,39	2 418,09		347,41
1643 Emprunts en devises (total)									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)	97 000,00					97 000,00	4 887,86		
2005-00 CAA 059405	97 000,00	0,96	F	Taux fixe à 4.97 %	5,042	97 000,00	4 887,86		
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)	209 087,92					20 768,87	0,00		0,00
1681 Autres emprunts (total)	143 236,12					13 021,47	0,00		0,00
2020-02 CHI 1086556	131 008,52	10,71	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 909,87	0,00		0,00
2020-03 1086548	12 227,60	10,82	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 111,60	0,00		0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)									
1687 Autres dettes (total)	65 851,80					7 747,40	0,00		0,00
2018-02 1076614	34 853,40	8,53	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 872,60	0,00		0,00
2017-05 1069411	30 998,40	7,55	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 874,80	0,00		0,00
Total général	1 013 595,87					189 766,08	32 589,12	0,00	13 972,95



Budget assainissement

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)									
	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
			Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)	10 215 889,75					1 183 318,98	245 106,17	86 101,57	
1641 Emprunts en euros (total)	10 215 889,75					1 183 318,98	245 106,17	86 101,57	
201204 - AN096685 DO	247 333,95	8,02	F	Taux fixe à 3.37 %	3,413	26 462,53	8 003,07	1 654,08	
201101 - 090655	795 000,00	5,21	V	(TAM(Postfixé) + 0.7)- Floor -0.7 sur TAM(Postfixé)	4,395	132 500,00	34 915,31	13 605,45	
201502 - MON531453EUR001 DO	625 854,53	7,42	F	Taux fixe à 1.4 %	1,407	79 706,00	8 344,72	615,93	
2019-27 VAL 1608183 DO	296 924,59	16,64	F	Taux fixe à 4.42 %	4,494	12 261,99	12 922,69	1 363,06	
2019-69 SAE 07080403 ME	40 158,44	2,02	F	Taux fixe à 4.1 %	4,100	12 914,58	1 646,50	1 089,08	
2019-13 STB 9943257 DO	18 646,56	10,4	F	Taux fixe à 1.77 %	1,782	1 630,62	319,26	29,28	
2019-40 STB 1467087 DO	217 170,31	6,02	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	27 764,09	7 991,87	6 776,53	
2019-07 SIE 8672604 DO	575 000,00	5,65	F	Taux fixe à 3.43 %	3,474	100 000,00	18 436,26	1 584,00	
2019-14 SIE AN096790 DO	1 070 666,63	3,23	F	Taux fixe à 3.62 %	3,620	267 666,67	38 758,13	22 205,18	
2019-39 AUG 1346491	21 051,08	3,5	F	Taux fixe à 4.25 %	4,250	4 938,93	894,67	342,39	
2019-03 CHA 3455016	11 215,13	0,98	F	Taux fixe à 3.43 %	3,430	11 215,13	384,59		
2019-12 CHA 98334664	32 629,84	1,98	F	Taux fixe à 0.49 %	0,491	16 274,98	130,02	1,11	
2019-74 CHA 08783993 ME	1 121 521,65	13,25	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	72 347,85	17 383,59	12 196,64	
2019-76 CHA 7128576 ME	8 840,43	1,2	F	Taux fixe à 2.6 %	2,600	4 363,48	229,85	92,47	
2019-77 CHA 7138215 ME	6 478,21	3,2	F	Taux fixe à 2.6 %	2,600	1 557,75	168,43	101,99	
2019-01 CHA 5780655 DO	113 812,68	14,65	F	Taux fixe à 1.12 %	1,125	7 137,00	1 244,80	116,16	
2019-08 CHE 8700992 DO	79 732,22	8,57	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	7 633,46	2 934,15	1 142,36	
2019-02 COU 3420058	864,58	0,23	F	Taux fixe à 5.9 %	6,032	864,58	12,94		
2019-11 ESCO 9564735	35 473,90	4,71	F	Taux fixe à 1.52 %	1,520	6 882,36	539,20	126,76	



2019-04 IRA 3468490	20 389,28	1,4	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	9 999,71	795,18	242,07
2019-41 IRA 1060078 DO	62 637,41	11,37	F	Taux fixe à 3.86 %	3,916	4 416,17	2 354,39	280,92
2019-10 MON 9476504	95 204,58	9,98	F	Taux fixe à 2.42 %	2,442	8 520,46	2 227,02	29,14
2019-72 MON 21081102 DO	146 313,05	14	F	Taux fixe à 1.54 %	1,549	9 439,12	2 198,88	0,00
2019-29 CHE MON531451EUR DO	244 920,17	10	F	Taux fixe à 3.86 %	3,860	18 292,78	9 453,92	8 723,52
2019-78 ESC MPH532700EUR DO	10 524,43	3	V	(Euribor 3M + 1.22)- Floor -1.22 sur Euribor 3M	4,055	3 096,96	359,40	56,02
2019-79 ESC MIN228754	87 570,76	12,33	F	Taux fixe à 4.88 %	4,880	4 981,74	4 273,45	2 675,70
2019-82 ESC 07137331 ME	9 862,41	3,21	F	Taux fixe à 4.15 %	4,150	2 317,32	409,29	247,89
2019-90 ESCO 07083376 ME	7 500,00	2,53	F	Taux fixe à 4.27 %	4,270	2 500,00	320,25	99,04
2019-92 ESC 07144705 ME	48 035,98	3,17	F	Taux fixe à 3.5 %	3,500	11 397,60	1 681,26	1 057,93
2019-31 STG MON532743EUR DO	5 297,60	0,25	V	(Euribor 3M + 0.18)- Floor -0.18 sur Euribor 3M	2,972	5 297,60	66,71	
2019-93 LIN MIN19004	35 371,55	2,92	F	Taux fixe à 5.11 %	5,175	11 200,96	1 666,20	99,50
2019-71 STB 20581204 ME	15 243,08	2,04	F	Taux fixe à 4.35 %	4,350	4 866,30	663,07	432,58
2019-28 SIE 17162 DO	275 000,00	2,67	V	(Euribor 3M + 0.0145)-Floor -0.0145 sur Euribor 3M	3,030	100 000,00	5 537,87	265,26
2019-96 VEN 1354748 DO	183 842,64	35	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,750	4 121,41	6 212,04	1 122,32
2019-70 VSS MON534555EUR	90 163,98	8,58	V	(Euribor 12M + 0.2)- Floor -0.2 sur Euribor 12M	3,659	9 131,47	3 296,47	769,95
2019-32B STG MIN535976EUR DO	21 223,77	14,58	V	(Euribor 3M + 0.12)- Floor -0.12 sur Euribor 3M	3,262	1 338,38	519,05	62,05
2021-01 CAA 062089G DO	1 060 000,00	26,32	F	Taux fixe à 0.78 %	0,782	40 000,00	8 151,00	1 436,50
2021-04 CAA MON539398EUR	1 280 581,13	12	F	Taux fixe à 0.22 %	0,220	104 537,24	2 731,04	639,63
2019-84 VEN 1382250 AV161017	1 197 833,20	35,33	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,750	33 741,76	36 929,63	4 819,09



168 Emprunts et dettes assimilées (Total)	2 839 739,55					342 663,75	0,00		0,00
1681 Autres emprunts (total)	2 839 739,55					342 663,75	0,00		0,00
2018-05 AUX 1078710	78 061,18	8,79	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 673,47	0,00		0,00
2019-36 VEN AESN 1081089 ME	170 208,00	14,16	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 347,20	0,00		0,00
2019-37 VEN AESN 1081093 ME	128 935,35	9,16	F	Taux fixe à 0 %	0,000	12 893,53	0,00		0,00
2019-33 VAL AESN 1029215	57 121,60	7,68	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 140,20	0,00		0,00
2019-34 VAL AESN 1033890	7 430,56	2,5	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 476,87	0,00		0,00
2019-24 SIE AESN 0648194	2 666,62	0,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 666,62	0,00		
2019-25 SIE AESN 0700074 01	5 032,00	0,74	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 032,00	0,00		
2019-26 SIE AESN 070006	182 794,63	3,58	F	Taux fixe à 0 %	0,000	45 698,67	0,00		0,00
2019-56 MON AESN 1044028	45 228,70	4,27	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 045,73	0,00		0,00
2019-60 APP AESN 1060678	33 475,20	7,74	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 184,40	0,00		0,00
2019-63 MON AESN 1032195	14 224,36	2,3	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 741,47	0,00		0,00
2019-58 LIN AESN 1050168	28 533,50	9,92	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 853,35	0,00		0,00
2019-51 STB AESN 1015277	2 129,80	0,46	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 129,80	0,00		
2019-89 AUX AESN 1085020	115 046,00	9,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 504,60	0,00		0,00
2019-57 CHE 1044147	16 322,40	3,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 080,60	0,00		0,00
2019-59 CHE 1060628	5 958,84	6,92	F	Taux fixe à 0 %	0,000	851,27	0,00		0,00
2019-61 CHA 1065697	32 421,89	7,67	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 052,73	0,00		0,00
2019-62 MON 1074083	155 451,02	8,18	F	Taux fixe à 0 %	0,000	17 272,33	0,00		0,00
2019-100 APP 1085371	21 344,00	9,93	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 134,40	0,00		0,00
2019-53 MOR 1019769	4 853,40	5,9	F	Taux fixe à 0 %	0,000	808,90	0,00		0,00
2019-43 STG 1055681	11 844,00	5,69	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 974,00	0,00		0,00
2019-55STB 1027920 1	3 919,20	2,2	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 306,40	0,00		0,00
2020-04 CHE AESN 1024450	2 438,40	1,28	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 219,20	0,00		0,00
2019-68 ESC AESN 1019865	3 773,70	5,65	F	Taux fixe à 0 %	0,000	628,95	0,00		0,00
2021-03 AUX AESN 1091744	58 431,54	12,05	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 494,73	0,00		0,00
2020-01 GUR AESN 1088053	39 341,87	13,05	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 810,13	0,00		0,00



2019-88 VEN 1086443	39 827,25	14,93	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 655,15	0,00		0,00
2019-87 VEN 1086449	74 265,35	9,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 426,53	0,00		0,00
2021-02 AUX AESN 1093846	23 076,74	12,3	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 775,13	0,00		0,00
2019-50 STB AESN 1014766	97 776,16	5,46	F	Taux fixe à 0 %	0,000	16 296,03	0,00		0,00
2022-01 AUX AESN 1096712	8 688,34	12,5	F	Taux fixe à 0 %	0,000	668,33	0,00		0,00
2022-02 APP AESN 1096708	40 443,00	12,75	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 111,00	0,00		0,00
2023-01 CHI AESN 1096176	379 978,67	13,28	F	Taux fixe à 0 %	0,000	27 141,33	0,00		0,00
2023-02 STB AESN 1099729	56 319,20	13,28	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 022,80	0,00		0,00
2023-03 CHI AESN 1096175	92 694,35	18,28	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 878,65	0,00		0,00
2023-04 VINC AESN 1095193	133 636,53	13,05	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 545,47	0,00		0,00
2023-05 AUX AESN 1103854	159 778,27	13,76	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 412,73	0,00		0,00
2023-06 GYLE AESN 1101378	103 829,60	13,93	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 416,40	0,00		0,00
2023-07 APPO AESN 1105477	168 660,80	13,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	12 047,20	0,00		0,00
2019-64 CHE AESN 1032974	7 325,56	2,42	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 441,87	0,00		0,00
2013-10 AUX 10410771	17 990,63	3,46	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 497,67	0,00		0,00
2010-02 AUX 10200841	2 100,18	0,65	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 100,18	0,00		
2010-01 AUX 1009341	3 600,42	0,21	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 600,42	0,00		
2017-04 / 1064655	31 170,62	7,82	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 896,34	0,00		0,00
2017-05 AUX 1072030	54 397,33	7,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 799,67	0,00		0,00
2014-03 AUX 1044234 ME	9 055,70	4,15	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 811,13	0,00		0,00
2012-05 AUX 10344001	15 111,60	2,97	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 037,20	0,00		0,00
2014-04 AUX 1052090	19 289,70	4,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 857,93	0,00		0,00
2012-08 AUX 1024334	21 746,83	1,28	F	Taux fixe à 0 %	0,000	10 873,37	0,00		0,00
2012-07 AUX 10306021	10 629,00	2,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 543,00	0,00		0,00
2012-09 AUX 1023130 ME	11 755,36	2,14	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 918,47	0,00		0,00
2012-06 AUX 10357801	29 604,60	2,97	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 868,20	0,00		0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)									
1687 Autres dettes (total)									
Total général	13 055 629,30					1 525 982,73	245 106,17	0,00	86 101,57



Budget parc d'activité d'Appoigny

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
			Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)	7 363 118,50					200 000,00	80 068,24		14 426,07
1641 Emprunts en euros (total)	7 363 118,50					200 000,00	80 068,24		14 426,07
2016-01 MON521689EUR DO	450 000,00	2	F	Taux fixe à 0.52 %	0,521	200 000,00	1 950,00		321,39
2017-04 108516G DO	6 913 118,50	8,07	F	Taux fixe à 1.13 %	1,135	0,00	78 118,24		14 104,68
1643 Emprunts en devises (total)									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)									
Total général	7 363 118,50					200 000,00	80 068,24	0,00	14 426,07





communauté
de l'auxerrois

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

Politique publique	Action/ Investissement	Montant total	Total Budget 2024	2025	2026	2027
PLAN CLIMAT TERRITORIAL	Méthanisation	150 000	0	150 000		
PLAN CLIMAT TERRITORIAL	Panneaux pour zone natura 2000	4 243	2 093	2 150		
ADMINISTRATION DROITS DES SO	Dispositif ADS	89 926	75 956	8 000		
ADMINISTRATION GENERALE	Véhicules Enveloppe commande publique	2 988 814	1 445 075	765 000		
ADMINISTRATION GENERALE	BMA / Besoin en maintien actif (informatique, mobilier, matériel)	2 350 891	439 293	171 500	250 000	
ADMINISTRATION GENERALE	BMA INF/ Licence Agreement Oracle pour 3 ans	202 470	68 400	14 325		
ADMINISTRATION GENERALE	BMA INF/ Upgrade Windows DataCenter	65 000	0	65 000		
ADMINISTRATION GENERALE	Logiciel rédaction marchés publics	30 000		30 000		
ADMINISTRATION GENERALE	BMA INF/ Autres demandes utilisateurs Logiciel	373 554	18 001	255 160		
ADMINISTRATION GENERALE	ATAL	15 226	0	15 226		
ADMINISTRATION GENERALE	Softphone Mitel 10 licences	45 240	10 000	27 000		
ADMINISTRATION GENERALE	BMA/ Travaux bâtiments agglo	49 000	0	49 000		
AMENAGEMENT TERRITORIAL	Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)	861 300	200 200	250 000	233 316	
AMENAGEMENT TERRITORIAL	Plan Paysage + RLPI	204 000	132 000	72 000		
AMENAGEMENT TERRITORIAL	Plan Sauvegarde et Mise en Valeur	600 000	100 000	120 000	345 896	
AMENAGEMENT TERRITORIAL	Acquisitions foncières	289 368	0	20 000		
COHESION SOCIALE	ANRU : Construction bâtiment tertiaire et économie sociale et solidaire	5 000 000	14 265	50 000		
AMENAGEMENT TERRITORIAL	Fonds de concours aux communes	316 446	67 301	100 000	100 000	
COMMUNICATION ASSEMBLE	Fonds de soutien	870 000	379 446	220 000	246 011	
CULTURE	Restauration archives	29 865	4 000	5 000	5 000	
CULTURE	Enseignement musical / Travaux	1 089 611		1 089 611		
CULTURE	Enseignement musical/ Matériel et équipement	155 980	16 044	139 936		



Politique publique	Action/ Investissement	Montant total	Total Budget 2024	2025	2026	2027
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Foncier économique	1 841 373	1 426 754	300 000		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Reprises acquisitions EPF	4 560 000	0	340 000	110 000	244 000
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Portage EPF	132 788	0	0	15 000	15 000
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Foncière de commerce et revitalisation	1 250 000	1 250 000	0	0	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Programme Voirie ZAE	3 774 182	240 000	410 000	240 000	240 000
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Mobilier AuxRFactory - AuxR Green Lab	224 587	137 187	87 400		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Matériel de bureau et informatique TLIE/AuxR Lab	215 506	117 305	86 000		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Programme Voirie ZAE - Extension rue de l'Europe Appoigny	100 000	0	100 000		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Aide aux entreprises	423 987	168 000	30 000	50 000	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Plantation d'arbres ZAE	100 000	50 000	50 000		
EAUX PLUVIALES	Budget principal EAUX PLUVIALES	3 142 436	213 834	199 200	200 000	200 000
GENS DU VOYAGE	Frais étude aire d'accueil permanente/ Travaux	1 529 312	740 086	750 000		
GENS DU VOYAGE	Aire de grand passage	861 289	0	640 000	200 000	
HABITAT	Subvention habitat CA (OPAH)	1 775 000	355 000	100 000	355 000	355 000
HABITAT	Aides à la production de LLS + résidence étudiante	169 500	66 000	30 000		
HABITAT	Complément programme subvention habitat	500 000	0	250 000	250 000	
HABITAT	Prise de participation foncière	50 000	0	50 000		
INSTALLATIONS PORTUAIRES	Haltes nautiques	1 013 835	945 624	48 000		
MOBILITE	Achats vélos libre service et stations de recharge	1 873 085	603 775	362 000	362 000	
MOBILITE	Contournement sud LISA	27 650 000	0	2 765 000	8 295 000	8 295 000
MOBILITE	Chemins ruraux - projet contournement sud	1 100 000	300 000	800 000		
MOBILITE	Réseau de pistes cyclables sécurisées	6 663 717	100 000	600 000	1 463 000	1 500 000
MOBILITE	Mise en accessibilité arrêts bus/ abris vélos	82 000		82 000		
MOBILITE	Aires de covoiturage Auxerrois	644 112	5 316	17 000		
SPORT	Soutien aux investissements de l'AJA	540 000	108 000	108 000	108 000	108 000
SPORT	STADE NAUTIQUE +contrat de chauffe	3 155 870	70 439	185 189	347 470	347 470
SPORT	SNAS/ Mobilier Logiciel et Matériel aquatique	174 674	42 086	9 200		
SPORT	SNAS Murs Rideaux	3 150 000	400 000	0	250 000	1 500 000
TOURISME	Balisage des chemins de randonnée	140 041	0	120 000		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE DE
L'AUXERROIS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006711400013

POSTE COMPTABLE : Centre des finances publiques d'Auxerre

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	40
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	41
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	43
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	46
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	51

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	53
A1.01 - Opérations non ventilables	56
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	57
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	60
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	61
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	62
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	65
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	68
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	71
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	72
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	75
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	77
A1.908 - Fonction 8 - Transports	80
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	84
A2.01 - Opérations non ventilables	86
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	87
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	91
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	92
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	93
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	96
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	99
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	102
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	103
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	104
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	107
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	109
A2.938 - Fonction 8 - Transports	112

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	116
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	117
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	121
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	1



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	123
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	125
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	126
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	127
B3.1 - Etat des provisions constituées	132
B3.2 - Etalement des provisions	134
B4 - Etat des charges transférées	135
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	136
B6 - Prêts	139
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	140
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	141
B7.3 - Etat des emprunts garantis	142
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	148
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	149
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	150
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	151
B7.8 - Autres engagements donnés	152
B7.9 - Autres engagements reçus	153
B8 - Subventions versées	154
B9 - Etat du personnel	155
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	159
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	160
B11.2 - Liste des établissements publics créés	161
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	162
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	163
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	164
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	165
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	166
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	167
D3 - Décisions en matière de taux	169
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	170
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	171
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	173
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	174
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	175

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	71140

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	28310682.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	622.20
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	644.88
3	Dépenses d'équipement brut / population	171.66
4	Encours de dette / population (2) (3)	37.23
5	DGF / population	95.55
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	45.14
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96.99
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	26.62
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	5.77
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	3.52

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	12 986 574,44	12 986 574,44
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		12 986 574,44	12 986 574,44
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	46 059 904,67	46 059 904,67
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		46 059 904,67	46 059 904,67
TOTAL DU BUDGET (4)		59 046 479,11	59 046 479,11

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
INVAP22020/2022	ANRU CONSTRUCTION BATIMENT STE GENEVIEVE	2220	5 000 000,00
AP23040/2023	CONTOURNEMENT SUD AUXERRE	23040	27 650 000,00
INVAP24051/2024	FONCIERE DE REVITALISATION	24051	1 250 000,00
AP23042/2023	FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES	23042	870 000,00
AP22004/2022	PLU INTERCOMMUNAL	2204	861 300,00
AP22005/2022	PSMV - PLAN DE SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR	2205	600 000,00
INVAP24059/2024	SCHEMA CYCLABLE	24059	6 663 717,60
INVAP22007/2022	SUBVENTIONS OPAH-RU	2207	1 775 000,00
TOTAL			44 670 017,60
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			44 670 017,60

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 090 405,00	0,00	806 861,00	806 861,00	806 861,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	885 000,00	0,00	3 648 000,00	3 648 000,00	3 648 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 295 077,00	0,00	4 083 085,00	4 083 085,00	4 083 085,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 095 880,00	0,00	3 545 950,44	3 545 950,44	3 545 950,44
Total des dépenses d'équipement		6 366 362,00	0,00	12 083 896,44	12 083 896,44	12 083 896,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 305 000,00	0,00	234 000,00	234 000,00	234 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 250 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses financières		3 557 000,00	0,00	285 800,00	285 800,00	285 800,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	50 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00	128 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		9 973 362,00	0,00	12 497 696,44	12 497 696,44	12 497 696,44

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	180 000,00		183 378,00	183 378,00	183 378,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		305 500,00	305 500,00	305 500,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		180 000,00		488 878,00	488 878,00	488 878,00

TOTAL	10 153 362,00	0,00	12 986 574,44	12 986 574,44	12 986 574,44
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 986 574,44
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 061 941,00	0,00	2 435 805,58	2 435 805,58	2 435 805,58
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	6 715 559,01	6 715 559,01	6 715 559,01
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 061 941,00	0,00	9 151 364,59	9 151 364,59	9 151 364,59
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	4 545 835,83	0,00	1 314 335,00	1 314 335,00	1 314 335,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	481 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Total des recettes financières		5 531 835,83	0,00	1 618 335,00	1 618 335,00	1 618 335,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	223 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 816 776,83	0,00	10 884 699,59	10 884 699,59	10 884 699,59

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 884 585,17		23 328,14	23 328,14	23 328,14
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 452 000,00		1 773 046,71	1 773 046,71	1 773 046,71
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		305 500,00	305 500,00	305 500,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 336 585,17		2 101 874,85	2 101 874,85	2 101 874,85

TOTAL	10 153 362,00	0,00	12 986 574,44	12 986 574,44	12 986 574,44
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 986 574,44
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 612 996,85
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	5 267 859,20	0,00	6 115 548,44	6 115 548,44	6 115 548,44
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	16 828 400,00	0,00	19 980 000,00	19 980 000,00	19 980 000,00
014	Atténuations de produits	14 423 725,00	0,00	13 787 403,00	13 787 403,00	13 787 403,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5 251 219,25	0,00	4 361 578,38	4 361 578,38	4 361 578,38
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		41 771 203,45	0,00	44 244 529,82	44 244 529,82	44 244 529,82
66	Charges financières	26 500,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		41 802 703,45	0,00	44 263 529,82	44 263 529,82	44 263 529,82

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 884 585,17		23 328,14	23 328,14	23 328,14
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 452 000,00		1 773 046,71	1 773 046,71	1 773 046,71
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 336 585,17		1 796 374,85	1 796 374,85	1 796 374,85

TOTAL	45 139 288,62	0,00	46 059 904,67	46 059 904,67	46 059 904,67
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	46 059 904,67
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	2 500,00	0,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 782 590,00	0,00	1 998 460,00	1 998 460,00	1 998 460,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	16 779 061,00	0,00	17 190 293,00	17 190 293,00	17 190 293,00
731	Fiscalité locale	15 794 003,62	0,00	16 146 370,00	16 146 370,00	16 146 370,00
74	Dotations et participations (3)	10 568 034,00	0,00	10 440 403,67	10 440 403,67	10 440 403,67
75	Autres produits de gestion courante (3)	33 100,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
Total des recettes de gestion courante		44 959 288,62	0,00	45 876 526,67	45 876 526,67	45 876 526,67
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		44 959 288,62	0,00	45 876 526,67	45 876 526,67	45 876 526,67

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	180 000,00	0,00	183 378,00	183 378,00	183 378,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		180 000,00	0,00	183 378,00	183 378,00	183 378,00

TOTAL	45 139 288,62	0,00	46 059 904,67	46 059 904,67	46 059 904,67
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	46 059 904,67
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 612 996,85	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	183 378,00	183 378,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	234 000,00	0,00	234 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 417 000,00		4 417 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	436 861,00	0,00	436 861,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	563 000,00	0,00	563 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	3 721 085,00	305 500,00	4 026 585,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	2 945 950,44	0,00	2 945 950,44
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 800,00	0,00	1 800,00
27	Autres immobilisations financières (3)	50 000,00	0,00	50 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	128 000,00	0,00	128 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		12 497 696,44	488 878,00	12 986 574,44

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 986 574,44
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	6 115 548,44		6 115 548,44
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	19 980 000,00		19 980 000,00
014	Atténuations de produits	13 787 403,00		13 787 403,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	4 361 578,38	0,00	4 361 578,38
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	14 000,00	0,00	14 000,00
67	Charges spécifiques (9)	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	1 773 046,71	1 773 046,71
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		23 328,14	23 328,14
Dépenses de fonctionnement – Total		44 263 529,82	1 796 374,85	46 059 904,67

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	46 059 904,67
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 435 805,58	0,00	2 435 805,58
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 719 559,01	0,00	6 719 559,01
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	5 500,00	5 500,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	300 000,00	300 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 314 335,00	0,00	1 314 335,00
28	Amortissement des immobilisations		1 773 046,71	1 773 046,71
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	115 000,00	0,00	115 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		23 328,14	23 328,14
024	Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00		300 000,00
Recettes d'investissement – Total		10 884 699,59	2 101 874,85	12 986 574,44

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 986 574,44
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	54 000,00		54 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 998 460,00		1 998 460,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	17 190 293,00		17 190 293,00
731	Fiscalité locale	16 146 370,00		16 146 370,00
74	Dotations et participations (8)	10 440 403,67		10 440 403,67
75	Autres produits de gestion courante (8)	47 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	183 378,00	183 378,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		45 876 526,67	183 378,00	46 059 904,67

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	46 059 904,67
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 153 362,00	0,00	44 670 017,60	12 986 574,44	12 986 574,44	4 417 000,00	8 569 574,44	12 986 574,44
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	788 455,00	0,00	0,00	436 861,00	436 861,00	0,00	436 861,00	436 861,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	310 000,00	0,00	0,00	563 000,00	563 000,00	0,00	563 000,00	563 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 749 877,00	0,00	0,00	3 721 085,00	3 721 085,00	0,00	3 721 085,00	3 721 085,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 092 880,00	0,00	0,00	2 945 950,44	2 945 950,44	0,00	2 945 950,44	2 945 950,44
	Total des opérations d'équipement (3)	1 425 150,00	0,00	44 670 017,60	4 417 000,00	4 417 000,00	4 417 000,00	0,00	4 417 000,00
Total des dépenses d'équipement		6 366 362,00	0,00	44 670 017,60	12 083 896,44	12 083 896,44	4 417 000,00	7 666 896,44	12 083 896,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 305 000,00	0,00		234 000,00	234 000,00		234 000,00	234 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
27	Autres immobilisations financières	1 250 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		3 557 000,00	0,00	0,00	285 800,00	285 800,00	0,00	285 800,00	285 800,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	50 000,00	0,00	0,00	128 000,00	128 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00
Total des dépenses réelles		9 973 362,00	0,00	44 670 017,60	12 497 696,44	12 497 696,44	4 417 000,00	8 080 696,44	12 497 696,44
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	180 000,00			183 378,00	183 378,00		183 378,00	183 378,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			305 500,00	305 500,00		305 500,00	305 500,00
Total des dépenses d'ordre		180 000,00			488 878,00	488 878,00		488 878,00	488 878,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	12 986 574,44
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.



- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		10 153 362,00	0,00	12 986 574,44	12 986 574,44	12 986 574,44
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 061 941,00	0,00	2 435 805,58	2 435 805,58	2 435 805,58
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	6 715 559,01	6 715 559,01	6 715 559,01
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 061 941,00	0,00	9 151 364,59	9 151 364,59	9 151 364,59
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	5 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 545 835,83	0,00	1 314 335,00	1 314 335,00	1 314 335,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	481 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Total des recettes financières		5 531 835,83	0,00	1 618 335,00	1 618 335,00	1 618 335,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	223 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
Total des recettes réelles		6 816 776,83	0,00	10 884 699,59	10 884 699,59	10 884 699,59
021	Virement de la section de fonctionnement	1 884 585,17		23 328,14	23 328,14	23 328,14
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 452 000,00		1 773 046,71	1 773 046,71	1 773 046,71
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		305 500,00	305 500,00	305 500,00
Total des recettes d'ordre		3 336 585,17		2 101 874,85	2 101 874,85	2 101 874,85

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	12 986 574,44
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.



- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		10 153 362,00	0,00	44 670 017,60	12 986 574,44	12 986 574,44	4 417 000,00	8 569 574,44	12 986 574,44
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	788 455,00	0,00	0,00	436 861,00	436 861,00	0,00	436 861,00	436 861,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	132 000,00	0,00	0,00	72 000,00	72 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00
2031	Frais d'études	390 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
2051	Concessions, droits similaires	256 455,00	0,00	0,00	298 861,00	298 861,00	0,00	298 861,00	298 861,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	310 000,00	0,00	0,00	563 000,00	563 000,00	0,00	563 000,00	563 000,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	50 000,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	108 000,00	0,00	0,00	108 000,00	108 000,00	0,00	108 000,00	108 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	40 000,00	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 749 877,00	0,00	0,00	3 721 085,00	3 721 085,00	0,00	3 721 085,00	3 721 085,00
2111	Terrains nus	170 000,00	0,00	0,00	417 000,00	417 000,00	0,00	417 000,00	417 000,00
2115	Terrains bâtis	175 000,00	0,00	0,00	440 000,00	440 000,00	0,00	440 000,00	440 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	50 000,00	0,00	0,00	53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00
21351	Bâtiments publics	579 000,00	0,00	0,00	261 000,00	261 000,00	0,00	261 000,00	261 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	4 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21728	Autres agencements (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	1 089 611,00	1 089 611,00	0,00	1 089 611,00	1 089 611,00
21828	Autres matériels de transport	1 200 000,00	0,00	0,00	765 000,00	765 000,00	0,00	765 000,00	765 000,00
21838	Autre matériel informatique	205 377,00	0,00	0,00	186 724,00	186 724,00	0,00	186 724,00	186 724,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	190 700,00	0,00	0,00	57 600,00	57 600,00	0,00	57 600,00	57 600,00
2188	Autres immobilisations corporelles	175 800,00	0,00	0,00	326 150,00	326 150,00	0,00	326 150,00	326 150,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 092 880,00	0,00	0,00	2 945 950,44	2 945 950,44	0,00	2 945 950,44	2 945 950,44
2313	Constructions	652 880,00	0,00	0,00	1 354 750,44	1 354 750,44	0,00	1 354 750,44	1 354 750,44

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2315	Install., matériel et outill. technique	440 000,00	0,00		1 591 200,00	1 591 200,00	0,00	1 591 200,00	1 591 200,00
	Total des opérations d'équipement (4)	1 425 150,00	0,00	44 670 017,60	4 417 000,00	4 417 000,00	4 417 000,00	0,00	4 417 000,00
Total des dépenses d'équipement		6 366 362,00	0,00	44 670 017,60	12 083 896,44	12 083 896,44	4 417 000,00	7 666 896,44	12 083 896,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10222	FCTVA	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	2 305 000,00	0,00		234 000,00	234 000,00		234 000,00	234 000,00
1641	Emprunts en euros	2 300 000,00	0,00		230 000,00	230 000,00		230 000,00	230 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
261	Titres de participation	0,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
27	Autres immobilisations financières	1 250 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	1 250 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		3 557 000,00	0,00	0,00	285 800,00	285 800,00	0,00	285 800,00	285 800,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	50 000,00	0,00	0,00	128 000,00	128 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00
4541102	TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00		48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00
4541104	TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
458101	TX COMPTE DE TIERS PERIL	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		9 973 362,00	0,00	44 670 017,60	12 497 696,44	12 497 696,44	4 417 000,00	8 080 696,44	12 497 696,44
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	180 000,00			183 378,00	183 378,00		183 378,00	183 378,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	180 000,00			183 378,00	183 378,00		183 378,00	183 378,00
13912	Subv. transf. Régions	180 000,00			183 378,00	183 378,00		183 378,00	183 378,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			305 500,00	305 500,00		305 500,00	305 500,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21318	Autres bâtiments publics	0,00			305 500,00	305 500,00		305 500,00	305 500,00
Total des dépenses d'ordre		180 000,00			488 878,00	488 878,00		488 878,00	488 878,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
2011	TIERS LIEU	AP2011 BPL	995 082,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2204	PLU INTERCOMMUNAL	AP22004	308 252,32	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	0,00
2205	PSMV - PLAN DE SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR	AP22005	34 104,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	0,00
2207	SUBVENTIONS OPAH-RU	INVAP22007	65 032,05	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
2220	ANRU BATIMENT STE GENEVIEVE	INVAP22020	73 036,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23040	CONTOURNEMENT SUD AUXERRE	AP23040	0,00	0,00	2 765 000,00	2 765 000,00	2 765 000,00	0,00
23041	ANRU ROSOIRS	AP23041	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23042	FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES	AP23042	232 553,70	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	0,00
2335	ACQUISITION VELOS LIBRE SERVICE STATIONS RECHARGE	INVAP23035	0,00	0,00	362 000,00	362 000,00	362 000,00	0,00
24051	FONCIERE DE REVITALISATION	INVAP24051	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24059	SCHEMA CYCLABLE	INVAP24059	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	0,00
TOTAL			1 708 061,44	0,00	4 417 000,00	4 417 000,00	4 417 000,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2011
LIBELLE : TIERS LIEU
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP2011 BPL

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 048 999,93	995 082,59	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 048 999,93	995 082,59	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 048 999,93	995 082,59	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2204
LIBELLE : PLU INTERCOMMUNAL
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP22004

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		708 671,88	308 252,32	a 0,00	250 000,00	b 250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	708 671,88	308 252,32	0,00	250 000,00	250 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	708 671,88	308 252,32	0,00	250 000,00	250 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-250 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2205
LIBELLE : PSMV - PLAN DE SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP22005

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		620 345,00	34 104,00	a	120 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	620 345,00	34 104,00	0,00	120 000,00	120 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	620 345,00	34 104,00	0,00	120 000,00	120 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-120 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2207
LIBELLE : SUBVENTIONS OPAH-RU
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP22007

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 485 000,00	65 032,05	a	100 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	2 485 000,00	65 032,05	0,00	100 000,00	100 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	2 485 000,00	65 032,05	0,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-100 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2220
LIBELLE : ANRU BATIMENT STE GENEVIEVE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP22020

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		76 000,00	73 036,78	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	25 045,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	25 045,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	76 000,00	43 191,78	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	76 000,00	43 191,78	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		3 008,40	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	3 008,40	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	3 008,40	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 23040
LIBELLE : CONTOURNEMENT SUD AUXERRE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP23040

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		50 652 500,00	0,00	a	0,00	b	2 765 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	50 652 500,00	0,00	0,00	2 765 000,00		2 765 000,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	50 652 500,00	0,00	0,00	2 765 000,00		2 765 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 765 000,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 23041
LIBELLE : ANRU ROSOIRS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP23041

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		22 000,00	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	22 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
2313	Constructions	22 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 23042
LIBELLE : FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP23042

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		870 000,00	232 553,70	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	870 000,00	232 553,70	0,00	220 000,00	220 000,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	36 241,50	35 132,50	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	833 758,50	197 421,20	0,00	220 000,00	220 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-220 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2335
LIBELLE : ACQUISITION VELOS LIBRE SERVICE STATIONS RECHARGE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP23035

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 836 260,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 832 760,00	0,00	0,00	362 000,00	362 000,00
2152	Installations de voirie	548 403,20	0,00	0,00	103 000,00	103 000,00
21828	Autres matériels de transport	1 284 356,80	0,00	0,00	259 000,00	259 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-362 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24051
LIBELLE : FONCIERE DE REVITALISATION
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP24051

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24059
LIBELLE : SCHEMA CYCLABLE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP24059

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
DEPENSES		6 663 717,60	0,00	a	0,00	600 000,00	b	600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 663 717,60	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00		600 000,00
2313	Constructions	6 663 717,60	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00		600 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-600 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		10 153 362,00	0,00	12 986 574,44	12 986 574,44	12 986 574,44
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 061 941,00	0,00	2 435 805,58	2 435 805,58	2 435 805,58
13146	Attributions compensation investissement	911 941,00	0,00	1 130 100,00	1 130 100,00	1 130 100,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	924 564,58	924 564,58	924 564,58
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	225 141,00	225 141,00	225 141,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	6 715 559,01	6 715 559,01	6 715 559,01
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	6 715 559,01	6 715 559,01	6 715 559,01
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 061 941,00	0,00	9 151 364,59	9 151 364,59	9 151 364,59
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	5 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 545 835,83	0,00	1 314 335,00	1 314 335,00	1 314 335,00
276351	Créance GFP de rattachement	4 545 835,83	0,00	1 314 335,00	1 314 335,00	1 314 335,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	481 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Total des recettes financières		5 531 835,83	0,00	1 618 335,00	1 618 335,00	1 618 335,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	223 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
Total des recettes réelles		6 816 776,83	0,00	10 884 699,59	10 884 699,59	10 884 699,59
021	Virement de la section de fonctionnement	1 884 585,17		23 328,14	23 328,14	23 328,14
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 452 000,00		1 773 046,71	1 773 046,71	1 773 046,71
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 400 000,00		1 773 046,71	1 773 046,71	1 773 046,71
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	52 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		305 500,00	305 500,00	305 500,00
2031	Frais d'études	0,00		5 500,00	5 500,00	5 500,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'ordre	3 336 585,17		2 101 874,85	2 101 874,85	2 101 874,85

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		45 139 288,62	0,00	0,00	46 059 904,67	46 059 904,67	0,00	46 059 904,67	46 059 904,67
011	Charges à caractère général (3)	5 267 859,20	0,00	0,00	6 115 548,44	6 115 548,44	0,00	6 115 548,44	6 115 548,44
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	16 828 400,00	0,00		19 980 000,00	19 980 000,00		19 980 000,00	19 980 000,00
014	Atténuations de produits	14 423 725,00	0,00		13 787 403,00	13 787 403,00		13 787 403,00	13 787 403,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5 251 219,25	0,00	0,00	4 361 578,38	4 361 578,38	0,00	4 361 578,38	4 361 578,38
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		41 771 203,45	0,00	0,00	44 244 529,82	44 244 529,82	0,00	44 244 529,82	44 244 529,82
66	Charges financières	26 500,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		31 500,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00		19 000,00	19 000,00
Total des dépenses réelles		41 802 703,45	0,00	0,00	44 263 529,82	44 263 529,82	0,00	44 263 529,82	44 263 529,82
023	Virement à la section d'investissement	1 884 585,17			23 328,14	23 328,14		23 328,14	23 328,14
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 452 000,00			1 773 046,71	1 773 046,71		1 773 046,71	1 773 046,71
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 336 585,17			1 796 374,85	1 796 374,85		1 796 374,85	1 796 374,85

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	46 059 904,67
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.



(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		45 139 288,62	0,00	46 059 904,67	46 059 904,67	46 059 904,67
013	Atténuations de charges (2)	2 500,00	0,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 782 590,00	0,00	1 998 460,00	1 998 460,00	1 998 460,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	16 779 061,00	0,00	17 190 293,00	17 190 293,00	17 190 293,00
731	Fiscalité locale	15 794 003,62	0,00	16 146 370,00	16 146 370,00	16 146 370,00
74	Dotations et participations (2)	10 568 034,00	0,00	10 440 403,67	10 440 403,67	10 440 403,67
75	Autres produits de gestion courante (2)	33 100,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
Total des recettes de gestion des services		44 959 288,62	0,00	45 876 526,67	45 876 526,67	45 876 526,67
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		44 959 288,62	0,00	45 876 526,67	45 876 526,67	45 876 526,67
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	180 000,00	0,00	183 378,00	183 378,00	183 378,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		180 000,00	0,00	183 378,00	183 378,00	183 378,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	46 059 904,67
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		45 139 288,62	0,00	0,00	46 059 904,67	46 059 904,67	0,00	46 059 904,67	46 059 904,67
011	Charges à caractère général (4)	5 267 859,20	0,00	0,00	6 115 548,44	6 115 548,44	0,00	6 115 548,44	6 115 548,44
60611	Eau et assainissement	135 250,00	0,00		142 251,00	142 251,00	0,00	142 251,00	142 251,00
60612	Energie - Electricité	327 000,00	0,00		463 115,00	463 115,00	0,00	463 115,00	463 115,00
60623	Alimentation	4 600,00	0,00		7 530,00	7 530,00	0,00	7 530,00	7 530,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	28 500,00	0,00		17 400,00	17 400,00	0,00	17 400,00	17 400,00
60631	Fournitures d'entretien	29 200,00	0,00		37 800,00	37 800,00	0,00	37 800,00	37 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	69 700,00	0,00		71 700,00	71 700,00	0,00	71 700,00	71 700,00
60633	Fournitures de voirie	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	37 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00
6064	Fournitures administratives	62 500,00	0,00		42 500,00	42 500,00	0,00	42 500,00	42 500,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
611	Contrats de prestations de services	2 063 579,41	0,00		2 572 883,32	2 572 883,32	0,00	2 572 883,32	2 572 883,32
6132	Locations immobilières	44 000,00	0,00		20 900,00	20 900,00	0,00	20 900,00	20 900,00
61358	Autres	16 200,00	0,00		99 050,00	99 050,00	0,00	99 050,00	99 050,00
614	Charges locatives et de copropriété	31 480,00	0,00		41 000,00	41 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00
61521	Entretien terrains	66 452,76	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	130 500,00	0,00		82 100,00	82 100,00	0,00	82 100,00	82 100,00
615231	Entretien, réparations voiries	105 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	155 000,00	0,00		186 452,76	186 452,76	0,00	186 452,76	186 452,76
61551	Entretien matériel roulant	16 500,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 300,00	0,00		20 100,00	20 100,00	0,00	20 100,00	20 100,00
6156	Maintenance	297 329,00	0,00		306 006,36	306 006,36	0,00	306 006,36	306 006,36
6161	Multirisques	44 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	29 000,00	0,00		108 825,00	108 825,00	0,00	108 825,00	108 825,00
617	Etudes et recherches	30 945,00	0,00		105 125,00	105 125,00	0,00	105 125,00	105 125,00
6182	Documentation générale et technique	12 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	8 970,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	116 600,00	0,00		99 000,00	99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00
6188	Autres frais divers	99 000,00	0,00		38 600,00	38 600,00	0,00	38 600,00	38 600,00
62268	Autres honoraires, conseils	31 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	57 000,00	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6231	Annonces et insertions	35 800,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6233	Foires et expositions	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6234	Réceptions	115 700,00	0,00		117 500,00	117 500,00	0,00	117 500,00	117 500,00
6236	Catalogues et imprimés	187 650,00	0,00		131 030,00	131 030,00	0,00	131 030,00	131 030,00
6238	Divers	11 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	150,00	0,00		2 150,00	2 150,00	0,00	2 150,00	2 150,00
6251	Voyages, déplacements et missions	37 000,00	0,00		27 500,00	27 500,00	0,00	27 500,00	27 500,00
6261	Frais d'affranchissement	90 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6262	Frais de télécommunications	180 000,00	0,00		186 000,00	186 000,00	0,00	186 000,00	186 000,00
627	Services bancaires et assimilés	5 850,00	0,00		4 800,00	4 800,00	0,00	4 800,00	4 800,00
6281	Concours divers (cotisations)	121 880,00	0,00		111 630,00	111 630,00	0,00	111 630,00	111 630,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	197 500,00	0,00		204 400,00	204 400,00	0,00	204 400,00	204 400,00
6284	Redevances pour services rendus	16 677,00	0,00		17 550,00	17 550,00	0,00	17 550,00	17 550,00
62873	Remb. frais au CCAS/CIAS	4 200,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	106 256,03	0,00		168 000,00	168 000,00	0,00	168 000,00	168 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	25 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
63513	Autres impôts locaux	90,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	16 000,00	0,00		19 750,00	19 750,00	0,00	19 750,00	19 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	16 828 400,00	0,00		19 980 000,00	19 980 000,00		19 980 000,00	19 980 000,00
6218	Autre personnel extérieur	53 400,00	0,00		22 500,00	22 500,00		22 500,00	22 500,00
6331	Versement mobilité	53 367,00	0,00		128 895,00	128 895,00		128 895,00	128 895,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	48 531,00	0,00		57 707,00	57 707,00		57 707,00	57 707,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	107 274,00	0,00		126 754,00	126 754,00		126 754,00	126 754,00
64111	Rémunération principale titulaires	7 333 527,00	0,00		9 463 475,00	9 463 475,00		9 463 475,00	9 463 475,00
64112	SFT, indemnité de résidence	88 499,00	0,00		71 218,00	71 218,00		71 218,00	71 218,00
64113	NBI	52 111,00	0,00		51 446,00	51 446,00		51 446,00	51 446,00
64118	Autres indemnités	1 869 076,00	0,00		1 883 732,00	1 883 732,00		1 883 732,00	1 883 732,00
64131	Rémunérations	1 751 735,00	0,00		1 846 528,00	1 846 528,00		1 846 528,00	1 846 528,00
64132	SFT, indemnité de résidence	5 204,00	0,00		4 966,00	4 966,00		4 966,00	4 966,00
64138	Primes et autres indemnités	663 295,00	0,00		592 464,00	592 464,00		592 464,00	592 464,00
6417	Rémunérations des apprentis	49 803,00	0,00		15 479,00	15 479,00		15 479,00	15 479,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 833 754,00	0,00		2 097 229,00	2 097 229,00		2 097 229,00	2 097 229,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 537 920,00	0,00		3 202 704,00	3 202 704,00		3 202 704,00	3 202 704,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	96 782,00	0,00		82 191,00	82 191,00		82 191,00	82 191,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	80 500,00	0,00		120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	29 044,00	0,00		37 370,00	37 370,00		37 370,00	37 370,00
64731	Allocations chômage versées directement	14 578,00	0,00		13 342,00	13 342,00		13 342,00	13 342,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	95 000,00	0,00		110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	65 000,00	0,00		52 000,00	52 000,00		52 000,00	52 000,00
014	Atténuations de produits	14 423 725,00	0,00		13 787 403,00	13 787 403,00		13 787 403,00	13 787 403,00
739211	Attribution de compensation	9 050 300,00	0,00		8 229 300,00	8 229 300,00		8 229 300,00	8 229 300,00
739221	FNGIR	4 670 103,00	0,00		4 670 103,00	4 670 103,00		4 670 103,00	4 670 103,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	303 322,00	0,00		360 000,00	360 000,00		360 000,00	360 000,00
7398	Revers., restitutions et préł. divers	400 000,00	0,00		528 000,00	528 000,00		528 000,00	528 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	5 251 219,25	0,00	0,00	4 361 578,38	4 361 578,38	0,00	4 361 578,38	4 361 578,38
65132	Prix	0,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
65188	Autres	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65311	Indemnités de fonction	220 000,00	0,00		247 000,00	247 000,00	0,00	247 000,00	247 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65313	Cotisations de retraite	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	72 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	15 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65568	Autres contributions	766 000,00	0,00		829 868,00	829 868,00	0,00	829 868,00	829 868,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	193 965,00	0,00		111 213,56	111 213,56	0,00	111 213,56	111 213,56
657361	Subv. Fonct. CL de rattachement	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	0,00	0,00		1 350 564,42	1 350 564,42	0,00	1 350 564,42	1 350 564,42
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	1 600 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	378 156,25	0,00		405 600,00	405 600,00	0,00	405 600,00	405 600,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	60 000,00	0,00		59 800,00	59 800,00	0,00	59 800,00	59 800,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 534 608,00	0,00		831 200,00	831 200,00	0,00	831 200,00	831 200,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	27 800,00	0,00		45 346,40	45 346,40	0,00	45 346,40	45 346,40
65818	Autres	345 690,00	0,00		440 986,00	440 986,00	0,00	440 986,00	440 986,00
65888	Autres	10 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		41 771 203,45	0,00	0,00	44 244 529,82	44 244 529,82	0,00	44 244 529,82	44 244 529,82
66	Charges financières	26 500,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	26 500,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		31 500,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00		19 000,00	19 000,00
Total des dépenses réelles		41 802 703,45	0,00	0,00	44 263 529,82	44 263 529,82	0,00	44 263 529,82	44 263 529,82
023	Virement à la section d'investissement	1 884 585,17			23 328,14	23 328,14		23 328,14	23 328,14
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 452 000,00			1 773 046,71	1 773 046,71		1 773 046,71	1 773 046,71
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 400 000,00			1 773 046,71	1 773 046,71		1 773 046,71	1 773 046,71
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	52 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 336 585,17			1 796 374,85	1 796 374,85		1 796 374,85	1 796 374,85

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	2 784,27
Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 784,27
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.



- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		45 139 288,62	0,00	46 059 904,67	46 059 904,67	46 059 904,67
013	Atténuations de charges (3)	2 500,00	0,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 500,00	0,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 782 590,00	0,00	1 998 460,00	1 998 460,00	1 998 460,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	192 000,00	192 000,00	192 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	375 000,00	0,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00
706888	Autres	110 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	544 300,00	0,00	516 400,00	516 400,00	516 400,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	183 760,00	0,00	195 330,00	195 330,00	195 330,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	167 000,00	0,00	152 000,00	152 000,00	152 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	93 100,00	0,00	40 510,00	40 510,00	40 510,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	204 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	158 150,00	158 150,00	158 150,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	70 200,00	0,00	97 230,00	97 230,00	97 230,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	13 200,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	21 330,00	0,00	20 840,00	20 840,00	20 840,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	16 779 061,00	0,00	17 190 293,00	17 190 293,00	17 190 293,00
73211	Attribution de compensation	800,00	0,00	800,00	800,00	800,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	11 913 233,00	0,00	11 995 583,00	11 995 583,00	11 995 583,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	4 865 028,00	0,00	5 193 910,00	5 193 910,00	5 193 910,00
731	Fiscalité locale	15 794 003,62	0,00	16 146 370,00	16 146 370,00	16 146 370,00
73111	Impôts directs locaux	12 973 880,62	0,00	13 114 547,00	13 114 547,00	13 114 547,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	1 299 497,00	0,00	1 276 495,00	1 276 495,00	1 276 495,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	727 626,00	0,00	737 460,00	737 460,00	737 460,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	391 000,00	0,00	489 868,00	489 868,00	489 868,00
73154	Droits de place	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731721	Taxe de séjour	400 000,00	0,00	528 000,00	528 000,00	528 000,00
74	Dotations et participations (3)	10 568 034,00	0,00	10 440 403,67	10 440 403,67	10 440 403,67
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	1 731 116,00	0,00	1 740 732,00	1 740 732,00	1 740 732,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	5 237 141,00	0,00	5 056 478,00	5 056 478,00	5 056 478,00
744	FCTVA	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	150 050,00	0,00	208 176,67	208 176,67	208 176,67
7472	Participation régions	6 979,00	0,00	7 285,00	7 285,00	7 285,00
7473	Participation départements	62 000,00	0,00	122 500,00	122 500,00	122 500,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74748	Participation autres communes	4 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74773	Participation FEADER	7 870,00	0,00	8 215,00	8 215,00	8 215,00
747888	Autres	15 000,00	0,00	14 160,00	14 160,00	14 160,00
748312	D.C.R.T.P.	1 666 100,00	0,00	1 656 719,00	1 656 719,00	1 656 719,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	1 637 218,00	0,00	1 626 138,00	1 626 138,00	1 626 138,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	33 100,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
752	Revenus des immeubles	23 100,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
75888	Autres	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		44 959 288,62	0,00	45 876 526,67	45 876 526,67	45 876 526,67
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		44 959 288,62	0,00	45 876 526,67	45 876 526,67	45 876 526,67
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	180 000,00		183 378,00	183 378,00	183 378,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	180 000,00		183 378,00	183 378,00	183 378,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		180 000,00		183 378,00	183 378,00	183 378,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES								IV	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1	

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		230 000,00	1 614 011,00	0,00	0,00	0,00	1 536 935,44	1 350 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	275 211,00	0,00	0,00	0,00	10 650,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 117 000,00	0,00	0,00	0,00	1 413 535,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 750,44	1 350 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		150 000,00	7 416 259,01	0,00	0,00	0,00	234 400,00	6 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	150 000,00	700 700,00	0,00	0,00	0,00	234 400,00	6 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	6 715 559,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 213 000,00	946 400,00	351 350,00	5 256 000,00		12 497 696,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	4 000,00	0,00	0,00		234 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	460 000,00	61 000,00	0,00	0,00		806 861,00
204	Subventions d'équipement versées	525 000,00	30 000,00	0,00	2 765 000,00		3 648 000,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	851 400,00	152 150,00	499 000,00		4 083 085,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	199 200,00	1 992 000,00		3 545 950,44
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 800,00
27	Autres immobilisations financières	50 000,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	128 000,00	0,00	0,00	0,00		128 000,00
RECETTES		415 000,00	1 318 335,00	195 000,00	1 149 705,58		10 884 699,59
024	Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00	0,00	0,00	0,00		300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	195 000,00	1 149 705,58		2 435 805,58
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	4 000,00	0,00	0,00		6 719 559,01
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1 314 335,00	0,00	0,00		1 314 335,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	115 000,00	0,00	0,00	0,00		115 000,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		230 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	230 000,00
RECETTES		150 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	150 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 614 011,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	269 211,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	49 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 068 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		7 416 259,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	700 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	6 715 559,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 614 011,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269 211,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 068 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 416 259,01
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 700,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 715 559,01

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
DEPENSES		108 000,00	1 219 546,67	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	1 089 611,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	127 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	1 785,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	194 388,77	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	137 000,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	54 424,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	2 964,77	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	234 400,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	234 400,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	1 536 935,44
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 650,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 000,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 089 611,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 924,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 750,44
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 400,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350 000,00	1 350 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350 000,00	1 350 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		508 000,00	470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	442 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	128 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
454	Travaux effectués d'office	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	50 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 213 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		893 400,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
213	Constructions	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	83 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 318 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	1 314 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	946 400,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 400,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 318 335,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 314 335,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		152 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	199 200,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	199 200,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	351 350,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 200,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		962 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	103 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	259 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	4 294 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	2 765 000,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 392 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	609 705,58	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	609 705,58	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 256 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 765 000,00	
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 992 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 149 705,58	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 149 705,58	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		13 288 403,00	11 767 935,26	0,00	70 000,00	130 000,00	5 901 654,36	316 911,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 193 527,26	0,00	0,00	80 000,00	1 445 127,40	49 133,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	8 720 702,00	0,00	0,00	0,00	4 149 137,00	267 778,00	0,00
014	Atténuations de produits	13 259 403,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	853 706,00	0,00	70 000,00	50 000,00	307 389,96	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		42 398 862,00	333 620,00	0,00	0,00	0,00	788 750,00	69 750,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	265 460,00	0,00	0,00	0,00	582 000,00	69 750,00	0,00
73	Impôts et taxes	17 190 293,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	15 128 502,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 080 067,00	14 160,00	0,00	0,00	0,00	206 750,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	4 512 488,00	2 568 304,78	2 396 119,00	3 311 714,42		44 263 529,82
011	Charges à caractère général	0,00	486 621,00	858 901,78	518 923,00	483 315,00		6 115 548,44
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 736 567,00	267 803,00	1 365 478,00	1 472 535,00		19 980 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	528 000,00	0,00	0,00		13 787 403,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	289 300,00	913 600,00	511 718,00	1 355 864,42		4 361 578,38
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		14 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	363 126,67	625 000,00	994 868,00	302 550,00		45 876 526,67
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		54 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	289 200,00	0,00	489 500,00	302 550,00		1 998 460,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		17 190 293,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	528 000,00	489 868,00	0,00		16 146 370,00
74	Dotations et participations	0,00	73 926,67	50 000,00	15 500,00	0,00		10 440 403,67
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	47 000,00	0,00	0,00		47 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.01****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		13 288 403,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	10 000,00
661	Charges d'intérêts	14 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	13 259 403,00
RECETTES		42 398 862,00
731	Fiscalité locale	15 128 502,00
732	Fiscalité reversée	800,00
735	Fraction de TVA	17 189 493,00
741	D.G.F.	6 797 210,00
748	Autres attributions et participations	3 282 857,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		10 528 265,26	0,00	797 222,00	181 448,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	202 353,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	349 715,00	0,00	158 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	10 500,00	0,00	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	26 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	267 814,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	168 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	131 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	132 030,00	0,00	113 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	27 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	74 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	124 370,00	0,00	7 134,00	5 391,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	15 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	5 487 266,00	0,00	308 026,00	102 277,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 292 444,00	0,00	122 172,00	73 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	175 342,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	169 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	422 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		333 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	265 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	14 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		261 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	261 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 767 935,26
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 353,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	508 505,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 814,26
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 825,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 600,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 130,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 100,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 895,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 897 569,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 488 396,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 342,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 200,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	422 506,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333 620,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 460,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 160,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							256					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
DEPENSES		261 216,00	3 231 136,77	0,00	0,00	0,00	0,00	252 240,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	42 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	294 967,81	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	13 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	14 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	2 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 618,00	50 317,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 291,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	134 145,00	1 940 656,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 776,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	52 453,00	622 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 473,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	72 000,00	231 213,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	2 576,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	398 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	192 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	206 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	2 157 061,59	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	439 600,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	322 695,59	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	83 800,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	154 250,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	17 850,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	779 016,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	318 650,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	390 000,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	390 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 901 654,36
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484 300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	629 663,40
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 700,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 264,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 100,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 076,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 750,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 014 593,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 060 468,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303 213,56
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 176,40
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	788 750,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	582 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 750,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		190 749,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	177 249,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		19 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	19 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	43 806,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	829,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	31 939,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	11 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	77 356,00	316 911,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 163,00	23 163,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,00	7 070,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	12 400,00	17 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	597,00	1 426,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 510,00	241 698,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 616,00	24 654,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 750,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 750,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		259 473,00	2 017 091,00	1 973 933,00	22 891,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	200,00	8 000,00	6 891,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	95 000,00	17 730,00	47 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
615	Entretien et réparations	0,00	33 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	4 000,00	84 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 443,00	23 272,00	28 561,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
641	Rémunérations du personnel	112 955,00	1 181 586,00	1 322 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	45 075,00	454 303,00	566 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	33 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	289 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 926,67
708	Autres produits	0,00	289 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 926,67

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		182 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	182 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 512 488,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 091,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 730,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 276,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 616 891,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 065 400,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 300,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	363 126,67
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	289 200,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 926,67

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		1 633 158,78	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00	930 346,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	84 948,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 876,00
611	Contrats de prestations de services	493 796,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 070,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
615	Entretien et réparations	13 780,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
628	Divers	156 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 831,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	189 382,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	73 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	366 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00	321 600,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 100,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	528 000,00
RECETTES		80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	545 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	528 000,00
747	Participations	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 568 304,78
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 824,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	533 866,92
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 780,86
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 730,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 831,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 382,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 590,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	692 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 100,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	528 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	528 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		428 005,00	0,00	12 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 285 796,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 850,00
611	Contrats de prestations de services	216 248,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00
613	Locations	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	6 300,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
617	Etudes et recherches	5 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	10 300,00	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 793,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 849,00
641	Rémunérations du personnel	117 946,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	828 190,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	44 793,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353 907,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	18 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		15 500,00	0,00	288 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	288 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	15 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	68 200,00	133 300,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	68 200,00	133 300,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489 868,00	0,00	0,00	2 396 119,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 850,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	293 248,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 300,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 125,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 750,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 642,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	946 136,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	398 700,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489 868,00	0,00	0,00	489 868,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 600,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 250,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489 868,00	0,00	0,00	994 868,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489 868,00	0,00	0,00	489 868,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		1 725 864,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	366 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 350 564,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		302 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	127 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	831 915,00	0,00	730 135,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	32 015,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	21 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	11 074,00	0,00	10 136,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	525 584,00	0,00	497 455,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	226 742,00	0,00	201 544,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 311 714,42
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 015,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	428 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 210,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 023 039,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	428 286,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350 564,42
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 550,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 550,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 406 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 406 000,00									
2020-03 MON535606EUR DO	SFIL CAFFIL	18/10/2020	27/10/2020	01/02/2021	1 600 000,00	F	Taux fixe à 0.52 %	0,520	0,520	EUR	T	C	O	A-1
2021-01 MON539777EUR	BANQUE POSTALE	14/12/2021	23/12/2021	01/04/2022	1 806 000,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	0,560	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 406 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 648 233,28					227 066,68	13 899,93	0,00	2 784,27
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 648 233,28					227 066,68	13 899,93	0,00	2 784,27
2020-03 MON535606EUR DO	N	0,00	A-1	1 173 333,28	10,83	F	Taux fixe à 0.52 %	0,520	106 666,68	5 893,33	0,00	909,04
2021-01 MON539777EUR	N	0,00	A-1	1 474 900,00	12,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	120 400,00	8 006,60	0,00	1 875,23
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 648 233,28					227 066,68	13 899,93	0,00	2 784

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 648 233,28	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2022-11-24
	Catégories de biens amortis		
L	M57 202 FRAIS D'ETUDES,D'ELABORATION, DE MODIFIC	10	24/11/2022
L	M57 2031 FRAIS D'ETUDES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 2033 FRAIS D'INSERTION_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 204111 SUB.EQ.VERS.ETAT-BIENS MOBILIER-MATERIE	30	24/11/2022
L	M57 204111 SUB.EQ.VERS.ETAT-BIENS MOBILIER-MATERIE	40	24/11/2022
L	M57 204111 SUB.EQ.VERS.ETAT-BIENS MOBILIER-MATERIE	5	24/11/2022
L	M57 204112 SUB.EQ.VERS.ETAT-BATIMENTS ET INSTALLAT	30	24/11/2022
L	M57 204112 SUB.EQ.VERS.ETAT-BATIMENTS ET INSTALLAT	40	24/11/2022
L	M57 204112 SUB.EQ.VERS.ETAT-BATIMENTS ET INSTALLAT	5	24/11/2022
L	M57 204113 SUB.EQ.VERS.ETAT-PROJET INTERET NATIONA	30	24/11/2022
L	M57 204113 SUB.EQ.VERS.ETAT-PROJET INTERET NATIONA	40	24/11/2022
L	M57 204113 SUB.EQ.VERS.ETAT-PROJET INTERET NATIONA	5	24/11/2022
L	M57 204114 SUB.EQ.VERS.ETAT.VOIRIE_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 204114 SUB.EQ.VERS.ETAT.VOIRIE_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 204114 SUB.EQ.VERS.ETAT.VOIRIE_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 204121 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BIENS MOBILIER-MATE	30	24/11/2022
L	M57 204121 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BIENS MOBILIER-MATE	40	24/11/2022
L	M57 204121 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BIENS MOBILIER-MATE	5	24/11/2022
L	M57 204122 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BATIMENTS ET INSTAL	30	24/11/2022
L	M57 204122 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BATIMENTS ET INSTAL	40	24/11/2022
L	M57 204122 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BATIMENTS ET INSTAL	5	24/11/2022
L	M57 204123 SUB.EQ.VERS.REGIONS-PROJET INTERET NATI	30	24/11/2022
L	M57 204123 SUB.EQ.VERS.REGIONS-PROJET INTERET NATI	40	24/11/2022
L	M57 204123 SUB.EQ.VERS.REGIONS-PROJET INTERET NATI	5	24/11/2022
L	M57 204131 SUB.EQ.VERS.DPT--BIENS MOBILIER-MATERIE	30	24/11/2022
L	M57 204131 SUB.EQ.VERS.DPT--BIENS MOBILIER-MATERIE	40	24/11/2022
L	M57 204131 SUB.EQ.VERS.DPT--BIENS MOBILIER-MATERIE	5	24/11/2022
L	M57 204132 SUB.EQ.VERS.DPT-BATIMENTS ET INSTALLATI	30	24/11/2022
L	M57 204132 SUB.EQ.VERS.DPT-BATIMENTS ET INSTALLATI	40	24/11/2022
L	M57 204132 SUB.EQ.VERS.DPT-BATIMENTS ET INSTALLATI	5	24/11/2022
L	M57 2041512 SUB.EQ.VERS.GFP-BATIMENTS ET INSTALLAT	30	24/11/2022



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	M57 204182 SUB VERSEES AUTRES ORGANISMES 30ANS	30	24/11/2022
L	M57 20421 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BIENS MOB.MAT.	30	24/11/2022
L	M57 20421 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BIENS MOB.MAT.	40	24/11/2022
L	M57 20421 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BIENS MOB.MAT.	5	24/11/2022
L	M57 20422 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BATS ET INSTAL	30	24/11/2022
L	M57 20422 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BATS ET INSTAL	40	24/11/2022
L	M57 20422 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BATS ET INSTAL	5	24/11/2022
L	M57 2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 2088 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES_15AN	15	24/11/2022
L	M57 2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 21311 BATIMENTS ADMINISTRATIFS_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 21311 BATIMENTS ADMINISTRATIFS_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 21313 BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX_30AN	30	24/11/2022
L	M57 21313 BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX_50AN	50	24/11/2022
L	M57 21314 BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 21314 BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 21316 EQUIPEMENTS DU CIMETIERE_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 21316 EQUIPEMENTS DU CIMETIERE_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 21321 IMMEUBLES DE RAPPORT_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 21328 AUTRES BATIMENTS PRIVES_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 21351 BATIMENTS PUBLICS_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 21352 BATIMENTS PRIVES_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 21568 AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET	15	24/11/2022
L	M57 21571 MATERIEL ROULANT DE VOIRIE_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 21578 AUTRE MATERIEL TECHNIQUE_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLA	5	24/11/2022
L	M57 2181 INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG	15	24/11/2022
L	M57 21828 MATERIELS DE TRANSPORT_CAMIONS VEHICULES	10	24/11/2022
L	M57 21828 MATERIELS DE TRANSPORT_DEUX ROUES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 21848 MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 2185 TELEPHONIE_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 2188 AUTRES IMMO CORPORELLES (OUTILLAGE)_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 2188 AUTRES IMMO CORPO (PETIT MATERIEL)_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_10ANS	10	24/11/2022



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13146 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTI	1	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_40ANS	40	24/11/2022



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_30ANS	30	24/11/2022



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	M57 R1318 AUTRES_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	10	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	15	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	20	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	25	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	30	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	40	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	5	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	50	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	10	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	15	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	20	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	25	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	30	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	40	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	5	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	50	24/11/2022



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 01		Intitulé de l'opération : TX COMPTE DE TIERS PERIL TRAVAUX D'OFFICE COMPTE TIERS AUXERRE			Date de la délibération :	
		AQUARIUS TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS				
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)		109 092,30	0,00	0,00	0,00	
45 TX COMPTE DE TIERS PERIL (5)		2 064,00	0,00	0,00	0,00	
45411 TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPE DE TIERS (5)		107 028,30	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)		109 092,30	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)		0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	
45 45412 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)		0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)		0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	

N° opération : 02		Intitulé de l'opération : TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS JUSSY TRAVAUX D'OFFICE			Date de la délibération :	
		POUR COMPTE DE TIERS				
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)		0,00	0,00	48 000,00	48 000,00	
45411 TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS (5)		0,00	0,00	48 000,00	48 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)		0,00	0,00	48 000,00	48 000,00	
RECETTES (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	
45412 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)		0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)		0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 03		Intitulé de l'opération : TX COMPTE DE TIERS PERIL TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 TX COMPTE DE TIERS PERIL (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
45412 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00

N° opération : 04		Intitulé de l'opération : TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
45411 TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS (5)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45412 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.



(7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	16 293 244,05	13 285 921,65	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					393 000,00	96 200,71										1 250,61	18 746,36	
MAISON DE RETRAITE DE ST BRIS	2003	P		CE	393 000,00	96 200,71	4,07	A	F	(Euribor 12M + 0.5)-Floor -0.5 sur Euribor 12M	3,030	V	Taux fixe à 1.3 %	1,300	A-1	EUR	1 250,61	18 746,36
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					15 900 244,05	13 189 720,94										353 825,09	527 230,96	
DOMANYS	2014	P		CDC	187 250,00	149 889,86	29,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 396,04	4 244,38
DOMANYS	2017	P		CDC	45 850,00	40 826,38	33,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 424,60	941,13
DOMANYS	2017	P		CDC	45 400,00	41 837,74	43,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 173,91	685,37



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOMANYS	2020	P		CDC	329 500,76	292 256,88	29,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	11 544,15	7 845,54
LOGILEO VICHY	2014	P		Crédit Foncier	150 000,00	110 020,60	19,58	T	V	(Livret A(Préfixé) + 1.09)-Floor -1.09 sur Livret A(Préfixé)	2,360	V	(Livret A(Préfixé) + 1.09)-Floor -1.09 sur Livret A(Préfixé)	4,150	A-1	EUR	4 110,35	4 436,98
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P		CDC	44 636,00	37 843,83	39,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 370,43	758,28
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P		CDC	23 387,40	17 966,89	29,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	503,07	573,25
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P		CDC	19 053,00	15 609,05	39,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	437,05	367,86
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CDC	90 000,00	71 178,04	30,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 992,99	2 194,39
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P		CDC	75 000,00	57 554,46	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 611,52	1 836,32
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CDC	57 500,00	45 474,85	30,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 273,30	1 401,98
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CDC	30 375,50	24 022,99	30,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	672,64	740,62
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CDC	11 446,25	9 576,34	40,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	268,14	219,85
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P		CDC	14 518,75	12 529,55	40,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	427,32	243,50
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P		CDC	24 125,00	20 713,97	32,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	745,70	524,06
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	131 779,90	110 231,81	32,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 086,49	3 182,75

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	81 200,00	70 796,66	42,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 894,77	1 544,99
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	539 291,20	462 553,51	32,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 651,93	11 702,42
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	207 900,00	185 726,58	42,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 848,81	3 401,24
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	13 736,50	12 190,25	40,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	397,75	236,90
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	5 982,00	5 180,30	40,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	144,64	118,93
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	29 390,00	24 584,27	32,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	688,36	709,83
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	624 663,00	536 439,13	27,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.18	1,930	V	Livret A(Préfixé) + 1.18	4,180	A-1	EUR	22 423,16	14 409,00
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	1 067 760,00	888 445,68	27,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	31 984,04	27 267,03
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P		CDC	310 000,00	310 000,00	32,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CDC	40 908,00	35 033,81	28,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 261,22	1 032,18
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CDC	476 500,00	365 720,39	18,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	10 057,31	18 818,96
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		CDC	192 656,50	160 846,66	19,50	A	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	A-1	EUR	2 975,66	6 719,37
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	C		CE	516 737,50	275 593,38	7,83	T	F	Taux fixe à 1.21 %	1,220	F	Taux fixe à 1.21 %	1,220	A-1	EUR	3 178,38	34 449,16
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2018	P		C.C.C.COOP	448 504,00	279 346,06	8,89	T	F	Taux fixe à 1.28 %	1,290	F	Taux fixe à 1.28 %	1,290	A-1	EUR	3 434,53	29 475,63



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	C		C.C.C.COOP	718 540,90	455 075,87	9,41	T	F	Taux fixe à 0,96 %	0,960	F	Taux fixe à 0,96 %	0,960	A-1	EUR	4 180,93	47 902,72
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CDC	21 626,30	19 341,33	33,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	696,29	472,19
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CDC	46 158,22	41 151,64	29,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 481,46	1 057,15
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CDC	81 493,26	72 989,31	30,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 663,29	1 796,14
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CDC	64 901,65	58 620,79	32,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 020,98	1 327,38
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CDC	907 339,91	755 107,58	19,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	27 183,87	32 061,38
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2020	P		CDC	73 817,12	65 638,68	26,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 362,99	2 101,15
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	112 924,00	99 654,33	34,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 790,32	2 704,67
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	55 000,00	50 802,95	44,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 547,36	878,57
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	34 500,00	31 314,07	44,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	805,05	651,00
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	186 170,00	167 277,22	34,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 021,98	3 944,13
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	283 418,00	250 113,64	34,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 003,18	6 788,20
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	112 000,00	101 657,30	44,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 613,51	2 113,38
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	173 500,00	160 260,19	44,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 881,23	2 771,49



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	300 089,50	269 636,01	34,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 706,90	6 357,59
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	994 000,00	839 099,92	20,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	23 075,25	38 967,36
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	1 757 213,50	1 500 713,37	20,92	A	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	A-1	EUR	12 906,13	65 509,63
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	181 500,00	167 649,72	44,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 106,30	2 899,28
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	437 700,00	393 281,59	34,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 158,14	9 272,96
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	96 000,00	87 134,84	44,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 240,15	1 811,47
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	248 865,50	219 621,40	34,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 149,40	5 960,63
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	408 702,00	360 675,55	34,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	10 098,92	9 788,90
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	293 300,00	270 918,23	44,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 251,67	4 685,17
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	1 045 970,10	939 823,58	34,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	33 833,65	22 159,55
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2019	P		CDC	114 800,00	104 198,74	44,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 678,84	2 166,21
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2021	C		CIC	973 662,83	730 247,15	11,01	T	F	Taux fixe à 1.38 %	1,390	F	Taux fixe à 1.38 %	1,390	A-1	EUR	9 741,50	64 910,84
SA MON LOGIS	2018	P		CREDIT AGRICOLE	80 400,00	74 186,72	43,92	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor -1.11 sur Livret A(Préfixé)	1,860	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor -1.11 sur Livret A(Préfixé)	4,110	A-1	EUR	3 049,08	1 104,00



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA MON LOGIS	2018	P		CREDIT AGRICOLE	261 600,00	233 539,30	33,92	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor -1.11 sur Livret A(Préfixé)	1,860	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor -1.11 sur Livret A(Préfixé)	4,110	A-1	EUR	9 598,46	4 985,92
TOTAL GENERAL					16 293 244,05	13 285 921,65											355 075,70	545 977,32

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	243 335,72
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	2 825 721,45
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	3 069 057,17
Recettes réelles de fonctionnement	II	42 000 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	7,31

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)						
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III		
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I					
Marchés de partenariat (1)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		151,00	3,95	154,95	85,69	19,70	105,39
Adjoint administratif pal 1 cl	C	20,00	0,00	20,00	15,10	0,00	15,10
Adjoint administratif pal 2 cl	C	19,00	1,00	20,00	13,40	0,00	13,40
Adjoint administratif terr.	C	21,00	2,95	23,95	17,39	0,00	17,39
Attaché	A	34,00	0,00	34,00	8,90	11,90	20,80
Attaché hors classe	A	2,00	0,00	2,00	0,80	1,00	1,80
Attaché principal	A	8,00	0,00	8,00	5,00	1,00	6,00
Directeur territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	26,00	0,00	26,00	11,30	5,80	17,10
Rédacteur principal 1 cl	B	13,00	0,00	13,00	8,80	0,00	8,80
Rédacteur principal 2 cl	B	7,00	0,00	7,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		253,00	0,22	253,22	189,80	16,00	205,80
Adjoint technique pal 1 cl	C	57,00	0,00	57,00	49,00	0,00	49,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	38,00	0,00	38,00	38,00	0,00	38,00
Adjoint technique territorial	C	60,00	0,22	60,22	52,00	1,00	53,00
Agent de maîtrise	C	10,00	0,00	10,00	7,00	0,00	7,00
Agent de maîtrise principal	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Ingénieur	A	16,00	0,00	16,00	3,00	7,00	10,00
Ingénieur en chef	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	10,00	0,00	10,00	6,00	1,00	7,00
Technicien	B	19,00	0,00	19,00	7,80	2,00	9,80
Technicien principal de 1 cl	B	13,00	0,00	13,00	8,00	1,00	9,00
Technicien principal de 2 cl	B	21,00	0,00	21,00	10,00	4,00	14,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		8,00	0,00	8,00	4,00	4,00	8,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur territorial A.P.S	B	6,00	0,00	6,00	2,00	4,00	6,00
FILIERE CULTURELLE (h)		36,00	13,15	49,15	5,46	2,30	7,76
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	2,00	0,61	2,61	2,00	0,00	2,00
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	7,00	1,30	8,30	0,00	0,00	0,00
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	6,00	4,65	10,65	0,90	0,50	1,40
Assistant ens. artistique	B	1,00	3,85	4,85	0,00	0,80	0,80
Attaché cons.	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Attaché principal conservation	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur étab ens art 2cat	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Professeur ens. art. Hcl.	A	5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00
Professeur ens. art. cl.N	A	10,00	2,74	12,74	0,56	0,00	0,56
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,51	1,51
Allocataire		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Apprenti		0,00	0,00	0,00	0,00	0,51	0,51
Collaborateur de cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		450,00	17,32	467,32	285,95	43,51	329,46

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	401	0,00	A	A
Allocataire		OTR	0	0,00	A	A
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	528	0,00	332-10	CDI
Assistant ens. artistique	B	CULT	395	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	415	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	397	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché cons.	A	CULT	499	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché hors classe	A	ADM	1027	0,00	332-23-1°	CDD
Attaché principal	A	ADM	896	0,00	332-8-2°	CDD
Directeur CA de 40 à 80 hab	A	OTR	0	0,00	343-1_343-3	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	431	0,00	332-8-2°	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	395	0,00	332-8-2°	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	431	0,00	332-8-2°	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	431	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	697	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	697	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	1015	0,00	332-10	CDI
Rédacteur	B	ADM	395	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	395	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	401	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	395	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	332-23-1°	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Technicien	B	TECH	431	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	431	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 1 cl	B	TECH	638	0,00	332-10	CDI
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	415	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	567	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	528	0,00	332-14	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	429	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Communauté d'agglomération de l'auxerrois (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	SA MON LOGIS		SA HLM	307 726,02
-	DOMANYS		OPH	524 810,86
-	LOGILEO VICHY		SA HLM	110 020,60
-	OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT		OPH	12 247 163,38
-	MAISON DE RETRAITE DE ST BRIS		Maison de retraite	96 200,71
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	413 378,00	413 378,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	4 540 809,85	4 540 809,85
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	4 127 431,85	4 127 431,85

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		413 378,00	413 378,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		230 000,00	230 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	230 000,00	230 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		183 378,00	183 378,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10222	FCTVA	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	183 378,00	183 378,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		0.00 (B)

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)		0.00 (C)

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00
-----------------------	-----	-------------	-------------------------------	-------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------



EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	12 450,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	8 000,00
61551	MATERIEL ROULANT	4 000,00
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	450,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		12 450,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		12 450,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		288 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	288 000,00
70841	AUX BUDG ANNEXES ET AUX REGIES	178 700,00
70872	PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES	0,00
708721	NON DOTÉS DE LA PERSONNALITÉ MORALE	109 300,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Total des recettes réelles		288 000,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		288 000,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-265

OBJET : Finances - Autorisations de programme et crédits de paiement - Budget principal 2025

Rapporteur : Francis HEURLEY

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales permettent aux collectivités de plus de 3 500 habitants d'inscrire des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) dans leur section d'investissement.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les caractéristiques de ces AP/CP sont décrites dans le tableau annexé pour le budget principal.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser les autorisations de programme telles que décrites dans l'annexe jointe,
- De dire que les Crédits de Paiement seront inscrits au budget primitif du budget principal 2025.



BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

Programme	AP			Montant AP	Répartition par Exercice						
					<2025	2025	2026	2027	2028	2029	>=2030
AP22004 PLU INTERCOMMUNAL	2022	Dépenses	AP	861 300,00	377 983,88	180 000,00	303 316,12	-	-	-	-
			Proposition	-	-	70 000,00	- 70 000,00	-	-	-	-
			Total	861 300,00	377 983,88	250 000,00	233 316,12	-	-	-	-
AP22005 PSMV - PLAN DE SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR	2022	Dépenses	AP	600 000,00	134 104,00	150 000,00	315 896,00	-	-	-	-
			Proposition	-	-	- 30 000,00	30 000,00	-	-	-	-
			Total	600 000,00	134 104,00	120 000,00	345 896,00	-	-	-	-
AP23040 CONTOURNEMENT SUD AUXERRE	2023	Dépenses	AP	27 650 000,00	-	6 912 500,00	6 912 500,00	6 912 500,00	6 912 500,00	-	-
			Proposition	-	-	- 4 147 500,00	1 382 500,00	1 382 500,00	1 382 500,00	-	-
			Total	27 650 000,00	-	2 765 000,00	8 295 000,00	8 295 000,00	8 295 000,00	-	-
INVAP22007 SUBVENTIONS OPAH-RU	2022	Dépenses	AP	1 775 000,00	355 000,00	355 000,00	355 000,00	710 000,00	-	-	-
			Proposition	-	-	- 255 000,00	-	- 355 000,00	610 000,00	-	-
			Total	1 775 000,00	355 000,00	100 000,00	355 000,00	355 000,00	610 000,00	-	-
INVAP23035 ACQUISITION VELOS LIBRE SERVICE STATION	2023	Dépenses	AP	1 301 950,00	1 112 260,00	189 690,00	-	-	-	-	-
			Proposition	534 310,00	-	172 310,00	362 000,00	-	-	-	-
			Total	1 836 260,00	1 112 260,00	362 000,00	362 000,00	-	-	-	-
INVAP24059 SCHEMA CYCLABLE	2024	Dépenses	AP	6 663 717,60	100 000,00	1 359 069,92	1 301 161,92	1 301 161,92	1 301 161,92	1 301 161,92	-
			Proposition	-	-	- 759 069,92	161 838,08	198 838,08	198 838,08	199 555,68	-
			Total	6 663 717,60	100 000,00	600 000,00	1 463 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 717,60	-





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-266

OBJET : Finances – Budget annexe Déchets-collecte- Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

Le Code général des collectivités territoriales encadre le vote du budget des communautés d'agglomération.

Le débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget s'est tenu le 21 novembre 2024.

Le budget primitif du budget annexe Déchets-collecte 2025 joint, arrête les équilibres ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF 2025	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DECHETS COLLECTE	11 788 226,00 €	4 455 424,00 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter le budget annexe Déchets-collecte 2025, chapitre par chapitre,
- d'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

: COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006711400153

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE PRINCIPAL

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : DECHETS COLLECTE (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	47
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	48
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	52
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	55
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	58
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	59
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	62
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	64
A1.908 - Fonction 8 - Transports	67
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	71
A2.01 - Opérations non ventilables	73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	88
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	89
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	90
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	93
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	95
A2.938 - Fonction 8 - Transports	100

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	104
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	105
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	109
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	1



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	111
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	113
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	114
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	115
B3.1 - Etat des provisions constituées	121
B3.2 - Etalement des provisions	123
B4 - Etat des charges transférées	124
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	125
B6 - Prêts	126
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	127
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	128
B7.3 - Etat des emprunts garantis	129
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	130
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	131
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	132
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	133
B7.8 - Autres engagements donnés	134
B7.9 - Autres engagements reçus	135
B8 - Subventions versées	136
B9 - Etat du personnel	137
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	140
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	141
B11.2 - Liste des établissements publics créés	142
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	143
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	144
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	145
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	146
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	147
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	148
D3 - Décisions en matière de taux	150
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	151
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	153
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	156
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	157
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	158

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	12345

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	54321.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 455 424,00	4 455 424,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		4 455 424,00	4 455 424,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	11 788 226,00	11 788 226,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		11 788 226,00	11 788 226,00
TOTAL DU BUDGET (4)		16 243 650,00	16 243 650,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
INVAP24054/2024	VEHICULES NOUVELLE STRATEGIE	24054	1 430 000,00
TOTAL			1 430 000,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	1 430 000,00
----------------------	---------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	210 300,00	210 300,00	210 300,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	630 000,00	0,00	2 034 824,00	2 034 824,00	2 034 824,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	400 000,00	0,00	2 179 635,00	2 179 635,00	2 179 635,00
Total des dépenses d'équipement		1 030 000,00	0,00	4 424 759,00	4 424 759,00	4 424 759,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 031 000,00	0,00	4 426 259,00	4 426 259,00	4 426 259,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	40 000,00		29 165,00	29 165,00	29 165,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		40 000,00		29 165,00	29 165,00	29 165,00

TOTAL	1 071 000,00	0,00	4 455 424,00	4 455 424,00	4 455 424,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 455 424,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	202 000,00	0,00	3 755 424,00	3 755 424,00	3 755 424,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		202 000,00	0,00	3 755 424,00	3 755 424,00	3 755 424,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		371 000,00	0,00	3 755 424,00	3 755 424,00	3 755 424,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	700 000,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		700 000,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00

TOTAL	1 071 000,00	0,00	4 455 424,00	4 455 424,00	4 455 424,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 455 424,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	670 835,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	7 706 797,00	0,00	7 853 264,00	7 853 264,00	7 853 264,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 342 244,00	0,00	3 130 162,00	3 130 162,00	3 130 162,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	72 680,00	0,00	104 800,00	104 800,00	104 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 121 721,00	0,00	11 088 226,00	11 088 226,00	11 088 226,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 126 721,00	0,00	11 088 226,00	11 088 226,00	11 088 226,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	700 000,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		700 000,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00

TOTAL	11 826 721,00	0,00	11 788 226,00	11 788 226,00	11 788 226,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 788 226,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 699 911,00	0,00	1 625 100,00	1 625 100,00	1 625 100,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	9 302 810,00	0,00	9 490 461,00	9 490 461,00	9 490 461,00
74	Dotations et participations (3)	784 000,00	0,00	643 500,00	643 500,00	643 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		11 786 721,00	0,00	11 759 061,00	11 759 061,00	11 759 061,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 786 721,00	0,00	11 759 061,00	11 759 061,00	11 759 061,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	40 000,00	0,00	29 165,00	29 165,00	29 165,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		40 000,00	0,00	29 165,00	29 165,00	29 165,00

TOTAL	11 826 721,00	0,00	11 788 226,00	11 788 226,00	11 788 226,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 788 226,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	670 835,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	29 165,00	29 165,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 500,00	0,00	1 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	210 300,00	0,00	210 300,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 034 824,00	0,00	2 034 824,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	2 179 635,00	0,00	2 179 635,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 426 259,00	29 165,00	4 455 424,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 455 424,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	7 853 264,00		7 853 264,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	3 130 162,00		3 130 162,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	104 800,00	0,00	104 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	700 000,00	700 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		11 088 226,00	700 000,00	11 788 226,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 788 226,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 755 424,00	0,00	3 755 424,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		700 000,00	700 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		3 755 424,00	700 000,00	4 455 424,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 455 424,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 625 100,00		1 625 100,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	9 490 461,00		9 490 461,00
74	Dotations et participations (8)	643 500,00		643 500,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	29 165,00	29 165,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		11 759 061,00	29 165,00	11 788 226,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 788 226,
--	--------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 071 000,00	0,00	1 430 000,00	4 455 424,00	4 455 424,00	0,00	4 455 424,00	4 455 424,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	210 300,00	210 300,00	0,00	210 300,00	210 300,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	520 000,00	0,00	0,00	2 034 824,00	2 034 824,00	0,00	2 034 824,00	2 034 824,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	400 000,00	0,00	0,00	2 179 635,00	2 179 635,00	0,00	2 179 635,00	2 179 635,00
	Total des opérations d'équipement (3)	110 000,00	0,00	1 430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 030 000,00	0,00	1 430 000,00	4 424 759,00	4 424 759,00	0,00	4 424 759,00	4 424 759,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 031 000,00	0,00	1 430 000,00	4 426 259,00	4 426 259,00	0,00	4 426 259,00	4 426 259,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	40 000,00			29 165,00	29 165,00		29 165,00	29 165,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		40 000,00			29 165,00	29 165,00		29 165,00	29 165,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	4 455 424,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.



- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 071 000,00	0,00	4 455 424,00	4 455 424,00	4 455 424,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	202 000,00	0,00	3 755 424,00	3 755 424,00	3 755 424,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		202 000,00	0,00	3 755 424,00	3 755 424,00	3 755 424,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		371 000,00	0,00	3 755 424,00	3 755 424,00	3 755 424,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	700 000,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		700 000,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	4 455 424,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.



- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 071 000,00	0,00	1 430 000,00	4 455 424,00	4 455 424,00	0,00	4 455 424,00	4 455 424,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	210 300,00	210 300,00	0,00	210 300,00	210 300,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00		206 300,00	206 300,00	0,00	206 300,00	206 300,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	520 000,00	0,00	0,00	2 034 824,00	2 034 824,00	0,00	2 034 824,00	2 034 824,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21351	Bâtiments publics	200 000,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		175 000,00	175 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	150 000,00	0,00		760 000,00	760 000,00	0,00	760 000,00	760 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		900 000,00	900 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	170 000,00	0,00		54 824,00	54 824,00	0,00	54 824,00	54 824,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	400 000,00	0,00	0,00	2 179 635,00	2 179 635,00	0,00	2 179 635,00	2 179 635,00
2313	Constructions	400 000,00	0,00		734 000,00	734 000,00	0,00	734 000,00	734 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00		1 445 635,00	1 445 635,00	0,00	1 445 635,00	1 445 635,00
	Total des opérations d'équipement (4)	110 000,00	0,00	1 430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 030 000,00	0,00	1 430 000,00	4 424 759,00	4 424 759,00	0,00	4 424 759,00	4 424 759,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 031 000,00	0,00	1 430 000,00	4 426 259,00	4 426 259,00	0,00	4 426 259,00	4 426 259,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	40 000,00			29 165,00	29 165,00		29 165,00	29 165,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	40 000,00			29 165,00	29 165,00		29 165,00	29 165,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	40 000,00			29 165,00	29 165,00		29 165,00	29 165,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		40 000,00			29 165,00	29 165,00		29 165,00	29 165,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
24054	VEHICULES NOUVELLE STRATEGIE	INVAP24054	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24054
LIBELLE : VEHICULES NOUVELLE STRATEGIE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : INVAP24054

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 430 000,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	1 430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 071 000,00	0,00	4 455 424,00	4 455 424,00	4 455 424,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	202 000,00	0,00	3 755 424,00	3 755 424,00	3 755 424,00
1641	Emprunts en euros	202 000,00	0,00	3 755 424,00	3 755 424,00	3 755 424,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		202 000,00	0,00	3 755 424,00	3 755 424,00	3 755 424,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		169 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		371 000,00	0,00	3 755 424,00	3 755 424,00	3 755 424,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	700 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	700 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		700 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).



(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 826 721,00	0,00	0,00	11 788 226,00	11 788 226,00	0,00	11 788 226,00	11 788 226,00
011	Charges à caractère général (3)	7 706 797,00	0,00	0,00	7 853 264,00	7 853 264,00	0,00	7 853 264,00	7 853 264,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 342 244,00	0,00		3 130 162,00	3 130 162,00		3 130 162,00	3 130 162,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	72 680,00	0,00	0,00	104 800,00	104 800,00	0,00	104 800,00	104 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		11 121 721,00	0,00	0,00	11 088 226,00	11 088 226,00	0,00	11 088 226,00	11 088 226,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		11 126 721,00	0,00	0,00	11 088 226,00	11 088 226,00	0,00	11 088 226,00	11 088 226,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	700 000,00			700 000,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		700 000,00			700 000,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	11 788 226,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.



(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 826 721,00	0,00	11 788 226,00	11 788 226,00	11 788 226,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 699 911,00	0,00	1 625 100,00	1 625 100,00	1 625 100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	9 302 810,00	0,00	9 490 461,00	9 490 461,00	9 490 461,00
74	Dotations et participations (2)	784 000,00	0,00	643 500,00	643 500,00	643 500,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		11 786 721,00	0,00	11 759 061,00	11 759 061,00	11 759 061,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		11 786 721,00	0,00	11 759 061,00	11 759 061,00	11 759 061,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	40 000,00	0,00	29 165,00	29 165,00	29 165,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		40 000,00	0,00	29 165,00	29 165,00	29 165,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	11 788 226,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 826 721,00	0,00	0,00	11 788 226,00	11 788 226,00	0,00	11 788 226,00	11 788 226,00
011	Charges à caractère général (4)	7 706 797,00	0,00	0,00	7 853 264,00	7 853 264,00	0,00	7 853 264,00	7 853 264,00
60611	Eau et assainissement	1 500,00	0,00		1 389,00	1 389,00	0,00	1 389,00	1 389,00
60612	Energie - Electricité	15 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60622	Carburants	240 000,00	0,00		240 000,00	240 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	64 200,00	0,00		66 800,00	66 800,00	0,00	66 800,00	66 800,00
60631	Fournitures d'entretien	86 300,00	0,00		93 800,00	93 800,00	0,00	93 800,00	93 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 700,00	0,00		68 300,00	68 300,00	0,00	68 300,00	68 300,00
60636	Habillement et vêtements de travail	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	6 426 175,13	0,00		6 571 220,00	6 571 220,00	0,00	6 571 220,00	6 571 220,00
6132	Locations immobilières	96 000,00	0,00		99 000,00	99 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		39 000,00	39 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	8 400,00	0,00		13 700,00	13 700,00	0,00	13 700,00	13 700,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	34 300,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	33 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 400,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6156	Maintenance	36 000,00	0,00		36 700,00	36 700,00	0,00	36 700,00	36 700,00
6161	Multirisques	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	930,00	0,00		2 055,00	2 055,00	0,00	2 055,00	2 055,00
617	Etudes et recherches	110 860,00	0,00		92 500,00	92 500,00	0,00	92 500,00	92 500,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6188	Autres frais divers	75 861,87	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	16 500,00	0,00		39 000,00	39 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00
6238	Divers	6 250,00	0,00		6 900,00	6 900,00	0,00	6 900,00	6 900,00
6251	Voyages, déplacements et missions	9 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	18 250,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6284	Redevances pour services rendus	64 750,00	0,00		68 500,00	68 500,00	0,00	68 500,00	68 500,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	52 050,00	0,00		52 300,00	52 300,00	0,00	52 300,00	52 300,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	62 400,00	0,00		63 000,00	63 000,00	0,00	63 000,00	63 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
62878	Remb. frais à des tiers	149 700,00	0,00		109 300,00	109 300,00	0,00	109 300,00	109 300,00
63513	Autres impôts locaux	4 270,00	0,00		4 700,00	4 700,00	0,00	4 700,00	4 700,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	3 342 244,00	0,00		3 130 162,00	3 130 162,00		3 130 162,00	3 130 162,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	178 600,00	0,00		178 700,00	178 700,00		178 700,00	178 700,00
6218	Autre personnel extérieur	82 500,00	0,00		102 000,00	102 000,00		102 000,00	102 000,00
6331	Versement mobilité	9 964,00	0,00		17 981,00	17 981,00		17 981,00	17 981,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 092,00	0,00		8 083,00	8 083,00		8 083,00	8 083,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	18 208,00	0,00		16 205,00	16 205,00		16 205,00	16 205,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 552 664,00	0,00		1 382 343,00	1 382 343,00		1 382 343,00	1 382 343,00
64112	SFT, indemnité de résidence	26 346,00	0,00		25 264,00	25 264,00		25 264,00	25 264,00
64113	NBI	3 884,00	0,00		3 370,00	3 370,00		3 370,00	3 370,00
64118	Autres indemnités	309 690,00	0,00		283 272,00	283 272,00		283 272,00	283 272,00
64131	Rémunérations	231 848,00	0,00		230 232,00	230 232,00		230 232,00	230 232,00
64138	Primes et autres indemnités	41 917,00	0,00		42 109,00	42 109,00		42 109,00	42 109,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	317 900,00	0,00		290 454,00	290 454,00		290 454,00	290 454,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	518 967,00	0,00		515 192,00	515 192,00		515 192,00	515 192,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 992,00	0,00		11 029,00	11 029,00		11 029,00	11 029,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 172,00	0,00		428,00	428,00		428,00	428,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	72 680,00	0,00	0,00	104 800,00	104 800,00	0,00	104 800,00	104 800,00
65132	Prix	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65311	Indemnités de fonction	20 200,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
65313	Cotisations de retraite	1 800,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	6 000,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65568	Autres contributions	43 680,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
65818	Autres	0,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
65888	Autres	0,00	0,00		3 100,00	3 100,00	0,00	3 100,00	3 100,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		11 121 721,00	0,00	0,00	11 088 226,00	11 088 226,00	0,00	11 088 226,00	11 088 226,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		11 126 721,00	0,00	0,00	11 088 226,00	11 088 226,00	0,00	11 088 226,00	11 088 226,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	700 000,00			700 000,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	700 000,00			700 000,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		700 000,00			700 000,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 826 721,00	0,00	11 788 226,00	11 788 226,00	11 788 226,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 699 911,00	0,00	1 625 100,00	1 625 100,00	1 625 100,00
7013	Ventes de produits résiduels	552 000,00	0,00	520 000,00	520 000,00	520 000,00
70323	Red. occupation dom. public	22 811,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
706888	Autres	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	3 100,00	0,00	3 100,00	3 100,00	3 100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	9 302 810,00	0,00	9 490 461,00	9 490 461,00	9 490 461,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	9 302 810,00	0,00	9 490 461,00	9 490 461,00	9 490 461,00
74	Dotations et participations (3)	784 000,00	0,00	643 500,00	643 500,00	643 500,00
74888	Autres	784 000,00	0,00	643 500,00	643 500,00	643 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		11 786 721,00	0,00	11 759 061,00	11 759 061,00	11 759 061,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		11 786 721,00	0,00	11 759 061,00	11 759 061,00	11 759 061,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	40 000,00	0,00	29 165,00	29 165,00	29 165,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	40 000,00	0,00	29 165,00	29 165,00	29 165,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		40 000,00	0,00	29 165,00	29 165,00	29 165,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)



Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	30 000,00	4 396 259,00	0,00		4 426 259,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	1 500,00	0,00		1 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	210 300,00	0,00		210 300,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	30 000,00	2 004 824,00	0,00		2 034 824,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	2 179 635,00	0,00		2 179 635,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	3 755 424,00	0,00		3 755 424,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	3 755 424,00	0,00		3 755 424,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	84 000,00	1 500,00	4 309 259,00	1 500,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	4 000,00	0,00	206 300,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	80 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	935 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 500,00	958 324,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 179 635,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	3 755 424,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 755 424,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 396 259,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 300,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	935 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	959 824,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 179 635,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 755 424,00	
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 755 424,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	11 088 226,00	0,00		11 088 226,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	7 853 264,00	0,00		7 853 264,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	3 130 162,00	0,00		3 130 162,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	104 800,00	0,00		104 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	11 759 061,00	0,00		11 759 061,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	1 625 100,00	0,00		1 625 100,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	9 490 461,00	0,00		9 490 461,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	643 500,00	0,00		643 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours		2572 Missions administratives
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	266 443,00	365 839,00	5 414 212,00	5 041 732,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	3 650,00	58 000,00	464 639,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	8 538,00	34 000,00	1 805 750,00	4 722 932,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	48 000,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	3 200,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	3 600,00	0,00	66 500,00	5 200,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	2 055,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	22 500,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	500,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00	178 700,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	4 000,00	45 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	75 000,00	0,00	126 800,00	109 300,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	2 651,00	39 618,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	4 700,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	133 605,00	1 832 985,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	54 683,00	762 420,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	23 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	28 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	3 100,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	10 595 561,00	1 163 500,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	9 490 461,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	643 500,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 088
										226,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	526 289,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 571
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 700,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 300,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 055,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311 100,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 269,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 700,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 966
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	817 103,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
										3 800,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 759
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	061,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
										1 100
										000
										3 100

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 490	
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	461,00	
									643 500,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2022-11-24
	Catégories de biens amortis		
L	M57 202 FRAIS D'ETUDES,D'ELABORATION, DE MODIFIC	10	24/11/2022
L	M57 2031 FRAIS D'ETUDES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 2033 FRAIS D'INSERTION_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 204111 SUB.EQ.VERS.ETAT-BIENS MOBILIER-MATERIE	30	24/11/2022
L	M57 204111 SUB.EQ.VERS.ETAT-BIENS MOBILIER-MATERIE	40	24/11/2022
L	M57 204111 SUB.EQ.VERS.ETAT-BIENS MOBILIER-MATERIE	5	24/11/2022
L	M57 204112 SUB.EQ.VERS.ETAT-BATIMENTS ET INSTALLAT	30	24/11/2022
L	M57 204112 SUB.EQ.VERS.ETAT-BATIMENTS ET INSTALLAT	40	24/11/2022
L	M57 204112 SUB.EQ.VERS.ETAT-BATIMENTS ET INSTALLAT	5	24/11/2022
L	M57 204113 SUB.EQ.VERS.ETAT-PROJET INTERET NATIONA	30	24/11/2022
L	M57 204113 SUB.EQ.VERS.ETAT-PROJET INTERET NATIONA	40	24/11/2022
L	M57 204113 SUB.EQ.VERS.ETAT-PROJET INTERET NATIONA	5	24/11/2022
L	M57 204114 SUB.EQ.VERS.ETAT.VOIRIE_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 204114 SUB.EQ.VERS.ETAT.VOIRIE_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 204114 SUB.EQ.VERS.ETAT.VOIRIE_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 204121 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BIENS MOBILIER-MATE	30	24/11/2022
L	M57 204121 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BIENS MOBILIER-MATE	40	24/11/2022
L	M57 204121 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BIENS MOBILIER-MATE	5	24/11/2022
L	M57 204122 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BATIMENTS ET INSTAL	30	24/11/2022
L	M57 204122 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BATIMENTS ET INSTAL	40	24/11/2022
L	M57 204122 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BATIMENTS ET INSTAL	5	24/11/2022
L	M57 204123 SUB.EQ.VERS.REGIONS-PROJET INTERET NATI	30	24/11/2022
L	M57 204123 SUB.EQ.VERS.REGIONS-PROJET INTERET NATI	40	24/11/2022
L	M57 204123 SUB.EQ.VERS.REGIONS-PROJET INTERET NATI	5	24/11/2022
L	M57 204131 SUB.EQ.VERS.DPT--BIENS MOBILIER-MATERIE	30	24/11/2022
L	M57 204131 SUB.EQ.VERS.DPT--BIENS MOBILIER-MATERIE	40	24/11/2022
L	M57 204131 SUB.EQ.VERS.DPT--BIENS MOBILIER-MATERIE	5	24/11/2022
L	M57 204132 SUB.EQ.VERS.DPT-BATIMENTS ET INSTALLATI	30	24/11/2022
L	M57 204132 SUB.EQ.VERS.DPT-BATIMENTS ET INSTALLATI	40	24/11/2022
L	M57 204132 SUB.EQ.VERS.DPT-BATIMENTS ET INSTALLATI	5	24/11/2022
L	M57 20421 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BIENS MOB.MAT.	30	24/11/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	M57 20421 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BIENS MOB.MAT.	40	24/11/2022
L	M57 20421 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BIENS MOB.MAT.	5	24/11/2022
L	M57 20422 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BATS ET INSTAL	30	24/11/2022
L	M57 20422 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BATS ET INSTAL	40	24/11/2022
L	M57 20422 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BATS ET INSTAL	5	24/11/2022
L	M57 2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 2088 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 2111 TERRAINS NUS	0	24/11/2022
L	M57 2112 TERRAINS DE VOIRIE	0	24/11/2022
L	M57 2113 TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE	0	24/11/2022
L	M57 2115 TERRAINS BATIS	0	24/11/2022
L	M57 2116 CIMETIERES	0	24/11/2022
L	M57 2117 BOIS ET FORETS	0	24/11/2022
L	M57 2118 AUTRES TERRAINS	0	24/11/2022
L	M57 2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES_15AN	15	24/11/2022
L	M57 2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 21311 BATIMENTS ADMINISTRATIFS_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 21311 BATIMENTS ADMINISTRATIFS_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 21313 BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX_30AN	30	24/11/2022
L	M57 21313 BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX_50AN	50	24/11/2022
L	M57 21314 BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 21314 BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 21316 EQUIPEMENTS DU CIMETIERE_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 21316 EQUIPEMENTS DU CIMETIERE_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 21321 IMMEUBLES DE RAPPORT_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 21328 AUTRES BATIMENTS PRIVES_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 21351 BATIMENTS PUBLICS_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 21352 BATIMENTS PRIVES_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 21568 AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET	15	24/11/2022
L	M57 21571 MATERIEL ROULANT DE VOIRIE_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 21578 AUTRE MATERIEL TECHNIQUE_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLA	5	24/11/2022
L	M57 21611 BIENS SOUS-JACENTS	0	24/11/2022
L	M57 21612 DEPENSES ULTERIEURES IMMOBILISEES	0	24/11/2022
L	M57 21621 BIENS SOUS-JACENTS	0	24/11/2022
L	M57 21622 DEPENSES ULTERIEURES IMMOBILISEES	0	24/11/2022



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	M57 2181 INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG	15	24/11/2022
L	M57 21828 MATERIELS DE TRANSPORT_CAMIONS VEHICULES	10	24/11/2022
L	M57 21828 MATERIELS DE TRANSPORT_DEUX ROUES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 21848 MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 2188 AUTRES IMMO CORPORELLES (OUTILLAGE)_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 2188 AUTRES IMMO CORPO (PETIT MATERIEL)_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	0	24/11/2022
L	M57 2313 CONSTRUCTIONS	0	24/11/2022
L	M57 2314 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	0	24/11/2022
L	M57 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH	0	24/11/2022
L	M57 2316 RESTAURATION DES BIENS HISTORIQUES ET CUL	0	24/11/2022
L	M57 2317 IMMO. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPO	0	24/11/2022
L	M57 2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_50ANS	50	24/11/2022



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13146 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTI	1	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_30ANS	30	24/11/2022



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	M57 R13173 FEADER_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_20ANS	0	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_25ANS	0	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_30ANS	0	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_40ANS	0	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_50ANS	0	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	0	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	0	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	0	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	0	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	0	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	0	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	10	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	15	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	20	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	25	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	30	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	40	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	5	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	50	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_10ANS	10	24/11/2022



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	M57 R1338 AUTRES_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	10	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	15	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	20	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	25	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	30	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	40	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	5	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	50	24/11/2022
L	M57 R1348 AUTRES	0	24/11/2022
L	M57 R1381 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0	24/11/2022
L	M57 R1382 REGIONS	0	24/11/2022
L	M57 R1383 DEPARTEMENTS	0	24/11/2022
L	M57 R1384 COMMUNES	0	24/11/2022
L	M57 R1385 GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	0	24/11/2022
L	M57 R1386 AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	0	24/11/2022
L	M57 R13871 FONDS SOCIAL EUROPEEN	0	24/11/2022
L	M57 R13872 FEDER	0	24/11/2022
L	M57 R13873 FEADER	0	24/11/2022
L	M57 R13878 AUTRES FONDS EUROPEENS	0	24/11/2022
L	M57 R1388 AUTRES	0	24/11/2022



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif terr.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		73,00	0,00	73,00	54,80	2,00	56,80
Adjoint technique pal 1 cl	C	20,00	0,00	20,00	21,00	0,00	21,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	22,00	0,00	22,00	15,00	0,00	15,00
Adjoint technique territorial	C	24,00	0,00	24,00	16,80	1,00	17,80
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 2 cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		76,00	0,00	76,00	56,80	2,00	58,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	401	0,00	A	A
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	29 165,00	29 165,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	700 000,00	700 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	670 835,00	670 835,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		29 165,00	29 165,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		29 165,00	29 165,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	29 165,00	29 165,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		0.00
				(B)	

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)		0.00
				(C)	

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00
-----------------------	-----	-------------	-------------------------------	-------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00
Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00
Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00



EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		1 500,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 500,00
Acquisitions d'immobilisations		4 394 759,00
2031	FRAIS D'ETUDES	206 300,00
2033	FRAIS D'INSERTION	4 000,00
21351	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	110 000,00
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	175 000,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	760 000,00
21828	MATERIEL DE TRANSPORT	900 000,00
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	5 000,00
2188	AUTRES	54 824,00
2313	CONSTRUCTIONS	734 000,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 445 635,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Opération d'équipement n° 24054		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		4 396 259,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	29 165,00
13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	29 165,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		29 165,00
TOTAL GENERAL		4 425 424,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		3 755 424,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	3 755 424,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		3 755 424,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
040	Opérations ordre transf. entre sections	700 000,00
2804112	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	700 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
Total des recettes d'ordre		700 000,00
TOTAL GENERAL		4 455 424,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	7 853 264,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 389,00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	30 000,00
60622	CARBURANTS	240 000,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	66 800,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	93 800,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	68 300,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	25 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	6 571 220,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	99 000,00
61351	MATERIEL ROULANT	39 000,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	13 700,00
615221	BATIMENTS PUBLICS	3 000,00
61551	MATERIEL ROULANT	35 000,00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	600,00
6156	MAINTENANCE	36 700,00
6161	MULTIRISQUES	35 000,00
6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE-CONSTRUCTION	2 055,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	92 500,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	500,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	12 000,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	0,00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	8 000,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	4 000,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	39 000,00
6238	DIVERS	6 900,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	5 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	18 000,00
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	68 500,00
62871	A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	52 300,00
62875	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	63 000,00
62878	A DES TIERS	109 300,00
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	4 700,00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 130 162,00

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	178 700,00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	102 000,00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	17 981,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	8 083,00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	16 205,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	1 382 343,00
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	25 264,00
64113	NBI	3 370,00
64118	AUTRES INDEMNITES	283 272,00
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	230 232,00
64138	AUTRES INDEMNITES	42 109,00
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	290 454,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	515 192,00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	11 029,00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	428,00
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	15 000,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	8 500,00
65	Autres charges de gestion courante	104 800,00
65132	BOURSES ET PRIX	1 500,00
65311	IMDEMNITES	21 000,00
65313	COTISATIONS DE RETRAITE	2 000,00
65314	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	5 500,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	15 000,00
6542	CREANCES ETEINTES	6 000,00
65568	AUTRES CONTRIBUTIONS	50 000,00
65818	AUTRES	700,00
65888	AUTRES	3 100,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		11 088 226,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	700 000,00
6811	DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	700 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		700 000,00
TOTAL GENERAL		11 788 226,00



SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		9 490 461,00
73133	TAXE D'ENLEVEMENT DES OORDUMES MENAGERES ET ASSIMI	9 490 461,00
Dotations et participations reçues		643 500,00
74888	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	643 500,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		1 625 100,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 625 100,00
7013	VENTES DE PRODUITS RESIDUELS	520 000,00
70323	REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	0,00
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	2 000,00
70612	REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES	1 100 000,00
706888	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	0,00
70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES	3 100,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		11 759 061,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	29 165,00
777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTA	29 165,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		29 165,00
TOTAL GENERAL		11 788 226,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-267

OBJET : Finances - Autorisations de programme et crédits de paiement - Budget déchets collecte2025

Rapporteur : Francis HEURLEY

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales permettent aux collectivités de plus de 3 500 habitants d'inscrire des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) dans leur section d'investissement.

Une autorisation de programme n°INVAP24054-Véhicules a été créée sur le budget annexe déchets collecte pour les investissements de matériel de transport. La gestion comptable de ces investissements par une autorisation de programme et crédits de paiement est inadaptée, c'est pourquoi il est proposé de clôturer l'AP n°INVAP24054. Les crédits d'investissement de cette opération seront passés sur les chapitres votés de la nomenclature M57.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de clôturer l'Autorisation de programme INVAP24054 véhicules.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-268

OBJET : Finances – Budget annexe Eau Potable- Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

Le Code général des collectivités territoriales encadre le vote du budget des communautés d'agglomération.

Le débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget s'est tenu le 21 novembre 2024.

Le budget primitif du budget annexe Eau Potable 2025 joint, arrête les équilibres ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF 2025	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EAU POTABLE	4 207 102,88 €	8 627 152,88 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter le budget annexe Eau Potable 2025, chapitre par chapitre



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006711400047	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE D'AUXERRE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : EAU POTABLE (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	40
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	41
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	42
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	43
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	44
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	45
B1.7 - Etat des engagements reçus	46
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	47
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	48

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	49
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	51
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	52
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	53

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	54
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 207 102,88	4 207 102,88
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 207 102,88	4 207 102,88

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	8 627 152,88	8 627 152,88
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 627 152,88	8 627 152,88
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		12 834 255,76	12 834 255,76

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	369 700,00	0,00	373 000,00	373 000,00	373 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	414 000,00	0,00	473 700,00	473 700,00	473 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	58 000,00	0,00	50 500,00	50 500,00	50 500,00
Total des dépenses de gestion des services		841 700,00	0,00	897 200,00	897 200,00	897 200,00
66	Charges financières	40 200,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		921 900,00	0,00	977 200,00	977 200,00	977 200,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 459 200,00		2 218 255,80	2 218 255,80	2 218 255,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	870 000,00		1 011 647,08	1 011 647,08	1 011 647,08
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 329 200,00		3 229 902,88	3 229 902,88	3 229 902,88
TOTAL		3 251 100,00	0,00	4 207 102,88	4 207 102,88	4 207 102,88

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 207 102,88
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 122 300,00	0,00	4 080 200,00	4 080 200,00	4 080 200,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	20 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		3 143 100,00	0,00	4 080 200,00	4 080 200,00	4 080 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 143 100,00	0,00	4 080 200,00	4 080 200,00	4 080 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	108 000,00		126 902,88	126 902,88	126 902,88
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		108 000,00		126 902,88	126 902,88	126 902,88
TOTAL		3 251 100,00	0,00	4 207 102,88	4 207 102,88	4 207 102,88

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 207 102,88
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	3 103 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	693 000,00	0,00	377 000,00	377 000,00	377 000,00
21	Immobilisations corporelles	131 500,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 404 700,00	0,00	7 266 400,00	7 266 400,00	7 266 400,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 229 200,00	0,00	7 793 400,00	7 793 400,00	7 793 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	184 500,00	0,00	192 000,00	192 000,00	192 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	184 500,00	0,00	192 000,00	192 000,00	192 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 413 700,00	0,00	7 985 400,00	7 985 400,00	7 985 400,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	108 000,00		126 902,88	126 902,88	126 902,88
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		514 850,00	514 850,00	514 850,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	108 000,00		641 752,88	641 752,88	641 752,88
	TOTAL	5 521 700,00	0,00	8 627 152,88	8 627 152,88	8 627 152,88

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 627 152,88
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	276 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 916 500,00	0,00	3 882 400,00	3 882 400,00	3 882 400,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 192 500,00	0,00	4 882 400,00	4 882 400,00	4 882 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 192 500,00	0,00	4 882 400,00	4 882 400,00	4 882 400,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 459 200,00		2 218 255,80	2 218 255,80	2 218 255,80

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	870 000,00		1 011 647,08	1 011 647,08	1 011 647,08
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		514 850,00	514 850,00	514 850,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 329 200,00		3 744 752,88	3 744 752,88	3 744 752,88
TOTAL		5 521 700,00	0,00	8 627 152,88	8 627 152,88	8 627 152,88

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 627 152,88
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

3 103 000,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	373 000,00		373 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	473 700,00		473 700,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50 500,00		50 500,00
66	Charges financières	35 000,00	0,00	35 000,00
67	Charges exceptionnelles	45 000,00	0,00	45 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 011 647,08	1 011 647,08
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 218 255,80	2 218 255,80
	Dépenses d'exploitation – Total	977 200,00	3 229 902,88	4 207 102,88

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 207 102,88
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	126 902,88	126 902,88
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	192 000,00	0,00	192 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	377 000,00	0,00	377 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	150 000,00	14 850,00	164 850,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	7 266 400,00	500 000,00	7 766 400,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	7 985 400,00	641 752,88	8 627 152,88

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 627 152,88
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 080 200,00		4 080 200,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	126 902,88	126 902,88
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		4 080 200,00	126 902,88	4 207 102,88

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 207 102,88
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 882 400,00	0,00	3 882 400,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	14 850,00	14 850,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	500 000,00	500 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 011 647,08	1 011 647,08
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		2 218 255,80	2 218 255,80
Recettes d'investissement – Total		4 882 400,00	3 744 752,88	8 627 152,88

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 627 152,88
---	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	369 700,00	373 000,00	373 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	4 000,00	2 000,00	2 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	250,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	950,00	1 300,00	1 300,00
611	Sous-traitance générale	2 000,00	8 000,00	8 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	5 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	207 400,00	234 000,00	234 000,00
618	Divers	23 200,00	14 200,00	14 200,00
6226	Honoraires	45 000,00	40 000,00	40 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 500,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	5 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 000,00	5 000,00	5 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	25 100,00	22 500,00	22 500,00
63512	Taxes foncières	35 000,00	40 000,00	40 000,00
6356	Redevances occupat° domaine public	300,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	414 000,00	473 700,00	473 700,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	69 000,00	45 700,00	45 700,00
6331	Versement de mobilité	1 000,00	3 036,00	3 036,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	1 376,00	1 376,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 000,00	2 754,00	2 754,00
6411	Salaires, appointements, commissions	197 000,00	238 875,00	238 875,00
6413	Primes et gratifications	50 000,00	62 234,00	62 234,00
6415	Supplément familial	4 000,00	1 259,00	1 259,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 000,00	79 103,00	79 103,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	40 000,00	39 363,00	39 363,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	58 000,00	50 500,00	50 500,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	800,00	800,00
6531	Indemnités élus	20 200,00	21 000,00	21 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	1 800,00	2 000,00	2 000,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	6 000,00	5 500,00	5 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	500,00	500,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	30 000,00	20 700,00	20 700,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		841 700,00	897 200,00	897 200,00
66	Charges financières (b) (8)	40 200,00	35 000,00	35 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	41 000,00	35 000,00	35 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-800,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	40 000,00	45 000,00	45 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	5 000,00	5 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	40 000,00	40 000,00	40 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		921 900,00	977 200,00	977 200,00
023	Virement à la section d'investissement	1 459 200,00	2 218 255,80	2 218 255,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	870 000,00	1 011 647,08	1 011 647,08
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	870 000,00	1 011 647,08	1 011 647,08
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 329 200,00	3 229 902,88	3 229 902,88
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 329 200,00	3 229 902,88	3 229 902,88
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 251 100,00	4 207 102,88	4 207 102,88

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			4 207 102,88

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	13 957,55
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	13 957,55
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 122 300,00	4 080 200,00	4 080 200,00
70121	Contre-valeur taxe consommat° eau	3 080 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
70128	Autres taxes et redevances	0,00	25 500,00	25 500,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	42 300,00	54 700,00	54 700,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	20 800,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	20 800,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		3 143 100,00	4 080 200,00	4 080 200,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		3 143 100,00	4 080 200,00	4 080 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	108 000,00	126 902,88	126 902,88
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	108 000,00	126 902,88	126 902,88
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		108 000,00	126 902,88	126 902,88
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 251 100,00	4 207 102,88	4 207 102,88

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 207 102,88

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	693 000,00	377 000,00	377 000,00
2031	Frais d'études	690 000,00	375 000,00	375 000,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00	2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	131 500,00	150 000,00	150 000,00
2111	Terrains nus	115 000,00	120 000,00	120 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	15 000,00	30 000,00	30 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 500,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 404 700,00	7 266 400,00	7 266 400,00
2313	Constructions	300 000,00	370 000,00	370 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 104 700,00	6 896 400,00	6 896 400,00
Total des dépenses d'équipement		5 229 200,00	7 793 400,00	7 793 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	184 500,00	192 000,00	192 000,00
1641	Emprunts en euros	70 000,00	170 000,00	170 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	92 000,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	13 500,00	22 000,00	22 000,00
1687	Autres dettes	9 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		184 500,00	192 000,00	192 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 413 700,00	7 985 400,00	7 985 400,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	108 000,00	126 902,88	126 902,88
	Reprises sur autofinancement antérieur	108 000,00	126 902,88	126 902,88
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	108 000,00	126 902,88	126 902,88
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	514 850,00	514 850,00
217531	Réseaux d'adduction d'eau (mise à dispo)	0,00	14 850,00	14 850,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	500 000,00	500 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		108 000,00	641 752,88	641 752,88
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 521 700,00	8 627 152,88	8 627 152,88

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 627 152,88
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	276 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	276 000,00	500 000,00	500 000,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	500 000,00	500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 916 500,00	3 882 400,00	3 882 400,00
1641	Emprunts en euros	2 916 500,00	3 882 400,00	3 882 400,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 192 500,00	4 882 400,00	4 882 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 192 500,00	4 882 400,00	4 882 400,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 459 200,00	2 218 255,80	2 218 255,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	870 000,00	1 011 647,08	1 011 647,08
28153	Installations à caractère spécifique	870 000,00	1 011 647,08	1 011 647,08
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 329 200,00	3 229 902,88	3 229 902,88
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	514 850,00	514 850,00
2031	Frais d'études	0,00	14 850,00	14 850,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	500 000,00	500 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 329 200,00	3 744 752,88	3 744 752,88
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 521 700,00	8 627 152,88	8 627 152,88

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 627 152,88
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
2005-00 CAA 059405	30/12/2005	97 000,00	0,00	9 549,86	0,00	97 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		97 000,00	0,00	9 549,86	0,00	97 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 590 199,10									
1641 Emprunts en euros (total)					1 290 199,10									
2017-02 3513936	CAISSE D'EPARGNE	18/12/2008	25/04/2008	25/04/2009	560 000,00	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	4,730	EUR	A	P	O	A-1
2018-03 JUS MIN529563 DO	SFIL CAFFIL	04/11/2019	01/01/2020	01/02/2020	152 086,35	F	Taux fixe à 5.46 %	5,460	5,460	EUR	A	P	O	A-1
2019-101 IRA 07073022 ME	BANQUE POPULAIRE	04/08/2006	01/01/2020	04/02/2020	93 673,40	F	Taux fixe à 4.09 %	4,090	4,150	EUR	T	P	O	A-1
2019-42 ESCO 1165777 DO	CREDIT AGRICOLE	05/04/2007	01/01/2020	06/01/2020	45 000,00	F	Taux fixe à 4.34 %	4,340	4,410	EUR	T	C	O	A-1
2019-94 COU 1355070 DO	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/04/2017	01/01/2020	01/02/2020	130 500,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,500	1,500	EUR	T	C	O	A-1
2019-95 COU 47604	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/03/2016	01/01/2020	01/05/2020	174 240,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,500	1,500	EUR	A	C	O	A-1
2019-97 COU 1355069 DO	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/04/2017	01/01/2020	01/02/2020	134 699,35	F	Taux fixe à 2.01 %	2,010	2,010	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					1 300 000,00									
2005-00 CAA 059405	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	30/12/2005	15/12/2006	15/12/2013	1 300 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.05)-Floor -0.05 sur TAM(Postfixé)	4,010	4,130	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					311 533,00									
1681 Autres emprunts (total)					195 322,00									
2020-02 CHI 1086556	Agence de l'eau Seine Normandie	16/09/2020	16/09/2020	16/09/2021	178 648,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2020-03 1086548	Agence de l'eau Seine Normandie	05/02/2020	27/10/2020	27/10/2021	16 674,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					116 211,00									
2017-05 1069411	Agence de l'eau Seine Normandie	20/07/2017	20/07/2017	20/07/2018	58 122,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018-02 1076614	Agence de l'eau Seine Normandie	13/07/2018	13/07/2018	13/07/2019	58 089,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
Total général					2 901 732,10									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		804 507,95					168 997,21	32 565,27	0,00	13 957,55
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		707 507,95					71 997,21	27 677,41	0,00	13 957,55
2017-02 3513936	N	0,00	A-1	151 721,11	3,32	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	35 342,67	7 176,41	0,00	3 746,25
2018-03 JUS MIN529563 DO	N	0,00	A-1	132 762,39	17,08	F	Taux fixe à 5.46 %	5,460	4 520,25	7 248,83	0,00	6 399,07
2019-101 IRA 07073022 ME	N	0,00	A-1	61 795,89	7,34	F	Taux fixe à 4.09 %	4,150	7 191,39	2 418,09	0,00	347,41
2019-42 ESCO 1165777 DO	N	0,00	A-1	15 000,00	2,26	F	Taux fixe à 4.34 %	4,410	6 000,00	553,36	0,00	91,14
2019-94 COU 1355070 DO	N	0,00	A-1	101 500,00	17,33	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,750	5 800,00	3 074,34	0,00	380,78
2019-95 COU 47604	N	0,00	A-1	134 640,00	16,33	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,750	7 920,00	5 049,00	0,00	2 650,03
2019-97 COU 1355069 DO	N	0,00	A-1	110 088,56	17,58	F	Taux fixe à 2.01 %	2,010	5 222,90	2 157,38	0,00	342,87
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		97 000,00					97 000,00	4 887,86	0,00	0,00
2005-00 CAA 059405	N	0,00	A-1	97 000,00	0,96	F	Taux fixe à 4.97 %	5,040	97 000,00	4 887,86	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		209 087,92					20 768,87	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		143 236,12					13 021,47	0,00	0,00	0,00
2020-02 CHI 1086556	N	0,00	A-1	131 008,52	10,71	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 909,87	0,00	0,00	0,00
2020-03 1086548	N	0,00	A-1	12 227,60	10,82	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 111,60	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		65 851,80					7 747,40	0,00	0,00	0,00
2017-05 1069411	N	0,00	A-1	30 998,40	7,55	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 874,80	0,00	0,00	0,00
2018-02 1076614	N	0,00	A-1	34 853,40	8,53	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 872,60	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 013 595,87					189 766,08	32 565,27	0,00	13 957,55

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 013 595,87	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-------------------------



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2019-10-10

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Suventions établissements nationaux	40	23/03/2017
L	SUBV DEPARTEMENT	40	10/10/2019
L	Subventions régionales reçues 5 ans	5	10/10/2019
L	Subventions régionales reçues 10 ans	10	10/10/2019
L	Subventions régionales reçues 15 ans	15	10/10/2019
L	Subventions régionales reçues 30 ans	30	10/10/2019
L	Subventions régionales reçues 40 ans	40	10/10/2019
L	Subventions départementales reçues 5 ans	5	10/10/2019
L	Subventions départementales reçues 10 ans	10	10/10/2019
L	Subventions départementales reçues 15 ans	15	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport Camions	10	10/10/2019
L	2051 Concessions et droits assimilés 5 ans	5	10/10/2019



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	-------------------------------	------------------	--	--	--------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	318 902,88	318 902,88
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	3 229 902,88	3 229 902,88
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 911 000,00	2 911 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		318 902,88	318 902,88
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		192 000,00	192 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	170 000,00	170 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	22 000,00	22 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		126 902,88	126 902,88
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	126 902,88	126 902,88
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 24067		Intitulé de l'opération : TRAVAUX NPNRU ROSOIRS EAU POTABLE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
4581 TRAVAUX NPNRU ROSOIRS EAU POTABLE (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)					
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le service (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 24068		Intitulé de l'opération : TRAVAUX NPNRU STE GENEVIEVE EAU POTABLE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
4581 TRAVAUX NPNRU STE GENEVIEVE EAU POTABLE (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)					
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le service (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
----------------	-----------------	-----------	--------------------	------------------------------------	-----------------------------

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)						
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III		
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I					
Marchés de partenariat (1)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif terr.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	0,00	7,00	1,00	3,00	4,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal de 2 cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		8,00	0,00	8,00	2,00	3,00	5,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	A	CDI
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	332-10	CDI
Technicien	B	TECH	478	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-269

OBJET : Finances – Budget annexe Assainissement - Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

Le Code général des collectivités territoriales encadre le vote du budget des communautés d'agglomération.

Le débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget s'est tenu le 21 novembre 2024.

Le budget primitif du budget annexe Assainissement 2025 joint, arrête les équilibres ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF 2025	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
ASSAINISSEMENT	4 406 500,00 €	11 155 493,07 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter le budget annexe Assainissement 2025, chapitre par chapitre.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006711400146	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE D'AUXERRE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	37
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	38
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	39
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	41
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	43
A3.2 - Etalement des provisions	44
A4.1 - Equilibre des opérations financières	45
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	46
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	47
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	48
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	49
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	50
A6 - Etat des charges transférées	51
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	52

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	61
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	62
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	63
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	64
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	65
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	66
B1.7 - Etat des engagements reçus	67
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	68
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	69

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	70
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	72
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	73
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	74

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	75
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 406 500,00	4 406 500,00
+		+	+
R	E		
P	R		
O	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 406 500,00	4 406 500,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	11 155 493,07	11 155 493,07
+		+	+
R	E		
P	R		
O	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		11 155 493,07	11 155 493,07

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	15 561 993,07	15 561 993,07
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	216 800,00	0,00	365 300,00	365 300,00	365 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	392 400,00	0,00	343 500,00	343 500,00	343 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 000,00	0,00	34 200,00	34 200,00	34 200,00
Total des dépenses de gestion des services		637 200,00	0,00	743 000,00	743 000,00	743 000,00
66	Charges financières	314 500,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		951 700,00	0,00	1 013 000,00	1 013 000,00	1 013 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 737 151,75		181 491,84	181 491,84	181 491,84
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 800 000,00		3 212 008,16	3 212 008,16	3 212 008,16
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		5 537 151,75		3 393 500,00	3 393 500,00	3 393 500,00
TOTAL		6 488 851,75	0,00	4 406 500,00	4 406 500,00	4 406 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 406 500,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 874 851,75	0,00	3 545 500,00	3 545 500,00	3 545 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 874 851,75	0,00	3 545 500,00	3 545 500,00	3 545 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 874 851,75	0,00	3 545 500,00	3 545 500,00	3 545 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	614 000,00		861 000,00	861 000,00	861 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		614 000,00		861 000,00	861 000,00	861 000,00
TOTAL		6 488 851,75	0,00	4 406 500,00	4 406 500,00	4 406 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 406 500,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 532 500,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	720 000,00	0,00	368 726,00	368 726,00	368 726,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 448 000,00	0,00	5 747 615,00	5 747 615,00	5 747 615,00
	Total des opérations d'équipement	718 000,00	0,00	993 295,00	993 295,00	993 295,00
	Total des dépenses d'équipement	4 886 000,00	0,00	7 111 636,00	7 111 636,00	7 111 636,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 477 000,00	0,00	1 540 000,00	1 540 000,00	1 540 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 477 000,00	0,00	1 540 000,00	1 540 000,00	1 540 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	175 000,00	0,00	964 685,00	964 685,00	964 685,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 538 000,00	0,00	9 616 321,00	9 616 321,00	9 616 321,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	614 000,00		861 000,00	861 000,00	861 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	500 000,00		678 172,07	678 172,07	678 172,07
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 114 000,00		1 539 172,07	1 539 172,07	1 539 172,07
	TOTAL	7 652 000,00	0,00	11 155 493,07	11 155 493,07	11 155 493,07

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 155 493,07
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 439 848,25	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	5 519 136,00	5 519 136,00	5 519 136,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 439 848,25	0,00	6 119 136,00	6 119 136,00	6 119 136,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	175 000,00	0,00	964 685,00	964 685,00	964 685,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 614 848,25	0,00	7 083 821,00	7 083 821,00	7 083 821,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 737 151,75		181 491,84	181 491,84	181 491,84

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 800 000,00		3 212 008,16	3 212 008,16	3 212 008,16
041	Opérations patrimoniales (4)	500 000,00		678 172,07	678 172,07	678 172,07
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 037 151,75		4 071 672,07	4 071 672,07	4 071 672,07
TOTAL		7 652 000,00	0,00	11 155 493,07	11 155 493,07	11 155 493,07

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 155 493,07
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

2 532 500,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	365 300,00		365 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	343 500,00		343 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	34 200,00		34 200,00
66	Charges financières	250 000,00	0,00	250 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	3 212 008,16	3 212 008,16
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		181 491,84	181 491,84
Dépenses d'exploitation – Total		1 013 000,00	3 393 500,00	4 406 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 406 500,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	861 000,00	861 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 540 000,00	0,00	1 540 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	993 295,00		993 295,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	368 726,00	0,00	368 726,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 000,00	378 172,07	380 172,07
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	5 747 615,00	300 000,00	6 047 615,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	964 685,00	0,00	964 685,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		9 616 321,00	1 539 172,07	11 155 493,07

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 155 493,07
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 545 500,00		3 545 500,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	861 000,00	861 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 545 500,00	861 000,00	4 406 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 406 500,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	600 000,00	0,00	600 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 519 136,00	0,00	5 519 136,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	378 172,07	378 172,07
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	300 000,00	300 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 212 008,16	3 212 008,16
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	964 685,00	0,00	964 685,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		181 491,84	181 491,84
Recettes d'investissement – Total		7 083 821,00	4 071 672,07	11 155 493,07

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 155 493,07
---	----------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	216 800,00	365 300,00	365 300,00
604	Achats d'études, prestations de services	70 000,00	14 100,00	14 100,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	100,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	2 000,00	5 000,00	5 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	20 000,00	0,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	2 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	35 000,00	98 200,00	98 200,00
618	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6226	Honoraires	0,00	165 000,00	165 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	1 500,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	4 000,00	4 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	24 700,00	22 500,00	22 500,00
6356	Redevances occupat° domaine public	45 000,00	50 000,00	50 000,00
6378	Autres taxes et redevances	3 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	392 400,00	343 500,00	343 500,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	221 400,00	165 500,00	165 500,00
6331	Versement de mobilité	560,00	1 146,00	1 146,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	821,00	821,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 000,00	1 042,00	1 042,00
6411	Salaires, appointements, commissions	99 210,00	102 000,00	102 000,00
6413	Primes et gratifications	25 000,00	23 774,00	23 774,00
6415	Supplément familial	30,00	28,00	28,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	22 500,00	23 632,00	23 632,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	22 200,00	25 557,00	25 557,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 000,00	34 200,00	34 200,00
6531	Indemnités élus	20 200,00	21 000,00	21 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	1 800,00	2 000,00	2 000,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	6 000,00	5 500,00	5 500,00
6542	Créances éteintes	0,00	5 000,00	5 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	700,00	700,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		637 200,00	743 000,00	743 000,00
66	Charges financières (b) (8)	314 500,00	250 000,00	250 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	300 000,00	250 000,00	250 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	14 500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		951 700,00	1 013 000,00	1 013 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 737 151,75	181 491,84	181 491,84
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	3 800 000,00	3 212 008,16	3 212 008,16
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 800 000,00	3 212 008,16	3 212 008,16
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 537 151,75	3 393 500,00	3 393 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 537 151,75	3 393 500,00	3 393 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 488 851,75	4 406 500,00	4 406 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				4 406 500,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	85 497,45
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	85 497,45
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 874 851,75	3 545 500,00	3 545 500,00
70128	Autres taxes et redevances	0,00	16 000,00	16 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	5 784 851,75	3 160 000,00	3 160 000,00
7068	Autres prestations de services	90 000,00	324 500,00	324 500,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	45 000,00	45 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		5 874 851,75	3 545 500,00	3 545 500,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		5 874 851,75	3 545 500,00	3 545 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	614 000,00	861 000,00	861 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	614 000,00	861 000,00	861 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		614 000,00	861 000,00	861 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 488 851,75	4 406 500,00	4 406 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 406 500,00
---	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	720 000,00	368 726,00	368 726,00
2031	Frais d'études	715 000,00	366 726,00	366 726,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	2 000,00	2 000,00
2111	Terrains nus	0,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 448 000,00	5 747 615,00	5 747 615,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 448 000,00	5 747 615,00	5 747 615,00
2002	Opération d'équipement n° 2002 (5)	0,00	14 000,00	14 000,00
2005	Opération d'équipement n° 2005 (5)	0,00	0,00	0,00
2006	Opération d'équipement n° 2006 (5)	172 000,00	520 475,00	520 475,00
2007	Opération d'équipement n° 2007 (5)	0,00	0,00	0,00
2008	Opération d'équipement n° 2008 (5)	0,00	5 200,00	5 200,00
2009	Opération d'équipement n° 2009 (5)	0,00	77 500,00	77 500,00
2010	Opération d'équipement n° 2010 (5)	546 000,00	376 120,00	376 120,00
Total des dépenses d'équipement		4 886 000,00	7 111 636,00	7 111 636,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 477 000,00	1 540 000,00	1 540 000,00
1641	Emprunts en euros	1 174 000,00	1 190 000,00	1 190 000,00
1681	Autres emprunts	303 000,00	350 000,00	350 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 477 000,00	1 540 000,00	1 540 000,00
4581202003	CHITRY BOURG (6)	85 000,00	300 000,00	300 000,00
4581202203	AIDE FIN AESN REVERSÉE TRAVAUX PROPRIETAIRES (6)	90 000,00	0,00	0,00
458124049	QUENNE TRAVAUX DOMAINE PRIVÉ (6)	0,00	203 500,00	203 500,00
458124057	ST GEORGES ARDILLES PICARDIE SÉPRATIF DOMAINE PRIV (6)	0,00	172 200,00	172 200,00
458124062	SÉPARATIF SAINT BRIS SECT BOUGEILLES (6)	0,00	125 250,00	125 250,00
458124063	SÉPARATIF GY L EVEQUE RECHIEVRE FONTAINE ÉGALITÉ P (6)	0,00	133 735,00	133 735,00
458124064	TRAVAUX DOMAINE PRIVÉ VINCELLES (6)	0,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		175 000,00	964 685,00	964 685,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 538 000,00	9 616 321,00	9 616 321,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	614 000,00	861 000,00	861 000,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>614 000,00</i>	<i>861 000,00</i>	<i>861 000,00</i>
139111	<i>Sub. éqipt cpte résult. Agence de l'eau</i>	<i>614 000,00</i>	<i>861 000,00</i>	<i>861 000,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	500 000,00	678 172,07	678 172,07
21532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	<i>0,00</i>	<i>378 172,07</i>	<i>378 172,07</i>
2315	<i>Installat°, matériel et outillage techni</i>	<i>500 000,00</i>	<i>300 000,00</i>	<i>300 000,00</i>
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 114 000,00	1 539 172,07	1 539 172,07
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 652 000,00	11 155 493,07	11 155 493,07

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 155 493,07
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.



(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 439 848,25	600 000,00	600 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	1 033 000,00	300 000,00	300 000,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	406 848,25	300 000,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	5 519 136,00	5 519 136,00
1641	Emprunts en euros	0,00	5 519 136,00	5 519 136,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 439 848,25	6 119 136,00	6 119 136,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
4582202003	CHITRY BOURG (5)	85 000,00	300 000,00	300 000,00
4582202203	AIDE FIN AESN REVERSÉE TRAVAUX PROPRIETAIRES (5)	90 000,00	0,00	0,00
458224049	QUENNE TRAVAUX DOMAINE PRIVÉ (5)	0,00	203 500,00	203 500,00
458224057	ST GEORGES ARDILLES PICARDIE SÉPRATIF DOMAINE PRIV (5)	0,00	172 200,00	172 200,00
458224062	SÉPARATIF SAINT BRIS SECT BOUGEILLES (5)	0,00	125 250,00	125 250,00
458224063	SÉPARATIF GY L EVEQUE RECHIEVRE FONTAINE ÉGALITÉ P (5)	0,00	133 735,00	133 735,00
458224064	TRAVAUX DOMAINE PRIVÉ VINCELLES (5)	0,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		175 000,00	964 685,00	964 685,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 614 848,25	7 083 821,00	7 083 821,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 737 151,75	181 491,84	181 491,84
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	3 800 000,00	3 212 008,16	3 212 008,16
28153	Installations à caractère spécifique	3 800 000,00	3 212 008,16	3 212 008,16
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		5 537 151,75	3 393 500,00	3 393 500,00
041	Opérations patrimoniales (8)	500 000,00	678 172,07	678 172,07
2031	Frais d'études	0,00	378 172,07	378 172,07
238	Avances commandes immo. incorp.	500 000,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		6 037 151,75	4 071 672,07	4 071 672,07
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		7 652 000,00	11 155 493,07	11 155 493,07

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 155 493,07
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2002 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT ORMES SENTIER VOSVES APOIGNY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		430 822,22	a 0,00	14 000,00	b 14 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	18 660,13	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
2031	Frais d'études	18 660,13	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	412 162,09	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	412 162,09	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-14 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2005 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT CREATION STEP EXT RESEAU LINDRY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 077,78	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 077,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	6 077,78	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2006 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT MISE EN SEPRATIF QUENNE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		568 489,59	a 0,00	520 475,00	b 520 475,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	108 110,59	0,00	37 975,00	37 975,00	0,00
2031	Frais d'études	108 110,59	0,00	37 975,00	37 975,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	460 379,00	0,00	482 500,00	482 500,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	460 379,00	0,00	482 500,00	482 500,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-520 475,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2007 (1)
LIBELLE : CREATION STEP VAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		11 878,11	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 878,11	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	11 878,11	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2008 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT REHABILITATION RESEAU VINCELLES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		743 341,89	a 0,00	5 200,00	b 5 200,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	48 291,17	0,00	200,00	200,00	0,00
2031	Frais d'études	48 291,17	0,00	200,00	200,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	695 050,72	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	695 050,72	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 200,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2009 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT MISE EN CONFORMITE STEP GY LEVEQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		497 829,24	a 0,00	77 500,00	b 77 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	44 173,98	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2031	Frais d'études	44 173,98	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	453 655,26	0,00	72 500,00	72 500,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	453 655,26	0,00	72 500,00	72 500,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-77 500,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2010 (1)
LIBELLE : ASSAINISSEMENT CREATION SYSTEME EPURATION CHITRY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 999 865,54	a 0,00	376 120,00	b 376 120,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	52 853,21	0,00	16 120,00	16 120,00	0,00
2031	Frais d'études	52 853,21	0,00	16 120,00	16 120,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 468,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 468,64	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 945 543,69	0,00	360 000,00	360 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 865 620,76	0,00	360 000,00	360 000,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	79 922,93	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-376 120,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
201101 - 090655	28/12/2009	795 000,00	0,00	41 590,12	0,00	795 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		795 000,00	0,00	41 590,12	0,00	795 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					15 565 502,28									
1641 Emprunts en euros (total)					15 565 502,28									
201101 - 090655	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	28/12/2009	01/01/2020	15/03/2020	1 457 500,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.7)-Floor -0.7 sur TAM(Postfixé)	0,290	0,290	EUR	X	X	O	A-1
201204 - AN096685 DO	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2012	01/01/2020	10/01/2020	367 109,19	F	Taux fixe à 3.37 %	3,370	3,410	EUR	T	P	O	A-1
201502 - MON531453EUR001 DO	SFIL CAFFIL	06/05/2015	01/01/2020	01/03/2020	1 008 095,54	F	Taux fixe à 1.4 %	1,400	1,410	EUR	T	P	O	A-1
2019-01 CHA 5780655 DO	CAISSE D'EPARGNE	25/08/2019	01/01/2020	25/02/2020	148 324,55	F	Taux fixe à 1.12 %	1,120	1,130	EUR	T	P	O	A-1
2019-02 COU 3420058	CAISSE D'EPARGNE	06/03/2000	01/01/2020	25/03/2020	15 748,12	F	Taux fixe à 5.9 %	5,900	6,030	EUR	T	P	O	A-1
2019-03 CHA 3455016	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2005	01/01/2020	25/12/2020	61 952,17	F	Taux fixe à 3.43 %	3,430	3,430	EUR	A	P	O	A-1
2019-04 IRA 3468490	CAISSE D'EPARGNE	12/07/2006	01/01/2020	25/05/2020	65 031,55	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	3,900	EUR	A	P	O	A-1
2019-07 SIE 8672604 DO	CAISSE D'EPARGNE	25/08/2010	01/01/2020	25/02/2020	1 075 000,00	F	Taux fixe à 3.43 %	3,430	3,470	EUR	T	C	O	A-1
2019-08 CHE 8700992 DO	CAISSE D'EPARGNE	25/07/2010	01/01/2020	25/07/2020	114 022,71	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	3,680	EUR	A	P	O	A-1
2019-10 MON 9476504	CAISSE D'EPARGNE	05/12/2014	01/01/2020	25/03/2020	134 855,30	F	Taux fixe à 2.42 %	2,420	2,440	EUR	T	P	O	A-1
2019-11 ESCO 9564735	CAISSE D'EPARGNE	15/09/2014	01/01/2020	15/09/2020	68 370,52	F	Taux fixe à 1.52 %	1,520	1,520	EUR	A	P	O	A-1
2019-12 CHA 98334664	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2016	01/01/2020	25/03/2020	112 819,97	F	Taux fixe à 0.49 %	0,490	0,490	EUR	T	P	O	A-1
2019-13 STB 9943257 DO	CAISSE D'EPARGNE	16/05/2017	01/01/2020	25/02/2020	26 381,33	F	Taux fixe à 1.77 %	1,770	1,780	EUR	T	P	O	A-1
2019-14 SIE AN096790 DO	CAISSE D'EPARGNE	13/11/2013	01/01/2020	25/03/2020	2 408 999,98	F	Taux fixe à 3.62 %	3,620	3,620	EUR	A	C	O	A-1
2019-27 VAL 1608183 DO	CREDIT AGRICOLE	29/07/2011	01/01/2020	21/02/2020	350 763,76	F	Taux fixe à 4.42 %	4,420	4,490	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2019-28 SIE 17162 DO	SOCIETE GENERALE	31/08/2007	01/01/2020	29/02/2020	775 000,00	V	(Euribor 3M + 0.0145)-Floor -0.0145 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	C	O	A-1
2019-29 CHE MON531451EUR DO	SFIL CAFFIL	01/01/2006	01/01/2020	02/01/2020	326 677,66	F	Taux fixe à 3.86 %	3,860	3,860	EUR	A	P	O	A-1
2019-31 STG MON532743EUR DO	SFIL CAFFIL	01/07/2004	01/01/2020	02/01/2020	54 976,31	V	(Euribor 3M + 0.18)-Floor -0.18 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	P	O	A-1
2019-32B STG MIN535976EUR DO	SFIL CAFFIL	06/09/2007	01/01/2020	01/02/2020	27 710,73	V	(Euribor 3M + 0.12)-Floor -0.12 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	P	O	A-1
2019-39 AUG 1346491	CREDIT AGRICOLE	18/03/2009	01/01/2020	30/06/2020	42 884,75	F	Taux fixe à 4.25 %	4,250	4,250	EUR	A	P	O	A-1
2019-40 STB 1467087 DO	CREDIT AGRICOLE	18/06/2010	01/01/2020	10/01/2020	341 890,15	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	3,680	EUR	A	P	O	A-1
2019-41 IRA 1060078 DO	CREDIT AGRICOLE	15/05/2006	01/01/2020	15/02/2020	82 343,76	F	Taux fixe à 3.86 %	3,860	3,920	EUR	T	P	O	A-1
2019-69 SAE 07080403 ME	BANQUE POPULAIRE	13/04/2007	01/01/2020	09/01/2020	97 490,71	F	Taux fixe à 4.1 %	4,100	4,100	EUR	A	P	O	A-1
2019-70 VSS MON534555EUR	SFIL CAFFIL	01/01/2020	01/01/2020	01/08/2020	132 832,59	V	(Euribor 12M + 0.2)-Floor -0.2 sur Euribor 12M	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2019-71 STB 20581204 ME	CREDIT MUTUEL	14/12/2011	01/01/2020	15/01/2020	36 695,59	F	Taux fixe à 4.35 %	4,350	4,350	EUR	A	P	O	A-1
2019-72 MON 21081102 DO	CREDIT MUTUEL	28/12/2018	01/01/2020	31/03/2020	191 392,44	F	Taux fixe à 1.54 %	1,540	1,550	EUR	T	P	O	A-1
2019-74 CHA 08783993 ME	BANQUE POPULAIRE	31/03/2018	01/01/2020	31/03/2020	1 467 030,06	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	1,550	EUR	A	P	O	A-1
2019-76 CHA 7128576 ME	BANQUE POPULAIRE	18/05/2016	01/01/2020	14/03/2020	29 054,18	F	Taux fixe à 2.6 %	2,600	2,600	EUR	A	P	O	A-1
2019-77 CHA 7138215 ME	BANQUE POPULAIRE	18/05/2016	01/01/2020	13/03/2020	13 694,45	F	Taux fixe à 2.6 %	2,600	2,600	EUR	A	P	O	A-1
2019-78 ESC MPH532700EUR DO	SFIL CAFFIL	24/01/2013	01/01/2020	02/01/2020	24 320,25	V	(Euribor 3M + 1.22)-Floor -1.22 sur Euribor 3M	0,810	0,820	EUR	T	P	O	A-1
2019-79 ESC MIN228754	DEXIA CL	01/05/2007	01/01/2020	01/05/2020	109 210,81	F	Taux fixe à 4.88 %	4,880	4,880	EUR	A	P	O	A-1
2019-82 ESC 07137331 ME	BANQUE POPULAIRE	15/03/2013	01/01/2020	15/03/2020	20 135,38	F	Taux fixe à 4.15 %	4,150	4,150	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2019-84 VEN 1382250 AV161017	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/05/2024	01/05/2024	01/08/2024	1 214 704,08	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,750	3,750	EUR	T	C	O	A-1
2019-90 ESCO 07083376 ME	BANQUE POPULAIRE	13/07/2008	01/01/2020	13/07/2020	20 000,00	F	Taux fixe à 4.27 %	4,270	4,270	EUR	A	C	O	A-1
2019-92 ESC 07144705 ME	BANQUE POPULAIRE	03/03/2013	01/01/2020	03/03/2020	99 496,73	F	Taux fixe à 3.5 %	3,500	3,500	EUR	A	P	O	A-1
2019-93 LIN MIN19004	DEXIA CL	19/11/2001	01/12/2020	01/06/2021	74 928,42	F	Taux fixe à 5.11 %	5,110	5,180	EUR	S	P	O	A-1
2019-96 VEN 1354748 DO	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/11/2019	01/01/2020	01/04/2020	200 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,500	1,500	EUR	T	X	O	A-1
2021-01 CAA 062089G DO	CAISSE D'EPARGNE	22/02/2021	15/04/2021	25/07/2021	1 200 000,00	F	Taux fixe à 0.78 %	0,780	0,780	EUR	T	C	O	A-1
2021-04 CAA MON539398EUR	SFIL CAFFIL	08/12/2021	01/01/2022	01/04/2022	1 568 058,54	F	Taux fixe à 0.22 %	0,220	0,220	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					4 346 404,33									
1681 Autres emprunts (total)					4 346 404,33									
2010-01 AUX 1009341	Agence de l'eau Seine Normandie	02/03/2010	01/01/2020	17/03/2020	21 602,77	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2010-02 AUX 10200841	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2020	01/01/2020	26/08/2020	12 600,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2012-05 AUX 10344001	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2020	01/01/2020	19/12/2020	40 297,60	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2012-06 AUX 10357801	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2020	01/01/2020	19/12/2020	78 945,60	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2012-07 AUX 10306021	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2020	01/01/2020	18/12/2020	28 344,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2012-08 AUX 1024334	Agence de l'eau Seine Normandie		01/01/2020	13/04/2020	76 113,68	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2012-09 AUX 1023130 ME	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2020	01/01/2020	22/02/2020	31 347,71	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2013-10 AUX 10410771	Agence de l'eau Seine Normandie		01/01/2020	18/06/2020	67 465,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2014-03 AUX 1044234 ME	Agence de l'eau Seine Normandie	11/10/2013	01/01/2020	27/02/2020	18 111,35	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2014-04 AUX 1052090	Agence de l'eau Seine Normandie		01/01/2020	12/12/2020	38 579,35	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2017-04 / 1064655	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2020	01/01/2020	25/10/2020	50 652,32	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2017-05 AUX 1072030	Agence de l'eau Seine Normandie		01/01/2020	08/12/2020	88 395,66	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018-05 AUX 1078710	Agence de l'eau Seine Normandie	16/10/2018	01/01/2020	16/10/2020	121 428,53	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-100 APP 1085371	Agence de l'eau Seine Normandie	09/03/2020	05/12/2019	05/12/2020	32 016,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-24 SIE AESN 0648194	Agence de l'eau Seine Normandie	09/12/2010	01/01/2020	08/12/2020	15 999,97	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-25 SIE AESN 0700074 01	Agence de l'eau Seine Normandie	29/09/2010	01/01/2020	28/09/2020	30 192,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-26 SIE AESN 070006	Agence de l'eau Seine Normandie	23/03/2009	01/01/2020	31/07/2020	411 287,98	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-33 VAL AESN 1029215	Agence de l'eau Seine Normandie	07/09/2012	01/01/2020	06/09/2020	92 822,60	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-34 VAL AESN 1033890	Agence de l'eau Seine Normandie	03/07/2012	01/01/2020	02/07/2020	19 814,91	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-36 VEN AESN 1081089 ME	Agence de l'eau Seine Normandie	11/12/2018	01/01/2020	28/02/2020	226 944,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-37 VEN AESN 1081093 ME	Agence de l'eau Seine Normandie	11/12/2018	01/01/2020	28/02/2020	193 403,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-43 STG 1055681	Agence de l'eau Seine Normandie	09/03/2020	10/09/2015	09/09/2016	29 610,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-50 STB AESN 1014766	Agence de l'eau Seine Normandie	29/12/2009	01/01/2020	16/06/2020	179 256,31	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2019-51 STB AESN 1015277	Agence de l'eau Seine Normandie	17/06/2009	17/06/2010	16/06/2011	31 947,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-53 MOR 1019769	Agence de l'eau Seine Normandie	06/07/2010	25/11/2010	24/11/2011	16 178,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-55STB 1027920 1	Agence de l'eau Seine Normandie	28/11/2011	01/01/2020	12/03/2020	10 451,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-56 MON AESN 1044028	Agence de l'eau Seine Normandie	14/01/2014	01/01/2020	09/04/2020	90 457,35	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-57 CHE 1044147	Agence de l'eau Seine Normandie	26/09/2013	12/12/2013	11/12/2014	61 209,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-58 LIN AESN 1050168	Agence de l'eau Seine Normandie	08/01/2015	01/01/2020	01/12/2020	42 800,25	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-59 CHE 1060628	Agence de l'eau Seine Normandie	15/02/2016	02/12/2016	01/12/2017	12 769,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-60 APP AESN 1060678	Agence de l'eau Seine Normandie	15/02/2016	01/01/2020	28/09/2020	54 397,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-61 CHA 1065697	Agence de l'eau Seine Normandie	03/10/2016	31/08/2017	31/08/2018	60 791,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-62 MON 1074083	Agence de l'eau Seine Normandie	06/03/2018	06/03/2018	06/03/2019	259 085,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-63 MON AESN 1032195	Agence de l'eau Seine Normandie	07/03/2012	01/01/2020	18/04/2020	37 931,71	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-64 CHE AESN 1032974	Agence de l'eau Seine Normandie	20/03/2012	04/06/2012	03/06/2013	36 628,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-68 ESC AESN 1019865	Agence de l'eau Seine Normandie	06/07/2010	01/01/2020	26/08/2020	6 918,45	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-87 VEN 1086449	Agence de l'eau Seine Normandie	09/03/2020	10/12/2019	10/12/2020	111 398,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-88 VEN 1086443	Agence de l'eau Seine Normandie	09/03/2020	05/12/2019	05/12/2020	53 103,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019-89 AUX AESN 1085020	Agence de l'eau Seine Normandie	17/12/2019	17/12/2019	17/12/2020	172 569,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2020-01 GUR AESN 1088053	Agence de l'eau Seine Normandie	12/05/2020	20/01/2023	20/01/2024	42 152,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2020-04 CHE AESN 1024450	Agence de l'eau Seine Normandie	16/02/2011	14/04/2011	13/04/2012	18 288,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2021-02 AUX AESN 1093846	Agence de l'eau Seine Normandie	16/08/2021	21/04/2022	21/04/2023	26 627,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2021-03 AUX AESN 1091744	Agence de l'eau Seine Normandie	27/04/2021	18/01/2022	18/01/2023	67 421,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2022-01 AUX AESN 1096712	Agence de l'eau Seine Normandie	02/03/2022	01/07/2022	01/07/2023	10 025,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2022-02 APP AESN 1096708	Agence de l'eau Seine Normandie	02/03/2022	30/09/2022	30/09/2023	46 665,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2023-01 CHI AESN 1096176	Agence de l'eau Seine Normandie	21/12/2021	13/04/2023	13/04/2024	407 120,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2023-02 STB AESN 1099729	Agence de l'eau Seine Normandie	20/10/2022	13/04/2023	13/04/2024	60 342,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2023-03 CHI AESN 1096175	Agence de l'eau Seine Normandie	21/12/2021	13/04/2023	13/04/2024	97 573,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2023-04 VINC AESN 1095193	Agence de l'eau Seine Normandie	27/10/2021	20/01/2023	20/01/2024	143 182,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2023-05 AUX AESN 1103854	Agence de l'eau Seine Normandie	21/07/2023	05/10/2023	05/10/2024	171 191,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2023-06 GYLE AESN 1101378	Agence de l'eau Seine Normandie	04/05/2023	05/12/2023	05/12/2024	111 246,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2023-07 APPO AESN 1105477	Agence de l'eau Seine Normandie	26/10/2023	15/12/2023	15/12/2024	180 708,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					19 911 906,61									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		10 215 889,75					1 183 318,98	244 856,21	0,00	85 497,45
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		10 215 889,75					1 183 318,98	244 856,21	0,00	85 497,45
201101 - 090655	N	0,00	A-1	795 000,00	5,21	V	(TAM(Postfixé) + 0.7)-Floor -0.7 sur TAM(Postfixé)	4,410	132 500,00	35 027,35	0,00	13 250,39
201204 - AN096685 DO	N	0,00	A-1	247 333,95	8,02	F	Taux fixe à 3.37 %	3,410	26 462,53	8 003,07	0,00	1 654,08
201502 - MON531453EUR001 DO	N	0,00	A-1	625 854,53	7,42	F	Taux fixe à 1.4 %	1,410	79 706,00	8 344,72	0,00	615,93
2019-01 CHA 5780655 DO	N	0,00	A-1	113 812,68	14,65	F	Taux fixe à 1.12 %	1,130	7 137,00	1 244,80	0,00	116,16
2019-02 COU 3420058	N	0,00	A-1	864,58	0,23	F	Taux fixe à 5.9 %	6,030	864,58	12,94	0,00	0,00
2019-03 CHA 3455016	N	0,00	A-1	11 215,13	0,98	F	Taux fixe à 3.43 %	3,430	11 215,13	384,59	0,00	0,00
2019-04 IRA 3468490	N	0,00	A-1	20 389,28	1,40	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	9 999,71	795,18	0,00	242,07
2019-07 SIE 8672604 DO	N	0,00	A-1	575 000,00	5,65	F	Taux fixe à 3.43 %	3,470	100 000,00	18 436,26	0,00	1 584,00
2019-08 CHE 8700992 DO	N	0,00	A-1	79 732,22	8,57	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	7 633,46	2 934,15	0,00	1 142,36
2019-10 MON 9476504	N	0,00	A-1	95 204,58	9,98	F	Taux fixe à 2.42 %	2,440	8 520,46	2 227,02	0,00	29,14
2019-11 ESCO 9564735	N	0,00	A-1	35 473,90	4,71	F	Taux fixe à 1.52 %	1,520	6 882,36	539,20	0,00	126,76
2019-12 CHA 98334664	N	0,00	A-1	32 629,84	1,98	F	Taux fixe à 0.49 %	0,490	16 274,98	130,02	0,00	1,11
2019-13 STB 9943257 DO	N	0,00	A-1	18 646,56	10,40	F	Taux fixe à 1.77 %	1,780	1 630,62	319,26	0,00	29,28
2019-14 SIE AN096790 DO	N	0,00	A-1	1 070 666,63	3,23	F	Taux fixe à 3.62 %	3,620	267 666,67	38 758,13	0,00	22 205,18

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
2019-27 VAL 1608183 DO	N	0,00	A-1	296 924,59	16,64	F	Taux fixe à 4.42 %	4,490	12 261,99	12 922,69	0,00	1 363,06
2019-28 SIE 17162 DO	N	0,00	A-1	275 000,00	2,67	V	(Euribor 3M + 0.0145)-Floor -0.0145 sur Euribor 3M	3,030	100 000,00	5 469,98	0,00	256,25
2019-29 CHE MON531451EUR DO	N	0,00	A-1	244 920,17	10,00	F	Taux fixe à 3.86 %	3,860	18 292,78	9 453,92	0,00	8 723,52
2019-31 STG MON532743EUR DO	N	0,00	A-1	5 297,60	0,25	V	(Euribor 3M + 0.18)-Floor -0.18 sur Euribor 3M	2,990	5 297,60	66,81	0,00	0,00
2019-32B STG MIN535976EUR DO	N	0,00	A-1	21 223,77	14,58	V	(Euribor 3M + 0.12)-Floor -0.12 sur Euribor 3M	3,260	1 338,38	513,89	0,00	59,90
2019-39 AUG 1346491	N	0,00	A-1	21 051,08	3,50	F	Taux fixe à 4.25 %	4,250	4 938,93	894,67	0,00	342,39
2019-40 STB 1467087 DO	N	0,00	A-1	217 170,31	6,02	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	27 764,09	7 991,87	0,00	6 776,53
2019-41 IRA 1060078 DO	N	0,00	A-1	62 637,41	11,37	F	Taux fixe à 3.86 %	3,920	4 416,17	2 354,39	0,00	280,92
2019-69 SAE 07080403 ME	N	0,00	A-1	40 158,44	2,02	F	Taux fixe à 4.1 %	4,100	12 914,58	1 646,50	0,00	1 089,08
2019-70 VSS MON534555EUR DO	N	0,00	A-1	90 163,98	8,58	V	(Euribor 12M + 0.2)-Floor -0.2 sur Euribor 12M	3,660	9 131,47	3 296,47	0,00	764,22
2019-71 STB 20581204 ME	N	0,00	A-1	15 243,08	2,04	F	Taux fixe à 4.35 %	4,350	4 866,30	663,07	0,00	432,58
2019-72 MON 21081102 DO	N	0,00	A-1	146 313,05	14,00	F	Taux fixe à 1.54 %	1,550	9 439,12	2 198,88	0,00	0,00
2019-74 CHA 08783993 ME	N	0,00	A-1	1 121 521,65	13,25	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	72 347,85	17 383,59	0,00	12 196,64
2019-76 CHA 7128576 ME	N	0,00	A-1	8 840,43	1,20	F	Taux fixe à 2.6 %	2,600	4 363,48	229,85	0,00	92,47
2019-77 CHA 7138215 ME	N	0,00	A-1	6 478,21	3,20	F	Taux fixe à 2.6 %	2,600	1 557,75	168,43	0,00	101,99
2019-78 ESC MPH532700EUR DO	N	0,00	A-1	10 524,43	3,00	V	(Euribor 3M + 1.22)-Floor -1.22 sur Euribor 3M	4,070	3 096,96	358,11	0,00	54,74
2019-79 ESC MIN228754	N	0,00	A-1	87 570,76	12,33	F	Taux fixe à 4.88 %	4,880	4 981,74	4 273,45	0,00	2 675,70
2019-82 ESC 07137331 ME	N	0,00	A-1	9 862,41	3,21	F	Taux fixe à 4.15 %	4,150	2 317,32	409,29	0,00	247,89

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
2019-84 VEN 1382250 AV161017	N	0,00	A-1	1 197 833,20	35,33	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,750	33 741,76	36 641,87	0,00	4 631,81
2019-90 ESCO 07083376 ME	N	0,00	A-1	7 500,00	2,53	F	Taux fixe à 4.27 %	4,270	2 500,00	320,25	0,00	99,04
2019-92 ESC 07144705 ME	N	0,00	A-1	48 035,98	3,17	F	Taux fixe à 3.5 %	3,500	11 397,60	1 681,26	0,00	1 057,93
2019-93 LIN MIN19004	N	0,00	A-1	35 371,55	2,92	F	Taux fixe à 5.11 %	5,180	11 200,96	1 666,20	0,00	99,50
2019-96 VEN 1354748 DO	N	0,00	A-1	183 842,64	35,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,750	4 121,41	6 212,04	0,00	1 078,70
2021-01 CAA 062089G DO	N	0,00	A-1	1 060 000,00	26,32	F	Taux fixe à 0.78 %	0,780	40 000,00	8 151,00	0,00	1 436,50
2021-04 CAA MON539398EUR	N	0,00	A-1	1 280 581,13	12,00	F	Taux fixe à 0.22 %	0,220	104 537,24	2 731,04	0,00	639,63
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		2 839 739,55					342 663,75	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		2 839 739,55					342 663,75	0,00	0,00	0,00
2010-01 AUX 1009341	N	0,00	A-1	3 600,42	0,21	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 600,42	0,00	0,00	0,00
2010-02 AUX 10200841	N	0,00	A-1	2 100,18	0,65	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 100,18	0,00	0,00	0,00
2012-05 AUX 10344001	N	0,00	A-1	15 111,60	2,97	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 037,20	0,00	0,00	0,00
2012-06 AUX 10357801	N	0,00	A-1	29 604,60	2,97	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 868,20	0,00	0,00	0,00
2012-07 AUX 10306021	N	0,00	A-1	10 629,00	2,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 543,00	0,00	0,00	0,00
2012-08 AUX 1024334	N	0,00	A-1	21 746,83	1,28	F	Taux fixe à 0 %	0,000	10 873,37	0,00	0,00	0,00
2012-09 AUX 1023130 ME	N	0,00	A-1	11 755,36	2,14	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 918,47	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
2013-10 AUX 10410771	N	0,00	A-1	17 990,63	3,46	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 497,67	0,00	0,00	0,00
2014-03 AUX 1044234 ME	N	0,00	A-1	9 055,70	4,15	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 811,13	0,00	0,00	0,00
2014-04 AUX 1052090	N	0,00	A-1	19 289,70	4,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 857,93	0,00	0,00	0,00
2017-04 / 1064655	N	0,00	A-1	31 170,62	7,82	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 896,34	0,00	0,00	0,00
2017-05 AUX 1072030	N	0,00	A-1	54 397,33	7,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 799,67	0,00	0,00	0,00
2018-05 AUX 1078710	N	0,00	A-1	78 061,18	8,79	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 673,47	0,00	0,00	0,00
2019-100 APP 1085371	N	0,00	A-1	21 344,00	9,93	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 134,40	0,00	0,00	0,00
2019-24 SIE AESN 0648194	N	0,00	A-1	2 666,62	0,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 666,62	0,00	0,00	0,00
2019-25 SIE AESN 0700074 01	N	0,00	A-1	5 032,00	0,74	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 032,00	0,00	0,00	0,00
2019-26 SIE AESN 070006	N	0,00	A-1	182 794,63	3,58	F	Taux fixe à 0 %	0,000	45 698,67	0,00	0,00	0,00
2019-33 VAL AESN 1029215	N	0,00	A-1	57 121,60	7,68	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 140,20	0,00	0,00	0,00
2019-34 VAL AESN 1033890	N	0,00	A-1	7 430,56	2,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 476,87	0,00	0,00	0,00
2019-36 VEN AESN 1081089 ME	N	0,00	A-1	170 208,00	14,16	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 347,20	0,00	0,00	0,00
2019-37 VEN AESN 1081093 ME	N	0,00	A-1	128 935,35	9,16	F	Taux fixe à 0 %	0,000	12 893,53	0,00	0,00	0,00
2019-43 STG 1055681	N	0,00	A-1	11 844,00	5,69	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 974,00	0,00	0,00	0,00
2019-50 STB AESN 1014766	N	0,00	A-1	97 776,16	5,46	F	Taux fixe à 0 %	0,000	16 296,03	0,00	0,00	0,00
2019-51 STB AESN 1015277	N	0,00	A-1	2 129,80	0,46	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 129,80	0,00	0,00	0,00
2019-53 MOR 1019769	N	0,00	A-1	4 853,40	5,90	F	Taux fixe à 0 %	0,000	808,90	0,00	0,00	0,00
2019-55STB 1027920 1	N	0,00	A-1	3 919,20	2,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 306,40	0,00	0,00	0,00
2019-56 MON AESN 1044028	N	0,00	A-1	45 228,70	4,27	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 045,73	0,00	0,00	0,00
2019-57 CHE 1044147	N	0,00	A-1	16 322,40	3,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 080,60	0,00	0,00	0,00
2019-58 LIN AESN 1050168	N	0,00	A-1	28 533,50	9,92	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 853,35	0,00	0,00	0,00
2019-59 CHE 1060628	N	0,00	A-1	5 958,84	6,92	F	Taux fixe à 0 %	0,000	851,27	0,00	0,00	0,00
2019-60 APP AESN 1060678	N	0,00	A-1	33 475,20	7,74	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 184,40	0,00	0,00	0,00
2019-61 CHA 1065697	N	0,00	A-1	32 421,89	7,67	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 052,73	0,00	0,00	0,00
2019-62 MON 1074083	N	0,00	A-1	155 451,02	8,18	F	Taux fixe à 0 %	0,000	17 272,33	0,00	0,00	0,00
2019-63 MON AESN 1032195	N	0,00	A-1	14 224,36	2,30	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 741,47	0,00	0,00	0,00
2019-64 CHE AESN 1032974	N	0,00	A-1	7 325,56	2,42	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 441,87	0,00	0,00	0,00
2019-68 ESC AESN 1019865	N	0,00	A-1	3 773,70	5,65	F	Taux fixe à 0 %	0,000	628,95	0,00	0,00	0,00
2019-87 VEN 1086449	N	0,00	A-1	74 265,35	9,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 426,53	0,00	0,00	0,00
2019-88 VEN 1086443	N	0,00	A-1	39 827,25	14,93	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 655,15	0,00	0,00	0,00
2019-89 AUX AESN 1085020	N	0,00	A-1	115 046,00	9,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 504,60	0,00	0,00	0,00
2020-01 GUR AESN 1088053	N	0,00	A-1	39 341,87	13,05	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 810,13	0,00	0,00	0,00
2020-04 CHE AESN 1024450	N	0,00	A-1	2 438,40	1,28	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 219,20	0,00	0,00	0,00
2021-02 AUX AESN 1093846	N	0,00	A-1	23 076,74	12,30	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 775,13	0,00	0,00	0,00
2021-03 AUX AESN 1091744	N	0,00	A-1	58 431,54	12,05	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 494,73	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
2022-01 AUX AESN 1096712	N	0,00	A-1	8 688,34	12,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	668,33	0,00	0,00	0,00
2022-02 APP AESN 1096708	N	0,00	A-1	40 443,00	12,75	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 111,00	0,00	0,00	0,00
2023-01 CHI AESN 1096176	N	0,00	A-1	379 978,67	13,28	F	Taux fixe à 0 %	0,000	27 141,33	0,00	0,00	0,00
2023-02 STB AESN 1099729	N	0,00	A-1	56 319,20	13,28	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 022,80	0,00	0,00	0,00
2023-03 CHI AESN 1096175	N	0,00	A-1	92 694,35	18,28	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 878,65	0,00	0,00	0,00
2023-04 VINC AESN 1095193	N	0,00	A-1	133 636,53	13,05	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 545,47	0,00	0,00	0,00
2023-05 AUX AESN 1103854	N	0,00	A-1	159 778,27	13,76	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 412,73	0,00	0,00	0,00
2023-06 GYLE AESN 1101378	N	0,00	A-1	103 829,60	13,93	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 416,40	0,00	0,00	0,00
2023-07 APPO AESN 1105477	N	0,00	A-1	168 660,80	13,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	12 047,20	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		13 055 629,30					1 525 982,73	244 856,21	0,00	85 497,45

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	91	0	0	0	0
	% de l'encours	100,07	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	13 055 629,30	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES*(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-------------------------



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2019-12-31

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 Frais d'études 5 ans	5	10/10/2019
L	2033 Frais d'insertion 5 ans	5	10/10/2019
L	2051 Concessions et droits assimilés 5 ans	5	10/10/2019
L	2088 Autres immobilisations incorporelles 5 ans	5	10/10/2019
L	21311 Bâtiments d'exploitation 30 ans	30	10/10/2019
L	21315 Bâtiments administratifs 30 ans	30	10/10/2019
L	21351 Bâtiments d'exploitation 15 ans	15	10/10/2019
L	21355 Bâtiments administratifs 15 ans	15	10/10/2019
L	21532 Réseaux d'assainissement 50 ans	50	10/10/2019
L	21532 Matériel industriel 15 ans	15	10/10/2019
L	2155 Outillage industriel 5 ans	5	10/10/2019
L	21562 Service d'assainissement 15 ans	15	10/10/2019
L	2157 Agencements et aménagements mat outl indus 15 ans	15	10/10/2019
L	2181 Installations génériques agencements divers 15 ans	15	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport 10 ans	10	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport vélos 5 ans	5	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport Camions 10 ans	10	10/10/2019
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique 5 ans	5	10/10/2019
L	2184 Mobilier 10 ans	10	10/10/2019
L	2188 Autres immo Petits Mat bureau, élec, 5 ans	5	10/10/2019
L	2188 Autres immo Outillages 10 ans	10	10/10/2019
L	Subventions régionales reçues 5 ans	5	31/12/2019
L	Subventions régionales reçues 10 ans	10	31/12/2019
L	Subventions régionales reçues 15 ans	15	31/12/2019
L	Subventions régionales reçues 30 ans	30	31/12/2019
L	Subventions régionales reçues 40 ans	40	31/12/2019
L	Subventions départementales reçues 5 ans	5	31/12/2019
L	Subventions départementales reçues 10 ans	10	31/12/2019
L	Subventions départementales reçues 15 ans	15	31/12/2019



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	-------------------------------	------------------	--	--	--------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 401 000,00	2 401 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	3 393 500,00	3 393 500,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	992 500,00	992 500,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 401 000,00	2 401 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 540 000,00	1 540 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 190 000,00	1 190 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	350 000,00	350 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		861 000,00	861 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	861 000,00	861 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 0	Intitulé de l'opération : RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION)			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	12 406,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par d'autres tiers (7)	12 406,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	12 406,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 202002	Intitulé de l'opération : AUXERRE AV LAROUSSE RUE VIELLARD			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	80 082,36	0,00	0,00	0,00
45 AUXERRE AV LAROUSSE RUE VIELLARD (5)	80 082,36	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	80 082,36	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	45 711,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par d'autres tiers (7)	45 711,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	45 711,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 202003	Intitulé de l'opération : CHITRY BOURG			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	640 789,39	0,00	300 000,00	300 000,00
45 CHITRY BOURG (5)	640 789,39	0,00	300 000,00	300 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	640 789,39	0,00	300 000,00	300 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00

N° opération : 202005	Intitulé de l'opération : QUENNE TRAVAUX CONFORMITE INSTALLATIONS PRIVEES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	47 630,00	0,00	0,00	0,00
45 QUENNE RUE PLUVIGNON (5)	47 630,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	47 630,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	48 000,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par d'autres tiers (7)	48 000,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	48 000,00	0,00	0,00	0,00



N° opération : 202006		Intitulé de l'opération : VENOY HAMEAU DE MONTALLEY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	304 908,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par d'autres tiers (7)	304 908,70	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	304 908,70	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 202101		Intitulé de l'opération : GY L'EVEQUE RUES VIGNEAU TISSIER			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 GY L'EVEQUE RUES VIGNEAU TISSIER (5)	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 202102		Intitulé de l'opération : GY L'EVEQUE RUES COULANGERON GRILLETIERES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	90 882,50	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 202102		Intitulé de l'opération : GY L'EVEQUE RUES COULANGERON GRILLETIERES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
45 GY L'EVEQUE RUES COULANGERON GRILLETIERES (5)	90 882,50	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	90 882,50	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	57 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par d'autres tiers (7)	57 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	57 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 202201		Intitulé de l'opération : OPCT APPOIGNY RUES PONT PLANCHETTE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	78 661,91	0,00	0,00	0,00	0,00
45 APPOIGNY RUES PONT PLANCHETTE (5)	78 661,91	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	78 661,91	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	43 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par d'autres tiers (7)	43 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	43 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 202202		Intitulé de l'opération : OPCT APPOIGNY RUES ORMES SENTIERS VOVES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 202202		Intitulé de l'opération : OPCT APPOIGNY RUES ORMES SENTIERS VOSVES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	40 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par d'autres tiers (7)	40 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	40 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 202203		Intitulé de l'opération : AIDE FIN AESN REVERSÉE TRAVAUX PROPRIETAIRES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	40 436,31	0,00	0,00	0,00	0,00
45 AIDE FIN AESN REVERSÉE TRAVAUX PROPRIETAIRES (5)	40 436,31	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	40 436,31	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	39 331,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par d'autres tiers (7)	39 331,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	39 331,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 23048		Intitulé de l'opération : QUENNE RD 240 C DEPARTEMENTAL			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	51 376,08	0,00	0,00	0,00	0,00
45 QUENNE RD 240 C DEPARTEMENTAL (5)	51 376,08	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 23048		Intitulé de l'opération : QUENNE RD 240 C DEPARTEMENTAL			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	51 376,08	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 24049		Intitulé de l'opération : QUENNE TRAVAUX DOMAINE PRIVÉ			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	203 500,00	203 500,00	203 500,00
45 QUENNE TRAVAUX DOMAINE PRIVÉ (5)	0,00	0,00	203 500,00	203 500,00	203 500,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	203 500,00	203 500,00	203 500,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	203 500,00	203 500,00	203 500,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	203 500,00	203 500,00	203 500,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	203 500,00	203 500,00	203 500,00

N° opération : 24057		Intitulé de l'opération : ST GEORGES ARDILLES PICARDIE SÉPRATIF DOMAINE PRIVÉ			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	172 200,00	172 200,00	172 200,00
45 ST GEORGES ARDILLES PICARDIE SÉPRATIF DOMAINE PRIVÉ (5)	0,00	0,00	172 200,00	172 200,00	172 200,00

N° opération : 24057		Intitulé de l'opération : ST GEORGES ARDILLES PICARDIE SÉPRATIF DOMAINE PRIV			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	172 200,00	172 200,00	172 200,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	172 200,00	172 200,00	172 200,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	172 200,00	172 200,00	172 200,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	172 200,00	172 200,00	172 200,00

N° opération : 24062		Intitulé de l'opération : SÉPARATIF SAINT BRIS SECT BOUGEILLES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	125 250,00	125 250,00	125 250,00
4581 SÉPARATIF SAINT BRIS SECT BOUGEILLES (5)	0,00	0,00	125 250,00	125 250,00	125 250,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	125 250,00	125 250,00	125 250,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	125 250,00	125 250,00	125 250,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	125 250,00	125 250,00	125 250,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	125 250,00	125 250,00	125 250,00

N° opération : 24063		Intitulé de l'opération : SÉPARATIF GY L EVEQUE RECHIEVRE FONTAINE ÉGALITÉ P			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	133 735,00	133 735,00	133 735,00
4581 SÉPARATIF GY L EVEQUE RECHIEVRE FONTAINE ÉGALITÉ P (5)	0,00	0,00	133 735,00	133 735,00	133 735,00

N° opération : 24063		Intitulé de l'opération : SÉPARATIF GY L EVEQUE RECHIEVRE FONTAINE ÉGALITÉ P			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	133 735,00	133 735,00	133 735,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	133 735,00	133 735,00	133 735,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	133 735,00	133 735,00	133 735,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	133 735,00	133 735,00	133 735,00

N° opération : 24064		Intitulé de l'opération : TRAVAUX DOMAINE PRIVÉ VINCELLES			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
4581 TRAVAUX DOMAINE PRIVÉ VINCELLES (5)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00

N° opération : 24065		Intitulé de l'opération : TRAVAUX NPNRU ROSOIRS ASST			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 TRAVAUX NPNRU ROSOIRS ASST (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 24065		Intitulé de l'opération : TRAVAUX NPNRU ROSOIRS ASST			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 24066		Intitulé de l'opération : TRAVAUX NPNRU STE GENEVIEVE ASST			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 TRAVAUX NPNRU STE GENEVIEVE ASST (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
----------------	-----------------	-----------	--------------------	------------------------------------	-----------------------------

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)						
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III		
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I					
Marchés de partenariat (1)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
AP2010-ASS/2020 ASSAINISSEMENT CREATION SYSTEME EPURATION CHITRY	3 273 214,00	-487 401,57	2 785 812,43	2 409 692,43	376 120,00	0,00
AP2009-ASS/2020 ASSAINISSEMENT MISE EN CONFORMITE STEP GY LEVEQUE	771 120,10	77 500,00	848 620,10	771 120,10	77 500,00	0,00
AP2006-ASS/2020 ASSAINISSEMENT MISE EN SEPRATIF QUENNE	2 514 330,68	0,00	2 514 330,68	712 294,35	520 475,00	1 281 561,33
AP2002-ASS/2020 ASSAINISSEMENT ORMES SENTIER VOSVES APPOIGNY	469 000,00	14 000,00	483 000,00	469 000,00	14 000,00	0,00
AP2008-ASS/2020 ASSAINISSEMENT REHABILITATION RESEAU VINCELLES	940 323,76	5 200,00	945 523,76	940 323,76	5 200,00	0,00
AP2007-ASS/2020 CREATION STEP VAUX	23 878,11	0,00	23 878,11	23 878,11	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal de 1 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Communauté d'agglomération (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-270

OBJET : Finances - Autorisations de programme et crédits de paiement - Budget assainissement 2025

Rapporteur : Francis HEURLEY

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales permettent aux collectivités de plus de 3 500 habitants d'inscrire des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) dans leur section d'investissement.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les caractéristiques de ces AP/CP sont décrites dans le tableau annexé pour le budget assainissement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser les autorisations de programme telles que décrites dans l'annexe jointe,
- De dire que les Crédits de Paiement seront inscrits au budget primitif du budget annexe de l'assainissement 2025.



COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - ASSAINISSEMENT - Exercice : 2025 - BUDGET PRIMITIF

Type de Programme INVESTISSEMENT EN AP

Programme	AP		Montant AP	Répartition par Exercice							
				<2025	2025	2026	2027	2028	2029	>=2030	
AP2002-ASS ASSAINISSEMENT ORMES SENTIER VOSVES APP	2020	Dépenses	469 000.00	469 000.00							
		AP Proposition Total	14 000.00 483 000.00	469 000.00	14 000.00 14 000.00						
		Recettes									
		AP Proposition Total									
AP2006-ASS ASSAINISSEMENT MISE EN SEPRATIF QUENNE	2020	Dépenses	2 514 330.68	712 294.35	512 406.00	312 863.00	976 767.33				
		AP Proposition Total	8 069.00 2 514 330.68	712 294.35	8 069.00 520 475.00	-8 069.00 304 794.00	976 767.33				
		Recettes									
		AP Proposition Total									
AP2008-ASS ASSAINISSEMENT REHABILITATION RESEAU VI	2020	Dépenses	940 323.76	940 323.76							
		AP Proposition Total	5 200.00 945 523.76	940 323.76	5 200.00 5 200.00						
		Recettes									
		AP Proposition Total									
AP2009-ASS ASSAINISSEMENT MISE EN CONFORMITE STEP	2020	Dépenses	771 120.10	771 120.10							
		AP Proposition Total	77 500.00 848 620.10	771 120.10	77 500.00 77 500.00						
		Recettes									
		AP Proposition Total									
AP2010-ASS ASSAINISSEMENT CREATION SYSTEME EPURATI	2020	Dépenses	3 273 214.00	2 409 692.43	863 521.57						
		AP Proposition Total	-487 401.57 3 273 214.00	2 409 692.43	-487 401.57 376 120.00	487 401.57 487 401.57					
		Recettes									
		AP Proposition Total									



COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - ASSAINISSEMENT - Exercice : 2025 - BUDGET PRIMITIF

Type de Programme INVESTISSEMENT EN AP

Programme	AP			Montant AP	Répartition par Exercice							
					<2025	2025	2026	2027	2028	2029	>=2030	
		Recettes	AP Proposition Total									
INVESTISSEMENT EN AP		Dépenses	AP Proposition Total	7 967 988.54 96 700.00 8 064 688.54	5 302 430.64	1 375 927.57 -382 632.57 993 295.00	312 863.00 479 332.57 792 195.57	976 767.33				
		Recettes	AP Proposition Total									



COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - ASSAINISSEMENT - Exercice : 2025 - BUDGET PRIMITIF

			Montant AP	Répartition par Exercice						
				<2025	2025	2026	2027	2028	2029	>=2030
TOTAUX	Dépenses	AP Proposition Total	7 967 988.54 96 700.00 8 064 688.54	5 302 430.64	1 375 927.57 -382 632.57 993 295.00	312 863.00 479 332.57 792 195.57	976 767.33			
	Recettes	AP Proposition Total								





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-271

OBJET : Finances – Budget annexe SPANC- Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

Le Code général des collectivités territoriales encadre le vote du budget des communautés d'agglomération.

Le débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget s'est tenu le 21 novembre 2024.

Le budget primitif du budget annexe SPANC 2025 joint, arrête les équilibres ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF 2025	FONCTIONNEMENT
SPANC	31 000,00 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter le budget annexe SPANC 2025, chapitre par chapitre,



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006711400062	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
--	---

POSTE COMPTABLE DE : Centre des finances publiques d'Auxerre...

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : SPANC (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	24
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	28
A3.2 - Etalement des provisions	29
A4.1 - Equilibre des opérations financières	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	32
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	33
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	34
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	35
A6 - Etat des charges transférées	36
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	37

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	38
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	39
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	40
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	41
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	42
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	43
B1.7 - Etat des engagements reçus	44
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	45
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	46

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	47
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	49
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	50
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	51

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	52
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	31 000,00	31 000,00
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R	(si déficit)	(si excédent)
R	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		31 000,00	31 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	0,00	0,00
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
R	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	31 000,00	31 000,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	34 500,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des dépenses de gestion des services		34 500,00	0,00	30 500,00	30 500,00	30 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		35 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		35 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 000,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	35 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		35 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		35 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		35 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 000,00
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	30 000,00		30 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00		500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	31 000,00	0,00	31 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	31 000,00		31 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		31 000,00	0,00	31 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	34 500,00	30 000,00	30 000,00
611	Sous-traitance générale	34 500,00	30 000,00	30 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	500,00	500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		34 500,00	30 500,00	30 500,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		35 000,00	31 000,00	31 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		35 000,00	31 000,00	31 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 000,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	35 000,00	31 000,00	31 000,00
70128	Autres taxes et redevances	35 000,00	31 000,00	31 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		35 000,00	31 000,00	31 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		35 000,00	31 000,00	31 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		35 000,00	31 000,00	31 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 000,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.



(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES*(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2019-10-10

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	-------------------------------	------------------	--	--	--------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
----------------	-----------------	-----------	--------------------	------------------------------------	-----------------------------

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)						
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III		
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I					
Marchés de partenariat (1)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-272

OBJET : Finances - Budget annexe Mobilité durable - Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

Le Code général des collectivités territoriales encadre le vote du budget des communautés d'agglomération.

Les articles L 2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales précisent les conditions dans lesquelles une collectivité peut prendre en charge des dépenses au titre des budgets industriels et commerciaux.

La loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires porte diverses dispositions relatives aux transports,

Le Conseil Communautaire a délibéré le 23 juin 2010 sur l'approbation du Plan Global de Déplacements Urbains.

Il est nécessaire, pour les habitants du territoire communautaire hors circuits réguliers, de disposer d'une offre accessible de transports à la demande, conformément aux préconisations du Plan Global de Déplacements Urbains ; ainsi que de maintenir un niveau de gamme tarifaire raisonnable sur le réseau des transports urbains.

Le débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget s'est tenu le 21 novembre 2024.

Le budget primitif du budget annexe mobilité durable 2025 joint, arrête les équilibres ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF 2025	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
MOBILITE DURABLE	10 639 927,92 €	511 187,92 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter le budget annexe Mobilité durable, chapitre par chapitre, ainsi que les opérations listées dans le document budgétaire,





communauté
de l'auxerrois

- de combler le déficit de ce budget annexe par le versement d'une subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006711400054	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE AUXERRE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget primitif

BUDGET : MOBILITE DURABLE (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	44
B1.7 - Etat des engagements reçus	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	47

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	52

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	53
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 639 927,92	10 639 927,92
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		10 639 927,92	10 639 927,92

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	511 187,92	511 187,92
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		511 187,92	511 187,92

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	11 151 115,84	11 151 115,84
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	10 052 134,00	0,00	9 854 540,00	9 854 540,00	9 854 540,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	166 500,00	0,00	185 700,00	185 700,00	185 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 010,00	0,00	28 500,00	28 500,00	28 500,00
Total des dépenses de gestion des services		10 246 644,00	0,00	10 068 740,00	10 068 740,00	10 068 740,00
66	Charges financières	73 795,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		10 320 439,00	0,00	10 128 740,00	10 128 740,00	10 128 740,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	129 050,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	218 350,00		511 187,92	511 187,92	511 187,92
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		347 400,00		511 187,92	511 187,92	511 187,92
TOTAL		10 667 839,00	0,00	10 639 927,92	10 639 927,92	10 639 927,92

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 639 927,92
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 171 430,00	0,00	1 239 544,00	1 239 544,00	1 239 544,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	6 038 609,00	0,00	6 190 100,00	6 190 100,00	6 190 100,00
74	Subventions d'exploitation	3 177 167,00	0,00	2 927 731,92	2 927 731,92	2 927 731,92
75	Autres produits de gestion courante	208 233,00	0,00	208 233,00	208 233,00	208 233,00
Total des recettes de gestion des services		10 595 439,00	0,00	10 565 608,92	10 565 608,92	10 565 608,92
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		10 595 439,00	0,00	10 565 608,92	10 565 608,92	10 565 608,92
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	72 400,00		74 319,00	74 319,00	74 319,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		72 400,00		74 319,00	74 319,00	74 319,00
TOTAL		10 667 839,00	0,00	10 639 927,92	10 639 927,92	10 639 927,92

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 639 927,92
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	436 868,92
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	160 868,92	160 868,92	160 868,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	160 868,92	160 868,92	160 868,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	275 000,00	0,00	276 000,00	276 000,00	276 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		275 000,00	0,00	276 000,00	276 000,00	276 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		275 000,00	0,00	436 868,92	436 868,92	436 868,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	72 400,00		74 319,00	74 319,00	74 319,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		72 400,00		74 319,00	74 319,00	74 319,00
TOTAL		347 400,00	0,00	511 187,92	511 187,92	511 187,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	511 187,92
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	129 050,00		0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	218 350,00		511 187,92	511 187,92	511 187,92
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		347 400,00		511 187,92	511 187,92	511 187,92
TOTAL		347 400,00	0,00	511 187,92	511 187,92	511 187,92

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	511 187,92
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

436 868,92

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 854 540,00		9 854 540,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	185 700,00		185 700,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 500,00		28 500,00
66	Charges financières	60 000,00	0,00	60 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	511 187,92	511 187,92
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	10 128 740,00	511 187,92	10 639 927,92

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 639 927,92
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	74 319,00	74 319,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	276 000,00	0,00	276 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	160 868,92	0,00	160 868,92
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	436 868,92	74 319,00	511 187,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	511 187,92
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 239 544,00		1 239 544,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	6 190 100,00		6 190 100,00
74	Subventions d'exploitation	2 927 731,92		2 927 731,92
75	Autres produits de gestion courante	208 233,00		208 233,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	74 319,00	74 319,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		10 565 608,92	74 319,00	10 639 927,92

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 639 927,92
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		511 187,92	511 187,92
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	511 187,92	511 187,92

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	511 187,92
---	-------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	10 052 134,00	9 854 540,00	9 854 540,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	6 500,00	3 287,00	3 287,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	5 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	9 993 934,00	9 847 403,00	9 847 403,00
6226	Honoraires	40 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 500,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	5 200,00	3 850,00	3 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	166 500,00	185 700,00	185 700,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	106 500,00	123 700,00	123 700,00
6331	Versement de mobilité	200,00	478,00	478,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	217,00	217,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	400,00	435,00	435,00
6411	Salaires, appointements, commissions	32 500,00	33 276,00	33 276,00
6413	Primes et gratifications	10 200,00	10 232,00	10 232,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 300,00	14 963,00	14 963,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 200,00	529,00	529,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	0,00	1 870,00	1 870,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 010,00	28 500,00	28 500,00
6531	Indemnités élus	20 200,00	21 000,00	21 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	1 800,00	2 000,00	2 000,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	6 000,00	5 500,00	5 500,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		10 246 644,00	10 068 740,00	10 068 740,00
66	Charges financières (b) (8)	73 795,00	60 000,00	60 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	76 000,00	60 000,00	60 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 205,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		10 320 439,00	10 128 740,00	10 128 740,00
023	Virement à la section d'investissement	129 050,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	218 350,00	511 187,92	511 187,92
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	218 350,00	511 187,92	511 187,92
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		347 400,00	511 187,92	511 187,92
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		347 400,00	511 187,92	511 187,92
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 667 839,00	10 639 927,92	10 639 927,92

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 639 927,92

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.



(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 171 430,00	1 239 544,00	1 239 544,00
7061	Transport de voyageur	1 126 180,00	1 189 294,00	1 189 294,00
7068	Services accessoires transports	20 250,00	20 250,00	20 250,00
7083	Locations diverses	25 000,00	30 000,00	30 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	6 038 609,00	6 190 100,00	6 190 100,00
734	Versement de mobilité	6 038 609,00	6 190 100,00	6 190 100,00
74	Subventions d'exploitation	3 177 167,00	2 927 731,92	2 927 731,92
7471	Subv. exploitat° État	457 850,00	457 850,00	457 850,00
7472	Subv. exploitat° Régions	1 119 317,00	1 119 317,50	1 119 317,50
7475	Subv. exploitat° Groupements	1 600 000,00	1 350 564,42	1 350 564,42
75	Autres produits de gestion courante	208 233,00	208 233,00	208 233,00
757	Redevances des fermiers, concession..	208 233,00	208 233,00	208 233,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		10 595 439,00	10 565 608,92	10 565 608,92
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		10 595 439,00	10 565 608,92	10 565 608,92
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	72 400,00	74 319,00	74 319,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	72 400,00	74 319,00	74 319,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		72 400,00	74 319,00	74 319,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 667 839,00	10 639 927,92	10 639 927,92

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 639 927,92
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	160 868,92	160 868,92
2111	Terrains nus	0,00	100 000,00	100 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	60 868,92	60 868,92
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2003	Opération d'équipement n° 2003 (5)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	160 868,92	160 868,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	275 000,00	276 000,00	276 000,00
1641	Emprunts en euros	275 000,00	276 000,00	276 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		275 000,00	276 000,00	276 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		275 000,00	436 868,92	436 868,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	72 400,00	74 319,00	74 319,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	72 400,00	74 319,00	74 319,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	72 400,00	74 319,00	74 319,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		72 400,00	74 319,00	74 319,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		347 400,00	511 187,92	511 187,92

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	511 187,92
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	129 050,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	218 350,00	511 187,92	511 187,92
28153	Installations à caractère spécifique	218 350,00	511 187,92	511 187,92
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		347 400,00	511 187,92	511 187,92
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		347 400,00	511 187,92	511 187,92
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		347 400,00	511 187,92	511 187,92

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	511 187,92
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2003 (1)
LIBELLE : ACQUISITION BUS HYDROGENE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 145 800,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 677 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	2 658 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	468 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	468 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 800 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 800 000,00									
2018-03 MON525872 DO	SFIL CAFFIL	21/12/2018	26/12/2018	01/04/2019	1 500 000,00	F	Taux fixe à 1.47 %	1,470	1,500	EUR	T	C	O	A-1
2018-04 MON525860EUR DO	SFIL CAFFIL	21/12/2018	28/12/2018	01/04/2019	1 500 000,00	V	(Euribor 3M + 0.46)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,460	0,470	EUR	T	C	O	A-1
2020-01 3000523 DO	CREDIT AGRICOLE	07/02/2020	12/05/2021	15/07/2020	1 800 000,00	F	Taux fixe à 0.62 %	0,620	0,620	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 800 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		3 493 320,98					275 359,47	54 929,20	0,00	10 695,88
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 493 320,98					275 359,47	54 929,20	0,00	10 695,88
2018-03 MON525872 DO	N	0,00	A-1	1 068 750,00	14,00	F	Taux fixe à 1.47 %	1,500	75 000,00	15 509,27	0,00	3 692,61
2018-04 MON525860EUR DO	N	0,00	A-1	1 068 750,00	14,00	V	(Euribor 3M + 0.46)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,280	75 000,00	31 304,92	0,00	5 413,92
2020-01 3000523 DO	N	0,00	A-1	1 355 820,98	10,29	F	Taux fixe à 0.62 %	0,620	125 359,47	8 115,01	0,00	1 589,35
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 493 320,98					275 359,47	54 929,20	0,00	10 695

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	3 493 320,98	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES*(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-------------------------



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2019-10-10

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subventions régionales reçues 5 ans	5	10/10/2019
L	Subventions régionales reçues 10 ans	10	10/10/2019
L	Subventions régionales reçues 15 ans	15	10/10/2019
L	Subventions régionales reçues 30 ans	30	10/10/2019
L	Subventions régionales reçues 40 ans	40	10/10/2019
L	Subventions départementales reçues 5 ans	5	10/10/2019
L	Subventions départementales reçues 10 ans	10	10/10/2019
L	Subventions départementales reçues 15 ans	15	10/10/2019
L	Subvention Etat reçues 5 ans	5	10/10/2019
L	Subvention Etat reçues 10 ans	10	10/10/2019
L	Subvention Etat reçues 15 ans	15	10/10/2019
L	Subvention Etat reçues 20 ans	20	10/10/2019
L	Subvention Etat reçues 30 ans	30	10/10/2019
L	2031 Frais études	5	10/10/2019
L	2033 Frais d'insertion	5	10/10/2019
L	2051 Concessions et droits assimilés 5 ans	5	10/10/2019
L	2088 Autres immobilisations incorporelles 5 ans	5	10/10/2019
L	21311 Bâtiments d'exploitation 30 ans	30	10/10/2019
L	21351 Bâtiments d'exploitation 15 ans	15	10/10/2019
L	2138 Autres constructions 30 ans	30	10/10/2019
L	2153 Matériel spécifique 15 ans	15	10/10/2019
L	21532 Matériel industriel 15 ans	15	10/10/2019
L	2155 Outillage industriel 5 ans	5	10/10/2019
L	2157 Agencements et aménagements mat outl indus 15 ans	15	10/10/2019
L	2181 Installations génériques agencements divers 15 ans	15	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport 10 ans	10	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport vélo 5 ans	5	10/10/2019
L	2182 Matériel de transport Camions 10 ans	10	10/10/2019
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique 5 ans	5	10/10/2019
L	2184 Mobilier 10 ans	10	10/10/2019
L	2188 Autres immo Petits Mat bureau, élec, 5 ans	5	10/10/2019
L	2188 Autres immo Outillages 10 ans	10	10/10/2019



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	-------------------------------	------------------	--	--	--------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	350 319,00	350 319,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	511 187,92	511 187,92
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	160 868,92	160 868,92

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		350 319,00	I 350 319,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		276 000,00	276 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	276 000,00	276 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		74 319,00	74 319,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	74 319,00	74 319,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
----------------	-----------------	-----------	--------------------	------------------------------------	-----------------------------

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	A	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-273

OBJET : Finances – Budget annexe PRESTATIONS DE SERVICE- Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

Le Code général des collectivités territoriales encadre le vote du budget des communautés d'agglomération.

Le débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget s'est tenu le 21 novembre 2024.

Le budget primitif du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICE 2025 joint, arrête les équilibres ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF 2025	FONCTIONNEMENT
PRESTATIONS DE SERVICE	75 650,00 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter le budget annexe PRESTATIONS DE SERVICE 2025, chapitre par chapitre,
- d'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus :
COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006711400104

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AUXERRE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : PRESTATIONS DE SERVICE (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	36

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	38
A1.01 - Opérations non ventilables	41
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	42
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	45
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	46
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	47
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	50
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	53
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	56
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	57
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	60
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	62
A1.908 - Fonction 8 - Transports	65
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	69
A2.01 - Opérations non ventilables	71
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	72
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	75
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	76
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	77
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	80
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	83
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	86
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	87
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	88
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	91
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	93
A2.938 - Fonction 8 - Transports	96

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	100
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	101
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	105
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	1



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	107
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	109
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	110
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	111
B3.1 - Etat des provisions constituées	112
B3.2 - Etalement des provisions	114
B4 - Etat des charges transférées	115
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	116
B6 - Prêts	117
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	118
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	119
B7.3 - Etat des emprunts garantis	120
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	121
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	122
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	123
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	124
B7.8 - Autres engagements donnés	125
B7.9 - Autres engagements reçus	126
B8 - Subventions versées	127
B9 - Etat du personnel	128
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	130
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	131
B11.2 - Liste des établissements publics créés	132
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	133
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	134
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	135
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	136
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	137
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	138
D3 - Décisions en matière de taux	140
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	141
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	142
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	144
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	145
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	146

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	12345

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	54321.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	75 650,00	75 650,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		75 650,00	75 650,00
TOTAL DU BUDGET (4)		75 650,00	75 650,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	23 100,00	0,00	25 640,00	25 640,00	25 640,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	39 000,00	0,00	50 010,00	50 010,00	50 010,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		62 100,00	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		62 100,00	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	62 100,00	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	75 650,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	62 100,00	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		62 100,00	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		62 100,00	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	62 100,00	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	75 650,00
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	25 640,00		25 640,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	50 010,00		50 010,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		75 650,00	0,00	75 650,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	75 650,00
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	75 650,00		75 650,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		75 650,00	0,00	75 650,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	75 650,
--	----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.



- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.



- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		62 100,00	0,00	0,00	75 650,00	75 650,00	0,00	75 650,00	75 650,00
011	Charges à caractère général (3)	23 100,00	0,00	0,00	25 640,00	25 640,00	0,00	25 640,00	25 640,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	39 000,00	0,00		50 010,00	50 010,00		50 010,00	50 010,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		62 100,00	0,00	0,00	75 650,00	75 650,00	0,00	75 650,00	75 650,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		62 100,00	0,00	0,00	75 650,00	75 650,00	0,00	75 650,00	75 650,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	75 650,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.



(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		62 100,00	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	62 100,00	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		62 100,00	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		62 100,00	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	75 650,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		62 100,00	0,00	0,00	75 650,00	75 650,00	0,00	75 650,00	75 650,00
011	Charges à caractère général (4)	23 100,00	0,00	0,00	25 640,00	25 640,00	0,00	25 640,00	25 640,00
60631	Fournitures d'entretien	3 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	400,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
61551	Entretien matériel roulant	1 800,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	16 700,00	0,00		18 590,00	18 590,00	0,00	18 590,00	18 590,00
62878	Remb. frais à des tiers	700,00	0,00		2 250,00	2 250,00	0,00	2 250,00	2 250,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	39 000,00	0,00		50 010,00	50 010,00		50 010,00	50 010,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	39 000,00	0,00		50 010,00	50 010,00		50 010,00	50 010,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		62 100,00	0,00	0,00	75 650,00	75 650,00	0,00	75 650,00	75 650,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		62 100,00	0,00	0,00	75 650,00	75 650,00	0,00	75 650,00	75 650,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		62 100,00	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	62 100,00	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	10 700,00	0,00	1 530,00	1 530,00	1 530,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	28 300,00	0,00	39 530,00	39 530,00	39 530,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	5 500,00	0,00	14 300,00	14 300,00	14 300,00
70878	Remb. frais par des tiers	17 600,00	0,00	20 290,00	20 290,00	20 290,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		62 100,00	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		62 100,00	0,00	75 650,00	75 650,00	75 650,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres		
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
							2561 Missions statutaires et réglementaires		2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres		2571 Concours	2572 Missions administratives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		0.00
					(B)

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)		0.00
					(C)

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00
-----------------------	-----	-------------	-------------------------------	-------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00
Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00
Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00



EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-274

OBJET : Finances – Budget annexe AuxR_EcoParc - Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

Le Code général des collectivités territoriales encadre le vote du budget des communautés d'agglomération.

Le débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget s'est tenu le 21 novembre 2024.

Le budget primitif du budget annexe AuxR_EcoParc 2025 joint, arrête les équilibres ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF 2025	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
ECO-POLE ZAE VENOY	3 390 749,92 €	3 390 749,92 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter le budget annexe AuxR_EcoParc (Ecopôle ZAE Venoy) 2025, chapitre par chapitre,
- d'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

: COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006711400179

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'AUXERRE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : ECO-POLE ZAE VENOY (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	46
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	47
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	57
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	58
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	61
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	63
A1.908 - Fonction 8 - Transports	66
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	70
A2.01 - Opérations non ventilables	72
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	73
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	76
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	77
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	78
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	81
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	84
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	94
A2.938 - Fonction 8 - Transports	97

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	101
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	102
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	106
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	1



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	108
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	110
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	111
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	112
B3.1 - Etat des provisions constituées	113
B3.2 - Etalement des provisions	115
B4 - Etat des charges transférées	116
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	117
B6 - Prêts	118
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	119
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	120
B7.3 - Etat des emprunts garantis	121
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	122
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	123
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	124
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	125
B7.8 - Autres engagements donnés	126
B7.9 - Autres engagements reçus	127
B8 - Subventions versées	128
B9 - Etat du personnel	129
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	131
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	132
B11.2 - Liste des établissements publics créés	133
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	134
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	135
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	136
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	137
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	138
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	139
D3 - Décisions en matière de taux	141
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	142
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	143
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	145
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	146
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	147

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	12345

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	54321.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1		0,00
Investissement	A2 + B2		0,00
Fonctionnement	A3 + B3		0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 390 749,92	3 390 749,92
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		3 390 749,92	3 390 749,92
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 390 749,92	3 390 749,92
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		3 390 749,92	3 390 749,92
TOTAL DU BUDGET (4)		6 781 499,84	6 781 499,84

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 151 852,72		3 390 749,92	3 390 749,92	3 390 749,92
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 151 852,72		3 390 749,92	3 390 749,92	3 390 749,92

TOTAL	3 151 852,72	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	3 390 749,92
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 390 749,92
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 687 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	1 569 860,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 687 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	1 569 860,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 687 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	1 569 860,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 463 992,72		1 820 889,92	1 820 889,92	1 820 889,92
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 463 992,72		1 820 889,92	1 820 889,92	1 820 889,92

TOTAL	3 151 852,72	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	3 390 749,92
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 390 749,92
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	-1 569 860,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 687 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	1 569 860,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 687 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	1 569 860,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 687 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	1 569 860,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 463 992,72		1 820 889,92	1 820 889,92	1 820 889,92
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 463 992,72		1 820 889,92	1 820 889,92	1 820 889,92

TOTAL	3 151 852,72	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	3 390 749,92
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 390 749,92
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 151 852,72	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	3 390 749,92
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 151 852,72	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	3 390 749,92

TOTAL	3 151 852,72	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	3 390 749,92
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 390 749,92
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-1 569 860,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		3 390 749,92	3 390 749,92
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	3 390 749,92	3 390 749,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 390 749,92
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 569 860,00		1 569 860,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 820 889,92	1 820 889,92
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 569 860,00	1 820 889,92	3 390 749,92

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 390 749,92
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 569 860,00	0,00	1 569 860,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		1 820 889,92	1 820 889,92
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 569 860,00	1 820 889,92	3 390 749,92

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 390 749,92
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		3 390 749,92	3 390 749,92
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	3 390 749,92	3 390 749,92

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 390 749,92
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 151 852,72	0,00	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 151 852,72			3 390 749,92	3 390 749,92		3 390 749,92	3 390 749,92
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 151 852,72			3 390 749,92	3 390 749,92		3 390 749,92	3 390 749,92

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	3 390 749,92
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.



- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 151 852,72	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	3 390 749,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 687 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	1 569 860,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 687 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	1 569 860,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 687 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	1 569 860,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 463 992,72		1 820 889,92	1 820 889,92	1 820 889,92
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 463 992,72		1 820 889,92	1 820 889,92	1 820 889,92

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	3 390 749,92
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.



- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		3 151 852,72	0,00	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	3 151 852,72			3 390 749,92	3 390 749,92		3 390 749,92	3 390 749,92
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	3 151 852,72			3 390 749,92	3 390 749,92		3 390 749,92	3 390 749,92
3351	Terrains	2 933 014,72			1 656 811,97	1 656 811,97		1 656 811,97	1 656 811,97

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
3354	Etudes et prestations de services	177 978,00			210 407,70	210 407,70		210 407,70	210 407,70
3355	Travaux	0,00			1 486 670,25	1 486 670,25		1 486 670,25	1 486 670,25
33581	Frais accessoires	40 860,00			36 860,00	36 860,00		36 860,00	36 860,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 151 852,72			3 390 749,92	3 390 749,92		3 390 749,92	3 390 749,92

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 151 852,72	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	3 390 749,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 687 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	1 569 860,00
1641	Emprunts en euros	1 687 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	1 569 860,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 687 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	1 569 860,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 687 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	1 569 860,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 463 992,72		1 820 889,92	1 820 889,92	1 820 889,92
3351	Terrains	1 433 014,72		1 656 811,97	1 656 811,97	1 656 811,97
3354	Etudes et prestations de services	30 978,00		135 407,70	135 407,70	135 407,70
3355	Travaux	0,00		28 670,25	28 670,25	28 670,25
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 463 992,72		1 820 889,92	1 820 889,92	1 820 889,92

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).



(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 151 852,72	0,00	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92
011	Charges à caractère général (3)	1 687 860,00	0,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 687 860,00	0,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 687 860,00	0,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 463 992,72			1 820 889,92	1 820 889,92		1 820 889,92	1 820 889,92
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 463 992,72			1 820 889,92	1 820 889,92		1 820 889,92	1 820 889,92

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	3 390 749,92
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.



(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 151 852,72	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	3 390 749,92
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 151 852,72	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	3 390 749,92
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 151 852,72	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	3 390 749,92

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	3 390 749,92
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 151 852,72	0,00	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92
011	Charges à caractère général (4)	1 687 860,00	0,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00
6015	Terrains à aménager	1 500 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6045	Achats études et prestations de services	147 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00		1 458 000,00	1 458 000,00	0,00	1 458 000,00	1 458 000,00
608	Frais sur terrains en cours aménagement	40 860,00	0,00		36 860,00	36 860,00	0,00	36 860,00	36 860,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 687 860,00	0,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 687 860,00	0,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00	0,00	1 569 860,00	1 569 860,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 463 992,72			1 820 889,92	1 820 889,92		1 820 889,92	1 820 889,92
7133	Variat° en-cours de production biens	1 463 992,72			1 820 889,92	1 820 889,92		1 820 889,92	1 820 889,92
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre		1 463 992,72			1 820 889,92	1 820 889,92		1 820 889,92	1 820 889,92

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 151 852,72	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	3 390 749,92
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 151 852,72	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	3 390 749,92
7133	Variat° en-cours de production biens	3 151 852,72	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	3 390 749,92
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 151 852,72	0,00	3 390 749,92	3 390 749,92	3 390 749,92

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).



- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours		2572 Missions administratives
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine						
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine		
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		0.00
				(B)	

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)		0.00
				(C)	

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00
-----------------------	-----	-------------	-------------------------------	-------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00
Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00
Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00



EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-275

OBJET : Finances – Budget annexe PARC D'ACTIVITÉS H2 MIGNOTTES / AuxR_H2PARC- Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

Le Code général des collectivités territoriales encadre le vote du budget des communautés d'agglomération.

Le débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget s'est tenu le 21 novembre 2024.

Le budget primitif du budget annexe AuxR_H2parc joint, arrête les équilibres ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF 2025	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTES	1 570 448,93 €	1 570 448,93 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter le budget annexe AuxR_H2Parc (Parc activités H2 Mignottes) 2025, chapitre par chapitre,
- d'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006711400161

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'AUXERRE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : PARC ACTIVITE H2 DES MIGNOTTES (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	46
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	47
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	57
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	58
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	61
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	63
A1.908 - Fonction 8 - Transports	66
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	70
A2.01 - Opérations non ventilables	72
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	73
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	76
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	77
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	78
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	81
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	84
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	94
A2.938 - Fonction 8 - Transports	97

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	101
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	102
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	106
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	1



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	108
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	110
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	111
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	112
B3.1 - Etat des provisions constituées	113
B3.2 - Etalement des provisions	115
B4 - Etat des charges transférées	116
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	117
B6 - Prêts	118
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	119
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	120
B7.3 - Etat des emprunts garantis	121
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	122
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	123
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	124
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	125
B7.8 - Autres engagements donnés	126
B7.9 - Autres engagements reçus	127
B8 - Subventions versées	128
B9 - Etat du personnel	129
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	131
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	132
B11.2 - Liste des établissements publics créés	133
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	134
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	135
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	136
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	137
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	138
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	139
D3 - Décisions en matière de taux	141
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	142
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	143
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	145
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	146
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	147

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	12345

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	54321.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 570 448,93	1 570 448,93
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 570 448,93	1 570 448,93
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 570 448,93	1 570 448,93
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 570 448,93	1 570 448,93
TOTAL DU BUDGET (4)		3 140 897,86	3 140 897,86

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 589 070,00		1 570 448,93	1 570 448,93	1 570 448,93
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 589 070,00		1 570 448,93	1 570 448,93	1 570 448,93

TOTAL	1 589 070,00	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93	1 570 448,93
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 570 448,93
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 555 000,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	1 259 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 555 000,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	1 259 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 555 000,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	1 259 100,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	34 070,00		311 348,93	311 348,93	311 348,93
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		34 070,00		311 348,93	311 348,93	311 348,93

TOTAL	1 589 070,00	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93	1 570 448,93
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 570 448,93
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	-1 259 100,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 555 000,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	1 259 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 555 000,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	1 259 100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 555 000,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	1 259 100,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	34 070,00		311 348,93	311 348,93	311 348,93
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		34 070,00		311 348,93	311 348,93	311 348,93

TOTAL	1 589 070,00	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93	1 570 448,93
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 570 448,93
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 589 070,00		1 570 448,93	1 570 448,93	1 570 448,93
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 589 070,00		1 570 448,93	1 570 448,93	1 570 448,93

TOTAL	1 589 070,00	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93	1 570 448,93
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 570 448,93
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-1 259 100,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		1 570 448,93	1 570 448,93
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	1 570 448,93	1 570 448,93

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 570 448,93
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 259 100,00		1 259 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		311 348,93	311 348,93
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 259 100,00	311 348,93	1 570 448,93

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 570 448,93
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 259 100,00	0,00	1 259 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		311 348,93	311 348,93
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 259 100,00	311 348,93	1 570 448,93

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 570 448,93
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 570 448,93	1 570 448,93
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	1 570 448,93	1 570 448,93

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 570 448,93
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 589 070,00	0,00	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 589 070,00			1 570 448,93	1 570 448,93		1 570 448,93	1 570 448,93
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 589 070,00			1 570 448,93	1 570 448,93		1 570 448,93	1 570 448,93

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	1 570 448,93
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.



- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 589 070,00	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93	1 570 448,93
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 555 000,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	1 259 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 555 000,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	1 259 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 555 000,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	1 259 100,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	34 070,00		311 348,93	311 348,93	311 348,93
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		34 070,00		311 348,93	311 348,93	311 348,93

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	1 570 448,93
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.



- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 589 070,00	0,00	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	1 589 070,00			1 570 448,93	1 570 448,93		1 570 448,93	1 570 448,93
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	1 589 070,00			1 570 448,93	1 570 448,93		1 570 448,93	1 570 448,93
3351	Terrains	500 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
3354	Etudes et prestations de services	145 070,00			151 747,49	151 747,49		151 747,49	151 747,49
3355	Travaux	905 000,00			1 130 601,44	1 130 601,44		1 130 601,44	1 130 601,44
33581	Frais accessoires	39 000,00			38 100,00	38 100,00		38 100,00	38 100,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 589 070,00			1 570 448,93	1 570 448,93		1 570 448,93	1 570 448,93

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 589 070,00	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93	1 570 448,93
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 555 000,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	1 259 100,00
1641	Emprunts en euros	1 555 000,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	1 259 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 555 000,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	1 259 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 555 000,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	1 259 100,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	34 070,00		311 348,93	311 348,93	311 348,93
3354	Etudes et prestations de services	34 070,00		65 747,49	65 747,49	65 747,49
3355	Travaux	0,00		245 601,44	245 601,44	245 601,44
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		34 070,00		311 348,93	311 348,93	311 348,93

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).



(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 589 070,00	0,00	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93
011	Charges à caractère général (3)	1 555 000,00	0,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 555 000,00	0,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 555 000,00	0,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	34 070,00			311 348,93	311 348,93		311 348,93	311 348,93
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		34 070,00			311 348,93	311 348,93		311 348,93	311 348,93

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 570 448,93
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.



(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 589 070,00	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93	1 570 448,93
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 589 070,00	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93	1 570 448,93
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 589 070,00	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93	1 570 448,93

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 570 448,93
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 589 070,00	0,00	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93
011	Charges à caractère général (4)	1 555 000,00	0,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00
6015	Terrains à aménager	500 000,00	0,00		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
6045	Achats études et prestations de services	111 000,00	0,00		86 000,00	86 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	905 000,00	0,00		885 000,00	885 000,00	0,00	885 000,00	885 000,00
608	Frais sur terrains en cours aménagement	39 000,00	0,00		38 100,00	38 100,00	0,00	38 100,00	38 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 555 000,00	0,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 555 000,00	0,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00	0,00	1 259 100,00	1 259 100,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	34 070,00			311 348,93	311 348,93		311 348,93	311 348,93
7133	Variat° en-cours de production biens	34 070,00			311 348,93	311 348,93		311 348,93	311 348,93
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre		34 070,00			311 348,93	311 348,93		311 348,93	311 348,93

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 589 070,00	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93	1 570 448,93
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 589 070,00	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93	1 570 448,93
7133	Variat° en-cours de production biens	1 589 070,00	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93	1 570 448,93
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 589 070,00	0,00	1 570 448,93	1 570 448,93	1 570 448,93

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).



- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine						
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine		
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
 Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
 Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		0.00
					(B)

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)		0.00
					(C)

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00
-----------------------	-----	-------------	-------------------------------	-------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------



EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-276

OBJET : Finances – Budget annexe AEROPARC - Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

Le Code général des collectivités territoriales encadre le vote du budget des communautés d'agglomération.

Le débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget s'est tenu le 21 novembre 2024.

Le budget primitif du budget annexe AEROPARC 2025 joint, arrête les équilibres ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF 2025	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
AERO PARC	1 320 905,00 €	1 320 905,00 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter le budget annexe AEROPARC 2025, chapitre par chapitre,
- d'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

: COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006711400187

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'AUXERRE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : AERO PARC (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	46
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	47
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	57
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	58
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	61
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	63
A1.908 - Fonction 8 - Transports	66
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	70
A2.01 - Opérations non ventilables	72
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	73
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	76
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	77
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	78
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	81
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	84
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	94
A2.938 - Fonction 8 - Transports	97

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	101
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	102
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	106
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	1



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	108
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	110
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	111
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	112
B3.1 - Etat des provisions constituées	113
B3.2 - Etalement des provisions	115
B4 - Etat des charges transférées	116
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	117
B6 - Prêts	118
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	119
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	120
B7.3 - Etat des emprunts garantis	121
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	122
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	123
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	124
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	125
B7.8 - Autres engagements donnés	126
B7.9 - Autres engagements reçus	127
B8 - Subventions versées	128
B9 - Etat du personnel	129
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	131
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	132
B11.2 - Liste des établissements publics créés	133
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	134
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	135
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	136
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	137
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	138
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	139
D3 - Décisions en matière de taux	141
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	142
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	143
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	145
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	146
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	147

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	12345

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	54321.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 320 905,00	1 320 905,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 320 905,00	1 320 905,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 320 905,00	1 320 905,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 320 905,00	1 320 905,00
TOTAL DU BUDGET (4)		2 641 810,00	2 641 810,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	945 636,00		1 320 905,00	1 320 905,00	1 320 905,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		945 636,00		1 320 905,00	1 320 905,00	1 320 905,00

TOTAL	945 636,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00	1 320 905,00
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 320 905,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	945 636,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	1 309 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		945 636,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	1 309 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		945 636,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	1 309 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		11 905,00	11 905,00	11 905,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		11 905,00	11 905,00	11 905,00

TOTAL	945 636,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00	1 320 905,00
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 320 905,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	-1 309 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	945 636,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	1 309 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		945 636,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	1 309 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		945 636,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	1 309 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		11 905,00	11 905,00	11 905,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		11 905,00	11 905,00	11 905,00

TOTAL	945 636,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00	1 320 905,00
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 320 905,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	945 636,00		1 320 905,00	1 320 905,00	1 320 905,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		945 636,00		1 320 905,00	1 320 905,00	1 320 905,00

TOTAL	945 636,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00	1 320 905,00
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 320 905,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-1 309 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		1 320 905,00	1 320 905,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	1 320 905,00	1 320 905,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 320 905,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 309 000,00		1 309 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		11 905,00	11 905,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 309 000,00	11 905,00	1 320 905,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 320 905,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 309 000,00	0,00	1 309 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		11 905,00	11 905,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 309 000,00	11 905,00	1 320 905,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 320 905,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 320 905,00	1 320 905,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	1 320 905,00	1 320 905,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 320 905,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		945 636,00	0,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	945 636,00			1 320 905,00	1 320 905,00		1 320 905,00	1 320 905,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		945 636,00			1 320 905,00	1 320 905,00		1 320 905,00	1 320 905,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	1 320 905,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.



- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		945 636,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00	1 320 905,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	945 636,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	1 309 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		945 636,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	1 309 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		945 636,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	1 309 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		11 905,00	11 905,00	11 905,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		11 905,00	11 905,00	11 905,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	1 320 905,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.



- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		945 636,00	0,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	945 636,00			1 320 905,00	1 320 905,00		1 320 905,00	1 320 905,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	945 636,00			1 320 905,00	1 320 905,00		1 320 905,00	1 320 905,00
3351	Terrains	707 556,00			1 290 000,00	1 290 000,00		1 290 000,00	1 290 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
3354	Etudes et prestations de services	0,00			15 905,00	15 905,00		15 905,00	15 905,00
3355	Travaux	238 080,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		945 636,00			1 320 905,00	1 320 905,00		1 320 905,00	1 320 905,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		945 636,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00	1 320 905,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	945 636,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	1 309 000,00
1641	Emprunts en euros	945 636,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	1 309 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		945 636,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	1 309 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		945 636,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	1 309 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		11 905,00	11 905,00	11 905,00
3354	Etudes et prestations de services	0,00		11 905,00	11 905,00	11 905,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		11 905,00	11 905,00	11 905,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.





III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		945 636,00	0,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00
011	Charges à caractère général (3)	945 636,00	0,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		945 636,00	0,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		945 636,00	0,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			11 905,00	11 905,00		11 905,00	11 905,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			11 905,00	11 905,00		11 905,00	11 905,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 320 905,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.



(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		945 636,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00	1 320 905,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	945 636,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00	1 320 905,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		945 636,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00	1 320 905,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 320 905,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		945 636,00	0,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00
011	Charges à caractère général (4)	945 636,00	0,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00
6015	Terrains à aménager	707 556,00	0,00		1 290 000,00	1 290 000,00	0,00	1 290 000,00	1 290 000,00
6045	Achats études et prestations de services	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	238 080,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		945 636,00	0,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		945 636,00	0,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			11 905,00	11 905,00		11 905,00	11 905,00
7133	Variat° en-cours de production biens	0,00			11 905,00	11 905,00		11 905,00	11 905,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			11 905,00	11 905,00		11 905,00	11 905,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		945 636,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00	1 320 905,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	945 636,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00	1 320 905,00
7133	Variat° en-cours de production biens	945 636,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00	1 320 905,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		945 636,00	0,00	1 320 905,00	1 320 905,00	1 320 905,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).



- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres		
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
							2561 Missions statutaires et réglementaires		2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres		2571 Concours	2572 Missions administratives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		0.00
				(B)	

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)		0.00
				(C)	

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00
-----------------------	-----	-------------	-------------------------------	-------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00
Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00
Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00



EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-277

OBJET : Finances - Subvention d'équilibre 2024 Budget Annexe AUXR_PARC

Rapporteur : Francis HEURLEY

La communauté de l'Auxerrois a procédé à une opération d'aménagement d'un parc d'activités sur la commune d'Appoigny dans une perspective de développement économique du territoire. Cette opération fait l'objet d'un budget annexe assujéti à TVA et soumis à une comptabilité de stock.

Les recettes attendues de la vente des terrains sont inférieures au coût de revient de l'opération d'aménagement, le prix de vente ayant été défini au regard de la carence de l'offre foncière entravant le développement local, et pour favoriser le développement économique, dans l'intérêt général. La perte sur les ventes est financée par un abondement du budget principal au budget annexe AuxRparc.

stock final au 31/12/2023	14 916 258,50 €
surface restant à vendre en m ²	314 230,00
px de revient au m ²	47,47 €
prix de vente total surface	14 140 350,00
perte sur vente	775 908,50 €

Il est admis que les budgets annexes de lotissements ou d'aménagement de zones d'activités peuvent être subventionnés par le budget principal à condition que cela ne conduise pas à des tarifs anormalement bas pour l'utilisateur qui seraient constitutifs de libéralités, et à condition que cela n'entraîne pas une méconnaissance des règles afférentes aux interventions économiques des collectivités territoriales.

Au regard de ces éléments et dans un souci de bonne gestion de cette opération, il est proposé au conseil communautaire de verser une subvention de la totalité du montant de la perte restant à couvrir soit 775 908.50 € afin de ramener le coût de revient au prix de vente des terrains, soit 45€/m².

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De verser une subvention de 775 908,50 € du budget principal de la communauté de l'Auxerrois en dépenses de fonctionnement au budget annexe Parc d'activités Appoigny en recettes d'exploitation.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-278

OBJET : Finances – Budget annexe AUXR_PARC - Budget Primitif 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

Le Code général des collectivités territoriales encadre le vote du budget des communautés d'agglomération.

Le débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget s'est tenu le 21 novembre 2024.

Le budget primitif du budget annexe AUXR_PARC 2025 joint, arrête les équilibres ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF 2025	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
PARC ACTIV. APPOIGNY	7 887 155,00 €	7 757 055,00 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter le budget annexe AUXR_PARC (Parc d'activité d'Appoigny) 2025, chapitre par chapitre,
- d'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006711400096

POSTE COMPTABLE : Centre des finances publiques d'Auxerre

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : PARC ACTIV. APPOIGNY (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	36

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	38
A1.01 - Opérations non ventilables	41
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	42
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	45
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	46
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	47
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	50
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	53
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	56
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	57
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	60
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	62
A1.908 - Fonction 8 - Transports	65
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	69
A2.01 - Opérations non ventilables	71
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	72
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	75
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	76
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	77
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	80
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	83
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	86
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	87
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	88
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	91
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	93
A2.938 - Fonction 8 - Transports	96

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	100
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	101
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	105
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	1



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	107
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	109
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	110
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	111
B3.1 - Etat des provisions constituées	112
B3.2 - Etalement des provisions	114
B4 - Etat des charges transférées	115
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	116
B6 - Prêts	117
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	118
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	119
B7.3 - Etat des emprunts garantis	120
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	121
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	122
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	123
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	124
B7.8 - Autres engagements donnés	125
B7.9 - Autres engagements reçus	126
B8 - Subventions versées	127
B9 - Etat du personnel	128
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	130
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	131
B11.2 - Liste des établissements publics créés	132
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	133
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	134
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	135
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	136
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	137
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	138
D3 - Décisions en matière de taux	140
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	141
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	142
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	144
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	145
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	146

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	7 757 055,00	7 757 055,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		7 757 055,00	7 757 055,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	7 887 155,00	7 887 155,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		7 887 155,00	7 887 155,00
TOTAL DU BUDGET (4)		15 644 210,00	15 644 210,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 784 916,00	0,00	1 514 335,00	1 514 335,00	1 514 335,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		12 784 916,00	0,00	1 514 335,00	1 514 335,00	1 514 335,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		12 784 916,00	0,00	1 514 335,00	1 514 335,00	1 514 335,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 181 342,50		6 242 720,00	6 242 720,00	6 242 720,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 181 342,50		6 242 720,00	6 242 720,00	6 242 720,00

TOTAL	14 966 258,50	0,00	7 757 055,00	7 757 055,00	7 757 055,00
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 757 055,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	14 966 258,50		7 757 055,00	7 757 055,00	7 757 055,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		14 966 258,50		7 757 055,00	7 757 055,00	7 757 055,00

TOTAL	14 966 258,50	0,00	7 757 055,00	7 757 055,00	7 757 055,00
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 757 055,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 514 335,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	109 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		109 010,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
66	Charges financières	81 110,00	0,00	80 100,00	80 100,00	80 100,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		190 120,00	0,00	130 100,00	130 100,00	130 100,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	14 966 258,50		7 757 055,00	7 757 055,00	7 757 055,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		14 966 258,50		7 757 055,00	7 757 055,00	7 757 055,00

TOTAL	15 156 378,50	0,00	7 887 155,00	7 887 155,00	7 887 155,00
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 887 155,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 057 363,00	0,00	1 564 335,00	1 564 335,00	1 564 335,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	917 673,00	0,00	80 100,00	80 100,00	80 100,00
Total des recettes de gestion courante		12 975 036,00	0,00	1 644 435,00	1 644 435,00	1 644 435,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 975 036,00	0,00	1 644 435,00	1 644 435,00	1 644 435,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 181 342,50	0,00	6 242 720,00	6 242 720,00	6 242 720,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 181 342,50	0,00	6 242 720,00	6 242 720,00	6 242 720,00

TOTAL	15 156 378,50	0,00	7 887 155,00	7 887 155,00	7 887 155,00
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 887 155,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 514 335,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 514 335,00	0,00	1 514 335,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		6 242 720,00	6 242 720,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 514 335,00	6 242 720,00	7 757 055,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 757 055,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	50 000,00		50 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	80 100,00	0,00	80 100,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		7 757 055,00	7 757 055,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		130 100,00	7 757 055,00	7 887 155,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 887 155,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		7 757 055,00	7 757 055,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	7 757 055,00	7 757 055,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 757 055,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 564 335,00		1 564 335,00
71	Production stockée (ou déstockage)		6 242 720,00	6 242 720,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	80 100,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 644 435,00	6 242 720,00	7 887 155,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 887 155,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		14 966 258,50	0,00	0,00	7 757 055,00	7 757 055,00	0,00	7 757 055,00	7 757 055,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	12 784 916,00	0,00		1 514 335,00	1 514 335,00		1 514 335,00	1 514 335,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		12 784 916,00	0,00	0,00	1 514 335,00	1 514 335,00	0,00	1 514 335,00	1 514 335,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		12 784 916,00	0,00	0,00	1 514 335,00	1 514 335,00	0,00	1 514 335,00	1 514 335,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 181 342,50			6 242 720,00	6 242 720,00		6 242 720,00	6 242 720,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 181 342,50			6 242 720,00	6 242 720,00		6 242 720,00	6 242 720,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	7 757 055,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.



- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		14 966 258,50	0,00	7 757 055,00	7 757 055,00	7 757 055,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	14 966 258,50		7 757 055,00	7 757 055,00	7 757 055,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		14 966 258,50		7 757 055,00	7 757 055,00	7 757 055,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	7 757 055,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.



- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		14 966 258,50	0,00	0,00	7 757 055,00	7 757 055,00	0,00	7 757 055,00	7 757 055,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	12 784 916,00	0,00		1 514 335,00	1 514 335,00		1 514 335,00	1 514 335,00
1641	Emprunts en euros	7 113 118,50	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	5 671 797,50	0,00		1 314 335,00	1 314 335,00		1 314 335,00	1 314 335,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		12 784 916,00	0,00	0,00	1 514 335,00	1 514 335,00	0,00	1 514 335,00	1 514 335,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		12 784 916,00	0,00	0,00	1 514 335,00	1 514 335,00	0,00	1 514 335,00	1 514 335,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	2 181 342,50			6 242 720,00	6 242 720,00		6 242 720,00	6 242 720,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Charges transférées (7)	2 181 342,50			6 242 720,00	6 242 720,00		6 242 720,00	6 242 720,00
3555	Terrains aménagés	2 181 342,50			6 242 720,00	6 242 720,00		6 242 720,00	6 242 720,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 181 342,50			6 242 720,00	6 242 720,00		6 242 720,00	6 242 720,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		14 966 258,50	0,00	7 757 055,00	7 757 055,00	7 757 055,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	14 966 258,50	0,00	7 757 055,00	7 757 055,00	7 757 055,00
3555	Terrains aménagés	14 966 258,50	0,00	7 757 055,00	7 757 055,00	7 757 055,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		14 966 258,50	0,00	7 757 055,00	7 757 055,00	7 757 055,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		15 156 378,50	0,00	0,00	7 887 155,00	7 887 155,00	0,00	7 887 155,00	7 887 155,00
011	Charges à caractère général (3)	109 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		109 010,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
66	Charges financières	81 110,00	0,00		80 100,00	80 100,00		80 100,00	80 100,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		81 110,00	0,00	0,00	80 100,00	80 100,00		80 100,00	80 100,00
Total des dépenses réelles		190 120,00	0,00	0,00	130 100,00	130 100,00	0,00	130 100,00	130 100,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	14 966 258,50			7 757 055,00	7 757 055,00		7 757 055,00	7 757 055,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		14 966 258,50			7 757 055,00	7 757 055,00		7 757 055,00	7 757 055,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	7 887 155,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.



(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		15 156 378,50	0,00	7 887 155,00	7 887 155,00	7 887 155,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 057 363,00	0,00	1 564 335,00	1 564 335,00	1 564 335,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	917 673,00	0,00	80 100,00	80 100,00	80 100,00
Total des recettes de gestion des services		12 975 036,00	0,00	1 644 435,00	1 644 435,00	1 644 435,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		12 975 036,00	0,00	1 644 435,00	1 644 435,00	1 644 435,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	2 181 342,50	0,00	6 242 720,00	6 242 720,00	6 242 720,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 181 342,50	0,00	6 242 720,00	6 242 720,00	6 242 720,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	7 887 155,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		15 156 378,50	0,00	0,00	7 887 155,00	7 887 155,00	0,00	7 887 155,00	7 887 155,00
011	Charges à caractère général (4)	109 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
608	Frais sur terrains en cours aménagement	109 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		109 010,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
66	Charges financières	81 110,00	0,00		80 100,00	80 100,00		80 100,00	80 100,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	81 110,00	0,00		80 100,00	80 100,00		80 100,00	80 100,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		81 110,00	0,00	0,00	80 100,00	80 100,00		80 100,00	80 100,00
Total des dépenses réelles		190 120,00	0,00	0,00	130 100,00	130 100,00	0,00	130 100,00	130 100,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	14 966 258,50			7 757 055,00	7 757 055,00		7 757 055,00	7 757 055,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	14 966 258,50			7 757 055,00	7 757 055,00		7 757 055,00	7 757 055,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		14 966 258,50			7 757 055,00	7 757 055,00		7 757 055,00	7 757 055,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		15 156 378,50	0,00	7 887 155,00	7 887 155,00	7 887 155,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 057 363,00	0,00	1 564 335,00	1 564 335,00	1 564 335,00
7015	Ventes de terrains aménagés	12 057 363,00	0,00	1 564 335,00	1 564 335,00	1 564 335,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	917 673,00	0,00	80 100,00	80 100,00	80 100,00
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	917 673,00	0,00	80 100,00	80 100,00	80 100,00
Total des recettes de gestion des services		12 975 036,00	0,00	1 644 435,00	1 644 435,00	1 644 435,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		12 975 036,00	0,00	1 644 435,00	1 644 435,00	1 644 435,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 181 342,50	0,00	6 242 720,00	6 242 720,00	6 242 720,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	2 181 342,50	0,00	6 242 720,00	6 242 720,00	6 242 720,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 181 342,50	0,00	6 242 720,00	6 242 720,00	6 242 720,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.



(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					12 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					12 000 000,00									
2016-01 MON521689EUR DO	SFIL CAFFIL	23/11/2016	21/12/2016	01/04/2017	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0.52 %	0,520	0,520	EUR	T	C	O	A-1
2017-04 108516G DO	CAISSE D'EPARGNE	23/10/2017	15/01/2018	25/04/2018	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.13 %	1,130	1,140	EUR	X	F	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					12 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		7 363 118,50					200 000,00	80 068,24	0,00	14 426,07
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 363 118,50					200 000,00	80 068,24	0,00	14 426,07
2016-01 MON521689EUR DO	N	0,00	A-1	450 000,00	2,00	F	Taux fixe à 0.52 %	0,520	200 000,00	1 950,00	0,00	321,39
2017-04 108516G DO	N	0,00	A-1	6 913 118,50	8,07	F	Taux fixe à 1.13 %	1,140	0,00	78 118,24	0,00	14 104,68
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 363 118,50					200 000,00	80 068,24	0,00	14 426

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 363 118,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 514 335,00	1 514 335,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-1 514 335,00	-1 514 335,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 514 335,00	I 1 514 335,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 514 335,00	1 514 335,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	200 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	1 314 335,00	1 314 335,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		0.00
				(B)	

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)		0.00
				(C)	

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00
-----------------------	-----	-------------	-------------------------------	-------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00

Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00

TOTAL CHARGES (2)	0,00
--------------------------	-------------

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------



EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-279

OBJET : Attributions de compensation provisoires 2025 – services communs prévisionnels 2025

Rapporteur : Francis HEURLEY

En application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire.

Le conseil communautaire communique annuellement aux communes membres le montant provisoire des attributions de compensation. Cette notification doit intervenir avant le 15 février, afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis. Ces attributions de compensation provisoires font l'objet d'ajustement avant la fin de l'année, et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année des transferts.

Ces attributions de compensation provisoires par rapport aux attributions de compensation – AC – de 2023 sont présentés à l'identique hormis pour la ville d'Auxerre afin de tenir comptes :

- transfert du conservatoire qui interviendra au 1^{er} janvier 2025. Un montant de charges transférées a été pris en compte pour 1 067 803,95 €. Ce montant correspond au montant estimé sur la période 2021 et 2023. Cette évaluation a été présentée en pré-CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) le 17 septembre 2024. Une évaluation définitive sera faite en CLECT après le transfert effectif de l'équipement sur les 3 dernières années avant transfert soit 2022-2024 ;
- des dépenses mutualisées proposées au budget primitif 2025 et qui doivent faire l'objet d'une refacturation à la ville d'Auxerre à travers l'AC (annexe 1). Cette évaluation des dépenses mutualisées sur la base des inscriptions budgétaires 2025 a fait l'objet d'une présentation en CLECT du 27 novembre dernier.

Ainsi depuis 2024 afin de répartir de manière plus équitable les charges de personnel entre les collectivités, une nouvelle méthode de calcul a été définit pour répartir le montant des charges de personnel et non la croissance de ces charges selon la clé de répartition de chaque service. Cette nouvelle répartition s'applique uniquement pour les services supports : direction générale, communication, accueil téléphonique, informatique, affaires juridiques et





communauté
de l'auxerrois

assemblées, archives, commande publique, moyens généraux, ressources humaines, finances et éco-responsabilité, ingénierie et évaluation des politiques publiques.

Pour les autres services dénommés, services opérationnels, la répartition des charges de personnel s'opère encore sur la croissance sur la base de 2019.

Il convient de noter que le périmètre 2025 des services communs est marqué par deux points :

- ✓ la mise à jour de l'organigramme :
 - création d'un service moyens généraux (achats, atelier mécanique, électro-sono) dans la direction des ressources juridiques et humaines,
 - Transfert de la direction déléguée « transition écologique » à la direction Finances qui devient la direction des Finances et de l'éco-responsabilité

- ✓ la mutualisation du pilotage (directeur et assistante) de trois directions:
 - Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE),
 - Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA),
 - Direction déléguée du développement économique (DDE).

Cette mutualisation représente deux agents par direction. Ces directions interviennent tant dans le périmètre de la ville que de l'agglomération.

La projection 2025 des services communs entre la ville et l'agglomération est le suivant, le détail est communiqué en annexe 1 :

Projection de l'AC 2025 de la ville

	BP 2025
Projection Régularisation AC 2024 (après clôture de l'exercice 2024)	635 464,08 €
Charges de personnel - Services ressources	- 3 521 521,93 €
Charges de personnel - Services opérationnels	- 7 966 173,94 €
<i>Part fixe 2019</i>	- 6 962 212,66 €
<i>Part Croissance</i>	- 1 003 961,28 €
2 – Dépenses A : nécessaire au fonctionnement du service	- 680 831,77 €
2 – Dépenses B : autres charges de gestion	- 347 345,80 €
2 – Dépenses C : charges de structures (en 2024 après clôture de l'exercice 2023)	
Impact mutualisation	- 11 880 409,36 €

Projection de l'Ac d'investissement de la ville

	BP 2025
Projection Régularisation AC 2024 (après clôture de l'exercice 2024)	111 448,76 €
3- Mutualisation 2025	804 931,10 €





communauté
de l'auxerrois

Impact mutualisation

916 379,86 €

L'ajustement définitif sur la mutualisation 2025 interviendra sur l'attribution de compensation en 2026. Une provision de 635 464,08 € a été faite à cet effet. Il correspond à la régularisation 2023. Le montant des attributions de compensation provisoires 2025 est présenté en annexe 2.

Il convient de rappeler que depuis 2023, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Auxerre a intégré le service commun de la direction de l'informatique. A ce titre, il convient que l'agglomération refacture les charges liées telles que détaillées en annexe 1.

Il est rappelé que l'agglomération procèdera à l'émission d'un titre de recettes pour refacturer les dépenses projetées 2025 et la régularisation en fonction des dépenses réelles exécutées s'opérera en 2026.

	Refacturation CCAS 2025
1- Charges de personnel - Services ressources (@ service)	49 842,21 €
2 – Dépenses A : nécessaire au fonctionnement du service	32 486,00 €
2 – Dépenses B : autres charges de gestion	15 204,80 €
Refacturation dépenses de fonctionnement	97 533,01 €
3- Dépenses d'investissement	18 220,65 €
Refacturation dépenses d'investissement	18 220,65 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter le montant des attributions de compensation provisoires 2025 présentées en annexe 2,
- D'autoriser le Président à notifier aux communes membres le montant des attributions de compensation provisoire 2025
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2025.



ANNEXE 1

COMMISSION MUTUALISATION

NOVEMBRE 2024

SERVICES COMMUNS ENTRE LA VILLE D'AUXERRE, LE CCAS ET LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS

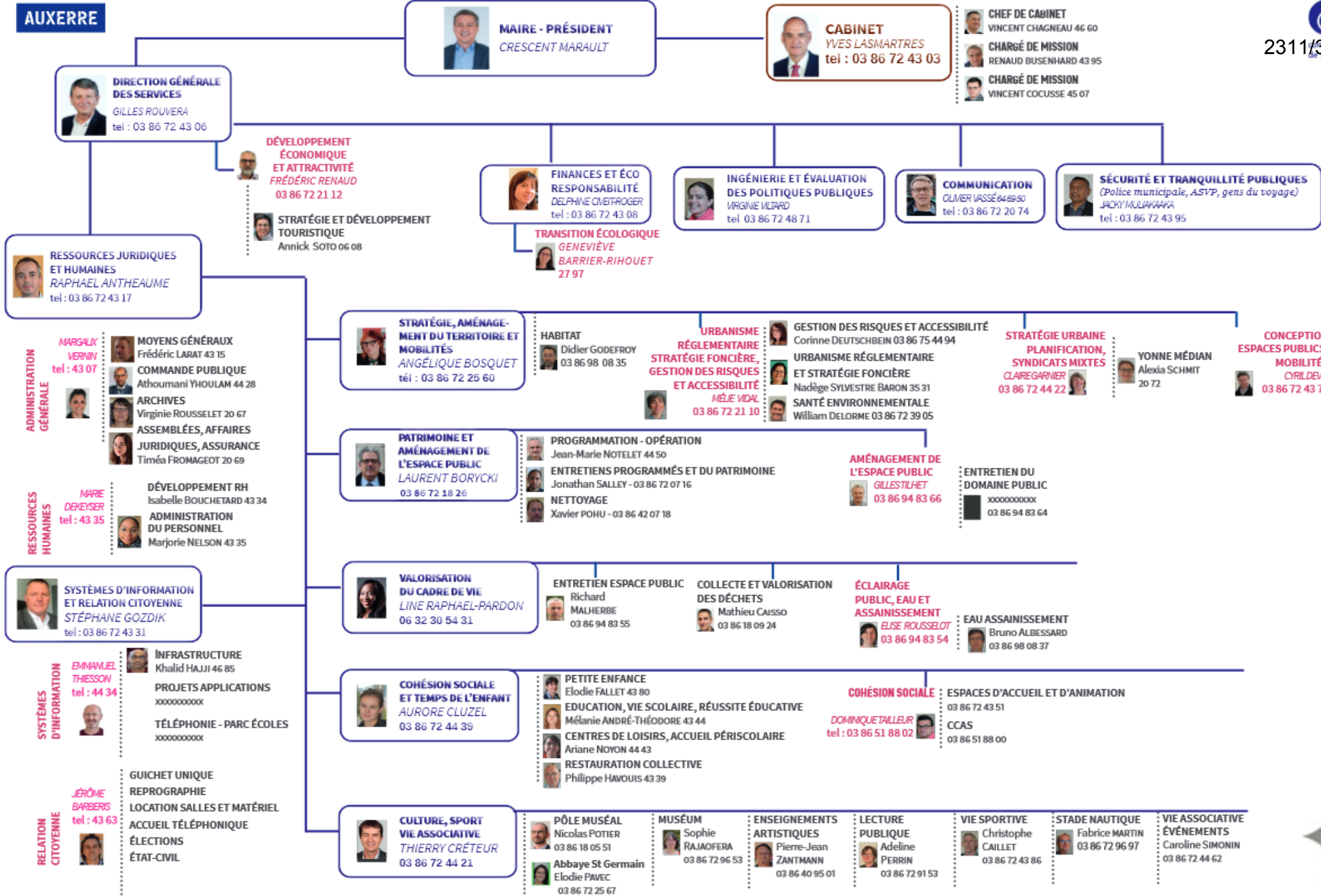
Budget primitif 2025



AUXERRE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE





EVOLUTION

Le périmètre des services communes 2025 est marqué par deux points :

- ✓ La mise à jour de l'organigramme :
 - création d'un service moyens généraux (achats, atelier mécanique, électro-sono) dans la direction des ressources juridiques et humaines,
 - Transfert de la direction déléguée « transition écologique » à la direction Finances qui devient la direction des Finances et de l'éco-responsabilité
- ✓ La mutualisation du pilotage (directeur et assistante) de trois directions:
 - ✓ Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE),
 - ✓ Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA),
 - ✓ Direction déléguée du développement économique (DDE).

Cette mutualisation représente deux agents par direction. Ces directions interviennent tant dans le périmètre de la ville que de l'agglomération.

La DCSTE est une direction ville mais sa directrice pilote la politique de la ville et la santé => répartition 80 % ville / 20 % agglo

La DCSVA est une direction ville mais son directeur pilote le stade nautique, le pays d'art et d'histoire et à partir de 2025, le conservatoire => répartition 67 % ville / 33 % agglo

La DDEA est une direction communautaire qui pilote le droit de place et Auxerrexpo => répartition 5 % ville / 95 % agglo



1- LES CHARGES DE PERSONNEL – MÉTHODE D'ÉVALUATION

2313/3010

IMPACT FINANCIER – SERVICES SUPPORTS

Services mutualisés		Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
			ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services							
Direction générale des services et cabinet	Direction générale et cabinet	401 583,82 €	51,41 %	48,59 %		206 451,95 €	195 131,87 €	
	Communication	439 445,33 €	51,41 %	48,59 %		225 916,33 €	213 529,00 €	
	Sous total	841 029,15 €				432 368,28 €	408 660,87 €	0,00 €
Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	271 597,90 €	33,13 %	66,87 %		89 980,39 €	181 617,52 €	
	Archives	226 979,15 €	51,41 %	48,59 %		116 688,68 €	110 290,46 €	
	Commande publique	262 152,25 €	62,98 %	37,02 %		165 103,49 €	97 048,76 €	
	Ressources humaines	928 689,85 €	58,32 %	41,68 %		541 611,92 €	387 077,93 €	
	Moyens généraux	687 453,76 €	74,04 %	25,96 %		508 990,76 €	178 463,00 €	
	Direction	129 968,12 €	51,46 %	48,54 %		66 881,41 €	63 086,71 €	
	Sous total	2 506 841,03 €				1 489 256,65 €	1 017 584,38 €	0,00 €
Direction Système d'information et relation citoyenne	@ services	673 543,31 €	45,01 %	47,59 %	7,40 %	303 161,84 €	320 539,26 €	49 842,21 €
	Accueil	319 911,19 €	51,41 %	48,59 %		164 464,51 €	155 446,67 €	
	Sous total	993 454,50 €				467 626,36 €	475 985,94 €	49 842,21 €
Direction des Finances et éco responsabilité	Finances	669 619,58 €	64,43 %	35,57 %		431 435,89 €	238 183,68 €	
	Transition écologique	213 304,00 €	51,41 %	48,59 %		109 658,37 €	103 645,63 €	
	Sous total	882 923,58 €				541 094,26 €	341 829,31 €	
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	335 629,83 €	64,43 %	35,57 %		216 246,30 €	119 383,53 €	
Direction Culture, Sport et Vie associative	Direction	126 520,00 €	67,00 %	33,00 %		84 768,40 €	41 751,60 €	
	Logistique	338 313,89 €	51,41 %	48,59 %		173 925,24 €	164 388,65 €	
	Sous total	464 833,89 €				258 693,64 €	206 140,25 €	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	136 067,50 €	80,00 %	20,00 %		108 854,00 €	27 213,50 €	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	147 648,92 €	5,00 %	95,00 %		7 382,45 €	140 266,47 €	
TOTAL Services supports		6 308 428,39 €				3 521 521,93 €	2 737 064,26 €	49 842,21 €

1- LES CHARGES DE PERSONNEL – MÉTHODE D'ÉVALUATION

2314/3010

IMPACT FINANCIER – SERVICES OPÉRATIONNELS

Services mutualisés		Paie définitive décembre 2019 (Ville) ou projetées 2023 (CCAS)				Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Différence	Clé de répartition 2024			Répartition de la croissance entre 2025 et 2019		
		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Dont CCAS (à partir de 2023)			ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services												
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €		426 795,48 €	188 206,77 €	90,60 %	9,40 %		170 515,33 €	17 691,44 €	
	Aménagement, gestion et entretien de la voirie	1 083 463,02 €	1 083 463,02 €			1 326 872,55 €	243 409,53 €	87,39 %	12,61 %		212 715,59 €	30 693,94 €	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	1 917 313,04 €	1 848 528,47 €	68 784,57 €		2 041 319,16 €	124 006,12 €	93,82 %	6,18 %		116 342,54 €	7 663,58 €	
	Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €		3 794 987,19 €	555 622,42 €				499 573,46 €	56 048,96 €	0,00 €
Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €			222 738,94 €	123,82 €	51,41 %	48,59 %		63,65 €	60,16 €	
	Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €		281 925,32 €	16 022,64 €	51,41 %	48,59 %		8 237,15 €	7 785,49 €	
	Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €		404 091,00 €	275 260,12 €	51,41 %	48,59 %		141 509,65 €	133 750,46 €	
	Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €		137 971,23 €	32 075,78 €	51,41 %	48,59 %		16 489,98 €	15 585,80 €	
	Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €		1 046 726,49 €	323 482,36 €				166 300,43 €	157 181,91 €	0,00 €
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €			139 783,41 €	-38 725,88 €	87,39 %	12,61 %		-33 842,54 €	-4 883,33 €	
	Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €			232 518,99 €	77 599,99 €	87,39 %	12,61 %		67 814,63 €	9 785,36 €	
	Entretien de l'espace public	2 852 606,39 €	2 852 606,39 €			3 200 604,21 €	347 997,82 €	87,39 %	12,61 %		304 115,30 €	43 882,53 €	
	Sous total	3 186 034,68 €	3 186 034,68 €	-00 €		3 572 906,61 €	386 871,93 €				338 087,39 €	48 784,56 €	0,00 €
TOTAL Services opérationnelles		7 148 643,57 €	6 962 212,66 €	186 430,91 €	-00 €	8 414 620,29 €	1 265 976,72 €				1 003 961,28 €	262 015,43 €	-00 €

Pour les services opérationnels, la méthode de répartition reste identique à 2019. Ainsi, la ville porte les charges de personnel des agents historiquement ville en 2019 et se partage la croissance entre 2025 et 2019 :

	Ville	CCAS	CA
Partage de la croissance	7 966 173,94 €	0,00 €	448 446,34 €
part fixe	6 962 212,66 €	-00 €	186 430,91 €
Croissance	1 003 961,28 €	-00 €	262 015,44 €



Au vu des inscriptions budgétaires 2025 des charges de personnel mutualisées qui s'élèvent à 14 723 048,68 €, la ville porterait 11 487 695,87 € (78,02 %) et le CCAS 49 842,21 € (0,34 %), soit un reste à charge pour la CA de 3 185 510,60 € (21,64 %).

	VILLE	CCAS	Communauté de l'Auxerrois	TOTAL
Directions ressources	3 521 521,93 €	49 842,21 €	2 737 064,26 €	6 308 428,39 €
Directions opérationnelles	7 966 173,94 €	0,00 €	448 446,34 €	8 414 620,29 €
<i>Part fixe 2019</i>	6 962 212,66 €	0,00 €	186 430,91 €	7 148 643,57 €
<i>Part croissance</i>	1 003 961,28 €	0,00 €	262 015,44 €	1 265 976,72 €
				0,00 €
				0,00 €
Répartition Charges de personnel	11 487 695,87 €	49 842,21 €	3 185 510,60 €	14 723 048,68 €
	78,02%	0,34%	21,64%	



2 – LES DÉPENSES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE [A]

2316/3010

CONTEXTE

Nature de la dépense	Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A - Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de service rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel.	Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (Cf. Annexe 1: clé de répartition)

PROJECTION 2025

		Prestations extérieures	Maintenance et abonnements informatiques	Publication et communications	Abonnements, documentations et adhésion	Annonces et insertion	Formations	Fournitures pièces + entretien + location	Frais de déplacement Mission	Réception	TOTAL	Nature	VA	CA	CCAS	VA	CA	CCAS
Ville d'Auxerre	Ressources juridiques et humaines - Moyens généraux							22 500,00 €			22 500,00 €	Nombre d'heures de main d'oeuvre	74,04 %	25,96 %		16 659,00 €	5 841,00 €	
	Commande publique					7 000,00 €					7 000,00 €	Nombre de lots	62,98 %	37,02 %		4 408,60 €	2 591,40 €	
	Sous total Charge A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	22 500,00 €		0,00 €	29 500,00 €	Sous total			21 067,60 €	8 432,40 €	0,00 €	
Communauté de l'Auxerrois	DSIRC - @ service		399 200,00 €				27 000,00 €	12 800,00 €			439 000,00 €	Nombre de PC	45,01 %	47,59 %	7,40 %	197 593,90 €	208 920,10 €	32 486,00 €
	DSIRC - Accueil téléphonique		11 500,00 €								11 500,00 €	Nombre d'habitants	51,41 %	48,59 %		5 912,08 €	5 587,92 €	
	Ressources juridiques et humaines - Affaires juridiques		21 680,00 €		3 500,00 €						25 180,00 €	Nbre de délib° / arrêtés / décisions	33,13 %	66,87 %		8 342,13 €	16 837,87 €	
	Ressources juridiques et humaines – Archives	19 000,00 €			200,00 €			2 500,00 €			21 700,00 €	Nombre d'habitants	51,41 %	48,59 %		11 155,85 €	10 544,15 €	
	Ressources juridiques et humaines – Commande publique				12 000,00 €	3 000,00 €		4 000,00 €			19 000,00 €	Nombre de lots	62,98 %	37,02 %		11 966,20 €	7 033,80 €	
	Ressources juridiques et humaines - RH		8 120,00 €				5 000,00 €			97 100,00 €	141 750,00 €	Nombre de feuilles de paie	58,32 %	41,68 %		82 668,60 €	59 081,40 €	
	Ressources juridiques et humaines - Moyens généraux							500,00 €			500,00 €	Nombre d'heures de main d'oeuvre	74,04 %	25,96 %		370,20 €	129,80 €	
	Direction générale		4 500,00 €						6 500,00 €	3 500,00 €	14 500,00 €	Nombre d'habitants	51,41 %	48,59 %		7 454,37 €	7 045,63 €	
	Communication		26 800,00 €	272 890,00 €			6 000,00 €			162 000,00 €	473 690,00 €	Nombre d'habitants	51,41 %	48,59 %		243 521,33 €	230 168,68 €	
	Finances et évaluation des politiques publiques	40 000,00 €	50 424,66 €		630,00 €						91 054,66 €	Nombre d'écritures	64,43 %	35,57 %		58 666,52 €	32 388,14 €	
	Transition écologique		9 550,00 €								9 550,00 €	Nombre d'habitants	51,41 %	48,59 %		4 909,60 €	4 640,40 €	
	DPAEP - Patrimoine		14 000,00 €								14 000,00 €	m² planchers assurés et entretenu	93,82 %	6,18 %		13 134,80 €	865,20 €	
	DPAEP - Espace public		15 000,00 €								15 000,00 €	Entretien des espaces en hectares	87,39 %	12,61 %		13 108,50 €	1 891,50 €	
Urbanisme – MOE et projets structurants		59 250,00 €								59 250,00 €	Nombre d'habitants	51,41 %	48,59 %		30 460,09 €	28 789,91 €		
Sous total Charge A	59 000,00 €	620 024,66 €	272 890,00 €	16 330,00 €	14 000,00 €	124 100,00 €	25 800,00 €	36 500,00 €	167 030,00 €	1 335 674,66 €	Sous total			689 264,17 €	613 924,50 €	32 486,00 €		
CCAS	@ service											Nombre de PC	45,03 %	47,59 %	7,40 %			
	Sous total Charge A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Sous total			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL CHARGE A		59 000,00 €	620 024,66 €	272 890,00 €	16 330,00 €	21 000,00 €	124 100,00 €	48 300,00 €	36 500,00 €	167 030,00 €	1 365 174,66 €	TOTAL			710 331,77 €	622 356,90 €	32 486,00 €	

✓ Le tableau ci-dessus recense les dépenses de la catégorie « A » par services concernés. Les dépenses totales s'élèvent à 1 365 174 €, dont 1 356 674 € payées par la CA, 29 500€ par la ville et 0 € par le CCAS.

✓ Compte tenu des clés de répartition par services, la part ville s'élèverait à 710 331,77 €, pour la CA à 622 356,90 € et à 32 486 € pour le CCAS.

✓ Au vu des dépenses budgétées sur 2025, le prélèvement sur l'AC de la ville est projetée et prise en compte pour 680 831,77 €. Pour le CCAS, le remboursement s'élèvera à 32 486,00 €.

Charges supportées	29 500,00 €	1 335 674,66 €	0,00 €
Ecart	680 831,77 €	-713 317,76 €	32 486,00 €

Prélèvement sur l'AC de la ville	680 831,77 €
refacturation CCAS	32 486,00 €



CONTEXTE

Nature de la dépense	Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
B - Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fourniture, etc.	Coût de fonctionnement du service commun qui ne peuvent imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 : Ville : 79,49 % CA : 17,07 % CCAS : 3,44 %

PROJECTION 2025

	2025			
	VA	CA	CCAS	
Affranchissement	4 000,00 €	98 000,00 €	- €	
Téléphonie	- €	180 000,00 €	- €	
Photocopieur	- €	70 000,00 €	- €	
Fournitures administratives	- €	50 000,00 €	- €	
Vêtements de travail	- €	40 000,00 €	- €	
TOTAL des charges supportées par collectivité	4 000,00 €	438 000,00 €	0,00 €	442 000,00 €

Partage de la dépense avec la clé de répartition "Autres charges de gestion"

	79,49 %	17,07 %	3,44 %
--	---------	---------	--------

Charges que chaque collectivité aurait dû porter	351 345,80 €	75 449,40 €	15 204,80 €	442 000,00 €
Ecart	347 345,80 €	- 362 550,60 €	15 204,80 €	0,00 €

Prélèvement sur l'AC de la Ville	347 345,80 €
refacturation au CCAS	15 204,80 €

✓ Les dépenses totales des autres charges de gestion (B) s'élèvent au total à 442 000 €, dont 4 000 € payées par la Ville, 438 000 € payées par la CA et 0 € par le CCAS.

✓ Avec le mode de répartition basé sur le poids des dépenses de gestion 2018, la répartition des charges 2025 entre la Ville, la CA et le CCAS serait respectivement de 351 345,80 € par la ville, 75 449,40 € par la CA et 15 204,80 €.

✓ **Compte tenu des dépenses budgétées sur 2025, le prélèvement sur l'AC de la ville est projetée et prise en compte pour 347 345,80 €. Pour le CCAS, le remboursement est évalué à 15 204,80 €.**



CONTEXTE

Nature de la dépense	Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
C - Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments, refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services 2019	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2019 (Soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté)

PROJECTION 2024

Au stade du budget, le partage de la croissance des charges de structure ne peut être évaluée.

Son évaluation paraît peu pertinente au stade du budget car on comparerait le réalisé N-1 au Budget N, cela se traduirait par la prise en compte d'une variation trop importante dans l'AC.



3 – LES CHARGES D'INVESTISSEMENT

2319/3010

CONTEXTE

Nature de la dépense	Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
Dépenses d'investissement	Prise en charge conjointe de l'investissement : coût porté par la CA et refacturation à la ville selon la clé de répartition du service sous forme d'AC investissement	Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (Cf. Annexe 1: clé de répartition)

PROJECTION 2025

		Logiciels et matériels informatiques	Matériel de transport	Matériels Divers	Mobilier	Annonces et insertion	TOTAL	Clé de répartition				Répartition		
								Nature	VA	CA	CCAS	VA	CA	CCAS
Ville d'Auxerre	Commande publique					5 000,00 €	5 000,00 €	Nombre de lots	62,98 %	37,02 %		3 149,00 €	1 851,00 €	
	Sous total Charge A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Sous total				3 149,00 €	1 851,00 €	
Communauté de l'Auxerrois	Système d'information et relation citoyenne - @ service	207 825,00 €		38 400,00 €			246 225,00 €	Nombre de PC	45,01 %	47,59 %	7,40 %	110 825,87 €	117 178,48 €	18 220,65 €
	Système d'information et relation citoyenne - Accueil	2 000,00 €					2 000,00 €	Nombre d'habitants	51,41 %	48,59 %		1 028,19 €	971,81 €	
	Ressources juridiques et humaines - Archives	55 000,00 €					55 000,00 €	Nombre d'habitants	51,41 %	48,59 %		28 275,19 €	26 724,81 €	
	Ressources juridiques et humaines – Commande publique	30 000,00 €	765 000,00 €	139 000,00 €	17 500,00 €	1 000,00 €	952 500,00 €	Nombre de lots	62,98 %	37,02 %		599 884,50 €	352 615,50 €	
	Ressources juridiques et humaines – Moyens généraux	23 450,00 €					23 450,00 €	Nombres d'heures de main d'oeuvre	74,04 %	25,96 %		17 362,38 €	6 087,62 €	
	Ressources juridiques et humaines - Ressources humaines	26 260,00 €					26 260,00 €	Nombre de feuilles de paie	58,32 %	41,68 %		15 314,83 €	10 945,17 €	
	Cadre de vie - entretien des espaces publics	21 000,00 €					21 000,00 €	Entretien des espaces en hectares	87,39 %	12,61 %		18 351,90 €	2 648,10 €	
	Patrimoine bâti – maintenance	16 776,00 €					16 776,00 €	m² planchers assurés et entretenu	93,82 %	6,18 %		15 739,24 €	1 036,76 €	
Sous total Charge A	382 311,00 €	765 000,00 €	177 400,00 €	17 500,00 €	1 000,00 €	1 343 211,00 €	Sous total				806 782,10 €	518 208,25 €	18 220,65 €	
CCAS	@ service						0,00 €	Nombre de PC	49,62 %	42,19 %	8,19 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Sous total Charge A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Sous total				0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHARGE A		382 311,00 €	765 000,00 €	177 400,00 €	17 500,00 €	6 000,00 €	1 348 211,00 €	TOTAL				809 931,10 €	520 059,25 €	18 220,65 €

✓ Les dépenses totales s'élèvent à 1 348 211 €, dont 1 348 211 € payées par la CA, 5 000 € payées par la ville et 0 € payé par le CCAS.

✓ Compte tenu des clés de répartition par services, la part ville s'élèverait à 809 931,10 €, pour la CA à 520 059,25 € et à 18 220,65 €.

✓ Au vu des dépenses budgétées sur 2025, la ville versera une attribution de compensation d'investissement – ACi – de 804 931,10 €. Le CCAS remboursera un montant évalué à 18 220,65 €

Charges supportées

5 000,00 € 1 343 211,00 € 0,00 €

Ecart

804 931,10 € -823 151,75 € 18 220,65 €

Prélèvement sur l'ACi de la ville

804 931,10 €

Refacturation AU CCAS

18 220,65 €



AC 2025 PROVISOIRE

Projection de l'AC 2025 de la ville

	BP 2025
Projection Régularisation AC 2024 (après clôture de l'exercice 2024)	635 464,08 €
Charges de personnel - Services ressources	- 3 521 521,93 €
Charges de personnel - Services opérationnels	- 7 966 173,94 €
Part fixe 2019	- 6 962 212,66 €
Part Croissance	- 1 003 961,28 €
2 – Dépenses A : nécessaire au fonctionnement du service	- 680 831,77 €
2 – Dépenses B : autres charges de gestion	- 347 345,80 €
2 – Dépenses C : charges de structures (en 2024 après clôture de l'exercice 2023)	
Impact mutualisation	-11 880 409,36 €
Impact des autres transferts de compétences (dont conservatoire)	- 2 397 443,95 €
AC fiscale	16 017 721,00 €
AC Provisoires 2024	1 739 867,69 €

Projection de l'Ac d'investissement de la ville

	BP 2025
Projection Régularisation AC 2024 (après clôture de l'exercice 2024)	111 448,76 €
3- Mutualisation 2025	804 931,10 €
Pluvial	77 153,00 €
SNAS	234 355,00 €
ACi provisoire 2024	1 227 887,86 €

→ Dans l'AC définitives 2024, les services communs 2024 ont été évalués sur la base des dépenses budgétées. En 2025, une fois le compte administratif arrêté, il conviendra de calculer le coût définitif des services communs 2024.

Cette régularisation s'opérera sur l'AC 2025. un prévisionnel de cet ajustement pour 635 464,08 € a été comptabilisé.

Pour l'investissement, la régularisation prévisionnelle se porte à 111 448,76 €.

Ces montants correspondent à la régularisation faite l'année passée.



	Refacturation CCAS 2025
1- Charges de personnel - Services ressources (@ service)	49 842,21 €
2 – Dépenses A : nécessaire au fonctionnement du service	32 486,00 €
2 – Dépenses B : autres charges de gestion	15 204,80 €
Refacturation dépenses de fonctionnement	97 533,01 €
3- Dépenses d'investissement	18 220,65 €
Refacturation dépenses d'investissement	18 220,65 €

L'agglomération fera un titre en fonctionnement projeté à 97 533,01 € pour le fonctionnement et à 18 220,65 € pour l'investissement.



Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2024			Poids ville	Poids CA	Poids CCAS		
Direction	Services			Données ville	Données CA	Données CCAS					
Services ressources	Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 69 851		51,41 %	48,59 %		
		Communication	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 69 851		51,41 %	48,59 %		
	Direction des Ressources juridiques et humaines	Direction	Proportionnelle à la répartition des services		N	-	-		51,46 %	48,54 %	
		Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions		N-1	182 et 2215	295 et 659		33,13 %	66,87 %	
		Archives	Nombre d'habitants		N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 69 851		51,41 %	48,59 %	
		Commande publique	Nombre de lots passés		N-1	114	67		62,98 %	37,02 %	
		Moyens généraux	Nombres d'heures de main d'oeuvre		N-1	4 814	1 688		74,04 %	25,96 %	
		Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie		N	7 627	5 450		58,32 %	41,68 %	
	Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne	Accueil téléphonique	Nombre d'habitants		N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 69 851		51,41 %	48,59 %	
		@ service	Nombre d'ordinateurs		N-1	280	296	46	45,01 %	47,59 %	7,40 %
	Direction des finances	Finances	Nombre d'écritures		N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
		Transition écologique	Nombre d'habitants		N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 69 851		51,41 %	48,59 %	
	Direction ingénierie et Evaluation des PP	Ingénierie et évaluation	Nombre d'écritures		N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
	Direction Culture, Sport e Vie associative	Direction	Proportionnelle aux services Ville et CA		N	4/6	2/6		67,00 %	33,00 %	
Logistique		Nombre d'habitants		N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 69 851		51,41 %	48,59 %		
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	Au prorata de l'activité		N	80%	20%		80,00 %	20,00 %		
Direction du développement économique et attractivité	Direction	Au prorata de l'activité		N	95%	5%		95,00 %	5,00 %		
Services opérationnels	Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services		-	-		90,60 %	9,40 %		
		Aménagement de l'espace public	Entretien des espaces en hectares		N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
		Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	m² de planchers assurés et entretenus		N-1	255 887	16 848		93,82 %	6,18 %	
	Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et de la mobilité	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants		N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 69 851		51,41 %	48,59 %	
		Direction et service foncier									
		Droits des sols									
		Stratégie urbaine, planification									
	Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Entretien des espaces en hectares		N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
Contrat travaux											
Entretien du domaine public											

Autres charges de gestion « B »	Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 568 140,32 €	97 998 € sur 568 140,32 €	19 762,79 € sur 568 140,32 €	79,49 %	17,07 %	3,44 %
Charges de structure « C »	Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²		93,20 %	6,80 %	



Annexe 2 - Attributions de compensation 2025

AC provisoires

AC de Fonctionnement

	Attribution de compensation fiscale	Charges transférées									Transfert de la compétence	Attributions de compensation provisoires 2025
		2014	2019	2019	2019	2020	2021		2019	2019		
		Prélèvement Adhésion syndicat Mixte du Nivernais	Transfert Stade nautique	Transfert Compétence Urba	Transfert ZAE 2019-2025	Transfert Gestion des eaux pluviales	Transfert Installations portuaires	Conservatoire de musique	Ajustement estimé du service commun définitif VA et CA 2024	Service commun VA et CA 2025	Reversement aux communes Ex CCPC SPL 2025	
APPOIGNY	872 975,00 €			-1 875,00 €	-29 962,00 €	-7 625,00 €						833 513,00 €
AUGY	68 549,00 €	-576,00 €		-500,00 €	-1 436,00 €	-1 169,00 €						64 868,00 €
AUXERRE	16 017 721,00 €	-18 431,00 €	-847 672,00 €	-13 000,00 €	-381 479,00 €	-69 058,00 €	0,00 €	-1 067 803,95 €	635 464,08 €	-12 515 873,44 €		1 739 867,68 €
BLEIGNY-LE-CARREAU	37 413,00 €			-175,00 €		-137,00 €						37 101,00 €
BRANCHES	32 867,00 €			-175,00 €		-320,00 €						32 372,00 €
CHAMPS SUR YONNE	223 395,00 €	-854,00 €		-500,00 €	-9 706,00 €	-2 106,00 €	0,00 €					210 229,00 €
CHARBUY	32 932,00 €			-500,00 €		-2 792,00 €						29 640,00 €
CHEVANNES	61 727,00 €			-500,00 €		-4 514,00 €						56 713,00 €
CHITRY	87 854,00 €					-2 655,00 €						85 199,00 €
COULANGES LA VINEUSE	5 874,00 €					-1 006,00 €					31 431,03 €	36 299,03 €
ESCAMPS	5 701,00 €					-821,00 €					45 612,64 €	50 492,64 €
ESCOLIVES SAINTE CAMILLE	144 032,00 €			-175,00 €	-1 321,00 €	-577,00 €					36 153,73 €	178 112,73 €
GURGY	139 102,00 €				-1 611,00 €	-1 063,00 €	0,00 €					136 428,00 €
GY-L'EVEQUE	1 948,00 €			-175,00 €		-2 447,00 €					23 140,82 €	22 466,82 €
IRANCY	1 682,00 €			-175,00 €		-1 515,00 €					13 295,91 €	13 287,91 €
JUSSY	352,00 €					-562,00 €					18 609,82 €	18 399,82 €
LINDRY	136 967,00 €			-500,00 €	-995,00 €	-2 559,00 €						132 913,00 €
MONETEAU	3 392 455,00 €			-1 875,00 €	-114 443,00 €	-7 353,00 €	0,00 €					3 268 784,00 €
MONTIGNY-LA-RESLE	73 368,00 €			-175,00 €		-139,00 €						73 054,00 €
PERRIGNY	375 880,00 €			-500,00 €	-8 820,00 €	-2 691,00 €						363 869,00 €
QUENNE	5 297,00 €			-175,00 €		-200,00 €						4 922,00 €
SAINT-BRIS-LE-VINEUX	96 375,00 €	-557,00 €		-500,00 €	-719,00 €	-753,00 €	0,00 €					93 846,00 €
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES	290 135,00 €			-1 875,00 €	-7 775,00 €	-9 649,00 €						270 836,00 €
VALLAN	18 147,00 €			-175,00 €		-303,00 €						17 669,00 €
VENOY	274 038,00 €			-500,00 €	-1 421,00 €	-1 029,00 €						271 088,00 €
VILFARGEAU	80 721,00 €			-500,00 €		-2 553,00 €						77 668,00 €
VILLENEUVE-SAINT-SALVES	48,00 €			-175,00 €		-584,00 €						-711,00 €
VINCELLES	58 826,00 €	-741,00 €			-5 845,00 €	-370,00 €	0,00 €				38 578,12 €	90 448,12 €
VINCELOTES	48 873,00 €	-218,00 €				-228,00 €					10 564,45 €	58 991,45 €
TOTAL	22 585 254,00 €	-21 377,00 €	-847 672,00 €	-24 700,00 €	-565 533,00 €	-126 778,00 €	0,00 €	-1 067 803,95 €	635 464,08 €	-12 515 873,44 €	217 386,52 €	8 268 367,20 €

AC d'investissement	Attribution de compensation fiscale	Transfert de la compétence				Attributions de compensation provisoires 2025
		2019	2020	2020	2020	
		Transfert Stade nautique	Transfert Gestion des eaux pluviales	Ajustement définitif service commun VA et CA 2024	Service commun VA et CA 2025	
APPOIGNY	0,00 €		-12 381,00 €			-12 381,00 €
AUGY	0,00 €		-3 252,00 €			-3 252,00 €
AUXERRE	0,00 €	-234 355,00 €	-77 153,00 €	-111 448,76 €	-804 931,10 €	-1 227 887,86 €
BLEIGNY-LE-CARREAU	0,00 €		-627,00 €			-627,00 €
BRANCHES	0,00 €		-539,00 €			-539,00 €
CHAMPS SUR YONNE	0,00 €		-4 338,00 €			-4 338,00 €
CHARBUY	0,00 €		-7 941,00 €			-7 941,00 €
CHEVANNES	0,00 €		-12 351,00 €			-12 351,00 €
CHITRY	0,00 €		-2 480,00 €			-2 480,00 €
COULANGES LA VINEUSE	0,00 €		-2 102,00 €			-2 102,00 €
ESCAMPS	0,00 €		-2 264,00 €			-2 264,00 €
ESCOLIVES SAINTE CAMILLE	0,00 €		-1 509,00 €			-1 509,00 €
GURGY	0,00 €		-2 801,00 €			-2 801,00 €
GY-L'EVEQUE	0,00 €		-1 507,00 €			-1 507,00 €
IRANCY	0,00 €		-4 177,00 €			-4 177,00 €
JUSSY	0,00 €		-1 467,00 €			-1 467,00 €
LINDRY	0,00 €		-7 079,00 €			-7 079,00 €
MONETEAU	0,00 €		-17 472,00 €			-17 472,00 €
MONTIGNY-LA-RESLE	0,00 €		-382,00 €			-382,00 €
PERRIGNY	0,00 €		-4 932,00 €			-4 932,00 €
QUENNE	0,00 €		-536,00 €			-536,00 €
SAINT-BRIS-LE-VINEUX	0,00 €		-1 198,00 €			-1 198,00 €
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES	0,00 €		-13 500,00 €			-13 500,00 €
VALLAN	0,00 €		-835,00 €			-835,00 €
VENOY	0,00 €		-2 855,00 €			-2 855,00 €
VILFARGEAU	0,00 €		-4 789,00 €			-4 789,00 €
VILLENEUVE-SAINT-SALVES	0,00 €		-1 611,00 €			-1 611,00 €
VINCELLES	0,00 €		-857,00 €			-857,00 €
VINCELOTES	0,00 €		-651,00 €			-651,00 €
TOTAL	0,00 €	-234 355,00 €	-193 586,00 €	-111 448,76 €	-804 931,10 €	-1 344 320,86 €



communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-280

OBJET : Finances - Provision pour créances douteuses - Constitution

Rapporteur : Francis HEURLEY

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités locales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Ainsi, l'article D.5217-22 du Code général des collectivités territoriales applicable aux collectivités territoriales et établissements publics ayant opté pour le référentiel M57 précise que la constitution de provisions pour risques et charges est obligatoire dès lors qu'il y a apparition du risque. La constatation de dépréciations est obligatoire en cas de perte de valeur d'un actif.

Les provisions sont recensées, évaluées et comptabilisées en fin d'exercice au plus tard, au vu des risques intervenus au cours de l'année, éventuellement connus entre le 31 décembre et la date de l'arrêté des comptes.

Les provisions ont un caractère provisoire :

- Elles doivent être ajustées tous les ans au regard de l'évolution des risques et charges encourus.
- Les provisions devenues sans objet à la suite de la réalisation ou de la disparition du risque ou de la charge, doivent être soldées (par leur reprise totale).

Il est proposé au conseil communautaire de constituer une provision pour créances douteuses calculée à partir de l'état des restes à recouvrer des créances anciennes transmises par la trésorerie auquel a été appliqué un taux de 15 % (taux minimum obligatoire) soit :

Budget	Provision nécessaire	Provision au 01/01/204	Ajustement sur 2024	
60000	2 864	3 198	Reprise de provision pour 334 €	Titre au 7817
60001	3 286	2 949	Dotation pour 337 €	Mandat au 6817
60004	65	82	Reprise de provision pour 17 €	Titre au 7817

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

D'ajuster le montant des provisions pour créances douteuses comme suit :

Budget	Provisions pour créances douteuses
60000 budget principal	2 864,00 €
60001 budget assainissement	3 286,00 €
60004 budget eau potable	65,00 €





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-281

OBJET : Finances - Règlement d'intervention en matière de subvention - Modification

Rapporteur : Francis HEURLEY

Un règlement d'intervention en matière de subventions aux associations et organismes a été adopté lors du conseil communautaire du 4 février 2021 en remplacement de celui validé par l'assemblée délibérante du 19 novembre 2015.

Ce règlement permet :

- de donner un cadre commun aux relations entre les bénéficiaires de subvention et la collectivité ;
- de rappeler un certain nombre d'obligations législatives ;
- de clarifier les conditions d'attribution et de versement des subventions par la collectivité vis-à-vis des bénéficiaires ;
- de préciser les engagements de la collectivité et des bénéficiaires.

Il est proposé aujourd'hui de revoir ce règlement afin de simplifier les modalités de paiement du solde des subventions d'équipement (SEQ), liées à un événement exceptionnel (SEE) ou à un événement récurrent (SER) (cf. article 11 du projet de règlement ci-annexé).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter le règlement d'intervention en matière de subventions aux associations et aux organismes proposé en annexe.





communauté
de l'auxerrois

DIRECTION DES FINANCES

Règlement d'intervention de la Communauté de l'Auxerrois en matière de subventions aux associations et organismes

Informations préliminaires

Les associations et organismes bénéficiant de subventions de la Communauté de l'Auxerrois sont dénommés dans le présent règlement : les bénéficiaires.

Un règlement d'intervention en matière de subventions doit permettre :

- de donner un cadre commun aux relations entre les bénéficiaires de subvention et la collectivité ;
- de rappeler un certain nombre d'obligations législatives ;
- de clarifier les conditions d'attribution et de versement des subventions par la collectivité vis-à-vis des bénéficiaires ;
- de préciser les engagements de la collectivité et des bénéficiaires.

TITRE I

Dispositions générales

Article 1 - Définition et objet des subventions

Les subventions sont, suivant l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, « [des] contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives (...) justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent ».

Les conventions de subventions ne sauraient ainsi se confondre avec les marchés publics dont la vocation est de répondre à un besoin identifié par la collectivité en contrepartie d'un prix.

Les subventions attribuées par la Communauté de l'Auxerrois ont pour objet d'aider des associations et organismes portant des projets à intérêt communautaire.

Aucune subvention accordée par la Communauté de l'Auxerrois ne peut être reversée à un autre organisme



sauf formalisation dans le cadre d'une convention signée entre le bénéficiaire et la collectivité en vertu du 3^{ème} alinéa de l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales.

Article 2 - Absence de droit acquis à l'obtention d'une subvention

L'attribution d'une subvention à un bénéficiaire n'est pas un droit pour le demandeur, y compris lorsque l'association ou l'organisme en a déjà bénéficiée lors d'un exercice antérieur.

Article 3 - Portée du règlement d'intervention

L'attribution d'une subvention par la Communauté de l'Auxerrois à un bénéficiaire est conditionnée au respect des règles définies par le présent règlement.

Ce règlement s'applique aux subventions attribuées à partir du conseil communautaire du 19 décembre 2024.

Ce règlement ne s'applique pas aux subventions octroyées antérieurement au 19 décembre 2024.

Article 4 - Types d'aides et de dépenses pouvant faire l'objet d'une subvention

Les aides de la Communauté de l'Auxerrois aux bénéficiaires sont de deux types :

- financière,
- en nature.

Les aides financières font l'objet d'une décision d'attribution par l'assemblée délibérante.

Parmi les subventions financières, la Communauté de l'Auxerrois distingue :

- les subventions de fonctionnement (SF) : elles concourent au fonctionnement général du bénéficiaire,
- les subventions liées à un événement récurrent (SER) : elles concourent au financement d'une activité menée plus de deux fois par le bénéficiaire,
- les subventions liées à un événement exceptionnel (SEE) : elles concourent au financement d'une activité nouvelle proposée par le bénéficiaire ou répondent à des besoins exceptionnels,
- les subventions d'équipement (SEQ) : elles concourent au financement d'un bien ayant le caractère d'une immobilisation pour le bénéficiaire.

Article 5 - Éligibilité des bénéficiaires à l'attribution de subventions

Pour être bénéficiaire d'une subvention, une association doit avoir déposé ses statuts en préfecture selon la Loi de 1901. La Communauté de l'Auxerrois ne peut accorder une subvention pour des motifs politiques ou culturels.

Une subvention peut être attribuée à une association si celle-ci justifie d'au moins une année d'existence.

Pour être éligible à une subvention, le bénéficiaire doit par ailleurs localiser l'activité concernée sur le territoire de la Communauté de l'Auxerrois ou celle-ci doit être liée à un intérêt communautaire.



Article 6 - Seuils et durée de conventionnement

En application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (et de l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application), toute subvention supérieure à 23 000 euros doit faire l'objet d'une convention qui précise l'objet de la subvention, le montant, les obligations des parties, la durée et les modalités de contrôle du service fait. Cette convention ne lie pas la Communauté de l'Auxerrois sur les montants de subvention des années ultérieures.

En application de l'article L2313-1-1- du Code général des collectivités territoriales, les subventions supérieures à 75 000 euros ou qui représentent 50 % du budget des bénéficiaires imposent que le bilan du bénéficiaire soit certifié et annexé au compte administratif de la collectivité.

Enfin, en application de l'article L612-4 du Code de commerce et de l'article 4-1 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987, les bénéficiaires recevant des subventions supérieures à 153 000 euros doivent faire certifier leur bilan, leur compte de résultat et leurs annexes par un commissaire aux comptes.

La convention est conclue entre la Communauté de l'Auxerrois représentée par son Président ou l'élu ayant délégation et le bénéficiaire représenté par son président.

En-deçà du seuil de 23 000 euros, la Communauté de l'Auxerrois privilégie la conclusion de conventions pour tous types de subventions, notamment celles en nature, celles présentant un caractère pluriannuel et celles supérieures à 10 000 euros.

La convention ne peut engager le montant de la subvention versé par la Communauté de l'Auxerrois sur plusieurs années sans laisser au conseil communautaire la possibilité de le modifier.

La Communauté de l'Auxerrois privilégie des conventionnements d'une durée de 3 ans.

TITRE II

Demande et attribution des subventions

Article 7 - Constitution du dossier et dépôt

La présentation de la demande de subvention se fait par l'utilisation du formulaire CERFA n° 12156*05 accompagné des pièces justificatives demandées. Cette demande doit être faite à partir du site internet de la Communauté de l'Auxerrois.

Article 8 - Instruction du dossier

Pour être instruit par les services de la Communauté de l'Auxerrois, le dossier de demande de subvention doit être complet.

Un accusé de réception du dossier est envoyé à l'association ou l'organisme par courriel et précise s'il a été reçu complet ou incomplet. Cet accusé de réception ne constitue pas un engagement de l'attribution de la subvention.

Sauf dérogation, les opérations d'équipement ne peuvent débuter avant l'attestation de réception de dossier complet envoyée par la Communauté de l'Auxerrois.



Article 9 - Décision et notification d'attribution

La décision d'attribution de la subvention est communiquée par la Communauté de l'Auxerrois au bénéficiaire. Cette décision d'attribution s'accompagne, le cas échéant, d'un projet de convention, de la convention en cours ou d'une simple notification qui précise notamment le bénéficiaire de la subvention, l'opération subventionnée, le coût global du projet, le montant de la subvention et les conditions de versement.

Le calcul de la subvention votée par le conseil communautaire se fait sur une base prévisionnelle la plus réaliste possible de l'activité subventionnée.

TITRE III

Versement des subventions

Article 10 - Calcul du montant de la subvention

Pour les subventions d'équipement (SEQ), liées à un événement exceptionnel (SEE) ou à un événement récurrent (SER), les dépenses éligibles au calcul de la subvention ne peuvent concerner que des factures émises postérieurement à la date d'attestation de réception de dossier complet par la Communauté de l'Auxerrois.

Pour les subventions d'équipement, le versement est effectué au prorata du plan de financement initial ou ramené au prix d'acquisition si celui-ci devait être inférieur au montant de la subvention attribué. En tout état de cause, le montant de la subvention versé ne pourra pas être supérieur au montant de la subvention alloué.

Pour les subventions liées à un événement exceptionnel ou à un événement récurrent, la Communauté de l'Auxerrois se réserve le droit d'effectuer le versement au prorata du plan de financement initial ou ramené au prix d'acquisition si celui-ci devait être inférieur au montant de la subvention attribué. En tout état de cause, le montant de la subvention versé ne pourra pas être supérieur au montant de la subvention alloué.

Sauf nouvelle délibération, le montant de la subvention ne peut être revu à la hausse.

Article 11 - Modalités de paiement des subventions

Les subventions financières sont versées par virement sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Le versement des subventions de fonctionnement (SF) supérieures à 10 000 euros est effectué selon les conditions de versement indiquées dans la notification d'attribution, à savoir en 3 fois, en mai, juillet et octobre, sauf dispositions particulières dans la convention.

Les subventions de fonctionnement inférieures ou égales à 10 000 euros sont versées en une fois, sauf dispositions particulières dans la convention.

Le versement des subventions d'équipement (SEQ), liées à un événement exceptionnel (SEE) ou à un événement récurrent (SER), se fait uniquement sur demande du bénéficiaire, le solde étant versé au terme de l'opération.

Les avances et acomptes ne peuvent être versés que sur demande argumentée du bénéficiaire et pour un montant cumulé maximal de 80 % de la subvention.

Le solde est versé sur production d'un bilan financier certifié conforme des factures acquittées ou des charges supportées signé par la personne compétente. Au regard de ce bilan, la subvention pourra être recalculée au



prorata des dépenses indiquées dans ce bilan financier.

Sur simple demande de la Communauté de l'Auxerrois, la copie des factures acquittées devra pouvoir être produite. La preuve de l'acquittement des factures se fait par présentation des factures correspondantes avec la mention sur chaque facture de la date, du mode de règlement et du numéro de chèque, virement ou mandat correspondant.

Dans le cas où un bénéficiaire se trouverait dans l'impossibilité de produire les factures avec leur preuve d'acquittement, la subvention serait recalculée au prorata des dépenses ayant effectivement pu être justifiées.

En cas d'avances et acomptes déjà versés, un reversement de tout ou partie de ces sommes pourrait être demandé au bénéficiaire au regard du montant de la subvention recalculée.

Article 12 - Validité des aides

Sauf dérogations prévues dans la notification ou la convention, les subventions sont valables deux ans à compter de la délibération du conseil communautaire décidant de leurs attributions. Passé ce délai, la décision d'octroi de la subvention est annulée.

Une demande de prorogation de l'aide financière est possible si le bénéficiaire justifie de la complexité du projet ou de circonstances particulières avant expiration du délai de deux ans.

TITRE IV

Autres engagements

Article 13 - Mesures d'information du public

Dans un objectif de respect des principes de transparence de l'octroi de fonds publics et de valorisation de la collectivité, les bénéficiaires de subventions ont l'obligation de mettre en évidence le concours financier de la Communauté de l'Auxerrois, notamment par l'apposition du logo de la Communauté de l'Auxerrois sur toute communication (disponible sur le site internet : www.agglo-auxerrois.fr).

En l'absence de respect d'une telle obligation, la Communauté de l'Auxerrois se réserve le droit d'annuler le versement de la subvention ou d'en exiger son reversement.

Article 14 - Obligations administratives et comptables

Aux obligations afférentes à la conclusion d'une convention entre la Communauté de l'Auxerrois et le bénéficiaire mentionnées à l'article 6 du présent règlement, s'ajoutent d'autres exigences de transmission de documents administratifs et comptables.

En application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, lorsque la subvention est affectée à une activité déterminée, le bénéficiaire doit fournir à la Communauté de l'Auxerrois un compte-rendu financier qui décrit les opérations comptables attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce compte-rendu financier doit répondre aux exigences de l'arrêté du 11 octobre 2006 et faire figurer notamment un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation du projet ou de l'action subventionné et une explication des écarts constatés.

En vertu de l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, tout bénéficiaire ayant reçu une subvention de la Communauté de l'Auxerrois est tenu de lui transmettre une copie certifiée de son budget et



de ses comptes.

Article 15 - Modifications

Tout bénéficiaire d'une subvention de la Communauté de l'Auxerrois doit faire connaître les possibles changements intervenus dans sa direction ou administration et transmettre ses statuts actualisés dans les meilleurs délais.

Article 16 - Contrôles

Toute association ou organisme ayant bénéficié d'une subvention peut être soumis au contrôle de la Communauté de l'Auxerrois en application de l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales. La Communauté de l'Auxerrois peut mener des contrôles de la conformité de l'activité du bénéficiaire avec son objectif initial, notamment par des visites sur place ou l'instauration d'une mission d'audit.

L'obligation de décrire les concours attribués sous forme de prestations en nature en annexe des documents budgétaires, inscrite à l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales, peut également conduire la Communauté de l'Auxerrois à contrôler ces subventions en nature.

TITRE V

Sanctions

Article 17 - Absence de respect du règlement (totale ou partielle) et des obligations

Le non-respect du présent règlement peut entraîner une interruption du versement de la subvention, une demande de reversement en totalité ou en partie des aides versées par l'émission d'un titre de recettes et une non prise en compte des demandes de subventions ultérieurement présentées par le bénéficiaire.

Article 18 - Non-conformité de la réalisation avec l'objectif initial tel qu'il figure dans l'attribution de subvention

En cas de non-respect de l'objectif pour lequel la subvention a été initialement versée, un reversement de l'aide sera demandé.

TITRE VI

Modification et résiliation du règlement

Article 19 - Modification du règlement

Le conseil communautaire de la Communauté de l'Auxerrois peut modifier et résilier le présent règlement après délibération.



TITRE VII

Litiges

Article 20 – Règlement des litiges

En cas de litige, la Communauté de l'Auxerrois et l'association ou organisme bénéficiant d'une subvention s'engagent à rechercher une solution amiable.

TITRE VIII

Application du règlement

Article 21 – Application

Le Président est chargé de l'application de ce présent règlement.

A Auxerre, le





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-282

OBJET : Tourisme - Subvention 2025 à l'office de tourisme - Attribution

Rapporteur : Francis HEURLEY

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes :

Intitulé de l'association	Montant 2024	Montant 2025	Nature
Office du tourisme	210 000,00	275 000,00	657381
Office du tourisme – Fleurs de vigne	60 000,00	60 000,00	657381

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer les subventions proposées ci-dessus à l'Office du tourisme d'un montant respectivement de 275 000,00€ et de 60 000,00€ concernant l'événement Fleurs de vigne,
- D'autoriser le président à signer les conventions ou avenants nécessaires au versement de ces subventions.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-283

OBJET : Finances- Subventions 2025 aux associations et organismes - Attribution

Rapporteur : Francis HEURLEY

Un règlement d'intervention en matière de subventions aux associations et organismes a été adopté lors du conseil communautaire du 19 décembre 2024 en remplacement de celui validé par l'assemblée délibérante du 4 février 2021.

Ce règlement permet :

- de donner un cadre commun aux relations entre les bénéficiaires de subvention et la collectivité ;
- de rappeler un certain nombre d'obligations législatives ;
- de clarifier les conditions d'attribution et de versement des subventions par la collectivité vis-à-vis des bénéficiaires ;
- de préciser les engagements de la collectivité et des bénéficiaires.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention, il est proposé d'attribuer l'ensemble des subventions figurant dans le tableau ci-annexé à divers organismes et associations locales.

Par politique publique, l'enveloppe des subventions attribuées (sur le budget de fonctionnement) se répartirait de la façon suivante :

Politiques publiques	Montants 2024	Montants 2025
CULTURE (CULT)	38 000,00 €	67 200,00 €
COHÉSION SOCIALE (CS)	112 500,00 €	117 000,00 €
SPORT (SPOR)	67 000,00 €	41 000,00 €
ADMINISTRATION GENERALE (ADM)	52 000,00 €	
GENS DU VOYAGE (GVOY)	5 800,00 €	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (ECO)	193 300,00 €	192 800,00 €
TOURISME (TOUR)	291 600,00 €	335 000,00 €
Total général	760 200,00 €	753 000,00 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'attribuer les subventions selon les tableaux ci-annexés ;





communauté
de l'auxerrois

- de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 aux chapitres 65 pour les subventions de fonctionnement et 204 pour les subventions d'équipement ;
- d'autoriser le président à signer toutes les conventions nécessaires au versement de ces subventions.



Intitulé de l'association ou de l'organisme	Montant 2025	Absent	Pour	Contre	Abstention
A.J.A FOOTBALL (sas) Section pro _ convention de partenariat	36 000,00 €				
ASS AMIS DU CHATEAU ET LA COMMANDERIE DU SAULCE SUR YONNE (AACCSY)	700,00 €				
ASS DEP AIDE VICTIMES INFRAC REINSER SOC (ADAVIRS)	9 000,00 €				
ASSOC.ICAUNAISE DE DIFFUSION ARTISTIQUE (AIDA) Tournée spectacle dans les communes	50 000,00 €				
ASSOCIATION DES ELEVES ET INGENIEURS DE L'ITII DE BOURGOGNE	1 500,00 €				
ASSOCIATION DES ENTRETIENS D'AUXERRE	15 000,00 €				
COLLECTIF DES COMMERCANTS ET ARTISANS DU QUARTIER DE L'HORLOGE AUXERRE	3 000,00 €				
CRYPTOX'R	20 000,00 €				
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE L'AUXERROIS	103 000,00 €				
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE L'AUXERROIS _ PLIE	65 000,00 €				
MISSION LOCALE DE L'AUXERROIS	103 000,00 €				
MOBILITES 89	5 000,00 €				
OFFICE DU TOURISME DE L'AGGLOMERATION AUXERROISE (OT) (dont Maison des randonneurs)	275 000,00 €				
OFFICE DU TOURISME DE L'AGGLOMERATION AUXERROISE (OT) _ Fleurs de vigne	60 000,00 €				
PORTE DE PARIS	1 800,00 €				
TRAIL TRAINING EVENTS (société à responsabilité limitée)	5 000,00 €				
Total	753 000,00 €				



Intitulé de l'association ou de l'organisme	Montant 2025
A.J.A FOOTBALL (sas) Soutien aux investissements	108 000,00 €
Total	108 000,00 €

Absent	Pour	Contre	Abstention





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-284

OBJET : Convention AJA - Communauté de l'auxerrois. Avenant N°3

Rapporteur : Stéphane ANTUNES

L'AJA Auxerre, grâce à une saison sportive 2023-2024 exceptionnelle, a retrouvé les sommets du football français, la Ligue 1.

L'engouement autour de ce club est sans précédent, les nombreuses personnes qui n'ont pas connu les années européennes de l'AJA, sont fiers de la réussite sportive actuelle, et il suffit de regarder les statistiques de fréquentation du stade de l'Abbé Deschamps pour en mesurer l'impact sur les auxerrois.

La Communauté de l'Auxerrois a contractualisé avec l'AJA du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025, afin de permettre aux communes membres de bénéficier de la dynamique forte de l'AJA.

Il est convenu dans la convention de réviser par avenant le montant de la participation en fonction des résultats sportifs de l'AJA.

La convention initiale indiquait une subvention annuelle de 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC

L'avenant N°2 indiquait une subvention annuelle de 35 000 € HT, soit 42 000 € TTC.

L'avenant N°3 propose de revenir aux montants de la convention initiale, soit 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC pour la saison sportive 2024-2025.

Pour la période de Juillet à décembre 2024, cela correspond à une demi-saison, soit 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC.

En 2024, la Communauté de l'auxerrois a voté une subvention de 35 000 € HT, 42 000 € TTC, dont la moitié a été versée. Ce montant de 17 500 € HT, 21 000 € TTC correspond à la première partie de l'année, de janvier à juin 2024, l'AJA étant encore en Ligue 2.

Avec la révision de la convention, il convient de voter une subvention de 30 000 € HT – 17 500 € HT déjà votés, soit 12 500 € HT, soit 15 000 € TTC pour la période de juillet à décembre 2024.

Soit une subvention globale pour 2024 de 57 000 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les termes de l'avenant N°3 entre l'AJ Auxerre et la Communauté de l'auxerrois pour un montant de 72 000 € TTC ;
- D'approuver le versement d'une subvention de 12 500 € HT, soit 15 000 € TTC pour soutenir les actions du club vers les communes de l'agglomération en 2024 ;
- D'autoriser le maire à signer les conventions afférentes ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.



CONVENTION DE PARTENARIAT **AJ AUXERRE – CA AUXERROIS**

1^{er} juillet 2022 – 30 juin 2025

Avenant N°3

Entre les soussignés :

La **Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois**, représentée par son Président Crescent Marault, dûment habilité pour signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire N° du

D'une part,

ET

La **S.A.S A.J AUXERRE FOOTBALL**, société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre sous le numéro 434 386 470, dont le siège social est situé Stade de l'Abbé Deschamps, 89000 AUXERRE, représentée par le signataire des présentes, dûment habilité à cet effet,

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PRÉAMBULE

Lors de la saison 2023-2024, l'AJ Auxerre a retrouvé sa place en Ligue 1, de ce fait, conformément à l'article 3.3 de la convention initiale, l'AJ Auxerre et la CA de l'Auxerrois souhaitent modifier l'article 3 alinéa 3-1 « Conditions financières » comme suit pour la saison 2024-2025 :

ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIÈRES ET DE RÈGLEMENT :

3-1 – CONDITIONS FINANCIÈRES

Le montant forfaitaire payé par la CA de l'Auxerrois pour chaque saison sportive contractuelle est de 60 000 € HT pour les actions de visibilité et pour les places hospitalité et billetterie.

Année 2024 de juillet à décembre 2024 : 30 000 € HT

Année 2025 : 30 000 € HT jusqu'à la fin de la convention

La collectivité étant gérée en annuité budgétaire, chaque montant sera voté annuellement.

Par décret n° 2001-829 du 4 septembre 2001, le montant maximum des sommes versées par les collectivités territoriales en exécution de contrats de prestations de services ne peut

dépasser 30 % du total des produits du compte de résultat de l'année précédente, ce montant étant également plafonné en valeur absolue et ce pour toutes les sociétés sportives.

La SAS AJA s'engage à indiquer chaque année le montant total des produits du compte de résultat de l'année précédente, et à alerter la CA de la Ville d'Auxerre si ce double plafond venait à être dépassé ; le contrat serait alors caduc et devrait être renouvelé selon le même formalisme.

Toutes les autres dispositions de la convention initiale et avenants restent inchangées

Fait à Auxerre, le

Pour l'A.J.A,
Le Président exécutif

Baptiste MALHERBE

Pour la CA Auxerrois,
le Président,

Crescent MARAULT





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-285

OBJET : Renouvellement de la convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation pour la période 2025-2027

Rapporteur : Crescent MARAULT

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté de l'Auxerrois a ambitionné un programme autour de trois axes stratégiques :

- Développer une politique foncière ambitieuse pour attirer des entreprises et des investisseurs extérieurs,
- Renforcer l'offre de formation et d'enseignement supérieur sur le territoire,
- Adapter l'organisation de la collectivité pour mieux accueillir et accompagner les entreprises et leurs sous-traitants.

La Communauté de l'Auxerrois, en partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Auxerre, souhaite poursuivre ses actions en faveur de l'emploi, en tenant compte des objectifs définis lors de la convention précédente.

Ces objectifs incluent notamment la réduction des tensions de recrutement, l'accompagnement des entreprises dans leur installation, la fédération des acteurs locaux autour de l'emploi et la définition des besoins en formation.

La Maison de l'Emploi et de la Formation d'Auxerre joue un rôle essentiel dans l'animation et la coordination des politiques de l'emploi et de la formation, en étroite collaboration avec les partenaires publics et privés du territoire. Son expertise et sa connaissance du tissu économique local sont des atouts pour la réussite des projets de développement économique.

Le partenariat entre la Communauté de l'Auxerrois et la Maison de l'Emploi et de la Formation permet de créer un cadre favorable à l'accompagnement des entreprises du territoire, en particulier celles qui s'installent nouvellement, afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre et aux enjeux liés à la formation.

Pour mettre en œuvre les objectifs de cette convention, La Maison de l'Emploi et de la Formation sollicite une participation financière à hauteur de 103 000 €.

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2027.

Les modalités d'attribution de la subvention ainsi que les engagements de chacune des deux parties sont formalisés dans la convention jointe en annexe.





communauté
de l'auxerrois

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation pour la période 2025-2027,
- D'attribuer une subvention annuelle d'un montant de 103 000 € pour soutenir les actions objectivées dans la convention,
- D'autoriser le Président à signer ladite convention,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.



CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2027

ENTRE LES SOUSSIGNEES,

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,

représentée par son Président, Monsieur Crescent MARAULT, dûment habilité

ci-après dénommée « la Communauté de l'Auxerrois »

et

La Maison de l'Emploi et de la Formation d'Auxerre,

représentée par son Président, Monsieur Laurent PONROY,

ci-après dénommée « la Maison de l'Emploi et de la Formation »

PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté de l'Auxerrois s'est fixée un programme en trois axes stratégiques complémentaires pour assurer l'attractivité du territoire.

Ces axes sont les suivants :

- Assumer une politique foncière ambitieuse afin d'attirer des entreprises et des investisseurs exogènes. Ces entreprises contribueront d'une part à créer une offre d'emploi plus importante sur le territoire et à créer de la richesse. Dans cet ordre d'idée, elle souhaite anticiper les questions d'innovation qui ne manqueront pas d'avoir leur importance tant sur le développement économique que sur l'emploi.
- Développer l'offre de formation et d'enseignement supérieur sur l'agglomération pour anticiper les emplois qui seront à pouvoir lorsque les entreprises s'installeront sur le territoire.
- Adapter son organisation à l'accueil et l'accompagnement des entreprises et de leurs sous-traitants sur le territoire de l'auxerrois. Si la stratégie de la CAA réussit, il faudra faciliter l'accès aux différents services des villes de l'agglomération permettant à ces entreprises de réussir leurs arrivées, celui de leurs salariés et de leurs sous-traitants.

Pour soutenir cette politique de développement économique, il apparaît incontournable d'adapter et de coordonner les politiques de l'emploi sur le territoire.

La ville et l'agglomération développent un partenariat de longue date avec la Maison de l'Emploi, le PLIE et la Mission locale.





Il apparaît, au vu de cette collaboration, la nécessité de rationaliser les échanges avec la Maison de l'Emploi et de la Formation en la complétant et en scindant ce qui relève des politiques de l'état et en identifiant plus clairement les sujets d'accompagnement des politiques de développement d'emploi.

C'est ainsi que la Communauté de l'Auxerrois souhaite sérier les sujets comme suit :

- Centre de ressources (centre de documentation accueil, points-relais, CIO)
- Dispositifs d'insertion des publics défavorisés à accompagner pour l'accès à la culture et aux dispositifs sociaux
- Dispositifs d'accès et/ou de retour à l'emploi

Ce sont ces deux derniers thèmes qui peuvent s'inscrire dans la stratégie d'accueil et d'accompagnement des entreprises s'installant sur le territoire.

La Maison de l'Emploi et de la Formation a pour objet de promouvoir et compléter les services rendus aux demandeurs d'emploi, aux salariés, aux personnes en reconversion, aux entreprises et aux élus en agissant avec tous les acteurs du territoire pour démultiplier les compétences, les expertises et les moyens pour le suivi de la problématique de l'emploi sur le territoire.

Elle a pour vocation de fédérer et d'animer l'action des partenaires publics et privés et de participer à la cohérence et à la convergence des politiques de l'emploi.

La Maison de l'Emploi et de la Formation est un acteur important du territoire pour fédérer les acteurs locaux, départementaux, régionaux en vue d'accompagner l'emploi et la formation sur le territoire.

Du fait de :

- La stratégie de développement économique de la Communauté de l'Auxerrois qui met l'emploi au cœur de sa politique,
- L'expertise de la Maison de l'Emploi et de la Formation dans le domaine de l'emploi et de sa connaissance du tissu social et économique du territoire.

Les deux parties décident au travers de cette convention d'unir leurs efforts pour créer les conditions d'accueil et d'accompagnement en matière d'emploi des entreprises du territoire et en particulier celle qui s'installent nouvellement.



Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJECTIFS DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT

- Réduire les tensions de recrutement en cherchant à faire coïncider offre d'emploi et la demande d'emploi sur le territoire de l'agglomération,
- Accompagner la Communauté de l'Auxerrois pour informer et renseigner les entreprises qui s'installent sur le territoire sur les spécificités du marché de l'emploi auxerrois,
- Animer et fédérer les entreprises et partenaires du territoire sur l'objectif du développement de l'emploi,
- Suivre de manière dynamique les indicateurs permettant d'apprécier les actions des partenaires,
- Identifier les besoins en formation au titre de cet accompagnement des politiques de l'emploi.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Afin de concourir à la réalisation des objectifs et des actions fixés dans la présente convention, la Communauté de l'Auxerrois s'engage à participer au soutien financier de la Maison de l'Emploi et de la Formation par une contribution de 103 000 euros.

Le montant de la subvention sera examiné chaque année et soumis au vote du Conseil Communautaire.

Les modalités de versement de la subvention sont définies comme suit :

- 1^{er} versement de 40% au mois de février pour la définition d'un plan d'action et des indicateurs pertinents sur son suivi,
- 2^{ème} versement de 20% au mois de juin pour la mise en œuvre du plan d'action et des 1^{ers} indicateurs,
- 3^{ème} versement de 20% au mois de septembre pour la mise en œuvre du plan d'action et des indicateurs,
- Le solde sur présentation du bilan qualitatif/quantitatif des actions.

Les versements seront effectués après validation de l'état d'avancement du plan d'action par la Communauté de l'Auxerrois dans le cadre d'un dialogue précis sur les actions engagées et la présentation de la déclinaison des actions par les indicateurs retenus.

ARTICLE 3 : MODALITES D'EVALUATION

La Maison de l'Emploi et de la Formation s'engage à transmettre à la Communauté de l'Auxerrois :

- Le plan d'action et un reporting mensuel des réalisations,
- Le rapport d'activité de l'année,
- Les comptes annuels de la structure,
- Un document présentant les indicateurs suivants :
 - > Nombres d'entreprises contactées
 - > Nombre d'offre d'emploi traité par nombre de postes
 - > Nombre de candidats présentés





- > Taux de transformation (candidats retenus)
- > Type de contrats pourvus (CDI, CDD, CTT)
- > Système de suivi des candidats à 3 mois et 6 mois

ARTICLE 4 : DELAIS DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une période de 3 ans.
Elle prendra fin au 31 décembre 2027.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

La Maison de l'Emploi et de la Formation s'engage à intégrer le logo de la Communauté de l'Auxerrois dans ses outils de communication liés aux actions engagées de la convention.

ARTICLE 6 : RESILIATION-AVENANT

En cours de convention, les termes de celle-ci pourront être revus en cas d'évènement de nature à modifier de façon significative. Ces changements seront réalisés par la mise en place d'un avenant.

La convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou les parties sous réserve d'un préavis d'au moins trois mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie.

ARTICLE 7 : DONNEES PERSONNELLES

Le traitement des données des documents communiqués sont gérés par le service du développement économique de la Communauté de l'Auxerrois. Vous autorisez à ce titre de les utiliser dans ce cadre.

Le service du développement économique de la Communauté de l'Auxerrois s'engage à respecter le traitement de ces données en conformité avec les lois françaises et européennes en vigueur et à les utiliser qu'à des fins de communication publique.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, d'opposition, de suppression des données.

Vous pouvez exercer ces droits en contactant le service du développement économique de la Communauté de l'Auxerrois par courriel dev.eco@auxerre.com

Fait à Auxerre, le

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Auxerrois

Monsieur Crescent MARAULT

Le Président de la Maison de l'Emploi
et de la Formation d'Auxerre

Monsieur Laurent PONROY





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-286

OBJET : Finances- Cotisations aux syndicats 2025 - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

Afin de ne pas multiplier le nombre de délibérations pour l'approbation des cotisations aux syndicats dont est membre la Communauté de l'Auxerrois, il est proposé un récapitulatif de celles-ci afin qu'elles soient votées globalement.

Elles ont déjà fait l'objet de décisions antérieures et il convient simplement d'approuver annuellement le montant à verser.

Un acompte de 50 % sera versé dès approbation de la délibération. Le solde sera mandaté en juin 2025 ou sur présentation d'un titre de recette.

Les différentes cotisations sont indiquées ci-dessous :

Organisme bénéficiaire	Montant annuel	
Syndicat d'équipement du canal du Nivernais	0.50€/habitant	35 000€
Syndicat mixte d'étude pour le traitement des déchets du centre Yonne	0.60€/habitant	43 680€
Syndicat Aérodrome d'Auxerre Branches		200 000€
Syndicat mixte de la fourrière animale	1€/habitant	70 000€
PETR	1€/habitant	70 000€
Syndicat mixte Yonne Médian (GEMAPI)	7€/habitant	483.868€
Syndicat du bassin du Serein (GEMAPI-périmètre bassin versant des communes de Montigny la Resle et Bleigny le Carreau)	7€/habitant	6 000€

Ces montants sont établis en fonction des dernières données connues et peuvent éventuellement être modifiés suivant l'évolution de la population et la revalorisation des tarifs des organismes.*

**(chiffres INSEE disponibles courant décembre)*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter globalement les cotisations indiquées ci-dessus pour l'année 2025,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-287

OBJET : Finances - Tarifs 2025 d'intervention des agents communautaire - Approbation

Rapporteur : Francis HEURLEY

Il est proposé de mettre en place des tarifs pour l'année 2025 concernant les interventions des agents de la Communauté de l'Auxerrois à savoir :

OBJET DU DROIT	UNITE	TARIFS 2025
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville jour (7 h - 22 h)	heure	23,57
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville nuit (22 h - 7h)	heure	29,46
Coût horaire d'intervention d'un agent service maintenance mécanique	heure	49,65
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville dimanche et jour férié tombant un week-end	heure	35,36
Coût horaire d'intervention d'un agent de la Ville jour férié de la semaine	heure	47,14
Utilisation VP (véhicule particulier) - VU (véhicule utilitaire) hors main d'œuvre	heure	3,20
Utilisation véhicule utilitaire + (fourgon PTAC 3,5 t) hors main d'œuvre	heure	5,15
Utilisation PL (poids lourds) hors main d'œuvre	heure	16,50
Utilisation PL (poids lourds) spécialisé hors main d'œuvre	heure	18,50
Utilisation balayeuse, engin hors main d'œuvre	heure	24,70
Utilisation petits engins hors main d'œuvre	heure	12,35
Utilisation de petits engins portés hors main d'œuvre	heure	3,5

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter les tarifs pour l'année 2025 concernant les interventions des agents de la Communauté de l'Auxerrois indiqués ci-dessus.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-288

OBJET : Sport - Tarifs du stade nautique - Modification

Rapporteur : Francis HEURLEY

La communauté de l'auxerrois a repris la gestion du Stade Nautique de l'Arbre sec (SNAS) depuis le 1^{er} janvier 2019.

La dernière délibération de tarif a été prise le 29 juin 2023 pour une application au 1^{er} juillet 2023.

Il est proposé aujourd'hui de faire évoluer ces tarifs afin de :

- Réhausser certains tarifs (pas d'augmentation depuis 2018).
- Proposer des tarifs attractifs pour relancer la fréquentation. Politique forte à destination des jeunes.
- Répondre aux demandes des usagers avec une mise en place d'un tarif réduit.
- Réduire le nombre de tarifs en apportant de la clarté et de la cohérence

La nouvelle grille de tarif est proposée en annexe.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

D'adopter la nouvelle grille de tarifs figurant en annexe et autoriser son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025

Abroger la délibération 2023 – 116 portant modification des tarifs du stade nautique



TARIFS STADE NAUTIQUE au 1er janvier 2025		
Objet du droit	Tarif plein	Tarif réduit (1)
TARIFS INDIVIDUELS		
- Adulte + de 18 ans	4,80 €	4,20 €
- Jeune (de 3 à 17 ans) - Associations suivant convention - Accompagnant porteuse de Handicap	3,00 €	
- groupe encadré (2)	2,50 €	
- Enfant – 3 ans	Gratuit	
- Personne porteuse d'un handicap sur présentation d'une carte MDPH avec mention d'invalidité	Gratuit	
ABONNEMENTS		
- Carte d'abonnement	4,00 €	
- 10 entrées adultes + de 18 ans	40,00 €	35,00 €
- 10 entrées jeunes	25,00 €	
- 10 entrées comité d'entreprise	30,00 €	
- 20 entrées adultes + de 18 ans	65,00 €	55,00 €
- 20 entrées jeunes	45,00 €	
- 10 heures	30,00 €	26,00 €
- Semestriel	135,00 €	120,00 €
ACTIVITES		
- location Aqua-bike (3)	6,00 €	
- TRIMESTRIEL 1 (+ de 16 ans et 1 séance de 45 mn par semaine)	90,00 €	80,00 €
- TRIMESTRIEL 2 (+ de 16 ans et 2 séances de 45 mn par semaine)	155,00 €	140,00 €
- Apprenti'stage de la natation et Aisance Aquatique pour les 4 – 12 ans (8 séances de 1 H par semaine)	95,00 €	
- Espaces d'Accueil et d'Animation Aquagym seniors (d'octobre à juin)	65,00 €	
- Prestation d'un éducateurs des APS ou autre agent qualifié	72 € / heure	
ATTRACTIVITES		
- PASS jeune vacances Zone A (de 3 ans à 17 ans)	2,00 €	
- Dernière heure	2,50 €	
GRATUITE		
- Elèves des écoles maternelles et élémentaires membres de la CAA - Centres de loisirs, Espaces d'accueil et d'animation en baignade de libre, les crèches, membres de la CAA. - Clubs et associations uniquement dans le cadre de leur activité conformément à la convention. - Organismes publics conformément à la convention. - MNS avec cartes professionnelles, stagiaire en formation aquatique déclarée. - Dotations sur demande du cabinet du Président de la CAA - Enfants moins de 12 ans sur des évènements à thèmes organisés par le Stade Nautique	Conditions des avantages : 1) Tarifs réduits : + de 60 ans, étudiant, demandeur d'emploi, RSA, Carte MDPH (prioritaire et stationnement) 2) Adulte et jeune avec un encadrant + demande formulée par courrier 3) + de 16 ans, 30 mn de location sans coach, baignade possible avant et après la séance Pour bénéficier des tarifs préférentiel, à défaut de pièces justificatives, le tarif maximum sera appliqué	
LOCATION DE BASSINS		
	Par heure	
- Grand bassin entier de 25 M ET 50 M	300,00 €	
- Grand bassin 25 M ET 50 M - 1 ligne d'eau (à la deuxième ligne d'eau, une réduction de 50 % sera appliquée)	38,00 €	
- Bassin d'apprentissage intérieur	90,00 €	
- Bassin Ludique intérieur et extérieur (avec toboggan)	90,00 €	
- Pataugeoire intérieure et extérieure	40,00 €	





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-289

OBJET : Prestation de service de balayage - Fixation des tarifs 2025

Rapporteur : Francis HEURLEY

La Communauté de l'auxerrois est compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés et dispose d'un service de balayage.

Dans le principe de mutualisation, les communes qui souhaitent bénéficier de prestation de balayage de voirie sur leur territoire peuvent conclure une convention de prestation de service selon le modèle adopté par la délibération 2024-076 de la Communauté de l'auxerrois.

La convention est désormais renouvelable par tacite reconduction par durée de un an, dans la limite de trois ans maximum en incluant l'évolution des tarifs.

Le temps facturé est désormais le temps réellement passé sur la commune, de panneau à panneau et les temps de haut le pied ne sont plus facturés.

Le tarif est basé d'une part, sur le coût horaire unitaire de prestation de balayage multiplié par le nombre d'heures balayage (selon feuille de route de l'agent), et d'autre part sur la base d'un coût unitaire de traitement des balayures multiplié par le tonnage de déchets produits à la suite de la prestation.

Pour l'année 2025 :

- le tarif de balayage est fixé à 72,00 €/heure,
- le tarif actualisé de traitement des balayures, issu du marché de prestation de service correspondant, est de 248,13 €/TTC/ tonne. (TGAP incluse).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :





communauté
de l'auxerrois

- D'approuver les tarifs 2025 du service de prestation de balayage sur les communes qui le souhaitent,
- D'autoriser le Président à signer les conventions à venir,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.





Recyclage et valorisation des déchets-France

Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois
6 bis, Place Maréchal Leclerc - BP 58
À l'attention de Mathieu CAISSO
89000 AUXERRE

Saint-Apollinaire, le 8 novembre 2024,

PROPOSITION COMMERCIALE

Objet : Prestation d'accueil des balayures - Année 2025

Monsieur CAISSO

Suite à votre demande concernant une proposition d'accueil, transfert et traitement des balayures de voiries, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous notre meilleure offre :

Prestation	Prix unitaire H.T.	Unité de facturation
Réception des déchets sur notre site de Suez RV Yonne métaux,	16.70 €	€ / tonne
Prise en charge et transfert vers l'installation de stockage des déchets non dangereux de Sauvigny le Bois – site agréé	28.87 €	€ / tonne
Traitement du Tout Venant	115.00 €	€ / tonne
TGAP	65.00 €	€ / tonne

Ces prix s'entendent hors taxe et seront majorés de la taxe légale en vigueur le jour de la facturation.

Ce tarif est applicable jusqu'au 31 décembre 2025.





Conditions de réalisation des prestations :

La prestation sera considérée comme contractualisée au retour devis validé par vos soins.

Le présent devis est à retourner à l'exploitation au numéro de fax ou par mail aux coordonnées suivantes :

SUEZ Recyclage et Valorisation CENTRE EST
 Agence Collectivités Bourgogne Franche-Comté
 Fax 03 86 31 60 39
 Mail : fabien.piller@suez.com ou perrine.lerose@suez.com

Vous souhaitant bonne réception de la présente, et vous assurant de nos meilleurs services, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabien PILLER
 Responsable Commercial Collectivités Bourgogne

Bon pour accord, le ____/____/_____
 Signature et cachet commercial :

Cadre réservé Facturation / ADV :

N° Siret client : Organisation CLEAR impactée :

N° client (si existant) : Nom recherche CLEAR :

N° dossier CLEAR créé : Date :

Déchets concernés : Site de vidage :

SUEZ RV CENTRE EST SAS

53, Chemin des Essarts 25000 BESANCON – Tél : +33(0)3 81 47 69 69 – www.suez-environnement.fr
 Siège social – UNIVERSAONE 18 rue Felix MANGINI 69009 LYON, France - Au capital de 15 593 496 EUROS euros - Siren 343488508 RCS LYON – TVA FR 76434488508



Commandes - Livraison

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été acceptées par écrit.

Les contrordres, modifications ou annulations ne sont valables que s'ils sont donnés par écrit dans un délai raisonnable et accepté par le prestataire avant le début de la prestation.

La livraison des matériels ne pourra intervenir qu'après notification par le Client au Prestataire de l'emplacement choisi et de ses disponibilités. Elle est effectuée soit par la livraison du matériel au Client, soit par simple avis de mise à disposition du matériel dans les locaux du Prestataire envoyé au Client. Les délais de livraison sont indiqués à titre indicatif mais sont fonction des possibilités de transport du Prestataire. Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, ni à retenue. Si la livraison est retardée du fait du Client, le Prestataire aura la faculté de résilier l'engagement cinq jours francs après la date de livraison convenue et de réclamer l'application de la clause pénale prévue au paragraphe Résiliation.

Prix – Conditions de paiement – pénalités

Les prix sont ceux en vigueur au moment de la passation de la commande, ils sont stipulés en euros et hors taxes. La TGAP est reportée sur le Client à son taux en vigueur au moment de la facturation. En cas de bouleversement de l'équilibre économique du contrat, le Prestataire peut demander par LRAR le réexamen du prix.

Sauf convention expresse, les factures sont payables au siège du Prestataire, à 30 jours nets de la date de facture, sans escompte ; les traites doivent être retournées acceptées au plus tard dans les 10 jours à la date de la facture. Passé un délai de 15 jours à compter de la date de la facture sans observation écrite du Client, cette dernière et les prestations correspondantes seront réputées acceptées et ne pourront plus faire l'objet de réclamations.

En cas de paiement après l'échéance, les pénalités de retard seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités seront dues à réception de l'avis informant le Client que le Prestataire les a portées à son débit. Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. Tous les frais, sans exception, engagés par le Prestataire pour le recouvrement amiable ou contentieux des sommes impayées en capital, intérêts et frais seront à la charge du Client.

Durée

La durée des engagements est celle convenue contractuellement entre les parties.

Conditions d'utilisation des matériels

Le Client veillera, en cas d'utilisation d'un matériel muni d'un système électrique de compaction, à la conformité de l'installation électrique alimentant ce matériel et au respect des consignes de sécurité, notamment à l'arrêt du matériel pendant les opérations de chargement. Pour ce type d'équipement, la responsabilité de procéder ou de faire procéder à des vérifications générales périodiques selon l'arrêté du 5 mars 1993, en application de l'article R233.11 du Code du Travail, incombe au propriétaire.

Assurance - Responsabilité

Dès la livraison du matériel, le Client en a la garde et engage sa responsabilité en application de l'article 1384 al.1 du code civil. En conséquence, le Client doit souscrire les polices d'assurances couvrant cette responsabilité. En cas de sinistre, le Client devra en informer sans délai le Prestataire en précisant les circonstances et ses conséquences.

Le Prestataire sera responsable, dans la limite de 500 K€ par sinistre et par an, tant vis-à-vis du client que des tiers, de tout dommage qui pourrait être causé par lui-même, ses préposés et/ou ses sous-traitants.

Cas de force majeure

Le Prestataire n'est pas tenu des cas de force majeure tels que difficulté de transport, pénurie de carburant, défaillance des services publics, grève, inondations, guerre sans que cette énumération soit exhaustive.

Réclamations

Toute réclamation sur les vices apparents ou sur la non-conformité du matériel livré, doit être formulée par écrit dans les 8 jours de la réception du matériel. Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés.

Le Client s'interdit de réclamer au Prestataire toutes indemnités ou dommages-intérêts, notamment au titre du manque à gagner ou de la perte d'exploitation.

TOUTE COMMANDE IMPLIQUE PAR ELLE MEME ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES. LE CLIENT DOIT INFORMER LE PRESTATAIRE DANS LES PLUS BREFS DELAIS DE SON EVENTUEL DESACCORD SUR LESDITES CONDITIONS.

LA DEROGATION EXCEPTIONNELLE ET MOMENTANEE A L'UNE OU L'AUTRE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES NE PEUT ETRE INTERPRETEE COMME VALANT RENONCIATION DEFINITIVE POUR DES COMMANDES ULTERIEURES.

Signature et cachet du client :

Résiliation

En cas de manquement par le Client à l'une quelconque des obligations nées des présentes conditions, et notamment en cas de non-paiement de l'une des échéances, le Prestataire pourra résilier le contrat 15 jours après mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse et/ou demander à ce dernier le versement de plein droit à titre de clause pénale, du montant des loyers correspondant à la durée restant à courir de la location et au minimum d'un montant forfaitaire de 1500€, nonobstant le droit de demander indemnisation du préjudice réellement subi.

Litige

Tout litige est de la compétence exclusive du tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve le siège social du Prestataire.

Dispositions relatives aux déchets

En cas de non-conformité, aux textes en vigueur ou aux stipulations contractuelles, des déchets ou de leur conditionnement. Le Prestataire se réserve la possibilité, à son choix, de refuser d'effectuer tout ou partie des prestations, ou de modifier selon ses tarifs le prix en fonction de la nature des déchets enlevés.

A cet égard, l'attention du Client producteur de déchets est attirée sur sa propre responsabilité, telle qu'elle est définie par les textes en vigueur et notamment l'art.L541-2 du code de l'environnement. Sauf convention expresse, le Client conserve la propriété des déchets confiés au Prestataire.

Dispositions relatives à la location de matériel

Le Client s'engage à utiliser le matériel loué uniquement pour l'exercice de son activité à l'exclusion de toute autre utilisation. En outre, sauf stipulation contraire écrite du Prestataire, le matériel est à la disposition exclusive du Client.

Le choix, la préparation, l'entretien, les autorisations et l'accès libre des emplacements destinés à recevoir le matériel incombent au Client, sous son entière responsabilité. Il s'assurera notamment des autorisations de stationnement et de balisage de jour comme de nuit. Sauf accord écrit du Prestataire, ce dernier est seul habilité à déplacer le matériel. Tout déplacement du matériel, à la suite d'une demande du Client, qui se révélerait inutile, soit en raison de l'encombrement de l'accès à l'emplacement désigné pour déposer ou enlever le matériel, soit en raison d'un chargement non terminé, fera l'objet d'une facturation complémentaire.

En cas de perte, de vol, d'avaries ou de dégradation partielle ou totale du matériel, quelle qu'en soit la cause, le Client sera tenu envers le Prestataire de la valeur de remplacement du matériel ou du montant des réparations à effectuer, y compris les frais de main-d'œuvre et de déplacement, sans attendre le résultat du recours formulé éventuellement par lui-même auprès de sa compagnie d'assurance. L'état du matériel, qui doit être restitué en bon état d'entretien et de marche, sera constaté à la fin du contrat, avant restitution.

Le volume utile d'un conteneur étant calculé ras-bord, son chargement ne peut en dépasser les bords supérieurs. En cas d'enlèvement de déchets de forte densité, le Client devra s'assurer du niveau maximal que pourra atteindre le chargement pour respecter la réglementation routière en matière de poids total autorisé. Le Client doit prendre toute précaution afin d'éviter toute adhésion des déchets au matériel. En cas de non-respect de ces recommandations, le chauffeur pourra refuser l'enlèvement du conteneur surchargé. De même, les conséquences des verbalisations dressées par les fonctionnaires et agents assermentés ainsi que les conséquences des accidents seront répercutées sur le Client.

Propriété des matériels mis à disposition

Le matériel reste la propriété entière et exclusive du Prestataire. D'une manière générale, le Client ne peut transmettre aucun droit réel sur le matériel. Il s'interdit de le donner en gage, de le comprendre parmi les éléments figurant à un nantissement. Il s'interdit également toute sous-location, prêt à usage ou autre, sous quelque forme que ce soit.

En cas de saisie-arrêt, redressement judiciaire, liquidation ou de toute autre intervention d'un tiers sur les matériels, le Client devra impérativement en informer le Prestataire sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.

Nom du représentant :





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-290

OBJET : Fixation des tarifs 2025 - IRVE

Rapporteur : Francis HEURLEY

La Communauté de l'Auxerrois est compétente en matière de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tous les ouvrages dont elle a la maîtrise d'ouvrage.

Par délibération n°2023-063, la Communauté de l'Auxerrois a validé la création d'un tarif pour la fourniture d'énergie sur les infrastructures de recharge pour véhicules électriques qu'elle a déployé sur son territoire.

Compte-tenu de la hausse du coût de l'énergie, il est nécessaire de revoir le tarif appliqué aux usagers des infrastructures de recharge et de le porter à 0,40 €/kWh à compter du 1er février 2025.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De fixer les tarifs des IRVE à 0,40€/kWh ;
- D'approuver la date de mise en application au 1^{er} février 2025.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-291

OBJET : Finances - Garantie d'emprunt - Réhabilitation de 12 logements - résidence du château d'eau - Office Auxerrois de l'Habitat - Champs sur Yonne - Attribution

Rapporteur : Francis HEURLEY

VU l'article L 2252-1 et suivants et D1511-30 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 25 mars 2024 du Conseil d'Administration de l'Office Auxerrois de l'Habitat (OAH) portant souscription d'un prêt pour un montant total de 1 765 174 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de réhabilitation de 12 logements – résidence du château d'eau - situés Champs sur Yonne,

Vu le Contrat de Prêt 164248 annexé à la présente délibération entre l'Office auxerrois de l'habitat ci-après dénommé l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

L'Office Auxerrois de l'Habitat sollicite la Communauté de l'Auxerrois pour qu'elle se porte garante de cet emprunt à hauteur de 40 %.

La commune de Champs sur Yonne est également sollicitée à hauteur de 10 % et le Conseil départemental de l'Yonne à hauteur de 50% en complément de garantie de cet emprunt.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

Article 1 : La Communauté de l'Auxerrois accorde sa garantie à hauteur de **40,00%** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 765 174 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 164248.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 706 069.60 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :





communauté
de l'auxerrois

Offre CDC		
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PAM	PAM
Enveloppe	Eco-prêt	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5611256	5611257
Montant de la Ligne du Prêt	330 000 €	1 435 174 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de période	2,75 %	3,6 %
TEG de la Ligne du Prêt	2,75 %	3,6 %
Phase d'amortissement		
Durée	25 ans	25 ans
Index ¹	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,25 %	0,6 %
Taux d'intérêt ²	2,75 %	3,6 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DL	DL
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 5 : Le Garant accorde son cautionnement en faveur du Prêteur selon les termes de la présente délibération et autorise en conséquence son représentant habilité Monsieur Crescent Marault, Président à signer la présente délibération ainsi que tout autre document nécessaire à son exécution.



**OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT
OPH DE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS****EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS****CONSEIL d'ADMINISTRATION****REUNION DU LUNDI 25 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq, à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration de l'Office Auxerrois de l'Habitat se sont réunis à la Salle du Conseil de l'OAH.

PRESENTS : Christiane ANTENNI, Auria BOUROUBA, Bernard BUFFAUT, Mahiédine CHENOUNA, Anna CONTANT, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Sylvain DUVAL, Jean-Michel FREVILLE, Elisabeth GERARD-BILLEBAULT, Valérie GIABBANI, Manuella INES, Patrick JOLIBOIS, Christian LALANDRE, Sylvia LEVY, Bernard Riant, Alain THUAULT, Vincent VALLE, Andrée VALLET

EXCUSES : Bruno AGEZ, Christophe BONNEFOND (Pouvoir à Anna CONTANT), Sophie DIEMUNSCH, Isabelle JOAQUINA, Abderahmane NASSOUR (Pouvoir à Vincent VALLE).

**13 CHAMPS-SUR-YONNE – RESIDENCE DU CHATEAU D'EAU – ACTUALISATION
DU PLAN DE FINANCEMENT**

Par délibération en date du 07 février 2022, le Bureau du Conseil d'Administration de l'OAH a approuvé le programme de construction/réhabilitation de 12 logements locatifs sociaux situé 32 grande rue à CHAMPS SUR YONNE.



Suite à la consultation des entreprises, le plan de financement pour la réhabilitation des 12 logements est actualisé comme suit :

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT	REPARTITION
TRAVAUX	1 887 433 €	SUBVENTION ETAT	48 000 €	2 %
FONCIER	238 909 €	SUBVENTION INTERCOMMUNALITE	77 000 €	3 %
HONORAIRES	193 989 €	PRET REHABILITATION BANQUE DES TERRITOIRES	1 471 174 €	62 %
REVISIONS	42 386 €	ECO PRET BANQUE DES TERRITOIRES	294 000 €	13 %
		APPORT ORGANISME	472 543 €	20 %
TOTAL	2 362 717 €	TOTAL	2 362 717 €	100 %

Il est à noter que la commune de Champs-sur-Yonne, par délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2022, a accepté d'acheter l'emplacement n°10 pour « l'aménagement de la fontaine Sombroun » pour un montant de 5 500€HT.

Après en avoir délibéré, les membres Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent le nouveau plan de financement et autorisent le Directeur Général à :

- ✚ Solliciter les subventions prévues au plan de financement, les garanties d'emprunt et les prêts auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations et d'Action Logement,
- ✚ Signer les contrats de prêts.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an, que dessus.

Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes.

Pour copie conforme

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT
OPH de la Communauté de l'Auxerrois
 12 avenue des Brichères
BP 357 - 89006 AUXERRE CEDEX
 278 900 014 RCS AUXERRE
 Tél. : 03.86.72.59.00

Le Directeur Général,



Eric CAMPOY





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

N° 164248

Entre

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT - n° 000289993

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

Entre

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT, SIREN n°: 278900014, sis(e) 12 AVENUE DES BRICHERES CS 20357 89006 AUXERRE CEDEX,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « **OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT** » ou « **l'Emprunteur** »,

DE PREMIÈRE PART,

et :

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PRÉAMBULE

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des Dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques, nationales et locales, notamment au travers de sa direction, la Banque des Territoires (ci-après « Banque des Territoires »).

La Banque des Territoires accompagne les grandes évolutions économiques et sociétales du pays. Ses priorités s'inscrivent en soutien des grandes orientations publiques au service de la croissance, de l'emploi et du développement économique et territorial du pays.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.5
ARTICLE 2	PRÊT	P.5
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.5
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.5
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.6
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.9
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.12
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.13
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.14
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.15
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.15
ARTICLE 14	COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES	P.15
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.16
ARTICLE 16	GARANTIES	P.19
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.19
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.23
ARTICLE 19	DISPOSITIONS DIVERSES	P.23
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.25
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	P.25
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.25
ANNEXE	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	
L' ANNEXE EST UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT		





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération Château d'Eau -Champs / Yonne, Parc social public, Réhabilitation de 12 logements situés 32 Grande Rue Charles de Gaulle 89290 CHAMPS-SUR-YONNE.

ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum d'un million sept-cent-soixante-cinq mille cent-soixante-quatorze euros (1 765 174,00 euros) constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** » et selon l'affectation suivante :

- PAM Eco-prêt, d'un montant de trois-cent-trente mille euros (330 000,00 euros) ;
- PAM, d'un montant d'un million quatre-cent-trente-cinq mille cent-soixante-quatorze euros (1 435 174,00 euros) ;

Le montant de chaque Ligne du Prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque Ligne du Prêt.

ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt. Le présent Contrat n'est en aucun cas susceptible de renouvellement ou reconduction tacite.

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG) ainsi que le taux de période applicable au Prêt, figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », sont donnés en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, nécessaires à l'octroi du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations et investigations qu'il considère nécessaires pour apprécier le coût total de chaque Ligne du Prêt et reconnaît avoir obtenu tous les renseignements nécessaires de la part du Prêteur.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Les éventuels frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « **Garanties** ».

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les « **Autorisations** » désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notariation ou enregistrement.

Le « **Contrat** » désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Euribor.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Euribor sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Euribor (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Inflation.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Inflation sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Inflation (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Début de la Phase d'Amortissement** » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « **Dates d'Échéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » a (ont) été remplie(s).



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Date Limite de Mobilisation** » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

La « **Durée de la Ligne du Prêt** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée totale du Prêt** » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt** » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas d'indisponibilité temporaire de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La « **Ligne du Prêt** » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Le « **Livret A** » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Les « **Normes en matière de lutte contre la corruption** » signifient (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption, notamment celles contenues au titre III du livre IV du code pénal, à la section 3 du Chapitre II (« manquements au devoir de probité »), ainsi qu'à la section 1 du chapitre V (« corruption des personnes n'exerçant pas une fonction publique ») du titre IV, (ii) la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II ; (iii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Le « **Pays Sanctionné** » signifie tout pays ou territoire faisant l'objet, au titre des Réglementations Sanctions, de restrictions générales relatives aux exportations, importations, financements ou investissements.

La « **Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant au premier jour du mois suivant la Date d'Effet, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « **Règlement des Echéances** », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « **Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne la période débutant dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant 2 mois avant la date de première échéance de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

Le « **Prêt** » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « **Prêt** ».

Le « **Prêt Amélioration / Réhabilitation** » (**PAM**) est destiné à financer l'amélioration ou la réhabilitation des logements à usage locatif social et intermédiaire sociaux.

Le « **Prêt Amélioration / Réhabilitation Eco-Prêt** » (**PAM Eco-Prêt**) est destiné au financement d'opérations de réhabilitation énergétique de logements sociaux situés en métropole et dans les départements de l'Outre-Mer, et ayant fait l'objet d'un audit énergétique selon la méthode 3CL-DPE 2021. Par dérogation, pour les opérations de réhabilitation thermique de logements sociaux situés dans les départements de l'Outre-Mer, une combinaison de travaux d'économie d'énergie doit être réalisée dans les bâtiments.

La « **Réglementation relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)** » signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Réglementation Sanctions** » signifie les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en oeuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor (DGT) et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Révision** » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « **Double Révisabilité Limitée** » (**DL**) signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel et le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index. Toutefois, le taux de progressivité des échéances ne peut être inférieur à son taux plancher.

Le « **Taux de Swap Euribor** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index Euribor par référence aux taux composites Bloomberg pour la Zone euro disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide de la fonction <IRSB>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap, par référence aux taux London composites swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison des Courbes de Taux de Swap des indices de référence utilisés au sein des formules en vigueur, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

Le « **Versement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- soit électroniquement via le site www.banquedesterritoires.fr si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **20/12/2024** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité ;
- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** » ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « **Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt** » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
 - Autorisation d'emprunt - délib suite à modif montant ligne de pret
 - Contrat signé électroniquement par la CDC et le client
 - Garanties collectivités territoriales (délibération exécutoire de garantie initiale)
 - Attestation du caractère définitif du permis de construire -

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.

ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt** », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :

toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être :

- soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,
- soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : www.banquedesterritoires.fr en respectant un délai de trois (3) Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

Le Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréeer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PAM	PAM		
Enveloppe	Eco-prêt	-		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5611256	5611257		
Montant de la Ligne du Prêt	330 000 €	1 435 174 €		
Commission d'instruction	0 €	0 €		
Durée de la période	Annuelle	Annuelle		
Taux de période	2,75 %	3,6 %		
TEG de la Ligne du Prêt	2,75 %	3,6 %		
Phase d'amortissement				
Durée	25 ans	25 ans		
Index¹	Livret A	Livret A		
Marge fixe sur index	- 0,25 %	0,6 %		
Taux d'intérêt²	2,75 %	3,6 %		
Périodicité	Annuelle	Annuelle		
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)		
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)		
Modalité de révision	DL	DL		
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %		
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %		
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent		
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360		

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX**MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE**

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisibilité Limitée » avec un plancher à 0 %, le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne de Prêt est déterminé selon la formule : $I' = T + M$

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule : $P' = (1+I) (1+P) / (1+I) - 1$

Si le résultat calculé selon la formule précédente est négatif, P' est alors égal à 0 %

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause, en Phase d'Amortissement ainsi qu'en Phase de Préfinancement éventuelle, le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif et le cas échéant sera ramené à 0 %.

SUBSTITUTION DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S) EN CAS DE DISPARITION DÉFINITIVE DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S)

L'Emprunteur reconnaît que les Index et les indices nécessaires à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Euribor, de la Courbe de Taux de Swap Inflation et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du présent Contrat.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En particulier,

- si un Index ou un indice nécessaire à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Inflation, de la Courbe de Taux de Swap Euribor et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT cesse d'être publié de manière permanente et définitive,

- s'il est publiquement et officiellement reconnu que ledit indice a cessé d'être représentatif du marché ou de la réalité économique sous-jacent qu'il entend mesurer ; ou

- si son administrateur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de résolution ou d'un retrait d'agrément (ci-après désignés comme un « Événement »),

le Prêteur désignera l'indice qui se substituera à ce dernier à compter de la disparition effective de l'indice affecté par un Événement (ou à toute autre date antérieure déterminée par le Prêteur) parmi les indices de référence officiellement désignés ou recommandés, par ordre de priorité :

(1) par l'administrateur de l'indice affecté par un Événement ;

(2) en cas de non désignation d'un successeur dans l'administration de l'indice affecté par un Événement, par toute autorité compétente (en ce compris la Commission Européenne ou les pouvoirs publics) ; ou

(3) par tout groupe de travail ou comité mis en place ou constitué à la demande de l'une quelconque des entités visées au (1) ou au (2) ci-dessus comme étant le (ou les) indices de référence de substitution de l'indice affecté par un Événement, étant précisé que le Prêteur se réserve le droit d'appliquer ou non la marge d'ajustement recommandée.

Le Prêteur, agissant de bonne foi, pourra en outre procéder à certains ajustements relatifs aux modalités de détermination et de décompte des intérêts afin de préserver l'équilibre économique des opérations réalisées entre l'Emprunteur et le Prêteur.

En particulier, si l'Index Euribor est affecté par un Événement, le Prêteur pourra substituer au Taux de Swap Euribor le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'indice de substitution choisi. L'indice de substitution et les éventuels ajustements y afférents seront notifiés à l'Emprunteur.

Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que le présent paragraphe (Substitution de l'Index – disparition permanente et définitive de l'Index et/ou autres indices) et l'ensemble de ses stipulations s'appliqueront mutatis mutandis à tout taux successeur de l'Index initial et/ou des autres indices initiaux qui serait à son tour affecté par un Événement.

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t)^{\text{"base de calcul"}} - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas de Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de la première échéance seront déterminés prorata temporis pour tenir compte des dates effectives de Versement des fonds.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

De la même manière, les intérêts dus au titre des échéances suivantes seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « échéance prioritaire (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et « **Détermination des Taux** ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation reçue par le Prêteur à cet effet.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES

Le présent Prêt n'est soumis à la perception d'aucune commission d'instruction.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR**15.1 Déclarations de l'Emprunteur :**

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de ses obligations prévues à l'article 1112-1 du Code civil et avoir échangé à cette fin avec le Prêteur toutes les informations qu'il estimait, au regard de leur importance, déterminantes pour le consentement de l'autre Partie ;
- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;
- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;

15.2 Engagements de l'Emprunteur :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « **Garanties** » du Contrat ;
- obtenir tous droits immobiliers, permis et Autorisations nécessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que celles-ci nécessaires ou requises pour réaliser l'opération sont délivrées et maintenues en vigueur ;

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- justifier du titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord préalable écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt ;
- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;
- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- informer, le cas échéant, préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
 - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
 - de modification relative à son actionnariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
 - de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;
- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « **Objet du Prêt** », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée ;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;
- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée et conserver lesdits livres comptables ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déférer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évènement visé à l'article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** » ;
- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout évènement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;
- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;
- réaliser au moyen des fonds octroyés, les travaux préconisés par l'audit énergétique méthode 3CL-DPE 2021 pour dégager le gain énergétique et carbone renseigné lors de la demande de PAM éco-prêt en ligne ou dans la fiche « Engagement de performance globale ».

Par dérogation, les travaux réalisés dans les départements de l'Outre-Mer seront spécifiés dans l'« Agrément - formulaire de demande d'éco-prêt logement social » validé par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) ;

- Fournir dans un délai de 3 mois suivant la demande du Prêteur tout document permettant de vérifier le contenu et la réalisation des travaux préconisés par l'audit initial ;
- Fournir dans un délai de 3 mois suivant la demande du Prêteur tout document prouvant que la maison individuelle réhabilitée ne fait pas l'objet de l'installation d'une nouvelle chaudière à gaz ;
- communiquer dans un délai de 3 mois suivant la demande du Prêteur copie des factures correspondant aux travaux de rénovation réalisés et copie des relevés de consommation d'énergie (chauffage et eau chaude sanitaire en collectif) des bâtiments pour les trois années précédant la réhabilitation et les trois années suivantes.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE (89)	10,00
Collectivités locales	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS	40,00
Collectivités locales	DEPARTEMENT DE L'YONNE	50,00

Les Garants du Prêt s'engagent, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

Les engagements de ces derniers sont réputés conjoints, de telle sorte que la Garantie de chaque Garant est due pour la totalité du Prêt à hauteur de sa quote-part expressément fixée aux termes de l'acte portant Garantie au Prêt.

ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « **Calcul et Paiement des Intérêts** ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES**17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires**

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Échéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES**17.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire**

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraîneront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;
- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat ;
- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** », ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
 - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
 - la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.
- Fausse déclaration de l'Emprunteur ayant permis d'obtenir l'octroi du Prêt ;

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

17.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractuant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroi de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

La somme des montants correspondant à la majoration octroyée à chaque ligne du prêt PAM Eco-Prêt sera immédiatement exigible et une pénalité égale à 7% de la somme exigible sera due dans le cas où les documents suivants n'auront pas été communiqués dans les trois mois suivants la demande du Prêteur :

- copie du label réglementaire de performance énergétique obtenu ou, dans les départements d'Outre-Mer, du justificatif de la démarche de qualité environnementale à l'issue de l'achèvement des travaux ;
- rapport de Repérage Amiante avant travaux ;
- tout document prouvant que le bâtiment n'est pas chauffé au gaz ;
- l'attestation d'exposition aux points noirs de bruit des réseaux routier et ferroviaire, l'étude acoustique et tout document prouvant la réalisation de travaux acoustiques.

Dans l'hypothèse où les travaux de rénovation réalisés n'ont pas permis d'atteindre la performance énergétique et carbone rendant l'Objet du Prêt éligible au PAM Eco-prêt, et ce conformément aux stipulations prévues dans la demande de prêt en ligne ou dans les pièces justificatives « Engagement de performance globale », ou « Agrément formulaire de demande d'éco-prêt logement social », le PAM Eco-prêt sera de fait requalifié en PAM et aux conditions de taux de celui-ci, soit un taux d'intérêt égal à TLA + 0.60 % (60 points de base).



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En outre, cette requalification ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avenant au présent contrat mais un nouvel acte de garantie sera exigé par le Prêteur.

ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

ARTICLE 19 DISPOSITIONS DIVERSES

19.1 Non renonciation

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.

L'exercice partiel d'un droit ne sera pas un obstacle à son exercice ultérieur, ni à l'exercice, plus généralement, des droits et recours prévus par toute réglementation.

19.2 Imprévision

Sans préjudice des autres stipulations du Contrat, chacune des Parties convient que l'application des dispositions de l'article 1195 du Code civil à ses obligations au titre du présent contrat est écartée et reconnaît qu'elle ne sera pas autorisée à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 dudit code.

19.3 Nullité

Même si l'une des clauses ou stipulations du Contrat est réputée, en tout ou partie, nulle ou caduque, la validité du Contrat n'est pas affectée.

19.4 Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) et lutte anti-corruption (LAC)

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs ne se sont comportés d'une manière susceptible d'enfreindre les Réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et de financement du terrorisme (LCB-FT), ou aux normes en matière de lutte anti-corruption (LAC) qui leur sont applicables.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En outre, l'Emprunteur a pris et maintient toutes les mesures nécessaires et a notamment adopté et met en oeuvre des procédures et lignes de conduite adéquates afin de prévenir toute violation de ces lois, réglementations et règles.

L'Emprunteur s'engage :

(i) à ne pas utiliser, directement ou indirectement, tout ou partie du produit du Prêt pour prêter, apporter ou mettre à disposition d'une quelconque manière ledit produit à toute personne ou entité ayant pour effet d'entraîner un non-respect des Réglementations relatives à la LCB-FT ou à la LAC.

(ii) à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de toute plainte, action, procédure, mise en demeure ou investigation relative à une violation des lois et/ou réglementations en matière de LCB-FT ou de LAC concernant une des personnes susmentionnées.

En vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à LCB-FT et des sanctions pénales y attachées, le Prêteur a l'obligation de maintenir une connaissance actualisée de l'Emprunteur, de s'informer de l'identité véritable des personnes au bénéfice desquelles les opérations sont réalisées le cas échéant (bénéficiaires effectifs) et de s'informer auprès de l'Emprunteur lorsqu'une opération lui apparaît inhabituelle en raison notamment de ses modalités ou de son montant ou de son caractère exceptionnel. A ce titre, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, sera notamment tenu de déclarer les sommes ou opérations pouvant provenir de toute infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou qui pourraient participer au financement du terrorisme.

Dans le respect des lois et réglementations en vigueur, pendant toute la durée du Contrat de Prêt, l'Emprunteur (i) est informé que, pour répondre à ses obligations légales, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, met en oeuvre des traitements de surveillance ayant pour finalité la LCB-FT, (ii) s'engage à communiquer à première demande au Prêteur, ou à l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, tout document ou information nécessaires aux fins de respecter toute obligation qui lui est imposée par toute disposition légale ou réglementaire relative à la LCB-FT, (iii) s'engage à ce que les informations communiquées soient exactes, complètes et à jour et (iv) reconnaît que l'effet des règles ou décisions des autorités françaises, internationales ou étrangères peuvent affecter, suspendre ou interdire la réalisation de certaines opérations.

19.5 Sanctions internationales

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs (i) ne sont actuellement pas visés par les, ou soumis aux, Réglementations Sanctions, (ii) ne sont actuellement pas situés, organisés ou résidents dans un pays ou territoire qui est visé par ou soumis à, ou dont le gouvernement est visé par ou soumis à, l'une des Réglementations Sanctions et/ou (iii) ne sont pas engagés dans des activités qui seraient interdites par les Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à respecter l'ensemble des Réglementations Sanctions et à ne pas utiliser, prêter, investir, ou mettre autrement à disposition le produit du prêt (i) dans un Pays Sanctionné ou (ii) d'une manière qui entraînerait une violation par l'Emprunteur des Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de tout soupçon ou connaissance qu'il pourrait avoir sur le fait que l'une des personnes susmentionnées est en violation des Réglementations Sanctions.

19.6 Cession





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'Emprunteur ne pourra en aucun cas céder ni transférer l'un quelconque de ses droits ou de l'ensemble de ses droits ou obligations en vertu du présent contrat sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit du Prêteur.

Le Prêteur pourra, après avoir informé l'Emprunteur, céder ou transférer tout ou partie des droits ou obligations découlant du présent contrat.

ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et, le cas échéant, à l'Article « **Commissions, pénalités et indemnités** ».

Les frais de constitution des Garanties, de réalisation des formalités de publicité éventuelles et les frais liés à leur renouvellement seront supportés par l'Emprunteur.

Les impôts et taxes présents et futurs, de quelque nature que ce soit, et qui seraient la suite ou la conséquence du Prêt seront également acquittés par l'Emprunteur ou remboursés au Prêteur en cas d'avance par ce dernier, et définitivement supportés par l'Emprunteur.

ARTICLE 21 NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site www.banquedesterritoires.fr par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

Par ailleurs, l'Emprunteur est avisé que les informations résultant de la législation et de la réglementation concernant les données personnelles, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »), font l'objet d'une notice, consultable sur le site www.banquedesterritoires.fr/donnees-personnelles.

ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort des juridictions du second degré de Paris.







CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE



OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT
12 AVENUE DES BRICHERES
CS 20357
89006 AUXERRE CEDEX

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
2 e avenue Marbotte
BP 71368
21013 Dijon cedex

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U139319, OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT

Objet : Contrat de Prêt n° 164248, Ligne du Prêt n° 5611256

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CDCGFRPPXX/FR7540031000010000318533F80 en vertu du mandat n° ??DPH2013319004030 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.







CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE



OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT
12 AVENUE DES BRICHERES
CS 20357
89006 AUXERRE CEDEX

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
2 e avenue Marbotte
BP 71368
21013 Dijon cedex

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U139319, OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT

Objet : Contrat de Prêt n° 164248, Ligne du Prêt n° 5611257

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CDCGFRPPXXX/FR7540031000010000318533F80 en vertu du mandat n° ??DPH2013319004030 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.







CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 20/09/2024

DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE



Emprunteur : 0289993 - OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT
 N° du Contrat de Prêt : 164248 / N° de la Ligne du Prêt : 5611256
 Opération : Réhabilitation
 Produit : PAM - Eco-prêt

Capital prêté : 330 000 €
 Taux actuariel théorique : 2,75 %
 Taux effectif global : 2,75 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	20/09/2025	2,75	18 427,19	9 352,19	9 075,00	0,00	320 647,81	0,00
2	20/09/2026	2,75	18 427,19	9 609,38	8 817,81	0,00	311 038,43	0,00
3	20/09/2027	2,75	18 427,19	9 873,63	8 553,56	0,00	301 164,80	0,00
4	20/09/2028	2,75	18 427,19	10 145,16	8 282,03	0,00	291 019,64	0,00
5	20/09/2029	2,75	18 427,19	10 424,15	8 003,04	0,00	280 595,49	0,00
6	20/09/2030	2,75	18 427,19	10 710,81	7 716,38	0,00	269 884,68	0,00
7	20/09/2031	2,75	18 427,19	11 005,36	7 421,83	0,00	258 879,32	0,00
8	20/09/2032	2,75	18 427,19	11 308,01	7 119,18	0,00	247 571,31	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
 2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
 bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 20/09/2024

DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	20/09/2033	2,75	18 427,19	11 618,98	6 808,21	0,00	235 952,33	0,00
10	20/09/2034	2,75	18 427,19	11 938,50	6 488,69	0,00	224 013,83	0,00
11	20/09/2035	2,75	18 427,19	12 266,81	6 160,38	0,00	211 747,02	0,00
12	20/09/2036	2,75	18 427,19	12 604,15	5 823,04	0,00	199 142,87	0,00
13	20/09/2037	2,75	18 427,19	12 950,76	5 476,43	0,00	186 192,11	0,00
14	20/09/2038	2,75	18 427,19	13 306,91	5 120,28	0,00	172 885,20	0,00
15	20/09/2039	2,75	18 427,19	13 672,85	4 754,34	0,00	159 212,35	0,00
16	20/09/2040	2,75	18 427,19	14 048,85	4 378,34	0,00	145 163,50	0,00
17	20/09/2041	2,75	18 427,19	14 435,19	3 992,00	0,00	130 728,31	0,00
18	20/09/2042	2,75	18 427,19	14 832,16	3 595,03	0,00	115 896,15	0,00
19	20/09/2043	2,75	18 427,19	15 240,05	3 187,14	0,00	100 656,10	0,00
20	20/09/2044	2,75	18 427,19	15 659,15	2 768,04	0,00	84 996,95	0,00
21	20/09/2045	2,75	18 427,19	16 089,77	2 337,42	0,00	68 907,18	0,00
22	20/09/2046	2,75	18 427,19	16 532,24	1 894,95	0,00	52 374,94	0,00
23	20/09/2047	2,75	18 427,19	16 986,88	1 440,31	0,00	35 388,06	0,00
24	20/09/2048	2,75	18 427,19	17 454,02	973,17	0,00	17 934,04	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 20/09/2024

DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	20/09/2049	2,75	18 427,23	17 934,04	493,19	0,00	0,00	0,00
Total			460 679,79	330 000,00	130 679,79	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).







CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 20/09/2024

DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Emprunteur : 0289993 - OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT
 N° du Contrat de Prêt : 164248 / N° de la Ligne du Prêt : 5611257
 Opération : Réhabilitation
 Produit : PAM

Capital prêté : 1 435 174 €
 Taux actuariel théorique : 3,60 %
 Taux effectif global : 3,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	20/09/2025	3,60	88 025,48	36 359,22	51 666,26	0,00	1 398 814,78	0,00
2	20/09/2026	3,60	88 025,48	37 668,15	50 357,33	0,00	1 361 146,63	0,00
3	20/09/2027	3,60	88 025,48	39 024,20	49 001,28	0,00	1 322 122,43	0,00
4	20/09/2028	3,60	88 025,48	40 429,07	47 596,41	0,00	1 281 693,36	0,00
5	20/09/2029	3,60	88 025,48	41 884,52	46 140,96	0,00	1 239 808,84	0,00
6	20/09/2030	3,60	88 025,48	43 392,36	44 633,12	0,00	1 196 416,48	0,00
7	20/09/2031	3,60	88 025,48	44 954,49	43 070,99	0,00	1 151 461,99	0,00
8	20/09/2032	3,60	88 025,48	46 572,85	41 452,63	0,00	1 104 889,14	0,00
9	20/09/2033	3,60	88 025,48	48 249,47	39 776,01	0,00	1 056 639,67	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
 2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
 bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 20/09/2024

DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	20/09/2034	3,60	88 025,48	49 986,45	38 039,03	0,00	1 006 653,22	0,00
11	20/09/2035	3,60	88 025,48	51 785,96	36 239,52	0,00	954 867,26	0,00
12	20/09/2036	3,60	88 025,48	53 650,26	34 375,22	0,00	901 217,00	0,00
13	20/09/2037	3,60	88 025,48	55 581,67	32 443,81	0,00	845 635,33	0,00
14	20/09/2038	3,60	88 025,48	57 582,61	30 442,87	0,00	788 052,72	0,00
15	20/09/2039	3,60	88 025,48	59 655,58	28 369,90	0,00	728 397,14	0,00
16	20/09/2040	3,60	88 025,48	61 803,18	26 222,30	0,00	666 593,96	0,00
17	20/09/2041	3,60	88 025,48	64 028,10	23 997,38	0,00	602 565,86	0,00
18	20/09/2042	3,60	88 025,48	66 333,11	21 692,37	0,00	536 232,75	0,00
19	20/09/2043	3,60	88 025,48	68 721,10	19 304,38	0,00	467 511,65	0,00
20	20/09/2044	3,60	88 025,48	71 195,06	16 830,42	0,00	396 316,59	0,00
21	20/09/2045	3,60	88 025,48	73 758,08	14 267,40	0,00	322 558,51	0,00
22	20/09/2046	3,60	88 025,48	76 413,37	11 612,11	0,00	246 145,14	0,00
23	20/09/2047	3,60	88 025,48	79 164,25	8 861,23	0,00	166 980,89	0,00
24	20/09/2048	3,60	88 025,48	82 014,17	6 011,31	0,00	84 966,72	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr





CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 20/09/2024

DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	20/09/2049	3,60	88 025,52	84 966,72	3 058,80	0,00	0,00	0,00
Total			2 200 637,04	1 435 174,00	765 463,04	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).







communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-292

OBJET : Finances - Sécurisation de la clôture de l'école, remplacement des dalles plafond de l'école maternelle et remplacement de la porte de la salle de la garderie - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux

Rapporteur : Francis HEURLEY

Par délibération n°2022-230 du 24 novembre 2022, le Conseil Communautaire a adopté le règlement d'intervention du fonds de soutien aux communes pour les projets communaux.

Eligible à ce fonds de soutien, la commune de Villefargeau a sollicité un soutien financier pour la sécurisation de la clôture de l'école, remplacement des dalles plafond de l'école maternelle et le remplacement de la porte de la salle de la garderie.

Les travaux sont estimés à 10 591 € HT selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Sécurisation de la clôture de l'école, remplacement des dalles plafond de l'école maternelle et remplacement de la porte de la salle de la garderie	10 591,00 €	Communauté de l'auxerrois (50 %)	5 295,50 €
		Autofinancement (50 %)	5 295,50 €
Total dépenses HT :	10 591,00 €	Total recettes HT :	10 591,00 €

Les dispositions du règlement d'attribution de ce fonds de soutien prévoient que le versement est autorisé si les conditions listées ci-dessous sont réunies :

- Le fond à vocation à soutenir principalement les projets d'investissement des communes mais pourra également être affecté à des dépenses de grosses réparations ou d'entretien.
- Le soutien de la Communauté de l'Auxerrois ne pourra être supérieur à 50% du montant HT du projet dans la limite de 30 000€.
- Le montant attribué par la Communauté de l'Auxerrois ne pourra être supérieur au montant porté par la commune.
- Le montant accordé par la Communauté de l'Auxerrois se fera dans le respect des enveloppes budgétaires inscrites au budget avec un plafond de 30 000€ par commune sur la durée du mandat soit jusqu'en 2026.

La présente demande est conforme aux dispositions précitées.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

-D'attribuer à la commune de Villefargeau une subvention 5 295,50 € dans le cadre des fonds de soutien aux communes ;





communauté
de l'auxerrois

-De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-293

OBJET : Finances- Achat de nouvelles chaises pour le restaurant scolaire - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux

Rapporteur : Francis HEURLEY

Par délibération n°2022-230 du 24 novembre 2022, le Conseil Communautaire a adopté le règlement d'intervention du fonds de soutien aux communes pour les projets communaux.

Eligible à ce fonds de soutien, la commune de Saint Georges a sollicité un soutien financier pour l'achat de nouvelles chaises pour le restaurant scolaire.

Les travaux sont estimés à 8 586,75 € HT selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Achat de nouvelles chaises	8 586,75 €	Communauté de l'auxerrois (50 %)	4 293,00 €
		Autofinancement (50 %)	4 293,75 €
Total dépenses HT :	8 586,75 €	Total recettes HT :	8 586,75 €

Les dispositions du règlement d'attribution de ce fonds de soutien prévoient que le versement est autorisé si les conditions listées ci-dessous sont réunies :

- Le fond à vocation à soutenir principalement les projets d'investissement des communes mais pourra également être affecté à des dépenses de grosses réparations ou d'entretien.
- Le soutien de la Communauté de l'Auxerrois ne pourra être supérieur à 50% du montant HT du projet dans la limite de 30 000€.
- Le montant attribué par la Communauté de l'Auxerrois ne pourra être supérieur au montant porté par la commune.
- Le montant accordé par la Communauté de l'Auxerrois se fera dans le respect des enveloppes budgétaires inscrites au budget avec un plafond de 30 000€ par commune sur la durée du mandat soit jusqu'en 2026.

La présente demande est conforme aux dispositions précitées.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer à la commune de Saint Georges une subvention 4 293 € dans le cadre des fonds de soutien aux communes ;
- De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-294

OBJET : Finances - Travaux de voirie voie Romaine-rue Gatto - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux

Rapporteur : Francis HEURLEY

Par délibération n°2022-230 du 24 novembre 2022, le Conseil Communautaire a adopté le règlement d'intervention du fonds de soutien aux communes pour les projets communaux.

Eligible à ce fonds de soutien, la commune de Montigny la Resle a sollicité un soutien financier pour des travaux de voirie voie Romaine-rue Gatto.

Les travaux sont estimés à 9 809,02 € HT selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux de voirie voie Romaine	9 809,02 €	Communauté de l'auxerrois (49,53 %)	4 857,51 €
		Autofinancement (50,47 %)	4 951.51 €
Total dépenses HT :	9 809,02 €	Total recettes HT :	9 809,02 €

Les dispositions du règlement d'attribution de ce fonds de soutien prévoient que le versement est autorisé si les conditions listées ci-dessous sont réunies :

- Le fond à vocation à soutenir principalement les projets d'investissement des communes mais pourra également être affecté à des dépenses de grosses réparations ou d'entretien.
- Le soutien de la Communauté de l'Auxerrois ne pourra être supérieur à 50% du montant HT du projet dans la limite de 30 000€.
- Le montant attribué par la Communauté de l'Auxerrois ne pourra être supérieur au montant porté par la commune.
- Le montant accordé par la Communauté de l'Auxerrois se fera dans le respect des enveloppes budgétaires inscrites au budget avec un plafond de 30 000€ par commune sur la durée du mandat soit jusqu'en 2026.

La présente demande est conforme aux dispositions précitées.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer à la commune de Montigny la Resle une subvention 4 857,51 € dans le cadre des fonds de soutien aux communes ;
- De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-295

OBJET : Finances - Travaux de réfection de toiture sur bâtiments communaux sis 3 route de Saint-Florentin - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux

Rapporteur : Francis HEURLEY

Par délibération n°2022-230 du 24 novembre 2022, le Conseil Communautaire a adopté le règlement d'intervention du fonds de soutien aux communes pour les projets communaux.

Eligible à ce fonds de soutien, la commune de Montigny la Resle a sollicité un soutien financier pour des travaux de réfection de toiture sur bâtiments communaux, 3 route de Saint-Florentin.

Les travaux sont estimés à 1 900 € HT selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux de réfection de toiture	1 900,00 €	Communauté de l'auxerrois (50 %)	950,00 €
		Autofinancement (50 %)	950,00 €
Total dépenses HT :	1 900,00 €	Total recettes HT :	1 900,00 €

Les dispositions du règlement d'attribution de ce fonds de soutien prévoient que le versement est autorisé si les conditions listées ci-dessous sont réunies :

- Le fond à vocation à soutenir principalement les projets d'investissement des communes mais pourra également être affecté à des dépenses de grosses réparations ou d'entretien.
- Le soutien de la Communauté de l'Auxerrois ne pourra être supérieur à 50% du montant HT du projet dans la limite de 30 000€.
- Le montant attribué par la Communauté de l'Auxerrois ne pourra être supérieur au montant porté par la commune.
- Le montant accordé par la Communauté de l'Auxerrois se fera dans le respect des enveloppes budgétaires inscrites au budget avec un plafond de 30 000€ par commune sur la durée du mandat soit jusqu'en 2026.

La présente demande est conforme aux dispositions précitées.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer à la commune de Montigny la Resle une subvention 950 € dans le cadre des fonds de soutien aux communes ;
- De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-296

OBJET : Finances - Travaux de voirie rue des Buttes - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux

Rapporteur : Francis HEURLEY

Par délibération n°2022-230 du 24 novembre 2022, le Conseil Communautaire a adopté le règlement d'intervention du fonds de soutien aux communes pour les projets communaux.

Eligible à ce fonds de soutien, la commune de Montigny la Resle a sollicité un soutien financier pour des travaux de voirie rue des Buttes.

Les travaux sont estimés à 3 844,30 € HT selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux de voirie rue des Buttes	7 688,60 €	Communauté de l'auxerrois (50 %)	3 844,30 €
		Autofinancement (50 %)	3 844,30 €
Total dépenses HT :	7 688,60 €	Total recettes HT :	7 688,60 €

Les dispositions du règlement d'attribution de ce fonds de soutien prévoient que le versement est autorisé si les conditions listées ci-dessous sont réunies :

- Le fond à vocation à soutenir principalement les projets d'investissement des communes mais pourra également être affecté à des dépenses de grosses réparations ou d'entretien.
- Le soutien de la Communauté de l'Auxerrois ne pourra être supérieur à 50% du montant HT du projet dans la limite de 30 000€.
- Le montant attribué par la Communauté de l'Auxerrois ne pourra être supérieur au montant porté par la commune.
- Le montant accordé par la Communauté de l'Auxerrois se fera dans le respect des enveloppes budgétaires inscrites au budget avec un plafond de 30 000€ par commune sur la durée du mandat soit jusqu'en 2026.

La présente demande est conforme aux dispositions précitées.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer à la commune de Montigny la Resle une subvention 3 844,30 € dans le cadre des fonds de soutien aux communes ;
- De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-297

OBJET : Finances- Travaux de voirie ruelle de la Planche - Attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux

Rapporteur : Francis HEURLEY

Par délibération n°2022-230 du 24 novembre 2022, le Conseil Communautaire a adopté le règlement d'intervention du fonds de soutien aux communes pour les projets communaux.

Eligible à ce fonds de soutien, la commune de Montigny la Resle a sollicité un soutien financier pour des travaux de voirie ruelle de la Planche.

Les travaux sont estimés à 10 934,40 € HT selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux de voirie ruelle de la Planche	10 934,40 €	Communauté de l'auxerrois (50 %)	5 467,20 €
		Autofinancement (50 %)	5 467,20 €
Total dépenses HT :	10 934,40 €	Total recettes HT :	10 934,40 €

Les dispositions du règlement d'attribution de ce fonds de soutien prévoient que le versement est autorisé si les conditions listées ci-dessous sont réunies :

- Le fond à vocation à soutenir principalement les projets d'investissement des communes mais pourra également être affecté à des dépenses de grosses réparations ou d'entretien.
- Le soutien de la Communauté de l'Auxerrois ne pourra être supérieur à 50% du montant HT du projet dans la limite de 30 000€.
- Le montant attribué par la Communauté de l'Auxerrois ne pourra être supérieur au montant porté par la commune.
- Le montant accordé par la Communauté de l'Auxerrois se fera dans le respect des enveloppes budgétaires inscrites au budget avec un plafond de 30 000€ par commune sur la durée du mandat soit jusqu'en 2026.

La présente demande est conforme aux dispositions précitées.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer à la commune de Montigny la Resle une subvention 5 467,20 € dans le cadre des fonds de soutien aux communes ;
- De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-298

OBJET : Politique de l'habitat - Approbation des documents cadres en vue de la création d'une nouvelle entreprise sociale de l'habitat

Rapporteur : Crescent MARAULT

La communauté de l'Auxerrois souhaite dynamiser et structurer sa politique de l'habitat inscrite dans le projet de territoire 2021-2031 « Transformons l'Auxerrois ».

Par ailleurs, l'article 81 de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN prévoit que les organismes détenant ou gérant moins de 12.000 logements locatifs sociaux doivent, depuis le 1er janvier 2021, appartenir à un groupe soit en formant un ensemble de société soit en participant à une société de coordination.

C'est dans ce contexte que des échanges ont eu lieu avec le groupe HLM POLYLOGIS et l'office Auxerrois de l'habitat.

Par une délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024, les élus ont souhaité approfondir ces échanges en adoptant le principe d'engagement d'études relatives à la construction d'une entreprise sociale de l'habitat.

Cet engagement a également été confirmé par le conseil d'administration de l'OAH.

Dès lors, les études ont permis d'aboutir à la rédaction des documents cadres qui définissent la gouvernance et les modalités de fonctionnement d'une entreprise sociale de l'habitat qui sera intitulée : AuxR_Logis.

Elle comprendra la communauté de l'Auxerrois à hauteur de 49% du capital social et le groupe POLYLOGIS à hauteur 51%

Conformément à la demande des conseillers communautaires exprimée dans la délibération du 27 juin 2024, la représentation forte du territoire dans l'ESH notamment en ayant un nombre de représentants égal à celui du groupe POLYLOGIS dans le pacte d'actionnaires via la constitution d'un comité de gouvernance chargé de définir les grandes orientations stratégiques de la société qui serait composé de façon paritaire est retenue avec :

- 3 représentants de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,
- 3 représentants du Groupe Polylogis.

Les modalités de fonctionnement et de décision sont précisées dans le pacte d'actionnaires.

Le calendrier prévisionnel de la mise en œuvre de la nouvelle structure est annexé à la délibération avec l'ensemble des étapes à suivre.





communauté
de l'auxerrois

Ainsi, le nouvel opérateur en charge de l'exécution de la politique de développement de l'habitat à l'échelle de l'agglomération auxerroise serait opérationnel au 1er janvier 2026 avec la création d'une société anonyme dès la fin de l'année 2024 pour ensuite solliciter l'agrément de l'Etat et procéder à la structuration en entreprise sociale de l'habitat.

A partir de la réception de l'agrément, la communauté de l'Auxerrois va procéder à l'acquisition de parts de cette société à hauteur de 49 000 €.

Pour engager cette transition, un protocole de partenariat entre l'Office Auxerrois de l'Habitat, le groupe Polylogis et la communauté de l'Auxerrois a également été élaboré pour organiser toutes les modalités de fonctionnement et les formaliser les engagements des différents acteurs.

En vue de conclure ce partenariat entre l'OAH, la Communauté de l'Auxerrois et le groupe POLYLOGIS, il est demandé au conseil communautaire d'approuver les documents cadres relatifs la création d'une entreprise sociale de l'habitat.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les statuts et le pacte de gouvernance de la nouvelle entreprise sociale de l'habitat ;
- D'approuver le protocole de partenariat stratégique ;
- D'approuver l'acquisition d'actions à hauteur de 49 000 € ;
- D'autoriser le Président à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



PRESENTATION FICHE NOUVELLE ESH

AuxR_Logis

Date d'immatriculation de la société (RCS d'Auxerre) : _____.

Date d'expiration de la société (durée - 99 ans) : _____

Date d'agrément HLM : _____

Date de clôture du premier exercice : 31 décembre _____

I. PROJECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA NOUVELLE ESH

Rappel :

- 12 postes d'administrateurs (catégorie I – 3 postes et catégorie IV – 9 postes) pour l'actionariat de référence,
 - 5 postes d'administrateurs pour la communauté d'agglomération de l'Auxerrois (1 poste en catégorie I et 4 postes en catégorie IV),
 - 7 postes d'administrateurs pour LogiRep et Scalix (2 postes en catégorie I et 5 postes en catégorie IV),
- 3 postes d'administrateurs pour les collectivités territoriales,
- 3 postes d'administrateurs pour les représentants élus des locataires.

Ou dit autrement :

- 1) La communauté d'agglomération de l'Auxerrois représentée par X
- 2) X (pour la communauté d'agglomération de l'Auxerrois)
- 3) X (pour la communauté d'agglomération de l'Auxerrois)
- 4) X (pour la communauté d'agglomération de l'Auxerrois)
- 5) X (pour la communauté d'agglomération de l'Auxerrois)
- 6) Logirep représentée par X
- 7) Scalix représentée par X
- 8) X (pour Polylogis)
- 9) X (pour Polylogis)
- 10) X (pour Polylogis)
- 11) X (pour Polylogis)
- 12) X (pour Polylogis)
- 13) Représentant des locataires
- 14) Représentant des locataires
- 15) Représentant des locataires
- 16) Collectivité représentée par X
- 17) Collectivité représentée par X
- 18) Collectivité représentée par X



Ou dit autrement :

			Représentant permanent pour les administrateurs personnes morales	Présidence et vice-présidence	Durée des mandats
Catégorie I Actionnaires de référence	1	Communauté d'agglomération de l'Auxerrois	OUI	-	3 ans
	2	Logirep	OUI	-	3 ans
	3	Scalis	OUI	-	3 ans
Catégorie II Collectivités territoriales	4	A pourvoir	OUI	-	3 ans
	5	A pourvoir	OUI	-	3 ans
	6	A pourvoir	OUI	-	3 ans
Catégorie III Représentant des locataires	7	Représentant des locataires	-	-	4 ans
	8	Représentant des locataires	-	-	4 ans
	9	Représentant des locataires	-	-	4 ans
Catégorie 4 Autres actionnaires	10	Administrateur proposé par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois	-	OUI	3 ans
	11	Administrateur proposé par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois	-	OUI	3 ans
	12	Administrateur proposé par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois	-	OUI	3 ans
	13	Administrateur proposé par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois	-	OUI	3 ans
	14	Administrateur proposé par POLYLOGIS	-	OUI	3 ans
	15	Administrateur proposé par POLYLOGIS	-	OUI	3 ans
	16	Administrateur proposé par POLYLOGIS	-	OUI	3 ans
	17	Administrateur proposé par POLYLOGIS	-	OUI	3 ans
	18	Administrateur proposé par POLYLOGIS	-	OUI	3 ans



II. MODELE D'ACTIONNARIAT DE LA NOUVELLE ESH POST FUSION

Catégories	Actionnaires	Nombre d'actions	Capital détenu	Nombre de voix *	% Droit de vote	
Catégorie I Actionnaires de référence	Communauté d'agglomération de l'Auxerrois	140.257 actions	14.025.700€	1.908.272	66,66 %	2/3 des droits de vote - 1 voix (avec les actionnaires de la catégorie 4)
	Logirep	145.979 actions	14.957.900€			
	Scalis					
	<i>Sous-total</i>	<i>286.236 actions</i>	<i>28.623.600 €</i>			
Catégorie II Collectivités territoriales	A pourvoir	1 action		667.918	23,33 %	Total des droits de vote (pour les catégories II et III) : 1/3 des droits de vote + 1 voix.
	A pourvoir	1 action				
	<i>Sous-total</i>	<i>2 actions</i>	<i>200 €</i>			
Catégorie III Représentant des locataires	Représentant des locataires	1 action		286.250	10 %	
	Représentant des locataires	1 action				
	<i>Sous-total</i>	<i>3 actions</i>	<i>300 €</i>			
Catégorie 4 Autres actionnaires	Administrateur proposé par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois	1 action		60	0,0001%	Reliquat des droits de vote.
	Administrateur proposé par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois	1 action				
	Administrateur proposé par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois	1 action				
	Administrateur proposé par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois	1 action				
	Administrateur proposé par POLYLOGIS	1 action				
	Administrateur proposé par POLYLOGIS	1 action				
	Administrateur proposé par POLYLOGIS	1 action				
	Administrateur proposé par POLYLOGIS	1 action				
	Administrateur proposé par POLYLOGIS	1 action				
	<i>Sous-total</i>	<i>9 actions</i>	<i>900 €</i>			
Total		286.250 actions	28.625.000 €**	2.862.500	100%	

Modélisation sur la base des comptes sociaux 2023.

* : La répartition du nombre d'actions en assemblée se fait par un logiciel développé par la fédération des ESH.

** capital social arrondi à 28.625.000 € pour avoir un ombre entier d'actions (valeur nominale à 100 € l'action).



Etapes juridiques	Textes	Suggestion de dates	OPH OAH	Communauté agglomération Collectivité de rattachement de l'OPH	LogiRep et Scalis	SAHLM
PHASE 1 : APPROBATION DU PRINCIPE DU PARTENARIAT <i>Jun 2024</i>						
<i>Courrier de LogiRep du 1^{er} février 2024 exposant les contours du projet de partenariat</i>					X	
<i>Réunion du 13 mai 2024</i>						
<i>Réunion préfet Yonne agglo 14 mai 2024</i>						
<i>Prise de contact localement avec le Préfet et la DREAL de Bourgogne-Franche-Comté</i>		<i>mai 2024</i>		X		
<i>CSE exceptionnel (information) de l'OPH OAH</i>		<i>21 juin 2024</i>	X			
<i>Délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>approuvant le principe d'engagement des études en vue d'un partenariat entre OAH, la communauté d'agglo et le groupe POLYLOGIS ;</i> • <i>mandatant les administrateurs représentant la collectivité pour porter cette décision au sein du CA de l'OPH ;</i> • <i>autorisant le présent à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la délibération.</i> 				<i>27 juin 2024</i>		
<i>Délibération du conseil d'administration de l'OAH :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>approuvant l'engagement des études en vue d'un partenariat entre OAH la communauté d'agglo et le groupe POLYLOGIS ;</i> • <i>autorisant le DG à transmettre les données comptables et financières de l'OPH au groupe POLYLOGIS aux fins de négociation ;</i> • <i>Autorisant le président à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</i> 		<i>Fin juin/ juillet 2024</i>	<i>12 juillet 2024</i>			
<i>Le cas échéant, délibération du directoire de LogiRep et SCALIS sur l'approbation du principe du partenariat stratégique entre l'OAH et le groupe POLYLOGIS et de ses modalités juridiques envisagées et sur l'accord de confidentialité</i>		<i>Jun 2024</i>			X	
<i>Comité stratégique du groupe</i>		<i>Jun 2024</i>				
<i>Signature de l'accord de confidentialité</i>		<i>Août septembre 2024</i>	X		X	
<i>Prise de contact avec la DHUP et les services de l'Etat sur le projet consistant en la constitution d'une SAHLM suivie d'une opération de fusion-absorption de l'OAH par ladite SAHLM avec l'OAH</i>		<i>Juillet 2024</i>			X	



Etapas juridiques	Textes	Suggestion de dates	OPH OAH	Communauté agglomération Collectivité de rattachement de l'OPH	LogiRep et Scalis	SAHLM
PHASE 2 : ELABORATION - NEGOCATION - SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD <i>Juillet/décembre 2024</i>						
Elaboration d'un protocole de partenariat entre LogiRep et toute autre ESH du groupe Polylogis, la communauté d'agglomération et en présence de l'OAH qui décrirait : <ul style="list-style-type: none"> - Les enjeux du projet de territoire 2021-2031 - Les modalités juridiques du regroupement - Les modalités financières (50M€ répartis sur 10 ans) - Les modalités juridiques concernant le personnel (salarié et fonctionnaire) de l'OAH - Annexes : projet de statuts de la SAHLM et projet du pacte d'actionnaires de référence 		Août/Septembre 2024	X	X	X	
Information-consultation du CSE de l'OAH et de LogiRep et Scalis sur les modalités du protocole	Art. L. 2312-8 et art. R. 2312-6 Code du travail		Info CSE 10 octobre 2024 Rendu de l'avis 12 décembre 2024		Info CSE 9 octobre 2024 Rendu de l'avis 9 octobre 2024	
Avis du Comité Stratégique Groupe POLYLOGIS		4 ^{ème} trimestre 2024			1 ^{er} octobre 2024 26 novembre 2024	
Conseil des maires de l'agglomération 25 novembre 2024 Bureau communautaire 9 décembre 2024 Délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois sur : <ul style="list-style-type: none"> - Approbation du protocole de partenariat - Autorisation à personne dénommée pour signer le protocole - Désignation des représentants de la communauté d'agglomération dans le comité de gouvernance (Pacte d'actionnaires de référence) - Approbation du projet de statuts de la SAHLM et du nombre d'actions à souscrire à la constitution ; - Désignation du représentant aux conseils d'administration et aux assemblées générales de la SAHLM. Les projets de statuts et du pacte seront annexés au protocole				19 décembre 2024		
Délibération du conseil d'administration de l'OAH en vue de : <ul style="list-style-type: none"> - Approbation du protocole de partenariat stratégique - Autorisation du directeur général à signer le protocole 		Après l'avis du CSE 4 ^{ème} trimestre 2024	13 décembre 2024			



Etapas juridiques	Textes	Suggestion de dates	OPH OAH	Communauté agglomération Collectivité de rattachement de l'OPH	LogiRep et Scalès	SAHLM
Conseil d'administration de Scalès en vue de : - Approuver le protocole de partenariat stratégique - Lancer les démarches pour la constitution d'une SAHLM					4 octobre 2024 9 décembre 2024	
Conseil de surveillance de LogiRep en vue de : - Approuver le protocole de partenariat stratégique - Lancer les démarches pour la constitution d'une SAHLM		Après l'avis du CSE 4 ^{ème} trimestre 2024			25 octobre 2024 20 décembre 2024	
Saisine de l'Autorité de concurrence au titre du droit des concentrations et plus particulièrement de l'article L. 430-2 du Code de commerce.		Décembre 2024			X	
Signature du protocole de partenariat stratégique		Le 20 décembre 2024	X	X	X	
PHASE 3 : CONSTITUTION DE LA SAHLM <i>Préparation dès septembre 2024</i> <i>Objectif : obtention de l'agrément HLM premier trimestre 2025</i>						
<ul style="list-style-type: none"> - Identification des actionnaires fondateurs (minimum 2 actionnaires à la constitution) - Identification du montant du capital social (ingénierie financière en vue de l'opération de fusion-absorption avec l'OAH) - Identification du siège social - Ouverture d'un compte bancaire pour le dépôt des souscriptions - Elaboration des statuts de la SAHLM - Elaboration d'un pacte d'actionnaires de référence 		Rentrée 2024			X	
Directoire de LogiRep et Scalès sur : <ul style="list-style-type: none"> - l'approbation de la constitution de SAHLM - l'approbation des statuts - l'approbation du pacte d'actionnaires de référence avec la communauté d'agglomération - La désignation des représentants de LogiRep et Scalès au conseil d'administration de la SAHLM 		Rentrée 2024			Logirep 23 septembre 2024 Scalès : ---	
		fin 2024			X	



Etapas juridiques	Textes	Suggestion de dates	OPH OAH	Communauté agglomération Collectivité de rattachement de l'OPH	LogiRep et Scalis	SAHLM
Ouverture d'un compte bancaire Dépôt des fonds constituant le capital social de la SAHLM par chaque actionnaire Délivrance par l'établissement bancaire du certificat de dépôt des fonds						
Signature des statuts de la SAHLM par les actionnaires fondateurs		Décembre 2024			X	
Réunion des premiers administrateurs pour : - Opter pour la dissociation des fonctions de présidence du conseil d'administration et de direction générale - Désigner un président du conseil d'administration - <i>Le cas échéant</i> , désigner un vice-président du conseil d'administration - Désigner un directeur général - Délibérer en vue de solliciter l'agrément HLM	Art. L. 422-5 CCH	Décembre 2024				X
Dépôt des pièces du dossier au RCS du tribunal de commerce compétent pour solliciter l'immatriculation sous réserve de l'obtention de l'agrément HLM : - Les statuts signés - Le PV de réunion des premiers administrateurs - Les CNI en cours de validité et DNC signées de moins de trois mois des mandataires sociaux désignés - Un justificatif du siège social de la SAHLM - La liste de souscripteurs - La lettre d'acceptation du CAC - Le certificat de dépôt des fonds					X	X
Saisine du CRHH territorialement compétent pour émettre un avis sur la création d'un nouvel organisme HLM	Art. L.362-2 CCH	Décembre 2024			X	X
Transmission du dossier de demande d'agrément HLM à la DHUP contenant les pièces suivantes : - 1° Les statuts de la société (signés) - 2° La délibération des instances dirigeantes sollicitant l'agrément prévu à l'article L. 422-5 - 3° La dénomination du ou des actionnaires constituant l'actionnaire de référence, le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire constituant l'actionnaire de référence et, s'il en a été conclu un, le pacte d'actionnaire - 4° La dénomination des autres actionnaires de la société et le nombre d'actions détenues par chacun, ces actionnaires étant classés selon les catégories prévues au CCH lorsqu'ils sont connus	Arrêté du 10 janvier 2020 Art. R. 422-16 : délai trois mois pour délivrer l'agrément	Dès l'obtention de l'avis du CRHH			X	X



Etapas juridiques	Textes	Suggestion de dates	OPH OAH	Communauté agglomération Collectivité de rattachement de l'OPH	LogiRep et Scalix	SAHLM
<ul style="list-style-type: none"> - 5° La composition du conseil d'administration ou du conseil de surveillance et le procès-verbal de l'assemblée générale ayant désigné leurs membres - 6° Une copie de l'avis du CRHH compétent territorialement saisi par ses soins - 7° Le projet d'entreprise comprenant notamment le programme d'investissement, ainsi qu'une projection financière à dix ans. 						
Obtention de l'agrément HLM de la SAHLM Publication au Journal officiel		Mars 2025				
Naissance de la personne morale de la SAHLM						
PHASE 4 : FUSION-ABSORPTION OPH OAH / SAHLM <i>Au cours du second semestre 2025</i> <i>(sous réserve de la possibilité de procéder d'un point de vue comptable – la SAHLM étant constituée en mars 2025, elle n'aura pas eu d'exercice comptable)</i>						
CHANTIERS OPERATIONNELS DE LA FUSION						
		2025				
Chantier « Financier » (simulation de la composition du capital social de la SAHLM post-fusion...)			X		X	X
Chantier « Services informatiques ».			X		X	X
Chantier « Communication »			X		X	X
Chantier « Patrimoine » de l'OAH (réviser la base patrimoine, choix d'un notaire en charge du référencement cadastral, référencer les conventions de réservation, le PSP...)			X		X	X
Chantier « Marchés » de l'OAH (recensement des dates de fin marchés pour mise en perspective future)			X		X	X
Chantier « RH » (travail de comparatif des statuts individuels et collectifs des salariés et des fonctionnaires).			X		X	X
Le cas échéant, analyse de la situation des fonctionnaires de l'OAH			X		X	X
Contact avec les services du préfet de l'Yonne pour l'arrêté d'augmentation de capital de la SAHLM						X
Vérification dans le Plan de concertation locative de l'OAH s'il y est stipulé une consultation préalable obligatoire et le cas échéant l'intégrer dans le calendrier ci-après			OAH vérifie dans son PCL			
Conseil d'administration de l'OAH et de la SAHLM actant :						
<ul style="list-style-type: none"> - le principe du rapprochement des deux bailleurs sociaux et - le lancement des études du rapprochement de la SAHLM et de l'OAH ainsi que l'engagement des travaux nécessaires (dont saisine du Tribunal de Commerce compétent pour désignation d'un commissaire aux apports et à la fusion) 		Mars 2025	X			X
Désignation du commissaire à la fusion par le président du tribunal de commerce saisi par requête conjointe des deux organismes HLM	Art. L. 236-10 et R. 236-6 CCom.	Mars 2025	X			X
Le conseil d'administration de l'OPH aura préalablement arrêté les comptes de l'exercice clos au 31/12/2024. Sur cette base :		Mars 2025	X			



Etapes juridiques	Textes	Suggestion de dates	OPH OAH	Communauté agglomération Collectivité de rattachement de l'OPH	LogiRep et Scalis	SAHLM
- Arrêté de situation comptable intermédiaire de l'OAH - Projection comptable de la situation nette au 31 décembre 2025						
Information-consultation du CSE de l'OAH (la SAHLM n'aura pas de personnel) Il convient d'informer et consulter au préalable le CSE de l'opération et des mesures envisagées à l'égard des salariés et des fonctionnaires. Le délai pour rendre leur avis est d'un mois (deux mois en cas de saisine par le CSE d'un expert).		Mars 2025	X			
Établissement d'un projet de traité de fusion sur la base des comptes projetés de l'OAH et de la SAHLM au 31 décembre 2025.		Mars 2025	X			X
Avis des CSE de l'OAH		Avril ou mai 2025	X			
Conseil d'administration de l'OAH pour arrêter le projet de traité de fusion		Juin 2025	X			
Délibération du conseil communautaire sur : - l'approbation de la fusion - l'approbation des modalités juridiques et financières du projet de traité de fusion - saisine du CRHH pour avis sur la dissolution de l'OAH Le cas échéant prévoir aussi une délibération concernant les fonctionnaires de l'OAH		Juin 2025		X		
Conseil d'administration de la SAHLM pour arrêter le projet de traité de fusion et convocation de l'AGE en vue d'approuver le traité de fusion.	Art. R.236-1 CCom	Juin 2025				X
Signature du projet de traité de fusion	Art. R. 236-1 CCom	Juin 2025	X			X
CRHH pour avis sur la dissolution de l'OAH	art. R. 362-2 du CCH	Septembre 2025	X			
Communication du projet de fusion au commissaire à la fusion (« tous documents utiles »)	Art. L. 236-10 I. al. 2					X
Dépôt au Registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce compétent : - du projet de traité de fusion signé - de l'avis de fusion pour publication au BODACC. Points de vigilance : délais de publication au BODACC :	Art. L. 236-6 al. 2 Ccom. Art. R. 236-2 Ccom	A l'issue des conseils d'administration Au plus tard, 45 jours avant l'assemblée	X			X



Etapas juridiques	Textes	Suggestion de dates	OPH OAH	Communauté agglomération Collectivité de rattachement de l'OPH	LogiRep et Scalis	SAHLM
<p>(i) le délai entre le dépôt de l'avis de fusion au greffe et la publication au BODACC n'est pas maîtrisable puisque la transmission au BODACC est faite par le greffe directement. Selon les greffes, cela peut prendre plusieurs jours/semaines.</p> <p>(ii) L'avis de fusion transmis au greffe du tribunal est « recopié » par le greffe de sorte qu'il peut contenir des erreurs matérielles ou omissions de mentions obligatoires alors même que l'avis de fusion déposé au greffe est conforme. Il conviendra de bien relire les avis publiés et solliciter au besoin des publications rectificatives. Le code de commerce prévoit une alternative à la publication de l'avis de fusion : la publication sur les sites internet des sociétés de l'avis de fusion et du projet de traité signé.</p>		générale extraordinaire				
Publication ouvrant le délai d'opposition de 30 jours des créanciers	art. L. 236-14 et R. 236-8 Ccom	Au plus tôt, à l'issue du CA	X			X
<p>Mise à la disposition des actionnaires, au siège social, trente jours au moins avant la date de l'AGE de la SAHLM appelée à se prononcer sur le projet, les documents suivants pour chaque entité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet de fusion ; • Les rapports du commissaire à la fusion ; • Les comptes annuels approuvés par l'assemblée générale ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices de la société ; • Les rapports des commissaires aux comptes sur les trois dernières années ; 	art. R.236-3 Ccom.	Au plus tard, 30 jours avant l'assemblée générale extraordinaire de la SAHLM				X
Information par les actionnaires de la SAHLM de toute modification importante de l'actif et du passif entre la date du projet de fusion et la date de l'AGE, le cas échéant publication au BODACC.	art. L. 236-9 CCom R. 236-5-1 CCom	Au plus tard, 30 jours avant l'assemblée générale extraordinaire de la SAHLM				X
Envoi des convocations à l'AGE de la SAHLM	art. R. 225- 69 CCom					X
Dépôt du rapport sur l'évaluation des apports du commissaire à la fusion au greffe du RCS des deux organismes HLM		8 jours avant la l'AGE de la SAHLM	X			X
Tenue de l'AGE de la SAHLM :		Au plus tôt 45 jours après le CA SAHLM 31 décembre 2025				X



Etapes juridiques	Textes	Suggestion de dates	OPH OAH	Communauté agglomération Collectivité de rattachement de l'OPH	LogiRep et Scalis	SAHLM
- Pour approbation de la fusion et du traité de fusion et de l'augmentation de capital subséquente sous condition suspensive de l'autorisation du préfet de l'Yonne - Pour approbation des modifications statutaires.						
Transmission au fil de l'eau des pièces aux services du préfet pour leur permettre de préparer l'arrêté.		Dès la tenue de l'AGE pour compléter le dossier et laisser deux mois au préfet pour prononcer l'arrêté				X
Publication de l'arrêté du préfet de l'Yonne d'autorisation de l'augmentation de capital de la SAHLM		Au plus tard le 31 décembre 2025				X
Information des locataires des deux organismes HLM sur l'opération de fusion		Au plus tard le 31 décembre 2025	X			X
Date d'effet comptable et fiscale rétroactive au 1^{er} janvier 2025 Date d'effet juridique de la fusion au 31 décembre 2025		31 décembre 2025 à 23h59	X			X
2026						
Enregistrement du PV et du traité, Publication au JAL, Déclarations de régularité et de conformité, Dépôts au greffe, Déclaration modificative d'existence de la société absorbante, Lettres aux administrations fiscales et formalités en vue de rendre la transmission de biens opposable aux tiers	art. L.236-6 al.3 CCom.et R. 236-4 al. 1 CCom.	J + 30				X
Publications foncières (notaire)						X



Les Etapes de la constitution de l'Esh « AuxR Logis »

	Avis consultatif du CSE de l'OAH	Décembre 2024
	Décisions (protocole d'accords / statuts / pacte d'actionnaires)	Décembre 2024
	Signature du Protocole et annexes	20 décembre 2024
1	<p>Constitution de la SA AuxR_Logis (enregistrement au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capital social de 100 000 € - Nombre d'actions : 1000 ; valeur nominale/action = 100 € - Siège social : 12 avenue des Brichères – 89000 Auxerre - Premiers actionnaires : Logirep (83,5%) et Scalis (16,5%) 	Décembre 2024
	Consultation pour avis de l'Autorité de la concurrence	1 ^{er} trimestre 2025
	Avis consultatif du CRHH de Bourgogne-Franche-Comté	1 ^{er} trimestre 2025
2	Agrément SA HLM pour la SA AuxR_Logis	Maxi juin 2025
3	<p>Entrée de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois à hauteur de 49% dans le capital social de la SA d'HLM AuxR_Logis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cession d'actions : Logirep va céder à la Communauté de l'Agglomération de l'Auxerrois 490 actions de la SA d'HLM AuxR_Logis (soit 49% du capital social d'une valeur nominale totale de 49 000 €) 	Maxi juin 2025
	Décisions Agglomération de l'Auxerrois / OAH / Logirep / Scalis et SA d'HLM AuxR_Logis sur le traité de fusion	Juin 2025
	Fusion-absorption de l'OAH dans la SA d'HLM AuxR_Logis	Maxi fin décembre 2025
4	Fonctionnement (post fusion) de la SA d'HLM AuxR_Logis	1^{er} janvier 2026



AuxR_Logis
société anonyme
au capital social de 100.000 euros
12 avenue des Brichères – 89000 Auxerre
RCS Auxerre

STATUTS

Document de travail



ARTICLE 1 - Forme

Il est formé, entre les propriétaires des actions créées ci-après et de toutes celles qui le seraient ultérieurement, une société anonyme d'habitations à loyer modéré régie par les lois et règlements en vigueur, notamment par les dispositions du livre IV du code de la construction et de l'habitation ainsi que par les dispositions non contraires du code civil, du code de commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

La société a été constituée sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

La société continue d'exister sous son nouveau mode de gestion entre les propriétaires des actions existantes et de celles qui seraient créées ultérieurement.

Elle est régie par les lois et règlements en vigueur, notamment par les dispositions du livre IV du Code de la Construction et de l'habitation, les dispositions du Code Civil, les articles L 210-1 et suivants du Code de Commerce, et le décret n°67-236 du 23 mars 1967, ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2 - Dénomination

La dénomination de la société est :

AuxR_Logis
société anonyme d'habitations à loyer modéré

Dans tous les actes et documents émanant de la société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots « société anonyme à conseil d'administration » et de l'indication du montant du capital social.

ARTICLE 3 - Objet social

La société a pour objet :

1° En vue principalement de la location, de construire, d'acquérir, d'améliorer, d'aménager, d'assainir, de réparer et de gérer, dans les conditions prévues par les livres III et IV du code de la construction et de l'habitation, des habitations collectives ou individuelles avec leurs jardins, dépendances ou annexes et, éventuellement, lorsque ces habitations forment un ensemble, des locaux à usage commun ou des installations nécessaires à la vie économique et sociale de cet ensemble ;

2° De gérer les immeubles appartenant à d'autres organismes d'habitations à loyer modéré ;

3° De gérer les immeubles à usage principal d'habitation appartenant à l'Etat, à une collectivité territoriale ou à un groupement de collectivités territoriales, à une société d'économie mixte agréées en application de l'article L. 481-1, à des organismes à but non lucratif, à l'association agréée mentionnée à l'article L. 313-34 du code de la construction et de l'habitation ou aux sociétés civiles immobilières dont les parts sont détenues à au moins 99 % par cette association ;

4° De réaliser des missions d'accompagnement social destinées aux populations logées dans le patrimoine qu'elle gère ou, à titre de prestataire de services, pour les populations logées dans le patrimoine géré par d'autres organismes de logement social ;



5° De réaliser pour son compte ou pour le compte de tiers, avec l'accord de la ou des collectivités ou établissements publics intéressés, toutes les interventions foncières, les actions ou opérations d'aménagement, y compris les lotissements, prévues par le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation, sans que les dispositions de l'article L. 443-14 de ce dernier code soient applicables aux cessions d'immeubles rendues nécessaires par ces réalisations ;

6° En complément de son activité locative, de réaliser ou d'acquérir et d'améliorer des logements en vue de leur vente à des personnes physiques à titre de résidences principales, soit lorsqu'une offre satisfaisante de ces logements n'est pas assurée dans un îlot, un quartier ou une commune, soit à la demande de la collectivité territoriale dans le cadre d'une action ou d'une opération d'aménagement ou de la mise en œuvre des objectifs de renouvellement urbain et de mixité sociale prévus dans les contrats de ville. Ces logements sont destinés à des personnes physiques dont les ressources n'excèdent pas les plafonds fixés en application de l'article D. 443-34 du code de la construction et de l'habitation. Les prix de vente de ces immeubles respectent les maxima fixés en application du même article ;

7° D'assister, à titre de prestataire de services, des personnes physiques et des sociétés coopératives de construction ou sociétés civiles immobilières ayant pour objet la réalisation d'immeubles à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation destinés à des accédants dont les ressources n'excèdent pas les plafonds fixés en application de l'article D. 443-34 du code de la construction et de l'habitation ;

8° Après avoir souscrit ou acquis des parts d'une société civile immobilière ayant pour objet la réalisation d'immeubles à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation destinés à des accédants dont les ressources n'excèdent pas les plafonds fixés en application de l'article R. 443-34 du code de la construction et de l'habitation, d'être syndic de copropriété ou d'exercer les fonctions d'administrateur de biens de ces immeubles ;

9° De construire, acquérir, réaliser des travaux, gérer des immeubles à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation en vue de leur location-accession ;

10° De réaliser, pour le compte d'associations ou d'organismes agréés dans le domaine du logement social, des prestations de services pour des opérations ou des actions de nature à favoriser l'insertion sociale des personnes et la mixité urbaine et sociale des villes et des quartiers ;

11° De réaliser pour le compte d'autres organismes d'habitations à loyer modéré des prestations de services pour des missions entrant dans l'objet social et la compétence territoriale desdits organismes et de la société ;

12° D'être syndic de copropriété et administrateur de biens d'immeubles bâtis, construits ou acquis soit par elle, soit par un autre organisme d'habitations à loyer modéré, une collectivité territoriale, une société d'économie mixte ou un organisme sans but lucratif, l'association mentionnée à l'article L. 313-34 du code de la construction et de l'habitation précitée ou une des sociétés civiles immobilières dont les parts sont détenues à au moins 99 % par cette association ;

13° De vendre des ouvrages de bâtiment aux organismes visés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation et aux sociétés d'économie mixte ou de les acquérir auprès d'eux, par contrat de vente d'immeuble à construire prévu aux articles L. 261-1 et suivants du même code ;



14° De construire ou d'acquérir, d'aménager, d'entretenir, de gérer ou de donner en gestion à des personnes physiques ou morales des résidences hôtelières à vocation sociale prévues à l'article L. 631-11 du code de la construction et de l'habitation ;

15° D'acquérir des hôtels, meublés ou non, destinés à l'hébergement temporaire de personnes en difficulté et les donner en location à des organismes agréés par le préfet du département du lieu de situation de ces hôtels ;

16° D'intervenir comme prestataire de services de sociétés d'économie mixte pour la réalisation d'opérations d'aménagement, après y avoir été spécialement agréée dans les conditions de l'article R. 422-4 du code de la construction et de l'habitation ;

17° Avec l'accord du maire de la commune d'implantation et celui du préfet donnés dans les conditions fixées à l'article R. 442-23 du code de la construction et de l'habitation, de gérer, en qualité d'administrateur de biens, des logements situés dans des copropriétés connaissant des difficultés importantes de fonctionnement ou être syndic de ces copropriétés ;

18° Dans les copropriétés mentionnées au 17° ci-dessus qui font l'objet d'un plan de sauvegarde en application de l'article L. 615-1 du code de la construction et de l'habitation ou d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat prévue à l'article L. 303-1 du même code et dédiée aux copropriétés dégradées, d'acquérir des lots en vue de leur revente, d'y effectuer tous travaux et de les louer provisoirement. Les dispositions du 3° de l'article R. 421-2 du même code sont applicables aux conditions de revente et de location de ces lots ;

19° De réaliser des prestations de services pour le compte de syndicats de copropriétaires d'immeubles faisant l'objet d'un plan de sauvegarde en application de l'article L. 615-1 du code de la construction et de l'habitation ;

20° Avec l'accord du maire de la commune d'implantation, d'être syndic de copropriétés situées dans le périmètre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat mentionnée à l'article L. 303-1 du code de la construction et de l'habitation et qui satisfont aux caractéristiques de décence mentionnées à l'article L. 442-11 ;

21° De réaliser des prestations de services pour le compte de syndicats de copropriétaires d'immeubles situés dans le périmètre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat mentionnée à l'article L. 303-1 du code de la construction et de l'habitation ;

22° Avec l'accord du maire de la commune d'implantation, de gérer, en qualité d'administrateurs de biens et dans les conditions fixées par l'article L. 442-11 du code de la construction et de l'habitation, des logements situés dans le périmètre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat mentionnée à l'article L. 303-1 du même code ;

23° Avec l'accord du maire de la commune d'implantation, de gérer, en qualité d'administrateurs de biens et dans les conditions fixées par l'article L. 442-11 du code de la construction et de l'habitation, des logements appartenant à des personnes privées et vacants depuis plus d'un an ;

24° De réaliser des hébergements de loisirs à vocation sociale dans les conditions prévues aux articles L. 421-3 (6°) et R. 421-2 (2°) du code de la construction et de l'habitation ;

25° De se voir confier par convention la réalisation d'une opération de restructuration urbaine qui peut comprendre toutes opérations ou actions ou tous aménagements ou équipements de nature à favoriser une politique de développement social urbain telle que définie à l'article 1er de la loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville. La convention peut inclure des actions d'insertion professionnelle et sociale en faveur des



habitants des grands ensembles ou des quartiers d'habitat dégradé mentionnés au 3 de l'article 42 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

26° De prendre à bail des logements vacants pour les donner en sous-location à des personnes physiques dans les conditions fixées par les articles L. 444-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

27° De réaliser en vue de leur vente, dans les conditions prévues aux articles L. 261-1 à L. 261-22 du code de la construction et de l'habitation, à l'association agréée mentionnée à l'article L. 313-34 du code de la construction et de l'habitation (n° 2001-1275 du 28 décembre 2001) ou aux sociétés civiles immobilières dont les parts sont détenues à 99 % au moins par cette association, des immeubles à usage principal d'habitation destinés à la location ;

28° De participer, en application de l'article L. 424-2 du code de la construction et de l'habitation, à des actions de développement à caractère social d'intérêt direct pour les habitants des quartiers d'habitat social, dans le cadre des contrats de ville conclus en application de l'article 27 de la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ;

29° De réaliser des opérations de conception, réalisation, entretien ou maintenance d'équipements hospitaliers ou médico-sociaux pour les besoins d'un établissement public de santé dans les conditions fixées par l'article L. 6148-7 du code de la santé publique ;

30° De réaliser en vue de leur vente, dans les conditions prévues à l'article L. 261-3 du code de la construction et de l'habitation, pour le compte de personnes publiques ou privées, des immeubles à usage principal d'habitation dont elle peut provisoirement détenir l'usufruit selon les modalités définies aux articles L. 253-1 à L. 253-5 du même code ;

31° D'assurer la gérance des sociétés civiles immobilières d'accession progressive à la propriété régies par les articles L. 443-6-2 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

32° De réaliser des travaux, d'acquérir, de construire et de gérer des immeubles à usage d'habitation au profit des fonctionnaires de la police et de la gendarmerie nationales, des services départementaux d'incendie et de secours ou des services pénitentiaires, ainsi que les locaux accessoires à ces immeubles et les locaux nécessaires au fonctionnement des gendarmeries ;

33° De réaliser des prestations de services pour le compte de l'association agréée mentionnée à l'article L. 313-34 du code de la construction et de l'habitation (n° 2001-1275 du 28 décembre 2001) ou des sociétés civiles immobilières dont les parts sont détenues à 99 % au moins par cette association ;

34° D'être syndic de copropriété dans le cas prévu à l'article L. 443-15 du code de la construction et de l'habitation ;

35° De réaliser toutes opérations pour lesquelles les sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré sont ou seront habilitées par les textes législatifs s'y rapportant.

ARTICLE 4 - Compétence territoriale - Siège social

L'activité de la société s'exerce sur le territoire de la région où est situé son siège social. Elle peut également intervenir sur le territoire des départements limitrophes à cette région, après accord de la commune d'implantation de l'opération.



Par décision prise dans les conditions prévues par le Code de la Construction et de l'Habitation, le Ministre chargé du Logement peut étendre la compétence territoriale de la société

Le siège social est fixé à :

**12 avenue des Brichères
89000 AUXERRE**

Il pourra être transféré à l'intérieur de la région ou des régions où s'exerce la compétence de la société.

La décision de transférer le siège social de la société à l'intérieur du département où s'exerce la compétence de la société pourra être prise par simple délibération du conseil d'administration sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de transfert décidé conformément à la loi par le conseil d'administration, celui-ci est habilité à modifier les statuts en conséquence.

ARTICLE 5 - Durée

La durée de la société est fixée à QUATRE-VINGT DIX-NEUF ANS (99) à compter de son immatriculation au Registre du Commerce sauf prorogation ou dissolution anticipée.

ARTICLE 6 - Composition et modification du capital social

Le capital social de la société est composé de 1.000 **actions** nominatives de **100 € (cent euros)** chacune, entièrement libérées.

Soit : 100.000 **Euros**

Toute augmentation du capital social de la société nécessite l'accord du préfet du département où est situé le siège social de la société.

Après acquittement des charges de toute nature, y compris tous amortissements et provisions, ainsi que le prélèvement au profit du fonds de réserve légale ou d'autres réserves dont la constitution est imposée par la réglementation propre aux sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré et la répartition éventuelle de dividendes dans les conditions définies à la clause 20 des présents statuts, le surplus éventuel forme une réserve spéciale destinée à assurer le développement de l'activité de la société et à parer aux éventualités.

Conformément à l'art. L. 423-5 du code de la construction et de l'habitation et sous réserve des exceptions prévues par cet article, les réserves, les bénéfices ou les primes d'émission ne peuvent être incorporés au capital.

Les réductions de capital doivent être effectuées dans le respect des dispositions de l'article L. 423-5 du code de la construction et de l'habitation.

La société ne peut procéder à l'amortissement de son capital.

ARTICLE 7 - Cession d'actions



1. Le prix de cession des actions ne peut dépasser celui qui est fixé en application de l'article L. 423-4 du code de la construction et de l'habitation, sauf dérogation accordée dans les conditions prévues par cet article ;

2. Chaque communauté de communes de plus de 50.000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15.000 habitants, communauté urbaine, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, département ou région sur le territoire duquel ou de laquelle la société possède des logements ou des logements foyers, lorsqu'il ou elle n'est pas actionnaire de la société, est en droit d'acquérir une action de l'actionnaire de référence.

L'acquisition se fait au prix symbolique de dix centimes d'euro.

La cession est consentie par l'actionnaire de référence ou l'un quelconque des actionnaires le constituant dans les quinze jours de la demande faite par l'établissement public, le département ou la région au président du conseil d'administration ou du conseil de surveillance de la société ;

3. Tout représentant des locataires qui n'est pas actionnaire acquiert une action de l'actionnaire de référence. Dans les huit jours suivant la proclamation du résultat des élections ou de la cessation des fonctions en cours de mandat du représentant des locataires auquel il succède, l'acquisition de cette action lui est proposée au prix symbolique de dix centimes d'euro par l'actionnaire de référence ou l'un des actionnaires qui le constituent ;

4. Sauf en cas de cession mentionnée au 2 ou au 3, ainsi qu'en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou un descendant, le transfert d'actions à un tiers non actionnaire de la société, à quelque titre que ce soit, doit être autorisé par le conseil d'administration qui n'est pas tenu de faire connaître les motifs de son agrément ou de son refus.

Le refus d'agrément peut résulter soit d'une décision expresse, soit d'un défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de la demande.

En cas de refus d'agrément, le conseil d'administration est tenu, dans un délai de trois mois à compter de son refus, de faire acquérir les actions soit par un actionnaire, soit par une ou plusieurs personnes qu'il aura lui-même désignée(s) ou agréé(s). Dans ce cas, le prix ne peut être inférieur à celui de la cession non autorisée. Si à l'expiration du délai susmentionné, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné, sauf prolongation de ce délai par décision de justice à la demande de la société ;

5. Tout actionnaire mentionné au 4° du I de l'article L. 422-2-1 du code de la construction et de l'habitation qui entend céder tout ou partie de ses actions peut demander leur rachat, à un prix qu'il propose et qui est au plus égal à celui résultant de l'application de l'article L. 423-4 du même code, par l'actionnaire de référence ou l'un des actionnaires qui le constituent. Celui-ci, à défaut de faire acquérir les actions soit par un autre actionnaire soit par une ou plusieurs personnes qu'il aura désignée(s), est tenu d'acquérir lui-même les actions, dans le délai de trois mois à compter de la réception de la demande.

A défaut d'accord amiable sur le prix des actions à l'expiration du délai de trois mois mentionné à l'alinéa précédent, le juge fixe ce prix et prononce si nécessaire le transfert de propriété.

ARTICLE 8 - Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de six à dix-huit administrateurs.



La société est administrée par un conseil d'administration, dans les conditions prévues à la sous-section 1 de la section 2 du chapitre V du titre II du livre II du code de commerce.

Le conseil d'administration comprend trois administrateurs nommés sur proposition des établissements publics et collectivités territoriales mentionnés au 2° du I de l'article L. 422-2-1 du code de la construction et de l'habitation. Les trois actionnaires représentant les locataires et élus par ces derniers dans les conditions fixées au 3° du I du même article sont administrateurs.

Les administrateurs sont nommés pour trois ans, à l'exception des membres du conseil représentants des locataires qui sont élus pour une durée de quatre ans. La durée de leur mandat est calculée conformément à la réglementation en vigueur.

Les membres sortants sont toujours rééligibles.

Une personne morale peut être nommée administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent. Lorsqu'elle le révoque, elle est tenue de pourvoir sans délai à son remplacement.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, par décès ou démission, les membres restants peuvent pourvoir au remplacement provisoire par des nominations valables jusqu'à ratification par la prochaine Assemblée Générale.

Si le nombre d'administrateurs est devenu inférieur à six, l'assemblée générale ordinaire est convoquée immédiatement pour compléter l'effectif du conseil.

A défaut de ratification par l'assemblée générale des désignations à titre provisoire faites par le conseil d'administration, les délibérations prises et les actes accomplis entre-temps par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Les fonctions du nouveau membre cessent à l'époque où auraient cessé celles du membre qu'il remplace.

ARTICLE 9 - Conditions mises à l'exercice des fonctions d'administrateur

Chaque administrateur doit être propriétaire, en son nom personnel, d'une action au moins.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

Si cette proportion venait à être dépassée, l'administrateur le plus âgé serait réputé démissionnaire d'office, avec effet à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'approbation des comptes.

Les personnes qui assurent la représentation d'un département ou d'une commune au conseil d'administration ainsi que les représentants des locataires ne sont pas soumis aux limites d'âge prévues à l'alinéa précédent.

Il n'est pas tenu compte de ces personnes pour le calcul du nombre des administrateurs qui, en vertu des présents statuts, peuvent demeurer en fonction au-delà de la limite d'âge.



ARTICLE 10 - Situation des administrateurs

Le mandat des membres du conseil d'administration est exercé à titre gratuit dans les conditions prévues à l'article R.421-10 du Code de la construction et de l'habitation.

Toutefois le conseil d'administration de l'organisme alloue aux membres du conseil visés à l'article L.423-13 une indemnité forfaitaire destinée à compenser la diminution de leur rémunération du fait de leur participation aux séances du conseil d'administration.

Il peut également allouer une indemnité de même nature à l'occasion de la participation des membres aux réunions du bureau ou des commissions de la société.

Le conseil d'administration peut également décider le remboursement des frais de déplacement des membres du conseil.

Le montant maximum de ces indemnités ainsi que le mode de calcul des frais de déplacement est fixé par arrêté du ministre chargé de la construction et de l'habitation et du ministre chargé du budget.

Les membres du conseil d'administration fonctionnaires ou agents de l'Etat bénéficient du régime des autorisations d'absence.

Le conseil d'administration peut en outre décider de la prise en charge des coûts de formation des membres du conseil en vue de l'exercice de leur mission, dans la limite de trois jours de formation par an et par membres du conseil.

ARTICLE 11 - Présidence et Vice-Présidence du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit parmi ses membres statuant à la majorité un Président et un Vice-Président, personnes physiques, issus des membres de l'actionnariat de référence. Pour le premier mandat, le Président est issu de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois et le Vice-Président des autres membres de l'actionnariat de référence.

Il fixe la durée de leurs fonctions qui ne peut excéder la durée de leur mandat de membre de conseil d'administration.

Ils sont rééligibles.

Le conseil peut, à tout moment, retirer au Président et au Vice-Président leurs fonctions.

Le Président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En cas d'empêchement temporaire, ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est révocable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Le conseil peut désigner, en outre, un vice-président choisi parmi les administrateurs. Il fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder la durée de son mandat d'administrateur.



En cas d'absence du Président ou de l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président, le vice-président, s'il en a été désigné un, préside la réunion du conseil d'administration.

A défaut de désignation d'un vice-président, ou en son absence, le conseil est présidé par l'administrateur, représentant les actionnaires, le plus âgé.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

La limite d'âge du Président du conseil d'administration est fixée à 75 ans. Lorsque qu'il atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office avec effet à l'issue de la première Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes.

Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables à l'administrateur délégué dans les fonctions de Président.

ARTICLE 12 - Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président du conseil ou du Vice-Président du conseil dans les fonctions de Président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé et assister aux réunions.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu des deux alinéas précédents. ;

Le conseil peut inviter aux réunions du conseil des personnes extérieures à la société, désignées par le vocable « personne qualifiée ».

La présence de la moitié des membres au moins est nécessaire pour la validité des délibérations du conseil d'administration.

Un administrateur peut donner, par lettre, télécopie ou par courrier électronique, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil d'administration.

Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent.

Les dispositions des deux alinéas précédents sont applicables au représentant permanent d'une personne morale administrateur.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Il est tenu au siège social un registre de présence qui est signé par tous les administrateurs participant à chaque séance du conseil d'administration.



Les membres du conseil d'administration, ainsi que toutes les personnes appelées à assister aux réunions du conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du conseil.

Chaque administrateur reçoit du Président toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par le Président toutes les informations qu'il estime utiles.

ARTICLE 13 - Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

ARTICLE 14 - Direction Générale

La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Aux conditions de quorum et de majorité habituels, le conseil d'administration doit choisir entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au premier alinéa. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans des conditions définies par décret en conseil d'Etat.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le Président du conseil d'administration, les dispositions relatives au Directeur Général lui sont applicables.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

Le Directeur Général est nommé pour une durée de trois ans renouvelable, par le conseil d'administration. Il est révocable par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages intérêts. Lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du conseil d'administration la révocation n'a pas à être motivée.



La limite d'âge du Directeur Général est fixée à 70 ans. Lorsque le Directeur Général atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office avec effet à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'approbation des comptes.

ARTICLE 15 - Direction Générale déléguée

Sur proposition du Directeur Général, le conseil d'administration peut nommer au plus trois personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général délégué.

En accord avec le Directeur Général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La limite d'âge d'un Directeur Général délégué est fixée à 70 ans. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office avec effet à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'approbation des comptes.

ARTICLE 16 - Commissaires aux comptes

Un ou plusieurs Commissaires aux Comptes titulaires sont nommés par l'Assemblée générale et exercent leur mission de contrôle conformément à la loi.

Lorsque le ou les Commissaires aux comptes titulaires sont une personne physique ou une société unipersonnelle, un ou plusieurs Commissaires aux Comptes suppléants sont nommés, qui sont appelés à remplacer le ou les Commissaires aux Comptes titulaires en cas d'empêchement, de refus, de démission ou de décès.

Les Commissaires aux Comptes sont élus pour six exercices et sont rééligibles.

ARTICLE 17 - Représentation aux assemblées

Tout actionnaire peut exprimer son vote selon toutes les modalités prévues par la loi :

- tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales personnellement ou par mandataire,
- il peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la loi.

ARTICLE 18 - Réunions des assemblées

L'Assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

A défaut, elle peut être également convoquée :

- 1°) Par les Commissaires aux Comptes,
- 2°) Par un mandataire, désigné en justice, à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social,



3°) Par les liquidateurs.

Les Assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu des départements sur lesquels la société dispose d'une compétence territoriale.

ARTICLE 19 -Ordre du jour des assemblées

L'ordre du jour est fixé par le conseil d'administration ou par les Commissaires aux Comptes si la convocation est faite par eux ou par l'ordonnance de référé du Président du Tribunal de Commerce intervenant quand il y a lieu.

L'Assemblée ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour, sans préjudice de son droit de révoquer, en toutes circonstances, un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Les propositions à soumettre aux Assemblées Générales doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec avis de réception, vingt-cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée réunie sur première convocation, accompagnée du texte des projets de résolution, lequel peut être assorti d'un bref exposé des motifs.

Ces propositions ne sont recevables que d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital.

ARTICLE 20 - Convocation des assemblées

Les réunions se tiennent au siège social ou à tout autre endroit choisi par le conseil d'administration dans la ville où se trouve le siège social, ou en tout autre lieu des départements sur lesquels la société dispose d'une compétence territoriale.

Les convocations sont faites soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre recommandée ou par lettre simple adressée à chaque actionnaire, dans les délais suivants :

- quinze jours au moins avant la réunion pour les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires réunies sur première convocation ;
- six jours au moins sur convocation suivante ; en ce cas, l'avis donné en la même forme, rappelle la date de la première convocation.

Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire prorogée à défaut de quorum, dans les conditions de la loi sur les sociétés Commerciales.

Toutefois, par dérogation aux dispositions ci-dessus, les Assemblées de toute nature peuvent être réunies sans délai si tous les associés sont présents ou dûment représentés.

A toute formule de procuration ou de vote par correspondance adressée aux actionnaires par la société, ou par le mandataire qu'elle désigne à cet effet, doivent être joints les pièces, documents et indications visés par la loi ou les règlements.

Les lettres ou avis de convocation indiquent avec précision l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil d'administration, conformément aux prescriptions législatives ou réglementaires, doit adresser ou mettre à la disposition des actionnaires les documents nécessaires pour permettre à



ceux-ci de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche des affaires de la société.

ARTICLE 21 - Bureau des assemblées

Les Assemblées Générales sont présidées par le Président du conseil d'administration, à son défaut par un autre membre du conseil d'administration désigné par le conseil ou à défaut par un membre de l'Assemblée désigné par celle-ci.

Les deux plus forts actionnaires acceptants remplissent les fonctions de scrutateurs.

Chaque Assemblée Générale désigne un secrétaire de séance qui peut ne pas être actionnaire.

En cas de convocation par les Commissaires aux Comptes ou par un mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée.

A chaque Assemblée est tenue une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

ARTICLE 22 - Assemblées Générales Ordinaires

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes décisions excédant les pouvoirs du conseil d'administration et qui n'ont pas pour objet de modifier les statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

ARTICLE 23 - Assemblées Générales extraordinaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts, à l'exception des clauses types dont la teneur est imposée par décret à la société. En cas de modification de ces clauses types par décret, l'Assemblée Générale Extraordinaire sera tenue de mettre les statuts de la société en conformité avec les nouvelles clauses types.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart, et sur deuxième convocation le cinquième des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.



ARTICLE 24 - Droit de communication des actionnaires

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi et la réglementation en vigueur, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le fonctionnement de la société.

ARTICLE 25 - Participation aux assemblées et répartition des voix

Dans les assemblées générales de la société, le nombre total des voix dont disposent les actionnaires est égal à **dix fois le nombre des actions** de la société, soit **[X] voix**.

Un actionnaire dispose dans les assemblées générales d'un nombre de voix déterminé conformément à l'article R. 422-1-1 du code de la construction et de l'habitation.

Sous réserve du dernier alinéa du III de cet article, le nombre de voix attribuées à la catégorie des communautés de communes de plus de 50.000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15.000 habitants, communautés urbaines, communautés d'agglomération, syndicats d'agglomération nouvelle, départements et régions sur le territoire desquels la société possède des logements et logements foyers et qui n'ont pas la qualité d'actionnaire de référence, est fixé à 23,33 % + 1 voix.

Sous la même réserve, le nombre de voix attribuées à la catégorie des représentants des locataires est fixé à 10 % des voix.

La somme des nombres de voix attribuées à ces deux catégories est égale au tiers des voix plus une, arrondi le cas échéant à l'entier supérieur.

Le droit de participer à une assemblée générale est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société au plus tard deux jours avant la date de cette assemblée.

ARTICLE 26 - Année sociale

L'année sociale de la société débute le 1er janvier et finit le 31 décembre. Par exception, le premier exercice social comprendra le temps écoulé depuis l'immatriculation au RCS jusqu'au 31 décembre 2025.

Documents Comptables – Inventaire

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales conformément aux lois et usages du commerce et aux textes propres aux sociétés Anonymes d'habitations à loyer modéré.

A la clôture de chaque exercice, le Directoire dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que les comptes annuels et établit un Rapport de Gestion contenant les indications fixées par la loi et la réglementation.

Tous ces documents sont mis à la disposition des Commissaires aux Comptes dans les conditions légales et réglementaires et font l'objet de communications prévues par la loi et la réglementation.



Documents transmis à l'administration

Dans le mois suivant celui au cours duquel s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, la société adresse au Préfet du département du siège, à la Caisse des Dépôts et Consignations et au Ministre chargé du Logement, l'ensemble des documents comptables et les rapports présentés à l'Assemblée des actionnaires ainsi que le compte-rendu de celle-ci.

ARTICLE 27 - Avances

La société ne peut consentir des avances à une société d'habitations à loyer modéré que si elle en détient au moins 5% du capital et après y avoir été autorisée par le ministre chargé de l'économie et le ministre chargé du logement.

Ces avances sont rémunérées sans que le taux appliqué puisse excéder le taux d'intérêt servi au détenteur d'un premier livret de caisse d'épargne, majoré de 1,5 point.

ARTICLE 28 - Résultat de l'exercice

Lorsque la société a réalisé un bénéfice distribuable au sens de l'article L. 232-11 du Code du commerce, il ne peut être distribué un dividende supérieur à un pourcentage de la valeur nominale des actions égal ou inférieur au taux d'intérêt servi au détenteur d'un premier livret d'une caisse d'épargne au 31 décembre de l'année précédente, majoré de 1,5 point.

ARTICLE 29 - Attribution de l'actif

Lors de l'expiration de la société, ou en cas de dissolution anticipée, l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur la liquidation ne pourra, après paiement du passif et remboursement du capital, attribuer la portion d'actif qui excéderait la moitié du capital social que dans les conditions prévues par le code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE 30 - Transmission des statuts

Les statuts de la société sont transmis au préfet du département du siège de la société après chaque modification.

ARTICLE 31 - Commission d'attribution

La (ou les) commission(s) d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements prévue(s) en application de l'article L. 441-2 du code de la construction et de l'habitation est (sont) constituée(s) et fonctionne(nt) conformément aux articles R. 422-2 et R. 441-9 du même code.

ARTICLE 32 - Comitologie

Le comité d'investissement et d'engagement local

Le comité d'investissement et d'engagement local est chargé d'examiner tout projet d'investissement des opérations présentées au conseil d'administration de la société.



Ce comité se réunit aussi souvent que nécessaire.

Le rôle de ce comité est de présenter un rapport au conseil d'administration sur les projets d'investissement qu'il aura examiné en donnant son avis à titre consultatif.

ARTICLE 33 - Représentation des locataires

La représentation des locataires aux assemblées générales et au conseil d'administration de la société est assurée dans les conditions définies aux articles L. 422-2-1, R 422-1-1 et R. 422-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE 34 - Pacte d'actionnaires

Tout pacte d'actionnaire ayant pour effet de constituer l'actionnaire de référence au sens de l'article L. 422-2-1 du code de la construction et de l'habitation est, dès sa conclusion, communiqué par le représentant légal de la société à chacun des actionnaires ainsi qu'au préfet de la région dans laquelle celle-ci a son siège. Il en est de même des avenants à ce pacte.

Les actionnaires et le préfet sont informés dans les mêmes formes de la rupture du pacte et de toute modification de la composition du capital ayant un effet sur l'actionnaire de référence.

Fait à Auxerre.

Le _____

Scalis
LogiRep



Entre

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

Et

LogiRep

Et

Scalis

PACTE D'ACTIONNAIRES DE REFERENCE

SA HLM AuxR_Logis

Document de travail



PACTE D'ACTIONNARIAT DE REFERENCE

Entre les soussignés :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS, représentée par son Président Monsieur Crescent MARAULT, dûment habilité aux termes d'une délibération de son assemblée délibérante du 27 juin 2024 et du 19 décembre 2024,

Ci-après désignée « **LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS** »

ET

LogiRep, société anonyme d'habitations à loyer modéré au capital de 105 138 624 euros, dont le siège social est situé 127 rue Gambetta à SURESNES (92150), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 393 542 428 représentée par Madame Karine JULIEN-ELKAIM, présidente du directoire, dûment autorisée par délibération du Directoire du 23 septembre 2024 et du Conseil de surveillance du 25 octobre 2024,

Ci-après désignée « **LogiRep** »

Scalis, société anonyme d'habitations à loyer modéré au capital de 11 511 776 euros, dont le siège social est situé 14-16 rue Saint-Luc, 36000 Châteauroux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Châteauroux sous le numéro 815 620 463 représentée par Madame Karine JULIEN-ELKAIM ayant reçu pouvoirs de Madame Virginie CORBERAND, sa Directrice Générale, dûment autorisée par délibération du Conseil d'administration du 9 décembre 2024,

Ci-après désignée « **Scalis** »

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS, LogiRep et Scalis étant ci-après désignés ensemble les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

ci-après dénommés ensemble « **les Actionnaires de référence** »,



IL A ETE TOUT D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIIT :

La nouvelle société AuxR_Logis (ci-après « la **Société** ») est une ESH implantée dans la région Bourgogne Franche Comté constituée en 2024 et agréée par arrêté ministériel du **XXX** sur le territoire de la région précitée.

La Société gère plus de 6.000 logements locatifs sociaux issus du patrimoine de l'OPH Office Auxerrois de l'Habitat suite à la fusion-absorption intervenue entre les deux organismes d'habitations à loyer par application de l'article L. 411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation.

L'article L. 422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation issu de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine n° 2003-710 du 1er août 2003, prévoit la constitution d'un actionnaire de référence détenant la majorité du capital.

Aux termes de cet article, l'actionnaire de référence peut être constitué d'un groupe de deux ou trois actionnaires, liés entre eux par un pacte emportant les effets prévus à l'article 1134 du Code civil et s'exprimant d'une seule voix dans les assemblées générales de la Société.

C'est dans ce cadre que les Parties se sont rapprochées afin d'organiser leurs relations au sein de la Société et qu'elles ont décidé de conclure le présent pacte d'actionnaires (le « **Pacte** ») afin de constituer l'actionnariat de référence de la Société et de définir leurs droits et obligations en leur qualité d'actionnaires de référence de la Société.

Les dispositions du Pacte devront permettre à la Société de faire partie du groupe POLYLOGIS, groupe d'organismes de logement social au sens de l'article L. 423-1 du Code de la construction et de l'habitation.



Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1. Définition - Interprétation

1.1 Définitions

Les termes ci-après mentionnés utilisés dans le Pacte auront le sens résultant des définitions ci-dessous :

« Actionnariat de référence » : désigne les Parties signataires du Pacte ;

« Actionnaires » : désigne l'ensemble des actionnaires de la Société ;

« Cessions libres » : a le sens qui lui est conféré à l'article 4.2 ;

« CCH » : désigne le Code de la construction et de l'habitation ;

« Désaccord » : désigne une mésentente persistante entre les Actionnaires de référence sur l'exécution pour laquelle aucune solution amiable n'a été trouvée.

« Cession » ou « Céder » : désigne les transmissions de Titres à titre gratuit ou onéreux, sous quelque forme qu'elles interviennent ;

« Pacte » : désigne le présent pacte conclu ce jour par les Parties et tel qu'il sera éventuellement modifié ou complété par voie d'avenant signé par chacune des Parties.

« Parties » : a le sens qui lui est conféré dans les comparutions du Pacte.

« Tiers » : désigne toute personne physique ou morale, non-actionnaire de la Société.

« Titres » : désigne tout titre de capital, et notamment toute action, ou éventuellement tout instrument financier donnant accès au capital de la Société ;

1.2 Interprétation

Les définitions ci-dessus s'appliquent aux mots du Pacte identifiés par une majuscule et s'appliquent de la même manière que le mot défini soit au pluriel ou au singulier. Les titres des articles du Pacte ne sont fournis que par commodité et n'affectent pas l'interprétation dudit Pacte.

Article 2. Actionnariat de référence

Par les présentes, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, LogiRep et Scalis se déclarent ensemble actionnaires de référence de la Société au sens de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation et ce, pour la durée du présent Pacte, étant précisé que trois actionnaires détiennent respectivement les pourcentages de capital de la Société suivants au jour de la signature des présentes :

- la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois : 49 % du capital de la Société



- LogiRep : 34,5 % du capital de la Société
 - Scalis : 16,5 % du capital de la Société
- Soit un total de 51 % du capital social, ensemble.

(Annexe 1)

Article 3. Objet

L'objet du Pacte est de définir les droits et obligations des Parties et les termes et conditions qu'elles acceptent de respecter pendant la durée du Pacte en vue de la poursuite de leurs objectifs communs en qualité d'actionnaires de référence au sein de la Société.

Le Pacte a ainsi pour objet d'organiser entre les Parties :

- la répartition du capital de la Société,
- les opérations sur les Titres de la Société,
- la représentation des Parties dans les organes d'administration et de direction de la Société,
- les recherches d'un consensus sur les décisions stratégiques de la Société qui influent sur le développement, le fonctionnement et les activités de la Société,
- les conditions de mise en œuvre du vote commun au sein des assemblées générales de la Société,
- les modalités de résolution des litiges pouvant survenir entre les Parties.

Article 4. Opérations sur les Titres de la Société

4.1 - Inaliénabilité des Titres

Pour constituer l'Actionnariat de référence au sens de l'article L. 422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation, les Parties doivent détenir entre elles la majorité du capital social de la Société.

En conséquence, toute Cession de Titres de la Société par les Parties, et ce quelle que soit la forme de la Cession envisagée, que ce soit directement ou indirectement au profit de Tiers ou Actionnaires de la Société, est interdite.

Cette inaliénabilité des Titres vaudra pour toute la durée du Pacte.

De même, pendant la durée du Pacte, les Parties s'engagent à ne pas donner en nantissement les Titres qu'elles détiennent dans le capital de la Société en garantie d'un engagement qu'elles auraient contracté.

Toute Cession opérée en violation de la présente clause serait nulle.

Toutefois, les Parties conviennent qu'il pourra être dérogé d'un commun accord par voie d'accord spécifique aux stipulations du présent article, dans la mesure où l'actionnariat de référence de la Société ne serait pas modifié.

4.2 - Exclusions



Sont exclues du champ d'application des dispositions prévues à l'article 4.1 mais feront l'objet d'une information préalable des Actionnaires, les Cessions, à toute personne désignée en qualité d'administrateur de la Société, du nombre de Titres requis par les statuts pour l'exercice de cette fonction.

Sont également exclues du champ d'application des dispositions prévues à l'article 4.1, les Cessions réalisées par l'une des Parties au profit des catégories 2 et 3 des Actionnaires de la Société afin d'assurer leur représentativité conformément aux dispositions du Code de construction et de l'habitation.

Ces exclusions sont ci-après désignées les Cessions libres.

4.3 Rachat d'actions auprès d'autres actionnaires

Il est rappelé que tout actionnaire visé au 4° de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation puisse solliciter le rachat de ses actions par l'actionnariat de référence, en application du 5 de l'article 6 des statuts-types des sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré.

LogiRep interviendra donc pour répondre à toute demande de rachat sollicitée par un actionnaire visé au 4° de l'article L.422-2-1 du CCH.

Les Parties s'informeront mutuellement dans les trente (30) jours de toute opération d'acquisition par l'une d'elles de toute action ou de tout droit donnant accès au capital social, notamment en cas de rachat d'actions de représentants des locataires qui viendraient à cesser leurs fonctions, de collectivités souhaitant quitter la catégorie définie au 2° de l'article L.422-2-1 du CCH ou d'actionnaires de la catégorie visée au 4° de l'article L.422-2-1 du CCH.

Article 5. Administration et direction de la Société

5.1 – Conseil d'administration

Les Parties conviennent que le Conseil d'administration de la Société comprendra dix-huit (18) administrateurs, étant précisé que trois (3) sièges sont réservés à la représentation de la catégorie 2 et que trois (3) sièges sont réservés à la représentation de la catégorie 3 des actionnaires de la Société.

Les Parties conviennent de répartir conformément aux statuts ainsi qu'il suit les douze (12) autres sièges réservés aux catégories 1 et 4 de la manière suivante :

- cinq postes seront réservés à la communauté d'agglomération de l'Auxerrois ;
- sept postes seront réservés à LogiRep et Scalis.

Les Parties s'engagent à voter en faveur des candidats proposés par les autres Parties dans l'ordre de présentation des candidats en cas de candidature multiple pour un même siège.

Le Président du Conseil d'administration sera désigné parmi les candidats proposés par le Comité de gouvernance. Par exception, le premier président du conseil



d'administration de la Société est proposé par la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Le Vice-président du Conseil d'administration s'il en est élu un, sera désigné parmi les candidats proposés par le Comité de gouvernance. Par exception, le premier vice-président du conseil d'administration de la Société est proposé par LogiRep et Scalis.

Les Parties conviennent et agiront de sorte que le conseil d'administration se réunisse à chaque fois que cela est nécessaire.

Les Parties s'engagent à veiller à ce que le rythme des séances du conseil d'administration demeure directement lié à l'activité opérationnelle de la Société et aux décisions à prendre en vue d'assurer une parfaite connaissance et une totale transparence auprès des administrateurs avec, notamment, un suivi régulier du budget, de la gestion locative, de la production et des engagements de la Société.

5.2 - Le comité d'investissement et d'engagement

Les Parties conviennent de constituer un comité d'investissement et d'engagement local chargé d'examiner tout projet d'investissement des opérations présentées au conseil d'administration.

Ce comité se réunit aussi souvent que nécessaire.

Le rôle de ce comité est de présenter un rapport au conseil d'administration sur les projets d'investissement qu'il aura examiné en donnant son avis à titre consultatif.

5.3 – Directeur Général et Directeur Général délégué de la Société

Le Directeur Général et éventuellement le Directeur Général Délégué sont proposés après concertation au sein du Comité de gouvernance conformément à l'article 6.3.

5.4 – Commissions

Les Parties conviennent de se concerter dans le cadre du Comité de gouvernance pour proposer au conseil d'administration les candidats qu'elles souhaiteraient présenter aux commissions réglementaires ou pour la constitution de toute autre commission. Dans ce dernier cas, les Parties devront définir la mission et la composition de la commission proposée. Les Parties conviennent d'organiser la création d'un comité d'investissement et d'engagement local, afin d'assister et de préparer les travaux du conseil d'administration.



Article 6. Gestionnaire du pacte

Les Parties désignent LogiRep, en qualité de Gestionnaire du Pacte avec pour mission de veiller à l'exécution des obligations qu'il comporte et plus particulièrement au respect des conditions relatives à :

- l'expression du vote unique de l'Actionnariat de référence dans les assemblées générales d'actionnaires ;
- la tenue du Comité de gouvernance et le suivi des orientations pris par celui-ci ;
- la saisine du médiateur.

Le Gestionnaire du Pacte s'engage en outre à veiller à ce que chacune des Parties bénéficie individuellement des droits de communication et d'information, réservés par la Loi ou les statuts à tous les Actionnaires de la Société.

Article 7. Comité de gouvernance

7.1. Composition et réunions du Comité de gouvernance

Les Parties conviennent d'instituer un Comité de gouvernance composé de représentants de chacune de ces Parties, selon la répartition suivante :

- trois représentants pour la communauté d'agglomération de l'Auxerrois dont le président de la communauté d'agglomération et deux représentants issus du conseil communautaire ;
- trois représentants pour LogiRep et Scalis.

La nomination des représentants est portée à la connaissance du Gestionnaire du pacte, qui en informe chacune des Parties.

Le Comité de gouvernance ne délibère qu'en présence d'au moins un représentant de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois et un représentant du groupe Polylogis. En cas d'empêchement d'un représentant de l'une des Parties, celui-ci peut donner pouvoir à l'un des autres représentants.

Le représentant de chacune des Parties pourra se faire accompagner de deux personnes lors des réunions du Comité de gouvernance, lesquelles auront un simple avis consultatif.

Les réunions du Comité de gouvernance ont lieu aussi souvent que nécessaire.

Elles pourront avoir lieu avant chaque réunion du conseil d'administration et avant la réunion de l'assemblée générale de la Société.

Le Comité de gouvernance est convoqué par le Gestionnaire du Pacte qui, s'il n'est pas déjà représentant d'une Partie, peut assister aux réunions du Comité de gouvernance. En cas de défaillance du Gestionnaire du Pacte, toute Partie dispose du droit de réunir le Comité de gouvernance.



Chaque membre du Comité de gouvernance est convoqué par tous moyens au moins trois (3) jours avant la date de ladite réunion.

Le Comité de gouvernance peut se réunir par visioconférence ou conférence téléphonique.

Par ailleurs, en fonction de la nature des questions à traiter et/ou de l'urgence, les membres du Comité de gouvernance peuvent également être valablement consultés par écrit (Visioconférence, courriel ou télécopie) à l'initiative du Gestionnaire du Pacte si chacun des signataires participent à cette consultation, selon les mêmes moyens.

Les réunions du Comité de gouvernance donneront lieu à l'établissement d'un procès-verbal écrit établi par le Gestionnaire du Pacte.

7.2 - Missions du Comité de gouvernance

Le Comité de gouvernance sera réuni à l'effet de permettre aux Parties de se concerter :

- sur la détermination des représentants des Parties au conseil d'administration de la Société,
- sur les éventuelles modifications à apporter ou dérogations au présent Pacte par les Parties ;
- sur l'ordre du jour du conseil d'administration de la Société et la détermination du sens des votes au conseil d'administration et aux assemblées générales de la Société, et notamment sur les sujets suivants considérés comme **stratégiques** :
 - Les orientations générales de la Société ;
 - La stratégie globale de la Société, la politique d'investissement et de gestion du patrimoine, la création de filiales et/ou prises de participations dans une société extérieure ;
 - Les projets de comptes annuels de la Société,
 - Le projet de budget annuel de la Société ;
 - La proposition du Président du conseil d'administration et éventuellement du Vice-président du conseil d'administration,
 - La proposition du Directeur Général et celle des directeurs généraux délégués de la Société,
 - Les modifications de l'objet social de la Société, de sa forme juridique, de ses statuts,
 - La transformation, la dissolution, la fusion de la Société, et / ou toute opération au terme de laquelle elle apporterait tout ou partie de son patrimoine à une autre société,
 - Les opérations sur Titres de la Société, augmentation de capital, acquisition ou cession, agrément de tout nouvel actionnaire de la Société,
 - Les dérogations à l'inaliénabilité des Titres et donc l'approbation préalable de toute cession de Titres par les Parties conformément à l'article 4.1 des présentes.



7.3 – Décisions du Comité de gouvernance

Les décisions seront prises à la majorité simple des voix étant précisé que chacun des représentants dispose d'une voix au sein du Comité de gouvernance.

La position commune sera consignée dans un procès-verbal de réunion et sera celle exprimée à l'unanimité des membres concernés lors du conseil d'administration.

Les Parties s'engagent à ne pas voter et à ne pas faire voter en conseil d'administration un projet qui n'aurait pas été soumis préalablement au Comité de gouvernance.

Pour les décisions du conseil d'administration, les Parties s'engagent à ce que leurs représentants permanents au sein du conseil d'administration ainsi que les administrateurs nommés sur leur proposition, votent conformément à la position commune adoptée au sein du Comité de gouvernance retranscrite dans le compte-rendu.

En cas d'impossibilité pour les Parties d'arriver à adopter une position commune en vue du conseil d'administration et/ou de l'assemblée générale, les délibérations ou résolutions soumises au vote du Comité de gouvernance ne peuvent être soumises immédiatement au conseil d'administration ou à l'assemblée générale et doivent faire l'objet d'une procédure préalable de conciliation (la « **Conciliation** »).

La Conciliation est une période pendant laquelle les Parties se rencontreront dans un délai de quinze jours calendaires pour échanger sur les divergences rencontrées, développer les argumentaires nécessaires, notamment en termes de risques et d'intérêt social pour la Société et tenter de rapprocher leurs positions pour aboutir à une position commune.

Par la Conciliation, les Parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour trouver un consensus et parvenir à une position commune.

A l'issue de la Conciliation si les Parties ne parviennent pas à arrêter une position commune, une réunion est organisée entre les représentants légaux des Parties.

Si, malgré la tenue du Comité de gouvernance et la Conciliation, l'une des Parties maintient son opposition à un projet de résolution devant être soumis à l'assemblée générale, la position commune des Actionnaires de référence sera prise à la majorité en fonction du nombre d'actions de chaque Actionnaire de référence.

7.4 – Stipulations relatives à l'expression de la position commune

Les Parties conviennent de nommer le Gestionnaire du Pacte en tant que mandataire commun chargé de voter au sein des assemblées générales, étant entendu que le Gestionnaire du Pacte devra respecter la position commune arrêtée lors de la réunion du Comité de gouvernance précédant l'assemblée générale.

Pour les décisions du conseil d'administration, les Parties s'engagent à ce que leurs représentants permanents au sein du conseil d'administration ainsi que les administrateurs nommés sur leur proposition votent conformément à la position commune adoptée au sein du Comité de gouvernance.



Article 8. Résolution des litiges

Les Parties s'engagent à faire tous leurs efforts pour régler à l'amiable et de bonne foi tout différend portant sur l'interprétation et/ou l'exécution du Pacte. A cette fin, chaque Partie s'engage à solliciter de l'autre la négociation d'un accord amiable en lui notifiant par courrier recommandé avec accusé de réception (« Notification ») l'objet du litige et les arguments au soutien de sa position avant toute saisine d'une juridiction.

Si aucun accord amiable n'est trouvé entre les Parties dans le délai d'un mois suivant la Notification, ces dernières s'engagent à solliciter le concours d'un médiateur.

En cas d'échec de la médiation, les différends seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Article 9. Durée – Révision et Sortie et/ou rupture du Pacte

Le Pacte prendra effet à compter de sa signature.

Il est conclu pour une durée de cinq années à compter de sa date de prise d'effet, renouvelable une fois par tacite reconduction, sauf la volonté pour une Partie d'y mettre fin, notifiée aux autres par courrier recommandé avec avis de réception au moins trois mois avant l'expiration de la période en cours.

Le Pacte prendra fin automatiquement à l'égard de tout signataire qui perdra la qualité d'Actionnaire de la Société pour quelque cause que ce soit, sous réserve du respect de toutes ses obligations au titre du Pacte.

Article 10. Portée du Pacte

11.1 – Les Parties s'obligent à exécuter de bonne foi les stipulations du Pacte qui expriment l'intégralité de l'accord conclu entre elles en s'interdisant de leur opposer toutes stipulations contraires ou dérogatoires pouvant résulter d'actes ou de conventions antérieures.

11.2 – Les Parties s'engagent à se comporter l'une envers l'autre comme des partenaires loyaux et de bonne foi et à exécuter toutes les conventions stipulées au Pacte dans cet esprit. Toutes les stipulations du Pacte sont de rigueur et s'imposent aux Parties.

11.3 – Le fait que le bénéficiaire d'une clause quelconque n'en exige pas son application, ne pourra être considéré comme une renonciation ni à ladite clause ni aux autres clauses du Pacte.

11.4 – Le Pacte forme par ailleurs un tout indivisible. Cependant, si l'une quelconque des stipulations du Pacte ou si l'application du Pacte dans certaines circonstances était considérée comme non opposable, nulle ou illicite par un tribunal judiciaire ou arbitral, une autorité gouvernementale ou une administration compétente, les Parties pourront reprendre leur liberté et ainsi renoncer aux droits et obligations contenus dans le Pacte.



Toutefois, et sous réserve de mener ces diligences de bonne foi, les Parties pourront engager des négociations afin de parvenir à un nouvel accord.

Article 11. Notifications

Sauf clause(s) particulière(s) prévue(s) au Pacte, toutes les notifications relatives au Pacte seront faites par écrit et, sauf accord contraire, envoyées par (i) lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou (ii) lettre remise en main propre contre récépissé ou (iii) courrier électronique confirmé sous vingt-quatre (24) heures par lettre recommandée avec accusé de réception ou lettre remise en main propre contre récépissé.

Pour les besoins du Pacte, les coordonnées et adresses du destinataire des notifications pour le compte de chacune des Parties sont celles qui figurent en tête des présentes. Tout changement d'adresse devra être notifié par la Partie concernée aux autres Parties dans les formes ci-dessus.

Toute notification sera considérée comme reçue à la date (i) de remise en main propre contre décharge ou (ii) trois (3) jours ouvrables après la date de première présentation de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou (iii) un (1) jour ouvrable après la date d'envoi en cas d'envoi par e-mail confirmé par la lettre recommandée ou lettre remise en main propre.

Article 12. Clause de substitution

Les Parties reconnaissent expressément que le Pacte se substitue à tout pacte d'actionnaires ou tout accord de partenariat précédemment signé entre elles ou certaines d'entre elles.

Article 13. Communication du Pacte

Conformément à l'article L. 422-2-1 du CCH, les Parties communiqueront sans délai le Pacte à la Société, aux actionnaires et au Préfet de région.

Article 14. Election de domicile et loi applicable

Pour l'exécution du Pacte, chacune des Parties élit domicile à son siège social tel qu'indiqué à l'entête des présentes.

Le Pacte est soumis pour sa validité, son interprétation et son exécution au droit français.



Fait à Auxerre,

Le _____

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois
Scalis
LogiRep

Annexe 1 : Modèle d'actionnariat de référence.

Document de travail



Entre :

L'OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT

ET

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

ET

L'ESH LogiRep

ET

L'ESH Scalis

PROTOCOLE DE PARTENARIAT STRATEGIQUE

_____ 2024



PROTOCOLE**ENTRE**

L'OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT, office public de l'habitat dont le siège social est situé 12 avenue des Brichères, 89000 AUXERRE, immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre sous le numéro 278 900 014, représenté par son Directeur Général Monsieur Eric CAMPOY, dûment habilité aux termes d'une délibération du conseil d'administration du 12 juillet 2024,

Ci-après désigné « **OAH** »

D'une première part,

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS, représentée par son Président Monsieur Crescent MARAULT dûment habilité aux termes d'une délibération de son assemblée délibérante du 27 juin 2024 et du 19 décembre 2024,

Ci-après désignée « **LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS** »

De deuxième part,

ET

LogiRep, société anonyme d'habitations à loyer modéré au capital de 105 138 624 euros, dont le siège social est situé 127 rue Gambetta à SURESNES (92150), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 393 542 428 représentée par Madame Karine JULIEN-ELKAIM, présidente du directoire, dûment autorisée par délibération du Directoire du 23 septembre 2024 et du Conseil de surveillance du 25 octobre 2024,

Ci-après désignée « **LogiRep** »

D'une troisième part,

Scalis, société anonyme d'habitations à loyer modéré au capital de 11 511 776 euros, dont le siège social est situé 14-16 rue Saint-Luc, 36000 Châteauroux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Châteauroux sous le numéro 815 620 463 représentée par Madame Karine JULIEN-ELKAIM ayant reçu pouvoirs de Madame Virginie CORBERAND, sa Directrice Générale, dûment autorisée par délibération du conseil d'administration du 9 décembre 2024,

Ci-après désignée « **Scalis** »

De quatrième part,

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS, l'OAH, LogiRep et Scalis étant ci-après désignés ensemble les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».



IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Créé par décret le 16 février 1930, l'**OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT** est l'office public de l'habitat rattaché à la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Il détient et gère :

- 5.958 logements en gestion locative sur 31 communes de l'Yonne ;
- 227 logements foyers ;
- 89 locaux commerciaux, associatifs et professionnels.

Ses principales missions et activités sont :

- Construction locative ou location-accession
- Gestion des logements (locative, technique, financière, sociale)
- Acquisition-amélioration de bâtiment en vue de leur aménagement en logements
- Réhabilitation du patrimoine existant
- Accession à la propriété
- Résidentialisation
- Conduite d'opération pour le compte de collectivités locales ou d'établissements publics
- Démolition

Au 30 septembre 2024, l'OPH OAH comptabilise un total de 138 collaborateurs.

Dans le contexte des obligations de regroupement imposée par la loi ELAN du 23 novembre 2018, l'OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT, sous l'égide de sa collectivité de rattachement, a travaillé à la recherche d'un regroupement ne répondant pas seulement à l'objectif chiffré de la loi mais présentant un véritable intérêt pour son territoire, en recherchant un partenariat lui permettant de pérenniser son action dédiée au territoire et à ses spécificités.

Son objectif était de rechercher le maintien d'une structure juridique gérée sur le territoire de la Communauté d'agglomération, tout en s'adossant à un opérateur de logement social reconnu pour ses savoir-faire et sa capacité d'intervention, respectueuse des spécificités locales et de la nécessaire gestion de proximité.

2. Le groupe POLYLOGIS est un groupe national d'organismes de logement social indépendant. Il compte parmi les principaux acteurs du logement social. Le patrimoine locatif du Groupe s'élève à 96.600 logements au sens de la loi ELAN en France répartis sur 9 régions. Il est composé de 19 entreprises filiales aux compétences distinctes complémentaires.

LogiRep, maison mère du Groupe Polylogis, est une entreprise sociale pour l'habitat (ESH) qui construit et gère des logements sociaux destinés principalement aux familles à revenus modestes, en Ile-de-France et en Normandie. Elle propose des logements sociaux, prioritairement en zone tendue.



Au 30 septembre 2024, LogiRep comptabilise 664 collaborateurs.

Scalis (Société du centre pour l'aménagement, le logement et l'immobilier social) a été créée en 1929 et a intégré le Groupe POLYLOGIS en 2015.

Les 10.825 logements gérés par Scalis sont situés en régions Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine. Ils se répartissent sur les Départements de l'Indre, de la Haute-Vienne, du Loiret, de l'Indre-et-Loire, du Cher et du Loir-et-Cher.

L'activité de Scalis est de louer, gérer et construire des logements locatifs. Il est l'un des deux principaux bailleurs sociaux du département de l'Indre.

Scalis est composée de :

- La Direction du développement et du patrimoine comprenant le pôle maîtrise d'ouvrage travaux et celui des gros entretiens et réhabilitation ;
- La Direction de la gestion locative répartie sur 5 territoires ;
- De 4 services supports : le Service comptable et financier, le Service juridique, le Service communication et la Direction des Ressources Humaines.

Au 30 septembre 2024, Scalis comptabilise 156 collaborateurs.

3. Les Parties ont entamé des pourparlers dès 2021 et se sont rapprochées pour examiner ensemble, dans le contexte de réorganisation du tissu des bailleurs sociaux, les modalités selon lesquelles elles pourraient mutualiser leurs actions et savoir-faire au service du territoire.

Les Parties se rejoignent sur l'affirmation de la proximité au cœur de la gestion de leur patrimoine locatif social et la nécessité de mettre à la disposition de la communauté d'agglomération un outil de logement social au service de ses besoins et des attentes de ses habitants, tant en matière de gestion locative, que de réhabilitation et de production nouvelle.

Elles souhaitent se donner les moyens de développer une offre globale de l'habitat pour le territoire (habitat social, habitat spécifique, logement intermédiaire et accession à la propriété).

4. Ainsi, le groupe POLYLOGIS a formalisé une lettre d'intention en date du 1er février 2024 (en annexe) aux termes de laquelle il a confirmé son intérêt pour bâtir un projet de partenariat stratégique avec l'OAH et la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Par délibération du 27 juin 2024 (en annexe), le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois a :

- *approuvé le principe d'engagement des études en vue d'un partenariat entre OAH, la communauté d'agglomération et le groupe POLYLOGIS ;*
- *mandaté les administrateurs représentant la collectivité pour porter cette décision au sein du CA de l'OPH ;*

Par délibération du 12 juillet 2024, le conseil d'administration de l'OAH a délibéré dans les mêmes termes. Il en est de même du conseil de surveillance de LogiRep et du conseil d'administration de Scalis (en annexe).



5. Les Parties ont prévu dans le présent protocole une condition suspensive tenant à l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence portant sur l'opération de fusion, au titre du droit des concentrations et plus particulièrement de l'article L. 430-2 du Code de commerce.

C'est dans ce contexte que les Parties ont travaillé ensemble à l'élaboration du présent protocole (le « Protocole »).

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Les termes ci-après énumérés ont le sens suivant :

Nouvelle ESH : désigne la société anonyme d'habitations à loyer modéré à constituer par les Parties

Pacte d'actionnaires : désigne l'accord défini à l'article 5-1 des présentes, à conclure entre LogiRep, Scalix, et la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS.

Titres : désigne les actions de la Nouvelle ESH, toutes valeurs mobilières émises par la Nouvelle ESH donnant droit, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital ou des droits de vote de la Nouvelle ESH, et tout droit d'attribution, de souscription ou de priorité aux actions et valeurs mobilières de la Nouvelle ESH, attachés ou non à ces actions et/ou valeurs mobilières.

Transfert : désigne toute opération entraînant le transfert de propriété ou le démembrement de Titres détenus par une Partie, à titre onéreux ou non, quelle qu'en soit la nature juridique et pour quelque cause que ce soit (en ce compris notamment la cession, la dation, la donation, la dissolution, l'apport, la fusion, la scission, l'apport en société, l'échange, la vente publique ou une forme combinée de ces formes de transfert de propriété relatifs aux Titres et aux droits préférentiels de souscription attachés aux Titres).

Dans le présent Protocole, sauf stipulation expresse contraire :

- toute référence aux « Articles » et « Annexes » se rapporte aux articles ou annexes de ce Protocole ;
- pour le calcul de tout délai pour les besoins de ce Protocole, il sera fait application des dispositions des articles 640 à 642 du Code de procédure civile ;
- la signification attribuée aux termes définis dans le présent Protocole s'applique à la fois au singulier et au pluriel de ces termes et, le cas échéant, à leurs autres formes grammaticales ;
- les titres des Articles et des Annexes de ce Protocole ont été insérés uniquement pour en faciliter la lecture et n'en affectent ni le sens ni leur interprétation ;



- les termes "en ce inclus", "y compris", "notamment" ou "en particulier" et tout autre terme ayant le même sens ne sont pas limitatifs.

ARTICLE 2 - OBJET DU PROTOCOLE

Le Protocole a pour objet de définir les modalités du partenariat stratégique que les Parties entendent mettre en œuvre et dont les différentes étapes seront précisées ci-après :

ARTICLE 3 - PROJET DU REGROUPEMENT

3-1 CONSTITUTION D'UNE STRUCTURE DEDIEE AU REGROUPEMENT

Les Parties entendent structurer leur partenariat par la constitution d'une société anonyme d'habitations à loyer modéré (ci-après la « Nouvelle ESH »), dont la dénomination serait « **AuxR_Logis** », dont le siège serait situé à Auxerre et dont l'actionnariat de référence serait composé de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, de LogiRep et Scalis.

Cette structure sera contrôlée par le Groupe d'Organismes de Logement Social POLYLOGIS, tel que défini à l'article L.423-1-1 du CCH.

Son capital social initial s'élèverait à 100.000 euros assortie d'une prime d'émission.

Cette Nouvelle ESH devra être agréée par l'Etat, après avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (art. R. 422-16 du Code de la construction et de l'habitation).

Les Parties s'engagent donc à constituer le dossier nécessaire à l'agrément de la Nouvelle ESH d'ici le 31 décembre 2024 et à engager toutes démarches nécessaires à l'immatriculation de la Nouvelle ESH au plus tard le 31 décembre 2024, dans les conditions et modalités décrites au présent Protocole.

3-2 MODALITES JURIDIQUES DE REGROUPEMENT DE L'OAH ET DE LA NOUVELLE ESH

La Nouvelle ESH aura vocation à recevoir par voie de fusion-absorption le patrimoine et les activités de l'OAH et ce, au plus tard le 31 décembre 2025 dans les conditions suivantes :

1. FUSION DE L'OAH ET DE LA NOUVELLE ESH

a) Description de l'opération de fusion

La fusion envisagée sera réalisée en application des dispositions de :

- L'article L. 411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation qui dispose que :



Projet

« Un office public de l'habitat peut, par voie de fusion ou de scission, transmettre son patrimoine à un ou plusieurs organismes mentionnés aux deuxième à quatrième alinéas de l'article L. 411-2 et à l'article L. 481-1.

La rémunération de la collectivité de rattachement de l'office public de l'habitat absorbé ou scindé en actions de la société bénéficiaire est fixée sur la base du rapport des capitaux propres non réévalués respectifs des organismes. »

- L'article L. 236-1 du Code de commerce qui dispose que :

« Une ou plusieurs sociétés peuvent, par voie de fusion, transmettre leur patrimoine à une société existante ou à une nouvelle société qu'elles constituent ».

Cette opération consiste en l'apport par l'OAH par voie de fusion, de l'ensemble de ses droits et obligations à la Nouvelle ESH, qui succèdera ainsi à l'OAH dans l'ensemble de ses droits, biens et obligations, et ce, à titre universel. Corrélativement, l'OAH sera dissous sans liquidation, l'intégralité de son patrimoine étant transmis à la Nouvelle ESH.

En contrepartie de l'apport de l'OAH, et en tant que collectivité de rattachement de l'OAH, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois recevra des actions émises par la Nouvelle ESH.

En conséquence de la fusion :

- le patrimoine de l'OAH sera transmis à la Nouvelle ESH dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion. Il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à l'OAH à cette date, sans exception ;
- la Nouvelle ESH sera débitrice des créanciers non obligataires de l'OAH en lieu et place de celui-ci, sans que cette substitution entraîne novation à leur égard.

L'opération sera formalisée dans un projet de traité de fusion conclu entre l'OAH et la Nouvelle ESH et portant sur l'ensemble des modalités qui vont régir l'opération visant donc à l'absorption du patrimoine de l'un par l'autre, la rétribution de cet apport à la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et la dissolution sans liquidation de l'OAH.

L'effet juridique de la fusion serait fixé au 31 décembre 2025 et l'effet fiscal et comptable serait rétroactif et fixée au 1^{er} janvier 2025.

b) Impacts de l'opération de fusion sur les personnels

Comme dans toute reprise du groupe POLYLOGIS, la Nouvelle ESH s'engage à la reprise de l'intégralité du personnel étant entendu que les accords d'entreprise antérieurs seront reconduits, à moins que ceux existant dans le groupe POLYLOGIS ne soient plus favorables aux salariés.



➤ **S'agissant des personnels de droit privé**

L'opération de fusion emporte transfert automatique du personnel au sens de l'article L.1224-1 du Code du Travail. L'ensemble des contrats de travail sera donc transféré à la Nouvelle ESH bénéficiaire de la fusion.

Conformément à ces principes, la Nouvelle ESH s'engage à conserver et à pérenniser les personnels transférés en raison de la fusion.

Les personnels seront régis par la convention collective des ESH. Les Parties étudieront dans les meilleurs délais le régime collectif applicable de la Nouvelle ESH.

Par ailleurs, des propositions individuelles seront faites au personnel de l'OAH s'appuyant sur les principes suivants :

- Maintien intégral de la rémunération nette annuelle et l'équivalent des avantages acquis ;
- Le maintien du statut actuel ou équivalent de droit privé ;
- La reprise de l'ancienneté à la date d'entrée dans l'OAH ;
- Le bénéfice des avantages offerts par le Groupe en matière de rémunération, de protection sociale et d'opportunités de poste ;
- La proposition d'un poste dont le contenu est conforme à l'activité exercée au sein de l'OAH ou qui répond à un souhait éventuel de réorientation vers une autre activité, étant toutefois précisé que toute éventuelle réorientation professionnelle est conditionnée au fait que le personnel de l'OAH concerné affiche les compétences requises au poste auquel il postule ou puisse y accéder moyennant, le cas échéant, une action de formation personnalisée que le groupe POLYLOGIS s'engage à lui assurer.

➤ **S'agissant des personnels de la fonction publique territoriale**

• Comme pour le personnel de droit privé, la nouvelle ESH s'engage à conserver et à pérenniser les emplois pour le personnel issu de la fonction publique qui, au moment de la fusion, seront accueillis par la communauté d'agglomération de l'Auxerrois pour conserver leur statut puis, s'ils souhaitent conserver leur emploi, pourront être accueillis par la nouvelle ESH.

En application des règles applicables à leur statut de fonctionnaire, se présentent quatre hypothèses, qui permettraient toutes de leur garantir les mêmes conditions de localisation et, pour trois d'entre elles, de rémunération.

Ces hypothèses sont les suivantes :

- 1°/ Démissionner de la fonction publique et signer auprès de la nouvelle ESH un CDI de droit privé, dans lequel le niveau de rémunération antérieur serait maintenu.
- 2°/ Prendre une disponibilité de la fonction publique pour convenance personnelle et signer auprès de la nouvelle ESH un CDI de droit privé dans lequel le niveau de rémunération antérieur serait maintenu.



Il est à noter dans cette hypothèse qu'elle est limitée à dix ans sur toute une carrière et implique après cinq ans une réintégration d'au moins dix-huit mois dans la fonction publique.

- 3° / Demander un détachement à la communauté d'agglomération de l'Auxerrois au sein de la Nouvelle ESH et de signer un CDI de droit privé, dans lequel le niveau de rémunération antérieur serait maintenu.

La durée du détachement est de 5 ans, il peut être renouvelé sans limite. Toute demande initiale de détachement formulée par un personnel fonctionnaire ne pourra être refusée ni par la nouvelle ESH, ni par la communauté d'agglomération de l'Auxerrois. Dans ce cas les cotisations retraite à la CNRACL et au RAFP continuent d'être versées.

- 4°/ Demander une mise à disposition par la communauté d'agglomération de l'Auxerrois au sein de la nouvelle ESH.

La mise à disposition est la situation du fonctionnaire réputé occuper son emploi qui, demeurant dans son corps ou son cadre d'emplois d'origine, continue à percevoir la rémunération correspondante et exerce ses fonctions hors de l'administration où il a vocation à servir. Dans ce cas, le personnel fonctionnaire resterait donc agent en activité de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, sachant qu'il ne pourrait être affecté qu'aux missions de service public de l'ESH.

La rémunération annuelle serait versée par la collectivité d'origine, contrainte par le régime indemnitaire en vigueur en son sein. Bien qu'il existe des possibilités de complément de rémunération qui permettent à l'organisme d'accueil de verser certaines primes en vigueur dans l'organisme, cette solution ne serait pas nécessairement à même, selon les niveaux de rémunération applicables dans la communauté d'agglomération, de maintenir les rémunérations.

La durée de la mise à disposition est de 3 ans renouvelable sans limite à la demande du personnel concerné. Toute demande initiale de mise à disposition formulée par un personnel fonctionnaire ne pourra être refusée ni par la nouvelle ESH, ni par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

• Si l'agent FPT ne souhaite ni démissionner, ni demander un détachement, une mise à disposition ou une disponibilité pour convenance personnelle la communauté d'agglomération :

- L'affecte, si elle en a le besoin, sur des missions de son grade en son sein ;
- Pourra, en l'absence de besoin, supprimer l'emploi du fonctionnaire qui bénéficiera alors des garanties offertes en la matière par le statut, à savoir une année de surnombre et, en l'absence de nouvelle affectation au terme de cette année, une prise en charge par le centre départemental de gestion.

Les Parties étudieront ensemble, à partir les modalités pratiques et détaillées de mise en œuvre de ces dispositions, les meilleures solutions à proposer aux agents.

2. AUGMENTATION DE CAPITAL ET ADOSSEMENT DE LA NOUVELLE ESH AU GROUPE POLYLOGIS



Concomitamment à l'opération de fusion-absorption décrite ci-avant et dont l'effet juridique est fixé au 31 décembre 2025, la Nouvelle ESH procèdera à une augmentation de capital réservée à LOGIREP et à Scalis d'un montant total d'environ 15.400.000 euros permettant ainsi de maintenir la répartition du capital social entre les actionnaires de référence de la Nouvelle ESH comme suit :

- la communauté d'agglomération de l'Auxerrois : 49 %
- LogiRep et Scalis : 51%

En conséquence de ces opérations, la Nouvelle ESH justifiera de son intégration dans le Groupe d'Organismes de Logement Social POLYLOGIS et sera en conformité avec les obligations de regroupement issue de l'article L. 423-1-1 du Code de la construction et de l'habitation.

3.3 CONDITIONS SUSPENSIVES

Le projet de regroupement est soumis à la condition suspensive suivante : autorisation préalable sur le projet de l'Autorité de la concurrence dûment saisie.

Cette condition est stipulée dans l'intérêt commun des Parties. Elle doit être réalisée au plus tard le 31 décembre 2025. A défaut de réalisation de cette condition suspensive, le présent Protocole est caduc immédiatement et de plein droit sans indemnité de part ni d'autre.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS OPERATIONNELS ET FINANCIERS DU GROUPE POLYLOGIS

Les Parties partagent la volonté de mettre en œuvre le projet de Territoire 2021-2031 « Transformons l'Auxerrois ».

Elles partagent le constat d'un besoin fort en financement pour y parvenir de sorte que les orientations stratégiques de la Nouvelle ESH seront portées par les Parties au sein de la Nouvelle ESH pour mettre en œuvre les projets structurants de la politique de l'habitat et notamment :

- réaliser le plan de travaux de l'OAH tel que prévu et repris par la Nouvelle ESH dans le plan stratégique de patrimoine qui sera validé par le conseil d'administration de la Nouvelle ESH ;
- mettre en œuvre le plan de développement de l'habitat à l'échelle de l'agglomération auxerroise.

(Annexe : délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois du 27 juin 2024 et lettre d'intention du 1^{er} février 2024)

ARTICLE 5 – GOUVERNANCE DE LA NOUVELLE ESH

S'agissant de l'administration et la gestion de la Nouvelle ESH, les Parties s'engagent irrévocablement à respecter les dispositions légales applicables à la Nouvelle ESH, les stipulations du Protocole, ainsi que les statuts de la Nouvelle ESH annexés au présent Protocole.



5-1 ACTIONNARIAT DE REFERENCE DE LA NOUVELLE ESH

Les Parties conviennent que l'actionnariat de référence de la Nouvelle ESH sera exercé, par LogiRep, Scalix et la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Dès lors, les Parties s'engagent à approuver toute opération sur le capital de la Nouvelle ESH, notamment pendant les opérations de regroupement, permettant de maintenir cet actionnariat de référence.

La communauté d'agglomération de l'Auxerrois, LogiRep et Scalix conviennent de conclure au plus tard à la constitution de la Nouvelle ESH et à son agrément, un Pacte d'actionnaires de référence reprenant notamment les dispositions prévues au présent Protocole, conclu pour une durée de cinq ans (en annexe) renouvelable une fois.

Un **Comité de gouvernance** aura en charge de définir les grandes orientations stratégiques de la Nouvelle ESH, et notamment sa politique de réhabilitation et de production nouvelle.

Ce Comité de gouvernance sera composé de :

- trois représentants de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois ;
- trois représentants de Scalix et LogiRep.

5-2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA NOUVELLE ESH

Chaque Partie s'engage, dans la limite de ses fonctions et pouvoirs respectifs, à prendre toutes mesures en vue de la mise en œuvre du présent article et, si nécessaire, à voter ou à faire voter toute résolution d'une assemblée générale ou toute décision du conseil d'administration nécessaire à la mise en œuvre du présent article.

Chaque Partie se porte fort des mêmes engagements pour les administrateurs désignés sur sa proposition conformément aux stipulations du présent article.

La composition et le fonctionnement du conseil d'administration de la Nouvelle ESH devront être conformes aux principes suivants exposés ci-après.

En application de la loi de 2003, dite loi Borloo, l'actionnariat est réparti en quatre catégories :

- Catégorie I : actionnaire de référence
- Catégorie II : collectivités territoriales
- Catégorie III : représentants des locataires
- Catégorie IV : autres actionnaires.

Les Parties conviennent que le conseil d'administration serait composé comme suit (étant rappelé que le nombre légal maximum est de 18 administrateurs) :

- 12 postes d'administrateurs (catégorie I – 3 postes et catégorie IV – 9 postes) pour l'actionnariat de référence,



- 5 postes d'administrateurs pour la communauté d'agglomération de l'Auxerrois (1 poste en catégorie I et 4 postes en catégorie IV),
 - 7 postes d'administrateurs pour LogiRep et Scalis (2 postes en catégorie I et 5 postes en catégorie IV),
- 3 postes d'administrateurs pour les collectivités territoriales,
 - 3 postes d'administrateurs pour les représentants élus des locataires,

Le premier mandat de la présidence du conseil d'administration de la Nouvelle ESH sera réservé à un candidat proposé par la communauté d'agglomération de l'Auxerrois. Pour les mandats suivants, les candidats seront proposés par le Comité de gouvernance du Pacte.

Le premier mandat de la vice-présidence du conseil d'administration de la Nouvelle ESH sera réservé à un candidat proposé par le Groupe POLYLOGIS. Pour les mandats suivants, les candidats seront proposés par le Comité de gouvernance du Pacte.

5.3 DIRECTION GENERALE DE LA NOUVELLE ESH

La direction générale de la Nouvelle ESH sera proposée au directeur général de l'OAH qui rejoindra le comité exécutif du Groupe POLYLOGIS.

5.4 COMITOLOGIE – COMITE D'INVESTISSEMENT ET D'ENGAGEMENT

Outre la création des commissions prévues par la législation applicable aux organismes d'habitations à loyer modéré, il sera procédé à la création au sein de la Nouvelle ESH d'un comité d'investissement et d'engagement local chargé d'instruire et de valider les dossiers d'investissement et de désinvestissement des opérations.

Ce comité serait composé de :

- 2 administrateurs de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois,
- 2 administrateurs représentant le Groupe POLYLOGIS,
- La présidente du COMEX Groupe POLYLOGIS,
- Le directeur général de la Nouvelle ESH.

5.5 COMMISSARIAT AUX COMPTES DE LA SOCIETE

Les Parties s'engagent à organiser les consultations nécessaires à la nomination d'un commissaire aux comptes pour la Nouvelle ESH, celle-ci ayant vocation à voir ses comptes consolidés par le Groupe POLYLOGIS.

ARTICLE 6 - DECLARATIONS DES PARTIES

Chaque Partie déclare et garantit à l'autre Partie que :



- la signature et l'exécution du Protocole et des autres conventions ou actes devant être conclus ou remis en vertu du Protocole ont été valablement autorisées, le cas échéant, par ses organes compétents, après consultation de leurs institutions représentatives du personnel ;
- le Protocole a, et les autres conventions ou actes devant être conclus ou remis en vertu du Protocole auront, été dûment et valablement conclus ou remis par elle et les obligations qui en résultent pour elles sont juridiquement valables et lui sont opposables conformément à leurs termes.

ARTICLE 7 – EXCLUSIVITE ET DUREE DU PROTOCOLE

Les Parties déclarent qu'elles n'engageront pas d'autres discussions avec d'autres bailleurs concernant leur regroupement sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

A défaut de présentation par les Parties au 1^{er} mars 2025 d'une demande d'agrément de la Nouvelle ESH, chacune des Parties reprendra alors sa liberté de négociation.

Le Protocole prend effet à compter de sa signature. Il est conclu pour une durée de trois années à compter de sa date de prise d'effet.

ARTICLE 8 – CLAUSE D'EXECUTION

Les Parties s'engagent à se comporter les unes envers les autres comme des partenaires loyaux et de bonne foi et à exécuter le présent protocole dans cet esprit.

Les Parties s'engagent expressément à respecter et à faire respecter auprès des personnes qui les représentent au sein des organes compétents de la Nouvelle ESH, toutes les stipulations de ce protocole.

Les Parties s'engagent également, chacune pour ce qui la concerne, à prendre toute disposition, à faire toute démarche, à obtenir toutes les autorisations requises, à signer tous les actes et de manière générale à faire tout ce qui sera nécessaire à tout moment avec la diligence requise pour donner plein effet aux stipulations du présent protocole.

ARTICLE 9 – UNICITE DU PROTOCOLE – TOLERANCE – ELECTION DE DOMICILE

Le présent Protocole constitue l'intégralité de l'accord des Parties à ce jour dans la limite de son objet. Il remplace et annule, en conséquence, tout accord verbal ou écrit ayant le même objet et qui lui serait antérieur.

Aucune tolérance, quelle qu'en soit la nature, l'ampleur, la durée ou la fréquence, ne peut être considérée comme créatrice d'un quelconque droit et ne peut, en aucune manière, conduire à limiter, de quelque façon que ce soit, la possibilité pour chacune des Parties d'invoquer à tout moment et sans aucune restriction chacune des clauses du présent Protocole.



Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les Parties font élection de domicile en leurs adresses respectives indiquées en comparution des présentes.

Tout changement d'adresse doit être notifié, par la Partie y procédant, à toutes les autres Parties, au plus tard dans le mois suivant ce changement.

ARTICLE 10 - CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent à maintenir confidentielles l'ensemble des informations qu'ils ont été ou seront amenés à échanger en vue de l'étude de l'opération de regroupement envisagée.

ARTICLE 11 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le Protocole est, pour sa validité, son interprétation et son exécution soumis au droit français.

Les Parties conviennent de s'efforcer de régler à l'amiable tout désaccord qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'exécution du Protocole.

A défaut, les litiges auxquels pourraient donner lieu le Protocole, ou qui pourront en être la suite ou la conséquence, et qui n'auront pu être réglés par une transaction seront soumis aux tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris.

ARTICLE 12 - STIPULATIONS DIVERSES

Les Parties conviennent que les stipulations du préambule font partie intégrante du Protocole.

Chacune des Parties déclare avoir pleine capacité et tous pouvoirs nécessaires aux fins de s'engager pour la signature du Protocole.

Dans l'éventualité où l'une quelconque des stipulations du Protocole serait déclarée nulle ou sans effet de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, les Parties s'engagent à se concerter pour remédier à la cause de nullité constatée, de sorte que, sauf impossibilité, le Protocole poursuive ses effets sans discontinuité. La nullité d'une clause du Protocole n'entraînera pas la nullité des autres clauses ou de l'ensemble du Protocole.

La renonciation par l'une quelconque des Parties à se prévaloir de tout droit résultant du Protocole ou stipulation du Protocole en des circonstances déterminées ne vaudra pas renonciation à se prévaloir ultérieurement dudit droit ou de ladite stipulation. Aucune renonciation à se prévaloir de l'une quelconque des stipulations du Protocole ou droit résultant du Protocole n'aura d'effet si elle ne fait pas l'objet d'un écrit signé par la Partie qui y renonce.

Les Parties s'engagent à communiquer, à signer et à délivrer toute information et tout document ainsi qu'à passer tous actes ou prendre toutes décisions qui pourraient être nécessaires à l'exécution du Protocole.



Fait à Auxerre,
 Le _____,
 En cinq (5) exemplaires originaux.

<p>La communauté d'agglomération de l'Auxerrois <i>Représentée par M. Crescent MARAULT, Président</i></p>	<p>LogiRep <i>Représentée par Mme Karine JULIEN-ELKAIM, Présidente du Directoire</i></p>
<p>Scalis <i>Représentée par Mme Karine JULIEN-ELKAIM dûment habilitée</i></p>	<p>L'Office Auxerrois de l'Habitat <i>Représenté par M. Eric CAMPOY, Directeur Général</i></p>

ANNEXES :

- 1- Lettre d'intention du 1^{er} février 2024
- 2- Délibération des parties prenantes :
 - délibération du conseil de surveillance de LogiRep du 21 juin 2024
 - délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois du 27 juin 2024
 - délibération du conseil d'administration de Scalis du 28 juin 2024
 - délibération du conseil d'administration de l'OAH du 12 juillet 2024
- 3- Projet des statuts de la Nouvelle ESH
- 4- Projet du pacte d'actionnaires de référence de la Nouvelle ESH
- 5- Calendrier prévisionnel



ANNEXE 1 : Lettre d'intention confirmée du 1er février 2024

DOCUMENT DE TRAVAIL CONFIDENTIEL



ANNEXE 2 : Délibération des parties prenantes : délibération du conseil de surveillance de LogiRep du 21 juin 2024 – délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois du 27 juin 2024 - délibération du conseil d'administration de Scalis du 28 juin 2024 - délibération du conseil d'administration de l'OAH du 12 juillet 2024

DOCUMENT DE TRAVAIL CONFIDENTIEL



ANNEXE 3 : Projet des statuts de la Nouvelle ESH

DOCUMENT DE TRAVAIL CONFIDENTIEL



ANNEXE 4 : Projet du pacte d'actionnaires de référence de la Nouvelle ESH

DOCUMENT DE TRAVAIL CONFIDENTIEL



ANNEXE 5 : Calendrier prévisionnel : principales étapes du projet de partenariat :

1) **Jusqu'au 31 décembre 2024 : le protocole de partenariat**

- A partir du 30 août 2024 : COPIL sur la documentation juridique (protocole de partenariat + projet du pacte d'actionnaires de référence de l'ESH + projet de statuts de l'ESH)
- Octobre 2024 : Information-consultation des CSE des trois organismes HLM (OPH OAH et les deux ESH du groupe POLYLOGISLogiRep et Scalis) sur le projet de partenariat stratégique
- Décembre 2024 : conseils d'administration, directoire et conseil de surveillance des trois organismes HLM pour approuver le protocole
- Décembre 2024 : Assemblée délibérante de la communauté d'agglomération pour approuver le protocole

Décembre 2024 : signature du protocole de partenariat
--

2) **Constitution et agrément HLM de l'ESH - 1er trimestre 2025**

- Signature des statuts et première réunion des administrateurs de l'ESH
- Avis du CRHH de la région Bourgogne Franche Comté
- Dépôt du dossier de demande d'agrément de l'ESH au ministère en charge du logement

Dépôt + 3 mois : délivrance de l'agrément HLM par arrêté ministériel

Mars/avril 2025 : ESH constituée et agréée

3) **2025 : opération de fusion-absorption de l'OPH par l'ESH**

- Dépôt d'une requête conjointe pour désignation d'un commissaire à la fusion auprès du tribunal de commerce d'Auxerre
- Arrêté des comptes de l'OAH de l'exercice clos au 31/12/2024 pour établir le projet de traité de fusion
- Avis des CSE des trois organismes HLM sur le projet de fusion
- Avant le 30 juin 2025 : conseils d'administration, directoire et conseil de surveillance des trois organismes HLM pour arrêter le projet de traité de fusion
- Mai/juin 2025 : Assemblée délibérante de la communauté d'agglomération pour approuver le projet de traité de fusion et les créations des postes des fonctionnaires
- 30 juin 2025 : signature du projet de traité de fusion et réalisation des formalités de publicité pour délai d'opposition des créanciers
- Octobre 2025 : Assemblée générale extraordinaire de l'ESH pour approuver la fusion et le traité de fusion
- Octobre 2025 : augmentation de capital réservée au groupe POLYLOGIS (15,4m€)
- Octobre/décembre 2025 : Avis du CRHH de la région Bourgogne Franche Comté sur la dissolution de l'OAH
- Novembre 2025 : arrêté du préfet autorisant les deux augmentations de capital (la première subséquente à la fusion et la seconde réservée au groupe POLYLOGIS)

31 décembre 2025 : réalisation de la fusion-absorption de l'OAH par l'ESH
--





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-299

OBJET : Politique de l'habitat – Désignation des trois représentants de la communauté d'agglomération au sein l'entreprise sociale de l'habitat

Rapporteur : Crescent MARAULT

Dans le cadre de la constitution de la nouvelle entreprise sociale de l'habitat, les acteurs se sont mis d'accord pour répondre à la demande des conseillers communautaires exprimée dans la délibération du 27 juin 2024 relative à la représentation forte du territoire dans l'ESH notamment en ayant un nombre de représentants égal à celui du groupe POLYLOGIS dans le pacte d'actionnaires via la constitution d'un comité de gouvernance chargé de définir les grandes orientations stratégiques de la société.

C'est ainsi que les statuts et le pacte d'actionnaires définissent un comité de gouvernance qui serait composé de façon paritaire avec :

- 3 représentants de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,
- 3 représentants du Groupe Polylogis.

Les modalités de fonctionnement et de décision sont précisées dans le pacte d'actionnaires.

La communauté de l'Auxerrois doit ainsi désigner ses trois représentants pour qu'ils puissent mettre en œuvre le développement de la politique de l'habitat au sein du territoire au sein de la nouvelle structure. Une fois qu'elle aura obtenu l'agrément de l'Etat pour se structurer en entreprise sociale de l'habitat.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De désigner les trois conseillers communautaires suivants :
 - Crescent Marault
 - Vincent Vallé
 - Christian Bouley

Que les trois délégués prennent leurs fonctions à compter de la constitution de la SA HLM après avoir obtenu l'agrément de l'Etat

- D'autoriser le Président à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-300

OBJET : Intégration de la Communauté de l'Auxerrois au capital de la Société Publique Locale "Agence d'attractivité de l'Yonne"

Rapporteur : Crescent MARAULT

Dans le cadre de ses missions et compétences de renforcement de l'attractivité du territoire et du développement touristique, la Communauté de l'Auxerrois a l'opportunité de devenir actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) « Agence d'Attractivité de l'Yonne », nouvel outil de promotion, de développement et de coordination territoriale. Cette SPL, impulsée et dont le fonctionnement sera financé par le Conseil départemental de l'Yonne, permettra une mutualisation des compétences et des moyens en matière de développement touristique, d'attractivité résidentielle et de marketing territorial, répondant aux besoins d'un positionnement renforcé du territoire intercommunal et icaunais sur la scène régionale et nationale.

La nouvelle structure sera créée par la fusion de l'Agence départementale de tourisme "Yonne Tourisme" avec les compétences de la Direction de la promotion et de la communication du Conseil départemental aujourd'hui consacrées au marketing et à la communication territoriale. Elle sera donc dotée des moyens cumulés d'ores et déjà engagés par le Conseil départemental dans ces deux structures.

I. Contexte et objectifs de la SPL

La SPL vise à :

- Renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire icaunais en valorisant ses ressources ;
- Mutualiser les actions et moyens entre les collectivités actionnaires, favorisant ainsi les économies d'échelle et évitant les doublons d'interventions ;
- Co-construire une stratégie concertée en matière de développement touristique et d'attractivité, en lien avec les autres collectivités et acteurs territoriaux, dans un esprit de coopération ;
- Offrir une gouvernance partagée permettant à chaque actionnaire de contribuer aux orientations stratégiques de l'agence ;
- Permettre par la mise en place d'un Conseil consultatif opérationnel d'associer la société civile à la définition de la feuille de route, dans la continuité du Club des Partenaires lancé par le Département dans le cadre de la démarche "Yonne 2024" ;
- Simplifier les démarches contractuelles grâce au mode de gestion en quasi-régie, autorisant la SPL à passer des contrats avec ses actionnaires sans mise en concurrence.





communauté
de l'auxerrois

L'agence d'attractivité aura ainsi concrètement pour pour missions :

1/ En matière d'attractivité et de rayonnement du territoire :

A/ Attractivité résidentielle et hospitalité :

- de préparer et mettre en œuvre la stratégie d'attractivité du territoire, en cohérence avec les actions portées par ses actionnaires
- de développer l'attractivité de l'Yonne en valorisant le cadre de vie auprès des habitants et des nouvelles populations actives exogènes,
- de cibler des professions stratégiques pour le territoire (notamment les métiers de santé...)
- de donner envie de s'installer dans le Département,
- de créer et entretenir l'esprit « fier d'être icaunais » ainsi qu'un réseau d'ambassadeurs,
- de mettre en place une démarche de prospection pour encourager l'installation sur le territoire de nouveaux habitants,
- de mettre en place un véritable service d'« hospitalité »,
- d'attirer de nouveaux professionnels dans les secteurs en tension,
- de participer ou organiser des actions de type salons en France ou à l'étranger,
- d'organiser régulièrement l'accueil de congrès professionnels.

B/ Ingénierie et développement touristique :

- de préparer et mettre en œuvre la politique touristique du département, intégrant le développement du tourisme durable,
- d'accompagner le développement de l'offre et des territoires en matière touristique,
- d'assurer et de renforcer les missions d'ingénieries,
- de piloter l'observation de l'économie touristique départementale,
- de coordonner des actions stratégiques à l'échelle départementale, notamment en inscrivant le territoire dans des démarches partenariales avec des territoires voisins, avec l'échelon régional ou encore dans le cadre de programmes nationaux ou européens (voire au-delà le cas échéant)
- d'être associé aux décisions en matière de développement des hébergements, équipements de loisirs ou de tout autre équipement à vocation touristique,





communauté de l'auxerrois

- de contribuer à assurer, au niveau du département, l'élaboration, la promotion, l'aide à la mise en place d'offres touristiques et à la commercialisation,
- de mettre en mouvement la recherche d'investisseurs ciblée.

C/ Animation et marketing territorial :

- d'élaborer et mettre en œuvre la stratégie et les outils de promotion du territoire,
- de mettre en place des actions de promotion au niveau national,
- d'écrire, et animer une stratégie de marketing territorial et faire de l'Yonne une marque,
- d'assurer l'animation du Club des Partenaires, réseau constitué,
- de créer, piloter et animer des clubs et têtes de réseaux,
- de porter et animer le cas échéant la marque territoriale,
- d'assurer en tant qu'opérateur le pilotage et la gestion d'équipements, de démarches.

D/ Observation et analyse :

- d'élaborer et mettre en œuvre la stratégie et les outils de recueil et d'analyse des données d'attractivité touristique, résidentielle et économique,
- de piloter la mise en place d'un véritable observatoire de l'attractivité du territoire dans une logique forte de coopération et de mutualisation et dont l'objet sera notamment de mettre à la disposition des partenaires une analyse à flux tendu d'indicateurs d'évaluation de l'attractivité (résidentielle, touristique, promotionnelle etc.) du territoire.
- de proposer des outils innovants de mesures et de restitution des résultats, en veillant à la plus-value apportée aux adhérents et aux territoires.

2/ En matière de communication et de promotion :

- d'assurer la communication touristique afférente aux stratégies d'attractivité,
- d'assurer la promotion et la communication de la destination en lien avec les axes stratégiques du développement du territoire et de ses grands projets structurants,
- d'éventuellement apporter sa contribution, dans le cadre de conventions dédiées, à la communication institutionnelle, la communication à destination des usagers et la communication de crise,
- d'éventuellement apporter sa contribution, dans le cadre de conventions dédiées, à la gestion de la politique de communication interne dans une logique de « marque employeur ».





communauté de l'auxerrois

Plus généralement, l'Agence d'Attractivité pourra accomplir toutes les opérations présentant un intérêt général pour ses actionnaires compatibles et se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

II. Avantages pour la Communauté de l'Auxerrois

1. Accès à une expertise renforcée en développement touristique, et notamment s'agissant de l'ingénierie et de la promotion, avec un travail de coopération renforcé notamment avec les Offices de tourisme.
2. Mise à disposition d'une mission "Hospitalité" avec une approche coordonnée de l'attractivité résidentielle, incluant notamment la création d'un service de conciergerie départementale pour accompagner les EPCI et communes du territoire dans la recherche, l'accompagnement et la fidélisation de nouveaux habitants.
3. Effet levier sur les financements et rationalisation des dépenses, en bénéficiant des ressources et compétences de la SPL sans besoin de structure additionnelle.
4. Participation à une gouvernance adaptée, avec une représentation directe au conseil d'administration pour contribuer aux décisions stratégiques.
5. Mise en place d'un maillage territorial efficace en participant activement aux actions de promotion et de développement coordonnées avec les autres collectivités.

III. Cadre juridique et gouvernance de la SPL

Constituée sous forme de Société Publique Locale conformément à la loi n°2010-559, la SPL « Agence d'Attractivité de l'Yonne » dispose d'un capital social réparti exclusivement entre collectivités territoriales. Le conseil d'administration, composé de représentants de chaque actionnaire, assure la gestion stratégique de la société en lien avec une Assemblée Générale et un Comité consultatif des professionnels.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver l'intégration de la Communauté de l'Auxerrois en tant qu'actionnaire de la SPL "Agence d'Attractivité de l'Yonne" et le projet de statuts annexé à la présente délibération ;
- D'approuver la participation de la Communauté de l'Auxerrois au capital social de la SPL à hauteur de 1704,5 €, représentant 25 actions d'une valeur nominale de 68,2 € chacune ;
- D'autoriser le versement de cette participation au capital, qui sera prélevée sur le budget principal de la Communauté de l'Auxerrois ;
- D'apprécier favorablement la gouvernance de la SPL, notamment la représentation de la Communauté de l'Auxerrois au sein du Conseil d'administration en proportion de son investissement ;
- D'autoriser le Président de la Communauté de l'Auxerrois à signer tout document administratif nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.





Le Président,

Monsieur Crescent MARAULT
Président de la Communauté d'Agglomération
Maire d'Auxerre
Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois
3 rue Clémenceau
89010 AUXERRE CEDEX

Auxerre, le 25 novembre 2024

Monsieur le Président, *M. Crescent*

Je tiens sincèrement à vous remercier de l'accueil que vous avez su réserver dernièrement à Madame Isabelle Froment-Meurice, Vice-Présidente du Conseil départemental, ainsi qu'à Messieurs Mathieu Chartron, Directeur Général des Services départementaux, et Guillaume Gigant, préfigurateur et futur directeur de l'Agence d'attractivité, sujet de ce rendez-vous.

Comme vous l'avez fort bien compris, cette nouvelle structure vise à mieux coopérer ensemble autour de notre passion commune pour notre territoire départemental. En fusionnant notre direction de la communication et notre agence départementale du tourisme au sein d'un nouvel environnement, à la gouvernance rénovée, nous mettons en place les conditions idoines pour professionnaliser et rationaliser nos efforts en vue d'améliorer l'attractivité de l'Yonne sous toutes ses facettes.

Comme vous le savez, j'ai voulu marquer ce mandat départemental sous le signe de la coopération avec les intercommunalités et les communes, en redonnant au Département ce rôle d'animateur et d'impulseur que nous avons su je pense honorer dans le cadre du « Pacte Territoires », de « Yonne 24 » ou encore du dépôt du label « Grand Site de France » pour le site de Vézelay. Ainsi, en vous proposant de rejoindre cette nouvelle agence, c'est une pierre de plus qui est posée à notre entreprise commune visant à faire rayonner l'Yonne au-delà de ses frontières.

Cette nouvelle agence aura pour but de développer de nouveaux champs d'action, notamment dans le cadre de l'attractivité résidentielle, de venir en soutien à vos structures touristiques, ainsi que de développer des outils de communication et de promotion de notre territoire.

Les moyens alloués sont ceux qui sont à ce jour dévolus par le seul Conseil Départemental au fonctionnement de Yonne Tourisme et de la direction de la communication, dans un souci d'efficience et de recherche de suppression de doublons. Ainsi, sauf action nouvelle décidée par un ou plusieurs actionnaires, aucune participation n'est sollicitée en fonctionnement.

Toutefois, afin de favoriser une gouvernance partagée, il a été choisi de retenir la formule de la société publique locale, qui fonctionne sous le régime des sociétés anonymes. A ce titre, il vous sera demandé, en vue d'adhérer, de prendre une part à ce capital (dépense d'investissement) et de désigner un représentant.

A ce jour, le « tour de table » s'achève et 8 intercommunalités seraient disposées à venir dans un premier temps.



Ainsi, avec une hypothèse d'un capital social de 37 500 euros (minimum légal), ceci pourrait conduire à la création de 550 actions, détenues à 64% par le Conseil Départemental, soit 350 actions pour près de 24 000 euros, et à 4.5% (soit 25 actions) pour chacune des 8 intercommunalités, soit 1 704.50 euros à acquitter en investissement, en une seule fois.

Ce chiffre est un peu différent que celui annoncé au départ (environ 1 000 euros) pour des raisons relevant de la constitution du tour de table qui était alors en cours de discussion.

Je suis ravi de cet engouement qui amènera je n'en doute pas d'autres collègues, le moment venu, à participer à cette aventure.

Nous vous adressons par mail le modèle de délibération et de statuts qui pourront vous aider à délibérer, sachant dans la mesure du possible, que nos collectivités devront délibérer avant la fin du mois de décembre si possible dans les mêmes termes. Le Conseil Départemental délibéra quant à lui le 6 décembre prochain.

Je tiens par ailleurs à vous rappeler que le montant sollicité en investissement (chapitre 261) devra être mobilisable à très court terme, en vue de la constitution de la société.

Isabelle Froment-Meurice et les collaborateurs du Département sauront répondre à toutes vos interrogations éventuelles. N'hésitez donc pas ! Je vous remercie en tout cas une nouvelle fois de votre intérêt pour ce projet et cette collaboration future auxquels je crois fortement et vous donne rendez-vous pour l'installation de cette agence d'attractivité.

D'ici là, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à toi

Pour le Président du Conseil Départemental
empêché,
Le 1er Vice-Président,

Grégory DORTE



**Projet de statuts
Agence d'attractivité de l'Yonne**



Statuts Agence d'attractivité de l'Yonne

PREAMBULE

Doté d'une économie dynamique et diversifiée, de paysages variés, d'un patrimoine architectural, historique et gastronomique renommé et de sites et équipements culturels, sportifs et de loisirs attrayants, le département de l'Yonne dispose d'une situation géographique privilégiée à deux pas du Grand Paris favorisant son attractivité résidentielle, et surtout à la porte d'entrée de la Bourgogne, marque internationale. Compte-tenu des enjeux majeurs du territoire et de la nécessité de disposer d'une approche globale, les élus du territoire ont souhaité, tout en capitalisant sur ces atouts, définir une stratégie adaptée et de créer un nouvel outil opérationnel générateur de notoriété et de nouveaux flux de population active créant de la richesse et de l'emploi.

C'est pourquoi, par une délibération du conseil départemental de l'Yonne n° XXX du 6 décembre 2024, les élus départementaux ont souhaité définir une stratégie adaptée et créer un nouvel outil opérationnel, sous la forme d'une société publique locale, ci-après « SPL » associant au conseil départemental de l'Yonne, les EPCI également compétents en matière d'attractivité.

Cet outil permettra d'offrir un accompagnement renforcé de ces transformations, vers un territoire régénéré, son champ sera clairement élargi et devra couvrir les champs de l'attractivité résidentielle avec une logique d'« hospitalité », de parcours mais aussi l'accompagnement d'investisseurs et la promotion.

Les partenaires institutionnels du département de l'Yonne, en premier lieu desquels les communautés d'agglomération et communautés de communes icaunaises, partagent l'ambition portée par le territoire et ont souhaité prendre leur part dans son développement. Ils entendent ainsi renforcer l'articulation entre leurs stratégies respectives et garantir la cohérence du développement territorial, au regard des enjeux d'aménagement, de développement économique, social et environnemental du territoire.

C'est pourquoi l'ensemble de ces partenaires a souhaité s'engager au sein de cette agence d'attractivité, innovante, démonstratrice des savoir-faire territoriaux, et de l'ambition collective.



Dans ce cadre, les soussignés :

- Le **Département de l'Yonne**, représenté par M. Patrick GENDRAUD, agissant en qualité de président, dûment habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération **XXX** en date du 6 décembre 2024,
- La **communauté d'agglomération de l'Auxerrois**, représentée par M. Crescent MARAULT, agissant en qualité de président, dûment habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération **XXX** en date du **XXX**,
- La **communauté d'agglomération du Grand Sénonais**, représentée par M. Marc BONTIN, agissant en qualité de président, dûment habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération **XXX** en date du **XXX**,
- La **communauté de communes d'Avallon-Vézelay-Morvan**, représentée par **M. Pascal GERMAIN**, agissant en qualité de président, dûment habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération **XXX** en date du **XXX**,
- La **communauté de communes de Chablis, Villages et Terroirs**, représentée par **M. Etienne BOILEAU**, agissant en qualité de président, dûment habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération **XXX** en date du **XXX**,
-
- La **communauté de communes du Jovinien**, représentée par M. Nicolas SORET, agissant en qualité de président, dûment habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération **XXX** en date du **XXX**,
- La **communauté de communes du Serein**, représentée par **M. Xavier COURTOIS**, agissant en qualité de président, dûment habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération **XXX** en date du **XXX**,
- La **communauté de communes de Serein et Armance**, représentée par **M. Yves DELOT**, agissant en qualité de président, dûment habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération **XXX** en date du **XXX**,
- La **communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne**, représentée par M. Régis LHOMME, agissant en qualité de président, dûment habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération **XXX** en date du **XXX**

établissent, ainsi qu'il suit les statuts de la Société Publique Locale « Agence d'attractivité du Département de l'Yonne », qu'ils sont convenus de constituer entre eux en raison de l'intérêt général qu'elle présente pour le territoire.



Titre I - **Forme, objet, dénomination, siège, durée**

Article 1^{er} - **Forme**

Il existe entre les collectivités territoriales et leurs groupements, propriétaires des actions ci-après dénombrées et de toutes celles qui le seraient ultérieurement, une Société, constituée sous forme de société publique locale, régie par les lois et règlements en vigueur, et notamment par le titre III du livre V du code général des collectivités territoriales, par les dispositions du livre II du code de commerce applicables aux Sociétés Anonymes à l'exception de toutes règles contraires aux dispositions susvisées, par les présents statuts ainsi que par tout règlement intérieur ou tout pacte d'actionnaires qui viendraient les compléter.

Article 2 - **Objet**

L'Agence d'Attractivité de l'Yonne a pour objet de contribuer à l'attractivité territoriale, la qualité de vie de ses habitants promouvoir et favoriser le développement ainsi que l'expansion de l'économie touristique et ses retombées pour le département de l'Yonne mais également ses prestataires dans le soutien aux filières stratégiques.

L'attractivité s'entend ici dans toutes ses composantes, avec un effort tout particulier sur ses filières stratégiques, avec une coordination et une coopération des acteurs, le pilotage et l'observation de ces enjeux, le marketing territorial, en pleine coopération avec les autres acteurs.

Dans ce cadre, l'Agence exerce ses compétences dans le cadre des dispositions du code du tourisme, selon les articles L. 132-1 à L. 132-7 s'agissant de la politique départementale du tourisme et les comités départementaux de tourisme, selon les articles L. 211-1 à L. 221-24 du même code pour ce qui concerne sur les forfaits touristiques et services de voyage portant sur le transport, le logement, la location de véhicules ou autres services de voyage destinés à faciliter l'accueil ou d'améliorer les conditions de séjour des touristes dans la zone géographique du département de l'Yonne.

L'Agence d'Attractivité de l'Yonne a notamment pour missions :

1/ En matière d'attractivité et de rayonnement du territoire :

A/ Attractivité résidentielle et hospitalité :

- de préparer et mettre en œuvre la stratégie d'attractivité du département,
- de développer l'attractivité de l'Yonne en valorisant le cadre de vie auprès des habitants et des nouvelles populations actives exogènes,
- de cibler des professions stratégiques pour le territoire (notamment les métiers de santé...)
- de donner envie de s'installer dans le Département,
- de créer et entretenir l'esprit « fier d'être icaunais » ainsi qu'un réseau d'ambassadeurs,



- de mettre en place une démarche de prospection pour encourager l'installation sur le territoire de nouveaux habitants,
- de mettre en place un véritable service d'« hospitalité »,
- d'attirer de nouveaux professionnels dans les secteurs en tension,
- de participer ou organiser des actions de type salons en France ou à l'étranger, d'organiser régulièrement l'accueil de congrès professionnels.

B/ Ingénierie et développement touristique :

- de préparer et mettre en œuvre la politique touristique du département,
- d'accompagner le développement de l'offre et des territoires en matière touristique,
- d'assurer et de renforcer les missions d'ingénieries,
- de piloter l'observation de l'économie touristique départementale,
- de coordonner des actions stratégiques à l'échelle départementale, notamment en inscrivant le territoire dans des démarches partenariales avec des territoires voisins, avec l'échelon régional ou encore dans le cadre de programmes nationaux ou européens (voire au-delà le cas échéant)
- d'être associé aux décisions en matière de développement des hébergements, équipements de loisirs ou de tout autre équipement à vocation touristique,
- de contribuer à assurer, au niveau du département, l'élaboration, la promotion, l'aide à la mise en place d'offres touristiques et à la commercialisation,
- de mettre en mouvement la recherche d'investisseurs ciblée.

C/ Animation et marketing territorial :

- d'élaborer et mettre en œuvre la stratégie et les outils de promotion du territoire,
- de mettre en place des actions de promotion au niveau national,
- d'écrire, et animer une stratégie de marketing territorial et faire de l'Yonne une marque,
- d'assurer l'animation du Club des Partenaires, réseau constitué,
- de créer, piloter et animer des clubs et têtes de réseaux,
- de porter et animer le cas échéant la marque territoriale
- d'assurer en tant qu'opérateur le pilotage et la gestion d'équipements de tourisme, culturels et sportifs, de démarches programmatiques.

D/ Observation et analyse :

- d'élaborer et mettre en œuvre la stratégie et les outils de recueil et d'analyse des données d'attractivité touristique, résidentielle et économique,
- de piloter la mise en place d'un véritable observatoire de l'attractivité du territoire dans une logique forte de coopération et de mutualisation et dont l'objet sera notamment de mettre à la disposition des partenaires une analyse d'indicateurs d'évaluation de l'attractivité (résidentielle, touristique, promotionnelle etc.) du territoire.
- de proposer des outils innovants de mesures et de restitution des résultats, en veillant à la plus-value apportée aux adhérents et aux territoires.

2/ En matière de communication et de promotion

- d'assurer la communication touristique afférente aux stratégies d'attractivité,
- d'assurer la promotion et la communication de la destination en lien avec les axes stratégiques du développement du territoire et de ses grands projets structurants,



- d'éventuellement apporter sa contribution, dans le cadre de conventions dédiées, à la communication institutionnelle, la communication à destination des usagers et la communication de crise,
- d'éventuellement apporter sa contribution, dans le cadre de conventions dédiées, à la gestion de la politique de communication interne dans une logique de « marque employeur ».

Plus généralement, la Société pourra accomplir toutes les opérations présentant un intérêt général pour ses actionnaires compatibles et se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Article 3 - **Dénomination sociale**

La dénomination sociale de la Société est : « Agence d'attractivité de l'Yonne ».

Tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, doivent indiquer la dénomination sociale précédée ou suivie immédiatement des mots écrits lisiblement « Société Publique Locale » ou des initiales « SPL » et de l'énonciation du montant du capital social.

Article 4 - **Siège social**

Le siège social est fixé : Bâtiment « le 89 », 16-18 bd de la Marne, 89 000 Auxerre.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du territoire des collectivités territoriales et / ou des groupements de collectivités territoriales actionnaires par simple décision du Conseil d'Administration.

Article 5 - **Durée**

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Titre II - **Apports, capital social, actions**

Article 6 - **Apports et capital**

6.1 - Apports

Lors de la constitution, ont été effectués les apports suivants :

6.1.1 - Apports en numéraire



- Le Département de l'Yonne : 23 864 €
- La communauté d'agglomération de l'Auxerrois : 1704,50 €
- La communauté d'agglomération du Grand Sénonais : 1704,50 €
- La communauté de communes d'Avallon-Vézelay-Morvan : 1704,50 €
- La communauté de communes de Chablis, Villages et Terroirs : 1704,50 €
- La communauté de communes du Jovinien : 1704,50 €
- La communauté de communes du Serein : 1704,50 €
- La communauté de communes de Serein et Armance : 1704,50 €
- La communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne : 1704,50 €

6.1.2 - Récapitulation des apports

Les actionnaires apportent 37500 € en numéraire

6.2 - Capital

Le capital est fixé à la somme de 37500 euros

Il est divisé en 550 actions de 68,2 € chacune, entièrement libérées.

Le capital social est exclusivement détenu par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le Département de l'Yonne détient au moins cinquante (50) pour cent (100) du capital.



Article 7 - **Modification du capital social**

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément à la loi, en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sous réserve que les actions appartenant aux collectivités territoriales et/ou leurs groupements représentent toujours la totalité du capital social et sous réserve du respect du seuil du taux de participation défini à l'article précédent, conformément à l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales.

Aucune augmentation du capital en numéraire ne peut, à peine de nullité, être réalisée si le capital ancien n'est pas, au préalable, intégralement libéré, sauf exceptions prévues par la loi.

L'augmentation du capital est décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, sur le rapport du Conseil d'Administration à qui celle-ci peut déléguer les pouvoirs nécessaires à l'effet de la réaliser, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, et de procéder à la modification corrélative des statuts. Elle doit être réalisée dans les cinq ans de la date de l'assemblée qui l'a décidée ou autorisée.

En cas d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statue aux conditions de quorum et de majorité prévues par les Assemblées Générales Ordinaires.

Dans toute augmentation de capital par émission d'actions de numéraire, les collectivités actionnaires ont, conformément à la loi, un droit préférentiel de souscription proportionnel au nombre de leurs actions. Ce droit est négociable ou cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même, pendant la durée de la souscription.

Les collectivités actionnaires sont informées de l'admission d'actions nouvelles, de ses modalités et des conditions d'exercice de leur droit préférentiel, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Le droit préférentiel de souscription peut être supprimé par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui décide de l'augmentation du capital en suivant la procédure fixée à cet effet par la loi et les règlements. La renonciation individuelle au droit préférentiel de souscription se fera conformément à la loi et aux règlements en vigueur.

Article 8 - **Libération des actions**

Les actions souscrites lors des augmentations de capital en numéraire sont obligatoirement libérées du quart au moins de la valeur nominale, et le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois sur appel du Conseil d'Administration, dans un délai de cinq ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés en ce qui concerne le capital initial, et dans un délai de cinq ans à compter du jour où l'opération est devenue définitive en cas d'augmentation de capital.



Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs, quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à chaque actionnaire.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions entraîne de plein droit le paiement d'un intérêt au taux légal à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

Cette pénalité n'est pas applicable aux collectivités territoriales et aux groupements de collectivités territoriales actionnaires que s'ils n'ont pas pris, lors de la première session de leur assemblée délibérante suivant l'appel de fonds, de délibération décidant du versement demandé. L'intérêt de retard sera décompté à compter du jour de ladite session, si cette dernière est postérieure à la date d'exigibilité.

Article 9 - **Défaut de libération des actions**

Il est fait application des dispositions de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales à l'actionnaire qui ne s'est pas libéré du montant de ses souscriptions aux dates fixées par le Conseil d'Administration.

Article 10 - **Forme des actions**

Les actions sont nominatives et sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Elles donnent lieu à une inscription sur un compte ouvert par la Société au nom de l'actionnaire dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et le règlement en vigueur.

Article 11 - **Droits et obligations attachés aux actions**

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions des Assemblées Générales.

Les droits et obligations attachés aux actions suivent les titres dans quelque main qu'ils passent.

Chaque action donne droit à une part égale de la propriété de l'actif social, et à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente dans le partage des bénéfices s'il y a lieu et dans le boni de liquidation.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les créanciers d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées Générales.



Article 12 - Cession des actions et agrément

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

La cession des actions s'opère à l'égard de la Société et des tiers par un virement du compte cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement.

L'ordre de mouvement est enregistré le même jour de sa réception sur un registre coté et paraphé dit « registre des mouvements ».

La cession des actions appartenant aux collectivités locales ou groupements doit être autorisée par délibération de l'organe de la collectivité ou du groupement concernés.

Toute cession d'actions à un tiers non actionnaire, qu'elle ait lieu à titre gratuit ou onéreux, est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de la Société dans les conditions de l'article L. 228-24 et suivants du Code de Commerce.

La cession ne peut intervenir qu'au profit des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.

Tout actionnaire qui souhaite céder des actions à des tiers doit adresser par lettre recommandée avec accusé de réception une demande indiquant l'identité du ou des cessionnaire(s), ainsi que le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix offert.

Le Conseil d'Administration se prononce à la majorité des administrateurs présents ou représentés sur l'agrément dans un délai de trois mois à compter de la réception de la demande formulée par le cédant et adressée au Président du Conseil d'Administration.

La cession est notifiée au cédant par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut de notification dans les trois mois qui suivent la demande d'agrément, celle-ci est réputée acquise.

Ces dispositions sont applicables, en cas d'augmentation du capital, à la cession des droits préférentiels de souscription.

Si la Société n'agrée pas le ou les cessionnaire(s) proposé(s), le Conseil d'Administration est tenu dans un délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions, soit par une collectivité actionnaire ou par un tiers, soit avec le consentement du cédant, par la Société en vue d'une réduction de capital. A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions, est déterminé dans les conditions fixées à l'article 1843-4 du code civil.

Si à l'expiration du délai précité, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la Société.

Tous les frais résultant du transfert sont à la charge du cessionnaire.



Titre III - Assemblées Générales

Article 13 - Dispositions communes aux Assemblées Générales

13.1 - Composition

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les dissidents ou les incapables.

Elle se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent sous réserve que ces actions soient libérées des versements exigibles.

Sauf dans les cas où la loi désigne un autre Président, l'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration. En son absence, elle est présidée par un administrateur désigné par le conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les administrateurs titulaires peuvent assister aux Assemblées Générales sans formalités préalables.

Sont réputés présents, pour le calcul du *quorum* et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification tels que déterminés par décret en Conseil d'État, ainsi que les actionnaires ayant régulièrement fait parvenir leur formulaire de vote par correspondance dans les délais ci-après fixés.

Les actionnaires de la Société sont représentés aux Assemblées Générales par un ou des délégués ayant reçu pouvoir à cet effet et désignés dans les conditions fixées par la législation en vigueur.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix.

13.2 - Convocation et lieu de réunion

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration ou à défaut par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande de tout intéressé en cas d'urgence ou d'un ou plusieurs actionnaires réunissant 5 % au moins du capital social.

Les Assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu fixé par le Conseil d'Administration figurant dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut également participer, à l'initiative de l'auteur de la convocation, aux assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires dans les conditions fixées par les lois et



règlements et qui seront mentionnées dans l'avis de convocation ; sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à ces assemblées.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital social peut toutefois s'opposer à ce mode de consultation, pour les assemblées générales extraordinaires uniquement.

La convocation peut prévoir que l'assemblée est tenue exclusivement par un moyen de télécommunication permettant l'identification des actionnaires qui satisfait aux conditions légales et réglementaires. Dans le cas d'une assemblée extraordinaire, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 25 % du capital social peuvent s'y opposer

Les convocations sont faites par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à chacun des actionnaires 15 jours au moins avant la date de l'Assemblée, et comportant indication de l'ordre du jour avec le cas échéant les projets de résolutions et toutes informations utiles.

La convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication après avoir recueilli l'accord écrit des actionnaires intéressés et leur adresse électronique.

Lorsqu'une assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le *quorum* requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, est convoquée dans les mêmes formes présentées par la réglementation en vigueur, et l'avis de convocation ou les lettres de convocation rappellent la date de la première et reproduit son ordre du jour.

13.3 - Ordre du jour

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixé par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié que sur une deuxième convocation.

13.4 - Accès aux Assemblées, pouvoirs

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions ont été libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.



Article 14 - **Assemblées Générales Ordinaires**

14.1 - Objet des Assemblées Générales Ordinaires

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'Administration et qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Toutefois, ce délai peut être prolongé, à la demande du Conseil d'Administration par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce, statuant sur requête.

14.2 - *Quorum* et majorité à l'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant fait usage du droit de vote par correspondance, possèdent au moins la moitié des actions ayant le droit de vote, sur première convocation.

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'Assemblée est convoquée de nouveau. Lors de cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre des actions représentées, aucun *quorum* n'étant requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance.

Article 15 - **Assemblées Générales Extraordinaires**

15.1 - Objet des Assemblées Générales Extraordinaires

Toutes modifications aux dispositions des statuts doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour toute modification des statuts, les modifications relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications, correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'Administration sur délégation.

15.2 - *Quorum* et majorité à l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant fait usage du droit de vote par correspondance possèdent au moins sur première convocation le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents



ou représentés ou ayant voté par correspondance.

Titre IV - Administration de la Société

Article 16.1 - Composition du Conseil d'Administration

La Société est administrée par le Conseil d'Administration qui se compose de 18 membres.

Les collectivités territoriales et leurs groupements détiennent toujours la totalité des sièges d'administrateurs.

Tout actionnaire a droit au moins à un représentant titulaire au Conseil d'Administration désigné en son sein par l'organe délibérant de la collectivité ou du groupement qu'il représente conformément aux articles L. 1524-5 et R. 1524-2 à R 1524-6 du code général des collectivités territoriales.

Tout actionnaire peut également désigner un représentant suppléant, appelé à remplacer son représentant titulaire en cas de révocation, démission, ou décès de ce dernier.

Les actionnaires répartissent entre eux les sièges en proportion du capital qu'ils détiennent respectivement. Le nombre de leurs représentants peut toutefois être arrondi à l'unité supérieure. Chaque siège donne lieu dans les mêmes formes à la désignation d'un suppléant.

A la date de la signature des présents statuts, la répartition des sièges est fixée comme suit :

- Le Département de l'Yonne : 10 sièges
- La communauté d'agglomération de l'Auxerrois : 1 siège
- La communauté d'agglomération du Grand Sénonais : 1 siège
- La communauté de communes d'Avallon-Vézelay-Morvan : 1 siège
- La communauté de communes de Chablis, Villages et Terroirs : 1 siège
- La communauté de communes du Jovinien : 1 siège
- La communauté de communes du Serein : 1 siège
- La communauté de communes de Serein et Armance : 1 siège
- La communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne : 1 siège

Article 16.2 - Assemblée spéciale des collectivités territoriales et de leurs groupements

Les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales qui ont une participation au capital trop réduite, ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe au conseil d'administration, doivent se regrouper en assemblée spéciale pour désigner un mandataire commun, au moins.

L'assemblée spéciale comprend un délégué de chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales y participant. Elle vote son règlement, élit son président et désigne également en son sein le (ou les) représentant(s) commun(s) qui siège(nt) au conseil d'administration.



Une représentation à tour de rôle peut notamment être instituée entre les collectivités concernées, pour la désignation du (ou des) mandataire(s).

Chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire y dispose d'un nombre de voix proportionnel au nombre d'actions qu'il ou elle possède dans la Société.

L'assemblée spéciale se réunit :

- préalablement aux conseils d'administration pour délibérer sur les questions soumises à l'ordre du jour du conseil d'administration ;
- pour entendre le rapport de son ou ses représentants.

Elle se réunit sur convocation de son président :

- soit à son initiative ;
- soit à la demande de l'un de ses représentants élu par elle au sein du conseil d'administration ;
- soit à la demande d'un tiers au moins des membres détenant au moins le tiers des actions des collectivités territoriales et de leurs groupements membres de l'assemblée spéciale conformément à l'article R. 1524-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'assemblée est réunie pour la première fois à l'initiative d'au moins une des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires non directement représentés au conseil d'administration.

Article 17 - **Durée du mandat des administrateurs, limite d'âge**

Le mandat des représentants des collectivités territoriales ou groupements prend fin avec celui de l'assemblée qui les a désignés.

Toutefois, en cas de démission ou de dissolution de l'assemblée délibérante, ou en cas de fin légale du mandat de l'assemblée, le mandat de leurs représentants au Conseil d'Administration est prorogé jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par la nouvelle assemblée, leurs pouvoirs se limitant à la gestion des affaires courantes. En cas de vacance, les assemblées délibérantes pourvoient au remplacement de leurs représentants dans le délai le plus bref. Ces représentants peuvent être relevés de leurs fonctions au Conseil d'Administration par l'assemblée qui les a désignés.

Les administrateurs des collectivités territoriales doivent respecter la limite d'âge de 80 ans au moment de leur désignation. Ces personnes ne peuvent être déclarées démissionnaires d'office si, postérieurement à leur nomination, elles dépassent la limite d'âge statutaire fixée ci-dessus.

Article 18 - **Président et vice-présidents**

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président.

Le Président du Conseil d'Administration est nommé pour une durée qui ne peut excéder



celle de son mandat d'administrateur (durée du mandat électoral).

Le Président du Conseil d'Administration représente ce dernier. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale, et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'Administration nomme s'il le juge utile, un ou plusieurs vice-présidents élus pour la durée de leur mandat d'administrateur, dont les fonctions consistent, en l'absence du Président du Conseil d'Administration, à présider la séance du conseil ou les Assemblées. En l'absence du Président du Conseil d'Administration et des vice-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera la séance.

En cas d'empêchement temporaire, ou de décès du Président du Conseil d'Administration, ce dernier peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président ou, le cas échéant, de Président Directeur Général. En cas d'empêchement, cette délégation est donnée pour une durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration ne peut être âgé de plus de 80 ans au moment de sa désignation. Le fait d'atteindre la limite d'âge en cours de mandat n'entraîne pas la démission d'office.

Article 19 - Réunions, délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, 3 fois par an au minimum, sur la convocation de son Président (ou, en son absence, du ou des vice-présidents), soit au siège social, soit en tout endroit indiqué par la convocation. La convocation est réalisée par tous moyens.

Lorsque le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de 9 mois, le tiers au moins de ses membres peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Directeur peut également demander au Président du Conseil d'Administration de convoquer ledit conseil sur un ordre du jour déterminé.

Le Président du Conseil d'Administration est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu des alinéas précédents.

L'ordre du jour, accompagné du dossier de séance, est adressé à chaque administrateur cinq jours au moins avant la réunion.

Tout administrateur peut donner, par lettre ou courrier électronique ou télécopie, pouvoir à l'un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil d'Administration, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Le cas échéant, les administrateurs pourront participer aux séances du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou télécommunication.

La présence effective ou par des moyens de télécommunication de la moitié au moins des



membres du Conseil d'Administration est toutefois nécessaire pour la validité des délibérations.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et l'administrateur mandataire d'un de ses collègues de deux voix. En cas de partage des voix, celle du Président du Conseil d'Administration est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par consultation écrite des administrateurs, y compris par voie électronique. A cet effet, les administrateurs doivent disposer d'un délai suffisant et au minimum 48h [Délai à adapter]. A défaut d'avoir répondu à la consultation dans ce délai, ils seront réputés absents et ne pas avoir participé à la décision. Tout membre du conseil peut s'opposer à ce qu'il soit recouru à cette modalité.

En cas de dissociation des fonctions de Président et de directeur général dans les conditions prévues à l'article 21.1, ledit directeur général pourra, de plein droit, assister aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.



Article 20 - **Pouvoirs du Conseil d'Administration**

En application des dispositions de l'article L. 225-35 du Code de Commerce, et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires, le Conseil d'Administration, dans la limite de l'objet social :

- Détermine les orientations de l'activité de la Société, et veille à leur mise en œuvre, conformément à la stratégie établie par les actionnaires dans le cadre du contrôle analogue à celui exercé sur leurs propres services que lesdits actionnaires doivent mettre en œuvre.
- Se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction Générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tout mandataire de son choix toute délégation de ses pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée, même par les actes d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait l'objet social, ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Toute décision qui limiterait les pouvoirs du Conseil d'Administration serait inopposable aux tiers.

Article 21 - **Direction Générale, Directeur Général Délégué**

21.1 - Principe d'organisation

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du code de Commerce, la Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, modifier son choix. Toutefois, à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement sur cette modification ne pourra intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification.



L'option retenue par le Conseil d'Administration ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou de remplacement du Président du Conseil d'Administration, ou du Directeur Général.

Le changement de modalités d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas de modification de statuts.

21.2- Directeur Général

21.2.1 - Nomination, révocation

En fonction du choix opéré par le Conseil d'Administration, la Direction Générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, ses limitations de pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général ne doit pas être âgé de plus de 70 ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office, à moins qu'il ne soit le représentant d'une collectivité territoriale assurant la fonction de Président Directeur Général, auquel cas la limite d'âge sera appréciée au moment de sa nomination et le fait de l'atteindre en cours de mandat n'entraînera pas la démission d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à des dommages et intérêts si elle est intervenue sans juste motif.

21.2.2 - Pouvoirs

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est mandataire social de la Société.

La Société est engagée, même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait l'objet social, ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

En cas de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, et en cas de vacance du poste de Directeur Général, le Président convoque un Conseil d'Administration afin de pourvoir à son remplacement. Dans l'attente de la tenue de ce conseil et de la nomination d'un nouveau Directeur Général, le conseil peut nommer à titre de transition le Président comme Président Directeur Général sans que ceci constitue une modification de mode de gouvernance.



21.3 - Directeur Général Délégué

Sur proposition du Directeur Général (que cette fonction soit assurée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne), et en cas de besoin, le Conseil d'Administration peut éventuellement nommer une personne physique chargée d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Les représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements au sein du Conseil d'Administration ne peuvent être Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration ne peut pas nommer plus d'un Directeur Général Délégué.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés au Directeur Général Délégué.

Le Directeur Général Délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation de fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, le Directeur Général Délégué conserve ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

Article 22 - **Signature sociale**

Tous les actes et engagements concernant la Société, ceux autorisés par le Conseil, les mandats, retraits de fonds, souscriptions, endos ou acquits d'effets de commerce ainsi que les demandes d'ouverture de comptes bancaires ou de chèques postaux, sont signés par les personnes investies de la Direction Générale, à moins d'une délégation spéciale donnée à un ou plusieurs mandataires spéciaux, agissant chacun dans la limite de ses pouvoirs, soit par le Directeur Général, soit par le Directeur Général Délégué.



Titre V - Commissaire aux comptes, communication, contrôle des actionnaires, comités

Article 23 - Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne dans les conditions de l'article L. 823-1 et suivants du Code de Commerce, un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et ou plusieurs Commissaires aux Comptes suppléants, chargés de remplir la mission qui leur est confiée par la loi.

Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont désignés pour six exercices et sont toujours rééligibles.

Les Commissaires aux comptes sont révoqués ou récusés dans les conditions légales.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis et en même temps que les intéressés, à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes de l'exercice écoulé, ainsi qu'à toutes Assemblées d'actionnaires. Ils peuvent, en outre, être convoqués de la même manière à toute autre réunion du Conseil.

Article 24 - Représentant de l'État, information

Les délibérations du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales sont communiquées dans le mois suivant leur adoption, au Représentant de l'État dans le Département du siège social de la Société. Il en est de même des contrats visés aux articles L. 1523-2 à L. 1523-4 du code général des collectivités territoriales ainsi que des comptes annuels et des rapports du Commissaire aux Comptes.

La saisine de la Chambre Régionale des Comptes par le Représentant de l'État dans les conditions prévues par les articles L 1524-2 du code général des collectivités territoriales et L 235-1 du Code des Juridictions Financières, entraîne une seconde lecture par le Conseil d'Administration ou par l'Assemblée Générale, de la délibération contestée.

Article 25 - Contrôle exercé par les collectivités actionnaires

Les collectivités actionnaires ont la faculté d'influencer de manière déterminante tant les objectifs stratégiques que les décisions importantes de la société par la désignation des membres des organes de direction de ladite Société et d'un fonctionnaire de la collectivité chargé de contrôler et d'orienter l'action de celle-ci.

Le contrôle analogue doit s'inscrire dans un lien de rattachement institutionnel, caractérisé par une influence organique et décisionnelle exercée par les actionnaires.

Les collectivités doivent exercer un contrôle étroit et réel sur les activités de la Société.

Les décisions principales doivent être prises par le Conseil d'Administration.

Les collectivités actionnaires représentées au Conseil d'Administration doivent exercer sur la Société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, y compris

dans le cadre d'un pluri-contrôle, afin que les conventions qu'elles seront amenées à conclure avec la Société soient considérées comme des prestations intégrées (contrats « *in house* »).

Les modalités pratiques de ce contrôle spécifique concerneront trois niveaux de fonctionnement de la Société.

- En matière d'orientations stratégiques de la Société, décisions sur : la stratégie de développement et les perspectives financières, la mise en œuvre des politiques publiques....,
- En matière de gouvernance et de vie sociale de la Société, décisions sur : les actions en cours et en projet,
- En matière d'activités opérationnelles : approuver le plan d'actions et le budget prévisionnel,

Les élus représentants des collectivités territoriales ou groupements doivent présenter aux organes délibérants des collectivités dont ils sont les mandataires et fournir un rapport écrit au moins une fois par an, sur la situation de la Société.

Titre VI - **Comités de tiers associés, commissions et groupes de travail**

Article 26 - **Conseil consultatif des professionnels**

Un Conseil consultatif des professionnels est institué, afin d'associer les professionnels du tourisme et de l'attractivité du département de l'Yonne et les sociétés agissant dans le secteur, aux actions de la SPL et d'assurer un lien entre les collectivités actionnaires et eux.

Il assure un rôle consultatif, sous la responsabilité du Conseil d'Administration et de son Président. Il est piloté par le directeur de l'agence d'attractivité.

Il est co-présidé par un représentant du Conseil d'Administration, désigné par ses membres, et par un représentant, élu par ses pairs, des membres de ce Comité professionnel.

Il se réunit au moins deux fois par an en séance plénière, et autant que de besoin en séances thématiques (tourisme, développement économique, attractivité, etc.) afin de partager et d'échanger sur la stratégie de développement et les volets du plan annuel d'actions de l'Agence d'attractivité.

Les modalités de fonctionnement (gratification éventuelle de l'animateur, prise en charge des frais par la SPL, etc.) sont fixées dans le Règlement intérieur.

Son avis peut être présenté par l'un de ses membres lors d'un Conseil d'administration de la SPL.



Article 27 - Commissions et groupes de travail

Des commissions et groupes de travail peuvent être créés à l'initiative du Conseil d'Administration. Ces instances assurent un rôle consultatif, sous la responsabilité dudit conseil et de son Président.

- Leur composition est fixée, dans leurs grandes lignes, par le Conseil d'administration ;
- Les modalités de fonctionnement (gratification éventuelle de l'animateur, prise en charge des frais par la SPL, etc.) sont également fixées dans le Règlement intérieur de la SPL ;
- En fonction des questions soumises aux commissions et groupes de travail, des socioprofessionnels ou des institutionnels peuvent y être associés ponctuellement

Titre VII - Personnalité morale, exercice social, comptes annuels, affectation du résultat, contrôle, modifications statutaires, dissolution

Article 28 - Engagements souscrits par la société en formation

Ont été accomplis, au nom et pour le compte de la Société en formation, les formalités et actes énoncés dans un état annexé aux présents statuts, indiquant le cas échéant pour chacun d'eux l'engagement qui en résulterait pour la société.

Cet état a été déposé au lieu du futur siège social, à la disposition des futurs membres de la Société, qui ont pu en prendre connaissance.

L'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de la Société emportera, de plein droit, reprise par elle desdits engagements. A compter de cette immatriculation, la Société jouira de la personnalité morale. Les actes accomplis en son nom et pour son compte pendant la période de constitution puis repris par elle seront rattachés à cet exercice.

Article 29 - Exercice social

L'exercice social couvre douze mois, il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice comprend le temps écoulé depuis la constitution de la Société jusqu'au 31 décembre de l'année suivant celle de sa création.

Article 30 - Inventaire, comptes annuels

Les comptes de la Société sont ouverts conformément au plan comptable général ou au plan comptable particulier correspondant à son activité lorsqu'un tel plan a été établi et



approuvé.

Les documents comptables établis annuellement, comprenant l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes, le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les documents prévus par l'article L. 1523-3 du code général des collectivités territoriales sont transmis, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, aux actionnaires, qui les examinent et en prennent acte avant leur présentation en Assemblée Générale.

Article 31 - **Affectation et répartition des bénéfices**

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

L'excédent, s'il en existe, sera affecté suivant les décisions de l'Assemblée Générale, à la constitution de réserves destinées notamment à permettre le financement d'opérations d'intérêt général entrant le cadre de l'objet social et/ou réparti entre les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital social.

Article 32 - **Modifications statutaires**

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à se prononcer sur la modification des statuts de la Société.

A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales sur une modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants de la Société ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant cette modification.

Article 33 - **Dissolution, liquidation**

Sous réserve des cas de dissolution judiciaire prévus par la loi, la dissolution de la Société intervient à l'expiration du terme fixé par les statuts ou par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires.

Un ou plusieurs liquidateurs sont alors nommés par l'Assemblée Générale Extraordinaire aux



conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires

Cette nomination met fin aux fonctions des administrateurs et, sauf décision contraire de l'Assemblée, à celle des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut toujours révoquer ou remplacer les Liquidateurs et étendre ou restreindre leurs pouvoirs.

Le mandat des Liquidateurs est, sauf stipulation contraire, donné pour toute la durée de la liquidation.

Les Liquidateurs ont, conjointement ou séparément, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser, aux prix, charges et conditions qu'ils aviseront, tout l'actif de la Société et d'éteindre son passif.

En fin de liquidation, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire statuent sur le compte définitif de la liquidation, le quitus de la gestion du ou des Liquidateurs et la décharge de leur mandat. Ils constatent, dans les mêmes conditions, la clôture de la liquidation.

Si les Liquidateurs négligent de convoquer l'Assemblée, le Président du Tribunal de Commerce, statuant par ordonnance de référé peut, à la demande de tout actionnaire, désigner un mandataire pour procéder à cette convocation.

Si l'Assemblée de clôture ne peut délibérer, ou si elle refuse d'approuver les comptes de la liquidation, il est statué par décision du tribunal de commerce, à la demande du Liquidateur ou de tout intéressé.

Le montant des capitaux propres subsistant, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

Article 34 - **Contestations**

Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation soit entre la Société et les actionnaires ou les administrateurs, soit entre les actionnaires eux-mêmes, concernant les affaires sociales, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents du siège social.

A cet effet, en cas de contestation, tout actionnaire est tenu de faire élection de domicile dans le ressort du tribunal du siège de la Société.

Fait à Auxerre, le XX





Annexe

Groupe Collectivités territoriales et groupements				
<i>La répartition des sièges est proportionnelle à la participation</i>				
Actionnaire	Nombre d'actions	% vote	Sièges CGCT	Répartition
Conseil Départemental de l'Yonne	350	64%	11,45	10
Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	25	4,5%	0,82	1
Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	25	4,5%	0,82	1
Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan	25	4,5%	0,82	1
Communauté de Communes du Serein	25	4,5%	0,82	1
Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne	25	4,5%	0,82	1
Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs	25	4,5%	0,82	1
Communauté de Communes Serein et Armance	25	4,5%	0,82	1
Communauté de Communes du Jovinien	25	4,5%	0,82	1

Capital total	37500 euros		
Actions	550	68,2 euros / action	
Département	350		23 864 euros
Autres actionnaires	25		1 704,50 euros





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-301

OBJET : Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Yonne - avis

Rapporteur : Dominique CHAMBENOIT

La révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été engagée le 1^{er} mars 2023 lors de la commission départementale consultative co-présidée par le Préfet de l'Yonne et le président du Conseil départemental.

Conformément aux dispositions prévues au III de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, il appartient aux conseils communautaires des communes figurant au schéma de donner un avis sur le projet issu de la concertation.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'émettre un avis favorable au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage issu de la concertation annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'émettre un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Yonne.





**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet de schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage de l'Yonne

30 juillet 2024



Sommaire

ÉDITORIAL CONJOINT DU PRÉFET ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.....	4
PRÉAMBULE.....	5
1. AIRES DE GRAND PASSAGE.....	6
1.1. LES ORIENTATIONS.....	6
1.2. ACTIONS OPÉRATIONNELLES.....	7
a. Créer une aire de grand passage à Auxerre (CA de l'Auxerrois).....	7
b. Confirmer l'aire de grand passage de Sens (CA du Grand Sénonais).....	7
c. Mettre à niveau l'aire de grand passage d'Avallon (CC Avallon-Vézelay-Morvan).....	8
d. Harmoniser les modalités de fonctionnement et de gestion des aires de grand passage.....	8
2. AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL.....	9
2.1. LES ORIENTATIONS.....	9
2.2. ACTIONS OPÉRATIONNELLES.....	9
a. Maintenir à niveau et réhabiliter les aires d'accueil existantes.....	9
b. Créer une nouvelle aire permanente d'accueil à Auxerre (CA de l'Auxerrois).....	10
c. Harmoniser les modalités de fonctionnement et gestion des aires d'accueil.....	11
3. TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS ET SÉDENTARISATION.....	12
3.1. LES ORIENTATIONS.....	12
3.2. ACTIONS OPÉRATIONNELLES.....	14
a. Créer une offre de terrains familiaux locatifs à Villeneuve-sur-Yonne (CA du Grand Sénonais).....	14
b. Réhabiliter les terrains familiaux locatifs de Tonnerre (CC Le Tonnerrois en Bourgogne).....	15
c. Maintenir l'offre en habitat adapté à Auxerre et à Monéteau (CA de l'Auxerrois).....	15
d. Prendre en compte l'habitat des gens du voyage dans les politiques locales.....	15
4. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL.....	18
4.1. LES ORIENTATIONS.....	18
4.2. ACTIONS OPÉRATIONNELLES.....	18
a. Conduire une réflexion sur la mise en place d'un accompagnement spécialisé pour les gens du voyage au cas par cas.....	18
b. Mettre en place des dispositifs de formation et d'échanges à destination des travailleurs sociaux.....	19
5. SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS.....	20
5.1. LES ORIENTATIONS.....	20
5.2. ACTIONS OPÉRATIONNELLES.....	20
a. Définir les actions à mener concernant la santé et l'accès aux soins et impulser leur mise en œuvre.....	20
b. Développer des actions de formation à destination des personnels soignants.....	21
6. EXERCICE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	22
6.1. LES ORIENTATIONS.....	22
6.2. ACTIONS OPÉRATIONNELLES.....	22
a. Poursuivre l'accompagnement des travailleurs non-salariés bénéficiaires du RSA.....	22
b. Accompagner les publics vers les dispositifs existants.....	23
7. SCOLARISATION.....	24
7.1. LES ORIENTATIONS.....	24
7.2. ACTIONS OPÉRATIONNELLES.....	26
a. Formaliser un partenariat local autour de la scolarisation.....	26
b. Assurer le lien avec les familles.....	26
c. Assurer le suivi et l'accompagnement des élèves scolarisés au CNED.....	27
d. Poursuivre et développer les actions de formation à destination des enseignants.....	27



8. GOUVERNANCE ET VIE DU SCHÉMA.....	28
8.1. LES ORIENTATIONS.....	28
8.2. ACTIONS OPÉRATIONNELLES.....	28
a. Réunir la commission départementale consultative et son comité permanent.....	28
b. Mettre en réseau les gestionnaires d'aires d'accueil à l'échelle départementale.....	29
c. Mettre en place et animer un groupe de suivi partenarial à l'échelle des EPCI.....	30
d. Évaluer annuellement et faire connaître les actions mises en œuvre.....	30
ANNEXE.....	33
LES AIDES SPÉCIFIQUES MOBILISABLES AU 1 ^{ER} JANVIER 2024.....	33
a. Le financement des aires permanentes d'accueil.....	33
b. Le financement des aires de grand passage.....	33
c. Le financement des terrains familiaux locatifs.....	33
LES AUTRES AIDES.....	34
a. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).....	34
b. La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.....	34



Éditorial conjoint du préfet et du président du Conseil départemental

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage doit constituer le cadre d'une action publique concertée et territorialisée pour l'accueil des citoyens français itinérants (CFI). Il doit offrir un socle de droits et de devoirs, accepté et opposable pour toutes les parties prenantes.

C'est dans cet esprit que nous avons engagé la révision de ce schéma qui n'apportait plus les réponses attendues de la population, de ses élus comme des gens du voyage, dont certaines familles s'ancrent parfois durablement dans notre département. Nous avons fait le choix de la mener conjointement, dans un esprit partenarial avec les intercommunalités du territoire et en transparence avec les représentants locaux de la communauté des CFI associés à toutes les étapes de ce dialogue, noué dès mars 2023.

Cette concertation s'est fondée sur un diagnostic partagé des besoins propres au territoire icaunais, conduit par un bureau d'étude indépendant qui est allé à la rencontre de tous les acteurs.

Pragmatique, ce nouveau schéma 2024-2030 reflète une ambition mais fixe avant tout un cap atteignable. Il apporte des solutions au manque d'infrastructures requises pour l'accueil des CFI avec le souci, d'une part, de permettre un équilibre et une harmonisation des pratiques à l'échelle du territoire départemental - pour faire progresser les conditions d'accueil et garantir l'équité - et, d'autre part, de mieux lutter contre les occupations illicites, source d'incompréhension pour les habitants et de troubles à l'ordre public. Il vise une approche intégrée des questions soulevées par l'accueil de la communauté. Au-delà du développement et du maintien à niveau des infrastructures essentielles, il établit des priorités et une méthode pour assurer un accompagnement social adapté et garantir un accès à la santé, à l'éducation et à l'exercice d'une activité économique dans un cadre de droit commun.

Aussi faisons-nous le pari de la confiance dans les acteurs du terrain. Le passage de la vision aux résultats, des engagements aux actes, sera la responsabilité de tous. Il sera rendu compte des efforts de chaque partie prenante dans le cadre d'une gouvernance renouvelée à l'échelle du département qui doit favoriser une plus grande représentativité (notamment via le renouvellement de la commission départementale consultative des gens du voyage), une véritable coordination à l'échelle du territoire et un pilotage par la mesure des résultats.

Le préfet de l'Yonne

Le président du conseil départemental
de l'Yonne



Préambule

La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 rend obligatoire la réalisation d'un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans chaque département, le schéma devant être révisé au moins tous les six ans. Ce schéma constitue la base de la politique d'accueil et d'habitat concernant les « personnes dites gens du voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles installées sur des aires d'accueil ou des terrains prévus à cet effet ».

Elle précise, dans son article 2, que « les communes figurant au schéma départemental et les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis sont tenus, dans un délai de deux ans suivant la publication de ce schéma, de participer à sa mise en œuvre ». Ce délai peut être prorogé de deux ans, si la collectivité manifeste la volonté de se conformer à ses obligations (délibération ou lettre d'intention, acquisition de terrains ou réalisation d'une étude préalable).

La révision du schéma départemental de l'Yonne repose sur une démarche partenariale pilotée par l'État et le Conseil départemental et associant les communes, les EPCI et les représentants des gens du voyage.

Depuis 1997, le département de l'Yonne est doté d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage, renouvelé par convention en 2002. En 2013, un nouveau schéma d'accueil des gens du voyage a été approuvé.

Leur mise en œuvre a permis d'apporter progressivement au territoire des réponses aux besoins des ménages en termes d'accueil temporaire.

Néanmoins, des mutations profondes impactent les gens du voyage et leur mode de vie et d'habitat, avec notamment une tendance à l'ancrage territorial et à la réduction de l'itinérance, même si leur mode d'habitat peut rester lié à la caravane.

Ce nouveau schéma départemental, établi pour une durée de six ans, doit prendre acte des évolutions des modes de vie et proposer des réponses qui, outre le renforcement et la pérennisation d'une offre destinée à l'itinérance, permettent le développement d'une offre en matière d'habitat pérenne. L'enjeu est ainsi d'apporter une réponse globale aux ménages concernés en prenant en compte la diversité de leurs situations, y compris en prévoyant des actions d'accompagnement adaptées, le cas échéant.

Parallèlement, il convient de s'assurer de l'amélioration des conditions d'insertion sociale et professionnelle des voyageurs, en prenant en compte l'hétérogénéité des situations pour réduire les obstacles à l'accès aux différents dispositifs de droit commun.

La réussite du schéma départemental repose sur l'implication et l'engagement, dans la durée, de tous les acteurs, services de l'État et du Conseil départemental, collectivités, bailleurs, associations et gens du voyage, qui ont participé à la construction de ce nouveau document. La transversalité des actions menées doit permettre de travailler globalement le sujet des gens du voyage dans toute sa diversité.



1. Aires de grand passage

1.1. Les orientations

- **Maintenir et compléter le dispositif d'accueil des grands passages**

L'offre en aire de grand passage permet globalement d'accueillir les groupes dans le secteur de Sens.

En revanche, l'offre existante n'est pas adaptée dans le secteur d'Avallon, en lien avec une aire dégradée qui ne répond pas aux réglementations en matière d'aménagement et d'équipement en vigueur (absence d'eau et d'électricité, superficie).

Par ailleurs un besoin impératif de développement de l'offre dans l'arrondissement d'Auxerre est illustré par la récurrence des stationnements illicites au sein de ce secteur et le volume important de demandes d'installations pendant la période estivale. La réalisation d'une aire de grand passage dans ce secteur est un élément nécessaire d'une réponse globale apportée aux besoins des gens du voyage à l'échelle du département.

En rapport avec les besoins identifiés, il convient de pérenniser les aires existantes, de garantir leur mise ou maintien en conformité, **et de créer de nouvelles places en aire de grand passage**, afin de disposer d'une offre globale constituée de deux aires de grand passage de 4 hectares permettant d'accueillir jusqu'à 200 caravanes (Auxerre et Sens) et d'une aire de taille plus réduite (Avallon), permettant l'accueil de groupes de moindre importance.

L'enjeu est donc de proposer un maillage suffisant et cohérent en aires de grand passage pour assurer l'accueil des groupes, en cohérence avec le décret du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage en ce qui concerne l'aménagement et l'équipement de ces aires. De plus, le maintien en bon état de ces différentes aires grâce à un entretien régulier permettrait d'assurer aux différents groupes traversant le territoire un accueil de qualité et ainsi de favoriser le recours à ces infrastructures et limiter le recours aux occupations illicites.

- **Assurer le fonctionnement et la gestion des aires de grand passage**

Outre des dispositions relatives à l'aménagement et à l'équipement des aires, le décret du 5 mars 2019 détermine les règles relatives à la gestion et à l'usage de ces équipements. Il conviendra donc de veiller à la conformité aux réglementations de gestion et de fonctionnement en vigueur. Cette harmonisation des pratiques de fonctionnement et de gestion facilite également la compréhension des règles par les usagers.

En outre, il revient au schéma de fixer la période d'ouverture des aires de grand passage, en fonction des besoins, une période d'ouverture plus large que la période estivale permettant d'éviter les installations illicites dans d'autres sites. Le cas échéant, pour des ouvertures exceptionnelles, il conviendra de s'assurer que l'accueil des groupes peut être assuré dans de bonnes conditions, notamment en cas d'intempéries.



1.2. Actions opérationnelles

a. Créer une aire de grand passage à Auxerre (CA de l'Auxerrois)

Considérant les besoins observés, l'obligation non réalisée du précédent schéma est confirmée : **il convient de créer une aire de grand passage de 4 hectares à Auxerre**, répondant aux réglementations en matière d'aménagement et d'équipement prévues par le décret du 5 mars 2019, notamment en termes de configuration du terrain, d'accès à l'électricité et à l'eau portable ou d'assainissement.

Il est recommandé de prendre en compte, en lien avec les gens du voyage, les critères suivants dans la localisation de la future aire de grand passage :

- accès routier,
- desserte par les réseaux d'eau et d'électricité,
- localisation à proximité de l'agglomération, permettant la proximité avec les commerces et services (offre de santé notamment).

Il conviendra également d'intégrer les réglementations liées aux risques susceptibles de porter atteinte à la santé et à la sécurité des personnes (risque inondation, sites industriels et technologiques, pollutions). De plus, il est également recommandé d'accorder une attention particulière au risque de canicule, afin que le revêtement de l'aire et l'ombrage soient adaptés en cas de fortes chaleurs.

Une fois créée, il s'agira d'assurer l'entretien de l'aire afin qu'elle joue son rôle d'accueil de groupes et, également, de veiller à la conformité des équipements au regard de la législation en vigueur. Pour rappel, la commune d'Auxerre est désignée pour la réalisation de cet équipement en tant que **commune de plus de 5 000 habitants**. Pour autant, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, disposant de la compétence relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires de grand passage, peut faire le choix d'installer l'aire dans une autre commune du territoire communautaire (secteur géographique d'implantation).

Pilotage : Préfecture

Maîtrise d'ouvrage : communauté d'agglomération de l'Auxerrois

b. Confirmer l'aire de grand passage de Sens (CA du Grand Sénonais)

Compte tenu de sa fréquentation, **l'aire de grand passage de Sens (4 hectares) est maintenue**.

L'entretien de l'aire doit être assuré afin de garantir sa mise à disposition des usagers dans le respect des normes en vigueur et en veillant au bon fonctionnement des équipements.

En raison de l'absence de dispositif de recueil des eaux usées, cette aire devra faire l'objet d'une mise aux normes en matière d'assainissement.

Pilotage : Préfecture

Maîtrise d'ouvrage : communauté d'agglomération du Grand Sénonais



c. Mettre à niveau l'aire de grand passage d'Avallon (CC Avallon-Vézelay-Morvan)

Considérant les besoins au sud du département de l'Yonne, soulignés par des implantations récurrentes, **il est décidé de maintenir l'aire de grand passage d'Avallon.**

L'entretien de l'aire doit être assuré afin de garantir sa mise à disposition des usagers dans le respect des normes en vigueur et en veillant au bon fonctionnement des équipements.

Il conviendra donc de remettre l'aire aux normes, avec la remise en état d'une alimentation en eau potable et en électricité (tableau de 250 kVa triphasé) afin de permettre l'accueil des groupes dans de bonnes conditions.

Pilotage : Préfecture

Maitrise d'ouvrage : communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan

d. Harmoniser les modalités de fonctionnement et de gestion des aires de grand passage

Le décret n°2019-171 du 5 mars 2019 fixe les règles relatives à la gestion et au fonctionnement applicables aux aires de grand passage. Elles consistent principalement en :

- la signature d'une convention d'occupation,
- un règlement intérieur remis aux usagers,
- une tarification du droit d'usage par caravane double essieu,
- le versement d'un dépôt de garantie calculé par caravane double essieu.

Ce décret constitue un cadre pour la cohérence des modes de gestion et de fonctionnement.

En termes de durées de séjour, il est décidé de maintenir la durée de **15 jours maximum**. Ces séjours doivent être programmés à l'avance, afin de prévoir, si possible, un temps de repos du terrain entre deux passages.

Concernant la période d'ouverture, les aires de grand passage de l'Yonne doivent être ouvertes du **15 avril au 30 septembre**.

Néanmoins, étant donné que des besoins d'installation s'expriment ponctuellement toute l'année (demandes hivernales, groupes en stationnement illicite sur des sites non adaptés en termes de santé et de sécurité...), il est recommandé de prévoir des possibilités d'ouverture hors de la période définie, avec l'accord des EPCI concernés.

Les groupes accueillis hors de la période d'ouverture principale devront également signer une convention d'occupation.

Globalement, l'État intervient auprès des collectivités gestionnaires des aires de grand passage en amont (transmission des courriers de demandes de stationnement...) et tout au long de la période estivale afin d'assurer le bon déroulement des grand passages.

Pilotage : Préfecture

Maîtrise d'ouvrage : CA de l'Auxerrois, CA du Grand Sénonais, CC Avallon-Vézelay-Morvan



2. Aires permanentes d'accueil

2.1. Les orientations

- **Pérenniser et développer l'offre de places en aire d'accueil**

Le département de l'Yonne dispose d'une offre de 182 places caravanes réparties dans 6 aires d'accueil.

Le diagnostic a mis en évidence que l'offre actuelle ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes d'installation, ceci étant illustré par la récurrence des stationnements illicites, particulièrement dans l'arrondissement d'Auxerre.

Parallèlement, il est également fait le constat que certains ménages séjournent de façon quasi permanente sur ces équipements destinés aux itinérants, et relèvent de la problématique de l'habitat pérenne.

L'enjeu est de donc **pérenniser les aires existantes et de créer de nouvelles places en aire d'accueil**, afin de constituer un maillage territorial cohérent à l'échelle du département.

Pour autant, cet objectif est lié à la mise en œuvre d'une réponse sociale adaptée (terrain familial locatif, habitat locatif adapté à la caravane), destinée aux besoins des ménages locaux ancrés dans les territoires ou occupants de manière permanente des aires d'accueil, afin que celles-ci puissent retrouver leur vocation d'accueil des ménages itinérants.

L'offre nouvelle devra respecter les dispositions en vigueur en termes d'aménagement figurant au décret du 26 décembre 2019. Dans le même temps, il conviendra de s'assurer de la réhabilitation et de la mise à niveau des équipements existants qui le nécessitent, dans le but de s'assurer du confort des usagers, du fonctionnement pérenne des aires et d'une harmonisation en termes de qualité d'accueil dans l'ensemble des aires du département.

- **Créer un cadre commun en termes de fonctionnement et de gestion**

Il est nécessaire d'harmoniser les pratiques de fonctionnement et de gestion en lien avec les dispositions en vigueur figurant dans le décret du 26 décembre 2019. Cette harmonisation permet de fournir un cadre commun partagé à l'échelle du département aux différents partenaires liés à l'accueil des gens du voyage (collectivités, gestionnaires...) ainsi qu'aux usagers. Elle contribue à prévenir tout effet de « mise en concurrence » à l'échelle des infrastructures du département.

2.2. Actions opérationnelles

a. Maintenir à niveau et réhabiliter les aires d'accueil existantes

Si les aires d'accueil du département sont globalement en bon état général, la date de mise en service de ces équipements invite à être attentif à leur entretien.

L'enjeu est donc la maintenance régulière voire la réhabilitation des équipements, le cas échéant. En effet, la disponibilité et l'état des équipements existant conditionnent l'occupation des aires par les itinérants.

Une attention particulière doit être donnée à **la réhabilitation de l'aire permanente d'accueil de Tonnerre**, présentant actuellement un état de dégradation très important (absence d'alimentation en eau et en électricité), ne permettant donc pas l'accueil de ménages.

En plus de la remise en état de l'alimentation en eau et en électricité, il est recommandé, en termes d'aménagement, de mettre en place de sanitaires individualisés pour faciliter



l'entretien et la gestion (responsabilisation des utilisateurs).

Un programme de travaux doit être défini : travaux de remise en état de l'alimentation en fluides, blocs sanitaires individualisés, etc.

En lien avec la contiguïté des terrains familiaux locatifs, une gestion renforcée de l'aire d'accueil sera recherchée : recrutement d'un agent d'accueil, application du règlement intérieur concernant le paiement des redevances et du dépôt de garantie et la durée d'occupation, etc.

EPCI	communes	nombre de places caravanes	Date de mise en service
CA de l'Auxerrois	Auxerre	40	2008
CA du Grand Sénonais	Sens	24	2013
CC Avallon-Vézelay-Morvan	Avallon	40	2011
CC du Jovinien	Joigny	25	2013
CC Le Tonnerrois en Bourgogne	Tonnerre	30	2009
CC de l'Agglomération migennoise	Migennes	23	2008

Pour avoir une connaissance précise de l'état et du fonctionnement des aires, un état des lieux des aires du territoire doit être assuré par une visite de conformité tous les deux ans des services de l'État, à savoir une visite approfondie de l'aire d'accueil afin de s'assurer du respect des réglementations techniques applicables.

Pilotage : Préfecture avec l'appui de la DDT

Maitrise d'ouvrage : les 6 EPCI concernés

b. Créer une nouvelle aire permanente d'accueil à Auxerre (CA de l'Auxerrois)

La communauté d'agglomération dispose d'une aire permanente d'accueil de 40 places à Auxerre. Au sein de ce territoire, il est nécessaire de disposer de deux aires d'accueil afin de répondre aux besoins des ménages itinérants.

Il convient donc de **créer une nouvelle aire d'accueil de 25 places à Auxerre**, répondant aux réglementations d'aménagement et d'équipement prévues par le décret du 26 décembre 2019, notamment en termes de configuration du terrain (des emplacements de 2 places de 75 m², sol stabilisé et carrossable, au minimum un bloc sanitaire pour un emplacement, etc.), d'accès à l'électricité et à l'eau portable ou d'assainissement.

Pour rappel, la commune d'Auxerre est désignée pour la réalisation de cet équipement en tant que **commune de plus de 5 000 habitants**. Pour autant, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, disposant de la compétence relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires permanentes d'accueil, peut faire le choix d'installer l'aire dans une autre commune du territoire communautaire (secteur géographique d'implantation).

Pilotage : Préfecture avec l'appui de la DDT

Maitrise d'ouvrage : communauté d'agglomération de l'Auxerrois



c. Harmoniser les modalités de fonctionnement et gestion des aires d'accueil

Il s'agit de s'assurer de la mise en œuvre des dispositions du décret du 26 décembre 2019 relatives à la gestion et au fonctionnement des aires d'accueil, notamment :

- la durée de séjour : 3 mois consécutifs et dérogations dans la limite de 7 mois supplémentaires pour scolarisation, insertion professionnelle ou hospitalisation ;
- le droit d'usage : droit d'emplacement (cohérent avec le niveau de prestations offertes et éventuellement modulable en fonction des ressources) et fluides (facturation de la consommation réelle) ;
- fermeture des aires limitées à un mois (sauf en cas de dérogation préfectorale) et prise en compte des autres aires du secteur géographique et du département pour coordonner ces périodes de fermeture ;
- la périodicité du règlement des sommes dues et la remise d'une quittance.

Par ailleurs, il est recommandé de coordonner les cahiers des charges de consultation des prestataires, pour préciser les missions de médiation exercées par ce prestataire, même si elles sont basiques, entre gens du voyage d'une part et services de droit commun d'autre part.

Pilotage : Préfecture avec l'appui de la DDETSPP et de la DDT

Maitrise d'ouvrage : les 6 EPCI concernés



3. Terrains familiaux locatifs et sédentarisation

3.1. Les orientations

- Répondre à un ancrage de fait dans les territoires grâce au développement d'une offre en terrains familiaux locatifs.

Certains ménages sont en situation d'errance sur leur territoire d'ancrage, changeant de lieu de séjour au gré des opportunités d'installations et des expulsions.

D'autres ménages séjournent de façon quasi permanente sur les aires d'accueil du département. Une partie d'entre eux peuvent également se trouver en situation d'errance hors des aires, lorsqu'ils ne veulent ou ne peuvent plus séjourner sur l'aire d'accueil : durée de séjour autorisé dépassée, infraction au règlement, voire incapacité à faire face aux coûts de redevance et d'énergie...

Le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs, visant à la réalisation de terrains familiaux locatifs, doit permettre de répondre à ces besoins relevant de l'habitat « pérenne ».

Des ménages relevant de ces situations sont identifiés dans différents secteurs du département :

- CA de l'Auxerrois,
- CC Avallon-Vézelay-Morvan,
- CC du Jovinien,
- CC Yonne Nord.

Pour ces ménages, un **terrain familial locatif** peut constituer une solution d'habitat appropriée.

Pour rappel, le décret du 26 décembre 2019 fixe les obligations techniques et de gestion des terrains familiaux locatifs.

Ces terrains seront à localiser dans des **secteurs constructibles et en zone urbanisée, ou à proximité**, afin de permettre la construction du bâti et de favoriser une inscription dans un quartier ou une ville, en lien avec un accès aisé aux équipements scolaires, sociaux et culturels ainsi qu'aux commerces et services. Ces terrains pourront également être créés, à titre exceptionnel, dans des STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées) en zone agricole ou naturelle et forestière du plan local d'urbanisme (PLU).

Ces secteurs devront être constructibles pour la sous-destination logement du PLU, qui recouvre les constructions destinées au logement principal, secondaire ou occasionnel des ménages ; les terrains familiaux locatifs n'y sont pas expressément mentionnés mais en relèvent.

En termes de configuration, il est recommandé d'éviter de rassembler tous les terrains familiaux devant être mis en œuvre par une collectivité au même endroit, afin de favoriser une meilleure gestion et inclusion urbaine et sociale. Il est donc déconseillé de regrouper plus de deux ou trois terrains familiaux locatifs dans le cadre d'une même opération, soit 6 places caravanes maximum.

Afin de prévenir toute difficulté de gestion, il convient également d'éviter une localisation des terrains familiaux locatifs à proximité d'autres équipements (aires permanentes d'accueil ou aires de grand passage).



- **Permettre une alternative en habitat adapté à la réalisation de terrains familiaux locatifs**

Si le terrain familial locatif constitue l'outil prévu pour répondre aux problématiques d'ancrage territorial, il n'est pas la seule réponse aux besoins des familles. L'**habitat adapté** est une autre forme d'habitat « pérenne », qui peut répondre mieux que les terrains familiaux locatifs aux besoins de certains ménages.

Pour rappel, les caractéristiques de ces deux produits d'habitat se sont rapprochées progressivement, notamment depuis le décret du 26 décembre 2019. Le terrain familial locatif, articulé autour de la présence de caravanes, dispose désormais d'une pièce de vie ; l'habitat adapté est un logement répondant aux caractéristiques sociales des ménages et pouvant être adapté à la résidence mobile.

Par ailleurs, si le terrain familial est comptabilisé comme logement locatif social au titre de l'article 55 de la loi SRU (bien qu'il ne relève pas du financement du logement social), la construction d'un habitat adapté est financée par le PLAI (prêt locatif aidé d'intégration). Les locataires de ce type d'habitat sont éligibles à l'aide personnalisée au logement (APL), ce qui solvabilise le ménage et sécurise le loyer pour le bailleur. Au contraire, les locataires d'un terrain familial locatif ne peuvent, dans la plupart des cas, pas bénéficier de cette aide au logement.

Considérant que le terrain familial n'est qu'un élément de la réponse aux besoins des ménages, il convient donc d'offrir la possibilité aux EPCI de réaliser des habitats adaptés en alternative à leurs obligations en termes de places en terrains familiaux locatifs. Ainsi, le cas échéant, l'EPCI pourra engager la production d'opérations d'habitats adaptés si cela correspond aux aspirations des ménages en termes de logement « pérenne ».

Pour rappel, d'autres solutions d'habitat (habitat privé, terrain familial privé, logement social) répondent aux besoins des voyageurs.

- **Accompagner le développement d'une offre adaptée à l'ancrage territorial au sein des collectivités volontaires**

Au-delà des objectifs fixés pour répondre à l'ancrage territorial des ménages, il est proposé d'accompagner plus largement le développement d'une offre complémentaire d'habitat dans le département, afin de répondre à un phénomène de sédentarisation qui se matérialise par des constructions illicites dans des conditions d'habitat dangereuses pour les occupants.

Les collectivités volontaires pourront participer au développement de cette offre complémentaire et seront appuyés par l'État via :

- le recours possible au dispositif de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), prestation d'ingénierie pouvant être mobilisée pour le relogement des gens du voyage ;
- le soutien de l'État dans la recherche d'un bailleur social pour porter le projet d'infrastructure et sa gestion.

- **Accompagner l'accès au terrain familial locatif ou au logement**

Il convient de préparer et d'accompagner les projets de sédentarisation. Un travail avec les familles est nécessaire au sujet de l'évolution de leurs conditions d'habitat (terrains familiaux locatifs, habitats adaptés à la caravane, logements sociaux classiques).

Il est primordial d'accompagner les voyageurs dans leur accès au terrain familial locatif, à l'habitat adapté ou au logement, en prenant en considération leur changement de statut. En effet, initialement usagers d'une aire permanente d'accueil ou occupants illicites, ils deviennent locataires dans ces différents types d'habitat.

Le décret du 6 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs amène à une logique d'attribution de terrains familiaux locatifs via une



commission d'attribution chargée d'examiner les demandes. Il est donc nécessaire de prévoir un accompagnement administratif des ménages à la composition d'un dossier de candidature comportant l'ensemble des pièces justificatives attendues¹ pour l'examen d'une demande, avec un enjeu d'appropriation du processus administratif par les publics concernés par l'accès à un terrain familial locatif.

Cet accompagnement administratif soutenu doit également être prévu en cas de réalisation d'habitat adapté ou pour l'accès au logement social classique.

Il conviendra donc de mobiliser les aides pour l'entrée dans le logement (Fonds Unique de Solidarité Logement...) et de mettre en place des mesures d'accompagnement (Accompagnement Social Lié au Logement - ASLL...) le cas échéant. Une ingénierie sociale de type MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) pourrait également être mobilisée.

Ainsi, l'enjeu global est l'accompagnement des voyageurs, en lien avec leurs besoins, via des dispositifs individuels ou collectifs d'accompagnement dans le logement pour assurer la réussite du parcours résidentiel des ménages accédant au statut de locataire.

3.2. Actions opérationnelles

a. Créer une offre de terrains familiaux locatifs à Villeneuve-sur-Yonne (CA du Grand Sénonais)

Des situations d'ancrage territorial dans des terrains non constructibles au regard du droit de l'urbanisme sont constatées, notamment à Sens, Villeneuve-sur-Yonne ou encore Malay-le-Grand.

Pour rappel, la commune de Villeneuve-sur-Yonne n'a pas satisfait à ses obligations d'accueil figurant au précédent schéma départemental. Cette précédente obligation est donc transformée en un objectif de création de **8 terrains familiaux locatifs à Villeneuve-sur-Yonne**.

Les 8 ménages éligibles sont à identifier par les collectivités (commune et EPCI) et les travailleurs sociaux concernés (CCAS, UTS). Ces projets de terrains familiaux locatifs doivent être préparés avec les ménages. Au cas par cas, il conviendra également de s'assurer de leur capacité financière et de déterminer l'accompagnement éventuellement nécessaire pour assurer l'accès au nouveau terrain familial locatif et à l'accomplissement de leur nouveau statut de locataire, avec les droits et devoirs afférents.

La collectivité (ou son opérateur) accède quant à elle à un statut de bailleur (et non de gestionnaire d'un équipement public).

Pour rappel, la commune de Villeneuve-sur-Yonne est désignée pour la réalisation de cet équipement en tant que **commune de plus de 5 000 habitants**. Pour autant, la communauté d'agglomération du Grand Sénonais, disposant de la compétence relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires de grand passage, peut faire le choix d'installer l'aire dans une autre commune du territoire communautaire (secteur géographique d'implantation), en lien avec l'avancement des réflexions sur le sujet.

Pilotage : Préfecture avec l'appui de la DDETSPP et de la DDT

Maitrise d'ouvrage : communauté d'agglomération du Grand Sénonais

¹ Arrêté du 8 juin 2021, annexe IV : liste limitative des pièces justificatives pouvant être demandées pour l'attribution d'un terrain familial locatif.



b. Réhabiliter les terrains familiaux locatifs de Tonnerre (CC Le Tonnerrois en Bourgogne)

Le terrain familial locatif de Tonnerre comporte 14 emplacements.

Il ne répond pas en termes d'aménagement au décret du 26 décembre 2019, qui mentionne notamment la taille des emplacements (150 m² pour 2 places caravanes), l'aménagement d'une pièce destinée au séjour comportant un espace de cuisine et la présence d'un bloc sanitaire.

Il convient donc de réhabiliter les terrains familiaux locatifs situés à Tonnerre.

Un programme de travaux doit donc être défini : travaux de remise en état de l'alimentation en fluides, blocs sanitaires individualisés, etc.

Pilotage : Préfecture avec l'appui de la DDETSPP et de la DDT

Maitrise d'ouvrage : communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne

c. Maintenir l'offre en habitat adapté à Auxerre et à Monéteau (CA de l'Auxerrois)

La communauté d'agglomération de l'Auxerrois dispose d'une offre de 17 logements locatifs adaptés (répartis dans trois sites) à **Auxerre et Monéteau**.

Cette offre permet de répondre à un besoin d'ancrage territorial au sein de l'agglomération. Elle est gérée par le bailleur social selon les mêmes modalités que le reste de son parc ; l'OAH n'observe aucun problème de gestion spécifique lié au public des gens du voyage.

Il convient donc de maintenir l'offre existante en habitat adapté.

Pilotage : Préfecture avec l'appui de la DDETSPP et de la DDT

Maitrise d'ouvrage : communauté d'agglomération de l'Auxerrois/Office auxerrois de l'habitat (OAH)

d. Prendre en compte l'habitat des gens du voyage dans les politiques locales

Dans le département, le développement d'installations sur parcelles privées concernerait neuf EPCI couvrant 15 communes, totalisant plus d'une centaine de ménages dans une vingtaine de sites :

- dans l'arrondissement d'Auxerre :
 - o la CA de l'Auxerrois
 - o la CC de l'agglomération migennoise
 - o la CC de l'Aillantais
 - o la CC de Puisaye-Forterre
 - o la CC Serein et Armance
- dans l'arrondissement d'Avallon
 - o la CC du Serein
- dans l'arrondissement de Sens
 - o la CC du Gâtinais en Bourgogne
 - o la CC du Jovinien
 - o la CC Yonne Nord



Ces installations conduisent à une problématique d'installation de caravanes et de constructions dans des terrains non constructibles, situés en zone agricole, naturelle ou forestière.

Il convient donc de prévenir et résorber ;

- les conflits relatifs à la construction sur propriétés privées,
- les conflits relatifs au stationnement des caravanes isolées hors terrain aménagé ou bâti.

Il est nécessaire de s'assurer de la prise en compte de l'habitat des gens du voyage dans les documents de planification locale, à savoir **les plans locaux d'urbanisme et les programmes locaux de l'habitat**.

La création de STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limitées), à titre exceptionnel dans les plans locaux d'urbanisme (PLU), peut ainsi permettre la construction ou la régularisation de situations problématiques au regard du droit de l'urbanisme.

Globalement, dans les sites concernés, il convient que l'élaboration ou la révision des PLU, notamment ceux valant PLH, soit l'occasion d'une réflexion approfondie sur les situations existantes sur parcelles privées.

Un des enjeux est d'articuler de manière cohérente les politiques communautaires et communales, quand le document d'urbanisme reste de compétence communale. Il convient alors de bien veiller à l'association de l'EPCI à l'élaboration ou à la révision du document d'urbanisme communal.

Le PDALHPD (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées), outil de droit commun, peut être mobilisé pour porter des actions à destination des gens du voyage.

Pilotage : Préfecture avec l'appui de la DDETSPP et de la DDT

Maîtrise d'ouvrage : EPCI concernés



Tableau récapitulatif des engagements attendus :

EPCI	Commune	Actions opérationnelles à engager
CA de l'Auxerrois	Auxerre	Création d'une aire de grand passage + Création d'une aire permanente d'accueil (25 places) + Maintien de l'aire permanente d'accueil existante + Maintien de l'habitat adapté
CA du Grand Sénonais	Sens	Mise en conformité de l'aire de grand passage + Maintien de l'aire permanente d'accueil existante
	Villeneuve sur Yonne	Création de terrains familiaux locatifs (8 places)
CC du Jovinien	Joigny	Maintien de l'aire permanente d'accueil existante
CC de l'Agglomération Migennoise	Migennes	Maintien de l'aire permanente d'accueil existante
CC Avallon Vézelay Morvan	Avallon	Mise en conformité de l'aire de grand passage + Maintien de l'aire permanente d'accueil existante
CC le Tonnerrois en Bourgogne	Tonnerre	Mise en conformité de l'aire permanente d'accueil + Mise en conformité des terrains familiaux locatifs



4. Accompagnement social global

La réalisation des équipements d'accueil et d'habitat des gens du voyage tient compte des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques. Le schéma comprend donc un volet socio-économique destiné à engager une démarche d'inclusion des gens du voyage via les dispositifs de droit commun.

Cette démarche doit tenir compte de la diversité des besoins qui naissent de chaque mode d'accueil et d'habitat (sédentaires, en demande de sédentarisation ou itinérants). De plus, ce volet du schéma vise notamment les gens du voyage rencontrant des difficultés d'accès aux droits.

4.1. Les orientations

- **Maintenir et consolider un accompagnement mobilisant les leviers de droit commun**

En termes d'accompagnement, le principe de prise en charge des gens du voyage dans le droit commun doit être maintenu et consolidé. Cet accompagnement de droit commun est assuré par les CCAS et les unités territoriales des solidarités dans le cadre de l'accueil social de proximité.

Pour autant, le diagnostic fait état d'un faible volume d'aides sociales ou d'accompagnement, avec des publics qui ne sont pas systématiquement suivis par des travailleurs sociaux à l'exception du service de protection maternelle et infantile (PMI) (*service du Conseil départemental chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant*).

Afin d'améliorer l'accompagnement de droit commun et l'exercice des droits sociaux, il est nécessaire de favoriser une meilleure connaissance de ce public hétérogène et peu identifié par les services afin de pouvoir ensuite apporter des réponses adaptées aux sollicitations des gens du voyage. Il s'agit donc de fournir des outils aux travailleurs sociaux qui constituent les premières personnes en lien avec les gens du voyage sur l'ensemble des sujets liés à l'accompagnement social. Il convient de les informer sur la culture et la diversité du public des gens du voyage et de les sensibiliser à la spécificité de certains besoins en termes d'accompagnement social (notamment temporalité du suivi). Ce travail doit permettre de créer un lien de confiance avec les voyageurs, primordial pour assurer l'accès aux services et aux droits de ce public.

4.2. Actions opérationnelles

a. Conduire une réflexion sur la mise en place d'un accompagnement spécialisé pour les gens du voyage au cas par cas

Bien que l'accompagnement des gens du voyage dans le cadre du droit commun soit préconisé, il peut être envisagé, au cours de la mise en œuvre du schéma et pour répondre à des besoins ciblés, la mise en place d'une action sociale spécifique auprès de certains ménages. Une association spécialisée pourrait, dans ce cadre, constituer une interface entre gens du voyage et acteurs locaux de l'action sociale, à savoir le Conseil départemental (UTS, PMI) et les collectivités locales (CCAS).

Pilotage : Conseil départemental

Partenaires : services de l'Etat, les EPCI concernés, CCAS, associations régionales œuvrant auprès des gens du voyage



b. Mettre en place des dispositifs de formation et d'échanges à destination des travailleurs sociaux

Afin qu'ils soient en capacité d'accompagner au mieux le public des gens du voyage suivi dans le cadre du droit commun (suivi des démarches, domiciliation), il s'agit de mettre en place un travail de formation, de sensibilisation et d'échanges de bonnes pratiques pour les travailleurs sociaux.

Il s'agira de diffuser aux travailleurs sociaux des apports théoriques sur la culture et le mode d'habitat des gens du voyage, ainsi que de partager des témoignages et des retours d'expérience avec tous les acteurs pouvant intervenir dans le cadre de l'action sociale.

Le cahier des charges de ces formations sera travaillé par le Conseil départemental en lien avec les organismes compétents et mis en œuvre dans le cadre du plan de formation des travailleurs sociaux.

Par ailleurs, des référents locaux et départementaux pourront être désignés pour appuyer les travailleurs sociaux et pérenniser une culture professionnelle spécifique liée à l'accompagnement des gens du voyage.

Pilotage : Conseil départemental (dont unités territoriales des solidarités et services de PMI)

Partenaires : CCAS/CIAS, représentants des gens du voyage



5. Santé et accès aux soins

5.1. Les orientations

- **Identifier les besoins en termes de santé**

Les problématiques de santé concernant les gens du voyage sont traitées dans des études ou guides au niveau national ; il n'y a pas d'approche exhaustive de ces problématiques localement. L'enjeu est d'améliorer la connaissance des problématiques sanitaires des gens du voyage au sein du département et d'identifier leurs besoins et leurs attentes ainsi que les obstacles à l'accès aux soins, afin de mettre en place des actions adaptées, notamment en termes de prévention.

Cet axe de travail repose sur une mobilisation des acteurs intervenant auprès des gens du voyage, tout autant qu'une mobilisation des gens du voyage eux-mêmes.

- **Améliorer l'accès des gens du voyage au système de santé**

L'amélioration de la santé au niveau global nécessite l'accès au système de santé. Il s'agira donc de créer les conditions favorables à la continuité du parcours de soins des gens du voyage, en mettant en avant le rôle du médecin traitant (notamment pour les sédentaires), ceci permettant de réduire le recours aux services d'urgence largement pratiqué par les gens du voyage.

Par ailleurs, les gens du voyage et les professionnels de santé peuvent avoir des représentations différentes de l'accès aux soins et de la santé, ceci pouvant générer des incompréhensions mutuelles et constituer un obstacle aux parcours de santé des voyageurs : il est donc nécessaire d'améliorer les liens entre gens du voyage et professionnels du domaine de la santé pour favoriser le recours aux soins.

5.2. Actions opérationnelles

a. Définir les actions à mener concernant la santé et l'accès aux soins et impulser leur mise en œuvre

Préalablement à la mise en place d'actions spécifiques en matière d'accès aux soins, de prévention ou de sensibilisation, il est nécessaire d'objectiver les problématiques rencontrées afin de davantage qualifier les besoins au niveau local. Ce travail de définition des besoins pourra s'appuyer sur les retours d'expérience des acteurs locaux concernés par le sujet (ARS, travailleurs sociaux des CCAS et des UTS, dont PMI, techniciens des collectivités) ainsi que sur les réflexions et observations des gens du voyage.

Pour ce faire, il conviendra de mettre en œuvre un groupe de travail permettant d'objectiver les constats sur la situation des publics et de déterminer les voies d'amélioration pour l'accompagnement des publics et la mobilisation des acteurs.

Cette plate-forme de réflexion, en tant que dispositif d'expertise, pourra être mise en œuvre dans le cadre d'un groupe de travail thématique dédié à santé et à l'accès aux soins (*voir partie « vie du schéma »*).

Les actions définies au sein de ce groupe de travail devront ensuite être mises en œuvre, pour les publics itinérants et sédentaires selon les besoins identifiés. Ces actions pourront concerner la prévention, la perte d'autonomie en lien avec l'habitat caravane, les soins bucco-dentaires, etc.



b. Développer des actions de formation à destination des personnels soignants

Pour améliorer l'accès des gens du voyage au système de santé, il est nécessaire de travailler sur les liens entre les gens du voyage et les personnels soignants. Dans ce cadre, il convient de former et de sensibiliser les personnels de santé aux problématiques relatives aux gens du voyage, en lien avec leurs conditions d'habitat, leur mode de vie et leur rapport à la santé et aux soins. Pour ce faire, des temps de formations ou ateliers collectifs avec des personnes ressources et des intervenants gens du voyage seront prévus. Ces moments d'échanges permettront aux professionnels de santé de comprendre les approches culturelles des gens du voyage au regard de cette problématique.

Pilotage : Agence régionale de santé

Partenaires : unités territoriales des solidarités (dont PMI), EPCI, communes, représentants des gens du voyage)



6. Exercice des activités économiques

6.1. Les orientations

- **Identifier les besoins en termes d'insertion économique et professionnelle**

Les enjeux concernant l'insertion professionnelle des gens du voyage sont divers : des activités économiques assurées sous le statut d'indépendant, un illettrisme induisant une absence de diplôme ou autre certification et des difficultés quant aux démarches administratives, la professionnalisation des femmes ou encore la valorisation des compétences et savoir-faire des gens du voyage.

Pour autant, en l'absence d'une approche plus fine des besoins du public en termes d'exercice des activités économiques, il est difficile d'identifier les axes de travail pour traiter de cette problématique. Il est donc nécessaire d'identifier ces besoins pour définir les sujets sur lesquels engager des réflexions et des actions, qui pourront, par exemple, porter sur l'accompagnement des travailleurs indépendants (appui à la gestion...) ou les modalités d'insertion économique des plus jeunes.

- **Améliorer la connaissance et la mobilisation par les publics des dispositifs existants**

Outre le dispositif d'accompagnement adossé au RSA, plusieurs dispositifs peuvent être mobilisables pour accompagner les différents publics vers l'emploi (Contrat engagement jeune, fonds d'aide aux jeunes, certifications...). Pour autant, ces outils ne sont pas forcément mobilisés par les gens du voyage. L'enjeu relève à la fois de l'amélioration de la connaissance de la diversité des dispositifs mais également de l'accompagnement vers les outils les plus adaptés en termes de temporalité et de rythme.

6.2. Actions opérationnelles

a. Poursuivre l'accompagnement des travailleurs non-salariés bénéficiaires du RSA

Des actions d'accompagnement et d'appui des travailleurs non-salariés sont portées par le Conseil départemental, via un opérateur ; les gens du voyage peuvent être concernés par ces actions d'accompagnement. L'accompagnement personnalisé des indépendants issus de la communauté des voyageurs sera notamment à requestionner dans le cadre de la mise en place de France Travail².

² La création de France Travail vise à mieux coordonner les acteurs du service public de l'emploi. Dans cette nouvelle entité remplaçant Pôle emploi, France Travail assure le rôle de guichet unique des personnes en recherche d'emploi.



b. Accompagner les publics vers les dispositifs existants

Les gens du voyage n'ont pas forcément connaissance des prestations de droit commun (dispositifs, formations, certifications...) dont ils peuvent bénéficier.

Il convient de définir les modalités d'orientation et d'accompagnement des publics vers ces dispositifs, avec la globalité des acteurs pouvant être concernés (Conseil départemental, DDETSPP, missions locales, Pôle emploi...). Une attention particulière devra être donnée aux publics itinérants dans le cadre de leur suivi.

Pilotage : Conseil départemental/France Travail

Partenaires : DDETS, Unités Territoriales de Solidarités (au titre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA), France Travail, Missions Locales



7. Scolarisation

7.1. Les orientations

L'objectif majeur est d'améliorer l'assiduité pour favoriser la continuité scolaire et permettre de garantir les apprentissages des gens du voyage au sein de leurs parcours scolaires à tous les niveaux.

Pour rappel, la circulaire n°2012-142 du 2 octobre 2012, relative à la scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, « vise à favoriser la fréquentation régulière d'un établissement scolaire dès l'école maternelle, étape essentielle de la scolarité, à améliorer la scolarité de ces élèves et à prévenir la déscolarisation ». Elle constitue donc un cadre de travail de référence.

- **Favoriser la continuité des parcours scolaires et la fréquentation des établissements**

L'enjeu global concernant la scolarisation des enfants du voyage est d'assurer les conditions favorables propres à assurer la continuité des parcours scolaires des EFIV (enfants de familles itinérantes et de voyageurs). Il s'agit également de favoriser la fréquentation des établissements scolaires, ceux-ci constituant un lieu de rencontres et de vivre ensemble. En plus de l'apprentissage des savoirs fondamentaux, elle est également un moyen de promouvoir la santé (prévention, bien-être, sport) et permet l'accès à la culture (spectacles, musées...), ce qui n'est possible qu'avec la fréquentation des établissements. La présence des gens du voyage à l'école permet également de travailler le lien entre les familles et les personnels éducatifs.

Pour ce faire, il convient d'assurer de bonnes conditions d'accueil dans les établissements scolaires. Ainsi, il convient d'adapter celles-ci en cas d'afflux ponctuels d'élèves soumis à l'obligation scolaire, par exemple durant la période des grands passages (mai, juin et septembre).

Par ailleurs, l'absence d'un réseau local structuré associant les différents acteurs concernés (services de l'Éducation nationale, communes, EPCI) et le déficit de connaissance mutuelle des différents acteurs ont été mis en lumière. Il s'agit donc d'améliorer la coordination de l'ensemble des acteurs locaux afin d'accompagner au mieux les familles dans la démarche de scolarisation des enfants. L'animation de ce partenariat doit permettre d'assurer une bonne synergie des actions en faveur de la scolarisation (communication autour des dispositifs mobilisables par exemple, rencontres régulières et institutionnalisées).

En complément, il est nécessaire d'assurer une présence au poste de référent EFIV au sein de l'Éducation nationale (CASNAV), afin de disposer d'un ou plusieurs interlocuteurs permanents, permettant de pérenniser les travaux, actions et formations entrepris. En effet, le peu de moyens spécifiques sur le sujet des EFIV a constitué une difficulté dans la prise en compte du sujet des gens du voyage aux niveaux local et départemental. Pour les EPCI, un référent sur la scolarisation des EFIV permettrait ainsi de disposer d'informations concernant la scolarisation (nombre d'enfants par niveau, établissements d'accueil, difficultés...), étant donné qu'ils ne disposent pas de la compétence relative à l'enseignement public du premier degré, qui relève de la commune.



- **Lutter contre la rupture scolaire au collège**

La rupture de la scolarité au niveau collège pour les EFIV est un constat établi et partagé par les acteurs locaux (élus et techniciens des EPCI, travailleurs sociaux des unités territoriales des solidarités, Education nationale, association Confluences nomades).

Pour améliorer la scolarité à ce niveau scolaire, il est nécessaire d'accompagner les familles et de les sensibiliser à l'importance de la poursuite de la scolarité de leurs enfants. Des arguments doivent être mis en avant auprès des familles pour inciter à la fréquentation du collège (accès à des stages ou autres formations qualifiantes, passage de l'attestation scolaire de sécurité routière...). L'enjeu est d'expliquer aux familles l'ensemble des possibilités offertes à ce niveau scolaire. Des temps de rencontre, permettant d'assurer un travail de médiation entre les familles et les équipes enseignantes, pourront être envisagés pour créer des relations de confiance et améliorer la passerelle entre école élémentaire et collège.

Dans le même temps, il s'agit de donner une perspective aux enfants EFIV après le collège afin de donner du sens à une scolarisation à ce cycle du second degré. Un travail sur l'orientation professionnelle pourra être envisagé dans ce cadre pour les élèves et familles qui le souhaiteraient. En effet, pour rappel, l'instruction obligatoire est prolongée par une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans.

De plus, afin d'assurer leur réussite au collège, il convient d'assurer l'accès des EFIV aux actions d'accompagnement de soutien scolaire et d'aides aux devoirs mises en place par l'Éducation nationale ou par d'autres structures locales, le cas échéant. Plus largement, il s'agira de valoriser les actions existantes au sein du département en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

L'objectif global de cette orientation est la construction d'un parcours scolaire adapté pour chacun au collège, avec une prise en charge adaptée dans les établissements pour que les élèves s'y sentent à l'aise.

- **Définir les modalités d'accompagnement des élèves scolarisés par le CNED**

Le recours au CNED (centre national d'enseignement à distance), fréquent pour les voyageurs collégiens, constitue une difficulté en ce qu'il ne permet pas une continuité dans les parcours scolaires, en lien avec l'absence de suivi de l'assiduité et de contrôle des devoirs effectués.

En lien avec l'objectif de lutter contre la rupture scolaire au collège, il convient donc de soutenir et d'accompagner les élèves itinérants scolarisés par le CNED pour s'assurer de leur progression dans les apprentissages.

Il est donc nécessaire de communiquer à propos des dispositifs d'accompagnement existants, dont notamment la possibilité d'une double inscription CNED/établissement scolaire dans le cadre d'une scolarité partagée (circulaire n°2017-056 du 14 avril 2017 sur l'instruction dans la famille)³. Il conviendra de choisir les dispositifs les mieux adaptés aux profils et aux parcours scolaires des EFIV.

³ L'objectif d'une convention de scolarité partagée est de permettre le retour progressif en établissement d'un élève antérieurement scolarisé à distance au CNED en classe complète réglementée. Une convention de scolarité partagée s'adresse ainsi à des élèves précédemment scolarisés au CNED, généralement depuis au moins une année scolaire. Dans le cadre d'une convention de scolarité partagée, l'élève suit une scolarité à titre principal au CNED et peut suivre certains enseignements ou bénéficier des infrastructures et des activités de l'établissement scolaire (<https://www.cned.fr>).



- **Accompagner les enseignants et les personnels éducatifs**

Il est utile d'améliorer la connaissance par les enseignants et par l'ensemble des personnels éducatifs des enfants du voyage, en leur donnant des éléments de la culture des gens du voyage et en leur assurant un appui pédagogique adapté à la mobilité et à la scolarisation temporaire de ce public au sein des établissements. Il peut notamment s'agir d'aborder, dans le cadre de ces formations, le mode de transmission des savoirs et des apprentissages aux EFIV ou la scolarisation des élèves en situation de discontinuité scolaire.

7.2. Actions opérationnelles

a. Formaliser un partenariat local autour de la scolarisation

Les partenaires de l'action en faveur de la scolarisation sont nombreux, dans leur rôle et leurs actions. Le lien entre l'ensemble de ces partenaires est important et il convient donc d'améliorer le cadre partenarial local, afin d'accompagner au mieux les familles du voyage dans la démarche de scolarisation des enfants.

Des rencontres régulières et institutionnalisées permettront des échanges sur les actions menées, des retours d'expérience, chacun dans son domaine de compétence, pour assurer une bonne synergie des actions autour de la scolarisation des enfants. Ces rencontres pourront être mises en œuvre dans le cadre d'un groupe de travail partenarial au niveau local permettant d'aborder les problématiques liées à la scolarisation. Cette instance locale rassemblera les EPCI, les communes concernées, des représentants des usagers, les services de l'Éducation nationale, des représentants des établissements scolaires, les partenaires de l'action sociale (UTS, CCAS), la gendarmerie ou la police (*voir partie « vie du schéma »*). Ce groupe de travail partenarial favorisera l'émergence d'une culture commune sur la question des gens du voyage au plan local. Il aura pour objet d'identifier des solutions à mettre en œuvre en cas de difficultés (non-scolarisation ou absentéisme) et d'informer les différents acteurs sur la situation de la scolarisation des gens du voyage au niveau local.

En complément, un groupe de travail thématique dédié à la scolarisation au niveau départemental (*voir partie « vie du schéma »*) permettra d'enrichir le travail mené au niveau local, d'impulser la mise en œuvre des objectifs du schéma et de faire état des difficultés récurrentes rencontrées à la maille des territoires.

b. Assurer le lien avec les familles

L'implication des familles est nécessaire à la réussite scolaire des enfants. Des temps de rencontre entre les familles et les équipes enseignantes pourront donc être créés. Ils doivent permettre de travailler sur la représentation de l'école qu'ont les gens du voyage et de sensibiliser les parents aux enjeux de la scolarité pour progresser vers un cadre éducatif parental nécessaire à la réussite scolaire.

Il est donc nécessaire d'informer sur l'obligation scolaire dès l'âge de 3 ans et de mobiliser les parents pour la scolarisation en école maternelle et pour éviter la rupture scolaire au collège. Ces temps de rencontre (échanges, visites d'établissements) doivent être envisagés pour créer des relations de confiance et ainsi réduire le risque de rupture scolaire (notamment au collège). Le format de ces rencontres devra être élaboré par les services de l'Éducation nationale et le CASNAV, qui pourront mobiliser des représentants des gens du voyage le cas échéant.



En complément, le lien avec les familles peut également être assuré par la mobilisation d'outils de l'Éducation nationale comme « la Mallette des Parents »⁴, ou tout autre déclinaison adaptée aux familles de gens du voyage.

c. Assurer le suivi et l'accompagnement des élèves scolarisés au CNED

La scolarisation via le CNED est mobilisée par de nombreuses familles, notamment au collège.

Si l'objectif est de favoriser la fréquentation des établissements scolaires par les EFIV, il est nécessaire d'assurer le suivi et l'accompagnement des élèves scolarisés au CNED dans une logique de continuité pédagogique et de cohérence des parcours scolaires.

Il conviendra donc de s'appuyer sur les dispositifs et outils existants (partenariats CNED-collège et double inscription CNED-établissement scolaire) pour améliorer le suivi des publics itinérants.

Il s'agira également d'assurer le suivi du travail réalisé avec le CNED (évaluations écrites et orales) afin de vérifier les acquisitions des élèves inscrits. Pour ce faire, il est nécessaire de préciser les modalités du contrôle de l'assiduité des élèves ; elles devront être partagées par le CASNAV et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Yonne (effectifs scolarisés au CNED, rendu des devoirs, appréciations, évaluations) afin d'avoir un retour sur la réussite des élèves et prévoir des dispositifs d'accompagnement le cas échéant.

d. Poursuivre et développer les actions de formation à destination des enseignants

L'Éducation nationale prévoit la formation continue des enseignants et des personnels éducatifs afin de leur donner des compétences professionnelles indispensables à l'accompagnement des élèves, dans le cadre du plan académique de formation (PAF), des formations de circonscriptions ou des aides négociées de territoires (ANT) notamment.

Dans le cadre du développement des actions de formation à destination des enseignants, il conviendra de construire ces formations en collaboration avec le CASNAV. Ces formations devront être accessibles aux personnels enseignants et éducatifs de l'ensemble des établissements situés à proximité des équipements d'accueil. Les établissements concernés devront informer leurs équipes de ces possibilités de soutien et de formation.

Ces actions doivent permettre une formation professionnelle adaptée des personnels concernés par l'accueil des gens du voyage ainsi que l'enrichissement des outils pédagogiques à mettre en œuvre pour la transmission des savoirs et des apprentissages aux EFIV.

En complément, le CASNAV pourra, le cas échéant, porter la mise en place de groupes de travail réunissant les personnels éducatifs de divers établissements du département afin d'assurer un bon niveau d'échange et un partage d'expériences, ceci pouvant permettre d'ajuster le contenu de certaines formations, en fonction de besoins identifiés.

Pilotage : Éducation nationale (direction des services départementaux), CASNAV

Partenaires : EPCI, communes, unités territoriales des solidarités (UTS), gestionnaires des aires, représentants des gens du voyage (associations...)

⁴ Le site internet « Mallette des Parents » est dédié aux parents et aux professionnels de l'éducation. Il y figure des conseils, des ressources et des outils pour mieux comprendre les enjeux de l'école.



8. Gouvernance et vie du schéma

8.1. Les orientations

Le schéma départemental formalise l'engagement des partenaires sur la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur une période de six ans. Pour assurer la mise en œuvre et la pérennité des actions identifiées, il doit définir les modalités de pilotage, d'animation et de suivi du schéma.

- **Mettre en place les instances de mise en œuvre et de pilotage à l'échelle départementale**

Les instances de mise en œuvre et de suivi du schéma sont définies par la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et précisées par le décret du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage.

Dans ce cadre, il convient de s'assurer de la bonne tenue au moins deux fois par an de la commission départementale consultative, conformément à l'article 3 du décret du 25 juin 2001, pour évaluer la mise en œuvre du schéma et réorienter ses objectifs, le cas échéant. Cette instance de pilotage s'appuiera sur un comité permanent, instance technique qui suivra la mise en œuvre des actions définies dans le cadre du schéma. La commission peut aussi créer des groupes de travail thématiques sur des sujets précis ou sur un territoire déterminé.

L'enjeu est donc d'assurer la continuité de ces dispositifs départementaux prévus par la législation, afin de formaliser l'engagement des partenaires dans la mise en œuvre des objectifs du schéma et de garantir l'efficacité et la pérennité de la démarche. Ce pilotage départemental est une nécessité, en ce qu'il permet de créer une cohérence des actions menées. Il constitue également le cadre d'une solidarité des territoires du département.

- **Améliorer la coordination au niveau local**

Plusieurs acteurs locaux sont impliqués dans l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage, en lien avec la variété des thématiques touchant à ce sujet : les EPCI (création, entretien et gestion des équipements), les communes (action sociale et contrôle de la scolarisation), l'Éducation nationale (obligation d'instruction scolaire), les travailleurs sociaux des unités territoriales des solidarités du Département (dont les services de protection maternelle et infantile) ou encore les services de police et de gendarmerie (sécurité publique).

L'enjeu est d'améliorer la coordination locale à l'échelle des EPCI, ceux-ci constituant l'échelon compétent en ce qui concerne les équipements d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

8.2. Actions opérationnelles

a. Réunir la commission départementale consultative et son comité permanent

Associée à l'élaboration du schéma, la **commission départementale consultative** l'est également à sa mise en œuvre. Elle est présidée conjointement par le représentant de l'État dans le département et par le président du Conseil départemental.

Au sein de la Commission départementale consultative, un **comité permanent** sera mis en place, comprenant, entre autres, des représentants de l'État et du Conseil départemental. Il assurera la coordination avec les EPCI et les partenaires, ainsi que l'évaluation du schéma. Conformément à l'article 5-1 du décret du 25 juin 2001, cette instance prépare



les réunions de la commission départementale consultative. Le comité permanent préparera également un bilan annuel des actions du schéma départemental à présenter en commission départementale consultative.

En complément, la commission pourra créer des **groupes de travail thématiques**, pouvant porter sur un territoire ou sur des sujets déterminés parmi lesquels :

- le suivi de l'offre et des modalités d'accueil et d'habitat (règlements intérieurs, gestion des aires, etc.),
- la préparation et le bilan des grands passages,
- la gestion des stationnements illicites,
- l'accompagnement social global (accès aux droits, domiciliation, insertion professionnelle, santé),
- la scolarisation et le soutien à la parentalité.

Ces groupes de travail constituent un lieu d'échange d'expérience et de proposition d'actions à l'**échelle départementale**, afin d'améliorer le dispositif d'accueil et d'habitat, d'accompagnement socio-économique, et de bilan des actions conduites. Ils apporteront toute proposition utile à l'enrichissement et à la réorientation des objectifs du schéma départemental dans leur domaine de compétence. Le comité permanent sera le relai de ces éventuelles propositions.

En plus des services de l'État et du Conseil départemental, ces groupes de travail associent des partenaires institutionnels et associatifs concernés par l'accueil, l'habitat et l'accompagnement des gens du voyage, pour certains, membres de la commission départementale consultative des gens du voyage. D'autres experts identifiés pourront être mobilisés.

Ils se réunissent au moins une fois par an. Pour chaque groupe, un pilote titulaire sera désigné (préfecture, DDT, DDETSPP ou Conseil départemental). Le cas échéant, les sujets abordés par ces groupes de travail pourront être redéfinis, pour s'adapter au mieux aux problématiques identifiées par les acteurs locaux ou départementaux. Ces groupes de travail se réuniront pendant toute la durée du schéma.

Chaque groupe pourra définir des indicateurs de réalisations et de résultats : l'enjeu sera de relancer la mise en œuvre de certains volets en cas de difficulté, voire de réorienter certains objectifs, le cas échéant.

Pour rappel, **les gens du voyage** (représentants des usagers des aires, gens du voyage « sédentarisés, etc.) **seront associés à la mise en œuvre du schéma et seront parties prenantes de ces différentes instances**⁵.

Pilotage : Conseil départemental et Préfecture avec l'appui de la DDETSPP et de la DDT

b. Mettre en réseau les gestionnaires d'aires d'accueil à l'échelle départementale

Il s'agit de **mettre en réseau les gestionnaires d'aires**, que ce soit les EPCI ou des prestataires, afin de favoriser les échanges autour des expériences de chacun, la gestion des difficultés ou encore l'évolution des pratiques, et ainsi de créer une culture commune dans le département. Le gestionnaire est, en effet, en interface directe avec les usagers des aires. Il peut ainsi faire état de difficultés dans la gestion quotidienne ou valoriser des bonnes pratiques dans les modalités de gestion d'un équipement.

Ce réseau se réunira au moins une fois par an.

La première réunion de cette instance pourrait être lancée par les services de l'État, avant qu'un EPCI ne se charge de l'organisation de cette instance, avec, par exemple, un fonctionnement tournant.

⁵ Article 5-1 du décret du 25 juin 2001



En complément, afin de favoriser un échange continu d'informations, une plate-forme collaborative d'échanges pourrait être mise en place, selon des modalités à définir par les partenaires concernés.

Pilotage : Préfecture avec l'appui de la DDETSPP et de la DDT

Partenaires : EPCI, gestionnaires

c. Mettre en place et animer un groupe de suivi partenarial à l'échelle des EPCI

Au sein de chaque EPCI concerné par un équipement d'accueil ou d'habitat des gens du voyage (aire d'accueil, aire de grand passage, terrain familial locatif, habitat adapté), un groupe de suivi local sera mis en place. Il associera les partenaires et acteurs concernés.

Outre l'EPCI, seront mobilisés : les communes concernées, des représentants des usagers, l'Éducation nationale, des représentants des établissements scolaires, les partenaires de l'action sociale (UTS, CCAS), la gendarmerie ou la police...

Il s'agit d'échanger autour des bilans d'activités des différents équipements afin d'assurer leur suivi, identifier les besoins et les difficultés et mieux coordonner les actions et stratégies futures au bénéfice des usagers des aires et des habitants. Ce groupe de travail partenarial se réunit au moins une fois par an, chaque EPCI devant définir ses propres modalités de travail. Pourront être abordés au sein de cette instance :

- les bilans d'activités des différents équipements : aire d'accueil, aire de grand passage, production de terrains familiaux locatifs et d'habitats adaptés, le cas échéant ;
- le rapport de visite des aires d'accueil par les services de l'État, le cas échéant ;
- les problématiques et difficultés quotidiennes ;
- la scolarisation et l'accompagnement social global ;
- les besoins et perspectives identifiés par le maître d'ouvrage et les différents partenaires de l'EPCI ;
- les retours des gens du voyage usagers des aires, qu'il est nécessaire d'associer à la démarche.

Pilotage : CA de l'Auxerrois, CA du Grand Sénonais, CC du Jovinien, CC de l'Agglomération migennoise, CC Avallon-Vézelay-Morvan, CC Le Tonnerrois en Bourgogne

Partenaires : représentants des usagers des aires, communes, Éducation nationale, travailleurs sociaux (CCAS/CIAS et Unités Territoriales de Solidarités), services de police ou de gendarmerie, DDT/DDETSPP, autres acteurs locaux concernés, gestionnaire de l'aire le cas échéant

d. Évaluer annuellement et faire connaître les actions mises en œuvre

Les actions relatives aux gens du voyage, qu'elles émanent de l'Etat ou des collectivités locales, sont conséquentes et sont à faire connaître auprès des voyageurs eux-mêmes.

Le schéma fixe donc quelques indicateurs d'évaluation simples, alimentés par les groupes de travail thématiques ou le comité permanent, dont la fréquence pourrait être annuelle, triennale (mi-schéma) ou sur 6 ans (durée du schéma).



	annuel	intermédiaire : 2 à 5 ans	6 ans (fin de schéma)
Accueil et habitat	<ul style="list-style-type: none"> - bilans annuels des aires d'accueil - bilans annuels des aires de grand passage - stationnement illicite : nombre, fréquence, localisation, évolution... 	<ul style="list-style-type: none"> - aires réalisées - aires mises aux normes ou réhabilitées - terrains familiaux locatifs réalisés - habitats adaptés réalisés - mise en conformité et harmonisation des règlements intérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> - bilan et évaluation du schéma en vue de sa révision
Accompagnement social global	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de formations et de travailleurs sociaux formés 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un accompagnement spécialisé et bilan 	
Santé et accès aux soins	<ul style="list-style-type: none"> - réunion du groupe de travail et compte-rendu - nombre de formations et de professionnels de santé formés 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre et types d'expérimentations destinées aux gens du voyage concernant la santé 	
Exercice des activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de travailleurs non salariés bénéficiaires du RSA accompagnés 		



Scolarisation	<ul style="list-style-type: none"> - réunion du groupe de travail et compte-rendu - nombre d'enfants scolarisés par niveau scolaire et nombre d'écoles accueillant les enfants du voyage - nombre d'élèves scolarisés au CNED, par niveau - niveau de scolarisation et bilan par aire d'accueil - nombre de formations pour les enseignants et objet 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place de dispositifs d'échanges avec les familles (temps d'échanges, visites d'établissements, etc.) 	
Gouvernance et vie du schéma	<ul style="list-style-type: none"> - réunion de la CDC et compte-rendu - réunion du comité permanent et compte-rendu - groupes de travail thématiques et compte-rendu - réunion du réseau des gestionnaires d'aires d'accueil et compte-rendu - réunion partenariale par EPCI et compte-rendu 		



Annexe

Les aides spécifiques mobilisables au 1^{er} janvier 2024

Les aides ici décrites sous mobilisables sous réserve des crédits annuels affectés, des conditions d'éligibilité et de l'évolution des financements.

Il convient de se référer directement aux informations des financeurs.

a. Le financement des aires permanentes d'accueil

Pour faire face aux dépenses d'investissement, l'État prend en charge une partie des dépenses nécessaires à l'aménagement des aires d'accueil⁶.

Les aires nouvellement inscrites au schéma départemental peuvent bénéficier de la subvention de l'État.

Ce financement est plafonné à hauteur de 70 % d'un plafond de dépense de 15 245 € hors taxe par place caravane⁷, soit **10 671 € de subvention effective par place caravane**.

Les réhabilitations d'aires permanentes d'accueil sont également éligibles à une subvention, plafonnée à hauteur de 70 % d'un montant plafond de 9 147 € hors taxe par place caravane⁸, soit **6 402 € de subvention effective par place caravane**.

Pour bénéficier de cette subvention, les dépenses d'investissement doivent être engagées dans un délai de deux ans suivant la publication du schéma départemental⁹.

b. Le financement des aires de grand passage

Il n'existe pas d'aide spécifique à l'investissement pour la création d'une aire de grand passage.

Pour autant, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) peut être mobilisée par les collectivités locales sous conditions (cf. section « Les autres aides »).

c. Le financement des terrains familiaux locatifs

Pour faire face aux dépenses d'investissement, l'État prend en charge une partie des dépenses nécessaires à l'aménagement des terrains familiaux locatifs.

Seuls les terrains familiaux locatifs figurant en prescription au schéma départemental peuvent bénéficier de la subvention de l'État.

Ce financement est plafonné à hauteur de 70 % d'un plafond de dépense de 30 000 € hors taxe par place caravane, soit **21 000 € de subvention effective par place caravane¹⁰**.

Pour bénéficier de cette subvention, les dépenses d'investissement doivent être engagées dans un délai de deux ans suivant la publication du schéma départemental.

Par ailleurs, le décret du 26 décembre 2019 prévoit la mise en conformité des terrains familiaux locatifs en service à la date de publication de ce dernier dans un délai de 5 ans. Ainsi, à titre exceptionnel, durant cette période, pour les terrains familiaux existants, la

⁶ Loi du 5 juillet 2000, article 4

⁷ Décret du 25 juin 2001 relatif au financement des aires d'accueil destinée aux gens du voyage, article 1

⁸ Idem

⁹ Loi du 5 juillet 2000, article 4

¹⁰ Circulaire du 10 janvier 2022



pièce destinée au séjour peut faire l'objet d'une demande de subventions. Le montant de la subvention est de **3 500 € par place maximum**.

Les autres aides

a. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

La DETR est un concours financier destinés aux communes et au groupement de communes qui souhaitent entreprendre des travaux d'investissement divers dont la liste des catégories prioritaire est définie et renouvelée chaque année par un collège d'élus territoriaux.

Les opérations doivent entrer dans la compétence de la collectivité territoriale ou du groupement éligible à la DETR.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- les communes dont la population n'excède pas 2 000 habitants ;
- les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants et dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes du département.
- les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :
 - × dont la population n'excède pas 50 000 habitants ;
 - × dont le territoire est d'un seul tenant et sans enclave ;
 - × ne contenant pas de communes membres de plus de 15 000 habitants.

b. La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale

La MOUS a pour objectif de promouvoir l'accès et le maintien dans le logement des personnes défavorisées. Elle correspond à une prestation d'ingénierie permettant la prise en compte de situations très diverses comme, par exemple, le relogement de gens du voyage. Ainsi, une MOUS peut aboutir à la réalisation d'un logement adapté ou un terrain familial locatif pour les gens du voyage.

Les MOUS sont en général conduites par les collectivités territoriales (département, intercommunalité, commune).

La circulaire du 2 août 1995 définit la part maximale de la subvention de l'État à 50 % de la dépense totale (hors taxe non plafonnée).





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-302

OBJET : PLUiHM - Débat sur le PADD

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

L'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0751 du 30 décembre 2016 modificatif de l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0532 du 24 octobre 2016 a créé un nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'Auxerrois et du Pays Coulangeois, à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy.

Compte tenu de ses compétences en matière d'élaboration des documents d'urbanisme et vu le code de l'urbanisme, notamment dans ses article L. 151-1 à L. 151-48, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a prescrit, par délibération n° 2022-053 du conseil communautaire du 31 mars 2022, l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat et Plan de Mobilité.

Par délibération n° 2022-051 et n° 2022-52 du 31 mars 2022, ce même conseil a défini les modalités de collaboration avec les communes membre et les modalités de concertation du public accompagnant cette élaboration.

Entre 2022 et 2023, un diagnostic du territoire et ses enjeux a été réalisé et partagé avec les différentes instances mises en place dans le cadre de l'élaboration du PLUiHM. Conformément à l'article L.151-4 du code de l'urbanisme, celui-ci a été réalisé au regard « *des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements notamment sportifs, et de services.* »

Le résultat de ce travail a été présenté à l'ensemble des élus du territoire le 23 novembre 2023, complété le 6 mars par une présentation du diagnostic agricole, et mis en ligne sur les pages dédiées au PLUiHM sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Conformément aux articles L. 151-2 et L. 151-5 du code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, s'appuyant sur ce diagnostic et ses enjeux, a défini les axes et orientations traduisant les ambitions portées par les élus pour le développement du territoire.

L'association des élus, habitants et acteurs du territoire

Toutes les communes ont été associées à l'ensemble des travaux d'élaboration du diagnostic et du PADD. Ils ont été sollicités au travers de questionnaires, entretiens, et en particulier lors de plusieurs ateliers tenus en mars et en mai 2024 visant à déterminer les lignes directrices et orientations à donner au PADD.

Les habitants et acteurs du territoire ont été associés dès le début de l'élaboration du PLUiHM par la mise en place de questionnaires et d'ateliers qui se sont tenus de septembre à décembre 2023. Ces





communauté
de l'auxerrois

temps d'échange ont permis de les accompagner à la compréhension aux documents d'urbanisme, de les tenir informé et de les associer aux réflexions sur l'élaboration du document. D'autres temps d'échanges se dérouleront jusqu'à l'arrêt du projet.

Le diagnostic et le PADD ont été présentés aux personnes publiques associées (PPA) lors de deux réunions spécifiques qui se sont tenu en novembre 2023 et septembre 2024.

Le débat sur le PADD

Conformément à l'article L. 153-12, un débat sur les grandes orientations du PADD doit se tenir au moins deux mois avant l'arrêt du PLUiHM. Il doit permettre de partager largement les ambitions portées par le document en matière d'aménagement et d'urbanisme devant guider les règles à inscrire dans le règlement.

Les axes et orientations du PADD

La structuration du PADD s'appuie sur quatre lignes de force, issues de l'ensemble des échanges et en cohérence avec les enjeux déterminés dans délibération de prescription de l'élaboration du PLUiHM :

- Dynamiser le territoire en augmentant sa capacité de résilience face aux défis climatiques, environnementaux et socio-économiques ;
- Affirmer un mode de vie Auxerrois équilibré et réciproquement profitable, entre ville et campagne ;
- Préserver et valoriser la qualité des espaces naturels et des paysages porteurs des identités fortes et de la qualité de vie de l'Auxerrois ;
- Organiser une réponse qualitative et territorialisée aux besoins en logements pour tous, en activités économiques et agricoles.

Le PADD en a décliné 25 orientations réparties dans deux axes transversaux et deux axes thématiques :

- Axe 1 : Engager l'auxerrois dans l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique dans le respect de sa patrimonialité plurielle :
 - Rationalisation durable des modes de vie et d'aménager :
 - Orientation 1.1 : Vers un urbanisme durable, en privilégiant le renouvellement et l'intensification des espaces urbains et villageois ;
 - Optimiser la résilience des espaces de nos villages et nos villes :
 - Orientation 1.2 : Préserver les populations des risques et des nuisances ;
 - Orientation 1.3 : Permettre aux exploitations agricoles de se maintenir et de se développer ;
 - Orientation 1.4 : Engager l'adaptation des espaces en faveur d'un urbanisme favorable à la santé ;
 - Orientation 1.5 : Replacer la nature et les sols au cœur des projets d'aménagement ;
 - Des ensembles paysagers et naturels de qualité :
 - Orientation 1.6 : Préserver la mosaïque de paysages, identité d'un territoire ;
 - Orientation 1.7 : Protéger les espaces constitutifs des trames verte, bleue, brune et noire de l'Auxerrois ;
 - Orientation 1.8 : Qualifier les transitions des espaces urbains ;





communauté
de l'auxerrois

- Orientation 1.9 : Valoriser, préserver et développer la souveraineté des ressources ;
- Axe 2 : Conforter les leviers d'attractivité de l'Auxerrois pour un développement dynamique et ancré aux valeurs locales :
 - Favoriser des modes de vie équilibrés et harmonieux entre urbain et rural :
 - Orientation 2.1 : Garantir un niveau d'équipements et de service adapté aux besoins des habitants et des usagers du territoire ;
 - Promouvoir des activités économiques diversifiées qui soutiennent la vitalité du territoire :
 - Orientation 2.2 : Favoriser l'emploi et le développement des activités économiques ;
 - Orientation 2.3 : Pérenniser le rayonnement de l'Auxerrois, pôle d'équipement régional ;
 - Orientation 2.4 : Diversifier les activités agricoles et viticoles ;
 - Asseoir la destination touristique « auxerrois » :
 - Orientation 2.5 : Préserver et valoriser les grands pôles d'attraction touristique matériels comme immatériels ;
 - Orientation 2.6 : Permettre un développement encadré des installations et équipements touristiques ;
 - Orientation 2.7 : Renforcer la capacité d'accueil touristique ;
- Axe 3 : Volet HABITAT - Répondre aux besoins des ménages et aux enjeux des transitions nécessaires pour un habitat résilient
 - Orientation 3.1 : Développer une production de logements afin d'accompagner les dynamiques économiques et démographiques
 - Orientation 3.2 : Répondre aux besoins des habitants et assurer la mixité sociale avec une politique de logements à prix et loyers encadrés selon le principe de solidarité territoriale
 - Orientation 3.3 : Offrir un habitat de qualité répondant aux aspirations des habitants d'aujourd'hui et de demain
 - Orientation 3.4 : Accompagner les transitions énergétiques et climatiques des logements
- Axe 4 : Volet MOBILITÉS : Faire évoluer les pratiques de mobilité de l'Auxerrois
 - Orientation 4.1 : Faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire
 - Orientation 4.2 : Faire de l'Auxerrois un territoire favorable aux modes actifs
 - Orientation 4.3 : Organiser un réseau de transport collectif hiérarchisé et unifié
 - Orientation 4.4 : Valoriser l'axe ferroviaire et renforcer l'usage du train pour les déplacements du quotidien
 - Orientation 4.5 : Adapter et sécuriser l'usage et la place des déplacements routiers aux enjeux de mobilité durable
 - Orientation 4.6 : Impulser et accompagner les changements de comportement pour une mobilité plus durable

Ce PADD sera traduit dans les différents outils réglementaires : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), règlements écrit et graphique. Le présent PLUi valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Mobilité (PdM) au sens de l'article L.151-44 du code de l'urbanisme, et





communauté
de l'auxerrois

comme le prévoit l'article L. 151-45 du même code, ces axes et orientations seront également traduits au sein des Programme d'Orientation et d'Action (POA) pour les thématiques habitat et mobilités.

Les débats en commune

Il est précisé qu'il a été demandé à chaque commune de débattre en conseil municipal sur ce même Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Suite aux débats dans les conseils municipaux, certaines communes ont formulé des observations qui seront évoquées lors de la séance du conseil communautaire, et qui, après débat en conseil communautaire, pourront être retenues ou non. La Communauté d'Agglomération ajustera le PADD en conséquence.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De prendre acte de la tenue, au sein du conseil communautaire, du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLUi-HM), tel qu'annexé à la présente délibération.
- De préciser que les remarques suivantes ont été formulées au sein du conseil communautaire :





Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilités

Pièce n°2

Projet d'Aménagement et de Développement Durable



PREAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe les orientations générales portées à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. Il est la pièce angulaire du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLUiHM) et sa deuxième pièce constitutive après le rapport de présentation. Son contenu est défini par l'article L.151-5 du code de l'urbanisme. Celui-ci doit définir :

1° les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

Le PADD devra être transcrit au sein du dispositif réglementaire composé :

- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- Du zonage (règlement graphique) ;
- Du règlement écrit.

Dans le cadre d'un PLUi valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilités (PLUi-HM), ces orientations sont également traduites au sein des Programmes d'Orientations et d'Actions (POA) pour les thématiques habitat et mobilités

Le PADD n'est pas directement opposable aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, ...) mais il garantit l'équilibre du projet et justifie la cohérence des outils réglementaires mis en application dans le présent PLUiHM. C'est avec eux que les autorisations d'urbanisme devront être conformes, le cas échéant compatibles. En outre, à compter du débat sur les orientations générales du PADD en conseil communautaire, la Communauté de l'Auxerrois disposera de la possibilité de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisations d'urbanisme qui lui seront présentées.





SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	4
INTRODUCTION.....	6
POSITIONNEMENT STRATEGIQUE.....	6
CONTEXTE.....	6
LES LIGNES DE FORCE DU PADD.....	9
1. Dynamiser le territoire en augmentant sa capacité de résilience face aux défis climatiques, environnementaux et socio-économiques.....	9
2. Affirmer un mode de vie Auxerrois équilibré et réciproquement profitable, entre ville et campagne... ..	9
3. Préserver et valoriser la qualité des espaces naturels et des paysages porteurs des identités fortes et de la qualité de vie de l'Auxerrois.....	10
4. Organiser une réponse qualitative et territorialisée aux besoins en logements pour tous, en activités économiques et agricoles.....	10
AXE 1 - ENGAGER L'AUXERROIS DANS L'ATTENUATION ET L'ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE RESPECT DE SA PATRIMONIALITE PLURIELLE.....	12
RATIONALISATION DURABLE DES MODES DE VIE ET D'AMENAGER.....	12
Orientation n°1 : Vers un urbanisme durable, en privilégiant le renouvellement et.....	12
OPTIMISER LA RESILIENCE DES ESPACES DE NOS VILLAGES ET NOS VILLES.....	14
Orientation n°1 : Préserver les populations des risques et des nuisances.....	14
Orientation n°2 : Permettre aux exploitations agricoles de se maintenir et de se développer.....	14
Orientation n°3 : Engager l'adaptation des espaces en faveur d'un urbanisme favorable à la santé.....	15
Orientation n°4 Replacer la nature et les sols au cœur des projets d'aménagement.....	15
DES ENSEMBLES PAYSAGERS ET NATURELS DE QUALITE.....	16
Orientation 1 : Préserver la mosaïque de paysages, identité d'un territoire.....	16
Orientation n°2 : Protéger les espaces constitutifs des trames verte, bleue, brune et noire de.....	16
Orientation 3 : Qualifier les transitions des espaces urbains.....	18
Orientation n°4 : Valoriser, préserver et développer la souveraineté des ressources.....	18
AXE 2 - CONFORTER LES LEVIERS D'ATTRACTIVITE DE L'AUXERROIS POUR UN DEVELOPPEMENT DYNAMIQUE ET ANCRÉ AUX VALEURS LOCALES.....	21
FAVORISER DES MODES DE VIE EQUILIBRES ET HARMONIEUX ENTRE URBAIN ET RURAL.....	21
Orientation n°1 : Garantir un niveau d'équipements et de service adapté aux besoins des habitants et des usagers du territoire.....	21
PROMOUVOIR DES ACTIVITES ECONOMIQUES DIVERSIFIEES QUI SOUTIENNENT LA VITALITE DU TERRITOIRE.....	24
Orientation n°1 : Favoriser l'emploi et le développement des activités économiques.....	24
Orientation n°2 : Pérenniser le rayonnement de l'Auxerrois, pôle d'équipement régional.....	25
Orientation n°3 : Diversifier les activités agricoles et viticoles.....	25
ASSEOIR LA DESTINATION TOURISTIQUE « AUXERROIS ».....	26
Orientation n°1 Préserver et valoriser les grands pôles d'attraction touristique matériels comme immatériels.....	26
Orientation n°2 Permettre un développement encadré des installations et équipements touristiques.....	27
Orientation n°3 Renforcer la capacité d'accueil touristique.....	27



AXE 3 - VOLET HABITAT : REPONDRE AUX BESOINS DES MENAGES ET AUX ENJEUX DES TRANSITIONS NECESSAIRES POUR UN HABITAT RESILIENT	30
<i>Orientation n°1 : Développer une production de logements afin d'accompagner les dynamiques économiques et démographiques.....</i>	<i>30</i>
<i>Orientation n°2 : Répondre aux besoins des habitants et assurer la mixité sociale avec une politique de logements à prix et loyers encadrés selon le principe de solidarité territoriale.....</i>	<i>31</i>
<i>Orientation n°3 : Offrir un Habitat de qualité répondant aux aspirations des habitants d'aujourd'hui et de demain</i>	<i>31</i>
<i>Orientation n°4 : Accompagner les transitions énergétiques et climatiques des logements.....</i>	<i>32</i>
AXE 4 VOLET MOBILITE - FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES DE MOBILITES DE L'AUXERROIS	33
<i>Orientation n°1 : Faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire</i>	<i>33</i>
<i>Orientation n°2 : Faire de l'Auxerrois un territoire favorable aux modes actifs</i>	<i>34</i>
<i>Orientation n°3 : Organiser un réseau de transport collectif hiérarchisé et unifié</i>	<i>34</i>
<i>Orientation n°4 Valoriser l'axe ferroviaire et renforcer l'usage du train pour les déplacements du quotidien</i>	<i>35</i>
<i>Orientation n°5 Adapter et sécuriser l'usage et la place des déplacements routiers aux enjeux de mobilité durable.....</i>	<i>35</i>
<i>Orientation n°6 : Impulser et accompagner les changements de comportement pour une mobilité plus durable.....</i>	<i>36</i>
TABLEAU DE CORRESPONDANCE – COMPLETUDE DU PADD AU REGARD DU CADRE LEGISLATIF	38



INTRODUCTION

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat et plan de Mobilité (PLUiHM) de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois est l'expression du projet politique d'aménagement du territoire de l'agglomération. Il s'appuie notamment sur les axes de transformation définis dans le projet de territoire 2021-2031 « Transformons l'Auxerrois » dont il est l'un des outils de mise en œuvre. Il traduit également les enjeux fixés par les élus du Conseil Communautaire dans la délibération de prescription du PLUiHM et répond également aux enjeux exprimés au sein du diagnostic et de l'État Initial de l'Environnement du PLUiHM.

L'écriture de ce document a fait l'objet d'une co-construction avec les élus des 29 communes de l'agglomération, lors des « Carrefours des élus » organisés aux mois de mars et mai 2024.

CONTEXTE

Le 1^{er} janvier 2017, la communauté de l'Auxerrois d'alors fusionne avec 8 communes issues du Coulangeois, à la suite de la mise en œuvre de la Loi NOTRe. S'engage alors un premier temps d'adaptation au travail à 29, succédé ensuite dès 2020 d'un travail préparatoire à l'élaboration du PLUiHM mené par les élus, visant à identifier les enjeux et objectifs d'un outil de planification commun, se devant d'une part d'être stratégique, intégrateur, ambitieux mais réaliste, et d'autre part de concilier les cibles nationales, régionales, départementales et locales en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité et de transition écologique. Cette phase de travail a permis aux élus du territoire d'identifier les enjeux incontournables sur des thématiques variées telles que l'environnement et la transition écologique, l'étalement urbain et la consommation d'espaces, le dynamisme économique et les nouvelles filières porteuses de créations d'emplois, l'attractivité résidentielle et en corolaire, les problématiques liées au logement, les mobilités et l'équilibre territorial entre urbanité et ruralité, l'activité agricole et le patrimoine architectural et environnemental dessinant un paysage, identité de tout un territoire. Ces réflexions et travaux sont les bases à la construction d'un projet d'aménagement et de développement durable adapté aux spécificités de l'Auxerrois.

En 2021, la CAA a élaboré son Projet de Territoire 2021-2031 « Transformons l'Auxerrois ». Ce projet de territoire rappelle également la nécessité de mise en œuvre d'une stratégie d'ensemble à 29 en privilégiant les approches transversales, chaque projet étant défini à l'aune de trois dimensions fondamentales : économique, sociale et environnementale. Les 4 axes de transformation définis par le projet de territoire et dans lesquels s'inscrit pleinement le PADD sont :



- **Un territoire attractif**, visant à réunir les conditions nécessaires pour renouveler les leviers locaux pour d'une part maintenir et renforcer les activités économiques et donner à la population l'envie de rester dans l'Auxerrois et d'autre part pour accueillir de nouvelles activités économiques et de nouveaux habitants ;
- **Un territoire libéré de ses contraintes**, mettant l'accent sur la réhabilitation du cœur de l'Auxerrois, le développement des énergies renouvelables pour viser une autonomie énergétique, le développement de nouvelles mobilités, la réduction des temps de déplacement et des pollutions atmosphériques ;
- **Un territoire ouvert sur Demain**, conciliant convergence ses efforts vers la transition énergétique, climatique et écologique et recherche d'un équilibre avec la valeur patrimoniale plurielle de l'Auxerrois, entre ruralité et urbanité, entre vallée de l'Yonne et vignobles, entre plaines agricoles et vergers ;
- **Un territoire fier**, valorisant ses qualités patrimoniales, touristiques et architecturales exceptionnelles pour redonner aux habitants la fierté de vivre dans l'Auxerrois et pour devenir une destination touristique incontournable en Bourgogne.

En 2022, le PLH à 29 communes a été adopté pour la période 2022-2027 et s'est construit sur la base de grands objectifs et déjà en lien étroit avec la prescription du PLUiHM :

- Un PLH voulu au service des habitants ;
- Un PLH partagé avec l'ensemble des communes ;
- Un PLH équilibrant fondé sur une répartition des logements pour un meilleur équilibre social du territoire ;
- Un PLH territorialisé décliné de manière précise à l'échelle communales à travers des fiches communes appelées à évoluer pour devenir des « guides de programmation » ;
- Un PLH opérationnel adossé à une stratégie foncière et immobilière ;
- Un PLH efficient en termes d'usage des fonds publics dans un contexte de baisse globale des dotations.

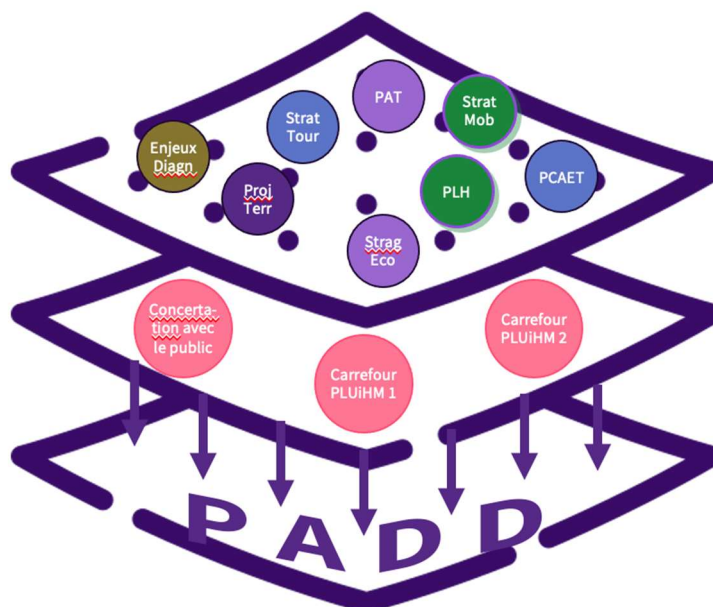
En 2023, la CAA a validé sa stratégie mobilité 2024-2031 qui se déclinera dans la partie Mobilité du PLUiHM.

En 2024, le PCAET de la CAA a été approuvé. Il constitue la politique de transition écologique et énergétique de l'Auxerrois et s'articulera avec le PLUiHM afin de permettre au territoire de répondre aux défis de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci.

L'élaboration du PLUiHM s'inscrit donc dans ce contexte, imbriquant tant des enjeux globaux que des enjeux locaux ainsi que les interactions entre ces deux échelles. L'Auxerrois s'est engagé dans une démarche de planification ambitieuse, mais réaliste, notamment en faveur d'une préservation et d'une protection des espaces, des ressources et de la biodiversité, la lutte contre l'étalement urbain, le soutien à la dynamique économique locale et à la valorisation de ces atouts patrimoniaux. A ces thématiques, de nouvelles apparaissent pertinentes à traiter à l'échelle intercommunale, et ce



pour une efficacité de l'action publique : l'économie des ressources, l'adaptation et la recherche d'atténuation aux effets du changement climatique, la diversification et le renforcement de l'offre de logements, le développement économique, la mobilité, l'autonomie énergétique ou encore la question de l'alimentation.



Le PADD cible ainsi quatre lignes de force correspondantes aux ambitions politiques que les élus souhaitent porter pour le territoire.

1. Dynamiser le territoire en augmentant sa capacité de résilience face aux défis climatiques, environnementaux et socio-économiques ;
2. Affirmer un mode de vie Auxerrois équilibré et réciproquement profitable, entre ville et campagne ;
3. Préserver et valoriser la qualité des espaces naturels et des paysages porteurs des identités fortes et de la qualité de vie de l'Auxerrois ;
4. Organiser une réponse qualitative et territorialisée aux besoins en logements pour tous, en activités économiques et agricoles.



LES LIGNES DE FORCE DU PADD

1. Dynamiser le territoire en augmentant sa capacité de résilience face aux défis climatiques, environnementaux et socio-économiques

Les enjeux d'adaptation aux effets du changement climatique constituent les invariants à toutes les politiques publiques d'aménagement du territoire, et cela dans un contexte législatif et réglementaire foisonnant qui impose le changement. Face à celui-ci, il existe deux types de réactions : l'atténuation et l'adaptation. Le premier traite ses causes et vise à limiter les émissions de gaz à effet de serre, le second est dans le « vivre avec » en cherchant à réduire la vulnérabilité sociale et écologique. Le PCAET a établi sa stratégie et son plan d'action au travers ces deux approches sur la base du diagnostic suivant : les énergies fossiles représentent 65% des consommations du territoire et les énergies renouvelables produites sur le territoire représentent environ 10% des consommations et même si la tendance est légèrement à la baisse sur le territoire, les émissions de GES restent importantes. Aussi face à ce constat et en articulation avec la stratégie du PCAET, le PLUiHM ambitionne une rationalisation durable et équilibrée du foncier, une gestion économe des ressources (eau, air, sol), une préservation et restauration de la biodiversité, une relocalisation de son alimentation et un développement des énergies renouvelables dans la perspective de l'autonomie énergétique du territoire. Cette ambition s'appuiera sur les richesses écosystémiques et patrimoniales du territoire.

Si la résilience du territoire face aux défis environnementaux s'avère fondamentale, la capacité d'adaptation de l'Auxerrois se mesurera aussi par sa capacité à répondre aux enjeux socioéconomiques, notamment sa capacité à renouveler sa population et à accueillir de nouveaux habitants en ciblant l'accueil de résidents actifs, familiaux et l'accueil étudiants, à même de soutenir et de développer le tissu économique et de service local, à répondre aux besoins engendrés par le vieillissement de sa population, à améliorer les conditions de vie pour tous et le parc existant de logements à assurer un équilibre territorial en appui de mobilités adaptées, etc...

2. Affirmer un mode de vie Auxerrois équilibré et réciproquement profitable, entre ville et campagne

La CAA se situe à l'interface de grandes régions, entre l'Île de France, le Grand Est et le Centre-Val de Loire et sur l'axe autoroutier Paris-Lyon (autoroute A6). Elle est territoire d'accueil de la préfecture de l'Yonne, porte d'entrée de la Bourgogne – Franche-Comté depuis Paris. Elle s'inscrit également dans un environnement marqué à la fois par le dynamisme de son cœur d'agglomération regroupant les fonctions territoriales structurantes (pôle économique et de formation supérieure, équipements de santé et de loisirs) et par des espaces urbains et ruraux aux spécificités patrimoniales, architecturales, historiques et paysagères reconnues, marqueurs de son identité et de son unité territoriale, entre plateau de Bourgogne et Puisaye, en appui de la vallée de l'Yonne.



L'Auxerrois bénéficie ainsi d'une identité plurielle, riche de la complémentarité entre urbanité et ruralité, mue par un développement différencié selon les spécificités de chaque commune et de chaque secteur géographique. Qu'il s'agisse de la ville-centre ou des jardins de l'Auxerrois (secteur viticole et cerisiers), de la vallée de l'Yonne ou des collines bocagères de Puisaye, le territoire communautaire présente divers modes de vie qu'il convient de confirmer, d'accompagner et/ou de développer afin de répondre aux besoins d'accès aux services et aux équipements, aujourd'hui variables selon l'éloignement aux polarités identifiées dans l'armature territoriale du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Auxerrois. Cette complémentarité et cette diversité doivent favoriser la solidarité entre les communes du territoire et ainsi participer à l'optimisation des structures et infrastructures.

Le projet d'aménagement cherche ainsi à rééquilibrer de manière raisonnée l'offre résidentielle (logement, services, offre de transport et équipements) à l'échelle des 29 communes, tout en ciblant les secteurs les plus propices au développement de façon d'une part à limiter la dispersion, source de consommation d'espaces naturel, agricole et forestier et d'autre part à valoriser et conforter l'identité patrimonial du territoire.

3. Préserver et valoriser la qualité des espaces naturels et des paysages porteurs des identités fortes et de la qualité de vie de l'Auxerrois

Comme évoqué précédemment la CAA bénéficie d'un riche patrimoine naturel et environnemental marquées par sa géomorphologie et sa biodiversité, auquel s'ajoute les milieux agricoles. Cette multiplicité de paysages signe l'identité de tout un territoire. Il s'agit de conforter, de valoriser et de protéger ses qualités naturelles et agricoles tout en répondant à la nécessaire adaptation face aux effets du changement climatique et au nécessaire développement du territoire.

La mise en valeur de ce patrimoine doit conforter la qualité de vie et de bien vivre de ses habitants, doit permettre l'évolution des pratiques agricoles, et des nouvelles formes de loisirs et de tourisme axés sur la nature ; tout en respectant ses fragilités et en assurant sa pérennité.

4. Organiser une réponse qualitative et territorialisée aux besoins en logements pour tous, en activités économiques et agricoles

En tant que ville Préfecture, Auxerre porte une responsabilité territoriale. Elle supporte les principaux services répondant aux besoins du territoire départemental de l'Yonne. Il s'agit donc de conforter et de développer ce rôle et cette attractivité résidentielle et économique.

L'amélioration du parc ancien et la nouvelle offre de logement permettront d'accompagner le développement économique et de favoriser le maintien, le retour et l'arrivée d'actifs, de familles et d'étudiants sur le territoire.

Le rayonnement économique devra permettre de soutenir une dynamique d'innovation et de créativité. Dans un contexte de limitation de la consommation d'espace, il s'agira de mieux articuler



zones d'emplois et d'habitats, de privilégier l'implantation d'activités incompatibles avec l'habitat dans les zones d'activités économiques, d'optimiser et de moderniser les zones d'activités existantes, de garantir les capacités d'accueil d'entreprises, tout en tenant compte des grandes infrastructures routières pour la création de nouvelles zones.

Le territoire se compose majoritairement de terres agricoles et constitue d'une part une plus-value économique et d'autre part un patrimoine bâti agricole diversifié. Le PLUiHM devra préserver les sols à bon potentiel agronomique, permettre le maintien de l'activité agricole, de soutenir une diversification de l'activité ainsi que le développement d'une agriculture de proximité, de filières locales et innovantes.

Ces quatre lignes de force du projet correspondent aux ambitions politiques que les élus souhaitent porter pour le territoire et sont complétées par les orientations générales du PADD conformément au code de l'urbanisme. Ces orientations, déclinées en quatre axes, viennent préciser les quatre lignes de forces. Ces axes sont numérotés pour une meilleure lisibilité du document, mais ne sont pas hiérarchisés. Ils fonctionnent en complémentarité les uns avec les autres.

Les quatre axes sont ainsi répartis :

2 axes transversaux :

- Axe 1 : Engager l'auxerrois dans l'adaptation aux effets du changement climatique dans le respect de sa patrimonialité plurielle
- Axe 2 : Conforter les leviers d'attractivité de l'Auxerrois pour un développement dynamique et ancré aux valeurs locales

2 axes thématiques :

- Axe 3 : Volet habitat - Répondre aux besoins des ménages et aux enjeux des transitions nécessaires pour un habitat résilient
- Axe 4 : Volet Mobilité – Faire évoluer les pratiques de mobilités de l'Auxerrois



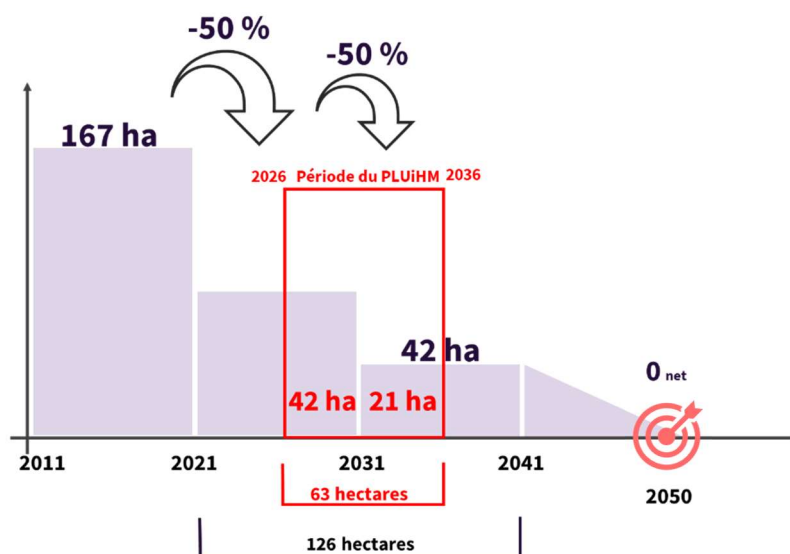
AXE 1 - ENGAGER L'AUXERROIS DANS L'ATTENUATION ET L'ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE RESPECT DE SA PATRIMONIALITE PLURIELLE

RATIONNALISATION DURABLE DES MODES DE VIE ET D'AMENAGER

Orientation n°1.1: Vers un urbanisme durable, en privilégiant le renouvellement et l'intensification des espaces urbains et villageois

« Les politiques de sobriété recouvrent les mesures et les pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande en énergie, en matériaux, en terres, en eau, tout en assurant le bien-être de toutes et tous, dans le cadre des limites planétaires » (3e volet du rapport du GIEC (avril 2022, p. 35 du résumé pour décideurs).

Le PADD doit définir un objectif chiffré de modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'inscrivant dans la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050. L'objectif est ainsi de réduire de moitié la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) qui a eu lieu lors de la dernière décennie, c'est-à-dire sur la période 2011-2021. Sur la période 2011 – 2021, la consommation est estimée à **167 ha** sur l'Auxerrois. Afin d'atteindre le «zéro artificialisation nette» (ZAN), la réduction de la consommation d'espaces se poursuit selon une trajectoire définie dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) puis dans le SCoT et enfin dans le PLUiHM. La trajectoire retenue pour le territoire réduit ainsi de 50 % la consommation d'espaces sur la base de la consommation effective de la décennie précédente. Aussi, pour la période 2026-2036, la consommation est estimée à **63 ha** hectares (ha).



Ces éléments chiffrés sont un calcul théorique, et modifiables par simple adaptation selon la base de référence réelle et/ou l'évolution de la loi concernant le zéro artificialisation nette.



Mettre en place les principes d'aménagement et de rationalisation durable et équilibrée des espaces :

- Maîtriser le développement urbain par la priorisation et l'optimisation du tissu urbain, la reconquête des friches (urbaines, industrielles, délaissés, etc...), la réaffectation du bâti existant, la recomposition foncière des tenements sous-occupés ;
- Rénover le parc de logements existants, luttant ainsi contre la vacance et améliorer la performance énergétique des logements, participant ainsi à la décarbonation et améliorant le confort d'habiter ;
- Construire des logements et accueillir des services et des activités économiques en s'appuyant sur l'armature urbaine, évitant ainsi l'étalement et le mitage urbain ;
- Veiller à un développement du territoire équilibré et respectueux de ses ressources, limitant la consommation d'ENAF qui respectera les capacités d'accueil existantes et projetées des réseaux urbains (alimentation en eau potable, assainissement), les aléas (zone inondable, gonflement d'argile, etc.) ;
- Favoriser la renaturation, la désartificialisation et la désimperméabilisation ;
- Conforter et renforcer les lisières entre espaces bâtis et non bâtis, entre espaces urbains et espaces agricoles et naturels ;
- Préserver en priorité les secteurs agricoles à bon potentiel agronomique ;
- Favoriser les systèmes agricoles durables et résilients par une bonne optimisation de l'utilisation des sols en lien avec les potentiels agronomiques et les changements climatiques ;
- Favoriser les aménagements permettant le développement des modes actifs. La sobriété est recherchée et renforcée par la valorisation des modes actifs pour les déplacements contraints par la création d'infrastructures adaptées (aménagements sécurisés, flottes vélos, etc.) et par le renforcement de la proximité des fonctions et des aménités du quotidien. L'intensification des espaces urbains par la plus grande proximité entre les fonctions territoriales contribue également à favoriser le recours à des modes actifs, favorables à l'activité physique et la sobriété énergétique.



OPTIMISER LA RESILIENCE DES ESPACES DE NOS VILLAGES ET NOS VILLES

Dans un contexte d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, la résilience des territoires désigne la capacité de tous les acteurs d'un bassin de vie à s'adapter à des chocs majeurs et à des traumatismes soudains comme chroniques, à s'organiser, à se transformer, et ce pour apprendre de leurs fragilités et en sortir collectivement renforcés.

Sur l'Auxerrois, l'impératif d'organiser le territoire en faveur de sa résilience face aux effets du changement climatique s'inscrit en complémentarité d'une démarche d'urbanisme favorable à la santé, et ainsi affirmer la qualité du cadre de vie, ériger l'Auxerrois comme territoire où il fait bon vivre.

Orientation n°1.2 : Préserver les populations des risques et des nuisances

Anticiper les effets du dérèglement climatique passe par l'intégration des risques naturels actuels et futurs (inondation, ruissellement, débordement de la nappe à l'affleurement, retrait et gonflement d'argiles, etc.) à tout projet d'aménagement. Il nécessitera une meilleure prise en compte des milieux au travers d'une protection des espaces en question et d'adapter l'urbanisation à l'ensemble de ces risques.

Concernant les risques liés à l'inondation, cela nécessitera notamment de favoriser la perméabilité des sols notamment dans les espaces artificialisés, de maintenir et/ou restaurer la divagation du lit du cours d'eau, préserver les zones humides avérées, etc.

Au-delà de la prise en compte des servitudes inhérentes aux risques et de l'adaptation au changement climatique, le PLUi-HM s'attachera également à limiter et à adapter la constructibilité à proximité de sites générateurs de risques et de nuisances (sonores, atmosphériques, olfactifs, électromagnétiques ...).

Orientation n°1.3 : Permettre aux exploitations agricoles de se maintenir et de se développer.

Dans un territoire rural comme celui de l'Auxerrois, la préservation des populations contre les nuisances passe aussi par la possibilité laissée aux exploitations agricoles de se développer ou se délocaliser à l'extérieur des centre-bourgs, de travailler sur les franges urbaines et permettre une meilleure circulation des engins agricoles hors des axes principaux notamment par le renforcement ou la création des réseaux de chemins.



Orientation n°1.4 : Engager l'adaptation des espaces en faveur d'un urbanisme favorable à la santé

Les façons dont sont conçus les espaces urbains contribuent à faciliter des modes de vie plus sains. Les projets d'aménagement, en renouvellement comme en extension des espaces bâtis déjà constitués, concourent à améliorer le cadre de vie de l'Auxerrois, favorable à la santé.

- Décarbonation des modes de vie limitant ainsi les émissions de gaz à effet de serre ;
- Confort du logement que ce soit dans le neuf ou la rénovation : isolation thermique et phonique, qualité de l'air, luminosité, accessibilité, etc...
- Recours à des modes de déplacements actifs tant pour les besoins du quotidien que pour le loisir, cela contribuera également au bien être des habitants (sport et loisirs)
- Report modal vers des moyens de transports décarbonés
- Promouvoir les énergies renouvelables mais aussi l'innovation énergétique en impulsant la transition vers l'hydrogène vert
- Favoriser l'accès à une alimentation saine en appui du Projet Alimentaire Territorial (PAT) approuvé en avril 2024, identifier les espaces nécessaires à sa mise en œuvre, le développement de lieux de distribution de produits locaux en circuits courts et le maintien d'une agriculture de proximité dynamique.

Orientation n°1.5 Replacer la nature et les sols au cœur des projets d'aménagement

Il s'agit de favoriser la désartificialisation, la désimperméabilisation, la renaturation, la végétalisation des espaces très minéralisés, afin de favoriser les îlots de fraîcheur, d'améliorer le confort de vie en ville et en centre-bourgs, ainsi que plus largement, préserver les espaces naturels à forte capacité de séquestration carbone (prairies humides, espaces boisés, tourbières) pour limiter l'apport dans l'atmosphère des émissions de GES et préserver les sols à bon potentiel agronomique.



DES ENSEMBLES PAYSAGERS ET NATURELS DE QUALITE

La forte présence d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF), porteurs de ces richesses constitue une opportunité dans les objectifs d'atténuation des effets du changement climatique sur les milieux comme sur les modes de vie.

- Rôle climatique : puits de carbone, régulation du climat, préservation de la ressource en eau et des milieux humides
- Rôle environnemental : abris et conditions favorables pour la régénération de la biodiversité, rafraîchissement, paysages

Orientation 1.6 : Préserver la mosaïque de paysages, identité d'un territoire

La mosaïque paysagère est à la fois de qualité et diversifiée. Cela s'explique par une géomorphologie riche et complexe, son sous-sol et ses reliefs, entre plateau de Bourgogne, vallées de l'Yonne, du ru de Baulche et du ru de Sinotte, par sa couverture végétale naturelle et agricole, ses côteaux viticoles et ses cerisiers, ses plaines agricoles et bocages de la Puisaye. Il s'agit aussi d'un paysage culturel, c'est-à-dire un paysage modelé conjointement par l'action de l'homme et de la nature.

Cette diversité et cette richesse doivent être mises en valeur, préservées, voire restaurées, il faut éviter l'uniformisation. Elles concourent à la qualité de son cadre de vie, offrent à ses habitants la possibilité d'adopter un mode de vie entre ville et campagne. Elle doit également être porteuse des mobilités actives, par une protection des chemins de halage, des chemins ruraux et des ceintures vertes.

L'eau, dans le paysage auxerrois, est autant un marqueur du territoire qu'un enjeu de préservation et de qualité : l'Yonne, axe symétrique et artère de l'agglomération, le ru de Baulche et le ru de Sinotte, le canal du Nivernais. Les voies fluviales, avec le Port de plaisance d'Auxerre et les haltes nautiques de l'Auxerrois participent à l'attractivité territoriale, notamment touristique.

Le paysage est naturel mais aussi bâti. Le patrimoine bâti, entre monuments historiques classés ou inscrits, site patrimonial remarquable pour le centre-ville d'Auxerre, centres bourgs viticoles, patrimoines vernaculaires, présente une certaine unité dans un écrin paysager diversifié.

Les énergies renouvelables, les installations liés aux réseaux d'énergie ou de télécommunication devront être intégrés dans le paysage et si possible enfouis.

Pour finir, le paysage est également un enjeu touristique pour le territoire.

Orientation n°1.7 : Protéger les espaces constitutifs des trames verte, bleue, brune et noire de l'Auxerrois

Préserver, restaurer et renforcer la trame verte, bleue afin d'augmenter et de maintenir sa fonctionnalité écologique sur le territoire. Il s'agit des espaces supports de la richesse biologique de



l'Auxerrois, tant les réservoirs que les continuités écologiques, notamment ceux faisant d'ores et déjà l'objet de mesures de préservation ou de protection (ZNIEFF de type 1 ou 2, APB, Natura 2000, etc.) :

- Espaces en eau (rivière et rus, étangs et mares, roselières sèches et calcicoles, ...) et milieux humides : prairies, zones humides, fourrés ripicoles et bas-marais, gravières de Gurgy, de la plaine de la Sausse, méandres de l'Yonne à Appoigny et Gurgy, etc.
- Espaces de pelouses, sur les friches calcaires sur les coteaux notamment ;
- Espaces boisés, au travers de leur entretien, le cas échéant du renouvellement des individus et des essences plantés plus adaptées au réchauffement climatique, du débroussaillage et du maintien d'une distance de retrait avec l'urbanisation ;
- Espaces agricoles, composites et divers, avec le maillage bocager aux abords des forêts principales de l'Auxerrois, les vergers de cerisiers sur le secteur du Jardin de l'Auxerrois, les prairies, supports d'activités d'élevage.

Protéger les trames spécifiques, complémentaires aux trames vertes et bleues qui participent au développement de la biodiversité :

- Protéger la trame verte et bleue de la pollution lumineuse par la délimitation d'une trame noire
- Préserver ou restaurer la qualité des sols, afin d'optimiser la qualité et la richesse de la trame brune.

Renforcer la nature en ville pour favoriser la biodiversité dite « ordinaire » dans le tissu urbain, préserver les alignements d'arbres, les jardins, les vergers (etc.), offrir des îlots de fraîcheur et des espaces de respiration, favoriser la désimperméabilisation et la renaturation des espaces publics et privés, encourager la végétalisation des sols, voire des toitures et des murs.



Orientation 1.8 : Qualifier les transitions des espaces urbains

Les coupures d'urbanisation constituent des espaces de respiration et participent à la diversité des paysages, offrent des panoramas. Elles doivent être préservées car fragiles. Il conviendra donc de ménager les zones de contact entre les espaces bâtis et non bâtis, au travers d'une gestion adaptée des lisières urbaines et villageoises pour des transitions paysagères et écosystémiques douces et qualitatives.

La qualité paysagère des entrées de ville, des communes et de l'agglomération, des zones d'activité sera à améliorer.

Orientation n°1.9 : Valoriser, préserver et développer la souveraineté des ressources

La souveraineté des ressources est un enjeu crucial pour le territoire. En lien avec les enjeux nationaux, l'Auxerrois souhaite tendre vers le contrôle et la gestion de ses ressources naturelles de manière indépendante sans dépendre excessivement de l'extérieur. Ce mode vertueux de production de la ville et des villages traduit aussi l'ambition de limiter l'impact de nos modes de vie sur les ressources tant naturelles (eau, sol, boisements, etc.) qu'environnementales (paysages, qualité de l'air) par une gestion responsable, optimisée et sécurisée de la ressource en eau potable, de l'énergie, des carrières et des déchets et par la diversification des sources d'énergie

Préserver la ressource en eau, il est primordial de préserver le cycle de l'eau tant en qualité qu'en quantité. La ressource en eau offre actuellement une autonomie qualitative au territoire qui doit être protégée. Une démarche écologique globale de gestion des eaux pluviales sera également mise en œuvre.

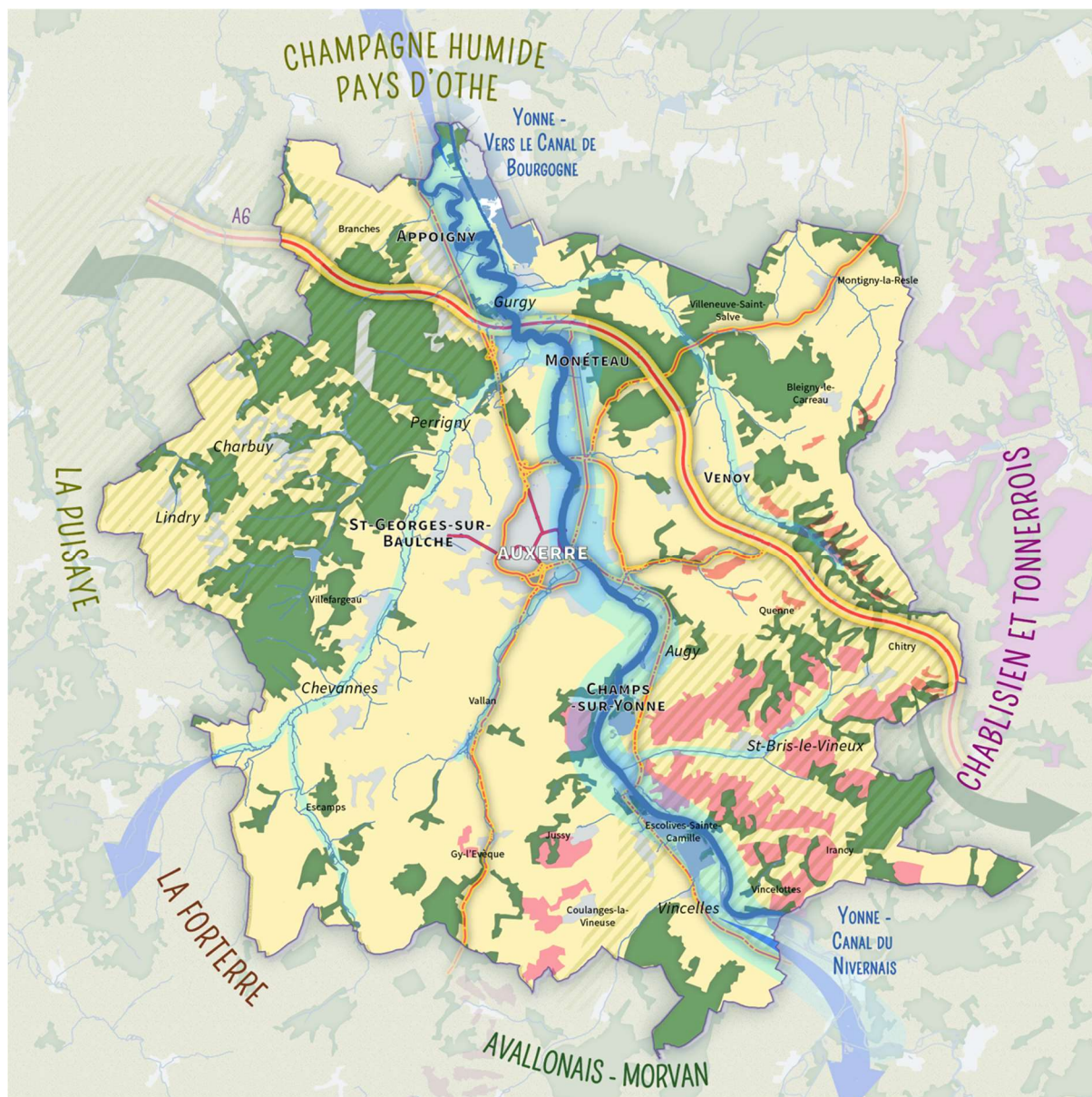
Favoriser et encadrer les dispositifs de production d'énergies renouvelables diversifiés, performants, voir innovants, pour décarboner nos modes de vie et tendre à une autonomie énergétique du territoire. Dans le respect des équilibres paysagers, le déploiement de dispositifs de production d'énergies renouvelables doit donc être réalisé de manière qualitative, ciblée et encadrée, et ce quel que soit le type de dispositif aménagé (parc photovoltaïque, méthaniseur, éolien, etc.). Cet objectif de bonne intégration des EnR, tant dans le grand paysage que dans celui de plus grande proximité (entrée de ville, covisibilité, etc.) concourt à conjuguer valeur patrimoniale de l'Auxerrois et nécessité de diversification du mix énergétique. Les installations d'éoliennes marquant déjà le paysage de l'Auxerrois, la priorité sera donnée au développement du photovoltaïque (en privilégiant les surfaces de toiture ou les espaces déjà artificialisés ou dégradés), à la valorisation de la biomasse et du biogaz (bois énergie, valorisation des sous-produits agricoles), ainsi qu'à d'autres énergies alternatives comme la géothermie ou la production hydroélectrique.

Définir une gestion performante et différenciée des déchets, favoriser la diminution, le réemploi, voire la revalorisation énergétique.



Axe 1 - Engager l'auxerrois dans l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique dans le respect de sa patrimonialité plurielle





Trames écologiques et activités agricoles



Préserver la mosaïque de paysages, identité du territoire




LA PUISAYE Préserver les motifs architecturaux et paysagers liés aux entités paysagères voisines de l'Auxerrois

Protéger les espaces constitutifs des trames verte, bleue, brune et noire de l'Auxerrois

-  Espaces forestiers
-  Réseau hydrographique et espaces d'accompagnement
-  Continuités écologiques avec l'extérieur (Trames Vertes et Bleues)
-  Prendre en compte la trame Pelouses du SRCE

Permettre aux exploitations agricoles de se maintenir et de se développer

Préserver les espaces agricoles à forte valeur agronomique ou patrimoniale pour permettre le développement des exploitations agricoles

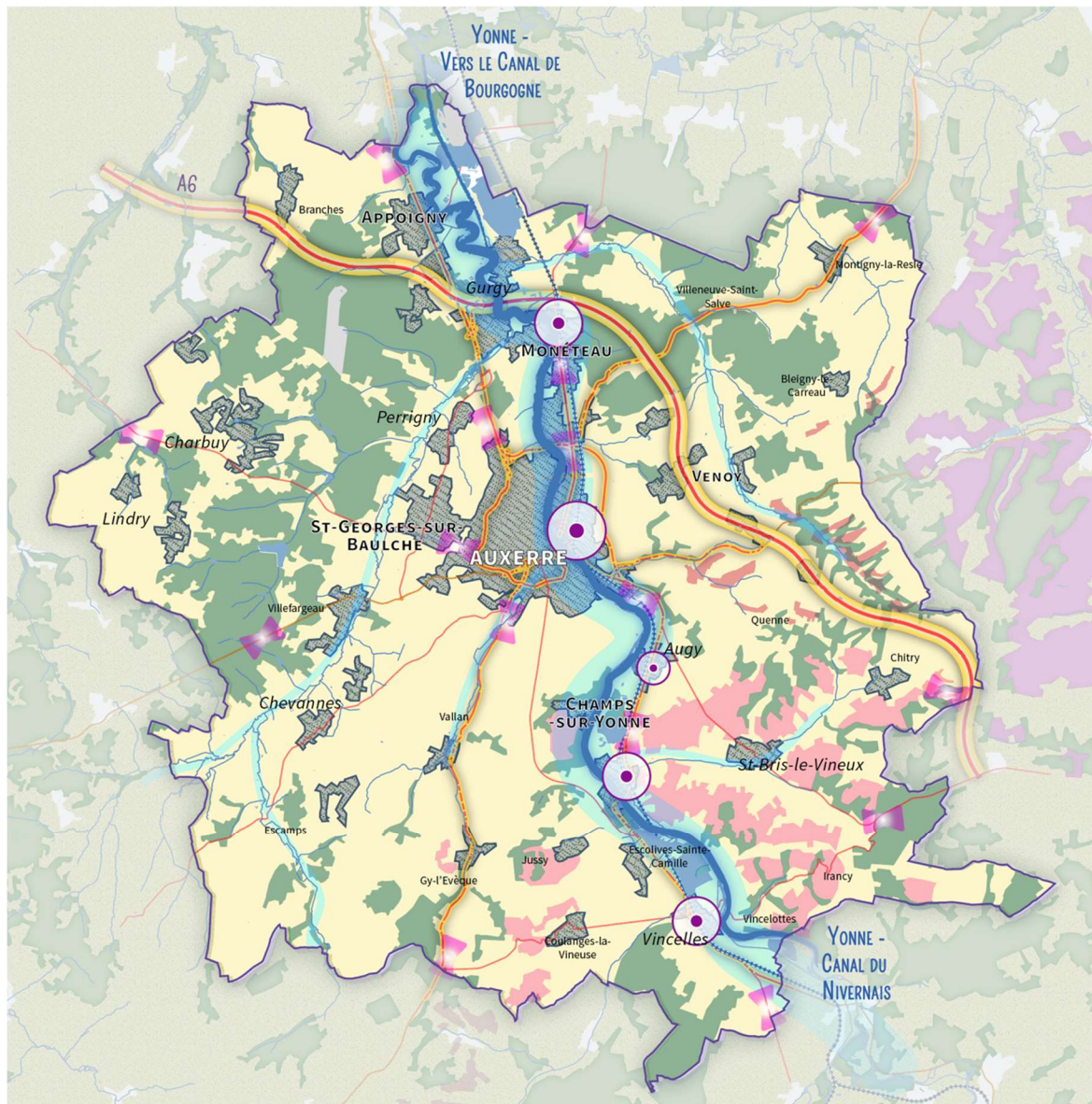
-  Préserver les grands espaces agricoles
-  Préserver les terres liées à la viticulture et à l'arboriculture
-  Limiter les effets liés aux coupures liées aux grandes infrastructures de transport

- AUXERRE** Ville centre
- ST-GEORGES-SUR-BAULCHE** Communes relais
- Chevannes** Communes de proximité
- Vallan** Communes rurales







Axe 1 - Engager l'auxerrois dans l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique dans le respect de sa patrimonialité plurielle

Adaptation des espaces et urbanisme durable








Engager l'adaptation des espaces en faveur d'un urbanisme favorable à la santé

Préserver les populations des nuisances et des risques

-  Intégrer le risque d'inondation (débordement, ruissellement et remontée de nappes) dans les projets d'aménagement
-  Limiter l'exposition aux sources de nuisances sonores et atmosphériques le long des axes routiers
-  Ménager des espaces de transition adaptés entre les tissus bâtis et les espaces agricoles ou naturels
-  Accroître la présence du végétal en milieu urbain

Vers un urbanisme durable, en privilégiant le renouvellement et l'intensification des espaces urbains et villageois

-  Prioriser les tissus bâtis existants pour la mise en oeuvre des objectifs d'aménagement (mobilisation des friches, remise sur le marché des logements vacants, etc.)
-  Travailler la qualité urbaine des entrées de ville et d'agglomération

- | | | | |
|-------------------------------|-----------------------|---|--------------------------------|
| AUXERRE | Ville centre |  | Gare d'Auxerre - Saint-Gervais |
| ST-GEORGES-SUR-BAULCHE | Communes relais |  | Gares et arrêts ferroviaires |
| <i>Chevannes</i> | Communes de proximité |  | |
| <i>Vallan</i> | Communes rurales | | |



AXE 2 - CONFORTER LES LEVIERS D'ATTRACTIVITE DE L'AUXERROIS POUR UN DEVELOPPEMENT DYNAMIQUE ET ANCRÉ AUX VALEURS LOCALES

Cette ambition s'inscrit dans l'objectif d'affirmer la place stratégique de l'Auxerrois comme territoire intermédiaire entre les grandes polarités métropolitaines. Sa situation sur les axes autoroutiers Paris<>Lyon et Paris<>Dijon, combiné à des dessertes aérienne (activités aériennes internationales d'affaires et de loisirs), ferroviaire (quatre gares) et fluviale (port de plaisance et entrée du canal du Nivernais), la présence des services et fonctions administratives structurantes (centre hospitalier, Préfecture, Conseil Départemental, etc.) sont, avec le patrimoine naturel et architectural, le dynamisme culturel, les atouts d'un développement maîtrisé et ambitieux du territoire.

FAVORISER DES MODES DE VIE EQUILIBRES ET HARMONIEUX ENTRE URBAIN ET RURAL

Orientation n°2.1 : Garantir un niveau d'équipements et de service adapté aux besoins des habitants et des usagers du territoire

Le développement résidentiel bénéficie de la mise en valeur du cadre de vie privilégié de l'Auxerrois développé dans l'axe 1 du présent PADD, et de sa proximité avec les aménités naturelles et paysagères. La stratégie du territoire pour attirer de nouveaux résidents et compléter le parcours résidentiel sur l'Auxerrois, s'appuie sur l'affirmation d'une armature territoriale constituée de pôles urbains et des villages complémentaires. L'objectif est de permettre à l'ensemble des habitants de disposer d'une offre en services et en équipements répondant à leurs besoins. Le confortement de cette armature territoriale participera au maintien, le cas échéant, le renforcement des pôles structurants actuels qui, par leur histoire et leur poids démographique comme économique, ont déjà un rôle de locomotive à l'échelle de l'Auxerrois et au-delà.

En appui d'une armature urbaine hiérarchisée, le PLUi-HM s'efforcera d'accompagner l'évolution de la population tant quantitative (nombre d'habitants) que qualitative (profils des ménages et des résidents, catégories socio-professionnelles, etc.). L'accompagnement des besoins résidentiels suppose une répartition spatiale équilibrée et équitable des efforts entre les communes de l'Auxerrois, en matière de production de logements, d'accueil de nouvelles activités, et en lien avec le niveau de desserte par les solutions de mobilités décarbonées ou collectives.

Pour cela, et en compatibilité avec le SCoT du Grand Auxerrois, le territoire communautaire, renforcera son armature territoriale pour affirmer des solidarités locales entre les communes du territoire et assurer un équilibre et une résonance entre l'urbain et le rural suivant une vision prospective du fonctionnement à venir.



- **Les communes rurales** : un développement maîtrisé qui s'inscrit dans une logique de frugalité, de façon à mettre en avant leurs qualités patrimoniales et paysagères, valoriser leur richesse naturelle et leur cadre de vie, et pérenniser les activités agricoles qui les composent.
- **Les communes de proximité** : l'attractivité résidentielle suppose le maintien et/ou le développement de services et commerces de proximité pour favoriser la dynamique des espaces ruraux et centres-bourgs. Le maintien de leurs services est primordial pour assurer un maillage territorial performant en termes d'équipements et de services.

La mutualisation des lieux et les liens entre les communes rurales et de proximité seront aussi à rechercher pour offrir le bon niveau d'équipement global à la population.

- **Les communes relais**, complètent l'offre de la ville centre afin de garantir une offre territoriale complète en matière de parcours résidentiel des habitants (logements), des entreprises (espaces d'activités), d'offre d'emplois, d'équipements commerciaux et de services de proximité, d'offres de mobilité avec les gares SNCF et le réseau de bus urbain.
- **La ville centre**, la conforter en tant que Ville Préfecture dans toutes ses aménités urbaines, redynamiser et animer son centre-ville tout en veillant à la protection et à la mise en valeur de son patrimoine historique et culturelle, renforcer ses équipements structurants notamment de santé, de formations (parcours scolaire, universitaire et alternance), de desserte (pôle d'échange multimodal en lien avec la gare, développement du port fluvial, réalisation de la LISA, etc...), de sports et de loisirs, de commerces, etc...

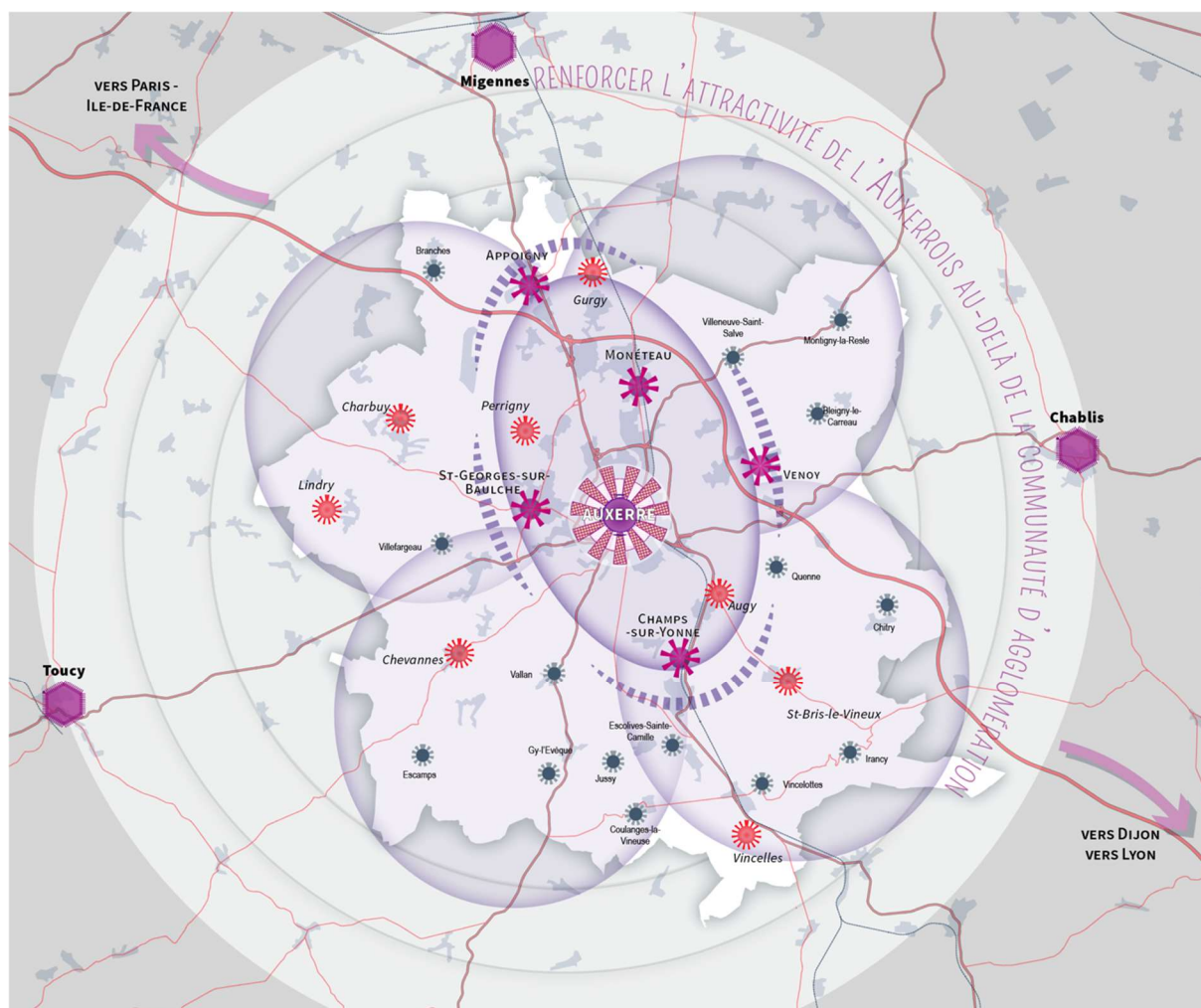
Cette armature territoriale permettra également un rayonnement sur un bassin de vie plus étendu que l'Auxerrois administratif.

Le rééquilibrage et l'unité territoriale s'appuieront aussi sur :

- La diversification de l'offre culturelle et de loisirs à l'échelle de l'agglomération, d'abord à destination des habitants mais également en lien avec le rayonnement touristique ;
- L'amélioration de la desserte et du maillage de toutes les parties de l'Auxerrois, par les solutions de mobilités actives ou collectives les plus adaptées : offre de covoiturage, mise à disposition de vélos à prix attractif, continuités cyclables, transports collectifs et à la demande, etc.




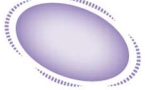

L'armature urbaine du PLUi-HM de la CA de l'Auxerrois



Armature urbaine de l'Auxerrois

-  Communes rurales
-  Communes de proximité
-  Communes relais
-  Ville centre
-  Pôles extérieurs à l'Auxerrois

Objectifs stratégiques

-  Structurer des bassins de vie de proximité à l'échelle desquels s'organisent des offres complètes de proximité
-  Organiser des complémentarités au sein de l'armature urbaine pour un développement équilibré et hiérarchisé, au bénéfice des habitants
-  Assurer le rayonnement supra-communautaire du territoire



PROMOUVOIR DES ACTIVITES ECONOMIQUES DIVERSIFIEES QUI SOUTIENNENT LA VITALITE DU TERRITOIRE

Le développement économique Auxerrois se doit d'être acteur de la transition écologique du territoire. L'Auxerrois dispose d'un tissu économique avec un certain équilibre entre les différents domaines d'activités, tant présents (grandes administrations et équipements de santé ou de formation, commerces, services à la population, construction) que productives (industries, artisanat, agriculture, recherche & développement). C'est cette diversité préservée que le projet d'aménagement vise à pérenniser au travers d'une approche multiple, complémentaire et compatible avec les enjeux environnementaux : la préservation des atouts intrinsèques des filières à l'ancrage local, l'accueil de nouvelles activités, depuis les aires urbaines contraintes, ou l'appui à la constitution de domaines émergents.

Orientation n°2.2 : Favoriser l'emploi et le développement des activités économiques

Afin de favoriser l'emploi, il est nécessaire de faciliter le maintien et l'implantation des entreprises, en intégrant l'objectif d'une utilisation rationnelle et optimisée de l'espace. Il est également nécessaire d'améliorer le lien entre emploi et habitat.

- Assurer la mixité fonctionnelle au sein des tissus urbains, dans les centralités urbaines, avec les activités commerciales et de services nécessaires à leur animation, ou les secteurs résidentiels dans la mesure où les activités économiques sont compatibles avec la fonction d'habitat ;
- Accompagner le renouvellement, l'adaptation et la modernisation du foncier et de l'immobilier à vocation économique, par la mise en place d'une stratégie foncière communautaire d'optimisation des espaces d'activités déjà urbanisés (repérage et traitement des friches, remembrement) ;
- Accompagner la mutation et la réversibilité des zones comme des bâtiments d'activités ;
- Affirmer l'armature économique de l'Auxerrois, en appui de l'armature urbaine précitée, pour faciliter la réindustrialisation, l'innovation, en confirmant et/ou en développant des ZAE communautaires, structurantes, au plus proche des infrastructures de transport et/ou de sites en lien avec l'activité. La maîtrise foncière sera également un enjeu afin d'attirer les investisseurs, les entrepreneurs et les talents ;
- Garantir la diffusion de l'activité économique sur tout l'Auxerrois, tant dans les ZAE structurantes que dans les zones artisanales de proximité qui, si elles s'inscrivent dans les objectifs supra, pourront accompagner les besoins de développement des activités artisanales ou de petites industries ;
- Maintenir et enrichir la diversité et la complémentarité des activités économiques et servicielles indispensable à la fidélisation des actifs et des entreprises, en particulier les administrations et les services publics et parapublics (centre hospitalier, établissements d'enseignement supérieur, structures dédiées à la culture et aux loisirs), les commerces structurants (zones commerciales), etc. ;



- Valoriser les bonnes conditions de desserte et de circulation sur l'Auxerrois : outre les deux sorties de l'autoroute A6 (Paris <> Lyon, Paris <> Dijon), la gare SNCF d'Auxerre, l'aéroport d'Auxerre Branches et le port fluvial d'Auxerre et son réseau de haltes nautiques, les conditions seront améliorées par la réalisation du contournement sud d'Auxerre dit « la LISA » afin de sécuriser et diminuer les flux de transit, les nuisances sonores et de concentrations de pollutions atmosphériques au cœur d'Auxerre, et de fluidifier les liens entre les communes de l'agglomération.

Orientation n°2.3 : Pérenniser le rayonnement de l'Auxerrois, pôle d'équipement régional

L'Auxerrois vise aussi à affirmer son rayonnement vis-à-vis des acteurs économiques extérieurs au territoire. Pour cela, il s'agira de renforcer les grands équipements qui relient l'Auxerrois aux dynamiques extérieures.

L'agglomération accueille d'importants équipements lui permettant de rayonner à une échelle interdépartementale et au-delà : l'aéroport Auxerre-Branches, les gares SNCF, le canal du Nivernais, le Parc des Expositions et les salles de spectacles, les deux Instituts Universitaires de Technologie, l'Établissement Public Local des Terres de l'Yonne, le stade de l'Abbé Deschamps et son centre de formation, le patrimoine de l'Auxerrois, le site archéologique d'intérêt national d'Escolives-Sainte-Camille, le Site Patrimonial Remarquable d'Auxerre ... L'objectif est d'assurer leur pérennité et de favoriser les projets d'ampleur similaire, notamment de poursuivre le développement de l'offre universitaire participant au maintien et à l'accueil des jeunes sur notre territoire, en lien avec le projet de renouvellement de la population, et d'anticiper les besoins associés (logements étudiants, etc.), de requalifier et moderniser le port fluvial et les haltes nautiques le long de l'Yonne et du canal du Nivernais afin de renforcer le tourisme fluvial et fluvestre à l'échelle du Département, de relocaliser une offre en camping sur le fuseau de l'Yonne, de permettre le développement des équipements sportifs à rayonnement national.

Orientation n°2.4 : Diversifier les activités agricoles et viticoles

Les activités agricoles sont l'expression des différentes conditions naturelles et pédologiques au sein de l'Auxerrois, territoire riche de diverses productions : les grandes cultures sur les plateaux de Bourgogne, l'élevage dans les vallées du Ru de Baulche et du ru de Sinotte (Nord-Est), la viticulture sur les côteaux du Sud-Est et les cerisaies au Sud et au Sud-Est). Cette diversité est un levier pour le développement économique de l'Auxerrois et pour assurer à ses habitants une alimentation locale de qualité. Il s'agira notamment de pérenniser les activités agricoles et viticoles à forte valeur ajoutée (les AOP et AOC viticoles, les fromages, les cerises de l'Yonne) ou qui contribuent aux besoins alimentaires locaux, en lien avec le Programme Alimentaire Territorial de l'Auxerrois.

Pour cela, les espaces agricoles sont préservés de l'urbanisation, les projets d'aménagement préservent la fonctionnalité et la pérennité des exploitations agricoles. Celles-ci peuvent en outre se développer par



la construction de nouveaux bâtiments ou installations même en dehors des centres-bourgs, à la condition d'une bonne intégration dans les paysages, en particulier ceux les plus identitaires (coteaux viticoles, co-visibilité de coteaux à coteaux), ou par la diversification de leurs activités en favorisant le développement d'outils de transformation à la ferme et les aménagements nécessaires à l'accueil à la ferme (visites, hébergement...), ce qui peut passer par un changement de destination de bâtiments existants notamment. Il est également nécessaire de permettre le développement « aval » des filières (stockage, transformation, commercialisation). L'agriculture est également en mesure de participer grandement au développement des énergies renouvelables sur le territoire, la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments agricoles est encouragée. Le développement des énergies renouvelables sur terres agricoles doit permettre de concilier les objectifs de production d'énergie renouvelable et le maintien voire le développement des activités agricoles. Il s'agira aussi de faciliter la transformation des activités et systèmes agricoles en prévision des changements climatiques (repenser et réguler les systèmes d'irrigation, protéger et développer les haies etc.)

ASSEOIR LA DESTINATION TOURISTIQUE « AUXERROIS »

L'agglomération de l'Auxerrois est labellisée « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » (VPAH). Ce label récompense les territoires qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. En effet, l'Auxerrois est reconnu pour sa richesse architecturale, le foisonnement de ses monuments classés et inscrits, la diversité de son patrimoine naturel et fluvial, traduction d'une histoire commune.

Si la protection des paysages et des patrimoines bâtis des villages et des villes de l'Auxerrois constitue déjà un objectif pour l'amélioration de la qualité du cadre et des conditions de vie des résidents, elle concourt aussi à leur valorisation touristique. En effet, l'Auxerrois souhaite devenir un espace de tourisme en tant que tel, positionné sur le *Slow Tourism*, éloge de la lenteur (modes de déplacements – fluvial et fluvestre, balade rando vélo), de la nature ou des espaces (paysages et espaces diversifiés préservés) et de l'art de vivre local (vignobles, gastronomie bourguignonne).

Orientation n°2.5 Préserver et valoriser les grands pôles d'attraction touristique matériels comme immatériels

Tout comme le patrimoine naturel, le patrimoine architectural et culturel de l'Auxerrois est diversifié. L'occupation humaine du territoire est identifiée dès le Néolithique et s'intensifie à l'époque Gallo-Romaine, Auxerre – Autessiodurum à l'époque, devenant la ville centre. Le territoire est riche de cette histoire archéologique et patrimoniale mais aussi contemporaine avec de nombreux immeubles inscrits, classés aux monuments historiques ou encore labellisés « Architecture contemporaine remarquable ».

- Préserver et mettre en avant les joyaux patrimoniaux, tant bâtis (Site Patrimonial Remarquable d'Auxerre, site archéologique d'intérêt national d'Escolives-Sainte-Camille,



monuments historiques, ensembles religieux, canal du Nivernais, bâtisses rurales anciennes, villages viticoles au caractère affirmé, patrimoine vernaculaire, etc.), que non bâtis (préservation des paysages viticoles, des vergers et cerisaiers de l'Auxerrois, des espaces d'étangs et de forêt, des alignements d'arbres, des espaces de biodiversité, etc.) ou culturelles (événementiel et festivals, événements sportifs à capitaliser, notoriété autour de la gastronomie et de l'œnologie et offre touristique associée, communication, etc.) ;

- Mettre en scène les vues emblématiques sur les grands éléments des paysages de l'Auxerrois et les silhouettes urbaines et villageoises, en lien avec la volonté de préservation de ces grandes entités paysagères en tant qu'unités territoriales (axe 1) ;
- Améliorer le traitement des entrées de villes et portes d'entrée de l'agglomération.

Orientation n°2.6 Permettre un développement encadré des installations et équipements touristiques

L'ensemble des communes de l'Auxerrois doit bénéficier des flux de visiteurs générés par l'attractivité touristique des grands pôles, en renforçant l'offre du pas de côté ou de l'offre spécialisée, par la réalisation d'équipements touristiques. Il s'agira en particulier des activités de nature et de loisirs (chemins de randonnée pédestre et équestre, véloroutes, tourisme fluvial et fluvestre, bases de loisirs, etc.), en appui des labellisations et des dispositifs de protection préexistants ainsi qu'en lien avec le sport qu'il soit de haut niveau, de la pratique quotidienne ou en accès libre.

Orientation n°2.7 Renforcer la capacité d'accueil touristique

Le maillage du territoire consistera aussi à étoffer l'offre en hébergement touristique pour diversifier les publics visiteurs et accroître la fréquentation locale. Aussi, le projet d'aménagement vise :

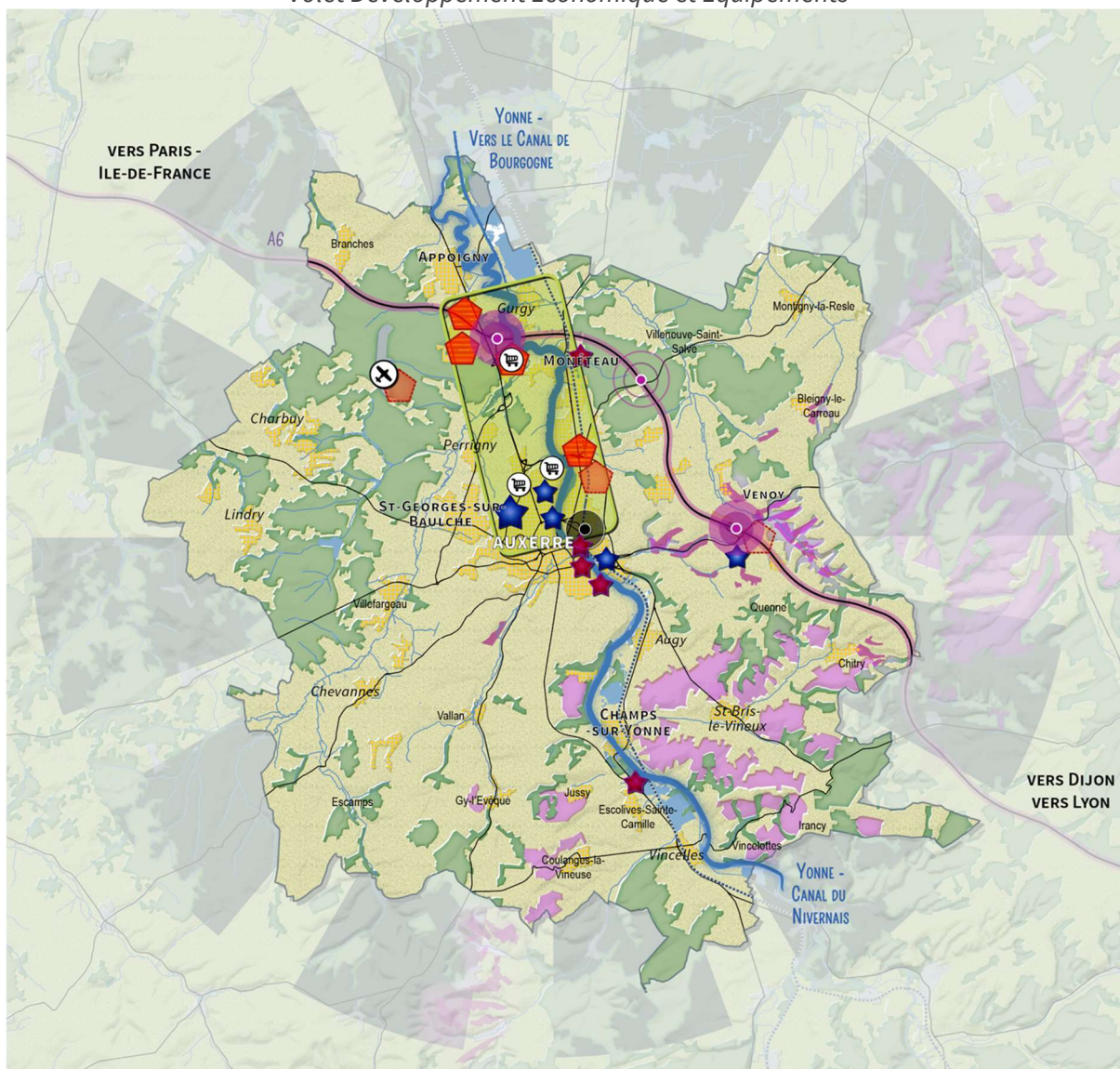
- La reconquête de l'Yonne et de ses abords via le réaménagement et la modernisation du port d'Auxerre et des haltes nautiques et le développement du tourisme fluvial (maisons éclusières par ex) et fluvestre en lien avec le canal du Nivernais ;
- La création d'une capacité d'accueil en hébergement touristique (hôtel, camping, gîte, etc.) nouvelle à même de compléter l'offre existante ;
- Le développement encadré du tourisme insolite.

Enfin, en lien avec la volonté d'inscrire le territoire dans les dynamiques supra-communautaires, il s'agira d'affirmer la gare d'Auxerre comme une des portes d'entrée touristique principales sur le département de l'Yonne. Ce rôle de porte d'entrée sera renforcé via son réaménagement en pôle d'intermodalité tant pour les déplacements du quotidien que pour les déplacements touristiques.



Axe 2 - Conforter les leviers d'attractivité de l'Auxerrois pour un développement dynamique et ancré aux valeurs locales

Volet Développement Économique et Équipements



Favoriser l'emploi et le développement des activités économiques

- Assurer la mixité fonctionnelle des tissus bâtis
- Renouveler les espaces d'activités économiques et accompagner la mutation et la réversibilité des espaces d'activités

Affirmer l'armature économique du territoire

- Zones existantes Zones en projet
- Pérenniser le rayonnement de l'Auxerrois, pôle d'équipement régional

Valoriser les bonnes conditions de desserte et de circulation sur l'Auxerrois

- Embranchements autoroutiers actuels
- Embranchement autoroutier en réflexion
- LISA - contournement Sud de l'Auxerrois

Garantir un niveau d'équipements et de service adapté aux besoins des habitants et des usagers du territoire

Pérenniser les grands équipements du territoire

- Valoriser l'aéroport d'Auxerre-Branches
- S'appuyer sur les Zones Commerciales structurantes
- Équipements culturels ou sportifs
- Équipements publics
- Aménager l'espace de la gare d'Auxerre comme la portée d'entrée touristique et urbaine

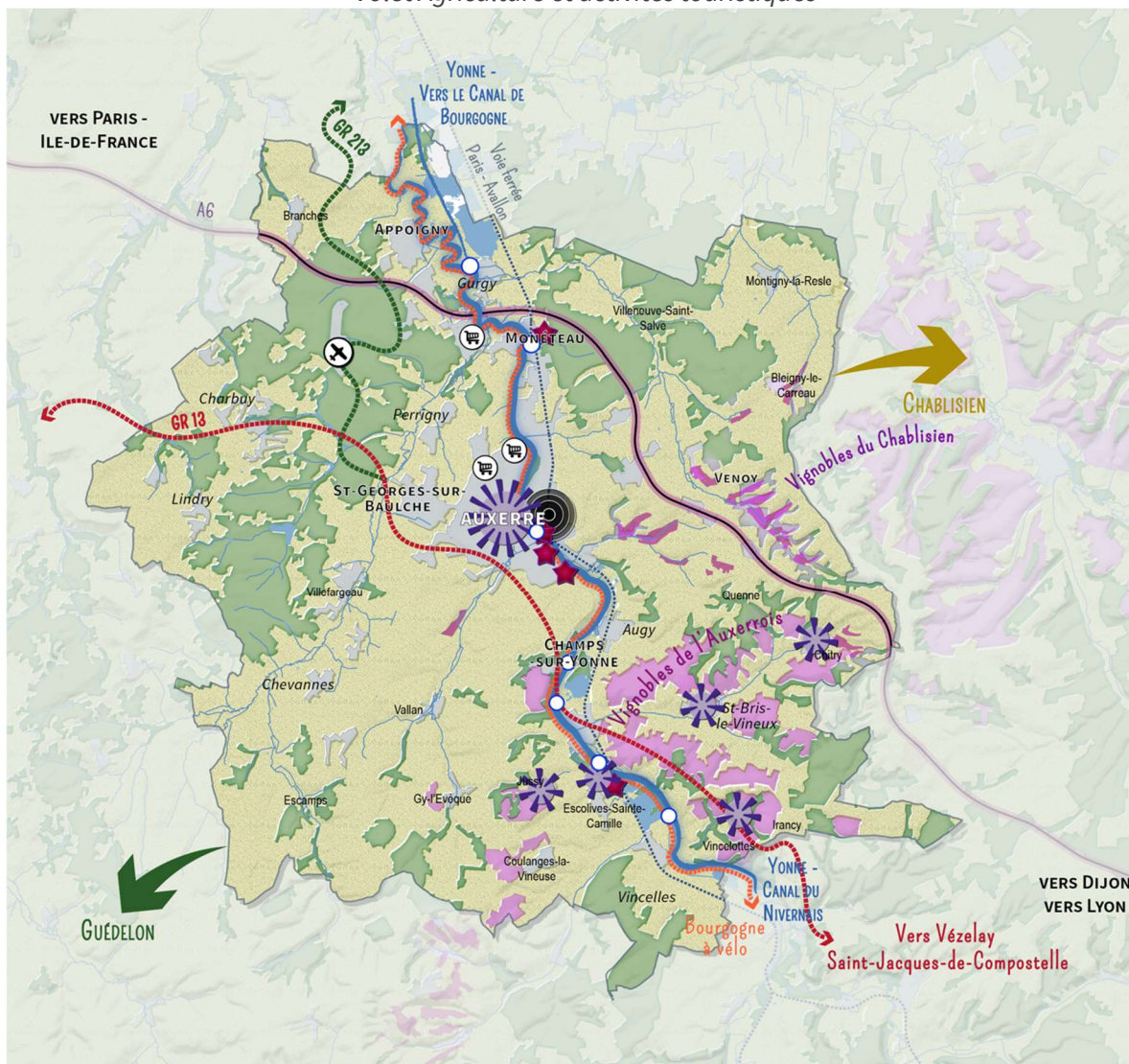
- Espaces agricoles
- Espaces viticoles et arboricoles
- Espaces boisés

- AUXERRE** Ville centre
- ST-GEORGES-SUR-BAULCHE** Communes relais
- Chevannes* Communes de proximité
- Vallan* Communes rurales



Axe 2 - Conforter les leviers d'attractivité de l'Auxerrois pour un développement dynamique et ancré aux valeurs locales

Volet Agriculture et activités touristiques



Diversifier et soutenir les activités agricoles et viticoles

- Espaces agricoles à préserver
- Pérenniser les secteurs viticoles et arboricoles
- Secteurs boisés
- Secteurs urbanisés

AUXERRE Ville centre

- ST-GEORGES-SUR-BAULCHE** Communes relais
- Chevannes* Communes de proximité
- Vallan* Communes rurales

Permettre un développement encadré des installations et équipements touristiques

- Profiter de l'ancrage de l'Auxerrois aux espaces touristiques Bourguignons
- Valoriser les attracteurs touristiques majeurs
- Profiter du rayonnement des équipements culturels ou sportifs
- Valoriser les activités liées à l'eau et aménager les bords des rives*
- Valoriser l'Yonne et le Canal du Nivernais
- Réfléchir aux haltes fluviales comme support d'attractivité touristique (hébergement, mise en valeur du port ...)

Structurer les mobilités liées aux activités touristiques

- Valoriser les itinéraires doux existants pour structurer et mailler le territoire
- Profiter de l'aéroport d'Auxerre-Branches
- Aménager l'espace de la gare d'Auxerre comme la portée d'entrée touristique du territoire



AXE 3 - VOLET HABITAT : REpondre AUX BESOINS DES MENAGES ET AUX ENJEUX DES TRANSITIONS NECESSAIRES POUR UN HABITAT RESILIENT

Orientation n°3.1: Développer une production de logements afin d'accompagner les dynamiques économiques et démographiques

PLH 2022-2027 :

LES BESOINS LIÉS À LA POPULATION :

- **Croissance démographique** : +0,07%/an, soit un gain de 49 habitants/an (chiffres SCoT)
- **Desserrement des ménages** : -0,40%/an (poursuite de la tendance passée)



LES BESOINS LIÉS AUX LOGEMENTS :

- Un objectif de production de **250 logements par an**



BESOINS LIÉS À L'EMPLOI :

- Un objectif d'ajouter **1 100 emplois** à horizon 10 ans

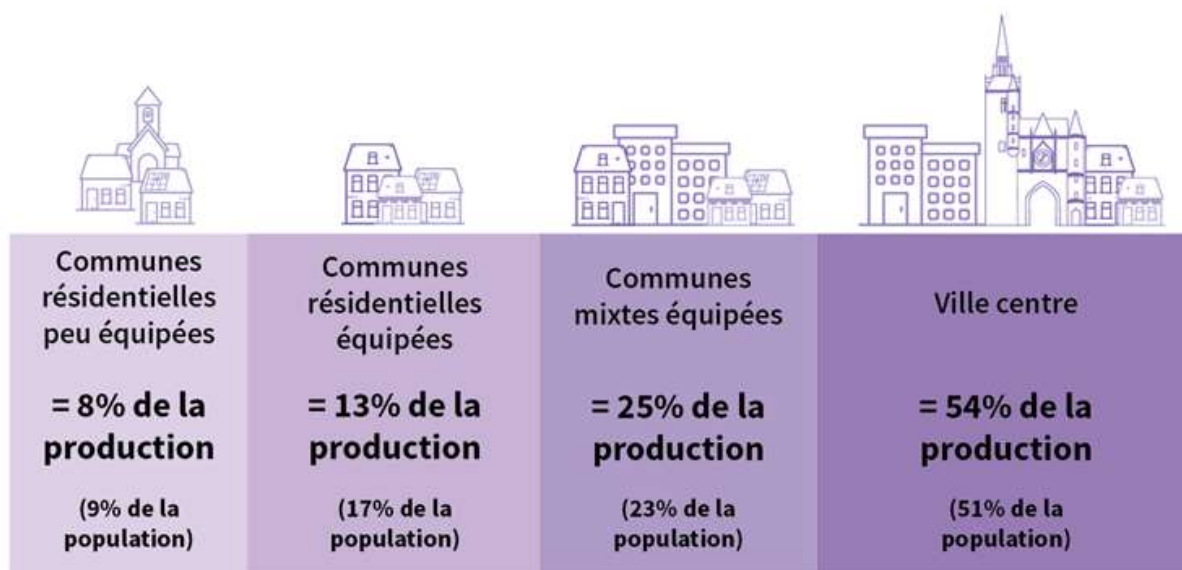


Construire **1500**
logements sur 6 ans
soit 250 /an

- Conforter le regain démographique avec une dynamique à la hausse pour atteindre environ 68 500 habitants à l'horizon 2035 ;
- Attirer 1 100 emplois au territoire à l'horizon 2035 ;
- Produire 250 logements par an en moyenne, soit environ 4 000 logements dans les 10 années d'application du PLUi HM, pour répondre à la fois à la croissance démographique, au desserrement des ménages et au besoin de renouvellement du parc de logements ;
- Produire des logements diversifiés pour les habitants et les actifs de l'auxerrois, en répondant aux besoins de tous : assurer l'adéquation entre l'offre et les besoins de logements de la population à chaque étape du parcours résidentiel ;
- Pour les personnes âgées, promouvoir l'Habitat répondant aux besoins évolutifs du vieillissement, développer une offre de logements adaptés dans le parc neuf et existant et poursuivre l'adaptation des logements et le soutien à domicile dans le parc privé ;
- Apporter une attention particulière à l'accessibilité des logements pour les personnes en situation de handicap ;
- Définir une stratégie foncière qui fixe un cadre d'intervention des collectivités et de leurs partenaires dans des opérations publiques d'aménagement, en anticipation pour répondre aux besoins imminents des ménages et maîtriser les prix ;
- Limiter les effets excluants du marché immobilier et ses impacts sur les populations et les entreprises. Encadrer le développement des meublés touristiques, mobiliser les leviers pour une meilleure qualité d'habiter et pour le bien-être des habitants ;



- Observer et maîtriser la chaîne de production de logements (parc existant et construction), pour permettre à l'ensemble des ménages de réaliser leur parcours résidentiel sur le territoire.



Orientation n°3.2 : Répondre aux besoins des habitants et assurer la mixité sociale avec une politique de logements à prix et loyers encadrés selon le principe de solidarité territoriale

- Développer une offre de logements pour tous imposant au-moins 50% de logements à prix et loyers encadrés par le code de la construction et de l'habitation (locatifs sociaux PLAI, PLUS et PLS, accession à prix encadrés BRS, PSLA) ;
- Anticiper les besoins de maîtrise foncière dans les secteurs de développement urbain identifiés ;
- Prendre en compte les enjeux sociaux d'occupation et d'attribution du parc de logements social et privé dans le développement urbain : améliorer la mixité sociale aux échelles les mieux adaptées ;
- Mettre en œuvre la politique d'attribution des logements sociaux (CIL, CIA, PPGDL) ; maintenir les actifs sur le territoire, notamment pour les métiers essentiels ; favoriser la mixité intergénérationnelle ; favoriser le parcours résidentiel avec la priorité du « logement d'abord » pour les populations les plus fragiles : seniors, précaires, personnes souffrant de handicap, étudiants, gens du voyage, travailleurs modestes, notamment les jeunes.

Orientation n°3.3 : Offrir un Habitat de qualité répondant aux aspirations des habitants d'aujourd'hui et de demain

- Développer les projets urbains et les logements dans une logique d'ensemble, au service des habitants : qualité des aménagements, intégrations urbaine, paysagère et environnementale, espaces publics et collectifs, accessibilité... en traitant les transitions depuis l'intimité du logement vers la vie sociale dans l'espace public ;



- Réhabiliter le parc existant pour une meilleure qualité d'habiter et pour le bien-être des habitants, tout en pensant aux opportunités d'adaptation du parc immobilier pour créer une offre complémentaire (surélévations, extensions etc.) ;
- Permettre et développer une densité plus élevée, maîtrisée et acceptable pour la population car accompagnée d'une forte qualité urbaine et d'espaces publics structurants :
 - Mettre en œuvre la densité pour l'ensemble des activités humaines : travailler, consommer etc. et non pas uniquement pour se loger ;
 - Organiser la réduction de l'artificialisation des sols de l'ensemble des activités, au bénéfice et au service de la qualité de l'Habitat en premier lieu ;
 - Définir une exigence minimale de densité et des formes urbaines pour préserver et développer des espaces publics de proximité, de loisirs, de respiration etc.

Orientation n°3.4 : Accompagner les transitions énergétiques et climatiques des logements

- Massifier la rénovation énergétique des logements en permettant la réalisation des travaux, notamment d'isolation, ventilation et production d'énergie renouvelable et en accompagnant habitants et opérateurs pour entreprendre ces travaux ;
- Favoriser et inciter les investisseurs et constructeurs à mettre en œuvre le plus haut niveau de performance de la réglementation énergétique, dans les orientations d'aménagement et de programmation ainsi que dans les cahiers des charges des opérations d'aménagement ;
- Promouvoir les solutions constructives à faible bilan carbone, notamment avec des matériaux biosourcés et locaux ;
- Privilégier des matériaux et des solutions énergétiques préservant la qualité de l'air.

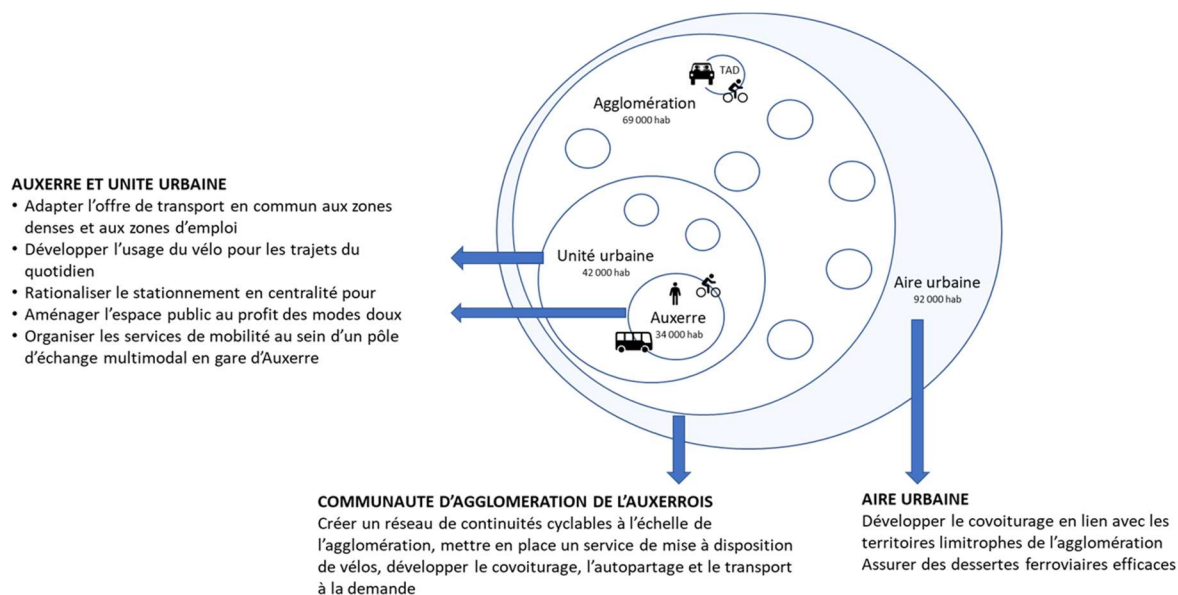


AXE 4 VOLET MOBILITE - FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES DE MOBILITES DE L'AUXERROIS

Orientation n°4.1 : Faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire

La politique des déplacements est au cœur du projet de développement de l'Auxerrois et apporte pleinement les réponses aux défis transversaux auxquels est confronté le territoire, qu'il s'agisse des enjeux environnementaux et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des défis de cohésion sociale et de santé publique ou de la nécessité de structurer le fonctionnement du territoire au quotidien.

- Sur l'hypercentre, prioriser le développement des mobilités actives, notamment la marche et le vélo, au moyen d'une réaffectation et d'une pacification de l'espace public ;
- Au sein du cœur d'agglomération, développer les aménagements rendant les transports collectifs et le vélo compétitifs vis-à-vis des trajets en automobile ;
- À l'échelle des communes rurales, structurer les mobilités autour de pôles d'intermodalité, de mobilité collective et de liaisons douces intercommunales tels que définies au Schéma Directeur Cyclable, de manière à rendre accessible une offre alternative à l'autosolisme.



Le PLUi-HM est l'occasion d'affirmer les ambitions de l'Auxerrois et ouvre une nouvelle étape dans l'amélioration du système de mobilité. La multimodalité deviendra ainsi le cœur du système de mobilité où s'articuleront chacune des offres de mobilité, chaque offre étant complémentaire l'une de l'autre et développée selon sa zone de pertinence. L'objectif est de donner le choix de son mode de déplacements à chaque habitant en cohérence avec ses besoins.



Forte de la mise en œuvre progressive de nouveaux services de mobilité (vélos en libre-service, plateforme et aire de covoiturage, nouveau réseau de bus) facilitant les déplacements moins carbonés et plus résilients, l'Auxerrois poursuit son engagement de transition de son système de mobilité vers la multimodalité dont les bases ont été posées dans la stratégie mobilité votée par les élus communautaires et que le PLUi-HM vient préciser et compléter à travers son volet mobilité.

Orientation n°4.2 : Faire de l'Auxerrois un territoire favorable aux modes actifs

Le manque d'aménagements cyclables sécurisés étant le premier frein à la pratique quotidienne du vélo, il s'agit de mettre en œuvre un réseau cyclable à l'échelle de l'Auxerrois en aménageant des itinéraires cyclables continus et sécurisés entre les communes et au sein des tissus bâtis les plus denses de la ville-centre et des communes relais, et desservant les principaux générateurs de flux (pôles d'emplois, équipements structurants, loisirs, etc.). Le Schéma Directeur Cyclable de l'Auxerrois se décline autour de 3 niveaux de maillage :

- Les itinéraires d'intérêt communautaires qui se composent du Tour de Bourgogne, des itinéraires à haut niveau de service et du réseau vélo de distribution ;
- Les itinéraires d'intérêt local ;
- Les itinéraires à vocation touristique.

Pour contribuer à une utilisation croissante des mobilités actives, il sera nécessaire de développer les services relatifs à celles-ci et poursuivre la structuration d'un écosystème vélo pour accompagner, amplifier et promouvoir la pratique du vélo.

Enfin, la mise en accessibilité de la chaîne de mobilité est poursuivie pour faciliter l'accès aux services. L'Auxerrois agit depuis longtemps en faveur d'une meilleure accessibilité des transports collectifs et des espaces publics aux personnes en situation de handicap. Il convient alors de poursuivre en ce sens et d'aller plus loin en garantissant l'accès de toute personne, quel que soit son handicap ou sa difficulté temporaire ou durable de mobilité, aux services à travers une chaîne de déplacements accessibles.

Orientation n°4.3 : Organiser un réseau de transport collectif hiérarchisé et unifié

- Le réseau de transport collectif de l'Auxerrois conforte sa structure actuelle avec des dessertes adaptées aux territoires et aux densités de l'agglomération :
- Le réseau urbain du cœur d'agglomération est conforté et se développe vers les zones d'emploi et les quartiers résidentiels denses ;
- Les secteurs plus ruraux connaissent un renforcement de desserte grâce à un transport à la demande plus souple et mieux adapté aux besoins de déplacement des habitants.



La décarbonation de la flotte de bus participera à l'atteinte des objectifs de transition écologique et au développement de l'activités économique locale innovante et performante tournée vers la diversification des mix énergétiques (H2, HVO, électricité).

Orientation n°4.4: Valoriser l'axe ferroviaire et renforcer l'usage du train pour les déplacements du quotidien

Le pôle gare d'Auxerre Saint-Gervais tient une place particulière sur le territoire compte tenu de son rôle de porte d'entrée du territoire, dans ses fonctions quotidienne et touristique ; de pôle d'interconnexion du cœur d'agglomération et entre les différents modes ; et de secteur de développement potentiel d'urbanisation. Il s'agira d'affirmer ce rôle pivot de ce pôle d'échange multimodal en y renforçant et en organisant les fonctions et les services mobilités.

3 autres gares existent sur l'agglomération : Renforcer l'usage du train pour les déplacements du quotidien et faciliter l'intermodalités en gare

Orientation n°4.5 Adapter et sécuriser l'usage et la place des déplacements routiers aux enjeux de mobilité durable

- Encourager le co-voiturage du quotidien : dans le prolongement des actions déjà engagées par l'Auxerrois en faveur du covoiturage par la mise en place de la plateforme de mise en relation, l'usage alternatif de la voiture sera promu par le développement d'un réseau d'aires de covoiturage afin d'optimiser l'usage de l'automobile et de limiter le coût de la mobilité pour les ménages et la collectivité. Les principaux nœuds routiers positionnés le long des axes départementaux majeurs et les futures connexions avec la LISA accueilleront des points de rencontre de covoiturage.
- La LISA est l'outil d'aménagement du territoire incontournable pour que l'Auxerrois réussisse sa transformation et prenne le virage de la transition écologique :
 - Nécessaire à la reconquête des friches industrielle et urbaine, à l'amélioration de la qualité de vie et à la possibilité de renaturation des quartiers traversés, à la valorisation du site classé des boulevards à Auxerre
 - Nécessaire à la mise en place d'une stratégie de mobilité décarbonée, à la multimodalité en intégrant les enjeux de partage et de pacification
 - Nécessaire à la réduction de l'impact environnemental notamment la réduction de la pollution atmosphérique et les nuisances sonores, ainsi que la désartificialisation et la désimperméabilisation des espaces publics
- Optimiser et organiser l'offre de stationnement publique et privé : le stationnement est l'un des outils les plus efficaces de régulation de la place de la voiture en ville. Il permet de définir



les périmètres où l'autorité organisatrice de mobilité souhaite légitimer ou au contraire réduire certains types d'usages automobiles. Le PLUi-HM s'appuiera sur la politique de stationnement pour favoriser les changements de pratiques de mobilité en mobilisant différents leviers.

- Organiser les livraisons en centre-ville d'Auxerre : les livraisons et plus généralement la gestion des flux de marchandises sont un axe fondamental de la politique des déplacements et est vecteur d'attractivité économique et d'amélioration du cadre de vie. Cette orientation doit permettre d'organiser les livraisons en centre-ville d'Auxerre.

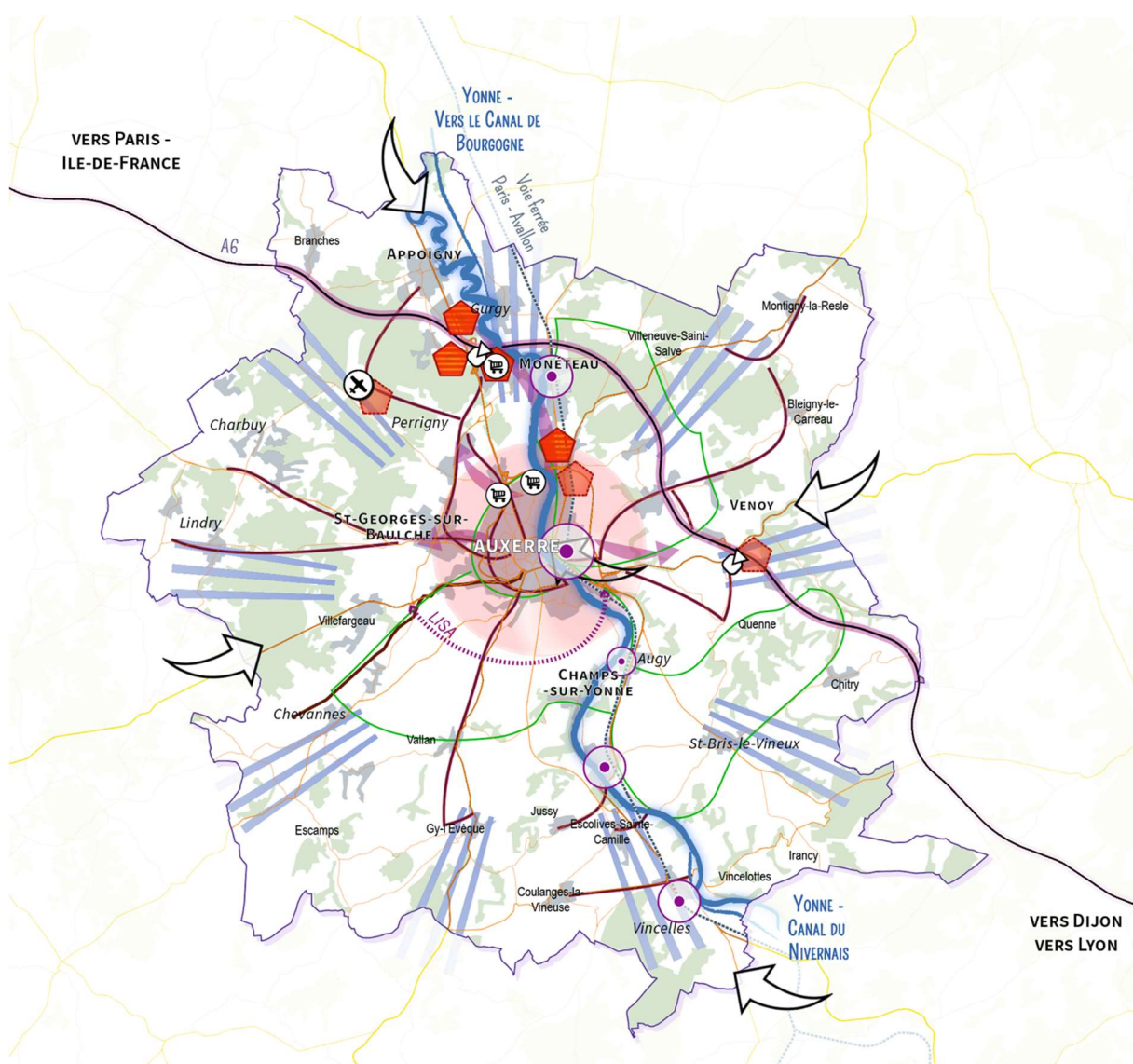
Orientation n°4.6 : Impulser et accompagner les changements de comportement pour une mobilité plus durable

Accompagner l'ensemble des usagers du territoire vers une mobilité plus durable à travers l'information et les actions de communication pour renforcer l'efficacité et la pertinence de l'offre de mobilité qu'elle met en œuvre et lever les freins au changement de comportement, quelles que soient les tranches d'âge considérées, notamment en :



- Mobilisant et accompagnant les employeurs publics et privés sur la mobilité domicile-travail et la mobilité professionnelle à travers la réalisation de Plans de mobilité employeurs (PDME) ou inter-employeurs (PDMIE) afin de faire connaître et promouvoir les solutions de mobilité alternatives et leurs impacts.
- Offrant aux élèves des conditions favorables pour aller à l'école à pied ou à vélo
- Favorisant les initiatives de mobilité solidaire pour redonner de l'autonomie à chacun, en permettant à tous d'avoir accès à la mobilité et pour que la mobilité ne soit plus un critère d'exclusion sociale et professionnelle.
- Mettre en place une plateforme des mobilités sur le territoire (« Mobility as a Service ») afin de faciliter la lisibilité de l'offre de mobilité globale et l'usage






Axe 4 – Faire évoluer les pratiques de mobilités de l'Auxerrois





Faire de l'Auxerrois un territoire favorable aux modes actifs

-  Itinéraires d'intérêt communautaire
-  Itinéraires à vocation touristique



Organiser un réseau de transport collectif hiérarchisé et unifié

-  Conforter le réseau de transport collectif de l'Auxerrois
-  Etendre le réseau vers les pôles d'emplois et les quartiers résidentiels denses
-  Renforcer la desserte des espaces ruraux : Transport à la demande (TAD)

Optimiser les dessertes des centres économiques majeurs



-  Intégrer l'aéroport d'Auxerre - Branches dans les logiques de mobilité territoriale
-  Assurer une desserte efficace des zones d'activité et des zones commerciales pourvues d'emplois (actuelles ou projetées)


Valoriser l'axe ferroviaire et renforcer l'usage du train pour les déplacements du quotidien

-  Affirmer la gare d'Auxerre - Saint-Gervais comme pôle d'échange multimodal
-  Améliorer les conditions de l'intermodalité sur les gares et arrêts de l'Auxerrois

Adapter et sécuriser l'usage et la place des déplacements routiers aux enjeux de mobilité durable

Encourager le covoiturage au quotidien

- Aires existantes
-  Améliorer l'offre en co-voiturage, en particulier sur les principaux axes
-  Saisir l'opportunité de la LISA (contournement Sud)

-  Optimiser et organiser l'offre de stationnement / partager et pacifier l'espace public

AUXERRE	Ville centre
ST-GEORGES-SUR-BAULCHE	Communes relais
Chevannes	Communes de proximité
Vallan	Communes rurales



TABLEAU DE CORRESPONDANCE – COMPLETE DU PADD AU REGARD DU CADRE LEGISLATIF

Orientations générales du PADD (article L.151-5 du code de l'urbanisme)	Paragraphe abordant cette orientations	Page correspondante
Habitat		
Transports et déplacements		
Réseaux d'énergie		
Développement des énergies renouvelables		
Développement des communications numériques		
Équipement commercial		
Développement économique		
Loisirs		
Paysages		
Équipement		
Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers		
Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques		





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-303

OBJET : Centre de valorisation Nord MONETEAU - appel à candidature SAFER - acquisition parcelle cadastrée AT 201

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Depuis 2003, la Communauté de l'Auxerrois (CA) a établi un partenariat avec la SAFER Bourgogne Franche Comté afin de mener les négociations avec les propriétaires et exploitants agricoles, en fonction des besoins de maîtrise foncière.

Dans le cadre du projet du centre de valorisation nord sur la commune de MONETEAU, la SAFER a mené, pour le compte de la CA, les négociations auprès de des propriétaires et des exploitants pour l'acquisition

A ce jour, la SAFER a signé l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée AT 201 d'une superficie de 2 ha31a 22ca sur la commune de Monéteau, pour un montant de 8 095€ (hors frais SAFER et frais annexes éventuels). Pour ces négociations et conformément à la convention cadre de partenariat entre la SAFER et la CA, à ce prix de rétrocession, viendront s'ajouter à la charge de l'attributaire, les frais d'actes selon la fiscalité relative aux attributions de la SAFER et le cas échéant, la TVA.



Localisation de la parcelle AT 201 - MONETEAU

Cette acquisition n'entre pas dans le cas de la saisie du pôle d'évaluation domaniale puisque qu'inférieur à 180 000€, seuil de consultation obligatoire.





communauté
de l'auxerrois

Aujourd'hui le projet du centre de valorisation Nord entre dans sa phase d'acquisitions et d'échanges du foncier.

Il est donc proposé d'autoriser cette acquisition comprenant l'acte d'indemnisation, proposé à l'exploitant, ainsi que la rémunération de la SAFER.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée section AT 201, représentant 2ha31a22ca pour un montant de 8 095€ (hors frais SAFER et frais annexes éventuels), à ce prix de rétrocession, viendront s'ajouter à la charge de l'attributaire, les frais d'actes selon la fiscalité relative aux attributions de la SAFER et le cas échéant, la TVA
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir permettant la mise en œuvre de la présente délibération,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année au cours de laquelle se réalisera l'opération d'acquisition.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-304

OBJET : ZAE AuxR_Parc - lot n°6 sis avenue Jules Verne à Appoigny cadastré BD 844 - Cession

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Par délibération du 03 octobre 2024, la Communauté de l'Auxerrois a autorisé la cession du lot n°6 cadastré BD 844 d'une superficie de 17 866m² à la société MILENCE Infrastructure France 1 pour un montant de 803 970 € HT.

Cette délibération ne stipule pas la faculté de substitution. Or, la société MILENCE Infrastructure France 1 a sollicité la CA de l'Auxerrois afin que soit stipuler la possibilité de substituer l'ensemble du terrain d'assiette de cette vente au profit d'un investisseur. Un bail commercial interviendra à la suite de la signature entre les deux parties pour la réalisation du projet d'implantation d'un site de bornes de recharge électriques privatives destination des poids lourds de toutes marques, ainsi qu'un bâtiment comportant des locaux techniques et des prestations de services au profit des chauffeurs (salle de sport, restauration...).

Il est donc demandé d'abroger la délibération n°2024-197 du 03 octobre 2024 pour permettre la cession du lot n°6 cadastré BD 844 au profit de la société MILENCE Infrastructure France 1 ou toute société ou de toute personne morale venant s'y substituer.



Conformément à la réglementation, l'avis des domaines a été sollicité afin d'émettre une estimation vénale. Un accord est intervenu pour un prix de 45€ le m², soit un total du prix de vente de 803 970 € HT (hors frais, hors charge).

Le conseil communautaire est ainsi sollicité pour autoriser la signature de l'acte de vente conformément aux conditions susvisées.





communauté
de l'auxerrois

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'abroger la délibération n°2024-197 en date du 03 octobre 2024,
- D'approuver la cession, dans les conditions précitées, du lot n°6 sis avenue Jules Verne à Appoigny, cadastré BD 844 d'une superficie de 17 866m² au prix de 803 970 €HT (hors frais, hors charge), au profit de la société MILENCE Infrastructure France 1 ou toute société ou de personne morale venant s'y substituer,
- D'autoriser le Président ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci d'un vice-Président habilité, à signer tous les actes (promesse de vente et/ou vente ainsi que tous documents nécessaires à cette transaction immobilière) devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires liés à la rédaction de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

La recette en résultant sera inscrite au budget de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois de l'année au cours de laquelle se réalisera l'opération de cession par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances Publiques de Bourgogne
Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or

Le 22/08/2024

Pôle d'évaluation domaniale de Côte d'Or

25 Rue de la Boudronnée

21000 DIJON

courriel : drfip21.pole-evaluation@dgifp.finances.gouv.fr

La Directrice régionale des Finances publiques de
Bourgogne Franche-Comté et du département de la
Côte-d'Or

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE
L'AUXERROIS
À L'ATTENTION DE MME VIDAL
6 PLACE MARÉCHAL LECLERC
89000 AUXERRE

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(http://collectivites-locales.gouv.fr\)](#)

<i>Nature du bien :</i>	Lot de terrains à bâtir en zone d'activité
<i>Adresse du bien :</i>	AuxR Parc, Avenue Jules Verne – 89380 APPOIGNY
<i>Valeur vénale HT et hors droits d'enregistrement :</i>	804 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 5 % (des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération moti
s'écarter de cette valeur. Elle n'interdit pas au consultant de réaliser une cession à un prix plus élevé
une acquisition ou une prise à bail à un prix plus bas.*



1 - CONSULTANT

CA de l'Auxerrois

Affaire suivie par : Mme Mélie VIDAL, directrice déléguée Urbanisme et stratégie foncière

2 - DATES

de consultation :	23/07/2024
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	23/05/2018 – précédente évaluation
du dossier complet :	23/07/2024

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé

Cession d'un lot de terrains à bâtir à destination d'activités économiques situé dans la zone constituant le parc d'activités AuxR Parc au nord d'Auxerre, le long de l'autoroute A6.

Prix de cession négocié par le consultant : 45 €/m².

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

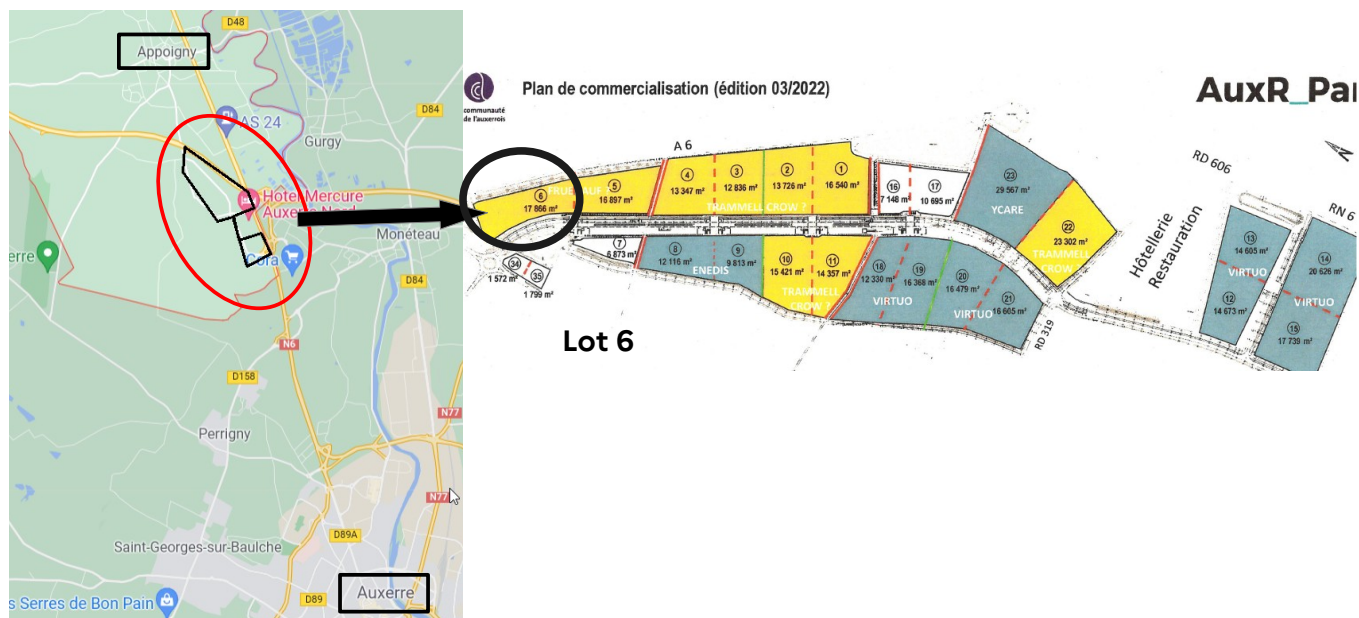


4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

Appoigny est une commune rurale de 3 170 habitants (INSEE 2021), située à 10 km au nord-nord-ouest d'Auxerre. La commune est membre de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau



Lot bien desservi par la voirie centrale. S'agissant de terrain à bâtir, l'accès aux différents réseaux en capacités suffisantes est assuré.

4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

BD 844 : 17866 m²

4.4. Descriptif

Lot de terrains à bâtir de forme régulière et de relief plan, longeant l'A6 et jouxtant le hameau des Bries, proche de la zone d'activités de Monéteau et au sein de la zone AuxR Parc. Les parcelles à céder, objet de la présente évaluation, forment un lot de terrain à bâtir, bien desservi et de bonne visibilité.

Le lot présente une superficie totale de **17 866 m²** à céder.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

5.2. Conditions d'occupation

Biens libres d'occupation

6 - URBANISME



Lot situé en zone UEc du PLU en vigueur. La zone UE correspond à une zone urbaine. Y sont notamment interdits les bâtiments à usage agricole, le stationnement isolé de caravanes ainsi que les terrains de camping ou de caravaning, les dépôts d'ordures ménagères et les résidus urbains, les constructions légères sans fondation à usage d'habitation, l'ouverture et l'exploitation de carrières, les hôtels. Dans le seul secteur UEc, sont également interdits les commerces. En complément des dispositions générales et sous réserve d'être compatibles avec les orientations d'aménagement et de programmation, sont admises : les constructions, installations et extensions des constructions, installations classées pour la protection de l'environnement ou non, à vocation industrielle, artisanale, d'entrepôt et de bureau, sous conditions.

7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison, qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

8.1.1. Sources : Estimer un bien, BNDP, DVF – Termes de comparaison :

Mutations récentes de terrains à bâtir dans la commune et la commune voisine (rayon : 5 km)

Ref. Cadastres	Commune	Adresse	Acte	Date mutation	Surf. utile totale	Prix HT	Prix/m ² (surf. utile)	PLU	Groupe
13//BE/ 610/613/614/6 33/636/640/64 6//	APPOIGNY	LE BAS DES BRIES	8904P01 2021P0678	14/01/2021	21929	986 805	45	UE	Terrain à bâtir - même zone
13//CL/274//	APPOIGNY	FOLLE PENSEE	8904P01 2021P09137	21/12/2021	849	53 000	62	UB	Terrain à bâtir
13//BR/461//	APPOIGNY	RUE DES BERGERATS	8904P01 2023P00511	23/12/2022	468	29 000	62	UB	Terrain à bâtir
13//BC/645//	APPOIGNY	LE MILIEU DES RUELLES	8904P01 2021P01190	15/02/2021	1728	69 120	40	UE	Terrain à bâtir
263//AW/ 344//	MONETEAU	SOUS MACHERIN	8904P01 2023P13142	20/10/2023	3127	100 064	32	UE	Terrain à bâtir
263//AW/ 343//	MONETEAU	SOUS MACHERIN	8904P01 2022P02231	15/02/2022	2982	95 424	32	UE	Terrain à bâtir
263//BC/257//	MONETEAU	LES CONTOURS	8904P01 2024P00385	20/12/2023	5080	200 000	39	UE	Terrain à bâtir
							45		
							40		

Valeur moyenne : 45 €/m² et médiane : 40 €/m²

8.1.2. Autres sources :

Cession déjà réalisée dans la même zone d'activités et non encore publiée :

- Promesse de vente du 20/06/2022 (limite de validité : 31/12/2023) : lots 12 à 15 (parcelles BL 147, 148, 149) – contenance totale 80 068 m² – prix HT 3 603 060 € soit 45 €/m²

Autres estimations du service :

- N° 2023-89013-04540 du 14/02/2023 : parcelle BH 326 – contenance totale 10 695 m² – VV HT 481 275 € soit 45 €/m²
- N° 2023-89013-04545 du 14/02/2023 : parcelles BE 620 et BD 847 – contenance totale 6 873 m² – VV HT 309 285 € soit 45 €/m²



8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

Compte tenu des caractéristiques des biens, de leur emplacement, de l'opération, et des données récentes du marché immobilier local, la valeur vénale est estimée à **45 €/m²**, identique à la cession et aux promesses de vente déjà réalisées dans cette zone.

Valeur vénale de cette emprise : $45 \text{ €/m}^2 \times 17\,886 \text{ m}^2 = \mathbf{803\,970 \text{ €}}$ arrondie à **804 000 €**.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **804 000 €**.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 5 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à **764 000 €** (arrondie)

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.



Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour la Directrice régionale des Finances
publiques de Bourgogne – Franche-Comté et du
département de la Côte d'Or, par délégation,



Etienne LEPAGE
Administrateur de l'Etat





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-305

OBJET : Animation du site Natura 2000 « Landes et tourbières du bois de la Biche » - demande de subvention 2025

Rapporteur : Philippe VANTHEEMSCHE

La Communauté de l'Auxerrois a été sollicitée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) en juillet 2018 pour porter l'animation du site Natura 2000 FR2600990 « Landes et tourbières du bois de la Biche ».

Depuis 2023, le portage de ce réseau est assuré par la Région Bourgogne Franche-Comté, la DDT conservant la mission des études d'incidences.

Ce site est constitué d'une seule entité de 339ha ; il repose sur les « sables jaunes de la Puisaye » et est parcouru par le ru de la Biche. Il se compose de milieux naturels rares que sont les zones tourbeuses et marécageuses, ainsi que les pelouses et landes sur sables. Il est en grande partie installé sur deux communes de la Communauté de l'Auxerrois : Appoigny (18 % de la surface) et Branches (71%), et également sur la commune de Fleury-la-Vallée (11%).

Ce site est doté d'un document d'objectifs de gestion (DOCOB), élaboré par le COPIL et approuvé par le Préfet de l'Yonne le 14 mars 2018 (Arrêté n°DDT/SEM/2018/0006). L'animation d'un site Natura 2000 consiste à animer et coordonner les différentes actions relatives à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, telles que définies dans le DOCOB. Un animateur est chargé d'assurer la conduite des différents projets selon plusieurs dimensions : planification pluriannuelle du projet global, animation de la réflexion et de la concertation avec les acteurs concernés, mise en œuvre des Contrats, accompagnement des propriétaires, réalisation d'études, évaluation et redéfinition. L'animateur doit animer des groupes de travail, des réseaux d'acteurs et des commissions liés aux instances décisionnaires et politiques de sa structure : COPIL et comité de suivi.

Le site Natura 2000 n° FR2600990 « Landes et tourbières du bois de la Biche » est l'un des sites les plus remarquables du territoire et sa préservation constitue un enjeu environnemental non négligeable. L'animation du site peut faire l'objet d'une prise en charge financière par la Région Bourgogne Franche Comté et l'Union européenne. Il est proposé que la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois porte l'animation du site Natura 2000 n° FR2600990 à hauteur d'un jour/semaine d'un agent avec les compétences requises.

Pour l'année 2025, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois sollicite à ce titre auprès de la Région un financement croisé Région - Union européenne. Le montant estimatif de cette opération, consiste en la mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et coûts indirects. Ce montant fera l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 100 % (20% Région, 80 % Union européenne).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver l'opération ainsi que le plan de financement indicatif présenté en annexe de la présente délibération,





communauté
de l'auxerrois

- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier



ANIMATION NATURA 2000 – PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre de l'animation du site Natura2000 n°FR2600990 « Landes et tourbières du bois de la biche », le poste d'animateur du site Natura 2000 peut faire l'objet d'un financement par le FEADER et par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté. Ce financement comprend le coût salarial de l'agent, les coûts indirects ainsi que les coûts de formation.

Voici une estimation de l'ensemble des dépenses liées à cette mission pour la période du **01 janvier au 31 décembre 2025**. Il s'agit d'un budget prévisionnel susceptible d'évoluer sur l'année 2025.

LE COÛT SALARIAL

Le coût salarial pour ce poste sur l'année 2025 est estimé à 49 000 euros. Sa mission débutera à partir du 1er janvier prochain jusqu'au 31 décembre 2025. L'agent concerné consacrera 1 journée (20 % de son temps) par semaine à cette action auquel il faudra rajouter les temps de formation.

✓ Heures consacrées à l'action hors formation : **1607 heures /12 mois * 1 jours par semaine (1/5) = 321heures**

✓ Heures consacrées aux formations suite à la prise de poste :
=> 1 période de formation de 2 jours auquel il convient d'enlever le jour par semaine d'action déjà pris en compte, soit 1 jour de formation
7h par jour * 1 jour = 7 heures

Sur l'année 2025, l'agent consacrera **328 heures** à l'animation du site Natura 2000.

Le coût salarial éligible au financement FEADER / CRBRF est donc le suivant :
 $49\ 000 * 328 \text{ heures} / 1607 \text{ heures} = 10\ 000\text{€}$

LES AUTRES DEPENSES

Le montant prévisionnel des dépenses liées aux déplacements (transports, repas) et aux prestations de services est estimé à **10 000 €**.

SYNTHESE

Le budget total prévisionnel du financement du poste « Chargé d'animation du site Natura 2000 » est estimé à **20 000 €**.



Plan de financement prévisionnel

Intitulé du projet :	Animation du site Natura 2000 - 2025
Porteur de projet :	Communauté de l'Auxerrois

Dépenses		Recettes		
	TTC		%	TTC
Coût salarial de l'animateur Natura	10 000,00 €	FEADER	80 %	16 000,00 €
		CRBFC	20 %	4 000,00 €
Autres dépenses	10 000,00 €			
TOTAL	20 000,00 €	TOTAL	100%	20 000,00 €





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-306

OBJET : Transition écologique - Convention de partenariat avec VOLTALIS pour le déploiement d'une solution de pilotage intelligent du chauffage électrique sur le territoire de la CAA - Approbation

Rapporteur : Philippe VANTHEEMSCHE

Le décret n°2023-444 du 7 juin 2023 « relatif aux systèmes de régulation de la température des systèmes de chauffage et de refroidissement et aux calorifugeages des réseaux de distribution de chaleur et de froid » a été publié au journal officiel du 8 juin 2023. Ce décret précise que les logements neufs ou existants à partir du 1^{er} janvier 2027 auront l'obligation d'installer un système de pilotage de température.

L'un des objectifs du PCAET est de diminuer de 52% les consommations d'énergies du territoire d'ici 2050. Pour accompagner les particuliers à maîtriser leur consommation d'énergie, la collectivité s'est intéressée au pilotage des radiateurs électriques pour les nombreux avantages que cette technologie apporte :

- Régulation du chauffage électrique par les particuliers, pièce par pièce, jour par jour en fonction de leur habitude de vie ;
- Gestion intelligente du réseau électrique et amélioration de sa résilience ;
- Aide à l'insertion des énergies renouvelables sur le réseau ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cet accompagnement consiste à équiper les radiateurs électriques, récents ou anciens, de thermostats connectés afin de piloter la consommation de chauffage. Grâce à une application, le particulier pourra programmer la température idéale pièce par pièce en fonction de ses habitudes de vie. Cette solution contribue à la stabilisation du réseau électrique français. En cas de tension sur le réseau, notamment lors des pics hivernaux, l'entreprise va moduler la consommation des radiateurs équipés (communément appelé mesures d'effacement), tout en préservant le confort des habitants (les radiateurs seront coupés quelques minutes, cela n'aura pas d'impact sur le confort global du foyer). Cette action réduit les risques de coupure et évite le recours aux centrales thermiques ou l'importation d'électricité.

Les particuliers seront libres de refuser les mesures d'effacement à tout moment.

Par délibération n°2024-207, la CAA a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour mettre en concurrence les entreprises pouvant répondre à cette demande. Deux offres ont été proposées par TIKO et VOLTALIS. Après analyse des offres, c'est l'entreprise VOLTALIS qui est retenue pour déployer le dispositif.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De retenir l'offre VOLTALIS pour le déploiement d'une solution de pilotage intelligent du chauffage électrique sur le territoire de la CAA
- D'approuver le partenariat avec la société VOLTALIS





communauté
de l'auxerrois

- D'approuver le projet de convention de partenariat avec la société VOLTALIS joint en annexe à la présente délibération
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération



Annexe 9 : Projet de convention de partenariat



CONVENTION DE PARTENARIAT

**POUR LE DÉVELOPPEMENT DE CAPACITES DE PILOTAGE DE LA
CONSOMMATION ÉLECTRIQUE AU PROFIT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE
SUR LE TERRITOIRE DE LA**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Entre

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Représentée par Monsieur Crescent Marault, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Ci-après désignée « la Collectivité »

Et

La société Voltalis

Représentée par Monsieur Mathieu Bineau, Directeur général

Ci-après désignée « VOLTALIS »



Etant préalablement rappelé que :

Le décret n°2023-444 du 7 juin 2023 « relatif aux systèmes de régulation de la température des systèmes de chauffage et de refroidissement et aux calorifugeages des réseaux de distribution de chaleur et de froid » a été publié au journal officiel du 8 juin 2023. Ce décret précise que les logements neufs ou existants à partir du 1er janvier 2027 auront l'obligation d'installer un système de pilotage de température.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois s'engage vers une diminution de 51 % de ses consommations d'énergies. Pour accompagner les particuliers à maîtriser leur consommation d'énergie et diminuer leur émission de gaz à effet de serre, la collectivité s'est intéressée à la possibilité de piloter les radiateurs électriques pour les nombreux avantages que cette technologie apporte :

- Régulation du chauffage électrique par les particuliers, pièce par pièce, jour par jour en fonction de leur habitude de vie ;
- Gestion intelligente du réseau électrique et amélioration de sa résilience ;
- Aide à l'insertion des énergies renouvelables sur le réseau ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La flexibilité diffuse, également appelée effacement diffus, consiste à réduire ou décaler temporairement la consommation d'électricité d'un grand nombre de logement. Il s'agit de moduler brièvement, mais de façon coordonnée, la consommation d'appareils électriques à l'intérieur des logements afin de réduire la demande d'électricité.

Cette solution se matérialise le plus souvent par la mise en place d'un boîtier sur les radiateurs afin de commander son usage en temps réel. Un système d'information complète le tout en recueillant les données et générant les ordres de modulation. Le pilotage est opéré à distance par l'opérateur et ne requiert aucune action directe des utilisateurs qui souscrivent à ce service. Les clients peuvent s'ils le souhaitent et à tout moment choisir de débrayer le système, selon le contrat signé avec l'opérateur : on parle de dérogation à l'ordre d'effacement ou modulation.

Enjeux du partenariat

Dans le prolongement de ses politiques de développement durable déjà engagées et de façon complémentaire, la Collectivité souhaite favoriser le développement sur son territoire de capacités de pilotage de la consommation électrique (ou effacement diffus). La mise en œuvre de cette solution offre aux consommateurs la possibilité de réaliser des économies d'électricité et d'agir concrètement en faveur de la transition écologique.

Le pilotage de la consommation électrique est un nouveau mode de régulation des équilibres électriques mis au point par VOLTALIS et qui consiste à générer des économies d'énergie chez les consommateurs aux moments où le système



électrique en a besoin, comme lors des pics de consommation hivernaux ou pour pallier les baisses de production des énergies renouvelables.

- **Pour le système électrique**, le pilotage de la consommation permet de réduire la demande d'électricité d'une région ou du pays de façon prédictible et en temps réel afin de limiter les risques de déséquilibres sur le réseau et ce, en alternative à l'activation de moyens de production coûteux et fortement carbonés, généralement des centrales thermiques au gaz, au fioul ou au charbon. Le développement de capacités de pilotage de la consommation s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par les politiques publiques de transition énergétique, notamment au travers de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et de la Stratégie Nationale Bas Carbone.
- **Pour les particuliers**, le pilotage de la consommation passe par l'installation dans le logement d'un boîtier connecté, qui leur apportera gratuitement toutes les fonctions d'un thermostat programmable et des outils avancés de suivi et de gestion de leurs dépenses en électricité, leur permettant de réaliser des économies d'énergie tout en participant à l'équilibre du réseau.
- **Pour la collectivité**, le pilotage de la consommation permet de limiter le recours aux centrales à énergies fossiles, notamment de pointe, ce qui induit une réduction des émissions globales de CO² et favorise le développement et l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Dans ce cadre, constatant que le pilotage de la consommation répondait à ses propres objectifs de développement durable en combinant notamment la réalisation d'économies d'électricité pour les consommateurs et la baisse des émissions de CO², la Collectivité décide de soutenir le développement de telles capacités sur son territoire et de favoriser l'adhésion de ses habitants à cette démarche d'intérêt général. Elle s'engage ainsi à mettre en œuvre des actions locales et structurées destinées à sensibiliser les utilisateurs potentiels à l'intérêt de la solution. En contrepartie, Voltalis concentrera ses investissements matériels et humains sur le territoire, au bénéfice de tous.

Pour cela, la Collectivité se donne pour objectif de faciliter et d'organiser l'information des habitants de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois sur le pilotage intelligent de la consommation électrique dans le but de susciter une large mobilisation et de leur permettre d'être équipé et d'en bénéficier rapidement.

Sont éligibles à ce dispositif les consommateurs disposant de locaux chauffés à l'électricité, ce qui est le cas de plus de **7 900 foyers** de la Collectivité ainsi que des bâtiments à usage professionnel (bureaux, commerces, etc...).

De son côté, VOLTALIS mobilise les ressources permettant de satisfaire les demandes d'installation, selon l'objectif et le calendrier définis conjointement,



étant entendu que VOLTALIS finance la totalité de l'investissement pour le déploiement sur le territoire :

- elle met à disposition des particuliers son boîtier connecté et leur fait bénéficier des services de suivi et de pilotage sans aucun frais, ni abonnement d'aucune sorte,
- elle prend en charge l'installation du dispositif sur site par des électriciens habilités dont elle assure la formation à cette fin.

Le déploiement de la solution n'engendre aucun coût non plus pour la Collectivité : VOLTALIS est rémunérée par les opérateurs du système électrique, dont RTE, filiale d'EDF en charge du réseau de transport d'électricité, pour sa participation à l'équilibre offre-demande en temps réel et donc, in-fine, pour la sécurité de l'alimentation électrique des territoires. VOLTALIS est le seul « Acteur d'ajustement diffus » qualifié à ce titre par RTE depuis 2008.

La présente convention de coordination a pour objet de définir les modalités de ce partenariat entre la Collectivité et VOLTALIS.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de coordination entre la Collectivité et VOLTALIS afin de faciliter l'information des habitants de la Collectivité sur le pilotage de la consommation électrique réalisé par VOLTALIS, et, pour ceux qui le souhaitent, l'équipement de leurs logements ou bâtiments éligibles du boîtier mis à disposition par VOLTALIS en vue de leur participation au dispositif de pilotage de la consommation électrique.

Article 2 : Sites concernés et modalités pratiques

Sont susceptibles d'être équipés pour pouvoir participer au pilotage de la consommation électrique les sites présentant une consommation électrique modulable significative, donc des locaux chauffés à l'électricité à usage résidentiel (logements, hébergement) ou professionnel (bureaux, commerces, bâtiments publics, etc...).

Au terme du présent partenariat, l'équipement des sites est réalisé sans aucun frais pour l'adhérent, ni pour la fourniture du boîtier ni pour son installation et un suivi de ses consommations et des services de pilotage sont mis à disposition gratuitement de chaque adhérent, et accessibles via Internet au moyen d'un identifiant et d'un code d'accès personnel.



Article 3 : Rôle de la Collectivité

Ayant l'objectif de susciter rapidement une large adhésion des habitants chauffés à l'électricité de la Collectivité, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois organisera dès le **[date]** la sensibilisation et l'information du public et des différents partenaires et relais pouvant être mobilisés.

Les moyens mis en œuvre pourront porter sur la diffusion d'information et de documentation :

- à ces partenaires et relais, tant par une communication spécifique que lors de rencontres avec eux, avec pour objectif de les mobiliser eux-mêmes dans l'information du public ;
- directement au grand public, par les moyens de diffusion habituellement utilisés par la Collectivité, comme les publications communautaires, et par des actions de communication spécifiques à l'initiative de la Collectivité, notamment un courrier d'information.

Ces actions seront menées en coordination avec VOLTALIS qui apportera à la Collectivité son assistance technique et les moyens nécessaires à la définition des contenus et le ciblage des destinataires de cette information, afin de favoriser les actions les plus efficaces au vu de l'expérience acquise sur d'autres territoires.

Éventuellement, au titre de l'exemplarité, la Collectivité étudiera la possibilité d'équiper son propre patrimoine chauffé à l'électricité, et pourra mobiliser d'autres acteurs publics ou privés implantés sur son territoire en vue de l'équipement de leur patrimoine.

La Collectivité accorde par ailleurs à VOLTALIS le droit de la mentionner comme partenaire dans des documents de communication (présentation, site Internet...). Le Logo de la Collectivité pourra être utilisé à cet effet.

Article 4 : Rôle de VOLTALIS

VOLTALIS s'engage à apporter à la Collectivité son assistance technique dans la conduite de ce projet dès le stade de la diffusion de l'information à destination des habitants de la Collectivité, comme indiqué ci-dessus, puis pour l'organisation des installations sur sites et pour le suivi des opérations.

Pour réaliser ces installations, le rôle de VOLTALIS portera sur :

- l'organisation, avec l'appui de ses prestataires locaux et partenaires, et sous réserve de confirmation pour chacun des conditions technico-économiques pertinentes pour ce faire (chauffage électrique, conformité de l'installation



- électrique, etc...), de l'équipement des foyers, entreprises et bâtiments publics désireux de participer au pilotage de la consommation électrique ;
- l'acceptation de leur adhésion pour participer au pilotage de la consommation électrique qu'elle opérera gratuitement ;
 - la fourniture du nombre de boîtiers nécessaires sur le territoire de la Collectivité selon des objectifs et calendriers conjointement fixés pour répondre à ces demandes ;
 - la prise en charge du coût de ces installations et la fourniture sans frais de ses boîtiers, étant précisé que les partenaires laisseraient le bénéfice d'éventuels certificats d'économie d'énergie auxquels pourraient donner lieu ces actions ;
 - la participation à des actions d'information du public et des relais désignés par la Collectivité.

De plus, VOLTALIS fournira à la Collectivité, sur sa demande, des informations synthétiques lui permettant de :

- suivre l'avancement du déploiement de la solution sur le territoire, notamment pour lui permettre de cibler au mieux ses actions d'information,
- établir et diffuser, en accord avec VOLTALIS, et en principe une fois par an, une synthèse des résultats obtenus à l'échelle de son territoire, tant en termes d'économies d'énergie que de réduction des émissions de CO².

Article 5 : Pilotage et coordination

Afin de faciliter la coordination de leurs actions et analyses, les Parties veilleront à ce qu'un suivi régulier soit réalisé, en vue de définir les orientations prioritaires et d'évaluer les progrès réalisés vers les objectifs du programme, et, le cas échéant, de définir ensemble les évolutions ou les suites à donner.

En particulier, un rapport sur l'avancement du programme et les modalités de sa mise en œuvre, notamment en nombre de boîtiers installés, sera établi conjointement comme indiqué ci-dessus.

Article 6 : Prise d'effet et durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de trois ans à compter de la date de sa signature. A son terme, elle sera renouvelée par tacite reconduction.

Toute modification de contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Elle pourra être dénoncée par anticipation par l'une ou l'autre des Parties pour un motif d'intérêt général ou règlementaire, ou pour non-respect de l'une de ses dispositions. La résiliation doit alors être notifiée par la Partie concernée avec un



préavis de un (1) mois, étant entendu que les Parties s'engagent à examiner préalablement de bonne foi les éventuels moyens de remédier à la situation.

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois s'engage, pour toute la durée de la convention, à ne pas soutenir un opérateur de pilotage des consommations autre que Voltalis, et de fait, garantit à Voltalis l'exclusivité de son soutien.

Article 7 : Litiges

En cas de litige concernant l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de tenter une conciliation amiable.

Dans l'hypothèse où la conciliation échouerait, il est expressément convenu que tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention devra être porté devant le Tribunal Administratif de Paris, compétent pour la présente convention.

Article 8 : Indépendance des parties

Chacune des parties agit en son nom propre et sous sa seule responsabilité.

Les Parties déclarent et reconnaissent qu'elles sont et demeurent, pendant toute la durée du Contrat, des partenaires indépendants, assurant chacune les risques de sa propre activité.

Chacune des parties ne pourra en aucun cas être considérée comme le mandataire, l'agent ou le représentant de l'autre et ne pourra agir ni s'engager au nom de l'autre partie.

Fait à **Auxerre**, le

Mathieu BINEAU

Directeur général VOLTALIS

Crescent Marault

**Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Auxerrois**





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-307

OBJET : Eau - Application de la redevance performance réseau eau potable

Rapporteur : Michaël TATON

L'arrêté du 5 juillet 2024 fixe les modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, Il est pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine Normandie a délibéré le 21 juin 2024 sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme.

Par ces dispositions la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par

- une redevance « consommation d'eau potable » dont :
 - le tarif est fixé par l'agence de l'eau **0,40 €/m³** ;
 - le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable ;
 - l'assiette le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation).
Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptable spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour performance des réseaux d'eau potable :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes (ou à leurs établissements publics de coopération) pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Seine Normandie;
- Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année ;
- L'Agence de l'eau facture cette redevance à la collectivité au début de l'année civile qui suit ;





communauté
de l'auxerrois

- La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau ;

L'Agence de l'eau Seine Normandie a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau à 0,85€/m³ pour l'année 2025.

De plus pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à **0,2** pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable (la performance des réseaux d'eau n'étant pas prise en compte pour cette première année).

Il convient aujourd'hui que la communauté fixe le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

La communauté de l'Auxerrois a conclu avec Suez Eau France un contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'eau potable entré en vigueur le 1^{er} juillet 2023. Il appartiendra au délégataire de l'eau potable de facturer et d'encaisser auprès des usagers ces suppléments au prix du mètre cube d'eau vendu et de reverser à la communauté d'agglomération les sommes encaissées à ce titre dans le cadre du contrat et du mandat d'encaissement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De fixer à 0,87€ /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025,
- Que cette contre-valeur de la redevance « performance des réseaux d'eau potable » est facturée et encaissée auprès des abonnés au service public de l'eau potable et reversée à la collectivité conformément à la convention de mandat passée avec le délégataire, de même que la redevance « consommation d'eau potable », dont le montant a été fixée par l'agence de l'eau.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-308

OBJET : NPNRU - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Eau potable

Rapporteur : Michaël TATON

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), lancé en 2014, prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant fortement sur l'habitat, les équipements et les espaces publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires.

Cela concerne 450 quartiers prioritaires dont 200 quartiers d'intérêt national (QIN) et 250 quartiers d'intérêt régional (QIR), 3 millions d'habitants et 12 milliards d'euros de subventions apportées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Près de 50 % des projets concernent des villes de moins de 100 000 habitants et 85 % des communes qui ont un projet de NPNRU étaient déjà concernées par le premier Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU).

Sur les 3 QPV, 2 quartiers ont été retenus au titre du NPNRU :

- Au titre de l'intérêt national : Les Brichères-Sainte Geneviève
- Au titre de l'intérêt régional : Les Rosoirs

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois est le porteur de projet du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, et est responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.

La Commune d'Auxerre est un des maîtres d'œuvre du projet de Renouvellement Urbain. Elle a notamment à charge la maîtrise d'œuvre des espaces publics. Cela comprend le renouvellement des réseaux d'eau potable si nécessaire.

La compétence eau potable relève de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

Cette opération intéressant deux maîtres d'ouvrages, il apparaît nécessaire de coordonner leurs interventions pour conduire le projet de manière structurée.

Par la présente convention, les parties conviennent d'avoir recours aux modalités de transfert de la maîtrise d'ouvrage prévues à l'article L 2422-12 du code de la commande publique qui dispose : *« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercées et en fixe terme ».*

Par la convention jointe, la communauté d'agglomération transfère à la commune la maîtrise d'ouvrage unique des opérations relatives au renouvellement du réseau d'eau potable du quartier Sainte-Geneviève et du quartier des Rosoirs, dans le cadre du projet NPNRU.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser le Président à signer ladite convention.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget en lien avec la programmation des travaux des projets du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain





communauté
de l'auxerrois



CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE

Entre les soussignés :

La **Commune d'Auxerre**, désignée ci-après par « **la commune** », et représentée par son Maire Crescent Marault, dûment habilité par délibération n°..... du .. :.. :... ,

Et

La **Communauté d'agglomération de l'Auxerrois**, désigné ci-après par « **la communauté d'agglomération** », et représentée par son Vice-Président Mickaël Taton, dûment habilité par délibération n°..... du .. :.. :.... .



PREAMBULE

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), lancé en 2014, prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant fortement sur l'habitat, les équipements et les espaces publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires.

Cela concerne 450 quartiers prioritaires dont 200 quartiers d'intérêt national (QIN) et 250 quartiers d'intérêt régional (QIR), 3 millions d'habitants et 12 milliards d'euros de subventions apportées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Près de 50 % des projets concernent des villes de moins de 100 000 habitants et 85 % des communes qui ont un projet de NPNRU étaient déjà concernées par le premier Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU).

Sur les 3 QPV, 2 quartiers ont été retenus au titre du NPNRU :

- Au titre de l'intérêt national : Les Brichères-Sainte Geneviève
- Au titre de l'intérêt régional : Les Rosoirs

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois est le porteur de projet du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, et est responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.

La Commune d'Auxerre est un des maîtres d'œuvre du projet de Renouvellement Urbain. Elle a notamment à charge la maîtrise d'œuvre des espaces publics. Cela comprend le renouvellement des réseaux d'eau potable si nécessaire.

La compétence eau potable relève de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

Cette opération intéressant deux maîtres d'ouvrages, il apparaît nécessaire de coordonner leurs interventions pour conduire le projet de manière structurée.

Par la présente convention, les parties conviennent d'avoir recours aux modalités de transfert de la maîtrise d'ouvrage prévues à l'article L 2422-12 du code de la commande publique qui dispose :
« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercées et en fixe terme ».

Dans ce cadre, la commune et la communauté d'agglomération conviennent ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, la communauté d'agglomération transfère à la commune la maîtrise d'ouvrage unique des opérations relatives au renouvellement des réseaux d'eau potable du quartier Sainte-Geneviève et du quartier des Rosoirs, dans le cadre du projet NPNRU.

La convention définit les modalités techniques et financières de ce transfert.

Article 2 : Présentation de l'opération

Le projet de renouvellement urbain s'inscrit dans une démarche environnementale et sociale.

La mutation de ce quartier peut se traduire par les objectifs suivants :



- Créer une mixité sociale en attirant une nouvelle population dans le quartier par la richesse de ses équipements publics, notamment en construisant une nouvelle cité scolaire.
- Reconnecter le quartier à son environnement par la redéfinition et la requalification des cheminements piétons, des ouvertures et des perspectives visuelles sur la ville, notamment au niveau du mail.
- Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier en repensant les usages des espaces publics mais aussi la place des espaces verts au sein du quartier. Ces derniers permettent de lutter contre les îlots de chaleur et d'améliorer l'assimilation de l'eau de pluie, mais ils ont aussi un effet positif sur la santé mentale.
- Renouveler les réseaux d'assainissement et d'eau potable si nécessaires, et améliorer l'infiltration de l'eau de pluie à la parcelle afin de réduire la quantité redirigée vers les réseaux.
- Proposer une nouvelle offre de logements, passant par la démolition des immeubles les plus anciens ou stigmatisés, et la réalisation d'opérations de construction sur le site en faveur d'une diversification résidentielle

Ce projet doit répondre aux objectifs contemporains de développement durable et de la transition écologique. Dans ce but, nous désirons nous appuyer sur l'existant, autant du point de la biodiversité du site que sur sa topographie, mais aussi prêter une attention particulière aux matériaux, à la lutte contre la hausse des températures et à la perméabilité des sols.

La programmation des travaux est échelonnée entre 2025 et 2032.

Article 3 : Contenu de la mission du maître d'ouvrage unique

En raison du transfert de la qualité de maître d'ouvrage au profit de la commune, cette dernière assume seule les attributs inhérents à cette fonction dans le cadre réglementaire en vigueur et sur le périmètre des missions définies dans le cadre de la présente convention.

De manière générale, ces missions sont encadrées par la législation en vigueur, à savoir :

- Le Code de la Commande Publique et notamment sa partie relative à la maîtrise d'ouvrage publique.
- L'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de travaux.
- L'arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du CCAG applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles.

Article 4 : Rémunération

La commune ne recevra pas de rémunération pour ses missions de maîtrise d'ouvrage qui s'effectueront donc à titre gratuit.

Article 5 : Régime Financier

5.1 Principe

Le mandatement des dépenses pour rémunérer les prestataires sera assuré par la commune dans les délais réglementaires.

5.2 Répartition



La communauté d'agglomération remboursera à la commune l'intégralité des dépenses pour l'ensemble des travaux relatif à la rénovation et/ou au remplacement des réseaux d'eau potable du quartier Sainte-Geneviève et des Rosoirs.

Les subventions obtenues liées à cette opération seront encaissées par la commune et seront reversées à la communauté d'agglomération.

5.3 Modalités de paiement

La commune effectuera des appels de fonds auprès de la communauté d'agglomération de la manière suivante :

- Notification à la communauté d'agglomération des montants prévisionnels de dépense à chaque conclusion de marchés ;
- La commune émettra un titre de recettes accompagné des factures liquidées pour chaque marché.
- La commune émettra un ou plusieurs mandats (en fonction des encaissements de subventions) au nom de la communauté d'agglomération afin de reverser les subventions obtenues liées à cette opération

5.4 TVA

Dans le cadre de cette opération, la commune paiera les factures TTC et les répercutera TTC à la communauté d'agglomération qui récupérera la TVA sur les travaux réalisés pour son compte, sous réserve des conditions habituelles d'éligibilité.

5.5 Subventions

Les deux maîtres d'ouvrages s'efforceront de rechercher des subventions pour venir diminuer le reste à charge de l'opération unique.

Article 6 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa notification aux deux entités publiques.

Elle arrivera à échéance à l'issue de la garantie de parfait achèvement du projet de renouvellement urbain du quartier Sainte-Geneviève et des Rosoirs.

Article 7 : Responsabilité

La commune assume les responsabilités inhérentes à la qualité de maître d'ouvrage pendant la durée de la convention.

Article 8 : Résiliation

La résiliation de la convention pourra être prononcée sur une simple décision de l'une des parties.

Celle-ci ne prend effet que trois mois après réception de la lettre de notification de décision de résiliation et la commune sera remboursée de la part des missions engagées et accomplies pour le compte de la communauté d'agglomération jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 9 : Règlement des litiges

A défaut d'accord amiable, tout litige survenant à l'occasion de la présente convention sera de la compétence du tribunal administratif de Dijon.



Fait à Auxerre, le 2024

Commune d'Auxerre	Communauté d'Agglomération d'Auxerre
Le Maire	Le Vice-Président
Crescent Marault	Mickaël Taton





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-309

OBJET : NPNRU - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Assainissement

Rapporteur : Pascal BARBERET

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), lancé en 2014, prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant fortement sur l'habitat, les équipements et les espaces publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires.

Cela concerne 450 quartiers prioritaires dont 200 quartiers d'intérêt national (QIN) et 250 quartiers d'intérêt régional (QIR), 3 millions d'habitants et 12 milliards d'euros de subventions apportées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Près de 50 % des projets concernent des villes de moins de 100 000 habitants et 85 % des communes qui ont un projet de NPNRU étaient déjà concernées par le premier Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU).

Sur les 3 QPV, 2 quartiers ont été retenus au titre du NPNRU :

- Au titre de l'intérêt national : Les Brichères-Sainte Geneviève
- Au titre de l'intérêt régional : Les Rosoirs

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois est le porteur de projet du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, et est responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.

La Commune d'Auxerre est un des maîtres d'œuvre du projet de Renouvellement Urbain. Elle a notamment à charge la maîtrise d'œuvre des espaces publics. Cela comprend le renouvellement des réseaux d'assainissement si nécessaire.

La compétence assainissement relève de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

Cette opération intéressant deux maîtres d'ouvrages, il apparaît nécessaire de coordonner leurs interventions pour conduire le projet de manière structurée.

Par la présente convention, les parties conviennent d'avoir recours aux modalités de transfert de la maîtrise d'ouvrage prévues à l'article L 2422-12 du code de la commande publique qui dispose : *« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercées et en fixe terme ».*

Par la convention jointe, la communauté d'agglomération transfère à la commune la maîtrise d'ouvrage unique des opérations relatives au renouvellement du réseau d'assainissement du quartier Sainte-Geneviève et du quartier des Rosoirs, dans le cadre du projet NPNRU.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser le Président à signer ladite convention.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget en lien avec la programmation des travaux des projets du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain





communauté
de l'auxerrois



CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE

Entre les soussignés :

La **Commune d'Auxerre**, désignée ci-après par « **la commune** », et représentée par son Maire Crescent Marault, dûment habilité par délibération n°..... du .. :.. :... ,

Et

La **Communauté d'agglomération de l'Auxerrois**, désigné ci-après par « **la communauté d'agglomération** », et représentée par son Vice-Président Pascal Barberet, dûment habilité par délibération n°..... du .. :.. :.... .



PREAMBULE

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), lancé en 2014, prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant fortement sur l'habitat, les équipements et les espaces publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires.

Cela concerne 450 quartiers prioritaires dont 200 quartiers d'intérêt national (QIN) et 250 quartiers d'intérêt régional (QIR), 3 millions d'habitants et 12 milliards d'euros de subventions apportées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Près de 50 % des projets concernent des villes de moins de 100 000 habitants et 85 % des communes qui ont un projet de NPNRU étaient déjà concernées par le premier Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU).

Sur les 3 QPV, 2 quartiers ont été retenus au titre du NPNRU :

- Au titre de l'intérêt national : Les Brichères-Sainte Geneviève
- Au titre de l'intérêt régional : Les Rosoirs

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois est le porteur de projet du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, et est responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.

La Commune d'Auxerre est un des maîtres d'œuvre du projet de Renouvellement Urbain. Elle a notamment à charge la maîtrise d'œuvre des espaces publics. Cela comprend le renouvellement des réseaux d'assainissement si nécessaire.

La compétence assainissement relève de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

Cette opération intéressant deux maîtres d'ouvrages, il apparaît nécessaire de coordonner leurs interventions pour conduire le projet de manière structurée.

Par la présente convention, les parties conviennent d'avoir recours aux modalités de transfert de la maîtrise d'ouvrage prévues à l'article L 2422-12 du code de la commande publique qui dispose :
« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercées et en fixe terme ».

Dans ce cadre, la commune et la communauté d'agglomération conviennent ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, la communauté d'agglomération transfère à la commune la maîtrise d'ouvrage unique des opérations relatives au renouvellement des réseaux d'assainissement du quartier Sainte-Geneviève et du quartier des Rosoirs, dans le cadre du projet NPNRU.

La convention définit les modalités techniques et financières de ce transfert.

Article 2 : Présentation de l'opération

Le projet de renouvellement urbain s'inscrit dans une démarche environnementale et sociale.

La mutation de ce quartier peut se traduire par les objectifs suivants :



- Créer une mixité sociale en attirant une nouvelle population dans le quartier par la richesse de ses équipements publics, notamment en construisant une nouvelle cité scolaire.
- Reconnecter le quartier à son environnement par la redéfinition et la requalification des cheminements piétons, des ouvertures et des perspectives visuelles sur la ville, notamment au niveau du mail.
- Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier en repensant les usages des espaces publics mais aussi la place des espaces verts au sein du quartier. Ces derniers permettent de lutter contre les îlots de chaleur et d'améliorer l'assimilation de l'eau de pluie, mais ils ont aussi un effet positif sur la santé mentale.
- Renouveler les réseaux d'assainissement et d'eau potable si nécessaires, et améliorer l'infiltration de l'eau de pluie à la parcelle afin de réduire la quantité redirigée vers les réseaux.
- Proposer une nouvelle offre de logements, passant par la démolition des immeubles les plus anciens ou stigmatisés, et la réalisation d'opérations de construction sur le site en faveur d'une diversification résidentielle

Ce projet doit répondre aux objectifs contemporains de développement durable et de la transition écologique. Dans ce but, nous désirons nous appuyer sur l'existant, autant du point de la biodiversité du site que sur sa topographie, mais aussi prêter une attention particulière aux matériaux, à la lutte contre la hausse des températures et à la perméabilité des sols.

La programmation des travaux est échelonnée entre 2025 et 2032.

Article 3 : Contenu de la mission du maître d'ouvrage unique

En raison du transfert de la qualité de maître d'ouvrage au profit de la commune, cette dernière assume seule les attributs inhérents à cette fonction dans le cadre réglementaire en vigueur et sur le périmètre des missions définies dans le cadre de la présente convention.

De manière générale, ces missions sont encadrées par la législation en vigueur, à savoir :

- Le Code de la Commande Publique et notamment sa partie relative à la maîtrise d'ouvrage publique.
- L'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de travaux.
- L'arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du CCAG applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles.

Article 4 : Rémunération

La commune ne recevra pas de rémunération pour ses missions de maîtrise d'ouvrage qui s'effectueront donc à titre gratuit.

Article 5 : Régime Financier

5.1 Principe

Le mandatement des dépenses pour rémunérer les prestataires sera assuré par la commune dans les délais réglementaires.

5.2 Répartition



La communauté d'agglomération remboursera à la commune l'intégralité des dépenses pour l'ensemble des travaux relatif à la rénovation et/ou au remplacement des réseaux d'assainissement du quartier Sainte-Geneviève et des Rosoirs.

Les subventions obtenues liées à cette opération seront encaissées par la commune et seront reversées à la communauté d'agglomération.

5.3 Modalités de paiement

La commune effectuera des appels de fonds auprès de la communauté d'agglomération de la manière suivante :

- Notification à la communauté d'agglomération des montants prévisionnels de dépense à chaque conclusion de marchés ;
- La commune émettra un titre de recettes accompagné des factures liquidées pour chaque marché.
- La commune émettra un ou plusieurs mandats (en fonction des encaissements de subventions) au nom de la communauté d'agglomération afin de reverser les subventions obtenues liées à cette opération

5.4 TVA

Dans le cadre de cette opération, la commune paiera les factures TTC et les répercutera TTC à la communauté d'agglomération qui récupérera la TVA sur les travaux réalisés pour son compte, sous réserve des conditions habituelles d'éligibilité.

5.5 Subventions

Les deux maîtres d'ouvrages s'efforceront de rechercher des subventions pour venir diminuer le reste à charge de l'opération unique.

Article 6 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa notification aux deux entités publiques.

Elle arrivera à échéance à l'issue de la garantie de parfait achèvement du projet de renouvellement urbain du quartier Sainte-Geneviève et des Rosoirs.

Article 7 : Responsabilité

La commune assume les responsabilités inhérentes à la qualité de maître d'ouvrage pendant la durée de la convention.

Article 8 : Résiliation

La résiliation de la convention pourra être prononcée sur une simple décision de l'une des parties.

Celle-ci ne prend effet que trois mois après réception de la lettre de notification de décision de résiliation et la commune sera remboursée de la part des missions engagées et accomplies pour le compte de la communauté d'agglomération jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 9 : Règlement des litiges

A défaut d'accord amiable, tout litige survenant à l'occasion de la présente convention sera de la compétence du tribunal administratif de Dijon.



Fait à Auxerre, le 2024

Commune d'Auxerre	Communauté d'Agglomération d'Auxerre
Le Maire	Le Vice-Président
Crescent Marault	Pascal Barberet





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-310

OBJET : Assainissement - Application de la redevance performance des systèmes d'assainissement

Rapporteur : Pascal BARBERET

L'arrêté du 5 juillet 2024 fixe les modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, Il est pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine Normandie a délibéré le 21 juin 2024 sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme.

Par ces dispositions la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par

- une redevance « consommation d'eau potable » dont :
 - le tarif est fixé par l'agence de l'eau **0,40 €/m³** ;
 - le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable ;
 - l'assiette le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation).
Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptable spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes pour traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables (ou à leurs établissements publics de coopération compétents) ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Seine Normandie ;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ; il égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).
- l'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année





communauté de l'auxerrois

- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au début de l'année civile qui suit
- La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ; L'Agence de l'eau Seine Normandie a fixé à 0,89€ HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025

De plus pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement **0,3** pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année)

Il convient aujourd'hui que la communauté fixe le tarif de la contre valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini. La communauté de l'Auxerrois a conclu avec Suez Eau France un contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'eau potable entré en vigueur le 1^{er} juillet 2023. Il appartiendra au délégataire de l'eau potable de facturer et d'encaisser auprès des usagers ces suppléments au prix du mètre cube d'eau vendu et de reverser à la communauté d'agglomération les sommes encaissées à ce titre dans le cadre du contrat et du mandat d'encaissement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

Décide :

- De fixer à 0,92€ /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025
- Que cette contre valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » est facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à la communauté d'agglomération, au titre de sa compétence pour le traitement des eaux usées, selon les modalités déterminées dans la convention du mandat d'encaissement.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-311

OBJET : Projet de zonages d'assainissement et eaux pluviales

Rapporteur : Pascal BARBERET

En 2020 les compétences concernant l'assainissement collectif et les eaux pluviales ont été transférées des communes à la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Avant cette date une partie des communes ne bénéficiaient pas de zonages d'assainissement et des eaux pluviales.

Ces zonages découlent de l'Article L2224-10 du code général des collectivités Territoriales. Il précise que les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement

Aussi, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement des propositions de zonage ont été établies pour l'ensemble du territoire communautaire en prenant en compte les principes qui suivent :

- Pour le zonage d'assainissement :
 - Mise en cohérence du zonage EU avec les documents d'urbanisme (Hors zones U et AU) et le réseau existant
 - Les parcelles non construites hors U & AU desservies par un réseau public d'assainissement relèveront du zonage d'assainissement non collectif
 - Les parcelles non desservies par le réseau public d'assainissement relèveront du zonage d'assainissement non collectif





communauté
de l'auxerrois

- Limiter les extensions du réseau d'eaux usées en cohérence avec la loi Zéro Artificialisation Nette
- Pour le zonage des eaux pluviales :
 - Evaluation du potentiel d'infiltration suivant une analyse multicritère (géologie du sol présence de site et sols pollués, les pentes, l'aléa retrait gonflement)
 - Définition d'un potentiel à l'échelle de la parcelle

Les dossiers de zonages sont constitués d'un règlement et de cartes présentés en annexe.

La commission environnement réunie le 05 décembre 2024 a émis un avis favorable au projet de zonage d'assainissement et des eaux pluviales.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De valider les documents relatifs au projet de zonages d'assainissement et des eaux pluviales de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois,
- D'autoriser Monsieur le Président à soumettre à enquête publique le dossier des zonages d'assainissement et des eaux pluviales ainsi élaborés,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires du dossier.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-312

OBJET : Dysfonctionnement du système d'assainissement de la commune de Saint-Bris-Le-Vineux – Mesures conservatoires

Rapporteur : Pascal BARBERET

Objet : Dysfonctionnement du système d'assainissement de la commune de Saint-Bris-Le-Vineux – Mesures conservatoires

Le système d'assainissement de Saint Bris le Vineux a fait l'objet de non-conformités en 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 suites aux vendanges. En conséquence, le Préfet de l'Yonne a émis deux arrêtés de mise en demeure.

L'arrêté préfectoral n°DDT-SEE-2021-0088 du 15 décembre 2021 a pour objectif :

- De contribuer à la non -dégradation de la qualité actuelle et à l'atteinte du bon état écologique du milieu récepteur,
- Le respect des prescriptions générales définies par l'arrêté ministériels du 21 juillet 2015,
- Le respect des prescriptions spécifiques définies par l'arrêté du 3 juillet 2013.

Il impose des travaux de réhabilitation du système d'assainissement à réaliser avant le 31 décembre 2024 suivant un programme défini (coût estimé en 2024 à 2 094 401 €HT). Celui -ci est en cours de réalisation et s'achèvera courant 2025 par la mise en séparatif du réseau d'assainissement du secteur Bougeilles.

Suite au dysfonctionnement majeur de la station de traitement des eaux usées lors des vendanges de 2023, qui a provoqué l'arrêt temporaire du traitement, l'arrêté préfectoral n°DDT-SEE-2024-0031 du 27 juin 2024 a été pris en parallèle de l'arrêté précédent. Il a un même objectif mais est axé spécifiquement sur la gestion des effluents viticoles. Il impose à la Communauté de l'auxerrois d'arrêter un plan d'action au plus tard le 31 décembre 2024.

L'origine de cette situation est due à :

- Un non-respect des conventions de rejet qui précisent notamment l'interdiction de rejet de matières solides, d'effluent acide ($6,5 < \text{pH}$ autorisé $< 8,5$), des eaux de lavage chargées en produits phytosanitaires, des bourbes, de lies, de marcs, de vin, de sous-produits de détartrage et de résidus de filtration,
- Une insuffisance de la capacité de traitement de la station d'épuration pour ce type de rejet. En effet, la commune de Saint Bris le Vineux a mis en service une station d'épuration pour une charge de pollution domestique de 1 200 Equivalents (EH), à laquelle s'ajoute une charge d'effluents viti-viticoles portant la capacité à 5 500 EH en période de vendanges. Or il a été constaté des apports jusqu'à 30 000 EH pendant les dernières vendanges. Dans ce contexte l'utilisation d'un bassin tampon est inefficace.

Dès la survenue du problème la Communauté de l'auxerrois a engagé des concertations auprès de la mairie de Saint-Bris-le-Vineux, les viticulteurs et leurs représentants, la chambre d'agriculture, les services de l'Etat et l'agence de l'eau.

A l'issue, face aux mises en demeure successives et à l'urgence de la situation, aux aspects techniques, économiques et réglementaires, la déconnexion des chais du réseau d'assainissement pour le rejet des effluents vini-viticoles apparaît comme la seule solution viable.





communauté
de l'auxerrois

Pour ce faire, la Chambre d'agriculture a engagé auprès des agriculteurs des démarches pour établir des diagnostics de chaque exploitation et proposer les aménagements les plus pertinents. Les solutions proposées pourront faire l'objet d'un accompagnement financier de l'Agence de l'eau.

La commission environnement réunie le 05 décembre 2024 a émis un avis favorable concernant les mesures conservatoires.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De résilier les conventions de déversement actuelles au plus tard le 31/12/2026 ce qui implique l'interdiction des rejets viti-vinicoles dans le réseau d'assainissement,
- D'accorder des autorisations exceptionnelles de déversement au réseau de collecte des eaux usées, en cas d'impossibilité technique majeure sous réserve de la capacité du système d'assainissement de collecter et traiter les flux de pollution correspondants ainsi que d'assurer la conformité de ce dernier aux prescriptions générales et spécifiques, tout en interdisant le rejet d'effluents viti-vinicoles vers le réseau d'eaux pluviales.
- De faciliter l'accompagnement par la chambre d'agriculture des exploitations volontaires dans la recherche de solutions techniques et de financements pour la déconnexion de leurs chais.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-313

OBJET : Litige TIZGHA/LUTSEN – Conclusion d'un protocole d'accord transactionnel

Rapporteur : Pascal BARBERET

Le 29 septembre 2015, Monsieur TIZGHA et Madame LUTSEN ont fait l'acquisition d'une maison d'habitation située n°15 Grande Rue – 89290 VINCELLES.

Le 6 mai 2022, les acquéreurs découvrent la présence d'une fosse septique rattachée à leur habitation, non signalée dans l'acte de vente et non déclarée par les vendeurs.

Il est au surplus constaté que l'habitation n'est pas raccordée au réseau collectif d'assainissement, contrairement aux mentions inscrites à l'acte de vente.

Cette erreur intervient également dans un certificat d'urbanisme délivré le 27 août 2015 par le Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable de Vincelles Vincelottes (SAEPVV), celui-ci indiquant que le bien en question serait bien raccordé au réseau d'assainissement.

Par une demande en date du 10 octobre 2022 portée à la Communauté de l'Auxerrois par leur conseil, Monsieur TIZGHA et Madame LUTSEN sollicitent d'être indemnisés par le paiement de la somme de 4 061,09€, correspondant à une opération de vidange de la fosse septique pour un montant de 203.50€ ainsi qu'un devis de travaux pour mise en conformité de l'installation sanitaire à hauteur de 3857.59€.

Aux vues de ces éléments, il est établi que la responsabilité des vendeurs de l'habitation est engagée, dès lors que ceux-ci aient fait part d'informations erronées s'agissant des installations d'assainissement.

Il est d'autre part fait état de la responsabilité du SAEPVV, pour lequel la Communauté de l'Auxerrois entend répondre.

Par échange de courriers, Monsieur TIZGHA, Madame LUTSEN et la Communauté de l'Auxerrois ont convenu du règlement de la somme de 2 030.55€ par cette dernière à titre d'indemnité, soit la moitié de la somme totale, l'autre moitié relevant de la responsabilité des vendeurs. Cette entente fera l'objet d'un protocole librement consenti.

Ce dernier est défini à l'article 2044 du Code Civil comme « Un contrat par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître ».

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le recours à la transaction et d'en valider son contenu.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :





communauté
de l'auxerrois

- D'approuver le protocole transactionnel conclu avec Monsieur TIZGHA et Madame LUTSEN,
- D'autoriser le Président à signer ledit protocole, ainsi que tous les actes nécessaires à la présente délibération,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.





communauté
de l'auxerrois

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Entre :

La Communauté de l'Auxerrois

Dûment représentée par son Président en exercice, habilité pour ce faire par délibération n°XXXXXXX
du conseil communautaire en date du 21 novembre 2024 (*Annexe n° 1*).
6bis Pl. du Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE

D'une part,

Et :

Monsieur TIZGHA et Madame LUTSEN

15 Grande Rue 89290 VINCELLES

D'autre part.

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

I.1.

Le 29 septembre 2015, Monsieur TIZGHA et Madame LUTSEN ont fait l'acquisition d'une maison d'habitation située n°15 Grande Rue – 89290 VINCELLES.

Le 6 mai 2022, les acquéreurs découvrent la présence d'une fosse septique rattachée à leur habitation, non signalée dans l'acte de vente et non déclarée par les vendeurs.

Il est au surplus constaté que l'habitation n'est pas raccordée au réseau collectif d'assainissement, contrairement aux mentions inscrites à l'acte de vente (*Annexe n°2*).

Cette erreur intervient également dans un certificat d'urbanisme délivré le 27 août 2015 par le Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable de Vincelles Vincelottes (SAEPAVV), celui-ci indiquant que le bien en question serait bien raccordé au réseau d'assainissement (*Annexe n°3*).

Par une demande portée par leur conseil en date du 10 octobre 2022 (*Annexe n°4*), Monsieur TIZGHA et Madame LUTSEN sollicitent d'être indemnisés par le paiement de la somme de 5 600,94 €, correspondant à une opération de vidange et de comblement de la fosse septique ainsi de les travaux pour mise en conformité de l'installation sanitaire.



I.2

Aux vues de ces éléments, il est établi que la responsabilité des vendeurs de l'habitation est engagée, dès lors que ceux-ci aient fait part d'informations erronées s'agissant des installations d'assainissement.

Il est d'autre part fait état de la responsabilité du SAEPVV, pour lequel la Communauté de l'Auxerrois entend répondre.

Par échange de courriers (*Annexe n°5*), Monsieur TIZGHA, Madame LUTSEN et la Communauté de l'Auxerrois ont convenu du règlement de la somme de 2 800,49 € par cette dernière à titre d'indemnité, soit la moitié de la somme totale, l'autre moitié relevant de la responsabilité des vendeurs.

Le présent protocole vise à formuler cette entente.



IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent protocole, dont les modalités sont décrites ci-après, a pour objet de régler le litige à naître entre la Communauté de l'Auxerrois, Monsieur TIZGHA et Madame LUTSEN.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'ensemble des concessions ci-après exposées forment un tout indivisible.

Monsieur TIZGHA et Madame LUTSEN s'engagent à :

- Renoncer à l'engagement de toute poursuite à l'encontre de la Communauté de l'Auxerrois pour les faits relatés en préambule de la présente convention.

Pour sa part la Communauté de l'Auxerrois s'engage à :

- Verser une indemnité de 2 030.55€ à Monsieur TIZGHA et Madame LUTSEN.

ARTICLE 3 : RENONCIATION À RECOURS

Sous réserve de la bonne exécution des présentes et à compter de la signature du présent protocole, les parties renoncent mutuellement à tout recours devant toute juridiction concernant le litige et ses conséquences nées ou à naître, objet de la transaction.

Le présent protocole met ainsi fin définitivement et irrévocablement au présent litige.

ARTICLE 4 : COMPÉTENCE DES SIGNATAIRES

Chaque partie certifie que les signataires du présent protocole disposent de la pleine capacité ou ont régulièrement reçu mandat pour transiger dans le cadre du règlement du litige, objet de l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 5 : EFFET DE LA TRANSACTION

Sous réserve de sa parfaite exécution par chacune des parties, le présent protocole emporte transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil et de l'article L.423-1 du code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article 2052 du code civil, le présent protocole a, entre les parties, force de chose jugée en dernier ressort et ne pourra, en outre, être attaqué pour cause d'erreur de droit ou de lésion.

Les parties déclarent enfin, chacune en ce qui la concerne, que leur consentement au présent accord est libre et traduit leur volonté éclairée.



ARTICLE 6 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent protocole entrera en vigueur à compter de la date de signature par le Président de la Communauté de l'Auxerrois, étant précisé que les deux exemplaires originaux auront au préalable été signés par Monsieur TIZGHA et Madame LUTSEN.

ARTICLE 7 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent protocole, le Tribunal Administratif de Dijon sera compétent.

Fait en deux exemplaires originaux.

Pour la Communauté de l'Auxerrois

Monsieur TIZGHA

Madame LUTSEN

Monsieur le Président

Le

Le

A

A

Signature (précédée de la mention manuscrite « *Lu et approuvé, bon pour transaction* »)

Signature (précédée de la mention manuscrite « *Lu et approuvé, bon pour transaction* »)

Annexes :

- 1) Délibération n°XXXX du conseil habilitant le Président à signer les transactions ;
- 2) Acte de vente habitation TIZGHA/LUTSEN ;
- 3) Consultation assainissement par le SAEPVV ;
- 4) Courrier en date du 10 octobre 2022 – Maître CHIMAY ;
- 5) Echanges de courriers entre les parties.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-314

OBJET : Pollution du réseau des eaux pluviales – Protocole transactionnel avec l'établissement Amplitude Auto

Rapporteur : Pascal BARBERET

La Communauté de l'Auxerrois a été informée par la société SUEZ d'une pollution aux hydrocarbures dans le réseau des eaux pluviales puis dans l'Yonne le 25 janvier 2024. L'établissement Amplitude Auto est à l'origine de cette pollution. En effet, il a été constaté qu'une cuve enterrée servant à la réception des huiles moteur usagées du garage a débordé et s'est déversée dans le réseau des eaux pluviales de l'Etablissement. De ce fait, le réseau public d'eaux pluviales a été pollué.

Un constat a été réalisé par un huissier de justice en date du 25 janvier 2024 (Annexe n°1).

La société SARP a immédiatement ballonné le réseau privé pour stopper la pollution, curé et nettoyé le réseau public des eaux pluviales limitant ainsi l'impact sur le milieu, l'Yonne. Elle a par ailleurs mis en place un barrage absorbant au niveau de l'Yonne pour stopper toute pollution.

Ces prestations, mandatées par la Communauté de l'Auxerrois ont un coût, détaillé comme suit :

Prestation	Montant TTC
Huissier de justice	360,00 €
Curage des réseaux	5 544,00 €
Evacuation et élimination des déchets	1 021,30 €
Total	6 925,30 €

Compte-tenu du préjudice, la Communauté de l'Auxerrois a réalisé une pré-plainte auprès de la Police Nationale le 26 janvier 2024.

Toutefois l'établissement Amplitude Auto a reconnu sa responsabilité dans ce sinistre dû à un manque dans l'entretien de ses ouvrages.





communauté
de l'auxerrois

De ce fait et afin de maintenir de bonnes relations entre les parties, celles-ci se sont rapprochées et ont finalement accepté de faire chacune des concessions réciproques en vue de mettre un terme définitif et amiable à leurs différends dans les conditions et les modalités faisant l'objet du protocole librement consenti ci-joint (annexe 2).

Ce protocole est défini à l'article 2044 du Code civil comme « un contrat par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître ». Dès lors, les parties ont convenu de définir de manière amiable et transactionnelle, le mode de règlement définitif du litige par le paiement des factures engagées par la collectivité pour traiter la pollution.

L'établissement Amplitude Auto s'engage à régler la totalité des factures précitées à la communauté de l'Auxerrois, soit un montant total de 6 925.30 €TTC.

En contrepartie, la Communauté de l'Auxerrois engage à retirer sa pré-plainte du 26 janvier 2024.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver le recours à la transaction et d'en valider son contenu.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le protocole transactionnel conclu avec la Société Amplitude Auto,
- D'autoriser le Président à signer ledit protocole et tous les actes nécessaires à la présente délibération, - De dire qu'un titre de recette d'un montant de 6 925.30 € sera transmis à l'établissement





communauté
de l'auxerrois

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Entre :

La Communauté de l'Auxerrois

Dûment représentée par son Président en exercice, habilité pour ce faire par délibération n°XX du conseil communautaire en date du 21 novembre 2024 (*Annexe n°1*).

6bis Pl. du Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE

D'une part

Et :

L'établissement Amplitude Auto

Dûment représentée par Monsieur Fabien LONCHAMPT, Directeur de l'établissement Amplitude Auto
60 Avenue Haussmann, 89 000 AUXERRE.

D'autre part

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

La Communauté de l'Auxerrois a été informée par la SUEZ d'une pollution aux hydrocarbures dans le réseau des eaux pluviales puis dans l'Yonne .

L'établissement Amplitude Auto est à l'origine de cette pollution. En effet, il a été constaté qu'une cuve enterrée servant à la réception des huiles moteur usagées du garage a débordé, entraînant de fait la pollution du réseau.

Un constat a été réalisé par un huissier de justice en date du 25 janvier 2024 (*Annexe n°2*).

Suite à la réalisation dudit constat, plusieurs devis ont été réalisés afin de procéder à la dépollution.

Compte-tenu du préjudice, la Communauté de l'Auxerrois a réalisé une pré-plainte auprès de la Police Nationale le 26 janvier 2024.

Toutefois l'établissement Amplitude Auto a reconnu sa responsabilité dans ce sinistre dû à un manque dans l'entretien de ses ouvrages.



De ce fait et afin de maintenir de bonnes relations entre les parties, celles-ci se sont rapprochées et ont finalement accepté de faire chacune des concessions réciproques en vue de mettre un terme définitif et amiable à leurs différends dans les conditions et les modalités faisant l'objet du présent protocole librement consenti.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent protocole, dont les modalités sont décrites ci-après, a pour objet de régler le litige à naître entre la Communauté de l'Auxerrois et l'établissement Amplitude Auto.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'ensemble des concessions ci-après exposé forme un tout indivisible.

L'établissement Amplitude Auto s'engage à :

- Régler la facture d'un montant de 6 925,30 € comprenant les frais d'huissier de justice à hauteur de 360 euros TTC ; le curage des réseaux à hauteur de 5 544€ TTC, ainsi que l'évacuation et l'élimination des déchets à hauteur de 1 021,30 € TTC.

Pour sa part la Communauté de l'Auxerrois s'engage à :

- Retirer le dépôt de plainte réalisé en janvier 2024.

ARTICLE 3 : RENONCIATION À RECOURS

Sous réserve de la bonne exécution des présentes et à compter de la signature du présent protocole, les parties renoncent mutuellement à tous recours devant toute juridiction concernant le litige et ses conséquences nées ou à naître, objet de la transaction.

Le présent protocole met ainsi fin définitivement et irrévocablement au présent litige.

ARTICLE 4 : COMPÉTENCE DES SIGNATAIRES

Chaque partie certifie que les signataires du présent protocole disposent de la pleine capacité ou ont régulièrement reçu mandat pour transiger dans le cadre du règlement du litige, objet de l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 5 : EFFET DE LA TRANSACTION

Sous réserve de sa parfaite exécution par chacune des parties, le présent protocole emporte transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil et de l'article L.423-1 du code des relations entre le public et l'administration.



En application de l'article 2052 du code civil, la présente a, entre les parties, force de chose jugée en dernier ressort et ne pourra, en outre, être attaquée pour cause d'erreur de droit ou de lésion.

Les parties déclarent enfin, chacune en ce qui la concerne, que leur consentement au présent accord est libre et traduit leur volonté éclairée.

ARTICLE 6 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent protocole entrera en vigueur à compter de la date de signature par le Président de la Communauté de l'Auxerrois, étant précisé que les deux exemplaires originaux auront au préalable été signés par Monsieur Fabien LONCHAMPT, Directeur de l'établissement Amplitude Auto.

ARTICLE 7 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent protocole, le Tribunal Administratif de Dijon sera compétent.

Fait en deux exemplaires originaux.

Pour la Communauté de l'Auxerrois

Pour L'établissement Amplitude Auto

Monsieur le Président

Monsieur le Directeur de l'établissement
Amplitude Auto

Le

Le

A

A

Signature (précédée de la mention manuscrite « *Lu et
approuvé, bon pour transaction* »)

Signature (précédée de la mention manuscrite
« *Lu et approuvé, bon pour transaction* »)

Annexes :

- 1) Délibération n°X du conseil Communautaire du 21 novembre 2024 habilitant le Président à signer ce protocole ;
- 2) Le constat réalisé par un huissier de justice en date du 25 janvier 2024.



SCP
Eric TEBOUL
Huissier de Justice
2 Rue Faidherbe
BP 196
89003 Auxerre Cedex
☎ : 0386469634
☎ : 0386465699
✉ : eric.teboul@huissier-justice.fr
Site web : <http://www.huissier-teboul-89-auxerre.com>
CDC
IBAN FR 34 40031 00001 0000177543F 95

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

Références Etude :
33122

- 1^{ère} EXPEDITION -

LE VINGT-CINQ JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE

A LA REQUETE DE :

LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS, Siret n° 20006711400146, dont le siège social est 6 Bis Place Maréchal Leclerc à (89000) AUXERRE représentée par Madame DUPRE Françoise, Service Eau et Assainissement

LAQUELLE M'A EXPOSE :

Qu'elle vient d'être informée par la SAUR d'une pollution aux hydrocarbures dans le réseau des eaux pluviales de la ville d'Auxerre qui se répand dans l'Yonne.

Que l'origine proviendrait du garage à l'enseigne FORD situé à l'angle de l'Avenue Haussmann et de la Rue Gustave Eiffel.

Qu'elle me demande, pour la sauvegarde des droits de la Communauté de l'Auxerrois, de procéder à toutes constatations utiles.

Déférant à cette demande,

Je, Eric TEBOUL, Huissier de Justice associé de la SCP Eric TEBOUL, Huissier de Justice, 2 Rue Faidherbe - BP 196 à (89003) AUXERRE Cedex, titulaire de l'Office, soussigné,



Me suis transporté ce jour à 18 h 10, Rue Gustave Eiffel à AUXERRE (89000).

Là étant, en présence de :

- Madame DUPRE Françoise,
- Monsieur ALBESSARD Bruno de la Communauté de l'Auxerrois,
- Monsieur STAUB Mickaël, Responsable agence Suez Auxerre,

J'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate la présence d'un regard ouvert situé à peu près dans l'axe du grillage où se trouve le garage à l'enseigne FORD (**photographie 1**).

Dans ce regard, qui est ouvert, je constate, au fond de celui-ci, la présence d'une canalisation orientée en direction de ce garage d'où s'écoule une matière visqueuse noire (**photographies 2, 3 et 4**).

Nous nous sommes ensuite transportés au niveau du garage à l'enseigne FORD PLANETE AUTO où, après avoir décliné mes nom et qualité et l'objet de ma mission, j'ai rencontré :

- Monsieur BALIVET Didier, Chef d'Atelier de la société EST AUTOMOBILES
- et Monsieur POUGEOLLES Teddy, Responsable après-ventes de la société EST AUTOMOBILES.

Ceux-ci m'ont autorisé à me rendre d'abord au niveau d'un regard situé juste de l'autre côté du grillage le long de la Rue Gustave Eiffel.

Dans celui-ci je constate l'arrivée de deux canalisations provenant de ce terrain, l'une du côté droit et l'autre longeant le grillage de séparation avec la propriété voisine. Une troisième canalisation permet l'évacuation en direction de la Rue Gustave Eiffel.

Dans ce regard je constate la présence d'un écoulement d'une matière visqueuse noirâtre identique à celle vue dans le regard de la Rue Gustave Eiffel.

(photographies 5 à 8)



Ce regard se situe dans l'axe de plusieurs autres regards longeant le grillage en limite avec le terrain voisin **(photographie 9)**.

Nous nous sommes ensuite transportés dans le prolongement de ces regards à l'arrière du garage.

Je constate dans le sol la présence d'un regard. Monsieur BALIVET Didier me précise qu'à cet endroit se trouve une cuve enterrée servant à la réception des huiles moteur usagées du garage.

Je constate la présence d'huile usagée, visqueuse, noire qui déborde de cette cuve enterrée.

(photographies 10 et 11)

Ma mission étant terminée je me suis alors retiré et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur trois feuilles et 11 photographies sur six feuilles, pour servir et valoir ce que de droit dont le coût est mentionné sur l'original du présent procès-verbal de constat conservé au rang de l'office.



Eric TEBOUL





Photo n° 01



Photo n° 02





Photo n° 03



Photo n° 04





Photo n° 05



Photo n° 06





Photo n° 07



Photo n° 08

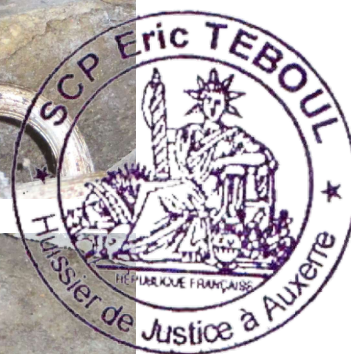




Photo n° 09



Photo n° 10

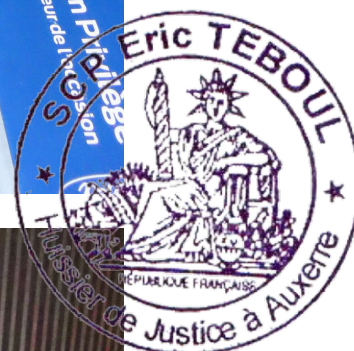




Photo n° 11





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-315

OBJET : Convention de veille foncière avec la SAFER - Avenant n°6

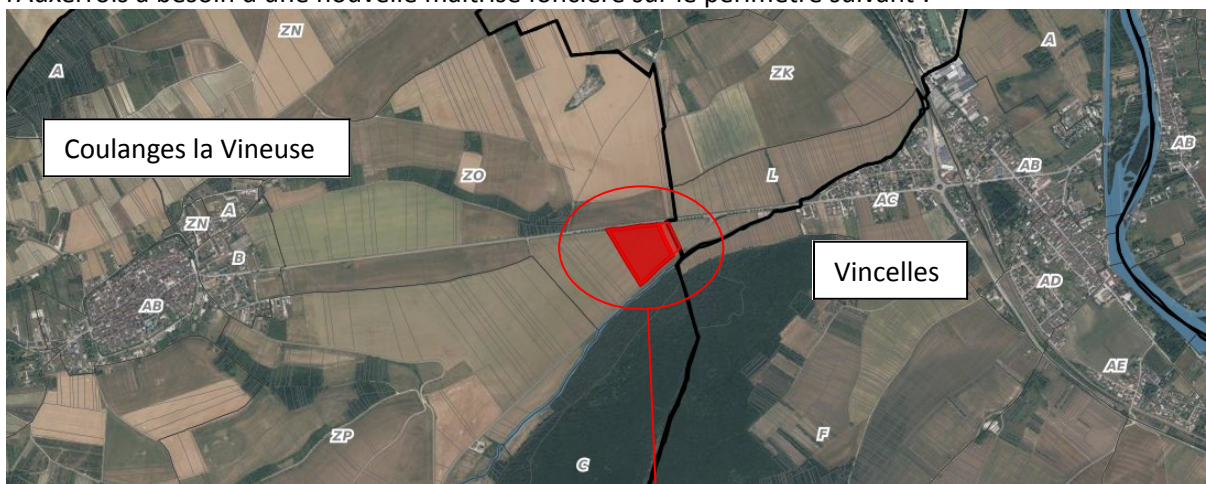
Rapporteur : Christophe BONNEFOND

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a signé une convention cadre le 30 juin 2013 avec la SAFER, permettant de lui confier les négociations des transactions immobilières.

Par délibérations en date du 29/09/2022, du 28/09/2023 et du 27/06/2024, la Communauté de l'Auxerrois a signé les avenants 2, 3, 4 et 5 pour intégrer des périmètres complémentaires de maîtrise foncière.

La CA envisage l'implantation d'une station d'épuration intercommunale au Sud de l'Auxerrois du fait de la vétusté des stations d'épurations d'Escolives St Camille/Jussy et de Vincelles/Vincelottes, du vieillissement de celle de Coulanges la Vineuse, et de l'absence de réseau d'assainissement à Bailly.

Afin de permettre la réalisation de la station d'épuration intercommunale Sud, la Communauté de l'Auxerrois a besoin d'une nouvelle maîtrise foncière sur le périmètre suivant :





communauté
de l'auxerrois



En effet, cette nouvelle station d'une capacité de 6000 Equivalents habitants permettra une maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement et de respecter les évolutions réglementaires. Cet avenant va permettre à la CA de confier à la SAFER ma réalisation d'une étude de mobilité foncière sur le périmètre présenté ci-dessus. Celle-ci aura vocation à mieux connaître le contexte foncier et surtout, mieux connaître les attentes des propriétés et exploitations agricoles présentes. Il y a donc lieu de mettre en compatibilité la convention cadre pour prendre en compte l'évolution des besoins de maîtrise foncière.

L'étude de mobilité foncière correspondant au périmètre défini se porte à 1 746€ TTC
Il est donc proposé de signer l'avenant n°6, joint en annexe.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De confier à la SAFER les études de mobilité foncière sur le périmètre indiqué,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°6 ; ainsi que toute modification ultérieure, dès lors qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la convention,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir permettant la mise en œuvre de la présente délibération,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année au cours de laquelle se réalisera l'opération d'acquisition.



AVENANT à la Convention cadre signée le 30/06/2003

entre la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois
et la Safer Bourgogne Franche-Comté

OBJET DU PRESENT AVENANT :

Le présent avenant est rédigé afin de mettre en compatibilité la convention cadre avec les évolutions des besoins de maîtrise foncière pour le projet de station d'épuration intercommunale Sud.

Complément de l'ARTICLE 2 : Modalités et limites d'intervention

Un mandat de négociation des transactions immobilières est confié par la Collectivité à la Safer et il porte sur les parcelles situées sur les périmètres suivants sur le territoire de la commune de Coulanges la Vineuse ; l'unité foncière est composée de 2 parcelles cadastrées ZO 291 et 293.



Nouvelle mission confiée à la Safer : Etude de mobilité foncière

La réalisation d'une étude de mobilité foncière est confiée à la Safer sur le périmètre présenté ci-dessus. Celle-ci aura vocation à mieux connaître le contexte foncier et surtout, mieux connaître les attentes des propriétés et exploitations agricoles présentes.

- A. Etude du contexte foncier
- Analyse de la base de données foncières
 - Cartographie des propriétaires identifiés et de leurs propriétés sur l'ensemble des communes du périmètre de travail.
- B. Prise de contact avec tous les propriétaires et exploitants concernés pour :
- présenter le projet sur la base des éléments fournis par la collectivité ;
 - repérer les contraintes liées à l'implantation des projets et analyser les préjudices encourus pour l'environnement agricole ;



- recueillir les avis sur le projet et les souhaits (compensations foncières, indemnisations, échanges...).

Ce premier contact permet d'établir les bases concrètes d'une négociation dans un cadre amiable préférentiellement.

En amont de la réalisation de cette enquête foncière, des échanges devront intervenir entre la collectivité et la Safer pour bien préparer les entretiens et mieux définir les contours du projet à présenter aux propriétaires et exploitants agricoles.

En conclusion, un rapport sera transmis à la collectivité. La réception du rapport par la collectivité devra intervenir au plus tard dans un délai de 3 mois après signature du présent avenant.

Les frais en cours pour cette mission sont pris en charge par la Collectivité pour un montant forfaitaire de 1 455 € HT (+ TVA) payable sur présentation d'une facture établie après remise du rapport.

La prestation se décompose comme suit :

Contenu	Valeur unitaire	Nombre	Soit un total en Euros
Travail préparatoire, visite de terrain, identification des exploitants agricoles concernés, veille foncière	750 € HT / journée	0.5	375
Rencontres exploitants	210 € HT	1*	210
Enquêtes propriétaires	60 € HT	2*	120
Analyse des entretiens, suivi Analyse des stocks fonciers Réalisation de supports cartographiques Bilan et rédaction du rapport	750 € HT / journée	1	750
	TOTAL HT		1 455 €
	TOTAL TTC (TVA à 20 %)		1 746 €

* chiffres issu d'une analyse sommaire du périmètre, donnés à titre indicatif pour dimensionner la mission de la SAFER

Les modalités de rémunération de la Safer dans le cadre des négociations foncières restent celles de la convention cadre.

Les autres articles de la convention non expressément modifiés demeurent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux

A SAINT-APOLLINAIRE

Le

Pour la SAFER

Philippe de SEGONZAC

Directeur Général Délégué

A

Le

Pour la Collectivité

Crescent MARAULT

Président





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-316

OBJET : Conservation de musique et danse - Adoption du procès-verbal de transfert

Rapporteur : Crescent MARAULT

L'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2024/533 en date du 07 mai 2024 a porté modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. La Communauté de l'Auxerrois a modifié son intérêt communautaire par une délibération n°2023-259 en date du 21 décembre 2023. De sorte que, la Communauté de l'Auxerrois est compétente en matière de « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

Le Conservatoire de Musique et Danse à rayonnement départemental de la Ville d'Auxerre sera à compter du 1^{er} janvier 2024 intégré comme équipements culturels d'intérêt communautaire.

Dès lors, le transfert de ladite compétence entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, et ce conformément aux articles L.1321-2 et les articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En outre, cette mise à disposition de plein droit des biens meubles utilisés entre la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre doit être constatée par un procès-verbal contradictoire selon les termes du second alinéa de l'article L.1321-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal de mise à disposition des biens annexé à la présente délibération précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter les termes de ce procès-verbal ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens au terme du transfert du Conservatoire de la Ville d'Auxerre à la Communauté de l'Auxerrois.



Procès-verbal de transfert du Conservatoire Musique et Danse

Entre les soussignés

La Communauté de l'Auxerrois dont le siège est fixé au 6bis, place du Maréchal Leclerc à Auxerre identifiée sous le numéro SIREN 248900532, Représentée par son Vice-Président Monsieur Francis HEURLEY, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil communautaire en date du XX/XX/XXXX

d'une part

et

La Ville d'Auxerre, dont le siège est fixé au 14, Place de l'Hôtel de Ville à Auxerre sous le numéro SIREN 218900249, Représentée par son maire Monsieur Crescent MARAULT, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil municipal en date du XX/XX/XXXX

d'autre part,

PREAMBULE :

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2024/533, portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 07 mai 2024 ;

Vu la délibération n°2023-259 en date du 21 décembre 2023 portant modification de la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de l'Auxerrois.

Considérant, la compétence facultative de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en matière de « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

Considérant, l'intégration du conservatoire à rayonnement départemental de la Ville d'Auxerre à la Communauté de l'Auxerre au 1^{er} janvier 2025 comme équipements culturels d'intérêt communautaire.

Considérant qu'en application de l'article L.5211-5-III du code général des collectivités territoriales, « le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5 du Code





communauté
de l'auxerrois

AUXERRE

Général des Collectivités Territoriales » ;

Considérant que l'article L.1321-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence » ;

Considérant que cette mise à disposition, conformément au second alinéa de l'article L.1321-1 du Code général des collectivités territoriales, est constatée par un procès-verbal contradictoire, entre la Ville d'Auxerre et la Communauté de l'Auxerrois ;

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de l'intégration du Conservatoire de Musique et Danse à rayonnement départemental, issues des délibérations et arrêtés visés ci-dessus, la Communauté de l'Auxerrois se substituera de plein droit, à la date du transfert soit au 1^{er} janvier 2025 à la Ville d'Auxerre.

La mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert constitue le régime de droit commun applicable au transfert.

En application de l'article L.1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le présent procès-verbal est conclu entre la Ville d'Auxerre et la Communauté de l'Auxerrois afin de préciser la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

ARTICLE 1^{ER} - OBJET

La Ville d'Auxerre met à la disposition de la Communauté de l'Auxerrois à compter du 1^{er} janvier 2025 les biens et équipements décrits à l'article 3, ainsi que les droits et obligations qui leur sont attachés.

ARTICLE 2 – MODALITES DE MISE A DISPOSITION

Conformément à l'article L1321-2 du CGCT, la remise des biens à lieu à titre gratuit.

Ce transfert ne constitue pas un transfert en pleine propriété, mais simplement la transmission des droits et obligations du propriétaire. Dans le cadre de la mise à disposition, seul le droit d'aliéner ne peut pas être transmis à la Communauté de l'auxerrois.

La Communauté de l'auxerrois bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.



La Communauté de l'auxerrois bénéficiaire peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation, ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien et l'affectation des biens.

ARTICLE 3 – CONSISTANCE, ETAT GENERAL ET SITUATION JURIDIQUE DES BIENS

1- Les contrats en cours et subventions au 31 décembre 2024

A/ Les travaux intérieurs du Conservatoire au 31 décembre 2024 et leurs subventions

La liste des contrats relatifs aux travaux intérieurs du Conservatoire et leurs subventions est établie dans l'annexe 2. La Ville d'Auxerre alors maître d'ouvrage de ces travaux continuera de prendre en charge les dépenses afférentes aux contrats cités dans l'annexe et ce même après la date du transfert, le 1^{er} janvier 2025.

Toutes les subventions reprises dans l'annexe 2 relatives aux travaux intérieurs du Conservatoire continueront d'être perçues par la Ville d'Auxerre et ce même après le 1^{er} janvier 2025 date du transfert.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2025 le Conservatoire à rayonnement départemental de musique et danse est mis à disposition à la Communauté de l'Auxerrois.

B/ Les travaux extérieurs du Conservatoire au 31 décembre 2024 et leurs subventions

La liste des contrats relatifs aux travaux extérieurs du Conservatoire et leurs subventions est établie dans l'annexe 3. La Communauté de l'Auxerrois est subrogée à la Ville d'Auxerre dans l'exécution des contrats en cours afférents au Conservatoire de musique et danse et ceci depuis le 1^{er} janvier 2025.

L'aménagement des abords du Conservatoire fait l'objet d'une répartition entre la Ville d'Auxerre et la Communauté de l'Auxerrois établie à l'annexe.

Les subventions attribuées font également l'objet d'une répartition entre les deux collectivités selon l'annexe jointe. Les subventions sollicitées et non attribuées seront réparties en fonction de la dépense éligible retenue et selon la nature des travaux en domaine privé de la Communauté de l'auxerrois et domaine public de la Ville d'Auxerre.

A compter du 1^{er} janvier 2025, les abords du domaine privé du conservatoire seront mis à disposition de la Communauté de l'Auxerrois.

C/ Les contrats de fonctionnement et emprunts au 31 décembre 2024

La Communauté de l'Auxerrois est subrogée à la Ville d'Auxerre dans l'exécution des contrats en cours afférents au Conservatoire de musique et danse et ceci depuis le 1^{er} janvier 2025. La substitution vaut pour tous contrats, notamment ceux concernant des emprunts, des marchés publics, des délégations





communauté
de l'auxerrois

AUXERRE

de service public, des contrats d'assurance ou de location, d'assurances etc. et ceci depuis le 1er janvier 2025, date du transfert de la compétence.

La liste des contrats en cours est établie en annexe 1, ainsi que la liste des emprunts établie en annexe 6.

D/ Les contrats portant sur les équipements mobiliers au 31 décembre 2024 et leurs subventions

La liste des contrats relatifs à l'acquisition des biens mobiliers du Conservatoire et leurs subventions est établie dans l'annexe 4. La Ville d'Auxerre alors maître d'ouvrage de ces acquisitions continuera de prendre en charge les dépenses afférentes aux contrats cités dans l'annexe et ce même après la date du transfert, le 1er janvier 2025.

A compter du 1^{er} janvier 2025, tous les équipements mobiliers du Conservatoire seront mis à disposition de la Communauté de l'Auxerrois.

2- Les biens et équipements

La Ville d'Auxerre met à disposition de la Communauté de l'Auxerrois, les biens déjà en sa possession et indispensables à la gestion du Conservatoire de Musique et Danse.

Cela concerne :

- Le matériel informatique ;
- Les logiciels informatiques ;
- Le parc instrumental et instrumentarium eveil ;
- Le parc matériel audiovisuel ;
- Les livres et CD ;
- Le parc matériel scénique ;
- Les équipements scéniques et audiovisuel de l'auditorium du conservatoire ;
- Le parc mobilier.

La liste et la description des biens est établi en annexe 3.

ARTICLE 4 – ETAT DES BIENS MIS A DISPOSITION

Les équipements sont mis à disposition de la Communauté de l'Auxerrois en l'état où ils se trouvent au jour de la mise à disposition des biens.

L'état des biens est annexé au présent procès-verbal.

à disposition à l'article 2 et agit en justice en lieu et place de la Commune de Coulanges-la-Vineuse.

ARTICLE 5 - DUREE

La mise à disposition prend effet au 1^{er} juillet 2024 et prend fin dans les cas suivants :





communauté
de l'auxerrois

AUXERRE

- lors de la désaffectation des biens à la compétence conformément à l'article L. 1321-3 du Code générale des collectivités territoriales ;
- lors de la restitution de la compétence à la Ville d'Auxerre ;
- du retrait de la commune dans la communauté selon l'article L. 5211-19 du Code général des collectivités territoriales ;
- la dissolution de la communauté dans les conditions de l'article L. 5211-26 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 6 - MODIFICATION

Toute modification des clauses du présent procès-verbal fera l'objet d'un avenant établi contradictoirement entre la Ville d'Auxerre et la Communauté de l'auxerrois.

ARTICLE 7 - LITIGES

Toutes contestations ou litiges pouvant survenir seront soumis au Tribunal administratif de Dijon.

Les parties s'engagent à chercher à résoudre amiablement le litige avant toute saisine juridictionnelle.

Fait à _____, le

La Ville d'Auxerre,

(cachet et signature)

La Communauté de l'Auxerrois

(cachet et signature)



ANNEXE 1 : LISTE DES CONTRATS DE FONCTIONNEMENT EN COURS AU 31/12/2024

CONTRATS DE FONCTIONNEMENT			
Intitulé	Détail	Adresse de livraison	Durée
Contrat d'assurance Dommages aux biens – Conservatoire musique et danse n°C2023-4345	Contrat d'assurance avec la SMACL	6 rue de l'île aux plaisirs – 89 000 Auxerre	Jusqu'en 2026
Contrat d'assurance Dommages aux biens – Conservatoire musique et danse logement de gardien n°C2023-4345	Contrat d'assurance avec la SMACL	14 avenue Gambetta Saint Gervais – 89000 Auxerre	Jusqu'en 2026
Marché Public Global de Performance des Installations Thermiques des Bâtiments Communaux de la Ville d'Auxerre n°1860020	Contrat avec la société DALKIA		Jusqu'en 2026
Marché n°21VA36 des vérifications réglementaires des installations électriques	Marché avec la société CULT CONSERVATO		
Marché des vérifications réglementaires des ascenseurs, monte-charges, tables élévatrices et élévateurs de personnes	Marché avec la société CULT CONSERVATO		
Marché n°22VA24 systèmes anti-intrusion / lot 1 - télésurveillance	Marché avec la société CULT CONSERVATO		
Marché 22VA24 systèmes anti-intrusion / lot 3 - maintenance préventive	Marché avec la société CULT CONSERVATO		
Marché 22VA24 systèmes anti-intrusion / lot 3 - télémaintenance	Marché avec la société CULT CONSERVATO		
Contrat d'eau avec la Société Suez	Contrat d'eau avec la société SUEZ		



ANNEXE 2 : LISTE DES CONTRATS ET SUBVENTIONS CONCERNANT LES TRAVAUX INTERIEURS EN COURS AU 31/12/2024

CONTRATS INVESTISSEMENT TRAVAUX INTERIEURS				
Intitulé	Détails	Total des prestations € HT	Montant total payé par la Ville d'Auxerre € HT	Montant restant à payer par la Ville d'Auxerre € HT
Lot 1	Désamiantage /Démol	361 968,00 €	353 302,80 €	8 665,20 €
Lot 2	VRD	76 571,48 €	28 722,72 €	47 848,76 €
Lot 3	Gros œuvre	1 541 551,89 €	1 525 727,78 €	15 824,11 €
Lot 4	Charpente bois / façade	525 710,53 €	522 697,98 €	3 012,55 €
Lot 5	Etanchéité	86 689,31 €	40 907,90 €	45 781,40 €
Lot 6	Menuiserie Alum	568 460,74 €	512 762,63 €	55 698,11 €
Lot 7	Menuiserie Bois	1 060 432,20 €	859 888,44 €	200 543,76 €
Lot 8	Peinture/ Sols souples	1 009 765,35 €	947 820,37 €	61 944,98 €
Lot 9	Carrelage	78 684,00 €	76 609,75 €	2 074,25 €
Lot 10	Ascenseur	55 200,00 €	46 920,00 €	8 280,00 €
Lot 11	Electricité	486 639,86 €	396 488,74 €	90 151,13 €
Lot 12	Plomberie CVC	1 175 423,66 €	1 045 511,34 €	129 912,32 €
Lot 13	Equipement audio	112 788,00 €	53 656,80 €	59 131,20 €
Lot 14	Echafaudage	83 664,00 €	68 700,00 €	14 964,00 €
	Prestations intellectuelles	696 810,00 €	619 300,66 €	77 509,34 €
	Prestations connexes	37 822,74 €	36 117,29 €	1 705,45 €
	TOTAL	7 958 181,77 €	7 135 135,21 €	823 046,57 €



SUBVENTIONS NON TOTALEMENT ENCAISSEES POUR LES TRAVAUX INTERIEURS DU CONSERVATOIRE AU 31/12/2024		
Intitulé	Financeurs	Montant Total € HT
VA_Conservatoire de musique à rayonnement départemental_Pôle musique et danse de l'Auxerrois	Conseil Départemental 89	400 000
VA_Conservatoire de musique à rayonnement départemental_Pôle musique et danse de l'Auxerrois	Communauté de l'Auxerrois	400 000
VA_Conservatoire de musique à rayonnement départemental_Pôle musique et danse de l'Auxerrois	Communauté de l'Auxerrois	500 000
VA_Conservatoire de musique à rayonnement départemental_Pôle musique et danse de l'Auxerrois Auditorium en bois	Région Bourgogne Franche-Comté	144 641
VA_Conservatoire de musique à rayonnement départemental_Pôle musique et danse de l'Auxerrois – phase 3 (2024)	Etat	658 154
VA_Conservatoire de musique à rayonnement départemental_Pôle musique et danse de l'Auxerrois Rénovation en bois	Région Bourgogne Franche-Comté	200 000
VA_Conservatoire de musique à rayonnement départemental_Pôle musique et danse de l'Auxerrois Rénovation du bâtiment	Région Bourgogne Franche-Comté	400 000



ANNEXE 3 : LISTE DES CONTRATS ET SUBVENTIONS CONCERNANT LES TRAVAUX EXTERIEURS EN COURS AU 31/12/2024

CONTRAT INVESTISSEMENT TRAVAUX EXTERIEURS				
Intitulé	Détail	Domaine Privé de la Communauté de l'Auxerrois – Montant HT	Domaine public de la Ville d'Auxerre – Montant HT	Total € HT
Lot n°1 - Voirie Réseaux Divers - Mobilier - Signalisation	Marché n°24VA03	585 498,22 €	613 329,02 €	1 198 827,24 €
Lot n°2 - Maçonnerie - Ravalement	Marché n°24VA03	161 620,96 €		161 620,96 €
Lot n°3 - Métallerie-Ferronnerie-Peinture	Marché n°24VA03	55 374,32 €		55 374,32 €
Lot n°4 - Ponton sur l'Yonne	Marché n°24VA03		198 718,00 €	198 718,00 €
Lot n°5 - Espaces verts	Marché n°24VA03	76 148,71 €	42 014,03 €	118 162,74 €
Hors marché - Eclairage et mobilier électrique	Marché n°24VA03	29 365,14 €	82 170,28 €	111 535,42 €

SUBVENTIONS DES ABORDS DU CONSERVATOIRE				
Intitulé	Détail	Communauté de l'Auxerrois € HT	Ville d'Auxerre € HT	Montant Total € HT
FOND VERT	Répartition en fonction de la dépense éligible retenue	81 452,00 €	81 452,00 €	162 904,00 €
La Région Bourgogne Franche-Comté	Répartition en fonction de la dépense éligible retenue	181 655,47 €	147 546,53 €	329 202,00 €



ANNEXE 4 : LISTE DES CONTRATS ET SUBVENTIONS CONCERNANT LES MOBILIERS AU 31/12/2024

CONTRAT ACQUISITION DE MATERIELS		
Intitulé	Détail	Montant Total € HT
Marché 24VA03 - Lot n°1 Equipement scénique et audiovisuel de l'auditorium	<p>1 gril scénique rectangulaire autoporté (scène de 88 m²) devant recevoir accroche de projecteurs et la diffusion son en façade avec 2 barres transversales sur le gril</p> <p>= système de diffusion façade</p> <p>= 1 table de mixage son numérique 48 entrées + flight case</p> <p>= 1 tablette tactile de mixage</p> <p>= 1 table lumières + flight case</p> <p>= 4 retours de scène</p> <p>= 1 couple stéréophonique de micro omnidirectionnel</p> <p>= 1 enregistreur numérique audio</p> <p>= 1 caméra fixe de captation large (PTZ)</p> <p>= 1 vidéo projecteur adapté à la taille de l'auditorium</p> <p>= 1 mixer vidéo</p> <p>= 4 projecteurs LED type Fresnel</p> <p>= 2 projecteurs découpe</p> <p>= 4 projecteurs type Par</p> <p>= toutes les câbleries nécessaires</p>	116 647



Marché 24VA03 - Lot n°2 Equipement mobilier	<p>1 réfrigérateur</p> <p>= 4 banquettes 4 places accueil public</p> <p>= mobilier adapté de la salle d'éveil musical</p> <p>= mobilier 4 vestiaires danse</p>	7 434,09
Marché 24VA03 - Lot n°3 Studios de danse	= achat, livraison et pose "collé soudé" de tapis de danse dans 2 studios de danse (env. 240m²)	18 778,80
Marché 24VA03 - Lot n°4 Matériel informatique	<p>Installation WIFI dans le bâtiment et la régie de l'auditorium</p> <p>6 vidéoprojecteurs (salle de cours musique) avec écran, fixation plafond, connections sans fils type ScreenBeam/Clickshare</p> <p>6 ordinateurs portables avec sacoche, dock, écran supp, câble antivol</p> <p>4 stations MAO (informatique musicale) équipées d'UC, clavier maitre et 4 licences Cubase Pro 13 ESD</p> <p>Ecran d'affichage numérique</p>	46 500€
Marché 24VA03 – Lot n°5 Matériel HIFI	Chaines HIFI et équipements diffusion audio dans les nouvelles salles de cours de musique (6), de danse (3) et d'éveil musical (1).	7 400€



ANNEXE 5 : INVENTAIRE AU 31/12/2024

Site	Machine/Numéro interne	Numéro interne	Modèle	S/N	Montant € TCC
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Copieur		Kyocera Taskalfa 3010i	Etage 1	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Copieur		Kyocera Taskalfa 3010i	Etage 2	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	ca2019-pc7402.mairie.ad	7402	OptiPlex 5260 AIO	CHZRSY2	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Ecran		Ecran IiyAMA 27 pouces XUB2792HSU-B1	.1172014213095	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Imprimante MFP		HP Colorlaserjet CM1312MFP	CND89CD8NO	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	va2020-po8024.mairie.ad	8024	HP ProBook 455 G7	5CD052M1ZC	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Ecran	8131	EcranAOC 27 pouces	ASFP19A001240	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Ecran	6439	Ecran Philipps 24 pouces	AU4A1417000003	



CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Imprimante MFP	6619	HP Colorlaserjet CM1312MFP	CND89CD8N3	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Dock		HP USB-C Dock G5	5CG039Z2V6	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	va2019-pc7714.mairie.ad	7714	ThinkCentre M820z	PC1CY58Q	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Ecran		Ecran Iiyama 19 pouces proLite B1980SD	11168G3300986	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	va2020-po7914.mairie.ad	7914	HP ProBook 455 G7	5CD052M1ZZ	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Ecran		Ecran Iiyama 27 pouces XUB2792HSU-B1	117201421294S	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Dock		HP USB-C Dock G5	5CG135W4SQ	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	ca2021-po8085.mairie.ad	8085	HP ProBook 450 G8 Notebook PC	5CD1444BSZ	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Ecran		Ecran Iiyama 27 pouces XUB2792HSU-B1	.1172014213003	



CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Dock		HP USB-C Dock G5	5CG206WF5T	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	ca2020-po6796.mairie.ad	6796	HP ProBook 455 G7	5CD042QJBQ	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Ecran		Ecran Iiyama 27 pouces XUB2792HSU-B1	.1172014213100	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Ecran		Iiyama 19 POUCES	.11016G1106486	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Dock		HP USB-C Dock G5	5CG149X7DC	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	ca2021-po8049.mairie.ad	8049	HP ProBook 450 G8 Notebook PC	5CD1444BVN	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Ecran		Ecran Iiyama 27 pouces XUB2792HSU-B1	.1172014213009	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Ecran		Iiyama 19 POUCES	2V8A1904001505	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Dock		HP USB-C Dock G5	5CG149XYBS	



CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Imprimante MFP	4929	HP Colorlaserjet CM1312MFP	CND89CD8MN	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	ca2021-po8050.mairie.ad	8050	HP ProBook 450 G8 Notebook PC	5CD1444BV1	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	st7262.mairie.ad	7262	Lenovo V330-15IKB	R90PWDRP	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Ordinateur portbale régie				
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Ecran		Samsung 24 Pouces	NV23H9XZAD2469E	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	va2018-pc7306.mairie.ad	7306	OptiPlex 5260 AIO	8GCS3T2	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	va2019-pc7682.mairie.ad	7682	ThinkCentre M820z	PC1CY58V	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	va2020-po8008.mairie.ad	8008	HP ProBook 455 G7	5CD052M20B	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Ecran		ECRAN AOC	ASFP19A001363	



CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Dock		HP USB-C Dock G5	5CG038V1P7	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	ST7344	7344	OptiPlex 5260 AIO	07HW8C	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Station Slim		DELL SLIM OPTIPLEX 7060	94RVNR2	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Station Slim		DELL SLIM OPTIPLEX 7060	94SSNR2	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Station Slim		DELL SLIM OPTIPLEX 7060	94SWNR2	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Station Slim		DELL SLIM OPTIPLEX 7060	94SPNR2	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	VA2019-PC7732	7732	ThinkCentre M8207	PC1CY5ZN	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Clavier Piano		Clavier Piano 61 MK3		
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Clavier Piano		Clavier Piano 61 MK3		



CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Clavier Piano		Clavier Piano 61 MK3		
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Clavier Piano		Clavier Piano 61 MK3		
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Clavier Piano		Clavier Piano 61 MK3		
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Clavier Piano		Clavier Piano 61 MK3		
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	FOCUSRITE		Interface Audio	F9TXQH96007B8	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Ecran		Ecran 24 pouces Dell U2417H	CN-05K9YD-WS200-87I-CPVL- A07	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Ecran		Ecran 24 pouces Dell U2417H	CN-05K9YD-WS200-87I-C6EL- A07	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Ecran		Ecran 24 pouces Dell U2417H	CN-05K9YD-WS200-87I-CKHL- A07	
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Ecran		Ecran 24 pouces Dell U2417H	CN-05K9YD-WS200-87I-CQYL- A07	



CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Video projecteur		Panasonic PT-F200		
Maison de la danse	CA2019-PC7484	7484	OptiPlex 5270 AIO	D4PXN42	
Maison de la danse	Imprimante		HP imprimante laser pro M454DW	VNC3300676	
Maison de la danse	CA2018-PC1030	1030			
Maison de la danse	EPCC-MDLD-366		HP pro Tour Win7	CZC2022PXY	
Maison de la danse	Ecran		HP	3CQ8442SCT	
Maison de la danse	VA2018-PC7366	7366			
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	9 bornes Ruckus R350				4 173,88 €
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	6 Scarlett 2i2 4eme génération (interface Audio USB)				1 134,72 €
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	4 Clavier Audio 61 MK3				584,35 €



CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	6 écrans ULMANN 3x65" / 1x75" / 2x86" avec installation				16 963,88 €
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	1 écran d'affichage avec logiciel MagicInfo et installation				2 000,50 €
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	Switchs				8 726,90 €
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	4 stations MAO				11 021,28 €

Nom du Logiciel	Détails	Montant €ttc
Logiciel CUBASE	4 licences Cubase Pro 13	1 340,26 €
Logiciel ABLETON	4 licences ABLETON	1 116,00 €
Logiciel I-muse	Maintenance + hébergement annuel	5 756,41 €
Logiciel I-muse	Marché / Investissement en 2018	24 150,52 €



PARC INSTRUMENTAL ET INSTRUMENTARIUM EVEIL					
Nom	Code Instrument	Marque	Modèle	Etat	Salle
accordéon	1	Mengascini	petites mains 30MB	Bon	Parc instrumental
accordéon	2	Mengascini	petites mains 30MB	Bon	En location
accordéon	655	piggini		Bon	Parc instrumental
accordéon	680	piggini		Bon	En location
alto	a0708a			Bon	Parc instrumental
alto	v06				Parc instrumental
alto 1	A0801a	chinois	1	Bon	Parc instrumental
alto 1/2	a001		1/2	Bon	Parc instrumental
alto 1/2	a0407a	3 coins	1/2	Bon	Parc instrumental
alto 1/2	a05		1/2	Bon	Parc instrumental
alto 1/2	a06		1/2	Bon	Parc instrumental
alto 1/4	9	sabatier	1/4	Bon	Parc instrumental
alto 1/4	A03		1/4	Bon	Parc instrumental
alto 3/4	a0409a	3 coins	3/4	Hs	Parc instrumental
alto 3/4	PL1	3 coins	3/4	Bon	Parc instrumental
Basson	4492				En location



basson	118	amati		Correct	Parc instrumental
basson	230909	ducasse		Bon	Parc instrumental
basson	36			Correct	Parc instrumental
basson	4492	selmer		A réviser	Parc instrumental
basson	5490	selmer		Correct	En location
basson	5498	selmer		Bon	Parc instrumental
Basson	1323	Ducasse		Neuf	Parc instrumental
Basson	31021	Ducasse	petites mains	Neuf	Parc instrumental
Basson	41021	Ducasse	petites mains	Neuf	Parc instrumental
Batterie		Pearl	Export		101b
Batterie	0202a	Yamaha	Recording		101c
Batterie		Pearl			R08
Batterie		Yamaha			R01
Batterie		Sonor			R03
Batterie		Pearl Mapple Shell			R01
Batterie		Yamaha stage custom			R01
Batterie		Gretsch			Parc scénique
clarinette autres	31718	buffet crampon		Correct	En location



clarinette autres	32341			Correct	Parc instrumental
clarinette autres	b90377	leblanc		Correct	En location
clarinette autres	d41492	leblanc		Correct	Parc instrumental
clarinette autres	A414646	buffet crampon		Bon	Parc instrumental
clarinette autres	82863			Correct	Parc instrumental
clarinette autres	4943			Correct	Parc instrumental
Clarinette en UT	CC94068	SML		Bon	En location
clarinette mib	450142	buffet crampon		Bon	Parc instrumental
clarinette basse	673890				Parc instrumental
clarinette	89079	leblanc		Correct	Parc instrumental
clarinette	c031382	buffet Crampon	sib	Neuf 2018	En location
clarinette	c031614	buffet crampon	sib	Neuf 2018	En location
clarinette	31737	buffet Crampon	sib	Neuf 2018	Parc instrumental
clarinette	r06864	selmer	prologue	Bon	En location
clarinette	rd4162	selmer	prologue	Bon	En location
clarinette sib	81000			Correct	Parc instrumental
clarinette sib	385936	noblet		HS	
clarinette sib	90107	leblanc		Correct	Parc instrumental
clarinette sib	57488			A réviser	Parc instrumental



clarinette sib	8920	selmer		Moyen	Parc instrumental
contrebasse	2120	Stentor	1/2	Neuf	Parc instrumental
contrebasse	0503e			Correct	Parc instrumental
contrebasse	16079	aloca		A réviser	R05
Contrebasse	018-04	Alcalya	1/4	Correct	Parc instrumental
contrebasse 1/16	16065		1/1	Correct	R05
contrebasse 1/4	0107e		1/4	Bon	En location
contrebasse 1/4	910925	hungary	1/4	Moyen	Parc instrumental
contrebasse 1/8	18054		1/8	Correct	Parc instrumental
contrebasse 1/8	8901	reghin	1/8	Bon	R05
contrebasse 1/8	2172475 CEB	Thomam			R05
contrebasse 3/4	0001e	rubner	1/8	Correct	Parc instrumental
contrebasse 3/4	0402e	couesnon	3/4	HS	
contrebasse 3/4	0405e	chinoise	3/4	Bon	R05
Contrebasse jazz 4/4		Couesnon			101c
cor	18515140	holton		Bon	En location
cor	27811005	Holton		Neuf	En location
cor	27821008	Holton		Neuf	En location
cor	11358	coueson		Bon	Parc instrumental



cor	12513	besson		Correct	OAE Rive Droite
cor	262254m	hans hoyer enfant		Moyen	OAE Rive Droite
cor	266290m	hans hoyer		Correct	En location
cor	266294m	hans hoyer		Correct	Parc instrumental
cor	273065m	hans hoyer		Correct	OAE Rive Droite
cor	276697 m	hans hoyer		Moyen	Parc instrumental
cor	36	kalison		Moyen	OAE Rive Droite
cor	7	kalison		Correct	Parc instrumental
Cor	AD07523003	Holton		Neuf	OAE Rive Droite
Cor	AD19423004	Holton		Neuf	OAE Rive Droite
Cor	19081284				101b
cor	20051137	hans hoyer			OAE Rive Droite
cor	AD18515140	Holton			OAE Rive Droite
cor anglais	28283	strasser		Bon	En location
cor anglais	5602			4	Parc instrumental
cornet à pistons	15422024	Bach		Neuf	OAE Rive Droite
cornet	24619017	Bach		Neuf	En location
cornet	302801	yamaha		Correct	OAE Rive Droite
cornet	625335	yamaha		Bon	OAE Rive Droite



cornet	63	courtois		Bon	Parc instrumental
cornet	887192	courtois		Bon	OAE Rive Droite
cornet	v78339	yamaha		A réparer	OAE Rive Droite
Cornet	AD16123017	Bach		Neuf	OAE Rive Droite

Cornet	AD21423035	Bach		Neuf	OAE Rive Droite
Cornet	AD26822013	Bach		Neuf	OAE Rive Droite
Cornet	AD26822026	Bach	CR651	Neuf	Parc instrumental
flûte	C64860	Yamaha		Correct	En location
flûte	66965	yamaha		Correct	Parc instrumental
Flûte	67223	Yamaha			Parc instrumental
flute Goutte d'eau	YD60509	Jupiter	JFL700wd	Neuf	En location
Flûte goutte d'eau	YD60428	Jupiter			Parc instrumental
flute Goutte d'eau	YD67561	Jupiter			En location
Flûte traversière	281SII	Yamaha			En location
flute traversière	M95766	Yamaha	YFL 282	Neuf	En location
flûte traversière	335643	yamaha		Bon	En location
flûte traversière	339446	yamaha		Moyen	Parc instrumental
flûte traversière	704235	yamaha		Correct	En location



Flûte traversière	145593				Parc instrumental
Flûte traversière	309837				Parc instrumental
Flûte traversière	23492				Parc instrumental
Flûte traversière	335805				Parc instrumental
Flûte traversière	320416				Parc instrumental
Flûte traversière	339448				Parc instrumental
Flûte traversière	362249				Parc instrumental
flûte alto	20117	Yamaha			Parc instrumental
flûte basse	1293	Yamaha			Parc instrumental
flûte piccolo	82652				Parc instrumental
flûte piccolo	82664				Parc instrumental
flûte piccolo	79223				Parc instrumental
flûte piccolo	37173				Parc instrumental
guitare basse	h830w1	hondo		A réviser	R01
guitare basse	110632397	cort		Bon	Parc instrumental
guitare basse	61119185	cort		Correct	R01
guitare basse	93de71	princes	jbc32	Correct	R01
guitare basse	9902e	fender		Bon	R03
guitare basse	41038588	fender		Bon	Parc instrumental



guitare basse	mz4087593	fender		Bon	Parc instrumental
guitare basse	41038588				Parc instrumental
guitare basse	2033712				101c
guitare électrique	guit0001a	Fender		HS	
guitare électrique	150206087				R03
guitare électrique	6040420				R03
guitare électrique	19254152				R03
guitare électrique	19254299				R03
guitare électrique	XP0003a	XP		Correct	Parc instrumental
guitare électrique	4100785	epiphone		Bon	R01
Guitare classique	0002a				Parc instrumental
Guitare	6159700				101b
Harpe	11842	Hermine			R07
Harpe	1389	Excalibur			R07
Harpe	U2175	Telen			R07
Harpe	AL2104	Athena			R07
Hautbois	r106	howarth london		Bon	Parc instrumental
hautbois	10094	buffet crampon		Moyen	Parc instrumental
hautbois	1182	rigoutat		Moyen	Parc instrumental



hautbois	15990	strasser		Moyen	Parc instrumental
hautbois	16709	marigaux		Moyen	Parc instrumental
hautbois	17009	strasser		Moyen	En location
hautbois	176			Moyen	Parc instrumental
hautbois	282	rigoutat		Hs	
hautbois	619re	rigoutat delphine		Bon	En location
hautbois	6489	fossati		Bon	En location
hautbois	7190			Bon	Parc instrumental
hautbois	7194			Correct	Parc instrumental
hautbois	91278	strasser		Moyen	Parc instrumental
hautbois	91291	strasser		Moyen	Parc instrumental
hautbois	9919	strasser		Moyen	Parc instrumental
Hautbois	T622	Howarth London	S40c	Bon	En location
Hautbois	r106				En location
Luth	I0401e			Bon	Parc instrumental
luth	I0402e			Bon	Parc instrumental
Piano droit	104143	Rippen			124
Piano droit	138406	Weinbach			124A
Piano droit	142501	Calisia			116



Piano droit	2207349	Kawai	CS-40		117
Piano droit	2403375	Kawai	K-20E		127B
Piano droit	2406501	Kawai	K-20E		126A
Piano droit	2651006	Kawai	K5		129C
Piano droit	510620	Heineman			102
Piano droit	6369143	Yamaha	U1		128
Piano droit	6370135	Yamaha	U1		126B
Piano droit	93242	SAUTER	112		122
Piano droit	E263950	Yamaha	U1N		125C
Piano droit	IJKF00066	Samick	JS-042		129
Piano Droit	2177677	Kawai	CS-14M		123B
Piano Droit	41279	Rameau		Correct	123C
Piano droit	E285051	Yamaha	U1		120
Piano droit	2405655	Kawai	K-20E		118
Piano droit	2242817	Kawai	CS-14M		119
Piano droit		Euterpe			R03
Piano droit		Kawai			R06
Piano droit		Samick	SU118		R07
Piano droit		Kawai			R08



Piano droit	IJKF00083	Samick	JS-042		Danse
Piano à queue	2656040	Kawai	Gx-2		120
Piano à queue	ST 5871230	Yamaha	C3		118
Piano à queue	2169668	Kawai			105
Piano à queue	5783271	Yamaha	C6		R05
Piano à queue	4310789	Yamaha	G2		R03
Piano à queue	2076009	Kawai	CS-70		R02
Piano numérique	AP61797	Roland	RD-150		101c
Piano numérique		Yamaha	CP300		R03
Piano numérique		Yamaha ARIUS	YDP143	à réviser	126b

Piano numérique		Yamaha	CLP 720		R01
Piano numérique		Yamaha	CLP 720		105
Piano numérique		Yamaha	CLP		R08
Piano numérique		Yamaha	P255		Parc scénique
Piano numérique		Yamaha	P125		Parc scénique
Saxophone	35017013	CONN	as 655	Neuf	En location
Saxophone	12003179	Roy Benson		Bon	Parc instrumental
Saxophone	AD30318050	CONN		Bon	Parc instrumental



saxophone alto	98179	yamaha		Correct	En location
saxophone alto	19523			Correct	Parc instrumental
saxophone alto	19718	yamaha		<i>A réviser</i>	Parc instrumental
saxophone alto	19853	yamaha		A réviser	En location
saxophone alto	254847	yanagisawa		A réviser	En location
saxophone alto	37173	yamaha		A réviser	En location
saxophone alto	3922	yamaha		<i>A réviser</i>	Parc instrumental
saxophone alto	421478	selmer		Moyen	Parc instrumental
saxophone alto	4460	yamaha		Hs	
saxophone alto	52291	yamaha		Correct	Parc instrumental
saxophone alto	52388	yamaha		Hs	
saxophone alto	6174	yamaha		Hs	
saxophone alto	641866	selmer		Correct	Parc instrumental
saxophone alto	6879	yamaha		Hs	
saxophone alto	7007	yamaha		Hs	
saxophone baryton	2329	yamaha		Moyen	R01
saxophone baryton	279046	yanagisawa		Correct	116
saxophone	14620004	CONN	sc650	Neuf	Parc instrumental
saxophone soprano	19015	buffet crampon		Bon	Parc instrumental



saxophone soprano	251054	yanagisawa		Bon	Parc instrumental
saxophone soprano	4298	azaret		Correct	Parc instrumental
Saxophone Soprano co	AD32818042	CONN		Correct	En location
saxophone tenor	424769				Parc instrumental
saxophone tenor	191743			Moyen	Parc instrumental
saxophone tenor	279513	yanagisawa		Bon	Parc instrumental
saxophone tenor	287298			Correct	116
saxophone tenor	3275			Correct	En location
saxophone tenor	3348			Correct	R01
trombone	739	besson		Correct	OAE Rive Droite
trombone	830832	Yamaha	ysl354	Neuf	En location
trombone	831249	Yamaha	ysl354	Neuf	En location
trombone	AD19320030	Bach		Neuf	En location
trombone	220767	yamaha		Moyen	OAE Rive Droite
trombone	287	besson		Bon	Parc instrumental
trombone	311475	yamaha		Correct	OAE Rive Droite
trombone	33621004	Bach		Neuf	OAE Rive Droite
trombone	365272	yamaha		Bon	En location
trombone	37209006	king		Bon	116



trombone	37210995	king		Correct	OAE Rive Droite
trombone	37211009	king		A réviser	OAE Rive Droite
trombone	40329004	king		Correct	OAE Rive Droite
trombone	714	besson		Bon	OAE Rive Droite
trombone	Pb1	pbone		Bon	Parc instrumental
trombone	Pb2	pbone		Bon	Parc instrumental
trombone	Pb3	pbone		Bon	Parc instrumental
trombone	Pb4	pbone		Bon	Parc instrumental
Trombone	AD31323035	Bach	TB501	Neuf	Parc instrumental
Trombone	AD31323038	Bach	TB501	Neuf	Parc instrumental
trombone basse	go1134	jupiter		Bon	116
trompette	201235				Parc instrumental
trompette	90877				Parc instrumental
trompette	AD26822026				Parc instrumental
trompette de poche	e01283	jupiter		Bon	Parc instrumental
trompette de poche	e01316	jupiter		Bon	Parc instrumental
trompette de poche	e01293	jupiter		Bon	Parc instrumental
trompette piccolo	1460	yamaha		Bon	Parc instrumental
flûte piccolo	82652				Parc instrumental



flûte piccolo	82664				Parc instrumental
flûte piccolo	79223				Parc instrumental
flûte piccolo	37173				Parc instrumental
tuba	18061721	thomann		Neuf	En location
tuba	18061741	thomann		Neuf	OAE Rive Droite
tuba	33321006	Conn		Neuf	101c
tuba	36221001	Conn		Neuf	OAE Rive Droite
tuba	1508018	thomann		Bon	OAE Rive Droite
tuba	16711			Bon	Parc instrumental
tuba	18368	courtois		Bon	Parc instrumental
tuba	222290	amati		Bon	Parc instrumental
tuba	22243				Parc instrumental
tuba	E04345				101c
tuba basse	315814	b&s		Bon	Parc instrumental
Euphonium	AD00423006	CONN		Neuf	OAE Rive Droite
Euphonium	AD06023018	CONN		Neuf	OAE Rive Droite
tuba euphonium	201458			Correct	OAE Rive Droite
tuba euphonium	383819m			Correct	OAE Rive Droite
tuba euphonium	e04345	jupiter		Correct	Parc instrumental



tuba euphonium	go2859	jupiter		Correct	Parc instrumental
tuba euphonium	go2915	jupiter		Correct	Parc instrumental
tuba euphonium	go3150	jupiter		Correct	OAE Rive Droite
violon	SV-100	Sébim	1/4	Correct	Parc instrumental
violon	v9403		1/2		En location
violon	d6				Parc instrumental
violon	d9				Parc instrumental
violon	378490				Parc instrumental
violon 1/2			1/2	Correct	En location
violon 1/2		stradivarius	1/2	Bon	Parc instrumental
violon 1/2	v004		1/2	Bon	Parc instrumental
violon 1/2	v005		1/4	Bon	Parc instrumental
violon 1/2	v009	shimro	1/2	Bon	Parc instrumental
violon 1/2	v0404a	sébim	1/2	Bon	Parc instrumental
violon	0401a				Parc instrumental
violon 1/2	v0406a	sébim	1/2	Bon	Parc instrumental
violon 1/2	v08		1/2	Bon	En location
violon 1/2	v16		1/2	Correct	Parc instrumental
violon 1/2	v17		1/2	Bon	En location



violon 1/4	amv101	art Melody	1/4	Bon	Parc instrumental
violon 1/4	v001		1/4		Parc instrumental
violon 1/4	v006		1/4	Bon	Parc instrumental
violon 1/4	v007		1/4	Bon	Parc instrumental
violon 1/4	v008	kansong	1/4	Bon	Parc instrumental
violon 1/4	v0401a	sébim	1/4	Bon	Parc instrumental
Violon 1/4	stentor2	Stentor 2			Parc instrumental
violon 1/8	a006		1/8	Bon	Parc instrumental
violon 1/8	v010		1/8	Bon	En location
violon 1/8	v0703a	sébim	1/8	Bon	Parc instrumental
violon 3/4	v003		3/4	Bon	Parc instrumental
<i>violon 3/4</i>	<i>v05</i>		<i>3/4</i>	<i>A réparer</i>	<i>Parc instrumental</i>
violon 3/4	v0702a		3/4	Bon	En location
violon 3/4	v09	Stradivarius	3/4	Bon	Parc instrumental
violon	pl80				Parc instrumental
violoncelle	c0401a	corée		Bon	R01
violoncelle	d3	decoin		Correct	Parc instrumental
violoncelle	d5	decoin		Bon	Parc instrumental
violoncelle	pl7			Correct	R01



violoncelle 1	c04	made hungary	3/4	Bon	Parc instrumental
violoncelle 1	c24		1	Correct	Parc instrumental
violoncelle 1/2	c17	made hungary	1/2	Correct	Parc instrumental
violoncelle 1/2	c22 bis		1/2	Correct	Parc instrumental
violoncelle 1/2	c9409a		1/2	Correct	En location
violoncelle 1/2	c9410		1/2	Correct	Parc instrumental
violoncelle 1/4	c03		1/4	Correct	Parc instrumental
violoncelle 1/4	c9412		1/4	Correct	En location
violoncelle 1/8	c006	decoin	1/8	Correct	Parc instrumental
<i>violoncelle 3/4</i>	<i>c004</i>		<i>3/4</i>	<i>A réviser</i>	<i>Parc instrumental</i>
violoncelle 3/4	c02		3/4	Correct	Parc instrumental
Xylophone	23XY02				En location
Woodblock		SALTO			119
Claveçin		Ducornet		correct	R06
Epinette				correct	R06
Glockenspiel	YN2872	Musser			R08
marimba	2516	Concorde			R08
vibraphone	4102	Yamaha			R08
xylophone					R08



xylophone	BJ2663				R08
xylophone	0907a				R08
xylophone	0902a				R08
Xylophone	23XY01	Thomann	THTX3.0	Neuf	Parc instrumental
Xylophone	23XY02	Thomann	THTX3.0	Neuf	En location
timbale		Premier			R08
timbale		Premier			R08
timbale		Premier			R08
timbale		Premier			R08

timbale		Bergerault			R08
timbale		Bergerault			R08
timbale		Bergerault			R08
timbale		Bergerault			R08
timbale		Bergerault			R08
Cloches tubulaire		Adams			R08
Caisse de concert		Adams			R08
Bongos bois (x2)					R08
Woodblock bois (x5)					R08



cymbale		Paiste "20			R08
cymbale chinoise		dimension 47cms			R08
chimes					R08
caisse claire		Yamaha			R08
bongos rider (x2)					R08
maracas (x2)					R08
triangle (x9)					R08
clave (x12)					R08
shaker					R08
cloche à gogo					R08
flûte à coulisse					R08
cloche de traîneau (x2)					R08
cloche à vache (x4)					R08
cloche en acier (x4)					R08
clape					R08
cresselle					R08
vibraslap					R08
flexatone					R08
guiro					R08



tambourin cymbalette (x5)				R08
tambourin demi-lune (x2)				R08
surdo (x8)		Campeana		R08
jeu de klaxon				R08
tom bass (x2)		Capelle		R08
congas (x2)		Rythme&son		R08

INSTRUMENTARIUM EVEIL	
paire de claves	25
tambourins	15
vibraslap	1
kazoos	26
cloche à gogo	1
flexaton	2
flûtes à coulisses	23
oeufs shaker	44
spoon shake	2
appauts de train	4
appauts divers	12
klaxon	1
tamboa	2
bâtons de pluie	6
Tambour octogonal - 50 cm	1



Djembé manguier - 27 cm	1
Sanzula 9 lames	1
Ganza shaker simple PM	1
Lot d'insectes clic-clac	1
Klaxon BLEU	2
Crecelle	3
Boite à Bèèè - Agneau	1
Appeau 46 - Courlis	1
Appeau 60 - Canard manuel	2
Appeau 66 - Sanglier / cochon	1
Ressort Helix Bowl	1
Arbre à pluie 3 mn	1

bangzis en bois	17
angklungs	14
bol d'eau chinois	1
bracelets de graines afr	15
tambours à tonnerre	3
tambuta	1
hapi drum	1
sacoches de 3 tambour	3
cymbalette	1
ocean drum	2
marimbula	1
octoblocks	11
woodblocks à mains	18



lots de boomhacker	6
lots de cloches accordé	5
kalimba sansula	3
triangles	13
petits gongs chinois	6
petits xylophones	2
surdo	1
tambours	2
ballons plastiques	7
BASCHET chandelier	1
balafons	3
vitophone ébrart	2
BASCHET ressort	2
petite harpe	1
petit marimba	1
bérimbau	1
lot de baguettes diverses	

PARC MATERIEL AUDIOVISUEL - CRD - 23/11/2024	
chaîne hifi Philipps	2
chaîne hifi Tascam	1
Chaîne Hifi Grundig	3
Chaîne Hi Fi Panasonic SA-PM20	2



Chaine Hi Fi Denon CD 1211E	1
Chaine Yamaha	2
Chaine Philips GGPF 16010644	1
Chaine Hi Fi Denon	2
Chaine Hi Fi JVC	1
Chaine Hi Fi Sony	1
Chaine Hi Fi Technics	1
Chaine Hi Fi Samsung	1
Enceintes sur support mural Wharferdale	2
Enceintes	2
Enceintes Technics	2
Enceintes	4
Télévision avec lecteur CD	1
Télévision samsung	1
Ampli FENDER I A 04/02472	1
Ampli FENDER "la Cuisine" IA 04/02493	1
Ampli MARSHALL grand	1
Ampli MARSHALL petit	1
Ampli FENDER M759760	1



Ampli HARTKE A 10 H0016 E	1
Ampli CARLSBRO 0216 E	1
Ampli MARK BASS	1
Ampli FENDER CGPK20026536	1
Ampli YAMAHA 0015 e série QN 008	1
Ampli FENDER sur roulettes BXR 300 C	1
Ampli FENDER STAGE	1
Ampli et lecteur Sony	1
Amplificateur basse Peavey	1
Amplificateur guitare Marshall	1
Amplificateur guitare Fender	2
Amplificateur ultrabass Behringer	1
Chaîne HIFI JVC UX-F227B-DAB	10
Chaîne HIFI DENON DM41 BKBK NOIR	4
Alto Bluetooth Ultimate, Adaptateur stéréo	6
Behringer Xenyx X1204 USB, Table de mixage	2
Turbosound Milan M10, Enceinte	4
Enceintes Bluetooth JBL X-TREME 3	5
LIVRES CD	



Rythmes en stock : Brésil (le livre)	1
Rythmes en stock : Brésil (le CD)	1
Rythmes en stock : Sénégal (le livre)	1
Rythmes en stock : Sénégal (le CD)	1
Rythmes en stock : Pays des Andes (CD)	1
Rythmes en stock : Pays des Andes (Livre)	1
Rythmes en stock : Proche-Orient (le livre)	1
Rythmes en stock : Proche-orient (le CD)	1
Voyages - CD	1
Circulation coincée	1
Jazz toujours tu m'intéresses ! CD	1
Cocktail Jazz	1
Graines de swing- Livre	1
Graines de swing - CD	1

PARC MATERIEL SCENIQUE- CRD- 23/11/2024	
CONCERT	
Pupitres	237
Micro	3
micro h-f Seinheiser	1



micro casque h-f Thomann	1
ped de Charleston	1
petits flight cases de rangement	3
table de mixage sons - Yamaha MGX 16	1
retours de scène Amadeus	4
amplificateur de sons Yamha PX10 et PX3	2
enceintes JBL PRX400	2
petites enceinte retour LTO	2
vieux retour (h-s)	2
pieds pour enceintes avec coupoles	2
pieds de lumières	8
pieds de micros	6
barres en T pour lumières	8
rallonges pour pieds de lumières	3
stands guitares	5
accroches lumière divers	7
lampes de pupitres à pile	17
DI	2
projecteurs douches leds	5
pupitre lumières (18 voies)	1
carton de gélatine lumière	1
petit carton d'ampoules lumière	1
radiateur électrique	1
housse de table mixage son	1
caisse en plastique avec pieds de bultec	1
douches lumières	10
horiziodes lumières	8



pc lumières	10
découpes lumières	5
variateurs de lumières	3
boite triphasée	1
flight cases de pupitres pliants	5
Estrade de chef	1
lot de câbles divers (xlr, jack et speakon)	
Retour	2
Tables de mixage	5

DANSE	
parapluies spectacle	14
petite balles caoutchouc	24
ballons plastique	14
Carton de costumes	75

EQUIPEMENT SCENIQUE ET AUDIOVISUEL DE L'AUDITORIUM DU CONSERVATOIRE		
MATERIEL	Quantité	Valeur en € TTC
GRILL SCENIQUE TECHNIQUE autoporté		18 721,00 €
NACELLE		
Nacelle élévatrice GENIE à mât vertical max 8m12 AWP-20S	1	16 020,00 €
SYSTÈME DE SONORISATION, VIDEOPROJECTION ET CAPTATIONS AUDIO et VIDEO		
		70 899,80 €
Enceinte APG 2 voies coax, 38cm/HF1.4", 800W ix15	2	4 437,60 €
Subwoofer d'installation	2	4 692,00 €



Enceinte 2 voies coax, 30cmNd/HF1"Nd, filtrage passif, 400W - DX12	4	8 808,00 €
Amplificateur APG avec DSP 4x700W	1	2 890,80 €
Amplificateur avec DSP 4x1500W @ 8 Ohm 4 Ohm 2 Ohm, 70V, 100V - DA6 1 3	1	3 882,00 €
Cablage HP, connectiques, petits accessoires	1	564,00 €
Console numérique ALLEN & HEATH SQ-7	1	5 958,00 €
Thon Case A&H SQ7 with Dockhouse 1 890,00 890,00	1	1 281,60 €
Boîtiers de scène ALLEN & HEATH DANTE48/96kHz	2	5 414,40 €
Thon Case A&H DT168 flightcase pour DT168	1	595,20 €
Carte optionnelle ALLEN & HEATH - Carte Dante V3 SQ/AHM 32x32 48K/96K	1	586,80 €
Apple 10.9-inch iPad Wi-Fi	1	502,80 €
Coque Noire SONANCE pour iPad 10.9"	1	328,80 €
Station d'accueil SONANCE murale Noire pour Ipad CON- WALL-B	1	360,00 €
Cablage audio XLR3 Neutrik, connectiques, petits accessoires		276,00 €
Microphone SCHOEPS CCM2S L	2	4 032,00 €
Cable SCHOEPS adaptateur de sortie Lemo	2	254,40 €
Barre miniature SCHOEPS	1	360,00 €
Enregistreur TASCAM sur Carte Memoire SS-R250N	1	1 044,00 €
Cablage XLR 3 Neutrik, connectiques, petits accessoires		192,00 €
Lecteur de Carte mémoire,	1	16,80 €
SanDisk 128 Go Extreme PRO carte SDXC	2	57,60 €
Videoprojecteur PANASONIC Laser 16/10 6500 Lumens - PT-MZ682	1	4 992,00 €
optique PANASONIC ET-ELT22	1	1 218,00 €
Support Truss AUDIPACK	1	462,00 €
Audipack - Support QFIX-4,	1	270,00 €
Lecteur TASCAM Blu-ray rackable 1U - BD-MP1MK2	1	576,00 €
Camera MARSHALL ELECTRONICS Zoom optique	1	1 128,00 €
Fixation camera plafond	1	74,40 €
Pupitre de commande camera	1	1 438,80 €
Mixeur ROLAND V-1SDI	1	2 127,60 €
Enregistreur video BLACKMAGIC DESIGN	1	948,00 €
SanDisk 128GB Extreme PRO carte SDXC	2	410,40 €
Samsung SSD Externe T7 1 To,	1	153,60 €
Moniteur IIYAMA Pro lite	1	142,80 €
Support de bureau KIMEX Full Motion	1	69,60 €



Scaler EXTRON 4K/60	1	3 588,00 €
Emetteur EXTRON DTP HDMI	1	534,00 €
Recepteur EXTRON DTP HDMI 230 Rx	1	426,00 €
Processeur EXTRON de controle IPCP Pro 250 xi	1	2 278,80 €
Switch NEATGEAR 24 ports PoE+	1	2 030,60 €
Point D'accès WIFI NETGEAR	1	204,00 €
Coffret 19' MODULBOX	1	264,00 €
Etagere ASG 1U Rackable 19" 3 19,50	1	70,20 €
Bandeau d'Alimentation 9 Prises 1U - GIGAMEDIA	1	38,40 €
Fournitures Electriques et fixations		199,80 €
Cablage SDI, HDMI, RESEAU, connectiques, petits accessoires 1 600,00		720,00 €
ECLAIRAGES		21 737,30 €
Projecteur CHAUVET Fresnel OVATION F-415FC	4	7 200,00 €
Coupe-flux 4 volets largeur 159mm pour projecteur Fresnel CHAUVET	4	235,20 €
Fiche mâle caoutchouc LEGRAND	4	31,20 €
Projecteur CHAUVET découpe OVATION E910FC	2	3 936,00 €
Optique CHAUVET zoom 25° à 50° pour projecteur de découpe Ovation	2	1 632,00 €
Par led CHAUVET	4	3 480,00 €
Crochet noir ASD	10	210,00 €
Elingue de sécurité MUVUS	10	50,40 €
Pack Console CHAMSYS - 512 canaux - 20 faders - 1 univers - Wifi QuickQ 10 1 2 335,00 2 335,00 livré avec flight case	1	2 802,00 €
Splitter SWISSON DMX	1	612,00 €
Boitier modulaire ASG metallique LBM	8	240,00 €
Plastron ASG LBM pour 2 serie D	8	108,50 €
Cablage DMX + puissance, connectiques DMX5 + powercon neutrik , accessoires	1	1 200,00 €
ECRAN de projection (fond de scène)	1	
Total		127 378,10 €

Parc mobilier	
Mobilier	Quantité



Bureau	11
Prolongement bureau	4
Caisson bureau	12
Fauteuil bureau	13
Chaises	331
Tabourets	5
Tables rondes	3
Tables rectangulaires	59
Table carré	4
Tables enfants plastique	4
Tabourets enfant plastique	2
Sièges d'attente	6
Armoires haute 2 portes	26
Commode basse	14
Ventilateurs	9
Tableaux blancs	15
Tableaux liège	7
Porte manteau mural	2
Porte manteau sur pied	1
Patères	13
Portique	4
Lampes bureau	4
Lampes halogènes	13
Etagère bois basse	1



Etagère métallique 1m	7
Panneaux PVC Covid	3
Boîtes à clefs	2
Porte parapluie	1
Paravent	1
Pendules	2
Miroirs	18
Casiers de 24	3
Tableaux affichage vitrés	4

Electroménager
Four à micro-onde
Frigo + congélateur
Frigo bas
Cafetière

Appareil bureau
Destructeur de documents
Massicot
Matériel Danse
Lais de tapis de danse (L10, 5x2m)
Lais de tapis de danse (L5,30x2m)
Barres mobiles L.3m



Tapis de danse mobile
Tapis gymnastique
Cerceaux
Cônes plastiques

5 poutres accueil public - 4 places	valeur totale: 1 255,00 € TTC
5 meubles bas	valeur totale: 3 060,00 € TTC
2 armoires basses	valeur totale: 715,20 € TTC
Vestiaires industrie propre 4 places	valeur totale: 620,40€ TTC
Vestiaires danse 8 places X3	valeur totale: 1692,00 € TTC
Vestiaires danse 4 places X 3	valeur totale: 1 188,00 € TTC

ANNEXE 6 : LISTE DES EMPRUNTS TRANSFERES

Nom des communes	Organisme emprunteur	Référence banque	Montant initial de l'emprunt	Date du premier remboursement	Durée d'emprunt (années)	Taux d'intérêt	Nature du taux d'intérêt	Capital restant dû
------------------	----------------------	------------------	------------------------------	-------------------------------	--------------------------	----------------	--------------------------	--------------------



								au 31/12/2024
Auxerre	Banque des Territoires	151755	1 800 000 €	2023	15 ans	taux lié à l'évolution du taux du livret A		1 728 000 €





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-317

OBJET : Projet d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'auxerrois

Rapporteur : Stéphane ANTUNES

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental connaît un développement important grâce à une volonté politique d'élargissement de ses missions à l'ensemble de l'agglomération, à un équipement rénové et adapté à un enseignement de grande qualité, où musique et danse sont regroupées pour une parfaite émulation entre les élèves, les familles et les professeurs.

Avec le Silex, c'est une véritable cité artistique qui se construit sur la rive droite d'Auxerre.

Avec ce nouvel élan il faut redéfinir le projet d'établissement, document cadre réglementaire pour penser et programmer l'évolution de la structure.

Ce projet d'établissement s'appuie sur quatre grandes orientations :

- 1) **L'inscription dans une dynamique régionale en vue de postuler au classement de Conservatoire à Rayonnement Régional.** Les trois CRR de la région Bourgogne Franche-Comté sont à Dijon, Besançon et Chalon sur Saône. Le conservatoire de l'auxerrois, de par l'ambition de son projet, a tous les atouts pour devenir le quatrième CRR de la région, dans la partie nord de celle-ci.
- 2) **Le transfert effectif au 1er janvier 2025 du CRD de la Ville d'Auxerre (36 000 habitants) à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (29 communes – 68 000 habitants).** A noter que le CRD d'Auxerre est en charge depuis le 1er juillet 2024 de la gestion pédagogique et administrative du site d'enseignement musical présent sur le territoire de Coulanges la Vineuse. Aussi, l'établissement, d'intérêt communautaire, affirmera son rôle de chef de file du futur réseau communautaire d'enseignements artistiques, pour l'heure composé des deux pôles AUXERRE et COULANGES.
- 3) **L'entrée dans des locaux neufs et rénovés réunissant sur un même site les activités musique, danse et éveil,** qui jusque-là étaient organisées sur 2 sites distincts.
- 4) La **demande de renouvellement de classement en tant que CRD** auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté, nécessitant d'y adjoindre le présent projet d'établissement validé par les Elus de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Ce projet d'établissement maille le territoire de l'auxerrois par une synergie d'ensemble où les enseignements de proximité dans les communes permettent à chaque élève de l'agglomération de pratiquer près de chez soi tout en ayant accès à l'offre globale du conservatoire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :





communauté
de l'auxerrois

- D'adopter les termes du projet d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'auxerrois
- De le transmettre aux tutelles pour inscrire le Conservatoire dans une dynamique régionale





PROJET D'ETABLISSEMENT
DU
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS
2025 / 2030



QUAND LES ARTS SE RENCONTRENT ET SILLONNENT



SOMMAIRE

Un point d'histoire	3
I – PREAMBULE	4
II – UN PROJET CONCERTÉ	6
III – ETAT DES LIEUX	8
IV – LES ENJEUX DE L'EVOLUTION	16
1 – Un conservatoire d'excellence et rayonnant	17
2 – Une offre d'enseignement élargie et innovante	17
3 – Un projet culturel et social en partage	18
V – PLANS D'ACTION	19
A – Un conservatoire d'excellence et rayonnant	19
1 – Structurer le maillage territorial de l'Auxerrois	19
2 – Faire rayonner le conservatoire	20
3 – Organiser une saison artistique	22
4 – Créer une identité du conservatoire	23
5 – Atteindre l'objectif de 1000 élèves inscrits	23
B – Une offre d'enseignement élargie et innovante	24
1 – Des parcours de formation diversifiés	24
2 – Le développement de l'activité danse	25
3 – L'ouverture d'un cursus théâtre	25
4 – L'ouverture d'une Classe à Horaire Aménagé Vocale (CHAV) et d'un Orchestre à l'Ecole (OAE) cordes en école élémentaire	26
5 – La transformation du projet 100% chorale à l'école en projet « Voix en scène »	26
6 – Le développement des ateliers transversaux axés sur la créativité et l'improvisation	26
7 – Le développement du numérique et du rapport entre l'image et le son	27
8 – L'optimisation d'une politique de recrutement attractive	27
C – Un site reconfiguré et attractif	28
D – Un projet culturel et social	29
1 – Participer à la mise en œuvre des documents cadres de la collectivité	29
2 – Affirmer les droits culturels et l'autodétermination des équipes	30
3 – Favoriser une politique d'accueil inclusive	31
4 – Créer les conditions d'accueil et d'ouverture culturelle pour les familles	31
VI – LES OUTILS D'EVALUATION	33
VII – CONCLUSION :	35
VIII – ANNEXE Glossaire des acronymes	36



Un point d'histoire sur les enseignements artistiques en France

À partir de la fin des années 1960, l'enseignement public spécialisé de la musique a été profondément réorganisé au niveau national par le ministère de la Culture.

Il appartient d'orienter, à l'échelle nationale et dans un contexte européen, un enseignement artistique spécialisé pour chaque conservatoire.

Marcel Landowski, nommé en 1966 par André Malraux à la tête de la direction de la musique au ministère des Affaires culturelles, met en place un plan d'ensemble de développement des structures professionnelles musicales en France.

Il marque, dans un contexte déjà décentralisé de l'enseignement musical spécialisé le point de départ d'un fort développement des conservatoires en région qui est construit à travers ce plan d'aménagement du territoire.

Une passerelle est également établie entre l'enseignement spécialisé des conservatoires et l'éducation nationale en créant des classes à horaires aménagés.

Dans les années 1980, l'action du ministère de la Culture aide les conservatoires à se doter de classes de musiques actuelles et jazz, mais également de musique ancienne et de musiques traditionnelles.

Le premier Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) est mis en place en 1984.

Au début des années 2000, le maillage du territoire se dessine au niveau régional avec les conservatoires nationaux de région (CNR) et au niveau départemental avec les écoles nationales de musique (ENM).

À l'échelle locale, des conservatoires municipaux pouvaient être agréés par le ministère de la Culture : le nombre de disciplines enseignées apparaissait alors secondaire, la formation musicale et le chant choral demeurant les seules disciplines exigées pour prétendre à cette distinction.

Ces critères sont désormais définis clairement par le décret 2006–1248 du 12 octobre 2006.

Ce décret change les dénominations de CNR, ENM et écoles agréées qui deviennent respectivement conservatoires à rayonnement régional (CRR), départemental (CRD) et communal (CRC) ou intercommunal (CRI).

Chaque région doit être constituée d'au moins un CRR, d'autant de CRD qu'elle compte de départements et d'un nombre d'établissements agréés.

Dans ce contexte historique de développement des conservatoires, le CRD d'Auxerre devient un conservatoire d'agglomération, proposant un enseignement qualitatif sur les communes de l'AUXERROIS pour l'ensemble des habitants, avec un ancrage de proximité, tout en permettant des passerelles vers le troisième cycle à Auxerre.

C'est en ce sens qu'il réécrit son projet d'établissement, document cadre de la Communauté d'Agglomération, visant à inscrire son action dans un maillage structuré et ambitieux, et dans la perspective d'évoluer vers un classement en tant que CRR.



I. PREAMBULE

L'agglomération de l'Auxerrois a inscrit dans ses statuts des compétences supplémentaires dans son article 9 – culture :

- L'organisation des enseignements artistiques d'intérêt communautaire
- Le soutien financier à l'enseignement musical pour les écoles de musique municipales
- La mise en place d'une charte culturelle de la communauté de l'Auxerrois pour garantir un égal accès à la culture
- L'établissement de schémas d'orientations communautaires de développement culturel en matière de lecture publique, d'enseignements artistiques, de spectacle vivant, d'éducation artistique et culturelle, de conservation et de valorisation du patrimoine
- Le soutien financier et l'accompagnement dans l'organisation des actions ou manifestations qui participent, de par leur caractère exceptionnel ou par leur fréquentation, à la promotion et/ou à la valorisation du territoire de l'Auxerrois.

Cette inscription marque la volonté de la collectivité d'inscrire la culture et les enseignements artistiques comme principes fondamentaux d'attractivité du territoire par des propositions visant à développer sur l'ensemble de l'agglomération des actions d'apprentissage et de valorisation des pratiques culturelles. Le Conservatoire, devenu communautaire au 1^{er} janvier 2025, s'inscrit dans cette dynamique.

En tant que Conservatoire à Rayonnement Départemental, ses missions établies par le Ministère de la Culture sont les suivantes :

- **La formation, la diffusion et la création**, par la dispense d'enseignements de la **Musique** et de la **Danse**, organisés conformément au Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) édité par le Ministère de la Culture
- **L'Education Artistique et Culturelle (EAC)** dans le cadre d'un partenariat concerté et structuré avec l'Education Nationale
- **Le soutien et l'accompagnement des pratiques amateurs**

L'élaboration de ce nouveau projet d'établissement 2025/2030 a été l'occasion de **projeter un regard nouveau**, en se réinventant **individuellement** et **collectivement**, et ce, à partir du socle structurant traditionnellement les enseignements artistiques, tout en affichant de **nouvelles ambitions communes** en revisitant l'existant à partir des orientations nouvelles proposées en matière de politique culturelle et d'aménagement du territoire.

Tous les éléments concourant à l'analyse de l'évolution sociétale, de la diversification des publics et des pratiques culturelles observées au niveau de la population* conditionnent les enjeux d'évolution sur lesquels reposent ce nouveau projet d'établissement.

Depuis quelques années, un regard particulier est posé sur la démocratisation de l'accès aux pratiques artistiques et culturelles, celle-ci se déclinant de plus en plus en affirmation des identités et des droits culturels pour tous. Aujourd'hui, les enjeux culturels et les enjeux sociaux sont reconnus comme étroitement liés, voire indissociables.

Cela nous engage à poser un regard neuf sur les pédagogies existantes en matière d'enseignement artistique, en replaçant notamment les pratiques collectives** et l'élève, véritable acteur de son parcours, au cœur même des apprentissages et du projet pédagogique. Il s'agira dans cette optique de favoriser ainsi l'ouverture à d'autres cultures, à d'autres disciplines et à d'autres esthétiques***.

Ces ouvertures et métissages sur le plan culturel poussent à aller à la rencontre de nouveaux publics, à revisiter les modalités pédagogiques d'accueil et de communication, à **réinventer les parcours de formation** proposés, en encourageant la **transversalité** et le **croisement** avec les cursus et les dispositifs déjà existants, tout en préservant l'excellence et la qualité pour tous dans le cadre de la mission de service public.

* sur le plan national comme sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

** vocales, chorégraphiques, théâtrales ou instrumentales

*** les danses et musiques urbaines, les musiques traditionnelles, les musiques du monde



Dans ce contexte la place d'un **Programme d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)**, structuré dans le cadre d'un partenariat fort conventionné avec l'Education Nationale, et porté par une équipe de professeurs qualifiés et engagés, constitue un **axe majeur des missions du conservatoire** en vue d'asseoir son rayonnement sur l'ensemble de l'Auxerrois et d'amplifier son rôle d'ouverture et d'accès au plus grand nombre.

Qu'il s'agisse des interventions musique et danse régulières à l'école, des concerts éducatifs scolaires, ou des dispositifs axés sur les pratiques collectives que constituent les orchestres à l'école ou les Classes à Horaires Aménagés Musique (Danse ou Théâtre ou Voix), un conservatoire se doit aujourd'hui d'être au croisement des cultures et de favoriser la rencontre des personnes dans leurs diversités culturelles.

Le conservatoire, dans sa mission désormais convenue de médiation culturelle, doit pouvoir alors assouplir et adapter ses pratiques pédagogiques et artistiques pour faire en sorte que chacun, fort de ses particularités, puisse être accompagné dans son projet et ses apprentissages.

Cette ouverture comprend aussi l'accompagnement des pratiques amateurs, souvent issues des conservatoires et des écoles municipales et associatives, qui jouent les uns et les autres un rôle important dans la diffusion de la musique, de la danse et du théâtre.

Il devient aussi primordial qu'un conservatoire soit en capacité d'accompagner l'inévitable « mutation du métier », en invitant les équipes professionnelles à s'engager dans l'élaboration coopérative d'un nouveau cadre de fonctionnement pédagogique et administratif à inventer, tout en y affirmant la recherche d'une excellence pour tous et une exigence artistique au niveau du travail mené et des résultats visés.

Cet accompagnement passe-par l'écoute, la formation, des échanges de savoir-faire entre collègues et des rencontres régulières avec d'autres établissements.

L'enjeu majeur final consiste sans doute à ce que chacun à son niveau puisse développer un sentiment d'appartenance authentique vis-à-vis de l'établissement et de son projet, en termes de valeurs partagées et de qualité de vie au travail, et être reconnu comme un acteur à part entière, au-delà de son seul geste pédagogique, administratif ou technique.

Le début des années 2020, avec la crise du COVID, a créé dans la population de nouveaux comportements culturels, plutôt solitaires, mais au sortir de ces années difficiles, le besoin de se retrouver, d'échanger, de pratiquer ensemble s'est fait à nouveau ressentir, avec un retour vers les établissements d'enseignement artistique et les événements culturels populaires.

Un service public de la culture se doit d'être attentif à ce qui fait sens chez les jeunes, public majoritaire présent dans les conservatoires, l'art étant un merveilleux moyen de mise en relation des individus les uns avec les autres.

Au-delà de l'enseignement d'une discipline, c'est une véritable politique de la jeunesse qui se doit ainsi d'être développée dans les conservatoires, et l'attention de tous est nécessaire pour être ambitieux dans les propositions artistiques, tout en étant conscient que l'on participe à la formation des citoyens de demain.

C'est un formidable défi pour le conservatoire de l'Auxerrois que de faire naître ou renaître le désir de participer à la place qui est la sienne, élève, professeur, parent, à un projet artistique, pédagogique et social d'apprentissages et de démocratisation des enseignements à la hauteur des enjeux du XXIe siècle





II. UN PROJET CONCERTÉ

Ce projet d'établissement a été construit de manière concertée.

Les réflexions se sont en premier lieu nourries du bilan réalisé de l'ancien projet d'établissement 2015/2020, prolongé dans les faits jusqu'en 2024 (cf. **annexe doc 1**), dans un contexte marqué par la crise COVID 19 impactant notamment les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021.

Elles ont également pris en compte la décision de la municipalité en 2022 de réhabiliter* entièrement les locaux du conservatoire, grâce à l'appui du plan de relance nationale, ainsi que celle de transférer le conservatoire à la CA de l'Auxerrois au 1^{er} janvier 2025.

La concertation a été structurée de la manière suivante :

- Mise en place d'un comité de pilotage (COFIL) composé du directeur de la Culture, et de huit personnels administratifs, techniques et pédagogiques du conservatoire, à savoir le directeur, la responsable pédagogique, le régisseur général, l'assistante de direction et quatre professeurs représentant des départements pédagogiques différents. Ce COFIL avait la responsabilité de définir les thématiques de travail et d'analyser les retours des échanges issus des groupes de travail mis en place à cet effet.
- Mise en place de 4 groupes de travail de 12 personnes composés de professeurs, de personnel administratif et technique du conservatoire.
- Sur un calendrier échelonné entre juin et septembre 2023 concernant le bilan proprement dit de l'ancien projet d'établissement, et entre octobre 2023 et mars 2024 en ce qui concerne les six demi-journées de concertations organisées au sein des groupes de travail
- Organisation d'une réunion publique avec des usagers volontaires du conservatoire en présence de l'adjointe à la Culture de la Ville d'Auxerre en janvier 2024.

Ont ainsi été abordées les thématiques suivantes :

- 1) *Quelle identité le conservatoire se doit-il de développer et d'afficher à la fois en tant que service public et en tant que lieu de vie sociale, culturelle et artistique, de manière à susciter un sentiment d'appartenance et des valeurs communes ?*
- 2) *Les évolutions souhaitables dans l'offre pédagogique et leurs structurations en termes d'organisation*
- 3) *Les leviers à mettre en place pour le rayonnement et l'attractivité nouvelle du conservatoire*
- 4) *Quelles propositions à apporter afin d'intégrer les évolutions et les mutations sur les plans sociétaux, technologiques, artistiques et culturels ?*
- 5) *La qualité du bien-être au travail*
- 6) *Les nouveaux parcours de formation à mettre en place pour satisfaire les objectifs attendus d'épanouissement individuel, d'autonomie et d'émancipation des élèves.*

** Déménagement de toute l'activité musique du conservatoire dans des locaux provisoires au sein de l'INSPE entre juillet 2022 et janvier 2025. Livraison du bâtiment réhabilité fin 2024 réunifiant sur un même site les activités musique et danse du conservatoire, avec la création d'un studio d'éveil, de trois studios de danse dédiés, et d'un nouvel auditorium de 147 places dont 4 places PMR. Déménagement en janvier 2025 et réouverture février 2025.*



Les temps de concertation, riches et fructueux, ont garanti la libre expression de chacun/e.

La méthode adoptée et les thématiques abordées ont su fédérer une très grande majorité de l'équipe en place autour d'un socle de valeurs communes et d'une vision partagée sur le devenir du conservatoire.

Ce projet d'établissement, de par les orientations qu'il propose, se veut ainsi être le reflet des arbitrages apportés, en regard des réflexions et propositions issues du bilan de l'ancien PE 2015/2023 et des concertations menées depuis l'automne 2023.



III. ETAT DES LIEUX

L'agglomération de l'Auxerrois :

Située en Bourgogne sur l'axe stratégique Paris-Lyon, à la confluence des pôles régionaux Dijon et Orléans, la Communauté de l'Auxerrois est la plus importante communauté d'agglomération de l'Yonne. Elle se compose d'environ 68 000 habitants, selon les sources INSEE

Préfecture du département et ville-centre de l'Agglomération, Auxerre est reliée à la capitale située à 170 km, à Lyon (300 km) et à Dijon (150km) par l'autoroute A6, le chemin de fer, la vélo-route et le canal du Nivernais.

L'agglomération est composée de 29 communes : *Appoigny, Augy, Auxerre, Bleigny le Carreau, Branches, Champs sur Yonne, Charbuy, Chevannes, Chitry le Fort, Coulanges la Vineuse, Escamps, Escolives Sainte Camille, Gurgy, Gy L'Evêque, Irancy, Jussy, Lindry, Monéteau, Montigny la Resle, Perrigny, Quenne, Saint Bris le Vineux, Saint Georges sur Baulche, Vallan, Venoy, Villefargeau, Villeneuve Saint Salves, Vincelles, Vincelotes*

La population par tranche d'âges :

- 0 à 14 ans = 14,9 %
 - 15 à 29 ans = 14,1%
 - 30 à 44 ans = 16,5%
 - 45 à 59 ans = 20,3%
 - 60 à 74 ans = 20,6%
 - 75 à 89 ans = 11,2%
 - Plus de 90 ans = 2,5%
- 0 à 19 ans = 20 %**
 - 20 à 64 ans = 52,6%**
 - 65 ans et plus = 27,3%**

Catégories socio-professionnelles (au 01/01/2023)

- Agriculteurs exploitants : 0,6%
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise : 3,2%
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : 7,1%
- Professions intermédiaires : 13,9%
- Employés : 16,2%
- Ouvriers : 12,2 %
- Retraités : 31,9%
- Sans activités professionnelles : 14,9%

Sur le plan culturel, l'agglomération possède un riche patrimoine architectural, avec un édifice majeur qui est l'Abbaye Saint-Germain, le Silex et le Théâtre d'Auxerre, labellisés par le Ministère de la culture respectivement en tant que SMAC et Scène conventionnée, des équipements d'importance comme le Skénét'eau à Monéteau, un site archéologique, des bibliothèques, des musées, de nombreux festivals.

Les enseignements artistiques sont dispensés par les municipalités et des associations également répartis sur le territoire.

5 écoles de musique municipales maillent l'agglomération :

- Ecole de musique de **Chevannes**
- Ecole de musique de **Charbuy**
- Ecole de musique de **Monéteau**
- Ecole de musique de Coulanges la Vineuse
- Conservatoire de musique et danse d'Auxerre

Le conservatoire musique et danse d'Auxerre est un établissement d'enseignement artistique spécialisé, classé depuis 2006, renouvelé en 2015, en tant que **Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)**.

Statistiques de la fréquentation 2023/2024 (par classe d'âge) :



tranche d'âge	Nbre d'élèves musique et danse	%
4 ans	13	1,96%
5 ans	24	3,63%
6 ans	42	6,36%
7 / 10 ans	167	25,30%
11 / 14 ans	134	20,30%
15 / 18 ans	79	11,96%
19 / 25 ans	18	2,72%
26 / 64 ans	141	21,36%
plus de 65	42	6,36%
	660	100

Evolution du nombre d'inscrits au conservatoire depuis 2020 :

Nombre total élèves	2023		2022		2021		2020	
	Oct. 2023	Juin 2023	Oct. 2022	Juin 2022	Oct. 2021	Juin 2021	Oct. 2020	Juin 2020
Toutes disciplines	812	748	743	652	740	602	601	670
Musique	447	405	445	440	443	497	509	559
Éveil / initiation	79	72	69	59	64	37	81	39
Danse	89	84	77	63	62	105	92	111
Beaux-Arts	240	220	217	190	170			
Nouveaux inscrits	216	0	186	0	179		135	
% nouveaux inscrits	26,73%		25,03%		24,19 %		22,46 %	

Elèves par cycles	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
1 ^{er} cycle	302	268	233		256	316
2 ^{ème} cycle	97	105	104		104	137
3 ^{ème} cycle	29 dont 6 en cycle spécialisé	31 dont 7 en cycle spécialisé	25 dont 5 en cycle spécialisé		31 dont 9 en cycle spécialisé	36 dont 7 en 3 ^{ème} cycle spécialisé
Parcours personnalisé Eveil/initiation	172	194	183		211	149
TOTAL	600	598	545		602	638

15 élèves ont obtenu leur DEM entre 2016 et 2023 : batterie (2) - clarinette (2) – direction orchestre à vents (1) - euphonium (1) – guitare classique (1) - hautbois (4) - percussions (1) - trombone (3)

Compte tenu qu'environ 45 élèves sur les 240 inscrits aux Beaux-Arts pratiquent également la musique et /ou la danse au CMD ; le conservatoire dénombre **600 élèves** en musique et danse en octobre 2023.



Depuis le 1^{er} juillet 2024 l'école de musique de Coulanges la Vineuse est devenue le **pôle COULANGES** du Conservatoire d'Auxerre.

A compter du 1^{er} janvier 2025, le nouveau CRD d'intérêt communautaire inclura officiellement dans ses effectifs les élèves du Pôle musique COULANGES, et devrait ainsi comptabiliser un effectif dépassant les **700 élèves**.

L'offre pédagogique du **pôle AUXERRE**

Musique :

Enfants de 4 à 6 ans : ateliers d'éveil musical et corporel pour les 4 et 5 ans, Initiation artistique 6 ans, Parcours Découverte Instrumentale (PDI), atelier parent-enfant 5/6 ans.

Langage musical et érudition : formation musicale classique, formation musicale Musiques actuelles et Jazz, Analyse, Culture, Ecriture musicale, Musique Assistée par Ordinateur, Initiation au langage jazz, arrangement/ orchestration Jazz /MA.

Pratique vocale : filière voix enfants, chant lyrique, chant jazz et musiques actuelles.

Pratiques vocales collectives : chorales enfants, junior voix adolescents, chœur adultes classique, atelier lyrique, atelier chants du monde (ensemble Odyssea), chorale impromptue.

Pratiques instrumentales collectives : orchestres Pépinière cordes, Junior Vents, ensemble orchestral de chambre, orchestre d'harmonie, Junior Lab, Jazz Band, Music Lab, musique de chambre 2^{ème}/3^{ème} cycle, ateliers Jazz/MA.

Instruments monodiques de l'orchestre : alto, contrebasse, violon, violoncelle, basson, clarinette, flûte traversière, hautbois, saxophone, cor, euphonium, trombone, trompette, tuba.

Instruments polyphoniques : accordéon chromatique, clavecin, guitare classique, harpe, orgue, percussions classiques, piano classique, piano d'accompagnement.

Musiques amplifiées et improvisées : batterie, chant jazz et musiques actuelles, chansons, claviers MA, contrebasse jazz, guitare basse MA, guitare électrique MA et Jazz, piano jazz, saxophone jazz.

Danse :

Initiation danse pour les 6/7 ans

Danse classique enfants et adultes

Danse contemporaine enfants et adultes

Danse jazz enfants et adultes

Culture chorégraphique

Formation musicale danseurs

L'offre pédagogique du **pôle COULANGES**

Musique :

Enfants de 4 à 6 ans : 1 atelier d'éveil 4/5 ans, 1 atelier d'initiation 6 ans *.

Langage musical et érudition : formation musicale classique (enfants), formation musicale Musiques actuelles (adultes).

Pratiques vocales collectives : 1 chorale enfants *, 1 chorale variétés adultes.

Pratique vocale : chant jazz/MA*.

Instruments monodiques de l'orchestre : clarinette, flûte traversière.

Instruments polyphoniques : guitare classique, piano classique.

Musiques amplifiées et improvisées : batterie, claviers, guitare électrique MA, piano jazz, saxophone jazz.

*depuis la rentrée de septembre 2024



Les locaux

Pôle COULANGES

- 5 salles de cours de musique
- 1 salle polyvalente occupée ponctuellement (sur réservation) au sein de la Maison du COULANGES

Pôle AUXERRE

Les enseignements ont été dispensés sur deux sites distincts jusqu'en décembre 2024 :

- Pour la musique, dans les locaux de l'INSPE, situés 24 rue des Moreaux.
- Pour l'éveil et la danse, aux Studios de Danse, situés 9 rue Milliaux.
- 28 salles de cours de musique.
- 2 studios de danse de 100 m² et 70 m² servant aussi pour les ateliers d'éveil 4/5 ans et d'initiation 6 ans.

A partir de février 2025, les activités musique, d'éveil et de danse du pôle AUXERRE seront toutes regroupées sur **un site unique** entièrement réhabilité et rénové au sein du quartier Rive Droite - rue de l'Île aux Plaisirs, à proximité même de la SMAC du Silex.

Le conservatoire d'Auxerre disposera alors sur son site principal AUXERRE de :

- 1 salle d'éveil dédiée de 74 m²
- 3 studios de danse dédiés respectivement de 153,40 m², 83,40 m² et 66,80 m²
- 32 salles de cours de musique dont 1 salle de batterie et 1 salle d'orchestre/percussions
- 1 centre de documentation / parthèque
- 1 salle d'études
- 3 vestiaires pour les élèves de danse
- 1 vestiaire pour les professeurs de danse
- 1 lieu de stockage pour les costumes de danse
- 1 lieu de stockage pour le parc instrumental
- 1 local entretien
- 1 bureau de la scolarité
- 1 bureau des régisseurs
- 1 bureau accueil / secrétariat
- 1 bureau direction
- 1 bureau responsable pédagogique
- 1 bureau responsable administratif
- 1 bureau assistante de la direction
- 1 salle de repos du personnel
- **1 nouvel auditorium de 147 places** dont 4 places PMR équipé d'une **régie son/lumières/vidéo**, qui constituera à la fois :
 - un **outil pédagogique** du quotidien sur le plan de la **formation** et de la **création**
 - Un **outil de diffusion pédagogique et artistique** valorisant au niveau des actions éducatives et culturelles proposées par le conservatoire (concerts éducatifs, restitutions des projets artistiques menés auprès des écoles,..) et permettant la mise en place d'une **saison artistique** portée par le conservatoire, synonyme d'attractivité et de rayonnement, à compter de l'automne 2025 (concerts, spectacles, master class, conférences, ...)

Le conservatoire continuera en outre à bénéficier de la **mise à disposition** par l'association *Service Compris des studios de répétitions et d'enregistrement* de **LA CUISINE** pour les ateliers de musiques actuelles et jazz du conservatoire sur des jours et horaires banalisés (mardi / mercredi / jeudi).

Espaces extérieurs communs avec le SILEX :



- **1 agora arborée et gradinée** propice à l'organisation de manifestations publiques extérieures
- **1 ponton scène** équipé sur les quais de l'Yonne

Le Conservatoire et le Silex, du fait de tous les aménagements extérieurs effectués, vont ainsi pouvoir développer une nouvelle synergie génératrice de nouveaux projets et partenariats grâce à une mutualisation des moyens et des programmations communes au sein de ce nouvel espace qui pourrait être qualifié d'**Agora des Arts Vivants**.

L'organisation pédagogique

Elle est sous la responsabilité du directeur et de la responsable pédagogique du conservatoire.

Elle est commune aux 2 pôles d'enseignement AUXERRE et COULANGES.

Son suivi est assuré au sein du Conseil pédagogique qui se réunit 1 fois par mois entre septembre et juin.

Le Conseil Pédagogique est composé de l'équipe de direction et des coordinateurs des **départements pédagogiques** suivants :

- *Langage musical et érudition*
- *Pratiques collectives instrumentales*
- *Pratiques vocales*
- *Instruments monodiques*
- *Instruments polyphoniques*
- *Musiques amplifiées et improvisées (musiques actuelles, jazz, chansons)*
- *Education Artistique et Culturelle et partenariat avec l'Education Nationale*
- *Danse*

Le partenariat avec le milieu scolaire

- Interventions « **musique à l'école** » dans le 1^{er} degré dans les écoles maternelles et élémentaires avec 2 professeurs Dumistes du conservatoire représentant globalement **1 poste ETP** (20h hebdo)
- Interventions « **danse à l'école** » : découverte de la danse jazz aux studios de danse pour le public scolaire élémentaire (**4h hebdo**)
- **Orchestre « cuivres » à l'école** (OAE) sur la Ville d'Auxerre : dispositif pédagogique d'une durée de 3 ans pour 1 même classe du CE2 au CM2 installé à l'école élémentaire Rive Droite à compter de septembre 2024 – 2 séances hebdo tutti (1h avec 2 professeurs) et partiels instrumentaux (1h / 4 professeurs), soit **6h hebdo**
- **Orchestre à l'école « ukulélé/percussions »** sur le pôle COULANGES : dispositif mis en place depuis 2022 grâce au soutien financier de l'association locale « Pratique instrumentale pour tous » - **4h hebdo**
- Un projet développé toute l'année à l'école élémentaire d'application des Rosoirs centré sur la **pratique vocale collective** et les **percussions**, concernant les classes de CM1 et CM2.
- Le **projet 100% chorale** à l'école développé en partenariat avec la Cité de la Voix de Vézelay depuis 6 ans en direction de 4 classes chorales élémentaires de cycle III accompagnées par un groupe instrumental d'élèves CHAM.
- **Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)** – partenariat avec le **collège Denfert-Rochereau**



Effectifs	2024/2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022
6ème	30	24	15	18
5ème	24	12	17	15
4ème	11	17	09	20
3ème	12	8	17	13
Total	77	61	58	66

L'emploi du temps hebdomadaire des élèves CHAM au conservatoire est centré sur des pratiques collectives selon les jours de présence au conservatoire suivants :

- Mardi 13h15/16h
- Vendredi 15h/16h30

Le personnel du conservatoire

L'équipe administrative et technique est composée de :

- 1 directeur titulaire DEA 2^{ème} catégorie – 1 ETP
- 1 responsable administratif titulaire (grade rédacteur) – 1ETP
- 1 responsable pédagogique (grade Attaché) – CDI - 1 ETP
- 1 assistante de direction titulaire – 1 ETP
- 2 agents d'accueils titulaires - 1,5 ETP
- 1 gestionnaire du centre de documentation titulaire– 1 ETP
- 1 gestionnaire de la scolarité – titulaire – 1ETP
- 3 agents techniques – 3 ETP titulaires

L'équipe pédagogique du conservatoire sur le **pôle musique et danse AUXERRE** est forte de 45 professeurs de musique et de danse qui dispensent 671 heures hebdomadaires de cours, et est composée de :

- 17 professeurs titulaires du Certificat d'Aptitude – **CA***
- 27 professeurs titulaires du Diplôme d'Etat – **DE****
- 3 professeurs titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant – **DUMI**

L'équipe pédagogique du conservatoire d'Auxerre sur le **pôle musique COULANGES** compte quant à elle :

- **64 heures** pédagogiques hebdomadaires
- 9 professeurs dont 3 titulaires, 3 CDI, 3CDD
- 4 professeurs en commun entre les 2 sites d'enseignement (chant jazz, clarinette, piano jazz et saxophone jazz)
- Diplômes : 1 CA, 6 DE, 1 DUMI, 1DEM

Le nouveau conservatoire d'agglomération de l'Auxerrois comptera ainsi au 01/01/2025 :

- **750** élèves env. musique et danse
- **52** professeurs d'enseignement artistique dont :
 - 17 titulaires du **CA**
 - 28 titulaires du **DE**
 - 3 titulaires du **DUMI**
 - 4 titulaires du seul **DEM** (dont 3 VAE en cours en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat)
- Un volume global de **735 heures hebdomadaires** d'enseignement artistique dont :



262 h PEA = **16,35 ETP PEA**

473 h ATEA = **23,65 ETP ATEA**

* **Disciplines des professeurs titulaires CA ou d'un équivalent CA** : accompagnement piano, alto, basson, chant lyrique, chant choral, chargé de direction, clarinette, danse classique, formation musicale, guitare classique, hautbois, orgue, piano classique, saxophone classique, trombone, tuba, violon.

****Disciplines des professeurs titulaires d'un DE ou d'un DUMI** : accordéon, batterie, chant jazz/MA, chant lyrique (2), clavecin (musique ancienne), contrebasse classique, cor, danse classique, danse contemporaine, direction d'ensembles de vents (3), euphonium, flûte traversière (2), formation musicale, guitare classique, guitare électrique, guitare jazz, harpe, musique à l'école (2), percussions classiques, piano classique, piano jazz, saxophone jazz, violon, violoncelle.

Des projets identitaires structurants :

- **LA JOURNEE DEPARTEMENTALE DE RENCONTRE PEDAGOGIQUE** des Etablissements d'Enseignement Artistique de l'Yonne, organisée au CMD d'Auxerre avec le soutien du Conseil Départemental de l'Yonne (chaque 1^{er} vendredi de septembre) – 4^{ème} édition en septembre 2024
- *Le projet **100% CHORALE A L'ECOLE**, mené en partenariat avec la **Cité de la Voix de Vézelay** et l'ensemble vocal des **Métaboles**. Projet d'expression artistique autour d'un **répertoire choral de création contemporaine pour enfants** concernant 4 classes de cycle 3 issues de 2 écoles élémentaires d'Auxerre- Interventions 1 lundi par semaine de janvier à fin mai par une Dumiste – Interventions ponctuelles d'un chef d'orchestre, de 2 artistes lyriques et d'une metteuse en scène – Accompagnement des chœurs scolaires par un groupe instrumental d'élèves CHAM du conservatoire - 2 concerts de restitution au Théâtre d'Auxerre - **6^{ème} édition en 2025**.*
- **Y A DE LA VOIX** à l'attention de 12 jeunes de 13 à 25 ans est un **projet** à rayonnement départemental et régional **de création et interprétation de chansons de langue française** avec un ACI professionnel invité – 36h d'ateliers d'écriture/composition à l'automne – 36h d'ateliers d'interprétation au printemps) – partenariats avec le SILEX d'Auxerre et l'ESCALE de Migennes- avec le soutien de la Drac BFC – 2 concerts de restitution durant la 1^{ère} quinzaine de mai. La **8^{ème} édition en cours sur 2024/2025**.
ACI invités : Loïc Lantoin / Amélie les Crayons / Nicolas Fraissinet / Zaza Fournier / Benoit Dorémus / Luciole / Eddy la Gooyatsh en 2024/2025
- Le projet **CHANSIGNES** en partenariat avec l'Institut Educatif Sensoriel d'Auxerre (IES)– projet autour de la **chanson en langue signée** visant une participation de publics **sourds** et malentendants mêlée avec des publics entendants (ateliers d'écriture et d'interprétation en langue des signes, concerts)
- **LA SEMAINE BANALISEE**, **projet fédérateur décloisonné** sur le plan pédagogique, organisée annuellement, axée sur des échanges de savoir-faire intra-équipe et sur l'ouverture à une thématique culturelle, et/ou à la découverte d'une stylistique ou d'une esthétique avec des artistes invités (master class, concert)
- **MUSICIENS EN HERBE**, **projet à rayonnement départemental** initié et porté par le conservatoire depuis 2005 Un projet qui fédère les classes orchestre et les orchestres écoles constitués d'élèves de fin de 1^{er} et de début de 2^{ème} cycle des écoles de musique et conservatoires de musique de l'Yonne – répertoire commun concerté et étudié durant l'année, regroupement sur 1 dimanche complet avec chef et orchestre extérieurs invités. Un projet qui bénéficie du soutien de la CMF de l'Yonne depuis 2021.
- **Les concerts estampillés « NOEL ENCHANTE »**, semaine de concerts et spectacle de danse proposés autour de Noël à l'église Saint Eusèbe et au Silex d'Auxerre, organisée en direction du tout public, **mettant à l'honneur des ex-élèves diplômés (DEM) du conservatoire**, engagés dans des cycles d'études supérieures ou ayant débuté une carrière professionnelle.

Diffusion pédagogique et artistique : 2 plaquettes semestrielles d'information



Une centaine de manifestations publiques / an

- 20 scènes ouvertes annuelles au conservatoire– mercredi 18h30
- 4 concerts « Noël enchanté »
- 2 spectacles de danse au Silex et au Théâtre d'Auxerre
- 3 scènes « On the rock and jazz again » au Silex
- 2 JAM MAI au Silex
- 1 soirée concert Jazz au Silex
- 4 à 5 concerts Chansignes au Silex, dans le département et à Troyes
- 4 soirées de résidence et 1 concert Y A DE LA VOIX au Silex
- 1 concert Y A DE LA VOIX à l'Escale de Migennes
- 3 soirées de résidence et 1 concert de restitution du département Musiques Amplifiées et Improvisées au Silex
- 8 « JAM JAZZ » au Bar de l'Auto
- 1 concert et une Jam Jazz à la Scène des Quais
- 3 concerts annuels au Skénét'eau de Monéteau dont « Musiciens en herbe » le 2^{ème} dimanche de juin
- 3 concerts annuels à Appoigny (espace culturel, foyer, Collégiale)
- 1 concert JACAM (lycée) /CHAM (collège) au Silex
- 7 concerts au Théâtre d'Auxerre dont 2 concerts spectacles des élèves CHAM, 1 spectacle de danse, 1 concert « Vents debout », 1 concert « Jeunes pousses » et 2 restitutions du projet « 100% chorale à l'école »
- 4 concerts de professeurs dans le cadre de la saison « Un midi au Théâtre » du Théâtre d'Auxerre
- 3 concerts programmés dans le cadre de la saison culturelle de l'Abbaye St Germain, dont 2 mettant en valeur des professeurs du conservatoire.
- 3 conférences thématiques animées par des professeurs en lien avec la programmation du Jazz Club au Silex
- Env. 12 restitutions publiques annuelles des projets d'éducation musicale et artistique menés à l'école
- Concerts éducatifs scolaires sur site à l'école et au conservatoire durant toute l'année scolaire
- Participation à la Journée des Arts (EAC) et au Village des Sciences organisées à l'INSPE.

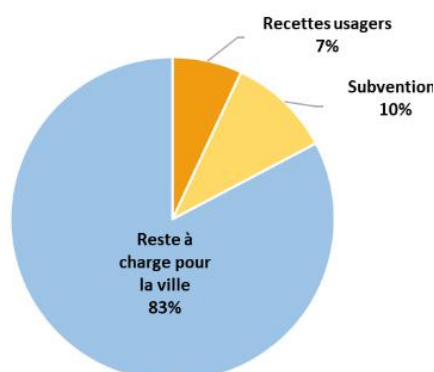
Moyens financiers alloués en 2023 : effectifs de 600 élèves

- **Dépenses** de fonctionnement courant : **2 383 929,76 €** dont masse salariale : 2 190 826,71 €
- **Recettes** de fonctionnement : **443 441,53 €**

Coût brut moyen par élève : 4 004 €

- **7 %** financé par l'**élève** : **280 €** en moyenne par élève et par an
- **10 %** financé par des **subventions** : **413 €** par élève par an, dont 168 € par le **département de l'Yonne (4%)**
- **83 %** autofinancé par la **collectivité** : **3 311 €** par élève et par an

Répartition du financement



IV. LES ENJEUX DE L'EVOLUTION

Le **projet d'établissement 2025/2030** du Conservatoire à Rayonnement Départemental Musique et Danse d'Auxerre marque le début d'une nouvelle ère dans l'histoire de cet établissement icaunais d'enseignement artistique spécialisé.

Devenu communautaire depuis le 1^{er} janvier 2025, le conservatoire peut ainsi déployer son offre en matière d'enseignements artistiques musique et danse en direction de tous les habitants de l'agglomération de l'Auxerrois.

A la fois outil de démocratisation et d'ouverture culturelle de proximité des communes et lieu d'excellence pour tous concernant la formation, de l'éveil jusqu'au cycle supérieur, le conservatoire va ainsi permettre aux élèves et aux usagers de disposer d'un vaste choix dans leurs apprentissages tant individuels que collectifs.

Quatre enjeux début 2025 sont à prendre en considération et vont avoir des conséquences sur l'organisation et l'ambition du CRD de l'auxerrois.

- 1) **L'inscription dans une dynamique régionale en vue de postuler au classement de Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)**. Les trois CRR de la région Bourgogne Franche-Comté sont à Dijon, Besançon et Chalon sur Saône. Le conservatoire de l'Auxerrois, de par l'ambition de son projet, a tous les atouts pour devenir le quatrième CRR de la région, dans la partie nord de celle-ci.
- 2) **Le transfert effectif au 1^{er} janvier 2025 du CRD de la Ville d'Auxerre (36 000 habitants) à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (29 communes – 68 000 habitants)**. A noter que le CRD d'Auxerre est en charge depuis le 1^{er} juillet 2024 de la gestion pédagogique et administrative du site d'enseignement musical présent sur le territoire de Coulanges la Vineuse. Aussi, l'établissement, désormais d'intérêt communautaire, affirmera son rôle de chef de file du futur réseau communautaire d'enseignements artistiques, pour l'heure composé des deux pôles AUXERRE et COULANGES.
- 3) **L'entrée dans des locaux neufs et rénovés réunissant sur un même site les activités musique, danse et éveil**, qui jusque-là étaient organisées sur 2 sites distincts. Il s'agit d'une opération urbanistique d'envergure dont le coût s'élève à 8,5 M d'€ dont 5,9 M€ env. pour la seule réhabilitation du conservatoire. De plus la proximité avec le Silex, scène de musiques actuelles et des extérieurs réaménagés vont permettre de créer une véritable cité musique et danse sur la rive droite d'Auxerre.
- 4) **La demande de renouvellement de classement en tant que CRD** auprès de la DRAC Bourgogne Franche Comté, nécessitant d'y adjoindre le présent projet d'établissement validé par les Elus de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Ce **nouveau projet d'établissement**, coconstruit avec les enseignants, le personnel du conservatoire et des parents d'élèves volontaires, est établi pour la période **de janvier 2025 à décembre 2030**.

Il aura pour mission d'apporter des réponses aux **orientations déclinées ci-dessous** par l'intermédiaire de divers plans d'action, selon un échéancier calibré au regard des moyens financiers alloués.

Ces plans d'action prendront en compte les diverses mutations et évolutions sociétales, culturelles, artistiques et technologiques observées au cours de ces dernières années.



1. Un conservatoire d'excellence et rayonnant

- **Sensibiliser, initier et former** des musiciens et danseurs amateurs autonomes et de qualité, **depuis l'éveil jusqu'au Cycle Préparatoire aux Enseignements Supérieurs (CPES)** pré-professionnalisant, dans le respect du SNOP et la prise en compte du projet de formation, du potentiel et du profil de chaque élève, qu'il soit un enfant, un adolescent ou un adulte. Leur permettre de s'intégrer dans des associations musicales et/ou chorégraphiques et de contribuer ainsi à la qualité artistique des pratiques amateurs présentes sur le territoire.
- **Affirmer la place centrale de l'élève** au cœur même du projet pédagogique. Rendre les élèves acteurs de leur parcours et en capacité d'inscrire leur pratique dans leur quotidien, comme de faire rayonner individuellement et collectivement le conservatoire.
- **Affirmer la vertu formative et rayonnante des pratiques collectives** et par là-même la notion d'orchestres écoles devant servir de terrain d'application aux formations dispensées au conservatoire.
- **Valoriser les anciens élèves** diplômés du conservatoire, ayant obtenu un DEM (Diplôme d'Etudes Musicales) ou un DEC (Diplôme d'Etudes Chorégraphiques), ayant intégré par la suite des établissements supérieurs et/ou ayant entamé une carrière artistique professionnelle
- **Proposer un plan de formation continue** pour l'équipe enseignante du conservatoire permettant de répondre aux enjeux liés aux évolutions sociétales, technologiques, culturelles et artistiques.
- **Structurer le territoire** en matière d'enseignements artistiques, en élaborant l'animation d'un réseau d'établissements d'enseignement artistique sur la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et en remplissant pleinement son rôle de fer de lance sur le département de l'Yonne dans la cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistique (SDEA).
- **Affirmer la place et le rayonnement du conservatoire dans le paysage culturel de la région Bourgogne Franche Comté** en élaborant, sous l'égide du Ministère de la Culture et de La Drac BFC, des conventionnements avec les Conservatoires à Rayonnement Régionaux de Dijon, du Grand Besançon et du Grand Chalon, pour copiloter avec eux les nouveaux Cycles Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) menant à la délivrance des nouveaux Diplômes Nationaux, tout en densifiant des partenariats avec les lieux culturels de diffusion du territoire. Le conservatoire s'attachera notamment à tisser des liens structurants avec les centres chorégraphiques et dramatiques présents sur la région Bourgogne Franche Comté.
- **Organiser une saison artistique** valorisant des artistes enseignants et incluant des master classes ainsi que des résidences d'artistes de renom associés.
- **Créer une identité propre du conservatoire** favorisant un sentiment d'appartenance et une visibilité rayonnante

2. Une offre d'enseignements élargie et innovante

- **Etoffer et diversifier l'offre pédagogique** en termes d'innovation et d'ouverture à de nouvelles esthétiques et/ou champs artistiques dans un souci de complémentarité en regard de l'offre déjà existante au conservatoire et sur le territoire de la CA de l'Auxerrois
- **Mettre en place de nouveaux parcours d'études alternatifs** permettant la poursuite ou le retour à la pratique artistique e/ou aux apprentissages pour des publics adultes amateurs isolés sur le territoire, en dehors de tout cursus traditionnel diplômant.



- **Mener une politique de recrutement attractive**, sur le plan statutaire et au niveau des qualifications, devant répondre à la fois aux exigences d'un CRD, comme au souci de mobilité, de mutualisation et de pérennisation des emplois sur l'agglomération de l'Auxerrois.
- **Atteindre l'objectif de 1 000 élèves inscrits** dans les cinq années à venir

3. Un projet culturel et social en partage

- **Développer le sentiment d'appartenance** au conservatoire en associant encore davantage les élèves et leurs familles au fonctionnement et à la vie du conservatoire, tout-en valorisant la coopération et les échanges de savoir-faire au niveau du corps enseignant.
- **Participer aux projets des documents cadres de la collectivité** et à la mise en œuvre du **Projet Educatif de Territoire** en direction des publics non-inscrits traditionnellement éloignés et/ou empêchés.
- **Affirmer les droits culturels** de chacun/e en favorisant une politique d'accueil inclusive, de rencontre et d'ouverture avec les publics les plus éloignés ou empêchés, tout en développant et en s'appuyant sur un plan de formation continue des agents administratifs et techniques et des enseignants artistiques.

L'ensemble de ces orientations, et les plans d'action qui seront ainsi envisagés, visent à positionner favorablement et à légitimer la place du conservatoire à rayonnement départemental d'intérêt communautaire de l'Auxerrois dans sa candidature et sa quête, au cours des 5 années à venir, vers l'obtention du label de **Conservatoire à Rayonnement Régional**.

Les **textes cadres** de référence sur lesquels s'appuie ce projet d'établissement sont :

- Le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) du Ministère de la Culture - septembre 2023
- Les arrêtés de classement des conservatoires – décret du 19 décembre 2023 actualisant le décret de 2006
- La loi LCAP
- La charte de l'Education Artistique et Culturelle – juillet 2016
- La charte des enseignements artistiques spécialisés - janvier 2001
- Le Schéma Départemental des Enseignements artistiques (SDEA) du Conseil Départemental de l'Yonne – 2021/2027
- Le Plan Educatif Du Territoire 2024/2027
- Le projet de la Cité de la Parole et du Son de l'Abbaye Saint Germain



V. LES PLANS D'ACTION

Les différents plans d'action envisagés à mettre en place sur la période 2025/2030, sont en réponse aux orientations du nouveau projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental d'intérêt communautaire.

A – Un conservatoire d'excellence et rayonnant

Le projet pédagogique du conservatoire affirmera **la place centrale de l'élève et des pratiques collectives**, pour leurs vertus formatives en tant que moteur responsabilisant des pratiques individuelles.

L'ouverture culturelle par l'organisation régulière de **stages**, de **master classes**, de **conférences animées** autour de thématiques culturelles et de stylistiques ou d'esthétiques diverses dans le cadre de la saison artistique du conservatoire.

L'interdisciplinarité des projets artistiques et pédagogiques sera de rigueur, nouvellement facilitée par la réunion sur un même site des activités musique et danse.

Des missions de service public à honorer avec force et conviction, celle liée à **l'éducation artistique et culturelle (EAC) en direction des publics non-inscrits**, et en particulier des publics scolarisés depuis la maternelle jusqu'au lycée en partenariat avec l'Education Nationale, tout comme celle liée au **soutien** et à **l'accompagnement des pratiques amateurs** présentes sur le territoire, tant individuelles que celles existantes au sein d'association.

Le conservatoire s'attachera ainsi à proposer à des publics adultes et seniors notamment de pouvoir reprendre au conservatoire une pratique musicale, instrumentale, vocale ou chorégraphique, au sein de pratiques collectives ciblées de leur choix sans obligation aucune de suivre un cursus complet à part entière.

1) Structurer le maillage territorial de l'Auxerrois en matière d'enseignements artistiques

- **L'harmonisation pédagogique** au niveau du cursus de formation et des modes d'évaluation comme celle réalisée en 2024 avec l'école de musique du COULANGES en regard de ce qui est pratiqué au CRD d'Auxerre, servira de base aux futurs pôles publics d'enseignement artistique qui rejoindront la compétence de la CA de l'Auxerrois.
- **L'harmonisation tarifaire** réalisée sur le plan de la CA de l'Auxerrois via l'adoption fin mai 2024 de tarifs communautaires instituant pour tous les habitants l'application du quotient familial.
- Le rassemblement des acteurs publics et associatifs de l'enseignement artistique spécialisé présents sur la CA de l'AUXERROIS au sein d'**«Etats généraux» de l'enseignement artistique** sur l'Auxerrois réunissant le **conservatoire d'Auxerre** fort de ses deux nouveaux pôles AUXERRE et COULANGES, les **écoles publiques** de Chevannes, Charbuy et Monéteau, les **acteurs associatifs** en termes d'offre de pratiques autour de la musique, du théâtre et de la danse, et le **Conseil Départemental de l'Yonne** dans le cadre du SDDEA, pour rechercher et élaborer ensemble la meilleure offre pédagogique en termes de complémentarité, de synergie et d'animation du territoire, tout en consolidant les identités locales et en conservant une offre pédagogique de proximité, notamment en direction des publics enfants et adolescents moins autonomes en termes de déplacement.
- La pérennisation de la **Journée départementale** de rencontre des équipes pédagogiques des EEA de l'Yonne, mise en place depuis 2021, organisée en collaboration et avec le soutien financier du Conseil Départemental de l'Yonne, qui se déroule le **1^{er} vendredi du mois de septembre**.



La 5^{ème} édition de cette journée est prévue le **5 septembre 2025** au conservatoire d'Auxerre.

- La pérennisation de la participation du conservatoire d'Auxerre au projet identitaire à rayonnement départemental « **Musiciens en Herbe** » faisant se rencontrer les orchestres écoles d'harmonie composés d'élèves de fin de 1^{er} et de début de 2^{ème} cycle présents sur l'Auxerrois et le département de l'Yonne autour d'un répertoire commun travaillé durant l'année et d'une journée de rassemblement et de restitution publique en fin d'année scolaire dans un lieu de diffusion propice du département.
- L'affirmation d'une **politique de mutualisation** au niveau du recrutement des professeurs d'enseignement artistique en adéquation avec des besoins identifiés, proposant à moyen terme des postes d'enseignement artistique à plein temps et pérennes sur l'Auxerrois.
- **Un accès facilité à la musique aux publics scolarisés dans les écoles du 1^{er} degré de l'Auxerrois**, par la création progressive d'un 2^{ème} poste de Dumiste à plein temps (10h en septembre 2025, 15h en septembre 2026, 17h30 en septembre 2027, 20h en septembre 2028).
- La dynamisation de l'**interdisciplinarité musique et danse** en donnant également accès à la pratique de la danse aux publics scolarisés du 1^{er} degré de la CAA à partir du CE1 et aux élèves collégiens du 2nd degré via l'ouverture d'une classe CHAD.

2) Faire rayonner le conservatoire

- Mise en place d'un projet sur 3 années **d'artiste associé** avec le musicien violoncelliste **VICTOR JULIEN LAFERRIERE** et **l'ENSEMBLE CONSUELO** au conservatoire à compter de février 2025.

Victor Julien-Laferrrière obtient en 2012 le 1^{er} prix au Concours international du Printemps de Prague, remporte le 1^{er} prix au concours Reine Elisabeth à Bruxelles en 2017 et la Victoire de la Musique classique 2018 dans la catégorie « Soliste Instrumentiste de l'Année ».

En janvier 2019, il a fait paraître un album « Schubert » avec le Trio Les Esprits. A l'automne 2019 paraît un disque Rachmaninov/Chostakovitch/Denisov avec le pianiste Jonas Vitaud. En mai 2023, Victor Julien-Laferrrière sort un disque consacré à deux concertos pour violoncelle et orchestre : "Tout un monde lointain" d'Henri Dutilleux et "Outscape" de Pascal Dusapin, avec l'Orchestre National de France dirigé par David Robertson, puis Kristina Poska.

*Victor Julien-Laferrrière développe en parallèle une activité de **direction d'orchestre**, à travers des collaborations en tant que chef d'orchestre avec l'Orchestre national d'Île de France, l'Orchestre de l'Opéra de Rouen, l'Orchestre des Amis de Brahms, etc.*

Ce projet servira de fil pour tisser et resserrer des liens pédagogiques avec des établissements d'enseignement artistique du département de l'Yonne et de la région BFC pour **densifier et valoriser la pratique des cordes et le répertoire symphonique.**

Cette résidence artistique se traduira par l'organisation de :

- Master classes / concerts pédagogiques
- Conférences thématiques
- 2 grands concerts annuels au théâtre d'Auxerre
- Rencontres régulières et croisées via des sessions d'orchestres entre élèves et professeurs de cordes du territoire, du département de l'Yonne et de la région BFC.



- **Rayonnement du projet « Y A DE LA VOIX »** sur la région Bourgogne Franche Comté
 - Pérennisation du nouveau partenariat tissé en 2024/2025 avec la Cité de la Voix de Vézelay (accueil en résidence, concert)
 - Pérennisation des partenariats existants avec les lieux de diffusions historiques icaunais, la SMAC Le Silex d'Auxerre et l'Escale de Migennes
 - Création de nouveaux partenariats avec lieux de diffusion de la CA de l'AUXERROIS (*Espace culturel d'Appoigny / Skénét'eau de Monéteau*), du département (*Théâtre municipal de Sens*), et de la région (*Smac La Vapeur à Dijon*)
- **Pérennisation du projet CHANSIGNES**, autour de chansons en langue des signes avec et pour des publics sourds et malentendants, en partenariat avec l'IES d'Auxerre et la Cie des Petites mains (Victoire de la Musique). Poursuite de son rayonnement sur le département de l'Yonne, dans le réseau Smac de la région BFC à partir des partenariats déjà existants avec le Silex d'Auxerre et la salle de concerts dijonnaise LA VAPEUR.
- **Ouverture** du projet « **MUSICIENS EN HERBE** » à des orchestres d'harmonie de 1^{er} et 2^{ème} cycle d'établissements de la région BFC, et particulièrement avec le CRR de Dijon :
 - Autour d'un chef d'orchestre invité de renom national
 - Autour de la commande d'une œuvre originale passée à un compositeur d'aujourd'hui identifié par la DRAC BFC
 - En vue de l'organisation d'un concert en commun à l'Opéra de Dijon, vecteur de valorisation et d'émotions partagées
- Inscription du conservatoire dans la **manifestation nationale « LA NUIT DES CONSERVATOIRES »** à compter de janvier **2026**
- **Cooptation de professeurs PEA** exerçant dans les CRR de Dijon, du Grand Chalon et de Besançon, ou les CRD de Macon, Nevers ou Montbéliard, en tant que **jurys spécialisés** aux évaluations de fins de cycle organisées au CRD d'Auxerre concernant les élèves de fin de 2^{ème} cycle (BEM) et de 3^{ème} cycle (CEM, DEM), et invités à cette occasion pour mener un travail de **master classes** ou d'**échanges pédagogiques**.
- Elaboration de **conventions à passer avec le Ministère de la Culture et les CRR de Dijon, de Besançon et du Grand Chalon** pour participer à la future organisation annoncée des **Diplômes Nationaux** et **postuler au co-pilotage pédagogique des Cycles Préparatoires aux Etudes Supérieures (CPES)** dans un souci de complémentarité et de mutualisation. Une démarche qui s'inscrit naturellement dans un souci d'ouverture, de reconnaissance de légitimité et en réponse à l'objectif de candidater à moyen terme au classement de CRR.
- Tissage d'un lien structurel avec le **Centre Dramatique national de Besançon Franche Comté** et du **Théâtre conventionné d'Auxerre** dans la perspective de l'ouverture d'un **cursus théâtre** au CRD d'Auxerre à la rentrée scolaire 2026/2027.
- Tissage d'un partenariat pédagogique et artistique pérenne avec le **Centre Chorégraphique de Bourgogne de Dijon** au niveau de la danse classique, jazz et contemporaine en faisant participer les professeurs du CCB à des stages et master-classes, aux jurys d'examens de danse du conservatoire, ainsi qu'au niveau du suivi de la future classe CHAD.
- Pérennisation et consolidation du lien avec la **Cité de la Voix de Vézelay** autour du projet Y A DE LA VOIX, du projet d'ouverture d'une classe CHAV en école élémentaire, et en lien avec la transformation du projet 100% chorale à l'école qui deviendra « Voix en scène » à partir de l'année scolaire 2025/2026.



- **Accueil régulier de colloques, congrès ou séminaires d'associations musicales professionnelles** tels que le Congrès National Association Française du Hautbois en 2018, le Congrès National de la CMF à venir en avril 2025, et à l'horizon 2027 les Journées professionnelles de l'association de directeurs Conservatoires de France.

3) Organiser une saison artistique

- Programmation d'une **saison artistique** dans le **nouvel auditorium du conservatoire** à compter de la rentrée 2025/2026, organisée sur un rythme mensuel ou bimestriel, permettant :
 - Une **programmation plurielle** et diversifiée en termes de champs esthétiques et de publics visés.
 - Une **programmation horizontale et ouverte**, enrichie de master-classes thématiques, ouvertes aux élèves et aux professeurs du conservatoire, ainsi qu'au tout public.
 - La **mise en valeur de l'équipe d'artistes enseignants** du conservatoire d'Auxerre.
 - L'accueil d'**artistes musiciens** et/ou **danseurs de renommée nationale et internationale**.
 - Une **synergie** accrue avec la **Smac le Sillex**, notamment autour du Jazz (*conférences animées*) et du jeune public (*festival Cro-Mignons*), des musiques innovantes (*festival Ekhoes*) et de confection d'événements musicaux festifs extérieurs dès les beaux jours sur l'agora commune et sur les bords de l'Yonne (*Le Grand Bal* le 21 juin 2025).
 - Une programmation proposant des **rendez-vous récurrents** familiaux et conviviaux au conservatoire (*Cf. brunch musical 1 dimanche par mois à 11h*).
- Une saison artistique ayant vocation de mettre également en valeur des **projets pédagogiques interdisciplinaires** :
 - Les pratiques artistiques collectives et individuelles musique et danse du conservatoire
 - Les projets personnels des étudiants/tes du conservatoire dans le cadre de leur fin de parcours de formation
 - Les projets d'éducation musicale et artistique menés à l'école durant le temps scolaire
- La saison artistique nécessitera l'attribution d'un budget spécifique dédié et la création d'un poste de régisseur son/lumières pour l'accueil technique et artistique à l'auditorium
- La présentation de la saison artistique sera concertée et inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'Etablissement.



4) Créer une identité du conservatoire

- Construction d'une nouvelle identité du conservatoire en tant que **véritable lieu de vie convivial et coopératif**, au-delà même de sa mission intrinsèque d'enseignement artistique alliant excellence, exigence et qualité pour tous, par la mise en œuvre d'un réel **projet social**. En garantissant une qualité de bien-être au travail, l'épanouissement des personnels et des usagers, en permettant les échanges de savoir-faire au niveau du corps enseignant, et en associant encore davantage les étudiants/tes et leurs familles au fonctionnement du conservatoire
- **Création d'un logo** du CRD d'intérêt communautaire dès le printemps 2025, élaboré en concertation avec les Elus de la CAA, avec l'expertise professionnelle de la direction du service Communication.
- **Ouverture d'un site Internet** propre au conservatoire en **2026** de manière à :
 - Permettre au plus grand nombre l'accès à toutes les informations concernant la vie, le fonctionnement et le projet d'établissement du conservatoire.
 - Promouvoir et valoriser le projet pédagogique et la saison artistique du conservatoire.
 - Médiatiser les actions éducatives et culturelles, les productions des élèves et les projets scolaires.
 - Contribuer et faciliter le rayonnement du conservatoire, accroître ainsi son attractivité sur les plans territorial, départemental, régional et national.
- Accès aux **réseaux sociaux**
- Elaboration d'une **plaquette de présentation structurelle** du CRD d'intérêt communautaire pour une diffusion sur tous les lieux d'accueils publics de la CA de l'Auxerrois dès la fin du printemps 2025.
- Nommer le **conservatoire** afin de lui associer une figure importante du milieu artistique. **Donner un nom aux salles de cours** en associant usagers et personnels du conservatoire.

5) Atteindre l'objectif de 1 000 élèves inscrits dans les cinq années à venir

Au 1^{er} janvier 2025 le conservatoire comptera un effectif d'environ 700 élèves inscrits en musique et en danse, suite à l'unification des nouveaux pôles AUXERRE et COULANGES au sein du CRD d'intérêt communautaire de l'Auxerrois.

Les effectifs d'élèves CHAM, de leur côté, se sont enrichis à la rentrée 2024/2025 de 11 nouveaux élèves encore non-inscrits au conservatoire, preuve de l'attractivité territoriale de ce dispositif (77 élèves au total)

L'ouverture à moyen terme d'une CHAD, parallèlement à celles du théâtre et des danses urbaines contribueront à accroître de manière substantielle le nombre d'élèves du conservatoire

Enfin, la constitution à terme d'un réseau des établissements d'enseignement artistique sur l'AUXERROIS, devrait elle-même contribuer à faciliter la création de nouveaux pôles d'enseignement au sein du CRD de l'AUXERROIS, et à atteindre dans les cinq années à venir l'objectif de 1 000 élèves.

Ce nombre représenterait un ratio de 1,47% de la population de l'agglomération inscrite au conservatoire, soit un pourcentage se situant au même niveau que celui de la moyenne nationale.



B - Une offre d'enseignements élargie et innovante

Le conservatoire est un lieu de vie musicale où l'on vient apprendre, écouter, pratiquer et partager. Son socle pédagogique conjugue l'exigence et le plaisir dans l'enseignement comme dans la diffusion.

L'**épanouissement personnel** et les pratiques collectives au sein d'**orchestres écoles** seront les éléments guides à privilégier, dans un souci permanent de garantir le bien vivre dans les apprentissages, tant sur les plans humain, musical et artistique, que sur le plan social ou citoyen.

Au-delà du seul plaisir artistique, les apprentissages devront contribuer au développement d'aptitudes globales transposables à l'école : augmenter les facultés d'attention, de mémorisation et d'écoute, ainsi que les repères spatio-temporels, l'estime de soi et la capacité à trouver sa place dans un groupe.

Le conservatoire est un lieu d'épanouissement et d'inclusion dans lequel l'équipe pédagogique et la direction veilleront à se former de manière permanente pour rendre l'apprentissage et la pratique de la musique accessibles à toutes et tous, quelles que soient les particularités individuelles (cf. **Mesh**: développement des compétences professionnelles dans le domaine de l'inclusion artistique et de la pédagogie musicale adaptée)

Le conservatoire se doit de concilier à la fois l'**exigence d'un cursus diplômant** encadré par des professeurs qualifiés, et la mise en place de **parcours** de formation, alternatifs, personnalisés et adaptés, se voulant répondre aux projets et aux profils des élèves ayant un autre objectif que celui d'acquérir diplômes et compétences et technicités.

Le projet pédagogique du conservatoire se doit ainsi de garantir l'accès à tous les publics amateurs, en alliant à la fois le simple **plaisir de pratiquer** et la **qualité et l'excellence pour tous**.

1 Des parcours de formation diversifiés

Les **parcours de formation** en musique et en danse seront **pluriels**, diplômants ou non, **personnalisés** au regard du projet, du profil et du potentiel de chaque élève. Ils mettront un accent particulier sur le développement de la **conscience corporelle** et de **l'être en scène**, ainsi que sur la **gestion du stress**.

Des parcours études diplômants en « Musique classique », « Musique Jazz », « Musiques actuelles », « Danse contemporaine » et « Danse classique », ponctués par le BEM / BEC en fin de 2^{ème} cycle, par le CEM / CEC en fin de 3^{ème} cycle court et par le DEM / DEC en fin de 3^{ème} cycle long ou spécialisé, s'adresseront aux élèves démontrant le potentiel et la motivation suffisants, afin de pouvoir viser une poursuite éventuelle de leurs études dans des établissements supérieurs.

Des parcours programmes non diplômants spécialement conçus sur des temps courts seront par ailleurs proposés à des enfants ou des adultes qui souhaitent uniquement se familiariser avec un instrument et le langage musical de base nécessaire approprié.

Des **approches pédagogiques spécifiques** et des **matériels adaptés** aux profils d'élèves présentant des troubles identifiés, tels que :

- La pédagogie **Dalcroze**, méthode d'éducation musicale qui met en relation les liens naturels entre le mouvement corporel et le mouvement musical conduisant au développement des facultés artistiques de celui ou celle qui la pratique.
- La méthode **O'passo**, méthode d'éducation musicale inclusive impliquant le corps, l'imagination, le groupe et la culture.
- La méthode **Méloydys®**, pédagogie musicale spécialisée dans les troubles DYS, TDAH, HPI (remédiation cognitive par la musique).



2 Le développement de l'activité DANSE dans des locaux rénovés et aux normes, qui comptent désormais 3 studios de danse entièrement dédiés respectivement de 66 m², 83m² et 154 m², va se traduire par :

- La **reconquête d'un public de pratiquants** en termes de nombres d'élèves danseurs, pour effacer durablement les effets négatifs générés par la crise du COVID-19 sur la pratique de la danse tout particulièrement.
- L'ouverture d'une **Classe à Horaire Aménagé Danse (CHAD)**, à l'horizon de la **rentrée 2026/2027** dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le **collège Paul Bert**, le Rectorat et l'Inspection Académique.
Ce partenariat viendra élargir l'action du conservatoire en direction des élèves collégiens danseurs présents sur le territoire, et renforcer la synergie d'actions communes et complémentaires menées par le conservatoire et le Silex, au côté de l'option « Arts vivants » mise en place depuis 2 ans au collège Paul Bert.
Ce dispositif CHAD sera calqué sur la temporalité et la structuration organisationnelles du dispositif CHAM existant avec le collège Denfert-Rochereau (mardi 13h30/16h15 et vendredi 15h/16h30)
- L'ouverture de cours de **danses urbaines** (Hip hop, break dance...) à destination d'un public d'adolescents et de jeunes adultes de 11 à 25 ans, qui contribuera à placer le conservatoire dans une logique de politique de développement et d'accueil volontairement et résolument tournée vers la jeunesse.
- L'accompagnement en direct des cours et ateliers de danse par des **professeurs accompagnateurs**, facilité par la réunion sur un même site des activités musique et danse
- Une consolidation des interventions en direction des publics scolaires « **danse à l'école** » sur l'ensemble du territoire de l'agglomération en accueil au conservatoire et/ou in situ dans les écoles quand les locaux le permettront.
- La **découverte d'autres esthétiques de danse** dans le cadre de conférences animées ou stages proposés pour le tout public.
- La pérennisation du **soutien aux compagnies chorégraphiques et aux danseurs amateurs** présents sur le territoire

3 L'ouverture d'un cursus THEATRE

Aujourd'hui le conservatoire d'Auxerre ne propose qu'une légère sensibilisation au jeu théâtral au sein du dispositif CHAM, à l'attention des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} à raison de 0h45 par semaine, et ce, sans professeur spécialisé qualifié.

L'ouverture de cours et d'ateliers théâtre au conservatoire est le gage d'une réelle nouvelle attractivité qui contribuera également à atteindre l'objectif des 1000 élèves d'ici 5 ans.

La mise en place de ce cursus sera à mettre en regard du nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs qui sera signé entre la Ville d'Auxerre et le Théâtre d'Auxerre, en tant que scène conventionnée.

Ce cursus Théâtre proposera :

Un **parcours découverte** pour les 8/14 ans décomposé en 3 phases :

- 1) Pratique ludique et collective pour les 8/10 ans – 1h30 hebdo
- 2) Pratique des imaginaires et de leur mise en jeu pour les 11/12 ans – 1h30 hebdo
- 3) Découverte de l'art et de l'acteur pour les 13/14 ans – 2 à 3h hebdo

Un **parcours études** organisé en 3 cycles :

- **1^{er} cycle**, de détermination (**1 à 2 ans**) : > 15 ans -- entre 3 et 6h hebdo – entretien d'entrée
- **2^{ème} cycle**, d'enseignement des bases (**1 à 2 ans**) >16 ans – entre 4 et 8h hebdo - cycle validé par le Brevet d'Etudes Théâtrales



A l'issue du 2^{ème} cycle, 3 options se présentent pour les élèves :

- **3^{ème} cycle** dit d'approfondissement des acquis (**1 à 2 ans**) >17 ans – entre 6h et 12h hebdo –
Soit non diplômant mais certifiant (Certificat d'Etudes Théâtrales) dans le cadre d'un cycle court allégé (6h hebdo)
Soit diplômant dans le cadre du cycle long (12h hebdo) par l'actuel Diplôme d'Etudes Théâtrales (DET) ou le futur Diplôme National Théâtre.

Concernant la préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs de théâtre l'entrée (cycle CPES), il sera nécessaire de tisser une convention de partenariat avec le CRR de Dijon, afin que les élèves du CRD de l'AUXERROIS puissent faire ce choix à l'issue du 2^{ème} cycle. Enfin, il est à noter que **la mise en place d'un cursus professionnalisant en théâtre fait partie des critères obligatoires du Ministère de la Culture pour le classement des établissements en tant que CRR.**

4 L'ouverture d'une Classe à Horaire Aménagé Vocale (CHAV) et d'un Orchestre à l'Ecole « cordes » à l'école élémentaire

Le projet d'ouverture d'une **Classe à Horaire Aménagé Vocale (CHAV)** est actuellement en cours de réflexion avec l'IEN en s'appuyant sur l'expérience pilote du projet « Cham voix/percussions » mené avec l'école élémentaire des Rosoirs depuis plusieurs années.

- **CHAV** : groupes classes du CM1 à la 6^{ème} avec un lien entre l'école élémentaire et le collège de circonscription

Le projet d'ouverture d'un **OAE cordes** sur la CA de l'Auxerrois viendra compléter l'offre actuelle, à savoir l'OAE cuivres mis en place à l'école Rive Droite à Auxerre depuis la rentrée 2024/2025 jusqu'en juin 2027, et l'OAE percussions/ukulélés qui existe depuis 3 ans à l'école élémentaire de Coulanges la Vineuse.

Il sera concerté avec l'IEN et les services scolaires des communes de la CA de l'Auxerrois pour identifier les besoins prioritaires.

Cet OAE cordes doit contribuer à l'objectif affiché de densifier la pratique individuelle et orchestrale des cordes sur la CA de l'Auxerrois, et profitera ainsi du parrainage dynamique de la résidence de Vincent Julien Laferrière jusqu'en 2027. Il concernera une même classe, tout au long de 3 années consécutives, du CE2 au CM2.

5 La transformation du projet 100% chorale à l'école en un projet VOIX EN SCENE

Transformation du projet 100% chorale à l'école qui deviendra le projet « Voix en scène » à partir de l'année scolaire 2025/2026, en partenariat avec l'Education Nationale et les écoles du 1^{er} degré.

6 Le développement d'ateliers transversaux axés sur la créativité et l'improvisation

- La mise en place d'**ateliers créatifs**, de **composition** et d'**écriture** dès la fin du 1^{er} cycle
- La mise en place de stages et/ou sessions autour de l'**improvisation** dans le cadre de master-classes
- La mise en place le mercredi après-midi de l'**atelier transversal Music LAB** au sein du département MAI, ouvert à tous les instrumentistes, classiques acoustiques ou amplifiés dès la fin du 1^{er} cycle.
- La mise en place d'un **atelier de découverte Junior LAB** du jouer ensemble en **musiques actuelles** pour les élèves de 9 à 14ans non encore entrés dans le cursus MA ou JAZZ (à partir de 11 ans), pratiquant la batterie, le chant, la guitare électrique, la basse électrique, les claviers ou le saxophone jazz.
- L'accompagnement et la valorisation des **projets personnels** portés par les élèves durant leur parcours de formation, et qui font partie de l'évaluation lors de leur présentation du Certificat d'Etudes Musicales (CEM) ou Chorégraphiques (CEC) en fin de 3^{ème} cycle amateur.



7 Le développement du numérique et du rapport entre l'image et le son

Le conservatoire rénové, équipé dorénavant de la WIFI, va compter 6 salles de formation et de culture musicale nouvellement équipées d'écrans tactiles connectés, permettant aux professeurs d'envisager de nouvelles pédagogies utilisant le rapport image et son et des apports culturels téléchargeables sur la toile (documentations bibliographiques et sonores, films, extraits concerts, ...)

Le nouvel auditorium permettra d'initier des projets nouveaux grâce à ses équipements numériques en termes de vidéo-projections et de captations audio et vidéo en direct.

- Mise en place d'un référent « Pédagogies liées au Numérique »
- Développement de la Musique Assistée par Ordinateur avec 8 stations dorénavant équipées des logiciels Cubase Pro, Music Score et Ableton.
- Créations sonores et visuelles dans le cadre du développement du travail autour de l'image et du son, en lien avec le projet artistique de l'Abbaye Saint-Germain, Cité de la Parole et du Son.
- Mise en place d'une veille pédagogique sur la formation concernant l'Intelligence Artificielle en matière de nouvelles pédagogies musicales et de créations artistiques innovantes.
- Tissage d'un partenariat avec le cinéma CGR d'Auxerre
- Synergie avec le Silex (*festival Ekhoes*) et le projet de Cité de la parole et su son de l'Abbaye Saint Germain

8 L'optimisation d'une politique de recrutement attractive

La mission du conservatoire de contribuer à un maillage territorial le plus pertinent par l'intermédiaire d'une offre pédagogique attractive et cohérente, sa participation à l'élaboration progressive d'un futur réseau des enseignements artistiques sur la CA de l'Auxerrois, et l'objectif de postuler au nouveau classement de CRR vont nécessiter de pouvoir s'appuyer à court et moyen termes sur une équipe administrative, technique et pédagogique performante et en nombre suffisant, par rapport à l'existant.

Afin de répondre à cet objectif, il conviendra de mettre en œuvre avec les moyens nécessaires un plan de formation continue pour tous les personnels du CRD, afin de pouvoir accompagner chaque agent dans l'évolution attendue et souhaitable de leurs compétences au niveau de leurs postes respectifs (valorisation, responsabilisation, technicité, polyvalence, prises d'initiatives, ...)

Les priorités, hormis ce qui concerne les postes d'enseignement disciplinaires spécifiques (cf. danse, théâtre), concerneront la création des postes suivants :

- Un/e directeur/trice – **DEEA 1^{ère} catégorie**
- Un poste de responsable en charge de l'**action éducative et culturelle territoriale** et de la **communication interne** (poste à créer en 2026), notamment en charge du **site Internet** et de l'accès aux **réseaux sociaux**.
- Un poste à temps complet de **régisseur et technicien son** pour la gestion de l'auditorium et la régie technique des manifestations hors les murs
- Un poste à temps complet de **musicien/ne intervenant/e Dumiste** d'ici 2029

Concernant le futur réseau des établissements d'enseignement artistiques proprement dit, il conviendra en premier lieu d'analyser les besoins RH en termes de **mutualisation et donc d'optimisation des moyens humains existants**, en vue de garantir ou proposer des emplois d'enseignants les plus attractifs garantissant une sécurité sur le plan économique et une pérennité sur le plan statutaire.



Le plan de formation continue, la promotion interne, ainsi que les futurs recrutements devront prendre en compte les exigences liées aux niveaux requis, tant sur le plan des qualifications, que sur la position statutaire des agents, dans les arrêtés de classement d'un CRD, tel que celui de l'Auxerrois ou du futur classement visé de CRR.

Pour rappel, l'objectif visé pour l'obtention du **classement d'un CRR**, comme indiqué dans le SNOP du Ministère de la Culture, est de compter **80% de postes de PEA** ou de **professeurs titulaires du diplôme CA** ou son équivalent.

Cela induit la mise en place d'un **plan de formation continue cohérent** afin de soutenir les professeurs et les personnels en place dans leur désir de promotion interne et de qualifications nouvelles dans leur préparation aux concours et examens professionnels organisés par les différents centres de gestion.

C – Un site reconfiguré et attractif

La rive droite d'Auxerre connaît un réaménagement urbain visant à raccrocher ses quartiers au reste de la ville. De la gare au centre-ville, en passant par l'Université, c'est toute une réflexion urbaine à long terme qui se dessine. Le Conservatoire et le Silex sont inclus dans ce schéma pour devenir une Cité Musique et Danse, véritable agora de diffusion, de création et d'enseignement.

Les synergies à trouver permettront de mutualiser certains projets, des espaces intérieurs et extérieurs, et créer des événements.

- Conception et organisation de manifestations musicales publiques communes.
- Mutualisation et mise en commun de locaux pour des conférences, concerts, stages et formations.
- Optimisation des studios de la Cuisine pour des répétitions, cours de musiques amplifiées et enregistrements.
- Synergie dans le suivi mutuel de la future classe CHAD en lien avec l'option « Arts vivants » au collège Paul Bert



D. Un projet culturel et social partagé

1 Participer à la mise en œuvre des documents cadres de la collectivité

1.1 Projet Educatif de Territoire, en proposant notamment un programme structuré d'actions d'éducation artistique et culturelle en direction du jeune public, dans le cadre du partenariat avec l'Education Nationale, et en développant une politique inclusive vis à vis de publics nécessitant un accompagnement spécifique.

- L'étoffement global, en termes de ressources humaines du plan « **musique à l'école** » et « **danse à l'école** » afin de pouvoir toucher progressivement l'ensemble des publics scolarisés sur la CA de l'Auxerrois à commencer par les plus éloignés.
- L'instauration d'une **semaine « LEZ'ARTS L'ECOLE »** à l'auditorium organisée sur le mois de mai réunissant :
 - Les restitutions des projets d'éducation artistique scolaires
 - Les créations chansons des élèves de 4^{ème} CHAM et les projets personnels des élèves de 3^{ème} CHAM
- L'installation pour 3 ans (2025/2027) de l'**Orchestre à l'Ecole (OAE)** « cuivres » à l'école élémentaire **Rive Droite**, inscrite dans un quartier prioritaire de la Ville, à compter de la rentrée scolaire 2024/2025
- La structuration du projet « Voix/percussions » à l'école élémentaire des Rosoirs en tant que véritable classe **CHAV**
- L'ouverture d'une classe **CHAD** (Classe à Horaire Aménagé Danse) pour un public de collégiens
- L'ouverture d'un nouvel **OAE cordes** sur la CA à compter de la rentrée 2025/2026.

1.2 Cité de la Parole et du son de l'Abbaye Saint Germain

Projet phare du projet de territoire, l'abbaye Saint-Germain connaît un renouveau sans précédent grâce à un projet artistique et touristique d'envergure alliant une restauration du bâti et la mise en place d'un projet global d'une Cité de la parole et du son et l'insertion progressive d'acteurs culturels et du tourisme sur l'ensemble du site, des rives de l'Yonne aux archives départementales.

La PAROLE peut être informative, délicate, poétique, accusatrice, artistique. Elle permet d'exprimer une idée, une émotion, un point de vue.

Le SON peut être enveloppant, strident, rassurant, musical. Il est le vecteur de la pensée exprimée, il capte l'attention.

La PAROLE et le SON se complètent pour former un discours qui interpelle le spectateur, lui procure une sensation propice à un moment de plaisir, d'accès à la connaissance, à une œuvre.

La Cité de la PAROLE et du SON propose de s'interroger sur la place que prend cette dimension dans la société actuelle, quelles sont les tendances artistiques qui se dégagent dans la création contemporaine, comment une œuvre, par sa dimension poétique, interrogative, surprenante, festive, permet à tout un chacun de vivre un instant décisif et de trouver les moyens d'exprimer l'émotion ressentie.

Le Conservatoire s'inscrit pleinement dans le projet en participant et développant des actions en accord avec les objectifs de la Cité de la Parole et du Son.



2 Affirmer les droits culturels et l'autodétermination des équipes

Cela vise à faire reconnaître le droit de chaque personne à participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits humains fondamentaux en passant par une participation plus accrue des usagers et des personnels à la vie culturelle et démocratique du conservatoire au sein de ses diverses instances de concertation. Un chantier participatif sur 2025 conduira ainsi à l'élaboration et la mise en œuvre d'une **1^{ère} charte éthique et déontologique du conservatoire**.

- **Au niveau des usagers** cela se traduira notamment par :
 - L'organisation de nouvelles élections de représentants des élèves et parents d'élèves au Conseil d'Etablissement au printemps 2025, à la suite du vote du nouveau projet d'établissement en décembre 2024, du transfert du conservatoire à la CA de l'Auxerrois au 1^{er} janvier 2025 et de l'entrée dans les nouveaux locaux prévue en janvier 2025
 - La mise en place d'un **Conseil d'élèves adolescents** (> 12 ans) et d'un **Observatoire des Usagers**
 - La rédaction en 2025 d'une **charte éthique et déontologique** du conservatoire
 - **L'actualisation du Règlement Intérieur** du conservatoire
 - L'organisation de moments conviviaux réguliers
 - Une programmation annuelle de la saison artistique et culturelle concertée
- **Au niveau de l'équipe pédagogique, administrative et technique**, cela se traduira par :
 - La consolidation des fiches de postes et des missions des professionnels : enseignants, personnels administratifs, personnels techniques.
 - La recherche de la plus grande qualité de vie au travail, et dans ce cadre, une plus grande place donnée à l'auto-détermination des équipes dans le cadre et le respect du projet d'établissement
 - Une redéfinition des rôles et des responsabilités fonctionnelles des représentants des professeurs au sein des instances de concertation existantes, telles que le Conseil pédagogique et le Conseil d'Etablissement
 - La réactualisation et la simplification du Règlement des études à l'attention des usagers, et dans ce cadre, la réactualisation des référentiels de compétences pour chaque fin de cycle du cursus par département pédagogique et par pôle disciplinaire.
 - Des pratiques enseignantes coopératives et responsables induisant :
 - La mise en place de conseils de classes spécifiques concernant les élèves et leur scolarité
 - Une plus grande implication de l'équipe pédagogique dans le suivi individuel des élèves concernant leurs pratiques collectives.
 - Le décloisonnement des concertations par le biais de la refondation des départements pédagogiques
 - L'adoption d'un **turn-over tous les 3 à 4 ans** au niveau de la **direction musicale des grands orchestres instrumentaux** du conservatoire dans le but de :
 - Mieux affirmer l'identité de ces ensembles en tant qu'orchestres écoles et terrains d'application pour de jeunes chefs en formation.
 - Stimuler la formation continue des enseignants et leur volonté d'acquérir des compétences techniques suffisantes pour diriger des ensembles
 - Permettre d'amoindrir les phénomènes d'usure naturelle sur le plan des responsabilités induites par le travail de direction musicale.



3 Favoriser une politique d'accueil inclusive, de rencontre et d'ouverture avec les publics les plus éloignés ou bien empêchés, en s'appuyant sur un plan de formation continue des agents.

- Mise en place d'un référent Handicap au sein du conservatoire
- Formation initiale et continue du personnel concernant les publics Dys, en difficultés d'apprentissage et Concernant d'autres publics présentant des handicaps singuliers ou autres fragilités (Cf. Mesh)
- Etablissement de liens avec la Réussite Educative pour l'accueil de jeunes avec des suivis personnalisés
- Pérennisation du projet Chansignes en partenariat avec l'IES d'Auxerre (publics sourds)
- Elaboration d'un programme global d'Education Artistique et Culturelle pour tous les publics non-inscrits, incluant des propositions spécifiques en direction des IME et des EPADH présents sur le territoire.

4 Créer les conditions d'accueil et d'ouverture culturelle pour les familles

4.1 Amplitudes horaires plus larges et plus adaptées

Aujourd'hui le conservatoire ferme tous les soirs de semaine à 21h et n'est ouvert qu'un samedi après-midi par mois afin de permettre des reports de cours et des répétitions exceptionnelles.

Cela ne prend pas du tout en compte les élèves étudiants qui suivent leurs études hors Auxerre et qui reviennent le WE, sans pouvoir continuer à prendre régulièrement des cours au conservatoire.

Or le conservatoire se veut afficher pour les 5 ans à venir de nouvelles ambitions en termes de fréquentation publique à la fois en tant que lieu de formation et en tant que lieu de vie culturelle et sociale.

La mise en place d'une saison artistique et de l'ouverture souhaitée à venir d'un cursus théâtre nécessiteront d'ouvrir le conservatoire plus tard le soir en semaine et régulièrement sur le samedi notamment.

Une réflexion doit être ainsi menée sur l'amplitude d'ouverture des locaux à observer en semaine et sur les week-ends selon la proposition suivante :

- Fin des cours à 21h30 en semaine au lieu de 21h actuellement
- Ouverture régulière le samedi après-midi jusqu'à 17h
- Programmation d'un « Brunch musical » 1 dimanche matin une fois par mois.

4.2 Un centre de documentation ressources pour les partenaires institutionnels et ouvert au public

- Un local de 45m² entièrement dédié suite au chantier de rénovation réalisé
- Partothèque à usage interne et à rayonnement départemental
- Antenne départementale de la Cité de la Voix en matière de documentations et ressources vocales
- Consultation et point d'écoute diffusion audio pour les usagers

4.3 Une salle d'études à la libre disposition des élèves et des parents d'élèves en attendant leurs cours ou ateliers

4.4 La mise en place de nouveaux ateliers axés sur l'intergénérationnel et le soutien à la parentalité :

- **Atelier parents / enfants** de 5 et 6 ans
- Atelier « **Bébés danseurs** »
- Sessions « **Siestes musicales** »
- Chanter ensemble avec la **chorale Impromptue**

4.5 La proposition faite aux parents d'élèves de **participer** au même titre que les élèves **aux ateliers de pratiques artistiques et d'échanges de savoir-faire** proposés durant la **SEMAINE BANALISEE** (projet fédérateur du conservatoire)

1.6 Des « portes ouvertes » régulières sur les cours et ateliers

4.7 Une **programmation artistique** à l'attention du tout public et du jeune public incluant concerts, spectacles, conférences thématiques animées, ou encore stages et ateliers partagés.





VI. LES OUTILS D'ÉVALUATION DU PROJET

- **Les instances de concertation :**

En interne :

- Le Conseil d'Établissement (3 réunions annuelles)
- Le Conseil pédagogique
- Les Départements pédagogiques
- Les réunions hebdomadaires de l'équipe de direction
- Les réunions hebdomadaires de l'équipe administrative et technique
- Les réunions plénières du personnel (3 par an)

En externe :

- Le Conseil Communautaire
 - Les réunions bi-hebdomadaires de suivi avec le directeur de la DCSVA
 - Les réunions mensuelles de service au niveau du service de la DCSVA
 - Les comités techniques de suivi des dossiers en lien avec la DGS
 - Les réunions de suivi inter-service (RH, Bâtiment, Finances, Informatique, Temps de l'enfant, Social)
- **L'évolution des taux de fréquentation** des inscrits sur le territoire de l'agglomération
 - 1) L'évolution des pratiques artistiques
 - 2) L'analyse de l'offre et la demande

- **Le rayonnement du conservatoire sur :**

- 3) la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois
- 4) Le département de l'Yonne
- 5) La région Bourgogne Franche Comté

- **L'impact des partenariats**

- 6) Avec d'autres établissements d'enseignement artistique
 1. Suivi du schéma d'enseignements artistiques communautaires sur la CA de l'Auxerrois
 2. Journée départementale de rencontres pédagogiques annuelle
 3. Les projets spécifiques tels que Musiciens en Herbe
 4. La résidence artistique de Victor Julien Laferrière (master-classes, concerts)
 5. Les conventionnements avec les CRR de Dijon, Chalon, Grand Besançon, le CRD de Nevers, pour l'éligibilité au CPES et au Diplôme National.



7) Avec l'**Education Nationale**

1. Les écoles maternelles et élémentaires (1^{er} degré) – projet CHAV
2. Les collèges Denfert-Rochereau et Paul Bert
3. Le lycée Jacques Amyot
4. L'Inspection Académique
5. L'INSPE

8) Avec les **lieux de diffusion artistique et culturelle** identifiés sur la CA, le département et la région BFC

1. Le théâtre d'Auxerre
2. La Smac Le Silex
3. Le Skénét'eau de Monéteau
4. L'Escale de Migennes
5. La Cité de la Voix de Vézelay
6. Le théâtre du Chat perché de Briennon sur Armançon
7. L'Opéra de Dijon

.../...

9) Avec le **milieu associatif** local, départemental et régional comme :

1. La CMF de l'Yonne
2. L'Harmonie d'Auxerre
3. L'orchestre d'harmonie de Tonnerre
4. La Scène des quais
5. Les Compagnies de danse Bassa Toscana, L'oiseau Lyre et le Lys blanc

.../...

L'indice de qualité de vie au travail

- Le respect de la charte relationnelle de communication harmonieuse au travail
- Le respect de la charte des enseignants
- La valorisation de l'artiste enseignant au sein de la saison artistique du conservatoire

L'indice de satisfaction et de qualité de vie au conservatoire

- Le Conseil des élèves adolescents
- L'Observatoire des Usagers
- Le taux de fréquentation des usagers et de la population aux manifestations publiques



VII CONCLUSION

Le conservatoire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, au travers de ce nouveau projet d'établissement, a une ambition clairement exprimée de développer une nouvelle identité plurielle pour la période 2025/2030 :

- Un nouveau territoire à investir et à fédérer en termes d'enseignements et pratiques artistiques.
- Une place légitimée au niveau de l'Etat et de la région BFC avec le nouveau label visé de CRR.
- Un enseignement toujours réinterrogé pour être au plus près des objectifs de réussite des élèves.
- Une dynamique de reconquête des publics allant de la petite enfance jusqu'aux seniors autour d'un projet social inclusif.
- Un projet pédagogique modernisé et adapté aux évolutions sociétales et technologiques du XXIème siècle.
- Un rayonnement, une visibilité et une communication accrues, facilités par l'ouverture d'un site Internet en propre et la mise en place d'une saison artistique régulière.

Développer et dynamiser l'interdisciplinarité par la rencontre des arts vivants entre eux et de toutes celles et ceux qui les pratiquent, par leurs croisements heureux sur un territoire plus vaste.

Former les élèves à devenir des amateurs éclairés ou de futurs professionnels dans leurs disciplines.

Favoriser l'ouverture culturelle vers de nouveaux horizons permettant des découvertes et des aventures humaines multiples.

Constituer un pôle de ressources et de partages dans sa mission de service public des enseignements artistiques.

Voilà bien en conclusion l'ensemble des défis à relever pour le conservatoire dans les 5 années à venir, comme autant de **sillons à creuser** et à **inscrire dans le quotidien** de tous les habitants de la CA de l'Auxerrois.

Quand les arts se rencontrent et sillonnent...



VIII GLOSSAIRE DES ACRONYMES

- ACI** : Auteur Compositeur Interprète
- ATEA** : Assistant Territorial d'Enseignement Artistique
- BEM**: Brevet d'Etudes Musicales
- CA** : Certificat d'Aptitude
- CEM /CEC** : Certificat d'Études Musicales / Chorégraphiques
- CHAD** : Classe à Horaires Aménagés Danse
- CHAM** : Classe à Horaires Aménagés Musique
- CHAV** : Classe à Horaires Aménagés Voix
- CMF** : Confédération Musicale de France
- CPES** : Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur
- CPO** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs
- CRC** : Conservatoire à Rayonnement Communal
- CRD** : Conservatoire à Rayonnement Départemental
- CRI** : Conservatoire à Rayonnement Intercommunal
- CRR** : Conservatoire à Rayonnement Régional
- DE** : Diplôme d'État
- DEEA** : Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique
- DEM /DEC**: Diplôme d'Études Musicales / Chorégraphiques
- DUMI** : Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant
- EAC** : Éducation Artistique et Culturelle
- EEA** : Établissement d'Enseignement Artistique
- EN** : Education Nationale
- ETP** : Equivalent Temps Plein
- IEN** : Inspection de l'Education Nationale
- MA** : Musiques Actuelles
- MAI** : Musiques Amplifiées et Improvisées
- MESH** : Musique et Situations de Handicap
- OAE** : Orchestre à l'École
- PE** : Projet d'Etablissement
- PEA** : Professeur d'Enseignement Artistique
- PMR** : Personne à Mobilité Réduite
- SDDEA** : Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques
- SMAC** : Scène de Musiques Actuelles
- SNOP** : Schéma National d'Orientation Pédagogique





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-318

OBJET : Contrat Local de Santé - Approbation de la charte d'engagement pour le "bus du cœur des femmes"

Rapporteur : Maryline SAINT ANTONIN

Dans le cadre du Contrat Local de Santé de l'Auxerrois-Aillantais-Chablis Villages et Terroir nous avons sollicité la venue du « bus du cœur des femmes » à Auxerre en novembre 2023 (délibération n°2022-147 du 24 novembre 2022).

Portée par l'association Agir pour le Cœur des Femmes, cette action organise une vaste opération de dépistage et d'information, prioritairement à destination des femmes en situation de vulnérabilité sanitaire ou sociale.

En effet, les maladies cardio-vasculaires sont la première cause de mortalité des femmes en France, avec 26% des décès. Chaque jour, elles tuent 200 femmes dans notre pays et 25 000 dans le monde.

Les plus touchées sont les femmes en situation de vulnérabilité. 86 % d'entre elles présentent des besoins pour leur santé, nécessitant une prise en charge adaptée, à travers un accès aux soins et un parcours coordonné.

Le fonds de dotation Agir pour le Cœur des Femmes a pour ambition de sauver 10 000 femmes en 5 ans, en faisant reculer les maladies cardio-vasculaires.

Pour atteindre ces objectifs, un bus équipé se rend dans les villes de France volontaires pour aller à la rencontre des femmes qui en ont le plus besoin, afin de leur faire bénéficier gratuitement d'actions d'information, de sensibilisation et de repérage des maladies cardio-vasculaires et leur permettre d'intégrer un parcours de soins.

L'étape du Bus du Cœur des Femmes dans une ville est rendue possible par un partenariat opérationnel entre :

- Agir pour le Cœur des Femmes,
- les services de la ville et de l'agglomération,
- les structures locales de santé
- la CPAM

La participation de l'agglomération de l'Auxerrois et de la Ville d'Auxerre à l'opération « Bus du Cœur des femmes » s'inscrit sur un principe de récurrence sur 3 ans. L'action a été renouvelée en 2024 (délibération n°2024-171 du 27 juin 2024) avec la venue du bus les 13, 14 et 15 novembre 2024. Nous proposons d'accueillir le bus du cœur des femmes pour la 3^{ème} année en 2025.

En accueillant le bus du cœur des femmes l'agglomération de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre s'engagent à prendre en charge une partie de la logistique de l'évènement :

- Pour la Ville d'Auxerre : gestion des inscriptions, mise à disposition d'un espace public pour l'accueil du village, mise à disposition de barnums et divers matériels
- Pour l'agglomération de l'auxerrois : coordination de l'évènement, installation du village, gestion de l'accueil sur site, prise en charge des repas des bénévoles, gardiennage du village, communication autour de l'évènement...





communauté
de l'auxerrois

Aussi, il est proposé que la Communauté de l'auxerrois se positionne auprès « d'Agir pour le cœur des femmes » afin d'accueillir le bus pour la troisième année consécutive en 2025.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

D'autoriser le Président à signer la charte d'engagement de la ville étape pour le bus du cœur des femmes





**Agir pour
le Cœur
des Femmes**

Women's Cardiovascular Healthcare Foundation

Charte Engagement de la Ville Étape

Pour

Le Bus du Cœur des Femmes 2025





L'Action « Bus du Cœur des Femmes »

Contrairement aux idées reçues, **les maladies cardio-vasculaires sont la première cause de mortalité des femmes en France**, avec 26% des décès. Chaque jour, elles tuent 200 femmes dans notre pays et 25 000 dans le monde. Les plus touchées sont les femmes en situation de vulnérabilité sanitaire et sociale. 86 % d'entre elles présentent des besoins pour leur santé, nécessitant une prise en charge adaptée, à travers un accès aux soins et un parcours coordonné.

Le fonds de dotation Agir pour le Cœur des Femmes a pour ambition de **sauver 10 000 femmes à 5 ans**, en faisant reculer les maladies cardio-vasculaires, au travers de trois priorités stratégiques :

- **Alerter** : en diffusant une information sur les spécificités féminines de la santé cardio-gynécologique et les signes d'alerte.
- **Anticiper** : en facilitant les dépistages, car dans 8 cas sur 10 l'accident est évitable, grâce à un suivi régulier et une meilleure hygiène de vie.
- **Agir** : en donnant la possibilité d'être accompagnée dans un parcours de santé multidisciplinaire intégrant le risque cardio-gynécologique.

Pour atteindre ces objectifs, Agir pour le Cœur des Femmes organise une vaste opération de dépistage et d'information, prioritairement à destination des femmes en situation de vulnérabilité sanitaire ou sociale, en rupture de parcours de soins : « Le Bus du Cœur des Femmes ».

En 2025, **un bus équipé se rend dans 16 villes** de France pour aller à la rencontre des femmes qui en ont le plus besoin, afin de leur faire bénéficier gratuitement d'actions d'information, de sensibilisation et de repérage des maladies cardio-vasculaires et leur permettre d'intégrer un parcours de soins. **La participation de la Ville** à l'opération Bus du Cœur des femmes **s'inscrit** sur un principe de récurrence, de **3 éditions sur 5 années**.

L'étape du Bus du Cœur des Femmes dans une ville est rendue possible par un **partenariat opérationnel** entre Agir pour le Cœur des Femmes, les services de la collectivité territoriale accueillante, les associations, les structures locales sanitaires et sociales et enfin, la CPAM. L'ambition de proposer un suivi médical aux femmes à l'issue du dépistage.

Le fonds de dotation Agir pour le Cœur des femmes a souscrit à une assurance pour couvrir l'évènement auprès d'Axa.





Les cibles de l'action

- **270 femmes** en situation de vulnérabilité sanitaire et sociale seront en moyenne **dépistées** dans le Bus dans chaque ville **en 3 jours** et réorientées dans un parcours de soins sur le territoire ;
- Les femmes et les hommes « non éligibles » au dépistage dans le Bus, mais visitant le Village Santé ;
- Toutes les femmes, touchées par la communication locale et régionale sur les maladies cardio-vasculaires au féminin, diffusée lors de la venue du Bus.

L'apport d'Agir pour le Cœur des Femmes

Le parcours de dépistage dans le Bus, la Maison Médicale Mobile et sous tente :

Le Bus du Cœur des Femmes offre une prise en charge médicale aux femmes fragilisées. Il s'adresse à toutes les femmes éloignées des parcours de soins. Il accueille prioritairement les femmes en situation de vulnérabilité sanitaire et sociale pour les remettre dans un parcours de soins cardiovasculaire et gynécologique.

Agir pour le Cœur des Femmes propose à la Ville son Bus du Cœur des Femmes pour une étape sur trois jours consécutifs et organise dans le Bus un dépistage en 10 étapes, par des professionnels de santé bénévoles.

Accueil : présentation du parcours et des documents de sensibilisation, remise du carnet de dépistage, remplissage du formulaire de consentement et du score Epice. Le public passe alors par le stand de la CPAM pour vérifier la mise à jour des droits individuels.

Le dépistage :

1. Recueil des antécédents médicaux, facteurs de risques, symptômes
2. Risque cardiovasculaire : entretien médical avec repérage des symptômes d'alerte cardiovasculaire, avec formation à l'automesure de la pression artérielle. Toutes les femmes bénéficieront d'un électrocardiogramme de repos et celles, qui seront jugées à risque ou symptomatiques se verront proposer un écho-doppler artériel de l'anévrisme de l'aorte et des carotides ;
3. Risque métabolique : mesure poids, taille et périmètre abdominal, prélèvement capillaire pour dosage de la glycémie, des lipides et de la créatininémie ;
4. Gynécologie : entretien et repérage des situations à risque et/ou d'une perte de suivi avec volet gynéco-obstétrical ;
5. Addictologie : entretien de repérage (alcool, tabac, médicaments...) ;
6. Bilan de synthèse : analyse du carnet de dépistage, et proposition d'un parcours de soins si nécessaire (lettre au confrère et prise de rendez-vous organisée selon les villes etc...) par les équipes médicales du territoire (cardiovasculaire, gynécologie...) ;





7. Fin du dépistage : Remise de la lettre pour le confrère, de fiches santé (symptômes de l'infarctus, artère des facteurs de risques, automesure tensionnelle...) et d'un autotensiomètre au bras ; récupération du livret de dépistage, du questionnaire de satisfaction et de l'original du consentement par Agir ;

Le dépistage écho-doppler artériel et l'ECG sont réalisés en toute confidentialité dans une tente à part fermée, pour les publics considérés à risque.

La durée totale du parcours est de 2h00 minimum, avec un entretien facultatif avec un addictologue. Les femmes participent au dépistage sur rendez-vous pris à l'avance.

Contribution à l'organisation d'un Village Santé – Bien-être

Agir pour le Cœur des Femmes participe à l'organisation du Village Santé - bien-être, avec les services de la ville et les partenaires locaux. Le Village est constitué de stands conseils avec des professionnels de santé et associations locales, regroupés en îlots thématiques :

- * hygiène de vie : alimentation, activité physique, tabac, addictions ;
- * bien-être : sophrologie, esthétique, parole ;
- * médical : dépistage simplifié, insuffisance cardiaque, planning familial, vasculaire, cancer, gestes qui sauvent, vie affective et intime, santé mentale, nutrition ;
- * associations partenaires ;
- * stand CPAM

Le Village Santé est en accès libre pour tous.

Evaluation

Agir pour le Cœur des Femmes traite les données recueillies pour chaque femme dépistée à partir du carnet de dépistage anonymisé, de la fiche Epice, et du questionnaire de satisfaction dans le cadre d'une évaluation rigoureuse et scientifique sur l'état de santé des femmes accueillies dans le Bus.

Cette évaluation couvrira chaque ville et fera une synthèse sur l'ensemble des villes étapes.

Communication

Agir pour le Cœur des Femmes fournit :

- la signalétique pour l'action : kakémonos, nappes, équipement des bénévoles (t-shirts, coupe-vent et casquettes), banderoles, flammes, totem aux couleurs d'Agir pour le Cœur des Femmes ;
- la conception des affiches et flyers personnalisés à l'identité de la Ville, avec remise de déclinaisons de fichiers HD prêt à imprimer par la ville ;





- des exemplaires imprimés d'une brochure de 24 pages « Prendre soin de ma santé cardio-vasculaire » et de documents de prévention (artère des facteurs de risques, symptômes de l'infarctus, automesure tensionnelle, fiche consultation...);
- des marques pages reprenant les visuels des kakémonos ;
- un carnet de dépistage pour chaque femme dépistée ; formulaire de consentement de la femme pour son dépistage, questionnaire score Epices simplifié de vulnérabilité sociale des Centres d'Examens de santé de la CNAM, questionnaire de satisfaction, lettre pré remplie pour le médecin traitant, fiche artère des facteurs de risque ;

Agir propose lors de la préparation de l'étape un accompagnement par un chargé de médiatisation et relations presse, au niveau national et local ;

- les relais sur ses réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram, Youtube).

Coordination

Un chef de projet Agir pour le Cœur des Femmes assure la coordination nationale de l'action autour d'un Comité de Pilotage local composé des services de la ville, des professionnels de santé, des ambassadeurs d'Agir pour le Cœur des Femmes, et des associations locales. Le Comité de Pilotage se réunit en visioconférence environ cinq fois dans les trois mois précédant l'action.





Les Engagements de la Ville : Cahier des Charges

La ville fournit un lieu d'accueil pour la manifestation

La Ville met à disposition un lieu d'accueil pour le Bus, la remorque et le Village Santé :

- Facile d'accès et central pour toutes les femmes souhaitant participer au dépistage ;
- Visible du public et avec du passage pour inciter à participer au Village Santé ;
- D'une taille suffisante pour accueillir le bus, la remorque et 15 à 20 stands 3x3m du village « bien-être-santé » ;
- Disponible du mardi à 13h00 (arrivée du Bus) au vendredi à 20h00 (départ du Bus)
- La ville fournit un arrêté d'occupation du domaine public et effectue les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations d'occupation de l'espace public.
- En cas de mauvaises conditions climatiques, la ville pourra proposer un lieu indoor comme solution de repli pour accueillir le village santé.

Organisation de l'étape et du Village Santé

La Ville désigne un responsable projet, appelé « Référent Ville », qui pilote l'organisation de l'action avec l'accompagnement du chef de projet national Bus du Cœur des Femmes et le référent local des professionnels de santé travaillant sur le dispositif.

Le référent Ville sera responsable de l'organisation de l'accueil et de l'animation de certains stands du village, notamment pour la prévention en santé, les aides et actions sociales, la mise en place d'activités à destination des enfants, avec la présence de professionnels qualifiés. La Ville sollicitera les acteurs institutionnels et associatifs de la santé et du bien-être sur son territoire et leur proposera d'animer un stand sur le village santé, sur une ou plusieurs journées, avec la validation préalable du fonds de dotation Agir pour le Cœur des Femmes.

La Ville met à disposition les infrastructures pour l'organisation et le bon fonctionnement du Village Bien être - Santé :

- 15 à 20 tentes de type Vitabri 3mx3m pour le Village Santé, avec murs opaques (montage et démontage inclus) ;
- 5 tentes de type Vitabri 3mx3m pour le dépistage avec murs opaques ;
- 20 à 40 tables, 80 à 100 chaises, 1 grille lestée pour l'équipement de chaque stand ;
- Containers ordure ménagère et recyclable (cartons) ; Petites poubelles de ville;
- Accès aux sanitaires avec un nettoyage quotidien ;
- Barrières type Vauban pour délimiter l'espace (entre 80 et 120 mètres linéaires)
- Raccordement électrique 4x 16A avec tableau électrique ;
- En option : Salle pour l'organisation de l'événement de lancement Ville – Médias - Partenaires (si possible, mais cela ne doit pas écarter certains lieux pertinents en termes de public)

La Ville met à disposition des moyens techniques et humains pour l'organisation et le bon fonctionnement du Village Santé :





- 4 agents pour l'accueil du public sur site pendant la manifestation ;
- Gardiennage du Village Santé pendant 3 nuits les mardi, mercredi et jeudi soir de 18h00 à 8h00 ;
- Fourniture du matériel nécessaire au protocole sanitaire adéquat sur le site ;
- Restauration des personnels, des bénévoles et des représentants des partenaires sur le Village Santé pendant les 3 jours. Estimation 40 à 60 repas le midi par jour ;
- Boissons (eau minérale, café...) et en-cas disponibles pour les équipes tout au long de la journée à partir de 8h30 le matin ;

La ville s'occupe des démarches administratives de l'autorisation d'occupation du lieu public où s'installera le bus, sa remorque et le village Bien être-santé.

La ville renvoie avec un transporteur à la fin de l'étape les dossiers des femmes dépistées à une adresse à Lille qui leur sera indiquée.

La ville communique en amont et pendant la manifestation :

La ville organise :

- des réunions d'informations avec tous les acteurs de la santé et du social du territoire, pour les inciter à se mobiliser pour préparer l'action ;
- une campagne de communication sur les médias de la Ville (web, réseaux sociaux, presse, impression des supports de communication, affichage, en amont de l'événement) en lien avec le responsable communication et relations presse d'Agir pour le Cœur des femmes interlocuteur privilégié pour la ville ;
- en option, un événement de lancement avec les médias locaux (choix option de la ville) , en lien avec le responsable communication et relations presses d'Agir pour le Cœur des Femmes, avec la prise de parole d'un ou des élus de la ville, des cofondateurs, d'une patiente témoin et à l'issue un cocktail.

La ville gère le processus des inscriptions du public au dépistage :

La ville assure et gère le dispositif pré-inscriptions :

- Proposition du dépistage aux femmes en situation de vulnérabilité ;
- Mobilisation par la ville de ses relais d'action sociale et sanitaire (pôles ressources santé, ambassadeurs santé, CCAS, associations caritatives...) et ses partenaires prévention santé ;
- Ouverture selon les villes, d'un site de pré-inscription en ligne de type Weezevent avec créneaux horaires, et/ou d'un accueil téléphonique pour la prise des RDV au dépistage ;
- Travail collaboratif étroit à mettre en place avec les services de la CPAM du territoire pour les pré-inscriptions de femmes dans la cible du dépistage (mailing ciblé, relances téléphoniques...). La CNAM est partenaire national de la campagne de dépistage.
- Accueil des femmes sur le site le jour J,
- Clôture du dépistage avec vérification des dossiers femmes avec l'aide d'un professionnel de santé et remise du tote-bag contenant notamment un tensiomètre huméral.





- Collecte et fourniture des données de Retour sur Expérience selon la grille d'évaluation fournie par Agir.

Autres Prestations et fournitures

La ville prend en charge :

- Fourniture de 300 sacs de type tote-bag pour mettre les documents, le tensiomètre automatique et les gratifications éventuelles offertes par les partenaires remises aux femmes à la fin du dépistage ;
- D'éventuels objets promotionnels et communication à l'identité de la Ville ;

Le

A

Pour la Ville/Communauté de

Nom

Fonction

Signature :

Pour le Fonds de dotation Agir pour le Cœur des Femmes

Professeur Claire MOUNIER-VEHIER
Cofondatrice

Thierry DRILHON
Cofondateur





Annexe 1 : Calendrier de mise en Œuvre

3 mois :

Accord entre la Ville et Agir pour le Cœur des Femmes pour être Ville étape du Bus du Cœur des Femmes :

- RDV entre la Ville et les Cofondateurs d'Agir Pour le Cœur des Femmes, pour validation et signature de la Charte d'Engagement de la ville : accord sur le cahier des charges, choix d'une date et d'un lieu conforme à la tournée BCF et validé par le fonds de dotation ; visite technique du Coordinateur sur site pour validation du lieu pour les nouvelles villes ;
- Désignation par le maire d'un référent ville, issu du pôle Santé de la ville ou d'une structure sociale ; première réunion de coordination avec l'ensemble des parties prenantes : Agir, Ville et Professionnels de santé.
- Organisation d'une réunion d'information avec tous les acteurs de la santé sur le territoire pour mobiliser les professionnels de santé.

2 mois :

Adaptation des documents de communication ;

Repérage sur le lieu de la manifestation : réalisation d'un plan du Village-Santé

Constitution d'un Planning de présence des intervenants sur le site ;

Première annonce de l'événement par la ville : Communication de la ville à ses structures internes, CCAS, partenaires, mairies de quartier, associations... Mobilisation des structures locales pour susciter les inscriptions des femmes au dépistage;

Organisation de l'événement de lancement avec conférence de presse ;

Seconde Réunion du Comité de Pilotage.

1 mois :

Impression et distribution des supports de communication ;

Annonce à l'ensemble des médias locaux, envoi du premier communiqué de presse ;

Suivi des inscriptions et des relais de la communication par les structures partenaires ;

Validation des plannings de présence sur la manifestation ;

Validation de l'ensemble des éléments techniques de l'organisation ;

Commandes de matériaux consommables pour la manifestation ;

Envoi des invitations à l'événement de lancement ;

3eme réunion du Comité de pilotage et de validation avec l'ensemble des partenaires.

2 semaines :

Validation de l'ensemble de la check-list technique, commandes et livraisons,

Relance de l'ensemble de la communication en lien avec tous les partenaires ;

Relance des inscriptions des femmes au dépistage ;

Fourniture d'un Roadbook à tous les acteurs ;

4eme réunion de suivi et de validation avec l'ensemble des partenaires ;

1 semaine

Relance des médias et des invités à l'événement de lancement ;

Calage des interventions des personnalités ; Validations du planning de présences sur le site ;

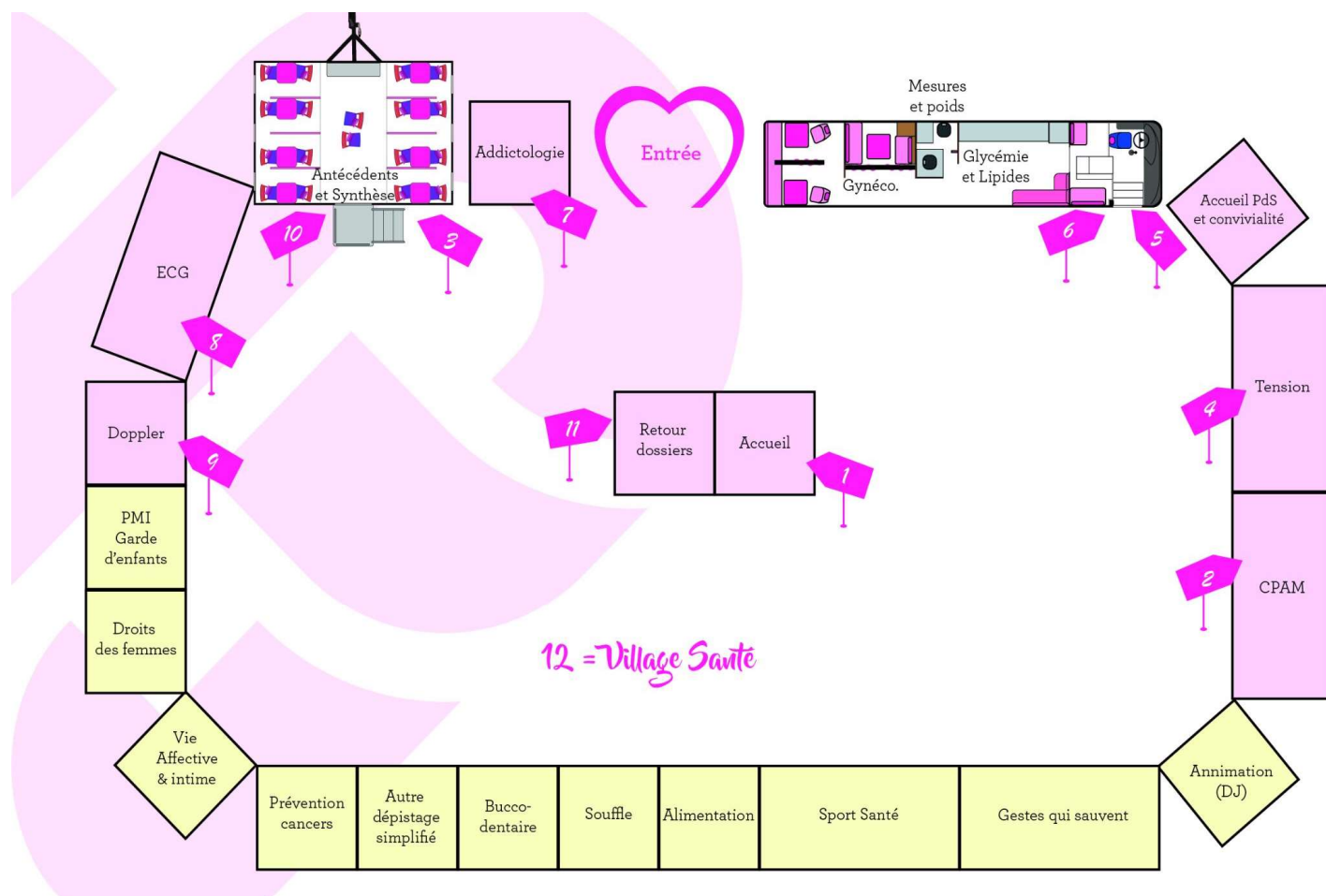
Point précis sur les inscriptions et relances si nécessaire ; 5eme réunion de suivi

J-1 Installation du village Santé par les équipes techniques de la ville.





Annexe 2 : Plan d'implantation du Village (exemple)





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-319

OBJET : Rapport d'activités de la Commission consultative des services publics locaux 2024

Rapporteur : Francis HEURLEY

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants de créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Ce même article précise par ailleurs que « Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante [...] avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente. »

Ainsi, le conseil communautaire doit prendre acte du rapport d'activités 2024 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux joint à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De prendre acte du rapport d'activités 2024 de la Commission consultative des services publics locaux annexé à la présente délibération.





communauté
de l'auxerrois

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS 2024



AuxR_
Eau

AuxR_
Mobilité



I. PRESENTATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

1.1 OBJECTIFS ET MISSIONS

La **Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)** est une instance consultative qui a pour mission de garantir une meilleure organisation, gestion et transparence des services publics locaux. Elle intervient pour améliorer la relation entre les autorités locales et les usagers, notamment dans les domaines des services publics d'intérêt local, des contrats de délégation de services publics, et de l'évaluation de la qualité des services offerts.

Voici les **objectifs** et **missions principales** de la Commission consultative des services publics locaux :

Objectifs :

1. **Assurer une bonne gestion des services publics locaux** : La CCSPL a pour but de garantir que les services publics locaux soient gérés de manière efficace, transparente et équitable.
2. **Améliorer la relation entre les collectivités locales et les usagers** : Elle vise à faciliter le dialogue et à apporter des solutions concrètes aux problèmes rencontrés par les usagers.
3. **Veiller à la qualité des services publics** : L'une de ses missions est de veiller à ce que les services fournis respectent les attentes des usagers, en matière de qualité et de prix.

Missions :

1. **Émission d'avis et recommandations** : La CCSPL est consultée sur des projets de contrats de délégation de services publics, sur les conditions d'exploitation des services publics locaux, et sur les modifications majeures apportées à ces services. Elle émet des avis ou des recommandations sur ces sujets.
2. **Suivi des contrats de délégation de services publics** : Elle examine les contrats entre les collectivités locales et les entreprises privées ou publiques qui gèrent les services publics locaux, pour s'assurer qu'ils sont respectés et qu'ils offrent des services de qualité aux usagers.
3. **Assurer la transparence et l'information des usagers** : Elle contribue à la mise en place de mécanismes d'information pour les usagers, afin de garantir leur droit à l'information sur la gestion des services publics locaux.
4. **Évaluation de la qualité des services publics locaux** : Elle intervient dans l'évaluation des performances des services publics locaux, en analysant des critères comme la qualité, l'efficacité, et la satisfaction des usagers.
5. **Garantir une gestion transparente et participative** : La CCSPL permet aux usagers, aux associations et aux différents acteurs locaux de s'exprimer sur les services publics locaux et de faire des propositions pour améliorer leur fonctionnement.



1.2 La CCSPL en chiffres

4 services publics entrent dans ces catégories de mode gestion :

- l'assainissement,
- l'eau potable,
- les transports collectifs,
- la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Evènements	Nombre d'actes
Avis réglementaires rendus par la commission - avis sur le lancement de délégation de service public	0
Rapports annuels établis par les délégataires de services publics	3
Bilans d'activités des services exploités en régie	1
Rapport sur le prix et la qualité du service public	2

1.3 COMPOSITION DE LA COMMISSION

La CCSPL de la Communauté de l'Auxerrois est composée de :

- 6 membres élus
- 5 représentants d'associations

Président

Francis HEURLEY

Pour le collège des Elus

Pascal BARBERET

Lionel MION

Michaël TATON

Magloire SIOPATHIS

Maud NAVARRE

Pour le collège des représentants des usagers

UFC Que Choisir (Union fédérale des consommateurs)

ASSECO- CFDT (Association de consommateurs)

AVITEC (Association villes et territoires de l'Yonne)

AFOC 89 (Association force ouvrière consommateurs)

ANTICOR (Association de lutte contre la corruption)



II. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

2.1 AGENDA 2024

✓ Réunions plénières du 7 novembre 2024

Avis de la CCSPL sur les comptes-rendus techniques et financiers 2023 établis par les concessionnaires de service public ainsi que sur les rapports 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement, et sur le service public de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés ; appelés « rapports Barniers ».

2.2 AVIS REGLEMENTAIRES DE LA COMMISSION

✓ Avis de la CCSP sur le recours à une délégation de service public

Néant

✓ Avis de la CCSP sur les CRTF et les rapports dits « Barnier »

CRTF : Comptes-rendus techniques et financiers des délégataires / concessionnaires et rapports dits « Barnier », sur le prix et la qualité des services publics

⇒ Avis sur le rapport annuel 2023 de gestion et d'exploitation des services publics de transport de personnes et de location de bicyclette

CONTEXTE

Le réseau Léo est constitué de 7 lignes urbaines, une navette gratuite de centre ville, d'un service de transport à la demande et de lignes périurbaines.

La fréquentation globale du réseau a augmenté de 8 % par rapport à 2022.

L'année 2023 est la dernière année d'exploitation par la société Transdev, la fin de la concession étant le 31 décembre 2023. A compter du 1^{er} janvier 2024, l'exploitation du service sera confiée à la société KEOLIS.

AVIS DE LA COMMISSION

La CCSPL prend acte du rapport annuel du délégataire, après leur examen, et formule les remarques suivantes :

La CCSPL constate que la gratuité de la navette de centre-ville amène une fréquentation importante qui laisse des usagers à quai. La non gratuité de ce service permettrait peut-être de fluidifier son usage.

La CCSPL prend bonne note des explications sur la future gestion de ce service public en date du 1^{er} janvier 2024.

DOCUMENT JOINT

Annexe 1 : fiche synthèse de la concession de transport public



⇒ Avis sur le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable 2023

CONTEXTE

Le service public de production et de distribution de l'eau potable est assuré en délégation de service public par la société SUEZ. 2023 est marquée par le début d'un nouveau contrat à compter du 1^{er} juillet pour une durée de 20 ans.

Les objectifs de ce nouveau contrat sont :

- la création de deux usines de traitement afin de proposer une eau de très haute qualité à tous les habitants de l'auxerrois,
- l'amélioration de la performance du réseau avec un rendement à hauteur de 85 % en 2031,
- la mise en place de la télérelève fin 2025 pour que chaque auxerrois puisse maîtriser sa consommation en eau.

En parallèle, l'agglomération poursuit le renouvellement des réseaux avec un objectif de 1% par an et travaille sur la préservation des ressources.

AVIS DE LA COMMISSION

La CCSPL prend acte du rapport annuel du délégataire et du RPQS. Après leurs examens, la commission formule les remarques suivantes.

La CCSPL sera attentive sur les travaux qui seront engagés sur les usines de traitement qui représentent des investissements importants.

La commission rappelle sa vigilance en matière de protection de la ressource considérant que les travaux qui vont être entrepris pour améliorer la qualité de l'eau doivent être complémentaire avec les actions à mener sur la préservation de la ressource. Elle sera soucieuse de suivre les démarches entreprises dans les années à venir.

DOCUMENT JOINT

Annexe 2 : fiche synthèse de la concession de délégation de service public de production et de distribution de l'eau potable

⇒ Avis sur le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement 2023

CONTEXTE

Le service public d'assainissement des eaux usées est assuré en délégation de service public par la société SUEZ. 2023 est marquée par le début d'un nouveau contrat à compter du 1^{er} juillet pour une durée de 5 ans.

Ce nouveau contrat marque une unité dans le mode de gestion sur l'ensemble des communes de l'auxerrois suite au transfert de compétence intervenu au 1^{er} janvier 2015.

L'agglomération est actuellement en train de réaliser le schéma directeur d'assainissement sur 10 ans.



AVIS DE LA COMMISSION

La CCSPL prend acte du rapport annuel du délégataire et du RPQS. Après leurs examens, la commission formule les remarques suivantes.

La CCSPL attire l'attention sur les contrôles de conformité qui sont réalisés auprès des usagers.

DOCUMENT JOINT

Annexe 3 : fiche synthèse de la concession de délégation de service public de l'assainissement des eaux usées

⇒ **Avis sur le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets 2023**

CONTEXTE

Le service public de prévention et de gestion des déchets est marqué par la réalisation d'un diagnostic du service et la mise en place d'une nouvelle stratégie.

AVIS DE LA COMMISSION

La CCSPL prend acte du rapport annuel du délégataire et du RPQS.

La commission sera vigilante sur la mise en place de cette nouvelle stratégie.

DOCUMENT JOINT

Annexe 4 : fiche synthèse du RPQS déchet



ANNEXE 1 – Fiche synthèse de la concession de transport public

Année : 2023	Service gestionnaire : Mobilité	Politique publique : MOBILITES et Infrastructures
--------------	---------------------------------	---

Définition du contrat :

Assurer la gestion et l'exploitation des services publics de transport de personnes et de location de bicyclettes

Début du contrat : 01/09/18

Fin du contrat : 31/12/23

Données d'activité :

1 997 403 voyageurs

(+ 8,9 % par rapport à 2022)

1 229 542 kms commerciaux

(-5,7 % par rapport à 2022)

Nom du concessionnaire :

Société dédiée : oui

Contact : **Transdev Auxerrois**

	Indicateurs d'activité					Evolution
	2019	2020	2021	2022	2023	
Nombre de voyageurs	1 931 673	1 366 384	1 650 901	1 833 976	1 997 403	↑ 9%
Kms commerciaux	1 393 001	1 116 287	1 283 237	1 303 811	1 229 542	↑ -6%
Kms totaux	1 660 718	1 359 063	1 536 796	1 560 370	1 469 778	↓ -6%
Nombre de voyages effectués en TAD moyen par mois	nc	nc	812,00	773,00	759,00	↓ -2%
Forfait de charges (en K €)	7 151 €	6 530 €	7 370 €	8 508 €	8 291 €	↑ -3%
Recettes tarifaires (en K €)	1 090 €	812 €	26 €	1 024 €	1 104 €	↑ 8%
% de la flotte roulant en hydrogène	-	-	22%	22%	22%	
Population	68 000,00	68 000,00	68 000,00	68 000,00	68 000,00	
Taux de couverture des dépenses par les recettes	15%	12%	0%	12%	13%	↑ 11%
Niveau de tarification (Recettes / voyage)	0,56 €	0,59 €	0,02 €	0,56 €	0,55 €	↑ -1%
Usage de l'offre (voyages / kilomètres)	1,39	1,22	1,29	1,41	1,62	↑ 15%
Productivité du réseau (Dépenses sur kms)	4,31 €	4,80 €	4,80 €	5,45 €	5,64 €	↓ 3%
Offre (Kilomètres sur habitants)	20	16	19	19	18	↑ -6%



A. COMPTE DE RESULTAT D'EXPLOITATION

Compte d'exploitation previsionnel	unité	Réel 2023	Réel 2022	CEP 2023
Recettes d'exploitation	KEHT	8 293,23	8 515,40	8 310,28
Recettes tarifaires	KEHT	0,00	0,00	1 017,78
Recettes annexes	KEHT	0,00	0,00	
Contribution financière forfaitaire (CFF)	KEHT	0,00	0,00	
Forfait de charges (FC)	KEHT	8 290,97	8 508,38	7 278,25
Recettes publicitaires	KEHT	0,00	0,00	14,25
Recettes location de vélos	KEHT	0,00	0,00	
Autres recettes	KEHT	2,27	7,02	
	Recettes Fraudes	KEHT	0,00	
	Services Occasionnels	KEHT	-0,39	
	Divers	KEHT	2,66	
Charges d'exploitation	KEHT	8 293,23	8 515,40	7 278,25
Charges directes transports	KEHT	6 086,56	6 091,75	5 579,97
Personnel de conduite	KEHT	1 513,86	1 436,20	1 394,07
Frais kilométriques	KEHT	643,85	677,34	557,75
Entretien maintenance des véhicules (hors personnel)	KEHT	509,63	428,08	343,45
Sous-traitance transports de voyageurs	KEHT	3 056,27	3 049,37	2 589,26
Charges spécifiques au service vélos	KEHT	11,22	52,83	39,25
Coût de mise à disposition du matériel roulant	KEHT	351,72	447,93	656,19
Autres charges d'exploitation	KEHT	2 206,68	2 423,65	1 698,28
Personnel hors conduite	KEHT	840,68	770,61	613,75
Charges relatives aux éléments fixes du réseau	KEHT	315,81	178,86	177,00
Frais commerciaux et marketing	KEHT	91,20	34,96	65,47
Frais généraux	KEHT	643,55	883,49	560,75
Impôts et taxes	KEHT	101,58	147,27	109,84
Marges et aléas	KEHT	213,86	408,46	171,46
dont effets non récurrents liés à la régularisation de l'avenant 3	KEHT		374,55	
Marges et aléas (net des effets non récurrents)	KEHT		33,90	

B. ANALYSE FINANCIERE

• Les recettes

Les tarifs :

Tarification transport urbain, septembre 2022	
Titre	Prix TTC
Ticket à l'unité (à bord)	1,50 €
Carte 10 tickets	11,00 €
Carnet 10 tickets (CMU-C)	5,50 €
Ticket à l'unité (JDM)	1,00 €
Ticket collectif	0,60 €
Abonnement mensuel tarif réduit	15,00 €
Abonnement mensuel -26 ans	20,00 €
Abonnement mensuel tout public	30,00 €
Annual Moins de 18 ans (hors TAD)	85,00 €
Abonnement annuel -26 ans	160,00 €
Abonnement annuel tout public	300,00 €
Carte billettique anonyme	1,00 €
Duplicata de carte billettique nominative	15,00 €

Inchangée depuis 2018

Tarification des locations des modes actifs, septembre 2022			
Tarif TTC	Vélo classique	Trottinette électrique	Vélo à assistance électrique
Offre découverte (1 semaine)	5 €	10 €	15 €
1 mois	10 €	20 €	25 €
1 mois réduit (moins de 26 ans ou abonnés annuels)	5 €	15 €	15 €
3 mois	20 €	40 €	70 €
3 mois réduit (moins de 26 ans ou abonnés annuels)	15 €	30 €	50 €
6 mois	40 €	70 €	125 €
6 mois réduit (moins de 26 ans ou abonnés annuels)	30 €	50 €	90 €
9 mois	60 €	100 €	180 €
9 mois réduit (moins de 26 ans ou abonnés annuels)	40 €	70 €	120 €
1 an	70 €	120 €	200 €
1 an réduit (moins de 26 ans ou abonnés annuels)	50 €	85 €	140 €
Location de siège bébé		3 €	

	Recettes tarifaires		Ecart
	Engagements de recettes tarifaires DSP	Recettes tarifaires collectées sur le réseau	
2022	1 015 861,00 €	1 024 459,78 €	8 598,78 €
2023	1 017 780,00 €	1 104 442,00 €	86 662,00 €

Les recettes tarifaires ont augmenté de 8 %.



En incluant les recettes publicitaires et mode doux, le montant des recettes collectées s'élève à 1 122 400 €.

Le forfait de charges

Il s'élève à 8 290 €. Il correspond au versement de la Communauté d'agglomération pour équilibrer la délégation.

Le délégataire reverse les recettes collectées, soit 1,1 M € ; **la charge nette pour la Communauté d'agglomération correspond à la différence, soit 7,168 M €.**

- **Les charges d'exploitation**

Les charges de personnel sont en hausse de 7% entre 2023 et 2022, soit 2 354 K € et sont largement supérieur de 300 K € par rapport au compte d'exploitation prévisionnel.

Les raisons expliquant cette hausse sont l'augmentation de la valeur du point de 3% à compter du 1^{er} juillet 2023 et une augmentation de la part patronale de la mutuelle de 10 % à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les autres postes connaissent eux aussi une augmentation importante tel que les frais kilométriques, la maintenance ou la sous-traitance notamment en raison de l'évolution du coût du gasoil.

Ces différentes hausses ont été compensées par l'agglomération à travers l'actualisation du forfait charge, élément contractuel. Ainsi, la Communauté a versé un complément de 292 K €.

- **Le résultat**

Le résultat d'exploitation correspond au poste « Marges et Aléas ». Il s'élève pour 2023 à 213,86 K €. Il est en diminution de 47,64 % par rapport à 2022.

Il est légèrement supérieur au prévisionnel évalué à 171,46 K €.

Le taux de rentabilité interne 2023 s'élève à 2,65 % contre 5 % en 2022. Ce taux de rentabilité pour le délégataire est relativement faible, le prévisionnel de la DSP le situait à 2,41 %



C. ANALYSE DE L'ACTIVITE N

1. Le taux de couverture

Le taux de couverture est l'indicateur global qui mesure la bonne gestion du service public de transport. Il s'agit des recettes tarifaires divisées par les dépenses d'exploitation. Il est de **13 %** (soit un déficit de **87 %**) pour l'exercice, en augmentation de **11 %** par rapport à l'exercice précédent. La dernière moyenne nationale des villes similaires (50.000 à 100.000 habitants) était de **18 %** en 2013. L'objectif pour l'exercice suivant pourrait être fixé à **15 %**. Les deux leviers sont les recettes tarifaires et les dépenses d'exploitation.

2. Les recettes tarifaires

Les recettes tarifaires sont fonctions de deux facteurs : la tarification et l'usage.

Le niveau de tarification est mesuré en divisant les recettes tarifaires par le nombre de voyages. Le niveau tarifaire par voyage était de **0,55 €** pour l'exercice en baisse de **1 %** par rapport à l'exercice précédent. La moyenne des villes similaires était de **0,43 €** en 2013. L'objectif pour l'exercice suivant pourrait être de se maintenir à **0,55 €** en ne modifiant par la tarification.

L'usage de l'offre est mesuré en divisant le nombre voyages réalisés par le nombre de kilomètres offerts. Le nombre de voyages par kilomètres était de **1,62** pour l'exercice en hausse de **16 %** par rapport à l'exercice précédent. La moyenne des villes similaires était de **1,6** en 2013. L'objectif pour l'exercice suivant pourrait être de se rapprocher de **1,7** en améliorant la politique marketing.

3. Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation sont fonctions de deux facteurs : la productivité et l'offre.

La productivité de l'offre est mesurée en divisant les charges d'exploitation par le nombre de kilomètres produits. Le coût d'exploitation par kilomètre était de **5,64 €** pour l'exercice en hausse de **3 %** par rapport à l'exercice précédent. La moyenne des villes similaires était de **3,8 €** en 2013. L'objectif pour l'exercice suivant pourrait être de passer en dessous de **5 €** en réduisant les charges improductives du délégataire.

L'offre kilométrique est mesurée en divisant le nombre le nombre de kilomètres offerts par le nombre d'habitants desservis. Le nombre de kilomètres par habitant est de **18** pour l'exercice en baisse de **6 %** par rapport à l'exercice précédent. La moyenne des villes similaires était de **14** en 2013. L'objectif pour l'exercice suivant pourrait être une rationalisation du réseau à un niveau inférieur à **15**.



D. FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

2023 était la dernière du contrat Transdev 2018 – 2023.

2024 sera la première année du nouveau contrat Keolis 2024 – 2031. La nouveauté majeure de ce nouveau contrat est la construction d'un dépôt de bus appartenant à la collectivité permettant d'améliorer la concurrence. Les données du premier rapport d'activités 2024 du nouveau contrat permettront de voir si la mise en concurrence conduit à l'amélioration de la gestion du service public de transport.



ANNEXE 2 – Fiche synthèse de la concession de service public de production et de distribution d'eau potable

Année : 2023

Service gestionnaire : eau et Assainissement

Politique publique : Environnement

Définition du contrat :

Contrat 2012 :

Périmètre : CA hors Escamps et Chitry

Durée : octobre 2012- 30 juin 2023

Contrat 2023-2043 :

Périmètre : CA hors Escamps

Durée : 1^{er} juillet 2023 -

30 juin 2043

Travaux concessifs : traitement,
interconnexion

Donnée d'activité :

Nombre d'abonnés : 34 227

Volumes produits : 5234 167 m²Prix du m² (base 120 m³) : 2,52 € TTC

Nom du concessionnaire :

Suez Eaux France

Société dédiée : non

Contact : Agence d'Auxerre

74, rue Guynemer

89000 Auxerre

Indicateurs d'activité

Indicateurs du 2 mai 2007

Thème	Indicateur	2023	Unité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	68 961	Nombre
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	34 227	Nombre
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	747	km
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,53	€ TTC/m ³
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité /microbiologie (2)	100	%
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité / physico-chimiques (2)	82,46	%
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	80,85	%
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale	109,7	de 0 à 120
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	4,49	m ³ /km/j
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	3,69	m ³ /km/j
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	75	Nombre
Actions de solidarité	P109.0 -Abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0, 0011	€/ m ³ facturés

Indicateurs du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

Thème	Indicateur	2023	Unité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,03	Nombre /1000abonnés
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	1	jour
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	70,5	%
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations		Nombre /1000abonnés
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui / Non
Financement des investissements	Nombre de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	159	Nombre
Financement des investissements	% de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	17	%
Financement des investissements	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de cette année	3,1	%



A. COMPTE DE RESULTAT D'EXPLOITATION

L'année 2023 est marquée par un renouvellement de contrat en date du 1^{er} juillet 2023. Ainsi, les comptes 2023 présentés sont le cumul de l'ensemble des contrats.

En retraitant les redevances que le délégataire reverse à l'agglomération et à l'Agence de l'eau. Les comptes simplifiés du délégataire se présente ainsi :

	2023
Recettes délégataires retraitées	4 564 627 €
<i>Exploitation du service</i>	4 187 748 €
<i>Travaux attribués à titre exclusif</i>	22 252 €
<i>Produits accessoires</i>	354 627 €
Dépenses délégataires retraitées	5 419 402 €
<i>Personnel</i>	1 600 188 €
<i>Energie électrique</i>	618 479 €
<i>Achats d'eau</i>	2 693 €
<i>Produits de traitements</i>	13 836 €
<i>Analyses</i>	32 664 €
<i>Sous-traitance, matières et fournitures</i>	625 129 €
<i>Impôts locaux et axes</i>	114 332 €
<i>Autres dépenses d'exploitation</i>	742 155 €
<i>Ristournes et redevances contractuelles</i>	33 000 €
<i>Contributions des services centraux et recherche</i>	147 151 €
<i>Charges relatives aux renouvellements</i>	803 489 €
<i>Charges relatives aux investissements</i>	600 605 €
<i>Charges relatives aux investissements du domaine privé</i>	42 310 €
<i>Pertes sur créances irrécouvrables</i>	43 372 €
RESULTAT -	854 774 €

Compte annuel de résultat contrat Suez Eaux France (€)	2021	2022	2023	Evolution 2023
Produits	9 072 407,00 €	9 316 588,00 €	10 379 197,81 €	11,41%
<i>Exploitation du service</i>	<i>3 496 651,00 €</i>	<i>3 608 121,00 €</i>	<i>4 187 748,05 €</i>	16%
Partie fixe	1 269 633,00 €	1 325 956,00 €	1 741 982,22 €	31%
Partie proportionnelle	2 142 703,00 €	2 153 514,00 €	2 135 824,66 €	-1%
Cession d'eau	113 800,00 €	117 262,00 €	51 363,82 €	-56%
Variation de la part estimée sur consommation	- 29 563,00 €	11 232,00 €	258 577,35 €	2202%
Autres produits	78,00 €	157,00 €	- €	-100%
<i>Collectivités et autres organisme publics</i>	<i>5 200 607,00 €</i>	<i>5 334 146,00 €</i>	<i>5 814 570,42 €</i>	9%
Part Communauté de l'Auxerrois	3 657 653,00 €	3 826 247,00 €	4 257 126,82 €	11%
Redevance prélèvement (AESN)	286 342,00 €	274 662,00 €	261 978,43 €	-5%
Redevance pour pollution d'origine domestique (AESN)	1 256 612,00 €	1 233 237,00 €	1 295 465,17 €	5%
<i>Travaux attribués à titre exclusif</i>			22 252,39 €	
<i>Produits accessoires</i>	<i>375 149,00 €</i>	<i>374 321,00 €</i>	<i>354 626,95 €</i>	-5%
Facturation et recouvrement de la redevance assainissement	96 049,00 €	105 443,00 €	75 023,59 €	-29%
Facturation recouvrement autres comptes de tiers	20 078,00 €	19 462,00 €	16 539,60 €	-15%
Autres produits accessoires	259 022,00 €	249 416,00 €	263 063,49 €	5%
Charges	9 226 872,00 €	9 362 433,00 €	11 234 008,12 €	20%
<i>Personnel</i>	<i>1 565 291,00 €</i>	<i>1 584 459,00 €</i>	<i>1 600 188,23 €</i>	1%
<i>Energie électrique</i>	<i>343 137,00 €</i>	<i>340 866,00 €</i>	<i>618 478,54 €</i>	81%
<i>Achats d'eau</i>	<i>9 960,00 €</i>	<i>- 857,00 €</i>	<i>2 693,46 €</i>	-414%
<i>Produits de traitements</i>	<i>20 095,00 €</i>	<i>6 423,00 €</i>	<i>13 835,74 €</i>	115%
<i>Analyses</i>	<i>22 757,00 €</i>	<i>27 615,00 €</i>	<i>32 664,34 €</i>	18%
<i>Sous-traitance, matières et fournitures</i>	<i>339 123,00 €</i>	<i>428 734,00 €</i>	<i>625 128,68 €</i>	46%
<i>Impôts locaux et axes</i>	<i>113 084,00 €</i>	<i>104 553,00 €</i>	<i>114 331,67 €</i>	9%
<i>Autres dépenses d'exploitation, dont :</i>	<i>641 606,00 €</i>	<i>643 618,00 €</i>	<i>742 154,75 €</i>	15%
télécommunication , postes et télégestion	56 084,00 €		39 972,43 €	
engins et véhicules	121 774,00 €		125 463,26 €	
informatique	290 270,00 €		408 720,02 €	
assurance	22 017,00 €		33 366,21 €	
locaux	92 921,00 €		58 678,16 €	
autres	58 540,00 €		75 954,67 €	
<i>Ristournes et redevances contractuelles</i>	<i>15,00 €</i>	<i>425,00 €</i>	<i>33 000,00 €</i>	7665%
<i>Contributions des services centraux et recherche</i>	<i>127 009,00 €</i>	<i>130 273,00 €</i>	<i>147 151,35 €</i>	13%
<i>Collectivités et autres organismes publics</i>	<i>5 200 608,00 €</i>	<i>5 334 146,00 €</i>	<i>5 814 570,42 €</i>	9%
<i>Charges relatives aux renouvellements</i>	<i>540 462,00 €</i>	<i>543 796,00 €</i>	<i>803 488,84 €</i>	48%
pour garantie de continuité du service	60 493,00 €		27 558,84 €	#DIV/0!
programme contractuel	284 281,00 €		146 437,00 €	#DIV/0!
fonds contractuel	195 688,00 €		629 493,00 €	#DIV/0!
<i>Charges relatives aux investissements</i>	<i>179 879,00 €</i>	<i>182 358,00 €</i>	<i>600 605,00 €</i>	229%
programme contractuel	179 879,00 €		600 605,00 €	#DIV/0!
<i>Charges relatives aux investissements du domaine privé</i>	<i>31 805,00 €</i>	<i>40 976,00 €</i>	<i>42 309,52 €</i>	3%
<i>Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrements</i>	<i>92 041,00 €</i>	<i>- 4 952,00 €</i>	<i>90 782,46 €</i>	-1933%
			47 372,88 €	#DIV/0!
Résultat avant impôt	- 154 465,00 €	- 45 845,00 €	- 854 810,32 €	1765%
Impôt sur les sociétés				
Résultat	- 154 465,00 €	- 45 845,00 €	- 854 810,32 €	1765%

B. ANALYSE FINANCIERE

Le coût de fonctionnement global (délégataire et communautaire) s'élève à 6 933 550 € dont 5,4 M € porté par le délégataire.

Ce coût côté délégataire est largement supérieur par rapport à 2022 (+33 %). Il s'explique par :

- la hausse des coûts d'énergie : + 277 K €
- la hausse des matières premières : + 196 K €
- le programme de renouvellement et d'investissement de la nouvelle DSP dont l'amortissement des deux stations de traitement qui s'inscrit dès le début de la DSP : + 678 K €

Les recettes de fonctionnement sont quant à elle de 12 M € contre 11,2 M € en 2022.

Elles correspondent principalement à la surtaxe communautaire et délégataire qui permet le financement du service.

Le budget eau potable dégage un excédent de fonctionnement conséquent à hauteur de 5,9 M €. Il permettra d'autofinancer une partie du programme de renouvellement de réseau à hauteur de 1% (soit 4 M € de travaux annuel) par an afin d'améliorer le rendement des réseaux afin de les porter à 85 % dès 2031. Cette stratégie permettra de maintenir des ratios financiers correctes sur ce budget en limitant le recours à l'emprunt et avoir une capacité de désendettement conforme.

COÛT D'EXPLOITATION

	2020	2021	2022	2023
<i>Charges de personnel</i>	260 449,16 €	357 149,22 €	312 221,38 €	346 380,12 €
<i>Charges générales</i>	202 247,16 €	214 714,84 €	241 602,22 €	253 265,42 €
<i>Charges financières</i>	102 187,60 €	102 288,27 €	51 392,26 €	45 588,95 €
<i>Amortissement</i>	729 007,25 €	895 486,67 €	866 835,70 €	868 913,84 €
Dépenses de fonctionnement CA	1 293 891,17 €	1 569 639,00 €	1 472 051,56 €	1 514 148,33 €
Dépenses d'exploitation délégataire	3 904 933,00 €	4 043 442,00 €	4 061 701,00 €	5 419 402,25 €
Coût de la politique publique	5 198 824,17 €	5 613 081,00 €	5 533 752,56 €	6 933 550,58 €
<i>Surtaxe</i>	3 418 143,45 €	3 483 979,41 €	3 853 111,79 €	3 954 206,91 €
<i>Autres recettes</i>	54 741,53 €	1 447,97 €	83 035,55 €	120 908,08 €
<i>Excédent de résultat</i>	425 649,95 €	2 673 939,52 €	3 185 327,07 €	3 312 488,85 €
<i>Amortissement</i>	67 808,26 €	67 808,06 €	68 844,01 €	105 229,01 €
Recettes de fonctionnement CA	3 966 343,19 €	6 227 174,96 €	7 190 318,42 €	7 492 832,85 €
Recettes d'exploitation délégataire	3 761 031,00 €	3 898 829,00 €	4 009 535,00 €	4 564 627,54 €
TOTAL des recettes	7 727 374,19 €	10 126 003,96 €	11 199 853,42 €	12 057 460,39 €
Résultat CA	2 672 452,02 €	4 657 535,96 €	5 718 266,86 €	5 978 684,52 €
Résultat délégataire -	143 902,00 € -	144 613,00 € -	52 166,00 € -	854 774,71 €

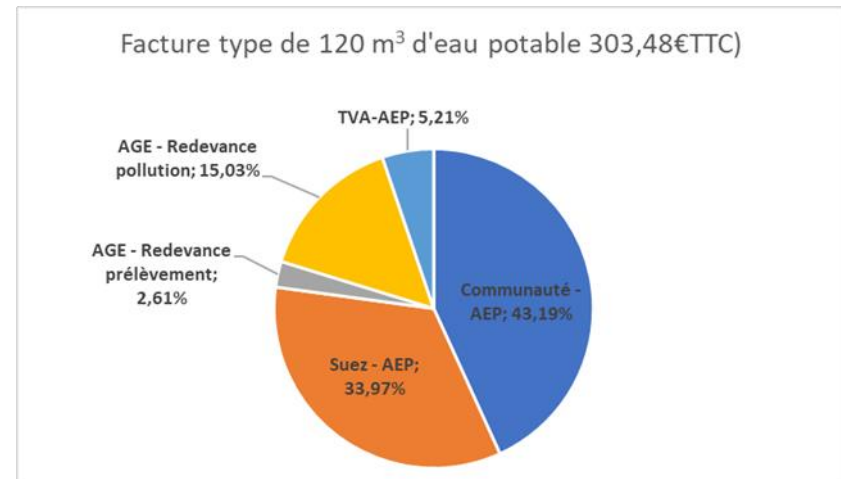


Zoom sur les recettes

	2020	2021	2022	2023
Communautaire	3 418 143,45 €	3 483 979,41 €	3 853 111,79 €	3 954 206,91 €
Déléataire	3 403 671,00 €	3 526 136,00 €	3 596 732,00 €	3 929 170,70 €
Produit de la surtaxe	6 821 814,45 €	7 010 115,41 €	7 449 843,79 €	7 883 377,61 €
Nombre d'abonnés	33 579	33 632	33 995	34 227
Produit moyen / usager	203,16 €	208,44 €	219,15 €	230,33 € Ht

Facture type 120 m2

Facture 120 m ³ au 1er janvier		2023		2024		Ecart (%)	
	Quantité	Prix	Montant	Prix	Montant		
Part de la Communauté de l'Auxerrois							
Part fixe	1			20,0000	20,00		
Part proportionnelle							
Part proportionnelle	Tranche 1 : de 0 à 15 m ³	15		0,1520	2,28		
	Tranche 2 : de 16 à 120 m ³	105		1,0360	108,78		
Montant hors taxe de la facture de 120m ³ revenant à la Communauté de l'Auxerrois			134,64		131,06	-2,66	
Part du délégataire Suez Eau France							
Part fixe	abonnement DN10 ou 15 mm	1	35,21	35,21	48,9200	48,92	
Part proportionnelle	Tranche 1 : de 0 à 15 m ³	15	0,1324	1,99	0,1659	2,49	
	Tranche 2 : de 16 à 90 m ³	75	0,4404	33,03			
	Tranche 3 : de 91 à 120 m ³	30	0,5972	17,92			
	Tranche 2 : de 16 à 120 m ³	105			0,4921	51,67	
Montant hors taxe de la facture de 120m ³ revenant au délégataire			88,14		103,08	16,95	
Taxe et redevance							
Redevance pour prélèvement de la ressource (AES)	120	0,07	8,40	0,0660	7,92		
Redevance pour pollution domestique (AESN)	120	0,38	45,60	0,3800	45,60		
Taxe sur la valeur ajoutée (5,5%)				15,22		15,82	
Montant des taxes et redevances pour 120m ³				69,22		69,34	0,17
Prix toutes taxes comprises pour 120 m³				292,01		303,48	3,93
Prix toutes taxes comprises au m³				2,43		2,53	3,93



Taux d'impayés : 3,4%



Les investissements

INVESTISSEMENT

	2020	2021	2022	2023
<i>Etude et travaux</i>	2 740 196,67 €	2 318 797,73 €	4 290 730,51 €	2 856 047,79 €
<i>Remboursement emprunt</i>	229 105,47 €	361 452,04 €	263 149,73 €	225 635,06 €
<i>Amortissement et opération ordre</i>	667 501,16 €	464 588,55 €	893 755,13 €	606 197,53 €
<i>Résultat déficitaire</i>				23 191,74 €
Dépenses d'investissement	3 636 803,30 €	3 144 838,32 €	5 447 635,37 €	3 711 072,12 €
<i>Excédent de résultat</i>	1 970 218,47 €	1 842 938,46 €	2 441 178,22 €	2 405 778,01 €
<i>Subvention</i>	1 473 338,30 €	588 734,50 €	758 352,84 €	307 223,14 €
<i>Emprunt souscrit</i>	195 322,00 €	- €	7 786,00 €	- €
<i>RTVA</i>	512 162,84 €	389 867,53 €	525 379,75 €	500 672,12 €
<i>Amortissement et opération ordre</i>	1 330 187,65 €	1 292 267,16 €	1 691 746,82 €	1 369 882,36 €
Recettes d'investissement	5 481 229,26 €	4 113 807,65 €	5 424 443,63 €	4 583 555,63 €
Résultat CA	1 844 425,96 €	968 969,33 € -	23 191,74 €	872 483,51 €

La dette

Encours de la Dette au 31/12/2023	1 197 000 €
Durée d'extinction de la Dette	0,35 an



C. ANALYSE DE L'ACTIVITE

Déléataire (contrat 2023-2043)		
Âges des 37137 compteurs	Objectifs	Hors obj.
Compteurs à remplacer	Fonc.Ø	17%
Entretien et manœuvre de vanne	Objectif	Réalisé
Vanne de sectorisation	1/an	100%
Purges ventouses	1/an	100%
Autres vannes	20% an	100%
Autres obligations	Suivant organes	100%
Réparation fuite	Objectif	Réalisé
Recherche de fuite	900km/an	687 km
Volume d'eau de service	Objectif	Réduction
Réduction du volume	-40%/22	-6.81
Energie	Objectif	Evolution
Cons d'énergie	-28%/21	-9%
Travaux sur le réseau	Objectif	Quantité
Mise à niveau bouche à clef	100/an	39
Remplacement de branch.	150/an	75
Rendement	Objectif	Rent
En 2033	80%	80.85
Au-delà	85%	
Communauté de l'auxerrois		
	Objectif	Taux
Taux moyen de renouvellement (P107.2)	1 %	0,99%

D. SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENT

Patrimoine		
Linéaire de réseau		747.47 km
Ressources		14
Déléataire - Renouvellement		
Ballon anti béliers		9
Débitmètre		2
Télétransmission		2
Vanne de régulation		1
Compteur eau brute		1
Analyseur de chlore		3
Portail		1
Bouches à clef		35
Pré-localisateurs de fuite		165
Remplacement de compteurs		520
Contrat 2023-2024		
Fond de Travaux (150k€/an)		
Déplacement de conduite Villefargeau		0,71km
Travaux concessifs	Objectif	Réception
Défauts constatés	31/12/2024	
Conformité/code du travail	31/12/2023	29 /12/2023
Performance hydraulique	30/06/2025	
Résilience et continuité	30/06/2025	
Qualité de l'eau	30/06/2026	
Impact environnementaux	30/06/2026	
Traitement cap. Boisseaux	30/09/2026	
Traitement Cap PL des Iles	30/11/2026	
Interconnexion St Bris/Vin.	31/12/2024	
Interconnexion réservoirs	30/06/204	
Interconnexion Chevannes	31/12/2024	
Géolocalisation rés.urbains	30/06/2026	
Géolocalisation rés. ruraux	30/06/2031	
Télérelève	31/12/2026	
Retard : Inspection des forages de la Plaine des Isles		
Communauté de l'auxerrois		
Renouvellement de conduite		7,69 km
Renouvellement de branchements		529
Extension de conduite		0,17 km

E. ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

Satisfaction des usagers	
Taux de réclamation	11,95%
Qualité de l'eau	
Tx de conf. Microbiologique	100%
Tx de conf physico-chimique	82,46%
Performance du réseau	
Rendement (objectif mini 80% - à terme 85%)	80,85%

Le taux de réclamation a fortement évolué en 2023

En 2023, présence du Chlorothalonil R471811, mais l'eau distribuée est restée consommable.

Le taux de réclamation a augmenté de 14% du fait notamment du changement de la grille tarifaire.

F. PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

Une eau de qualité de l'eau optimum sera obtenue avec la création des usines de traitement en 2026.

Annexe 3 – Fiche synthèse de la concession de service d'assainissement collectif



Annexe 3 – Fiche synthèse de la concession de service de l'assainissement collectif

Année : 2023	Service gestionnaire : Eau Assainissement	Politique publique : Environnement
--------------	---	------------------------------------

Définition du contrat :

Avant le 1^{er} juillet 2023

10 DSP + 1 régie

Titulaire : Suez, Veolia, Bertrand

Après le 1^{er} juillet 2023

5 DSP :

DSP 01/07/ 2023-31/06/2028 (Suez) :

Objet : Collecte, transport et traitement

Périmètre : CA hors Venoy

Travaux concessifs : STEP Appoigny (réhabilitation canal d'entrée+ doublement matières vidange et curage + divers)

DSP 01/07/2019/30/06/2031 (Suez) :

Objet : Collecte, transport et traitement

Périmètre : Venoy

DSP 01/10/2013-30/09/2023 (Suez) :

Objet : Collecte

Périmètre : Saint Georges sur Baulche

DSP 01/04/2012-31/03/2024 (Suez) :

Objet : Collecte

Périmètre : Villefargeau

DSP 01/10/2016-30/09/2024 (Suez) :

Objet : Transport et traitement

Périmètre : Villefargeau/ Saint Georges

DSP 01/01/2013-31/12/2024 (Bertrand) :

Objet : Collecte, transport et traitement

Périmètre : Chevannes

Indicateurs d'activités

Indicateurs du décret du 2 mai 2007			
Thème	Indicateur	2023	Unité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis	63 969	Nombre
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	32 299	Nombre
Caractéristique technique	VP.199 - Linéaire de réseaux de desserte de type unitaire	354	Km
Caractéristique technique	VP200 – Linéaire de réseau de desserte de type séparatif	123	Km
Caractéristique technique	D203.0 – Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1080	TMS
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Variable	€TTC/ m ³
Indicateur de performance	P202.2B- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	39,15	De 0 à 120
Indicateur de performance	P206.3 – Tx de boues issues des ouvrages d'ép. Evacuées/ filières conforme	100	%
Action de solidarité ...	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	8	Nombre
Action de solidarité ...	P207.0 -Abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0001	€/ m ³ factu.
Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à l'examen de la CCSP			
Thème	Indicateur	2023	Unité
Indicateur de performance	P251.1.-. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0.02	Nbre d'hab des
Indicateur de performance	Conformité des performances des équipements d'épurations au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		%
Indicateur de performance	P2553 – Indice de con. des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	92	De 0à120
Indicateur de performance	P258-1 - Taux de réclamation	17,09	Nbre/1000abon
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui/non

Tarifs variables suivant les communes du fait de l'harmonisation tarifaire. Le tarif cible est de 2,83 €TTC/ m en 2031.

Appoigny	Augy	Auxerre	Bleigny le C.	Branches	Champs sur Yonne	Charbuy	Chevannes	Coulanges la V.	Escamps	Escovives Ste C.	Gurgy	Gy l'Evêque	Irancy	Jussy	Lindry	Monéteau	Montigny la R.	Perrigny	Quenne	Saint Bris le V.	St Georges sur B	Vallan	Venoy	Villefargeau	Villeneuve St. S.	Vincelles	Vincelottes
2,58 €	2,29 €	2,58 €	1,98 €	2,78 €	2,81 €	2,53 €	2,96 €	2,46 €	3,55 €	2,90 €	2,58 €	2,80 €	1,99 €	2,03 €	3,31 €	2,58 €	2,69 €	2,40 €	2,00 €	2,97 €	2,89 €	3,02 €	2,97 €	3,27 €	2,50 €	2,48 €	2,24 €



E. COMPTE DE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le compte annuel de résultat d'exploitation du nouveau contrat avec suez débuté au 1^{er} janvier 2023 est le suivant :

en Euros	2nd semestre 2023
PRODUITS	2 819 540
Exploitation du service	1 958 589
Collectivités et autres organismes publics	827 130
Travaux attribués à titre exclusif	33 667
Produits accessoires	153
CHARGES	3 296 697
Personnel	634 544
Energie électrique	383 015
Achats d'eau	0
Achats de prestations assainissement	0
Produits de traitement	34 645
Analyses	9 474
Sous-traitance, matières et fournitures	474 320
Impôts locaux et taxes	29 400
Autres dépenses d'exploitation, dont :	269 254
• télécommunication, postes et télégestion	7 903
• engins et véhicules	62 927
• informatique	122 684
• assurance	14 867
• locaux	21 786
Frais de contrôle	0
Ristournes et redevances contractuelles	0
Contribution des services centraux et recherche	65 750
Collectivités et autres organismes publics	827 130
Charges relatives aux renouvellements	
• pour garantie de continuité du service	0
• programme contractuel	0
• fonds contractuel	413 129
Charges relatives aux investissements	
• programme contractuel	141 364
• fonds contractuel	0
• annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge	0
• investissements incorporels	0
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	0
Charges relatives aux investissements du domaine privé	18 852
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	146
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-4 327
Résultat avant impôt	-477 157
RESULTAT	-477 157

Résultat d'exploitation sur l'ensemble des contrats en cours du 1^{er} janvier 2023 au 31/12/2023 :

DSP	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
AUXERRE	-334 992,00 €	-119 436,00 €	-84 787,00 €	-85 181,00 €	-47 189,00 €	55 422,00 €	-76 497,00 €	-164 543,00 €	169 649,00 €
APPOIGNY	939,57 €	-3 484,64 €	-9 176,36 €	-5 569,70 €	-1 223,49 €	428,04 €	-347,18 €	-23 785,08 €	-19 230,14 €
CHAMPS	-3 390,00 €	-28 080,00 €	-21 472,00 €	2 532,00 €	11 615,00 €	-1 380,00 €	1 045,00 €	-2 857,00 €	226,00 €
CHEVANNES	1 355,44 €	-9 133,97 €	-1 932,29 €	-10 056,78 €	-1 854,62 €	5 741,14 €	-5 901,81 €	-17 221,54 €	-24 169,90 €
GURGY	298,89 €	-1 983,75 €	-12 994,51 €	-7 512,03 €	-6 017,97 €	-215,28 €	-161,92 €	-4 606,74 €	-2216,35 €
MONTEAU	-5 847,24 €	-11 702,82 €	-16 361,95 €	-15 888,43 €	-6 017,97 €	12 909,38 €	-822,85 €	-15 413,59 €	-7 192,49 €
PERRIGNY	-1 092,10 €	-1 265,64 €	-2 834,54 €	-2 809,33 €	-4 346,23 €	-825,89 €	-7 255,24 €	-6 886,42 €	-1 852,15 €
SANT GEORGES	-18,17 €	-15 356,00 €	-29 715,00 €	-7 463,00 €	18 558,00 €	13 043,00 €	17 061,00 €	8 647,00 €	4 855,00 €
SIVB		-42 693,00 €	14 911,00 €	4 727,00 €	-9 773,00 €	11 859,00 €	9 261,00 €	6 438,00 €	37 112,00 €
VENOY					-20 682,00 €	-20 090,00 €	-12 907,00 €	6 914,00 €	5 072,00 €
VILLEFARGEAU	0,63 €	-4,96 €	-1 301,00 €	3 780,00 €	4 521,00 €	-6 438,00 €	5 884,00 €	2 510,00 €	36 665,00 €
PRESTATION STEP APPO						-11 850,00 €	-21 611,00 €	7 565,00 €	-136 428,00 €
DSP 01/07/2023-30/06/2028									-477 157,00 €

- Les résultats cumulés du délégataire de l'ensemble des contrats se portent à 408 667 € pour 2023



F. ANALYSE FINANCIERE

Le coût de fonctionnement global (déléataire et communautaire) s'élève à 10 M € dont 4,5 M € porté par le délégataire.

Ce coût côté délégataire est largement supérieur par rapport à 2022 Il s'explique par l'arrêt de la prestation de service qui avait été mise en œuvre au moment du transfert de la compétence en 2020. Cette dépense a basculé de l'agglomération au délégataire à partir du 1^{er} juillet 2023.

Les recettes de fonctionnement sont quant à elle de 14 M € contre 12,5 M € en 2022.

Elles correspondent principalement à la surtaxe communautaire et délégataire qui permet le financement du service.

Le budget eau potable dégage un excédent de fonctionnement conséquent à hauteur de 4,7 M €. Il permettra d'autofinancer une partie du programme de travaux en lien avec le schéma directeur d'assainissement qui sortira en 2025.

COÛT D'EXPLOITATION

	2020	2021	2022	2023
<i>Charges de personnel</i>	372 657,78 €	411 019,73 €	358 806,34 €	383 641,00 €
<i>Charges générales</i>	2 417 698,75 €	2 326 877,23 €	2 449 104,22 €	2 026 567,35 €
<i>Charges financières</i>	367 452,80 €	471 993,79 €	259 759,28 €	6 648,01 €
<i>Amortissement</i>	1 676 480,00 €	2 541 626,75 €	2 769 114,14 €	3 177 323,55 €
Dépenses de fonctionnement CA	4 834 289,33 €	5 751 517,50 €	5 836 783,98 €	5 594 179,91 €
Dépenses d'exploitation délégataire	1 265 474,10 €	1 392 021,51 €	1 531 223,66 €	4 528 778,22 €
Coût de la politique publique	6 099 763,43 €	7 143 539,01 €	7 368 007,64 €	10 122 958,13 €
<i>Surtaxe</i>	4 752 237,41 €	5 621 956,78 €	5 905 151,26 €	5 697 969,01 €
<i>Subventions</i>	490 093,50 €	367 154,98 €	286 626,08 €	178 097,53 €
<i>Excédent de résultat</i>	2 400 042,32 €	1 788 211,85 €	2 710 292,18 €	3 568 590,95 €
<i>Autres recettes</i>	5 147,10 €	284 019,07 €	35 807,41 €	67 822,00 €
<i>Amortissement</i>	142 795,00 €	400 467,00 €	467 498,00 €	793 718,51 €
Recettes de fonctionnement CA	7 790 315,33 €	8 461 809,68 €	9 405 374,93 €	10 306 198,00 €
Recettes d'exploitation délégataire	1 601 928,79 €	1 594 575,78 €	3 115 855,72 €	4 120 111,18 €
TOTAL des recettes	9 392 244,12 €	10 056 385,46 €	12 521 230,65 €	14 426 309,18 €
Résultat CA	2 956 026,00 €	2 710 292,18 €	3 568 590,95 €	4 712 018,09 €
Résultat délégataire	336 454,69 €	202 554,27 €	1 584 632,06 €	- 408 667,04 €



Zoom sur les recettes

	2020	2021	2022	2023
Communautaire	4 752 237,41 €	5 621 956,78 €	5 905 151,26 €	5 697 969,01 €
Délégataire	1 395 558,17 €	1 361 493,94 €	2 882 773,88 €	3 887 029,34 €
Produit de la surtaxe	6 147 795,58 €	6 983 450,72 €	8 787 925,14 €	9 584 998,35 €
Nombre d'abonnés	33 605	33 947	33 860	32 299
Produit moyen / usager	182,94 €	205,72 €	259,54 €	296,76 € <i>Ht</i>
Volumes facturés	3 632 378	3 469 530	3 294 024	3 279 716

Taux d'impayés : 3,2%



Facture type 120 m2

Appoigny	Quantité	Prix	Montant
Comm unauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1,00	0	0,00
Part variable CA	120,00	0,88	105,60
Total part comm unautaire			105,60
Part délégataire			
Part fixe	1,00	32,898	32,90
Part variable	120,00	1,0066788	120,80
Total part délégataire			153,70
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,185	22,20
T.V.A		10,00 %	28,15
Montant facture type TTC			309,65
Prix moyen /m 3			2,58
Augy	Quantité	Prix	Montant
Comm unauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1,00	0	0,00
Part variable CA	120,00	0,62	74,40
Total part comm unautaire			74,40
Part délégataire			
Part fixe	1,00	32,898	32,90
Part variable	120,00	1,0066788	120,80
Total part délégataire			153,70
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,185	22,20
T.V.A		10,00 %	25,03
Montant facture type TTC			275,33
Prix moyen /m 3			2,29
Auxerre	Quantité	Prix	Montant
Comm unauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1,00	0	0,00
Part variable CA	120,00	0,88	105,60
Total part comm unautaire			105,60
Part délégataire			
Part fixe	1,00	32,898	32,90
Part variable	120,00	1,0066788	120,80
Total part délégataire			153,70
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,185	22,20
T.V.A		10,00 %	28,15
Montant facture type TTC			309,65
Prix moyen /m 3			2,58
Bleigny le Carreau	Quantité	Prix	Montant
Comm unauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1,00	0	0,00
Part variable CA	120,00	0,33	39,60
Total part comm unautaire			39,60
Part délégataire			
Part fixe	1,00	32,898	32,90
Part variable	120,00	1,0066788	120,80
Total part délégataire			153,70
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,185	22,20
T.V.A		10,00 %	21,55
Montant facture type TTC			237,05
Prix moyen /m 3			1,98
Branches	Quantité	Prix	Montant
Comm unauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1,00	0	0,00
Part variable CA	120,00	1,06	127,20
Total part comm unautaire			127,20
Part délégataire			
Part fixe	1,00	32,898	32,90
Part variable	120,00	1,0066788	120,80
Total part délégataire			153,70
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,185	22,20
T.V.A		10,00 %	30,31
Montant facture type TTC			333,41
Prix moyen /m 3			2,78

Champs sur Yonne	Quantité	Prix	Montant
Comm unauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1,00	0	0,00
Part variable CA	120,00	1,09	130,80
Total part comm unautaire			130,80
Part délégataire			
Part fixe	1,00	32,898	32,90
Part variable	120,00	1,0066788	120,80
Total part délégataire			153,70
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,185	22,20
T.V.A		10,00 %	30,67
Montant facture type TTC			337,37
Prix moyen /m 3			2,81
Charbuy	Quantité	Prix	Montant
Comm unauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1,00	0	0,00
Part variable CA	120,00	0,83	99,60
Total part comm unautaire			99,60
Part délégataire			
Part fixe	1,00	32,898	32,90
Part variable	120,00	1,0066788	120,80
Total part délégataire			153,70
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,185	22,20
T.V.A		10,00 %	27,55
Montant facture type TTC			303,05
Prix moyen /m 3			2,53
Chevannes	Quantité	Prix	Montant
Comm unauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1,00	0	0,00
Part variable CA	120,00	1,21	145,20
Total part comm unautaire			145,20
Part délégataire			
Part fixe	1,00	43,12	43,12
Part variable	120,00	0,9352	112,22
Total part délégataire			155,34
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,185	22,20
T.V.A		10,00 %	32,27
Montant facture type TTC			355,02
Prix moyen /m 3			2,96
Chitry le Fort	Quantité	Prix	Montant
Comm unauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1,00	0	0,00
Part variable CA	120,00	1,19	142,80
Total part comm unautaire			142,80
Part délégataire			
Part fixe	1,00	30	30,00
Part variable	120,00	0,918	110,16
Total part délégataire			140,16
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,185	22,20
T.V.A		10,00 %	30,52
Montant facture type TTC			335,68
Prix moyen /m 3			2,80
Coulanges la Vineuse	Quantité	Prix	Montant
Comm unauté de l'auxerrois			
Part fixe CA	1,00	0	0,00
Part variable CA	120,00	0,77	92,40
Total part comm unautaire			92,40
Part délégataire			
Part fixe	1,00	32,898	32,90
Part variable	120,00	1,0066788	120,80
Total part délégataire			153,70
Agence de l'Eau Seine Normandie	120	0,185	22,20
T.V.A		10,00 %	26,41
Montant facture type TTC			295,11
Prix moyen /m 3			2,41

Les investissements

INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	2023
<i>Etude et travaux</i>	2 740 196,67 €	2 318 797,73 €	4 290 730,51 €	2 856 047,79 €
<i>Remboursement emprunt</i>	229 105,47 €	361 452,04 €	263 149,73 €	225 635,06 €
<i>Amortissement et opération ordre</i>	667 501,16 €	464 588,55 €	893 755,13 €	606 197,53 €
<i>Résultat déficitaire</i>				23 191,74 €
Dépenses d'investissement	3 636 803,30 €	3 144 838,32 €	5 447 635,37 €	3 711 072,12 €
<i>Excédent de résultat</i>	1 970 218,47 €	1 842 938,46 €	2 441 178,22 €	2 405 778,01 €
<i>Subvention</i>	1 473 338,30 €	588 734,50 €	758 352,84 €	307 223,14 €
<i>Emprunt souscrit</i>	195 322,00 €	- €	7 786,00 €	- €
<i>RTVA</i>	512 162,84 €	389 867,53 €	525 379,75 €	500 672,12 €
<i>Amortissement et opération ordre</i>	1 330 187,65 €	1 292 267,16 €	1 691 746,82 €	1 369 882,36 €
Recettes d'investissement	5 481 229,26 €	4 113 807,65 €	5 424 443,63 €	4 583 555,63 €
Résultat CA	1 844 425,96 €	968 969,33 €	- 23 191,74 €	872 483,51 €

La dette

Encours de la Dette	14 567 495 €
Durée d'extinction de la Dette	4.16



G. ANALYSE DE L'ACTIVITE

Contrat Suez 2019-2031 (Venoy)		
Curage des réseaux	Objectif	Réalisé
Curage (13km de réseau)	10%/an	2,7%
Inspection		
Inspection télévisée	220 m/an	27
Nettoyage	Obj.mini	
Déversoir d'orage	1f/an	
Poste de relèvement	1f/an	
Ind. de connaissance patrim	Objectif	Points
Indice mini 3eme année	110	74
Contrat Suez 2023-2028 (CA hors Venoy)- 6 mois		
Curage préventif - réseaux	Objectif	
Réseau unitaire	7000 m	1 294m
Réseau séparatif	15000m	11 484m
Poste relèvement	96 passages	100 %
Inspections	Objectif	Réalisé
Inspection visuelles diurnes	40	Aucun retour
Inspection visuelles noctur.	1 camp	0
Inspections télévisés	7500m	4653m
Bilan débit – pollution	2.5	0
Contrôle (demandé par CA)	Objectif	Evolution
Contrôle de branchement	175	39
Travaux sur le réseau	Objectif	Quantité
Renouvellement de branch	10	8
Mise à niveau de tampon	15	9
Pose de boite de branch	50	6
Energie	Objectif	Rent
Cons. D'énergie (sur le cont	-15%	Année 0
Ind. de connaissance patrim	Objectif	Points
Système d'ass. Appoigny	110	82
Système d'ass. ≥ 2000 EH	100	82
Système d'ass. < 2000 EH	90	82
Eaux claires parasites	Objectif	Evolution
Diminution (sur le contrat)	-20%	Année 0

H. SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENT

Patrimoine		
Réseaux (unitaires+ usées + refoulement)		516 Km
Stations d'épuration dont :		28
Stations à boues activées (1 de 80 000EH)		13
Délégataires - renouvellement		
Contrat Suez 2019-2023 (Venoy)		
Principaux renouvellement		
Contrat Suez 2023-2028 (CA hors Venoy)		
Principaux renouvellement		
Pompe pour poste de relèvement		3
Sonde voile de boue		2
Coffret électrique		1
Compresseur pour poste de relèvement		1
Automatisme de station d'épuration		1
Chaînes de dégrilleur		2
Fond de Travaux (150/6 mois)		
Réalisation en 2023		1 regard
Travaux concessifs	Objectif	Réception
Défauts constatés	3 et 6 m.	30/09/2023 04/03/2024
Conformité/code du travail	31/12/24	En cours
Réduction cons.d'énergie	6 mois	Effectué
Réduction vol. boues	3 mois	13/10/2023
Réutilisation eaux traitée	6 mois	Retardée
Pièges anti bruits, ...	6 mois	Non réalisé
Rép. canal STEP Appoigny	31/12/24	En cours
Extension réception m.vindan.	31/12/24	En cours
Travaux en retard		
Injection de chlorure ferrique à la step de Coulanges		
Réutilisation des eaux traitées à cause des subs AESN		
Communauté de l'auxerrois		
Renouvellement de réseau		0,54Km
Mise en séparatif de réseau		1,29 km
Réseau de transfert (Vaux-Auxerre)		3,54 km
Extension de réseau		0,4 km
Création syst d'assainissement de Chitry		1,74 km
Suppression STEP (Vaux)		1

I. ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

Satisfaction des usagers	
Taux de réclamation	17,09 ‰
Performance du réseau	
Conformité globale des systèmes d'assainissement > 2000EH	91 %

J. PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

Le schéma directeur se termine. Une stratégie pour les années à venir va être établie courant 2025 pour :

- Protéger les milieux naturels-respect de la réglementation,
- Anticiper les besoins futurs,
- Rationaliser les systèmes d'assainissement - Maîtriser les coûts. Diminuer les dépenses de fonctionnement
- Assurer le traitement des boues des STEU



Annexe 4 – Fiche synthèse du RPQS de prévention et de gestion des déchets

1. Etudes EODD / remise à plat de l'ensemble du SPPGD : diagnostic et stratégie / ensemble année 2023
2. Mouvement poste encadrant : Mutation du chef de service en automne 2023
3. Formation et déploiement en mode projet CA



FAITS MARQUANTS 2023

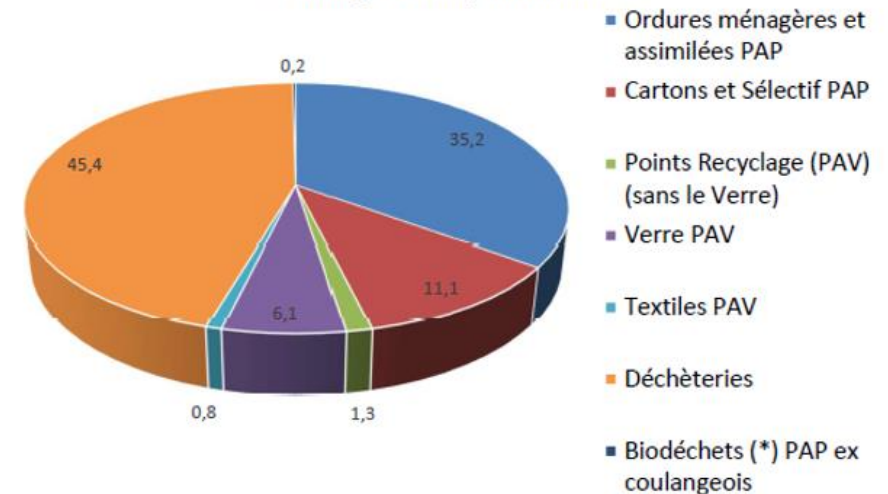


BILAN DES TONNAGES

En tonne	Nb Hab total CCA 2022 : 67651		Nb Hab total CCA 2023 : 69420		Variation	
	Ex CCPC	4 679	soit	4 775		
Ordures ménagères et assimilées		14 598	216 kg/an/hab	12 917	186 kg/an/hab	-11,51%
	CCA - TEOM	14 206	226 kg/an/hab	12 484	193 kg/an/hab	-12,12%
	Ex CCPC - RI	392	84 kg/an/hab	433	91 kg/an/hab	10,53%
Cartons et Sélectif porte à porte		4 097	61 kg/an/hab	4 076	59 kg/an/hab	-0,51%
	CCA - TEOM	3 691	59 kg/an/hab	3 800	59 kg/an/hab	2,96%
	Ex CCPC - RI	254	54 kg/an/hab	276	58 kg/an/hab	8,57%
Points Recyclage (PAV) (sans le Verre)		492	105 kg/an/hab	473	7 kg/an/hab	-3,86%
Verre		2 384	35 kg/an/hab	2 225	32 kg/an/hab	-6,68%
Textiles		286	61 kg/an/hab	291	4 kg/an/hab	1,65%
Déchèteries		16 245	240 kg/an/hab	16 646	240 kg/an/hab	2,47%
Biodéchets (*)		76	16 kg/an/hab	76	16 kg/an/hab	-0,42%
TOTAL		38 178	564 kg/an/hab	36 703	529 kg/an/hab	-3,86%

(*) service uniquement pour les résidents de l'ex-CCPC (population 4 694 en 2021)

% Tonnages 2023 / Total 36 703t





PRIX DU SERVICE

Budget 20 : déchet collecte

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	10 078 101,44	11 171 683,71	1 093 582,27
	Section d'investissement	813 912,50	816 224,43	2 311,93
Résultat cumulé		10 892 013,94	11 987 908,14	1 095 894,20

Budget 16 : déchet redevance incitative

Budget RI

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	648 129,12	655 864,93	7 735,81
	Section d'investissement	18 822,02	11 683,92	-7 138,10
Résultat cumulé		666 951,14	667 548,85	597,71





communauté
de l'auxerrois

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC **COMPTE-RENDU DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ** **ANNÉE 2023**

Le Jeudi 07 novembre 2024 ; à 14h00, la commission consultative des services publics locaux de la Communauté de l'auxerrois, convoquée régulièrement le 26 juillet 2024, s'est réunie dans les locaux de l'agglomération de l'Auxerrois, sous la présidence du président Francis HEURLEY.

A titre de rappel, tous les ans, les délégataires ont obligation de rendre à la Communauté de l'Auxerrois un rapport d'activité de l'année écoulée avec des informations spécifiques prévues dans chaque contrat de DSP signé.

Ce compte-rendu a pour objectif de récapituler le contenu de la CCSPL du 07 novembre 2024 et de prendre connaissance des fiches de synthèses qui sont présentées aux membres de ladite Commission.

Etaient présents :

Elus : HEURLEY Francis, SIOPATHIS Magloire,

Associations : ASSECO-CFDT (Francis MOREAU), AVITEC (Guy MAHERAULT), UFC Que Choisir,

Aucun quorum n'étant exigé par le règlement intérieur, Monsieur le président a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour.

Le déroulé des présentations des rapports d'activité a été transmis à l'ensemble des membres présents à la commission. Celle-ci s'est déroulée de la manière suivante :

14h-15h00 : Présentation par Elise ROUSSELOT et Bruno ALBESSARD

- *Exploitation de l'eau et exploitation de l'assainissement*
- *Rapport de l'année 2023 sur le prix et qualité de l'eau et de l'assainissement*

15h00 -16h00 : Présentation par Aurélie DESVIGNES et François MEYER

- *Exploitation des transports*

16h-17h00 : Présentation par Mathieu CAISSO

- *Rapport de l'année 2023 sur le prix et qualité Déchets*



I. exploitation de l'eau potable et Eaux usées

1) Eau potable

Concessionnaire : Suez Eaux France

Présentation : par ***Elise ROUSSELOT***.

Des précisions ont été apportées aux membres de la CCSPL présents.

Il a été rappelé que le contrat en cours a débuté en juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2043 : Travaux concessifs : traitement et interconnexion.

Au sujet des données d'activité :

- Nombre d'abonnés : 34 227
- Volumes produits : 5234 167 m³
- Prix du m³ (base 120 m³) : 2,52 € TTC

Quant aux pistes d'amélioration du service, il est envisagé d'obtenir une eau de qualité de l'eau optimum avec la création des usines de traitement en 2026.

Le rapport Annuel sur le prix et la qualité du service Eau potable a été présenté aux membres et avec sommaire :

- La stratégie issue du schéma directeur
- Les caractéristiques du service
- Le bilan hydraulique
- Les indicateurs de performances
- La tarification et recette
- La qualité de l'eau
- Les relations usagers
- Les financements investissements
- Etudes et travaux
- Actions de solidarité et de coopération
- Consommation d'énergie

2) Eaux usées

Concessionnaire : Suez Eaux France

Présentation : par ***Elise ROUSSELOT***.

Des précisions ont été apportées aux membres de la CCSPL présents.

Il a été rappelé qu'il existe, plusieurs contrats de délégations de service publics :

- DSP du 1 juillet 2023 au 31 juin 2028 conclu avec SUEZ et a comme objet la collecte, transport et traitement ; périmètre (Communauté de l'Auxerrois hors Venoy). Travaux concessifs : STEP Appoigny (réhabilitation canal d'entrée + doublement matières vidange et curage 6 divers).
- DSP du 01 juillet 2019 au 30 juin 2031 conclu avec SUEZ et a comme objet collecte, transport et traitement. Périmètre : Venoy.
- DSP 01 janvier 2013 au 31 décembre 2024 conclu avec Bertrand et a comme objet collecte, transport et traitement. Périmètre : Chevannes.

Au niveau de l'analyse de la qualité du service :

- Satisfaction des usagers : taux de réclamation : 17.09%



- Performance du réseau : conformité globale des systèmes d'assainissement > 2000EH avec 91%

Une stratégie pour les années à venir sera établie courant 2025 pour :

- Protéger les milieux naturels-respect de la réglementation
- Anticiper les besoins futurs
- Rationaliser les systèmes d'assainissement- maîtriser les coûts. Diminuer les dépenses de fonctionnement
- Assurer le traitement des boues des STEU

II. DSP TRANSPORT

Déléataire : **KEOLIS**

Présentation : ***Aurélie DESVIGNES et François MEYER.***

Des précisions ont été apportées aux membres de la CCSPL présents.

Il a été rappelé que l'actuelle DSP conclu avec KEOLIS a débuté en 2024 jusqu'en 2031.

Il est précisé que la nouveauté majeure de ce contrat est la construction d'un dépôt de bus appartenant à la collectivité permettant d'améliorer la concurrence. Les données du premier rapport d'activités 2024 du nouveau contrat permettront de voir si la mise en concurrence conduit à l'amélioration de la gestion du service public de transport.

III. Rapport de l'année 2023 sur le prix et qualité Déchets

Présentations : ***Mathieu CAISSO***

Des précisions ont été apportées aux membres de la CCSPL présents.

Faits marquants 2023 :

- Etudes EODD/ remise à plat de l'ensemble du SPPGD : diagnostic et stratégie/ ensemble année 2023
- Mouvement poste encadrant : mutation du chef de service en automne 2023
- Formation et déploiement en mode projet CA

Bilan des tonnages :

- Tonnages 2023 : 36 703t
Ordures ménagères et assimilés PAP 35.2
Carton et sélectif PAP 11.1
Points Recyclage (PAV et sans le Verre)
Verre PAV 6.1
Textiles PAV 0.8
Déchèterie 45.4
Biodéchets PAP ex coulangeois 0.2





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-320

OBJET : Services communs entre la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre - Avenants aux conventions de services communs

Rapporteur : Francis HEURLEY

Par délibération n°2018-135 du 20 décembre 2018, la Communauté de l'Auxerrois a adopté son schéma de mutualisation actualisé prévoyant une mutualisation entre la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre par la création de services communs et une mutualisation à la carte pour les autres communes membres de la Communauté.

A cette fin, par délibération n°2018-136 du 20 décembre 2018, la Communauté a contracté avec la Ville d'Auxerre pour la création des services communs.

Des premiers avenants à ces conventions ont été prévus, par délibération n°2019-173 du 16 décembre 2019 afin d'actualiser le régime financier de ces services communs et d'en ajuster le périmètre.

Une réorganisation des services de la Ville d'Auxerre et de la Communauté de l'Auxerrois intervenue en février 2021 a profondément modifié les services communs, aussi par délibération n°2021-182 des avenants n°2 ont actualisé les postes concernés par ces services communs.

Par délibération n°2022-274 du 15 décembre 2022, des avenants n°3 et des créations de services communs (direction des systèmes d'information, la direction de la relation citoyenne et de l'accueil et le service logistique) ont été approuvés afin d'intégrer les modifications d'organigramme de la Ville d'Auxerre et de la Communauté de l'Auxerrois au 1er janvier 2023 et de modifier le régime financier de ces services communs.

Par délibération n°2023-257 du 21 décembre 2023, des avenants n°4 et des modifications de l'article 4 relatif aux conditions financières et aux modalités de remboursement des services ressources ont été approuvés afin d'intégrer des clés de répartition des charges entre la Ville d'Auxerre et la Communauté de l'Auxerrois sur le montant global des charges de personnel comprenant les salaires chargés, dont le régime indemnitaire et les charges directes liées aux personnels. Pour les autres services, la rédaction initiale a été conservée à savoir une répartition uniquement sur l'évolution des charges de personnel par rapport à l'année de référence 2019.

Aujourd'hui, il est nécessaire de modifier les articles 1 et 2 des conventions concernées portant sur l'actualisation des postes suite aux évolutions, la création de trois nouveaux services communs (la direction du Cohésion Sociale et du Temps de l'Enfant, la direction de la Culture, du Sport et de la Vie Associative, et le Développement Economique) ainsi que des modifications de périmètres.

Le comité social territorial a été consulté le 03 décembre 2024 et a rendu un avis favorable.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :





communauté
de l'auxerrois

- D'autoriser les termes des avenants aux conventions de services communs,
- D'autoriser le Président à signer lesdits avenants.



**AVENANT N°5 A LA CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS ET LA COMMUNE D'AUXERRE**

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ET DU COMMERCE

ENTRE

La **Communauté d'agglomération de l'auxerrois** représentée par Francis HEURLEY, son vice-président en charge de la mutualisation, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire n°2020-070 du 03 septembre 2020

Ci après désignée « la Communauté »

D'une part ;

ET

La **Commune d'Auxerre**, représentée par Crescent MARAULT, son Maire, dûment autorisé à cet effet par délibération n°2020-005 du 5 juillet 2020 ;

Ci après désignée « la Commune »

Par convention en date du 21 décembre 2018, la commune d'Auxerre et la Communauté d'agglomération de l'auxerrois ont créé des services communs.

Par avenant n°1, en date du 20 décembre 2019, cette convention a été modifiée afin d'actualiser les postes et les conditions financières liées à ce service commun.

Par avenant n°2 du 10 novembre 2021, cette convention a été modifiée afin de changer le nom de cette direction, passant du service énergie environnement à direction du développement économique, de l'attractivité et de la transition écologique.

Un troisième avenant a actualisé les postes et les conditions financières de ce service commun en décembre 2022.

Un quatrième a actualisé les postes et le régime financier.

Un cinquième avenant est nécessaire pour acter le changement périmètre et les postes.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté ;

Vu le schéma de mutualisation ;

Vu les dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT ;

Vu l'avis du comité social territorial du 3 décembre 2024

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



Article 1 : Actualisation du périmètre

L'article 2 de la convention portant création du service commun est modifié comme suit :

A compter du 1^{er} janvier 2025, la direction déléguée de la transition écologique, est désormais intégrée à la direction des finances et éco responsabilité.

La direction du développement économique de l'attractivité et de la transition écologique est désormais dénommée la direction déléguée du développement économique et du commerce. Un service commun appelé direction déléguée du développement économique et du commerce est créé.

Les postes occupés par les fonctionnaires et agents contractuels, répondent en totalité aux missions dans un service ou une partie de service mis en commun et sont dépendants de plein droit à la Communauté.

Les postes concernés par cette situation :

Article 2 : Les postes

DIRECTIN DELEGUEE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCE	
Assistant/e	1
Directeur/trice délégué/e	1

Le cas échéant, s'ajoutent à ces postes, les postes d'agents non permanents recrutés au titre de l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, du remplacement temporaire de fonctionnaires ou contractuels absents.

Article 2 : Conditions financières et modalités de remboursement

L'article 4 de la convention initiale est rédigé, désormais, comme suit :

La commune assure sa part de financement des dépenses des services communs par la réduction de son attribution de compensation.

Si des recettes sont encaissées en lien avec ces dépenses, il conviendra de les prendre en compte dans le calcul de l'attribution de compensation.

Chaque année, et à compter du 1^{er} janvier 2024, a lieu un calcul des services communs au moment de la construction du budget primitif de l'année N avec un impact sur l'attribution de compensation en N de la ville.

Un ajustement définitif sera réalisé en N+1 au moment de l'établissement du compte administratif N sur l'attribution de compensation N+1 de la ville.

Le coût des services communs comprend :

1. Les charges liées au personnel

Les charges de personnel du périmètre commun en 2019 ont été évaluées à 12 892 968,83 €, dont 11 795 399,45 € pour la ville et 1 097 569,38 € pour la CA.

Ce montant 2019 a été amendé, afin d'intégrer la mutualisation du service commun Informatique entre la Communauté de l'Auxerrois, la Ville d'Auxerre et son CCAS, établis en 2023 à 48 800 €.



Le coût des charges de personnel de référence 2019 pour la ville et la Communauté d'agglomération, et 2023 pour le CCAS est donc projeté à 12 941 763,83 €.

Le détail de ces dépenses est joint en annexe 1.

Le montant de la réduction de l'attribution de compensation pour 2019 a été fixé en fonction du montant réalisé des charges de personnel 2019, soit 11 795 399,45 €. Ces charges comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP]. Le récapitulatif des charges de personnel sur 2019 est joint en annexe 1.

Depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent uniquement sur l'évolution des charges de personnel par rapport à l'année de référence 2019 pour les services suivants :

- La Direction du Patrimoine et de l'aménagement de l'espace public
- La Direction de stratégie et de l'aménagement du territoire et de la mobilité
- La Direction de la valorisation du cadre de vie

En revanche depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent sur le montant global des charges de personnel qui comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP] pour les services supports.

Le périmètre des services communs 2025 est modifié afin de tenir compte des évolutions de l'organigramme (création d'un service commun moyens généraux intégré à la direction des ressources juridiques et humaines ; transfert de la direction déléguée « transition écologique à la direction des finances qui devient Direction des finances et de l'éco-responsabilité) et la mutualisation du pilota de trois directions : Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE), Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA) et Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ainsi, les services supports avec partage des charges de personnel selon la clé de répartition liée à leur activité sont les suivants :

- Direction générale
- Cabinet,
- Direction de la Communication,
- Direction des Ressources juridiques et humaines
- Direction des Systèmes d'information
- Direction de la relation citoyenne
- Direction des finances et de l'éco-responsabilité,
- Direction Ingénierie et évaluation des politiques publiques,
- Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE),
- Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA)
- Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ces clés de répartition propres à chaque service sont définies telles qu'exposées dans le tableau présenté en annexe 2.

Concernant le régime indemnitaire, le coût est partagé entre les collectivités selon la clé de répartition propre à chaque direction / service depuis janvier 2024.

2. Les autres charges de fonctionnement

Depuis 2020, conformément à l'avenant n°1, d'autres charges de fonctionnement sont prises en compte (annexe 4).

Elles concernent :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun (A). Leur répartition se fera sur la base de la clé de répartition liée au service à l'origine de la dépense (annexe 2) ;

- les autres charges de gestion (B) seront réparties selon une clé de répartition identique à tous les services et sera basée sur les dépenses de gestion réalisées en 2018 par chacune des collectivités et établissements publics, soit 79,49 € % pour



la ville, 17,07 % pour la communauté et 3,44 % pour le CCAS ;

- les charges de structures (C) liées aux bâtiments concernés par la mutualisation de la ville et de la communauté (listés en annexe 3) devront faire l'objet d'une répartition sur la base des m² occupés par les deux collectivités. Cette dernière pourra évoluer en fonction des m² occupés. Cette répartition s'appliquera depuis 2020 sur l'évolution des charges de structure par rapport à l'année de référence N-1. Il est précisé que le CCAS n'est pas concerné pour ce poste de dépense.

Les dépenses catégorisées en « A » et « B » conviennent d'être distinguées car les dépenses « A » sont rattachées à un service spécifique où les clés de répartition par service commun peuvent s'appliquer. A l'inverse, les dépenses « B » sont générales et concernent l'activité globale des trois entités.

S'agissant du CCAS, le périmètre des dépenses "B" se limite à la téléphonie et la reprographie.

La liste des dépenses de fonctionnement prises en compte est détaillée en annexe 4 par catégorie de dépenses (A, B et C) ainsi que les clés de répartition liées.

3. Attribution de compensation d'investissement

Les dépenses d'investissement en lien avec la mutualisation font l'objet d'une attribution de compensation d'investissement de la ville au bénéfice de la communauté. Ces dépenses seront validées lors des arbitrages budgétaires.

Leur affectation sera basée sur la clé de répartition des services communs en lien avec la dépense.

Article 3 : Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur du présent avenant s'effectue à compter du 1er janvier 2025 pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires de l'article 2.

Fait à AUXERRE, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté

Pour la Commune

Monsieur le Vice-président en charge de la
mutualisation

Monsieur le Maire

Francis HEURLEY

Crescent MARAULT

Annexes:

Annexe n°1 : Tableau des charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS

Annexe n°2 : clés de répartition

Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées



Annexe 1 : Tableau des charges de personnel

Services mutualisés		Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
			ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services							
Direction générale des services et cabinet	Direction générale et cabinet	401 583,82 €	51,41 %	48,59 %		206 451,95 €	195 131,87 €	
	Communication	439 445,33 €	51,41 %	48,59 %		225 916,33 €	213 529,00 €	
	Sous total	841 029,15 €				432 368,28 €	408 660,87 €	0,00 €
Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	271 597,90 €	33,13 %	66,87 %		89 980,39 €	181 617,52 €	
	Archives	226 979,15 €	51,41 %	48,59 %		116 688,68 €	110 290,46 €	
	Commande publique	262 152,25 €	62,98 %	37,02 %		165 103,49 €	97 048,76 €	
	Ressources humaines	928 689,85 €	58,32 %	41,68 %		541 611,92 €	387 077,93 €	
	Moyens généraux	687 453,76 €	74,04 %	25,96 %		508 990,76 €	178 463,00 €	
	Direction	129 968,12 €	51,46 %	48,54 %		66 881,41 €	63 086,71 €	
Sous total	2 506 841,03 €				1 489 256,65 €	1 017 584,38 €	0,00 €	
Direction Système d'information et relation citoyenne	@ services	673 543,31 €	45,01 %	47,59 %	7,40 %	303 161,84 €	320 539,26 €	49 842,21 €
	Accueil	319 911,19 €	51,41 %	48,59 %		164 464,51 €	155 446,67 €	
	Sous total	993 454,50 €				467 626,36 €	475 985,94 €	49 842,21 €
Direction des Finances et éco responsabilité	Finances	669 619,58 €	64,43 %	35,57 %		431 435,89 €	238 183,68 €	
	Transition écologique	213 304,00 €	51,41 %	48,59 %		109 658,37 €	103 645,63 €	
	Sous total	882 923,58 €				541 094,26 €	341 829,31 €	
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	335 629,83 €	64,43 %	35,57 %		216 246,30 €	119 383,53 €	
	Direction	126 520,00 €	67,00 %	33,00 %		84 768,40 €	41 751,60 €	
Direction Culture, Sport et Vie associative	Logistique	338 313,89 €	51,41 %	48,59 %		173 925,24 €	164 388,65 €	
	Sous total	464 833,89 €				258 693,64 €	206 140,25 €	
	Direction	136 067,50 €	80,00 %	20,00 %		108 854,00 €	27 213,50 €	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	147 648,92 €	5,00 %	95,00 %		7 382,45 €	140 266,47 €	
TOTAL Services supports		6 308 428,39 €				3 521 521,93 €	2 737 064,26 €	49 842,21 €



↳ Services opérationnels - charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS avec prévisionnel 2025

Services mutualisés		Paie définitive décembre 2019 (Ville) ou projetées 2023 (CCAS)				Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Dont CCAS (à partir de 2023)		ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services											
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €		426 795,48 €	90,60 %	9,40 %		170 515,33 €	17 691,44 €	
	Aménagement, gestion et entretien de la voirie	1 083 463,02 €	1 083 463,02 €			1 326 872,55 €	87,39 %	12,61 %		212 715,59 €	30 693,94 €	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	1 917 313,04 €	1 848 528,47 €	68 784,57 €		2 041 319,16 €	93,82 %	6,18 %		116 342,54 €	7 663,58 €	
	Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €		3 794 987,19 €				499 573,46 €	56 048,96 €	0,00 €
Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €			222 738,94 €	51,41 %	48,59 %		63,65 €	60,16 €	
	Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €		281 925,32 €	51,41 %	48,59 %		8 237,15 €	7 785,49 €	
	Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €		404 091,00 €	51,41 %	48,59 %		141 509,65 €	133 750,46 €	
	Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €		137 971,23 €	51,41 %	48,59 %		16 489,98 €	15 585,80 €	
	Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €		1 046 726,49 €				166 300,43 €	157 181,93 €	0,00 €
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €			139 783,41 €	87,39 %	12,61 %		-33 842,54 €	-4 883,33 €	
	Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €			232 518,99 €	87,39 %	12,61 %		67 814,63 €	9 785,36 €	
	Entretien de l'espace public	2 852 606,39 €	2 852 606,39 €			3 200 604,21 €	87,39 %	12,61 %		304 115,30 €	43 882,53 €	
	Sous total	3 186 034,68 €	3 186 034,68 €	-00 €		3 572 906,61 €				338 087,38 €	48 784,55 €	0,00 €
TOTAL Services opérationnelles		7 148 643,57 €	6 962 212,66 €	186 430,91 €	-00 €	8 414 620,29 €				1 003 961,28 €	262 015,44 €	-00 €
Total services mutualisés		12 941 768,83 €	11 795 399,45 €	1 097 569,38 €	48 800,00 €	14 723 048,68 €				4 525 483,21 €	2 999 079,69 €	49 842,21 €



Annexe n°2 : clés de répartition

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2024			Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services			Données ville	Données CA	Données CCAS			
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction des Ressources juridiques et humaines	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	N	-	-		51,46 %	48,54 %	
	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	182 et 2215	295 et 659		33,13 %	66,87 %	
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	114	67		62,98 %	37,02 %	
	Moyens généraux	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 814	1 688		74,04 %	25,96 %	
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 627	5 450		58,32 %	41,68 %	
Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne	Accueil téléphonique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N-1	280	296	46	45,01 %	47,59 %	7,40 %
Direction des finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
	Transition écologique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction ingénierie et Evaluation des PP	Ingénierie et évaluation	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
Direction Culture, Sport e Vie associative	Direction	Proportionnelle aux services Ville et CA	N	4/6	2/6		67,00 %	33,00 %	
	Logistique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	Au prorata de l'activité	N	80%	20%		80,00 %	20,00 %	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	Au prorata de l'activité	N	95%	5%		95,00 %	5,00 %	
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-		90,60 %	9,40 %	
	Aménagement de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	m² de planchers assurés et entretenus	N-1	255 887	16 848		93,82 %	6,18 %	
Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et de la mobilité	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Direction et service foncier								
	Droits des sols								
	Stratégie urbaine, planification								
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Contrat travaux								
	Entretien du domaine public								
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 568 140,32 €	97 998 € sur 568 140,32 €	19 762,79 € sur 568 140,32 €	79,49 %	17,07 %	3,44 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²		93,20 %	6,80 %	



Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Collectivité	Bâtiments	m ²
Ville	Hôtel de ville	3 975
	Mairie Annexe	1 751
	Ecole rue de Paris – DRH	283
	Centre technique Municipal	6 232
	Atelier et logement de la Maladière	4 513
	Pavillon Gérot	359
	Bottes d'Or	189
	Centre horticole	3 427
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	119
	PC jardiniers Emile Bernard	292
	PC jardiniers Rive Droite	100
	PC jardiniers secteur sud	201
	Service voirie	423
	Service signalisation	1 184
	Boutisses B – cadre de vie	519
	Sous total	23 567
Communauté d'Agglomération	Siège CA	1 017
	Parking Monop	-
	Boutisses D – Patrimoine bâtie	704
	Sous total	1 721
TOTAL		25 288



Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 79,49 % pour la ville, 17,07 % pour la communauté, 3,44 % pour le CCAS)
C	Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services en 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018 (soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté d'Agglomération)



**AVENANT N°5 A LA CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS ET LA COMMUNE D'AUXERRE**

DIRECTION DE L'INGENIERERIE ET DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

ENTRE

La **Communauté d'agglomération de l'auxerrois** représentée par Francis HEURLEY, son vice-président en charge de la mutualisation, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023,

Ci après désignée « la Communauté »

D'une part ;

ET

La **Commune d'Auxerre**, représentée par Crescent MARAULT, son Maire, dûment autorisé à cet effet par délibération du 21 décembre 2023,

Ci après désignée « la Commune »

Par convention en date du 21 décembre 2018, la commune d'Auxerre et la Communauté d'agglomération de l'auxerrois ont créé des services communs.

Par avenant n°1, en date du 20 décembre 2019, cette convention a été modifiée afin d'actualiser les postes et les conditions financières liées à ce service commun.

Par avenant n°2 du 10 novembre 2021, cette convention a été modifiée afin de changer le nom de cette direction, passant de direction du contrôle de gestion à direction de l'ingénierie et de l'évaluation des politiques publiques.

Un troisième avenant du 16 décembre 2022 a actualisé les postes et les conditions financières de ce service commun en décembre 2022.

Un quatrième avenant du 22 décembre 2023 a actualisé les postes et le partage des charges de ce service commun entre la Communauté et la Commune.

Un cinquième avenant est nécessaire pour actualiser les postes.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté ;

Vu le schéma de mutualisation ;

Vu les dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT ;

Vu l'avis du comité social territorial du 3 décembre 2024;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er : actualisation des postes

L'article 2 de la convention portant création du service commun est modifié comme suit :



Les postes occupés par les fonctionnaires et agents contractuels, répondent en totalité aux missions dans un service ou une partie de service mis en commun sont dépendants de plein droit à la Communauté.

Les postes concernés par cette situation :

DIEPP	
Chargé/e de financement	2
Chargé/e de mission ingénierie et fonds	1
Contrôleur/se de gestion	1
Directeur/trice	1
Responsable de service	1

Le cas échéant, s'ajoutent à ces postes, les postes d'agents non permanents recrutés au titre de l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, du remplacement temporaire de fonctionnaires ou contractuels absents.

Article 2 : Conditions financières et modalités de remboursement

L'article 4 de la convention initiale est rédigé, désormais, comme suit :

La commune assure sa part de financement des dépenses des services communs par la réduction de son attribution de compensation.

Si des recettes sont encaissées en lien avec ces dépenses, il conviendra de les prendre en compte dans le calcul de l'attribution de compensation.

Chaque année, et à compter du 1er janvier 2024, a lieu un calcul des services communs au moment de la construction du budget primitif de l'année N avec un impact sur l'attribution de compensation en N de la ville.

Un ajustement définitif sera réalisé en N+1 au moment de l'établissement du compte administratif N sur l'attribution de compensation N+1 de la ville.

1. Les autres charges de fonctionnement

Depuis 2020, conformément à l'avenant n°1, d'autres charges de fonctionnement sont prises en compte (annexe 4).

Elles concernent :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun (A). Leur répartition se fera sur la base de la clé de répartition liée au service à l'origine de la dépense (annexe 2) ;

- les autres charges de gestion (B) seront réparties selon une clé de répartition identique à tous les services et sera basée sur les dépenses de gestion réalisées en 2018 par chacune des collectivités et établissements publics, soit 79,49 € % pour la ville, 17,07 % pour la communauté et 3,44 % pour le CCAS ;

- les charges de structures (C) liées aux bâtiments concernés par la mutualisation de la ville et de la communauté (listés en annexe 3) devront faire l'objet d'une répartition sur la base des m² occupés par les deux collectivités. Cette dernière



pourra évoluer en fonction des m²occupés. Cette répartition s'appliquera depuis 2020 sur l'évolution des charges de structure par rapport à l'année de référence N-1. Il est précisé que le CCAS n'est pas concerné pour ce poste de dépense.

Les dépenses catégorisées en « A » et « B » conviennent d'être distinguées car les dépenses « A » sont rattachées à un service spécifique où les clés de répartition par service commun peuvent s'appliquer. A l'inverse, les dépenses « B » sont générales et concernent l'activité globale des trois entités.

S'agissant du CCAS, le périmètre des dépenses "B" se limite à la téléphonie et la reprographie.

La liste des dépenses de fonctionnement prises en compte est détaillée en annexe 4 par catégorie de dépenses (A, B et C) ainsi que les clés de répartition liées.

2. Attribution de compensation d'investissement

Les dépenses d'investissement en lien avec la mutualisation font l'objet d'une attribution de compensation d'investissement de la ville au bénéfice de la communauté. Ces dépenses seront validées lors des arbitrages budgétaires.

Leur affectation sera basée sur la clé de répartition des services communs en lien avec la dépense.

Article 3 : Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur du présent avenant s'effectue à compter du 1er janvier 2025 pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires de l'article 2.

Fait à AUXERRE, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté	Pour la Commune
Monsieur le Vice-président en charge de la mutualisation	Monsieur le Maire
Francis HEURLEY	Crescent MARAULT

Annexes:

Annexe n°1 : Tableau des charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS

Annexe n°2 : clés de répartition

Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées



Annexe 1 : Tableau des charges de personnel

Services mutualisés		Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles			
			ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS	
Direction	Services								
Services supports	Direction générale des services et cabinet	Direction générale et cabinet	401 583,82 €	51,41 %	48,59 %		206 451,95 €	195 131,87 €	
		Communication	439 445,33 €	51,41 %	48,59 %		225 916,33 €	213 529,00 €	
		Sous total	841 029,15 €				432 368,28 €	408 660,87 €	0,00 €
	Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	271 597,90 €	33,13 %	66,87 %		89 980,39 €	181 617,52 €	
		Archives	226 979,15 €	51,41 %	48,59 %		116 688,68 €	110 290,46 €	
		Commande publique	262 152,25 €	62,98 %	37,02 %		165 103,49 €	97 048,76 €	
		Ressources humaines	928 689,85 €	58,32 %	41,68 %		541 611,92 €	387 077,93 €	
		Moyens généraux	687 453,76 €	74,04 %	25,96 %		508 990,76 €	178 463,00 €	
		Direction	129 968,12 €	51,46 %	48,54 %		66 881,41 €	63 086,71 €	
	Sous total	2 506 841,03 €				1 489 256,65 €	1 017 584,38 €	0,00 €	
	Direction Système d'information et relation citoyenne	@ services	673 543,31 €	45,01 %	47,59 %	7,40 %	303 161,84 €	320 539,26 €	49 842,21 €
		Accueil	319 911,19 €	51,41 %	48,59 %		164 464,51 €	155 446,67 €	
		Sous total	993 454,50 €				467 626,36 €	475 985,94 €	49 842,21 €
	Direction des Finances et éco responsabilité	Finances	669 619,58 €	64,43 %	35,57 %		431 435,89 €	238 183,68 €	
Transition écologique		213 304,00 €	51,41 %	48,59 %		109 658,37 €	103 645,63 €		
Sous total		882 923,58 €				541 094,26 €	341 829,31 €		
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	335 629,83 €	64,43 %	35,57 %		216 246,30 €	119 383,53 €		
Direction Culture, Sport et Vie associative	Direction	126 520,00 €	67,00 %	33,00 %		84 768,40 €	41 751,60 €		
	Logistique	338 313,89 €	51,41 %	48,59 %		173 925,24 €	164 388,65 €		
	Sous total	464 833,89 €				258 693,64 €	206 140,25 €		
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	136 067,50 €	80,00 %	20,00 %		108 854,00 €	27 213,50 €		
Direction du développement économique et attractivité	Direction	147 648,92 €	5,00 %	95,00 %		7 382,45 €	140 266,47 €		
TOTAL Services supports		6 308 428,39 €				3 521 521,93 €	2 737 064,26 €	49 842,21 €	



↳ Services opérationnels - charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS avec prévisionnel 2025

Services mutualisés		Paie définitive décembre 2019 (Ville) ou projetées 2023 (CCA S)				Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Dont CCAS (à partir de 2023)		ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services											
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €		426 795,48 €	90,60 %	9,40 %		170 515,33 €	17 691,44 €	
	Aménagement, gestion et entretien de la voirie	1 083 463,02 €	1 083 463,02 €			1 326 872,55 €	87,39 %	12,61 %		212 715,59 €	30 693,94 €	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	1 917 313,04 €	1 848 528,47 €	68 784,57 €		2 041 319,16 €	93,82 %	6,18 %		116 342,54 €	7 663,58 €	
	Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €		3 794 987,19 €				499 573,46 €	56 048,96 €	0,00 €
Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €			222 738,94 €	51,41 %	48,59 %		63,65 €	60,16 €	
	Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €		281 925,32 €	51,41 %	48,59 %		8 237,15 €	7 785,49 €	
	Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €		404 091,00 €	51,41 %	48,59 %		141 509,65 €	133 750,46 €	
	Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €		137 971,23 €	51,41 %	48,59 %		16 489,98 €	15 585,80 €	
	Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €		1 046 726,49 €				166 300,43 €	157 181,93 €	0,00 €
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €			139 783,41 €	87,39 %	12,61 %		-33 842,54 €	-4 883,33 €	
	Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €			232 518,99 €	87,39 %	12,61 %		67 814,63 €	9 785,36 €	
	Entretien de l'espace public	2 852 606,39 €	2 852 606,39 €			3 200 604,21 €	87,39 %	12,61 %		304 115,30 €	43 882,53 €	
	Sous total	3 186 034,68 €	3 186 034,68 €	-00 €		3 572 906,61 €				338 087,38 €	48 784,55 €	0,00 €
TOTAL Services opérationnelles		7 148 643,57 €	6 962 212,66 €	186 430,91 €	-00 €	8 414 620,29 €				1 003 961,28 €	262 015,44 €	-00 €
Total services mutualisés		12 941 768,83 €	11 795 399,45 €	1 097 569,38 €	48 800,00 €	14 723 048,68 €				4 525 483,21 €	2 999 079,69 €	49 842,21 €



Annexe n°2 : clés de répartition

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2024			Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services			Données ville	Données CA	Données CCAS			
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction des Ressources juridiques et humaines	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	N	-	-		51,46 %	48,54 %	
	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	182 et 2215	295 et 659		33,13 %	66,87 %	
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	114	67		62,98 %	37,02 %	
	Moyens généraux	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 814	1 688		74,04 %	25,96 %	
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 627	5 450		58,32 %	41,68 %	
Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne	Accueil téléphonique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N-1	280	296	46	45,01 %	47,59 %	7,40 %
Direction des finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
	Transition écologique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction ingénierie et Evaluation des PP	Ingénierie et évaluation	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
Direction Culture, Sport e Vie associative	Direction	Proportionnelle aux services Ville et CA	N	4/6	2/6		67,00 %	33,00 %	
	Logistique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	Au prorata de l'activité	N	80%	20%		80,00 %	20,00 %	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	Au prorata de l'activité	N	95%	5%		95,00 %	5,00 %	
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-		90,60 %	9,40 %	
	Aménagement de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	m² de planchers assurés et entretenus	N-1	255 887	16 848		93,82 %	6,18 %	
Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et de la mobilité	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Direction et service foncier								
	Droits des sols								
	Stratégie urbaine, planification								
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Contrat travaux								
	Entretien du domaine public								
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 568 140,32 €	97 998 € sur 568 140,32 €	19 762,79 € sur 568 140,32 €	79,49 %	17,07 %	3,44 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²		93,20 %	6,80 %	



Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Collectivité	Bâtiments	m ²
Ville	Hôtel de ville	3 975
	Mairie Annexe	1 751
	Ecole rue de Paris – DRH	283
	Centre technique Municipal	6 232
	Atelier et logement de la Maladière	4 513
	Pavillon Gérot	359
	Bottes d'Or	189
	Centre horticole	3 427
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	119
	PC jardiniers Emile Bernard	292
	PC jardiniers Rive Droite	100
	PC jardiniers secteur sud	201
	Service voirie	423
	Service signalisation	1 184
	Boutisses B – cadre de vie	519
	Sous total	23 567
Communauté d'Agglomération	Siège CA	1 017
	Parking Monop	-
	Boutisses D – Patrimoine bâtie	704
	Sous total	1 721
TOTAL		25 288



Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 79,49 % pour la ville, 17,07 % pour la communauté, 3,44 % pour le CCAS)
C	Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services en 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018 (soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté d'Agglomération)



AVENANT N°5 A LA CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS ET LA COMMUNE D'AUXERRE

DIRECTION DES FINANCES ET ECO RESPONSABILITE

ENTRE

La **Communauté d'agglomération de l'auxerrois** représentée par Francis HEURLEY, son vice-président en charge de la mutualisation, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023,

Ci après désignée « la Communauté »

D'une part ;

ET

La **Commune d'Auxerre**, représentée par Crescent MARAULT, son Maire, dûment autorisé à cet effet par délibération du 21 décembre 2023;

Ci après désignée « la Commune »

Par convention en date du 21 décembre 2018, la commune d'Auxerre et la Communauté d'agglomération de l'auxerrois ont créé des services communs.

Par avenant n°1, en date du 20 décembre 2019, et avenant n°2 du 10 novembre 2021, cette convention a été modifiée afin d'actualiser les postes et les conditions financières liées à ce service commun.

Un troisième avenant, en date du 16 décembre 2022, a actualisé les postes et les conditions financières de ce service commun.

Un quatrième avenant a actualisé le partage des charges de ce service commun entre la Communauté et la Commune.

Un quatrième avenant est nécessaire pour actualiser le changement de nom et de périmètre de la Direction ainsi que les postes.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté ;

Vu le schéma de mutualisation ;

Vu les dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT ;

Vu les avis du comité social territorial du 3 décembre 2024,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Evolution du nom et du périmètre

La Direction des Finances est désormais nommée Direction Finances et Eco-responsabilité. Elle intègre le service Energie



Verte Transition écologique auparavant intégré dans la Direction du Développement économique.

Article 2 : actualisation des postes

L'article 2 de la convention portant création du service commun est modifié comme suit :

Les postes occupés par les fonctionnaires et agents contractuels, répondent en totalité aux missions dans un service ou une partie de service mis en commun et sont dépendants de plein droit à la Communauté.

PCAET ENERGIE VERTE TRANSITION ECO	
Assistant/e	1
Chargé/e de mission développement durable	2
Directeur/trice délégué/e	1

FINANCES	
Directeur/trice	1
Gestionnaire finances	9
Responsable de service	2

Le cas échéant, s'ajoutent à ces postes, les postes d'agents non permanents recrutés au titre de l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, du remplacement temporaire de fonctionnaires ou contractuels absents.

Article 3 ; conditions financières et modalités de remboursement :

L'article 4 de la convention initiale est rédigé, désormais, comme suit :

La commune assure sa part de financement des dépenses des services communs par la réduction de son attribution de compensation.

Si des recettes sont encaissées en lien avec ces dépenses, il conviendra de les prendre en compte dans le calcul de l'attribution de compensation.

Chaque année, et à compter du 1er janvier 2024, a lieu un calcul des services communs au moment de la construction du budget primitif de l'année N avec un impact sur l'attribution de compensation en N de la ville.

Un ajustement définitif sera réalisé en N+1 au moment de l'établissement du compte administratif N sur l'attribution de compensation N+1 de la ville.

Le coût des services communs comprend :



1. Les charges liées au personnel

Les charges de personnel du périmètre commun en 2019 ont été évaluées à 12 892 968,83 €, dont 11 795 399,45 € pour la ville et 1 097 569,38 € pour la CA.

Ce montant 2019 a été amendé, afin d'intégrer la mutualisation du service commun Informatique entre la Communauté de l'Auxerrois, la Ville d'Auxerre et son CCAS, établis en 2023 à 48 800 €.

Le coût des charges de personnel de référence 2019 pour la ville et la Communauté d'agglomération, et 2023 pour le CCAS est donc projeté à 12 941 763,83 €.

Le détail de ces dépenses est joint en annexe 1.

Le montant de la réduction de l'attribution de compensation pour 2019 a été fixé en fonction du montant réalisé des charges de personnel 2019, soit 11 795 399,45 €. Ces charges comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP]. Le récapitulatif des charges de personnel sur 2019 est joint en annexe 1.

Depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent uniquement sur l'évolution des charges de personnel par rapport à l'année de référence 2019 pour les services suivants :

- La Direction du Patrimoine et de l'aménagement de l'espace public
- La Direction de stratégie et de l'aménagement du territoire et de la mobilité
- La Direction de la valorisation du cadre de vie

En revanche depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent sur le montant global des charges de personnel qui comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP] pour les services supports.

Le périmètre des services communs 2025 est modifié afin de tenir compte des évolutions de l'organigramme (création d'un service commun moyens généraux intégré à la direction des ressources juridiques et humaines ; transfert de la direction déléguée « transition écologique à la direction des finances qui devient Direction des finances et de l'éco-responsabilité) et la mutualisation du pilota de trois directions : Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE), Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA) Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ainsi, les services supports avec partage des charges de personnel selon la clé de répartition liée à leur activité sont les suivants :

- Direction générale
- Cabinet,
- Direction de la Communication,
- Direction des Ressources juridiques et humaines
- Direction des Systèmes d'information
- Direction de la relation citoyenne
- Direction des finances et de l'éco-responsabilité,
- Direction Ingénierie et évaluation des politiques publiques,
- Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE),
- Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA)
- Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ces clés de répartition propres à chaque service sont définies telles qu'exposées dans le tableau présenté en annexe 2.

Concernant le régime indemnitaire, le coût est partagé entre les collectivités selon la clé de répartition propre à chaque direction / service depuis janvier 2024.



2. Les autres charges de fonctionnement

Depuis 2020, conformément à l'avenant n°1, d'autres charges de fonctionnement sont prises en compte (annexe 4).

Elles concernent :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun (A). Leur répartition se fera sur la base de la clé de répartition liée au service à l'origine de la dépense (annexe 2) ;
- les autres charges de gestion (B) seront réparties selon une clé de répartition identique à tous les services et sera basée sur les dépenses de gestion réalisées en 2018 par chacune des collectivités et établissements publics, soit 79,49 € % pour la ville, 17,07 % pour la communauté et 3,44 % pour le CCAS ;
- les charges de structures (C) liées aux bâtiments concernés par la mutualisation de la ville et de la communauté (listés en annexe 3) devront faire l'objet d'une répartition sur la base des m² occupés par les deux collectivités. Cette dernière pourra évoluer en fonction des m² occupés. Cette répartition s'appliquera depuis 2020 sur l'évolution des charges de structure par rapport à l'année de référence N-1. Il est précisé que le CCAS n'est pas concerné pour ce poste de dépense.

Les dépenses catégorisées en « A » et « B » conviennent d'être distinguées car les dépenses « A » sont rattachées à un service spécifique où les clés de répartition par service commun peuvent s'appliquer. A l'inverse, les dépenses « B » sont générales et concernent l'activité globale des trois entités.

S'agissant du CCAS, le périmètre des dépenses "B" se limite à la téléphonie et la reprographie.

La liste des dépenses de fonctionnement prises en compte est détaillée en annexe 4 par catégorie de dépenses (A, B et C) ainsi que les clés de répartition liées.

3. Attribution de compensation d'investissement

Les dépenses d'investissement en lien avec la mutualisation font l'objet d'une attribution de compensation d'investissement de la ville au bénéfice de la communauté. Ces dépenses seront validées lors des arbitrages budgétaires.

Leur affectation sera basée sur la clé de répartition des services communs en lien avec la dépense.

Article 4 : Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur du présent avenant s'effectue à compter du 1er janvier 2025 pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires de l'article 1.

Fait à AUXERRE, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté

Monsieur le Vice-président en charge de la
mutualisation

Francis HEURLEY

Pour la Commune

Monsieur le Maire

Crescent MARAULT



Annexes:

Annexe n°1 : Tableau des charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS

Annexe n°2 : clés de répartition

Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées



Annexe 1 : Tableau des charges de personnel

↶ Services supports – prévisionnel 2025

Services mutualisés		Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles			
			ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS	
Direction	Services								
Services supports	Direction générale des services et cabinet	Direction générale et cabinet	401 583,82 €	51,41 %	48,59 %		206 451,95 €	195 131,87 €	
		Communication	439 445,33 €	51,41 %	48,59 %		225 916,33 €	213 529,00 €	
		Sous total	841 029,15 €				432 368,28 €	408 660,87 €	0,00 €
	Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	271 597,90 €	33,13 %	66,87 %		89 980,39 €	181 617,52 €	
		Archives	226 979,15 €	51,41 %	48,59 %		116 688,68 €	110 290,46 €	
		Commande publique	262 152,25 €	62,98 %	37,02 %		165 103,49 €	97 048,76 €	
		Ressources humaines	928 689,85 €	58,32 %	41,68 %		541 611,92 €	387 077,93 €	
		Moyens généraux	687 453,76 €	74,04 %	25,96 %		508 990,76 €	178 463,00 €	
		Direction	129 968,12 €	51,46 %	48,54 %		66 881,41 €	63 086,71 €	
		Sous total	2 506 841,03 €				1 489 256,65 €	1 017 584,38 €	0,00 €
	Direction Système d'information et relation citoyenne	@ services	673 543,31 €	45,01 %	47,59 %	7,40 %	303 161,84 €	320 539,26 €	49 842,21 €
		Accueil	319 911,19 €	51,41 %	48,59 %		164 464,51 €	155 446,67 €	
		Sous total	993 454,50 €				467 626,36 €	475 985,94 €	49 842,21 €
	Direction des Finances et éco responsabilité	Finances	669 619,58 €	64,43 %	35,57 %		431 435,89 €	238 183,68 €	
Transition écologique		213 304,00 €	51,41 %	48,59 %		109 658,37 €	103 645,63 €		
Sous total		882 923,58 €				541 094,26 €	341 829,31 €		
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	335 629,83 €	64,43 %	35,57 %		216 246,30 €	119 383,53 €		
Direction Culture, Sport et Vie associative	Direction	126 520,00 €	67,00 %	33,00 %		84 768,40 €	41 751,60 €		
	Logistique	338 313,89 €	51,41 %	48,59 %		173 925,24 €	164 388,65 €		
	Sous total	464 833,89 €				258 693,64 €	206 140,25 €		
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	136 067,50 €	80,00 %	20,00 %		108 854,00 €	27 213,50 €		
Direction du développement économique et attractivité	Direction	147 648,92 €	5,00 %	95,00 %		7 382,45 €	140 266,47 €		
TOTAL Services supports		6 308 428,39 €				3 521 521,93 €	2 737 064,26 €	49 842,21 €	



↳ Services opérationnels - charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS avec prévisionnel 2025

Services mutualisés		Paie définitive décembre 2019 (Ville) ou projetées 2023 (CCA S)				Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles			
		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Dont CCAS (à partir de 2023)		ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS	
Direction	Services												
Services opérationnelles	Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €		426 795,48 €	90,60 %	9,40 %		170 515,33 €	17 691,44 €	
		Aménagement, gestion et entretien de la voirie	1 083 463,02 €	1 083 463,02 €			1 326 872,55 €	87,39 %	12,61 %		212 715,59 €	30 693,94 €	
		Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	1 917 313,04 €	1 848 528,47 €	68 784,57 €		2 041 319,16 €	93,82 %	6,18 %		116 342,54 €	7 663,58 €	
		Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €		3 794 987,19 €				499 573,46 €	56 048,96 €	0,00 €
	Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €			222 738,94 €	51,41 %	48,59 %		63,65 €	60,16 €	
		Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €		281 925,32 €	51,41 %	48,59 %		8 237,15 €	7 785,49 €	
		Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €		404 091,00 €	51,41 %	48,59 %		141 509,65 €	133 750,46 €	
		Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €		137 971,23 €	51,41 %	48,59 %		16 489,98 €	15 585,80 €	
		Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €		1 046 726,49 €				166 300,43 €	157 181,93 €	0,00 €
	Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €			139 783,41 €	87,39 %	12,61 %		-33 842,54 €	-4 883,33 €	
		Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €			232 518,99 €	87,39 %	12,61 %		67 814,63 €	9 785,36 €	
		Entretien de l'espace public	2 852 606,39 €	2 852 606,39 €			3 200 604,21 €	87,39 %	12,61 %		304 115,30 €	43 882,53 €	
		Sous total	3 186 034,68 €	3 186 034,68 €	-00 €		3 572 906,61 €				338 087,38 €	48 784,55 €	0,00 €
TOTAL Services opérationnelles		7 148 643,57 €	6 962 212,66 €	186 430,91 €	-00 €	8 414 620,29 €				1 003 961,28 €	262 015,44 €	-00 €	
Total services mutualisés		12 941 768,83 €	11 795 399,45 €	1 097 569,38 €	48 800,00 €	14 723 048,68 €				4 525 483,21 €	2 999 079,69 €	49 842,21 €	



Annexe n°2 : clés de répartition

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2024			Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services			Données ville	Données CA	Données CCAS			
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction des Ressources juridiques et humaines	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	N	-	-		51,46 %	48,54 %	
	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	182 et 2215	295 et 659		33,13 %	66,87 %	
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	114	67		62,98 %	37,02 %	
	Moyens généraux	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 814	1 688		74,04 %	25,96 %	
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 627	5 450		58,32 %	41,68 %	
Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne	Accueil téléphonique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N-1	280	296	46	45,01 %	47,59 %	7,40 %
Direction des finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
	Transition écologique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction ingénierie et Evaluation des PP	Ingénierie et évaluation	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
Direction Culture, Sport e Vie associative	Direction	Proportionnelle aux services Ville et CA	N	4/6	2/6		67,00 %	33,00 %	
	Logistique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	Au prorata de l'activité	N	80%	20%		80,00 %	20,00 %	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	Au prorata de l'activité	N	95%	5%		95,00 %	5,00 %	
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-		90,60 %	9,40 %	
	Aménagement de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	m² de planchers assurés et entretenus	N-1	255 887	16 848		93,82 %	6,18 %	
Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et de la mobilité	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Direction et service foncier								
	Droits des sols								
	Stratégie urbaine, planification								
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Contrat travaux								
	Entretien du domaine public								
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 568 140,32 €	97 998 € sur 568 140,32 €	19 762,79 € sur 568 140,32 €	79,49 %	17,07 %	3,44 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²		93,20 %	6,80 %	



Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Collectivité	Bâtiments	m ²
Ville	Hôtel de ville	3 975
	Mairie Annexe	1 751
	Ecole rue de Paris – DRH	283
	Centre technique Municipal	6 232
	Atelier et logement de la Maladière	4 513
	Pavillon Gérot	359
	Bottes d'Or	189
	Centre horticole	3 427
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	119
	PC jardiniers Emile Bernard	292
	PC jardiniers Rive Droite	100
	PC jardiniers secteur sud	201
	Service voirie	423
	Service signalisation	1 184
	Boutisses B – cadre de vie	519
	Sous total	23 567
Communauté d'Agglomération	Siège CA	1 017
	Parking Monop	-
	Boutisses D – Patrimoine bâtie	704
	Sous total	1 721
TOTAL		25 288



Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 79,49 % pour la ville, 17,07 % pour la communauté, 3,44 % pour le CCAS)
C	Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services en 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018 (soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté d'Agglomération)



Annexe 1 : Tableau des charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS

		Paie définitive décembre 2019 (Ville) ou projetées 2023 (CCAS)				
Services mutualisés		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Dont CCAS (à partir de 2023)	
Direction	Services					
Services supports	Direction générale des services et cabinet	Direction générale et cabinet	499 568,97 €	434 312,37 €	65 256,60 €	
		Communication	484 776,66 €	375 862,66 €	108 914,00 €	
		Sous total	984 345,63 €	810 175,04 €	174 170,60 €	
	Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	287 023,09 €	243 392,41 €	43 630,68 €	
		Archives	137 456,20 €	137 456,20 €		
		Commande publique	309 069,94 €	277 771,25 €	31 298,69 €	
		Ressources humaines	1 057 279,81 €	873 232,54 €	184 047,27 €	
		Direction	94 715,00 €	94 715,00 €		
		Sous total	1 885 544,04 €	1 626 567,40 €	258 976,64 €	
	Direction Système d'information et relation citoyenne	@ services	573 833,81 €	466 458,23 €	57 757,58 €	49 618,00 €
		Accueil	433 898,77 €	397 625,79 €	36 272,98 €	
		Sous total	1 007 732,58 €	864 084,02 €	94 030,56 €	49 618,00 €
	Direction des Finances	Finances	513 161,31 €	379 968,79 €	133 192,52 €	
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	224 591,57 €	171 393,45 €	53 198,12 €		
TOTAL Services supports		4 615 375,13 €	3 852 188,70 €	713 568,44 €	49 618,00 €	
Services opérationnelles	Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €	
		Aménagement, gestion et entretien de la voirie	1 083 463,02 €	1 083 463,02 €		
		Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	1 917 313,04 €	1 848 528,47 €	68 784,57 €	
		Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €	
	Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €		
		Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €	
		Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €	
		Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €	
		Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €	
	Service de la logistique	Logistique	472 127,79 €	434 563,29 €	37 564,50 €	
	Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €		
		Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €		
		Entretien de l'espace public	2 852 606,39 €	2 852 606,39 €		
Atelier		408 939,98 €	371 375,48 €	37 564,50 €		
	Sous total	3 594 974,66 €	3 557 410,16 €	37 564,50 €		
Direction du développement économique, attractivité et transition écologique	Énergie environnement	297 500,35 €	175 059,32 €	122 441,03 €		
TOTAL Services opérationnelles		8 327 211,69 €	7 943 210,75 €	384 000,94 €	-00 €	
Total services mutualisés		12 942 586,83 €	11 795 399,45 €	1 097 569,38 €	49 618,00 €	



Annexe n°2 : clés de répartition

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2022			Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services			Données ville	Données CA	Données CCAS			
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services et cabinet	Nombre d'habitants	N	35 554 et 69 811	34 257 sur 69 811		50,93 %	49,07 %	
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 554 et 69 811	34 257 sur 69 811		50,93 %	49,07 %	
Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	201 et 1 806	251 et 493		54,70 %	45,30 %	
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 554 et 69 811	34 257 sur 69 811		50,93 %	49,07 %	
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	50	64		43,86 %	56,14 %	
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 754	5 640		57,89 %	42,11 %	
Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne	Accueil téléphonique	Nombre d'habitants	N	35 554 et 69 811	34 257 sur 69 811		50,93 %	49,07 %	
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N	278	265	37	47,94 %	45,69 %	6,38 %
Finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 795	7 959		70,25 %	29,75 %	
Direction ingénierie et Evaluation des PP	Ingénierie et évaluation	Nombre d'écritures	N-1	18 795	7 959		70,25 %	29,75 %	
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-		90,74 %	9,26 %	
	Aménagement de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270		85,66 %	14,34 %	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	m² de planchers assurés et entretenus	N-1	256 037	11 177		95,82 %	4,18 %	
Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 554 et 69 811	34 257 sur 69 811		50,93 %	49,07 %	
	Direction et service foncier								
	Droits des sols								
	Stratégie urbaine, planification								
Service de la logistique	Logistique	Nombre d'habitants	N	35 554 et 69 811	34 257 sur 69 811		50,93 %	49,07 %	
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-		77,99 %	22,01 %	
	Contrat travaux	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270		85,66 %	14,34 %	
	Entretien du domaine public	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270		85,66 %	14,34 %	
	Atelier	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 494	1 897		70,32 %	29,68 %	
Direction du développement économique, attractivité et transitivité écologique	Energie environnement	Nombre d'habitants	N	35 554 et 69 811	34 257 sur 69 811		50,93 %	49,07 %	
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 568 140,32 €	97 998 € sur 568 140,32 €	19 762,79 € sur 568 140,32 €	79,49 %	17,07 %	3,44 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²		93,20 %	6,80 %	



Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Collectivité	Bâtiments	m ²
Ville	Hôtel de ville	3 975
	Mairie Annexe	1 751
	Ecole rue de Paris – DRH	283
	Centre technique Municipal	6 232
	Atelier et logement de la Maladière	4 513
	Pavillon Gérot	359
	Bottes d'Or	189
	Centre horticole	3 427
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	119
	PC jardiniers Emile Bernard	292
	PC jardiniers Rive Droite	100
	PC jardiniers secteur sud	201
	Service voirie	423
	Service signalisation	1 184
	Boutisses B – cadre de vie	519
	Sous total	23 567
Communauté d'Agglomération	Siège CA	1 017
	Parking Monop	-
	Boutisses D – Patrimoine bâtie	704
	Sous total	1 721
TOTAL		25 288



Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 79,49 % pour la ville, 17,07 % pour la communauté, 3,44 % pour le CCAS)
C	Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services en 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018 (soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté d'Agglomération)



**AVENANT N°5 A LA CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS ET LA COMMUNE D'AUXERRE**

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

ENTRE

La **Communauté d'agglomération de l'auxerrois** représentée par Francis HEURLEY, son vice-président en charge de la mutualisation, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023,

Ci après désignée « la Communauté »

D'une part ;

ET

La **Commune d'Auxerre**, représentée par Crescent MARAULT, son Maire, dûment autorisé à cet effet par délibération du 21 décembre 2023;

Ci après désignée « la Commune »

Par convention en date du 21 décembre 2018, la commune d'Auxerre et la Communauté d'agglomération de l'auxerrois ont créé des services communs.

Par avenant n°1, en date du 20 décembre 2019, cette convention a été modifiée afin d'actualiser les postes et les conditions financières liées à ce service commun.

Par avenant n°2 du 10 novembre 2021, cette convention a été modifiée afin de changer le nom de cette direction, passant de direction du patrimoine bâti à direction du patrimoine bâti et aménagement du territoire.

Un troisième avenant du 16 décembre 2022 a actualisé les postes et les conditions financières de ce service commun.

Un quatrième avenant a actualisé les postes et le partage des charges de ce service commun entre la Communauté et la Commune.

Un cinquième avenant est nécessaire pour actualiser les postes.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté ;

Vu le schéma de mutualisation ;

Vu les dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT ;

Vu l'avis du comité social territorial du 3 décembre 2024 ; .

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Actualisation des postes

L'article 2 de la convention portant création du service commun est modifié comme suit :

Les postes occupés par les fonctionnaires et agents contractuels, répondent en totalité aux missions dans un service ou



une partie de service mis en commun et sont dépendants de plein droit à la Communauté.

Les postes concernés par cette situation :

DPAEP	
Direction	
Assistant/e	2
Directeur/trice	1
Aménagement espace public	
Assistant/e	1
Directeur-trice délégué-e	1
Conducteur/trice d'opérations	2
Responsable de service	1
Signalisation	
Chef/fe d'équipe	1
Agent/e de signalisation	6
Voirie	
Chef/fe d'équipe	2
Agent/e de voirie	16
PATRIMOINE	
Chargé d'opération	1
Gestionnaire patrimoine	4
Thermicien-ne	1
NETTOYAGE	
Responsable de service	1



Entretien du patrimoine	
Agent/e de maintenance	24
Assistant/e	2
Chef/fe d'équipe	6
Responsable de service	1
Conducteur/trice d'opérations	4
Opérations	
Assistant/e	2
Conducteur/trice d'opérations	4
Chargé/é de programmation	1
Responsable de service	1

Le cas échéant, s'ajoutent à ces postes, les postes d'agents non permanents recrutés au titre de l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, du remplacement temporaire de fonctionnaires ou contractuels absents.

Article 2 : conditions financières et modalités de remboursement

L'article 4 de la convention initiale est rédigé, désormais, comme suit :

La commune assure sa part de financement des dépenses des services communs par la réduction de son attribution de compensation.

Si des recettes sont encaissées en lien avec ces dépenses, il conviendra de les prendre en compte dans le calcul de l'attribution de compensation.

Chaque année, et à compter du 1er janvier 2024, a lieu un calcul des services communs au moment de la construction du budget primitif de l'année N avec un impact sur l'attribution de compensation en N de la ville.

Un ajustement définitif sera réalisé en N+1 au moment de l'établissement du compte administratif N sur l'attribution de compensation N+1 de la ville.

Le coût des services communs comprend :

1. Les charges liées au personnel

Les charges de personnel du périmètre commun en 2019 ont été évaluées à 12 892 968,83 €, dont 11 795 399,45 € pour la ville et 1 097 569,38 € pour la CA.

Ce montant 2019 a été amendé, afin d'intégrer la mutualisation du service commun Informatique entre la Communauté de l'Auxerrois, la Ville d'Auxerre et son CCAS, établis en 2023 à 48 800 €.



Le coût des charges de personnel de référence 2019 pour la ville et la Communauté d'agglomération, et 2023 pour le CCAS est donc projeté à 12 941 763,83 €.

Le détail de ces dépenses est joint en annexe 1.

Le montant de la réduction de l'attribution de compensation pour 2019 a été fixé en fonction du montant réalisé des charges de personnel 2019, soit 11 795 399,45 €. Ces charges comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP]. Le récapitulatif des charges de personnel sur 2019 est joint en annexe 1.

Depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent uniquement sur l'évolution des charges de personnel par rapport à l'année de référence 2019 pour les services suivants :

- La Direction du Patrimoine et de l'aménagement de l'espace public
- La Direction de stratégie et de l'aménagement du territoire et de la mobilité
- La Direction de la valorisation du cadre de vie

En revanche depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent sur le montant global des charges de personnel qui comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP] pour les services supports.

Le périmètre des services communs 2025 est modifié afin de tenir compte des évolutions de l'organigramme (création d'un service commun moyens généraux intégré à la direction des ressources juridiques et humaines ; transfert de la direction déléguée « transition écologique à la direction des finances qui devient Direction des finances et de l'éco-responsabilité) et la mutualisation du pilota de trois directions : Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE), Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA) Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ainsi, les services supports avec partage des charges de personnel selon la clé de répartition liée à leur activité sont les suivants :

- Direction générale
- Cabinet,
- Direction de la Communication,
- Direction des Ressources juridiques et humaines
- Direction des Systèmes d'information
- Direction de la relation citoyenne
- Direction des finances et de l'éco-responsabilité,
- Direction Ingénierie et évaluation des politiques publiques,
- Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE),
- Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA)
- Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ces clés de répartition propres à chaque service sont définies telles qu'exposées dans le tableau présenté en annexe 2.

Concernant le régime indemnitaire, le coût est partagé entre les collectivités selon la clé de répartition propre à chaque direction / service depuis janvier 2024.

2. Les autres charges de fonctionnement

Depuis 2020, conformément à l'avenant n°1, d'autres charges de fonctionnement sont prises en compte (annexe 4).

Elles concernent :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun (A). Leur répartition se fera sur la base de la clé de répartition liée au service à l'origine de la dépense (annexe 2) ;



- les autres charges de gestion (B) seront réparties selon une clé de répartition identique à tous les services et sera basée sur les dépenses de gestion réalisées en 2018 par chacune des collectivités et établissements publics, soit 79,49 € % pour la ville, 17,07 % pour la communauté et 3,44 % pour le CCAS ;

- les charges de structures (C) liées aux bâtiments concernés par la mutualisation de la ville et de la communauté (listés en annexe 3) devront faire l'objet d'une répartition sur la base des m² occupés par les deux collectivités. Cette dernière pourra évoluer en fonction des m² occupés. Cette répartition s'appliquera depuis 2020 sur l'évolution des charges de structure par rapport à l'année de référence N-1. Il est précisé que le CCAS n'est pas concerné pour ce poste de dépense.

Les dépenses catégorisées en « A » et « B » conviennent d'être distinguées car les dépenses « A » sont rattachées à un service spécifique où les clés de répartition par service commun peuvent s'appliquer. A l'inverse, les dépenses « B » sont générales et concernent l'activité globale des trois entités.

S'agissant du CCAS, le périmètre des dépenses "B" se limite à la téléphonie et la reprographie.

La liste des dépenses de fonctionnement prises en compte est détaillée en annexe 4 par catégorie de dépenses (A, B et C) ainsi que les clés de répartition liées.

3. Attribution de compensation d'investissement

Les dépenses d'investissement en lien avec la mutualisation font l'objet d'une attribution de compensation d'investissement de la ville au bénéfice de la communauté. Ces dépenses seront validées lors des arbitrages budgétaires.

Leur affectation sera basée sur la clé de répartition des services communs en lien avec la dépense.

Article 3 : Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur du présent avenant s'effectue à compter du 1er janvier 2025 pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires de l'article 2.

Fait à AUXERRE, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté

Pour la Commune

Monsieur le Vice-président en charge de la
mutualisation

Monsieur le Maire

Francis HEURLEY

Crescent MARAULT

Annexes:

Annexe n°1 : Tableau des charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS

Annexe n°2 : clés de répartition

Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées





Annexe 1 : Tableau des charges de personnel

↳ Services supports – prévisionnel 2025

Services mutualisés		Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
			ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services							
Direction générale des services et cabinet	Direction générale et cabinet	401 583,82 €	51,41 %	48,59 %		206 451,95 €	195 131,87 €	
	Communication	439 445,33 €	51,41 %	48,59 %		225 916,33 €	213 529,00 €	
	Sous total	841 029,15 €				432 368,28 €	408 660,87 €	0,00 €
Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	271 597,90 €	33,13 %	66,87 %		89 980,39 €	181 617,52 €	
	Archives	226 979,15 €	51,41 %	48,59 %		116 688,68 €	110 290,46 €	
	Commande publique	262 152,25 €	62,98 %	37,02 %		165 103,49 €	97 048,76 €	
	Ressources humaines	928 689,85 €	58,32 %	41,68 %		541 611,92 €	387 077,93 €	
	Moyens généraux	687 453,76 €	74,04 %	25,96 %		508 990,76 €	178 463,00 €	
	Direction	129 968,12 €	51,46 %	48,54 %		66 881,41 €	63 086,71 €	
	Sous total	2 506 841,03 €				1 489 256,65 €	1 017 584,38 €	0,00 €
Direction Système d'information et relation citoyenne	@ services	673 543,31 €	45,01 %	47,59 %	7,40 %	303 161,84 €	320 539,26 €	49 842,21 €
	Accueil	319 911,19 €	51,41 %	48,59 %		164 464,51 €	155 446,67 €	
	Sous total	993 454,50 €				467 626,36 €	475 985,94 €	49 842,21 €
Direction des Finances et éco responsabilité	Finances	669 619,58 €	64,43 %	35,57 %		431 435,89 €	238 183,68 €	
	Transition écologique	213 304,00 €	51,41 %	48,59 %		109 658,37 €	103 645,63 €	
	Sous total	882 923,58 €				541 094,26 €	341 829,31 €	
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	335 629,83 €	64,43 %	35,57 %		216 246,30 €	119 383,53 €	
Direction Culture, Sport et Vie associative	Direction	126 520,00 €	67,00 %	33,00 %		84 768,40 €	41 751,60 €	
	Logistique	338 313,89 €	51,41 %	48,59 %		173 925,24 €	164 388,65 €	
	Sous total	464 833,89 €				258 693,64 €	206 140,25 €	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	136 067,50 €	80,00 %	20,00 %		108 854,00 €	27 213,50 €	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	147 648,92 €	5,00 %	95,00 %		7 382,45 €	140 266,47 €	
TOTAL Services supports		6 308 428,39 €				3 521 521,93 €	2 737 064,26 €	49 842,21 €



↳ Services opérationnels - charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS avec prévisionnel 2025

Services mutualisés		Paie définitive décembre 2019 (Ville) ou projetées 2023 (CCA S)				Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Dont CCAS (à partir de 2023)		ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services											
Services opérationnelles	Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €	426 795,48 €	90,60 %	9,40 %		170 515,33 €	17 691,44 €	
		Aménagement, gestion et entretien de la voirie	1 083 463,02 €	1 083 463,02 €		1 326 872,55 €	87,39 %	12,61 %		212 715,59 €	30 693,94 €	
		Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	1 917 313,04 €	1 848 528,47 €	68 784,57 €	2 041 319,16 €	93,82 %	6,18 %		116 342,54 €	7 663,58 €	
		Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €	3 794 987,19 €				499 573,46 €	56 048,96 €	0,00 €
	Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €		222 738,94 €	51,41 %	48,59 %		63,65 €	60,16 €	
		Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €	281 925,32 €	51,41 %	48,59 %		8 237,15 €	7 785,49 €	
		Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €	404 091,00 €	51,41 %	48,59 %		141 509,65 €	133 750,46 €	
		Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €	137 971,23 €	51,41 %	48,59 %		16 489,98 €	15 585,80 €	
	Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €	1 046 726,49 €				166 300,43 €	157 181,93 €	0,00 €	
	Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €		139 783,41 €	87,39 %	12,61 %		-33 842,54 €	-4 883,33 €	
		Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €		232 518,99 €	87,39 %	12,61 %		67 814,63 €	9 785,36 €	
		Entretien de l'espace public	2 852 606,39 €	2 852 606,39 €		3 200 604,21 €	87,39 %	12,61 %		304 115,30 €	43 882,53 €	
Sous total		3 186 034,68 €	3 186 034,68 €	-00 €	3 572 906,61 €				338 087,38 €	48 784,55 €	0,00 €	
TOTAL Services opérationnelles		7 148 643,57 €	6 962 212,66 €	186 430,91 €	-00 €	8 414 620,29 €			1 003 961,28 €	262 015,44 €	-00 €	
Total services mutualisés		12 941 768,83 €	11 795 399,45 €	1 097 569,38 €	48 800,00 €	14 723 048,68 €			4 525 483,21 €	2 999 079,69 €	49 842,21 €	



Annexe n°2 : clés de répartition

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2024			Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services			Données ville	Données CA	Données CCAS			
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction des Ressources juridiques et humaines	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	N	-	-		51,46 %	48,54 %	
	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	182 et 2215	295 et 659		33,13 %	66,87 %	
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	114	67		62,98 %	37,02 %	
	Moyens généraux	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 814	1 688		74,04 %	25,96 %	
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 627	5 450		58,32 %	41,68 %	
Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne	Accueil téléphonique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N-1	280	296	46	45,01 %	47,59 %	7,40 %
Direction des finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
	Transition écologique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction ingénierie et Evaluation des PP	Ingénierie et évaluation	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
Direction Culture, Sport e Vie associative	Direction	Proportionnelle aux services Ville et CA	N	4/6	2/6		67,00 %	33,00 %	
	Logistique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	Au prorata de l'activité	N	80%	20%		80,00 %	20,00 %	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	Au prorata de l'activité	N	95%	5%		95,00 %	5,00 %	
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-		90,60 %	9,40 %	
	Aménagement de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	m² de planchers assurés et entretenus	N-1	255 887	16 848		93,82 %	6,18 %	
Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et de la mobilité	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Direction et service foncier								
	Droits des sols								
	Stratégie urbaine, planification								
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Contrat travaux								
	Entretien du domaine public								
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 568 140,32 €	97 998 € sur 568 140,32 €	19 762,79 € sur 568 140,32 €	79,49 %	17,07 %	3,44 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²		93,20 %	6,80 %	



Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Collectivité	Bâtiments	m ²
Ville	Hôtel de ville	3 975
	Mairie Annexe	1 751
	Ecole rue de Paris – DRH	283
	Centre technique Municipal	6 232
	Atelier et logement de la Maladière	4 513
	Pavillon Gérot	359
	Bottes d'Or	189
	Centre horticole	3 427
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	119
	PC jardiniers Emile Bernard	292
	PC jardiniers Rive Droite	100
	PC jardiniers secteur sud	201
	Service voirie	423
	Service signalisation	1 184
	Boutisses B – cadre de vie	519
	Sous total	23 567
Communauté d'Agglomération	Siège CA	1 017
	Parking Monop	-
	Boutisses D – Patrimoine bâtie	704
	Sous total	1 721
TOTAL		25 288



Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 79,49 % pour la ville, 17,07 % pour la communauté, 3,44 % pour le CCAS)
C	Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services en 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018 (soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté d'Agglomération)



**AVENANT N°5 A LA CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS ET LA COMMUNE D'AUXERRE
DIRECTION DES RESSOURCES JURIDIQUES ET HUMAINES**

ENTRE

La **Communauté d'agglomération de l'auxerrois** représentée par Francis HEURLEY, son vice-président en charge de la mutualisation, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023,

Ci après désignée « la Communauté »

D'une part ;

ET

La **Commune d'Auxerre**, représentée par Crescent MARAULT, son Maire, dûment autorisé à cet effet par délibération du 21 décembre 2023,

Ci après désignée « la Commune »

Par convention en date du 21 décembre 2018, la commune d'Auxerre et la Communauté d'agglomération de l'auxerrois ont créé des services communs.

Par avenant n°1, en date du 20 décembre 2019, cette convention a été modifiée afin d'actualiser les postes et les conditions financières liées à ce service commun.

Par avenant n°2 du 10 novembre 2021, cette convention a été modifiée afin de changer le nom de cette direction, passant de direction de l'administration générale à direction de la modernisation de l'administration et des ressources humaines.

Un troisième avenant, du 16 décembre 2022, a actualisé les postes et les conditions financières de ce service commun en décembre 2022.

Un quatrième avenant a actualisé les postes et le partage des charges de ce service commun entre la Communauté et la Commune.

Un cinquième avenant est nécessaire pour actualiser le périmètre de la Direction ainsi que les postes.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté ;

Vu le schéma de mutualisation ;

Vu les dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT ;

Vu l'avis du comité social territorial du 3 décembre 2024 ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Evolution du périmètre

La Direction des Ressources Juridiques et Humaines intègre désormais l'Atelier électro- mécanique auparavant rattaché à la Direction Valorisation Cadre de vie.



Article 2 : actualisation des postes

L'article 2 de la convention portant création du service commun est modifié comme suit :

Les postes occupés par les fonctionnaires et agents contractuels répondent en totalité aux missions dans un service ou une partie de service mis en commun et sont dépendants de plein droit à la Communauté.

Les postes concernés par cette situation :

Direction	
Directeur/trice	1
Directeur/trice délégué/e	1
Affaires juridiques et assemblées	
Gestionnaire assemblées	1
Juriste	1
Responsable de service	1
Vaguemestre	2
Assistant-e	1
Archives	
Archiviste	3
Responsable de service	1
Commande Publique	
Assistant/e	1
Gestionnaire commande publique	3
Responsable de service	1
Ressources humaines	
Agent/e d'accueil	1
Assistant/e	3
Conseiller/ère en prévention	1



Directeur/trice délégué/e	1
Gestionnaire RH	13
Responsable de service	2
Moyens généraux	
Responsable de service	1
Assistant/e	3
Agent-e magasin	2
Agent ateliers électro mécanique	7
Chef/fe d'équipe	2

Le cas échéant, s'ajoutent à ces postes, les postes d'agents non permanents recrutés au titre de l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, du remplacement temporaire de fonctionnaires ou contractuels absents.

Article 3 : conditions financières et modalités de remboursement

L'article 4 de la convention initiale est rédigé, désormais, comme suit :

La commune assure sa part de financement des dépenses des services communs par la réduction de son attribution de compensation.

Si des recettes sont encaissées en lien avec ces dépenses, il conviendra de les prendre en compte dans le calcul de l'attribution de compensation.

Chaque année, et à compter du 1er janvier 2024, a lieu un calcul des services communs au moment de la construction du budget primitif de l'année N avec un impact sur l'attribution de compensation en N de la ville.

Un ajustement définitif sera réalisé en N+1 au moment de l'établissement du compte administratif N sur l'attribution de compensation N+1 de la ville.

Le coût des services communs comprend :

1. Les charges liées au personnel

Les charges de personnel du périmètre commun en 2019 ont été évaluées à 12 892 968,83 €, dont 11 795 399,45 € pour la ville et 1 097 569,38 € pour la CA.

Ce montant 2019 a été amendé, afin d'intégrer la mutualisation du service commun Informatique entre la Communauté de l'Auxerrois, la Ville d'Auxerre et son CCAS, établis en 2023 à 48 800 €.

Le coût des charges de personnel de référence 2019 pour la ville et la Communauté d'agglomération, et 2023 pour le CCAS est donc projeté à 12 941 763,83 €.



Le détail de ces dépenses est joint en annexe 1.

Le montant de la réduction de l'attribution de compensation pour 2019 a été fixé en fonction du montant réalisé des charges de personnel 2019, soit 11 795 399,45 €. Ces charges comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP]. Le récapitulatif des charges de personnel sur 2019 est joint en annexe 1.

Depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent uniquement sur l'évolution des charges de personnel par rapport à l'année de référence 2019 pour les services suivants :

- La Direction du Patrimoine et de l'aménagement de l'espace public
- La Direction de stratégie et de l'aménagement du territoire et de la mobilité
- La Direction de la valorisation du cadre de vie

En revanche depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent sur le montant global des charges de personnel qui comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP] pour les services supports.

Le périmètre des services communs 2025 est modifié afin de tenir compte des évolutions de l'organigramme (création d'un service commun moyens généraux intégré à la direction des ressources juridiques et humaines ; transfert de la direction déléguée « transition écologique à la direction des finances qui devient Direction des finances et de l'éco-responsabilité) et la mutualisation du pilota de trois directions : Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE), Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA) Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ainsi, les services supports avec partage des charges de personnel selon la clé de répartition liée à leur activité sont les suivants :

- Direction générale
- Cabinet,
- Direction de la Communication,
- Direction des Ressources juridiques et humaines
- Direction des Systèmes d'information
- Direction de la relation citoyenne
- Direction des finances et de l'éco-responsabilité,
- Direction Ingénierie et évaluation des politiques publiques,
- Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE),
- Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA)
- Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ces clés de répartition propres à chaque service sont définies telles qu'exposées dans le tableau présenté en annexe 2.

Concernant le régime indemnitaire, le coût est partagé entre les collectivités selon la clé de répartition propre à chaque direction / service depuis janvier 2024.

2. Les autres charges de fonctionnement

Depuis 2020, conformément à l'avenant n°1, d'autres charges de fonctionnement sont prises en compte (annexe 4).

Elles concernent :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun (A). Leur répartition se fera sur la base de la clé de répartition liée au service à l'origine de la dépense (annexe 2) ;
- les autres charges de gestion (B) seront réparties selon une clé de répartition identique à tous les services et sera basée sur les dépenses de gestion réalisées en 2018 par chacune des collectivités et établissement publics, soit 79,49 % pour la ville, 17,07 % pour la communauté et 3,44 % pour le CCAS ;
- les charges de structures (C) liées aux bâtiments concernés par la mutualisation de la ville et de la communauté (listés en annexe 3) devront faire l'objet d'une répartition sur la base des m² occupés par les deux collectivités. Cette dernière



pourra évoluer en fonction des m²occupés. Cette répartition s'appliquera depuis 2020 sur l'évolution des charges de structure par rapport à l'année de référence N-1. Il est précisé que le CCAS n'est pas concerné pour ce poste de dépense.

Les dépenses catégorisées en « A » et « B » conviennent d'être distinguées car les dépenses « A » sont rattachées à un service spécifique où les clés de répartition par service commun peuvent s'appliquer. A l'inverse, les dépenses « B » sont générales et concernent l'activité globale des trois entités.

S'agissant du CCAS, le périmètre des dépenses "B" se limite à la téléphonie et la reprographie.

La liste des dépenses de fonctionnement prises en compte est détaillée en annexe 4 par catégorie de dépenses (A, B et C) ainsi que les clés de répartition liées.

3. Attribution de compensation d'investissement

Les dépenses d'investissement en lien avec la mutualisation font l'objet d'une attribution de compensation d'investissement de la ville au bénéfice de la communauté. Ces dépenses seront validées lors des arbitrages budgétaires.

Leur affectation sera basée sur la clé de répartition des services communs en lien avec la dépense.

Article 4 : Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur du présent avenant s'effectue à compter du 1er janvier 2025 pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires de l'article 2.

Fait à AUXERRE, en deux exemplaires originaux, le XXX

Pour la Communauté

Monsieur le Vice-président en charge de la
mutualisation

Francis HEURLEY

Pour la Commune

Monsieur le Maire

Crescent MARAULT

Annexes:

Annexe n°1 : Tableau des charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS

Annexe n°2 : clés de répartition

Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées



Annexe 1 : Tableau des charges de personnel

↶ Services supports – prévisionnel 2025

Services mutualisés		Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles			
			ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS	
Direction	Services								
Services supports	Direction générale des services et cabinet	Direction générale et cabinet	401 583,82 €	51,41 %	48,59 %		206 451,95 €	195 131,87 €	
		Communication	439 445,33 €	51,41 %	48,59 %		225 916,33 €	213 529,00 €	
		Sous total	841 029,15 €				432 368,28 €	408 660,87 €	0,00 €
	Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	271 597,90 €	33,13 %	66,87 %		89 980,39 €	181 617,52 €	
		Archives	226 979,15 €	51,41 %	48,59 %		116 688,68 €	110 290,46 €	
		Commande publique	262 152,25 €	62,98 %	37,02 %		165 103,49 €	97 048,76 €	
		Ressources humaines	928 689,85 €	58,32 %	41,68 %		541 611,92 €	387 077,93 €	
		Moyens généraux	687 453,76 €	74,04 %	25,96 %		508 990,76 €	178 463,00 €	
		Direction	129 968,12 €	51,46 %	48,54 %		66 881,41 €	63 086,71 €	
		Sous total	2 506 841,03 €				1 489 256,65 €	1 017 584,38 €	0,00 €
Direction Système d'information et relation citoyenne	@ services	673 543,31 €	45,01 %	47,59 %	7,40 %	303 161,84 €	320 539,26 €	49 842,21 €	
	Accueil	319 911,19 €	51,41 %	48,59 %		164 464,51 €	155 446,67 €		
	Sous total	993 454,50 €				467 626,36 €	475 985,94 €	49 842,21 €	
Direction des Finances et éco responsabilité	Finances	669 619,58 €	64,43 %	35,57 %		431 435,89 €	238 183,68 €		
	Transition écologique	213 304,00 €	51,41 %	48,59 %		109 658,37 €	103 645,63 €		
	Sous total	882 923,58 €				541 094,26 €	341 829,31 €		
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	335 629,83 €	64,43 %	35,57 %		216 246,30 €	119 383,53 €		
Direction Culture, Sport e Vie associative	Direction	126 520,00 €	67,00 %	33,00 %		84 768,40 €	41 751,60 €		
	Logistique	338 313,89 €	51,41 %	48,59 %		173 925,24 €	164 388,65 €		
	Sous total	464 833,89 €				258 693,64 €	206 140,25 €		
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	136 067,50 €	80,00 %	20,00 %		108 854,00 €	27 213,50 €		
Direction du développement économique, attractivité et transisiton écologique	Direction	147 648,92 €	5,00 %	95,00 %		7 382,45 €	140 266,47 €		
TOTAL Services supports		6 308 428,39 €				3 521 521,93 €	2 737 064,26 €	49 842,21 €	



↳ Services opérationnels - charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS avec prévisionnel 2025

Services mutualisés		Paie définitive décembre 2019 (Ville) ou projetées 2023 (CCAS)				Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Différence	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Dont CCAS (à partir de 2023)			ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services												
Services opérationnelles	Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €	426 795,48 €	188 206,77 €	90,60 %	9,40 %		170 515,33 €	17 691,44 €	
		Aménagement, gestion et entretien de la voirie	1 083 463,02 €	1 083 463,02 €		1 326 872,55 €	243 409,53 €	87,39 %	12,61 %		212 715,59 €	30 693,94 €	
		Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	1 917 313,04 €	1 848 528,47 €	68 784,57 €	2 041 319,16 €	124 006,12 €	93,82 %	6,18 %		116 342,54 €	7 663,58 €	
		Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €	3 794 987,19 €	555 622,42 €				499 573,46 €	56 048,96 €	0,00 €
	Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €		222 738,94 €	123,82 €	51,41 %	48,59 %		63,65 €	60,16 €	
		Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €	281 925,32 €	16 022,64 €	51,41 %	48,59 %		8 237,15 €	7 785,49 €	
		Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €	404 091,00 €	275 260,12 €	51,41 %	48,59 %		141 509,65 €	133 750,46 €	
		Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €	137 971,23 €	32 075,78 €	51,41 %	48,59 %		16 489,98 €	15 585,80 €	
		Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €	1 046 726,49 €	323 482,36 €				166 300,43 €	157 181,93 €	0,00 €
	Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €		139 783,41 €	-38 725,88 €	87,39 %	12,61 %		-33 842,54 €	-4 883,33 €	
		Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €		232 518,99 €	77 599,99 €	87,39 %	12,61 %		67 814,63 €	9 785,36 €	
		Entretien de l'espace public	2 852 606,39 €	2 852 606,39 €		3 200 604,21 €	347 997,82 €	87,39 %	12,61 %		304 115,30 €	43 882,53 €	
		Sous total	3 186 034,68 €	3 186 034,68 €	-00 €	3 572 906,61 €	386 871,93 €				338 087,38 €	48 784,55 €	0,00 €
TOTAL Services opérationnelles		7 148 643,57 €	6 962 212,66 €	186 430,91 €	-00 €	8 414 620,29 €	1 265 976,72 €				1 003 961,28 €	262 015,44 €	-00 €
Total services mutualisés		12 904 204,33 €	11 795 399,45 €	1 060 004,88 €	48 800,00 €	14 723 048,68 €	1 265 976,72 €				4 525 483,21 €	2 999 079,69 €	49 842,21 €



Annexe n°2 : clés de répartition

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2024			Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services			Données ville	Données CA	Données CCAS			
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction des Ressources juridiques et humaines	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	N	-	-		51,46 %	48,54 %	
	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	182 et 2215	295 et 659		33,13 %	66,87 %	
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	114	67		62,98 %	37,02 %	
	Moyens généraux	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 814	1 688		74,04 %	25,96 %	
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 627	5 450		58,32 %	41,68 %	
Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne	Accueil téléphonique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N-1	280	296	46	45,01 %	47,59 %	7,40 %
Direction des finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
	Transition écologique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction ingénierie et Evaluation des PP	Ingénierie et évaluation	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
Direction Culture, Sport e Vie associative	Direction	Proportionnelle aux services Ville et CA	N	4/6	2/6		67,00 %	33,00 %	
	Logistique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	Au prorata de l'activité	N	80%	20%		80,00 %	20,00 %	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	Au prorata de l'activité	N	95%	5%		95,00 %	5,00 %	
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-		90,60 %	9,40 %	
	Aménagement de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	m² de planchers assurés et entretenus	N-1	255 887	16 848		93,82 %	6,18 %	
Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et de la mobilité	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Direction et service foncier								
	Droits des sols								
	Stratégie urbaine, planification								
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Contrat travaux								
	Entretien du domaine public								
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 568 140,32 €	97 998 € sur 568 140,32 €	19 762,79 € sur 568 140,32 €	79,49 %	17,07 %	3,44 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²		93,20 %	6,80 %	



Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Collectivité	Bâtiments	m ²
Ville	Hôtel de ville	3 975
	Mairie Annexe	1 751
	Ecole rue de Paris – DRH	283
	Centre technique Municipal	6 232
	Atelier et logement de la Maladière	4 513
	Pavillon Gérot	359
	Bottes d'Or	189
	Centre horticole	3 427
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	119
	PC jardiniers Emile Bernard	292
	PC jardiniers Rive Droite	100
	PC jardiniers secteur sud	201
	Service voirie	423
	Service signalisation	1 184
	Boutisses B – cadre de vie	519
	Sous total	23 567
Communauté d'Agglomération	Siège CA	1 017
	Parking Monop	-
	Boutisses D – Patrimoine bâtie	704
	Sous total	1 721
TOTAL		25 288



Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 79,49 % pour la ville, 17,07 % pour la communauté, 3,44 % pour le CCAS)
C	Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services en 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018 (soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté d'Agglomération)



**AVENANT N°5 A LA CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS ET LA COMMUNE D'AUXERRE
DIRECTION DE LA STRATEGIE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES MOBILITES**

ENTRE

La **Communauté d'agglomération de l'auxerrois** représentée par Francis HEURLEY, son vice-président en charge de la mutualisation, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023,

Ci après désignée « la Communauté »

D'une part ;

ET

La **Commune d'Auxerre**, représentée par Crescent MARAULT, son Maire, dûment autorisé à cet effet par délibération du 21 décembre 2023,

Ci après désignée « la Commune »

Par convention en date du 21 décembre 2018, la commune d'Auxerre et la Communauté d'agglomération de l'auxerrois ont créé des services communs.

Par avenant n°1, en date du 20 décembre 2019, cette convention a été modifiée afin d'actualiser les postes et les conditions financières liées à ce service commun.

Par avenant n°2 du 10 novembre 2021, cette convention a été modifiée afin de changer le nom de cette direction, passant de direction du dynamisme urbain à direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire.

Un troisième avenant du 16 décembre 2022 a actualisé les postes et les conditions financières de ce service commun en décembre 2022.

Un quatrième avenant a actualisé les postes et le partage des charges de ce service commun entre la Communauté et la Commune.

Un cinquième avenant est nécessaire pour actualiser les postes.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté ;

Vu le schéma de mutualisation ;

Vu les dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT ;

Vu les avis du comité social territorial du 3 décembre 2024,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Actualisation des postes

L'article 2 de la convention portant création du service commun est modifié comme suit :



Les postes occupés par les fonctionnaires et agents contractuels, répondent en totalité aux missions dans un service ou une partie de service mis en commun et sont dépendants de plein droit à la Communauté.

Les postes concernés par cette situation :

DSATM

Conception des espaces publics	
Directeur-trice délégué-e	1 DEVIE
Technicien/ne BE	3 DAL PAN PRINTZ BONFILLOU
Urbanisme règlementaire-foncier	
Agent/e d'accueil	3 GRAFF ZIANI AUBRY
Gestionnaire	1 ROPERS
Contrôleur/euse	1 ARDELET
Responsable de service	2 SYLVESTRE DEUTSCBIEN
Technicien salubrité	3 haddad scotti rempl brun
Directeur-trice délégué-e	1 vidal
Assistant-e	1 koenig
Chargé/e de stratégie foncière	1 poinsot et nouveau recrutement
Direction	
Assistant/e	1 hannouch
Directeur/trice	1 BOSQUET
Stratégie urbaine planification	
Chargé-e de mission urbanisme	1 DELACOUX
Directeur-trice délégué-e	1 GARNIER
Technicien/ne SIG	2 BOULAY MIGLET

Le cas échéant, s'ajoutent à ces postes, les postes d'agents non permanents recrutés au titre de l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, du remplacement temporaire de fonctionnaires ou contractuels absents.



Article 2 : conditions financières et modalités de remboursement

L'article 4 de la convention initiale est rédigé, désormais, comme suit :

La commune assure sa part de financement des dépenses des services communs par la réduction de son attribution de compensation.

Si des recettes sont encaissées en lien avec ces dépenses, il conviendra de les prendre en compte dans le calcul de l'attribution de compensation.

Chaque année, et à compter du 1er janvier 2024, a lieu un calcul des services communs au moment de la construction du budget primitif de l'année N avec un impact sur l'attribution de compensation en N de la ville.

Un ajustement définitif sera réalisé en N+1 au moment de l'établissement du compte administratif N sur l'attribution de compensation N+1 de la ville.

Le coût des services communs comprend :

1. Les charges liées au personnel

Les charges de personnel du périmètre commun en 2019 ont été évaluées à 12 892 968,83 €, dont 11 795 399,45 € pour la ville et 1 097 569,38 € pour la CA.

Ce montant 2019 a été amendé, afin d'intégrer la mutualisation du service commun Informatique entre la Communauté de l'Auxerrois, la Ville d'Auxerre et son CCAS, établis en 2023 à 48 800 €.

Le coût des charges de personnel de référence 2019 pour la ville et la Communauté d'agglomération, et 2023 pour le CCAS est donc projeté à 12 941 763,83 €.

Le détail de ces dépenses est joint en annexe 1.

Le montant de la réduction de l'attribution de compensation pour 2019 a été fixé en fonction du montant réalisé des charges de personnel 2019, soit 11 795 399,45 €. Ces charges comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP]. Le récapitulatif des charges de personnel sur 2019 est joint en annexe 1.

Depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent uniquement sur l'évolution des charges de personnel par rapport à l'année de référence 2019 pour les services suivants :

- La Direction du Patrimoine et de l'aménagement de l'espace public
- La Direction de stratégie et de l'aménagement du territoire et de la mobilité
- La Direction de la valorisation du cadre de vie

En revanche depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent sur le montant global des charges de personnel qui comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP] pour les services supports.

Le périmètre des services communs 2025 est modifié afin de tenir compte des évolutions de l'organigramme (création d'un service commun moyens généraux intégré à la direction des ressources juridiques et humaines ; transfert de la direction déléguée « transition écologique à la direction des finances qui devient Direction des finances et de l'écoresponsabilité) et la mutualisation du pilota de trois directions : Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE), Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA) Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ainsi, les services supports avec partage des charges de personnel selon la clé de répartition liée à leur activité sont les suivants :

- Direction générale
- Cabinet,



- Direction de la Communication,
- Direction des Ressources juridiques et humaines
- Direction des Systèmes d'information
- Direction de la relation citoyenne
- Direction des finances et de l'éco-responsabilité,
- Direction Ingénierie et évaluation des politiques publiques,
- Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE),
- Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA)
- Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ces clés de répartition propres à chaque service sont définies telles qu'exposées dans le tableau présenté en annexe 2.

Concernant le régime indemnitaire, le coût est partagé entre les collectivités selon la clé de répartition propre à chaque direction / service depuis janvier 2024.

2. Les autres charges de fonctionnement

Depuis 2020, conformément à l'avenant n°1, d'autres charges de fonctionnement sont prises en compte (annexe 4).

Elles concernent :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun (A). Leur répartition se fera sur la base de la clé de répartition liée au service à l'origine de la dépense (annexe 2) ;

- les autres charges de gestion (B) seront réparties selon une clé de répartition identique à tous les services et sera basée sur les dépenses de gestion réalisées en 2018 par chacune des collectivités et établissement publics, soit 79,49 € % pour la ville, 17,07 % pour la communauté et 3,44 % pour le CCAS ;

- les charges de structures (C) liées aux bâtiments concernés par la mutualisation de la ville et de la communauté (listés en annexe 3) devront faire l'objet d'une répartition sur la base des m² occupés par les deux collectivités. Cette dernière pourra évoluer en fonction des m² occupés. Cette répartition s'appliquera depuis 2020 sur l'évolution des charges de structure par rapport à l'année de référence N-1. Il est précisé que le CCAS n'est pas concerné pour ce poste de dépense.

Les dépenses catégorisées en « A » et « B » conviennent d'être distinguées car les dépenses « A » sont rattachées à un service spécifique où les clés de répartition par service commun peuvent s'appliquer. A l'inverse, les dépenses « B » sont générales et concernent l'activité globale des trois entités.

S'agissant du CCAS, le périmètre des dépenses "B" se limite à la téléphonie et la reprographie.

La liste des dépenses de fonctionnement prises en compte est détaillée en annexe 4 par catégorie de dépenses (A, B et C) ainsi que les clés de répartition liées.

3. Attribution de compensation d'investissement

Les dépenses d'investissement en lien avec la mutualisation font l'objet d'une attribution de compensation d'investissement de la ville au bénéfice de la communauté. Ces dépenses seront validées lors des arbitrages budgétaires.

Leur affectation sera basée sur la clé de répartition des services communs en lien avec la dépense.

Article 3 : Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur du présent avenant s'effectue à compter du 1er janvier 2025 pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires de l'article 3.

Fait à AUXERRE, en deux exemplaires originaux, le



Pour la Communauté

Pour la Commune

Monsieur le Vice-président en charge de la
mutualisation

Monsieur le Maire

Francis HEURLEY

Crescent MARAULT

Annexes:

Annexe n°1 : Tableau des charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS

Annexe n°2 : clés de répartition

Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées



Annexe 1 : Tableau des charges de personnel

↪ Services supports – prévisionnel 2025

Services mutualisés		Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
			ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services							
Direction générale des services et cabinet	Direction générale et cabinet	401 583,82 €	51,41 %	48,59 %		206 451,95 €	195 131,87 €	
	Communication	439 445,33 €	51,41 %	48,59 %		225 916,33 €	213 529,00 €	
	Sous total	841 029,15 €				432 368,28 €	408 660,87 €	0,00 €
Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	271 597,90 €	33,13 %	66,87 %		89 980,39 €	181 617,52 €	
	Archives	226 979,15 €	51,41 %	48,59 %		116 688,68 €	110 290,46 €	
	Commande publique	262 152,25 €	62,98 %	37,02 %		165 103,49 €	97 048,76 €	
	Ressources humaines	928 689,85 €	58,32 %	41,68 %		541 611,92 €	387 077,93 €	
	Moyens généraux	687 453,76 €	74,04 %	25,96 %		508 990,76 €	178 463,00 €	
	Direction	129 968,12 €	51,46 %	48,54 %		66 881,41 €	63 086,71 €	
Sous total	2 506 841,03 €				1 489 256,65 €	1 017 584,38 €	0,00 €	
Direction Système d'information et relation citoyenne	@ services	673 543,31 €	45,01 %	47,59 %	7,40 %	303 161,84 €	320 539,26 €	49 842,21 €
	Accueil	319 911,19 €	51,41 %	48,59 %		164 464,51 €	155 446,67 €	
	Sous total	993 454,50 €				467 626,36 €	475 985,94 €	49 842,21 €
Direction des Finances et éco responsabilité	Finances	669 619,58 €	64,43 %	35,57 %		431 435,89 €	238 183,68 €	
	Transition écologique	213 304,00 €	51,41 %	48,59 %		109 658,37 €	103 645,63 €	
Sous total	882 923,58 €				541 094,26 €	341 829,31 €		
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	335 629,83 €	64,43 %	35,57 %		216 246,30 €	119 383,53 €	
Direction Culture, Sport et Vie associative	Direction	126 520,00 €	67,00 %	33,00 %		84 768,40 €	41 751,60 €	
	Logistique	338 313,89 €	51,41 %	48,59 %		173 925,24 €	164 388,65 €	
	Sous total	464 833,89 €				258 693,64 €	206 140,25 €	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	136 067,50 €	80,00 %	20,00 %		108 854,00 €	27 213,50 €	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	147 648,92 €	5,00 %	95,00 %		7 382,45 €	140 266,47 €	
TOTAL Services supports		6 308 428,39 €				3 521 521,93 €	2 737 064,26 €	49 842,21 €



↳ Services opérationnels - charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS avec prévisionnel 2025

Services mutualisés		Paie définitive décembre 2019 (Ville) ou projetées 2023 (CCAS)				Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Dont CCAS (à partir de 2023)		ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services											
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €		426 795,48 €	90,60 %	9,40 %		170 515,33 €	17 691,44 €	
	Aménagement, gestion et entretien de la voirie	1 083 463,02 €	1 083 463,02 €			1 326 872,55 €	87,39 %	12,61 %		212 715,59 €	30 693,94 €	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	1 917 313,04 €	1 848 528,47 €	68 784,57 €		2 041 319,16 €	93,82 %	6,18 %		116 342,54 €	7 663,58 €	
	Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €		3 794 987,19 €				499 573,46 €	56 048,96 €	0,00 €
Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €			222 738,94 €	51,41 %	48,59 %		63,65 €	60,16 €	
	Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €		281 925,32 €	51,41 %	48,59 %		8 237,15 €	7 785,49 €	
	Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €		404 091,00 €	51,41 %	48,59 %		141 509,65 €	133 750,46 €	
	Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €		137 971,23 €	51,41 %	48,59 %		16 489,98 €	15 585,80 €	
Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €		1 046 726,49 €				166 300,43 €	157 181,93 €	0,00 €	
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €			139 783,41 €	87,39 %	12,61 %		-33 842,54 €	-4 883,33 €	
	Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €			232 518,99 €	87,39 %	12,61 %		67 814,63 €	9 785,36 €	
	Entretien de l'espace public	2 852 606,39 €	2 852 606,39 €			3 200 604,21 €	87,39 %	12,61 %		304 115,30 €	43 882,53 €	
	Sous total	3 186 034,68 €	3 186 034,68 €	-00 €		3 572 906,61 €				338 087,38 €	48 784,55 €	0,00 €
TOTAL Services opérationnelles		7 148 643,57 €	6 962 212,66 €	186 430,91 €	-00 €	8 414 620,29 €				1 003 961,28 €	262 015,44 €	-00 €
Total services mutualisés		12 941 768,83 €	11 795 399,45 €	1 097 569,38 €	48 800,00 €	14 723 048,68 €				4 525 483,21 €	2 999 079,69 €	49 842,21 €



Annexe n°2 : clés de répartition

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2024			Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services			Données ville	Données CA	Données CCAS			
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction des Ressources juridiques et humaines	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	N	-	-		51,46 %	48,54 %	
	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	182 et 2215	295 et 659		33,13 %	66,87 %	
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	114	67		62,98 %	37,02 %	
	Moyens généraux	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 814	1 688		74,04 %	25,96 %	
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 627	5 450		58,32 %	41,68 %	
Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne	Accueil téléphonique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N-1	280	296	46	45,01 %	47,59 %	7,40 %
Direction des finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
	Transition écologique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction ingénierie et Evaluation des PP	Ingénierie et évaluation	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
Direction Culture, Sport e Vie associative	Direction	Proportionnelle aux services Ville et CA	N	4/6	2/6		67,00 %	33,00 %	
	Logistique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	Au prorata de l'activité	N	80%	20%		80,00 %	20,00 %	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	Au prorata de l'activité	N	95%	5%		95,00 %	5,00 %	
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-		90,60 %	9,40 %	
	Aménagement de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	m² de planchers assurés et entretenus	N-1	255 887	16 848		93,82 %	6,18 %	
Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et de la mobilité	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Direction et service foncier								
	Droits des sols								
	Stratégie urbaine, planification								
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Contrat travaux								
	Entretien du domaine public								
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 568 140,32 €	97 998 € sur 568 140,32 €	19 762,79 € sur 568 140,32 €	79,49 %	17,07 %	3,44 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²		93,20 %	6,80 %	



Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Collectivité	Bâtiments	m ²
Ville	Hôtel de ville	3 975
	Mairie Annexe	1 751
	Ecole rue de Paris – DRH	283
	Centre technique Municipal	6 232
	Atelier et logement de la Maladière	4 513
	Pavillon Gérot	359
	Bottes d'Or	189
	Centre horticole	3 427
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	119
	PC jardiniers Emile Bernard	292
	PC jardiniers Rive Droite	100
	PC jardiniers secteur sud	201
	Service voirie	423
	Service signalisation	1 184
	Boutisses B – cadre de vie	519
	Sous total	23 567
Communauté d'Agglomération	Siège CA	1 017
	Parking Monop	-
	Boutisses D – Patrimoine bâtie	704
	Sous total	1 721
TOTAL		25 288



Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 79,49 % pour la ville, 17,07 % pour la communauté, 3,44 % pour le CCAS)
C	Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services en 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018 (soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté d'Agglomération)



**AVENANT N°5 A LA CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS ET LA COMMUNE D'AUXERRE**

DIRECTION DE LA VALORISATION DU CADRE DE VIE

ENTRE

La **Communauté d'agglomération de l'auxerrois** représentée par Francis HEURLEY, son vice-président en charge de la mutualisation, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023,

Ci après désignée « la Communauté »

D'une part ;

ET

La **Commune d'Auxerre**, représentée par Crescent MARAULT, son Maire, dûment autorisé à cet effet par délibération du 21 décembre 2023,

Par convention en date du 21 décembre 2018, la commune d'Auxerre et la Communauté d'agglomération de l'auxerrois ont créé des services communs.

Par avenant n°1, en date du 20 décembre 2019, cette convention a été modifiée afin d'actualiser les postes et les conditions financières liées à ce service commun.

Par avenant n°2 du 10 novembre 2021, cette convention a été modifiée afin de changer le nom de cette direction, passant de direction du cadre de vie à direction de la valorisation du cadre de vie.

Un troisième avenant du 16 décembre 2022 a actualisé les postes et les conditions financières de ce service commun.

Un quatrième avenant a actualisé les postes et le partage des charges de ce service commun entre la Communauté et la Commune.

Un cinquième avenant est nécessaire pour actualiser les postes et le périmètre de la Direction.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté ;

Vu le schéma de mutualisation ;

Vu les dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT ;

Vu les avis du comité social territorial du 3 décembre 2024.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Actualisation du périmètre

La Direction Valorisation Cadre de Vie n'intègre plus désormais l'Atelier électro-sono dorénavant rattaché à la Direction des Ressources Juridiques et Humaines.

Article 2 : Actualisation des postes

L'article 2 de la convention portant création du service commun est modifié comme suit :



Les postes occupés par les fonctionnaires et agents contractuels, répondent en totalité aux missions dans un service ou une partie de service mis en commun et sont dépendants de plein droit à la Communauté.

Les postes concernés par cette situation :

DVCV	
Direction	
Assistant/e	1
Directeur/trice	1
Contrats travaux	
Agent/e de maintenance	3
Directeur/trice délégué/e	1
Technicien/ne contrat travaux	1
Entretien espace public	
Responsable de service	1
Assistant-e	1
Espaces verts	
Chef/fe d'équipe	3
Coordonnateur	1
Technicien	2
Jardinier/ère	37
Propreté	
Agent/e de propreté urbaine	26
Chef/fe d'équipe	2
Coordo propreté	1

Le cas échéant, s'ajoutent à ces postes, les postes d'agents non permanents recrutés au titre de l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, du remplacement temporaire de fonctionnaires ou contractuels absents.



Article 3 : conditions financières et modalités de remboursement

L'article 4 de la convention initiale est rédigé, désormais, comme suit :

La commune assure sa part de financement des dépenses des services communs par la réduction de son attribution de compensation.

Si des recettes sont encaissées en lien avec ces dépenses, il conviendra de les prendre en compte dans le calcul de l'attribution de compensation.

Chaque année, et à compter du 1er janvier 2024, a lieu un calcul des services communs au moment de la construction du budget primitif de l'année N avec un impact sur l'attribution de compensation en N de la ville.

Un ajustement définitif sera réalisé en N+1 au moment de l'établissement du compte administratif N sur l'attribution de compensation N+1 de la ville.

Le coût des services communs comprend :

1. Les charges liées au personnel

Les charges de personnel du périmètre commun en 2019 ont été évaluées à 12 892 968,83 €, dont 11 795 399,45 € pour la ville et 1 097 569,38 € pour la CA.

Ce montant 2019 a été amendé, afin d'intégrer la mutualisation du service commun Informatique entre la Communauté de l'Auxerrois, la Ville d'Auxerre et son CCAS, établis en 2023 à 48 800 €.

Le coût des charges de personnel de référence 2019 pour la ville et la Communauté d'agglomération, et 2023 pour le CCAS est donc projeté à 12 941 763,83 €.

Le détail de ces dépenses est joint en annexe 1.

Le montant de la réduction de l'attribution de compensation pour 2019 a été fixé en fonction du montant réalisé des charges de personnel 2019, soit 11 795 399,45 €. Ces charges comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP]. Le récapitulatif des charges de personnel sur 2019 est joint en annexe 1.

Depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent uniquement sur l'évolution des charges de personnel par rapport à l'année de référence 2019 pour les services suivants :

- La Direction du Patrimoine et de l'aménagement de l'espace public
- La Direction de stratégie et de l'aménagement du territoire et de la mobilité
- La Direction de la valorisation du cadre de vie

En revanche depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent sur le montant global des charges de personnel qui comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP] pour les services supports.

Le périmètre des services communs 2025 est modifié afin de tenir compte des évolutions de l'organigramme (création d'un service commun moyens généraux intégré à la direction des ressources juridiques et humaines ; transfert de la direction déléguée « transition écologique à la direction des finances qui devient Direction des finances et de l'éco-responsabilité) et la mutualisation du pilota de trois directions : Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE), Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA) Direction déléguée du développement économique (DDE).



Ainsi, les services supports avec partage des charges de personnel selon la clé de répartition liée à leur activité sont les suivants :

- Direction générale
- Cabinet,
- Direction de la Communication,
- Direction des Ressources juridiques et humaines
- Direction des Systèmes d'information
- Direction de la relation citoyenne
- Direction des finances et de l'éco-responsabilité,
- Direction Ingénierie et évaluation des politiques publiques,
- Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE),
- Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA)
- Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ces clés de répartition propres à chaque service sont définies telles qu'exposées dans le tableau présenté en annexe 2.

Concernant le régime indemnitaire, le coût est partagé entre les collectivités selon la clé de répartition propre à chaque direction / service depuis janvier 2024.

2. Les autres charges de fonctionnement

Depuis 2020, conformément à l'avenant n°1, d'autres charges de fonctionnement sont prises en compte (annexe 4).

Elles concernent :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun (A). Leur répartition se fera sur la base de la clé de répartition liée au service à l'origine de la dépense (annexe 2) ;
- les autres charges de gestion (B) seront réparties selon une clé de répartition identique à tous les services et sera basée sur les dépenses de gestion réalisées en 2018 par chacune des collectivités et établissement publics, soit 79,49 € % pour la ville, 17,07 % % pour la communauté et 3,44 % pour le CCAS ;
- les charges de structures (C) liées aux bâtiments concernés par la mutualisation de la ville et de la communauté (listés en annexe 3) devront faire l'objet d'une répartition sur la base des m² occupés par les deux collectivités. Cette dernière pourra évoluer en fonction des m² occupés. Cette répartition s'appliquera depuis 2020 sur l'évolution des charges de structure par rapport à l'année de référence N-1. Il est précisé que le CCAS n'est pas concerné pour ce poste de dépense.

Les dépenses catégorisées en « A » et « B » conviennent d'être distinguées car les dépenses « A » sont rattachées à un service spécifique où les clés de répartition par service commun peuvent s'appliquer. A l'inverse, les dépenses « B » sont générales et concernent l'activité globale des trois entités.

S'agissant du CCAS, le périmètre des dépenses "B" se limite à la téléphonie et la reprographie.

La liste des dépenses de fonctionnement prises en compte est détaillée en annexe 4 par catégorie de dépenses (A, B et C) ainsi que les clés de répartition liées.

3. Attribution de compensation d'investissement

Les dépenses d'investissement en lien avec la mutualisation font l'objet d'une attribution de compensation d'investissement de la ville au bénéfice de la communauté. Ces dépenses seront validées lors des arbitrages budgétaires.

Leur affectation sera basée sur la clé de répartition des services communs en lien avec la dépense.



Article 3 : Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur du présent avenant s'effectue à compter du 1er janvier 2025 pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires de l'article 2.

Fait à AUXERRE, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté

Monsieur le Vice-président en charge de la
mutualisation

Francis HEURLEY

Pour la Commune

Monsieur le Maire

Crescent MARAULT

Annexes:

Annexe n°1 : Tableau des charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS

Annexe n°2 : clés de répartition

Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées



Annexe 1 : Tableau des charges de personnel

↶ Services supports – prévisionnel 2025

Services mutualisés		Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
			ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services							
Direction générale des services et cabinet	Direction générale et cabinet	401 583,82 €	51,41 %	48,59 %		206 451,95 €	195 131,87 €	
	Communication	439 445,33 €	51,41 %	48,59 %		225 916,33 €	213 529,00 €	
	Sous total	841 029,15 €				432 368,28 €	408 660,87 €	0,00 €
Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	271 597,90 €	33,13 %	66,87 %		89 980,39 €	181 617,52 €	
	Archives	226 979,15 €	51,41 %	48,59 %		116 688,68 €	110 290,46 €	
	Commande publique	262 152,25 €	62,98 %	37,02 %		165 103,49 €	97 048,76 €	
	Ressources humaines	928 689,85 €	58,32 %	41,68 %		541 611,92 €	387 077,93 €	
	Moyens généraux	687 453,76 €	74,04 %	25,96 %		508 990,76 €	178 463,00 €	
	Direction	129 968,12 €	51,46 %	48,54 %		66 881,41 €	63 086,71 €	
Sous total	2 506 841,03 €				1 489 256,65 €	1 017 584,38 €	0,00 €	
Direction Système d'information et relation citoyenne	@ services	673 543,31 €	45,01 %	47,59 %	7,40 %	303 161,84 €	320 539,26 €	49 842,21 €
	Accueil	319 911,19 €	51,41 %	48,59 %		164 464,51 €	155 446,67 €	
	Sous total	993 454,50 €				467 626,36 €	475 985,94 €	49 842,21 €
Direction des Finances et éco responsabilité	Finances	669 619,58 €	64,43 %	35,57 %		431 435,89 €	238 183,68 €	
	Transition écologique	213 304,00 €	51,41 %	48,59 %		109 658,37 €	103 645,63 €	
	Sous total	882 923,58 €				541 094,26 €	341 829,31 €	
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	335 629,83 €	64,43 %	35,57 %		216 246,30 €	119 383,53 €	
Direction Culture, Sport et Vie associative	Direction	126 520,00 €	67,00 %	33,00 %		84 768,40 €	41 751,60 €	
	Logistique	338 313,89 €	51,41 %	48,59 %		173 925,24 €	164 388,65 €	
	Sous total	464 833,89 €				258 693,64 €	206 140,25 €	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	136 067,50 €	80,00 %	20,00 %		108 854,00 €	27 213,50 €	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	147 648,92 €	5,00 %	95,00 %		7 382,45 €	140 266,47 €	
TOTAL Services supports		6 308 428,39 €				3 521 521,93 €	2 737 064,26 €	49 842,21 €



↳ Services opérationnels - charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS avec prévisionnel 2025

Services mutualisés		Paie définitive décembre 2019 (Ville) ou projetées 2023 (CCAS)				Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Dont CCAS (à partir de 2023)		ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services											
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €		426 795,48 €	90,60 %	9,40 %		170 515,33 €	17 691,44 €	
	Aménagement, gestion et entretien de la voirie	1 083 463,02 €	1 083 463,02 €			1 326 872,55 €	87,39 %	12,61 %		212 715,59 €	30 693,94 €	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	1 917 313,04 €	1 848 528,47 €	68 784,57 €		2 041 319,16 €	93,82 %	6,18 %		116 342,54 €	7 663,58 €	
	Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €		3 794 987,19 €				499 573,46 €	56 048,96 €	0,00 €
Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €			222 738,94 €	51,41 %	48,59 %		63,65 €	60,16 €	
	Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €		281 925,32 €	51,41 %	48,59 %		8 237,15 €	7 785,49 €	
	Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €		404 091,00 €	51,41 %	48,59 %		141 509,65 €	133 750,46 €	
	Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €		137 971,23 €	51,41 %	48,59 %		16 489,98 €	15 585,80 €	
Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €		1 046 726,49 €				166 300,43 €	157 181,93 €	0,00 €	
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €			139 783,41 €	87,39 %	12,61 %		-33 842,54 €	-4 883,33 €	
	Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €			232 518,99 €	87,39 %	12,61 %		67 814,63 €	9 785,36 €	
	Entretien de l'espace public	2 852 606,39 €	2 852 606,39 €			3 200 604,21 €	87,39 %	12,61 %		304 115,30 €	43 882,53 €	
	Sous total	3 186 034,68 €	3 186 034,68 €	-00 €		3 572 906,61 €				338 087,38 €	48 784,55 €	0,00 €
TOTAL Services opérationnelles		7 148 643,57 €	6 962 212,66 €	186 430,91 €	-00 €	8 414 620,29 €				1 003 961,28 €	262 015,44 €	-00 €
Total services mutualisés		12 941 768,83 €	11 795 399,45 €	1 097 569,38 €	48 800,00 €	14 723 048,68 €				4 525 483,21 €	2 999 079,69 €	49 842,21 €



Annexe n°2 : clés de répartition

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2024			Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services			Données ville	Données CA	Données CCAS			
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction des Ressources juridiques et humaines	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	N	-	-		51,46 %	48,54 %	
	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	182 et 2215	295 et 659		33,13 %	66,87 %	
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	114	67		62,98 %	37,02 %	
	Moyens généraux	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 814	1 688		74,04 %	25,96 %	
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 627	5 450		58,32 %	41,68 %	
Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne	Accueil téléphonique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N-1	280	296	46	45,01 %	47,59 %	7,40 %
Direction des finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
	Transition écologique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction ingénierie et Evaluation des PP	Ingénierie et évaluation	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
Direction Culture, Sport e Vie associative	Direction	Proportionnelle aux services Ville et CA	N	4/6	2/6		67,00 %	33,00 %	
	Logistique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	Au prorata de l'activité	N	80%	20%		80,00 %	20,00 %	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	Au prorata de l'activité	N	95%	5%		95,00 %	5,00 %	
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-		90,60 %	9,40 %	
	Aménagement de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	m² de planchers assurés et entretenus	N-1	255 887	16 848		93,82 %	6,18 %	
Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et de la mobilité	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Direction et service foncier								
	Droits des sols								
	Stratégie urbaine, planification								
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Contrat travaux								
	Entretien du domaine public								
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 568 140,32 €	97 998 € sur 568 140,32 €	19 762,79 € sur 568 140,32 €	79,49 %	17,07 %	3,44 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²		93,20 %	6,80 %	



Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Collectivité	Bâtiments	m ²
Ville	Hôtel de ville	3 975
	Mairie Annexe	1 751
	Ecole rue de Paris – DRH	283
	Centre technique Municipal	6 232
	Atelier et logement de la Maladière	4 513
	Pavillon Gérot	359
	Bottes d'Or	189
	Centre horticole	3 427
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	119
	PC jardiniers Emile Bernard	292
	PC jardiniers Rive Droite	100
	PC jardiniers secteur sud	201
	Service voirie	423
	Service signalisation	1 184
	Boutisses B – cadre de vie	519
	Sous total	23 567
Communauté d'Agglomération	Siège CA	1 017
	Parking Monop	-
	Boutisses D – Patrimoine bâtie	704
	Sous total	1 721
TOTAL		25 288



Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 79,49 % pour la ville, 17,07 % pour la communauté, 3,44 % pour le CCAS)
C	Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services en 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018 (soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté d'Agglomération)



AVENANT N°3 A LA CONVENTION du SERVICE COMMUN
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS ET LA COMMUNE D'AUXERRE
CABINET DU MAIRE/PRESIDENT

ENTRE

La Communauté d'agglomération de l'auxerrois représentée par Francis HEURLEY, son vice-président en charge de la mutualisation, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023,

Ci après désignée « la Communauté »

D'une part ;

ET

La Commune d'Auxerre, représentée par Crescent MARAULT, son Maire, dûment autorisé à cet effet par délibération du 21 décembre 2023,

Ci après désignée « la Commune »

Par convention en date du 21 décembre 2018, la commune d'Auxerre et la Communauté d'agglomération de l'auxerrois ont créé des services communs.

Par avenant n°1, en date du 20 décembre 2019, cette convention a été modifiée afin d'actualiser les postes et les conditions financières liées à ce service commun.

L'avenant n°2 en date du 22 décembre 2023, a actualisé les postes et le partage des charges de ce service commun entre la Communauté et la Commune.

Il est aujourd'hui nécessaire de contractualiser un troisième avenant afin actualiser les postes.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté ;

Vu le schéma de mutualisation ;

Vu les dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT ;

Vu l'avis du comité social territorial du 3 décembre 2024 ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er : actualisation des postes

L'article 2 de la convention portant création du service commun est modifié comme suit :

Les postes occupés par les fonctionnaires et agents contractuels, répondent en totalité aux missions dans un service ou une partie de service mis en commun sont dépendants de plein droit à la Communauté.

Les postes concernés par cette situation :



2025	
Collaborateurs de cabinet	1

Article 2 : Conditions financières et modalités de remboursement :

L'article 4 de la convention initiale est rédigé, désormais, comme suit :

La commune assure sa part de financement des dépenses des services communs par la réduction de son attribution de compensation.

Si des recettes sont encaissées en lien avec ces dépenses, il conviendra de les prendre en compte dans le calcul de l'attribution de compensation.

Chaque année, et à compter du 1er janvier 2024, a lieu un calcul des services communs au moment de la construction du budget primitif de l'année N avec un impact sur l'attribution de compensation en N de la ville.

Un ajustement définitif sera réalisé en N+1 au moment de l'établissement du compte administratif N sur l'attribution de compensation N+1 de la ville.

Le coût des services communs comprend :

1. Les charges liées au personnel

Les charges de personnel du périmètre commun en 2019 ont été évaluées à 12 892 968,83 €, dont 11 795 399,45 € pour la ville et 1 097 569,38 € pour la CA.

Ce montant 2019 a été amendé, afin d'intégrer la mutualisation du service commun Informatique entre la Communauté de l'Auxerrois, la Ville d'Auxerre et son CCAS, établis en 2023 à 48 800 €.

Le coût des charges de personnel de référence 2019 pour la ville et la Communauté d'agglomération, et 2023 pour le CCAS est donc projeté à 12 941 763,83 €.

Le détail de ces dépenses est joint en annexe 1.

Le montant de la réduction de l'attribution de compensation pour 2019 a été fixé en fonction du montant réalisé des charges de personnel 2019, soit 11 795 399,45 €. Ces charges comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP]. Le récapitulatif des charges de personnel sur 2019 est joint en annexe 1.

Depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent uniquement sur l'évolution des charges de personnel par rapport à l'année de référence 2019 pour les services suivants :

- La Direction du Patrimoine et de l'aménagement de l'espace public
- La Direction de stratégie et de l'aménagement du territoire et de la mobilité
- La Direction de la valorisation du cadre de vie

En revanche depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent sur le montant global des charges de personnel qui comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP] pour les services supports.

Le périmètre des services communs 2025 est modifié afin de tenir compte des évolutions de l'organigramme (création d'un service commun moyens généraux intégré à la direction des ressources juridiques et humaines ; transfert de la direction déléguée « transition écologique à la direction des finances qui devient Direction des finances et de l'éco-responsabilité) et la mutualisation du pilota de trois directions : Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant



(DCSTE), Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA) et Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ainsi, les services supports avec partage des charges de personnel selon la clé de répartition liée à leur activité sont les suivants :

- Direction générale
- Cabinet,
- Direction de la Communication,
- Direction des Ressources juridiques et humaines
- Direction des Systèmes d'information
- Direction de la relation citoyenne
- Direction des finances et de l'éco-responsabilité,
- Direction Ingénierie et évaluation des politiques publiques,
- Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE),
- Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA)
- Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ces clés de répartition propres à chaque service sont définies telles qu'exposées dans le tableau présenté en annexe 2.

Concernant le régime indemnitaire, le coût est partagé entre les collectivités selon la clé de répartition propre à chaque direction / service depuis janvier 2024.

2. Les autres charges de fonctionnement

Depuis 2020, conformément à l'avenant n°1, d'autres charges de fonctionnement sont prises en compte (annexe 4).

Elles concernent :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun (A). Leur répartition se fera sur la base de la clé de répartition liée au service à l'origine de la dépense (annexe 2) ;
- les autres charges de gestion (B) seront réparties selon une clé de répartition identique à tous les services et sera basée sur les dépenses de gestion réalisées en 2018 par chacune des collectivités et établissements publics, soit 79,49 € % pour la ville, 17,07 % % pour la communauté et 3,44 % pour le CCAS ;
- les charges de structures (C) liées aux bâtiments concernés par la mutualisation de la ville et de la communauté (listés en annexe 3) devront faire l'objet d'une répartition sur la base des m² occupés par les deux collectivités. Cette dernière pourra évoluer en fonction des m² occupés. Cette répartition s'appliquera depuis 2020 sur l'évolution des charges de structure par rapport à l'année de référence N-1. Il est précisé que le CCAS n'est pas concerné pour ce poste de dépense.

Les dépenses catégorisées en « A » et « B » conviennent d'être distinguées car les dépenses « A » sont rattachées à un service spécifique où les clés de répartition par service commun peuvent s'appliquer. A l'inverse, les dépenses « B » sont générales et concernent l'activité globale des trois entités.

S'agissant du CCAS, le périmètre des dépenses "B" se limite à la téléphonie et la reprographie.

La liste des dépenses de fonctionnement prises en compte est détaillée en annexe 4 par catégorie de dépenses (A, B et C) ainsi que les clés de répartition liées.

3. Attribution de compensation d'investissement

Les dépenses d'investissement en lien avec la mutualisation font l'objet d'une attribution de compensation d'investissement de la ville au bénéfice de la communauté. Ces dépenses seront validées lors des arbitrages budgétaires.

Leur affectation sera basée sur la clé de répartition des services communs en lien avec la dépense.



Article 3 : Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur du présent avenant s'effectue le 1^{er} janvier 2025 pour une durée indéterminée sauf dispositions contraires de l'article 2.

Fait à AUXERRE, en deux exemplaires originaux, le XXX

Pour la Communauté

Pour la Commune

Monsieur le vice-président en charge de la
mutualisation

Monsieur le Maire

Annexes :

Annexe n°1 : Tableau des charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS

Annexe n°2 : clés de répartition

Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées



Annexe 1 : Tableau des charges de personnel

↪ Services supports – prévisionnel 2025

Services mutualisés		Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
			ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services							
Direction générale des services et cabinet	Direction générale et cabinet	401 583,82 €	51,41 %	48,59 %		206 451,95 €	195 131,87 €	
	Communication	439 445,33 €	51,41 %	48,59 %		225 916,33 €	213 529,00 €	
	Sous total	841 029,15 €				432 368,28 €	408 660,87 €	0,00 €
Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	271 597,90 €	33,13 %	66,87 %		89 980,39 €	181 617,52 €	
	Archives	226 979,15 €	51,41 %	48,59 %		116 688,68 €	110 290,46 €	
	Commande publique	262 152,25 €	62,98 %	37,02 %		165 103,49 €	97 048,76 €	
	Ressources humaines	928 689,85 €	58,32 %	41,68 %		541 611,92 €	387 077,93 €	
	Moyens généraux	687 453,76 €	74,04 %	25,96 %		508 990,76 €	178 463,00 €	
	Direction	129 968,12 €	51,46 %	48,54 %		66 881,41 €	63 086,71 €	
	Sous total	2 506 841,03 €				1 489 256,65 €	1 017 584,38 €	0,00 €
Direction Système d'information et relation citoyenne	@ services	673 543,31 €	45,01 %	47,59 %	7,40 %	303 161,84 €	320 539,26 €	49 842,21 €
	Accueil	319 911,19 €	51,41 %	48,59 %		164 464,51 €	155 446,67 €	
	Sous total	993 454,50 €				467 626,36 €	475 985,94 €	49 842,21 €
Direction des Finances et éco responsabilité	Finances	669 619,58 €	64,43 %	35,57 %		431 435,89 €	238 183,68 €	
	Transition écologique	213 304,00 €	51,41 %	48,59 %		109 658,37 €	103 645,63 €	
	Sous total	882 923,58 €				541 094,26 €	341 829,31 €	
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	335 629,83 €	64,43 %	35,57 %		216 246,30 €	119 383,53 €	
Direction Culture, Sport et Vie associative	Direction	126 520,00 €	67,00 %	33,00 %		84 768,40 €	41 751,60 €	
	Logistique	338 313,89 €	51,41 %	48,59 %		173 925,24 €	164 388,65 €	
	Sous total	464 833,89 €				258 693,64 €	206 140,25 €	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	136 067,50 €	80,00 %	20,00 %		108 854,00 €	27 213,50 €	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	147 648,92 €	5,00 %	95,00 %		7 382,45 €	140 266,47 €	
TOTAL Services supports		6 308 428,39 €				3 521 521,93 €	2 737 064,26 €	49 842,21 €



↳ Services opérationnels - charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS avec prévisionnel 2025

Services mutualisés		Paie définitive décembre 2019 (Ville) ou projetées 2023 (CCAS)				Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles			
		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Dont CCAS (à partir de 2023)		ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS	
Direction	Services												
Services opérationnelles	Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €		426 795,48 €	90,60 %	9,40 %		170 515,33 €	17 691,44 €	
		Aménagement, gestion et entretien de la voirie	1 083 463,02 €	1 083 463,02 €			1 326 872,55 €	87,39 %	12,61 %		212 715,59 €	30 693,94 €	
		Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	1 917 313,04 €	1 848 528,47 €	68 784,57 €		2 041 319,16 €	93,82 %	6,18 %		116 342,54 €	7 663,58 €	
		Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €		3 794 987,19 €				499 573,46 €	56 048,96 €	0,00 €
	Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €			222 738,94 €	51,41 %	48,59 %		63,65 €	60,16 €	
		Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €		281 925,32 €	51,41 %	48,59 %		8 237,15 €	7 785,49 €	
		Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €		404 091,00 €	51,41 %	48,59 %		141 509,65 €	133 750,46 €	
		Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €		137 971,23 €	51,41 %	48,59 %		16 489,98 €	15 585,80 €	
	Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €		1 046 726,49 €				166 300,43 €	157 181,93 €	0,00 €	
	Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €			139 783,41 €	87,39 %	12,61 %		-33 842,54 €	-4 883,33 €	
		Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €			232 518,99 €	87,39 %	12,61 %		67 814,63 €	9 785,36 €	
		Entretien de l'espace public	2 852 606,39 €	2 852 606,39 €			3 200 604,21 €	87,39 %	12,61 %		304 115,30 €	43 882,53 €	
		Sous total	3 186 034,68 €	3 186 034,68 €	-00 €		3 572 906,61 €				338 087,38 €	48 784,55 €	0,00 €
TOTAL Services opérationnelles		7 148 643,57 €	6 962 212,66 €	186 430,91 €	-00 €	8 414 620,29 €				1 003 961,28 €	262 015,44 €	-00 €	
Total services mutualisés		12 941 768,83 €	11 795 399,45 €	1 097 569,38 €	48 800,00 €	14 723 048,68 €				4 525 483,21 €	2 999 079,69 €	49 842,21 €	



Annexe n°2 : clés de répartition

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2024			Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services			Données ville	Données CA	Données CCAS			
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction des Ressources juridiques et humaines	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	N	-	-		51,46 %	48,54 %	
	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	182 et 2215	295 et 659		33,13 %	66,87 %	
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	114	67		62,98 %	37,02 %	
	Moyens généraux	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 814	1 688		74,04 %	25,96 %	
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 627	5 450		58,32 %	41,68 %	
Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne	Accueil téléphonique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N-1	280	296	46	45,01 %	47,59 %	7,40 %
Direction des finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
	Transition écologique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction ingénierie et Evaluation des PP	Ingénierie et évaluation	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
Direction Culture, Sport e Vie associative	Direction	Proportionnelle aux services Ville et CA	N	4/6	2/6		67,00 %	33,00 %	
	Logistique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	Au prorata de l'activité	N	80%	20%		80,00 %	20,00 %	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	Au prorata de l'activité	N	95%	5%		95,00 %	5,00 %	
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-		90,60 %	9,40 %	
	Aménagement de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	m² de planchers assurés et entretenus	N-1	255 887	16 848		93,82 %	6,18 %	
Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et de la mobilité	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Direction et service foncier								
	Droits des sols								
	Stratégie urbaine, planification								
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Contrat travaux								
	Entretien du domaine public								
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 568 140,32 €	97 998 € sur 568 140,32 €	19 762,79 € sur 568 140,32 €	79,49 %	17,07 %	3,44 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²		93,20 %	6,80 %	



Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Collectivité	Bâtiments	m ²
Ville	Hôtel de ville	3 975
	Mairie Annexe	1 751
	Ecole rue de Paris – DRH	283
	Centre technique Municipal	6 232
	Atelier et logement de la Maladière	4 513
	Pavillon Gérot	359
	Bottes d'Or	189
	Centre horticole	3 427
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	119
	PC jardiniers Emile Bernard	292
	PC jardiniers Rive Droite	100
	PC jardiniers secteur sud	201
	Service voirie	423
	Service signalisation	1 184
	Boutisses B – cadre de vie	519
	Sous total	23 567
Communauté d'Agglomération	Siège CA	1 017
	Parking Monop	-
	Boutisses D – Patrimoine bâtie	704
	Sous total	1 721
TOTAL		25 288



Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 79,49 % pour la ville, 17,07 % pour la communauté, 3,44 % pour le CCAS)
C	Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services en 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018 (soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté d'Agglomération)



**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU SERVICE COMMUN
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS ET LA COMMUNE D'AUXERRE
SERVICE LOGISTIQUE**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ENTRE

La Communauté d'agglomération de l'auxerrois représentée par Francis HEURLEY, son vice-président en charge de la mutualisation, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023,

Ci après désignée « la Communauté »

D'une part ;

ET

La Commune d'Auxerre, représentée par Crescent MARAULT, son Maire, dûment autorisé à cet effet par délibération du 21 décembre 2023,

Ci après désignée « la Commune »

Par convention datée du 16 décembre 2022, la Communauté et la Commune ont créé le service commun de la logistique.

Un premier avenant en date du 22 décembre 2023 a actualisé les postes et le partage des charges de ce service commun entre la Communauté et la Commune.

Aujourd'hui, il est nécessaire, de contractualiser un second avenant afin d'actualiser les postes.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté ;

Vu le schéma de mutualisation

Vu les dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT ;

Vu l'avis du comité social territorial du 3 décembre 2024,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er : actualisation des postes

L'article 2 de la convention portant création du service commun est modifié comme suit :

Les postes occupés par les fonctionnaires et agents contractuels, répondent en totalité aux missions dans un service ou une partie de service mis en commun sont dépendants de plein droit à la Communauté.

Les postes concernés par cette situation :



Logistique	
Agent logistique	6
Chef/fe d'équipe	1

Le cas échéant, s'ajoutent à ces postes, les postes d'agents non permanents recrutés au titre de l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, du remplacement temporaire de fonctionnaires ou contractuels absents.

Article 2 : Conditions financières et modalités de remboursement

L'article 4 de la convention initiale est rédigé, désormais, comme suit :

La commune assure sa part de financement des dépenses des services communs par la réduction de son attribution de compensation.

Si des recettes sont encaissées en lien avec ces dépenses, il conviendra de les prendre en compte dans le calcul de l'attribution de compensation.

Chaque année, et à compter du 1er janvier 2024, a lieu un calcul des services communs au moment de la construction du budget primitif de l'année N avec un impact sur l'attribution de compensation en N de la ville.

Un ajustement définitif sera réalisé en N+1 au moment de l'établissement du compte administratif N sur l'attribution de compensation N+1 de la ville.

Le coût des services communs comprend :

1. Les charges liées au personnel

Les charges de personnel du périmètre commun en 2019 ont été évaluées à 12 892 968,83 €, dont 11 795 399,45 € pour la ville et 1 097 569,38 € pour la CA.

Ce montant 2019 a été amendé, afin d'intégrer la mutualisation du service commun Informatique entre la Communauté de l'Auxerrois, la Ville d'Auxerre et son CCAS, établis en 2023 à 48 800 €.

Le coût des charges de personnel de référence 2019 pour la ville et la Communauté d'agglomération, et 2023 pour le CCAS est donc projeté à 12 941 763,83 €.

Le détail de ces dépenses est joint en annexe 1.

Le montant de la réduction de l'attribution de compensation pour 2019 a été fixé en fonction du montant réalisé des charges de personnel 2019, soit 11 795 399,45 €. Ces charges comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP]. Le récapitulatif des charges de personnel sur 2019 est joint en annexe 1.

Depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent uniquement sur l'évolution des charges de personnel par rapport à l'année de référence 2019 pour les services suivants :

- La Direction du Patrimoine et de l'aménagement de l'espace public
- La Direction de stratégie et de l'aménagement du territoire et de la mobilité
- La Direction de la valorisation du cadre de vie



En revanche depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent sur le montant global des charges de personnel qui comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP] pour les services supports.

Le périmètre des services communs 2025 est modifié afin de tenir compte des évolutions de l'organigramme (création d'un service commun moyens généraux intégré à la direction des ressources juridiques et humaines ; transfert de la direction déléguée « transition écologique à la direction des finances qui devient Direction des finances et de l'éco-responsabilité) et la mutualisation du pilota de trois directions : Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE), Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA)
Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ainsi, les services supports avec partage des charges de personnel selon la clé de répartition liée à leur activité sont les suivants :

- Direction générale
- Cabinet,
- Direction de la Communication,
- Direction des Ressources juridiques et humaines
- Direction des Systèmes d'information
- Direction de la relation citoyenne
- Direction des finances et de l'éco-responsabilité,
- Direction Ingénierie et évaluation des politiques publiques,
- Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE),
- Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA)
- Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ces clés de répartition propres à chaque service sont définies telles qu'exposées dans le tableau présenté en annexe 2.

Concernant le régime indemnitaire, le coût est partagé entre les collectivités selon la clé de répartition propre à chaque direction / service depuis janvier 2024.

2. Les autres charges de fonctionnement

Depuis 2020, conformément à l'avenant n°1, d'autres charges de fonctionnement sont prises en compte (annexe 4).

Elles concernent :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun (A). Leur répartition se fera sur la base de la clé de répartition liée au service à l'origine de la dépense (annexe 2) ;

- les autres charges de gestion (B) seront réparties selon une clé de répartition identique à tous les services et sera basée sur les dépenses de gestion réalisées en 2018 par chacune des collectivités et établissement publics, soit 79,49 % pour la ville, 17,07 % pour la communauté et 3,44 % pour le CCAS ;

- les charges de structures (C) liées aux bâtiments concernés par la mutualisation de la ville et de la communauté (listés en annexe 3) devront faire l'objet d'une répartition sur la base des m² occupés par les deux collectivités. Cette dernière pourra évoluer en fonction des m² occupés. Cette répartition s'appliquera depuis 2020 sur l'évolution des charges de structure par rapport à l'année de référence N-1. Il est précisé que le CCAS n'est pas concerné pour ce poste de dépense.

Les dépenses catégorisées en « A » et « B » conviennent d'être distinguées car les dépenses « A » sont rattachées à un service spécifique où les clés de répartition par service commun peuvent s'appliquer. A l'inverse, les dépenses « B » sont générales et concernent l'activité globale des trois entités.

S'agissant du CCAS, le périmètre des dépenses "B" se limite à la téléphonie et la reprographie.

La liste des dépenses de fonctionnement prises en compte est détaillée en annexe 4 par catégorie de dépenses (A, B et C) ainsi que les clés de répartition liées.



3. Attribution de compensation d'investissement

Les dépenses d'investissement en lien avec la mutualisation font l'objet d'une attribution de compensation d'investissement de la ville au bénéfice de la communauté. Ces dépenses seront validées lors des arbitrages budgétaires.

Leur affectation sera basée sur la clé de répartition des services communs en lien avec la dépense.

- les charges de structures (C) liées aux bâtiments concernés par la mutualisation de la ville et de la communauté (listés en annexe 3) devront faire l'objet d'une répartition sur la base des m² occupés par les deux collectivités. Cette dernière pourra évoluer en fonction des m² occupés. Cette répartition s'appliquera depuis 2020 sur l'évolution des charges de structure par rapport à l'année de référence N-1. Il est précisé que le CCAS n'est pas concerné pour ce poste de dépense.

Les dépenses catégorisées en « A » et « B » conviennent d'être distinguées car les dépenses « A » sont rattachées à un service spécifique où les clés de répartition par service commun peuvent s'appliquer. A l'inverse, les dépenses « B » sont générales et concernent l'activité globale des trois entités.

S'agissant du CCAS, le périmètre des dépenses "B" se limite à la téléphonie et la reprographie.

La liste des dépenses de fonctionnement prises en compte est détaillée en annexe 4 par catégorie de dépenses (A, B et C) ainsi que les clés de répartition liées.

Article 3 : Entrée en vigueur et durée de la convention

L'entrée en vigueur de la présente convention s'effectue le 1^{er} janvier 2025 pour une durée indéterminée sauf dispositions contraires de l'article 2.

Fait à AUXERRE, en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté

Monsieur le vice-président en charge de la
mutualisation

Francis HEURLEY

Pour la Commune

Monsieur le Maire,

Crescent MARAULT



Annexes:

Annexe n°1 : Tableau des charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS

Annexe n°2 : clés de répartition

Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées



Annexe 1 : Tableau des charges de personnel

↪ Services supports – prévisionnel 2025

Services mutualisés		Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
			ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services							
Direction générale des services et cabinet	Direction générale et cabinet	401 583,82 €	51,41 %	48,59 %		206 451,95 €	195 131,87 €	
	Communication	439 445,33 €	51,41 %	48,59 %		225 916,33 €	213 529,00 €	
	Sous total	841 029,15 €				432 368,28 €	408 660,87 €	0,00 €
Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	271 597,90 €	33,13 %	66,87 %		89 980,39 €	181 617,52 €	
	Archives	226 979,15 €	51,41 %	48,59 %		116 688,68 €	110 290,46 €	
	Commande publique	262 152,25 €	62,98 %	37,02 %		165 103,49 €	97 048,76 €	
	Ressources humaines	928 689,85 €	58,32 %	41,68 %		541 611,92 €	387 077,93 €	
	Moyens généraux	687 453,76 €	74,04 %	25,96 %		508 990,76 €	178 463,00 €	
	Direction	129 968,12 €	51,46 %	48,54 %		66 881,41 €	63 086,71 €	
	Sous total	2 506 841,03 €				1 489 256,65 €	1 017 584,38 €	0,00 €
Direction Système d'information et relation citoyenne	@ services	673 543,31 €	45,01 %	47,59 %	7,40 %	303 161,84 €	320 539,26 €	49 842,21 €
	Accueil	319 911,19 €	51,41 %	48,59 %		164 464,51 €	155 446,67 €	
	Sous total	993 454,50 €				467 626,36 €	475 985,94 €	49 842,21 €
Direction des Finances et éco responsabilité	Finances	669 619,58 €	64,43 %	35,57 %		431 435,89 €	238 183,68 €	
	Transition écologique	213 304,00 €	51,41 %	48,59 %		109 658,37 €	103 645,63 €	
Sous total	882 923,58 €				541 094,26 €	341 829,31 €		
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	335 629,83 €	64,43 %	35,57 %		216 246,30 €	119 383,53 €	
Direction Culture, Sport et Vie associative	Direction	126 520,00 €	67,00 %	33,00 %		84 768,40 €	41 751,60 €	
	Logistique	338 313,89 €	51,41 %	48,59 %		173 925,24 €	164 388,65 €	
	Sous total	464 833,89 €				258 693,64 €	206 140,25 €	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	136 067,50 €	80,00 %	20,00 %		108 854,00 €	27 213,50 €	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	147 648,92 €	5,00 %	95,00 %		7 382,45 €	140 266,47 €	
TOTAL Services supports		6 308 428,39 €				3 521 521,93 €	2 737 064,26 €	49 842,21 €



↳ Services opérationnels - charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS avec prévisionnel 2025

Services mutualisés		Paie définitive décembre 2019 (Ville) ou projetées 2023 (CCAS)				Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Dont CCAS (à partir de 2023)		ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services											
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €		426 795,48 €	90,60 %	9,40 %		170 515,33 €	17 691,44 €	
	Aménagement, gestion et entretien de la voirie	1 083 463,02 €	1 083 463,02 €			1 326 872,55 €	87,39 %	12,61 %		212 715,59 €	30 693,94 €	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	1 917 313,04 €	1 848 528,47 €	68 784,57 €		2 041 319,16 €	93,82 %	6,18 %		116 342,54 €	7 663,58 €	
	Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €		3 794 987,19 €				499 573,46 €	56 048,96 €	0,00 €
Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €			222 738,94 €	51,41 %	48,59 %		63,65 €	60,16 €	
	Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €		281 925,32 €	51,41 %	48,59 %		8 237,15 €	7 785,49 €	
	Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €		404 091,00 €	51,41 %	48,59 %		141 509,65 €	133 750,46 €	
	Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €		137 971,23 €	51,41 %	48,59 %		16 489,98 €	15 585,80 €	
	Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €		1 046 726,49 €				166 300,43 €	157 181,93 €	0,00 €
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €			139 783,41 €	87,39 %	12,61 %		-33 842,54 €	-4 883,33 €	
	Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €			232 518,99 €	87,39 %	12,61 %		67 814,63 €	9 785,36 €	
	Entretien de l'espace public	2 852 606,39 €	2 852 606,39 €			3 200 604,21 €	87,39 %	12,61 %		304 115,30 €	43 882,53 €	
	Sous total	3 186 034,68 €	3 186 034,68 €	-00 €		3 572 906,61 €				338 087,38 €	48 784,55 €	0,00 €
TOTAL Services opérationnelles		7 148 643,57 €	6 962 212,66 €	186 430,91 €	-00 €	8 414 620,29 €				1 003 961,28 €	262 015,44 €	-00 €
Total services mutualisés		12 941 768,83 €	11 795 399,45 €	1 097 569,38 €	48 800,00 €	14 723 048,68 €				4 525 483,21 €	2 999 079,69 €	49 842,21 €



Annexe n°2 : clés de répartition

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2024			Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services			Données ville	Données CA	Données CCAS			
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction des Ressources juridiques et humaines	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	N	-	-		51,46 %	48,54 %	
	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	182 et 2215	295 et 659		33,13 %	66,87 %	
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	114	67		62,98 %	37,02 %	
	Moyens généraux	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 814	1 688		74,04 %	25,96 %	
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 627	5 450		58,32 %	41,68 %	
Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne	Accueil téléphonique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N-1	280	296	46	45,01 %	47,59 %	7,40 %
Direction des finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
	Transition écologique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction ingénierie et Evaluation des PP	Ingénierie et évaluation	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
Direction Culture, Sport e Vie associative	Direction	Proportionnelle aux services Ville et CA	N	4/6	2/6		67,00 %	33,00 %	
	Logistique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	Au prorata de l'activité	N	80%	20%		80,00 %	20,00 %	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	Au prorata de l'activité	N	95%	5%		95,00 %	5,00 %	
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-		90,60 %	9,40 %	
	Aménagement de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	m² de planchers assurés et entretenus	N-1	255 887	16 848		93,82 %	6,18 %	
Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et de la mobilité	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Direction et service foncier								
	Droits des sols								
	Stratégie urbaine, planification								
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Contrat travaux								
	Entretien du domaine public								
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 568 140,32 €	97 998 € sur 568 140,32 €	19 762,79 € sur 568 140,32 €	79,49 %	17,07 %	3,44 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²		93,20 %	6,80 %	



Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Collectivité	Bâtiments	m ²
Ville	Hôtel de ville	3 975
	Mairie Annexe	1 751
	Ecole rue de Paris – DRH	283
	Centre technique Municipal	6 232
	Atelier et logement de la Maladière	4 513
	Pavillon Gérot	359
	Bottes d'Or	189
	Centre horticole	3 427
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	119
	PC jardiniers Emile Bernard	292
	PC jardiniers Rive Droite	100
	PC jardiniers secteur sud	201
	Service voirie	423
	Service signalisation	1 184
	Boutisses B – cadre de vie	519
	Sous total	23 567
Communauté d'Agglomération	Siège CA	1 017
	Parking Monop	-
	Boutisses D – Patrimoine bâtie	704
	Sous total	1 721
TOTAL		25 288



Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 79,49 % pour la ville, 17,07 % pour la communauté, 3,44 % pour le CCAS)
C	Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services en 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018 (soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté d'Agglomération)



AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU SERVICE COMMUN
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS ET LA COMMUNE D'AUXERRE
DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ENTRE

La Communauté d'agglomération de l'auxerrois représentée par Francis HEURLEY, son vice-président en charge de la mutualisation, dûment autorisé à cet effet, par délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023,

Ci-après désignée « la Communauté »

D'une part ;

ET

La Commune d'Auxerre, représentée par Crescent MARAULT, son Maire, dûment autorisé à cet effet, par délibération du 21 décembre 2023,

Ci-après désignée « la Commune »

Par convention datée du 16 décembre 2022, la Communauté et la Commune ont créé le service commun de la relation citoyenne.

Un premier avenant en date du 22 décembre 2023 a actualisé les postes et le partage des charges de ce service commun entre la Communauté et la Commune.

Aujourd'hui, il est nécessaire, de contractualiser un deuxième avenant afin d'actualiser les postes

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté ;

Vu le schéma de mutualisation

Vu les dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT ;

Vu l'avis du comité social territorial du 3 décembre 2024 ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er : actualisation des postes

L'article 2 de la convention portant création du service commun est modifié comme suit :

Les postes occupés par les fonctionnaires et agents contractuels, répondent en totalité aux missions dans un service ou une partie de service mis en commun sont dépendants de plein droit à la Communauté.



Les postes concernés par cette situation :

Accueil	
Agent/e d'accueil	6
Agent/e de reprographie	2
Responsable de service	1

Le cas échéant, s'ajoutent à ces postes, les postes d'agents non permanents recrutés au titre de l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, du remplacement temporaire de fonctionnaires ou contractuels absents.

Article 2 : Conditions financières et modalités de remboursement

La commune assure sa part de financement des dépenses des services communs par la réduction de son attribution de compensation.

Si des recettes sont encaissées en lien avec ces dépenses, il conviendra de les prendre en compte dans le calcul de l'attribution de compensation.

Chaque année, et à compter du 1er janvier 2024, a lieu un calcul des services communs au moment de la construction du budget primitif de l'année N avec un impact sur l'attribution de compensation en N de la ville.

Un ajustement définitif sera réalisé en N+1 au moment de l'établissement du compte administratif N sur l'attribution de compensation N+1 de la ville.

Le coût des services communs comprend :

1. Les charges liées au personnel

Les charges de personnel du périmètre commun en 2019 ont été évaluées à 12 892 968,83 €, dont 11 795 399,45 € pour la ville et 1 097 569,38 € pour la CA.

Ce montant 2019 a été amendé, afin d'intégrer la mutualisation du service commun Informatique entre la Communauté de l'Auxerrois, la Ville d'Auxerre et son CCAS, établis en 2023 à 48 800 €.

Le coût des charges de personnel de référence 2019 pour la ville et la Communauté d'agglomération, et 2023 pour le CCAS est donc projeté à 12 941 763,83 €.

Le détail de ces dépenses est joint en annexe 1.

Le montant de la réduction de l'attribution de compensation pour 2019 a été fixé en fonction du montant réalisé des charges de personnel 2019, soit 11 795 399,45 €. Ces charges comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP]. Le récapitulatif des charges de personnel sur 2019 est joint en annexe 1.



Depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent uniquement sur l'évolution des charges de personnel par rapport à l'année de référence 2019 pour les services suivants :

- La Direction du Patrimoine et de l'aménagement de l'espace public
- La Direction de stratégie et de l'aménagement du territoire et de la mobilité
- La Direction de la valorisation du cadre de vie

En revanche depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent sur le montant global des charges de personnel qui comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP] pour les services supports.

Le périmètre des services communs 2025 est modifié afin de tenir compte des évolutions de l'organigramme (création d'un service commun moyens généraux intégré à la direction des ressources juridiques et humaines ; transfert de la direction déléguée « transition écologique à la direction des finances qui devient Direction des finances et de l'éco-responsabilité) et la mutualisation du pilota de trois directions : Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE), Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA) Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ainsi, les services supports avec partage des charges de personnel selon la clé de répartition liée à leur activité sont les suivants :

- Direction générale
- Cabinet,
- Direction de la Communication,
- Direction des Ressources juridiques et humaines
- Direction des Systèmes d'information
- Direction de la relation citoyenne
- Direction des finances et de l'éco-responsabilité,
- Direction Ingénierie et évaluation des politiques publiques,
- Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE),
- Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA)
- Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ces clés de répartition propres à chaque service sont définies telles qu'exposées dans le tableau présenté en annexe 2.

Concernant le régime indemnitaire, le coût est partagé entre les collectivités selon la clé de répartition propre à chaque direction / service depuis janvier 2024.

2. Les autres charges de fonctionnement

Depuis 2020, conformément à l'avenant n°1, d'autres charges de fonctionnement sont prises en compte (annexe 4).

Elles concernent :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun (A). Leur répartition se fera sur la base de la clé de répartition liée au service à l'origine de la dépense (annexe 2) ;

- les autres charges de gestion (B) seront réparties selon une clé de répartition identique à tous les services et sera basée sur les dépenses de gestion réalisées en 2018 par chacune des collectivités et établissement publics, soit 79,49 € % pour la ville, 17,07 % pour la communauté et 3,44 % pour le CCAS ;

- les charges de structures (C) liées aux bâtiments concernés par la mutualisation de la ville et de la communauté (listés en annexe 3) devront faire l'objet d'une répartition sur la base des m² occupés par les deux collectivités. Cette dernière pourra évoluer en fonction des m² occupés. Cette répartition s'appliquera depuis 2020 sur l'évolution des charges de structure par rapport à l'année de référence N-1. Il est précisé que le CCAS n'est pas concerné pour ce poste de dépense.



Les dépenses catégorisées en « A » et « B » conviennent d'être distinguées car les dépenses « A » sont rattachées à un service spécifique où les clés de répartition par service commun peuvent s'appliquer. A l'inverse, les dépenses « B » sont générales et concernent l'activité globale des trois entités.

S'agissant du CCAS, le périmètre des dépenses "B" se limite à la téléphonie et la reprographie.

La liste des dépenses de fonctionnement prises en compte est détaillée en annexe 4 par catégorie de dépenses (A, B et C) ainsi que les clés de répartition liées.

3. Attribution de compensation d'investissement

Les dépenses d'investissement en lien avec la mutualisation font l'objet d'une attribution de compensation d'investissement de la ville au bénéfice de la communauté. Ces dépenses seront validées lors des arbitrages budgétaires.

Leur affectation sera basée sur la clé de répartition des services communs en lien avec la dépense.

Article 3 : Entrée en vigueur et durée de la convention

L'entrée en vigueur de la présente convention s'effectue le 1^{er} janvier 2025 pour une durée indéterminée sauf dispositions contraires de l'article 2.

Fait à AUXERRE, en deux exemplaires originaux, le XXX

Pour la Communauté

Monsieur le vice-président en charge de la
mutualisation

Pour la Commune

Monsieur le Maire

Annexes:

Annexe n°1 : Tableau des charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS

Annexe n°2 : clés de répartition

Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées



Annexe 1 : Tableau des charges de personnel

↪ Services supports – prévisionnel 2025

Services mutualisés		Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
			ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services							
Direction générale des services et cabinet	Direction générale et cabinet	401 583,82 €	51,41 %	48,59 %		206 451,95 €	195 131,87 €	
	Communication	439 445,33 €	51,41 %	48,59 %		225 916,33 €	213 529,00 €	
	Sous total	841 029,15 €				432 368,28 €	408 660,87 €	0,00 €
Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	271 597,90 €	33,13 %	66,87 %		89 980,39 €	181 617,52 €	
	Archives	226 979,15 €	51,41 %	48,59 %		116 688,68 €	110 290,46 €	
	Commande publique	262 152,25 €	62,98 %	37,02 %		165 103,49 €	97 048,76 €	
	Ressources humaines	928 689,85 €	58,32 %	41,68 %		541 611,92 €	387 077,93 €	
	Moyens généraux	687 453,76 €	74,04 %	25,96 %		508 990,76 €	178 463,00 €	
	Direction	129 968,12 €	51,46 %	48,54 %		66 881,41 €	63 086,71 €	
	Sous total	2 506 841,03 €				1 489 256,65 €	1 017 584,38 €	0,00 €
Direction Système d'information et relation citoyenne	@ services	673 543,31 €	45,01 %	47,59 %	7,40 %	303 161,84 €	320 539,26 €	49 842,21 €
	Accueil	319 911,19 €	51,41 %	48,59 %		164 464,51 €	155 446,67 €	
	Sous total	993 454,50 €				467 626,36 €	475 985,94 €	49 842,21 €
Direction des Finances et éco responsabilité	Finances	669 619,58 €	64,43 %	35,57 %		431 435,89 €	238 183,68 €	
	Transition écologique	213 304,00 €	51,41 %	48,59 %		109 658,37 €	103 645,63 €	
	Sous total	882 923,58 €				541 094,26 €	341 829,31 €	
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	335 629,83 €	64,43 %	35,57 %		216 246,30 €	119 383,53 €	
Direction Culture, Sport et Vie associative	Direction	126 520,00 €	67,00 %	33,00 %		84 768,40 €	41 751,60 €	
	Logistique	338 313,89 €	51,41 %	48,59 %		173 925,24 €	164 388,65 €	
	Sous total	464 833,89 €				258 693,64 €	206 140,25 €	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	136 067,50 €	80,00 %	20,00 %		108 854,00 €	27 213,50 €	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	147 648,92 €	5,00 %	95,00 %		7 382,45 €	140 266,47 €	
TOTAL Services supports		6 308 428,39 €				3 521 521,93 €	2 737 064,26 €	49 842,21 €



Services opérationnels - charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS avec prévisionnel 2025

		Paie définitive décembre 2019 (Ville) ou projetées 2023 (CCAS)				Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
Services mutualisés		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Dont CCAS (à partir de 2023)		ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services											
Services opérationnelles	Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €							
		Aménagement, gestion et entretien de la voirie	1 083 463,02 €	1 083 463,02 €								
		Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	1 917 313,04 €	1 848 528,47 €	68 784,57 €							
		Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €		3 794 987,19 €				499 573,46 €	56 048,96 €
	Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €								
		Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €							
		Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €							
		Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €							
		Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €		1 046 726,49 €				166 300,43 €	157 181,93 €
	Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €								
		Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €								
		Entretien de l'espace public	2 852 606,39 €	2 852 606,39 €								
Sous total		3 186 034,68 €	3 186 034,68 €	-00 €		3 572 906,61 €				338 087,38 €	48 784,55 €	0,00 €
TOTAL Services opérationnelles		7 148 643,57 €	6 962 212,66 €	186 430,91 €	-00 €	8 414 620,29 €				1 003 961,28 €	262 015,44 €	-00 €
Total services mutualisés		12 941 768,83 €	11 795 399,45 €	1 097 569,38 €	48 800,00 €	14 723 048,68 €				4 525 483,21 €	2 999 079,69 €	49 842,21 €



Annexe n°2 : clés de répartition

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2024			Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services			Données ville	Données CA	Données CCAS			
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction des Ressources juridiques et humaines	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	N	-	-		51,46 %	48,54 %	
	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	182 et 2215	295 et 659		33,13 %	66,87 %	
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	114	67		62,98 %	37,02 %	
	Moyens généraux	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 814	1 688		74,04 %	25,96 %	
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 627	5 450		58,32 %	41,68 %	
Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne	Accueil téléphonique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N-1	280	296	46	45,01 %	47,59 %	7,40 %
Direction des finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
	Transition écologique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction ingénierie et Evaluation des PP	Ingénierie et évaluation	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
Direction Culture, Sport e Vie associative	Direction	Proportionnelle aux services Ville et CA	N	4/6	2/6		67,00 %	33,00 %	
	Logistique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	Au prorata de l'activité	N	80%	20%		80,00 %	20,00 %	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	Au prorata de l'activité	N	95%	5%		95,00 %	5,00 %	
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-		90,60 %	9,40 %	
	Aménagement de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	m² de planchers assurés et entretenus	N-1	255 887	16 848		93,82 %	6,18 %	
Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et de la mobilité	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Direction et service foncier								
	Droits des sols								
	Stratégie urbaine, planification								
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Contrat travaux								
	Entretien du domaine public								
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 568 140,32 €	97 998 € sur 568 140,32 €	19 762,79 € sur 568 140,32 €	79,49 %	17,07 %	3,44 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²		93,20 %	6,80 %	



Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Collectivité	Bâtiments	m ²
Ville	Hôtel de ville	3 975
	Mairie Annexe	1 751
	Ecole rue de Paris – DRH	283
	Centre technique Municipal	6 232
	Atelier et logement de la Maladière	4 513
	Pavillon Gérot	359
	Bottes d'Or	189
	Centre horticole	3 427
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	119
	PC jardiniers Emile Bernard	292
	PC jardiniers Rive Droite	100
	PC jardiniers secteur sud	201
	Service voirie	423
	Service signalisation	1 184
	Boutisses B – cadre de vie	519
	Sous total	23 567
Communauté d'Agglomération	Siège CA	1 017
	Parking Monop	-
	Boutisses D – Patrimoine bâtie	704
	Sous total	1 721
TOTAL		25 288



Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 79,49 % pour la ville, 17,07 % pour la communauté, 3,44 % pour le CCAS)
C	Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services en 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018 (soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté d'Agglomération)





**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU SERVICE COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
L'AUXERROIS, LA COMMUNE D'AUXERRE ET LE CCAS D'AUXERRE**

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

-

ENTRE

La **Communauté d'agglomération de l'auxerrois** représentée par Francis HEURLEY, son vice-président en charge de la mutualisation, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023,

Ci après désignée « la Communauté »

D'une part ;

ET

La **Commune d'Auxerre**, représentée par Crescent MARAULT, son Maire, dûment autorisé à cet effet par délibération du 21 décembre 2023,

Ci après désignée « la Commune »

Et

Le **Centre Communal d'Action Sociale d'Auxerre**, représenté par Maryline SAINT ANTONIN, sa Vice-Présidente, dûment autorisée à cet effet par délibération du XX ;

Ci après désigné « le CCAS »

Par convention datée du 16 décembre 2022, la Communauté, le CCAS et la Commune ont créé le service commun des systèmes d'information.

Un premier avenant en date du 22 décembre 2023 a actualisé les postes et le partage des charges de ce service commun entre la Communauté, le CCAS et la Commune.

Un deuxième avenant est nécessaire pour actualiser les postes.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté ;

Vu le schéma de mutualisation

Vu les dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT ;

Vu l'avis du comité social territorial du 3 décembre 2024,

Vu l'avis du comité social territorial du CCAS en date du XX,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



Article 1er : actualisation des postes

L'article 2 de la convention portant création du service commun est modifié comme suit :

Les fonctionnaires et agents contractuels de la Commune qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun sont transférés de plein droit à la Communauté.

DSIRC	
Direction	
Directeur/trice	1
Informatique	
Assistant/e	3
Directeur/trice délégué/e	1
Responsable de service	3
Technicien-ne informatique CCAS	1
Technicien-ne informatique	5 + 1 apprenti

Le cas échéant, s'ajoutent à ces postes, les postes d'agents non permanents recrutés au titre de l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, du remplacement temporaire de fonctionnaires ou contractuels absents.

Article 2 : Conditions financières et modalités de remboursement

L'article 4 de la convention initiale est rédigé, désormais, comme suit :

La commune assure sa part de financement des dépenses des services communs par la réduction de son attribution de compensation.

Pour le CCAS, cela se traduira par l'émission d'un titre de recettes.

Si des recettes sont encaissées en lien avec ces dépenses, il conviendra de les prendre en compte dans le calcul de l'attribution de compensation.

Chaque année, et à compter du 1er janvier 2024, a lieu un calcul des services communs au moment de la construction du budget primitif de l'année N avec :

- impact sur l'attribution de compensation en N de la ville
- émission d'un titre de recette pour le CCAS concernant le service commun informatique.

Un ajustement définitif sera réalisé en N+1 au moment de l'établissement du compte administratif N :

- sur l'attribution de compensation N+1 de la ville,
- sur l'estimation du service commun informatique N+1 pour le CCAS.



Le coût des services communs comprend :

1. Les charges liées au personnel

Les charges de personnel du périmètre commun en 2019 ont été évaluées à 12 892 968,83 €, dont 11 795 399,45 € pour la ville et 1 097 569,38 € pour la CA.

Ce montant 2019 a été amendé, afin d'intégrer la mutualisation du service commun Informatique entre la Communauté de l'Auxerrois, la Ville d'Auxerre et son CCAS, établis en 2023 à 48 800 €.

Le coût des charges de personnel de référence 2019 pour la ville et la Communauté d'agglomération, et 2023 pour le CCAS est donc projeté à 12 941 763,83 €.

Le détail de ces dépenses est joint en annexe 1.

Le montant de la réduction de l'attribution de compensation pour 2019 a été fixé en fonction du montant réalisé des charges de personnel 2019, soit 11 795 399,45 €. Ces charges comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP]. Le récapitulatif des charges de personnel sur 2019 est joint en annexe 1.

Depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent uniquement sur l'évolution des charges de personnel par rapport à l'année de référence 2019 pour les services suivants :

- La Direction du Patrimoine et de l'aménagement de l'espace public
- La Direction de stratégie et de l'aménagement du territoire et de la mobilité
- La Direction de la valorisation du cadre de vie

En revanche depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent sur le montant global des charges de personnel qui comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP] pour les services supports.

Le périmètre des services communs 2025 est modifié afin de tenir compte des évolutions de l'organigramme (création d'un service commun moyens généraux intégré à la direction des ressources juridiques et humaines ; transfert de la direction déléguée « transition écologique à la direction des finances qui devient Direction des finances et de l'éco-responsabilité) et la mutualisation du pilota de trois directions : Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE), Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA) Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ainsi, les services supports avec partage des charges de personnel selon la clé de répartition liée à leur activité sont les suivants :

- Direction générale
- Cabinet,
- Direction de la Communication,
- Direction des Ressources juridiques et humaines
- Direction des Systèmes d'information
- Direction de la relation citoyenne
- Direction des finances et de l'éco-responsabilité,
- Direction Ingénierie et évaluation des politiques publiques,
- Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE),
- Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA)
- Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ces clés de répartition propres à chaque service sont définies telles qu'exposées dans le tableau présenté en annexe 2.

Concernant le régime indemnitaire, le coût est partagé entre les collectivités selon la clé de répartition propre à chaque direction / service depuis janvier 2024.



2. Les autres charges de fonctionnement

Des charges de fonctionnement sont prises en compte (annexe 4).

Elles concernent :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun (A). Leur répartition se fera sur la base de la clé de répartition liée au service à l'origine de la dépense (annexe 2) ;
- les autres charges de gestion (B) seront réparties selon une clé de répartition identique à tous les services et sera basée sur les dépenses de gestion réalisées en 2018 par chacune des collectivités et établissements publics, soit 79,49 € % pour la ville, 17,07 % pour la communauté et 3,44 % pour le CCAS ;
- les charges de structures (C) liées aux bâtiments concernés par la mutualisation de la ville et de la communauté (listés en annexe 3) devront faire l'objet d'une répartition sur la base des m² occupés par les deux collectivités. Cette dernière pourra évoluer en fonction des m² occupés. Cette répartition s'appliquera depuis 2020 sur l'évolution des charges de structure par rapport à l'année de référence N-1. Il est précisé que le CCAS n'est pas concerné pour ce poste de dépense.

Les dépenses catégorisées en « A » et « B » conviennent d'être distinguées car les dépenses « A » sont rattachées à un service spécifique où les clés de répartition par service commun peuvent s'appliquer. A l'inverse, les dépenses « B » sont générales et concernent l'activité globale des trois entités.

S'agissant du CCAS, le périmètre des dépenses "B" se limite à la téléphonie et la reprographie.

La liste des dépenses de fonctionnement prises en compte est détaillée en annexe 4 par catégorie de dépenses (A, B et C) ainsi que les clés de répartition liées.

3. Attribution de compensation d'investissement

Les dépenses d'investissement en lien avec la mutualisation pourraient faire l'objet d'une attribution de compensation d'investissement de la ville au bénéfice de la communauté. Ces dépenses seront validées lors des arbitrages budgétaires.

Pour le CCAS, cela se traduira par l'émission d'un titre de recettes.

Leur affectation sera basée sur la clé de répartition des services communs en lien avec la dépense.

Article 3 : Entrée en vigueur et durée de la convention

L'entrée en vigueur de la présente convention s'effectue le 1er janvier 2025 pour une durée indéterminée.

Fait à AUXERRE, en trois exemplaires originaux, le

Pour la Communauté	Pour la Commune	Pour le CCAS
Monsieur le Vice-président en charge de la mutualisation	Monsieur le Maire	Madame la Vice-Présidente
Francis HEURLEY	Crescent MARAULT	Maryline SAINT ANTONIN



Annexes:

Annexe n°1 : Tableau des charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS

Annexe n°2 : clés de répartition

Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées



Annexe 1 : Tableau des charges de personnel

↪ Services supports – prévisionnel 2025

Services mutualisés		Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
			ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services							
Direction générale des services et cabinet	Direction générale et cabinet	401 583,82 €	51,41 %	48,59 %		206 451,95 €	195 131,87 €	
	Communication	439 445,33 €	51,41 %	48,59 %		225 916,33 €	213 529,00 €	
	Sous total	841 029,15 €				432 368,28 €	408 660,87 €	0,00 €
Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	271 597,90 €	33,13 %	66,87 %		89 980,39 €	181 617,52 €	
	Archives	226 979,15 €	51,41 %	48,59 %		116 688,68 €	110 290,46 €	
	Commande publique	262 152,25 €	62,98 %	37,02 %		165 103,49 €	97 048,76 €	
	Ressources humaines	928 689,85 €	58,32 %	41,68 %		541 611,92 €	387 077,93 €	
	Moyens généraux	687 453,76 €	74,04 %	25,96 %		508 990,76 €	178 463,00 €	
	Direction	129 968,12 €	51,46 %	48,54 %		66 881,41 €	63 086,71 €	
	Sous total	2 506 841,03 €				1 489 256,65 €	1 017 584,38 €	0,00 €
Direction Système d'information et relation citoyenne	@ services	673 543,31 €	45,01 %	47,59 %	7,40 %	303 161,84 €	320 539,26 €	49 842,21 €
	Accueil	319 911,19 €	51,41 %	48,59 %		164 464,51 €	155 446,67 €	
	Sous total	993 454,50 €				467 626,36 €	475 985,94 €	49 842,21 €
Direction des Finances et éco responsabilité	Finances	669 619,58 €	64,43 %	35,57 %		431 435,89 €	238 183,68 €	
	Transition écologique	213 304,00 €	51,41 %	48,59 %		109 658,37 €	103 645,63 €	
	Sous total	882 923,58 €				541 094,26 €	341 829,31 €	
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	335 629,83 €	64,43 %	35,57 %		216 246,30 €	119 383,53 €	
Direction Culture, Sport et Vie associative	Direction	126 520,00 €	67,00 %	33,00 %		84 768,40 €	41 751,60 €	
	Logistique	338 313,89 €	51,41 %	48,59 %		173 925,24 €	164 388,65 €	
	Sous total	464 833,89 €				258 693,64 €	206 140,25 €	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	136 067,50 €	80,00 %	20,00 %		108 854,00 €	27 213,50 €	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	147 648,92 €	5,00 %	95,00 %		7 382,45 €	140 266,47 €	
TOTAL Services supports		6 308 428,39 €				3 521 521,93 €	2 737 064,26 €	49 842,21 €



↳ Services opérationnels - charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS avec prévisionnel 2025

		Paie définitive décembre 2019 (Ville) ou projetées 2023 (CCAS)				Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles			
Services mutualisés		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Dont CCAS (à partir de 2023)		ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS	
Direction	Services												
Services opérationnelles	Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €		426 795,48 €	90,60 %	9,40 %		170 515,33 €	17 691,44 €	
		Aménagement, gestion et entretien de la voirie	1 083 463,02 €	1 083 463,02 €			1 326 872,55 €	87,39 %	12,61 %		212 715,59 €	30 693,94 €	
		Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	1 917 313,04 €	1 848 528,47 €	68 784,57 €		2 041 319,16 €	93,82 %	6,18 %		116 342,54 €	7 663,58 €	
		Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €		3 794 987,19 €				499 573,46 €	56 048,96 €	0,00 €
	Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €			222 738,94 €	51,41 %	48,59 %		63,65 €	60,16 €	
		Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €		281 925,32 €	51,41 %	48,59 %		8 237,15 €	7 785,49 €	
		Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €		404 091,00 €	51,41 %	48,59 %		141 509,65 €	133 750,46 €	
		Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €		137 971,23 €	51,41 %	48,59 %		16 489,98 €	15 585,80 €	
	Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €		1 046 726,49 €				166 300,43 €	157 181,93 €	0,00 €	
	Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €			139 783,41 €	87,39 %	12,61 %		-33 842,54 €	-4 883,33 €	
		Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €			232 518,99 €	87,39 %	12,61 %		67 814,63 €	9 785,36 €	
		Entretien de l'espace public	2 852 606,39 €	2 852 606,39 €			3 200 604,21 €	87,39 %	12,61 %		304 115,30 €	43 882,53 €	
		Sous total	3 186 034,68 €	3 186 034,68 €	-00 €		3 572 906,61 €				338 087,38 €	48 784,55 €	0,00 €
TOTAL Services opérationnelles		7 148 643,57 €	6 962 212,66 €	186 430,91 €	-00 €	8 414 620,29 €				1 003 961,28 €	262 015,44 €	-00 €	
Total services mutualisés		12 941 768,83 €	11 795 399,45 €	1 097 569,38 €	48 800,00 €	14 723 048,68 €				4 525 483,21 €	2 999 079,69 €	49 842,21 €	



Annexe n°2 : clés de répartition

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2024			Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services			Données ville	Données CA	Données CCAS			
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction des Ressources juridiques et humaines	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	N	-	-		51,46 %	48,54 %	
	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	182 et 2215	295 et 659		33,13 %	66,87 %	
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	114	67		62,98 %	37,02 %	
	Moyens généraux	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 814	1 688		74,04 %	25,96 %	
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 627	5 450		58,32 %	41,68 %	
Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne	Accueil téléphonique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N-1	280	296	46	45,01 %	47,59 %	7,40 %
Direction des finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
	Transition écologique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction ingénierie et Evaluation des PP	Ingénierie et évaluation	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
Direction Culture, Sport e Vie associative	Direction	Proportionnelle aux services Ville et CA	N	4/6	2/6		67,00 %	33,00 %	
	Logistique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	Au prorata de l'activité	N	80%	20%		80,00 %	20,00 %	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	Au prorata de l'activité	N	95%	5%		95,00 %	5,00 %	
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-		90,60 %	9,40 %	
	Aménagement de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	m² de planchers assurés et entretenus	N-1	255 887	16 848		93,82 %	6,18 %	
Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et de la mobilité	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Direction et service foncier								
	Droits des sols								
	Stratégie urbaine, planification								
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Contrat travaux								
	Entretien du domaine public								
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 568 140,32 €	97 998 € sur 568 140,32 €	19 762,79 € sur 568 140,32 €	79,49 %	17,07 %	3,44 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²		93,20 %	6,80 %	



Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Collectivité	Bâtiments	m ²
Ville	Hôtel de ville	3 975
	Mairie Annexe	1 751
	Ecole rue de Paris – DRH	283
	Centre technique Municipal	6 232
	Atelier et logement de la Maladière	4 513
	Pavillon Gérot	359
	Bottes d'Or	189
	Centre horticole	3 427
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	119
	PC jardiniers Emile Bernard	292
	PC jardiniers Rive Droite	100
	PC jardiniers secteur sud	201
	Service voirie	423
	Service signalisation	1 184
	Boutisses B – cadre de vie	519
	Sous total	23 567
Communauté d'Agglomération	Siège CA	1 017
	Parking Monop	-
	Boutisses D – Patrimoine bâtie	704
	Sous total	1 721
TOTAL		25 288



Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 79,49 % pour la ville, 17,07 % pour la communauté, 3,44 % pour le CCAS)
C	Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services en 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018 (soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté d'Agglomération)



Annexe 1 : Tableau des charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS

		Paie définitive décembre 2019 (Ville) ou projetées 2023 (CCAS)				
Services mutualisés		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Dont CCAS (à partir de 2023)	
Direction	Services					
Services supports	Direction générale des services et cabinet	Direction générale et cabinet	499 568,97 €	434 312,37 €	65 256,60 €	
		Communication	484 776,66 €	375 862,66 €	108 914,00 €	
		Sous total	984 345,63 €	810 175,04 €	174 170,60 €	
	Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	287 023,09 €	243 392,41 €	43 630,68 €	
		Archives	137 456,20 €	137 456,20 €		
		Commande publique	309 069,94 €	277 771,25 €	31 298,69 €	
		Ressources humaines	1 057 279,81 €	873 232,54 €	184 047,27 €	
		Direction	94 715,00 €	94 715,00 €		
		Sous total	1 885 544,04 €	1 626 567,40 €	258 976,64 €	
	Direction Système d'information et relation citoyenne	@ services	573 833,81 €	466 458,23 €	57 757,58 €	49 618,00 €
		Accueil	433 898,77 €	397 625,79 €	36 272,98 €	
		Sous total	1 007 732,58 €	864 084,02 €	94 030,56 €	49 618,00 €
	Direction des Finances	Finances	513 161,31 €	379 968,79 €	133 192,52 €	
	Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	224 591,57 €	171 393,45 €	53 198,12 €	
TOTAL Services supports		4 615 375,13 €	3 852 188,70 €	713 568,44 €	49 618,00 €	
Services opérationnelles	Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €	
		Aménagement, gestion et entretien de la voirie	1 083 463,02 €	1 083 463,02 €		
		Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	1 917 313,04 €	1 848 528,47 €	68 784,57 €	
		Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €	
	Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €		
		Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €	
		Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €	
		Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €	
		Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €	
	Service de la logistique	Logistique	472 127,79 €	434 563,29 €	37 564,50 €	
	Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €		
		Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €		
		Entretien de l'espace public	2 852 606,39 €	2 852 606,39 €		
		Atelier	408 939,98 €	371 375,48 €	37 564,50 €	
	Sous total	3 594 974,66 €	3 557 410,16 €	37 564,50 €		
Direction du développement économique, attractivité et transition écologique	Énergie environnement	297 500,35 €	175 059,32 €	122 441,03 €		
TOTAL Services opérationnelles		8 327 211,69 €	7 943 210,75 €	384 000,94 €	-00 €	
Total services mutualisés		12 942 586,83 €	11 795 399,45 €	1 097 569,38 €	49 618,00 €	



Annexe n°2 : clés de répartition

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2022			Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services			Données ville	Données CA	Données CCAS			
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services et cabinet	Nombre d'habitants	N	35 554 et 69 811	34 257 sur 69 811		50,93 %	49,07 %	
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 554 et 69 811	34 257 sur 69 811		50,93 %	49,07 %	
Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	201 et 1 806	251 et 493		54,70 %	45,30 %	
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 554 et 69 811	34 257 sur 69 811		50,93 %	49,07 %	
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	50	64		43,86 %	56,14 %	
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 754	5 640		57,89 %	42,11 %	
Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne	Accueil téléphonique	Nombre d'habitants	N	35 554 et 69 811	34 257 sur 69 811		50,93 %	49,07 %	
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N	278	265	37	47,94 %	45,69 %	6,38 %
Finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 795	7 959		70,25 %	29,75 %	
Direction ingénierie et Evaluation des PP	Ingénierie et évaluation	Nombre d'écritures	N-1	18 795	7 959		70,25 %	29,75 %	
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-		90,74 %	9,26 %	
	Aménagement de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270		85,66 %	14,34 %	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	m² de planchers assurés et entretenus	N-1	256 037	11 177		95,82 %	4,18 %	
Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 554 et 69 811	34 257 sur 69 811		50,93 %	49,07 %	
	Direction et service foncier								
	Droits des sols								
	Stratégie urbaine, planification								
Service de la logistique	Logistique	Nombre d'habitants	N	35 554 et 69 811	34 257 sur 69 811		50,93 %	49,07 %	
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-		77,99 %	22,01 %	
	Contrat travaux	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270		85,66 %	14,34 %	
	Entretien du domaine public	Entretien des espaces en hectares	N	1614	270		85,66 %	14,34 %	
	Atelier	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 494	1 897		70,32 %	29,68 %	
Direction du développement économique, attractivité et transition écologique	Energie environnement	Nombre d'habitants	N	35 554 et 69 811	34 257 sur 69 811		50,93 %	49,07 %	
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 568 140,32 €	97 998 € sur 568 140,32 €	19 762,79 € sur 568 140,32 €	79,49 %	17,07 %	3,44 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²		93,20 %	6,80 %	



Annexe n° 3 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Collectivité	Bâtiments	m ²
Ville	Hôtel de ville	3 975
	Mairie Annexe	1 751
	Ecole rue de Paris – DRH	283
	Centre technique Municipal	6 232
	Atelier et logement de la Maladière	4 513
	Pavillon Gérot	359
	Bottes d'Or	189
	Centre horticole	3 427
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	119
	PC jardiniers Emile Bernard	292
	PC jardiniers Rive Droite	100
	PC jardiniers secteur sud	201
	Service voirie	423
	Service signalisation	1 184
	Boutisses B – cadre de vie	519
	Sous total	23 567
Communauté d'Agglomération	Siège CA	1 017
	Parking Monop	-
	Boutisses D – Patrimoine bâtie	704
	Sous total	1 721
TOTAL		25 288



Annexe n°4 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 79,49 % pour la ville, 17,07 % pour la communauté, 3,44 % pour le CCAS)
C	Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services en 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018 (soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté d'Agglomération)





**CONVENTION POUR LA CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
L'AUXERROIS ET LA COMMUNE D'AUXERRE**

DIRECTION DE LA CULTURE DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

ENTRE

La Communauté d'agglomération de l'auxerrois, représentée par Francis HEURLEY, son vice-président en charge de la mutualisation, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire n°2020-070 du 03 septembre 2020

Ci après désignée « la Communauté »

D'une part ;

ET

La Commune d'Auxerre, représentée par Crescent MARAULT, son Maire, dûment autorisé à cet effet par délibération n° n°2020-005 du 5 juillet 2020 ;

Ci après désignée « la Commune »

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté ;

Vu le schéma de mutualisation

Vu les dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT ;

Vu l'avis du comité technique de la Commune en date du 3 décembre 2024,

Vu l'avis du comité technique de la Communauté en date du 3 décembre 2024,

Considérant l'intérêt des signataires de se doter de services communs afin d'aboutir à une gestion rationalisée ;

Article 1^{er} : Objet de la convention

Dans le cadre d'une bonne organisation des services, la Communauté et la Commune décident de mettre en commun la direction de la cultures des sports et de la vie associative pour assurer les missions d'encadrement du stade nautique, du conservatoire de musique, du service pays d'arts et d'histoire et de la logistique.



Article 2 : Situation des agents du service commun

Les fonctionnaires et agents contractuels de la Commune qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun sont transférés de plein droit à la Communauté.

DCSVA	
Direction	
Directeur/trice	1
Assistant/e	2

Le cas échéant, s'ajoutent à ces postes, les postes d'agents non permanents recrutés au titre de l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, du remplacement temporaire de fonctionnaires ou contractuels absents.

Article 3 : La gestion du service commun

Les services communs sont gérés par la Communauté. Aussi, l'autorité fonctionnelle et hiérarchique des agents du service commun revient au Président de la Communauté qui dispose de l'ensemble des prérogatives reconnues à l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Si la mission confiée au service commun relève de la commune, le Maire peut adresser directement aux directeurs et chefs de services toutes instructions nécessaires à l'exécution des tâches à accomplir au titre de cette mission et en contrôler la bonne exécution.

Les agents sont rémunérés par la Communauté qui fixe les conditions de travail des personnels ainsi transférés.

Article 4 : Conditions financières et modalités de remboursement

La commune assure sa part de financement des dépenses des services communs par la réduction de son attribution de compensation.

Si des recettes sont encaissées en lien avec ces dépenses, il conviendra de les prendre en compte dans le calcul de l'attribution de compensation.

Chaque année a lieu un calcul des services communs au moment de la construction du budget primitif de l'année N avec un impact sur l'attribution de compensation en N de la ville.

Un ajustement définitif sera réalisé en N+1 au moment de l'établissement du compte administratif N sur l'attribution de compensation N+1 de la ville.

Le coût des services communs comprend :

1. Les charges liées au personnel

Les charges de personnel du périmètre commun en 2019 ont été évaluées à 12 892 968,83 €, dont 11 795 399,45 € pour la ville et 1 097 569,38 € pour la CA.



Ce montant 2019 a été amendé, afin d'intégrer la mutualisation du service commun Informatique entre la Communauté de l'Auxerrois, la Ville d'Auxerre et son CCAS, établis en 2023 à 48 800 €.

Le coût des charges de personnel de référence 2019 pour la ville et la Communauté d'agglomération, et 2023 pour le CCAS est donc projeté à 12 941 763,83 €.

Le détail de ces dépenses est joint en annexe 1.

Le montant de la réduction de l'attribution de compensation pour 2019 a été fixé en fonction du montant réalisé des charges de personnel 2019, soit 11 795 399,45 €. Ces charges comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP]. Le récapitulatif des charges de personnel sur 2019 est joint en annexe 1.

Depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent uniquement sur l'évolution des charges de personnel par rapport à l'année de référence 2019 pour les services suivants :

- La Direction du Patrimoine et de l'aménagement de l'espace public
- La Direction de stratégie et de l'aménagement du territoire et de la mobilité
- La Direction de la valorisation du cadre de vie

En revanche depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent sur le montant global des charges de personnel qui comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP] pour les services supports.

Le périmètre des services communs 2025 est modifié afin de tenir compte des évolutions de l'organigramme (création d'un service commun moyens généraux intégré à la direction des ressources juridiques et humaines ; transfert de la direction déléguée « transition écologique à la direction des finances qui devient Direction des finances et de l'éco-responsabilité) et la mutualisation du pilota de trois directions : Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE), Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA) et Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ainsi, les services supports avec partage des charges de personnel selon la clé de répartition liée à leur activité sont les suivants :

- Direction générale
- Cabinet,
- Direction de la Communication,
- Direction des Ressources juridiques et humaines
- Direction des Systèmes d'information
- Direction de la relation citoyenne
- Direction des finances et de l'éco-responsabilité,
- Direction Ingénierie et évaluation des politiques publiques,
- Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE),
- Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA)
- Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ces clés de répartition propres à chaque service sont définies telles qu'exposées dans le tableau présenté en annexe 2.

Concernant le régime indemnitaire, le coût est partagé entre les collectivités selon la clé de répartition propre à chaque direction / service depuis janvier 2024.

2. Les autres charges de fonctionnement

Depuis 2020, conformément à l'avenant n°1, d'autres charges de fonctionnement sont prises en compte (annexe 4).

Elles concernent :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun (A). Leur répartition se fera sur la base de la clé de répartition liée au service à l'origine de la dépense (annexe 2) ;



- les autres charges de gestion (B) seront réparties selon une clé de répartition identique à tous les services et sera basée sur les dépenses de gestion réalisées en 2018 par chacune des collectivités et établissements publics, soit 79,49 € % pour la ville, 17,07 % pour la communauté et 3,44 % pour le CCAS ;

- les charges de structures (C) liées aux bâtiments concernés par la mutualisation de la ville et de la communauté (listés en annexe 3) devront faire l'objet d'une répartition sur la base des m² occupés par les deux collectivités. Cette dernière pourra évoluer en fonction des m² occupés. Cette répartition s'appliquera depuis 2020 sur l'évolution des charges de structure par rapport à l'année de référence N-1. Il est précisé que le CCAS n'est pas concerné pour ce poste de dépense.

Les dépenses catégorisées en « A » et « B » conviennent d'être distinguées car les dépenses « A » sont rattachées à un service spécifique où les clés de répartition par service commun peuvent s'appliquer. A l'inverse, les dépenses « B » sont générales et concernent l'activité globale des trois entités.

S'agissant du CCAS, le périmètre des dépenses "B" se limite à la téléphonie et la reprographie.

La liste des dépenses de fonctionnement prises en compte est détaillée en annexe 4 par catégorie de dépenses (A, B et C) ainsi que les clés de répartition liées.

3. Attribution de compensation d'investissement

Les dépenses d'investissement en lien avec la mutualisation font l'objet d'une attribution de compensation d'investissement de la ville au bénéfice de la communauté. Ces dépenses seront validées lors des arbitrages budgétaires.

Leur affectation sera basée sur la clé de répartition des services communs en lien avec la dépense.

Article 5 : Assurances et responsabilités

Durant la mise en commun du service, les agents transférés agissent sous la responsabilité de la Communauté. Les sommes exposées au titre de cette gestion relèvent de l'article 4. En cas de contentieux indemnitaire, c'est la collectivité publique pour laquelle l'action litigieuse était conduite qui règle, le cas échéant, les indemnités.

Article 6 : Entrée en vigueur et durée de la convention

L'entrée en vigueur de la présente convention s'effectue le 1^{er} janvier 2025 pour une durée indéterminée.

Article 7 : Résiliation

La convention peut être résiliée unilatéralement à tout moment, par simple décision de l'exécutif de l'une ou de l'autre des parties signataires, agissant en vertu d'une délibération exécutoire, notifiée au moins six mois avant l'entrée en vigueur de cette résiliation.

En cas de résiliation de la présente convention, la Commune versera à la Communauté une indemnisation correspondant au coût des agents communaux transférés mentionnés à l'article 2 jusqu'à ce que ces derniers soient réaffectés dans les services municipaux.

En cas de résiliation, le retour des agents communaux mentionnés à l'article 2 vers les services municipaux s'effectue de plein droit.

Le préavis de 6 mois servira à préparer les modalités de ces retours.



Article 8 : Litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Ce n'est qu'en cas d'échec de ces voies amiables de résolution que tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Dijon.

Fait à AUXERRE, en deux exemplaires originaux, le XXX

Pour la Communauté

Pour la Commune

Monsieur le Vice-président en charge de la
mutualisation

Monsieur le Maire

Francis HEURLEY

Crescent MARAULT

ANNEXES :

Annexe n°1 : Fiche d'impact

Annexe n°2 : Tableau des charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS

Annexe n°3 : clés de repartition

Annexe n°4 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Annexe n°5 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées



Annexe n°1 : Fiche d'impact



Annexe 2 : Tableau des charges de personnel

Services mutualisés		Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
			ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services							
Direction générale des services et cabinet	Direction générale et cabinet	401 583,82 €	51,41 %	48,59 %		206 451,95 €	195 131,87 €	
	Communication	439 445,33 €	51,41 %	48,59 %		225 916,33 €	213 529,00 €	
	Sous total	841 029,15 €				432 368,28 €	408 660,87 €	0,00 €
Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	271 597,90 €	33,13 %	66,87 %		89 980,39 €	181 617,52 €	
	Archives	226 979,15 €	51,41 %	48,59 %		116 688,68 €	110 290,46 €	
	Commande publique	262 152,25 €	62,98 %	37,02 %		165 103,49 €	97 048,76 €	
	Ressources humaines	928 689,85 €	58,32 %	41,68 %		541 611,92 €	387 077,93 €	
	Moyens généraux	687 453,76 €	74,04 %	25,96 %		508 990,76 €	178 463,00 €	
	Direction	129 968,12 €	51,46 %	48,54 %		66 881,41 €	63 086,71 €	
Sous total	2 506 841,03 €				1 489 256,65 €	1 017 584,38 €	0,00 €	
Direction Système d'information et relation citoyenne	@ services	673 543,31 €	45,01 %	47,59 %	7,40 %	303 161,84 €	320 539,26 €	49 842,21 €
	Accueil	319 911,19 €	51,41 %	48,59 %		164 464,51 €	155 446,67 €	
	Sous total	993 454,50 €				467 626,36 €	475 985,94 €	49 842,21 €
Direction des Finances et éco responsabilité	Finances	669 619,58 €	64,43 %	35,57 %		431 435,89 €	238 183,68 €	
	Transition écologique	213 304,00 €	51,41 %	48,59 %		109 658,37 €	103 645,63 €	
	Sous total	882 923,58 €				541 094,26 €	341 829,31 €	
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	335 629,83 €	64,43 %	35,57 %		216 246,30 €	119 383,53 €	
Direction Culture, Sport et Vie associative	Direction	126 520,00 €	67,00 %	33,00 %		84 768,40 €	41 751,60 €	
	Logistique	338 313,89 €	51,41 %	48,59 %		173 925,24 €	164 388,65 €	
	Sous total	464 833,89 €				258 693,64 €	206 140,25 €	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	136 067,50 €	80,00 %	20,00 %		108 854,00 €	27 213,50 €	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	147 648,92 €	5,00 %	95,00 %		7 382,45 €	140 266,47 €	
TOTAL Services supports		6 308 428,39 €				3 521 521,93 €	2 737 064,26 €	49 842,21 €



↳ Services opérationnels - charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS avec prévisionnel 2025

Services mutualisés		Paie définitive décembre 2019 (Ville) ou projetées 2023 (CCAS)				Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Dont CCAS (à partir de 2023)		ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services											
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €		426 795,48 €	90,60 %	9,40 %		170 515,33 €	17 691,44 €	
	Aménagement, gestion et entretien de la voirie	1 083 463,02 €	1 083 463,02 €			1 326 872,55 €	87,39 %	12,61 %		212 715,59 €	30 693,94 €	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	1 917 313,04 €	1 848 528,47 €	68 784,57 €		2 041 319,16 €	93,82 %	6,18 %		116 342,54 €	7 663,58 €	
	Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €		3 794 987,19 €				499 573,46 €	56 048,96 €	0,00 €
Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €			222 738,94 €	51,41 %	48,59 %		63,65 €	60,16 €	
	Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €		281 925,32 €	51,41 %	48,59 %		8 237,15 €	7 785,49 €	
	Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €		404 091,00 €	51,41 %	48,59 %		141 509,65 €	133 750,46 €	
	Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €		137 971,23 €	51,41 %	48,59 %		16 489,98 €	15 585,80 €	
	Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €		1 046 726,49 €				166 300,43 €	157 181,93 €	0,00 €
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €			139 783,41 €	87,39 %	12,61 %		-33 842,54 €	-4 883,33 €	
	Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €			232 518,99 €	87,39 %	12,61 %		67 814,63 €	9 785,36 €	
	Entretien de l'espace public	2 852 606,39 €	2 852 606,39 €			3 200 604,21 €	87,39 %	12,61 %		304 115,30 €	43 882,53 €	
	Sous total	3 186 034,68 €	3 186 034,68 €	-00 €		3 572 906,61 €				338 087,38 €	48 784,55 €	0,00 €
TOTAL Services opérationnelles		7 148 643,57 €	6 962 212,66 €	186 430,91 €	-00 €	8 414 620,29 €				1 003 961,28 €	262 015,44 €	-00 €
Total services mutualisés		12 941 768,83 €	11 795 399,45 €	1 097 569,38 €	48 800,00 €	14 723 048,68 €				4 525 483,21 €	2 999 079,69 €	49 842,21 €



Annexe n°3 : clés de répartition

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2024			Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services			Données ville	Données CA	Données CCAS			
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction des Ressources juridiques et humaines	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	N	-	-		51,46 %	48,54 %	
	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	182 et 2215	295 et 659		33,13 %	66,87 %	
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	114	67		62,98 %	37,02 %	
	Moyens généraux	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 814	1 688		74,04 %	25,96 %	
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 627	5 450		58,32 %	41,68 %	
Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne	Accueil téléphonique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N-1	280	296	46	45,01 %	47,59 %	7,40 %
Direction des finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
	Transition écologique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction ingénierie et Evaluation des PP	Ingénierie et évaluation	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
Direction Culture, Sport e Vie associative	Direction	Proportionnelle aux services Ville et CA	N	4/6	2/6		67,00 %	33,00 %	
	Logistique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	Au prorata de l'activité	N	80%	20%		80,00 %	20,00 %	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	Au prorata de l'activité	N	95%	5%		95,00 %	5,00 %	
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-		90,60 %	9,40 %	
	Aménagement de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	m² de planchers assurés et entretenus	N-1	255 887	16 848		93,82 %	6,18 %	
Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et de la mobilité	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Direction et service foncier								
	Droits des sols								
	Stratégie urbaine, planification								
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Contrat travaux								
	Entretien du domaine public								
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 568 140,32 €	97 998 € sur 568 140,32 €	19 762,79 € sur 568 140,32 €	79,49 %	17,07 %	3,44 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²		93,20 %	6,80 %	

Annexe n° 4 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Collectivité	Bâtiments	m ²
Ville	Hôtel de ville	3 975
	Mairie Annexe	1 751
	Ecole rue de Paris – DRH	283
	Centre technique Municipal	6 232
	Atelier et logement de la Maladière	4 513
	Pavillon Gérot	359
	Bottes d'Or	189
	Centre horticole	3 427
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	119
	PC jardiniers Emile Bernard	292
	PC jardiniers Rive Droite	100
	PC jardiniers secteur sud	201
	Service voirie	423
	Service signalisation	1 184
	Boutisses B – cadre de vie	519
	Sous total	23 567
Communauté d'Agglomération	Siège CA	1 017
	Parking Monop	-
	Boutisses D – Patrimoine bâtie	704
	Sous total	1 721
TOTAL		25 288



Annexe n°5 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 79,49 % pour la ville, 17,07 % pour la communauté, 3,44 % pour le CCAS)
C	Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services en 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018 (soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté d'Agglomération)





**CONVENTION POUR LA CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
L'AUXERROIS ET LA COMMUNE D'AUXERRE**

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE ET DU TEMPS DE L'ENFANT

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

ENTRE

La Communauté d'agglomération de l'auxerrois, représentée par Francis HEURLEY, son vice-président en charge de la mutualisation, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil communautaire n°2020-070 du 03 septembre 2020

Ci après désignée « la Communauté »

D'une part ;

ET

La Commune d'Auxerre, représentée par Crescent MARAULT, son Maire, dûment autorisé à cet effet par délibération n° n°2020-005 du 5 juillet 2020 ;

Ci après désignée « la Commune »

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté ;

Vu le schéma de mutualisation

Vu les dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT ;

Vu l'avis du comité technique de la Commune en date du 3 décembre 2024,

Vu l'avis du comité technique de la Communauté en date du 3 décembre 2024,

Considérant l'intérêt des signataires de se doter de services communs afin d'aboutir à une gestion rationalisée ;

Article 1^{er} : Objet de la convention

Dans le cadre d'une bonne organisation des services, la Communauté et la Commune décident de mettre en commun la direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant pour assurer les missions d'encadrement de la politique de la ville et du contrat local de santé.



Article 2 : Situation des agents du service commun

Les fonctionnaires et agents contractuels de la Commune qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun sont transférés de plein droit à la Communauté.

DCSTE	
Direction	
Directeur/trice	1
Assistant/e	1

Le cas échéant, s'ajoutent à ces postes, les postes d'agents non permanents recrutés au titre de l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, du remplacement temporaire de fonctionnaires ou contractuels absents.

Article 3 : La gestion du service commun

Les services communs sont gérés par la Communauté. Aussi, l'autorité fonctionnelle et hiérarchique des agents du service commun revient au Président de la Communauté qui dispose de l'ensemble des prérogatives reconnues à l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Si la mission confiée au service commun relève de la commune, le Maire peut adresser directement aux directeurs et chefs de services toutes instructions nécessaires à l'exécution des tâches à accomplir au titre de cette mission et en contrôler la bonne exécution.

Les agents sont rémunérés par la Communauté qui fixe les conditions de travail des personnels ainsi transférés.

Article 4 : Conditions financières et modalités de remboursement

La commune assure sa part de financement des dépenses des services communs par la réduction de son attribution de compensation.

Si des recettes sont encaissées en lien avec ces dépenses, il conviendra de les prendre en compte dans le calcul de l'attribution de compensation.

Chaque année a lieu un calcul des services communs au moment de la construction du budget primitif de l'année N avec un impact sur l'attribution de compensation en N de la ville.

Un ajustement définitif sera réalisé en N+1 au moment de l'établissement du compte administratif N sur l'attribution de compensation N+1 de la ville.

Le coût des services communs comprend :

1. Les charges liées au personnel

Les charges de personnel du périmètre commun en 2019 ont été évaluées à 12 892 968,83 €, dont 11 795 399,45 € pour la ville et 1 097 569,38 € pour la CA.



Ce montant 2019 a été amendé, afin d'intégrer la mutualisation du service commun Informatique entre la Communauté de l'Auxerrois, la Ville d'Auxerre et son CCAS, établis en 2023 à 48 800 €.

Le coût des charges de personnel de référence 2019 pour la ville et la Communauté d'agglomération, et 2023 pour le CCAS est donc projeté à 12 941 763,83 €.

Le détail de ces dépenses est joint en annexe 1.

Le montant de la réduction de l'attribution de compensation pour 2019 a été fixé en fonction du montant réalisé des charges de personnel 2019, soit 11 795 399,45 €. Ces charges comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP]. Le récapitulatif des charges de personnel sur 2019 est joint en annexe 1.

Depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent uniquement sur l'évolution des charges de personnel par rapport à l'année de référence 2019 pour les services suivants :

- La Direction du Patrimoine et de l'aménagement de l'espace public
- La Direction de stratégie et de l'aménagement du territoire et de la mobilité
- La Direction de la valorisation du cadre de vie

En revanche depuis 2024, les clés de répartition des charges entre la ville et la communauté s'appliquent sur le montant global des charges de personnel qui comprennent les salaires chargés, dont le régime indemnitaire, et les charges directes liées aux personnels [assurance statutaire, formation CNFPT, médecine du travail (AIST), CNAS et FIPHFP] pour les services supports.

Le périmètre des services communs 2025 est modifié afin de tenir compte des évolutions de l'organigramme (création d'un service commun moyens généraux intégré à la direction des ressources juridiques et humaines ; transfert de la direction déléguée « transition écologique à la direction des finances qui devient Direction des finances et de l'éco-responsabilité) et la mutualisation du pilota de trois directions : Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE), Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA) et Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ainsi, les services supports avec partage des charges de personnel selon la clé de répartition liée à leur activité sont les suivants :

- Direction générale
- Cabinet,
- Direction de la Communication,
- Direction des Ressources juridiques et humaines
- Direction des Systèmes d'information
- Direction de la relation citoyenne
- Direction des finances et de l'éco-responsabilité,
- Direction Ingénierie et évaluation des politiques publiques,
- Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant (DCSTE),
- Direction de la culture, du sport et de la vie associative (DCSVA)
- Direction déléguée du développement économique (DDE).

Ces clés de répartition propres à chaque service sont définies telles qu'exposées dans le tableau présenté en annexe 2.

Concernant le régime indemnitaire, le coût est partagé entre les collectivités selon la clé de répartition propre à chaque direction / service depuis janvier 2024.

2. Les autres charges de fonctionnement

Depuis 2020, conformément à l'avenant n°1, d'autres charges de fonctionnement sont prises en compte (annexe 4).

Elles concernent :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun (A). Leur répartition se fera sur la base de la clé de répartition liée au service à l'origine de la dépense (annexe 2) ;



- les autres charges de gestion (B) seront réparties selon une clé de répartition identique à tous les services et sera basée sur les dépenses de gestion réalisées en 2018 par chacune des collectivités et établissements publics, soit 79,49 € % pour la ville, 17,07 % pour la communauté et 3,44 % pour le CCAS ;

- les charges de structures (C) liées aux bâtiments concernés par la mutualisation de la ville et de la communauté (listés en annexe 3) devront faire l'objet d'une répartition sur la base des m² occupés par les deux collectivités. Cette dernière pourra évoluer en fonction des m² occupés. Cette répartition s'appliquera depuis 2020 sur l'évolution des charges de structure par rapport à l'année de référence N-1. Il est précisé que le CCAS n'est pas concerné pour ce poste de dépense.

Les dépenses catégorisées en « A » et « B » conviennent d'être distinguées car les dépenses « A » sont rattachées à un service spécifique où les clés de répartition par service commun peuvent s'appliquer. A l'inverse, les dépenses « B » sont générales et concernent l'activité globale des trois entités.

S'agissant du CCAS, le périmètre des dépenses "B" se limite à la téléphonie et la reprographie.

La liste des dépenses de fonctionnement prises en compte est détaillée en annexe 4 par catégorie de dépenses (A, B et C) ainsi que les clés de répartition liées.

3. Attribution de compensation d'investissement

Les dépenses d'investissement en lien avec la mutualisation font l'objet d'une attribution de compensation d'investissement de la ville au bénéfice de la communauté. Ces dépenses seront validées lors des arbitrages budgétaires.

Leur affectation sera basée sur la clé de répartition des services communs en lien avec la dépense.

Article 5 : Assurances et responsabilités

Durant la mise en commun du service, les agents transférés agissent sous la responsabilité de la Communauté. Les sommes exposées au titre de cette gestion relèvent de l'article 4. En cas de contentieux indemnitaire, c'est la collectivité publique pour laquelle l'action litigieuse était conduite qui règle, le cas échéant, les indemnités.

Article 6 : Entrée en vigueur et durée de la convention

L'entrée en vigueur de la présente convention s'effectue le 1^{er} janvier 2025 pour une durée indéterminée.

Article 7 : Résiliation

La convention peut être résiliée unilatéralement à tout moment, par simple décision de l'exécutif de l'une ou de l'autre des parties signataires, agissant en vertu d'une délibération exécutoire, notifiée au moins six mois avant l'entrée en vigueur de cette résiliation.

En cas de résiliation de la présente convention, la Commune versera à la Communauté une indemnisation correspondant au coût des agents communaux transférés mentionnés à l'article 2 jusqu'à ce que ces derniers soient réaffectés dans les services municipaux.

En cas de résiliation, le retour des agents communaux mentionnés à l'article 2 vers les services municipaux s'effectue de plein droit.

Le préavis de 6 mois servira à préparer les modalités de ces retours.



Article 8 : Litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Ce n'est qu'en cas d'échec de ces voies amiables de résolution que tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Dijon.

Fait à AUXERRE, en deux exemplaires originaux, le XXX

Pour la Communauté

Monsieur le Vice-président en charge de la
mutualisation

Francis HEURLEY

Pour la Commune

Monsieur le Maire

Crescent MARAULT



ANNEXES :

Annexe n°1 : Fiche d'impact

Annexe n°2 : Tableau des charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS

Annexe n°3 : clés de repartition

Annexe n°4 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Annexe n°5 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées



Annexe n°1 : Fiche d'impact



Annexe 2 : Tableau des charges de personnel

Services mutualisés		Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
			ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services							
Direction générale des services et cabinet	Direction générale et cabinet	401 583,82 €	51,41 %	48,59 %		206 451,95 €	195 131,87 €	
	Communication	439 445,33 €	51,41 %	48,59 %		225 916,33 €	213 529,00 €	
	Sous total	841 029,15 €				432 368,28 €	408 660,87 €	0,00 €
Direction des Ressources juridiques et humaines	Affaires juridiques et assemblées	271 597,90 €	33,13 %	66,87 %		89 980,39 €	181 617,52 €	
	Archives	226 979,15 €	51,41 %	48,59 %		116 688,68 €	110 290,46 €	
	Commande publique	262 152,25 €	62,98 %	37,02 %		165 103,49 €	97 048,76 €	
	Ressources humaines	928 689,85 €	58,32 %	41,68 %		541 611,92 €	387 077,93 €	
	Moyens généraux	687 453,76 €	74,04 %	25,96 %		508 990,76 €	178 463,00 €	
	Direction	129 968,12 €	51,46 %	48,54 %		66 881,41 €	63 086,71 €	
Sous total	2 506 841,03 €				1 489 256,65 €	1 017 584,38 €	0,00 €	
Direction Système d'information et relation citoyenne	@ services	673 543,31 €	45,01 %	47,59 %	7,40 %	303 161,84 €	320 539,26 €	49 842,21 €
	Accueil	319 911,19 €	51,41 %	48,59 %		164 464,51 €	155 446,67 €	
	Sous total	993 454,50 €				467 626,36 €	475 985,94 €	49 842,21 €
Direction des Finances et éco responsabilité	Finances	669 619,58 €	64,43 %	35,57 %		431 435,89 €	238 183,68 €	
	Transition écologique	213 304,00 €	51,41 %	48,59 %		109 658,37 €	103 645,63 €	
	Sous total	882 923,58 €				541 094,26 €	341 829,31 €	
Direction de l'ingénierie et de l'évaluation	Contrôle de gestion	335 629,83 €	64,43 %	35,57 %		216 246,30 €	119 383,53 €	
	Direction	126 520,00 €	67,00 %	33,00 %		84 768,40 €	41 751,60 €	
Direction Culture, Sport et Vie associative	Logistique	338 313,89 €	51,41 %	48,59 %		173 925,24 €	164 388,65 €	
	Sous total	464 833,89 €				258 693,64 €	206 140,25 €	
	Direction	136 067,50 €	80,00 %	20,00 %		108 854,00 €	27 213,50 €	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	147 648,92 €	5,00 %	95,00 %		7 382,45 €	140 266,47 €	
TOTAL Services supports		6 308 428,39 €				3 521 521,93 €	2 737 064,26 €	49 842,21 €



↳ Services opérationnels - charges de personnel figées 2019 pour la ville et projetées 2023 pour le CCAS avec prévisionnel 2025

Services mutualisés		Paie définitive décembre 2019 (Ville) ou projetées 2023 (CCAS)				Charges de personnel mutualisé projeté – BP 2025	Clé de répartition 2024			Répartition du stock pour les directions ressources et de la croissance pour les directions opérationnelles		
		Total charges de personnel 2019	Dont Ville	Dont CA	Dont CCAS (à partir de 2023)		ville	CA	CCAS	Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services											
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	238 588,71 €	175 035,08 €	63 553,63 €		426 795,48 €	90,60 %	9,40 %		170 515,33 €	17 691,44 €	
	Aménagement, gestion et entretien de la voirie	1 083 463,02 €	1 083 463,02 €			1 326 872,55 €	87,39 %	12,61 %		212 715,59 €	30 693,94 €	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	1 917 313,04 €	1 848 528,47 €	68 784,57 €		2 041 319,16 €	93,82 %	6,18 %		116 342,54 €	7 663,58 €	
	Sous total	3 239 364,77 €	3 107 026,57 €	132 338,20 €		3 794 987,19 €				499 573,46 €	56 048,96 €	0,00 €
Direction de la stratégie et de l'aménagement du territoire	Conception des espaces publics	222 615,12 €	222 615,12 €			222 738,94 €	51,41 %	48,59 %		63,65 €	60,16 €	
	Direction et service foncier	265 902,67 €	252 838,67 €	13 064,00 €		281 925,32 €	51,41 %	48,59 %		8 237,15 €	7 785,49 €	
	Droits des sols	128 830,88 €	126 001,62 €	2 829,26 €		404 091,00 €	51,41 %	48,59 %		141 509,65 €	133 750,46 €	
	Stratégie urbaine, planification	105 895,45 €	67 696,01 €	38 199,44 €		137 971,23 €	51,41 %	48,59 %		16 489,98 €	15 585,80 €	
	Sous total	723 244,12 €	669 151,41 €	54 092,71 €		1 046 726,49 €				166 300,43 €	157 181,93 €	0,00 €
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	178 509,29 €	178 509,29 €			139 783,41 €	87,39 %	12,61 %		-33 842,54 €	-4 883,33 €	
	Contrat Travaux	154 919,00 €	154 919,00 €			232 518,99 €	87,39 %	12,61 %		67 814,63 €	9 785,36 €	
	Entretien de l'espace public	2 852 606,39 €	2 852 606,39 €			3 200 604,21 €	87,39 %	12,61 %		304 115,30 €	43 882,53 €	
	Sous total	3 186 034,68 €	3 186 034,68 €	-00 €		3 572 906,61 €				338 087,38 €	48 784,55 €	0,00 €
TOTAL Services opérationnelles		7 148 643,57 €	6 962 212,66 €	186 430,91 €	-00 €	8 414 620,29 €				1 003 961,28 €	262 015,44 €	-00 €
Total services mutualisés		12 941 768,83 €	11 795 399,45 €	1 097 569,38 €	48 800,00 €	14 723 048,68 €				4 525 483,21 €	2 999 079,69 €	49 842,21 €



Annexe n°3 : clés de répartition

Services mutualisés		Clé de répartition	Année référence	2024			Poids ville	Poids CA	Poids CCAS
Direction	Services			Données ville	Données CA	Données CCAS			
Direction générale des services et cabinet	Direction générale des services	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Communication	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction des Ressources juridiques et humaines	Direction	Proportionnelle à la répartition des services	N	-	-		51,46 %	48,54 %	
	Affaires juridiques et assemblées	Nombre de délibérations et d'arrêtés réglementaires et décisions	N-1	182 et 2215	295 et 659		33,13 %	66,87 %	
	Archives	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Commande publique	Nombre de lots passés	N-1	114	67		62,98 %	37,02 %	
	Moyens généraux	Nombres d'heures de main d'oeuvre	N-1	4 814	1 688		74,04 %	25,96 %	
	Ressources humaines	Nombres de feuilles de paie	N	7 627	5 450		58,32 %	41,68 %	
Direction des systèmes d'information et de la relation citoyenne	Accueil téléphonique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	@ service	Nombre d'ordinateurs	N-1	280	296	46	45,01 %	47,59 %	7,40 %
Direction des finances	Finances	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
	Transition écologique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction ingénierie et Evaluation des PP	Ingénierie et évaluation	Nombre d'écritures	N-1	18 571	10 254		64,43 %	35,57 %	
Direction Culture, Sport e Vie associative	Direction	Proportionnelle aux services Ville et CA	N	4/6	2/6		67,00 %	33,00 %	
	Logistique	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
Direction Cohésion sociale et Temps de l'enfant	Direction	Au prorata de l'activité	N	80%	20%		80,00 %	20,00 %	
Direction du développement économique et attractivité	Direction	Au prorata de l'activité	N	95%	5%		95,00 %	5,00 %	
Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public	Direction et ressource	Proportionnelle à la répartition des services	-	-	-		90,60 %	9,40 %	
	Aménagement de l'espace public	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Patrimoine : programmation, entretien et maintenance	m² de planchers assurés et entretenus	N-1	255 887	16 848		93,82 %	6,18 %	
Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et de la mobilité	Conception des espaces publics	Nombre d'habitants	N	35 910 sur 69 851	33 941 sur 35910		51,41 %	48,59 %	
	Direction et service foncier								
	Droits des sols								
	Stratégie urbaine, planification								
Direction de la valorisation du cadre de vie	Direction	Entretien des espaces en hectares	N	1872	270		87,39 %	12,61 %	
	Contrat travaux								
	Entretien du domaine public								
Autres charges de gestion « B »		Au prorata des dépenses de gestion	2018	456 433 € sur 568 140,32 €	97 998 € sur 568 140,32 €	19 762,79 € sur 568 140,32 €	79,49 %	17,07 %	3,44 %
Charges de structure « C »		Au prorata des surfaces occupées	2019	23 567 m² sur 25 288 m²	1 721 m² sur 25 288 m²		93,20 %	6,80 %	

Annexe n° 4 : liste des bâtiments administratifs accueillant des services communs en 2019

Collectivité	Bâtiments	m ²
Ville	Hôtel de ville	3 975
	Mairie Annexe	1 751
	Ecole rue de Paris – DRH	283
	Centre technique Municipal	6 232
	Atelier et logement de la Maladière	4 513
	Pavillon Gérot	359
	Bottes d'Or	189
	Centre horticole	3 427
	PC jardiniers centre ville (C.Hort.)	119
	PC jardiniers Emile Bernard	292
	PC jardiniers Rive Droite	100
	PC jardiniers secteur sud	201
	Service voirie	423
	Service signalisation	1 184
	Boutisses B – cadre de vie	519
	Sous total	23 567
Communauté d'Agglomération	Siège CA	1 017
	Parking Monop	-
	Boutisses D – Patrimoine bâtie	704
	Sous total	1 721
TOTAL		25 288



Annexe n°5 : liste des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) valorisées

Nature de la dépense		Contenu de la dépense	Méthode d'évaluation et de répartition	Nature du partage	Clé de répartition
A	Dépenses nécessaires au fonctionnement du service commun	Prestations extérieures, contrats de services rattachés, maintenance métier, maintenance logiciel, magazines, frais de fonctionnement divers, etc.	Coûts identifiables et directement imputables aux services concernés. Partage du coût en fonction de la clé de répartition du service commun	Partage du coût	Clé du service commun à l'origine de la dépense (cf. annexe 2 de la convention)
B	Autres charges de gestion	Affranchissement, téléphonie, fournitures, etc.	Coûts de fonctionnement du service commun qui ne peuvent pas être imputés directement aux services. Répartition du coût en fonction du poids des charges de gestion 2018	Partage du coût	En fonction des charges de gestion 2018 (soit 79,49 % pour la ville, 17,07 % pour la communauté, 3,44 % pour le CCAS)
C	Charges de structure	Charges locatives ou de copropriété, fluides, petit entretien, taxes, assurance et nettoyage, maintenance bâtiment, gardiennage éventuel, etc.	Définition du coût des bâtiments. Refacturation de la croissance des charges au prorata des surfaces occupées par les services en 2018	Partage de la croissance	En fonction des surfaces occupées en 2018 (soit 93,19 % pour la ville et 6,81 % pour la Communauté d'Agglomération)



Fiche d'impact sur la situation du personnel du CMD / transfert à la CA 01/01/2025				
Personnel CMD	Nature de l'impact	Degré de l'impact *	Description de l'impact	
Organisation / fonctionnement	Lieu de travail/locaux	1	Inchangé	
	Culture de l'établissement	2	La culture d'un service communautaire est à développer	
Technique/ métier	Organigramme	1	Inchangé	
	Fiche de poste	1	Inchangé	
	Méthodologies/processus/procédures de travail	1	Inchangé	
	Moyens/outils de travail	1	Inchangé	
	statutaire / conditions de travail	Déroulement de carrière	1	Inchangé
		Affectation	1	Inchangé
	Liens de collaboration	1	Inchangé	
	Régime indemnitaire	1	Inchangé	
	NBI	1	Inchangé	
	Temps de travail/Aménagement du temps de travail/temps partiel	1	Inchangé	
Congés	1	Inchangé		
CET	1	Inchangé		
Action sociale / prévoyance	1	Inchangé		

*1 à 4 /

1 = aucun impact / 2 = faible impact / 3 = fort impact
/ 4 = très fort impact

Personnel concerné

Enseignants-es
Directeur-trice CMD
Responsable pédagogique
Agent/e accueil
Agent/e polyvalent
Assistant/e
Agent/e logistique culturelle
Responsable adm CMD



Fiche d'impact sur la situation du personnel DCSTDE/ création sce commun à la CA 01/01/2025			
Personnel CMD	Nature de l'impact	Degré de l'impact *	Description de l'impact
Organisation / fonctionnement	Lieu de travail/locaux	1	Inchangé
	Culture de l'établissement	2	La culture d'un service communautaire est à développer
Technique/ métier	Organigramme	1	Inchangé
	Fiche de poste	1	Inchangé
	Méthodologies/process/procédures de travail	1	Inchangé
	Moyens/outils de travail	1	Inchangé
statutaire / conditions de travail	Déroulement de carrière	1	Inchangé
	Affectation	1	Inchangé
	Liens de collaboration	1	Inchangé
	Régime indemnitaire	1	Inchangé
	NBI	1	Inchangé
	Temps de travail/Aménagement du temps de travail/temps partiel	1	Inchangé
	Congés	1	Inchangé
Action sociale / prévoyance	CET	1	Inchangé
		1	Inchangé

*1 à 4 /

1 = aucun impact / 2 = faible impact / 3 = fort impact

/ 4 = très fort impact

Personnel concerné

Assistant-e

Directeur-trice CSTDE



Fiche d'impact sur la situation du personnel DCSVA/ création sce commun à la CA 01/01/2025			
Personnel CMD	Nature de l'impact	Degré de l'impact *	Description de l'impact
Organisation / fonctionnement	Lieu de travail/locaux	1	Inchangé
	Culture de l'établissement	2	La culture d'un service communautaire est à développer
Technique/ métier	Organigramme	1	Inchangé
	Fiche de poste	1	Inchangé
	Méthodologies/process/procédures de travail	1	Inchangé
	Moyens/outils de travail	1	Inchangé
statutaire / conditions de travail	Déroulement de carrière	1	Inchangé
	Affectation	1	Inchangé
	Liens de collaboration	1	Inchangé
	Régime indemnitaire	1	Inchangé
	NBI	1	Inchangé
	Temps de travail/Aménagement du temps de travail/temps partiel	1	Inchangé
	Congés	1	Inchangé
Action sociale / prévoyance	CET	1	Inchangé
		1	Inchangé

*1 à 4 /

1 = aucun impact / 2 = faible impact / 3 = fort impact

/ 4 = très fort impact

Personnel concerné

Assistant-e

Directeur-trice CSVA



Fiche d'impact sur la situation du personnel DD AEP/ création sce commun à la CA 01/01/2025			
Personnel CMD	Nature de l'impact	Degré de l'impact *	Description de l'impact
Organisation / fonctionnement	Lieu de travail/locaux	1	Inchangé
	Culture de l'établissement	2	La culture d'un service communautaire est à développer
	Organigramme	1	Inchangé
Technique/ métier	Fiche de poste	1	Inchangé
	Méthodologies/process/procédures de travail	1	Inchangé
	Moyens/outils de travail	1	Inchangé
statutaire / conditions de travail	Déroulement de carrière	1	Inchangé
	Affectation	1	Inchangé
	Liens de collaboration	1	Inchangé
	Régime indemnitaire	1	Inchangé
	NBI	1	Inchangé
	Temps de travail/Aménagement du temps de travail/temps partiel	1	Inchangé
	Congés	1	Inchangé
	CET	1	Inchangé
	Action sociale / prévoyance	1	Inchangé

*1 à 4 /

1 = aucun impact / 2 = faible impact / 3 = fort impact

/ 4 = très fort impact

Personnel concerné

Directeur-trice délégué-e AEP



Fiche d'impact sur la situation du personnel de la Direction développement économique / création sce commun à la CA 01/01/2025			
Personnel CMD	Nature de l'impact	Degré de l'impact *	Description de l'impact
Organisation / fonctionnement	Lieu de travail/locaux	1	Inchangé
	Culture de l'établissement	1	Inchangé
	Organigramme	1	Inchangé
Technique/ métier	Fiche de poste	1	Inchangé
	Méthodologies/process/procédures de travail	1	Inchangé
	Moyens/outils de travail	1	Inchangé
statutaire / conditions de travail	Déroulement de carrière	1	Inchangé
	Affectation	1	Inchangé
	Liens de collaboration	1	Inchangé
	Régime indemnitaire	1	Inchangé
	NBI	1	Inchangé
	Temps de travail/Aménagement du temps de travail/temps partiel	1	Inchangé
	Congés	1	Inchangé
	CET	1	Inchangé
	Action sociale / prévoyance	1	Inchangé

*1 à 4 /

1 = aucun impact / 2 = faible impact / 3 = fort impact
/ 4 = très fort impact

Personnel concerné

Directeur délégué

Assistant-e



Fiche d'impact sur la situation du personnel politique de l'arbre/ création sce commun à la CA 01/01/2025			
Personnel CMD	Nature de l'impact	Degré de l'impact *	Description de l'impact
Organisation / fonctionnement	Lieu de travail/locaux	1	Inchangé
	Culture de l'établissement	2	La culture d'un service communautaire est à développer
	Organigramme	1	Inchangé
Technique/ métier	Fiche de poste	1	Inchangé
	Méthodologies/process/procédures de travail	1	Inchangé
	Moyens/outils de travail	1	Inchangé
statutaire / conditions de travail	Déroulement de carrière	1	Inchangé
	Affectation	1	Inchangé
	Liens de collaboration	1	Inchangé
	Régime indemnitaire	1	Inchangé
	NBI	1	Inchangé
	Temps de travail/Aménagement du temps de travail/temps partiel	1	Inchangé
	Congés	1	Inchangé
	CET	1	Inchangé
	Action sociale / prévoyance	1	Inchangé

*1 à 4 /

1 = aucun impact / 2 = faible impact / 3 = fort impact

/ 4 = très fort impact

Personnel concerné

Technicien-ne politique de l'arbre





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-321

OBJET : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Auxerrois – Convention de mise à disposition de services de la Communauté de l'auxerrois

Rapporteur : Crescent MARAULT

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Auxerrois regroupe depuis son origine cinq intercommunalités que sont :

- La Communauté d'agglomération de l'auxerrois,
- La Communauté de communes de l'Aillantais,
- La Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs,
- La Communauté de communes de l'agglomération Migennoise,
- La Communauté de communes Serein et Armance.

Il a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre. Il constitue le cadre de contractualisation intra-européenne, infranationale, infrarégionale et infra-départementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires. Il intervient sur tout projet d'intérêt supra communautaire telles que la réalisation d'études, la coordination et la réalisation d'actions, l'accompagnement technique et financier des projets.

Au vu du développement des compétences d'ingénierie et d'expertise des services supports et opérationnels de la Communauté de l'auxerrois, et afin de ne pas doubler les services sur le territoire, il est souhaité que les agents de la Communauté de l'Auxerrois soient mis à sa disposition du PETR pour la réalisation des missions confiées par ses statuts.

Les services mis à disposition sont les suivants :

- Direction de l'ingénierie et de l'évaluation des politiques publiques (Responsable du PETR du Grand Auxerrois en charge des contractualisations : 100%)
- Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et de la mobilité (Chargé de mission aménagement durable du territoire du PETR du Grand Auxerrois: 100%)
- Direction des Finances (Directrice 5 % ; gestionnaire budgétaire : 5 %)

Le PETR s'engage à rembourser à la Communauté de l'auxerrois, les charges de fonctionnement du personnel visées à l'article 2 et les charges directes, à hauteur de 100% de la charge nette.

Sont ainsi incluses les charges de personnel et frais assimilés -rémunérations, charges sociales, taxes, cotisations, frais médicaux, formation, missions), et les charges de fonctionnement calculées sur les charges bureautiques (ordinateur, bureau, téléphonie), le coût kilométrique pour les déplacements (assurance, essence et amortissement du véhicule), les fournitures administratives (photocopie, affranchissement) de la Communauté de l'Auxerrois au prorata du temps de travail affecté au Syndicat mixte.

La convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de trois années.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

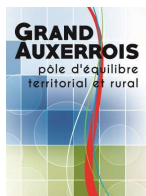




communauté
de l'auxerrois

- D'adopter la convention de mise à disposition de services de la Communauté de l'auxerrois au profit du PETR du Grand Auxerrois, dans les conditions définies dans la convention annexée à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.





**CONVENTION
DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES
ENTRE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS et LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET
RURAL (PETR) DU GRAND AUXERROIS**

Entre

La Communauté de l'Auxerrois dont le siège est situé 6 bis place du Maréchal Leclerc, BP 58 89010 Auxerre, représenté par son vice-président, Monsieur Crescent MARAULT, autorisé à contracter la présente convention par délibération n°2023-..... du conseil communautaire du,

Et

Le pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Auxerrois dont le siège est situé 6 bis place du Maréchal Leclerc, BP 58 89010 Auxerre, représentée par son Président Monsieur Etienne BOILEAU autorisé par la délibération n°2023-..... du comité syndical du à contracter la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

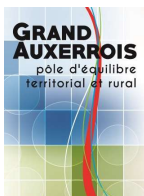
Le PETR du Grand Auxerrois est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes, prévues à l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'article L5721-9 du CGCT permet que « *Les services d'un syndicat mixte associant exclusivement des collectivités territoriales ou des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition de ses collectivités ou établissements membres, pour l'exercice de leurs compétences.* »

Cette mise à disposition est possible à la condition qu'une convention prévoit notamment les conditions de remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition.

Ainsi, vu le développement des compétences d'ingénierie et d'expertise des services supports et opérationnels de la Communauté de l'Auxerrois, et afin de ne pas doubler les services sur le territoire du Grand Auxerrois, il est souhaité que les agents de la Communauté de l'Auxerrois soient mis à la disposition du PETR, pour la réalisation des missions confiées par ses statuts.





Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet, conformément à l'article L5721-9 du CGCT, et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de certains des services de la Communauté de l'Auxerrois au profit du PETR, pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Auxerrois, pour l'élaboration, le suivi et l'animation des contractualisations nationales et européennes, et pour l'élaboration du projet de territoire du PETR.

Cette mise à disposition doit permettre d'assurer :

- Le fonctionnement administratif et financier du PETR, ainsi que son animation,
- Le suivi et la mise en œuvre des procédures réglementaires liées à la compétence SCoT et aux contractualisations,
- L'accompagnement et l'appui technique des élus en charge des projets.

Article 2 - Services mis à disposition

La Communauté de l'Auxerrois met à disposition une partie du service de la Direction Générale, du service finances, du service contrôle de gestion, du service urbanisme et du dynamisme du territoire de la communauté de l'auxerrois au profit du PETR pour 2.1 Equivalents Temps Plein (2.1 ETP) répartis de la manière suivante :

- Direction de l'ingénierie et de l'évaluation des politiques publiques (Responsable du PETR du Grand Auxerrois en charge des contractualisations : 100%)
- Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et de la mobilité (Chargé de mission aménagement durable du territoire du PETR du Grand Auxerrois : 100%)
- Direction des Finances (Directrice 5 % ; gestionnaire budgétaire : 5 %)

Le personnel mis à disposition participe à la réalisation de l'objet du PETR du Grand Auxerrois.

Les agents concernés en seront informés.

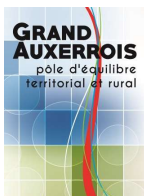
L'agent mis à disposition continue à percevoir sa rémunération de la Communauté de l'Auxerrois.

La mise à disposition porte également sur les matériels de bureau, de travail et de locomotion qui sont liés à ce service.

En cas de réorganisation des services de la Communauté, elle notifiera sous 15 jours par tout moyens écrit, toute information utile à la bonne compréhension de la nouvelle organisation avec indication des personnes et des services mis à disposition sans qu'un avenant ne soit nécessaire.

Les taux de mise à disposition au sein du temps annuel travaillé est figé et ne pourra être modulé que par avenant à la présente convention.





Article 3 – Situation des agents exerçant leurs fonctions dans le service mis à disposition

Les agents de la Communauté de l'Auxerrois fonctionnaires et agents territoriaux de tous statuts affectés au sein du service mis à disposition du PETR demeurent statutairement employés par elle, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Ils effectuent leur service pour le compte du PETR selon les quotités et les modalités prévues par la présente convention.

La fin de la mise à disposition d'un agent avant le terme de la convention et son remplacement sont décidés d'un commun accord entre les parties au contrat.

Article 4 - Modalités d'intervention des services

Le Président du PETR peut adresser directement aux agents des services mis à disposition, toutes instructions nécessaires à l'exécution et au contrôle des tâches.

Les modalités et l'organisation du temps d'intervention des agents mis à disposition sont arrêtés d'un commun accord entre les parties, afin de favoriser le bon fonctionnement des entités.

Article 5 – Modalités financières de la mise à disposition

Conformément à l'article L5211-4- du CGCT, la convention conclue entre les deux parties fixe les modalités de la mise à disposition après consultation des comités techniques compétents, et doit prévoir les conditions de remboursement des frais de fonctionnement du service.

Sont incluses :

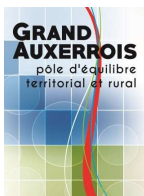
- Les charges de personnel et frais assimilés -rémunérations, charges sociales, taxes, cotisations, frais médicaux, formation, missions),
- Les charges de fonctionnement calculées sur les charges bureautiques (ordinateur, bureau, téléphonie), le coût kilométrique pour les déplacements (assurance, essence et amortissement du véhicule), les fournitures administratives (photocopie, affranchissement) de la Communauté de l'Auxerrois au prorata du temps de travail affecté au PETR

Ce montant estimé correspond à :

- 96 000 € de charge de personnel,
- 3 000 € de charge directe liée aux charges de personnel (Assurance maladie, formation, médecine du travail, FIPHFP, action sociale, coût d'un bulletin de salaire),
- 2 800 € de charge de fonctionnement.

Le montant des dépenses de personnel et les charges directes seront ajustés annuellement en fonction du réalisé sur l'année concernée.





Le remboursement sera effectué annuellement en fin d'année N, à charge pour la Communauté d'émettre un titre en ce sens.

En cas de constat d'une différence, après l'adoption du compte administratif de la Communauté, les parties conviennent qu'un titre de recettes pourra être émis pour la somme correspondante, et que celui-ci sera honoré.

Article 6 - Durée et date d'effet de la convention

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de trois années.

Article 7 – Modifications de la convention

La présente convention pourra être modifiée par avenant.

Article 8 - Résiliation

La présente convention peut être dénoncée librement par l'une ou l'autre des parties avec préavis écrit de trois mois.

Dans ce cas, les sommes perçues par la Communauté de l'Auxerrois pour l'exécution des tâches effectuées pour le PETR seront remboursées au prorata.

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge, entraîne la résiliation de plein droit de ladite convention, un mois après mise en demeure d'exécution par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Article 9 - Juridiction compétente en cas de litige

Les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement de litige avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal administratif de Dijon.

Fait à Auxerre, le

Le Vice-Président du Pôle d'Équilibre
Territorial et Rural du Grand Auxerrois,

Etienne BOILEAU

Le Président de la Communauté de
l'Auxerrois,

Crescent MARAULT





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-322

OBJET : Mise à disposition de services pour assurer le pilotage et la gestion de la politique de la ville et remboursement des frais de fonctionnement du service

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

La politique de la Ville est une compétence communautaire, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en assure le pilotage dans le cadre d'une mise à disposition de services à hauteur de 10% d'un équivalent temps plein de personnel de direction.

La convention de mise à disposition en cours prendra fin au 31 décembre 2024 et il est proposé de procéder à son renouvellement pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, les dépenses afférentes à cette mission, basées sur les éléments constitutifs de la rémunération de l'agent concerné seront retracées annuellement et remboursées par la Communauté de l'Auxerrois au CCAS d'Auxerre à chaque fin d'exercice.

Par ailleurs, la chargée de mission politique de la Ville exerçant son activité au sein des locaux du CCAS, la Communauté de l'Auxerrois doit rembourser les frais de fonctionnement concernant cet agent ainsi que ceux concernant l'agent de direction (charges bureautiques, fournitures administratives, charges d'exploitation du bâtiment et charges kilométriques pour les véhicules) à hauteur de la quotité de temps de travail de chaque agent, dédiée à l'exercice de cette compétence.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition de services telle que décrite ci-dessus avec le CCAS pour 3 ans à compter du 1er janvier 2025 ainsi que des conditions de prise en charge ;
- D'autoriser le Président, à signer la convention de mise à disposition de services et tous actes à intervenir ;
- De dire que les dépenses et recettes liées à cette mission sont inscrits aux chapitres concernés.



Convention de mise à disposition de services entre le CCAS et la Communauté de l'Auxerrois

Préambule

Les termes de la présente convention sont régis par :

- le code général des collectivités territoriales,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il est convenu ce qui suit :

entre,

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Auxerre, représenté par Marilyne SAINT-ANTONIN, Vice-Présidente, ci-après dénommé « le CCAS »,

et,

La Communauté de l'Auxerrois, représentée par Crescent MARAULT, Président, ci-après dénommé « la communauté »,

Contexte

La politique de la Ville est une compétence communautaire.

Depuis l'année 2021, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en assure le pilotage dans le cadre d'une mise à disposition de services à hauteur de 10% d'un équivalent temps plein de personnel de direction.

La convention de mise à disposition en cours prend fin au 31 décembre 2024 et la présente convention établit son renouvellement pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 1 : Objet et durée de la mise à disposition

Le CCAS met à disposition de la Communauté de l'Auxerrois une partie de ses services pour assurer les fonctions de pilotage de la politique de la Ville à hauteur de 10 % du temps de travail d'un personnel de direction.

La mise à disposition de services prend effet le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de trois ans renouvelables par décision expresse.

Dans ce cadre l'agent de direction sera chargé d'encadrer le pilotage du Contrat de Ville dans le cadre d'un dispositif d'animation technique et politique articulant les compétences communautaires et municipales.



Article 2 : Conditions d'emploi

Le CCAS gère la carrière de l'agent du CCAS qui demeure placé dans son cadre d'emploi d'origine, continue à percevoir la rémunération correspondant à son grade. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du Président de la Communauté pour les activités relevant de la mise à disposition de service et sous l'autorité hiérarchique de la Vice-Présidente du CCAS.

Les conditions de travail des intéressés sont organisées par la Communauté sur la quotité de temps de travail de la mise à disposition de services telle que précisée ci-dessus.

L'agent concerné respectera les règles applicables à l'ensemble du personnel de la Communauté.

Les décisions relatives aux congés et les décisions disciplinaires restent prises par le CCAS.

Article 3 : Modalités financières des mises à disposition concernant la rémunération

La rémunération de l'agent du service mis à disposition par le CCAS comprend le salaire, les charges sociales, les frais professionnels et les avantages en nature. Ces dépenses seront remboursées par la Communauté au CCAS d'Auxerre, chaque fin d'exercice, à hauteur de 10 % du salaire de l'agent concerné.

Article 4 : Modalités financières des mises à disposition concernant les frais de fonctionnement

En complément des modalités concernant le remboursement de salaire de l'agent tel qu'indiqué ci-dessus, il convient de régler, par la présente convention, les conditions matérielles nécessaires à l'exercice de la compétence politique de la Ville par les agents.

Dans ce cadre, il est précisé que l'agent du service mis à disposition ainsi que la chargée de mission politique de la Ville recrutée par la Communauté de l'Auxerrois exercent leur fonction au siège du CCAS :

- L'agent de direction en qualité de responsable de la politique de la Ville pour 10 % ;
- L'agent chargé de mission pour la politique de la Ville, affecté à temps plein sur ces fonctions exercées dans un bureau mis à disposition par le CCAS.

Ainsi, la Communauté devra rembourser au CCAS :

- 10 % des charges de fonctionnement pour le poste de responsable de la politique de la Ville ;
- la totalité des charges de fonctionnement pour le poste d'agent chargé de mission pour la politique de la Ville.

Ces frais comprennent les charges bureautiques (ordinateur, bureau, téléphonie), les fournitures administratives (photocopie, affranchissement, fournitures de bureau, papeterie), les charges d'exploitation du bâtiment (fluides, assurance, maintenance) et les charges kilométriques pour les déplacements. Une facture annuelle sera présentée à la CA en fin d'année par le CCAS.

Le montant de ces charges directes sera ajusté annuellement en fonction du réalisé de l'année concernée.

Article 5 : Fin de la mise à disposition

La présente convention pourra être renouvelée par période ne pouvant excéder trois ans.

La mise à disposition de service pourra prendre fin :

- au terme prévu à l'article 1 de la convention ;
- dans le respect d'un délai de préavis de 3 mois avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de la collectivité d'origine ou de l'organisme d'accueil ;
- sans préavis en cas de faute disciplinaire, par accord entre la collectivité d'origine et l'organisme d'accueil.



Article 6 : Modification

La présente convention pourra être modifiée en cours d'exécution, sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties par voie d'avenant.

Article 7 : Contentieux

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal Administratif de Dijon.

Fait à Auxerre, le

Pour la Communauté,

Pour le Centre Communal d'Action Sociale

Crescent MARAULT

Maryline SAINT-ANTONIN





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-323

OBJET : Personnel communautaire - Actualisation du régime indemnitaire

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

La délibération n°2024-223 a modifié le régime indemnitaire des agents communautaires.

Cette délibération doit être actualisée afin de valoriser la fonction d'adjoint au chef d'équipe à travers la mise en place d'une indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise (IFSE) spécifique.

Le régime indemnitaire est fixé dans le respect des articles L.714-4 à L.714-13 du code général de la fonction publique.

Le régime indemnitaire est composé de primes qui sont liées au grade, à l'emploi, aux fonctions ou aux sujétions. Son caractère facultatif le différencie d'autres éléments de la rémunération (traitement, indemnité de résidence, supplément familial de traitement, nouvelle bonification indiciaire), qui sont obligatoires et pour lesquels l'organe délibérant ne dispose d'aucun pouvoir de décision et d'aucune marge de manœuvre. Le versement est gouverné par le principe de libre administration des collectivités territoriales, qui doit cependant être concilié avec le "principe de parité" posé par l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aux termes duquel les régimes indemnitaires sont fixés "dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'État".

Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent les régimes indemnitaires, dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'État. Les régimes indemnitaires peuvent tenir compte des conditions d'exercice, des fonctions et de l'engagement professionnel des agents. Lorsque les services de l'État servant de référence bénéficient d'une indemnité servie en deux parts, l'organe délibérant détermine les plafonds applicables à chacune de ces parts et en fixe les critères, sans que la somme des deux parts dépasse le plafond global des primes octroyées aux agents de l'État.

Les agents qui subissent une baisse de leur régime indemnitaire dans le cadre de la mise en place de nouvelles dispositions réglementaires, bénéficient à titre individuel du maintien du montant du régime indemnitaire dont ils bénéficiaient en application des dispositions réglementaires antérieures. Par délibération n°2017-246 du 12 décembre 2017, afin de se conformer au décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, la Communauté de l'Auxerrois a mis en place, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le régime indemnitaire est versé selon les conditions définies en comité social territorial.

Le comité social territorial a été consulté le 3 décembre 2024 et a émis un avis favorable :
- Collège des représentants du personnel : Favorable à l'unanimité.





communauté
de l'auxerrois

- Collège des représentants de la collectivité : Favorable à l'unanimité.

Préambule :

Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010, pour les primes versées au titre de l'IFSE, la règle ci-dessous s'applique :

Les fonctionnaires et agents contractuels bénéficient du maintien des primes et indemnités, dans les mêmes proportions que le traitement, en cas de :

- congés annuels,
- congés de maladie ordinaire,
- congés pour accident de service/accident du travail et maladie professionnelle,
- congé de maternité, paternité ou adoption.

Ce dispositif d'abattement ne s'applique pas au versement des primes versées au titre du CIA.

Article 1 - Le RIFSEEP

Le RIFSEEP est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

I. L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise : IFSE

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE (indemnité de fonctions de sujétions et expertise) est librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, dans la limite des conditions prévues par les textes. L'IFSE mise en place par la présente délibération est par principe exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir. Ce régime indemnitaire pourra en revanche être cumulé avec l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacement), les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire (GIPA), les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, etc.), la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel, les prestations d'actions sociales, le complément de rémunération.

A. Cadre général de l'IFSE

Il est instauré au profit des cadres d'emplois visés dans la présente délibération, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) reposant sur une notion de groupe de fonctions dont le nombre sera défini pour chaque cadre d'emplois concerné sans pouvoir être inférieur à 1, et définis selon les niveaux d'encadrement. Son attribution fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale notifié à l'agent. Le régime indemnitaire versé au titre de l'IFSE est versé dans le respect des seuils et plafonds fixés par les différents décrets. Les agents bénéficiant d'un logement pour





communauté
de l'auxerrois

nécessité absolue de service bénéficiant de plafonds minorés dans la limite de ceux prévus pour les fonctionnaires des corps de référence de L'État.

Son attribution fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale notifié à l'agent.

B. Conditions de versement de l'IFSE pour les agents recrutés sur des postes permanents

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois, le régime indemnitaire est attribué :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels relevant des articles L 332-8 à L332-14 du code général de la fonction publique et occupant un emploi permanent au sein de la collectivité.

Les montants sont fixés pour un agent travaillant à temps complet et subiront un abattement en fonction du temps de travail.

L'IFSE fait l'objet d'un versement mensuel.

Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions, changement de groupe de fonctions, avec davantage d'encadrement, de technicité ou de sujétions
- tous les 4 ans en l'absence de changement de fonction et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent
- en cas de changement de cadre d'emplois suite à une promotion, ou réussite à un concours

Le complément de rémunération est intégré dans l'IFSE selon les règles suivantes :

- La période de référence servant de base au calcul est celle allant du mois de novembre N-1 au mois de novembre de l'année N,
- Le montant est de 960.87 euros bruts pour un agent ayant travaillé à temps complet sur la période de référence,
- Le montant est proratisé au temps de travail et au temps de présence,
- Le montant de l'IFSE suit les règles d'abattement prévues par les textes (demi-traitement, congé longue maladie, congé longue durée, disponibilités, etc.),

Cadre d'emplois des administrateurs :

Arrêté du 23 novembre 2022 pris pour l'application au corps des administrateurs de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Groupe de fonctions	Emplois/Fonctions	Montant IFSE maxi	Montant CIA maxi
Groupe 1	DGS	49 980	8 820
Groupe 2	DGA/Directeur	46 920	8 280
Groupe 3	Directeur	42 330	7 470

Cadre d'emplois des attachés territoriaux :





communauté
de l'auxerrois

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux.

Groupe de fonctions	Emplois/Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant maxi IFSE agent logé	Montant maxi CIA
Groupe 1	DGS/DGA	36 210	22 310	6 390
Groupe 2	Directeur	32 130	17 205	5 670
Groupe 3	Chef de service	25 500	14 320	4 500
Groupe 4	Coordonnateur Chef équipe Cadre spécialisé Sans encadrement	20 400	11 160	3 600

Les primes versées au titre de l'IFSE sont basées sur le grade et les missions. Les primes versées à ces titres sont détaillées dans les annexes 1,2,3,4 et 5 de la présente délibération.

Cadre d'emplois des attachés et des directeurs d'établissement d'enseignement artistique

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux.

Groupe de fonctions	Emplois/Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant maxi IFSE agent logé	Montant maxi CIA
Groupe 1	DGS/DGA	36 210	22 310	6 390
Groupe 2	Directeur	32 130	17 205	5 670
Groupe 3	Chef de service	25 500	14 320	4 500
Groupe 4	Coordonnateur Chef équipe Cadre spécialisé Sans encadrement	20 400	11 160	3 600

Les primes versées au titre de l'IFSE sont basées sur le grade et les missions. Les primes versées à ces titres sont détaillées dans les annexes 1, 2, 3, 4 et 5 de la présente délibération.

Cadre d'emplois des ingénieurs en chef :

Arrêté du 14 février 2019 portant application au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.





communauté
de l'auxerrois

Groupe de fonctions	Emplois/Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant maxi IFSE agent logé	Montant maxi CIA
Groupe 1	DGS/DGA	57 120	42 840	10 800
Groupe 2	Directeur	49 981	37 490	8 820
Groupe 3	Chef de service	46 920	35 190	8 280
Groupe 4	Coordo avec encadrement	42 330	31 750	7 470

Les primes versées au titre de l'IFSE sont basées sur le grade et les missions. Les primes versées à ces titres sont détaillées dans les annexes 1,2,3,4,5 de la présente délibération.

Cadre d'emplois des ingénieurs :

Arrêté du 5 décembre 2021 pris pour l'application au corps des ingénieurs et travaux publics de l'état des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Groupe de fonctions	Emplois/Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant maxi IFSE agent logé	Montant maxi CIA
Groupe 1	DGS	46 920	32 850	8 280
Groupe 2	DGA/Directeur	40 290	28 200	7 110
Groupe 3	Encadrant	36 000	25 190	6 350
Groupe 4	Sans encadrement	31 450	22 015	5 550

Les primes versées au titre de l'IFSE sont basées sur le grade et les missions. Les primes versées à ces titres sont détaillées dans les annexes 1, 2, 3, 4 et 5 de la présente délibération.

Cadres d'emplois des attachés de conservation du patrimoine et des bibliothèques :

Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application au corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des assistants spécialisés, des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Groupe de fonctions	Emplois/Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant maxi CIA
Groupe 1	Encadrant	29 750	5 250
Groupe 2	Sans encadrement	27 200	4 800

Les primes versées au titre de l'IFSE sont basées sur le grade et les missions. Les primes versées à ces titres sont détaillées dans les annexes 1,2,3,4 de la présente délibération.





communauté
de l'auxerrois

Cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux des éducateurs des APS, des animateurs territoriaux :

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'État des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux, les éducateurs des APS, les animateurs territoriaux.

Groupe de fonctions	Emplois/Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant maxi IFSE agent logé	Montant maxi CIA
Groupe 1	Chef de service	17 480	8 030	2 380
Groupe 2	Coordonnateur Chef d'équipe	16 015	7 220	2 185
Groupe 3	Sans encadrement	14 650	6 670	1 995

Les primes versées au titre de l'IFSE sont basées sur le grade et les missions. Les primes versées à ces titres sont détaillées dans les annexes 1,2,3,4 et 5 de la présente délibération.

En cas de réalisation effective d'heures supplémentaires, l'ensemble des agents des cadres d'emplois peuvent être éligibles au versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans les conditions définies par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002. Il est rappelé que la récupération des heures supplémentaires reste la solution privilégiée.

Cadre d'emplois des techniciens :

Arrêté du 5 novembre 2021 pris pour l'application au corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupe de fonctions	Emplois Fonctions	Montant annuel maxi IFSE	Montant annuel maxi IFSE Agent logé	Montant annuel maxi CIA
Groupe 1	Chef de service	19 660	13 760	2 680
Groupe 2	Coordonnateur Chef d'équipe	18 580	13 005	2 535
Groupe 3	Sans encadrement	17 500	12 250	2 385

Les primes versées au titre de l'IFSE sont basées sur le grade et les missions. Les primes versées à ces titres sont détaillées dans les annexes 1, 2, 3, 4 et 5 de la présente délibération.

En cas de réalisation effective d'heures supplémentaires, l'ensemble des agents du cadre d'emplois peuvent être éligibles au versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans les conditions définies par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002. Il est rappelé que la récupération des heures supplémentaires reste la solution privilégiée.

Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques :





communauté
de l'auxerrois

Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application au corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des assistants spécialisés, des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat :

Groupe de fonctions	Emplois/Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant maxi CIA
Groupe 1	Encadrant	16 720	2 280
Groupe 2	Sans encadrement	14 960	2 040

Les primes versées au titre de l'IFSE sont basées sur le grade et les missions. Les primes versées à ces titres sont détaillées dans les annexes 1,2,3,4 et 5 de la présente délibération.

En cas de réalisation effective d'heures supplémentaires, l'ensemble des agents du cadre d'emplois peuvent être éligibles au versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans les conditions définies par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002. Il est rappelé que la récupération des heures supplémentaires reste la solution privilégiée.

Cadres d'emplois des adjoints administratifs, des ATSEM, des opérateurs des APS, des adjoints d'animation, des adjoints techniques, des agents de maîtrise :

Arrêté du 26 novembre 2014 pris pour l'application aux corps des adjoints administratifs du ministère de la défense des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, les opérateurs des activités physiques et sportives, les adjoints territoriaux d'animation.

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints techniques territoriaux et les agents de maîtrise territoriaux.

Groupe de fonctions	Emplois/Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant maxi IFSE agent logé	Montant maxi CIA
Groupe 1	Encadrants	11 340	7 090	1 260
Groupe 2	Sans encadrement	10 800	6 750	1 200

Les primes versées au titre de l'IFSE sont basées sur le grade et les missions. Les primes versées à ces titres sont détaillées dans les annexes 1,2,3,4 et 5 de la présente délibération. En cas de réalisation effective d'heures supplémentaires, l'ensemble des agents des cadres d'emplois peuvent être éligibles au versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans les conditions définies par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002. Il est rappelé que la récupération des heures supplémentaires reste la solution privilégiée.

Cadres d'emplois des adjoints du patrimoine :





communauté de l'auxerrois

Arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints territoriaux du patrimoine.

Groupe de fonctions	Emplois/Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant maxi IFSE agent logé	Montant maximal annuel CIA
Groupe 1	Encadrants	11 340	7 090	1260
Groupe 2	Sans encadrement	10 800	6 750	1200

Les primes versées au titre de l'IFSE sont basées sur le grade et les missions. Les primes versées à ces titres sont détaillées dans les annexes 1, 2, 3, 4 et 5 de la présente délibération.

En cas de réalisation effective d'heures supplémentaires, l'ensemble des agents des cadres d'emplois peuvent être éligibles au versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans les conditions définies par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002. Il est rappelé que la récupération des heures supplémentaires reste la solution privilégiée.

C. Versement particulier de l'IFSE du mois de novembre

L'IFSE est versée pour un montant de 960.87 euros bruts pour un agent ayant travaillé à temps complet sur la période de référence. Cette période de référence, servant de base au calcul, est celle allant du mois de novembre N-1 au mois de novembre de l'année N.

Le montant est proratisé au temps de travail et au temps de présence, et suit les règles d'abattement prévues par les textes (demi-traitement, congé longue maladie, congé longue durée, disponibilités, etc.).

L'IFSE est versée sur la paie du mois de novembre à tous les agents titulaires et non titulaires recrutés sur des emplois permanents (sauf les collaborateurs de cabinet). Les agents susvisés ayant quitté la collectivité avant le mois de novembre percevront cette IFSE avec la dernière paye établie.

D. Conditions de versement de l'IFSE pour les agents recrutés sur des postes non permanents

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu du régime indemnitaire pour les agents recrutés sur des postes non permanents sur la base des articles L 332-12, L 332-21 1, L 332-4 à 332-2, L 352-4 du code général de fonction publique ; que l'IFSE fait l'objet d'un versement mensuel :

Le montant mensuel brut versé aux agents non permanents est égal à un douzième du montant minimal annuel prévu par les différents décrets relatifs à l'IFSE. Ces montants sont définis dans l'annexe 7 de la présente délibération. Cette prime est versée mensuellement. Ces montants bruts sont fixés pour un agent à temps complet et subiront un prorata en fonction du temps de travail. En cas d'absence maladie, ces primes subiront un abattement selon les modalités prévues par la présente délibération.

II. Le complément indemnitaire annuel

Cadre général du complément indemnitaire annuel versé en 2025 au titre de l'année 2024 et les années suivantes :





communauté
de l'auxerrois

Cette prime est liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Elle est versée dans la limite des textes applicables aux agents titulaires, stagiaires et contractuels à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, recrutés sur des emplois permanents ayant accompli au moins 6 mois de service au sein de la collectivité au cours de l'année n-1.

Le CIA est versé selon la règle suivante :

- 50% du montant de la prime sera lié à l'absentéisme et abattu selon les règles définies au point 1)
- le montant annuel du CIA abattu après absentéisme sera lié à l'entretien annuel d'évaluation et abattu selon les règles définies au point 2)

1. Dispositif d'abattement du CIA au titre de l'absentéisme

Pour le calcul du montant de la prime de résultat, un abattement est effectué pour tenir compte de l'absentéisme en fonction de l'année de référence (n-1). Cet abattement peut être à hauteur de 50 % de la totalité de la prime. Pour la prise en compte des jours d'absence, le niveau de la retenue est le suivant :

- Aucun abattement jusqu'au 15eme jour.
- 50 % du 16^{ème} jour d'absence au 29^{ème} jours cumulé, soit un abattement de 50 % de la part de la prime liée à l'absentéisme
- 100 % au-delà du 29^{ème} jour d'absence cumulé, soit un abattement de 100 % de la part de la prime liée à l'absentéisme

Il s'agit de jours calendaires cumulés sans forcément être consécutifs. Le décompte s'effectue en fonction des arrêts de travail enregistrés sur l'année civile n-1. Sont exclus du dispositif d'abattement : les congés maternité, d'adoption ou paternité, les arrêts consécutifs aux accidents du travail et de trajet, les maladies professionnelles, les absences syndicales, les absences pour événements familiaux ou autres autorisations d'absence.

2. Dispositif d'abattement du CIA lié à l'entretien professionnel

Le montant de la prime lié à l'entretien d'évaluation est fonction de la valeur professionnelle dont a fait preuve l'agent. Il est déterminé tous les ans, pour l'année civile, après un entretien d'évaluation de l'année n-1 sur la base de 4 critères qui permettent de mesurer la valeur professionnelle de l'agent :

- Critère 1 : Résultats professionnels et réalisation des objectifs
- Critère 2 : Compétences professionnelles et techniques
- Critère 3 : Qualités relationnelles
- Critère 4 : Capacité d'encadrement

Le montant de la prime, après éventuel abattement pour absences, est réparti en trois parts égales sur les 3 premiers blocs de compétences qui correspondent aux 3 premiers critères, pour toutes les catégories. Les agents non encadrants A, B et C ne sont évalués que sur les 3 premiers blocs de compétences. Les agents de catégorie A, B et C encadrants sont concernés également par le quatrième item. Pour chaque agent, toute note inférieure à 5 sur une compétence des trois premiers critères donne lieu à un abattement total du montant du bloc de compétence concerné. Pour les encadrants de toutes catégories qui sont évalués sur les 4 critères, à l'issue du calcul décrit ci-dessus,





communauté de l'auxerrois

toute note inférieure à 5 sur une compétence du 4^{ème} critère conduit à une réduction de 25 % de la prime totale.

3. Modalités de versement

Le CIA fait l'objet d'un versement en une seule fois au mois de juin et n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail et de la période travaillée l'année n-1. En cas de temps partiel thérapeutique, le CIA sera proratisé au temps de présence. La prime sera versée au prorata du temps de travail et de la période effectuée au cours de l'année civile n-1. Les agents absents pour toutes les raisons de santé (y compris AT MP) devront avoir fait valoir au moins 6 mois de présence sur l'année civile n-1 pour bénéficier du versement du CIA.

Les agents absents moins de 6 mois sur l'année civile n-1 et absents pour l'évaluation professionnelle devront pouvoir y répondre avant le 31 mars de l'année n. Dans le cas contraire, la prime ne sera pas versée. Le non versement de la prime en année n ne peut donner lieu à un cumul en n+1. Les agents quittant l'établissement de façon anticipée devront satisfaire l'obligation d'évaluation professionnelle pour percevoir la prime liée à la façon de servir en solde de tout compte. Dans ce cas de figure le temps de présence de 6 mois sur l'année civile n'est pas requis.

Ce temps de présence de 6 mois n'est pas non plus requis en cas de mutation d'agent permanent de la ville d'Auxerre à la Communauté de l'Auxerrois.

Article 2 – Les autres régimes indemnitaires

I. Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique

- l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) dans les conditions définies par le décret n°93-55 du 15 janvier 1993 et l'arrêté ministériel de la même date.

Les montant de la part fixe et de la part modulable sont versés mensuellement selon les montants définis en annexe 1.

Par dérogation au régime indemnitaire commun au cadre d'emplois et en cas de réalisation effective d'heures supplémentaires, le président peut décider par arrêté municipal d'attribuer :

- l'indemnité horaire d'enseignement dans les conditions prévues par le décret n°50-1253 du 6 octobre 1950.

Il est rappelé que la récupération des heures supplémentaires reste la solution privilégiée.

I. Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique

- l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) dans les conditions définies par le décret n°93-55 du 15 janvier 1993 et l'arrêté ministériel de la même date.

Les montant de la part fixe et de la part modulable sont versés mensuellement selon les montants définis en annexe 1.

Par dérogation au régime indemnitaire commun au cadre d'emplois et en cas de réalisation effective d'heures supplémentaires, le président peut décider par arrêté municipal d'attribuer :

- l'indemnité horaire d'enseignement dans les conditions prévues par le décret n°50-1253 du 6 octobre 1950.

Il est rappelé que la récupération des heures supplémentaires reste la solution privilégiée.





communauté
de l'auxerrois

Article 3

Le président fixe individuellement les montants indemnitaires du personnel communautaire et peut discrétionnairement déroger aux taux, coefficients et montants fixés dans la présente délibération par arrêté au regard notamment des fonctions occupées, de la manière de servir de l'agent, dans le respect des textes réglementant chacune des primes instituées par l'article 1.

Article 4

Les primes et indemnités sont versées aux agents mensuellement sauf disposition expresse contenue dans la présente délibération.

Article 5

Conformément à l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, les agents qui subissent une baisse de leur régime indemnitaire dans le cadre de la mise en place de nouvelles dispositions réglementaires, bénéficient à titre individuel du maintien du montant du régime indemnitaire dont ils bénéficiaient en applications des dispositions réglementaires antérieures.

Article 6

Peuvent être versées dans le cadre de la modulation individuelle des primes instituées par l'article 1 et sous réserve des maxima fixés par les décrets réglementant chacune de ces primes.

Le montant du régime indemnitaire peut être majoré en fonction :

- des responsabilités exercées, telles que définies dans l'annexe 2 de la présente délibération. Cette prime est susceptible de concerner l'ensemble des agents, toutes catégories confondues, dès lors qu'ils occupent un emploi correspondant à l'un des niveaux de responsabilité.

- du métier exercé tel que défini dans l'annexe 3 de la présente délibération. Cette prime est versée aux agents de catégorie C.

- de la gestion d'une régie telle que définies dans l'annexe 4 de la présente délibération. La prime peut être attribuée aux agents qui assurent, en tant que titulaire, les fonctions de régisseur d'avances et/ou de recettes.

- de l'obligation d'assumer un coût financier pour l'entretien des tenues professionnelles qui sont mises à leur disposition telle que définie dans l'annexe 5 de la présente délibération.

Les agents qui ouvrent droit à cette prise en charge continuent de percevoir la prime quand ils sont en congés, en récupération, en formation, en autorisation d'absence ou toute autre absence assimilée à un temps de travail effectif à l'exception des absences pour raison de santé. Toute absence pour raison de santé aura pour effet de réduire cette participation financière d'1/30ème par jour d'absence. Il peut également être procédé à la suspension de cette prime dans l'hypothèse où l'agent cesse d'entretenir sa tenue.

Il convient d'étendre le versement de cette prime « entretien des tenues » aux agents non titulaires recrutés sur des emplois non permanents. Cette prime est versée dès lors que l'agent est équipé d'une tenue nécessitant un entretien particulier et au prorata des heures travaillées.

Pour les agents mensualisés la prime est versée au mois le mois.





communauté de l'auxerrois

Pour les agents payés avec un mois de décalage, la première partie de la prime est versée avec les heures du mois du contrat du mois M. Le complément de la prime sera versé en rappel avec les heures du mois M payées en M+1.

Les saisonniers qui travaillent l'été ne peuvent prétendre au versement de cette prime.

Par ailleurs, un abattement de la prime d'entretien des tenues sera effectué lorsque l'agent est en autorisation spéciale d'absence COVID plus de 5 jours sur le mois. L'abattement est réalisé en trentième.

Les agents qui perçoivent en application de ces barèmes un montant inférieur à celui qu'ils percevaient précédemment conservent à titre personnel le niveau de leur indemnité actuelle tant qu'ils occupent leur poste actuel.

Le versement de ces primes est mensuel, le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Ainsi, pour les agents des services collecte, déchèteries PAV, prévention, effectuant des travaux salissants, la précédente indemnité pour travaux salissants est versée aux agents permanents au titre de l'IFSE. Elle est égale à 0,15 euros par demie journée travaillée.

Le directeur général des services fait l'objet d'une modulation individuelle de ses primes au regard de sa fonction et n'est pas pris en considération dans l'attribution de cette indemnité supplémentaire liée au niveau de responsabilité. A ce titre, la prime de responsabilité pour l'exercice des fonctions de directeur général des services est maintenue, dans les conditions prévues par le décret n°88-631 du 6 mai 1988.

Article 7

Les primes et indemnités seront revalorisées en fonction des textes en vigueur.

Article 8

Conformément à l'article L. 5111-7 du Code général des collectivités territoriales, les agents en poste à la communauté de l'auxerrois au 31 décembre 2018 conservent la possibilité de percevoir les montants maximaux de leur régime indemnitaire et leurs avantages acquis, tel que défini par les délibérations suivantes :

- délibération n°7 du 23 juin 2010
- délibération n°57 du 21 juin 2012
- délibération n°2017-246 du 12 décembre 2017.

Cela concerne les montants des primes versées au titre de l'IFSE et du CIA. Les modalités et conditions de versement des primes de CIA et primes de résultats sont modifiées et seront versées conformément au point II. de l'article 1 de la présente délibération.

Article 9

Conformément aux délibérations n° 2017-246, n°2018-032, n°2021-040 les indemnités d'astreinte et heures supplémentaires sont maintenues et étendues aux nouveaux services communautaires. Sont également maintenues les indemnités horaires pour travail du dimanche et jours fériés, les primes et





communauté de l'auxerrois

indemnités de responsabilité des emplois administratifs de direction, les indemnités horaires pour travail de nuit.

Article 10

La liste des emplois ouvrant droit au versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est annexée à la présente délibération (annexe 6).

Il est rappelé que la récupération des heures supplémentaires reste la solution privilégiée.

Sont considérées comme heures supplémentaires, les heures de travail effectuées par un agent à la demande de son chef de service en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail. Le cycle de travail est la période de référence sur la base de laquelle est organisé le travail. Le cycle est défini par service ou par fonction. La durée du cycle peut aller de la semaine à l'année de façon à ce que la durée du travail soit de 35 heures hebdomadaires sur l'année.

Seul le temps de travail effectif est pris en compte pour le calcul des heures supplémentaires, les sujétions ne sont pas comptabilisées.

Sont éligibles au versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires le personnel communautaire dont le cadre d'emplois est éligible au versement de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaire (IHTS) et étant amenés à réaliser une mission exceptionnelle. Est considérée comme mission exceptionnelle, toute activité liée à un événement exceptionnel et/ou non prévisible. La qualification du caractère exceptionnel de l'événement relève de la décision du Président.

Des sujétions de temps de travail peuvent être rémunérées pour les agents contractuels non permanents, selon le barème suivant :

- Le travail le dimanche : 1 heure travaillée est comptée pour 1h30 de temps de travail effectif
- La nuit en semaine entre 22 h et 7 h : 1 heure travaillée est comptée pour 1h15 de travail effectif.
- La nuit du samedi au dimanche entre 22 h et 7 h : 1 heure travaillée est comptée pour 1h30 de temps de travail effectif.
- Les jours fériés : 1 heure travaillée est comptée pour 1h30 de travail effectif le samedi et le dimanche et pour 2 h les lundi, mardi, mercredi jeudi et vendredi

Article 11

Le décret n° 2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de la mesure dite du transfert « primes points » prévoit un abattement sur les indemnités perçues par les fonctionnaires en position d'activité ou de détachement dans un cadre d'emploi ayant fait l'objet d'une revalorisation indiciaire visant à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et à l'avenir de la fonction publique.

Pour les agents recrutés à compter du 1er janvier 2019, dans un souci d'équité, la communauté de l'auxerrois applique la règle de l'abattement du régime indemnitaire des agents contractuels percevant du régime indemnitaire. Le montant de l'abattement des agents contractuels est identique à celui des agents titulaires. Les montants sont fixés par le décret n° 2016-588 du 11 mai 2016. Ce principe ne s'applique pas pour les agents contractuels indiciaires horaires recrutés sur emploi non permanent.





communauté
de l'auxerrois

Article 12

Activité accessoire

Conformément au décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017, les fonctionnaires peuvent être autorisés à exercer à titre accessoire une activité auprès d'un organisme public, dès lors que cette activité est compatible avec leurs fonctions, n'affecte pas l'exercice de leur activité principale et ne porte pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service.

La collectivité est amenée à recruter des agents publics en vue d'exercer une activité accessoire pour exercer des missions de formations, d'enseignement, accompagnement. Pour ces agents la rémunération sera fixée individuellement par arrêté.

Recrutement de vacataire

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires. Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- rémunération attachée à l'acte.

Afin de répondre à des besoins en recrutement la collectivité a la possibilité de recruter des vacataires dont la rémunération sera fixée de façon individuelle.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'abroger la délibération n° 2024-223 en date du 3 octobre 2024 portant actualisation du régime indemnitaire,
- D'autoriser le versement du régime indemnitaire tel que décrit dans la présente délibération,
- D'autoriser le président à signer les actes à venir, en application de la présente délibération,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012., chapitre 012.



REGIME INDEMNITAIRE GRADE			
Versement à compter du 01/01/2025			
<i>Montant en euros bruts</i>			
FILIERE ADMINISTRATIVE			
CATEGORIE A	RI ANNUEL	RI MENSUEL	RI NOVEMBRE
Attaché hors classe	12 000 €	1 000,00 €	960,87 €
Directeur	12 000 €	1 000,00 €	960,87 €
Attaché principal	7 953 €	662,75 €	960,87 €
Attaché	6 636 €	553,00 €	960,87 €
CATEGORIE B	RI ANNUEL	RI MENSUEL	RI NOVEMBRE
Rédacteur principal 1ère classe	5 436 €	453,00 €	960,87 €
Rédacteur principal 2ème classe	4 152 €	346,00 €	960,87 €
Rédacteur	3 480 €	290,00 €	960,87 €
CATEGORIE C	RI ANNUEL	RI MENSUEL	RI NOVEMBRE
Adjoint administratif principal 1ère classe	1 643 €	136,92 €	960,87 €
Adjoint administratif principal 2ème classe	1 532 €	127,67 €	960,87 €
Adjoint administratif	1 320 €	110,00 €	960,87 €
FILIERE TECHNIQUE			
CATEGORIE A	RI ANNUEL	RI MENSUEL	RI NOVEMBRE
Ingénieur général	13 920 €	1 160,00 €	960,87 €
Ingénieur en chef hors classe	13 440 €	1 120,00 €	960,87 €
Ingénieur en chef	12 960 €	1 080,00 €	960,87 €
Ingénieur hors classe	12 480 €	1 040,00 €	960,87 €
Ingénieur principal	12 000 €	1 000,00 €	960,87 €
Ingénieur	7 953 €	662,75 €	960,87 €
CATEGORIE B	RI ANNUEL	RI MENSUEL	RI NOVEMBRE
Technicien principal 1ère classe	5 736 €	478,00 €	960,87 €
Technicien principal 2ème classe	5 256 €	438,00 €	960,87 €
Technicien	3 606 €	300,50 €	960,87 €
CATEGORIE C	RI ANNUEL	RI MENSUEL	RI NOVEMBRE
Agent de maîtrise principal	3 306 €	275,50 €	960,87 €
Agent de maîtrise	3 132 €	261,00 €	960,87 €
Adjoint technique principal 1ère classe	1 643 €	136,92 €	960,87 €
Adjoint technique principal 2ème classe	1 532 €	127,67 €	960,87 €
Adjoint technique	1 320 €	110,00 €	960,87 €
FILIERE CULTURELLE			
CATEGORIE A	RI ANNUEL	RI MENSUEL	RI NOVEMBRE
Attaché principal de conservation	7 953 €	662,75 €	960,87 €
Attaché de conservation	6 636 €	553,00 €	960,87 €
CATEGORIE B	RI ANNUEL	RI MENSUEL	RI NOVEMBRE
Assistant de conservation principal 1ère classe	5 436 €	453,00 €	960,87 €
Assistant de conservation principal 2ème classe	4 152 €	346,00 €	960,87 €
Assistant de conservation	3 480 €	290,00 €	960,87 €
CATEGORIE C	RI ANNUEL	RI MENSUEL	RI NOVEMBRE
Adjoint du patrimoine principal 1ere classe	1 643 €	136,92 €	960,87 €
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1 532 €	127,67 €	960,87 €
Adjoint du patrimoine	1 320 €	110,00 €	960,87 €

FILIERE MEDICO SOCIALE

CATEGORIE A	RI ANNUEL	RI MENSUEL	RI NOVEMBRE
Conseiller socio éducatif sup	7 953 €	662,75 €	960,87 €
Conseiller socio éducatif	6 636 €	553,00 €	960,87 €
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	6 636 €	553,00 €	960,87 €
Assistant socio éducatif	5 256 €	438,00 €	960,87 €
CATEGORIE B	RI ANNUEL	RI MENSUEL	RI NOVEMBRE
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	2 543 €	211,92 €	960,87 €
Auxiliaire de puériculture classe normale	2 432 €	202,67 €	960,87 €

FILIERE ANIMATION

CATEGORIE B	RI ANNUEL	RI MENSUEL	RI NOVEMBRE
Animateur principal 1ère classe	5 436 €	453,00 €	960,87 €
Animateur principal 2ème classe	4 152 €	346,00 €	960,87 €
Animateur	3 480 €	290,00 €	960,87 €
CATEGORIE C	RI ANNUEL	RI MENSUEL	RI NOVEMBRE
Adjoint d'animation principal 1ère classe	1 643 €	136,92 €	960,87 €
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1 532 €	127,67 €	960,87 €
Adjoint d'animation	1 320 €	110,00 €	960,87 €

FILIERE SPORTIVE

CATEGORIE A	RI ANNUEL	RI MENSUEL	RI NOVEMBRE
Conseiller principal des APS	6 636 €	553,00 €	960,87 €
Conseiller des APS	3 968 €	330,67 €	960,87 €
CATEGORIE B	RI ANNUEL	RI MENSUEL	RI NOVEMBRE
Educateur des APS principal 1ère classe	5 436 €	453,00 €	960,87 €
Educateur des APS principal 2ème classe	4 152 €	346,00 €	960,87 €
Educateur des APS	3 480 €	290,00 €	960,87 €
CATEGORIE C	RI ANNUEL	RI MENSUEL	RI NOVEMBRE
Opérateur principal	1 643 €	136,92 €	960,87 €
Opérateur qualifié	1 532 €	127,67 €	960,87 €
Opérateur	1 320 €	110,00 €	960,87 €

REGIME INDEMNITAIRE SPECIFIQUE

FILIERE CULTURELLE

CATEGORIE A	RI ANNUEL	RI MENSUEL	RI NOVEMBRE
Professeur enseignement artistique classe normale	3538,56 €	ISOE FIXE : 212,50 € ISOE VARIABLE : 82,38 €	
Professeur enseignement artistique hors classe	3538,56 €	ISOE FIXE : 212,50 € ISOE VARIABLE : 82,38 €	
CATEGORIE B	RI ANNUEL	RI MENSUEL	RI NOVEMBRE
Assistant d'enseignement artistique	3289,92 €	ISOE FIXE : 212,5 € ISOE VARIABLE : 61,66 €	
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3289,92 €	ISOE FIXE : 212,5 € ISOE VARIABLE : 61,66 €	
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3289,92 €	ISOE FIXE : 212,5 € ISOE VARIABLE : 61,66 €	



Primes versées au titre de l'IFSE niveau de responsabilité								
A compter du 01/01/2025								
Montant annuel en euros bruts								
	ADJOINT AU CHEF D'EQUIPE	CHEF D'EQUIPE - DE 5 AGENTS	CHEF D'EQUIPE 5 AGENTS OU +	COORDONATEUR SANS ENCADREMENT	COORDONATEUR AVEC ENCADREMENT	CADRE SPECIALISE	CHEF DE SERVICE	DIRECTEUR
CATEGORIE A								
FILIERE ADMINISTRATIVE MEDICO SOCIALE SPORTIVE ET CULTURELLE HORS PROF		180 €	480 €	480 €	840 €	960 €	2 160 €	3 600 €
FILIERE TECHNIQUE SI NBI ENCADREMENT 5 AGENTS			180 €		660 €	960 €	2 160 €	3 600 €
FILIERE TECHNIQUE SANS NBI		180 €	480 €	480 €	840 €	960 €	2 160 €	3 600 €
CATEGORIE B								
FILIERE ADMINISTRATIVE MEDICO SOCIALE SPORTIVE ANIMATION ET CULTURELLE HORS ASSISTANT ENSEIGNEMENT		480 €	780 €	780 €	1 080 €		1 800 €	2 700 €
FILIERE TECHNIQUE SI NBI ENCADREMENT 5 AGENTS			240 €		540 €		720 €	960 €
FILIERE TECHNIQUE SANS NBI		480 €	780 €	780 €	1 080 €		1 800 €	2 700 €
CATEGORIE C								
FILIERE ADMINISTRATIVE MEDICO SOCIALE SPORTIVE ANIMATION ET CULTURELLE	360 €	720 €	1 020 €	1 020 €	1 320 €			
FILIERE TECHNIQUE AGENT DE MAITRISE		300 €	300 €	480 €	660 €		840 €	
FILIERE TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE AVEC NBI			720 €		480 €		1 440 €	
FILIERE TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE SANS NBI	360 €	720 €	1 020 €	1 020 €	1 320 €			



Annexe 3 - Tableau récapitulatif des IFSE métier

Primes versées au titre de l'IFSE métier A compter du 01/01/2025 <i>Montant en euros bruts</i>		
SERVICE	METIER	IFSE METIER
DCSVA	Agent de logistique	340 €
DPAEP	Plombier	340 €
DPAEP	Electricien	460 €
DPAEP	Gros œuvre Second œuvre	460 €
DPAEP	Menuisier	460 €
DPAEP	Métallier	460 €
DPAEP	Peintre	460 €
DRJH	Vaguemestre	220 €
DSAT	Agent de santé environnementale/hygiène environnementale	460 €
DSIRC	Gardien de salle	300 €
DSIRC	Agent chargé de reprographie	340 €
DVCV	Agent chargé de l'électro sono	460 €
DVCV	Agent de signalisation	460 €
DVCV	Agent de propreté urbaine journée	460 €
DVCV	Agent de voirie	460 €
DVCV	Agent atelier mécanique	460 €
DVCV	Jardinier-serriste	460 €
DVCV	Agent de propreté urbaine matinée	490 €
DVCV	Agent de collecte	460 €
SNAS	Agent accueil SNAS	320 €
SNAS	Agent d'entretien	320 €
SNAS	Agent chargé du traitement de l'eau	520 €
Tous services	Agent d'accueil	220 €
Tous services	Agent de saisie	220 €
Tous services	Référent technique	340 €
Tous services	Gestionnaire administrative assistante Chargé de communication Chef projet	460 €
Tous services	Gestionnaire technique	460 €



Primes versées au titre de l'IFSE régie
A compter du 01/01/2025
Montant en euros bruts

Montant régie avances et /ou recettes	Montant annuel
Jusqu'à 3 000 euros	110 €
De 3 001 à 4 600 euros	120 €
De 4 601 à 7 600 euros	140 €
De 7 601 à 12 200 euros	160 €
De 12 201 à 18 000 euros	200 €
De 18 001 à 38 000 euros	320 €
De 38 001 à 53 000 euros	410 €
De 53 001 à 76 000 euros	550 €
De 76 001 à 150 000 euros	640 €
De 150 001 à 300 000 euros	690 €
De 300 001 à 760 000 euros	820 €
De 760 001 à 1 500 000 euros	1 050 €



Primes versées au titre de l'IFSE Entretien des tenues professionnelles A compter du 01/01/2025 <i>Montant en euros brut</i>
--

Service	Métier	Montant annuel
DCSVA	Agent de la logistique	420 €
DVCV	Agent de propreté urbaine	
DPAEP	Agent de signalisation	
DPAEP	Agent de voirie	
DVCV	Jardinier	
DVCV	Collecte	
DVCV	PAV agents de terrain	
DSAT	Agent de salubrité	
DPAEP	Agent des ateliers de la maintenance	
SNAS	Agent de maintenance	



Annexe 6 - Tableau récapitulatif des métiers ouvrant droit au paiement des heures supplémentaires

Liste des métiers ouvrant droit au paiement des heures supplémentaires			
Service	Poste	Catégorie	Cadre d'emplois
Accueil	Agent de reprographie	C	Adjoint technique
Direction des ressources humaines	Conseiller/ière en prévention	B	Technicien
Direction des ressources humaines Direction des finances	Gestionnaire RH/ Finances	C	Adjoint administratif
		B	Rédacteur
Administration transport	Technicien	B	Technicien
Affaires juridiques	Gestionnaire des assemblées	B	Rédacteur
	Vaguemestre	C	Adjoint technique
Aménagement du domaine public	Chargé d'opérations	C	Adjoint technique
		B	Technicien
Eau assainissement	Technicien Eau Assainissement	B	Technicien
Collectes	Agent de déchèterie	C	Adjoint technique
	Agent entretien PAV/ Collectes spéciales	C	Adjoint technique
	Agent prévention sensibilisation	C	Adjoint technique
	Agent de collecte	C	Adjoint technique
Commande Publique	Gestionnaire achats	B	Rédacteur
	Gestionnaire marchés publics	B	Rédacteur
	Responsable des achats	B	Rédacteur Technicien
Communication	Chargé/e de communication	C	Adjoint administratif
		C	Adjoint technique
		B	Rédacteur
		B	Technicien
Droit des sols	Chargé/e d'urbanisme- Instructeur	C	Adjoint administratif
		C	Adjoint technique
		B	Technicien
		B	Rédacteur
Entretien du domaine public	Agent de propreté urbaine	C	Adjoint technique
	Jardinier	C	Adjoint technique
Patrimoine	Conducteur d'opérations	B	Technicien
Gens du voyage	Agent polyvalent	C	Adjoint technique
			Adjoint administratif



Liste des métiers ouvrant droit au paiement des heures supplémentaires			
Logistique	Agent électro sono	C	Adjoint technique
	Agent Transport manutention	C	Adjoint technique
	Mécanicien	C	Adjoint technique
Maintenance	Agent polyvalent maintenance	C	Adjoint technique
	Electricien	C	Adjoint technique
	Maçon	C	Adjoint technique
	Maçon Couvreur	C	Adjoint technique
	Menuisier	C	Adjoint technique
	Métallier	C	Adjoint technique
	Peintre	C	Adjoint technique
	Plombier	C	Adjoint technique
	Technicien nettoyage	B	Technicien
	Stratégie aménagement territoire	Dessinateur BE	C
B			Technicien
Patrimoine	Gestionnaire administrative et technique	C	Adjoint administratif
		B	Rédacteur
	Technicien		
	Technicien		
	Technicien		
Conducteur d'opérations		Technicien	
Signalisation	Agent de signalisation	C	Adjoint technique
Stade Nautique	Agent entretien	C	Adjoint technique
	Hôte/esse accueil	C	Adjoint administratif
		C	Adjoint technique
	Maitres nageurs	B	Educateur territorial des A.P.S
Voirie	Agent de voirie	c	Adjoint technique
Développement éco	Chargé d'environnement	C	Adjoint technique
		B	Technicien
	Chargé/e de mission énergie	B	Rédacteur
Informatique	Technicien informatique	B	Technicien



Liste des métiers ouvrant droit au paiement des heures supplémentaires			
Tous services	Chef d'équipe	C	Adjoint technique
		C	Adjoint administratif
		C	Agent de maîtrise
Tous services	Coordo avec et sans encadrement	B	Technicien
			Rédacteur
Tous services	Saisonnier	C	Tous cadres d'emplois cat C
Tous services	Agent/e d'accueil	C	Adjoint technique
			Adjoint administratif
Tous services	Responsable de service	C	Adjoint technique
			Adjoint administratif
		B	Rédacteur
Tous services	Assistant/e	C	Adjoint administratif
			Adjoint technique
		B	Rédacteur



Annexe 7 - Tableau récapitulatif des IFSE attribuées aux agents non permanents

IFSE AGENT NON PERMANENT Versement à compter du 01/01/2025 <i>Montant en euros bruts</i>		
Arrêté statutaire	Grade	Montant annuel
Filière administrative		
20 mai 2014	Adjoint administratif	1 200 €
19 mars 2015	Rédacteur	1 350 €
3 juin 2015	Attaché	1 750 €
Filière technique		
28 avril 2015	Adjoint technique	1 200 €
2 novembre 2021	Technicien	1 650 €
5 novembre 2021	Ingénieur	2 600 €
Filière culturelle		
30 décembre 2016	Adjoint du patrimoine	1 200 €
14 mai 2018	Assistant de conservation	1 650 €
	Attaché de conservation	2 600 €
Filière animation		
20 mai 2014	Adjoint d'animation	1 200 €
19 mars 2015	Animateur	1 350 €
Filière sportive		
20 mai 2014	Opérateur des APS	1 200 €
19 mars 2015	Educateur des APS	1 350 €





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-324

OBJET : Dons de matériels informatiques

Rapporteur : Dominique CHAMBENOIT

La Communauté de l'Auxerrois est tenue de procéder périodiquement au remplacement de son matériel informatique.

Dans une démarche de préservation de l'environnement et de soutien aux associations du territoire. La Communauté de l'Auxerrois souhaite procéder au don du matériel informatique renouvelé, pouvant encore être utilisé à des fins non-professionnelles par des associations.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le don du matériel informatique présenté en annexe de la présente délibération et ce conformément aux dispositions ouvertes par le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment en son article L.3212-3.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser le don par la Communauté de l'Auxerrois du matériel informatique listé en annexe de la présente délibération ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les associations souhaitant bénéficier de ce don, selon le modèle type présenté en annexe de la présente délibération.



DON MATÉRIEL INFORMATIQUE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS ANNÉE 2024					
Matériel	N° de Série	Quantité	Commande	Date d'Attribution	Entité
DELL OPTIFLEX 5270 AIO I5-9500 CPU 3GHZ PC TOUT-EN-UN	49PXN42	1	Commande CA / QUADRIA @1190035 du 19/12/19		AJ Auxerre Section Marathon
Clavier numérique DELL	Sans n°	1			AJ Auxerre Section Marathon
Souris Filaire DELL	Sans n°	1			AJ Auxerre Section Marathon
DELL OPTIFLEX 5270 AIO I5-9500 CPU 3GHZ PC TOUT-EN-UN	J4PXN42	1	Commande CA / QUADRIA @1190035 du 19/12/19		Auxerre Aquatic Club
Clavier numérique HEWLETT PACKARD	Sans n°	1			Auxerre Aquatic Club
Souris Filaire LENOVO	Sans n°	1			Auxerre Aquatic Club





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-325

OBJET : Service commun de protection des données à caractère personnel - Adhésion de la Commune de Lindry

Rapporteur : Francis HEURLEY

Afin de garantir la protection des données personnelles des citoyens européens dans un contexte de développement croissant de l'usage des technologies de l'information et du traitement de données numériques, le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) est applicable depuis le 25 mai 2018. En France, il est complété par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 qui a modifié la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Cet ensemble de textes marque un changement dans les modalités de gestion des nombreuses données personnelles que les administrations publiques traitent chaque jour, en remplaçant la logique de déclaration par une logique de responsabilisation. Les administrations doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité au RGPD.

La Communauté de l'Auxerrois a ainsi engagé une démarche de mise en conformité au RGPD, notamment en désignant un délégué à la protection des données (DPO) et souhaite y associer les communes.

L'article L. 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales, permet à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de se doter, avec une ou plusieurs de ses communes membres, de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles indépendamment de tout transfert de compétences.

De ce fait, il est proposé à la commune de LINDRY d'adhérer au service commun de la protection des données à caractère personnel créé depuis le 1er Janvier 2020 entre l'agglomération et 15 de ses communes membres.

Cette mutualisation doit permettre d'une part d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour gérer la démarche de protection des données et d'autre part de mettre en commun les compétences particulières, notamment en termes de droit des données à caractère personnel et de sécurité informatique.

Les effets de ces mises en commun sont réglés par convention après établissement d'une fiche d'impact décrivant notamment les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents.

La répartition des charges entre les communes et la communauté est effectuée en fonction du nombre d'habitants (chiffre de référence INSEE mis à jour tous les ans).





communauté
de l'auxerrois

Le remboursement des dépenses supportées concernant le service commun par la Communauté d'Agglomération se fera par l'émission d'un titre en année N+1. Il sera joint un récapitulatif des dépenses réelles du service sur l'année avec la répartition par communes membres.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adopter les termes de la convention d'adhésion au service commun de la protection des données à caractère personnel ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.





communauté
de l'auxerrois

CONVENTION DU SERVICE COMMUN DE LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

ENTRE

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, représentée par Crescent MARAULT, son président, dûment autorisé à cet effet ;

Ci-après désignée « la Communauté »

ET

La Commune de LINDRY, représentée par **Michaël TATON**, son Maire, dûment autorisé à cet effet par délibération.

Ci-après désignées « les Communes »



Préambule

La convention s'inscrit dans un contexte de développement croissant de l'usage des technologies de l'information et de la création, gestion, récupération, qualification, diffusion de données numériques dans le quotidien des collectivités. Elle s'inscrit également dans un contexte réglementaire nouveau sur la protection des données à caractère personnel.

Elle doit permettre d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour gérer la démarche de protection des données et de mise en conformité au Règlement Général de la Protection de la Donnée (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

La mutualisation autour de la protection des données s'inscrit pleinement dans le schéma de mutualisation de la Communauté de l'Auxerrois.

L'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales permet à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétences.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit le schéma de mutualisation, approuvé par le conseil communautaire en date du 20 décembre 2018. Il prévoit notamment la mise en œuvre des outils de mutualisation visant plusieurs objectifs :

- Aligner les organisations sur les priorités de projets de territoire et mettre les politiques publiques en cohérence ;
- Placer l'utilisateur au cœur de l'action publique et la rendre plus lisible ;
- Moderniser le service public et améliorer sa performance ;
- Rechercher des économies d'échelle.

Ce schéma, fondé sur des enjeux et des valeurs communs met notamment en avant le renforcement d'une culture territoriale et des liens de solidarité entre les membres du bloc intercommunal, ainsi que la sécurisation et l'épanouissement des communes au sein de celui-ci.

Le service commun constitue un outil de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements de la communauté et de ses communes-membres, de mettre en commun, d'améliorer et de rationaliser les moyens pour l'accomplissement des missions des cocontractants.

Vu la convention de création du service commun en date du 31 décembre 2019 s'inscrivant dans un contexte de conformité réglementaire sur la protection des données à caractère personnel,

Vu l'Avenant n°1 à la convention du service commun de la protection des données personnelles en date du 28 Mai 2021,

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016-679, du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données » et la Loi Informatique et Libertés (LIL) 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée,

Il a ainsi été décidé ce qui suit :



Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre d'une bonne organisation des services, la communauté de l'Auxerrois et les communes décident de créer ensemble un service commun chargé de l'exercice des missions en matière de protection des données à caractère personnel.

La présente convention définit les modalités techniques, organisationnelles et financières des missions relatives à la mise en conformité au RGPD réalisées par le service commun.

Article 1.1 : Définition des missions

Le service commun est chargé de 7 missions principales. La présente convention comporte une annexe détaillant la nature et les conditions de réalisation de ces missions ci-après listées :

- Mission 1 : Mise en place de la démarche
- Mission 2 : Sensibilisation et formation des acteurs
- Mission 3 : Recensement des traitements de données
- Mission 4 : Plan de mise en conformité
- Mission 5 : Analyses d'impact relative à la protection des données
- Mission 6 : Définition et optimisation des processus
- Mission 7 : Rapports d'activités et suivi

Article 1.2 : Organisation et engagements réciproques

L'organisation des missions repose sur deux acteurs : les agents du service commun et les référents communaux désignés par chaque commune. Chaque structure doit donc respecter un ensemble d'engagements.

La communauté de l'Auxerrois s'engage :

- à proposer aux communes un Délégué à la Protection des Données (DPO) désigné sur la base de ses qualités professionnelles et de sa capacité à accomplir les missions visées à l'article 39 du RGPD.
- à accompagner les collectivités dans la réalisation des 7 missions du service commun telles que détaillées dans l'annexe 1.
- à faciliter les échanges avec le service commun. La communauté de l'Auxerrois met à disposition de la commune une assistance ; les demandes sont prises en compte à compter de la date de leur déclaration auprès de l'assistance par les seuls correspondants désignés par la Commune en utilisant l'adresse : dpo@auxerre.com. La communauté de l'Auxerrois s'engage à apporter une réponse dans les meilleurs délais qui suivent l'ouverture de la demande, du lundi au vendredi, pendant les heures ouvrables.
- à assurer la confidentialité des données de chaque collectivité. Le DPO est soumis au secret professionnel et a une obligation de confidentialité en ce qui concerne l'exercice de ses missions. Ces obligations s'étendent à l'ensemble des agents du service commun de la protection des données personnelles.

Les communes s'engagent :

- à publier les coordonnées du DPO et communiquer celles-ci à l'autorité de contrôle compétente (CNIL).
- à fournir au DPO les ressources nécessaires à la réalisation de ses tâches. A ce titre,



l'organisme désignera en interne a minima un référent qui sera l'interlocuteur principal du service de la protection des données et le référent de terrain pour mener les actions au sein de sa collectivité.

- à s'assurer de l'implication du DPO et du référent communal sur les questions relatives à la protection des données
- à permettre au DPO d'agir de manière indépendante : il doit disposer d'une autonomie d'action reconnue par tous au sein de l'organisme qui le désigne. Il exerce sa mission directement et uniquement auprès du responsable de traitement ou de toute autre personne qu'il aura habilitée. Il ne reçoit aucune instruction en ce qui concerne l'exercice de ses missions.
- à faciliter l'accès du DPO aux données et aux opérations de traitement.
- à donner une importance prépondérante aux analyses et conseils du DPO et, dans le cas où ses recommandations ne seraient pas retenues, à en documenter les raisons.
- à s'assurer de l'accord du DPO avant mise en production de tout nouveau traitement comportant des données personnelles.
- à veiller à l'absence de conflit d'intérêts.
- à donner les moyens nécessaires à ses référents, notamment en dégagant du temps, pour qu'ils puissent être formés par les agents du service commun aux tâches nécessaires sur le terrain et à les accomplir.

La référente désignée est :

Nom, Prénom du titulaire : DOUTE Aurélie

Adresse de messagerie : mairie@lindry.fr

N° Tel : 03 86 47 14 03

Toute modification de l'identité du référent ou de ses coordonnées sera portée à la connaissance du service commun de la protection des données personnelles par courrier ou courriel dans un délais de 2 semaines maximum.

Article 1.3 : Phasage des missions

Les missions détaillées dans l'annexe 1 seront réalisées en plusieurs phases.

Les priorités de déploiement s'échelonnent comme suit :

- Phase 1 (2025) : missions 1, 2 et 3.
- Phase 2 (2025-2026) : missions 4 et 5
- Phase 3 (à partir de 2027) : mission 6 et 7 (pour le suivi)

La temporalité des phases est donnée à titre indicatif et pourra varier en fonction des éléments de non-conformité soulevés lors de la phase 1.

Article 2 : Situation des agents et organisation du service commun

Les fonctionnaires et agents contractuels des communes qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun sont transférés de plein droit à la Communauté.

Sont concernés par cette situation :

Pour les communes, aucun agent n'est concerné.

Pour la Communauté, aucun agent n'est concerné.

Le service commun de la protection des données personnelles (SDPO) est désigné comme



délégué à la protection des données (DPO) pour l'ensemble des communes membres et pour les établissements publics locaux sur la base d'un contrat de prestation de services.

Les missions seront pilotées par le juriste en charge de la protection des données, qui est désigné DPO de la communauté d'Agglomération.

Le service commun comptera 2 équivalents temps plein (ETP) :

- un agent en charge de la protection des données, grade de catégorie A pour 1 ETP
- un renfort DPO pour un contrat d'apprentissage pour 1 ETP

Article 3 : La gestion du service commun

Le service commun est géré par la Communauté. Aussi, l'autorité fonctionnelle et hiérarchique des agents du service commun revient au Président de la Communauté qui dispose de l'ensemble des prérogatives reconnues à l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Les agents sont rémunérés par la Communauté qui fixe les conditions de travail des personnels affectés dans ce service.

Article 4 : Conditions financières et modalités de remboursement

La convention conclue entre les parties fixe les modalités de remboursement des frais de fonctionnement du service.

Sont inclus :

- les charges de personnel et frais assimilés (salaire chargé, assurance statutaire, formation, médecine du travail, CNAS et FIPHFP) : **69 995,30 €**,
- le matériel mis à disposition (ordinateur et bureau) pour un coût unitaire de 252,47 € par agent ramené au 2 ETP composants le service commun : **504,94 €**,
- un coût téléphonie unitaire de 238,04 € par agent ramené au 2 ETP composants le service : **628 ,48 €**,
- les moyens mis à disposition (achat d'un logiciel comprenant la maintenance et les formations , une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une mission de conseil et une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une mission d'analyse d'impact) : **28 650 €**.

Le coût du service est ainsi évalué à **99 778,72 €** intégrant :

- des missions de prestations de service qui seront réalisées auprès de syndicats ou d'établissements partenaires de la Communauté de l'Auxerrois qui seront refacturées à ces entités. Ce montant est calculé sur la base des jours passés sur leur mission de protection des données à caractère personnel. Ces recettes prévisionnelles sont de **6 621,69 €** ;
- le reste à charge estimé à **92 702,09 €** est réparti entre les communes adhérentes au service commun et la Communauté d'Agglomération.

Le montant prévisionnel de ces charges directes sera ajusté annuellement en fonction du réalisé effectif sur l'année concernée.

La charge sera répartie en fonction du nombre d'habitants de la Communauté de l'Auxerrois et des communes membres du service commun (chiffre de référence INSEE mis à jour tous les ans). Ainsi, **le coût à l'habitant est estimé pour 2025 à 0,7857 €**.

Le remboursement des dépenses supportées concernant le service commun par la Communauté d'Agglomération se fera par l'émission d'un titre en année N+1. Il sera joint un récapitulatif des dépenses réelles du service sur l'année avec la répartition par communes



membres.

Article 5 : Dispositif de suivi et d'évaluation du service commun

Les adhérents du service commun sont invités à prendre connaissance, chaque année, du bilan du service. Il s'agit d'un bilan qualitatif et financier.

Par ailleurs, la création de ce service commun s'inscrit dans un processus global formalisé dans le schéma de mutualisation de la communauté d'agglomération et ses communes-membres. Le schéma de mutualisation prévoit les modalités de suivi et d'évaluation de l'ensemble de ses actions par la supervision d'un « Groupe de travail mutualisation », la consultation de la conférence des maires et enfin, le débat dans le cadre de réunions de la CLECT.

Article 6 : Assurances et responsabilités

Durant la mise en commun du service, les agents transférés agiront sous la responsabilité de la Communauté. Les sommes exposées au titre de cette gestion relèvent de l'article 4. En cas de contentieux indemnitaire, c'est la collectivité publique pour laquelle l'action litigieuse était conduite qui règlera, le cas échéant, les indemnités.

Article 7 : Entrée en vigueur et durée de la convention

L'entrée en vigueur de la présente convention s'effectue le 1^{er} janvier 2025 pour une durée indéterminée.

En fin de convention, la communauté de l'Auxerrois restituera à la commune l'intégralité des éléments dont elle est propriétaire.

Article 8 : Résiliation

La convention peut être résiliée unilatéralement à tout moment, par simple décision de l'exécutif de l'une des parties signataires, agissant en vertu d'une délibération exécutoire, notifiée au moins six mois avant l'entrée en vigueur de cette résiliation.

En cas de résiliation de la présente convention, la partie à l'initiative de la rupture versera à la Communauté une indemnisation correspondant au coût des agents communaux transférés mentionnés à l'article 2 jusqu'à ce que ces derniers soient réaffectés dans les services municipaux.

En cas de résiliation, le retour des agents communaux mentionnés à l'article 2 vers les services municipaux s'effectue de plein droit.

Le préavis de 6 mois servira à préparer les modalités de ces retours.

Article 9 : Litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Ce n'est qu'en cas d'échec de ces voies amiables de résolution que tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Dijon.



Fait à AUXERRE, en 02 exemplaires originaux, le 31 décembre 2024,

Pour la Communauté
Monsieur le Président
Crescent MARAULT

Pour la Commune de
LINDRY
Monsieur le Maire
Michaël TATON

ANNEXES :

- 1) Détail des missions
- 2) Fiche d'impact
- 3) Projet d'organigramme
- 4) Tableau de répartition financière
- 5) Liste des membres





Projection des dépenses 2025 ajustées suites à la réorganisation

ANNEXE 4 – TABLEAU DE RÉPARTITION FINANCIÈRE

I – Évaluation annuelle du service

Agents composants le service

Responsable DPO – cat A administratif	100%				Cat A
Renfort DPO - cat B informatique	0%	68 700,00 €			Cat B
Renfort DPO - Apprentis	100%				
	2,00	ETP			

Charges directes liées au poste

Assurance statutaire Formation AIST FIPHFP CNAS	PU 647,65 €	→	Pour 2 ETP 1 295,30 €	
				69 995,30 €

Matériels mis à disposition

	PU		Pour 2 ETP		
- Ordinateur (882 € sur 5 ans)	176,40 €		211,68 €	252,47 €	504,94 €
- Bureau (760,72 € sur 10 ans)	76,07 €		91,29 €		
- Téléphonie	314,24 €		377,09 €	314,24 €	628,48 €
	566,71 €		680,05 €		

Moyens mis à disposition :

- Catalogue		500,00 €			
- adhésion AFCDP		450,00 €			
- Maintenance ADEQUACY		7 700,00 €			
- AMO conseil		10 000,00 €			
- AMO analyse d'impact		10 000,00 €			
		28 650,00 €			28 650,00 €

Autres

- affranchissement
- impression

dépense directement portée par chaque collectivité/structure
dépense directement portée par chaque collectivité/structure

011	012
30 625,35 €	68 700,00 €

Coût du service DPO

	Coût annuel	Coût à l'heure	Coût à la journée	
Charges de personnel	68 700,00 €	43,43 €	303,98 €	
Charges directes liées au poste	1 295,30 €	0,82 €	5,73 €	
Matériels mis à disposition	1 133,42 €	0,72 €	5,02 €	
Moyens mis à disposition	28 650,00 €	18,11 €	126,77 €	
Service commun DPO	99 778,72 €	63,07 €	441,50 €	99 778,72 €



II – Évaluation du temps de travail du service**Temps estimé du service DPO**

Temps de travail par agent par année	225 jours
ETP	2,00
Jours travaillés du service	450

III- Prestation de service

Structure	Estimation du temps passé en 2022 (en jours)	011	012	TOTAL
		Coût estimé de la prestation	Coût estimé de la prestation	
Aéroport	5	340,28 €	763,33 €	1 103,62 €
PETR	5	340,28 €	763,33 €	1 103,62 €
Yonne médian	5	340,28 €	763,33 €	1 103,62 €
Fourrière animale Centre Yonne	5	340,28 €	763,33 €	1 103,62 €
CCAS	10	680,56 €	1 526,67 €	2 207,23 €
TOTAL	30	2 041,69 €	4 580,00 €	6 621,69 €

IV- Service commun pour les communes de la CA adhérentes**Répartition de la charge proportionnellement au nombre d'habitant**

Nombre d'habitants des collectivités adhérentes	118560		
Coût du service commun	93 157,03 €	28 583,66 €	64 120,00 € <small>(déduction faite des prestations de service)</small>
Coût du service commun / habitant	0,7857 €	0,2411 €	0,5408 €

Collectivités	Nombre d'habitants 2022	Collectivités adhérentes janv 2022	011	012	TOTAL Coût du service commun réparti
APPOIGNY	3 293	x	793,94 €	1 780,85 €	2 574,79 €
AUGY	1 005	x	242,31 €	543,50 €	785,81 €
AUXERRE	35 244	x	8 497,34 €	19 060,66 €	27 558,00 €
BLEIGNY-LE-CARREAU					0,00 €
BRANCHES			0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAMPS SUR YONNE		??			0,00 €
CHARBUY					0,00 €
CHEVANNES	2 233	x	538,38 €	1 207,61 €	1 745,99 €
CHITRY	350	x	84,39 €	189,28 €	273,67 €
COULANGES LA VINEUSE					0,00 €
ESCAMPS	912	x	219,88 €	493,21 €	713,09 €
ESCOLIVES SAINTE CAMILLE					0,00 €
GURGY		??			0,00 €
GY L'EVEQUE	462	x	111,39 €	249,85 €	361,24 €
IRANCY	263	x	63,41 €	142,23 €	205,64 €
JUSSY	378	x	91,14 €	204,42 €	295,56 €
LINDRY					0,00 €
MONETEAU					0,00 €
MONTIGNY-LA-RESLE					0,00 €
PERRIGNY					0,00 €
QUENNE	497	x	119,83 €	268,78 €	388,61 €
SAINT-BRIS-LE-VINEUX	1 049	x	252,91 €	567,30 €	820,21 €
ST-GEORGES / Baulche					0,00 €
VALLAN	696	x	167,81 €	376,40 €	544,21 €
VENOY					0,00 €
VILLEFARGEAU	1 141	x	275,10 €	617,05 €	892,15 €
VILLENEUVE-ST-SALVES					0,00 €
VINCELLES	931	x	224,46 €	503,48 €	727,94 €
VINCELOTES	295	x	71,12 €	159,54 €	230,66 €
Communauté de l'Auxerrois	69 811	x	16 831,43 €	37 753,09 €	54 584,52 €
TOTAL	118560		28 584,82 €	64 117,25 €	92 702,09 €





ANNEXE 1 – DÉTAILS DES MISSIONS CONFIEES AU SERVICE COMMUN DE LA PROTECTION DES DONNÉES.

La démarche globale d'accompagnement proposée par la communauté de l'Auxerrois est basée sur 7 missions qui permettront de mettre en œuvre la conformité au RGPD au sein de la collectivité et d'en assurer la conformité dans le temps.

Mission 1 – Mise en place de la démarche.....	1
Mission 2 – Sensibilisation et formation des acteurs.....	1
Mission 3 – Recensement des traitements de données de la commune.....	2
Mission 4 – Plan de mise en conformité.....	3
Mission 5 – Analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD).....	4
Mission 6 – Définition et optimisation des processus.....	5
Mission 7 – Rapports d'activités et suivi.....	6

Mission 1 – Mise en place de la démarche

La commune doit procéder à la désignation d'un Délégué à la protection des données à caractère personnel (DPO). Elle peut confier cette fonction à un prestataire public ou privé. Elle peut également choisir de confier cette fonction au DPO mutualisé de la communauté de l'Auxerrois. Dans ce cas la commune doit faire une déclaration à la CNIL et désigner un référent communal.

Livrables :

- Mode d'emploi de la déclaration du DPO auprès de la CNIL.
- Modèle d'arrêté de désignation du Délégué à la protection des données (DPO) et du référent communal.

Responsabilité de la commune :

- Fournir l'attestation d'enregistrement auprès de la CNIL.
- Fournir l'arrêté de désignation du Délégué à la protection des données (DPO) et du référent communal.

Mission 2 – Sensibilisation et formation des acteurs

Le RGPD implique une mise à jour des connaissances et/ou la formation des différents acteurs de la commune. En effet, les élus et les agents de la commune, et en particulier le référent RGPD désigné, doivent connaître les contraintes réglementaires relatives à la protection des données personnelles.

Pour cela, il est proposé d'établir un plan de formation des acteurs de la commune. L'organisation et le contenu de la formation seront définis en accord avec la commune et seront fonction du type et du nombre de participants.

Le plan de formation doit être revu chaque année. Les plannings arrêtés annuellement ne pourront être modifiés que marginalement pour ne pas déséquilibrer la charge prévisionnelle, notamment vis-à-vis des autres communes.

Le service de la protection des données est principalement chargé :

- de former les référents désignés sur la commune ;



- d'organiser des réunion(s) de sensibilisation auprès des élus et agents.

Le référent communal est chargé de favoriser la diffusion de la culture Informatique et Libertés au sein de sa collectivité.

Livrables :

- le plan de formation annuel établi avec la commune,
- les documents supports fournis par le service commun,
- le planning prévisionnel annuel de mise en œuvre.

Responsabilités de la commune :

- Définir conjointement avec le DPO son plan de formation.
- Établir le nombre de personnes concernées par les sessions.
- Permettre au référent communal d'être présent.

Mission 3 – Recensement des traitements de données de la commune

Cette étape est très importante et permettra d'établir le registre des traitements.

Le registre est un document obligatoire recensant et décrivant de façon exhaustive l'ensemble des traitements mettant en œuvre des données à caractère personnel au sein de la structure, qu'ils soient informatisés ou tenus sous forme papier. Il constitue un outil indispensable de pilotage et de documentation de la conformité au RGPD et à la loi Informatique et Libertés.

Le service de la protection des données de la communauté de l'Auxerrois accompagnera la mise en œuvre de cette mission par :

- **une initialisation de l'inventaire des traitement des données** : formation, fourniture d'un document-type et d'une méthodologie.
- **une aide au renseignement du registre des traitements** : les démarches seront menées par le référent de la commune et des points réguliers, planifiés avec le service commun, permettront d'évaluer l'avancement et de réajuster le cas échéant.
- **l'identification des points de non-conformité** : à partir des traitements recensés par la commune et avec l'aide du référent communal, le service commun établit une liste des points de non-conformité et la transmet au responsable de traitement.

Le référent met à jour, avec l'aide du service commun, le registre des traitements de sa collectivité.

Chaque élément de recensement sera confidentiel.

L'ensemble des missions ci-après permettront de compléter, modifier, améliorer la qualité du registre.

Livrables :

- outils mis à disposition dont un logiciel gérant le registre des traitements,
- un modèle de registre accompagné d'une méthodologie,
- un retour d'évaluation des informations collectées (liste des points de non-conformité).

La commune s'engage :

- à mettre en œuvre les moyens humains et matériels pour mener le recensement des traitements à son terme,



- à informer le service commun de la protection des données de tout nouveau traitement de données personnelles envisagé ou de toutes modifications.

Mission 4 – Plan de mise en conformité

Il s'agit d'identifier les actions à mener pour conformer la commune aux obligations actuelles et à venir. Cette priorisation peut être menée au regard des risques que font peser les traitements sur les libertés des personnes concernées.

Les points d'attention du plan d'action porteront sur :

- les données strictement nécessaires à la poursuite des objectifs,
- la base juridique sur laquelle se fonde le traitement (par exemple : consentement de la personne, intérêt légitime, contrat, obligation légale),
- les mentions d'information aux personnes concernées afin qu'elles soient conformes aux exigences du règlement (articles 12, 13 et 14 du règlement),
- les relations avec les sous-traitants,
- les mesures de sécurité mises en place.

Le service de la protection des données de la communauté de l'Auxerrois accompagne la mise en œuvre de cette mission dans ses différentes composantes :

a) Remise à niveau de la conformité des traitements existants

Le service de la protection des données apporte des conseils relatifs à la mise en conformité et à la documentation des traitements recensés. En fonction des risques que font peser les traitements sur les droits et libertés des personnes concernées, un plan d'actions est établi conjointement avec les référents communaux. Un accompagnement et des conseils sont apportés aux référents dans la mise en œuvre du plan d'actions.

Livrables :

- recommandations pour mises en conformité des traitements.
- plan d'actions établi avec les référents communaux.

b) Étude et analyse spécifique des documents et des outils.

Sur demande de la commune, le service de la données personnelles peut également étudier et analyser les documents et les outils existants afin de proposer leur mise en conformité au RGPD, particulièrement dans le domaine de l'information aux personnes concernées.

Livrables :

- recommandations spécifiques.
- modèles de documents spécifiques, notamment pour l'information aux personnes (mentions, modèles de recueil du consentement, procédures mises en place).

c) Relations avec les sous-traitants :

Le sous-traitant est la personne (physique ou morale) qui traite des données pour le compte d'un autre organisme (« le responsable de traitement ») dans le cadre d'un service ou d'une prestation (hébergeur de données, prestataire de service de paiement, ...). Les contrats conclus doivent comporter les clauses obligatoires prévues par le RGPD (article 28).

Livrables :

- fourniture du registre-type des sous-traitants,
- clauses contractuelles-types pour les sous-traitants,
- recommandations spécifiques relatives aux contrats.



d) Rôle d'interface auprès la CNIL :

Le DPO est l'interlocuteur privilégié de l'autorité de contrôle et se doit de coopérer avec elle. Un accompagnement lors des demandes d'informations ou des contrôles effectués par la CNIL sera mis en œuvre.

Livrables :

- procédure-type en cas de contrôle de la CNIL,
- recommandations et accompagnement spécifiques lors des demandes d'informations ou des contrôles.

e) Sécurité :

En cohérence avec les impacts potentiels sur les droits et libertés des personnes concernées (ex : usurpation d'identité), des mesures techniques et organisationnelles doivent être mises en œuvre.

Livrables :

- recommandations en matière de sécurité.

Pour l'ensemble de ces composantes, la commune s'engage :

- à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires pour organiser la mise en conformité.
- à informer le service de la protection des données de toutes modifications dans les traitements de données personnelles ou de tout nouveau traitement envisagé.

Mission 5 – Analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD)

Il s'agit de mener, pour chacun des traitements de données personnelles susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées, une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD). Cette obligation incombe au responsable de traitement (article 35 du RGPD).

Cette AIPD permet de démontrer la conformité de son traitement au RGPD. Il s'agit d'un outil d'évaluation qui repose sur 2 piliers :

- les principes et droits fondamentaux, « non négociables », fixés par la loi ;
- la gestion des risques sur la vie privée des personnes concernées.

Le service de la protection des données de la communauté de l'Auxerrois assure le pilotage des analyses d'impact sur demande du responsable de traitement et en collaboration avec le référent communal. Il en vérifie en l'exécution.

Livrables :

- recommandation sur l'opportunité de réaliser une analyse d'impact.
- méthodologie de réalisation de l'analyse d'impact.
- outils de réalisation de l'analyse d'impact.
- rapport de vérification relatif à l'exécution de l'AIPD.

La commune s'engage :

- à mettre en œuvre les moyens humains et matériels pour mener l'AIPD à son terme.
- à informer le DPO de tout nouveau traitement de données personnelles envisagé.



Mission 6 – Définition et optimisation des processus

Pour garantir un haut niveau de protection des données personnelles, des procédures internes garantissant la protection des données à tout moment doivent être mises en œuvre, en prenant en compte l'ensemble des événements qui peuvent survenir au cours de la vie d'un traitement (ex : faille de sécurité, gestion des demande de rectification ou d'accès, modification des données collectées, changement de prestataire).

Les points d'attention porteront sur :

- la prise en compte de la protection des données personnelles dès la conception d'une application ou d'un traitement (*privacy by design et privacy by default*) ;
- la sensibilisation et l'organisation de la remontée d'information ;
- le traitement des réclamations et les demandes des personnes concernées quant à l'exercice de leurs droits ;
- l'anticipation sur les violations de données.

Une assistance est mise en place via l'adresse dpo@auxerre.com (article 1.2 de la présente convention)

Plus particulièrement, le service de la protection des données personnelles accompagne la commune dans les composantes suivantes de la mission :

- a) Information et conseil du responsable de traitement en amont de tous les projets comportant des données à caractère personnel (privacy by design et privacy by default).

Le service de la protection des données personnelles accompagne le responsable de traitement pour prendre en compte la protection des données personnelles dès la conception d'une application ou d'un traitement (minimisation de la collecte de données au regard de la finalité, cookies, durée de conservation, mentions d'information, recueil du consentement, sécurité et confidentialité des données) et s'assurer du rôle et de la responsabilité des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de traitements de données.

Livrables :

- procédures.
- recommandations spécifiques.

- b) Modalités d'exercice des droits des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, droit à la portabilité, retrait du consentement...)

Le service de la protection des données personnelles s'assure de la bonne gestion des demandes d'exercice de droits, de réclamations et de requêtes formulées par des personnes concernées par les traitements, de leur transmission aux services intéressés et apporte à ces derniers un conseil dans la réponse à fournir aux requérants.

Livrables :

- Procédure-type pour la gestion des demandes d'exercice des droits.
- Accompagnement et conseils spécifiques dans la réponse à fournir aux personnes concernées.

- c) Violations de données :

Il s'agit de mettre les organismes en position de notifier d'éventuelles violations de données auprès de l'autorité de contrôle et porter conseil aux responsables des traitements,



notamment concernant les éventuelles communications aux personnes concernées et les mesures à apporter.

Livrables :

- procédure de notifications des violations de données,
- fourniture d'un registre- type,
- accompagnement et préconisations spécifiques en cas de violation.

Pour l'ensemble de ces composantes, la commune s'engage :

- à mettre en œuvre les moyens humains et matériels pour optimiser ses processus.
- à informer le service de la protection des données de tout nouveau traitement de données personnelles envisagé ou de toutes modifications.

Mission 7 – Rapports d'activités et suivi

Conformément à l'article 5 de la présente convention, le service commun fournit chaque année et pour chaque entité publique adhérente un bilan qualitatif et financier relatif à la mise en œuvre et au suivi du RGPD, ainsi que tout document nécessaire à l'évaluation du dispositif par la CLECT.

À partir d'une trame fournie, le référent transmet les éléments nécessaires au bilan de l'évolution de la mise en conformité.

Afin d'assurer le suivi, le DPO – en accord avec le responsable de traitement – peut prévoir des contrôles pour s'assurer du respect du RGPD.

Livrables :

- Bilan annuel.
- Rapport de contrôle.

La commune s'engage :

- à mettre en œuvre les moyens humains et matériels pour accompagner la production du rapport annuel.
- à permettre le contrôle, de manière indépendante, du respect du RGPD.



**ANNEXE 2 – FICHE D'IMPACT SUR LA SITUATION DU PERSONNEL
DU SERVICE COMMUN DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Personnel Communauté de l'Auxerrois / Domaine d'impact	Nature de l'impact	Degré de l'impact *	Description de l'impact
Organisation/Fonctionnement	Lieu de travail/locaux	3	Locaux pour 3 agents à flécher
	Culture de l'établissement	3	Culture à acquérir en matière de protection des données à caractère personnel
	Organigramme	3	Réorganisation du nouveau service commun
Technique/métier	Fiche de poste	3	3 fiches de postes à modifier
	Méthodologies/process/procédures de travail	3	Nouvelle méthodologie et procédures à créer
	Moyens/outils de travail	2	Nouveau logiciel à déployer
Statutaire/Conditions de travail	Déroulement de carrière	1	
	Affectation	1	2 agents mis à disposition
	Liens de collaboration	3	Collaboration avec l'autorité de contrôle (CNIL) et les communes membres
	Régime indemnitaire	1	
	NBI	1	
	Temps de travail/Aménagement du temps de travail/temps partiel	1	
	Congés	1	
	CET	1	
	Action sociale / prévoyance	1	

*1 à 41 = aucun impact / 2 = faible impact / 3 = fort impact / 4 = très fort impact

Personnel Ville d'Auxerre / Domaine d'impact	Nature de l'impact	Degré de l'impact *	Description de l'impact
Organisation/Fonctionnement	Lieu de travail/locaux	Sans objet	Sans objet
	Culture de l'établissement	Sans objet	Sans objet
	Organigramme	Sans objet	Sans objet
Technique/métier	Fiche de poste	Sans objet	Sans objet
	Méthodologies/process/procédures de travail	Sans objet	Sans objet
	Moyens/outils de travail	Sans objet	Sans objet
Statutaire/Conditions de travail	Déroulement de carrière	Sans objet	Sans objet



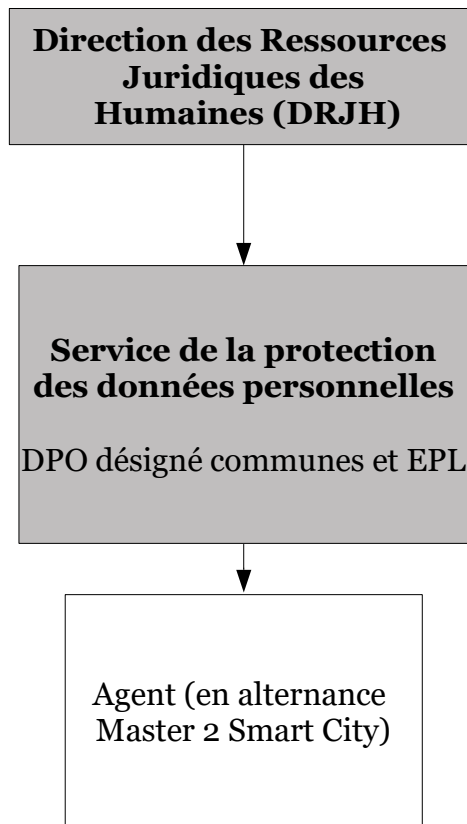
	Affectation	Sans objet	Sans objet
	Liens de collaboration	Sans objet	Sans objet
	Régime indemnitaire	Sans objet	Sans objet
	NBI	Sans objet	Sans objet
	Temps de travail/Aménagement du temps de travail/temps partiel	Sans objet	Sans objet
	Congés	Sans objet	Sans objet
	CET	Sans objet	Sans objet
	Action sociale / prévoyance	Sans objet	Sans objet

*1 à 41 = aucun impact / 2 = faible impact / 3 = fort impact / 4 = très fort impact

Agent concerné : agent de la direction @Services et agent du service de la commande publique : 0,4 ETP



ANNEXE 3 – PROJET D'ORGANIGRAMME



ANNEXE 5 - LISTE DES MEMBRES DU SERVICE COMMUN DE LA PROTECTION DES DONNÉES

1. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS,
2. COMMUNE D'AUGY,
3. COMMUNE D'AUXERRE,
4. COMMUNE D'APPOIGNY,
5. COMMUNE DE BRANCHES,
6. COMMUNE DE CHEVANNES,
7. COMMUNE DE CHITRY,
8. COMMUNE D'ESCAMPS,
9. COMMUNE DE GY-L'EVEQUE,
10. COMMUNE DE JUSSY,
11. COMMUNE DE LINDRY,
12. COMMUNE DE QUENNE,
13. COMMUNE DE SAINT-BRIS-LE-VINEUX,
14. COMMUNE DE VALLAN,
15. COMMUNE DE VILLEFARGEAU,
16. COMMUNE DE VINCELLES,
17. COMMUNE DE VINCELOTES,
18. COMMUNE D'IRANCY





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-326

OBJET : Syndicat mixte de l'Aéroport d'Auxerre-Branches - convention de mise à disposition de personnel communautaire - Avenant n°1

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

Par délibération n° 2022-255 du 24 novembre 2022, la Communauté de l'Auxerrois, et par délibération n° 2022-13 du 11 octobre 2022, le Syndicat Mixte de l'Aéroport d'Auxerre-Branches, ont approuvé la mise à disposition d'agents de la Communauté de l'Auxerrois au profit du Syndicat Mixte, pour l'accomplissement des missions définies dans ses statuts.

Une convention a été conclue afin de préciser les modalités de cette mise à disposition.

Cependant, au regard des évolutions récentes en matière de personnel, notamment avec le recrutement d'un responsable aéroport depuis le 1^{er} septembre 2024, il apparaît nécessaire de réviser la mise à disposition des agents ainsi que leur répartition, afin de refléter la situation actuelle.

Aussi, il est proposé les modifications suivantes :

Direction du développement économique

- ◆ Responsable aéroport : 100 %

Direction des Finances

- ◆ Directrice : 5 %
- ◆ Gestionnaire dépenses/recettes : 10 %

Le SMAAB s'engage à rembourser à la Communauté de l'Auxerrois, les charges de fonctionnement du personnel visé à l'article 2, à hauteur de 100% de la charge nette du coût de fonctionnement du personnel.

Sont incluses :

- Les charges de personnel et frais assimilés (rémunérations, charges sociales, taxes, cotisations, frais médicaux, formation, missions),
- Les charges de fonctionnement calculées sur les charges bureautiques (ordinateur, bureau, téléphonie), le coût kilométrique pour les déplacements, les fournitures administratives (photocopie, affranchissement) de la Communauté de l'Auxerrois au prorata du temps de travail affecté au SMAAB.

Ce montant estimé correspond à :

- 54 000 € par an de charges de personnel (chapitre 012)
- 5 000 € par an de charges de fonctionnement (chapitre 011)





communauté
de l'auxerrois

Le montant des dépenses de personnel et les charges directes seront ajustés annuellement en fonction du réalisé sur l'année concernée. Il sera minoré des éventuelles subventions obtenues par la Communauté de l'auxerrois en vue du financement de certains postes.

Le remboursement sera effectué annuellement en fin d'année N, à charge pour la Communauté de l'Auxerrois d'émettre un titre en ce sens.

Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel communautaire auprès du Syndicat Mixte de l'Aéroport d'Auxerre-Branches ci-annexé,
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant.



AVENANT N°1
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES
ENTRE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS ET LE SYNDICAT MIXTE DE
L'AÉROPORT D'AUXERRE-BRANCHES

Entre

La Communauté de l'Auxerrois dont le siège est situé 6 bis place du Maréchal Leclerc, BP 58, 89010 AUXERRE, représentée par son Président, Monsieur Crescent MARAULT,

Et

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport d'Auxerre-Branches dont le siège est situé Aéroport Auxerre-Branches, 89380 APPOIGNY, représenté par son Président Monsieur Nicolas BRIOLLAND,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Services mis à disposition

Le présent avenant a pour objet de modifier « l'article 2 - Services mis à disposition » de la convention initiale, afin de tenir compte de la réorganisation des services de la Communauté de l'auxerrois et des modifications des temps de mise à disposition des agents, compte tenu de la charge de travail évaluée pour le fonctionnement du Syndicat mixte de l'aéroport d'Auxerre-Branches.

La convention est modifiée ainsi :

La Communauté de l'Auxerrois met à disposition une partie de ses services au profit du Syndicat mixte de l'aéroport d'Auxerre-Branches répartis de la manière suivante :

- Direction du Développement économique (Responsable : 100%)
- Direction des Finances (Directrice : 5 %, Gestionnaire : 10%)

Article 2 – Modalités financières de la mise à disposition

Les charges de fonctionnement du personnel sont actualisées comme suit :

- 54 000 € par an de charges de personnel
- 5 000 € par an de charges de fonctionnement

Article 3 – Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention initialement établie sont inchangées.

Fait à Auxerre, le

Pour la Communauté d'Agglomération de
l'Auxerrois

Pour le Syndicat Mixte de l'Aéroport d'Auxerre-
Branches

Monsieur Crescent MARAULT
Président

Monsieur Nicolas BRIOLLAND
Président





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-327

OBJET : Personnel communautaire- Rapport social unique 2023

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique (RSU – ancien Bilan Social). Ce rapport doit être réalisé chaque année.

Le rapport social unique a pour objectif d'aider à la décision et au pilotage des ressources humaines de la collectivité.

Les données 2023 sont globalement assez identiques à celles de l'année précédente, la communauté n'ayant pas connu de modification importante affectant le personnel.

La communauté compte 388 agents permanents au 31/12/2023, soit une baisse par rapport à 2022 (395 agents permanents présents au 31/12/2022).

Le nombre de fonctionnaires se réduit avec 343 agents en 2023, ils étaient 355 agents au 31/12/2022 et 369 en 2021. Le nombre de contractuels permanents continue à augmenter avec 45 agents en 2023 contre 40 en 2022 et 34 en 2021.

La répartition par catégorie évolue, les agents de catégorie A constituent en 2023 14% de l'effectif contre 11 à 12 % les années antérieures, ceux de la catégorie B représentent 19 %, contre 20% en 2022 et les agents de la catégorie C sont passés de 70 à 68 % sur les années antérieures à 66% en 2023.

La filière technique reste la filière la plus représentée avec 69 % des agents permanents, en légère baisse depuis 2021 (72% en 2021, 70 % en 2022) au profit de la filière administrative qui recense 27 % des agents en 2023, contre 26 % en 2022 et 25 % en 2021.

Le taux de féminisation stable ces dernières années, augmente légèrement, passant de 30% à 31 % en 2023.

L'âge moyen des agents est identique à celui de 2022, soit 47 ans.

Concernant le temps de travail, 1 % des fonctionnaires sont à temps non complet, 6 % des agents travaillent à temps partiel, contre 7% en 2022 et 5 % en 2021.

Les mouvements ont été moins importants qu'en 2022. 38 agents ont intégré la Communauté en 2023 (contre 47 en 2022), tandis que 32 (39 en 2022) l'ont quittée.





communauté
de l'auxerrois

En termes d'évolution de carrière, les avancements de grade ont été plus nombreux qu'en 2022 (28 en 2023 contre 25 en 2022), les nominations suite à examen ont été au nombre de 10 (2 en 2022) et les promotions au nombre de 3 contre 2 en 2022.

La part du régime indemnitaire dans la rémunération annuelle brute a légèrement baissé, elle représente 23,45% en 2023 contre 24,15 % en 2022.

L'absentéisme pour raisons de santé des fonctionnaires a baissé en 2023. La moyenne des jours d'absence était de 34,1 jours en 2022, elle est de 25,7 jours en 2023. Tous agents permanents confondus, le taux d'absentéisme médical est passé de 8,53 % en 2022 à 6,62% en 2023.

Le taux d'absentéisme global a baissé en 2023, il est passé de 9,18 % en 2022 et 2021 à 7,35% en 2023.

30 accidents de travail ont été déclarés en 2023 (50 en 2022 et 29 en 2021).

En ce qui concerne la formation, la part des agents permanents ayant suivi une formation en 2023 a continué à progresser, elle est de 57,5%, contre 50,1% en 2022 et 38,7% en 2021. Le nombre moyen de jours de formation par agent permanent a lui aussi progressé, il est passé de 1,6 en 2021 et 2022 à 2,5 en 2023.

Comme prévu par le décret, le rapport social unique 2023 de la Communauté de l'Auxerrois a été présenté au Comité social territorial qui l'a examiné le 3 décembre 2024.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De prendre acte du Rapport Social Unique 2023 joint en annexe



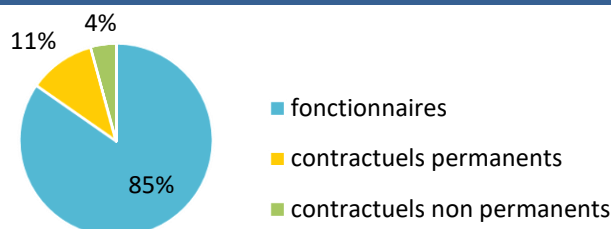
CA DE L'AUXERROIS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Yonne.

Effectifs

➔ 405 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 343 fonctionnaires
- > 45 contractuels permanents
- > 17 contractuels non permanents



➔ 13 % des contractuels permanents en CDI

➔ Précisions emplois non permanents

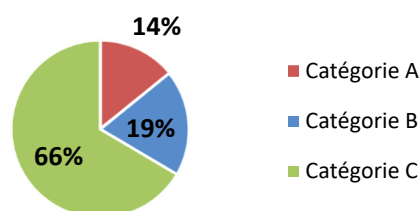
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 76 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

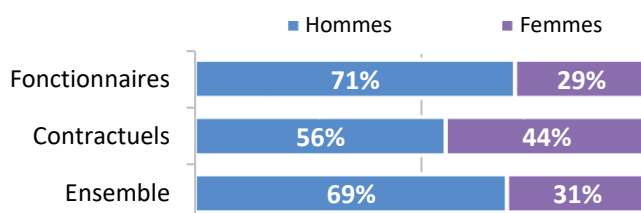
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	26%	40%	27%
Technique	72%	49%	69%
Culturelle	1%	4%	1%
Sportive	1%	7%	2%
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	0%		0%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



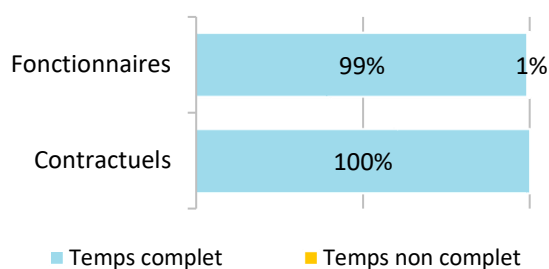
➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	50%
Adjoints administratifs	12%
Techniciens	10%
Rédacteurs	8%
Attachés	7%

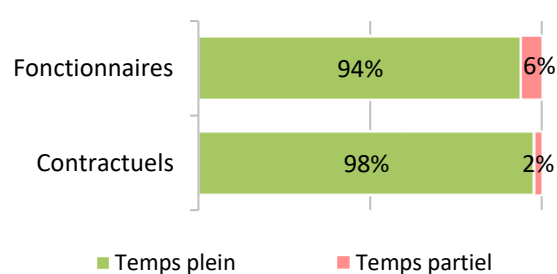


Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	2%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

2% des hommes à temps partiel
14% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

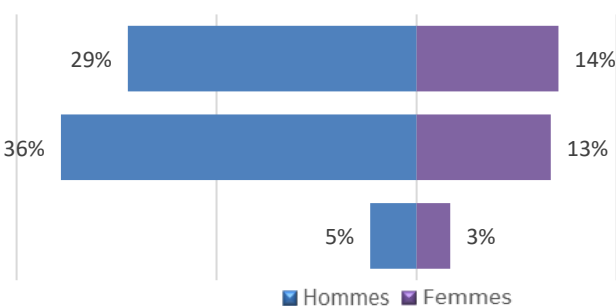
Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,57
Contractuels permanents	40,61
Ensemble des permanents	46,77
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	38,68

de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 410,27 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 350,04 fonctionnaires
- > 44,39 contractuels permanents
- > 15,84 contractuels non permanents

746 691 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	53,52 ETPR
Catégorie B	78,79 ETPR
Catégorie C	262,12 ETPR

Positions particulières

- > 3 agents détachés dans une autre structure
- > Un agent mis à disposition dans une autre structure
- > 7 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)
- > 17 agents en disponibilité



Mouvements

➔ En 2023, 38 arrivées d'agents permanents et 32 départs

2 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 ¹	Effectif physique au 31/12/2023
382 agents	388 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	➔	0,0%
Contractuels	↗	15,4%
Ensemble	↗	1,6%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	34%
Mutation	28%
Démission	28%
Autres cas	9%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	45%
Arrivées de contractuels	39%
Voie de mutation	13%
Intégration directe	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

➔ 3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

Aucune nomination concerne des femmes

➔ 4 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

Aucune nomination concerne des femmes

➔ 159 avancements d'échelon et 28 avancements de grade

➔ 10 lauréats d'un examen professionnel nommés

➔ 10 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 10,0 % femmes

dont 90,0 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

➔ 8 sanctions disciplinaires prononcées en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	8	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	88%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	13%



Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 28,99 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	66 619 107 €	Charges de personnel*	19 314 950 €	➔	Soit 28,99 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	12 407 116 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	372 652 €
Primes et indemnités versées :	2 909 793 €		
IFSE :	1 443 314 €		
CIA :	251 457 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	23 125 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	57 521 €		
Supplément familial de traitement :	111 512 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	52 518 €	38 768 €	33 003 €	26 807 €	26 539 €	
Technique	55 638 €	50 965 €	33 754 €	29 875 €	27 939 €	23 645 €
Culturelle	42 259 €	s		s	s	
Sportive			31 987 €	26 933 €		
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation					s	
Toutes filières	53 158 €	44 287 €	33 300 €	28 088 €	27 659 €	23 645 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 23,45 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	22,39%
Contractuels sur emplois permanents	30,63%
Ensemble	23,45%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 1400,84 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ⇒ 34,75 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	12 292 €	671 €	5%	11 039 €	891 €	7%	8 021 €	203 €	2%	10 244 €	736 €	7%
Catégorie B	4 394 €	754 €	15%	4 567 €	672 €	13%	4 406 €	450 €	9%	4 124 €	518 €	11%
Catégorie C	1 997 €	529 €	21%	1 982 €	651 €	25%	s	s		s	s	

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)



Absences

➔ En moyenne, 25,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 12,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,53%	3,52%	3,53%	0,42%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,03%	3,52%	6,62%	0,42%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,73%	4,48%	7,35%	0,48%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 25,4 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 30 accidents du travail déclarés au total en 2023

> 7,4 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 20 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

19 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

⇒ 89 % sont fonctionnaires*

⇒ 84 % sont en catégorie C*

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
1 conseiller de prévention

➔ **FORMATION**
20 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 8 210 €

Coût par jour de formation : 411 €

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 93 770 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

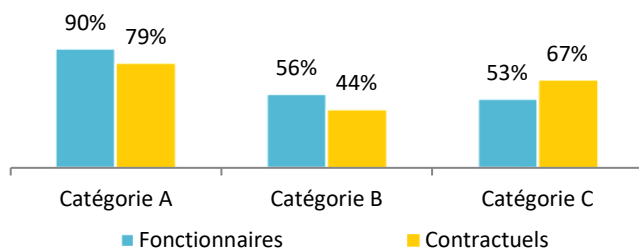
Dernière mise à jour : 2023



Formation

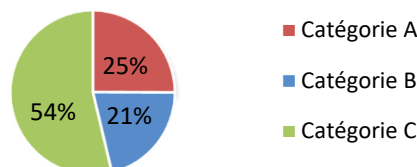
- ➔ En 2023, 57,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



- ➔ 989 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- ➔ 184 034 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	59 %
Coût de la formation des apprentis	2 %
Autres organismes	38 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,5 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	63%
Autres organismes	36%
Interne à la collectivité	1%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	39 974 €	21 280 €
Montant moyen par bénéficiaire	171 €	109 €

- ➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

- ➔ Jours de grève

200 jours de grève recensés en 2023

- ➔ Commissions Administratives Paritaires

1 réunion en 2023 dans la collectivité

- ➔ Comité Social Territorial

8 réunions en 2023 dans la collectivité
4 réunions de la F3SCT



Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : <i>Absences compressibles</i> + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : <i>Absences médicales</i> + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	---	---

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



DONNÉES SOCIALES 2023
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2024

Version 1





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-328

OBJET : Personnel communautaire - Adhésion au contrat collectif de Santé proposé par le Cdg89

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance et santé de qualité aux agents à effet du 1^{er} janvier 2025, le conseil communautaire, par délibération n°2024-044 du 4 avril 2024, après avis du CST du 14 mars 2024 a donné mandat au Cdg89, pour l'organisation pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance et santé des agents à effet du 1^{er} janvier 2025.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau départemental, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- le bénéfice de taux de cotisations négocié

Ainsi, le Cdg89 a :

- engagé un processus de négociation avec les organisations syndicales qui a abouti à un accord collectif local en date du 9 janvier 2024.
- lancé une consultation pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à des conventions de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs de prévoyance et/ou santé complémentaire à compter du 1er janvier 2025, adossés à celles-ci.

Le Président précise :

- **le non-maintien des dispositions prévues par la délibération n°2023-278 en cas d'adhésion de la collectivité au contrat collectif risque Santé, à partir du 01/01/2026,**
- **le caractère facultatif de l'adhésion des bénéficiaires,**
- **la nécessité de définir un montant de participation financière en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à :**
 - Les risques santé (ou mutuelle) : 15€ par mois et par agent à compter du 01/01/2026

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 827-1 à L. 827-12 ;





communauté
de l'auxerrois

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu les accords collectifs local du 9 janvier 2024 relatif aux régimes de prévoyance et santé, à adhésion facultative.

Vu la délibération n°2024-044 du conseil communautaire du 4 avril 2024 donnant mandat au mandat au Cdg89, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance/Santé

Vu l'avis du CST du 5 décembre 2024

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du « risque Santé » et au contrat collectif à adhésion facultative afférent auprès de l'organisme assureur « Mutuelle Nationale Territoriale » au bénéfice de l'ensemble des agents de la communauté de l'Auxerrois ;
- Que l'adhésion au régime sera subordonnée, pour les agents contractuels, à une condition d'ancienneté de 6 mois. Cette ancienneté s'entend de la présence effective de l'agent (constatée sur une durée globale d'un an) ou dès l'arrivée au sein de celui-ci dès lors que la durée du contrat liant l'agent à l'employeur est supérieure ou égale à 6 mois ;
- Décide de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de :

Nature du risque	Participation :	Date d'effet :
<input type="checkbox"/> Santé	Cadre réglementaire : par agent <i>minimum de 15€ à partir du 01/01/2026</i> Ville d'Auxerre et Communauté de l'auxerrois : Indice majoré inférieur à 400 : 23.75 euros mensuels A partir de l'indice majoré 400 : 15.50 euros mensuels	A compter du : 01/01/2026 Pour 6 ans





communauté
de l'auxerrois

- S'engage à verser au Cdg89 des frais d'adhésion fixés à 150 € par convention de participation. Ces frais seront à acquitter en un versement unique lors de l'adhésion.
- Autorise Le Président à signer les conventions et actes en résultant.





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-329

OBJET : Personnel communautaire- Modification de l'effectif règlementaire

Rapporteur : Carole CRESSON GIRAUD

Conformément aux dispositions de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement »

A ce titre, l'effectif réglementaire du personnel de la Communauté de l'Auxerrois doit être modifié pour tenir compte des mouvements de personnels ainsi que de l'évolution des fonctions et des besoins de la collectivité.

Les modifications portent en particulier sur les postes suivants :

Postes	GRADE	CATEGORIE	Suppression TC	Création TC	Création TNC
Agent-e accueil	Adjoint technique	C	1		
Agent-e polyvalent accueil	Adjoint administratif	C	1		
Agent-e polyvalent accueil	Adjoint du patrimoine ppal 2è cl	C	1		
Chargé/e de mission contrôle de gestion	Attaché	A	1		
Chargé/e de mission contrôle de gestion	Attaché	A			1 tnc 21h
Régisseur-euse son et logistique	Adjoint technique	C		1	
Régisseur-euse son et logistique	Adjoint technique ppal 2è cl	C		1	
Régisseur-euse son et logistique	Adjoint technique ppal 1è cl	C		1	
Assistant-e	Adjoint administratif	C		1	
Assistant-e	Adjoint administratif ppal 2è cl	C		1	
Assistant-e	Adjoint administratif ppal 1è cl	C		1	
Chargé-e finances budget vert	Attaché	A		1	
Manager cœur de ville	Rédacteur	B		1	
Manager cœur de ville	Rédacteur ppal 2è cl	B		1	





communauté
de l'auxerrois

Manager cœur de ville	Attaché	A		1	
Plombier-ère espaces verts	Adjoint technique	C		1	
Plombier-ère espaces verts	Adjoint technique ppal 2è cl	C		1	
Plombier-ère espaces verts	Adjoint technique ppal 1è cl	C		1	
Agent-e déchetterie	Adjoint technique	C		2	
Agent-e déchetterie	Adjoint technique ppal 2è cl	C		2	
Dlr délégué-e patrimoine	Ingénieur ppal	A		1	
Dlr délégué-e patrimoine	Ingénieur	A		1	
Chargé -e des grands projets	Ingénieur	A	1		
Chargé -e des grands projets	Ingénieur ppal	A	1		
Enseignant-e	PEA	A		1	
Enseignant-e	PEA	A			1tnc 7 h
Responsable CMD	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie	A		1	
Chargé-e de Plan de Mobilité des entreprises	Attaché	A		1	

Les postes pourront être pourvus par voie statutaire ou à défaut par voie contractuelle sur le fondement de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

Le tableau annexé détaille la liste de l'ensemble des postes de la collectivité dont les recrutements par voie contractuelle sur le fondement de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique sont possibles car répondant à la notion des besoins du service afin d'assurer la continuité du service public. Comme précisé dans le tableau, la rémunération sur ces postes sera établie en référence au grade défini au tableau, à l'échelon relatif à l'ancienneté de l'agent et au régime indemnitaire en vigueur au sein de l'institution.

Le comité social territorial a été consulté le 3 décembre 2024 et a émis un avis favorable :

- Collège des représentants du personnel : Favorable à l'unanimité.
- Collège des représentants de la collectivité : Favorable à l'unanimité.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver l'effectif réglementaire et les postes tels qu'ils apparaissent dans la délibération et les tableaux annexés
- D'autoriser le Maire à signer tous actes à intervenir, en application de la présente délibération
- De dire que les crédits nécessaires au financement des dépenses de personnel correspondant aux effectifs autorisés sont inscrits au budget, au chapitre 012.





communauté
de l'auxerrois



Communauté de l'Auxerrois

TABLEAU D' EFFECTIF au 20/12/2024

GRADES OU EMPLOIS	modifications	BUDGETES au 20/12/2024	DONT TNC
AUTRES EMPLOIS	0	0	
Apprentis	0	3	
Collaborateur de cabinet	0	1	
Sous-total	0	4	
Patrimoine et bibliothèques			
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	-1	2	1
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	0	1	
Assistant de conservation	0	0	
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	0	2	
Attaché territorial principal de conservation (patrimoine)	0	1	
Sous-total	0	6	1
Secteur administratif			
Adjoint administratif territorial	0	26	3
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	22	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	21	1
Attaché	3	37	1
Attaché hors classe	0	2	
Attaché principal	0	8	
Directeur territorial	0	1	
Rédacteur	1	27	
Rédacteur principal de 1ère classe	0	13	
Rédacteur principal de 2ème classe	1	8	
Sous-total	0	165	5
Secteur animation			
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	0	2	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	0	0	
Animateur principal de 2ème classe	0	0	
Sous-total	0	2	
Secteur emplois fonctionnels			
Directeur de communautés d'agglomération de 40 à 80 000 ha	0	1	
Sous-total	0	1	
Secteur sportif			
Educateur territorial des A.P.S	0	6	
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	0	2	
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	0	0	
Sous-total	0	8	
Enseignement artistique			
Professeur d'enseignement artistique classe normale	2	19	8
Professeur d'enseignement artistique hors classe	0	5	
Assistant d'enseignement artistique	0	9	8
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	0	15	9
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	0	9	2
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème cat	0	1	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1è cat	1	1	
Sous-total	0	59	27
Secteur technique			
Adjoint technique territorial	3	87	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	81	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	4	64	
Agent de maîtrise	0	11	
Agent de maîtrise principal	0	8	
Ingénieur	0	23	
Ingénieur en chef	0	1	
Ingénieur en chef hors classe	0	0	
Ingénieur hors classe	0	0	
Ingénieur principal	0	11	
Technicien	0	25	
Technicien principal de 1ère classe	0	15	
Technicien principal de 2ème classe	0	24	
Sous-total	0	350	
Total	0	593	





communauté
de l'auxerrois

PROJET DE DELIBERATION

N°2024-330

OBJET : Décisions prises par délégation - Compte rendu

Rapporteur : Crescent MARAULT

Par délibération n° 2022-166 du 30 juin 2022, le conseil communautaire a donné délégation au Président pour signer des actes de gestion courante.

Le Conseil communautaire doit être informé des décisions prises dans le cadre de cette délégation et prend acte des décisions suivantes :

Décision du Président :

N°	Date	Objet
2024-RH-683	18/10/24	Portant nomination d'un mandataire suppléant pour l'encaissement de la Taxe de Séjour
2024-DIEPP-032	24/10/24	Portant demande de subvention pour l'accompagnement juridique AMI Méthanisation auprès d'ADEME à hauteur de 10 080,00 € sur un montant de 12 600,00 €
2024-DIEPP-033	21/11/24	Portant demande de financement pour les travaux d'assainissement en domaine public – rues Rantheaume, Bourneuil & Emile Lorin à Auxerre. - Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 323 655,49 € - Etat DETR à hauteur de 323655,49 € Sur un montant total de 970 966,48 € TTC.
2024-DIEPP-034	21/11/24	Portant demande de financement auprès du sous-programme Lum Actée – Maitrise énergétique du parc d'éclairage public et mobilier sur la voie publique - Sous-Programme Lum'Actée à hauteur de 48 801,63 € Sur un montant total de 90 616,25 €
2024-DIEPP-035	26/11/24	Portant demande de financement auprès du sous-programme Lum Actée – Maitrise énergétique du parc d'éclairage public et mobilier su... ie



communauté
de l'auxerrois

		<p>publique. Annule et remplace 2024-DIEPP-034</p> <p>- Sous-Programme Lum'Actée à hauteur de 48 801,63 €</p> <p>Sur un montant total de 90 616,25 €</p>
--	--	--

Marchés :

N°	Date de notification	Objet	Montant (TTC)
24CA09	12/11/2024	MOE Réseau de transfert Quenne / Auxerre	76 645,92 €
24CA15	04/12/2024	Maintenance préventive et curative du traitement d'eau du Stade Nautique	Partie préventive (DPGF) : 58 984,54 € Partie corrective (BPU) : 80 000 € annuel maximum fixé
24CA17	21/11/2024	Marché Point collecte Mobile	60 408,00 €
24CA28	04/12/2024	Réhabilitation reseaux ovoïde Auxerre rue Lorin Bourneil Rantheaume	695 592,00 € maximum
24CA31	03/12/2024	IA pour la signalétique touristique	47 998,00 €
24CA35	25/11/2024	Remise à niveau des voiries des Zones d'Activités Economiques Rue des Fourneaux	90 134,83 €
240619	22/11/2024	Ac assainissement 22ca18 subséquent 19 St Bris Chemin Sous Parc	Lot 1 : 108 184,20 € Lot 2 : 3 768,00 €
240620	26/11/2024	Ac assainissement 22ca18 subséquent 20	Lot 1 : 221 989,00 € Lot 2 : 3 499,20 €





communauté
de l'auxerrois

		Villefargeau	
240621	04/12/2024	Ac assainissement 22CA18 sub-séquent 21 Auxerre rues Lorin Bourneil Rantheaume	Lot 1 : 257 247,28 € Lot 2 : 5 246,40 €
240622	04/12/2024	Ac assainissement 22CA18 sub-séquent 22 Commune de : GY L'EVEQUE – SECTEUR 3&4	Lot 2 : 1 536,00 €

Avenants :

N°	Date de notification	Objet	Montant (HT)
23CA09 Avenant 2	28/10/2024	Marché public N°23CA09 Acquisition, Livraison et pose de mobilier, Machines diverses et outillage, pour les sites de : AuxR LAB & AuxR FACTORY Lot 1 : Acquisition, Livraison, Installation de mobilier sur les sites : AuxR Lab et AuxR Factory	+ 1 095 €
24CA01 Avenant 1	06/12/2024	Travaux réseau eau potable : Lot n°3 _ Renouvellement de canalisation et branchements – quartier des Moreaux et rue de Paris à Auxerre	+ 405 000 € HT





communauté
de l'auxerrois

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De prendre acte des décisions prises par délégation.

